

DICTIONNAIRE
HISTORIQUE
DES CULTES RELIGIEUX,
ÉTABLIS DANS LE MONDE
DEPUIS SON ORIGINE JUSQU'À PRÉSENT;

O U V R A G E

DANS lequel on trouvera les différentes manières d'adorer la Divinité, que la Révélation, l'Ignorance & les Passions ont suggérées aux hommes dans tous les tems ;

L'HISTOIRE abrégée des Dieux & demi-Dieux du Paganisme, & celle des Religions Chrétienne, Judaïque, Mahométane, Chinoise, Japonoise, Indienne, Tartare, Africaine, &c ;

Leurs sectes & hérésies principales ; leurs ministres, prêtres, pontifes & ordres religieux ; leurs fêtes, leurs sacrifices, leurs superstitions, leurs cérémonies ; le précis de leurs dogmes & de leur croyance.

Orné de Figures en taille-douce.

TOME SECOND.



A PARIS,
Chez **VINCENT**, Imprimeur-Libraire,
rue S. Severin.

M D C C L X X.
AVEC APPROBATION, ET PRIVILEGE DU ROI.

73. K. 17





DICTIONNAIRE DES *CULTES RELIGIEUX.*



[E A U]



EAU. *Voyez* **ÆAQUE.**

EAU. 1. L'eau est de tous les élémens celui que les Guèbres respectent le plus après le feu. Le Saddèr, un de leurs livres sacrés, leur recommande de ne point employer d'eau à aucun usage pendant la nuit, ou, si c'est une nécessité indispensable, de s'en servir avec de grands ménagemens. Le même livre leur enjoint de ne jamais mettre sur le feu un pot entièrement plein d'eau, de peur que, lorsque l'eau viendra à bouillir, il n'en tombe une partie dans le feu. Pour éviter cet inconvénient, il ordonne qu'il y ait toujours au moins un tiers du pot, qui reste vuide.

2. Cet élément est l'unique objet du culte des habitans de Cibola, sur les côtes septentrionales de l'Amérique. François Vasquez rapporte que quelques-uns d'entr'eux lui dirent qu'ils adoroient l'eau,

C. R., Tome II.

A

à cause qu'elle fait croître les grains & les autres alimens; ce qui montre qu'elle est l'unique soutien de notre vie.

Eau bénite. 1. On appelle ainsi l'eau que l'on a coutume de bénir dans les Eglises Catholiques, tous les dimanches avant la grand'-messe, & d'une manière plus solemnelle, les dimanches de Pâques & de la Pentecôte. On donne aussi le nom d'*eau bénite* à la cérémonie même de la bénédiction de l'eau. Voyez BÉNÉDICTION. L'eau bénite a plusieurs propriétés, entr'autres, celle d'écarter l'esprit malin. C'est pourquoi les fidèles ont la pieuse coutume de s'en servir au commencement de leurs prières, lorsqu'ils entrent ou sortent de l'église. Tous les dimanches, avant la grand'-messe, on asperse d'eau bénite les assistans. On s'en sert dans plusieurs autres cérémonies du culte religieux, particulièrement dans les exorcismes, dans les bénédictions, dans les funérailles, &c.

Les seigneurs de paroisse ont droit d'exiger que le célébrant leur donne l'eau bénite dans leurs églises, avant le reste des paroissiens, non pas en leur présentant le goupillon, car cet usage a toujours été condamné par le clergé de France, mais par une aspersion accompagnée d'une inclination de tête, qui marque quelque distinction.

2. Si l'on en croit le rapport de Linschoten, l'usage de l'eau bénite est établi parmi les Indiens de Calicut. Leurs prêtres offrent à ceux qui entrent dans les pagodes une eau qu'ils ont consacrée avec certaines cérémonies.

3. Les Talapoins de Laos ont coutume de faire une espèce d'eau bénite. On croit que cet usage leur est venu d'Ethiopie, ou des Indes, par le canal des disciples de S. Thomas. Ils prétendent que cette eau est un remède souverain pour toutes les maladies; &, comme elle ne leur coûte rien, ils en envoient libéralement aux malades qui, par reconnaissance,

ne manquent pas de leur faire présent de quelques bouteilles d'excellent vin. Quoiqu'une longue expérience ait dû apprendre aux habitans de Laos que l'eau bénite de leurs moines ne leur est d'aucun secours dans leurs maladies, cependant ils continuent toujours d'avoir une grande foi dans sa vertu, & lui attribuent toutes les guérisons que la nature seule opere. C'est ainsi que plusieurs cérémonies les plus anciennes de l'Eglise, ont passé, de proche en proche, de peuples en peuples, jusques dans les contrées les plus reculées de l'univers.

Eau lustrale : eau dont les anciens payens se servoient pour se purifier. Les prêtres consacroient cette eau, en y plongeant un tison allumé pris au feu des sacrifices. Dans le vestibule de chaque temple, il y avoit un grand bassin plein de cette eau lustrale. Les dévots, avant d'entrer dans le temple, avoient soin de se laver avec cette eau, & croyoient par-là effacer tous leurs péchés. A la porte de quelques temples, il y avoit un ministre dont l'emploi étoit d'asperger avec l'eau lustrale tous ceux qui entroient. On versoit un peu de cette eau sur les mets qui étoient servis à l'empereur, afin de les sanctifier. Enfin l'on faisoit usage de cette eau pour laver les corps des défunts.

EBIONITES : hérétiques du premier siècle de l'Eglise, ainsi nommés de leur chef *Ebion*, qui signifie *pauvre*. Ils étoient Juifs pour la plûpart; &, comme tels, ils tenoient singulièrement aux observances légales *. Ils se disoient disciples de saint Pierre, & rejettoient S. Paul qu'ils chargeoient de calomnies, disant qu'il n'étoit pas Juif d'origine, mais un Gentil prosélyte qui, étant à Jérusalem, avoit voulu épouser la fille d'un sacrificateur; que, pour cet effet, il s'étoit fait circoncire, & que,

* L'abbé *Fleury*, Hist. eccl. tome 1, livre 2.

n'ayant pu l'obtenir , de dépit il s'étoit mis à combattre la Circoncision & la Loi. Pour attribuer leurs erreurs à S. Pierre, ils avoient corrompu la Relation de ses Voyages , écrite par S. Clément. Ils observoient , comme les fidèles , le dimanche ; donnoient le baptême , & consacroient l'Eucharistie , mais avec de l'eau seule dans le calice. Ils disoient que Dieu avoit donné l'empire de toutes choses à deux personnes , au Christ & au Diable ; que le Diable avoit tout pouvoir sur le monde présent ; le Christ sur le siècle futur , &c.

EBLIS : c'est le nom que les Mahométans donnent au diable. Ils disent qu'au moment de la conception de leur faux prophète , le thrône d'Eblis fut précipité au fond de l'enfer , & que les idoles des Gentils furent renversées.

EBRBUHARIS. Les religieux , ainsi appellés chez les Turcs , ne sont occupés que des choses célestes. Ils implorent , nuit & jour , la miséricorde de Dieu sur eux. Par leur abstinence , leurs bonnes œuvres , & leurs exercices de dévotion , ils acquièrent , disent-ils , une sainte disposition pour mériter la gloire céleste. Malgré la sainteté de leur vie , & la pratique des vertus de leur fondateur , ils n'en passent pas moins pour hérétiques dans l'esprit des Turcs , parce qu'ils se dispensent du pèlerinage de la Mecque , sous prétexte de leur vie toute contemplative , qui leur rend ce saint lieu toujours présent dans leurs cellules.

ECCE-HOMO. On donne ce nom à un tableau où Jesus - Christ est représenté revêtu d'une robe de pourpre , couronné d'épines , un roseau à la main , sanglant , pâle , défiguré , en un mot , dans l'état où il étoit , lorsque Pilate le présenta aux Juifs , en leur disant : *Ecce Homo !* « Voilà l'Homme ! »

ECCLÉSIARQUE * : officier des Eglises grè-

* Du grec *Εκκλησια* , église , assemblée ; & *ἀρχος* , chef.

ques, dont la principale fonction étoit d'assembler le peuple à l'église. Il étoit aussi chargé d'allumer les cierges; de faire diverses lectures, & de veiller à ce qui concernoit l'entretien de l'église.

ECCLÉSIASTE * : c'est le titre d'un ouvrage de Salomon, qui fait partie de l'ancien Testament, & que l'Eglise a reconnu pour canonique & inspiré de Dieu. Selon le rapport des rabbins & de S. Jérôme, dans le recueil qui fut fait des livres sacrés après la captivité, quelques-uns furent d'avis de ne point inférer l'Ecclésiaste, de peur que les esprits foibles ne fussent scandalisés de certains passages qu'ils ne sçauroient pas interpréter : voici quels sont ces passages traduits le plus littéralement qu'il est possible.

Chap. 3.

« C'est pourquoi la mort des hommes & des bêtes est la même. La condition des uns & des autres est égale. Comme l'homme meurt, ainsi les bêtes meurent. Toutes choses respirent de la même manière; & l'homme n'a rien de plus que la bête. Toutes choses sont sujettes à la vanité, & toutes choses tendent vers le même lieu. Elles sont faites de terre, & retournent pareillement en terre. Qui sçait si l'esprit des enfans d'Adam montera en haut, & si l'esprit des bêtes descendra en bas? Et j'ai trouvé qu'il n'y avoit rien de mieux pour l'homme, que de se réjouir dans ses œuvres, & que tel étoit son partage; car, qui pourra le mettre en état de connoître ce qui arrivera après lui? »

Les simples pourroient donner un très-mauvais sens à ces paroles, faute de pouvoir les comparer avec ce qui précède & ce qui suit. L'Ecclésiaste vient de dire plus haut, *ψ. 17*, « que Dieu jugera le juste & l'impie. » Il ne fait aucune application de ce jugement aux animaux brutes. Voilà une diffé-

* Du grec *Ἐκκλησιαστής*, prédicateur.

rence bien plausible entre les hommes & les animaux. Toute la suite du livre de l'Ecclésiaste combat la fausse gloire & la vanité des richesses. Par rapport aux biens temporels & à la vie animale, il est vrai, en effet, comme le dit l'Ecclésiaste, que la perte de ces biens est commune aux hommes & aux animaux; que leur condition temporelle, leur vie animale, & leur dissolution, est la même; que l'homme ignore la destinée de son ame après la mort, comme il ignore la nature de l'ame des brutes.

Si jamais homme a possédé tout ce qui peut rendre heureux sur la terre, c'est sans doute Salomon: gloire, puissance, sagesse, science, plaisirs de toute espèce; il a joui de tout, & dans le plus haut degré: cependant il déclare & rend témoignage à l'univers, que, loin de trouver dans tous ces biens le bonheur qu'il cherchoit, il n'y a rencontré que vanité & affliction d'esprit. Ce témoignage doit être d'un grand poids pour les gens du monde, qui se plaignent que la plupart des prédicateurs parlent de ce qu'ils ne connoissent pas, lorsqu'ils veulent prouver la vanité des plaisirs du siècle. Quelques-uns croient que Salomon a exprimé dans ce livre le repentir que lui causoient ses égaremens, & en concluent qu'on peut croire que ce prince a expié ses péchés par la pénitence; mais l'Eglise n'en dit rien; & le salut de ce prince est toujours une chose fort incertaine. Les Talmudistes prétendent que c'est Ezéchias, & non pas Salomon, qui est l'auteur de l'Ecclésiaste. Grotius attribue cet ouvrage à Zorobabel; le rabbin Kinchi, au prophète Isaïe; mais ils se trompent tous.

ECCLÉSIASTIQUE: un des livres canoniques de l'ancien Testament, dont l'auteur est Jesus, fils de Sirach, qui le composa d'abord en hébreu, sous le pontificat d'Onias III, selon le sentiment le plus probable. Cet ouvrage fut traduit en grec par le

petit-fils même de l'auteur, sous le règne de Ptolémée Physcon. Quelques-uns ont prétendu que Salomon étoit auteur de l'Ecclésiastique, parce qu'en effet Jesus a imité dans cet ouvrage le tour & la maniere de Salomon. L'original hébreu de l'Ecclésiastique est perdu depuis long-tems : nous n'avons plus que la traduction, qui, dans plusieurs endroits, est différente de la version latine, qu'on trouve dans la Vulgate. S. Jérôme rapporte qu'il a vu un exemplaire hébreu de l'Ecclésiastique, qui avoit pour titre *Paraboles*.

Le livre de l'Ecclésiastique contient un grand nombre de maximes & de sentences propres à inspirer la vertu, & à régler les mœurs. Il recommande particulièrement la recherche de la sagesse dont il fait l'éloge le plus magnifique. Les principaux traits de cet éloge ont été depuis appliqués à la sainte Vierge.

Les Juifs ne regardent point l'Ecclésiastique comme un livre canonique : on ne le trouve pas même dans les premiers catalogues des livres canoniques des Chrétiens ; mais il a depuis été reconnu pour tel dans plusieurs conciles ; & on l'a toujours lu dans la synagogue, comme les autres livres sapientiaux.

ECCLÉSIASTIQUE. On donne ce nom en général à tous ceux qui sont consacrés au service des autels, & qui composent ce qu'on appelle *l'ordre du clergé*. Voyez **CLERGÉ**.

ECDUSIES : fêtes que les habitans de la ville de Phestos, dans l'isle de Crète, avoient coutume de célébrer en mémoire d'un prodige opéré par la déesse Latone. Ce prodige étoit le changement de sexe d'une certaine Leucippe, qui, de fille, étoit devenue garçon. Ces fêtes étoient appelées *ecdusies*, du mot grec *induis*, qui signifie *dépouiller*, parce que Leucippe s'étoit dépouillée des habits de fille pour se revêtir de ceux de garçon.

ECLIPSE. L'ignorance & la superstition d'un

grand nombre de peuples semblent avoir consacré, dans les fastes de leur religion, ce phénomène causé par l'interposition de la lune entre le soleil & la terre, ou de la terre entre le soleil & la lune. Nous rapporterons ici quelques-unes de leurs opinions à ce sujet.

1. Les Lapons sont persuadés que les éclipses de lune sont causées par les démons qui dévorent cet astre. Dans cette idée, ils tirent vers le ciel, avec des armes à feu, à dessein d'épouvanter les démons, & de secourir la lune.

2. Ven-ti, empereur de la Chine, à l'occasion d'une éclipse de soleil, arrivée de son tems, porta une déclaration que l'on conserve encore aujourd'hui, dans laquelle il reconnoît que le *Tien*, ou le Ciel annonce par ce phénomène quelque calamité funeste prête à tomber sur lui, ou sur son peuple. Il ajoute que Dieu, punissant quelquefois les sujets des crimes de leur prince, il ordonne qu'on l'avertisse sans ménagement de toutes les fautes qu'il a commises & qu'il commet, tous les jours, dans l'administration des affaires, afin que, par une conduite plus réglée, il puisse appaiser le courroux céleste. La superstition cesseroit d'être un vice, si elle produisoit toujours de si heureux effets.

C'est un crime capital à la Chine pour un astronome, que de ne pas prédire exactement une éclipse. L'ignorant, qui se trompe sur cet article important, est puni de mort. Lorsqu'il doit y avoir éclipse, le tribunal des rits a soin de faire mettre, quelques jours auparavant, dans une place publique, une affiche où sont marqués en gros caractères, le jour, l'heure, & même la minute où l'éclipse doit paroître. Il ne manque pas aussi d'en faire donner avis aux Mandarins de tous les ordres, qui, revêtus de leurs habits de cérémonie, se rendent dans la cour du tribunal d'astronomie. En attendant l'éclipse, ils s'amuse à examiner des tables sur les

quelles elle est tracée, & s'entretiennent ensemble sur ce phénomène. Dès que l'éclipse commence, ils se prosternent tous, & se frappent le front contre la terre. Le son des tambours & des tymbales retentit en même tems dans toute la ville. Ce n'est plus aujourd'hui qu'une vaine cérémonie que l'habitude a conservée. Mais autrefois les Chinois, par cette bruyante cérémonie, s'imaginoient donner un secours réel à l'astre éclipse, & le soustraire à la gueule du dragon céleste, qui, sans cela, n'auroit pas manqué de le dévorer. Quoique le plus grand nombre soit aujourd'hui désabusé de cette ridicule idée, plusieurs cependant sont encore persuadés que les éclipses annoncent quelque évènement funeste. Avant l'arrivée des missionnaires, ils s'imaginoient que les éclipses étoient occasionnées par un mauvais génie qui cachoit le soleil de sa main droite, & la lune de la main gauche. Quelques-uns donnoient à l'éclipse de lune une cause non moins extravagante. Ils étoient persuadés qu'il y avoit au milieu du soleil un grand trou, & lorsque la lune se rencontroit vis-à-vis, qu'elle devoit naturellement être privée de lumière.

3. Les Siamois s'imaginent que les éclipses de soleil ou de lune sont causées par un énorme dragon qui dévore l'astre dont la lumière est éclipse. Pour le délivrer de la gueule de ce terrible animal, ils heurtent l'un contre l'autre des chaudrons, des poëles, & font retentir les airs d'un horrible tintamarre.

4. Pendant les éclipses de soleil ou de lune, le roi de Tonquin fait prendre les armes à ses troupes : toutes les cloches & les tambours font un bruit effroyable.

5. Les éclipses sont pour les Indiens Gentils une occasion de pratiquer plusieurs exercices de dévotion. « Le 2 de Juillet 1666 ; dit le voyageur Tavernier, à une heure après midi, il y eut éclipse de soleil. Il y eut

alors une prodigieuse multitude de gens qui accou-
roient de tous côtés pour venir se laver dans le Gange.
Ce lavement doit commencer trois jours avant qu'on
voie l'éclipse. » C'est pourquoi les Bramines ont
soin d'annoncer au peuple ce phénomène, quelque
tems avant qu'il arrive. Reprenons le récit de Ta-
vernier. « Pendant ces trois jours (les Indiens)
apprêtent toute sorte de riz, de laitages & de
confitures pour les poissons & les crocodiles qui sont
dans le fleuve. Tout cela s'y jette aussi-tôt que ces
Bramines l'ordonnent, & qu'ils connoissent que c'est
la bonne heure. Quelque éclipse que ce soit, ou de
soleil ou de lune, dès qu'elle commence, les idolâ-
tres ont accoutumé de casser toute la vaisselle de te-
e qui leur sert pour le ménage, & de n'en pas laisser
une pièce en son entier. Les Bramines cherchent
dans leurs livres l'heure favorable à cette cérémonie.
Quand elle est venue, ils crient au peuple de jeter
ses offrandes dans le Gange. Alors il se fait un bruit
horrible de clochettes, de tambours, & de plaques
de métal, qu'ils frappent l'une contre l'autre. Dès
que les offrandes sont dans le fleuve, le peuple y
entre, s'y frotte, s'y lave le corps jusqu'à ce que
l'éclipse soit finie. . . . Les Bramines, qui sont à
terre, au bord du rivage, essuient le corps de ceux
qui sortent de l'eau, & leur donnent du linge sec
dont ils se couvrent le ventre: ensuite ils les font
asseoir dans un endroit où les plus riches de ces
Gentils ont fait apporter du riz & plusieurs autres
provisions. Ces mêmes Bramines consacrent avec de
la bouze de vache un petit espace en carré du ter-
rein où ils sont assis, & sur-tout observent avec
grand soin qu'il ne s'y trouve aucun insecte. Ils
tracent, dans ce petit espace de terre, plusieurs sortes
de figures, sur chacune desquelles ils mettent un
pou de bouze de vache avec deux ou trois petites
branches de bois que l'on frotte bien, de peur
qu'il ne s'y rencontre quelqu'insecte: sur ces pe-

rites branches ils mettent du riz , des légumes , & autres choses de cette nature , à quoi ils ajoutent du beurre , & y mettent le feu : ensuite ils observent la flamme , & forment , sur les différentes agitations , des prédictions touchant la récolte de ces grains.»

L'opinion des Indiens sur les éclipses est que l'astre éclipsé est alors saisi par un *deûta* ou dragon , qui dérobe sa lumière aux yeux des hommes. C'est dans les livres sacrés des Bramines que l'on trouve ce conte absurde ; & les peuples le croient de si bonne foi , que , pendant tout le tems que dure l'éclipse , les femmes enceintes se tiennent renfermées dans leurs maisons , sans oser sortir , dans la crainte que le dragon , qui cause l'éclipse , ne dévore leurs enfans. Mais c'est principalement pour les éclipses de soleil qu'on pratique toutes les cérémonies que l'on vient de décrire. L'utilité & les bienfaits continuels de cet astre engagent les Indiens à faire tous leurs efforts pour le délivrer du péril pressant où il se trouve ; mais il paroît qu'ils s'embarrassent assez peu de la lune.

Bernier donne une description plus circonstanciée des cérémonies superstitieuses que pratiquèrent les Indiens Gentils , pendant cette fameuse éclipse de 1666. Il en fut lui-même témoin oculaire , ayant une maison située sur le bord de la rivière de Jemna. De dessus sa terrasse , il vit , des deux côtés de la rivière , les Indiens plongés dans l'eau jusqu'à la ceinture , les yeux fixés vers le ciel , afin de se cacher entièrement sous l'eau dès que l'éclipse commenceroit. Les enfans des deux sexes étoient entièrement nus ; les hommes avoient les cuisses couvertes d'une espee d'écharpe , & les femmes d'un simple drap. De l'autre côté de la rivière , il vit les Rajahs , les banquiers & les marchands qui étoient sous des tentes avec leurs familles. Ils avoient planté dans la rivière des especes de paravents qu'ils nomment

Kanates, afin que personne ne les vît se laver. Dès que l'éclipse commença, tous les Indiens se plongerent dans l'eau, plusieurs fois de suite, poussant de grands cris : puis, levant les yeux & les mains vers l'astre éclipsé, ils le saluerent par plusieurs inclinations profondes, marmotant certaines prières, & faisant plusieurs contorsions ridicules. Ils prirent aussi de l'eau dans le creux de leur main, & la jetterent vers le soleil. Lorsque cet astre eut repris sa clarté, ils sortirent de l'eau. Mais, avant de se retirer, ils jetterent par dévotion plusieurs pièces d'argent dans la rivière, & se revêtirent d'habits nouveaux, qui avoient été apportés exprès sur le rivage. Les plus dévots firent présent aux Bramines de leurs anciens habits. La superstition des Indiens ne surprendra pas ceux qui sçavent qu'une éclipse répandoit autrefois l'allarme & la consternation dans toute l'Europe. En 1654, les Européens ne se montrèrent guères plus sages que les Indiens, pendant l'éclipse de soleil, qui arriva cette année. Une terreur panique avoit bouleversé toutes les têtes. Les uns achetoient d'une certaine drogue qu'ils regardoient comme un préservatif contre les mauvais effets de l'éclipse : les autres se tenoient renfermés dans leurs chambres, les portes & les fenêtres bien closes. Quelques-uns, plus timides alloient se cacher dans les caves. La plupart couroient en foule vers l'église, persuadés que le monde alloit être enseveli dans une nuit éternelle. Rendons grace au flambeau de la philosophie, qui nous a éclairés sur le ridicule de ces préjugés dont tant de peuples sont encore infectés.

6. Les Mandingues, Nègres Mahométans, qui habitent les pays intérieurs de la Guinée, donnent une plaisante raison aux éclipses de lune. Ils s'imaginent que ce phénomène est causé par un chat qui met sa pate entre la lune & la terre. Pendant tout le tems que la lune reste éclipsée, ils ne cessent

de chanter & de danser en l'honneur de Mahomet.

7. Lorsque les habitans du Malabar s'aperçoivent que le soleil ou la lune sont éclipsés, ils se précipitent tous hors de leurs maisons, poussant d'affreux hurlemens, s'imaginant épouvanter le dragon qui, selon leurs idées, veut dévorer l'astre éclipsé.

8. Les Péruviens regardoient les éclipses de soleil, comme une marque que cet astre étoit irrité contre eux; & alors ils n'oublioient rien pour appaiser son ressentiment. Ils n'étoient pas moins allarmés lorsqu'ils voyoient la lune s'éclipser. Ils s'imaginoient que cet astre étoit malade, & que la violence de la douleur le faisoit évanouir. Ils trembloient qu'il ne vînt à mourir, parce qu'ils étoient persuadés qu'alors il tomberoit du ciel; renverferoit le monde, & détruiroit tous ses habitans. Pour le ranimer & lui rendre ses forces, ils avoient imaginé un plaisant moyen; c'étoit d'attacher à des arbres un grand nombre de chiens, & de les fouetter, afin que les hurlemens de ces animaux chéris de la lune servissent à la réveiller & à la faire revenir de son évanouissement.

ÉCOLES. Il y a des docteurs & des écoles où l'on enseigne la religion dans le royaume de Laos, situé dans la presqu'île au-delà du Gange. On distingue dans ces écoles trois classes principales. Dans la première, on débite plusieurs contes ridicules & extravagans touchant l'origine du monde, des hommes & des dieux: dans la seconde, on enseigne les dogmes de la religion de Xaca; & le but que se proposent les docteurs de la troisième classe, est d'accorder ensemble les divers auteurs qui ont écrit sur la religion. On leur donne le titre d'*Ulmisés*; & leurs ouvrages portent celui de *Concorde*, quoique, pour l'ordinaire, ils soient confus & presque intelligibles.

ÉCONOME *. On donne ce nom à celui qui est chargé de la régie des revenus d'un bénéfice vacant. On le donnoit autrefois à ceux qui défendoient les droits & les biens des églises & des monastères. Pendant les troubles excités en France par la Ligue, on institua des économistes spirituels, qui avoient droit de conférer les bénéfices vacans, comme les Ordinaires.

ÉCRITURE SAİNTE. On donne ce nom à la collection des livres canoniques de l'ancien & du nouveau Testament, qui forment avec la tradition la règle de la foi & des mœurs des Chrétiens. Les livres de l'Écriture ont été composés par des hommes ; mais ces hommes étoient inspirés de Dieu. Ils n'écrivoient que ce que l'Esprit divin leur dictoit ; & ce ne sont point eux qui parlent dans leurs ouvrages, mais Dieu même. Les caractères de la Divinité brillent par-tout d'une manière si sensible dans les saintes Écritures, que tout homme d'un jugement sain, quand même il ne seroit pas éclairé des lumières de la Foi, reconnoîtroit aisément qu'elles ne sont pas l'ouvrage de l'esprit humain. Nous parlons séparément de tous les livres qui composent l'Écriture sainte, chacun à son article.

ECTHÈSE ** : exposition de foi que l'empereur Héraclius fit publier, en 639, en forme d'édit, à l'occasion des troubles qu'excita l'hérésie des Monothélites, qui prétendoient qu'il n'y avoit en Jésus-Christ qu'une seule volonté. Sergius, patriarche de constantinople, un des principaux chefs du Monothélisme, fit tant, par ses brigues à la cour, qu'il arracha à l'empereur cet édit qui favorisoit les erreurs des Monothélites, & déclaroit expressément qu'il n'y avoit qu'une seule opération & qu'une seule volonté dans Jésus-Christ. L'ecthèse fut con-

* Du grec *oikos*, maison ; & *nomos*, règle, loi.

** Du grec *ekthesis*, exposition.

damnée dans le concile de Constantinople le sixième général. Héraclius, avant de mourir, écrivit au pape une lettre dans laquelle il désavouoit cette exposition de foi, & déclaroit qu'elle avoit été composée par le patriarche Sergius, auquel il avoit simplement accordé la permission de la faire publier au nom de l'empereur.

ÉCUMÉNIQUE. Voyez ŒCUMÉNIQUE.

EDDA: c'est le nom que l'on donne au livre qui contient les dogmes, la religion & les usages des Goths, & des autres peuples du nord.

EDEN. Ce mot hébreu, qui signifie *délices*, désigne l'endroit où étoit situé le paradis terrestre. Les sçavans ont fait plusieurs recherches pour découvrir dans quel lieu de la terre étoit placé ce jardin délicieux. Si l'on en croit M. Huet & Bouchart, le pays d'Eden étoit situé sur les bords du fleuve que forment l'Euphrate & le Tigre réunis, que les anciens appelloient *Pastigris*, & qu'on nomme aujourd'hui *le fleuve des Arabes*: ainsi le pays d'Eden faisoit partie de la contrée connue depuis sous le nom de *Babylonie*. Voyez PARADIS TERRESTRE.

ÉDÉSIE *: déesse des festins, honorée chez les anciens payens, & qui présidoit particulièrement à ce qui se mangeoit. Les boissens avoient une autre divinité nommée *Bibesie*. Voyez cet article.

EDHEM. Le fondateur de cette espèce de religieux Turcs étoit un nommé *Ibrahim-Ethem*, dont la piété lui attira des partisans & des admirateurs. Cet Ibrahim passoit les jours & les nuits dans les mosquées à lire l'Alcoran, & prononçant souvent ces paroles: « Ô Dieu! tu m'as donné » tant de sagesse, que je connois évidemment que » tu prends soin de ma conduite; c'est pourquoi,

* Du latin *edo*, je mange.

» ô Dieu, méprisant toute puissance & toute domination, je me consacre à la méditation de la philosophie, & veux par-là r'être agréable. »

Les disciples d'Edhem se nourrissent de pain d'orge, & jeûnent très-exactement. Ils portent un habit d'un gros drap, & un bonnet de laine garni d'un turban. Ils ont à leur col un morceau de drap blanc mêlé de rouge; au reste, il est peu de cette engeance dans la Turquie, & leurs principaux couvens sont dans la Perse.

ÉDRIS. Les Musulmans appellent ainsi le patriarche Hénoch.

ÉDUSE : fausse divinité honorée chez les Romains, qui étoit supposée prendre un soin particulier des enfans. Elle présidoit aussi aux festins; &, à cet égard, elle étoit la même qu'Edésie. Voyez *cet article*.

ÉGÉRIE * : déesse qui présidoit aux accouchemens chez les Romains. Les femmes étoient persuadées qu'elle avoit le pouvoir de faire sortir l'enfant sans peine & sans efforts; c'est pourquoi, lorsqu'elles étoient enceintes, elles honoroient cette déesse par de fréquens sacrifices.

ÉGÉRIE : nymphe de la forêt d'Aricie, particulièrement connue, parce qu'elle servit au stratagème dont se servit Numa Pompilius pour faire respecter ses loix aux Romains. Il leur persuada qu'il avoit un commerce intime avec la nymphe Egérie, & que c'étoit elle qui lui suggéroit tous les réglemens nouveaux qu'il faisoit par rapport à la religion. Un ancien poète a bâti l.-dessus une fable où il rapporte qu'Egérie épousa en effet Numa Pompilius, & qu'après la mort de ce prince, elle répandit tant de larmes, que Diane, prenant pitié de sa douleur, la métamorphosa en fontaine.

* Du latin *egero*, qui signifie *je fais sortir*.

EGIOQUE. Voyez **ÆGIOQUE.**

EGLISE. Dans le sens spirituel, c'est l'assemblée des personnes unies par la profession de la même Foi Chrétienne, & par la participation des mêmes Sacremens, sous la conduite des pasteurs légitimes, dont le chef est le pape, vicaire de Jesus-Christ en terre. On distingue l'*Eglise triomphante*, l'*Eglise souffrante* & l'*Eglise militante*. L'*Eglise triomphante* est l'assemblée des fidèles qui sont déjà dans le ciel. L'*Eglise souffrante* est l'assemblée des fidèles qui sont dans les flammes du purgatoire; & l'*Eglise militante* est l'assemblée des fidèles qui sont occupés sur la terre à combattre contre les vices & les tentations.

Pour être membre de l'*Eglise militante*; il faut être baptisé; il faut n'être pas retranché du corps de l'*Eglise*, comme enfant rebelle & désobéissant: ainsi les infidèles & les Juifs, les schismatiques, les hérétiques & les apostats, ne sont pas du corps de l'*Eglise*; il en est de même des excommuniés, tant qu'ils sont dans l'état d'excommunication.

L'*Eglise* a quatre caractères principaux, qui la distinguent de toutes les autres sociétés qui veulent usurper son nom. Ces caractères sont l'unité, la sainteté, la catholicité & l'apostolicité. Voyez l'explication de ces caractères; chacun à leur article.

Dans le sens naturel, *Eglise* signifie le lieu où s'assemblent ces mêmes personnes unies par la profession de la même Foi Chrétienne, &c.

1. » L'*Eglise*, dit M. l'abbé Fleury, étoit séparée, autant qu'il se pouvoit, de tous les bâtimens profanes, éloignée du bruit, & environnée, de tous côtés, de cours, de jardins ou de bâtimens dépendans de l'*Eglise* même, qui tous étoient renfermés dans une enceinte de murailles. D'abord on trouvoit un portail ou premier vestibule, par où l'on entroit dans un péristile; c'est-à-dire une cour carrée, environnée de

¹ Du grec. *Εκκλησία*, assemblée.

galeries couvertes, soutenues de colonnes, comme sont les cloîtres des monastères. Sous ces galeries se tenoient les pauvres à qui l'on permettoit de demander à la porte de l'église; &, au milieu de la cour, étoit une ou plusieurs fontaines pour se laver les mains & le visage avant la priere: les bénéficiers leur ont succédé. Au fond étoit un double vestibule d'où l'on entroit par trois portes dans la salle ou basilique, qui étoit le corps de l'église; je dis qu'il étoit double, parce qu'il y en avoit un en dehors, & un autre en dedans, que les Grecs appelloient *narthex*. Près de la basilique en dehors, étoient au moins deux bâtimens, le baptistère à l'entrée; au fond, la sacristie, ou le trésor, nommée aussi *secretarium* ou *diaconicum*; & quelquefois il étoit double. Souvent, le long de l'église, il y avoit des chambres ou cellules pour la commodité de ceux qui vouloient méditer & prier en particulier: nous les appellerions des *chapelles*. La basilique étoit partagée en trois, suivant sa largeur, par deux rangs de colonnes qui soutenoient la galerie des deux côtés, & dont le milieu étoit la nef, comme nous voyons à toutes les anciennes églises. Vers le fond, à l'orient, c'étoit l'autel, derrière lequel étoit le presbytère ou sanctuaire; c'est ce que l'on nomma depuis le *chevet de l'église*. Son plan étoit un demi-cercle qui enfermoit l'autel par derrière; le dessus, une voûte en forme de niche qui le couvroit: on la nommoit en latin *concha*, c'est-à-dire *coquille*; & l'arcade, qui en faisoit l'ouverture, s'appelloit en grec *abfis*. Peut-être les Chrétiens avoient-ils d'abord voulu imiter la séance du Sanhédrin des Juifs, où les juges étoient ainsi en demi-cercle, le président au milieu. L'évêque tenoit la même place dans le presbytère. Il étoit au milieu avec les prêtres à ses côtés; & sa chaire, nommée *thrônas*, en grec, étoit plus élevée que leurs sièges. Tous les sièges ensemble s'appelloient en grec *synthrônas*, en latin *confectus*: quelquefois aussi on le nommoit *tribuna*, & en grec

hema, parce qu'il ressembloit aux tribunaux des juges séculiers dans les basiliques. L'évêque étoit comme le magistrat, & les prêtres ses conseillers. Ce tribunal étoit élevé, & l'évêque en descendoit pour s'approcher de l'autel. L'autel étoit enfermé par-devant d'une balustrade à jour, hors de laquelle étoit encore un autre retranchement dans la nef pour placer les chantres que l'on nomma depuis, par cette raison, *chaur*, en grec *choros*, ou *cancel*, du mot latin *cancelli*. Ces chantres n'étoient que de simples clerics destinés à cette fonction. A l'entrée du chœur étoit l'ambon, c'est-à-dire une tribune élevée où l'on montoit des deux côtés, servant aux lectures publiques, nommée depuis *pupitre*, *lurin* ou *jube*. Si l'ambon étoit unique, il étoit au milieu; mais quelquefois on en faisoit deux pour ne point cacher l'autel. A la droite de l'évêque & à la gauche du peuple; étoit le pupitre de l'évangile; & de l'autre côté, celui de l'épître. Quelquefois il y en avoit un troisième pour les prophéties. L'autel étoit une table de marbre ou de porphyre, quelquefois d'argent massif, ou même d'or, enrichie de pierreries; car on croyoit ne pouvoir employer de matieres assez précieuses pour porter le Saint des Saints; & les cérémonies de la consécration des autels marquent encore assez ce respect; mais quelquefois elle n'étoit que de bois. Elle étoit soutenue de quatre pieds, ou petites colonnes, riches à proportion; & on la plaçoit, autant qu'il étoit possible, sur la sépulture de quelques martyrs; car, comme on avoit coutume de s'assembler à leurs tombeaux, on y bâtit les églises; & de-là est venue enfin la règle de ne point consacrer d'autel, sans y mettre des reliques. C'étoient ces sépulcres des martyrs que l'on appelloit *mémoires* ou *confessions*: elles étoient sous terre; & l'on y descendoit par-devant l'autel. Il demouroit nud hors le tent du Sacrifice, ou seulement couvert d'un tapis; & rien n'étoit posé immédiatement dessus: depuis, on l'en-

vironna de quatre colonnes aux quatre coins, soutenant une espèce de tabernacle qui couvroit tout l'autel, & que l'on nommoit *ciboire*, à cause de sa figure qui étoit comme une coupe renversée; car les anciens avoient des coupes qu'ils nommoient *ciboria*, du nom d'un certain fruit d'Egypte. Tout cela étoit orné magnifiquement. Le ciboire, & les colonnes qui le soutenoient, étoient souvent tout d'argent; & il y en avoit du poids de trois mille marcs. Entre ces colonnes, on mettoit des rideaux d'étoffe précieuse pour enfermer l'autel des quatre côtés. Le ciboire étoit orné d'images & d'autres pièces d'or ou d'argent, pour représenter le Saint-Esprit. Quelquefois on y renfermoit l'Eucharistie que l'on gardoit pour les malades; & quelquefois on la gardoit dans de simples boîtes, telles que sont nos ciboires. Quelquefois on couvroit d'argent l'abside entière; du moins on la revêtoit de marbre, aussi-bien que la conque. Les colonnes, qui soutenoient la basilique, étoient de marbre, avec des chapiteaux de bronze doré. Elle étoit pavée de marbre, & souvent toute incrustée en dedans. »

On employa sur-tout, dans les siècles suivans, les ouvrages de mosaïque, qui est une marqueterie de petites pièces de verre, peinte de diverses couleurs: on en fait toutes sortes de figures qui ne s'effacent jamais. Ce n'est pas que les églises n'eussent aussi d'autres peintures: leurs murailles en étoient ornées pour la plupart. On y voyoit diverses histoires de l'ancien Testament, sur-tout celles qui étoient des figures des Mystères du nouveau, comme l'arche de Noé; le sacrifice d'Abraham, le passage de la mer Rouge; Jonas jetté dans la mer; Daniel entre les lions. On y voyoit en plusieurs endroits la figure du Sauveur, & quelques-uns de ses miracles, comme la multiplication des pains, & la résurrection du Lazare. Eusebe témoigne que, dans les places de Constantinople, Constantin fit mettre

le bon Pasteur, & Daniel entre les lions; & ailleurs il dit que, dès les premiers tems, on avoit gardé les images des apôtres S. Pierre & S. Paul, & de Jesus-Christ même, peintes avec des couleurs, l'usage étant inviolable, chez les anciens, d'honorer ainsi leurs bienfaiteurs. Toutefois S. Augustin avoue que, de son tems, on n'avoit point leurs vrais portraits, mais seulement des images faites à phantaisie, comme à présent. Enfin l'on représentoit dans chaque église l'histoire du martyr dont les reliques y reposoient. Prudence nous en donne deux beaux exemples de S. Cassien & de S. Hyppolite, & Asténius celui de sainte Euphémie. Ces peintures étoient faites principalement pour les ignorans, à qui elles servoient de livres, comme dit le pape Grégoire II, écrivant à l'empereur Léon fauteur des Iconoclastes. Les hommes & les femmes, tenant entre leurs bras les petits enfans nouveaux baptisés, leur montrent du doigt les histoires, ou aux jeunes gens ou aux Gentils étrangers; ainsi ils les édifient, & élèvent leur esprit & leur cœur à Dieu. Les portes de l'église étoient ornées d'yvoire, d'argent ou d'or, & toujours garnies de rideaux. Aux principales portes, on mettoit des reliques, d'où venoit le grand respect que les fidèles leur rendoient.

2. Les églises des Grecs sont ordinairement d'une forme carrée: le chœur en est toujours tourné vers l'orient. On voit encore quelques-unes de leurs anciennes églises qui ont deux nefs, dont le toit est en dos d'âne ou en herceau. Au milieu des deux toits, sur le frontispice, est un clocher où il n'y a point de cloches. Plusieurs églises grèques ont des dômes assez bien construits. Celles des monasteres sont toujours situées au milieu de la cour, & environnées des cellules des moines. « La nef, dit Tournefort dans ses Voyages du Levant, est aujourd'hui la plus grande partie des églises grèques. On s'y tient debout ou assis dans des chaises adossées

contre le mur ; de manière qu'il semble que l'ost soit debout. Le siège du patriarche est tout au haut dans les églises patriarcales : ceux des autres métropolitains sont au-dessous. Les lecteurs, les chantres, les petits clercs, se mettent vis-à-vis ; & le pupitre, sur lequel on lit l'Écriture, y est aussi. La nef est séparée du sanctuaire par une cloison peinte & dorée, élevée du bas jusqu'au haut. Elle a trois portes. On appelle celle du milieu *la porte sainte*, laquelle ne s'ouvre que pendant les Offices solennels, & à la Messe, lorsque le diacre sort pour aller lire l'évangile, ou quand le prêtre porte les especes pour aller consacrer, ou enfin, lorsqu'il vient s'y placer pour donner la Communion. Le Sanctuaire est la partie du maître-autel la plus élevée, terminée dans le fond par un demi-cintre, &c.

3. Les églises des Arméniens sont aussi toujours tournées vers l'orient. On y distingue quatre parties ; le sanctuaire, le chœur, l'endroit où se mettent les hommes & celui où les femmes sont placées. Il y a une balustrade, haute de six pieds, qui sépare le chœur d'avec la nef des hommes. Pour entrer du chœur dans le sanctuaire, il faut monter cinq ou six degrés. L'autel, situé au milieu du sanctuaire, est petit, & construit de manière qu'on puisse aisément tourner tout autour. « Presque toutes les églises, dit le P. le Brun, ont un dôme où il y a des fenêtres qui éclairent le sanctuaire. Il n'y a aucun siège dans le sanctuaire, parce que le prêtre & les autres officiers s'y tiennent toujours debout. Cependant, selon la liturgie, le prêtre doit s'asseoir pendant la prophétie & l'épître ; & alors, si c'est un évêque ou un prêtre âgé, qui officie, on lui porte un siège. Il y a ordinairement entre les deux escaliers qui vont du sanctuaire au chœur une petite balustrade auprès de laquelle les officiers de l'autel peuvent s'appuyer. » Les églises n'ont ordinairement qu'un seul autel. Il n'y a point de chaire fixe pour les sermons ; on en apporte une chaque fois qu'on prêche.

Les Arméniens ont tant de respect pour le lieu saint, qu'ils ont toujours leurs soulers à la porte.

On ne remarque, dans les églises des Abyssins, ni statues ni images en bois, qui leur paroissent autant d'idoles. On n'y voit que des tableaux & des peintures. Il n'y a même aucun crucifix, soit taillé, soit de métal. En 1700, M. Poncet, consul de France, offrit à l'empereur Sigued un petit crucifix, dont le travail étoit exquis, & enleva l'admiration du prince, qui le baisa respectueusement. Il n'osa pas le porter sur lui, dans la crainte de soulever le peuple & le clergé; mais il le fit placer parmi les plus précieuses curiosités.

Les églises des Abyssins n'ont point de cloches. On frappe sur une pierre ou sur un bois creux avec des marteaux de bois pour avertir le peuple qu'on va commencer le service divin. Le chœur, où se tiennent les prêtres, est ordinairement séparé de la nef par un rideau qui déroche au peuple la vue du maître autel. Les Abyssins se tiennent ordinairement debout pendant l'office; & l'on ne voit dans leurs églises ni bancs ni chaises. Il n'y a que des vieillards ou des infirmes auxquels on permette de s'asseoir sur des sièges plians. Si quelqu'un, trop foible de reins, ou vaincu par la fatigue, s'avise de s'asseoir à terre, il entend bientôt un diacre qui crie: «Lèvez-vous, vous qui êtes assis!» Leurs églises sont misérables & délabrées. Leur couverture est de paille ou de roseaux. Il n'y a que la maniere respectueuse dont ils sy comportent, qui avertisse que c'est la maison de Dieu. Les gens, qui viennent à cheval, sont obligés de descendre à une grande distance de la porte de l'église. Les personnes attequées de quelque maladie de la peau, les maris & les femmes qui, la nuit précédente, ont goûté les plaisirs que permet le mariage, ne peuvent entrer dans le lieu saint qu'ils ne se soient purifiés auparavant. L'entrée en est interdite aux femmes, quand elles ont leur flux périodique. Lorsqu'elles sont accouchées d'un gar-

con, elles en sont exclues pendant quarante jours, & pendant quatre-vingt, lorsqu'elles ont mis au monde une fille. Les Abyssins n'entrent jamais dans leurs églises, que pieds nus : c'est pour cela que le pavé en est toujours couvert de tapis. Ils n'osent ni se moucher ni se parler à l'oreille, ni même tourner la tête dans cet auguste lieu. On ne leur permet pas même d'y entrer, à moins qu'ils ne soient vêtus, avec toute la décence convenable.

ÉGLISE ANGLICANE. Voyez SCHISME D'ANGLETERRE.

ÉGLISE GALLICANE. (*libertés de l'*) Voyez LIBERTÉS, &c.

ÉGLISE D'ARMÉNIE. Voyez SCHISME DES ARMÉNIENS.

ÉGLISE GRÈQUE. Voyez SCHISME DES GRECS.

ÉLAGABALE. Les habitans de la ville d'Emesse, adoroient sous ce nom le soleil, qu'ils regardoient comme le créateur & le principe de toutes choses. Le mot *Elagabale* est dérivé de l'hébreu *Eloah*, qui signifie Dieu, & de *gabal*, qui, en syriaque, veut dire former.

Le dernier empereur de la famille des Antonins, nommé *Marc Aurèle Antonin Vere*, a porté le surnom d'*Héliogabale*, ou *Elagabale*, parce qu'il étoit prêtre du soleil avant que d'être élevé à l'Empire.

ELAH, c'est le nom de Dieu en arabe. *Elah*, avec l'article, forme *Alelah*, & par abréviation *Allah*.

ELAHIOUN : c'est-à-dire *divin*. Il y a parmi les Mahométans une secte de philosophes qui prennent ce nom. Ces philosophes reconnoissent qu'il y a un premier moteur de toutes choses.

ELAPHOBOLIES : fêtes instituées par les

* Du grec *ελαφος*, cerf, & de *βολή*, je lance.

Grecs en l'honneur de Diane, déesse de la chasse, & dans lesquelles ils lui sacrifioient des cerfs. Le mois, dans le cours duquel on célébroit ces fêtes, étoit, pour cette raison, appelé *Elaphobolion*.

ELCÉSAITES, plus connus sous le nom d'*Osséniens*: secte de Juifs demi-Chrétiens, qui parurent sous l'Empire de Trajan. Ils disoient du Christ, qu'il étoit le plus grand roi du monde. Etxai, leur chef, Juif d'origine, en faisoit une vertu matérielle, à qui il donnoit quatre-vingt seize mille pas de longueur, vingt-quatre mille de largeur, & de l'épaisseur à proportion. Quant au Saint-Esprit, il le représentoit comme une divinité femelle, posée devant le Christ, en forme de statue, sur un nuage entre deux montagnes, qui avoit les mêmes dimensions. Les Osséniens avoient la continence en horreur. La virginité leur paroissoit infamante. Ils juroient d'ordinaire par le fel, l'eau, la terre, le pain, le ciel, les saints anges de la priere, l'huile, le vent: c'étoient, chez eux, des sermens sacrés & inviolables. M. l'abbé Fleury pense qu'ils étoient à-peu-près les mêmes que les Esséniens. Voyez ce mot.

ELECTION DU PAPE. Dans la primitive Eglise, le pape étoit élu par le clergé Romain. Il paroît que le peuple même participoit à cette élection. La dignité de Pape devenant, de jour en jour, redoutable aux Souverains, ils voulurent disposer de l'élection; & l'on ne peut créer de souverain pontife, qu'avec leur agrément. Ce droit, dont les empereurs d'Orient avoient joui pendant long-tems, mais dont quelques empereurs d'Occident s'étoient départis par dévotion ou par foiblesse, fut la matière des vives & sanglantes querelles, qui divisèrent le Sacerdoce & l'Empire dans le onzième siècle. Le champ de bataille est enfin demeuré aux papes; & depuis Célestin II, qui fut élu en 1145 sans la par-

participation du peuple Romain & des ministres de l'empereur, l'élection des papes a toujours été faite par les seuls cardinaux, indépendamment de toute autre Puissance. Le pape Honoré III, élu en 1216, ordonna que l'élection du pape se feroit dans un conclave. Innocent III, &, après lui, Grégoire X, qui regnoit en 1271, réglèrent la forme & les loix de l'élection. Il y a trois manières différentes d'élire un pape, à sçavoir, par le scrutin, par le compromis, & par l'inspiration. *Voyez ces trois articles, & celui de CONCLAVE.*

Election d'un Roi. Les habitans de l'île de Bissao, située à quelque distance de la rivière de Gambie en Afrique, ont une façon très-singulière d'élire un successeur à leurs rois. Quatre des principaux seigneurs du pays portent le corps du monarque défunt au lieu de la sépulture. Avant de l'enterrer, ils font sauter en l'air la bière dans laquelle le corps est enfermé; mais ils la retiennent avant qu'elle tombe à terre: de cette manière, ils lui font faire plusieurs sauts, jusqu'à ce qu'enfin ils la laissent tomber sur la tête des princes & des seigneurs qui sont prosternés auprès du lieu de la sépulture. Celui sur lequel la bière tombe, est bien dédommagé du coup violent que lui donne cette lourde machine; car il est aussitôt proclamé roi. *Voyez COUBONNEMENT.*

ÉLÉPHANT. L'éléphant blanc est honoré au Pégu, comme une espèce de divinité. Il ne mange jamais que dans de la vaisselle de vermeil. Lorsqu'on le conduit à la promenade, six personnes de distinction portent un dais sur sa tête. Sa marche est une espèce de trompette, & tous les instrumens de musique du pays l'accompagnent. Les mêmes cérémonies s'observent, lorsqu'on le mène boire. Au sortir de la rivière, un seigneur de la cour lui lave les pieds dans un bassin d'argent.

ÉLEUSINES. Fêtes que les peuples de l'At-

rique célébroient, en l'honneur de Cérès, dans la ville d'Eleusis, où cette déesse avoit un temple magnifique. Ces fêtes furent instituées en mémoire de ce que Cérès, cherchant sa fille Proserpine, s'arrêta dans la ville; & enseigna l'agriculture aux habitans, qui communiquèrent, dans la suite, cet art utile aux autres peuples de l'Attique. Toutes les villes grecques envoyoit à Eleusis des processions avec les prémices de leurs moissons. Chaque procession particulière se rassembloit à Athènes; & de-là elles partoient toutes ensemble en bon ordre pour se rendre à Eleusis. Elles faisoient en chemin quelques pauses pour chanter des hymnes & offrir des sacrifices à la déesse. Lorsqu'on étoit arrivé au pont de Céphise, il étoit d'usage que plusieurs femmes, montées sur des chariots, s'attaquassent mutuellement par des railleries piquantes. Cette coutume donna lieu au proverbe *de plastro loqui*, « parler dessus le chariot, pour désigner un discours satyrique. » Pendant la célébration de la fête, les prêtres de Cérès, tenant chacun à la main une torche allumée, courroient ça & là, de toutes leurs forces, en mémoire des courses que Cérès fit pour trouver sa fille & des flambeaux qu'elle alluma sur l'Ethna. Le temple de la déesse étoit regardé comme quelque chose de si sacré, qu'on étendoit des peaux de bêtes sur le sol, afin qu'il ne fût pas profané par l'attouchement des pieds de ceux qui avoient commis quelque crime. Il leur étoit aussi enjoint de ne se tenir dans le temple, que sur le pied gauche, jusqu'à ce qu'ils se fussent purifiés.

Ce qui rendoit les fêtes d'Eleusis particulièrement célèbres, c'est que c'étoit alors qu'on pouvoit se faire initié à ces mystères si vantés, qui étoient l'objet de la vénération des anciens payens. Il y avoit deux sortes de mystères; les grands, & les petits. Les premiers avoient pour objet les services que Cérès avoit rendus à l'Attique; & les seconds.

concernoient plus particulièrement Proserpine. L'usage ordinaire étoit qu'il falloit avoir été initié aux petits mystères, avant de pouvoir parvenir aux grands. Les initiés étoient couronnés de myrte. On les revêtoit d'une robe neuve qu'ils portoient toujours, jusqu'à ce qu'elle fût entièrement usée; encore en conservoient-ils précieusement les lambeaux, & s'en servoient quelquefois pour faire des langes à leurs enfans. Ils s'engageoient, par les sermens les plus sacrés, à ne jamais découvrir à personne les mystères qui leur étoient révélés; & celui qui auroit violé cet auguste secret, eût été puni de mort. On a cru que c'étoit pour cacher l'infamie de ces mystères, qu'on prenoit toutes ces précautions. Si l'on en croit Tertullien, l'objet du culte secret des initiés, étoit *simulachrum membri virilis*, & selon Théodoret, *natura muliebris imago*. Mais M. Pluche n'est pas de ce sentiment, & il nous représente les mystères comme ce qu'il y avoit de plus raisonnable dans la religion des anciens payens. Selon lui, on découvroit aux initiés, dans les mystères d'Eleusis, l'origine de toutes les fables que la superstition avoit imaginées sur le compte de Cérés. On leur faisoit voir que Cérés n'étoit point en effet un être réel ni une déesse, mais un signe imaginé pour représenter la terre; que tout ce qu'on racontoit de cette divinité imaginaire, avoit rapport à l'état où s'étoient trouvés les hommes après le déluge, lorsque, la terre ayant perdu sa première fécondité, & la température de l'air étant changée, il leur fallut chercher avec des peines incroyables les moyens de se nourrir & de se défendre contre les injures des saisons. Voyez CÉRÈS. Les prêtres, qui avoient précieusement conservé la clef de ces symboles, en donnoient l'explication à ceux qui en étoient dignes; mais ils avoient de grandes précautions à garder. Le peuple, amateur des fables qu'il avoit imaginées; & idolâtre des dieux qu'il avoit

faits, seroit entré en fureur, s'il eût sçu qu'on réduisoit les objets de son culte à des signes & à des symboles. Il eût regardé les prêtres comme les destructeurs de la religion, & les mysteres comme l'anéantissement de ses dieux. Voilà la raison pour laquelle on recommandoit aux initiés un si profond secret. Voyez à l'article THESMOPHORIES un plus long détail sur les cérémonies des fêtes d'Eleusis. Voyez aussi MYSTERES.

ÉLEUTHÉRIES * : fêtes que les Grecs célébroient en l'honneur de Jupiter surnommé *Eleuthere*, c'est-à-dire *Libérateur*, parce qu'il les avoit délivrés du joug des Barbares, & leur avoit fait remporter une célèbre victoire sur Mardonius, général du roi des Perses.

ELIE : prophète Juif, qui se rendit illustre par la sainteté de sa vie, par sa généreuse fermeté, & par un grand nombre de prodiges. Il fut l'interprète des ordres de Dieu auprès de l'impie Achab, & de son fils Ochobias, rois d'Israël & adorateurs de Baal. Il osa leur reprocher en face leur crime & leur idolatrie, & leur annoncer les vengeances du Seigneur. Il fit éclater par ses miracles la puissance du Maître qui l'envoyoit, & la foiblesse des idoles que le peuple adoroit, à l'exemple de ses rois. Achab régnoit depuis six ans sur les dix Tribus, lorsqu'Elie le vint trouver, & lui déclara, de la part de Dieu, qu'en punition de son idolatrie, la terre seroit privée de pluie & de rosée jusqu'à son retour. Il se retira ensuite dans une caverne où il fut nourri par des corbeaux. Quelque tems après, il se retira à Sarepta en Phénicie, chez une veuve qui prit soin de sa subsistance, & dont, par reconnoissance, il resuscita le fils. Cependant le royaume d'Israël étoit affligé, depuis près de trois ans, de la plus horrible

* Du grec *ἐλευθερος*, libre.

famine causée par la sécheresse. Achab faisoit chercher par-tout le prophète Elie. Enfin Abdias, intendant de la maison du roi, le rencontra, & le conjura de revenir à la cour. Elie, de retour à Samarie, fit assembler tous les faux prophètes & les prêtres de Baal, au nombre de quatre cens cinquante; &, devant tout le peuple, il leur dit: « Immolez un » bœuf; mettez-en les morceaux sur l'autel avec » le bois préparé pour l'holocauste: invoquez ensuite Baal, afin qu'il fasse tomber le feu du ciel » sur la victime. J'en ferai autant de mon côté: » j'invoquerai le Dieu que j'adore; & l'on verra » par l'effet lequel est le plus puissant de mon Dieu » ou du vôtre. » La proposition fut acceptée. Les prêtres de Baal, après avoir préparé l'holocauste, invoquerent vainement leur dieu, tandis qu'à la prière d'Elie, on vit le feu du ciel descendre sur son sacrifice & le consumer. Le peuple cria miracle; &, animé par Elie, il mit en pièces tous les prêtres de Baal. Quelque tems après, il tomba une pluie abondante, qui fut l'effet des prières d'Elie. Ce saint prophète, pour éviter la colère de Jézabel, épouse d'Achab, se retira sur le mont Oreb, où Dieu lui ordonna de sacrer Jéhu roi d'Israël, & de choisir Elisée pour être son successeur. En s'en retournant, il trouva Elisée qui labouroit avec douze paires de bœufs. Il lui mit son manteau sur les épaules; &, dans l'instant même, Elisée quitta ses bœufs pour le suivre. De retour dans le royaume d'Israël, Elie alla reprocher au roi Achab le meurtre de Naboth & l'usurpation de sa vigne, & lui annonça la vengeance que Dieu tireroit de ce crime; vengeance qui s'exécuta, non pas sur Achab, parce qu'il s'humilia devant le Seigneur, mais sur sa femme & sur sa famille. Ochosias, ayant succédé à son père Achab, envoya, dès la seconde année de son règne, consulter Béalzébuth, au sujet d'une blessure dangereuse qu'il s'étoit faite en tombant. Elie alla, par l'ordre

du Seigneur, au-devant des envoyés. Il inyectiva en leur présence, contre la criminelle superstition du roi, & les chargea de lui dire qu'il mourroit de sa maladie. Ochosias ayant reçu ce message, & connoissant quel en étoit l'auteur, envoya un capitaine avec cinquante hommes, pour l'arrêter; mais le feu du ciel, à la priere d'Elie, tomba sur le capitaine & sur ses gens, & les consuma. Ochosias en renvoya d'autres qui eurent le même sort. Ceux qui furent envoyés la troisième fois, éviterent la mort par leur conduite soumise & respectueuse envers Elie. La parole de ce prophète ne tarda pas à s'accomplir sur Ochosias, qui laissa la couronne à son frere Joram. Ce fut vers le commencement de ce règne qu'Elie fut enlevé au ciel. Ce prophète signala son départ de ce monde par un prodige éclatant. Ayant frappé les eaux du Jourdain avec son manteau, elles se diviserent pour lui frayer un passage. Elie, ayant traversé le fleuve à pied sec avec son fidèle Elisée, fut tout-à-coup emporté en l'air par un tourbillon de feu, qui avoit la forme d'un char avec ses chevaux. Il laissa tomber son manteau qui fut ramassé par Elisée. On croit communément qu'Elie n'est point encore mort, & qu'il doit reparaître sur la terre avec Hénoch, à la fin du monde. L'Eglise ne laisse pas cependant de lui rendre un culte, quoique, selon le sentiment le plus commun, il ne jouisse pas de la félicité des bienheureux, parce qu'elle suppose que Dieu, l'ayant enlevé du milieu des hommes, l'a confirmé dans sa grace, & établi dans une espece d'impeccabilité.

ÉLISÉE : prophète Juif, successeur d'Elie, & héritier de son esprit. Nous avons parlé de sa vocation à l'article précédent. Après l'enlèvement de son maître, il se retira à Jericho. Les habitans de cette ville s'étant plaints à lui que leurs eaux étoient mal saines & mortelles, il y jeta du sel, & les rendit, par ce moyen, bonnes & salutaires. Allant de Jericho à Béthél, il rencontra des enfans qui se mo-

querent de lui, & l'appellerent *tête chauve*. Il les maudit; & , dans l'instant, il sortit d'un bois voisin deux ours qui les dévorèrent. Les rois d'Israël, de Juda & d'Idumée, étant en marche pour aller attaquer le roi de Moab, manquèrent d'eau. Dans cette extrémité, ils allèrent consulter Elisée, qui, par considération pour la piété de Josaphat, roi de Juda, leur enseigna un moyen de se procurer de l'eau, & leur prédit en même tems une victoire complète sur leur ennemi. Ce saint prophète étant allé à Samarie, une pauvre veuve, pressée par ses créanciers, vint lui exposer sa misère. Elle n'avoit pour tout bien qu'un peu d'huile. Elisée donna à cette huile la vertu de se multiplier. La veuve, par ce moyen, en remplit une grande quantité de vaisseaux, & vendit cette huile dont elle retira un grand profit. Une femme de la ville de Sunam éprouva aussi la puissance & les bienfaits du prophète. Elisée ayant logé quelque tems chez elle, & sçachant qu'elle étoit affligée de n'avoir point d'enfans, il pria le Seigneur de lui en donner un; & sa prière fut exaucée; mais cet enfant mourut au bout de trois ans. La mere désolée alla raconter ce malheur au prophète. Elisée donna son bâton à son serviteur Giezi, & lui ordonna de se rendre auprès de l'enfant; de ne saluer personne en chemin; & , dès qu'il seroit arrivé, de mettre son bâton sur le visage du défunt. La mere, qui n'avoit pas grande idée du pouvoir de Giezi, força par ses prières le prophète à venir lui-même. La précaution n'étoit pas inutile. Giezi ne put rien faire avec le bâton, & vint en donner avis à son maître. Elisée, étant entré dans la chambre de l'enfant, & ayant fait sa prière, se coucha sur le défunt, appliquant la bouche sur sa bouche, les yeux sur ses yeux, les mains sur ses mains: puis il se promena & fit deux tours dans la chambre; après quoi, remontant sur le lit, il se coucha de nouveau sur l'enfant qui bâilla sept fois, & ouvrit les yeux. Elisée prodiguoit, chaque jour,

jour, les miracles. Un de ses serviteurs ayant fait cuire des coloquintes sauvages pour le repas de ses disciples, l'amertume de ce mets ne leur permit pas d'en manger. Elisée, en y mêlant un peu de farine, le rendit doux & agréable au goût. Avec vingt pains, il rassasia une prodigieuse multitude de peuple. Naaman, général des armées du roi de Syrie, étant venu le prier de guérir sa lèpre, le prophète lui ordonna de se laver sept fois dans le Jourdain. Naaman obéit & fut guéri. Il offrit au prophète d'immenses trésors qui furent refusés. Giézi, plus intéressé que son maître, courut après Naaman, lorsqu'il fut parti, & lui demanda de l'argent au nom d'Elisée. Il s'en revint avec une grosse somme qu'il cacha avec grand soin. Elisée, pour lequel il n'y avoit rien de caché, punit l'avarice de Giézi, en le rendant lépreux. Un de ses disciples ayant laissé tomber dans l'eau le fer d'une coignée, il le fit surnager par le moyen d'un morceau de bois qu'il jeta dans l'eau. Joram, roi d'Israël, étant en guerre contre Bénadad roi de Syrie, fut redevable au prophète Elisée de tous les avantages qu'il remporta sur son ennemi. Bénadad n'avoit pas plutôt formé un projet, qu'Elisée en avertissoit Joram, qui le faisoit échouer. Bénadad irrité, envoya une armée entière pour se saisir d'Elisée, qui étoit alors dans la ville de Dotham. Mais, lorsque les gens du roi de Syrie entrèrent dans la ville, ils furent tellement aveuglés, qu'ils ne reconnurent point le prophète, & le suivirent même jusqu'à Samarie, croyant qu'il les conduisoit à la retraite d'Elisée. Ils furent bien surpris, lorsqu'en entrant dans la capitale du royaume de Joram, leurs yeux s'ouvrirent, & qu'ils s'aperçurent de leur erreur. Ce prince, par le conseil d'Elisée, les renvoya à leur roi. Bénadad vint, peu de tems après, mettre le siège devant Samarie; & la famine réduisit bientôt la ville aux dernières extrémités. Joram, désespéré de tant de maux, s'en prit à Elisée qui, pouvant obtenir du Seigneur la

délivrance de tant de maux, ne daignoit pas la demander ; & il envoya des gens pour le tuer. Il n'eut pas plutôt donné cet ordre, qu'il s'en repentit, & courut lui-même pour en empêcher l'exécution. Il seroit venu trop tard, si Elisée, prévoyant ce qui devoit arriver, n'eût défendu qu'on laissât rentrer les gens du roi. Joram en arrivant, les trouva arrêtés à la porte. Il se la fit ouvrir, & s'avança vers Elisée, qui ne l'eut pas plutôt apperçu, qu'il lui prédit que, le lendemain, à la même heure, douze litrons de fleur de farine ne coûteroient que trente sols dans Samarie. Un des généraux du roi se moqua de cette prophétie : « Vous en verrez l'accomplissement, » lui répondit Elisée ; mais vous n'en profiterez pas. » Les paroles de l'homme de Dieu s'exécutèrent à la lettre. L'armée du roi de Syrie, frappée d'une terreur panique, s'enfuit, le jour même, & abandonna ses tentes pleines de richesses & de provisions. Des lépreux, qui alloient au camp des Syriens demander de quoi vivre, s'apperçurent les premiers de la fuite des ennemis, & en donnèrent avis à Samarie. Joram, après s'être assuré du fait, permit à ses sujets de sortir de la ville pour aller piller le camp des Syriens. L'officier, qui s'étoit moqué de la prophétie, ayant été assigné à la porte de la ville pour empêcher que les citoyens ne s'étouffassent les uns les autres en sortant, fut lui-même écrasé dans la foule. Elisée alla ensuite à Damas, capitale de Syrie. Bénadad, qui étoit malade, envoya un de ses courtisans nommé Hazaël, consulter le prophète sur sa santé. Elisée répondit que la maladie du roi n'étoit pas mortelle ; que cependant il en mourroit. Il prédit ensuite à Hazaël qu'il succéderoit à Bénadad au trône de Syrie. Hazaël, de retour auprès du roi, l'étouffa avec une couverture mouillée pour hâter l'accomplissement de la prophétie. Elisée, étant retourné à Samarie, y tomba malade. Le roi Joas vint le visiter ; & le prophète lui donna un arc & des flèches. Il lui

commanda de jeter par la fenêtre, du côté de l'orient, une de ces flèches qu'il appelloit *la flèche du salut du Seigneur contre la Syrie*, lui prédisant qu'il battoit les Syriens, & les repoufferoit jusqu'aux extrémités du royaume d'Israël. Il lui dit ensuite de prendre les autres flèches, & d'en frapper la terre. Joas la frappa trois fois, & s'arrêta ensuite. L'homme de Dieu lui en fit des reproches, disant que s'il eût frappé la terre six ou sept fois, il eût entièrement exterminé les Syriens; au lieu qu'il ne les vaincroit que trois fois: tout cela s'accomplit à la lettre. Elisée, étant mort peu de tems après, fut inhumé avec tous les honneurs possibles. Les miracles l'accompagnèrent jusques dans le tombeau. Quelques jours après ses obsèques, des gens, qui portoiert un homme à la sépulture, ayant apperçu des voleurs, jetterent à la hâte le défunt dans le sépulcre d'Elisée, qui se trouva tout proche, & prirent la fuite; mais le mort n'eut pas plutôt touché le corps du saint prophète, qu'à l'instant même il recouvra la vie. L'Eglise honore la mémoire de cet illustre prophète, le 14 de Juin.

ÉLISÉE, ou CHAMPS ÉLYSÉES: c'est le lieu où les anciens croyoient que les ames vertueuses faisoient leur séjour après avoir été séparées du corps. Le spectacle des beautés de la nature, l'usage des plaisirs innocens, l'exemption de toute inquiétude, une paix & une tranquillité profonde; tels étoient les plaisirs que goûtoient les habitans de l'Elysée. Il ne paroît pas que la volupté grossiere fût connue dans cet heureux séjour. Si quelques poètes l'ont mise au nombre des agrémens de l'Elysée, ils ont plutôt suivi leur inclination particulière, que la croyance générale. Des prairies émaillées de mille fleurs, & arrosées de plusieurs ruisseaux; des bois touffus & sombres, qui retentissoient du chant des oiseaux; un air pur, un ciel toujours serain, un printemps éternel: voilà ce qu'on trouvoit dans l'E-

lycée, selon la plupart des poètes. Virgile nous apprend quels en étoient les habitans, & à quoi ils s'occupoient. « Là demeuroient, dit-il, ceux qui étoient morts en combattant pour la patrie. Les prêtres qui, sur la terre, avoient mené une vie pure & sainte; les poètes religieux, qui avoient chanté des vers dignes d'Apollon; ceux, qui, par l'invention des arts utiles, avoient rendu service à l'humanité; ceux enfin dont les bienfaits, répandus à propos, avoient excité la reconnoissance dans les cœurs. Ils avoient tous le front ceint d'une bandelette aussi blanche que la neige. Les uns s'exerçoient à la lutte sur le gazon; les autres formoient des danses joyeuses: ceux-ci jouoient de la lyre; ceux-là chantoient les louanges des dieux. Un des grands plaisirs de ceux qui habitoient l'Elysée, étoit d'y voir venir leurs anciens amis qu'ils avoient laissés sur la terre. Les anciens auteurs, & sur-tout les poètes, parlent de ces entrevues touchantes, qui se faisoient dans les champs Elysées. »

ÉLUS. (*les*) L'impie Manès, auteur de la secte abominable des Manichéens, avoit donné ce nom à ses plus intimes disciples. On distingua donc ces hérétiques en deux classes, les *Auditeurs* & les *Elus*. » Les Elus, dit M. l'abbé Fleury, faisoient profession de pauvreté & d'une abstinence très-rigoureuse. Les Auditeurs pouvoient avoir du bien & vivre à-peu-près comme les autres hommes. Ils devoient néanmoins tous s'abstenir du vin, de la chair, des œufs & du fromage, parce qu'ils disoient que ces corps n'avoient aucune partie de la substance divine. Entre les Elus, il y en avoit douze qu'ils nommoient *Maîtres*, & un treizième qui étoit le premier, à l'exemple de Manès. & de ses douze disciples: au-dessous étoient soixante & douze évêques ordonnés par les Maîtres; & ces évêques ordonnoient des prêtres & des diacres. »

ELXAI : faux prophète, Juif d'origine, & le

chef d'une espece de secte de demi-chrétiens, appellés de son nom, *Elcésaites*, & encore *Offéniens*, ou *Esséniens*. Voyez ces articles.

EMAUMS. Voyez IMAUMS.

ÉMIR : titre de dignité, chez les Turcs & chez les autres peuples Mahométans, affecté à ceux qui sont descendus du faux prophète Mahomet par sa fille Fatime. Quoiqu'ils n'ayent aucune fonction particuliere, ils sont censés du nombre des personnes de religion. Ils portent tous un turban d'un verd de mer foncé, qui est la couleur de leur prophète. Et comme les Turcs, dit Ricaut, ont beaucoup de vénération pour ce sang, qu'ils estiment saint & sacré, le magistrat séculier leur accorde plusieurs privilèges, entr'autres, celui de ne pouvoir être insultés ni frappés, qu'il n'en coûte la main droite au coupable. Mais, de peur que cette liberté ne dégénere en licence, ils ont un général, ou supérieur, qui a pouvoir de vie & de mort sur tous ceux qui lui sont soumis. Il en est peu parmi eux, qui puissent bien prouver qu'ils descendent de Mahomet. Le général est d'autant moins difficile sur cet article, que sa considération & son crédit croissent à proportion du nombre de ses sujets; c'est ce qui fait aussi que les Turcs, informés de ces abus, les estiment moins qu'ils ne faisoient autrefois. Ils ne craignent pas même de les battre, lorsqu'ils en sont insultés, après avoir pris la précaution de leur ôter leur turban vert, & de l'avoir baisé respectueusement.

EMMANUEL : nom que le prophète Isaïe donne au Messie, dont il annonce la venue. Le mot *Emmanuel* signifie en langue hébraïque, *Dieu avec nous*.

EMMURÉS. Le concile d'Albi de l'an 1254 donne ce nom aux hérétiques Albigeois que l'on enfermoit comme convertis par force, parce qu'en effet on les mettoit entre quatre murailles.

EMPLOCIES * : fêtes que les Athéniens célé-

* Du grec *εμπλοκη*, ensermentement.

broient , & dans lesquelles les femmes paroïssent avec les cheveux tressés.

ENCENSOIR : espece de castolette dont on se sert dans les Eglises pour brûler l'encens & encenser. Elle est faite en forme de petit réchaud couvert de son dôme , & suspendue par quatre chaînes : l'encensoir peut être d'argent ou de laiton.

ENCHANTEMENT : effet surprenant, dont on ignore la cause , & qu'on attribue à quelque puissance magique. « Il y a , dit l'auteur de l'Histoire de la Virginie , bien des occasions où les Virginiens emploient les enchantemens. Le capitaine Smith étant tombé entre leurs mains , ils pratiquerent à son occasion un sortilège dont nous allons donner la description. Il s'agissoit de sçavoir s'il étoit bien ou mal-intentionné pour eux , & si d'autres Anglois devoient arriver. On alluma , dès le matin , un grand feu , autour duquel on traça un cercle de farine ; après quoi , un homme , qui étoit apparemment le chef des prêtres ou magiciens , s'approcha du feu en faisant plusieurs gestes extraordinaires. Il étoit couvert d'une peau. Il avoit sur la tête une couronne de plumes avec des peaux de belettes & de serpens. En cet équipage , il commença l'invocation , d'une voix tonnante , & chanta des chants magiques , en quoi il fut secondé des autres prêtres qui étoient au nombre de six. Le chant fut réitéré plusieurs fois. Dès qu'il cessoit , les prêtres posoient quelques grains de bled à terre ; & le grand-prêtre jettoit de la graisse , du tabac dans le feu. Après cela , on traça deux autres cercles. Les prêtres prirent des bûchettes & les mirent dans les intervalles de grains de bled , qui étoient à-peu-près rangés cinq à cinq. La cérémonie dura trois jours. » *Voyez* MAGIE , SORTILEGE.

ENCRATITES , ou **CONTINENS** : nom sous lequel se déguisoient les Manichéens , parce que , comme ces anciens sectaires , les mêmes que les Esséniens , ils condamnoient le mariage. *Voyez* ESSÉNIENS.

ENFER & ENFERS. 1. Selon la croyance de l'Eglise Catholique, c'est le lieu où les démons, & les hommes réprouvés de Dieu, sont dévorés par un feu qui ne s'éteindra jamais. La doctrine de l'enfer & de l'éternité des peines, est fondée sur plusieurs passages de l'Ecriture. Les théologiens distinguent deux sortes de peines que les damnés souffrent dans l'enfer. La première est la peine du *dam*, qui consiste dans la privation de la vue de Dieu. La seconde est la peine du *sens*, qui consiste dans ce sentiment douloureux que fait éprouver à l'ame l'action du feu. On a mis en question si le feu de l'enfer étoit spirituel ou matériel ? L'Ecriture & les PP. insinuent qu'il est matériel ; mais, de quelque nature qu'il soit, c'est toujours un supplice plus terrible que tous ceux qu'on peut éprouver en cette vie.

2. Les anciens appelloient *les enfers* un lieu où ils croyoient que les ames étoient conduites après la mort. Ce lieu étoit situé dans le sein de la terre, & gouverné par un monarque particulier auquel ils donnoient le nom de *Pluton*. (*Voyez PLUTON.*) Cet empire ténébreux étoit environné de plusieurs fleuves, à sçavoir l'ACHERON, le STYX, le COCYTE, le PHLÉGÉTON. *Voyez ces noms.* C'étoit sur le bord du Styx que les ames arrivoient conduites par Mercure. Un vieux navigateur, nommé *Caron*, les recevoit dans sa barque pour les passer à l'autre bord ; mais il n'y recevoit que celles dont les corps avoient reçu les honneurs de la sépulture, & qui lui donnoient une pièce de monnoie pour payer leur passage. Il laissoit sur le rivage les morts qui n'avoient pas été inhumés ; & ils ne pouvoient passer le fleuve, qu'au bout de cent ans. Les avenues de ce ténébreux Empire étoient occupées par plusieurs monstres d'une figure hideuse. On y voyoit la Douleur & les Remords vengeurs du crime, les pâles Maladies & la triste Vieillesse, la Crainte, la Faim, la Pauvreté, le Travail & la Mort. La Guerre y paroissoit accompagnée de

la Discorde, dont la chevelure étoit composée de vipères. Au milieu, un orme épais & touffu étoit ses branches antiques : c'étoit la retraite des Songes légers qui habitoient sous chaque feuille de cet arbre. Un chien, nommé *Cerbere*, gardoit les portes de ce triste séjour. Voyez CERBERE. Dès l'entrée, on entendoit les cris plaintifs d'une troupe d'enfans qu'une mort prématurée avoit arrachés de la mamelle de leur mere, & fait passer du berceau dans la tombe. Un peu plus avant, on trouvoit ceux qui, malgré leur innocence, avoient été condamnés à mort, comme criminels. Auprès d'eux, étoient ces insensés, qui, ennuyés de la vie, en avoient eux-mêmes borné le cours. Non loin de-là, l'on découvroit de vastes campagnes appellées *les campagnes des pleurs* : c'est-là que demeuroient ceux qu'un amour malheureux avoit conduits au tombeau. Ils aimoient à s'enfoncer dans des routes secrètes, & dans des bosquets de myrte, qui les cachoient à tous les yeux ; & la mort sembloit n'avoir apporté aucun soulagement à leur chagrin. Plus loin, étoit la demeure des illustres guerriers qui n'avoient eu d'autre mérite que leur force & leur valeur. Tous ces gens étoient exempts des peines que les méchans souffroient dans le Tartare. Ils ne goûtoient point aussi les plaisirs destinés pour les ames vertueuses dans les champs Elysées. Ils étoient dans un état mitoyen, qui ne les mettoit pas à l'abri des peines, des soucis, & même des passions qui tourmentent les hommes pendant la vie. On trouvera ce qui manque à cette description des enfers aux articles TARTARE & ELYSÉE.

3. Suivant la théologie Mahométane, l'enfer est un lieu vaste & terrible, qui n'a que sept portes, tandis que le paradis en a huit, pour marquer que la clémence de Dieu l'emporte sur sa justice. Il est rempli de torrens de feu & de soufre, où les damnés, chargés de chaînes de soixante-dix coudées, seront plongés & replongés continuellement par

de mauvais anges. Au reste les degrés de ces tourmens varient selon les crimes de celui qui les souffre, & selon la demeure où il se trouve. A chacune des sept portes, il y a une garde de dix-neuf anges toujours prêts à exercer leur barbarie envers les damnés, & sur-tout envers les infidèles qui seront à jamais dans ces prisons souterraines, où les serpens, les grenouilles & les corneilles, animaux qui sont en horreur aux Persans, aggraveront encore les tourmens de ces malheureux. Pour les Mahométans, dont les crimes auront mérité ce lieu d'horreur, ils n'y demeureront au plus que sept mille ans, & pas moins de quatre cens ans. Au bout de ce tems, le prophète obtiendra de Dieu leur délivrance; & ils auront le bonheur d'être réunis aux vrais croyans. Pendant tout le tems que durera leur supplice, les damnés souffriront la faim & la soif: on ne leur servira que des fruits amers & ressemblans à des têtes de diables. Leur boisson sera des sources d'eau soufrées & brûlantes, qui leur donneront des coliques & des tranchées effroyables. L'inspecteur des mauvais anges, qui gardent l'entrée des sept portes, décidera de la rigueur des tourmens: elle sera toujours proportionnée aux crimes de ces infortunés, à leur plus ou moins de négligence à faire l'aumône, & à observer les autres préceptes de l'Alcoran. Toutes ces idées, comme l'on voit, ont été prises de la religion des Juifs. Voyez GEHENNE.

4. Les Islandois pensent que le feu n'est pas la seule peine des damnés, & que le supplice de plusieurs d'entr'eux consiste à éprouver la rigueur d'un froid violent & continu. Cette opinion, comme on voit, tient beaucoup du climat.

5. Les partisans de la secte des Sintos au Japon ne reconnoissent point d'autre tourment, pour les ames des méchans, que celui d'errer sans cesse autour d'un lieu de délices, habité par les ames des gens de bien, sans jamais pouvoir y entrer. Plusieurs Japonois pensent que la punition des ames des

méchans consiste à passer dans le corps d'un renard.

6. Les Siamois admettent un enfer où les méchans sont tourmentés par différens supplices ; mais ils ne pensent pas que les peines qu'on y souffre soient éternelles. Ils disent que l'ame du pécheur , après avoir expié ses crimes pendant un certain nombre d'années , reviendra sur la terre habiter un autre corps.

Ces mêmes peuples comptent neuf lieux de malheur , situés bien avant sous la terre , dans des abîmes profonds , où les méchans sont punis par différens genres de supplices. « Quoique les Siamois , dit M. de la Loubere , supposent , dans quelques-uns de ces lieux , des peines & des flammes éternelles ; quoiqu'il doive y avoir éternellement des ames dans ces neuf lieux , ce ne sont pas toujours les mêmes ames. Aucune ame n'y sera éternellement punie. Elles y naîtront pour y vivre un certain tems , & pour en sortir par la mort. » Le même voyageur ajoute : « Le vrai enfer de ces peuples consiste dans une éternelle transmigration des ames , sans jamais parvenir au Nircupan. Voyez NIRCUPAN. Elles sont si chargées de péchés , qu'elles ne sçauroient acquérir assez de mérites pour y parvenir. »

7. Les Parfis ou Guèbres admettent un enfer où les méchans sont la victime d'un feu dévorant , qui les brûle sans jamais les consumer. Un des tourmens de ce triste séjour consiste dans l'odeur infecte qu'exhalent les ames des damnés. On trouve dans un des livres sacrés de ces peuples , qui a pour titre *Erda-Viraph-Nama* , une peinture effrayante de plusieurs autres sortes de supplices auxquels les méchans sont condamnés. Les uns habitent d'affreux cachots où ils sont étouffés par une épaisse fumée , & dévorés par les morsures d'un nombre prodigieux d'insectes & de reptiles venimeux. Le tourment des autres consiste à être plongés jusqu'au col

dans les flots noirs & glacés d'un fleuve. Ceux-ci sont environnés de diables furieux & acharnés, qui leur déchirent le corps par des morsures continues. Ceux-là sont suspendus par les pieds ; & dans cet état, on les perce dans tous les endroits du corps avec un poignard. Le livre saint, au milieu de ce tableau terrible, présente celui d'une femme qui, pour expier sa défobéissance, & les querelles éternelles dont elle importunoit son mari, est suspendue par les pieds, tandis que la langue lui sort par la nuque du col ; grand exemple pour les femmes acariâtres & querelleuses.

8. Les habitans du royaume de Camboÿe, situé dans la presqu'isle au-delà du Gange, pensent qu'il y a treize lieux différens destinés pour les ames des méchans, où elles sont tourmentées à proportion des crimes qu'elles ont commis.

9. Plusieurs habitans du royaume de Laos, dans la même presqu'isle, pensent que les ames des méchans vont, après leur mort, dans une espece d'enfer divisé en six quartiers, dont les peines sont proportionnées aux crimes des coupables ; mais ils ne croient pas que ces peines soient éternelles. Les ames condamnées à l'enfer reviendront sur la terre, après un certain tems, & passeront d'abord dans les corps des animaux les plus vils ; puis, entrant par degrés dans des corps plus nobles, elles parviendront enfin à habiter des corps humains.

Les Talapoins du royaume de Laos enseignent que les méchans seront punis dans l'autre monde par la privation des femmes, & que l'enfer des femmes criminelles sera d'être mariées avec des diables, ou bien avec quelque vieillard mal-propre, dégoûtant, & aussi hideux que le diable.

10. Les habitans de l'isle Formose croient que les hommes, après leur mort, passent sur un pont fort étroit, fait avec une sorte de roseau qu'on nomme *bambou*, sous lequel il y a une fosse pro-

fonde, pleine d'ordures. Le pont s'éroule sous les pas de ceux qui ont mal vécu ; & ils sont précipités dans cette horrible fosse.

11. Les habitans du royaume de Benin, en Afrique, s'imaginent que le lieu, où les criminels sont punis après leur mort, est situé dans quelque endroit de la mer.

12. Les Nègres de Juida, sur la côte des Esclaves, croient qu'il existe un enfer où les criminels subissent le supplice du feu. Ils prétendent que ce lieu de tourmens est situé sur la terre. Il y a quelques années qu'une vieille femme, magicienne de profession, parut dans le pays, sans qu'on pût sçavoir de quel lieu elle venoit. Elle voulut persuader aux habitans qu'elle étoit nouvellement arrivée de l'enfer, & leur en débita plusieurs nouvelles. Elle leur nomma plusieurs personnes connues, qu'elle soutenoit y avoir vues, & spécialement le dernier capitaine des Blancs, qui souffroit, dans ce lieu terrible, des supplices affreux.

13. Les sauvages du Mississipi croient que, s'ils se sont mal comportés dans cette vie, ils iront, après la mort, dans un pays malheureux, où il n'y aura point de chasse.

14. Les habitans de la Virginie placent l'enfer à l'occident, & précisément à l'un des bouts du monde. Là, ils pensent qu'on trouve une fosse d'une grandeur immense, & remplie d'un feu dévorant, où sont précipités ceux qui, pendant la vie, se sont mal comportés. Cependant d'autres auteurs disent que le supplice de l'enfer, selon les Virginiens, consiste à être suspendus entre le ciel & la terre. Ils donnent à ce lieu de tourmens le nom de *Popoguno*.

15. Les Floridiens, qui habitent aux environs des montagnes d'Apalache, sont persuadés que les ames des méchans sont transportées, après la mort, au milieu des montagnes du nord, & qu'elles y restent exposées à la voracité des ours, & à la rigueur des neiges & des frimats.

Quelles que soient toutes les opinions que nous avons rapportées sur l'enfer, on doit conclure, par le sentiment unanime de toutes les nations, que ce lieu de supplices, destiné aux méchants, est de tradition aussi ancienne que le monde.

ÉNOPTROMANTIE * : sorte de divination qui se pratiquoit par le moyen d'un miroir.

ENTERREMENT. *Voyez FUNÉRAILLES.*

ENTHOUSIASTES ** : anciens hérétiques, ainsi nommés, parce qu'ils prétendoient avoir de véritables inspirations, quoiqu'ils fussent agités du démon. On a donné le nom d'*Enthoufiastes* aux **ANABAPTISTES & AUX QUAKERS.** *Voyez ces deux articles.*

ENTYCHITES : hérétiques, qui parurent dans le premier siècle, & qui s'attachèrent à la doctrine de Simon le Magicien. Ils enseignoient que les ames n'avoient été unies au corps, qu'afin de pouvoir goûter toutes sortes de voluptés. Leurs actions étoient conformes à cette infâme doctrine.

ENYALIUS : faux dieu adoré autrefois chez les Assyriens ; c'étoit aussi un des surnoms de Mars, dieu de la guerre.

ENYO : nom que les Grecs donnoient à Bellone, déesse de la guerre.

ÉOLE : dieu des vents & des tempêtes, chez les anciens Grecs & Romains. On croyoit qu'il habitoit dans une isle de la Sicile où il tenoit les vents renfermés dans des antres profonds. Lorsqu'il vouloit exciter quelque tempête, il les laissoit échapper de leurs prisons. Son pouvoir étoit cependant subordonné à celui de Neptune, dieu des mers : on le voit par la verte réprimande que Neptune fait faire à Eole, au premier livre de l'Énéïde. Homere raconte qu'Ulysse étant allé à la cour

* Du grec *ενοπτρον*, miroir ; & *μαντια*, divination.

** Dérive de *εν*, dans, & *θεος*, Dieu.

d'Eole, fut très-bien reçu par ce dieu, qui lui donna ; pour garant du succès de son voyage, plusieurs outres où les vents étoient renfermés, lui recommandant de ne point les ouvrir ; mais ses compagnons, soupçonnant que ces outres étoient pleines d'excellent vin, ne purent résister à la tentation de les visiter. Ils laissèrent échapper les vents, qui excitèrent tout-à-coup une horrible tempête. Ulysse se sauva seul sur une planche, après avoir vu périr les imprudens qui avoient causé leur malheur & le sien.

Voici le fondement & l'origine de toutes ces fables. « Eole étoit un roi qui avoit acquis une assez grande connoissance de l'art de la navigation. Son habileté consistoit particulièrement à connoître, par l'inspection du cours des nuages, ou du flux & reflux des eaux, quel vent devoit régner sur la mer bientôt après. Ulysse l'étant allé consulter en passant, Eole lui prédit quel vent il auroit pendant son voyage. »

Les Japonois ont aussi un dieu qui préside au vent. Il fait son séjour sur une des montagnes les plus élevées. Les dévots y grimpent avec des fatigues incroyables, en l'honneur de la divinité.

ÉON, ou ÉONE* : nom grec qui signifie *siècle*, & que l'hérétique Valentin employoit pour désigner son dieu, & toutes les productions de son dieu. Il admettoit trente Éones engendrés les uns des autres &c, qui, tous ensemble, faisoient ce qu'il appelloit *πληρωμα*, c'est-à-dire *la plénitude* & *le complément de la divinité*. Voyez VALENTINIENS.

ÉON DE L'ÉTOILE : gentilhomme Breton fit voir, dans le douzième siècle, qu'il n'y a point d'opinion si absurde & si extravagante, qui ne trouve des partisans dans un siècle d'ignorance & de superstition. Une mauvaise prononciation, qui étoit alors

* Du grec *αι*, *siè.* etc.

en usage dans l'Eglise, lui donna lieu d'imaginer le système le plus insensé, qui jusqu'alors eût entré dans la tête d'un chef de parti. Ayant entendu souvent chanter ces paroles du symbole, *Per eum qui venturus est judicare vivos & mortuos*, « Par ce » lui qui viendra juger les vivans & les morts; » trompé par la prononciation du mot *eum*, que l'on prononçoit alors, comme s'il y eût eu *Eon*, il s'imagina que c'étoit de lui-même qu'il étoit question, & que lui, Eon, étant le Fils de Dieu, devoit en effet juger, un jour, les vivans & les morts. Son amour-propre saisit avidement cette chimere flatteuse; & il s'en pénétra si bien, qu'il entreprit de le persuader aux autres. Ce qui est pour le moins aussi étonnant que la folie de ce gentilhomme, c'est qu'il trouva des sectateurs, & se vit bientôt à la tête d'un parti nombreux. Il donna à ses disciples des titres convenables au rôle qu'il jouoit. Les uns avoient le nom d'*anges*, les autres celui d'*apôtres*. Eon, que les gens sensés avoient d'abord méprisé comme un fol, ne tarda pas à devenir redoutable. Les brigandages, qu'exerçoient ses anges & ses apôtres, engagèrent plusieurs seigneurs à envoyer des gens pour se saisir de la personne de ce fanatique. Eon, pour se défendre, employa des armes plus puissantes que le fer. Il donna de l'argent à ceux qui étoient chargés de le prendre, & les régala si bien, qu'ils n'eurent pas le courage d'exécuter les ordres qu'on leur avoit donnés. Pour s'ex-cuser, ils répandirent le bruit qu'Eon étoit un forcier, qui s'étoit dérobé à leur poursuite, par le pouvoir de ses charmes. Cette opinion s'accrédita parmi le peuple; & pendant quelque temps, Eon passa pour un homme imprenable, & qui avoit tout l'enfer à son service; mais l'archevêque de Reims triompha de la prétendue magie du gentilhomme Breton, & vint à bout de le faire arrêter. Interrogé dans un concile assemblé à Reims, il fit des réponses si absurdes & si extrayantes, que per-

sonne n'eut lieu de douter qu'il n'eût perdu la raison. Ainsi, sans s'amuser à réfuter ses erreurs, on le condamna à une prison perpétuelle. Cependant quelques-uns de ses disciples, s'étant opiniâtrés à soutenir la prétendue divinité de leur maître, furent brûlés impitoyablement.

ÉORIES : fêtes que les Athéniens instituerent ; pour détourner l'effet des imprécations d'Erigone, & en même temps, honorer sa piété filiale. Le pere de cette fille, nommé *Icare*, ayant été tué, elle se pendit de désespoir, & pria les dieux de faire périr de la même maniere les filles des Athéniens, s'ils ne vengeoient pas la mort de son pere. Telle fut l'origine des fêtes Éories, ainsi nommées du mot grec *αιωση* j'éleve, je suspends, par allusion au genre de mort d'Erigone.

ÉPACTE : nombre qui détermine la différence de l'année lunaire d'avec l'année solaire. La lune acheve sa carrière, onze jours avant le soleil. Au bout de deux ans, elle a sur le soleil vingt-deux jours d'avance : la troisième année, elle a trente-trois jours. On en prend trente pour le mois intercalaire. Le nombre de trois, qui est de surplus, est l'épacte. L'année d'après l'épacte augmente de onze jours ; ce qui fait quatorze ; & ainsi, chaque année, les épactes vont en augmentant de onze jours, jusqu'à la révolution de leur cycle, qui est de trente ans. Au bout de ce terme, on recommence à compter les épactes comme on avoit fait à la première des trente années. Lorsque l'année est bissextile, l'épacte est de douze jours.

ÉPHESTRIES : fêtes établies à Thèbes, en l'honneur du fameux devin Tirésias, qui deux fois avoit changé de sexe. Ovide raconte que ce devin, se promenant un jour dans une forêt, rencontra deux serpens accouplés, & leur donna un coup de bâton : aussitôt il fut métamorphosé en femme, & demeura dans cet état, pendant l'espace de sept ans. La huitième année, il rencontra les mêmes

mêmes serpens , & les frapa encore , dans l'espérance de recouvrer sa premiere forme : il ne fut pas trompé ; dans l'instant, il redevint homme. C'est ce double changement de sexe que les Thébains honoroient dans les Ephestries. La principale cérémonie de ces fêtes consistoit à revêtir d'habits de femme la statue de Tirésias , & à les lui ôter ensuite , pour lui remettre des habits d'homme.

EPHOD : ornement du grand-prêtre des Juifs. C'étoit , selon la plupart des auteurs , une espece de cote d'armes , ou de cuirasse de laine , de diverses couleurs ; mais la description qu'en donne Moyse fait plutôt croire que l'éphod n'étoit qu'une espece de bretelles d'un ouvrage précieux , qui , descendant de dessus les épaules , se croisoient devant la poitrine & derrière le dos ; puis , repassant autour du corps , servoient de ceinture à la robe , ou au manteau du pontife. Voyez **PONTIFE** (*souverain.*)

EPIDAURIES : fêtes que l'on célébroit à Epidauré , & à Athènes , en l'honneur d'Esculape , dieu de la médecine.

EPIDÉMIES * : fêtes que les Grecs célébroient à Délos & à Milet , en l'honneur d'Apollon , & à Argos , en l'honneur de Diane sa sœur. Ils s'imaginoient que ces divinités descendoient du ciel , pendant ces fêtes , & se mêloient invisiblement avec le peuple ; c'est ce qui les fit nommer *Epidémies*.

EPIPHANE : hérétique du deuxieme siècle de l'Eglise , & fils de Carpocras , qui l'instruisit des belles lettres & de la philosophie de Platon. Il s'y rendit fort habile. Sa science , sa douceur , son air affable envers tout le monde , & peut-être la commodité de sa doctrine le firent , après sa mort , honorer comme un dieu. Son grand système étoit la communauté des femmes & des biens. Il définis-

* Du grec *ἐπι*, dans , & *δημος*, peuple.

loit l'Être suprême *une communauté avec égalité* :

EPIPHANIE * : fête que l'Eglise célèbre, le 6 de Janvier, en mémoire de l'adoration des Mages ; jour auquel Jesus-Christ s'est manifesté aux Gentils. On l'appelle vulgairement *la fête des Rois*. Cette même fête est aussi destinée à honorer le baptême de Jesus-Christ, & son premier miracle aux noces de Cana.

1. Les Grecs avoient coutume de célébrer, le même jour, 6 de Janvier, la naissance de Jesus-Christ, l'adoration des Mages, le baptême de Jesus-Christ, & le miracle des noces de Cana. Ils appelloient cette fête *Théophanie*, ou *fête des lumières*. Voyez **THÉOPHANIE**.

2. Chez les Georgiens, Chrétiens schismatiques du Levant, on pratique, le jour de l'Epiphanie, une ablution générale, dont voici les cérémonies :
 1. Un prêtre se rend au bord d'une riviere. La banniere marche devant lui avec un trompette & plusieurs autres ministres qui portent les choses nécessaires à la cérémonie ; ce qui forme une espece de procession. Le prêtre, étant arrivé, récite un grand nombre de prieres : puis il encense l'eau ; y jette de l'huile avec cinq bougies allumées, & une croix ; après quoi, il y trempe le goupillon, & arrose les assistans. L'eau étant ainsi sanctifiée, chacun s'y lave, & même en emporte chez soi, pour s'en servir au besoin.

3. Les Arméniens célèbrent la fête de l'Epiphanie, le même jour que celle de Noël.

EPISCOPAT *. C'est un ordre sacré, qui est regardé comme le complément du sacerdoce, qui donne le pouvoir à celui qui en est revêtu, d'administrer la confirmation, d'ordonner des prêtres, de gou-

* Δεσινὲ δ'εἶπαι, & φαίνομαι, je paroiss.

** Du grec ἐπισκοπῆσαι, veiller, avoir inspection.

verner les églises, avec juridiction sur les prêtres & autres ministres inférieurs. *Voyez* ÉVÊQUE.

ÉPISCOPAUX : Protestans d'Angleterre, lesquels, en se séparant de l'Eglise Romaine, ont néanmoins conservé la plupart des cérémonies extérieures du culte, & l'ordre de la hiérarchie ecclésiastique: ainsi il y a parmi eux des évêques, des prêtres, des chanoines, * comme dans l'Eglise Romaine. Leur religion est la dominante en Angleterre. *Voyez* PRESBYTÉRIENS.

ÉPISTEMONARQUE * : titre de dignité autrefois en usage dans l'Eglise Grèque. Celui qui en étoit revêtu, étoit chargé de veiller sur l'enseignement public. Il étoit comme le censeur de la doctrine de l'Eglise.

ÉPITRAGIE ** : surnom qui fut donné à Vénus, parce qu'une chèvre, que Thésée lui immola, fut changée en bouc.

EPOUSAILLES : cérémonie qui se fait à l'Eglise, pour la célébration d'un mariage. *Voyez* MARIAGE.

ÉPREUVES : moyens imaginés par l'ignorance & par la superstition, dans des siècles de barbarie, pour découvrir la vérité dans les cas douteux. 1. Ces épreuves étoient appelées *le jugement de Dieu*; & en effet, il ne falloit pas moins qu'un miracle de sa part, pour que l'épreuve ne fût pas funeste à l'innocent. Les épreuves, qui étoient le plus en usage, étoient au nombre de cinq, à sçavoir le combat en champ clos, ou le duel; l'épreuve par la croix, par l'eau froide, par l'eau bouillante & par le fer rouge. Nous avons expliqué à l'article DUEL ce qui concerne la première sorte d'épreuve. Il nous reste à parler des quatre dernières.

Voici en quoi consistoit le jugement de Dieu par

* Du grec *ἐπιστημον*, science, & *ἀρχος*, chef.

** Du grec *τραγός*, bouc.

la croix. Deux personnes, étant debout, tenoient les bras étendus en forme de croix ; & celui qui remuoit le premier les bras, ou le corps, perdoit sa cause. L'empereur Charlemagne ayant ordonné en 788, que l'on rétablît les fortifications de la ville de Vérone en Italie, qui étoient en fort mauvais état, il s'éleva une très-vive dispute à cette occasion entre les ecclésiastiques & les bourgeois. Il s'agissoit de sçavoir lequel de ces deux ordres devoit contribuer davantage à la dépense de cette réparation. Cette contestation fut décidée par le jugement de la croix. On choisit deux champions ; l'archiprêtre Arégas pour la bourgeoisie ; l'archidiacre Pacifique pour le clergé. Ils se placèrent tous les deux debout, vis-à-vis d'un autel où l'on célébra la Messe. Lorsqu'elle fut achevée, le prêtre lut la Passion selon S. Matthieu ; mais à peine étoit-il à la moitié, que le champion des bourgeois, ne pouvant plus résister à la fatigue, baissa les bras insensiblement, & accablé de lassitude, se laissa enfin tomber par terre ; mais Pacifique, plus vigoureux, soutint jusqu'au bout une posture si gênante, & fut proclamé vainqueur : en conséquence, le clergé ne paya que le quart des réparations.

L'épreuve par l'eau froide « consistoit, dit M. de Saint-Foix, à jeter l'accusé dans une grande & profonde cuve pleine d'eau, après lui avoir lié la main droite au pied gauche, & la main gauche au pied droit. S'il enfonçoit, on le croyoit innocent : s'il furnageoit, c'étoit une preuve que l'eau, qu'on avoit eu la précaution de bénir, le rejettoit de son sein, étant trop pure pour y recevoir un coupable. »

L'épreuve par l'eau bouillante, » consistoit à plonger la main dans un vase plein d'eau bouillante pour y prendre un anneau béni qui y étoit suspendu plus ou moins profondément : ensuite on enveloppoit la main du patient avec un linge sur lequel le juge & la partie adverse apposoient leurs sceaux.

Au bout de trois jours, on les levait & s'il ne paroïssoit point de marques de brûlure, on le renvoyoit absous. »

L'épreuve par le fer rouge, « consistoit quelquefois à mettre la main dans un gantelet de fer rougi au feu, plus communément à porter une barre de fer rouge du poids de trois livres, l'espace de dix ou douze pas. On enveloppoit la main du patient comme pour l'épreuve de l'eau bouillante; & si, trois jours après, elle ne paroïssoit point endommagée par le feu, il étoit déclaré innocent. Dans certains cas, l'épreuve consistoit à marcher pieds nus sur des charbons ardents. »

Une autre sorte d'épreuve, qui étoit en usage à l'égard de ceux qui étoient accusés de vol, consistoit à leur faire manger un morceau de pain d'orge & de fromage de brebis : cela étoit sans doute plus aisé que de manier un fer rouge; mais les cérémonies, que l'on pratiquoit sur ce pain & sur ce fromage avant de le faire manger à l'accusé, faisoient croire que, s'il étoit coupable, il ne pourroit jamais l'avaler, & qu'il en seroit étranglé : ensuite on faisoit l'épreuve. Selon Ducange, c'est de-là qu'est venue cette imprécation vulgaire : « Que ce morceau de pain me puisse étrangler... si, &c. »

On est surpris, lorsqu'on voit dans l'Histoire plusieurs personnes sortir avec honneur de certaines épreuves, telles que celles de l'eau bouillante, du fer rouge; & l'on ne sçait à qui attribuer de pareils miracles. On a de la peine à croire que Dieu ait voulu interrompre le cours ordinaire de la nature pour entretenir & favoriser une coutume extravagante & criminelle. M. de Montesquieu dit « que, chez un peuple exercé à manier les armes, la peau dure & calleuse ne devoit pas recevoir assez d'impression du fer chaud ou de l'eau bouillante, pour qu'il y parût trois jours après. » Il est à présumer que, plusieurs personnes avoient alors des secrets pour

ralentir l'action du feu. On a plusieurs exemples de semblables arifices. Strabon parle « des prêtresses de Diane qui marchotent sur des charbons ardens sans se brûler. » S. Epiphane rapporte que des prêtres d'Egypte se frotoient le visage avec certaines drogues, & le plongeotent ensuite dans des chaudières bouillantes, sans paroître ressentir la moindre douleur. Madame de Sévigné, dans une de ses Lettres, dit « qu'elle vient de voir dans sa chambre un homme qui a fait couler sur sa langue dix ou douze gouttes de cire d'Espagne allumée, & dont la langue, après cette opération, s'est trouvée aussi belle qu'auparavant. » Nous avons vu dans les provinces un charlatan nommé *Gaspard Toulon*, qui se frotoit les mains avec du plomb fondu. » Ces exemples nous sont fournis par l'auteur déjà cité plusieurs fois dans cet article.

Passons à présent aux différentes épreuves en usage chez les autres peuples du monde.

2. Autrefois, lorsqu'un Juif soupçonnoit la fidélité de sa femme, il la conduisoit devant le sacrificateur qui lui faisoit boire une certaine eau qui lui donnoit la mort, si elle étoit coupable, & qui ne lui faisoit aucun mal, si elle étoit innocente. On lit au cinquième chapitre des Nombres : « Si l'esprit de jalousie vient animer un homme contre sa femme, soit qu'elle soit vraiment coupable, soit qu'il n'y ait contre elle que des soupçons, le mari jaloux conduira sa femme devant le prêtre, & présentera au Seigneur une offrande pour lui demander qu'il l'éclaircisse sur le crime de son épouse. Le prêtre prendra l'eau sainte dans un vase de terre, & mettra dedans un peu de poussière ramassée sur le pavé du temple. Il découvrira la tête de la femme soupçonnée ; mettra entre ses mains l'offrande de jalousie ; puis il prononcera les plus terribles imprécations sur le breuvage amer qu'il se dispose à faire prendre à la femme. Il lui dira ensuite : « Si tu n'es point souillée

» par le commerce d'un homme étranger , ce breu-
 » vage amer ne te nuira point ; mais si tu as violé
 » la foi conjugale , que les imprécations que je
 » viens de prononcer sur ce breuvage s'accom-
 » plissent sur toi ! Que cette eau vengeresse fasse
 » pourrir ta cuisse , enfler & crever ton ventre ! »
 La femme répondra : « Ainsi soit-il. » Le prêtre
 écrira ces imprécations sur un livre , & les effacera
 avec l'eau du breuvage. Il le donnera ensuite à
 boire à la femme ; & , lorsqu'elle l'aura bu , si elle
 est coupable , sa cuisse se pourrira , son ventre s'en-
 flera : elle sera pour tout le peuple un objet de ma-
 lédiction ; mais , si elle est innocente , elle ne rece-
 vra aucun mal de ce breuvage , & n'en fera pas
 moins féconde dans la suite.

3. Julien l'Apostat rapporte que , quand un Gaulois
 soupçonnoit la fidélité de sa femme , il la forçoit à
 précipiter elle-même dans les eaux du Rhin les en-
 fans qu'il avoit eus d'elle. Si les enfans alloient au fond
 de l'eau , la femme étoit jugée coupable , & , comme
 telle , mise à mort. Si les enfans pouvoient gagner
 le bord du fleuve à la nage , c'étoit un signe que
 leur mere étoit innocente.

4. L'épreuve du feu est en usage dans le royaume
 de Siam. Qu'une personne soit accusée d'un crime
 dont les preuves ne soient pas claires ; que deux ci-
 toyens aient ensemble un différend civil , dont la dé-
 cision soit difficile , le feu décide de l'innocence de
 l'un , & du bon droit de l'autre. Voici comment se
 pratique cette épreuve. On creuse une fosse dans
 laquelle on élève un bûcher dont le sommet se
 trouve de niveau avec les bords de la fosse. Ce
 bûcher a cinq brasses de long & une de large. Lors-
 qu'il est couvert de charbons ardents , on y fait
 passer les parties à pieds nus. Ceux dont les pieds se
 trouvent endommagés par la flamme , sont censés être
 coupables ; ou bien avoir tort. M. de la Loubere
 fait quelques réflexions sur cette épreuve. « Les
 Siamois , dit-il , étant accoutumés d'aller nus pieds ;

Div.

ils ont la plante du pied comme accornie. On dit qu'il est assez ordinaire que le feu les épargne, pourvu qu'ils appuyent bien le pied sur les charbons; car le moyen de se brûler est d'aller vite & légèrement. Deux hommes marchent d'ordinaire à côté de celui qui passe sur le feu; & ils s'appuient avec force sur ses épaules, pour l'empêcher de se dérober trop vite à cette épreuve; & l'on dit que, bien loin que ce poids l'expose davantage à être brûlé, il étouffe, au contraire, l'action du feu sous ses pieds. Les Siamois ont quelques autres épreuves aussi fausses: telle est celle qui consiste à mettre sa main dans de l'huile ou dans quelqu'autre matière bouillante. Celui dont la main n'est point endommagée par le feu, a gain de cause. Pour se convaincre du peu de fonds qu'on doit faire sur une pareille épreuve, il ne faut qu'écouter un fait rapporté par la Loubère. « Un François, dit-il, à qui un Siamois avoit volé de l'étain, se laissa persuader, faute de preuves, de mettre sa main dans de l'étain fondu; & il l'en retira presque consumée. Le Siamois, plus adroit, se tira d'affaire sans se brûler, & fut renvoyé absous. » Il faut remarquer que, six mois après, ce même Siamois, qui étoit sorti triomphant de l'épreuve, fut convaincu du vol dont il avoit été accusé par le François. Il y a une autre manière, non moins absurde, de prouver son bon droit, qui est établie à Siam. Les deux parties descendent dans l'eau, en se glissant le long d'une perche; &, de peur d'aller au fond, chacun d'eux se tient fortement attaché à cette perche. Ils restent ainsi dans l'eau, de manière que leur tête soit cachée; & celui qui peut demeurer plus long-tems dans cette situation, sort vainqueur de l'épreuve. Quelquefois, pour décider une affaire, on a recours à des pilules que les Talapains composent exprès, & sur lesquelles ils prononcent certaines imprécations. On fait avaler aux deux parties quelques-unes de ces pilules qui sont de véritables vomitifs. Celui dont l'estomac plus

vigoureux peut conserver plus long-tems ces pilules sans les rejeter, a gagné sa cause. La plus barbare & la plus extravagante de toutes les épreuves qui sont en usage à Siam, est celle dont la Loubere parle en ces termes. « Le roi de Siam livre quelquefois les parties aux tigres; & celui que les tigres épargnent, pendant un certain tems, est censé innocent. Que si les tigres les dévorent tous deux, ils sont tous deux estimés coupables. Si, au contraire, les tigres ne veulent ni l'un ni l'autre, on a recours à quelqu'autre preuve; ou bien l'on attend que les tigres se déterminent à dévorer l'une des parties, ou à les dévorer toutes deux. »

5. Sur la côte de Malabar, on se sert de ce moyen pour découvrir la vérité dans les affaires criminelles: on couvre la main de l'accusé d'une feuille de bananier; & l'on applique dessus un fer rouge, qu'on y laisse pendant un certain tems; après quoi, le surintendant des blanchisseurs du roi enveloppe la main de l'accusé avec une serviette trempée dans de l'eau de riz, & la noue avec des cordons; puis le roi applique lui-même son cachet sur les nœuds. Au bout de trois jours, on délie la main de l'accusé; & on le déclare innocent, si l'on n'y remarque aucune impression de feu. Mais, si elle est tant soit peu endommagée, il est condamné au supplice, comme criminel. En d'autres endroits, on oblige l'accusé de tremper sa main dans de l'huile bouillante; & s'il peut la retirer sans qu'elle ait reçu aucune atteinte du feu, il est renvoyé absous.

6. Dans le royaume de Loango, en Afrique, il y a un nombre infini de sorciers contre lesquels on prend toutes les précautions possibles. Lorsqu'on soupçonne que, dans un certain village, habite un de ces sorciers malfaisans, on fait subir à tous les habitans du village l'épreuve du bonda. Cette épreuve consiste à boire une liqueur composée avec le jus d'une racine qu'on appelle *sinbonda*, qui ressemble à une carotte blanche. Cette liqueur est excessive-

ment amere. Elle trouble la tête par des vapeurs malignes, & enyvre sur le champ. Elle est aussi fort astringente, & cause ordinairement une suppression d'urine. La dose est d'une pinte & demie. Ceux qui sont chargés de composer cette liqueur, & de diriger l'épreuve, se nomment *Bondas*. Lors donc qu'il est ordonné qu'un tel village subira l'épreuve du bonda, le roi nomme plusieurs juges pour présider à cette cérémonie. Ils s'asseyent à terre, en demi-cercle, au milieu du grand chemin, & somment tous les habitans du village de comparoître. Personne ne manque à l'assignation. Celui qui s'absenteroit seroit jugé coupable. Ils sont obligés de boire les uns après les autres la funeste liqueur ; & , pendant qu'ils la boivent , les juges frappent sur des tambours avec de petits bâtons. Ils coupent ensuite ces bâtons ; & il faut que ceux qui ont bu la liqueur , marchent dessus sans tomber , & urinent librement. S'ils en viennent à bout , ils sont reconnus innocens , & ramenés dans leurs maisons en triomphe. Mais si ces malheureux , étourdis par la vapeur funeste de la liqueur , viennent à chanceler & à tomber , tout le peuple crie : *Undoke , undoke !* c'est-à-dire *méchant sorcier* ; il se jette sur le prétendu coupable , & l'assomme. On traîne ensuite son corps sur le bord de quelque précipice , où on le jette. Les femmes du roi sont aussi obligées de subir cette épreuve , lorsqu'elles sont soupçonnées d'adultere. Mais si elles succombent , ce n'est point le peuple qui en fait justice. La coupable est exécutée juridiquement , & brûlée vive avec son prétendu complice.

Les *Bondas* , qui dirigent cette épreuve , sont ordinairement des scélérats qui diminuent la dose lorsqu'ils sont bien payés , & la donnent plus forte lorsqu'ils n'ont rien reçu ; d'où il arrive que les riches se tirent toujours assez heureusement de l'épreuve , tandis que les pauvres y succombent.

7. Chez les *Quojas* , peuples qui habitent l'in-

érieur de la Guinée , lorsqu'un homme est soupçonné d'avoir commis quelque crime , pour s'en éclaircir , on le fait passer par l'épreuve du *belli*. Le grand-prêtre , que l'on nomme *Bellimo* ; compose exprès une certaine drogue avec des herbes & des écorces d'arbre , dont on frote la main de l'accusé. S'il est coupable , cette drogue produit sur la peau le même effet que le feu , & y imprime une marque de brûlure. Quelquefois l'épreuve consiste à faire boire à l'accusé une certaine liqueur empoisonnée , de la composition du *Bellimo*. S'il n'est point coupable , le poison le fait vomir sans qu'il en ressent d'ailleurs aucune suite fâcheuse. Mais si la liqueur lui cause des convulsions , & le fait écumer , on le regarde comme criminel , & on le condamne à mort.

8. Les Tartares Ostiakes ont coutume de présenter à leurs femmes du poil d'ours , lorsqu'ils soupçonnent leur fidélité. Si leurs soupçons sont mal fondés , la femme prend le poil , sans rien craindre. Mais si le malheur qu'ils craignent n'est que trop sûr , la femme coupable se gardera bien de recevoir le poil. C'est un moyen assez ingénieux que ces Tartares ont imaginé , pour connoître sûrement s'ils sont trompés par leurs femmes. Ils sont venus à bout de leur persuader que si une femme , après avoir outragé l'honneur de son mari , oseroit recevoir de sa main du poil d'ours , l'animal , quoique mort , viendroit , au bout de trois jours , la dévorer ; & les femmes sont tellement coëffées de cette opinion , qu'elles se croiroient perdues , si elles prenoient le poil d'ours , sans avoir la conscience bien nette. Elles ne courent pas d'ailleurs grand risque , en avouant leur infidélité. Elles en sont quittes pour être répudiées ; ce qui donne la douce liberté de pouvoir tromper un autre mari.

Les mêmes peuples ont une façon singulière de se justifier d'un crime qu'on leur impute. Ils donnent un coup de couteau à un chien , au-dessous de la

cuisse gauche ; appliquent leur bouche à la plaie, & sucent tout le sang de cet animal.

9. Les habitans de l'isle de Ceylan pratiquent aussi l'épreuve de l'huile bouillante, qui est en usage chez plusieurs autres peuples. Le voyageur Knox nous fournira une description détaillée des cérémonies qui accompagnent cette épreuve.

» Les Chingulais, dit-il, ne jurent ainsi que
 » dans les affaires de grande conséquence, comme
 » lorsqu'ils ont des procès pour leurs terres, &
 » qu'il n'y a point de témoins. Ils doivent chacun
 » avoir une permission écrite & signée de la main
 » du gouverneur. Après cela, ils se lavent le corps
 » & la tête, qui est une cérémonie de leur religion.
 » On les resserre tous deux, pendant toute la nuit,
 » dans une maison où il y a des gardes, & on leur en-
 » veloppe la main droite d'un linge qui est cacheté,
 » de peur qu'ils ne se servent de quelque charme
 » pour endurcir leurs doigts. Le lendemain, on les
 » fait sortir : on leur met de linge blanc ; & ils
 » se purifient comme des gens qui vont paroître de-
 » vant Dieu. On attache à leur poignet la feuille
 » sur laquelle est écrite la permission du gouver-
 » neur ; & ensuite ils se rendent sous le Boghaah
 » ou Arbre-Dieu, où s'assemblent tous les officiers
 » de la province, avec un grand concours de peu-
 » ple. On apporte sur le lieu des noix de coco,
 » dont on tire l'huile, à la vue de tout le monde,
 » afin qu'on voie qu'il n'y a point de fourberie. Il y a
 » aussi près de-là une chaudiere pleine de fiente
 » de vache & d'eau qui bouillent. L'huile & la
 » fiente bouillant à gros bouillons, ils prennent
 » une feuille de noix de coco qu'ils trempent dans
 » l'huile, afin que tous les spectateurs voient
 » qu'elle est chaude. Toute l'assemblée étant per-
 » suadée que l'huile est bouillante, les deux par-
 » ties viennent des deux côtés de la chaudiere, &
 » disent, l'un : *Le Dieu de ciel & de la terre est té-*
 » *moins que je n'ai pas fait ce dont je suis accusé ;*

ou bien : *Les quatre dieux sont témoins que telle ou telle chose en dispute m'appartient.* L'autre jure tout le contraire. L'accusateur jure toujours le premier. L'accusé tâche d'établir après lui son innocence ou son droit. . . . Après cela , on ôte les linges dont leurs mains étoient enveloppées. Le premier , qui a juré , répète les paroles du serment ; trempe en même tems deux doigts dans l'huile bouillante , & en jette jusqu'à trois fois hors de la chaudiere. . . . Ensuite il en fait autant à la fiente de vache , qui bout. . . . L'accusé fait la même chose. Enfin on leur enveloppe les mains , & on les garde tous deux en prison jusqu'au lendemain. Alors on regarde leurs mains , & on leur frote le bout des doigts avec un linge , pour voir s'ils se pelent. Celui dont le doigt se pele le premier , est censé parjure , On lui impose une grosse amende au profit du roi , & on l'oblige de donner satisfaction à son adversaire. »

ÉQUIRIES * : courses de chevaux , que les anciens Romains avoient coutume de célébrer , le 27 de Février , en l'honneur de Mars , dans le champ qui portoit le nom de ce dieu.

ÉRASTIENS : hérétiques d'Angleterre , qui avoient pour chef un certain Thomas Eraste , lequel soutenoit que l'Eglise n'avoit pas le pouvoir d'excommunier.

ÉRATO ** : l'une des neuf Muses. Elle présidoit aux poésies amoureuses. On avoit coutume de la représenter sous la figure d'une jeune fille , vive & enjouée , couronnée de myrte & de roses , tenant d'une main une lyre , de l'autre un archet. On plaçoit à côté d'elle un petit amour ailé , armé d'un arc & d'un carquois.

ERDAVIRAPH : célèbre mage Persan que le roi Artaxerxes , surnommé *Babeekhan* , choisit en-

* Du latin *equus* , cheval.

** Du grec *ipws* , amour.

tre quatre-vingt mille prêtres, pour lui expliquer le vrai sens de la doctrine de Zoroastre, interprétée diversement par un grand nombre d'hérétiques, qui s'étoient élevés dans la Perse. Cet homme, pour donner plus de poids à ses oracles, dit qu'il alloit envoyer son ame au ciel, pour y consulter l'Être suprême; & son corps commença, en effet, à tomber dès-lors dans une léthargie profonde, qui ne différoit en rien de la mort, & qui sembloit prouver que son ame en étoit absente. Cette léthargie dura sept jours, pendant lesquels le roi, accompagné de six mages, demeura, jour & nuit, auprès du corps d'Erdaviraph, jeûnant & priant sans cesse. Lorsque l'ame d'Erdaviraph, de retour de son voyage, fut rentrée dans son corps, on conçoit avec quel respect on recueillit toutes les paroles qui sortirent de sa bouche.

ÈRE CHRÉTIENNE : suite d'années dont les Chrétiens fixent le commencement au premier jour de Janvier, après la naissance de J. C. Le mot *ère* signifiant * *époque remarquable, changement extraordinaire*, on conçoit aisément qu'il y eut, & qu'il y a différentes ères, suivant les différens peuples : telles sont l'ère Actiaque, ainsi nommée de la fameuse bataille d'Actium; l'ère Philippique, de l'année de la mort d'Alexandre le Grand, dont Aridée, qui prit le nom de *Philippe*, fut le successeur; l'ère de Dioclétien, qui commence à la première

* Il est bon d'observer que ce n'est qu'abusivement qu'il a cette signification. Le mot latin *æra*, d'où vient le mot *ère*, veut dire *argent, tribut*. L'empereur Auguste, ayant imposé un certain tribut sur les Espagnols, l'édit qui fut publié, à cette occasion, trente-neuf ans avant la naissance de Jésus-Christ fit une si forte sensation sur l'esprit des peuples de l'Espagne, qu'ils le regardèrent comme l'époque la plus frappante de leur histoire, & qu'ils commencèrent à compter de-là leurs années. Ainsi le mot *ère* nous vient des Espagnols.

année de l'Empire de ce prince ; & l'ère des Mahométans. *Voyez HÉGIRE.*

ÉROTIDIÉS *. Les Grecs appelloient ainsi les fêtes qui se célébroient en l'honneur de Cupidon , ou de l'Amour.

ÉRYNNIS : surnom que les anciens payens donnoient aux trois furies , & que les poètes avoient coutume d'appliquer aux méchantes femmes.

Les Siciliens avoient donné à Cérès le nom d'*Erynnis* , parce que le dépit d'avoir été abusée par Neptune l'avoit rendue pire qu'une furie. Sa statue étoit vêtue de noir. Elle avoit une tête de cheval , parce que Neptune , pour triompher d'elle , s'étoit métamorphosé en cheval. *Voyez CÉRÈS.* Elle tenoit d'une main une colombe , & de l'autre un dauphin.

ESCHRAKIS, ou **ILLUMINÉS** : nom d'une secte particuliere chez les Mahométans , & l'une des plus raisonnables. Elle est , dit Ricaut , purement Pythagoricienne. Ceux qui en font profession s'appliquent principalement à la contemplation de l'idée de Dieu , & des nombres qui sont en lui. Quoique persuadés de son unité , ils ne nient pourtant pas la Trinité qu'ils considèrent comme un nombre qui procède de l'unité ; & , pour mieux faire entendre leurs pensées , ils se servent ordinairement de la comparaison de trois plis dans un mouchoir , qui peut bien souffrir la dénomination du nombre de trois , mais qui n'est en effet qu'un seul morceau de toile , quand il est déployé. Les Eschraakis ne sont pas grands admirateurs de l'Alcoran. Ils se servent néanmoins des passages qui s'y trouvent conformes à leurs principes. Les Scheks , ou prédicateurs des mosquées , sont de cette secte. En général , ils sont assidus & constans dans leurs dévotions , sobres dans leur boire & dans leur manger , grands amateurs de la musique , & assez bons poètes. Ils composent des hymnes en vers , dont ils entretiennent leur

* Du grec *eros* , amour.

auditoire. Ils sont fort généreux , & ont beaucoup de tendresse & de compassion pour la foiblesse humaine. Ils ne sont ni avares , ni sévères , ni présomptueux ; ce qui fait que tout le monde les estime à Constantinople.

ESCULAPE : dieu de la médecine chez les anciens payens. Les poètes supposent qu'il naquit d'Apollon & de la nymphe Coronis. Sa mere, étant enceinte de lui , eut commerce avec un étranger. Apollon, instruit de son infidélité , la perça d'un coup de flèche. Mais , pour ne pas faire périr le fils innocent avec la mere coupable , il tira du sein de Coronis le petit Esculape , dont il confia l'éducation au centaure Chiron. Le fils d'Apollon s'appliqua particulièrement à l'étude des plantes , & devint si habile dans la médecine , qu'il trouva le secret de rendre la vie à Hyppolite , fils de Thésée , qui avoit été mis en pièces par ses chevaux. Cette cure si glorieuse lui devint funeste. Jupiter , indigné qu'un mortel eût osé entreprendre ce qui sembloit réservé à la puissance des dieux , frappa de la foudre le trop habile médecin. Les hommes , reconnoissans des services qu'ils en avoient reçus , lui rendirent , après sa mort , les honneurs divins. Il fut d'abord particulièrement révééré dans la ville d'Epidaure. La ville de Rome ayant été affligée d'une terrible peste , l'an 462 de sa fondation , le sénat envoya consulter l'oracle de Delphes sur les moyens de faire cesser ce fléau. L'oracle leur répondit que les Romains ne seroient délivrés de la peste , que lorsqu'ils auroient fait venir dans leur ville le fils d'Apollon. Sur cette réponse , le sénat envoya des députés à Epidaure , pour chercher Esculape , & l'amener à Rome. Les députés , étant arrivés à Epidaure , furent introduits dans le temple d'Esculape. Ce dieu n'étoit autre chose qu'un serpent caché le plus souvent dans quelque trou du temple , & qui ne se monroit que fort rarement. Lorsque , par hazard , il paroissoit , c'étoit un présage heureux ,

heureux, & un sujet de joie pour toute la ville d'Epidaure. Le hazard voulut qu'au moment où les ambassadeurs Romains entrèrent dans le temple, le serpent sortit de sa retraite; & non content de se promener dans son temple, il parcourut toute la ville d'Epidaure, honoré & fêté, comme on le peut croire, par-tout où il passoit. Cette promenade dura trois jours, au bout desquels il se rendit de lui-même dans le vaisseau qui avoit apporté les Romains, & choisit pour son logement la chambre de Quintus Ogulnius, chef de la députation, qui, flaté de l'honneur que le dieu lui faisoit, mit à la voile avec empressement pour retourner à Rome. Etant arrivé à Antium, le serpent, qui avoit toujours resté paisible dans le vaisseau, s'élança sur la terre, & gagnant un temple consacré à Esculape, se plaça sur un myrte où il demeura trois jours. Pendant tout ce temps, les ambassadeurs Romains eurent grand soin de le bien nourrir. Ils craignoient beaucoup qu'il ne voulût plus rentrer dans le vaisseau; mais il y revint au bout des trois jours; & les ambassadeurs continuèrent leur route vers Rome. Lorsqu'ils furent arrivés sur les bords du Tibre, le serpent gagna une isle voisine, où les Romains lui firent bâtir un temple. En même temps, la peste cessa d'affliger Rome.

Esculape étoit souvent représenté sous la forme d'un vieillard avec une grande barbe, témoin cette barbe d'or que Denis enleva à Esculape dans le temple de Siracuse, disant qu'il ne convenoit pas que le fils eût de la barbe, tandis que le pere n'en avoit point. Ce dieu avoit en main un bâton entortillé d'un serpent. On lui immoloit ordinairement une chèvre, parce que, selon la remarque des médecins, cet animal, extrêmement chaud, a toujours la fièvre. Le corbeau & le coq lui étoient aussi consacrés; le premier, symbole de prévoyance; & le second, de vigilance; deux qualités nécessaires aux médecins.

Voici quelle est, selon M. Pluche, l'origine de la fable d'Esculape. Les anciens Egyptiens avoient institué un signe pour avertir du temps auquel devoit arriver l'inondation du Nil. Ce signe étoit » une figure d'homme, portant une tête de chien, assez souvent avec une perche entortillée d'un ou de deux serpens. » Un des noms, que l'on donnoit à cette figure, étoit celui d'*Escaleph*, qui, dans la langue du pays, signifioit *homme-chien*. Dans la suite des temps, lorsque la superstition & l'ignorance eurent converti les symboles en réalité, les Egyptiens firent de cet homme-chien un roi qui s'étoit appliqué à procurer le salut de ses sujets, en étudiant la médecine : idée provenue du salut, ou de la conservation de la vie, qu'exprimoit le serpent entortillé autour de cette perche, (mesure de la cruë du Nil.) Telle est l'origine du serpent d'Epidaure, & la raison fort simple, qui a toujours retenu le serpent auprès du dieu de la médecine, à laquelle ni l'homme ni l'animal n'avoient originairement aucun rapport.

ESDRAS, prêtre & docteur de la loi ancienne, étoit fils de Saraïas, souverain pontife des Juifs, que Nabuchodonosor fit mourir pendant la captivité des Hébreux à Babylone. Il gagna les bonnes grâces du roi Artaxerxès Longue-Main, & disposa ce prince à rendre la liberté à ses compatriotes. Artaxerxès, en renvoyant les Juifs dans leur patrie, leur donna Esdras pour chef; &, pour témoigner de plus en plus l'estime qu'il faisoit de ce grand homme, il donna de riches présens pour le temple, & commanda aux gouverneurs des provinces voisines de fournir aux Juifs tout ce dont ils auroient besoin, pour l'exercice de leur religion, & la solemnité du culte divin. Esdras, de retour à Jérusalem, exhorta ses compatriotes à rompre les mariages illégitimes, qu'ils avoient contractés pendant leur captivité; &, pour leur rappeler le souvenir des fautes qu'ils avoient commises, il fit une lecture

du Livre de la loi en présence de tout le peuple assemblé, qui témoigna son repentir par ses larmes. L'action la plus mémorable d'Esdras est la révision des Livres saints, qu'il rétablit dans leur pureté originale, en corrigeant les fautes qui s'y étoient glissées par la négligence des prêtres. Il substitua les caractères chaldéens, auxquels les Juifs s'étoient accoutumés pendant leur captivité, aux caractères samaritains, dont ils se servoient auparavant. Il composa lui-même l'Histoire du retour de la captivité, qui contient un espace de quatre-vingt-deux ans. Cet ouvrage est au nombre des Livres canoniques de l'ancien Testament. Il y a deux livres qui portent le nom d'*Esdras*. Il n'est l'auteur que du premier. Le second a été composé par Néhémie. Les troisième & quatrième livre du nom d'*Esdras* ne sont pas dans le canon des Livres saints.

ÉSÈS, ou ÉSIENS : fausses divinités adorées autrefois par les Thyrréniens.

ESPERANCE : (*l'*) une des trois vertus théologiques dans la Religion Chrétienne. Elle consiste à nous faire espérer en Dieu, c'est-à-dire à mettre notre confiance dans ses bontés & dans ses promesses. Voyez VERTUS THÉOLOGALES.

ESPRIT. (*le Saint-*) C'est la troisième Personne de la sainte Trinité, qui, selon la croyance de l'Eglise Catholique, procède, par voie de spiration, du Père & du Fils; ne fait avec eux qu'une seule & même Divinité, & leur est égale en tout. Ces vérités sont appuyées sur plusieurs passages de l'Écriture, & sur la tradition. Le concile de Nicée n'avoit pas beaucoup insisté, dans son Symbole, sur la Divinité du Saint-Esprit, parce qu'il n'étoit pas alors besoin de le faire. Cela donna lieu à quelques hérétiques, comme les Pneumatomaques & les Macédoniens, de soutenir que le Saint-Esprit n'étoit pas Dieu; mais ils furent justement condamnés en plusieurs conciles.

Quant à ce qui regarde la procession du Saint-

Esprit, il étoit seulement dit, dans le Symbole du concile de Constantinople, que le Saint - Esprit procédoit du Pere, sur quoi on jugea à propos d'ajouter, dans le premier concile de Toledé, tenu en 400, que le Saint-Esprit procédoit aussi du Fils, *Filioque*. Cette addition fut reçue dans toutes les Eglises d'Occident, comme une explication utile des paroles du concile de Constantinople, dont la trop grande brièveté pouvoit exciter des disputes; car la croyance générale de l'Eglise avoit toujours été que le Saint-Esprit procédoit également du Pere & du Fils. Cependant les Grecs trouverent mauvais qu'un concile eût fait des additions aux définitions d'un concile précédent, & soutinrent que cela n'étoit pas permis. Photius, patriarche de Constantinople, saisit avidement ce prétexte pour exciter le schisme qu'il méditoit; & l'Eglise Grèque, pour un si foible sujet, fut séparée d'avec l'Eglise Latine.

ESPRIT : nom propre d'un ange, suivant les Mahométans. Leur faux prophète en fait une peinture gigantesque, dans son Voyage prétendu nocturne au ciel. « Je vis, dit-il, un ange, le plus grand de toutes les créatures de Dieu. Il avoit soixante & dix mille têtes : chaque tête avoit soixante & dix mille faces ; chaque face avoit soixante & dix mille bouches : chaque bouche avoit soixante & dix mille langues ; chaque langue parloit soixante & dix mille langages, tous différens entr'eux, & dont il se servoit pour célébrer les louanges de Dieu. C'est de la louange si multipliée de cet ange, que Dieu a créé les anges qu'on appelle *spirituels* ; & cet ange lui-même s'appelle *esprit*. Voyez VOYAGE NOCTURNE. »

ESPRITS, *Génies*. 1. Socrate n'est pas le seul qui ait eu le privilège d'avoir un esprit familier. Les Irlandois prétendent en avoir chacun un, qui dirige toutes leurs actions.

2. Les Chrétiens Grecs sont persuadés que les morts

dont le corps ne s'est pas corrompu , dans l'espace de quarante jours , deviennent des esprits follets , qui prennent plaisir à importuner les hommes , qui vont sans cesse fraper à leur porte & les appeler par leur nom. Ils pensent qu'il faut bien se donner de garde de répondre à ces esprits , qu'autrement on meurt infailliblement peu de jours après.

3. Les Siamois s'imaginent qu'il y a une multitude d'esprits répandus dans l'air , dont la puissance est très-grande , & qui sont fort enclins à faire du mal. Pour se prémunir contre leur malice , ils ont de certains papiers sur lesquels sont tracées des paroles magiques ; & , dans toutes les occasions où ils croient avoir quelque chose à craindre de ces esprits , ils se servent de ce préservatif. Entr'autres circonstances , lorsqu'ils préparent une médecine , ils garnissent le bord du vase d'un grand nombre de ces papiers , de peur que les esprits n'emportent avec la fumée la vertu des remedes. Lorsqu'ils sont surpris par la tempête sur la mer , ils munissent tous les agrès du vaisseau de semblables papiers ; persuadés qu'ils ont la force d'arrêter les esprits qui troublent les airs. Les Siamois attribuent à ces esprits un autre genre de malice , moins nuisible à l'humanité. Ils prétendent que ce sont eux qui cueillent la premiere fleur de toutes les filles nubiles , & qui leur font cette prétendue blessure , qui se renouvelle tous les mois.

4. Les Cochinchinois pensent que les ames , auxquelles on ne permet pas de passer en d'autres corps , deviennent des esprits malins & des diables. Voyez DÉMONS , DIABLES , GÉNIES.

ESSÉENS , ou ESSÉNIENS. Ils étoient , parmi les Juifs , ce que les moines sont parmi les Chrétiens. De toutes les sectes Juives , celle des Esséniens « étoit la plus singuliere , dit M. l'abbé Fleury. Ils fuyoient les grandes villes. Leurs biens étoient

en commun ; leur nourriture fort simple. Ils donnoient beaucoup de temps à la priere & à la méditation de la loi. Leur maniere de vie avoit grand rapport à celle des prophètes. . . . Il y en avoit même qui gardoient la continence , & menaient une vie entièrement contemplative , & si parfaite , que plusieurs des PP. les ont pris pour des Chrétiens. »

ESTHER : livre canonique de l'ancien Testament. Selon le sentiment le plus commun , il fut composé par Mardochée , Juif d'une grande vertu , lequel y raconte l'histoire de sa nièce Esther. On dit qu'Esther elle-même eut aussi quelque part à la composition de cet ouvrage. Quoiqu'il en soit , voici en abrégé l'histoire d'Esther.

» Esther , fille Juive de la tribu de Benjamin , nièce de Mardochée , étoit captive avec toute sa nation dans les Etats du roi Assuérus. Ce prince , ayant répudié Vasthi son épouse , fit conduire dans son palais les plus belles filles de son royaume , pour choisir entr'elles une reine. Esther fixa l'attention du monarque , & partagea son trône. Aman , premier ministre d'Assuérus , indigné que le Juif Mardochée ne se courbât pas devant lui , obtint un ordre du roi pour faire périr toute la nation des Juifs. Esther , alarmée du danger de ses compatriotes , osa se présenter devant Assuérus , quoiqu'il fût défendu , sous peine de mort , de paroître devant le prince , sans être demandé. Assuérus , épris de ses attraits , adoucit en sa faveur la rigueur de la loi. Esther rassurée invita Assuérus à un repas , auquel Aman fut lui-même appelé. Là , elle se jeta au pied du roi ; lui découvrit sa naissance , & lui représenta l'injustice de l'ordre donné contre les Juifs. Assuérus détrompé fit périr le fier Aman , & révoqua l'arrêt porté contre un peuple innocent. Les Juifs , en mémoire de cet événement , ont institué la fête de Purim , ou des Sorts , parce qu'il

est dit dans le Livre d'Esther , qu'Aman employa le sort pour sçavoir quel seroit le jour le plus malheureux pour la nation Juive. *Voyez PURIM.*

ÉSUS. C'est sous ce nom que les anciens Gaulois adoroient l'Être suprême. Ils ne lui érigeoient ni temples ni statues. Ils lui rendoient leurs hommages dans quelque bois sacré , où ils croyoient qu'il faisoit sa résidence. Lorsqu'ils entroient dans ce bois , ils portoient une chaîne pour marque de leur dépendance ; & , s'il arrivoit à quelqu'un de tomber , personne ne le relevoit : il falloit qu'il se trainât hors du bois. Lucain , au livre troisieme de sa Pharsale , nous fournit une description curieuse d'un de ces bois sacrés , dont voici la traduction :
 » Hors de l'enceinte de Marseille , il y avoit un bois sacré , que la coignée avoit toujours respecté depuis la naissance du monde. Les arbres touffus couronnoient la terre où ils étoient plantés , & formoient par-tout des berceaux inaccessibles aux rayons du soleil. Les faunes , les sylvains & les nymphes champêtres n'habitoient point cette sombre retraite destinée à des mysteres barbares. De tous côtés , on voyoit des autels reints du sang des victimes humaines qu'on y avoit égorgées. Si l'on en croit l'antiquité la plus reculée , nul oiseau n'osa jamais se percher sur aucun des arbres de ce bois. Aucun animal n'entra jamais dans ce lieu redoutable. Le vent n'ose y souffler , & la foudre semble craindre de le fraper. Les chênes , que le moindre zéphyre n'agite jamais , portent dans tous les cœurs une sainte horreur , aussi-bien que l'eau noire , qui serpente & coule dans divers canaux. Les figures du dieu du bois sont sans art , & consistent en des troncs brutes & informes , qui sont sur pied. La mousse jaunâtre , qui les couvre entièrement , inspire la tristesse. C'est le génie des Gaulois de n'être ainsi saisis de respect , que pour des dieux d'une forme différente de celle que leur donnent les autres nations ; aussi leur vénération & leur crainte aug-

mentent à proportion qu'ils ignorent les dieux même qu'ils reconnoissent. La tradition porte que ce bois s'émeut & tremble souvent ; qu'alors des voix mugissantes sortent des cavernes ; que les ifs abbatûs ou coupés, se redressent, renaissent & repoussent ; que le bois est tout en feu, sans se consumer, & que les chênes sont entortillés de dragons monstrueux. Les Gaulois, par respect, n'oseroient habiter ce bois. Ils l'abandonnent tout entier à leur dieu. Seulement, à midi & à minuit, un prêtre y va tout tremblant célébrer ses mystères redoutables, & craint toujours que le dieu auquel le bois est consacré, ne vienne se présenter devant lui. »

Les bois ou bocages sacrés des Gaulois étoient de différentes formes. Il y en avoit de ronds : d'autres étoient oblongs. Leur grandeur étoit proportionnée à celle du canton auquel ils appartenoient. Au centre du bois, il y avoit divers petits espaces circulaires, entourés d'arbres plantés fort près l'un de l'autre. Au milieu de chacun de ces espaces, étoit une grande pierre sur laquelle on immoloit des victimes, comme sur un autel. Elle étoit entourée d'une rangée de pierres, qui servoient, à ce qu'on croit, à écarter le peuple de celui qui officioit. On voit encore un grand nombre de ces pierres en plusieurs isles, sur-tout dans celle d'Anglesey.

Les Celtes, les Celtibériens, les Senones avoient la même religion que les Gaulois. Strabon dit, en particulier, des Celtibériens, qu'ils adoroient le dieu sans nom, & qu'en son honneur, ils dansoient toute la nuit devant leurs maisons, au retour de chaque pleine lune.

ÉTERNALES : hérétiques, qui parurent dans les premiers siècles du Christianisme. Ils furent ainsi appelés, parce qu'ils enseignoient que le monde demeureroit, pendant toute l'éternité, tel qu'il est actuellement.

ÉTERNITÉ. I. C'est un des principaux attributs

de Dieu, qui, étant un Être nécessaire & indépendant, est, par conséquent, éternel, c'est-à-dire qu'il n'a point eu de commencement, & n'aura jamais le fin. Les Chrétiens donnent aussi le nom d'éternité au bonheur, ou au malheur éternel, qui doit être le partage des hommes dans l'autre vie.

2. Les peuples de la Virginie regardent le cours perpétuel des rivières comme le symbole de l'éternité de Dieu; &, dans cette idée, ils leur offrent des sacrifices.

3. Le cercle étoit, chez les Egyptiens, le symbole de l'éternité.

ÉTERNUEMENT. On date communément, dit l'abbé Velly *, du siècle de Brunehaut, & du pontificat de S. Grégoire le Grand, l'usage si familier aujourd'hui de faire des souhaits en faveur de ceux qui éternuent. On prétend que, du temps de ce saint prélat, il régna dans l'air une malignité si contagieuse, que ceux qui avoient le malheur d'éternuer, expiroient sur le champ; ce qui donna occasion au religieux pontife d'ordonner aux fidèles certaines prières accompagnées de vœux, pour détourner de dessus eux les effets dangereux de la corruption de l'air. C'est une fable imaginée contre toutes les règles de la vraisemblance, puisqu'il est constant que cette coutume subsistoit, de toute antiquité, dans toutes les parties du monde connu.

1. On lit, dans la Mythologie, que le premier signe de vie, que donna l'homme de Prométhée, fut un éternuement. Ce prétendu créateur déroba, dit-on, une portion des rayons du soleil, & en remplit une fiole faite exprès, qu'il scella hermétiquement. Aussi-tôt il revole à son ouvrage favori, & lui présente son flacon ouvert. Les rayons solaires n'avoient rien perdu de leur activité. Ils s'insinuent dans les pores de la statue, & la font éternuer,

* Hist. de France, Tome I.

Prométhée, charmé du succès de sa machine, se mit en prières, & fit des vœux pour la conservation de cet être si singulier. Son élève l'entendit : il s'en souvint, & eut grand soin, dans les occasions semblables, de faire l'application de ces souhaits à ses descendans, qui, de pere en fils, l'ont perpétué, de génération en génération jusqu'à ce jour, dans toutes les colonies.

2. Les rabbins, en parlant de cet usage, ne lui donnent pas tout-à-fait la même ancienneté. Ils disent qu'après la création, Dieu fit une loi générale, qui portoit que tout homme vivant n'éternueroit jamais qu'une fois, & que, dans le même instant, il rendroit son ame au Seigneur, sans aucune indisposition préliminaire. Jacob, que cette maniere brusque de sortir du monde, n'accommodoit nullement, & qui desiroit de pouvoir donner ordre aux affaires de sa conscience & de sa famille, s'humilia devant le Seigneur ; lutta encore une fois avec lui, & lui demanda instamment la grace d'être excepté de la règle. Il fut exaucé : il éternua, & ne mourut point. Tous les princes de la terre, informés du fait, ordonnèrent, tous d'une voix, qu'à l'avenir, les éternuemens seroient accompagnés d'actions de grâces & de vœux pour la conservation & pour la prolongation de la vie.

3. On reconnoît jusques dans ces fictions la trace de la tradition & de l'histoire, qui placent longtemps avant l'établissement du Christianisme l'époque de cette politesse qui est enfin devenue un des devoirs de la vie civile. Elle étoit regardée comme très-ancienne, dès le temps d'Aristote qui en ignoroit l'origine, & en a cherché la raison dans ses Problèmes. Il prétend que les premiers hommes, prévenus des plus hautes idées en faveur de la tête qui est le siège principal de l'ame, cette substance intelligente qui gouverne & anime toute la masse, ont étendu leur respect jusques sur l'éternuement qui est une de ses opérations la plus manifeste &

la plus sensible : de-là ces différentes formules de complimens usités, en pareilles occasions, chez les Grecs & chez les Romains. » Vivez ! Portez-vous bien. Que Jupiter vous conserve ! »

4. Le Sad-der, un des livres sacrés des Parfis ou Guèbres, recommande aux fidèles d'avoir recours à la prière, lorsqu'ils éternuent, parce que, dans ce moment critique, le démon redouble ses efforts contre eux.

ÉTHICO-PROCOPTES*. On donna autrefois ce nom aux hérétiques, dont les opinions étoient particulièrement contraires aux vérités morales, qui servent à régler la conduite des hommes.

ETHNOPHRONE**. On appella ainsi des hérétiques, qui parurent dans le VII^e siècle, lesquels, par un mélange absurde, vouloient allier, & allioient en effet les pratiques saintes du Christianisme avec les cérémonies superstitieuses du paganisme.

ÉTOLE : bande d'étoffe chargée de trois croix, qui descend depuis le col jusqu'à mi-jambe, & qui est un des ornemens sacerdotaux en usage dans l'Eglise. L'étole est regardée comme la marque de la puissance attachée au caractère sacerdotal. Autrefois les évêques & les prêtres la portoient toujours, même dans l'usage commun, & hors des fonctions ecclésiastiques. Aujourd'hui le pape est le seul qui soit toujours revêtu de l'étole. Les curés la mettent par-dessus leur surplis, pour marque de la supériorité dans leur église. Les diacres ne la mettent que sur une épaule ; au lieu que les prêtres la mettent sur les deux épaules. L'Eglise a voulu, par cette marque extérieure, mettre une distinction sensible entre les prêtres & les diacres, ces derniers n'ayant encore qu'une portion du caractère sacerdotal. Les

* Derivé du grec ηθος, mœurs ; & προσκατω, je heurte.

** Derivé d'ἔθνος, Nation, Genils ; & φρονω, je pense.

prêtres croisent l'étole devant l'estomac ; sans doute pour faire voir que toute leur puissance tire sa force & sa vertu de la croix de Jesus-Christ. Les évêques ne croisent pas l'étole comme les prêtres ; car la croix d'or, qu'ils portent, supplée à cela. Anciennement les prêtres ne la croisoient pas non plus que les évêques. C'est encore la coutume des Chartreux & des religieux de Cluny. L'usage des temps & des lieux est la règle de ces sortes de choses qui sont d'une discipline arbitraire.

EUCCHARISTIE : Sacrement de la Loi nouvelle, qui contient le vrai Corps & le vrai Sang de N.S.J.C. sous les apparences du pain & du vin, pour sanctifier & nourrir les ames de ceux qui s'en nourrissent dignement. I. Les trois évangélistes, S. Matthieu, S. Marc & S. Luc, racontent expressément le temps & la maniere dont J. C. a institué ce Sacrement. On lit dans S. Matthieu, chap. 26, que J. C. étant à table avec ses disciples, prit du pain ; le bénit ; le rompit, & le donna à ses disciples en leur disant : » Prenez & mangez ; ceci est mon Corps » ; & , prenant le calice, il rendit grâces, & le leur présenta, en disant : « Buvez tous de ce calice ; car c'est mon Sang, » de la nouvelle alliance, qui sera répandu pour plusieurs, en rémission des péchés. » Quoique le Sacrement de l'Eucharistie soit peut-être celui dont l'Écriture parle le plus expressément & avec le plus d'étendue, c'est cependant celui qui a été le plus attaqué par les hérétiques. Cette foule de miracles, que l'Eucharistie rassemble ; ce pain changé dans la substance du Corps de J. C. & ce vin dans son Sang, par la vertu des paroles de la Consécration ; ces especes & accidens du pain & du vin qui demeurent en entier après la Consécration, sans être soutenus d'aucun sujet : tous ces prodiges, effets de l'amour de J. C. pour les hommes, ont été des sujets de scandale pour certains incrédules, comme ils le furent autrefois pour certains Juifs grossiers. Ils ont trouvé cette doctrine trop dure, & ont

mieux aimé contredire ou défigurer le sens le plus clair & le plus naturel des paroles de l'Écriture, que d'admettre ce qui surpassoit leur foible raison. On trouvera, chez les théologiens & les controversistes, de plus longs détails sur l'Eucharistie. *Voyez* CONSÉCRATION, COMMUNION, VIATIQUE.

2. Les Abyssins communient sous les deux especes. Leur pain de communion est un gâteau levé : on ne le garde jamais que jusqu'au lendemain ; ce qui fait qu'il n'est pas sujet à se corrompre, comme il est arrivé quelquefois à nos Hosties. Le vin n'étant pas en usage dans leur pays, il y a dans leur église une chambre dans laquelle on garde des raisins secs. Les prêtres pressent un certain nombre de ces raisins dans de l'eau, & donnent cette espece de vin aux communians. Lorsqu'ils consacrent, ils ne disent pas, comme dans l'Eglise Romaine : „Ceci est mon corps, ceci est mon Sang” mais, « Ce pain est mon Corps ; ce calice est mon Sang. » Quelques sçavans casuistes ont révoqué en doute la validité de cette consécration. Les laïques & les femmes ne reçoivent point la Communion sur les marches de l'autel, mais à la porte du chœur & debout. Le prêtre, en les communiant leur dit ces paroles : « C'est ici la sainte Chair que l'Emmanuel, notre Dieu, a pris de Notre-Dame ; & tous les communians répondent *Amen*. Le diacre leur présente ensuite le vin dans une petite cuillère, & leur dit : „C'est ici le Sang de Jesus-Christ, pour la vie du corps & de l'ame, & pour la vie éternelle. » Un sous-diacre leur met ensuite dans le creux de la main un peu d'eau qu'ils avalent, après s'être rincés la bouche.

La pratique de l'Eglise d'Abyssinie est qu'on ne consacre & qu'on ne donne jamais la communion hors de l'église. On ne l'apporteroit pas même à l'empereur, sous quelque prétexte que ce fût. Les Abyssins n'ont point de temps marqué pour com-

munier. Leur dévotion est en cela leur unique règle.

3. Chez les Coptes , lorsque le prêtre, qui célèbre la messe, a prononcé les paroles de la consécration : »Ce pain est mon Corps rompu pour vous,» le peuple répond trois fois *Amen*, & s'écrie : « Nous croyons & nous sommes certains ; nous te louons Seigneur notre Dieu ; ceci est véritablement ton corps ; & nous le croyons ainsi. » Lorsque le célébrant dit sur le calice ces mots : « Cette coupe est mon Sang », les assistans disent *Amen*, & ajoutent : »C'est véritablement ton Sang, & nous le croyons. A ces paroles du prêtre, « Faites ceci en mémoire de moi, tout le monde répond : » Seigneur, nous annonçons ta mort, & nous croyons ta résurrection, ton ascension & ton second avènement. » Lorsque le prêtre, en rompant l'Hostie, a récité l'oraison accoutumée, le sous-diacre & le peuple continuent. » Les armées d'anges du Sauveur du monde sont debout devant lui, & environnent le Corps & le Sang de Notre Seigneur & Sauveur Jésus-Christ ; approchons-nous devant sa face, & adorons avec foi Jésus-Christ. » Après avoir communiqué, le prêtre distribue au peuple le pain sacré & la coupe. Les communiens répondent toujours *Amen* aux paroles dont il accompagne cette cérémonie. La communion du peuple est toujours suivie d'une action de grâces publique, à laquelle l'assemblée répond aussi *Amen*.

EUCHITES, ou **EUCHETES** * : anciens hérétiques auxquels on donna ce nom, parce qu'ils enseignoient que la priere seule étoit suffisante pour le salut.

EUCHOLOGE **. C'est ainsi que les Grecs appellent le rituel, qui contient le détail de toutes les

* Du grec *ευχη*, priere.

** Derivé du grec *ευχη*, priere ; & *λογος*, discours.

cérémonies qui doivent se pratiquer dans leur église. C'est aussi le titre d'un livre d'église, qui renferme l'office des dimanches & des principales fêtes de l'année, selon le missel & le bréviaire parisiens.

EUDOXIENS. On appella ainsi certains hérétiques, qui parurent dans le quatrième siècle, parce qu'ils avoient pour chef Eudoxius, patriarche d'Alexandrie, grand partisan de l'Arianisme. Les Eudoxiens disoient que le Fils n'étoit pas semblable de volonté à son Père, & qu'il avoit été fait de rien.

EULOGIE *. Les Grecs donnoient ce nom à des pains & à des viandes que l'on envoyoit à l'église pour être bénis. On distribuoit ces mets bénis aux fidèles qui n'avoient pas communiqué, & l'on avoit soin d'en envoyer à ceux qui étoient absens. Le mot *eulogie* signifie *bénédition*. Il fut employé d'abord par les Grecs pour désigner la sainte Eucharistie, parce que J. C. lorsqu'il institua ce Sacrement, bénit le pain & le vin.

EUMÉNIDES. Les Grecs donnoient ce nom aux Furies, par antiphrase; &, dans un sens contraire: *ευμαινης*, en grec, signifie *doux*; & la douceur n'est pas une qualité des furies. La fable offre une origine plus naturelle du nom d'*euménides*. Oreste, long-temps persécuté des Furies, en ayant enfin été délivré par le secours de Minerve, fit bâtir un temple à ces terribles déesses, sous le nom d'*Euménides*, parce qu'en cessant de le persécuter, elles avoient montré du moins quelque douceur & quelque pitié pour lui. Ce temple étoit situé auprès de l'aréopage d'Athènes. Quelque naturelle que soit cette explication, elle est cependant rejetée par les sçavans, qui prouvent que les Grecs appelloient les Furies *Euménides*, avant qu'Oreste eut été absous de son parricide par l'aréopage, &

* Du mot grec *eu*, bien, & *λεγω*, je dis.

délivré de la persécution de ces déesses infernales.
Voyez FURIES.

EUMOLPIDES : prêtres du fameux temple d'Eleusis, dédié à Cérés. Ils étoient ainsi nommés, parce qu'ils descendoient d'Eumolpe, petit neveu d'un roi de Thrace, auquel Erechtee, roi d'Athènes, confia l'intendance des mystères de Cérés. Eumolpe, peu content du sacerdoce, voulut usurper la royauté, & fit la guerre à Erechtee. Le pontife & le roi ayant été tués dans cette guerre, les enfans d'Eumolpe & d'Erechtee firent un traité par lequel il fut arrêté que le trône resteroit dans la famille d'Erechtee, & le sacerdoce, dans celle d'Eumolpe.

EUNOMÉENS, ou EUNOMIENS. *Voyez ANTIMONIENS.*

EUNOMIOCUPSYCHIENS. C'est le nom de certains hérétiques, qui parurent dans le quatrième siècle, auxquels Nicéphore donne pour chef un nommé *Eupsyche*. Ils ne formerent d'abord qu'une même secte avec les Eunomiens ou Anoméens; mais ils s'en séparèrent, dans la suite, & firent une société à part.

EUNOMIOPHRONIENS : hérétiques dont la secte étoit une branche de celle des Agnoïtes.
Voyez AGNOÏTES.

EUNOSTE : fausse divinité adorée autrefois par les habitans de Tanagra, aujourd'hui Anatoria dans l'Achaïe. Hésychius prétend que cette divinité s'appelloit *Noste*, & qu'elle présidoit à la mesure de farine, qu'on nomme en grec *ροσος*.

EUPHÉMITES *. Ce nom fut donné aux hérétiques Massaliens, parce que, dans leurs assemblées, ils chantoient des cantiques de louanges & de bénédictions.

EUPHRADE **, génie domestique, que les an-

* Du grec *ευφημια*, louange, bénédiction.

** Du grec *ευφραινομαι*, je me rejouis.

ciens honoroient comme le dieu de la joie , & dont ils mettoient les statues sur leurs tables.

EUPHRONE * . Les poètes, qui faisoient une divinité de la Nuit , lui donnent le nom d'*Euphrone*, parce que , dans le silence de la nuit , l'ame tranquille & calme est plus en état de voir & de choisir un bon parti , conformément au proverbe qui dit que « la nuit porte conseil. »

EUPHROSINE ** : c'est le nom d'une des trois Graces , que les anciens révéroient comme des divinités. *Voyez GRACES.*

EUPSYCHIENS : hérétiques plus connus sous le nom d'**EUNOMIO-EUPSYCHIENS**. *Voyez cet article.*

EURYNOME : dieu infernal auquel les anciens attribuoient la fonction ordinaire des vers , qui étoit de ronger la chair des cadavres. On voyoit dans le temple de Delphes une représentation de cette horrible divinité. Elle avoit une couleur sombre entre le noir & le bleu. Le siège , sur lequel elle étoit assise , étoit couvert d'une peau de vautour.

EUSÉBIENS : secte de Sémi-Ariens, qui avoient pour chef Eusèbe de Nicomédie. Ce prélat, s'étant laissé entêter des erreurs d'Arius , persécuta vivement tous les prélats orthodoxes , & mit en œuvre tout ce que la souplesse de son esprit put lui fournir de ressources & d'intrigues , pour établir l'Arianisme dans l'Empire. Il sut s'insinuer adroitement dans l'esprit du grand Constantin , & le prévenir en faveur d'Arius. Il attaqua par les plus noires calomnies la réputation de S. Athanase, ce grand défenseur de la Foi , & vint à bout de le faire exiler. Il fit chasser de son siège Paul , évêque de Constantinople , qui soutenoit les Catholi-

* Dérivé de *eu*, bien ; & *φροισή*, je pense.

** Du grec *ευφροσύνη*, joie.

ques, & se fit élire en sa place. Par ses suggestions & son éloquence dangereuse, il séduisit tous les princes & princesses de la famille impériale, & leur fit embrasser l'Arianisme. Enfin, dans un conciliabule qu'il fit tenir à Antioche, en 341, il fit admettre la doctrine d'Arius, comme étant conforme à la Foi. Ce fut son dernier crime. L'Eglise, peu de tems après, fut délivrée, par la mort d'Eusèbe, d'un de ses plus dangereux persécuteurs.

EUSTATHIENS : hérétiques du quatrième siècle, disciples du moine Eustathe auquel S. Epiphane donne aussi le nom d'*Eustathe*. Ce moine soutenoit qu'il étoit impossible de faire son salut dans l'état du mariage, & que, pour obtenir le ciel, il falloit absolument renoncer à ses biens, & vivre en moine. Il eût voulu faire de l'univers un vaste couvent, élevé sur les débris de la société. Il exigeoit aussi qu'on jeûnât les dimanches. Cet extravagant fut condamné au concile de Gangres, l'an 342.

EUTERPE *, l'une des neuf Muses. Elle présidoit à la musique, & on lui attribuoit l'invention de la flûte. On la représente ordinairement sous la figure d'une jeune fille couronnée de fleurs. Ses attributs sont des papiers de musique, une flûte, des haut-bois, & autres instrumens.

EUTYGHÉENS : hérétiques du cinquième siècle de l'Eglise, ainsi nommés d'Eutychès, leur chef, prêtre & abbé d'un monastère de trois cents moines, aux environs de Constantinople. Il avoit été l'un des plus grands adversaires de Nestorius. Il tomba lui-même dans l'erreur opposée. Il convenoit, à la vérité, que la sainte Vierge avoit été mère de Jesus-Christ comme Dieu; mais il nioit que le corps qu'elle avoit conçu lui fût consubstantiel, quoiqu'il l'appellât un corps humain. Selon lui, ce n'étoit pas un corps ordinaire : c'étoit

* Du grec *eu*, bien; & *τηρω*, je plais, je rejouis.

un corps, pour ainsi dire, divinisé; en sorte qu'après l'incarnation, la nature divine & la nature humaine ne faisoient plus qu'une seule nature. Cette doctrine fit crier à l'hérésie. On assembla un concile à Constantinople; & Eutychès y fut condamné & déposé, l'an de Jesus-Christ 448.

EUTYCHIANISME, est le nom qu'on donne à la doctrine d'Eutychès.

EVANGILE * : livre qui contient la Vie & la Doctrine de Jesus-Christ. Le mot *Evangile* signifie *bonne nouvelle*. En effet la venue du Messie, qui devoit sauver le genre humain, étoit la plus heureuse nouvelle qu'on pût annoncer aux hommes. Quatre auteurs, inspirés de Dieu, ont écrit l'Evangile; & ce qu'ils ont écrit, ils le tenoient de Jesus-Christ même, dont ils étoient apôtres, ou de ses apôtres, dont ils étoient disciples. S. Matthieu & S. Jean étoient apôtres de Jesus-Christ. Le premier écrivit son Evangile à Jérusalem, six ans après la mort du Sauveur; & il l'écrivit en langue syriaque, qui pour lors étoit la langue des Juifs. Nous n'avons plus l'Evangile de S. Matthieu dans la langue où il a été écrit: il ne nous reste que la traduction grecque.

S. Jean, l'apôtre bien-aimé, écrivit son Evangile, étant déjà fort avancé en âge, six ans après qu'il fut revenu de son exil. Son principal but, en l'écrivant, fut de réfuter les erreurs des Cérinthiens & des Ebionites qui attaquoient la divinité de Jesus-Christ. Pour se préparer à cet important ouvrage, il ordonna un jeûne public.

S. Marc & S. Luc étoient disciples des apôtres. Le premier, disciple & interprète de S. Pierre, écrivit, à la prière des fidèles de Rome, la doctrine qu'il avoit entendue de la bouche de S. Pierre lui-même. Le prince des apôtres lut & approuva l'Evangile de son disciple; & il ordonna qu'on le lût

* Du grec *eu*, bien; & *αγγελιον*, nouvelle.

publiquement dans l'église. L'évangile de S. Marc fut composé en grec, langue fort connue de la plupart des Romains.

S. Luc, peintre & médecin d'Antioche, fut converti par S. Paul, & devint le compagnon de ses travaux. Il entreprit son Evangile pour réfuter la témérité de quelques faux apôtres qui publioient les actions de Jesus-Christ autrement qu'elles n'étoient rapportées par S. Paul. L'Evangile de saint Luc est écrit en grec, d'un style pur & élégant.

ÉVANGÉLISTE. On donne ce nom aux auteurs sacrés qui ont écrit l'Evangile, c'est-à-dire la Vie, les Miracles & la Doctrine de Jesus-Christ. Ils sont au nombre de quatre, sçavoir S. Matthieu, S. Marc, S. Luc & S. Jean. Ils sont désignés par les quatre animaux de l'Apocalypse ; S. Matthieu, par le lion ; S. Marc, par le bœuf ; S. Luc, par le taureau ; & S. Jean, par l'aigle. Voyez **ÉVANGILE.**

On appelle aussi *Evangeliste*, dans quelques chapitres, celui qui lit l'Evangile à la Messe solennelle.

ÉVÊCHÉ : étendue de pays, soumise à la juridiction spirituelle d'un évêque. On donne aussi le nom d'*évêché* à la ville où le siège épiscopal est établi, & au palais que l'évêque habite.

ÉVÊQUE. Ce mot en grec signifie *inspecteur*. Cette étymologie pourroit servir de preuve contre certains hérétiques qui ont été s'imaginer que la supériorité des évêques sur les prêtres étoit de pure institution ecclésiastique, si on n'en avoit point contre eux une infinité d'autres plus invincibles encore. Ils ne nient point que, de tout tems, il n'y ait eu des évêques, quoiqu'ils les disent avec raison bien inférieurs de ce qu'ils sont aujourd'hui : au moins s'ensuit-il de cet aveu que, de tout tems, il y a eu des inspecteurs dans l'Eglise ; & comme des inspecteurs sont toujours demeurés supérieurs à ceux qu'ils inspectent, il faut donc que ces hérétiques avouent que les évêques avoient la supériorité dans les dif-

férens diocèses sur lesquels ils étoient chargés d'avoir l'inspection, & conséquemment sur les prêtres qui étoient de ces diocèses. Quoi qu'il en soit de cette preuve fondée sur d'autres beaucoup plus solides, les Catholiques regardent leurs évêques comme les seuls & les véritables successeurs des pôtres, les peres & les pasteurs des fidèles, les supérieurs de l'Eglise de Jesus-Christ. Depuis long-tems, les papes se prétendent être seuls en droit d'élire les évêques. Plusieurs Souverains n'ont cependant pas laissé, malgré ces prétentions, de toujours nommer aux évêchés vacans de leurs Etats; & la cour de Rome a souffert, sans l'approuver, ce qu'elle ne pouvoit empêcher. Ce qui la console un peu, c'est que les évêques, nommés par les Souverains à un évêché, ont encore besoin de son approbation. C'est une sorte de dépendance qu'elle leur fait toujours sentir, pour les faire ressouvenir que c'est principalement du saint pere qu'ils tiennent leur dignité. Peuvent-ils se refuser à une si juste reconnoissance? Plût à Dieu qu'ils voulussent encore se ressouvenir, en montant à l'épiscopat, que, devant être les successeurs des apôtres, ils doivent être aussi les imitateurs de leurs vertus, de leur zèle, de leur respectable simplicité! On ne verroit point tant de scandales. Quand un évêque a reçu de Rome la bulle qui l'approuve, il se prépare à la cérémonie de sa consécration. *Voyez* CONSÉCRATION DES EVÊQUES.

ÉVOCATION : action d'appeller & de faire venir les esprits, les démons & les ombres, comme cela se pratiquoit autrefois par les magiciens. *Voyez* MAGIE.

EXALTATION DE LA SAINTE CROIX : fête que l'Eglise Catholique célèbre, le 14 de Septembre, en mémoire du recouvrement de la vraie Croix; en voici l'origine. Une grande partie de la véritable Croix que sainte Hélène avoit laissée à Jérusalem, ayant été enlevée par Cosroës roi de Perse, Hé-

raclius, qui gouvernoit alors l'Empire, vainquit ce prince en plusieurs combats, & recouvra enfin heureusement ce bois sacré, que les Perfans idolâtres appelloient *le Dieu des Chrétiens*. Le pieux empereur conduisit lui-même cette précieuse relique à Jérusalem; &, s'étant dépouillé de ses ornemens impériaux, il la porta sur ses épaules jusques sur le Calvaire. Les prodiges sans nombre, qui éclaterent à cette occasion, donnerent lieu à une fête qui fut d'abord instituée sous le nom de *rétablissement de la Croix*, puis sous celui d'*exaltation*.

Long-tems avant la victoire d'Héraclius, l'Eglise célébroit une fête sous le nom d'*exaltation de la sainte Croix*, fondée sur ce passage de l'Evangile selon S. Jean, où Jesus-Christ dit: « Lorsque j'aurai été exalté, j'attirerai toutes choses à moi. »

EXAMEN DE CONSCIENCE. Dans presque toutes les religions, qui ont paru après la Religion Chrétienne, l'examen de conscience est un devoir essentiel; mais il n'en a jamais existé aucune qui en ait prescrit les véritables règles, ni qui en ait préparé la méthode dans les détails relatifs à Dieu, à soi-même & au prochain, comme la Religion Chrétienne.

EXCOMMUNICATION: sentence portée par un supérieur ecclésiastique, par laquelle un Chrétien est privé de la communion de l'Eglise, & de la participation aux Sacremens. 1. Ce châtiment, qui est le plus grand que l'Eglise puisse infliger, est le dernier moyen qu'elle met en usage pour corriger les hérétiques opiniâtres, les pécheurs scandaleux & obstinés dans leur péché. Ce n'est qu'après avoir employé inutilement toutes les voies de la douceur, qu'elle a recours à ce remède violent, mais nécessaire. On distingue l'excommunication *majeure*, & l'excommunication *mineure*. La première retranche entièrement celui qui en est frappé, de la communion des fidèles & du corps de l'Eglise. La seconde prive seulement de la participation aux Sacremens,

& du droit de posséder quelque bénéfice ou dignité ecclésiastique, celui qui l'a encourue. L'excommunication *ipso facto*, est celle qu'on encourt par le seul fait, c'est-à-dire, en faisant la chose défendue. L'excommunication *comminatoire* n'est seulement qu'une menace d'excommunication, si on fait telle chose. Tous les théologiens conviennent qu'il n'y a qu'un péché mortel, qui puisse être une cause légitime d'excommunication; d'où ils concluent qu'il n'est pas selon la justice d'excommunier une ville entière, ou un corps nombreux, dans lequel il est plus que probable qu'il se trouve un grand nombre d'innocens : c'est le sentiment de S. Thomas. Une personne, qui a encouru l'excommunication majeure, n'est plus censée être membre de la société. Il est défendu de lui parler & d'avoir aucun commerce avec elle, sous peine d'excommunication mineure. Il y a cependant certains cas où il est permis de communiquer avec un excommunié. Par exemple, la femme, les enfans, les domestiques d'un excommunié, peuvent & doivent lui rendre les devoirs ordinaires : ses créanciers peuvent le citer en justice. Les médecins, chirurgiens, apothicaires, peuvent lui administrer les secours de leur art. Des personnes pieuses & zélées peuvent l'exhorter à se convertir; enfin toute personne, qui ignore l'excommunication lancée contre lui, ne désobéit point à l'Eglise en communiquant avec lui. Ce dernier cas arrive rarement; car on n'est obligé de fuir que les excommuniés dénoncés, c'est-à-dire ceux dont l'excommunication a été publiquement déclarée & publiée. Ceux qui meurent dans l'excommunication ne peuvent être inhumés en terre sainte; &, s'il arrive qu'ils le soient par surprise, on les exhume, & le cimetière qu'ils ont souillé est béni de nouveau. En général, l'excommunication ne dispense personne de remplir les devoirs qui sont de droit naturel ou divin : elle nôte rien aux souverains ni aux pères

& meres, de leur autorité sur leurs sujets & leurs enfans.

Autrefois, pour inspirer une crainte salutaire de l'excommunication, on l'accompagnoit de cérémonies terribles & effrayantes. On la prononçoit à la lueur d'un cierge qu'on éteignoit ensuite, qu'on jettoit à terre, & qu'on fouloit aux pieds. Dans certains pays, le peuple avoit coutume de porter une bière devant la porte de celui qui venoit d'être excommunié : chacun lançoit à l'envi des pierres contre sa maison, en vomissant contre lui un torrent d'injures. Toutes ces cérémonies sont abolies aujourd'hui, à l'exception cependant de celle qui se pratique à Rome, le jeudi-saint, lorsque le pape fulmine la bulle *In Cænâ Domini*.

2. La formule de l'excommunication, dont on se sert dans l'Eglise Grèque, déclare que « celui qui en est frappé, est privé de l'union avec le Pere, le Fils & le Saint-Esprit; retranché de toute communion avec les trois cens dix-huit peres du premier concile de Nicée, & avec les saints; renvoyé à celle du diable & du traître Judas, & enfin condamné à rester, après sa mort, dur comme une pierre, ou comme du fer, s'il ne se repent. » Les Grecs, dupés par leurs prêtres, s'imaginent que ce dernier article de l'excommunication s'exécute à la lettre sur les cadavres des excommuniés qui meurent sans avoir été absous. Le diable, à les en croire, s'empare de ces malheureux, & leur fait faire les mêmes mouvemens que s'ils étoient en vie. Ces corps, habités par le diable, deviennent tout noirs, à l'exception des ongles qui restent blancs; & ils sont extrêmement durs. Les Grecs les nomment *uroucolagues*; mot dérivé d'*urouca*, qui veut dire *bourbe*, & *laccos*, qui signifie *fesse*. Il y a de ces excommuniés dont le ventre retentit comme un tambour, lorsqu'on frappe dessus, & qu'on appelle, pour cette raison, *tympanistiques*. Tous ces corps demeurent dans cet état jus-

qu'à ce que le prêtre, qui les a excommuniés, leur ait donné l'absolution; alors ils se dissolvent tout-à-coup, & tombent en poussière. Il n'est pas nécessaire d'avertir le lecteur que tout cela n'est qu'une charlatanerie des prêtres Grecs pour conserver leur crédit, tenir le peuple dans la crainte, & amasser quelque argent pour soulager leur indigence; car on prétend qu'ils font commerce & de l'excommunication & de l'absolution.

3. Parmi les Juifs modernes, il y a deux sortes d'excommunication. La première ne consiste que dans une simple malédiction qu'un rabbin prononce en public contre le coupable, mais qui a tant de force, que personne ne parle à celui qui a été maudit, & ne s'approche pas même de lui, qu'à la distance d'une toise. Il ne lui est pas permis d'entrer dans la synagogue. Il reste assis à terre, & les pieds nus, jusqu'à ce que l'excommunication soit levée, & que les rabbins lui donnent la bénédiction. La seconde sorte d'excommunication est plus solennelle, & ne s'emploie que dans les cas graves. Le peuple s'assemble dans la synagogue, qui n'est éclairée qu'avec des torches noires. Les rabbins, au son d'un cor, maudissent celui qui a fait ou fera telle & telle chose; & tous les assistans répondent *Amen*.

Nous avons un exemple assez récent de la rigueur avec laquelle les Juifs traitent les excommuniés. Le Juif Acofta, dont parle Bayle, ayant encouru l'excommunication, se vit exposé aux mépris & aux insultes de ses frères, & de ses plus proches parens. Les enfans, excités par le zèle amer des dévots, outrageoient ce malheureux dans les rues; le poursuivoient, en l'accablant de malédictions, & jettoient des pierres contre sa maison. Ceux qui le rencontroient témoignoient l'horreur que leur inspiroit sa vue, en crachant d'une manière affectée: tout le monde le fuyoit comme un pestiféré. Le

chagrin naturel, dans une si triste situation, l'ayant fait tomber malade, il demeura sur son lit, sans consolation & sans secours; &, ce qui acheva d'accabler l'infortuné Acoſta, c'eſt qu'il fut permis à l'un de ſes freres, en vertu de l'excommunication, de rétenir ſon bien & ſes effets. *Voyez ABSOLUTION.*

Il eſt défendu de pleurer la mort d'un excommunié; & ſes parens, loin d'en porter le deuil, doivent en témoigner de la joie. On met une pierre ſur le lieu de la ſépulture, qui marque que le défunt a mérité d'être lapidé.

Quelques Juifs ſont perſuadés que les bêtes même peuvent être ſujettes à l'excommunication; & l'on a l'exemple d'un de leurs plus ſages docteurs, qui, pour punir l'audace d'un chien qui rongeoit ſes ſouliers, lança ſérieuſement contre lui une excommunication formelle. Ce qu'il y a de ſurprenant dans ce fait, c'eſt qu'on prétend que l'excommunication produiſit ſon effet ſur la queue de l'animal, qui fut rongée & conſumée, comme ſi l'on y avoit appliqué le feu.

4. Les payens avoient auſſi leurs excommunications. Lorſque quelqu'un avoit commis quelque ſacrilège, ou quelque autre crime, les prêtres le privoient de la participation aux myſteres & aux ſacrifices; lui interdifoient l'entrée des temples, & le dévoioient aux furies infernales; mais ils n'en venoient pas légèrement à ces extrémités. Ce n'étoit qu'après un mûr examen du crime & de ſes circonſtances, qu'ils prononçoient l'excommunication. On le voit par l'exemple de la prêtreſſe Théano, qui, preſſée par les Athéniens d'excommunier Alcibiade, ſouſçonné d'avoir mutilé les ſtatues de Mercure, & qui étoit alors abſent, refuſa de ſervir leur reſſentiment contre un homme dont le crime n'étoit pas encore prouvé, & leur fit cette belle réponſe. « Mon emploi eſt de bénir, & non pas de maudire. »

EXEAT. Ce mot ſignifie en latin : « Qu'il ſorte. »

On s'en sert pour désigner la permission que donne un évêque à un prêtre de son diocèse d'en sortir pour aller dans un autre.

EXITIRIES : fêtes que célébroient les Grecs, & dans lesquelles ils offroient aux dieux les prémices des fruits de la terre.

EXOCIONITES. Ce nom fut donné aux Ariens, parce qu'ayant été chassés par l'empereur Théodose le Grand, ils se réfugièrent dans un lieu de Constantinople appelé *Exocionium* *. Ce lieu étoit entouré de murailles, hors desquelles il y avoit une colonne & une statue de Constantin dessus.

EXODE **: livre canonique de l'ancien Testament, composé par Moïse. Il est appelé *Exode*, c'est-à-dire *sortie*, parce que le législateur des Juifs y raconte la manière miraculeuse dont Dieu tira son peuple de l'Égypte. L'Exode comprend l'histoire du peuple Juif, depuis la mort de Joseph jusqu'à la construction du tabernacle ; ce qui forme un espace de 145 ans.

EXORCISME. 1. Les Chrétiens appellent ainsi des conjurations, prières & cérémonies dont l'Église se sert, par le moyen de ses ministres, pour chasser les démons des personnes, des lieux, ou des autres créatures qu'ils obsèdent. Voici la manière dont cela se pratique à l'égard des personnes. L'exorciste, qui doit être préparé par le jeûne, par la prière & par la confession, commence par implorer secrètement l'assistance du ciel. Revêtu d'un surplis & d'une étole violette, s'il est prêtre ou diacre, & suivi d'un ou plusieurs ecclésiastiques aussi en surplis, il s'avance vers le bas de l'église où doit se faire la cérémonie. Là, s'approchant du possédé, il lui met autour du col le bout de son étole, & fait sur lui le signe de la Croix ; puis sur soi & sur les assistans. Il prend ensuite l'aspervoir des mains d'un clerc, &

* Dérivé du grec ἐξω, dehors ; & κίον, colonne.

** Du grec ἐξοδος, sortie.

jette de l'eau bénite au possédé & à ceux qui sont présens. Alors il se met à genoux, & commence les prieres prescrites par l'Eglise; les assistans ayant soin d'y répondre. Ces prieres consistent dans les Litanies des Saints, l'Oraison dominicale, le Pseaume 53, avec plusieurs versets. Le prêtre s'étant levé, adresse une invocation au Tout-Puissant, & conjure ensuite le malin esprit, par nos plus redoutables mysteres, de lui dire son nom, le jour & l'heure de sa sortie du corps qu'il obsede, & de lui obéir en toutes choses. Il lit ensuite un ou plusieurs Evangiles, faisant, au commencement de chacun, le signe de la Croix sur lui-même & sur le possédé. Ensuite il demande à Dieu, par une priere ou oraison propre, la foi, la force & le pouvoir nécessaires pour chasser l'ennemi du salut. Lorsqu'elle est achevée, il entoure d'une partie de son étole le col du possédé; fait une autre invocation; &, la tête couverte de son bonnet, qu'il ôte seulement au nom de Jesus, il prononce trois exorcismes qui sont des conjurations menaçantes, mêlées de signes de croix, & suivis chacun d'une priere au Créateur. Quelquefois il répète ces mêmes choses s'il en est besoin, jusqu'à ce que le possédé soit délivré. Des cantiques & des pseaumes choisis terminent la cérémonie.

2. Les Chrétiens Grecs, gens adonnés à toutes sortes de superstitions, regardent le délire occasionné par la fièvre, comme une véritable possession; &, lorsqu'ils s'apperçoivent qu'un malade a le cerveau troublé, au lieu d'avoir recours aux remedes naturels, qui peuvent être utiles en pareille circonstance, ils font venir un papas qui, avec force eau bénite, & grand nombre de prieres, exorcise sérieusement la fièvre.

Voici quelles sont les cérémonies de l'exorcisme dans l'Eglise Grèque, au rapport de Christophe Angelus, témoin oculaire. « Le possédé est d'abord attaché à un poteau: puis des prêtres, qui se

sont préparés à cette action par un jeûne de vingt-quatre heures, viennent lire devant lui l'Évangile. Ils lisent, chaque jour, pendant six heures, jusqu'à ce qu'ils aient achevé les quatre Évangiles. Ils se remplacent les uns les autres dans cette lecture, mais sans aucune interruption; de sorte que l'un reprend le dernier mot de l'autre. Un prêtre, recommandable par la sainteté de sa vie, lit ensuite les exorcismes composés par S. Basile, & commande au diable de sortir du corps dont il s'est emparé. Le malin esprit obéit, malgré lui, à cet ordre, & s'enfuit, laissant le malheureux possédé plus mort que viv. »

3. Les insulaires de Formose s'imaginent toujours être poursuivis par quelque démon jaloux de leur bonheur; & , pour le chasser, ils ont souvent recours à leurs Juibas, ou prêtresses. La cérémonie qu'elles emploient pour chasser le diable, est bruyante & très-propre à effrayer cet esprit mal-faisant. Elles poussent d'horribles hurlemens, & , armées d'un sabre, courent avec furie contre le diable qui, se voyant serré de trop près, est contraint de se précipiter dans la mer; du moins, ainsi le pensent les Formosaux. Mais, quoiqu'ils chassent les démons avec tant de violence, ils ne laissent pas cependant de leur offrir des sacrifices, & de placer, le long des chemins, des offrandes en leur honneur.

EXORCISTE : celui qui fait l'exorcisme. Il n'est pas nécessaire pour cela d'être dans les ordres sacrés, l'ordre d'exorciste étant un des quatre mineurs que l'Église confère aux clercs tonsurés. Mais l'exorciste ne peut point exercer son pouvoir sans la permission & la juridiction accordée par son évêque.

EXOUCONTIEN : secte d'Ariens ainsi nommés, parce qu'ils soutenoient que le Fils de Dieu avoit été fait *ἐξ οὐκ ὧν*, c'est-à-dire *de rien*.

1. **EXPIATION** : (*jour d'*) fête instituée parmi les Juifs pour expier les péchés de toute la nation. Les autres fêtes étoient consacrées à la joie : celle-ci étoit destinée aux larmes & à la pénitence. L'em-

ploi du grand sacrificateur avoit, ce jour-là, quelque chose de plus solennel & de plus respectable. Il lui étoit alors permis d'entrer dans le Saint des Saints, lieu redoutable, dont l'accès lui étoit interdit en tout autre tems, sous peine de mort. Il se préparoit à cette grande cérémonie par une ablution générale de tout son corps, & par la privation des plaisirs du mariage pendant l'espace de huit jours. On lui amenoit devant le tabernacle deux boucs sur lesquels il jettoit le sort pour sçavoir lequel il devoit sacrifier. L'Écriture ne nous apprend pas de quelle maniere il jettoit le sort. Si l'on en croit le rapport de quelques anciens Juifs, on portoit au grand sacrificateur une urne dans laquelle il y avoit deux morceaux de bois, sur l'un desquels étoient gravés ces mots : « Pour l'Éternel. » Sur l'autre, on lisoit ces paroles : « Pour Hazazel. » Le pontife, placé entre les deux boucs, secouoit l'urne, y mettoit les deux mains, & prenoit dans chaque un des morceaux de bois. Si le morceau de bois sur lequel étoit écrit « Pour l'Éternel, » se trouvoit dans sa main droite, ce qui étoit regardé comme un très-heureux présage, le bouc, qui étoit placé à sa droite, étoit immolé au Seigneur, & le pontife arrosoit de son sang le propitiatoire. La cérémonie étant achevée, on lui amenoit l'autre bouc. Il mettoit ses mains sur la tête de cet animal, & le chargeoit de toutes les iniquités du peuple; puis il livroit ce bouc entre les mains d'un homme choisi exprès pour cet office, qui le conduisoit sur une montagne nommée *Hazazel**, ou il lui donnoit la liberté. Quelques-uns pensent qu'il précipitoit le bouc du haut d'un rocher escarpé. Cet homme, qui remplissoit cette fonction, étoit regardé comme souillé jusqu'à ce qu'il se fût baigné, & qu'il eût lavé ses habits. C'étoit aussi dans ce même jour que le grand sacrificateur donnoit au peuple la bénédiction

* *Hazazel* signifie bouc qui s'en va.

Solemnelle, prescrite par Moÿse, dans laquelle il prononçoit le nom redoutable de Dieu ; ce qu'il ne faisoit qu'en tremblant. Lorsqu'il sortoit du Saint des Saints, il marchoit à reculons, le visage tourné du côté du propitiatoire, & la tête baissée vers la terre.

Les Juifs modernes prennent aujourd'hui les poissons pour victimes d'expiation. Le premier jour de l'an, ils se rendent, après le repas, sur le bord de l'eau ; &, secouant fortement leurs habits, ils s'imaginent se délivrer de tous leurs péchés, comme de la poussière de leurs habits. Cette vaine cérémonie est fondée sur ce passage du prophète Michée, auquel ils donnent une interprétation forcée, » Il aura pitié de nous ; il secouera nos iniquités, » & jettera nos péchés au fond de la mer.

EXTRÊME-ONCTION. C'est un Sacrement institué par Jesus-Christ, par le moyen duquel les malades sont purifiés des restes de leurs péchés, fortifiés dans la grace, & même guéris de leurs maladies, s'il est expédient pour leur salut. Il est dit, dans l'Écriture, que les apôtres faisoient des onctions avec de l'huile sur les malades, & les guériffoient. « Si quelqu'un parmi vous est malade, dit » l'apôtre S. Jacques, qu'il fasse venir les prêtres » de l'Eglise ; qu'ils prient sur lui, l'oignant d'huile, » au nom du Seigneur, & la prière de la foi sauvera le malade ; & le Seigneur le soulagera ; & » s'il est souillé de quelques péchés, ils lui seront » remis. » Tels sont les passages qui prouvent que l'Extrême-Onction est un véritable Sacrement de la Loi nouvelle.

1. Les cérémonies de ce Sacrement consistent dans les onctions que le prêtre fait sur les cinq sens du malade, avec de l'huile d'olive bénite par un évêque. En faisant les onctions, il prononce cette formule : « Que Dieu, par cette onction de » l'huile sacrée, & par sa très-pieuse miséricorde, » vous pardonne les péchés que vous avez commis

» par la vue, par l'ouïe, par l'odorat, &c. » L'effet de l'Extrême-Onction, lorsqu'on la reçoit avec les dispositions nécessaires, sont de conférer la grace sanctifiante, d'effacer les péchés véniels, & même les mortels, quand le malade n'a pu s'en confesser, & qu'il en a un véritable regret; de fortifier le malade, dans ses derniers momens, contre les attaques du démon, & quelquefois de lui rendre la fanté du corps, si cela est avantageux pour son ame.

2. L'Eglise Grèque donne à ce Sacrement le nom d'*euchelaion*, qui signifie *huile de priere*. Elle exige qu'il soit conféré par trois prêtres pour le moins; mais elle permet aux simples prêtres de consacrer l'huile dont on se sert pour ce Sacrement. Elle ordonne que les onctions se fassent sur le front, sur le menton, sur les deux joues, dans les paumes & sur le dessus des mains. Voilà les principales différences qui se trouvent entre les usages de l'Eglise Grèque & de l'Eglise Latine sur la maniere de conférer ce Sacrement. « Les Grecs, dit Tournefort, confèrent plus souvent l'Extrême-Onction aux personnes en fanté qu'aux malades. A ceux-ci, ils ne graissent que le front, les joues, le menton & les mains avec de l'huile commune, qui n'a pas été bénie. Ensuite ils barbouillent avec la même liqueur toutes les chambres de la maison, en récitant des oraisons, & tracent avec la même huile de grandes croix sur les murailles & sur les portes, tandis qu'on chante le Pseaume 90.

Le même auteur dit plus haut (les moines de Monte-Santo) « courent la Grèce, & même la Moscovie pour vendre l'huile (de l'Extrême-Onction.) Ils vont dans les maisons entendre les confessions, & donnent l'Extrême-Onction même aux personnes qui se portent parfaitement bien. Ils oignent l'épine du dos du pénitent, pour chaque péché qu'il déclare; bien entendu qu'ils ne perdent ni leur huile ni leur peine. La moindre onction est d'un écu; celle qui se

Se fait pour le péché de la chair, est la plus chère...
 Ceux qui appliquent cette onction le plus régulièrement se servent d'huile sacrée, & prononcent, à chaque fois, ces paroles du psaume 123 : « Le filet a » été brisé, & nous avons été délivrés. »

3. Nous venons de voir que les Grecs donnent indifféremment l'Extrême-Onction aux sains & aux malades. Les Arméniens ne la donnent ni aux uns ni aux autres, mais seulement aux morts, & encore aux morts qui sont prêtres. Il est rare qu'ils fassent cet honneur à des laïques. Voici la formule dont ils se servent pour les onctions. Par exemple, en oignant la main, ils disent : « Que la main de ce » prêtre soit bénite, ointe & sanctifiée par ce signe » de la sainte Croix, par cet Evangile & par le saint » Chrême, au nom du Pere, &c. »

4. Ce n'est pas seulement pour les maladies du corps que les Abyssins emploient l'Extrême-Onction. Ils jugent aussi qu'elle peut être très-utile pour les maladies de l'ame & pour celles de l'esprit. Ils la donnent même aux fous & aux possédés. Les malades, même à l'agonie, sont obligés de se faire transporter à l'église pour la recevoir. Cette cérémonie demande beaucoup d'apprêts : elle exige la présence de sept prêtres. Il faut allumer une lampe à sept branches. On fait ensuite la bénédiction de l'huile, qui est accompagnée de prières & d'encensemens dont les Abyssins sont fort prodigues. Après toutes ces formalités, on conduit le malade, depuis la porte de l'église jusqu'à l'autel, où l'Onction sainte lui est conférée. On voit, par ce récit, que l'Eglise d'Abyssinie diffère beaucoup de l'Eglise Romaine en ce qui concerne l'administration de l'Extrême-Onction. La manière, dont l'onction est conférée aux enfans nouvellement baptisés, y a beaucoup plus de rapport. Le prêtre trempe le bout de son doigt dans le chrême ou méiron, & fait une croix sur le front de l'enfant en disant ces paroles :

» Chrême de la Grace, & du Saint-Esprit. » Il l'oint ensuite au nez & à la bouche, & dit : « Chrême, » gage du royaume des Cieux ; » à l'onction des oreilles : « Chrême, société de la vie éternelle & » immortelle ; » à celle des mains, en-dedans & en-dehors : « Onction sainte à J. C. notre Dieu, » & caractère ineffaçable ; » sur le cœur : « Perfection de la grace du Saint-Esprit, & bouclier » de la vraie Foi ; » aux genoux & au coude : « Je » vous ai oint du saint chrême, au nom du Père, » du Fils, & du Saint-Esprit. »

EXTRAVAGANTES : épîtres, décrétales & constitutions des papes, publiées depuis les Clémentines. Elles furent ainsi appelées, lorsque, n'étant pas encore mises en ordre, elles étoient comme hors du corps du droit canon ; & , depuis qu'elles y ont été insérées, elles ont toujours conservé le nom d'*extravagantes*.

EXTISPICE : c'est le nom que les Romains donnoient à un augure, dont la fonction étoit d'examiner les entrailles des victimes pour en tirer des présages de l'avenir. Le mot *extispice* est dérivé de deux mots latins *exta*, qui signifie *entrailles*, & *inspicio*, j'examine, je considère.

EZAN, est le signal de la prière chez les Musulmans. Comme l'Alcoran prescrit à ces peuples l'obligation de la prière, cinq fois le jour, l'Iman, chargé d'annoncer le temps où l'on doit s'assembler pour cet effet, prononce à chaque fois l'ézan, du haut des clochers de chaque mosquée, où il n'y a ni cloches ni horloges pour marquer les heures du jour. Le vendredi, on ajoute un sixième ézan.

EZÉCHIEL, l'un des quatre grands prophètes de l'ancien Testament, fils du sacrificateur Buri, prophétisa, pendant l'espace de vingt ans ; & l'on

* De latin *extra*, hors ; & *vagari*, vaguer.

prétend qu'il moult martyr de son zèle & de son devoir, ayant été tué par un prince auquel il reprochoit son idolâtrie. Les prophéties d'Ezéchiel sont remplies de visions extraordinaires, de symboles & d'allégories, dans le goût de l'Apocalypse; ce qui les rend très-obscurés. Il y prédit particulièrement la captivité des Juifs, la ruine de Jérusalem: puis il annonce leur retour dans leur patrie, & le rétablissement du temple.

EZRAEL, ou AZRAEL. Les Mahométans appellent ainsi l'ange de la mort, qui, selon eux, & suivant leurs expressions, est chargé de prendre les âmes au sortir du corps qu'elles habitent, & de les transporter en la présence du souverain Juge. Dans une relation d'un prétendu voyage nocturne, que fit le faux apôtre des Musulmans, de la Mecque à Jérusalem, & de Jérusalem jusqu'au plus haut des cieux, voyage fameux, ou, pour mieux dire, rêverie absurde, dont les traditions Mahométanes font mention, il est écrit que Mahomet, accompagné de l'ange Gabriel, étant monté au quatrième ciel, (ils en avoient déjà parcouru trois) vit fin des grands-anges assis sur un trône de lumière, & les autres anges inférieurs à sa droite & à sa gauche, entièrement dépendans de sa volonté, & prêts à exécuter promptement ses ordres. Ses pieds s'étendoient jusques sous les extrémités de la septième terre, & son col s'élevoit jusques sous le trône de Dieu. Il avoit à sa droite une table. Son aspect avoit l'air & la gravité d'une personne qui n'est pas de bonne humeur. A gauche, il y avoit un grand arbre.

La singularité de cette description exige que nous laissions narrer un moment ce visionnaire dans la traduction de M. Gagnier. « Dès que je vis cet ange, » je tremblai de tous mes membres; & mes genoux » vacillans s'entre-choquèrent de l'épouvante dont » je fus saisi. Cependant je le saluai. . . Azrael me

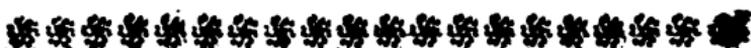
» rendit le salut... Je me tournai ensuite vers
 » Gabriel. Ô mon cher Gabriel ! lui dis-je... que
 » veut dire cette table que voilà à sa droite, & ce
 » grand arbre qui est à sa gauche ? Ô Mahomet,
 » me répondit-il, sur cette table que tu vois à sa
 » droite, sont écrits les noms de tous les enfans
 » d'Adam ; & , quand le tems de quelqu'un d'eux
 » approche, l'ange de la mort se tourne à sa gauche
 » vers l'arbre, & en coupe une branche ; & , aussitôt
 » que les feuilles de cette branche se séchent, il
 » connoît que le terme de chacun de ceux à qui ap-
 » partienent ces feuilles, est venu. Il coupe donc
 » cette feuille ; & , dans le moment, celui à qui
 » appartient la feuille, meurt. » Malgré ce déguise-
 » ment, on reconnoît que ces idées sont emprun-
 » tées du paganisme. Les parques, leur quenouille,
 » leur fil, leurs ciseaux offrent cependant, en ma-
 » tière d'absurdités, quelque chose de plus ingénieux
 » que l'arbre & la table d'Ezraël. Mahomet con-
 » tinue :

» Alors je fis une grande révérence à cet ange,
 » en lui disant : Ô mon bien aimé, ange de la mort,
 » explique-moi, je te prie, comment tu recueilles
 » ces âmes ? Il me répondit en ces termes : Ô
 » Ahmed ! Dieu a mis sous ma conduite un nombre
 » suffisant d'anges pour m'aider. J'en ai jusqu'à cinq
 » cens mille, & je les distribue sur la terre par
 » troupes. Quand donc un homme a achevé de
 » consommer ce qui étoit destiné pour sa nourriture
 » & sa subsistance ; que la mesure de son tems est
 » tranchée, & que le terme de sa vie est parvenu
 » à son dernier période ; dans ce moment-là, un
 » ange se présente, & retire l'âme, ou l'esprit qui
 » anime son corps, de toutes les parties dont il est
 » composé, sçavoir des veines, des jointures, des
 » nerfs, des os, des chairs & du sang, jusqu'à ce
 » que cette âme soit parvenue au gosier, & au
 » passage étroit du larynx. Alors, pendant que

vous êtes présens à l'observer , nous sommes en-
 » core plus près de lui que vous ; & , sans que
 » vous vous en apperceviez , nous recueillons
 » & nous emportons cette ame dans le lieu appellé
 » *Aliun*.

» Ici , en l'interrompant , je lui dis : Ô auge de
 » la mort , mon bien aimé , qu'est-ce que ce lieu-
 » là appellé *Aliun* ? C'est , me répondit-il , le sep-
 » tieme ciel , qui est le séjour des ames des justes ;
 » mais si cette ame est méchante & réprouvée , je
 » la reporte au lieu appellé *Segjin*.... Qu'est-ce que
 » c'est que le *Segjin* , lui dis-je ?... C'est , me ré-
 » pondit-il , la septieme terre , la plus basse de
 » toutes , dans laquelle sont jettées les ames des
 » impies , sous l'arbre noir , sombre & ténébreux ,
 » où l'on ne voit aucune lueur.» *Voyez VOYAGE*
NOCTURNE.





[F A M]

F A A L. Les Chrétiens de S. Jean donnent ce nom à un Recueil d'observations astrologiques, dont ils font beaucoup de cas, & qu'ils consultent dans presque toutes les actions importantes de la vie. *Voyez* CHRÉTIENS DE S. Jean.

FABRIQUE. On appelle ainsi le revenu affecté à l'entretien d'une église paroissiale, tant pour les réparations que pour la célébration du service divin.

FAMILIERS DE L'INQUISITION. *Voyez* INQUISITION.

FAMILISTES; hérétiques, qui parurent en Angleterre, en 1604, sous le roi Jacques. *Voyez* FAMILLE D'AMOUR.

FAMILLE, ou MAISON D'AMOUR. Henri-Nicolas de Munster, qui vivoit dans le seizième siècle, forma sous ce nom une secte, dont le principal dogme étoit qu'il n'y a dans la religion qu'une seule vertu, qui est la charité; que la foi & l'espérance, bien loin d'être vertus, sont des imperfections. Les membres de la Famille d'Amour se regardoient tous comme frères; mais leur amour n'étoit pas borné à ceux de leur secte: il s'étendoit à tous les hommes; & l'univers ne leur sembloit être qu'une grande famille. Jamais ils n'avoient la moindre dispute avec personne. Il ne leur échappoit pas une parole injurieuse contre qui que ce fût. Ils eussent été le modèle & l'admiration des Chrétiens, s'ils n'eussent point outré de si belles maximes. Mais ils vouloient persuader que la charité tenoit lieu de tout; qu'elle élevoit les hommes à un tel degré de perfection, qu'il n'étoit plus possible qu'il tombât dans le péché. Leur chef joignit à cette erreur des opinions beaucoup plus grossières. Il prétendit qu'il étoit dieu, & bien supérieur à J. C.

qui n'avoit été tout au plus que son image. Lorsqu'on lui prouvoit évidemment l'absurdité & l'extravagance de ses prétentions, & qu'il n'avoit plus rien à répliquer, il disoit que l'Esprit lui ordonnoit de se taire; & , par ce moyen, il se tiroit d'embaras. Ses disciples, imitateurs de sa folie, voulurent aussi se faire passer pour autant de dieux. En 1604, on a vu cette secte se renouveler en Angleterre, sous le roi Jacques.

FA-MIT-TAY. C'est le nom que donnent les habitans de Laos, dans la presqu'île au-delà du Gange, au dieu qui doit succéder à Xaca, lorsque le règne de ce dernier, qui doit être de cinq mille ans, sera expiré. Fa-Mit-Tay sera, si l'on peut parler ainsi, l'Antechrist de Xaca. Il détruira entièrement la religion établie par son prédécesseur. Il renversera ses temples; brisera ses statues, & brûlera ses livres. Sur les débris de la loi de Xaca, il établira la sienne, dont les principes seront tous contraires.

FANATIQUES. Les anciens Romains donnerent autrefois ce nom à certains prêtres qui, dans les transports d'une sainte folie, couroient, comme des insensés, autour des temples, qui, en latin, étoient appelés *Fana*. Dans ces derniers siècles, on a appelé *fanatiques*, certains sectaires qui parurent en Allemagne, & qui se donnoient pour des hommes inspirés du ciel. Ils vouloient faire passer les écarts de leurs cerveaux dérangés, pour des illuminations célestes, & se croyoient obligés d'exécuter, comme des ordres de Dieu, tous les forfaits que leur suggéroit une imagination déréglée. A la tête de ces Fanatiques étoient Wigelius & Jacques Bhoim. Ce dernier, de savetier devenu docteur & prophète, se paroit du titre de Philosophe Teutonique, & monroit d'autant plus d'orgueil & d'arrogance, qu'il étoit plus vil & plus ignorant. Il fut même assez présomptueux pour entreprendre quel-

ques ouvrages. Il en donna un, entr'autres ; qui avoit intitulé *Le grand Mystere*.

Tous ceux qui divinisent les phantômes d'un cerveau échauffé ; qui couvrent leurs passions du masque de la religion, & prétendent honorer Dieu par des crimes, sont de véritables Fanatiques : or il y en a de cette espece dans toutes les sectes. La véritable religion même a ses Fanatiques, d'autant plus terribles & plus dangereux, que le motif, dont ils s'autorisent, est plus respectable & plus sacré.

FANATISME : c'est une espece de phrénésie & de fureur, déguisée sous le nom de zèle, qui porte à croire que les plus grands crimes sont permis, & même commandés, lorsqu'ils peuvent être utiles à la religion qu'on professe, & qu'on peut tout entreprendre légitimement contre ceux qui sont d'une secte différente. Nous n'avons pas besoin de chercher dans les histoires étrangères des exemples de ce fanatisme. Les règnes de Charles IX, de Henri III & de Henri IV nous apprennent assez qu'il n'y a point de fléau plus terrible pour les Etats.

FAQUIRS. Il y a dans l'Indostan une espece de Faquirs, qui sont couverts de méchans haillons sur lesquels ils portent des robes composées de plusieurs pièces de différentes couleurs, qui leur descendent jusqu'à mi-jambe ; ce qui forme un habillement bizarre & grotesque. Ces Faquirs marchent ordinairement par bandes. Chaque bande a son supérieur qui n'est distingué des autres, que par un équipage plus pauvre & plus misérable. Il a une grosse chaîne de fer, de la longueur de deux aunes, attachée à la jambe. Il fait retentir cette chaîne, principalement lorsqu'il fait sa prière. C'est par ce bruit qu'il appelle le peuple pour qu'il soit témoin des transports extatiques de sa dévotion. Ces hypocrites sont fort respectés du peuple. Dans les endroits où ils passent, on leur ap-

porte à manger, ainsi qu'à leurs disciples ; & ils prennent leurs repas, comme les Cyniques, dans une rue, ou dans une place publique, assis sur des tapis. C'est aussi là qu'ils donnent audience aux dévots qui viennent les consulter. Ces misérables vagabonds reçoivent plus d'honneur, qu'on n'en rend, parmi nous, aux prélats. Quand on les aborde, on quitte ses souliers ; on se prosterne humblement devant eux pour baiser leurs pieds. Ordinairement le Faquir donne sa main à baiser comme une faveur spéciale, & fait asseoir auprès de lui le consultant. Ce sont sur-tout les femmes qui viennent avec le plus de crédulité demander des conseils à ces imposteurs, qui se vantent de leur apprendre mille beaux secrets, entr'autres, le moyen d'avoir des enfans, quand elles sont stériles, & l'art d'inspirer de l'amour aux hommes qu'elles veulent captiver. Ces Faquirs ont quelquefois à leur suite plus de deux cens disciples qui composent une petite armée. Ils ont un tambour & un cor dont ils se servent pour les rassembler. Quand ils s'arrêtent en quelque lieu, leurs disciples plantent en terre des étendards, des lances & d'autres armes autour de l'endroit où ils reposent.

Il y a une autre secte de Faquirs, dont le genre de vie est plus décent & plus réglé. Ce sont, la plupart, de pauvres gens, qui, desirant de s'élever, par le moyen de la religion, se retirent dans les mosquées, & y vivent des charités qu'ils reçoivent des dévots. Ils emploient tout leur temps à étudier l'Alçoran ; & , lorsqu'ils en ont acquis une connoissance suffisante, ils parviennent quelquefois à la dignité de Mullah, ou Docteur de la Loi, & deviennent les chefs des mosquées. Ces Faquirs se marient, & prennent communément plusieurs femmes, dans la vue, disent-ils, de procurer la gloire de Dieu, en procréant un grand nombre de serviteurs du prophète.

Tel est le respect que ces imposteurs inspirent

aux peuples , par leurs austérités extraordinaires ; que , dans un pays où les femmes sont beaucoup plus réservées & plus modestes que dans le nôtre , on voit des dévotes pousser la crédulité & la folie jusqu'à venir baiser affectueusement les parties les plus secretes du corps de ces Faquirs , les plus sales & les plus dégoûtans de tous les hommes. Pendant qu'on lui rend cette étrange marque d'honneur , le Faquir , feignant d'être ravi en extase , tient les yeux & les mains élevés vers le ciel , & semble ne pas s'appercevoir de ce qu'on lui fait.

Pour allumer du feu , ils se servent de la fiente de vache , que le soleil a desséchée ; & les cendres de ce feu leur servent à poudrer leurs cheveux , qui sont ordinairement fort longs & fort mal-propres. Lorsque le sommeil les accable , & qu'ils ne peuvent plus se soutenir debout , ils tombent sur des tas de cette cendre , & sur d'autres ordures encore plus dégoûtantes. Tavernier décrit les différentes austérités de plusieurs Faquirs qu'il vit auprès de Surate. Les uns s'enterroient tous vivans dans une fosse où l'air & la lumière ne pouvoient entrer que par un trou fort petit. Ils restoient dans cet affreux séjour , l'espace de neuf à dix jours , toujours dans la même attitude , & même , dit-on , sans prendre aucune nourriture. Les autres demeuroient exposés aux rayons brûlans du soleil , pendant une journée entiere , n'étant soutenus que sur un pied. De temps en temps , ils mettoient de l'encens dans un réchaut plein de feu qu'ils tenoient en main. Quelques-uns , accroupis sur leurs talons , tenoient leurs bras levés au-dessus de la tête , & demeu-roient plusieurs jours de suite dans cette posture gênante. Plusieurs s'obstinoient à passer des années entieres debout , sans prendre aucun repos. Seulement , lorsque le sommeil les accabloit , une corde , attachée à un arbre , servoit à les soutenir. On seroit tenté de regarder comme autant de fables ces pratiques de pénitence , qui semblent fort au-

dessus des forces de la nature humaine, si l'on ne sçavoit quels effets peuvent produire, principalement sur des têtes aussi échauffées que celles des Indiens, certaines drogues & certaines liqueurs qui assoupissent les sens, & rendent insensibles aux douleurs les plus cuisantes. Ovington rapporte qu'il vit plusieurs de ces Faquirs, qui « buvoient souvent de la bangue infusée dans de l'eau, dont la vertu enivrante étoit propre à leur brouiller la cervelle. »

On peut appeler du nom de *Faquirs* certains religieux mendiants, célèbres autrefois dans les Indes, & dont le genre de vie avoit beaucoup de rapport avec celui des Faquirs modernes. Ils étoient, en même temps, forciers & médecins; & les anciens nous disent qu'ils étoient aussi chargés de ce qui concerne les funérailles; fonction dont ne se mêlent en aucune façon les Faquirs modernes. Ils alloient prêchant, tantôt dans les villes, tantôt dans les campagnes. Leurs discours, soutenus par une grande affectation d'austérité & de pénitence, étoient écoutés avec respect du peuple crédule, & sur-tout des sermites qui souvent se mettoient sous la discipline de ces Faquirs, & les suivoient par-tout. Ils avoient une impudence cynique, que leur sainteté apparente faisoit tolérer. S'ils passaient dans un marché, ils prenoient sans façon tout ce dont ils avoient besoin, & poursuivoient leur route, sans parler de payement. On rapporte qu'Alexandre eut, un jour, la curiosité d'entendre ces Faquirs. Deux d'entr'eux lui firent un discours éloquent, qui rouloit sur la patience & sur la modération; & pour lui faire voir qu'ils sçavoient pratiquer ce qu'ils prêchoient, l'un des prédicateurs se coucha par terre, en présence du roi, dans un endroit où le soleil dardoit à plomb ses rayons, & demeura, pendant tout le jour, dans cette situation. Son compagnon, tenant un pied en l'air, prit entre ses mains une grande pièce de bois, qu'il éleva au-dessus de

sa tête, & resta fort long-temps dans cette posture ; n'étant appuyé que sur un pied. Le plus célèbre de ces Faquirs est ce Calanus dont il est parlé dans l'Histoire d'Alexandre , & qui se brûla publiquement en présence de ce monarque.

FARS. Les Turcs comprennent sous ce nom les devoirs de droit divin, & qui sont d'une nécessité absolue pour être agréable à Dieu & à son prophète. La prière, l'aumône, le jeûne, les pèlerinages de la Mecque, &c. sont du nombre des préceptes appelés *fars* : on les distingue de ceux dont on peut se dispenser sans un grand péché, comme la circoncision, les prostrations multipliées aux prières du midi, &c ; car il n'y en a que trois d'une obligation divine, ou *fars*. Les autres, appelées *sunnet*, peuvent être supprimées, ou omises, sans encourir l'indignation du prophète.

FASCINATION. Les femmes Maures, qui habitent le désert de Zaara en Afrique, s'imaginent qu'il y a des gens qui, par le simple regard, nuisent à leurs enfans ; leur causent la mort, ou quelque maladie de langueur. Cette superstition est causée, en partie, par l'extrême tendresse qu'elles ont pour leurs enfans.

FATALITÉ. 1. Les habitans de l'isle de Ceylan sont persuadés que les biens & les maux, qui arrivent aux hommes, doivent nécessairement leur arriver, quoi qu'ils eussent fait. Mais, aussi peu conséquens que la plupart des Fatalistes, ils ne laissent pas de faire tous leurs efforts pour se procurer le bien, & pour éviter le mal, quoique, selon leur doctrine, de pareils soins soient absolument superflus.

2. « Les Siamois, dit M. de la Loubere, n'admettent aucun être intelligent, qui juge de la bonté ou de la malice des actions humaines, & qui en ordonne le châtement ou la récompense. Ils n'admettent, pour cela, qu'une fatalité aveugle qui fait, disent-ils, que le bonheur accompagne la vertu, & que le malheur accompagne le vice, comme elle dé-

termine les choses pesantes à descendre , & les légères à monter ; & , parce que rien ne répugne davantage à la raison , que de supposer une justice exacte dans le hazard , ou dans la nécessité du destin , cela les porte à imaginer quelque chose de corporel dans les œuvres bonnes ou mauvaises , qui a , disent-ils , la force de faire aux hommes le bien ou le mal qu'ils ont mérité.

FATE-HA , mot arabe qui signifie *commencement* , *ouverture*. C'est le nom que Mahomet donne à son premier chapitre du **CORAAN**. *Voyez ce mot*. C'est une prière aussi commune chez les Musulmans , que l'Oraison dominicale chez les Chrétiens.

Les Musulmans disent le fate-ha , au commencement de leurs prières , à leurs mariages , avant toutes leurs entreprises , le jour d'une bataille , & généralement dans toutes les occasions où ils veulent implorer le secours de Dieu. En voici la traduction :

» Au nom de Dieu clément & miséricordieux ,
 » louange soit rendue à Dieu , Seigneur des deux
 » Mondes , clément & miséricordieux , Maître du
 » jour du jugement : nous vous sommes soumis ;
 » Seigneur , & nous implorons votre assistance. Di-
 » rigez-nous dans le droit chemin , comme vous en
 » avez fait la grace à vos élus , & non pas aux ré-
 » prouvés. »

FATIMITES : secte , & dynastie , chez les Mahométans. Voici ce qu'en dit M. l'abbé Fleury : « En 298 (910) Mahomet , autrement Obéidallah , Arabe sorti de la province d'Irac , prétendant être de la race d'Ali & de Fatima , fille du prophète , vint en Afrique à Ségelmesse , & se fit reconnoître Emir - Almoumenin , c'est-à-dire *prince des fidèles* , se donnant le titre de Méhédi respecté parmi eux. Il se rendit maître de tout ce que les Musulmans avoient en Afrique , & de la Sicile , ne reconnoissant point le Calife de

Bagdad ; & cette puissance passa à sa postérité. *Voyez CALIFE.*

FATUA, ou **FAUNA** : fille de Picus, se distingua par sa tendresse conjugale. Après la mort de son mari, elle se consacra volontairement à la plus austère retraite, & ne parla jamais à aucun homme, pendant tout le reste de sa vie. Les Romains la mirent au nombre des déesses, & instituerent en son honneur des fêtes, pendant lesquelles les dames Romaines se tenoient étroitement enfermées.

FATUEL : surnom que les Romains donnoient au dieu Faune.

FATZMAN, ou **FARIMAN** : divinité Japonaise, qui préside à la guerre, & qui a beaucoup de rapport avec le Mars des anciens payens.

FAUNE. Si l'on en croit Virgile, ce fut le quatrième roi d'Italie. Il s'appliqua à faire le bonheur de ses sujets, & fit particulièrement fleurir l'agriculture. Il leur apprit lui-même la manière de rendre la terre fertile, & joignit l'exemple aux leçons. Ses sujets reconnoissant lui rendirent, après sa mort, les honneurs divins, & en firent un dieu champêtre, qui devint pere des Faunes & des Satyres. *Voyez SATYRES.* Quelques Mythologiftes n'ont pas distingué Faune d'avec Saturne. Virgile, au septieme livre de l'Énéide, parle d'un oracle de Faune, que tous les peuples d'Etrurie alloient consulter dans une vaste forêt, auprès de la fontaine d'Albunée. Le prêtre, après avoir immolé des brebis au dieu Faune, pendant la nuit, étendoit les peaux par terre, & se conchoit dessus. Pendant son sommeil, le dieu lui apparoissoit en songe, & lui dictoit la réponse qu'il devoit faire le lendemain.

FAUNELLES : fêtes champêtres, que les Romains célébroient en l'honneur du dieu Faune, le 5 de Décembre. On immoloit un chevreuil. Ce sacrifice étoit accompagné de libations de vin.

FÉBRUES : fêtes expiatoires , que les Romains célébroient au mois de Février , pour appaiser les dieux infernaux , & les rendre propices aux morts.

FÉBRUUS : surnom que les Romains donnoient à Pluton , parce que les fêtes , appelées *Fébrues* , étoient célébrées particulièrement en son honneur.

FÉCIALES , prêtres institués par Numa Pompilius , dont la fonction étoit de présider aux traités que les Romains faisoient avec les autres peuples , de décider dans quelle occasion une guerre , qu'on vouloit entreprendre , étoit équitable ou non , & enfin de faire eux-mêmes la déclaration de guerre à l'ennemi , lorsque le peuple Romain avoit quelque sujet de plainte contre une autre nation ; & se dispofoit à s'en venger par les armes. Le chef des Féciales que l'on nommoit *pater patratus* , alloit en donner avis à cette nation , & lui demander satisfaction de l'injure qu'elle avoit faite aux Romains. Si , dans l'espace de trente jours , elle donnoit la satisfaction demandée , on ne l'attaquoit point. Mais , si elle refusoit de satisfaire les Romains , alors le Fécial se retiroit ; & , lorsqu'il étoit arrivé sur les frontières du pays ennemi , il prenoit les dieux du ciel & de la terre à témoins de l'injustice de cette nation , & lançoit un javelot dans son territoire , pour lui signaler qu'on alloit l'attaquer.

Lorsque les habitans de l'île de Cérane , l'une des Molécques , veulent déclarer la guerre à quelque peuple voisin , ils envoient vers lui un héraut pour lui détailler les raisons qui les engagent à le regarder comme ennemi. Ce héraut jure le ciel , la terre , les eaux & les morts , pour garans de la justice de ses plaintes , & finit par déclarer à haute voix , que les Molécquois se préparent à le combattre à force ouverte , & qu'ils n'useront point de ruses ni de stratagème. Dans quelques occasions , le héraut réitère jusqu'à trois fois cette déclaration.

• **FÉCONDITÉ.** Les Romains avoient divinisé cette admirable qualité qui perpétue le genre humain. Ils représentoient la Fécondité presque toute nue, assise au pied d'un arbre, appuyant son bras gauche sur un panier plein de toutes sortes de fruits de la terre, embrassant du bras droit un globe orné d'étoiles, autour duquel étoient quatre petits enfans.

• **FÉES.** Dans nos Romans, on donne ce nom à certaines sorcieres fort habiles dans leur art. On raconte diversément l'origine de ces fées. Il y a en Lorraine, auprès du village de Dompré, un arbre connu sous le nom d'*arbre des fées*. Autrefois, & peut-être encore aujourd'hui, de vieilles femmes crédules assuroient que c'étoit auprès de cet arbre que les fées demeuroient. Elles se vantoient même de les avoir vues. La Pucelle d'Orléans déclara que c'étoit une femme de ce caractère, qui avoit pris soin de son éducation; &, lorsqu'on lui demanda si elle n'avoit jamais eu d'entretien avec ces fées, elle le nia. Mais elle ajouta qu'elle avoit reçu auprès de cet arbre une visite de sainte Catherine & de sainte Marguerite.

Plusieurs pensent que les fées doivent leur naissance à ces *Dea fatua*, que les Romains regardoient comme les femmes des Faunes & des Sylvains, & auxquelles ils attribuoient la faculté de rendre des oracles.

• **FENTE DE LA LUNE**, célèbre imposture, que les Mahométans mettent sérieusement au nombre des plus fameux miracles de leur prétendu prophète. L'esprit humain n'enfanta peut-être jamais de conte plus absurde; & c'est à ce titre que nous lui donnons place ici. Mahomet commençoit à répandre le poison de sa doctrine. Mais, quelque merveilleuses que parussent les fables qu'il débitoit, elles trouvoient encore un grand nombre d'incrédules parmi les Arabes, ses compatriotes. La plupart le regardoient comme un fourbe & un insensé, & le

le traitoient avec le dernier mépris. Cependant, comme ceux de sa tribu publioient par-tout sa prétendue mission, & qu'il étoit à craindre que, des paroles on n'en vînt aux armes, Habib, fils de Mallec, un des plus puissans seigneurs parmi les Arabes, à qui l'on avoit porté, de toutes parts, des plaintes contre Mahomet, l'envoya sommer de se rendre dans la plaine des Cailloux, où il avoit ses tentes. Une grande foule de peuples sortis de la Mecque, & des lieux circonvoisins, se trouverent, au jour marqué, dans la plaine. Habib, ayant interrogé Mahomet, exigea de lui, pour preuve de sa mission, qu'il fendit la lune en deux, avec les circonstances qu'on va voir, telles que M. Gagnier les rapporte dans sa Vie de Mahomet, traduite de l'alcoran & des auteurs Arabes.

» Le prophète, dit-il, haussa sa main vers le ciel, & éleva sa voix. Le son en fut si fort, que Dieu fit ensorte qu'il pût être entendu de tous ceux qui étoient dans la Mecque & dans toutes les bourgades des environs : voici les paroles qu'il prononça : « Ô vaste & immense créature ! qui es soumise, & qui es obéissante à ton Seigneur, qui es » mue & emportée par les révolutions des mansions » établies par le décret éternel de Dieu, fors, en vertu » du pouvoir qui m'a été donné sur toi, & viens exécuter les merveilles que Dieu m'a permis d'opérer en toi. Je suis Mahomet, l'apôtre de Dieu. » A peine le prophète eut-il achevé ces mots, que la lune, obéissant à son ordre, sauta dans le ciel d'un plein saut ; & tous les hommes, attentifs à la regarder, purent s'en appercevoir. Elle descendit sur le sommet de la KAABA, (*Voyez cet article*), & fit après, les sept circuits à l'entour, si distinctement, que les Arabes les compterent à loisir les uns après les autres. Elle se prosterna ensuite devant la Kaaba, en la manière qu'on l'avoit demandé ; & , à ce spectacle, tous les assistans furent frappés d'étonnement.

» Quand cela fut fait , continue le même traducteur , la lune se tourna vers le prophète de Dieu. Elle lui fit une profonde révérence. Pendant qu'il étoit assis sur la montagne d'Abu-Kobaïs , elle se tint debout en sa présence , s'agitant comme une épée flamboyante. Ensuite elle prononça , d'une voix distincte & d'un style élégant , cette salutation , qui fut entendue de tous les habitans de la Mecque & des bourgades voisines , qui étoient présens : « Paix soit à toi , ô Ahmed ! Paix soit à toi , » ô Abul-Kasem ! Paix soit à toi , ô Prince & Seigneur des premiers & des derniers ! Je proteste qu'il n'y a point d'autre Dieu que Dieu , & que tu es Mahomet l'apôtre de Dieu. »

Ce compliment fini , la lune entra dans la manche droite du prophète de Dieu , & sortit par sa manche gauche ; après quoi , elle rentra par la gauche , & ressortit par la droite. Ensuite , se fourrant subtilement par le collet de sa robe , elle descendit tout du long jusqu'à la frange d'en-bas , d'où elle sortit , au grand étonnement des spectateurs ; car Dieu avoit , pour ce dessein , rapetissé la lune.

Aussi-tôt que la lune fut sortie par la frange du bas de la robe du prophète de Dieu , elle se fendit en deux moitiés égales. Une des moitiés prit son essor vers l'orient , & l'autre moitié vers l'occident. Ainsi elle remonta au ciel , une partie demeurant suspendue à l'orient , & l'autre à l'occident , jusqu'à ce que , les deux moitiés s'approchant l'une de l'autre , elles se rejoignirent ensemble ; ensorte que la lune redevint un corps rond , & reprit sa course ordinaire , & redevint brillante comme auparavant. »

FÉRALES : fêtes que les anciens Romains célébroient en l'honneur des morts , le 21 de Février.

FÉRÉTRIUS : surnom donné à Jupiter par Romulus. Ce prince , après avoir taillé en pièces l'armée des Cœniniens ; après avoir tué de sa main leur roi dans la mêlée , revint triomphant dans

Rome ; & , faisant porter sur un brancard fait exprès les dépouilles du général ennemi , il se rendit au capitolé. Ayant attaché ces dépouilles à un chêne consacré à Jupiter , il traça lui-même l'enceinte du temple qu'il avoit dessein de faire bâtir en l'honneur de ce dieu. « Jupiter Férétrien , s'écria-t-il , le roi Romulus vous consacre ces dépouilles d'un roi , monument de la victoire qu'il a remportée par votre secours , & vous dédie le temple dont il vient de tracer l'enceinte. Ceux de mes descendants, qui seront assez heureux pour tuer le roi ou le général ennemi , viendront, à mon exemple, vous consacrer sa dépouille dans ce temple. » Telle est , dit Tite-Live , dont nous empruntons ce récit , telle est l'origine du premier temple qui ait été élevé dans Rome. Les vœux du fondateur ont été accomplis dans la suite. Les dépouilles des généraux ennemis ont été portées dans ce temple ; & les dieux n'ont pas permis que la gloire d'une si belle offrande devînt commune & vulgaire. Depuis tant d'années de guerres continuelles , nous n'avons eu encore que deux généraux qui aient consacré à Jupiter les dépouilles *opimes* * ; tant cet honneur est devenu rare.

FÉRIES. Ainsi sont nommés dans les bréviaires les jours de la semaine, qui suivent le dimanche , à l'exception du samedi qui est nommé simplement par son nom.

Les fêtes étoient , chez les Romains , des jours consacrés au repos , pendant lesquels tous les travaux ordinaires étoient interrompus.

FÉRONIE : divinité adorée autrefois chez les Romains , & qui présidoit aux bois & aux vergers. Elle avoit un temple dans la ville de Féronie , située au pied du mont Soracte ; & c'est de-là

* C'est ainsi qu'on appelloit les dépouilles du roi ou du général des ennemis tués dans le combat.

qu'elle prenoit son nom. Au-dessous du mont So-
racte, il y avoit un petit bois qui lui étoit consac-
ré, & dans lequel on lui offroit, chaque année,
un sacrifice. Les peuples voisins racontotent que,
le feu ayant par hazard consumé ce petit bois, il
repoussa de lui-même, & se couvrit, peu de tems
après, de feuilles & de verdure. Pendant les sa-
crifices qu'on offroit à cette déesse, il y avoit des
Fanatiques, qui, feignant d'être agités de l'esprit di-
vin, marchotent pieds nus sur des charbons ar-
dens. Les voyageurs & les affranchis rendotent un
culte particulier à la déesse Féronie. C'étoit dans
son temple que ces derniers recevoient le bonnet,
qui étoit le signe de leur affranchissement & de leur
liberté. A l'entrée du petit bois consacré à cette
déesse, il y avoit une fontaine où les passans se
lavoient, par dévotion, le visage & les mains. Ho-
race nous apprend, dans une de ses Satyres, qu'il
pratiqua lui-même cette ablution.

FÉRULE : plante d'Afrique dont la tige ferme
& légère tenoit lieu de bâton pastoral, ou de crosse
aux évêques, dans les premiers siècles de l'Eglise :
c'étoit alors la marque de leur autorité. Les vieil-
lards s'en servoient aussi pour se soutenir; & les
maîtres, pour châtier leurs écoliers. *Voyez CROSSE.*

FESTA. On donne ce nom chez les Turcs à
la sentence du Muphti. Lorsqu'une affaire a été
déférée au tribunal de ce pontife, il la fait exami-
ner avec soin, par un rapporteur qu'il nomme
pour cet effet; après quoi, le Muphti donne son
jugement, & rend gratuitement la sentence ap-
pellée *festa* , au bas de laquelle il ajoute ces mots :
» Dieu le sçait mieux. »

FÊTES : jours institués par l'Eglise pour honorer
Dieu, en célébrant les principaux Mysteres de la
Religion, ou la Mémoire des Saints qui ont fait
éclater sa gloire. L'établissement des fêtes est aussi
ancien que le Christianisme même. Il étoit naturel
que les premiers fidèles conservassent la mémoire de

ces jours mémorables, qui étoient autant d'époques de leur délivrance & de leur bonheur; de ces jours consacrés par la Naissance, la Mort, la Résurrection & l'Ascension de leur divin Maître. Ils s'assembloient pour solemniser ces heureux jours, dont le souvenir étoit encore récent pour eux.

Aux fêtes de J. C. succéderent celles des martyrs, qui ont été les premiers saints du Christianisme, & ensuite celles des autres fidèles, dont la vie pénitente & mortifiée n'avoit été qu'un long martyre.

L'usage des premiers Chrétiens étoit de relâcher, aux jours de fêtes, quelque chose de leurs austérités ordinaires: il étoit même défendu de jeûner ces jours-là. « Il est vrai que les moines d'Egypte, dit l'abbé Fleury, usoient de grande précaution pour empêcher que ce petit relâchement ne leur fit perdre le fruit de l'abstinence passée; mais enfin ils marquoient la distinction. » S. Pacôme, suivant l'ordre de S. Palémon, son maître, prépara, le jour de Pâques, des herbes avec de l'huile, au lieu de pain sec, qu'ils avoient accoutumé de manger. Un saint prêtre, inspiré de Dieu, apporta à S. Benoît, le jour de Pâques, de quoi faire un meilleur repas qu'à l'ordinaire; &, pour marquer une autre sorte de réjouissance sensible, S. Antoine portoit, à Pâques & à la Pentecote, la tunique de feuilles de palmier, qu'il avoit héritée de S. Paul, premier hermite; & S. Athanase se paroît du manteau que S. Antoine lui avoit laissé. C'étoit une coutume établie dès-lors entre les Chrétiens de prendre, aux jours de fêtes, des habits précieux, & de faire meilleure chère: d'où est venu le nom de *festin*, comme qui diroit un repas de fêtes. Les meilleures choses dégénèrent en abus. La joie sainte, que les premiers Chrétiens se faisoient un devoir de témoigner dans la célébration de leurs fêtes, s'est changée en une licence effrénée; & les fêtes ne sont plus aujourd'hui, pour un grand nombre de Chrétiens, qu'une occasion de débauche.

Il y a plusieurs especes de fêtes dans la Religion Catholique ; c'est-à-dire, pour parler le langage des rituels, qu'il y en a de *mobiles*, de *doubles*, de *semi-doubles*, & de *simples*. Toute la différence consiste dans le plus ou le moins de solemnité. Les fêtes mobiles sont ainsi appellées, parce que, dépendant de la fête de Pâques, elles sont tantôt reculées, tantôt avancées, suivant le temps où tombe cette premiere fête, laquelle se célèbre, le dimanche qui suit immédiatement le quatorzieme jour de la lune de Mars. Les fêtes doubles, qui comprennent toutes les mobiles, sont ainsi appellées, parce qu'on double les antiennes, & que l'office est plus complet que celui des autres. Il commence aux premieres VEPRES. *Voyez cet article*. Consultez aussi les fêtes principales, à leurs noms particuliers, tels que PÂQUES, PENTECÔTE, ASCENSION, &c.

L'Eglise a le pouvoir d'ajouter de nouvelles fêtes, & d'en retrancher d'anciennes. Mais l'usage de la France est qu'elle ne peut exercer ce pouvoir, que du consentement du Souverain.

Ce qui concerne les fêtes des Juifs, des anciens Payens, des Mahométans & des Idolâtres, se trouvera répandu, dans le cours de cet Ouvrage, à leurs différens articles. Nous placerons ici ce qui n'a pu être rangé sous un titre particulier. *Voyez ci-après* FÊTE-DIEU, FÊTE DES ÂNES, FÊTE DES FOUS, FETE DES LANTERNES, FETE DU SOLEIL.

1. Les Scythes célébroient, tous les ans, une fête en l'honneur de ceux qui avoient tué à la guerre un certain nombre d'ennemis. Ils remercioient les dieux du succès qu'ils avoient donné aux armes de ces braves citoyens. Ils honoroient leur valeur par les distinctions les plus flatteuses, & leur donnoient un grand festin : aussi toute l'ambition des Scythes consistoit à tuer un grand nombre d'ennemis, & à leur couper la tête qu'ils apportoit ensuite à leur roi. On enregistroit avec soin le nombre de ces

têtes, qui décidoit du mérite & de la réputation de celui qui les avoit coupées. D'après toutes ces idées féroces, il n'est pas étonnant que les Scythes fissent trophée, en toute occasion, de leur inhumanité. Ils écorchoient ceux qu'ils avoient tués; en préparoient la peau, & l'attachoient à la bride de leurs chevaux. Souvent ils en couvroient leurs carquois; & quelquefois même ils s'en faisoient des habits. Pour inspirer aux jeunes gens la même férocité, ils leur faisoient boire le sang du premier prisonnier qu'ils faisoient.

2. Les anciens Egyptiens avoient coutume de célébrer une fête solennelle, destinée à représenter l'état où s'étoit trouvé le genre humain, immédiatement après le déluge. Nous allons expliquer l'origine & les cérémonies de ces fêtes qui doivent paroître d'autant plus intéressantes, qu'elles renferment la clef de plusieurs usages superstitieux des payens, & de quelques-unes de leurs divinités.

Avant que le déluge eut bouleversé la terre, elle jouissoit d'un printems continuel. Le ciel étoit toujours serein. On ne connoissoit ni les pluies, ni les grands vents, ni les orages. La terre étoit suffisamment humectée & rafraîchie par une rosée abondante, & qui ne manquoit jamais. Le soleil, étant toujours à une égale distance des deux poles, entretenoit dans l'air une température uniforme. On n'étoit exposé ni aux rigueurs d'un froid aigu, ni aux chaleurs brûlantes. La terre rendoit avec usure tout ce qu'on lui confioit, sans que rien altérât sa fécondité naturelle. Mais, lorsque le dérangement, occasionné dans la nature par le déluge, eut incliné l'axe de la terre sur le plan de son orbite, & introduit l'alternative des saisons, & l'inégalité des jours, Noë & ses enfans, en sortant de l'arche, trouverent des cieux tout-nouveaux, une terre toute nouvelle. Ils se virent exposés à une infinité d'incommodités qui leur étoient inconnues : vents, pluies, grêle, chaleur, froidure, inondations,

orages, tremblemens de terre ; en un mot, toutes les injures de l'air & des saisons commencerent à se faire sentir. Outre que la terre avoit perdu son ancienne fécondité, il leur fallut encore lutter contre l'inclémence du tems & des saisons, qui détruisoit tout ce qu'ils semoient. Accoutumés à moissonner sans peine & sans culture, ignorant tous les moyens que l'industrie a imaginés depuis pour préparer & féconder la terre, les tems & les saisons propres pour chaque semence, ils durent se trouver dans un étrange embarras. Quelques fruits sauvages, quelques graines que la terre produisoit d'elle-même, des glands, & autres choses de cette espece, furent d'abord leur nourriture : ensuite l'industrie, aiguillée par le besoin, inventa peu-à-peu l'art de cultiver la terre, & de se procurer les choses les plus nécessaires à la vie. Lorsque les hommes, à force de peines & de travaux, furent venus à bout de rendre leur condition plus douce, & de se prémunir contre les différentes incommodités qui étoient les suites du déluge, ils prirent plaisir à se rappeler, par un sentiment assez naturel, les peines qu'ils avoient éprouvées, & dont ils se voyoient heureusement délivrés. Ils en consacrerent le souvenir par des fêtes dans lesquelles, à l'aide des symboles & des allégories, ils représentoient l'état où ils s'étoient trouvés après le déluge. Les Egyptiens ne furent pas sans doute les seuls qui célébrerent de pareilles fêtes ; mais les cérémonies, qu'ils pratiquoient dans la célébration de ces fêtes, étoient plus brillantes & plus solennelles. Les symboles qu'ils employoient étoient mieux caractérisés, plus justes & plus frappans : c'est pourquoi nous nous bornons à décrire la maniere dont ces fêtes étoient célébrées en Egypte.

On voyoit d'abord une femme affligée qui représentoit la terre changée par le déluge. Elle pleuroit amèrement la perte de sa fécondité. Cette femme, symbole de la terre, étoit appelée *Isis*,

dans l'usage ordinaire ; mais, dans la cérémonie présente, on lui donnoit un nom propre à exprimer ce qu'elle représentoit : ce nom étoit *Céretz*, qui, dans la langue du pays, signifioit *fracture, ruine, bouleversement*. Le lecteur voit sans peine dans cet emblème l'origine de Cérès qui pleure la perte de sa fille ; & ce qui rend cette explication plus plausible, c'est que le nom de *persephoneh*, que les Grecs donnoient à la fille de Cérès, signifioit le *bled égaré*, dans la langue dont se servoient alors les Egyptiens. Revenons à notre description : Des filles Egyptiennes portoient ensuite un petit coffre qui renfermoit plusieurs choses mystérieuses & significatives. C'étoient différentes graines sauvages dont les hommes avoient été obligés de se nourrir avant l'invention de l'agriculture ; des gâteaux faits de diverses sortes de bled ; du sel, du fromage, du miel, de la laine, monumens des secours que l'industrie & le travail avoient procurés aux hommes ; tant pour la nourriture que pour le vêtement ; un enfant emmailloté, symbole du labourage, foible & naissant : cet enfant étoit regardé comme le fils bien-aimé d'Isis, & se nommoit *Horus* ; un serpent, emblème de l'industrie, & qui étoit ordinairement d'or, ainsi que l'enfant ; un van, instrument propre à nettoyer le bled ; une flûte, ou quelqu'autre instrument de musique, pour signifier la joie & les actions de grâces que l'on rendoit à Dieu dans ces fêtes. Enfin le plus singulier de tous ces symboles, étoit une figure qui représentoit les parties naturelles de l'homme : c'étoit là marque de l'affoiblissement d'Osiris, & de la perte de sa fécondité. Osiris étoit, chez les Egyptiens, le symbole du soleil, & l'époux d'Isis. Il avoit été tué & mutilé par un monstre aquatique, qui étoit le déluge. On voit sans peine le sens de cette énigme. (Consultez l'article OSIRIS) Ce symbole indiscret a donné lieu à plusieurs cérémonies infâmes des payens. On portoit aussi, dans ces fêtes, des torches,

qui étoient une imitation de celles dont les enfans de Noë avoient été obligés de se servir pour suppléer à la lumière du jour pendant les longues nuits de l'hiver. Pendant cette espece de procession, tous les assistans pouffoient des cris plaintifs, & imploroient le secours de Dieu par des exclamations vives & affectueuses, telles que la douleur & le besoin en mirent sans doute dans la bouche des hommes après le déluge. Ces fêtes représentatives étoient ordinairement accompagnées d'une espece de chasse dont voici le motif. Pendant le tems que les premiers hommes avoient demeuré rassemblés dans la Babylonie, les bêtes féroces s'étoient extrêmement multipliées dans les autres contrées. Lorsqu'ils se furent dispersés, ils se virent exposés aux attaques de ces animaux, & chercherent les moyens de les détruire. C'est en mémoire de cette triste nécessité que les Egyptiens avoient institué une chasse solemnelle. Ils y paroissoient vêtus de peaux de bêtes, particulièrement de boucs & de chèvres. Les premiers hommes n'avoient point eu sans doute d'autres habits pour se garantir des injures de l'air avant qu'ils eussent appris à filer la laine des brebis & le poil des chèvres. Les chasseurs avoient coutume de se barbouiller le visage de sang ou de jus de mûres, & faisoient accroire que c'étoit le sang de quelque bête qu'ils avoient tuée. Ces chasses, dans la suite des tems, dégénérèrent en folies & en extravagances. Les chasseurs, peu contents d'une peau de bouc ou de quelqu'autre animal, s'appliquoient sur le visage des masques garnis de cornes, & qui représentoient la tête de l'animal même dont ils portoient la peau. Ils couroient dans cet équipage comme des furieux & des phrénétiques, poussant d'affreux hurlemens. Les femmes imitoient les hommes, & les surpassoient même dans ces courses insensées : telle est l'origine des Bacchanales, des Bacchantes & des Satyres qui étoient à la suite de Bacchus.

M. Plûche nous a fourni le fond de cet article.

On trouvera le même auteur cité dans la plupart des articles qui concernent le paganisme. Le principal but de notre ouvrage étant de faire connoître les égaremens de l'esprit humain en matière de religion, nous ne pouvions mieux faire que de nous servir des lumières de cet illustre sçavant pour nous guider dans le chaos de l'ancienne idolâtrie.

5. Le commencement de l'année est célébré ; chez les Chinois, comme une fête très-solemnelle. Ils exposent alors les images de leurs dieux sur les portes de leurs maisons, & les appellent *les dieux de la porte*. Toutes les affaires sont interrompues ; les portes même sont arrêtées : on ne rend justice dans aucun endroit ; &, comme disent les Chinois, on ferme les sceaux, parce que le coffre, où l'on garde les sceaux de chaque tribunal, est alors fermé. Lorsqu'il faut rouvrir ce coffre, c'est une cérémonie critique & délicate, qui ne se fait qu'avec la plus grande précaution. Il faut que le jour de cette ouverture soit marqué par le tribunal des mathématiques, qu'on pourroit aussi appeler *le tribunal d'astrologie*, puisqu'une de ses fonctions les plus importantes est de distinguer les différentes influences des astres. La superstition des Chinois leur fait croire qu'il y a des jours heureux & malheureux. Lorsque le tribunal des mathématiques a marqué le jour auquel on peut en sûreté rouvrir les sceaux, on communique sa décision à toutes les provinces de l'Empire ; & l'ouverture des sceaux se fait par-tout le même jour. Le même choix de jours s'observe aussi pour la clôture des sceaux. Les Chinois solennisent les derniers jours de l'année comme les premiers. Il est à remarquer que, le premier jour du nouvel an, chaque famille se tient enfermée dans sa maison, & n'y admet aucun étranger, pas même un parent, de peur qu'il n'enleve le bonheur de la maison. Chez eux, bien des gens tiennent leur maison fermée le premier jour de l'an, mais non pas pour la même raison.

6. L'empereur de la Chine , après avoir été couronné , a coutume d'aller , avec un magnifique cortège , au temple de la Terre , situé près de Peking. Il n'y est pas plutôt arrivé , qu'il se dépouille des ornemens de sa dignité , pour prendre l'habit simple & rustique d'un laboureur. Puis , accompagné de toute sa cour , il va dans un champ voisin du temple , où l'on a placé exprès une charrue dorée & vernissée. Deux bœufs , dont les cornes sont dorées , sont attelés à cette charrue. Le nouvel empereur la conduit lui-même , & fait entrer le soc dans quelques sillons. Pendant qu'il est occupé à cet ouvrage , l'impératrice lui apprête de ses propres mains un repas champêtre. La vaisselle dans laquelle il est servi , est conforme à la simplicité des mets. L'empereur , au sortir de son travail , se renferme dans un appartement particulier avec l'impératrice , & ils mangent ensemble le dîner qu'elle a préparé. Cet usage , qui est très-ancien , a pour but de faire souvenir le monarque , que les travaux du laboureur sont la source de ses richesses ; qu'il ne doit pas prodiguer follement des biens qui coûtent tant de peines , ni vexer , par des impôts accablans , le citoyen qui par ses sueurs rend la terre fertile. *Voyez AGRICULTURE. (fête de l')*

7. Rien de plus simple que les fêtes des habitans de la Corée , Empire tributaire de la Chine. Il est dit , dans le Recueil des Voyages au Nord , « qu'en certains jours , le peuple se range dans une espèce de temple , & chacun allume un morceau de bois de senteur qu'on met dans un vase , & qu'on présente à une idole , en lui faisant une profonde révérence ; après quoi , l'on se retire.

8. Les partisans de la secte des Sintos au Japon , célèbrent par des fêtes les différens quartiers de la lune. La plus solennelle de ces fêtes est celle de la pleine lune. Les deux autres ne consistent guères que dans des visites & des félicitations mutuelles entre les amis. Le premier jour de l'an est aussi

parmi eux un jour consacré aux complimens & aux présens réciproques. (*Voyez AWAMI.*) Outre le premier jour de l'an, les Sintosites ont quatre autres fêtes annuelles, qu'ils célèbrent le troisieme jour du troisieme mois de l'année, le cinquieme jour du cinquieme mois, le septieme du septieme mois, & le neuvieme du neuvieme mois. Ces nombres impairs sont choisis exprès, parce qu'ils s'imaginent que les jours exprimés par ces nombres sont malheureux, & que, par leurs dévotions & leurs solennités, ils peuvent prévenir les événemens funestes, qui, sans cela, ne manqueroient pas d'arriver. La seconde fête de l'année, qu'ils célèbrent au printems, est, à p'oprement parler, la fête des jeunes filles, qui sont l'image de cette belle saison. Dans chaque famille, on prépare exprès pour elles un grand festin auquel les parens & les amis sont invités. Dans une des chambres de la maison, on place des poupées & des marionnettes qui représentent les principales personnes qui composent la cour du Dairi ou grand-prêtre des Japonois. Devant chaque marionnette, il y a une table que l'on couvre de différens mets. Les jeunes filles, pour qui se fait la fête, offrent à tous les convives les mêmes mets qui ont été servis aux marionnettes. Après les filles, il est juste que les garçons ayent leur tour. La troisieme fête de l'année est spécialement destinée pour eux; ce qui n'empêche pas cependant que les hommes faits n'y prennent part. Les diversifissemens de cette fête consistent principalement en des courses sur l'eau, pendant lesquelles les jeunes garçons répetent souvent le nom de *Péiron*. (*Voyez à l'article PÉIRON l'origine de cette fête.*) La quatrieme fête est consacrée à une espece d'exercice scholastique. Les jeunes étudiants ont coutume, ce jour-là, d'afficher en public des pièces de vers qu'ils ont composées avec soin, afin que chacun, en les lisant, puisse juger s'ils sont avancés dans leurs

études. La cinquieme fête dure plusieurs jours ; pendant lesquels les Japonois se livrent sans réserve à la débauche & aux excès les plus honteux. On n'entend parler que de festins & de bonne chère. On ne voit que des gens plongés dans le vin. Il n'est pas même permis d'être sage ; & l'on force les passans & les étrangers de s'ennyvrer comme les autres. C'est sur-tout à Nangazaqui, que les dérèglements de cette bacchanale sont portés au dernier excès, parce que, dans cette ville, on célèbre en même tems la fête de *Suwa*, le dieu des chasseurs. La gaieté est généralement le caractère des fêtes de tous les peuples, mais particulièrement des fêtes Japonnoises. Ces insulaires prétendent que les dieux prennent eux-mêmes part aux réjouissances qui accompagnent ces solemnités, & qu'ils se tiennent honorés par les divertissemens auxquels se livrent alors leurs dévots. Cette opinion est sur-tout fort en crédit parmi les Sintosites.

Le jour de la fête de *Suwa*, dieu des chasseurs, dont nous venons de parler, les Japonois pratiquent une cérémonie religieuse, qui consiste à passer dans un cercle formé avec un roseau qu'on nomme *bambou*, & qui est enveloppé de linge. On ignore quelle est l'origine de cette pratique.

9. Le jour de la naissance du roi de Tonquin, on pratique à sa cour une cérémonie singuliere, qui consiste à faire entrer une ame nouvelle dans le corps du roi. La fête s'ouvre par un concert exécuté par les plus habiles musiciens du royaume : puis un Bonze, après avoir marmoté certaines prieres, appelle à haute voix l'ame du roi, comme si, à la fin de chaque année, elle sortoit du corps de ce prince. Voici la formule d'évocation dont il se sert : « Que les trois ames du prince s'assemblent » pour faire une ame qui anime le corps du roi ; » paroles qui donnent lieu de penser que ces peuples, regardant le prince comme un homme d'une na-

ture bien plus excellente que les autres, supposent que l'ame, qui habite un si illustre corps, est composée de trois ames. Après l'évocation, le prêtre jette le sort avec deux pièces de cuivre, qu'on peut regarder comme des especes de dés, & prétend connoître par ce moyen le moment auquel l'ame du prince arrive. Aussi-tôt il attache plusieurs petites mèches à l'extrémité du bâton, afin que les trois ames du roi puissent venir s'y percher comme un oiseau sur la branche. Dans ce moment, on avertit le roi de se préparer à recevoir son ame. Aussi-tôt le monarque se revêt d'habillemens nouveaux, & monte sur son trône, comme s'il devoit recevoir un ambassadeur. Pour faire plus d'honneur à l'ame, un détachement de deux mille soldats marche à sa rencontre, avec quatorze éléphants & autant de chevaux. C'est avec ce brillant cortège que l'ame s'approche du trône du roi pour prendre possession du corps de ce prince, qui reçoit les complimens de toute la cour, sur la vie nouvelle qui vient de lui être communiquée. La fête se termine par un concert, de même qu'elle avoit commencé.

10. Une des fêtes les plus solennelles du Tonquin est celle que l'on célèbre au commencement de l'année. Le premier jour, chacun se tient renfermé dans sa maison, comme à la Chine, sans oser ouvrir ni les portes ni les fenêtres. A peine se permet-on de parler dans sa famille, tant on craint de voir quelque objet, ou d'entendre quelque parole de mauvais augure, qui pronostique une année malheureuse; mais, les jours suivans, on se dédommage bien de cette contrainte. Tous les citoyens se rendent des visites mutuelles, & ne songent qu'à lier ensemble des parties de plaisir. La joie règne dans les rues comme dans l'intérieur des maisons. Sur des théâtres élevés dans les places publiques, on représente des farces pour amuser les passans. De tous côtés, on entend le son des instrumens de musique, les chants & les

cris de joie de gens qui se réjouissent. Les femmes même , ordinairement fort resserrées , ont la liberté de sortir en voiture , pendant cette fête ; mais elles sont toujours bien escortées , de peur que , dans ce tems de licence , elles ne soient insultées par les passans. La fête dure ordinairement douze jours , pendant lesquels le grand sceau de l'Etat reste fermé dans une boîte. On ne rend la justice dans aucun endroit du royaume , & tous les travaux sont interrompus.

11. Le jour auquel les Talapoins se rasent , est pour les Siamois un jour de fête. Quoiqu'ils n'interrompent point alors leurs travaux ordinaires , ils s'abstiennent cependant d'aller à la pêche ; exercice contraire à leur religion , & qu'ils ne se permettent qu'à la faveur d'une interprétation forcée de la loi. Voyez **COMMANDEMENS**. Ils viennent en foule apporter , ce jour-là , des aumônes pour les Talapoins , & des offrandes pour les idoles. Si , parmi ces offrandes , il se trouve des bêtes vivantes , les Talapoins se gardent bien de les tuer ; ce qui seroit pour eux un grand crime. Ils attendent , pour les manger qu'elles soient mortes de mort naturelle : ce qui ne doit pas faire , selon notre goût , un excellent régal. Le peuple , pendant cette fête , fait consister une partie de sa dévotion à acheter des animaux de ceux qui les ont pris dans la campagne , & à les remettre en liberté.

12. Les habitans de l'isle Formose ont une maniere fort indécente d'honorer leurs dieux , qui consiste à se dépouiller absolument de tout vêtement. Dans quelques-unes de leurs fêtes , ce sont les hommes qui sont nus : en d'autres , ce sont les femmes. Quelquefois l'un & l'autre sexe , sans aucun sentiment de pudeur , assiste à ces fêtes lascives dans l'état de pure nature. Les prêtresses donnent elles-mêmes l'exemple. Après s'être enyvrées , dans le festin qui accompagne toujours ces solennités , elles montent sur le toit de la pagode , & décou-

découvrent aux spectateurs les parties les plus secrètes de leur corps, & dans cet état, leur font une espece de sermon accompagné de gestes ridicules & de contorsions indécentes. Elles disent, pour excuser cette brutale immodestie, que des habits terrestres ne sont pas faits pour les enfans des dieux.

13. Lorsque les habitans de l'isle Formose sont en guerre, ils cherchent à couper le plus de têtes qu'ils peuvent. Ils emportent chez eux ces têtes; les attachent sur des pieux; dansent autour, & leur offrent des sacrifices. Lorsque la chair de ces têtes est entièrement desséchée, ils les emportent dans leurs cabanes; persuadés que ce monument de leur victoire est pour leur famille un gage de bonheur & de prospérité. Lorsqu'ils retournent à la guerre, ils ne manquent pas de les emporter avec eux, & de leur adresser des prières.

14. Dans le royaume de Visapour, dans les Indes, on a coutume de célébrer une fête champêtre, qui paroît avoir quelque rapport avec la cérémonie des Ambarvales, pratiquée par les anciens en l'honneur de Cérés. Des paysans portent en procession, sur leurs épaules, un gros arbre dépouillé de ses branches. Le terme de la procession est toujours quelque pagode, à l'entrée de laquelle on dépose l'arbre. Ceux qui le portent font devant la pagode une inclination profonde, que l'on nomme *salam*. Quelque tems après, ils chargent encore l'arbre sur leur dos, en poussant de grands cris de joie, & le promènent autour de la pagode. Ils déposent & relevent l'arbre, de la même manière, jusqu'à trois fois, n'oubliant pas, à chaque fois, de faire la procession autour de la pagode; après quoi, l'on plante l'arbre dans un grand trou que le chef des Bramines a fait dans la terre, & dans lequel il a répandu une certaine eau bénite. On couronne cet arbre de guirlandes de fleurs; on lui présente des offrandes de riz; on le pare de banderolles;

puis on met le feu à des bouchons de paille, attachés autour du tronc. Alors le Bramine, examinant attentivement les différentes agitations de la flamme, annonce aux assistans si la moisson sera heureuse.

15. Lorsque les rois de Benin montent sur le trône, ils célèbrent, en l'honneur de leurs prédécesseurs, une fête cruelle, & qui ne paroît pas propre à gagner les cœurs de leurs nouveaux sujets. Dans d'autres pays, le jour du couronnement d'un nouveau roi est un jour de grace pour les criminels qui languissent dans les prisons. Dans le royaume de Benin, ce jour est le signal de leur mort. Le nouveau roi les fait servir de victimes aux sacrifices qu'il célèbre pour honorer la mémoire du roi défunt &, s'il ne se trouve pas dans les prisons une quantité suffisante de criminels, il envoie ses officiers, pendant la nuit, dans les rues de la ville, avec ordre de se saisir de tous ceux qu'ils rencontreront sans lumière. Ceux qui ont le malheur de tomber entre leurs mains, sont égorgés comme de vils animaux, à moins qu'ils ne soient assez riches pour racheter leur vie. En ce cas, on les oblige de fournir un esclave pour servir de victime en leur place. Le prix, que les riches donnent pour leur rançon, est destiné aux prêtres.

16. La fête du Corail est la plus solennelle & la plus brillante de toutes celles qu'on célèbre dans ce royaume. Elle offre un spectacle flatteur, plus propre à inspirer des desirs profanes, que des sentimens de respect & de religion. Un roi, dans toute la pompe de la majesté royale, qui marche à la tête de six cens femmes plus distinguées encore par leur rare beauté que par leur riche parure, donne l'idée d'une procession qui ne ressemble guères à celles que nous voyons tous les jours.

17. Les Nègres de la côte de Guinée s'assemblent, un jour de la semaine, dans une place au milieu de laquelle est un arbre fétiche. Une table,

dont les pieds sont environnés de guirlandes , est dressée au pied de cet arbre. On la couvre de mets du pays , tels que le riz , le maïs : le vin de palmier n'y est pas oublié. Après que les assistans ont bien bu & bien mangé en l'honneur de leur dieu , ils forment , en chantant , des danses joyeuses , accompagnées du son rauque de plusieurs bassins de cuivre sur lesquels ils frappent. Quelquefois le prêtre fait un sacrifice sur un autel élevé au milieu de la place. Il s'assied ensuite devant cet autel , & fait un discours aux assistans rangés autour de lui. Le sermon fini , il trempe une espece de bouchon de paille bien tordue dans un pot rempli d'une certaine liqueur , & dans lequel il y a un serpent. Il arrose l'autel & les enfans qui se trouvent dans l'assemblée , en prononçant quelques mots inintelligibles. Il vuide ensuite le pot , tandis que tous ceux qui sont présens frappent des mains , & poussent des cris de joie.

18. Lorsque les Hottentots ont réussi dans quelqu'entreprise , remporté quelque victoire , échappé à quelque danger ou à quelque maladie , ils célèbrent , en actions de grâces , une fête solennelle. Pour témoigner qu'ils veulent commencer une vie nouvelle , ils bâtissent , au milieu du village , une cabane neuve ; & , pour sa construction , ils observent de n'employer que des matériaux qui n'ont jamais servi. Ils décorent cette hutte nouvelle de rameaux entrelacés , & de guirlandes de toutes sortes de fleurs , cueillies de la main des femmes & des jeunes garçons qui ne sont pas encore admis parmi les hommes. La fête est terminée par le sacrifice d'un agneau ou d'un mouton , dont ils mangent la chair avec leurs amis. Les Hottentots pratiquent à-peu-près la même cérémonie , lorsque la contagion , ou quelque autre accident , les oblige de décamper & de transporter le kral , ou camp , dans un endroit plus commode & plus sain.

19. Les Nègres de Guinée terminent leurs ser

mailles par une fête solemnelle , qui consiste à brûler les épines qui sont dans leurs champs , & à répandre du vin de palmier dans le feu. La fête est accompagnée de chansons & de danses.

20. Ces peuples célèbrent avec beaucoup de solennité l'anniversaire du couronnement de leur roi. Ils appellent ce jour *la fête des Fétiches*. Le roi invite à cette fête tous les gens distingués de ses Etats. Ils payent bien cet honneur par les riches présens qu'il est d'usage d'offrir au roi , en cette occasion.

21. Les habitans de l'isle de Ceylan ont coutume de célébrer, chaque année, une fête solemnelle, dans le mois de Novembre , pendant la pleine lune. La nuit est le tems qu'on choisit pour cette cérémonie. On plante alors des mais autour des pagodes , & on les illumine de lampes depuis le haut jusqu'en bas.

22. Les Mexicains célébroient , tous les ans , une fête solemnelle , à laquelle tous les seigneurs les plus distingués de l'Empire étoient obligés d'assister. Ils se rendoient, pour cet effet, dans la capitale avec un appareil & une suite dignes de leur rang ; ce qui contribuoit beaucoup à l'éclat & à la magnificence de la fête. Elle étoit instituée en l'honneur du dieu du Sel. On faisoit choix d'une femme destinée à servir d'image vivante de cette divinité. On la revêtoit d'habits convenables au rôle qu'elle devoit jouer ; & , pendant tout le cours de la journée , on lui rendoit les honneurs divins. Mais sa gloire étoit de courte durée ; & , le lendemain , on la lui faisoit payer bien cher ; car elle étoit immolée pour le dieu qu'elle avoit représenté.

Les fêtes de ce peuple superstitieux & féroces étoient toujours cruelles & sanglantes. Tantôt ils écorchoient une femme : ils revêtoient un d'entre eux de la peau de la victime ; & avec cet habillement si peu convenable à un bal , ils dansoient pendant l'espace de deux jours consécutifs.

Dans une autre fête instituée en l'honneur du dieu d'un certain lac , on voyoit un garçon & une fille,

23. Ces mêmes peuples, & particulièrement les habitans de Tlascala, célébroient une fête singulière en l'honneur du dieu qui présidoit à la chasse. Ils portoient sa statue sur le sommet d'une montagne, & la plaçoient sur un autel préparé exprès. Autour de la montagne, ils allumoient de grands feux; puis ils donnoient la chasse aux bêtes sauvages. Ces animaux effrayés, & par la poursuite des chasseurs, & par les feux qui environnoient la montagne, fuyoient vers le sommet. D'autres chasseurs les y attendoient, & les tuoient en présence de l'idole. Après cette expédition, le dieu étoit reconduit en triomphe dans son temple; & la fête se terminoit par les réjouissances ordinaires.

24. « Il ne paroît pas que (les peuples de la Virginie) aient un tems fixe, ni certains jours destinés à célébrer leurs fêtes; mais ils se règlent pour cela sur les différentes saisons de l'année. Par exemple, ils célèbrent un jour à l'arrivée de leurs oiseaux sauvages; un autre, au retour de la saison de la chasse, & pour la maturité des fruits. Mais la plus grande de toutes leurs fêtes est au tems de la moisson. Ils emploient alors plusieurs jours à se divertir, & mettent en usage la plupart de leurs divertissemens, comme les danses guerrières & les chansons héroïques. »

25. Dans quelques cantons du Canada, le lendemain du départ des guerriers pour quelque expédition, ceux qui restent célèbrent une fête solennelle en l'honneur du grand-esprit, afin d'obtenir de lui que les guerriers reviennent heureusement dans leur patrie. Ils dressent un autel sur lequel ils exposent leurs divinités. Ces divinités ne sont autre chose que des peaux d'ours auxquelles on a donné la forme d'idoles, & dont on a barbouillé la tête avec de la terre verte. Les assistans passent devant ces prétendus dieux, & ne manquent pas de fléchir le genou en passant. Les jongleurs & magiciens, armés de sacs où sont renfermés leurs char-

mes & leurs médicamens, jettent des sorts sur ceux qu'ils veulent faire mourir; & plusieurs feignent de tomber morts. Les jongleurs les ressuscitent en leur mettant quelque drogue sur les levres, & en les secouant rudement. Les ressuscités se mettent à danser, tandis que d'autres font aussi semblant d'être morts, & sont ressuscités de même. Il n'y a pas jusqu'aux jongleurs qui meurent aussi, & se ressuscitent les uns les autres. Ces prétendus miracles, qui, sans doute, renferment quelque mystère, sont suivis de plusieurs danses grotésques & ridicules, accompagnées du son des gourdes & des tambours. Les danseurs se divisent ensuite en deux troupes, & se livrent un combat simulé, dans lequel les combattans sont armés de peaux de loutres & de couleurs. La cérémonie finit par le sacrifice de quelques chiens. Cette fête dure ordinairement cinq jours. *Voyez* SABBAT, NOUVELLE LUNE, ROSCH-HAZANA, JOM-HACHIPÜR, SUCCOTH, HANUCA, PURIM.

FÊTE DES CABANES, (*la*) que les Juifs du Levant célèbrent pendant huit jours. Elle consiste à manger & à dormir dans un lieu à l'air, qu'ils accommodent en forme d'un cabinet de feuillages, & qu'ils ornent de leurs meubles les plus précieux. Autrefois ils y faisoient dormir une fille vierge, parce qu'ils croient que leur Messie doit naître d'une vierge, par l'opération céleste. Cet usage est aboli par un accident aussi plaisant que véritable. Un père, aspirant à l'honneur de voir sortir le Messie de sa famille, mit dans cette cabane la plus belle fille, qu'on y laissa, sur sa bonne foi, pendant huit nuits; mais la fille, profitant de cette occasion, introduisit dans ce lieu son galant, où il alla vêtu de blanc, & passa la nuit avec elle. Une esclave, qui veilloit plus tard que les autres, entendant du bruit, eut la curiosité d'observer par un trou ce qui se passoit, & ayant vu la prétendue vierge avec un homme vêtu de blanc, le prit pour un messager du ciel, & dé-

couvrit le mystère au père de la fille. La nouvelle s'en répandit parmi les Juifs, qui vinrent la féliciter sur son bonheur. Elle devint grosse; & , espérant que peut-être sa bonne fortune la mettroit à couvert, par la naissance d'un garçon, elle confessa qu'elle ne pouvoit cacher qu'un jeune homme, resplendissant de lumière, & vêtu de blanc, s'étoit apparu à elle; & lui avoit annoncé qu'elle concevroit le Messie des Juifs. Elle fut gardée avec soin pendant sa grossesse; mais, malheureusement pour elle, & pour le peuple Juif, elle accoucha d'une fille au bout de huit mois. Le père disparut, & l'on éloigna secrètement la mère & la fille, pour empêcher que cela ne vint aux oreilles des Chrétiens & des Turcs. Mais, malgré ces précautions, le mystère fut développé; & les Juifs, couverts de confusion, retrancherent à leurs filles cette cérémonie. Dans quels écarts ne donne pas l'esprit humain, quand une fois il dénature les traditions les plus sacrées & les plus authentiques?

FÊTE-DIEU. Le pape Urbain IV institua, sous ce nom, en 1264, une fête solennelle destinée à honorer particulièrement Jesus-Christ dans le saint Sacrement de l'ame. Quoique le jeudi saint soit le jour de l'institution de l'Eucharistie, la tristesse de l'Eglise ne lui permet pas de célébrer alors ce mystère avec la pompe & l'appareil convenables. C'est par cette raison que le pape Urbain plaça la Fête-Dieu au premier Jeudi d'après l'octave de la Pentecôte. La procession solennelle, qui accompagne aujourd'hui cette fête, ne fut établie qu'en 1316 par l'ordre du pape Jean XXII. Cette cérémonie est une des plus pompeuses & des plus magnifiques de toutes celles qui sont en usage dans la Religion Chrétienne. Jesus-Christ est porté en triomphe, au milieu des rues jonchées de fleurs, & parées de tous les ornemens que la piété peut imaginer. Une description détaillée de cette pompe seroit ici fort inutile. Il suffit de remarquer que le

but de cette procession est de faire une espèce de triomphe à Jesus-Christ; de réparer par ce triomphe les outrages que les impies & les libertins lui font, chaque jour, dans le Sacrement de l'autel; & enfin d'obtenir de lui qu'il bénisse par sa présence tous les lieux par où il passe.

On peut remarquer aussi que la Fête-Dieu est le jour auquel Jesus-Christ reçoit le plus de marques extérieures de respect, & que c'est peut-être le jour où il est moins honoré; tant la pompe & l'éclat de cette cérémonie jette de dissipation dans les esprits, & dessèche la dévotion même des plus fervens. Voyez à l'article PROCESSION quelques particularités sur la procession de la fête-Dieu.

Dans l'île de Naxos, on a coutume, pendant la procession de la Fête-Dieu, d'exposer les malades sur le passage du S. Sacrement. Un autre usage, qui n'est pas à beaucoup près si louable, c'est que le prélat, qui porte le S. Sacrement, soule aux pieds les Chrétiens prosternés devant le Corps de Jesus-Christ. La même chose se pratique dans l'île d'Andros.

FÊTE DES ÂNES : cérémonie ridicule & scandaleuse, qui se pratiquoit autrefois dans l'église de Rouen, le jour de la naissance de Jesus-Christ. Cette fête, comme bien d'autres aussi ridicules, s'est introduite par degrés. Tant qu'un usage n'avoit absolument rien de révoltant ni contre la raison ni contre l'évangile, l'Eglise n'y mettoit point d'obstacle dans les siècles d'ignorance; mais elle a toujours usé de toute son autorité, quand les coutumes dégénéroient en abus, pour les réprimer & pour instruire les Chrétiens ignorans. On sçait combien d'évêques de Paris, entr'autres Maurice de Sully, ont couru de dangers, même pour leur vie, parce qu'ils avoient entrepris d'abolir la fête des fous. Quant à celle des ânes, on dressoit, au milieu de la nef de l'église de Rouen, une fournaise avec du linge & des étoupes. Après qu'on avoit chanté Tierce, la

procession commençoit autour du cloître , & venoit s'arrêter au milieu de l'église au milieu de deux bandes qui représentoient , l'une les Juifs , l'autre les Gentils. Il y avoit aussi une troupe d'ecclésiastiques grotesquement habillés , & destinés à jouer le rôle des prophètes de l'ancien Testament. C'étoit une véritable mascarade. Les chantres apostrophoient les Juifs & les Gentils , qui leur répondoient par un verset convenable & à la cérémonie & au personnage qu'ils représentoient. Les mêmes chantres se tournoient ensuite vers celui qui portoit le nom de *Moyse* , en lui disant : « Vous , *Moyse* , législateur ! » Alors *Moyse* , tenant en main les tables de la Loi , revêtu d'une aube & d'une chappe , ayant des cornes à la tête , une longue barbe au menton , & une baguette en main , entonnoit un verset qui avoit rapport à la naissance de *Jésus-Christ* ; après quoi , les chantres le conduisoient au-delà de la fournaise , en chantant ; & le chœur répondoit. Le même cérémonial s'observoit par chacun des prophètes. Les chantres les appelloient tous , chacun par leur nom , en y joignant quelque épithète honorable : voici leur rang , leurs noms & leurs habillemens. *Amos* paroissoit immédiatement après *Moyse*. C'étoit un vieillard barbu , qui tenoit en main un épi. Après lui , venoit *Isaïe* avec une grande barbe. (c'étoit un ornement commun à tous : nous nous dispenserons de le répéter.) Il étoit revêtu d'une aube , & il avoit le front ceint d'un bandeau rouge. *Aaron* s'avançoit ensuite , revêtu des ornemens pontificaux , la mitre en tête , & tenant en main une fleur. Il étoit suivi de *Jérémie* couvert d'habits sacerdotaux , & tenant en main une petite boule. *Daniel* , qui paroissoit après , étoit représenté par un jeune Ecclésiastique revêtu d'une tunique verte , & portant un épi. Il étoit remplacé par un vieillard boiteux , couvert d'une dalmatique , portant des racines dans un vase ; c'étoit le prophète *Habacuc*. Il avoit cela de particulier qu'il

mangeoit, en chantant son verset : puis on voyoit venir Balaam monté sur son ânesse. Il s'efforçoit, à coups d'éperons, de la faire avancer, tandis qu'un jeune homme, armé d'une épée, la forçoit de s'arrêter. Un Ecclésiastique, se glissant sous le ventre de l'ânesse, disoit pour elle : « Pourquoi me déchirez-vous ainsi avec l'éperon ? » Le jeune homme s'adressoit ensuite à Balaam, & lui disoit : « Cessez de vouloir obéir aux ordres du roi Balac. » (C'est à cause de l'ânesse de Balaam, que la cérémonie dont nous parlons s'appelloit *la fête des Anes.*) A Balaam succédoit le prophète Samuel, revêtu d'habits sacerdotaux, sans avoir rien de particulier. Après lui, venoit David paré des ornemens de la royauté. Osée, Joël, Abdias suivoient sans avoir rien de remarquable dans leurs habillemens. Jonas avoit la tête chauve, & portoit une aube. Il n'y a rien à observer sur Michée, Nahum, Sophonie, Aggée, Zacharie, Ezéchiel, Malachie. A la suite de tous ces prophètes, paroissoit Zacharie, le pere de S. Jean-Baptiste, habillé à la maniere des Juifs. Sa femme Elizabeth le suivoit vêtue de blanc, & paroissant enceinte. Son fils Jean-Baptiste lui succédoit. Il avoit les pieds nus, & tenoit en main une corbeille. Après lui, venoit le vieillard Siméon. Le personnage qui suivoit ne méritoit guères de se trouver en si sainte compagnie ; c'étoit Virgile Maron qui, tout fameux poète qu'il étoit, devoit paroître, auprès de ces illustres saints, un homme très-profane. C'étoit par égard pour sa quatrième églogue, qu'on l'avoit admis dans cette fête, sur la foi de quelques commentateurs qui prétendent que, dans cette églogue, il a prédit la Naissance du Sauveur. Le reste de la cérémonie avoit quelque chose de dramatique. Nabuchodonosor paroissoit dans tout l'éclat de sa majesté, montrant une statue à deux hommes armés, & leur disant : « Venez ici vous gendarmer. » Les satelites montroient la statue à trois jeunes gens, &

leur disoient : « Obéissez au roi , & adorez cette statue. » Les jeunes gens , regardant la statue avec mépris , répondoient : « Dieu seul est digne d'être adoré. » Les satellites , entendant ce discours , conduisoient les rebelles devant le roi , & lui disoient : « Prince , ces jeunes gens refusent de se soumettre ; punissez le mépris qu'ils font de votre autorité. » Le roi , transporté de colere , s'écrioit : « Qu'on les jette dans la fournaise. » Alors les satellites conduisoient les jeunes gens à la fournaise dont on a parlé au commencement de cet article. Ils les jettoient dedans , & on mettoit le feu au linge & aux étoupes dont elle étoit composée. Aussi-tôt les jeunes gens rompoient les liens dont on les avoit attachés , & chantoient : « Vous êtes béni , Seigneur Dieu , &c. » Le roi , les entendant , paroissoit surpris , & disoit : « Que chantent ces trois jeunes gens ? » ... Ils louent Dieu , répondoient les satellites. » Cette espece de farce étoit terminée par la Sybille habillée en femme , une couronne sur la tête , qui chantoit un verset prophétique.

On célébroit aussi à Beauvais , le 14 de Janvier , une fête de l'âne , qui étoit encore plus ridicule. Les Ecclésiastiques de cette ville , voulant représenter la sainte Vierge fuyant en Égypte avec l'Enfant Jésus , & prenant pour guide l'imagination des peintres , choisissoient une jeune fille parfaitement belle. Ils la faisoient monter sur un âne magnifiquement enharnaché ; lui mettoient un enfant entre les bras ; & , dans cet équipage , le clergé & le peuple la conduisoient , comme en triomphe , depuis l'église cathédrale jusqu'à la paroisse de S. Etienne. On faisoit entrer la jeune fille dans le Sanctuaire , & on la plaçoit , avec son âne , du côté de l'Évangile. On commençoit ensuite la Messe solennelle. L'Introït , le Kyrie , le Gloria in excelsis , le Credo , étoient terminés par ce cri , *Hin-han !* qui imite celui de l'âne ; & , ce qu'il y a de plus éton-

nant, on lit dans les Rubriques manuscrites de cette fête, qu'à la fin de la Messe, le prêtre, se tournant vers le peuple, au lieu de dire l'*Ite, Missa est*, doit crier trois fois *Hin-han*; & le peuple, au lieu de répondre *Deo gratias*, doit répéter trois fois *hin-han, hin-han, hin-han*. C'est avec peine que nous entrons dans le détail de cette indécente parade, plus digne d'un théâtre de foire, que du Sanctuaire de la Religion. Mais, comme de pareilles folies entrent dans notre plan, qui est de faire voir quels abus la superstition & l'ignorance peuvent introduire dans la Religion, nous rapporterons encore ici la *Prose* que l'on avoit coutume de chanter pendant cette Messe. Elle se trouve dans plusieurs ouvrages imprimés; mais nous la copierons d'après un manuscrit de cinq cens ans, qui sert à faire voir l'antiquité de cette fête.

<i>Oriensis partibus</i>	(c'est-à-dire)	Des Contrées de l'Orient
<i>Advancavit asinus,</i>		Est venu cet âne,
<i>Pulcher & fortissimus</i>		Beau, courageux
<i>Sarcinis aptissimus.</i>		Et infatigable au travail

Hé ! sire âne, car
 chantez ;
 Belle bouche , recti-
 gnez ;
 Vous aurez du foin
 assez ,
 Et de l'avoine à planté.



Lentus erat pedibus,
Nisi foret baculus,
Et eum in clunibus,
Pungeret aculeus.

Hé ! sire âne, &c.



Pour éviter sa démarche
 ché lente,
 Il falloit qu'il sentit
 Le bâton sur son dos,
 L'aiguillon dans ses
 flancs.



<i>Vit in collibus Si-</i> <i>chem,</i>	(c'est-à-dire) sur les collines de Si- chem,
<i>Jam nutritus sub Ru-</i> <i>ben,</i>	Nourri autrefois par Ru- ben,
<i>Transit per Jorda-</i> <i>nam,</i>	Cet âne traversa le Jour- dain,
<i>Saliit in Bethlehem.</i>	Et sauta dans Bethléem.

Hé ! sire âne, &c.



Ecce magnis auri-
bus,
Subjugalis filius,
Agnus egregius,
Afinorum dominus.

Hé ! sire âne, &c.



Salu vivit hinc-
los,
Damas & capreolos,
Super Dromedarios,
Velox Madiantos.

Hé ! sire âne, &c.



Aurum de Arabia,
Thus & myrrham de
Saba,
Tulit in Ecclesia,
Virtus asinaria.

Hé ! sire âne, &c.



Dum trahis vehi-
cula,
Muled cum sarcina-
ta,



Le voilà avec ses gran-
des oreilles,
Ce fils du portea-joug,
Ce bel âne,
Le roi des ânes.



Il devance à la course
Les fars, les datsms, les
chevreuils.
Il surpasse en légèreté
Les Dromadaires de Ma-
dian.



La vertu de cet âne
A apporté dans l'Eglise
L'or de l'Arabie,
L'encens & la myrrhe de
Saba.



Tandis qu'il traîne des
voitures
Chargé d'un pesant ba-
ge,

Illius mandibula, (c'est-à-dire) Sa mâchoire

Dura erit pabula.

Broie une pâture grosse.

Hé ! sire âne , &c.



Cum arstis hor-
decum.

Comedit & carduum.

Triticum à paleâ,

Segregat in areâ.

Hé ! sire âne , &c.



*Amen, dicas, asino **

Jam satur de gra-
mine.

Amen, amen, isera ;

Aspernare vetera.

Hé ! va ! Hé ! va ! Hé ! va ! hé !

Biau sire âne , car allez ,

Belle bouche , car chantez.



L'orge avec ses épis ,
Les chardons , sont sa
nourriture :

Il sépare dans l'aire

Le froment d'avec la
paille.



Dites *Amen* , ô âne !

Déformais rassasié de
pâturage ;

Répétez , répétez *Amen* ;

Et méprisez les choses
anciennes.

La même fête étoit célébrée avec autant de pompe , & non moins d'indécence , dans l'église d'Autun. On couvroit un âne d'un drap tissu d'or , dont les principaux chanoines portoient les quatre coins. Le reste du chapitre escortoît l'âne en grande cérémonie. Plus la chose étoit ridicule en elle-même , plus on s'efforçoit de la rendre pompeuse & magnifique ; & , par ce moyen , elle devenoit encore plus ridicule aux yeux des gens sensés. Mais cet éclat & ce grand appareil en imposoit au vulgaire , & lui inspiroient du respect. Les évêques employèrent long-tems les foudres de l'Eglise pour abolir ces farces sacrilèges , mais sans aucun succès ; tant la superstition avoit jetté de profondes racines ,

* Dans cet endroit , on se mettoit à genoux.

Et il fallut enfin toute l'autorité du parlement pour supprimer cette fête.

Cet article est presque traduit en entier du Glossaire de Ducange.

FÊTE DES CALENDES ou KALENDES, quelquefois *Fête des Sots*, ou *des Innocens*, & plus connue sous le nom de *fête des Fous*. C'étoit un reste de ces réjouissances licencieuses, & de ces indécentes bachanales, qui étoient autrefois en usage chez les payens, aux calendes de Janvier, c'est-à-dire au commencement de l'année. Les Chrétiens, dans des tems d'ignorance & de superstition, avoient conservé ces fêtes du paganisme; & ils en étoient si entêtés, que l'autorité des évêques, des papes & des conciles, eut bien de la peine à les abolir. Ce n'étoit pas seulement les laïques, qui commettoient de pareilles indécentes. On lit, dans les auteurs de ce tems-là, que les évêques & les prêtres même leur donnoient l'exemple. Bien plus, nous apprenons d'une lettre circulaire de la faculté de théologie de Paris, en date de 1444, que, dans le tems où les laïques avoient absolument renoncé à de pareilles folies, les clercs étoient les seuls qui entretenoient cette ridicule coutume. Bélet, qui fleurissoit dans l'église d'Amiens, en 1182, dit, dans son Livre de l'Office divin: « La fête des sous-diacres, que nous appellons la *fête des fous*, est célébrée par quelques-uns, le jour de la Circoncision, par les autres, le jour de l'Épiphanie, ou dans l'octave de l'une de ces deux fêtes. Il se fait quatre danses dans l'église après Noël. La première troupe est composée de Lévités (ou diacres;) la seconde, de prêtres; la troisième, d'enfans, c'est-à-dire de ceux qui sont plus jeunes, & qui sont dans un ordre inférieur; la quatrième, de sous-diacres. » Cette fête fut quelquefois appelée la *fête des sous-diacres*, non pas qu'il n'y eût que des sous-diacres qui la célébrassent, mais parce que tous les clercs, ou diacres, qui la célébroient, étoient ordinairement yvres. On appel-

loit cette fête , par un jeu de mots , *la fête des saouls-diacres* , c'est-à-dire *des diacres saouls*. Cette débauche des clercs paroît avoir pris son origine d'un abus qui s'introduisit autrefois dans l'Eglise Grèquë , mais parmi les laïques. Anastase nous apprend que , dans un synode , on s'éleva contre la coutume de quelques laïques qui , pour se divertir , s'habilloient , les uns en prêtres , les autres en évêques , & créoient même un patriarche , qui étoit ordinairement celui d'entr'eux , qui s'étoit le plus distingué par ses bouffonneries. Ils se moquoient des choses les plus sacrées. Ils contrefaisoient les élections , les promotions , les consécrations. Ils tenoient entr'eux des assemblées qu'ils nommoient *conciles* , dans lesquelles , pour se moquer de la division qui régnoit entre les véritables prélats , les prétendus évêques de leur société étoient calomniés les uns par les autres , & souvent déposés en conséquence de ces calomnies. La fête des fous fut aussi appelée quelquefois *la liberté de Décembre* , parce qu'on la célébroit sur la fin de Décembre. Bèlet , que nous avons déjà cité , dit à ce sujet : » Il y a quelques églises dont les évêques & archevêques ont coutume de jouer , dans leurs couvens avec leurs clercs , à différens jeux , & s'abaissent même jusqu'à jouer à la paume. Cette coutume a été appelée *la liberté de Décembre* , parce qu'autrefois , chez les payens , les esclaves devenoient libres dans ce mois , & vivoient avec leurs maîtres dans une sorte d'égalité. Quoique , dans de grandes églises , telle que celle de Reims , les prélats aient coutume de jouer avec leurs clercs , cependant il me paroîtroit plus convenable qu'ils ne jouassent point du tout. »

Parmi les extravagances usitées dans cette fête , la plus remarquable étoit l'élection de l'abbé ou de l'évêque des fous. On trouve plusieurs particularités curieuses sur cette élection , dans le Cérémonial manuscrit de l'église de Viviers , année 1365. On y

Et que , le 17 de Décembre , tous les clercs s'assemblent pour élire un abbé. Après qu'il est élu , on chante le *Te Deum*. Les principaux électeurs élèvent le prétendu prélat , & le portent sur leurs épaules dans une maison où les autres sont à boire autour d'une table. On le met à la place la plus honorable , & dans un siège orné exprès pour lui. Lorsqu'il entre , ils doivent se lever , & le véritable évêque lui-même , s'il s'y trouve présent. On sert l'abbé avec distinction. On lui présente à boire. Lorsqu'il a bu , il commence à chanter. Tous ceux qui sont de son côté , chantent avec lui : ceux qui sont de l'autre côté , leur répondent. Ces deux chœurs , s'animant à l'envi , font retentir la maison de leurs cris confus , & s'efforcent de se surpasser l'un l'autre. Celui des deux chœurs qui , à force de crier , s'est fait entendre par-dessus l'autre & est demeuré vainqueur , fait pleuvoir sur le parti vaincu une grêle de brocards , de railleries , de lardons , & de toutes les injures bouffonnes que peuvent suggérer les fumées du vin , la chaleur du combat , & la joie licentieuse qui règne dans cette assemblée. Les vaincus s'efforcent de répondre ; mais leur voix est toujours étouffée par celle des vainqueurs. Après ce débat bruyant , un portier , qui fait l'office de hérault , se leve , & dit à haute voix : « De » par monseigneur l'abbé , & ses conseillers , je » vous fais à sçavoir que vous ayez tous à le suivre » par-tout où il voudra aller. » Il termine cette proclamation par la menace d'un châtiment comique , & peu décent , contre ceux qui désobéiront. Ensuite l'abbé & tous les autres sortent en foule de la maison , & se répandent dans la ville. Tous ceux qui rencontrent l'abbé , ne manquent jamais de le saluer respectueusement. Tous les jours , jusqu'à la Vigile de Noël , l'abbé des fous va , chaque soir , faire plusieurs visites dans la ville ; & il ne sort point d'une maison , qu'il n'en emporte quelque partie

d'habillement, soit un manteau , soit une chape avec son capuce , &c.

Le même cérémonial nous apprend que, le jour de la fête des SS. Innocens, on éliſoit avec les mêmes cérémonies un évêque des fous, qui étoit diſtingué de l'abbé. Il étoit porté ſur les épaules des clercs, précédé d'une clochette, dans le palais épiscopal, dont toutes les portes s'ouvroient à ſon arrivée, ſoit que l'évêque véritable fût préſent ou abſent. On le portoit devant une des fenêtres du palais, d'où il donnoit ſa bénédiction, tourné vers la ville. L'impieété ſe mêloit à cette bouffonnerie. Le prétendu prélat faiſoit toutes les fonctions du véritable évêque. Il aſſiſtoit aux offices dans la chaire de marbre deſtinée pour l'évêque; & même il officioit pontificalément pendant trois jours, diſtribuant au peuple des bénédictionſ & des indulgences accompagnées de formules impertinentes, dans leſquelles, par dérifiſion, il ſouhaitoit à ceux qu'il bénifſoit quelque maladie ridicule & plaiſante. Enſin, pour achever de faire connoître les excès auxquels on ſe portoit dans cette fête, il ſuffit de rapporter ce qu'on lit à ce ſujet dans la Lettre circulaire de la Faculté de théologie de Paris, que nous avons citée au commencement de cet article. « Dans le tems même de la célébration de l'office divin, des gens, ayant le viſage couvert de maſques hideux, déguifés en femmes, revêtus de peaux de lion, ou bien habillés en farceurs, danſoient dans l'égliſe, d'une manière indécente; chantoient dans le chœur des chanſons deſhonnêtes; mangeoient de la viande ſur le coin de l'autel auprès du célébrant; jouoient au dés ſur l'autel; faiſoient brûler de vieux cuir, au lieu d'encens; couroient & ſautoient par toute l'égliſe, comme des infenſés, & profanoient la Maifon du Seigneur par mille indécentes. » Cette fête ſ'étoit tellement accréditée, & les clercs la regardoient comme une cérémonie ſi importante, qu'un clerc

du diocèse de Viviers , qui avoit été élu évêque des fous , ayant refusé de s'acquitter des fonctions de sa charge , & de faire les dépenses qui y étoient attachées , il fut cité en justice comme un prévaricateur. L'affaire fut long-tems agitée par-devant l'official de Viviers , & enfin soumise à l'arbitrage des trois principaux chanoines du chapitre. Ces graves arbitres rendirent un arrêt qui condamnoit l'accusé , nommé *Guillaume Raynoard* , aux frais du repas qu'il devoit donner , en qualité d'évêque des fous , & qu'il avoit refusé de payer sans raison légitime , & lui enjoignoit de donner ce repas à la prochaine fête de S. Barthelemi , apôtre. Enfin l'épiscopat est venu à bout de supprimer toutes ces extravagances , fruits de l'ignorance & de la folie des hommes dans des siècles déplorables.

FÊTE DES LANTERNES. C'est la plus brillante & la plus solennelle des fêtes qu'on célèbre à la Chine. Elle commence le quinzième jour de la première lune de l'année. La nuit , qui précède ce jour remarquable , la grosse cloche du palais de l'empereur donne le signal de la fête. On fait des décharges continuelles de canon. Le son des tambours & des trompettes se fait entendre , & divers autres instrumens de musique ; enfin tout dispose les esprits à la joie. On suspend alors , dans toutes les rues de la ville , des lanternes embellies de tous les ornemens imaginables , dorées , vernissées & ornées de sculpture. Elles ont ordinairement six ou huit panneaux. Chaque panneau est couvert d'une toile de soie bleue , sur laquelle sont représentés des fleurs , des arbres , des animaux & des figures humaines. Le grand nombre de lumières qui brillent dans la lanterne , donne de l'ame à toutes ces figures. Quelques-unes de ces lanternes sont faites avec une corne bleue , extrêmement fine & transparente , qui laisse voir , dans l'intérieur de la lanterne , différentes figures arrangées avec art , & qui paroissent vivantes , par la grande quantité de bougies dont

elles sont éclairées. Le sommet de ces lanternes est orné de banderolles de différentes couleurs. Leur hauteur ordinaire est de quatre à cinq pieds ; mais il s'en trouve dont le diamètre a jusqu'à trente pieds. Dans ces vastes machines , des farceurs représentent des scènes comiques pour amuser les spectateurs. Il y a de ces lanternes qui coûtent jusqu'à deux mille écus. Pendant que le peuple s'occupe à les considérer , les plus habiles musiciens du pays font retentir les airs de leurs symphonies. Ces concerts sont accompagnés des cris de joie , des fanfares , des trompettes , du son des cloches de tous les temples & de tous les monastères ; ce qui forme un carillon qu'on entend de fort loin. Pendant cette fête , toutes les affaires sont interrompues , & toutes les boutiques fermées. Les prêtres & les moines , l'entendoir à la main , conduisent en pompe dans la ville un grand nombre d'idoles. Les femmes même , toujours si resserrées à la Chine , se promènent , ce jour-là , magnifiquement parées. Les unes sont montées sur des ânes : les autres se font porter dans des chaises découvertes par-devant. Derrière elles , sont leurs domestiques qui jouent de divers instrumens. Le P. le Comte assure que le nombre des lanternes qu'on allume , ce jour-là , dans toute l'étendue de la Chine , se monte à plus de deux cens millions. Chaque citoyen un peu aisé en achète une pour en parer sa maison ; & telle est sur cet article l'ambition des Chinois , qu'ils retrancheront de leur dépense , pendant le cours de l'année , afin d'être en état de se procurer une des plus belles lanternes. Dans tous les quartiers de la ville , on tire ce jour-là des feux d'artifice magnifiques , tels que les Chinois savent les composer ; ce qui contribue beaucoup à l'embellissement de cette fête. On prétend que la fille d'un Mandarin qui , se promenant , le soir , sur le bord de la rivière , eut le malheur de se noyer , a donné lieu à cette fête. Le Mandarin , ne voyant point revenir sa fille , courut , tout désolé ,

Pour la chercher. Il fit allumer, pour cet effet, un grand nombre de lanternes. Il étoit suivi de tous les habitans du lieu qui portoient des torches à la main ; mais toutes les recherches furent inutiles. L'année suivante, en mémoire de cet événement ; on alluma des feux & des lanternes sur ce rivage. La même cérémonie se renouvela les autres années, & devint une fête réglée. Quelques auteurs donnent une autre origine à cette fête. Ils disent qu'un monarque Chinois, corrompu par les plaisirs & par la mollesse, fit construire un superbe palais éclairé d'un nombre infini de lanternes, dans lequel il voulut s'enfermer pour toujours avec ses femmes, & s'ensevelir dans les bras de la volupté ; mais les Chinois, indignés du lâche dessein de leur prince, se souleverent, & dans leur fureur, renverserent son palais. Les lanternes, qui servoient à l'éclairer, furent suspendues dans toutes les rues de la ville ; & telle fut, si on les en croit, l'origine de la fête des lanternes. D'autres disent que l'empereur Cheu ; prince cruel & haï de ses sujets, avoit coutume de faire éclairer, pendant la nuit, le palais impérial d'une grande quantité de lumieres, soit qu'il appréhendât une révolte, ou pour quelque autre raison ; & que les Chinois, après sa mort, instituerent la fête des lanternes, pour témoigner la joie qu'ils ressentoient d'être délivrés de ce tyran.

FÊTE DU SOLEIL. Les Péruviens célébroient, au mois de Juin, la grande fête du Soleil, avec beaucoup de solemnité. Ils offroient à cet astre, pere de la lumiere, un grand nombre de victimes. « Il fal-
 » loit, dit Garcilasso de Véga dans l'Histoire des
 » Yncas, que le feu, dont ils se servoient dans ces
 » sacrifices, leur fût donné, comme ils disoient, par
 » la main même du Soleil. Ils prenoient, pour cet
 » effet, un grand bracelet, appelé *chipana*, sem-
 » blable à ceux que les Yncas portoient au poignet
 » de la main gauche, excepté que celui-ci, qu'a-
 » voit le principal de leurs prêtres, étoit plus grand

» que les autres. Il avoit, au lieu de médaille ; ~~un~~
 » vase concave, de la grosseur de la moitié d'une
 » orange, extrêmement luisant & poli. On l'op-
 » posoit directement au soleil, & dans un certain
 » point où les rayons, qui sortoient du vase, se ra-
 » massoient ensemble. On mettoit, au lieu de mèche,
 » un peu de charpie faite de coton, où le feu pre-
 » noit aussi-tôt par un effet naturel. On brûloit les
 » victimes avec ce feu ainsi allumé & donné de la
 » main du soleil ; & l'on s'en servoit à faire rôtir
 » toute la chair qui se mangeoit, ce jour là. En-
 » suite ils prenoient de ce même feu, qu'ils por-
 » toient au temple du Soleil & à la maison des
 » vierges choisies, où l'on prenoit soin de le con-
 » server toute l'année ; & c'étoit un fort mauvais
 » présage, quand il venoit à s'éteindre. S'il ne fai-
 » soit point soleil, la veille de la fête, qui étoit le
 » jour auquel on apprêtoit toutes les choses qui
 » étoient nécessaires pour le sacrifice du lendemain ;
 » & si, par conséquent, il n'y avoit pas moyen d'en
 » tirer du feu, on prenoit deux petits bâtons, gros
 » comme le pouce, longs de demi-aune, & d'un
 » certain bois appelé *vyaca*, qui ressembloit à-peu-
 » près à de la cannelle ; &, à force de les frotter
 » ensemble, on en faisoit sortir quantité d'étincel-
 » les qui prenoient à la mèche. Quoique ce moyen
 » fût très-propre à faire du feu, cependant, lors-
 » que la nécessité les contraignoit de s'en servir pour
 » les sacrifices de leur fête, ils s'affligeoient fort &
 » le prenoient pour un très-mauvais présage, di-
 » sant qu'il falloit bien que le Soleil fût irrité con-
 » tre eux, puisqu'il refusoit de leur donner du feu
 » de sa main. »

Une des plus pompeuses cérémonies de cette
 fête étoit la brillante procession des nobles du pays,
 qui tous venoient, chacun en leur rang, rendre hom-
 mage au Soleil, & lui faire leur offrande. Ils se faisoient
 remarquer par des habillemens ou superbes ou bi-
 zarres, « Les uns, dit Garcilasso, avoient leurs ro

» bes semées de lames d'or & d'argent ; & des
 » guirlandes de même sur leurs bonnets. Les au-
 » tres étoient vêtus de la peau d'un lion. D'autres
 » paroissoient après ceux-ci, tels, sans comparaison,
 » qu'on représente les anges ; car ils étoient parés
 » des ailes de l'oiseau que l'on appelle *cuntur*.
 » Les ailes de ces oiseaux sont parsemées de blanc
 » & de noir, & sont si grandes, qu'elles ont jus-
 » qu'à quinze pieds de long, à les mesurer d'un
 » bout à l'autre. Ceux qui se paroient des plumes
 » de ces cunturs, le faisoient pour montrer qu'ils
 » tiroient leur origine de ces oiseaux. Les Yncas
 » se déguisoient avec certains masques étranges,
 » qui représentoient les plus horribles figures qu'ils
 » pouvoient s'imaginer. A voir les singeries & les
 » postures qu'ils faisoient dans ces assemblées, on
 » les eût pris pour des fous ; &, pour les mieux
 » contrefaire, ils faisoient entr'eux un bruit confus
 » d'instrumens mal accordés, comme de flûtes &
 » de tambours, tenant en main des peaux déchirées,
 » dont ils se servoient à faire mille sottises.
 » D'autres . . . suivoient avec des ajustemens dif-
 » férens ; & chaque nation portoit les armes dont
 » elle se servoit à la guerre, comme des arcs, des
 » flèches, des lances, des javelots & des haches
 » longues & courtes pour combattre d'une main
 » ou de toutes les deux. Il y en avoit aussi qui
 » portoient des ornemens, où étoient représentées
 » les belles actions qu'ils avoient faites au service
 » du Soleil & des Yncas, & d'autres qui menoient
 » une grande suite de valets qui jouoient des ata-
 » bales, (sorte de tambour,) & sonnoient de la
 » trompette : en un mot, chaque nation y paroif-
 » soit avec le meilleur équipage & le plus de suite
 » qu'il lui étoit possible d'avoir, les uns faisant à
 » l'envi des autres, pour y briller plus que leurs
 » voisins.

» Avant que de solemniser la fête, on s'y pré-

» paroît par un jeûne fort austere. Ils ne mangent
 » en trois jours, qu'un peu de maïs blanc, encore
 » étoit-il tout crud, avec quelques herbes, de celles
 » qu'on nomme *chucam*, & ne buvoient que de
 » l'eau. Ils s'abstenoient, durant ce tems là, de la
 » compagnie de leurs femmes, & l'on ne faisoit
 » point de feu en aucun endroit de la ville. Après
 » ce jeûne, la veille de la fête du Soleil, les Prêtres-
 » Yncas, commis à faire les sacrifices, passoient la
 » nuit à tenir prêts les moutons & les agneaux qu'il
 » falloit sacrifier. Ils préparoient aussi les vivres &
 » la boisson qu'on devoit présenter au Soleil pour
 » son offrande. On donnoit ordre à toutes ces choses,
 » après qu'on s'étoit informé à-peu-près du nom-
 » bre des gens qui étoient venus à cette fête; car
 » il falloit que non-seulement les Curacas ou Ca-
 » ciques, les ambassadeurs, leurs parens, & ceux
 » qui étoient leurs domestiques & leurs sujets,
 » eussent part à ces offrandes, mais encore toutes
 » les nations en général, qui assistoient à cette so-
 » lemnité. Cette même nuit, les femmes du Soleil
 » employoient le tems à pétrir une certaine pâte
 » appelée *cancu*, dont elles faisoient de petits
 » pains ronds, de la grosseur d'une pomme. Il faut
 » remarquer que ces Indiens ne faisoient jamais du
 » pain de leur bled, qu'en cette solemnité, & à une
 » autre fête nommée *Citua*, & même qu'ils n'en
 » mangeoient que deux ou trois morceaux seule-
 » ment, parce que la *gara*, qui étoit une espece de
 » légume, leur tenoit lieu de pain, soit qu'ils en
 » fissent cuire le grain, ou qu'ils le rôtiissent. Il
 » falloit que ce fussent les vierges choisies, vouées
 » au Soleil pour être ses femmes, qui pétrissent la
 » farine, dont se faisoit ce pain, principalement ce-
 » lui que l'Ynca & ceux du sang royal devoient
 » manger, & qu'elles mêmes apprêtassent toutes les
 » autres viandes de cette fête, parce que, ce jour
 » là, ce n'étoient pas les enfans du Soleil, qui trai-

» toient leur pere ; mais c'étoit plutôt le Soleil qui
 » traitoit ses enfans. Pour le commun peuple, il
 » étoit servi par une infinité d'autres femmes qui
 » lui apprêtoient à manger, & qui lui faisoient du
 » pain, avec beaucoup de soin & d'attention ; car,
 » quoiqu'on ne le fit que pour le commun, il fal-
 » loit néanmoins que la farine en fût pure : il n'étoit
 » permis de manger de ce pain, que le jour de cette
 » solennité, qui étoit la plus grande de toutes
 » leurs fêtes, parce qu'on le regardoit comme une
 » chose sacrée. » *Voyez* YNCAS.

FÉTICHES. C'est ainsi qu'on appelle les di-
 vinités des Nègres de la côte de Guinée. Des oi-
 seaux, des poissons, des arbres, des pierres, &
 plusieurs autres êtres que la nature offre à leurs
 yeux : tels sont les dieux que ces peuples se sont
 forgés, & auxquels ils donnent le nom de *Féti-
 ches*. Un énorme rocher, nommé *Tabra*, qui s'a-
 vance dans la mer, en forme de presqu'île, est le
 fétiche public du Cap Corse. On lui rend des hon-
 neurs particuliers, comme au chef & au plus puis-
 sant de tous les fétiches. Un voyageur assure avoir
 vu un des oiseaux que les Nègres regardent comme
 des fétiches. Il étoit à-peu-près gros comme un
 roitelet ; avoit le bec d'une linotte, le plumage
 brun, marqué de petites taches noires & blanches.
 Un Nègre, ou un Européen qui auroit le malheur
 de tuer par accident un de ces oiseaux sacrés, se-
 roit rigoureusement puni. Lorsqu'on voit voler
 dans un jardin ou autour d'une maison un de ces
 oiseaux, toute la famille regarde comme le plus
 heureux présage cette visite de leur dieu. Cha-
 cun s'empresse de lui apporter de quoi manger.
 Les Nègres, en sortant de chez eux, ont soin de
 se munir d'un petit pot d'eau, & de quelques
 graines pour la nourriture de leurs fétiches, s'il
 arrive qu'ils en rencontrent quelqu'un sur le che-
 min ; ce qui est pour eux un grand bonheur. Parmi
 les arbres qu'ils honorent du nom de *fétiches*, le

palmier tient le premier rang, particulièrement ce lui qu'on appelle *assoanam*, dont l'espece est la plus belle & la plus nombreuse. Un Nègre, qui passe devant un de ces arbres, prend ordinairement quelques morceaux de son écorce, & s'en entoure le bras ou le corps, persuadé que c'est un préservatif contre tous les dangers. C'est un grand crime parmi eux de couper un palmier. En 1598, dix Hollandois ayant coupé quelques-uns de ces arbres, dont ils ne soupçonnoient pas la divinité, furent impitoyablement massacrés par les habitans. Les Nègres attribuent à leurs fétiches une puissance sans bornes : ils les regardent comme les auteurs de tous les maux & de tous les biens qui leur arrivent. Chacun en a deux ou trois particuliers, qu'il honore spécialement. L'un reste dans sa maison, & devient souvent un bien héréditaire dans la famille. L'autre demeure dans son canot, & le préserve de tous les accidens ordinaires sur les eaux. Il porte toujours sur lui le troisieme : c'est son compagnon de voyage. Si, dans la route, on lui offre un verre de vin ou d'eau-de-vie, il y trempe le doigt, & en fait goûter à son fétiche. Il est persuadé que cette divinité voit tout ce qu'il fait ; & , lorsqu'il commet quelque mauvaise action, il cache soigneusement son fétiche sous son pagne ou habit. Il y a certaines montagnes & certaines collines qu'on regarde comme particulièrement consacrées aux fétiches, & où l'on croit qu'ils font leur séjour. Ce sont principalement celles qui ont été frappées de la foudre. Lorsque les Nègres passent auprès, ils leur font toujours quelques offrandes de maïs & de vin de palmier. Ils plantent, à la porte de leurs maisons, des bâtons dont le bout se termine en crochet, & sont persuadés que ce sont des fétiches tutélaires, qui veillent à leur sûreté. Les prêtres attachent à ces bâtons certaines prieres que le peuple regarde aussi comme des fétiches, & les vendent aux habitans comme des dieux protecteurs

de leurs maisons. Outre les grandes fétiches, il y en a un grand nombre de petites, dont les prêtres font un grand commerce : ce sont des bagatelles peu considérables, auxquelles ils attachent une grande vertu, & que les Nègres crédules enveloppent dans ce qu'ils ont de plus précieux, & portent dans un petit sac suspendu à leur col, ou sous leurs aisselles.

Lorsque les Nègres de la côte d'Or veulent offrir un sacrifice à leurs idoles, ou fétiches, ils ont coutume de se servir de cette expression :
» Faire fétiche. »

Chaque Nègre, comme on vient de voir, a sa divinité ou sa fétiche. Il l'honore particulièrement le jour de la semaine où il est né ; & ce jour sacré est appelé *bossum*, ou *sante jour* en langage portugais. Il s'abstient, ce jour-là, de boire du vin de palmier. Il prend un habit blanc, & se frotte de terre blanche. Les principaux de la nation enchérissent sur la dévotion du peuple. Ils ont deux jours de la semaine consacrés à leur fétiche, en l'honneur de laquelle ils immolent, soit une poule, soit un mouton. La chair de la victime est communément réservée pour les prêtres ; mais souvent les amis du pieux Nègre, alléchés par la fumée du sacrifice, viennent en grand nombre, sous prétexte d'y assister, mais en effet pour emporter chacun un morceau de la victime.

FEU. Les Parfis, ou Guèbres, qui conservent la religion des anciens Persans, entretiennent un feu continu dans leurs temples ou pyrées. Mais, s'il arrive qu'il s'éteigne, on emploie, pour le rallumer, deux morceaux de bois dur, que l'on frotte l'un contre l'autre : ou bien on frappe une pierre avec un morceau d'acier, pour en faire sortir des étincelles. Les feux follets, qui paroissent quelquefois dans la campagne, peuvent aussi servir à rallumer le feu sacré. S'il arrive qu'on emploie à cet usage le feu ordinaire, on prend garde qu'il soit bien pur ;

mais plus communément on reçoit les rayons du soleil sur un verre ardent ; & , par ce moyen , on rallume le feu sacré , de la maniere la plus pure & la plus noble. Le bois que les Parfis emploient pour nourrir le feu sacré , est le plus net & le plus propre qu'ils peuvent trouver , & il n'a point d'écorce : ce seroit un crime pour eux d'y toucher avec un couteau , ou bien avec une épée. Il leur est aussi expressément défendu de le souffler , parce que le souffle , soit de la bouche , soit des soufflets , seroit capable de le souiller. Du temps des anciens Rois-Mages , les profanateurs du feu étoient condamnés au dernier supplice. Les prêtres avoient toujours la bouche couverte d'un linge , lorsqu'ils s'approchoient du feu sacré , dans la crainte que ce pur élément ne fût profané par leur souffle. Lorsque le souverain pontife se dispoisoit à réciter la liturgie devant le feu , il commençoit par se purifier , en prenant le bain ; puis il s'oignoit le corps des parfums les plus rares , & ne se couvroit que d'habillemens blancs. Dans cet état de pureté , il se prosternoit devant le feu ; & , après s'être relevé , il récitoit à voix basse les prieres prescrites , tenant d'une main son livre ; de l'autre , un petit faisceau de baguettes fort minces. La priere étant finie , tous les assistans jettoient dans le feu des perles , des parfums , des huiles aromatiques , des fruits , & autres offrandes proportionnées à leurs facultés , que l'on appelloit *le festin du feu*. Les mêmes cérémonies sont encore aujourd'hui en usage chez les Parfis ou Guèbres , avec cette différence , qu'avant la priere , on leur fait une espece de sermon , dans lequel le prédicateur releve l'excellence du feu. On leur représente , dit Lord , « que le feu ayant été donné de Dieu à Zerroost (Zoroastre ,) leur législateur , auquel il avoit dit que c'étoit une portion de sa vertu & de son excellence . . . ils devoient croire qu'il étoit saint & divin , & l'honorer . . . comme une portion de Dieu-même . . . »

puisque'il est de la même substance, & qu'ils doivent aimer toutes les choses qui lui ressemblent... comme le soleil & la lune... qui sont deux témoins de Dieu, qui rendront témoignage contre eux, s'ils méprisent... ou négligent le culte qui leur a été... prescrit. Ensuite on les exhorte à prier Dieu qu'il leur pardonne, si, dans l'usage ordinaire du feu... il leur arrive quelquefois d'y laisser tomber de l'eau, ou, si par distraction ou autrement, ils commettent quelque impureté à l'égard de cet élément. » On ne permet pas aux laïques de s'approcher trop près du feu, malgré la précaution qu'ils prennent de se couvrir la bouche. Il n'y a que les prêtres qui aient le privilège d'en approcher autant qu'il est nécessaire pour leurs fonctions. Dans les petites chapelles où il n'y a point d'autel, c'est dans une lampe que l'on entretient le feu sacré. Les Guèbres préfèrent le rouge à toutes les couleurs. Les pierreries qu'ils aiment le mieux, sont le rubis, l'escarboucle & le grenat, parce que leur couleur approche de celle du feu : cependant leurs prêtres ont des habillemens blancs, lorsqu'ils font leur office. Il n'y a point de Guèbre qui ne conserve précieusement dans sa maison une lampe allumée au feu sacré d'un pyrée. Lorsque l'éloignement des lieux les empêche de se rendre au pyrée pour y satisfaire leur dévotion, ils y suppléent, en faisant leur prière devant le foyer.

2. Le feu est une des principales divinités des Tartares idolâtres. Ils ne souffrent pas que des étrangers les abordent, sans qu'ils se soient purifiés auparavant en passant entre deux feux qu'ils allument exprès. Ils évitent avec le plus grand soin de mettre un couteau dans le feu, comme de toucher du feu avec un couteau. C'est aussi un crime pour eux de fendre du bois avec une coignée auprès du feu. Ils observent toujours, avant de boire, de se tourner vers le midi qui est le côté qui répond au feu ; mais cet usage n'est pas un culte particulier qu'ils rendent au feu ; car

ils se tournent également des trois autres côtés. Mais c'est spécialement pour honorer cet élément qu'ils observent de tourner toujours vers le midi la porte de leur tente.

3. On construit exprès une cabane dans l'endroit où l'empereur de Monomotapa est campé. On allume dans cette cabane un feu qu'on entretient avec un soin religieux.

4. Purchas rapporte que les anciens Africains rendoient à cet élément les honneurs divins, & entretenoient dans leur temple un feu perpétuel.

5. On remarque dans plusieurs habitans de la Samogitie quelques superstitions à l'égard du feu, qui donnent lieu de croire que cet élément a été honoré autrefois par un culte religieux dans ce pays.

6. Plusieurs cérémonies, que pratiquent les peuples de la Virginie, pourroient faire croire qu'ils rendent au feu des honneurs religieux. Quand ils reviennent de quelque expédition militaire, ou qu'ils se sont heureusement tirés de quelque péril éminent, ils allument un grand feu, & témoignent leur joie, en dansant à l'entour, avec une gourde, ou une sonnette à la main, comme s'ils rendoient grâces à cet élément de leur avoir sauvé la vie. Ils ne commencent jamais leurs repas, qu'ils n'ayent jetté dans le feu, par forme d'offrande, le premier morceau de ce qu'ils doivent manger. Tous les soirs, ils allument des feux, & forment à l'entour des danses qu'ils accompagnent de leurs chants.

Feu nouveau. 1. La mémoire du feu nouveau n'est point particulière aux Catholiques. Les payens avoient aussi le leur, qu'ils allumoient à l'aide d'un vase concave, ou d'un miroir ardent, aux rayons du soleil. Chez les Catholiques, le feu nouveau provient des étincelles tirées des veines d'un caillou. On en allume quelques charbons qui sont mis dans un vase destiné à cet usage : c'est après Nones que s'en fait la bénédiction, & qu'on éteint l'ancien feu. Le célébrant, paré de tous ses orne-

mens , & accompagné de ses ministres & du clergé , se rend en procession au lieu destiné pour la cérémonie qui doit être hors de l'église , ou au moins hors du chœur. On y porte en cérémonie l'eau bénite , l'encens , le missel ; les deux acolythes , le porte-croix , le thuriféraire marchent à la tête de la procession. Dès qu'elle est arrivée à l'endroit marqué , le célébrant commence les prières de la bénédiction , au milieu desquelles il fait plusieurs signes de croix sur son front. Il bénit aussi les cinq grains d'encens , qu'un acolythe porte dans un petit bassin élevé sur sa poitrine. Le thuriféraire lui présente ensuite l'encensoir , dans lequel il a mis quelques charbons bénis. Le célébrant y ajoute un peu d'encens ; prend l'aspersoir des mains du diacre , & asperse trois fois d'eau bénite le feu béni. Il l'encense ensuite par trois fois ; après quoi l'acolythe allume une petite bougie à ce feu nouveau. La procession s'en retourne au chœur , où l'on fait incontinent la bénédiction du cierge pascal. *Voyez CIERGE PASCAL.*

2. On prétend que , dans les premiers siècles du Christianisme , les lampes de l'église du saint sépulcre , qu'on avoit éteintes selon la coutume , le vendredi saint , étoient rallumées miraculeusement , le samedi , par un feu venu du ciel. On ajoute que ce miracle dura jusqu'au commencement du douzième siècle , & que Dieu le fit alors cesser pour punir les crimes des Croisés : telle est l'origine de la cérémonie superstitieuse que les Grecs pratiquent tous les ans , au saint sépulcre , le jour du samedi saint. Les prêtres Grecs leur ont persuadé que le miracle du feu céleste subsistoit encore. Dans cette idée , les Grecs s'assemblent en foule , le samedi saint , dans l'église du saint sépulcre. Thévenot dit « qu'en attendant la descente du feu sacré , ils font mille farces indécentes dans l'église. Ils y courent comme des insensés , poussant des cris & des hurlemens affreux , se jettant les uns sur les autres ,

se donnant des coups de pieds ; en un mot , donnant toutes les marques d'une véritable folie. Ils ont en main des bougies , qu'ils levent , de temps en temps , vers le ciel , comme pour lui demander le feu saint. Sur les trois heures du soir , on fait la procession autour de saint sépulcre. Après qu'on a fait trois tours , un prêtre Grec vient avertir le patriarche de Jérusalem , que le feu sacré est descendu du ciel. Alors ce prélat entre dans le saint sépulcre , tenant dans chaque main un gros paquet de bougie , & suivi de quelques évêques Grecs. Il en fort , quelque temps après , les mains garnies de bougies allumées. Dès qu'on le voit paroître , chacun s'empresse aussi-tôt de s'approcher de lui pour allumer sa bougie aux siennes. Dans ce tumulte , on n'épargne pas les coups pour s'ouvrir un passage : c'est un désordre effroyable ; & le patriarche court souvent risque d'être écrasé , malgré les efforts des Janissaires , gardes du saint sépulcre , qui frappent à droite & à gauche , pour écarter la foule. L'église du saint sépulcre est dans un instant illuminée d'un nombre prodigieux de bougies. Thévenot remarqua dans cette cérémonie un homme qui , ayant un tambour sur le dos , se mit à courir de toute sa force autour du saint sépulcre : un autre , courant de même , frapoit dessus avec des bâtons ; & , quand il étoit las , un troisième prenoit sa place. » *Voyez VESTALES,*

3. L'empereur de Monomotapa en Afrique envoie , tous les ans , des commissaires dans tous les lieux de son Empire , pour porter à ses sujets le feu nouveau. Dès qu'ils arrivent , on commence par éteindre tous les feux. Chaque particulier vient ensuite recevoir le feu nouveau ; mais cet élément , si commun à tous les hommes , lui est vendu à prix d'argent ; & cet usage , religieux en apparence , est un tribut que l'empereur leve sur le feu , comme le roi de France sur le sel , ou sur quelqu'autre denrée.

FEUILLANS : religieux réformés de l'ordre de Cîteaux , ainsi nommés de l'abbaye de Feuillans

en

en Languedoc, chef-d'ordre de cette congrégation. L'instituteur de la réforme des Feuillans est Jean de la Barriere, qui fut d'abord abbé commendataire de l'abbaye de Feuillans, & prit ensuite l'habit de religieux de Cîteaux. Sa réforme fut approuvée par le pape Sixte V, & se répandit en France & en Italie. Les Feuillans sont vêtus de blanc, & suivent la règle de S. Bernard. Leur couvent du fauxbourg S. Honoré a été fondé par le roi Henri III.

FIANÇAILES. On appelle ainsi les promesses que deux personnes de différent sexe se font réciproquement de s'épouser. Dans plusieurs diocèses, ces promesses se font à l'église, en présence du curé & des témoins, avec une certaine solemnité; & ce sont proprement celles qu'on appelle *fiançailles*. Dans les diocèses, où l'usage des fiançailles en face d'église n'est point établi, de simples promesses de mariage en tiennent lieu, lorsqu'elles sont publiques & notoires, & engagent autant que les fiançailles solennelles. On peut fiancer des enfans, pourvu qu'ils soient au-dessus de sept ans; mais leurs promesses ne sont valides, que lorsqu'ils les ratifient dans un âge plus avancé. On contracte par les fiançailles un engagement de droit naturel, qu'on ne peut rompre, sans manquer à l'honneur & à la probité, à moins qu'on n'en ait une raison légitime, ou que la rupture se fasse d'un consentement réciproque. Un empêchement dirimant, qui survient après les fiançailles; un changement notable dans la personne ou dans la fortune, l'hérésie, le crime de fornication, l'entrée en religion, & plusieurs autres incidens, sont des motifs suffisans pour rompre les fiançailles; mais, hors de ces cas, on ne peut violer cet engagement, sans encourir l'empêchement de l'honnêteté publique, c'est-à-dire qu'on ne peut se marier avec une autre que sa fiancée, sans une dispense expresse. Lorsque c'est le fiancé qui se dégage, il perd tous les bijoux & autres effets qu'il a donnés à sa

fiancée, & généralement toutes les dépenses qu'on a faites pour elle. Mais, si le mariage ne se fait pas par la faute de la fiancée, elle est obligée de rendre les présens qu'elle a reçus, au fiancé, ou, s'il vient à mourir, à ses héritiers.

FIDÉLITÉ. La loi prescrit aux Juifs modernes la bonne foi & la probité la plus exacte, & leur défend expressément de tromper qui que ce soit. » Il y en a, dit Léon de Modène, qui ont dit & écrit que les Juifs font serment, tous les jours, de tromper un Chrétien, & qu'ils tiennent cela pour une bonne action; mais c'est une pure calomnie qu'on a divulguée pour les rendre encore plus odieux qu'ils ne sont. Bien loin de cela, plusieurs rabbins ont écrit, & même notre maître Bachia a fait un Traité dans son livre *Cad Achema*, c'est-à-dire *muid de farine*, lettre *Ghimel-gzela*, qui porte que c'est un bien plus grand péché de tromper quelqu'un qui n'est pas Juif, qu'un Juif, tant parce que l'action est mauvaise en elle même, qu'à cause que le scandale en est plus grand: aussi nomment-ils cette action *chillul ascem*. On profane le nom de Dieu, qui est un des plus grands péchés. C'est pourquoi, si quelqu'un parmi eux trompe, cela ne doit être imputé qu'à ce particulier: aussi n'y a-t-il point de vrais Juifs qui le fassent. . . . Il est bien vrai, continue l'auteur, que, dans le déplorable état où leur dispersion les a réduits, comme il leur est défendu presque par-tout de posséder aucune terre; & , sous les grands moyens de trafiquer & de s'enrichir leur étant interdits, leur esprit peut s'être abaissé, & avoir dégénéré de l'ancienne candeur israëlitique.

FIDIUS: dieu adoré autrefois chez les anciens Romains, qui en avoient emprunté le culte des Sabins. On l'appelloit ainsi*, parce que c'étoit le dieu de la bonne foi & de la fidélité. On avoit coutume d'employer son nom dans les sermens.

* Du latin *fides*, bonne foi.

On montre à Rome une antique, dont l'inscription ne permet pas de douter que ce ne soit une représentation de Fidius. Ce dieu y paroît sous la figure d'un jeune enfant, tel qu'on dépeint l'amour : au bas, on lit ces paroles : *Simulacrum Fidii* ; « Image » de Fidius. » À sa droite est un homme d'un âge mûr, qui représente l'honneur : à sa gauche, on voit une femme couronnée de laurier, qui désigne la vérité.

FILLES-DIEU : religieuses qui furent fondées en 1226, pour retirer des femmes qui avoient mené dans le monde une vie dissolue, & que le libertinage avoit réduites à la mendicité. On ne reçoit plus aujourd'hui, dans le monastere des Filles-Dieu, que des personnes vertueuses & de bonne famille.

Filles Pénitentes : religieuses établies en 1497. Jean Simon de Champigni, évêque de Paris, leur dressa des statuts, dont voici les principaux, rapportés par Sauval. Ils serviront à faire connoître quel étoit le but de cet établissement.

» On ne recevra aucune religieuse, qui n'ait mené, au moins pendant quelque temps, une vie dissolue ; & , pour que celles qui se présenteront ne puissent pas tromper à cet égard, elles seront visitées en présence des meres, sous-meres & discrettes, par des matrones nommées exprès, & qui feront serment sur les saints Evangiles de faire bon & loyal rapport.

» Afin d'empêcher les filles d'aller se prostituer pour être reçues, celles qu'on aura une fois refusées, seront exclues pour toujours.

» En outre, les postulantes seront obligées de jurer, sous peine de leur damnation éternelle, entre les mains de leur confesseur & de six religieuses, qu'elles ne s'étoient pas prostituées, à dessein d'entrer un jour dans cette congrégation ; & on les avertira que, si l'on vient à découvrir qu'elles s'étoient laissées corrompre à cette intention, elles ne seront plus réputées religieuses de ce monastere ; fussent elles professes, & quelques vœux qu'elles aient faits,

» Pour que les femmes de mauvaise vie n'attendent pas trop long-temps à se convertir, dans l'espérance que la porte leur sera toujours ouverte, on n'en recevra aucune au-dessus de l'âge de trente ans.

L'institut de ces religieuses est absolument changé aujourd'hui : elles n'admettent plus parmi elles, que des filles pieuses & honnêtes.

FILS DE DIEU. Nous désignons par ce nom la seconde Personne de la sainte Trinité, qui s'est incarnée pour nous racheter de la mort éternelle, à laquelle nous étions tous condamnés par le péché de notre premier pere. *Voyez JESUS-CHRIST.*

FIN DU MONDE. Les craintes & les terreurs salutaires des Chrétiens, dans les différens siècles, plus encore que les opinions des sçavans à ce sujet, nous obligent d'en faire ici quelque mention. La durée & la fin de ce monde sont sans doute pour nous un mystère impénétrable. Cependant, à combien de conjectures & de calculs les hommes n'ont-ils pas entrepris de le soumettre ? Si nous en croyons les anciens philosophes, le monde finira, lorsque les cieux & les astres auront achevé leurs cours, c'est-à-dire, lorsque ces corps célestes seront revenus au point où Dieu les a mis en les créant ; & cette grande révolution est, suivant les uns, de sept mille sept cens soixante-dix-sept ans ; de neuf mille neuf cens soixante-dix-sept, selon les autres ; enfin, de quinze mille, de dix-huit mille, de dix-neuf mille huit cens quatre années. Quelques astronomes modernes, avec Tycho-Brahé, la fixent après vingt-cinq ou vingt-six mille ans, d'autres après quarante mille ans, & plusieurs après trois cens mille ans.

Les rabbins ou docteurs Juifs s'accordent assez à donner au monde six mille ans de durée ; & voici sur quels fondemens. 1° Le nom de Dieu, (en hébreu *Jahova*), est composé de six lettres, dont chacune marque un millénaire. 2° La lettre *m* est répétée six fois dans le premier verset de la Genèse. 3° Le patriarche Hénoc fut enlevé au ciel après la

Sixieme-génération. 4° Dieu employa six jours à créer le monde. 5° Le nombre six étant composé de trois binaires, le premier, ou les premiers deux mille ans ont été pour la loi de nature; les seconds deux mille ans pour la loi écrite; & les deux derniers sont pour la loi de grace, ou pour le règne du Messie. Conséquemment le Messie a dû venir à la fin du quatrieme millénaire. Cette conclusion étoit celle que tiroient raisonnablement, d'après cette opinion, les premiers Chrétiens; &, persuadés que le monde touchoit à sa fin, ils pressoient les Juifs de se convertir. Mais la plupart, usant de subterfuges, répondoient que le Messie ne devoit venir qu'à la fin du sixieme millénaire, pour commencer alors un nouvel âge de mille ans, dans un monde nouveau. D'autres aimoient mieux renverser la chronologie.

On lit dans l'Histoire ecclésiastique de M. l'abbé Fleury, qu'en 419 « sous le consulat de Monaxius & de Plintha, il y eut en Palestine un tremblement de terre, qui abbatit plusieurs villes & plusieurs villages. N. S. J. C. apparut sur le mont des Olives dans une nuée: & les payens virent sur leurs habits des croix éclatantes: enforte que plusieurs personnes de différentes nations se convertirent, & reçurent le baptême. L'année précédente, 418, le vendredi 19 de Juillet, il y eut une éclipse de soleil, vers la huitieme heure, c'est-à-dire, à deux heures après midi. L'éclipse fut si grande, que les étoiles parurent; & elle fut suivie d'une sécheresse qui produisit une mortalité extraordinaire d'hommes & d'animaux. Pendant l'éclipse, il parut au ciel une lumière en forme de cône, que quelques-uns, par ignorance, prirent pour une comète, & qui parut pendant quatre mois, depuis le milieu de l'été jusqu'à la fin de l'automne. On crut qu'elle signifiât les malheurs qui suivirent, entr'autres, le tremblement de terre de l'année 419. Il fut accompagné

d'un feu qui tomboit du ciel , & qui ne fit mal à personne ; car il fut emporté dans la mer par un grand vent , & on le vit encore avec étonnement briller quelque temps sur les flots.

Tous ces prodiges firent croire à plusieurs personnes que la fin du monde approchoit ; & Eſychius , évêque de Salone en Dalmatie , en écrivit à S. Augustin , prétendant appliquer au dernier avènement de J. C. plusieurs passages des prophètes. S. Augustin le renvoie aux explications de S. Jérôme , & ajoute : « Je crois que ces prophéties , principalement les semaines de Daniel , se doivent entendre du passé ; » car je n'ose compter le temps du dernier avènement de J. C. & je ne crois pas qu'aucun prophète l'ait déterminé ; mais je m'en tiens à ce que le Seigneur a dit lui-même. Personne ne peut connoître les temps que le Père a mis en sa puissance. De plus il est certain , suivant les paroles de J. C. qu'avant la fin du monde , l'Évangile sera prêché par toute la terre ; mais on ne peut sçavoir combien il reste de peuples à qui il n'a pas été prêché , & encore moins combien il restera de tems , après que tous l'auront reçu. » Il finit par ces mots : « Paimerois mieux sçavoir ce que vous me demandez , que l'ignorer ; mais , n'ayant pu l'apprendre , j'aime mieux avouer mon ignorance , que de me vanter d'une fausse science. » .. Dans une autre Lettre , où le même docteur traite à fond cette question de la fin du monde , il soutient que tout ce qui nous importe , est que le dernier jour de notre vie nous trouve prêts à recevoir le Seigneur , puisque nous serons jugés à la fin du monde , suivant l'état où nous sortirons de cette vie. Il avoue que nous sommes à la dernière heure , suivant la parole de S. Jean ; mais il soutient que cette heure signifie plusieurs siècles , & remarque que l'on compte environ quatre cens vingt ans depuis la naissance de Jesus-Christ. Nous comptons à présent

mil sept cens soixante & dix. *Voyez* JUGEMENT DERNIER.

FIRMIENS : branche de Donatistes, ainsi nommés de Firmius leur chef. *Voyez* DONATISTES.

FLAGELLANS : secte de Fanatiques, qui parurent sur la fin du treizieme siècle, & qui faisoient consister toute la perfection du Christianisme à se déchirer les épaules à coups de fouets. Quelques habitans de Pérouse, touchés des désordres affreux dans lesquels toute l'Italie étoit plongée, résolurent d'en faire une pénitence publique. On les vit avec étonnement marcher à demi-nuds dans les rues, armés d'un fouet, avec lequel ils se fustigeoient impitoyablement, & faisoient ruisseler leur sang. Ce spectacle, capable d'attendrir, produisit quelques bons effets, & inspira des sentimens de componction à plusieurs pécheurs. L'exemple de ces premiers Flagellans fit beaucoup d'imitateurs. La manie de se fouetter se communiqua d'abord de Pérouse à Rome, &, circulant ensuite de ville en ville, infecta enfin toute l'Italie. Mais, le pape ayant désapprouvé ce genre de dévotion, & les princes n'ayant point voulu admettre ces pénitens dans leurs Etats, cette secte s'affoiblit & tomba peu-à-peu; mais on la vit reparaître près d'un siècle après en Allemagne, à l'occasion d'une peste qui affligea cet Empire. Plusieurs troupes d'hommes, réunis sous certains chefs, parcouraient les villes & les bourgs, se fouettant de toutes leurs forces, pour appaiser, disoient-ils, la colere céleste. A la tête de chaque troupe, on portoit un étendard de soie cramoisie. Ils joignoient l'imposture au fanatisme, & supposoient une Lettre apportée du ciel par un ange, laquelle Lettre déclaroit expressément que J. C. sollicité par la sainte Vierge de pardonner les péchés de son peuple, avoit répondu qu'il seroit grace aux pécheurs, à condition qu'ils courroient le pays, en se flagellant pendant l'espace de trente-quatre jours. Cette fourberie attira beaucoup de partisans à la secte des Fla-

gellans ; mais le pape Clément VI, & tous les prélats d'Allemagne, s'étant élevés contre elle, vinrent à bout de la diffiper : elle se releva une troisieme fois en Misnie, vers le commencement du quinzieme siècle, par les soins d'un nommé *Conrad*, qui fit revivre la prétendue Lettre apportée du ciel, & joignit à cette imposture plusieurs erreurs dangereuses. Entr'autres, il publia que toute la forme de la religion étoit changée depuis l'institution des Flagellans ; qu'il ne devoit plus être question ni de sacremens, ni de sacrifice, ni de toutes les pratiques de piété usitées auparavant ; qu'il n'y avoit plus qu'un seul précepte, qui étoit celui de se flageller ; enfin, qu'il n'y avoit que cet unique moyen d'être sauvé. L'Inquisition sévit avec la dernière rigueur contre ces Fanatiques extravagans, & en fit brûler plusieurs des plus obstinés. Voyez un plus long détail sur cette matière, dans l'*Histoire des Flagellans* de l'abbé *Boileau*.

FLAGELLATION : supplice de J. C. lorsqu'il fut fouetté & flagellé par les Juifs. On donne communément le nom de *flagellation* au tableau qui représente ce supplice.

FLAMINES : prêtres établis à Rome par Romulus, ou, selon d'autres, par Numa. Ils portoient des bonnets pointus, surmontés d'une grosse houppes de filou de laine, appelée en latin *filamen* : telle est l'origine de leur nom de *Flamines*. Il n'y en eut d'abord que trois consacrés au service de Jupiter, de Mars & de Romulus, sous le nom de *Quirinus* : leur nombre s'augmenta depuis jusqu'à quinze. Ils avoient chacun une divinité qu'ils servoient, & dont ils portoient le nom. Les trois premiers Flamines étoient appelés *Flamines majeurs* ; & les douze autres, *Flamines mineurs*. Ils étoient élus par le peuple, & ne pouvoient être déposés, que pour des raisons de la dernière importance.

FLORE : déesse des fleurs, que les Grecs nom-

moient *Chloris*. Les poètes disent qu'elle inspira de l'amour à Zéphire , & fixa la légèreté naturelle de ce dieu , qui en fit son épouse. Son culte étoit établi chez les Sabins , long-temps avant la fondation de Rome ; & il fut introduit dans cette ville par Tatius. Les jeux , que l'on célébroit à Rome en son honneur , étoient appelés JEUX FLORAUX. *Voyez ci-après.*

FLORAUX. (*jeux*) On les célébroit à Rome , tous les ans , en l'honneur de la déesse Flore. Ces jeux étoient accompagnés de débauches & d'infamies. Les filles publiques se monroient toutes nues sur le théâtre , & en plein jour , devant la populace assemblée. La nuit , elles couroient dans toutes les rues de la ville , ayant des flambeaux à la main ; chantant des chansons lascives , & formant des danses impudiques , au son des trompettes ; instrument qui paroît cependant peu convenable à une pareille Bacchanale. Valere-Maxime rapporte que Caton d'Utique , ce Romain si célèbre par son austère vertu , assistant un jour par hasard à la représentation des jeux floraux , on n'osa produire en sa présence les femmes nues sur le théâtre , comme c'étoit la coutume. Favonius , ami de Caton , l'avertit combien sa présence gênoit tous les assistans. Caton se retira aussi-tôt ; & le peuple , délivré d'un censeur importun , témoigna sa joie par ses applaudissemens. Cette histoire fait voir le grand respect que le peuple avoit pour Caton. Tous les historiens en ont fait la remarque ; mais , ce qui leur est échappé , c'est que la même histoire montre l'imprudence extrême du sage Caton , qui , ne pouvant pas ignorer quelle étoit la licence effrénée de ces jeux , n'eût pas dû s'y montrer. S'il y alloit , résolu d'en sortir , lorsqu'il y verroit quelque chose d'indécent , c'étoit une ostentation de modestie ; & , si son dessein étoit de jouir de ce spectacle honteux , c'étoit autoriser par sa présence le désordre & l'infamie.

Quelques Mythologistes prétendent que les jeux

floraux furent institués en l'honneur d'une courtisane nommée *Flore*, qui, ayant acquis d'immenses richesses, les légua, en mourant, au peuple Romain, & qu'on employa les biens de la défunte à célébrer sa mémoire par des jeux infâmes, dignes du métier qu'elle avoit exercé pendant sa vie.

FLORILEGE * : espece de bréviaire composé & compilé pour la commodité des prêtres & des moines Grecs, qui, ne pouvant porter en voyage tous les volumes où les offices de leurs églises sont dispersés, les trouvent rassemblés dans un volume portatif.

FO, ou FOE : un des principaux dieux des Chinois, fondateur d'une secte extrêmement répandue à la Chine. Il naquit dans les Indes, environ mille ans avant Jesus-Christ. Son pere, nommé *In-Sang-Vao*, régnoit dans une partie de l'Inde appelée par les Chinois *Chan-Tien-Cho*. Sa mere, nommée *Moyè*, étant enceinte de lui, songea qu'elle avoit commerce avec un éléphant blanc, ou, selon quelques autres, qu'elle avaloit un de ces animaux. Ce conte a donné lieu aux honneurs que les rois Indiens rendent aux éléphants blancs. Ce dieu prétendu sortit du sein de sa mere par le côté droit, & fut d'abord nommé *Chekia*, ou *X-quia*. Dès le moment qu'il vint au monde, il étoit déjà assez fort pour se tenir debout & pour marcher. On rapporte qu'il fit sept pas, & que, d'une main, montrant le ciel, de l'autre la terre, il fit entendre ces paroles : « Je suis le seul digne d'être honoré dans le ciel & sur la terre. » Ayant atteint l'âge de dix-sept ans, il prit trois femmes, avec lesquelles il vécut pendant deux ans. Il les quitta ensuite, &, renonçant au monde, s'enfonça dans la solitude, accompagné de quatre philosophes dont il suivoit les conseils. A l'âge de trente ans, il se sentit inspiré de l'esprit divin. Il prit alors le nom de *Fo*, & commença de prêcher

* Du latin *flos*, fleur ; & *lego*, je cueille, je choisis.

par-tout sa doctrine. Il éblouit le peuple par un grand nombre de prestiges honorés du nom de *miracles*, que les Bonzes ont recueillis dans plusieurs volumes. Les partisans de Fo se multiplièrent si prodigieusement, que l'on compte quatre-vingt mille de ses disciples qui l'aiderent à répandre ses dogmes dans l'Orient. La secte de Fo s'établit dans la Chine, à l'occasion d'un songe de l'empereur Ming-Ti. Ce prince s'étant rappelé, pendant le sommeil, un oracle célèbre de Confucius, qui portoit « qu'on trouveroit le saint dans l'Occident, dépêcha, de tous côtés, des ambassadeurs pour chercher ce saint. La longueur & la fatigue du chemin rebuterent bientôt les envoyés de l'empereur. Ils s'arrêtèrent aux Indes où ils trouverent le culte de Fo très-accrédité. Ils se persuaderent que c'étoit-là le saint qu'ils cherchoient, & transportèrent son idole à la Chine, avec toutes les fables & les superstitions qui l'accompagnoient. Ce nouveau dieu fut reçu des Chinois, avec enthousiasme; & toutes les rêveries qu'il avoit débitées, furent regardées comme des oracles.

Fo, malgré la divinité qu'on lui attribuoit, ne fut pas exempt de la mort. Il finit ses jours, âgé de soixante-dix-neuf ans. Avant d'expirer, on prétend qu'il dit à ses disciples rassemblés autour de lui: « Jus- » qu'ici ma doctrine a été enveloppée sous des figures & des énigmes; apprenez aujourd'hui de ma » bouche le véritable sens de tout ce que je vous ai » enseigné. Le vuide & le néant sont le principe de » tout ce qui existe: tout est sorti du néant, tout » doit y retourner. » Ce discours divisa les disciples de Fo en deux partis. Les uns s'en tinrent aux dernières paroles de leur maître, & formerent une secte d'Athées, qui subsiste encore à la Chine. Les autres ne voulurent point abandonner la doctrine que Fo leur avoit enseignée pendant sa vie. Pour concilier les contradictions de leur maître, ils distinguoient une *doctrine extérieure*, & une *doctrine*

intérieure. L'extérieure étoit celle qu'il avoit prêchée pendant sa vie , & qui devoit servir de préparation à la doctrine intérieure , qu'il n'avoit révélée qu'à sa mort. Ce dernier parti se trouva le plus nombreux.

Les Bonzes , prêtres du dieu Fo , assurent qu'il est né huit mille fois , & qu'il a passé successivement dans le corps d'un grand nombre d'animaux , avant de s'élever à la divinité. C'est pourquoi , dans les pagodes , il est représenté sous la forme de différens animaux , d'un dragon , d'un finge , d'un éléphant , &c. Ses sectateurs l'adorent comme le législateur du genre humain , & le sauveur du monde , envoyé pour montrer aux hommes le chemin du salut , & pour l'expiation de leurs crimes. Le pere Kirker , dans son Ouvrage intitulé *la Chine illustrée* , pense que le Fo des Chinois n'est pas distingué d'un certain Brachman , instituteur des Brachmanes qui portent son nom. Il prétend qu'il emprunta la plupart de ses dogmes des prêtres Egyptiens , que Cambyse , roi de Perse , chassa de leur patrie , & qui se réfugièrent dans l'Inde. Ce Brachman fut aussi appelé *Ram*. Le nombre de ses disciples se multiplia prodigieusement en peu de temps. Après sa mort , son ame passa successivement dans quatre-vingt mille corps différens ; & le dernier qu'elle anima , fut celui d'un éléphant blanc. D'autres auteurs confondent le dieu Fo avec Pythagore. Quelques-uns soutiennent qu'il est le même que le fameux Hermès Trismégiste , législateur des Egyptiens. Fo , dans un de ses livres , fait mention d'un philosophe plus ancien que lui , dont il reçut des leçons , & qu'il nomme *O-Mi-To*. Cet autre imposteur , né dans le royaume de Bengale , a été adopté par les Japonois qui l'adorent sous le nom d'*Amida*. Les prêtres de Fo l'ont associé au culte de leur dieu , & recommandent au peuple de les nommer tous deux ensemble dans leurs prières , en disant « *Omi-To-Fo* , » l'assurant que cette in-

vocation est capable d'effacer les plus grands crimes. Ces prêtres joignent au titre général de Bonzes, le nom particulier d'*Hochaus*, c'est-à-dire gens rassemblés de différens pays. Ils disent qu'ils ont reçu de leur dieu Fo cinq commandemens qui consistent ; le premier, à ne tuer aucune créature vivante ; le second, à ne point prendre le bien d'autrui ; le troisieme, à garder la chasteté ; le quatrieme, à ne point mentir ; & le cinquieme enfin, à ne point boire de vin. Entre les diverses formes sous lesquelles on représente le dieu Fo, la plus majestueuse & la plus noble est celle de dragon, ensuite celle d'éléphant.

FOI : (*la*) la premiere des trois vertus théologiques dans la Religion Chrétienne. La Foi nous fait croire en Dieu, & dans tout ce qu'il a révélé à son Eglise. Elle est d'une nécessité indispensable pour le salut ; mais elle doit être accompagnée des œuvres, sans lesquelles elle est une foi morte. *Voyez* VERTUS THÉOLOGALES.

Foi Catholique. C'est le nom que porte le symbole, appelé de *S. Athanase*, composé par ce saint, parce qu'il renferme, d'une maniere plus détaillée que le symbole des apôtres, tout ce qu'un Chrétien doit croire pour être sauvé.

FOI : (*la*) divinité dont Numa Pompilius introduisit le culte à Rome. On la représentoit en diverses manieres, tantôt sous la figure d'une femme qui tient de la main droite des épis, & de la gauche, un petit plat de fruits. Le sens de ces attributs, & le rapport qu'ils ont avec la Foi, ne sont pas bien clairs : cependant on trouve cette divinité ainsi représentée sur les médailles de plusieurs empereurs. Plus souvent, pour désigner la Foi, on représentoit deux jeunes filles qui se donnent la main, ou seulement deux mains l'une dans l'autre. Les prêtres de la Foi avoient coutume de se couvrir la tête & les mains d'un voile blanc ; symbole de candeur.

FOLGAR. Les Nègres, qui habitent les pays intérieurs de la Guinée, n'ont rien de particulier dans leurs funérailles, si ce n'est la cérémonie du Folgar : voici en quoi elle consiste. « Tous les jeunes gens du village se rassemblent dans une grande place. Au milieu, l'on allume un grand feu autour duquel se rangent les vieillards. Les garçons & les filles sont disposés sur deux lignes, vis-à-vis l'un de l'autre. Dès que le bruit des tambours commence à se faire entendre, toute la troupe entonne une chanson. En même temps, un garçon, sortant de sa ligne, s'avance vers la fille qui se trouve placée directement vis-à-vis de lui. Il s'arrête à quelque distance de cette personne, & lui tourne le dos : dans cet état, il attend le signal du tambour. Aussi-tôt qu'il se fait entendre, il s'approche de la fille, & forme avec elle une danse très-lascive. Après que chaque garçon & chaque fille ont fait à leur tour le même exercice, ils se réunissent tous ensemble, & dansent avec les mêmes grimaces & les mêmes attitudes indécentes. »

FONDATION : c'est une des plus considérables des œuvres qu'on nomme *pies* dans l'Eglise Catholique. Elle consiste à faire bâtir une église, un monastère, un hôpital, un collège, & à les renter ; à donner à certaines églises. une somme d'argent pour y célébrer une Messe, un Office, ou réciter quelques prières à perpétuité. Les fondations ne sont pas particulières à la Religion Catholique. On en trouve dans tous les temps & dans tous les pays. Le zèle des fondations commença d'éclater, parmi les Catholiques, dans le quatrième ou cinquième siècle. Il y a aussi quelques autres fondations moins considérables, qui ont pour but, par exemple, de faire exposer le saint Sacrement, ou de le faire porter en procession, dans certains jours qui ne sont pas marqués par l'Eglise, afin d'honorer le patron d'une paroisse, ou quelqu'autre saint, pour lequel on a une dévotion particulière. Il est inutile

de faire observer au lecteur, que la charité des fidèles s'est refroidie, à mesure que leur esprit s'est éclairé; que les fondations sont devenues presque aussi rares que les miracles, & qu'on est plus porté à détruire qu'à élever des couvens.

FONTS BAPTISMAUX *Voyez* BAPTISTÈRE.

FOQUEQUIO. C'est le nom d'un livre qui contient la doctrine de la secte de Budfdo au Japon, & que ceux de cette secte réverent comme nous révèrons la Bible. Le respect qu'ils ont pour ce livre est si grand, qu'ils se feroient un scrupule de le poser à terre, ou dans quelque endroit peu décent. Il y a au Japon des mendiants qui se déguisent sous l'habit des prêtres de la secte de Budfdo, & se placent sur le bord du chemin, avec un Foquequio ouvert, dans lequel ils feignent de lire. Ils récitent à haute voix des passages qu'ils ont appris par cœur; & cette dévotion leur procure d'abondantes aumônes.

FOQUEXUS : secte du Japon, qui adore particulièrement Xaca. Ceux de cette secte vivent en communauté, comme nos religieux. Ils interrompent leur sommeil au milieu de la nuit, & se réunissent dans un certain lieu où ils chantent ensemble des hymnes en l'honneur de Xaca, & lui adressent quelques prières. *Voyez* XACA.

FORCE : divinité allégorique des anciens payens. Ils la supposoient fille de Thémis, & sœur de la Tempérance & de la Justice.

FORDICIDIES * : fêtes que les anciens Romains avoient coutume de célébrer, le 15 d'Avril, en l'honneur de la déesse de la Terre, à laquelle ils immoloient une vache pleine.

FORNACALES, ou FORNICALES ** : fêtes que les anciens Romains célébroient en l'honneur de la déesse qui présidoit aux fours & aux fournaïses;

* Du latin *forda*, vache pleine, & *crudo*, j'immole.

** Du latin *fornax*, fournaïse.

pendant lesquelles on faisoit des sacrifices devant les fours des boulangers. On prétend que ces fêtes furent instituées par Numa Pompilius.

FORTUNE. Les anciens avoient fait de cet être imaginaire une divinité très-puissante, qui dispoſoit à ſon gré des biens & des maux, & qui distribuoit, ſelon ſon caprice, les ſceptres, les couronnes, les dignités, les honneurs, la ſanté, les richesses. L'inconſtance étoit ſon principal caractère. Elle ſe plaiſoit à combler de biens celui qu'elle avoit accablé de maux, & à renverſer celui qu'elle avoit élevé. Ce n'étoit point la vertu ni le mérite qui la déterminoit dans la distribution de ſes faveurs, comme de ſes diſgraces : elle ne conſultoit jamais que ſon ſeul caprice. Cependant les payens, peu conſéquens, ne ceſſoient de l'importuner par des vœux inutiles. Elle étoit la plus ſérée de toutes les déeſſes de l'Olympe ; & chacun ſe promettoit de fixer cette divinité bizarre & inconſtante. Elle avoit à Rome plus de temples, elle ſeule, que tous les autres dieux enſemble. Ceux qu'elle avoit à Antium & à Préneſte, furent les plus renommés dans l'antiquité. On la repréſentoit ſous une infinité de formes différentes, ſelon les diverſes idées que chaque peuple ſ'en formoit. Tantôt elle paroifſoit comme une vieille, tenant du feu d'une main, & de l'eau, de l'autre. A Smyrne, elle étoit repréſentée portant le ciel ſur ſa tête, & tenant en main la corne d'abondance. Auprès d'elle étoit un petit Amour ailé. Quelquefois on lui mettoit ſur la tête un ſoleil & un croiſſant. Souvent elle tenoit dans la main gauche deux cornes d'abondance, & dans la droite un gouvernail, & appuyoit un pied ſur une proue de navire. Plus communément les poètes la repréſentent aveugle, ayant un pied appuyé ſur une boule qui tourne, & l'autre en l'air, ou bien tournant ſans ceſſe ſur une roue.

FOTOQUES : nom des divinités étrangères introduites

introduites dans le Japon , par la secte de Budfido ou de Xaca. *Voyez* BUDSDOÏSME.

FOTTEI : divinité Japonoise qui préside aux plaisirs , & procure la santé ; deux fonctions qui paroissent opposées. On lui attribue aussi le pouvoir de rendre les femmes fécondes.

FOUS. (*fête des*) *Voyez* FETE DES CALENDES.

FRANCISCAINS : religieux de l'ordre de saint François d'Assise. *Voyez* CORDELIERS.

FRATRICELLES , ou FRÉROTS. C'est le nom général de plusieurs sectaires , qu'une ferveur indécrite & le desir de se distinguer des autres par un genre de vie singulier entraînerent dans plusieurs erreurs dangereuses. Plusieurs religieux de l'ordre de S. François , scandalisés du relâchement qui s'étoit introduit dans leurs couvens , obtinrent du pape Célestin V la permission d'en sortir , pour mener dans la solitude une vie plus parfaite. Plusieurs moines de différens ordres , animés du même esprit , imiterent leur exemple , & abandonnerent leurs monasteres pour vivre en hermites. Quelques laïques même embrasserent ce genre de vie. Tous ces gens , que guidoit l'amour de la singularité , se réunirent , & formerent une espece de secte sous le nom de *Fatricelles* , ou *Frérots*. Ils faisoient tous profession d'une pauvreté entière ; & , pour s'ôter absolument tout droit à quelque bien que ce fût , ils ne travailloient point , & ne s'occupoient qu'à prier & à chanter l'office. Les aumônes des fidèles étoient suffisantes pour les entretenir dans cette oisiveté. Cependant leur secte grossissoit chaque jour. Les moines quittoient leurs couvens ; les artisans , leur profession & leur famille , pour s'associer avec les *Fatricelles*. Mais le pape Jean XXII , ayant reconnu les abus de ces associations , résolut de les détruire , & lança contre les *Frérots* les foudres de l'Eglise. Loin de se soumettre aux ordres du pape , les *Frérots* se souleverent contre lui , & prétendirent qu'il n'avoit pas droit de les excom-

munier ; qu'ils formoient une Eglise particuliere sur laquelle il n'avoit aucun pouvoir , & dont Jesus-Christ seul étoit le chef. Ils répandirent ces opinions dans toute l'Italie , & n'oublierent rien pour semer la division entre les fidèles & le chef de l'Eglise. Jean XXII fit tous ses efforts pour arrêter les progrès de cette secte . Il exhorta tous les princes à se réunir avec lui pour l'exterminer ; mais la doctrine des Frérots étoit favorable aux princes. Ils enseignoient que le pape n'avoit aucune puissance temporelle ; qu'il n'avoit rien à revoir sur les Etats des princes séculiers. Ce qui fit que la plupart d'entr'eux laisserent tranquilles les Frérots. Il n'y eut que les Inquisiteurs qui firent une guerre très-vive à ces sectaires , & en firent périr un grand nombre dans les flammes. Enfin le pape vint à bout d'en exterminer la plus grande partie , & força le reste de chercher un asyle en Allemagne , où ils trouverent un protecteur dans la personne de Louis de Baviere , ennemi du pape.

FRERES-LAIS , ou CONVERS : laïques qui se consacroient au service des monasteres. Ce fut dans le onzieme siècle que commença cette institution *. Dans les premiers temps , on nommoit *Convers* , c'est-à-dire *Convertis* , ceux qui embrassoient la vie monastique en âge de raison , pour les distinguer de ceux que leurs parens y avoient engagés , en les offrant à Dieu dès l'enfance , & que l'on nommoit *Oblats*. Dans l'onzieme siècle , on nomma *Freres-lais* ou *Convers* ceux qui , étant sans lettres , ne pouvoient devenir clercs , & qui étoient uniquement destinés au travail corporel , & aux œuvres extérieures. Voyez LAIS , & OBLATS.

FRERES MINEURS , ou FRANCISCAINS. Voyez CORDELIERS.

FRERES PRÊCHEURS. Voyez DOMINICAINS.

* Hist. eccl. T. XIII, Liv. 63.

FRERES - MENDIANS. Voyez **CORDELIERS** ; **DOMINICAINS** , **CARMES & AUGUSTINS.**

FRERES DE BOHEME : hérétiques. Voyez **HUSSITES.**

Freres : nom commun à plusieurs hérétiques.

Freres de la pauvre Vie. Les disciples de l'hérétique **Dulcin** prenoient ce nom , parce qu'ils faisoient profession de renoncer à tous leurs biens , pour imiter la pauvreté des apôtres.

Freres Polonois. Les Sociniens se firent ainsi appeler , pour donner à entendre qu'ils étoient unis entr'eux comme des freres , & que la charité étoit la base de leur secte.

FRIGA : divinité qu'adoroient autrefois les anciens Goths , & les peuples de l'Irlande. Friga étoit la déesse des Amours , comme la **Vénus** des Grecs & des Romains.

FROC. C'est la partie supérieure de l'habit des moines , dont ils se servent pour se couvrir la tête.

FRUCTESÉE : divinité que les anciens Romains avoient coutume d'invoquer pour obtenir une récolte abondante des fruits de la terre.

FUDO , fameux hermite de l'ordre des **Jamabos** du Japon , distingué par l'austérité de sa vie. Il s'étoit tellement familiarisé avec le feu , qu'il s'asseyoit tous les jours au milieu d'un brasier ardent , sans en recevoir aucune atteinte. C'est pourquoi ses partisans lui attribuent la vertu de détruire l'activité de la flamme : telle est aussi la raison pour laquelle il préside aux épreuves qui se font par le feu. On place la statue de Fudo au milieu d'un grand feu , & l'on oblige l'accusé de parcourir jusqu'à trois fois un espace de six pieds , en marchant pieds nus sur des charbons ardents. On est persuadé que si l'accusé est innocent , Fudo amortira l'action du feu , & qu'au contraire , il le laissera agir sur l'accusé , s'il est coupable.

FUGALES : fêtes que les anciens Romains célébroient en mémoire de ce que les rois avoient été chassés de Rome , selon quelques auteurs ; & , selon d'autres ,

en l'honneur de la déesse Fugia, qui étoit la déesse de la joie causée par la fuite des ennemis.

FUITE du faux prophète Mahomet. *Voyez HÉGIRE.*

FULMINATION : dénonciation publique & solennelle d'une sentence d'excommunication ; vérification d'une bulle , ou autre rescrit de la cour de Rome.

FUNÈBRE. (*Oraison*) *Voyez ORAISON FUNÈBRE.*

FUNÈBRES (*Jeux*) *Voyez JEUX FUNÈBRES.*

FUNÉRAILLES : derniers devoirs que l'on rend aux morts. Chez tous les peuples , & dans toutes les religions du monde , l'amour , la reconnaissance , & plus souvent la vanité , ont consacré ces devoirs par les plus augustes cérémonies. Une douleur sincère se soulage , en se manifestant au dehors : des regrets simulés ont besoin d'un appareil extérieur , pour être crus sincères. Ajoutons à cela le sentiment intime & presque universel de l'immortalité de l'âme , & l'incertitude de son état après sa séparation d'avec le corps. En fait-il davantage pour expliquer l'accord & l'unanimité de toutes les nations ?

I. Pour égayer le sérieux & la triste uniformité de cet article , nous placerons ici quelques réflexions de Lucien sur le deuil , qui nous ont paru pleines de sel & d'enjouement. Le but de l'auteur est de se moquer de toutes les cérémonies funèbres en usage chez les Grecs , & particulièrement des pleurs & des lamentations dont ils accompagnoient les funérailles.

» Il ne me paroît pas inutile de jeter un coup d'œil sur ce qui se passe dans les funérailles , d'observer les discours que l'on tient aux parens du défunt pour les consoler , & sur-tout d'examiner la conduite des parens eux-mêmes , qui pleurent la mort de quelqu'un de leur famille , comme ce qui pouvoit arriver de plus funeste & pour eux &

pour lui. Insensés ! comment peuvent-ils sçavoir si la privation de la vie est un mal ou un bien pour le défunt ? Mais, dans le deuil, on suit l'usage & la coutume, beaucoup plus que la raison. Les idées, que le vulgaire se forme de la mort, peuvent être regardées comme le fondement de toutes les cérémonies funèbres. La multitude, c'est-à-dire ceux que les sages appellent *idiots*, ajoûtent foi aux fables d'Homère & d'Hésiode, comme à des oracles. Ils prennent leur poésie pour la règle de leurs sentimens ; & , d'après ces agréables menteurs, ils s'imaginent qu'il y a sous la terre un abyme profond, qu'ils nomment *tartare*. C'est, disent-ils, un lieu vaste & spacieux, mais obscur & ténébreux. On pourroit croire cependant qu'il y fait clair pour eux ; car ils ont exactement vu tout ce qu'il contient.

Pluton est le dieu de ce sombre Empire qui lui est échu en partage. Dès que les morts sont une fois entrés dans ce séjour, ils y demeurent attachés par des liens indissolubles. On ne permet à personne de revenir sur la terre. Si quelques-uns ont obtenu cette permission, ils sont en très-petit nombre ; & il y avoit de grandes raisons pour qu'on leur accordât une pareille grâce. Le pays est environné de fleuves immenses, & dont le nom seul inspire l'épouvante : c'est le Cocyte, c'est le Phlééton, & autres semblables. Le premier, que l'on rencontre, se nomme *Achéron*. Il faut absolument une barque pour le traverser ; car il est trop profond pour qu'on le puisse passer à pied, & trop vaste, pour qu'on puisse gagner l'autre bord à la nage. Les oiseaux eux-mêmes ne peuvent le traverser en volant. Aussi-tôt qu'on est débarqué, on voit une porte de diamant dont la garde est confiée à *Eaque*. Auprès de lui est le chien à trois têtes, qui caresse ceux qui entrent, & se jette avec fureur sur ceux qui veulent sortir. On rencontre ensuite une grande prairie où coule le fleuve d'*Orbli*, qu'on

appelle *Léthé*. On tient ces particularités de ceux qui sont autrefois revenus des enfers, tels qu'*Alceste*, *Protésilas*, *Thésée*, & *Ulysse* si vanté par *Homere*. Ces témoins sont graves & dignes de foi ; mais ils n'ont, sans doute, pas bu des eaux du fleuve *Léthé* ; car ils n'auroient pas si bonne mémoire. *Pluton* & *Proserpine* gouvernent cette république infernale. Ils ont pour ministres les *Furies* & *Mercur* ; mais ce dernier n'est pas toujours dans les enfers. Il y a deux juges, qui sont comme les lieutenans du roi, & les *Satrapes* de cet Empire : on les nomme *Minos* & *Rhadamante*, tous deux *Crétois*, tous deux fils de *Jupiter*. Ils envoient dans l'*Elysée*, comme dans une espèce de colonie, tous ceux dont la vie a été vertueuse & sans reproche. Pour les méchants, ils les livrent aux *Furies*, qui sont chargées de les tourmenter ; & que n'imaginent-elles pas pour faire souffrir ces malheureux ? Elles déchirent les uns à coups de fouet : elles brûlent les autres ; elles obligent ceux-là de rouler sans cesse un gros rocher : elles livrent ceux-ci en proie aux vautours ; mais abrégeons ce triste détail. Ceux qui ont tenu un milieu entre la vertu & le crime, & c'est le plus grand nombre, errent dans la prairie, privés de leurs corps & devenus de vains phantomes, des ombres légères qui s'évanouissent comme la fumée dès qu'on les touche. Ils se nourrissent des libations & des offrandes dont on honore leurs tombeaux ; & , si quelqu'un d'eux n'a laissé sur la terre ni parens ni amis, le malheureux court risque de mourir une seconde fois de faim.

Ces contes ont fait une si grande impression sur l'esprit du vulgaire, qu'aussi-tôt que quelqu'un est mort, on commence par lui mettre dans la bouche une obole, pour payer le nautonnier qui doit lui faire passer l'*Achéron*. On n'examine pas si la pièce de monnaie, qu'on lui donne, a cours dans les enfers, & s'il ne vaudroit pas mieux que le dé-

sunt n'eût rien de quoi payer. En ce cas, le nau-
 toanier ne voulant pas le recevoir, il reviendrait
 sur la terre. On lave ensuite le corps du défunt ;
 comme si les fleuves des enfers n'étoient pas suffi-
 sans pour lui fournir des bains. On l'environne des
 parfums les plus exquis : on le couronne des plus
 belles fleurs ; on le pare de ses meilleurs habits ,
 de peur qu'il n'ait froid en chemin , & que Cerbere
 ne le voie tout nud. Joignez à tout cet attirail les
 hurlemens des femmes , les larmes de tous les as-
 sistans. Les uns se frappent la poitrine : les autres s'ar-
 rachent les cheveux , s'ensanglantent les joues.
 Ceux-ci déchirent leurs habits , & se couvrent la
 tête de poussiere : en un mot, les vivans ont un air
 plus triste & plus misérable que le mort ; car plus-
 sieurs d'entr'eux se roulent à terre , & se frappent
 la tête contre les murs , tandis que le mort , par-
 fumé & magnifiquement paré, la tête couronnée
 de fleurs, est élevé sur un lit de parade. Le pere
 & la mere du défunt sortent de la foule des parens ,
 & se jettent sur le corps de leur cher fils , & lui
 disent mille impertinences auxquelles il répondroit ,
 s'il avoit encore l'usage de la parole ; mais ce qu'il
 ne peut plus faire , nous le ferons pour lui. Sup-
 posons donc que le mort soit un jeune homme beau
 & bienfait , enlevé à la fleur de son âge ; faisons
 parler le pere affligé , & nous mettrons ensuite dans
 la bouche du fils une réponse convenable. « O
 » mon cher fils , s'écrie le pere, traînant chaque
 » parole d'une voix dolente , je t'ai donc perdu !
 » L'impitoyable mort t'a enlevé à ma tendresse, dans
 » la fleur de tes jours. Tu n'as point goûté la dou-
 » ceur de l'hymen , ni le plaisir de produire ton
 » semblable. Tu n'as pas eu le temps de moisson-
 » ner des lauriers dans les champs de Mars, de cul-
 » tiver & d'améliorer ton héritage. La parque iné-
 » xorable ne t'a point permis d'arriver à la vieil-
 » lesse. Désormais plus de fêtes, plus de divertis-
 » semens pour toi. Tu ne goûteras plus les plaisirs

» de l'amour & de la table ; tu ne t'enivreras plus
 » dans les festins avec les jeunes gens de ton
 » âge. » Ainsi parle ce pere insensé , qui croit que
 son fils desire encore , après sa mort , tous ces amu-
 semens , & s'afflige de ce qu'il ne peut pas en jouir.
 Mais , que dis-je ? combien y en a-t-il qui ont im-
 molé , dans les funérailles de leurs parens , des
 chevaux , des concubines , des échançons ; qui ont
 brûlé , ou enterré avec le corps , des habits &
 divers autres ornemens , comme si les morts eussent
 dû en faire usage dans les enfers ? Revenons à notre
 vieillard. Ce n'est pas pour son fils qu'il a débité
 tout ce que je viens de lui faire dire. Il n'est pas en-
 core assez fol pour ignorer que son fils ne l'entendra
 pas , quand même il auroit la voix plus forte que
 celle de Sutor. Ce n'est pas non plus pour lui-
 même. Il pourroit se contenter de le penser , sans
 avoir besoin de tant de clameurs. Personne ne crie
 pour soi. C'est donc pour les assistans qu'il a fait
 cette vaine & ridicule déclamation. Mais feignons
 que le fils , après en avoir obtenu la permission de
 Pluton , leve la tête ; prenne la parole , & réponde
 ainsi à son pere : « Cessez de m'importuner de vos
 » cris. Malheureux ! quel est l'objet de ces inutiles la-
 » mentations ? Pourquoi vous atracher les cheveux
 » & vous déchirer le visage ? Pourquoi me dire des
 » injures , & m'appeller infortuné , moi qui suis
 » beaucoup plus heureux que vous ? Car en quoi
 » consiste ce prétendu malheur que vous croyez
 » m'être arrivé ? Est-ce en ce que je ne suis pas de-
 » venu vieux ; que je n'ai pas eu comme vous la
 » tête chauve , le visage ridé , le corps courbé ,
 » les genoux tremblans ? Vous devriez rougir de
 » radoter ainsi devant un si grand nombre de té-
 » moins. Ô insensé ! quels sont donc les biens de
 » cette vie , dont la mort me prive ? Sont-ce les
 » festins , les femmes , les beaux habits ? Sont-ce-
 » là les plaisirs que vous croyez que je regrette ? Ne
 » savez-vous pas qu'il vaut beaucoup mieux n'avoir

« pas soif , que de boire ; n'avoir pas faim , que de
 « manger ; n'avoir pas froid , que de se vêtir ? Il
 « vaudroit autant que vous me disiez : Ô mon fils !
 « que tu es malheureux ! Tu ne ressentiras plus les
 « atteintes de la faim , de la soif & du froid. Tu
 « n'auras plus aucune maladie. Tu n'as plus d'enne-
 « mis , plus de tyrans à craindre. L'amour ne te tour-
 « mentera plus. Tu ne seras plus séduit par les fem-
 « mes ; tu ne dissiperas plus ton bien pour elles.
 « Ô infortuné , tu ne parviendras point à cet âge
 « décrépit , où l'on est importun aux jeunes gens ,
 « méprisé de tous , & à charge à soi-même. Mais ce
 « qui vous afflige peut-être , c'est que je suis dans un
 « lieu sombre & ténébreux , que le soleil n'éclaira
 « jamais ; & vous ne songez pas que mes yeux ,
 « après avoir été brûlés sur le bûcher , n'auront plus
 « besoin de lumière. Quand même mon sort seroit
 « en effet malheureux , à quoi me serviroient vos la-
 « mentations , & ces coups dont vous vous meur-
 « trissez la poitrine au son de la flûte ? Quel avan-
 « tage me reviendrait-il des huilemens mercéna-
 « res de ces femmes , de cette pierre couronnée de
 « fleurs que l'on mettra sur mon tombeau , de ces
 « libations de vin qu'on y répandra ? Croyez-vous
 « qu'en versant du vin sur ma tombe , il en dé-
 « coule quelques gouttes dans les enfers ? Vous dé-
 « truissez vous-même les dons que vous nous faites ;
 « & les provisions que vous voulez que nous em-
 « portions. Le feu consume les provisions que vous
 « nous avez destinées. Ce qu'il en reste , n'est plus
 « qu'une vapeur légère , qui se dissipe dans l'air ,
 « à moins que vous ne pensiez que nous nous nour-
 « rissons de cendres ; mais le royaume de Pluton
 « n'est pas si stérile , pour que nous ne trouvions
 « pas de quoi satisfaire à nos besoins. J'en jure par
 « Ériphone ! Il y a long-temps que j'avois envie
 « de me moquer des vaines cérémonies que je vous
 « voyois pratiquer autour de moi ; mais le linge

» & la laine dont vous m'avez entortillé la gorge ;
 » fermoient le passage à ma voix. » Si le défunt te-
 noit véritablement ce discours, quel est celui qui
 ne jugeroit pas qu'il a raison ? Et cependant les
 mortels insensés crient & se lamentent à la mort
 de leurs parens , & ne croient pas s'acquitter suffi-
 samment par eux-mêmes de ce frivole devoir : ils
 louent des gens pour hurler avec eux , & pour ac-
 compagner du son de la flûte ces lugubres chants.
 Presque toutes les nations ont la même folie
 pour ce qui concerne les lamentations ; mais les
 cérémonies des funérailles ne sont pas les mêmes
 par-tout. Le Grec brûle les morts : le Persan les
 enterre : l'Indien les enduit de graisse de cochon , le
 Scythe les dévore, & l'Egyptien les enbaume. Ce der-
 nier, après avoir fait dessécher le cadavre de son pere,
 le fait asseoir à sa table , comme un convive ; boit
 & mange avec lui. Je parle de ce fait , comme té-
 moin oculaire. Souvent un Egyptien , dans l'indi-
 gence , trouve de l'argent à emprunter , en don-
 nant pour gage le corps de son pere ou de son frere.
 Que dirai-je des tombeaux , des pyramides , des
 colonnes , des inscriptions ? brillantes folies , pom-
 peuses bagatelles , qui sont enfin la victime du tems.
 Plusieurs , pour honorer les funérailles , ont insti-
 tué des jeux & des oraisons funèbres , destinées à
 servir de témoignage en faveur des morts , auprès
 des juges infernaux. Il ne faut pas oublier les re-
 pas funèbres qui suivent toujours les funérailles.
 Les parens du défunt y jouent une nouvelle farce.
 Quoiqu'affamés par un jeûne de trois jours , ils se
 font cependant bien prier pour prendre quelque
 nourriture. Leurs amis emploient toute leur rhéto-
 rique pour leur persuader de manger , tandis que la
 faim plus éloquente les presse vivement de son
 côté. Ils cèdent enfin à cette double violence ;
 mais , s'ils mangent , ce n'est pas pour satisfaire
 leur appétit : c'est pour nourrir leur douleur & ac-

quérir de nouvelles forces pour pleurer. Ils ne portent la main aux plats, qu'en rougissant. Il semble qu'après la mort de leurs parens, il leur soit honteux de céder aux besoins de l'humanité. Ces cérémonies, & plusieurs autres, plus ridicules encore, qui choquent tous ceux qui sçavent penser, sont fondées sur cette opinion non moins ridicule, que la mort est le plus grand des maux.

2. Chez les Romains, lorsqu'un malade avoit rendu les derniers soupirs, & que ses plus proches parens lui avoient fermé les yeux, tous ceux qui étoient dans la maison appelloient plusieurs fois le défunt par son nom, & à haute voix. C'étoit sans doute un adieu qu'ils lui faisoient; car il n'est pas probable que cette cérémonie fût établie, comme le disent quelques auteurs, pour le réveiller, en cas qu'il fût simplement en léthargie. Ce moyen eût été insuffisant & inutile. Quoi qu'il en soit, le mort ne répondant point, on le lavoit avec de l'eau chaude; on le parfumoit, & on lui mettoit une robe blanche. Dans cet état, on le plaçoit sur le seuil de la porte, les pieds tournés du côté de la rue; &, en signe de deuil, on plantoit un cyprès auprès de la maison. Le mort restoit ainsi exposé, l'espace de sept jours, pendant lesquels les parens alloient dans le temple de la déesse Libitine, acheter toutes les choses nécessaires aux funérailles. Les sept jours étant accomplis, le corps étoit porté au bûcher, si le défunt avoit demandé d'être brûlé, ou bien au lieu de la sépulture, s'il avoit désiré d'être enterré. Le convoi marchoit en cet ordre: Un joueur de flûte précédoit le cercueil, faisant entendre des airs lugubres, auxquels il mêloit quelquefois les louanges du défunt. Le mort paroissoit ensuite, porté dans un cercueil découvert, par ses parens, ou par de certaines gens qui faisoient ce métier, & qu'on appelloit *Vespillones*. Si le défunt étoit de grande distinction, recommandable par les charges qu'il avoit occupées,

& par les services qu'il avoit rendus à la patrie ; les sénateurs & les magistrats lui rendoient eux-mêmes ce devoir. Il étoit placé sur un lit orné d'un drap de pourpre, & l'on portoit devant lui les marques de sa dignité , les dépouilles qu'il avoit remportées sur l'ennemi , les images de ses ancêtres en cire , en un mot , tous les monumens de sa gloire. Ses affranchis suivoient le lit funèbre , portant le bonnet qu'ils avoient reçu avec la liberté. Venoient ensuite les parens & les amis du défunt. Ses fils avoient la tête couverte d'un voile : ses filles avoient la tête nue , les cheveux épars , & portoient des robes blanches. Au rapport de Plutarque , des pleureuses gagées faisoient retentir les airs de leurs lamentations. Le convoi s'arrêtoit dans la grande place de Rome , si le défunt étoit une personne de distinction ; & là , un de ses parens prononçoit son éloge funèbre , après quoi l'on continuoit la marche jusqu'au bûcher. On y plaçoit le corps ; on l'arrosait de liqueurs précieuses , & on avoit soin de lui mettre dans la bouche une pièce de monnoie qu'il devoit donner à Caron pour le paiement de son passage. Ensuite les plus proches parens , tenant derrière eux un flambeau , & tournant le dos au bûcher , y mettoient le feu. Lorsque la flamme commençoit à s'élever , ils y jettoient les habits , les armes du défunt , tout ce qui lui avoit été cher pendant la vie. Le corps étant brûlé , on renfermoit soigneusement dans une urne ses cendres & ses os , après les avoir lavés avec du lait & du vin. Le sacrificateur trempoit des branches d'olivier dans de l'eau lustrale , & en arrosait les assistans. Après cette cérémonie , une pleureuse disoit à haute voix ce mot , *Micet* , c'est-à-dire : « Allez-vous-en ; il vous est permis. » Alors tous les assistans disoient au défunt le dernier adieu , lui promettant de le rejoindre , quand le destin auroit marqué leur dernière heure.

Nous avons déjà dit qu'on enterroit les morts

sans les brûler, lorsqu'ils l'avoient ainsi demandé. Il nous reste à ajouter qu'une loi expresse & très-sage défendoit d'enterrer personne dans l'enceinte de la ville. Cet usage dangereux s'étoit pratiqué, dans les commencemens de la république, au rapport de Servius; mais on en reconnut l'abus, & on l'abolit. Les Empereurs & les Vestales avoient cependant le privilège d'être enterrés dans la ville; & l'on accorda aussi cette distinction à quelques personnes illustres.

3. Voici le détail des cérémonies funèbres, qui étoient en usage chez les anciens Egyptiens. Nous l'empruntons de M. Pluche. « Auprès des villes d'Egypte étoit un lieu consacré pour en être la sépulture commune... Il étoit situé au-delà d'un lac nommé *Achérusie*. Le mort étoit apporté sur le bord de ce lac, au pied d'un tribunal composé de plusieurs juges qui informoient de ses vie & mœurs. S'il n'avoit pas payé ses dettes, on livroit son corps à ses créanciers, pour obliger ceux de sa famille à le retirer de leurs mains, en se cotisant pour faire la somme dûe. S'il n'avoit pas été fidèle aux loix, le corps demeurait privé de sépulture, & apparemment étoit jetté dans une espèce de voirie, ou de fosse, qu'on nommoit *le tartare*. Diodore nous apprend qu'auprès d'une ville peu distante de Memphis, il y avoit un tonneau percé, dans lequel on verfoit perpétuellement de l'eau du Nil; ce qui ne pouvoit signifier qu'un tourment, ou des remords qui ne finissent point; & ce seul trait nous donne lieu de penser que le lieu où l'on jettoit les corps sans sépulture, étoit accompagné de représentations effrayantes, comme d'un homme attaché à une roue qui tourne sans cesse; d'un autre, dont le cœur est perpétuellement déchiré par un vautour; d'un autre qui pousse au haut d'une montagne une lourde pierre qui retombe aussi-tôt, & qu'il est contraint de reporter sans interruption vers le sommet. S'il ne se présentoit point d'accusa-

teur, ou que l'accusateur qui dépoſoit contre le défunt fût convaincu de faux, alors on ceſſoit de pleurer le mort : on faisoit ſon éloge. Par exemple, on vanſoit ſon excellente éducation, ſon reſpect pour la religion, ſon équité, ſa modération, ſa chaſteté & ſes autres vertus. Jamais on ne lui faisoit un mérite de ſa naiſſance, qu'on ſuppoſoit être la même pour tous les hommes. Toute la multitude des aſſiſtans applaudissoit à ces éloges, & félicitoit le mort ſur ce qu'il alloit jouir d'un repos éternel avec les gens de bien. Sur le bord du lac étoit un batelier ſévère & incorruptible, qui recevoit le corps mort dans ſa barque, par l'ordre exprès des juges, & jamais autrement. Les rois d'Égypte eux-mêmes étoient traités avec une égale rigueur, & n'étoient pas admis dans la barque, ſans la permiſſion des juges, qui les privoient quelquefois de la ſépulture. Le batelier conduisoit le corps au-delà du lac, dans une plaine embellie de prairies, de ruiſſeaux, de boſquets & de tous les agrémens champêtres. Ce lieu ſe nommoit *Elizon*, ou les *Champs Elyſées*, c'est-à-dire *pleine ſatisfaction*, *ſéjour de repos ou de joie*. A l'entrée de ce ſéjour, étoit une figure de chien à trois gueules, que l'on nommoit *Cerber*. Toute la cérémonie finissoit par jeter trois fois du ſable ſur l'ouverture du caveau où l'on avoit enſermé le cadavre, & à lui dire autant de fois *Adieu*."

Le lecteur reconnoît ſans peine, dans ces cérémonies funèbres, l'origine de toutes les fables que les Grecs & les Romains avoient imaginées ſur l'état des ames après la mort. Il n'a qu'à comparer avec cette deſcription celle que nous faiſons du Tartare & des Champs Elyſées, ſelon les idées des payens. *Voyez ENFERS, TARTARE, ÉLYSÉES.*

4. Les Juifs enterroient les gens du commun, après avoir lavé leurs corps; mais ils enbaumoient les perſonnes de diſtinction, & les entermoient dans des ſépulcres. On lit dans l'Écriture, que le

corps d'Afa , roi de Juda , fut mis sur un lit de parade , rempli de parfums précieux auxquels on mit le feu ; & cette cérémonie étoit pratiquée aux funérailles de tous les rois de Juda. Le rabbin Salomon ajoûte qu'on brûloit au-dessus des corps des rois , leur lit , & tout ce qui avoit pu servir à la volupté. Les Juifs , comme la plûpart des autres peuples , se servoient de pleureuses gagées , dont les lamentations étoient accompagnées du son triste & lugubre des flûtes. Nous sçavons peu de choses sur les cérémonies qui étoient en usage aux funérailles des Juifs ; & d'ailleurs ce détail n'est point de notre sujet. La religion n'entroit pour rien dans leurs cérémonies funèbres ; & , bien loin que les prêtres y fussent nécessaires , il leur étoit défendu d'y assister , sous peine d'encourir une souillure légale. Tous les laïques , qui s'y trouvoient , étoient immondes , jusqu'à ce qu'ils se fussent purifiés. Voyons à présent l'usage des Juifs modernes dans leurs funérailles.

Lorsqu'un Juif est mort , on enveloppe son corps dans un drap ; on l'étend à terre , & on allume une bougie , du côté de la tête ; puis on lui prépare des caleçons de toile. On lave ensuite son corps avec de l'eau chaude où l'on a fait bouillir de la camomille & des roses séchées , après quoi , on lui met une chemise & des caleçons. Dans quelques endroits , on lui met par-dessus une espede de rochet de fine toile avec son Taled , & un bonnet blanc sur la tête. Dans cet état , on l'enferme dans un cercueil fait exprès , avec un linge au fond , & un autre par-dessus le défunt. Si c'est une personne de quelque distinction , on fait son cercueil pointu ; & si c'est un rabbin , on met plusieurs livres dessus. On couvre le cercueil de noir , & on le porte hors de la maison. Tous ceux qui composent le convoi portent tour-à-tour le corps sur leurs épaules , pendant un certain temps. Dans quelques pays , on porte , à la suite du cercueil , des flambeaux allumés ,

& l'on chante des complaintes. Le lieu de la sépulture est ordinairement un champ qu'ils appellent *beth-achaim*, ou *maison des vivans*. Avant d'enterrer le corps, quelqu'un prononce l'éloge funèbre du défunt, s'il en vaut la peine. On lui met ensuite un petit sac de terre sous sa tête, après quoi on cloue le cercueil, & on le descend dans une fosse faite exprès, proche du lieu où reposent les parens du mort. Dans quelques endroits, le cercueil étant près de la fosse, dix personnes tournent sept fois autour, en récitant quelques prières pour le défunt, si c'est un homme. C'est une coutume assez générale que le plus proche parent du mort déchire son habit par quelque endroit. Tous les assistans jettent de la terre sur le cercueil, soit avec leur main, soit avec une pelle, jusqu'à ce qu'il soit entièrement couvert. En se retirant, chacun arrache deux ou trois poignées d'herbes qu'il jette derrière soi, en récitant ces paroles du Ps. 72, v. 16 : « Ils fleuriront en la ville, comme l'herbe » de la terre. » Puis ils se lavent les mains, s'asseoient, & se lèvent neuf fois, en récitant le Ps. 91, après quoi ils s'en retournent chez eux. Les funérailles des Juifs ne sont point accompagnées de ces grandes démonstrations de douleur, si communes en d'autres pays. Il est défendu, tant aux hommes qu'aux femmes, de s'arracher les cheveux, & de se déchirer la peau, en cette occasion.

A cette description prise dans Léon de Modène, nous ajouterons quelques particularités recueillies de Buxtorf. « On plie le pouce dans la main du défunt, & on l'attache avec un des cordons de son Taled. Le pouce, ainsi plié, fait la figure de *Schaddai*, qui est un des noms de Dieu. On brouille un œuf avec du vin, & l'on en frotte la tête du défunt. Après qu'on a lavé le cadavre, on en bouche toutes les ouvertures. Ceux qui ont été ennemis du défunt, & ne se sont pas réconciliés avec lui avant sa mort, viennent lui demander pardon, en lui touchant

chant le gros orteil. Lorsque les Juifs Allemands emportent le cercueil hors de la maison, ils jettent après une brique ou une pièce de pot cassé. On met une pierre sur le cercueil de ceux qui se sont tués eux-mêmes, de même que sur celui des excommuniés; & on ne leur rend aucuns honneurs.

6. Dans l'Eglise Catholique, lorsqu'il y a quelqu'un de mort, les cloches de la paroisse du défunt annoncent aussi-tôt son trépas. Un prêtre se rend au logis du mort, & récite auprès de son lit diverses prières pour le repos de son ame. Au temps marqué pour les funérailles, le clergé de la paroisse du défunt vient le chercher avec la croix & le bénitier. Les prêtres ont chacun un cierge à la main. C'est un usage assez commun, que le mort, après avoir été enseveli & renfermé dans une bière couverte de drap noir, soit exposé sur la porte de sa maison. Les personnes pieuses ont coutume, en passant, de l'arroser d'eau bénite. Il y a pour cet effet un bénitier auprès du corps. Le clergé étant arrivé à la maison du défunt, des hommes payés pour cet office, & vêtus de robes noires, se saisissent du cercueil, & le portent vers l'église. Si le mort est de quelque communauté ou confrérie, tous ceux du même corps, vêtus de noir, & une cierge à la main, assistent au convoi. Si le mort est noble, il y a une épée sur son cercueil. Si c'est une vierge, on y met une couronne de fleurs. Lorsqu'on est arrivé à l'église, on dit la Messe des morts, après laquelle le célébrant se rend auprès du défunt; récite différentes prières tirées de l'Office des morts, & fait autour du corps plusieurs aspersions d'eau bénite, & , s'il est prêtre, des encensemens. On descend ensuite le corps dans la fosse, & on le couvre de terre. Pendant cette cérémonie, la porte de l'église est tendue de noir: les paremens de l'autel & les ornemens des prêtres sont noirs & blancs, parsemés de larmes & de têtes de morts. Dans les villes, les parens assistent

aux funérailles, avec une douleur modeste & décente ; mais, dans les villages, on renouvelle presque les hurlemens des anciennes pleureuses. Les femmes se distinguent sur-tout par des démonstrations bruyantes de douleur, & remplissent l'église de cris plaintifs. Dans quelques villes de province, il est d'usage qu'après la mort de quelqu'un, un crieur public aille, le soir, sur les huit ou neuf heures du soir, avec une grosse cloche à la main, dans toutes les rues de la ville, & invite à haute voix tous les fidèles à prier pour le repos de l'ame de telle personne, de telle qualité & condition, décédée dans telle paroisse. Ce crieur est vêtu d'une espece de dalmatique noire, avec une croix blanche par-devant & par derriere.

La description suivante, que nous emprunterons du Tableau de la Cour de Rome, pourra paroître curieuse au grand nombre de nos lecteurs.

Funérailles du pape. Rien de plus triste que le spectacle d'un pape mourant. Le désordre & la confusion l'environnent. Ses parens & ses domestiques n'attendent pas qu'il ait rendu l'esprit pour enlever du palais tous les meubles qu'ils y trouvent : enforte que, lorsque les officiers de la chambre apostolique viennent se saisir de la dépouille du pape défunct, il ne reste que les quatre murailles, & le cadavre sur une méchante paille, où à peine y a-t-il un bout de cierge allumé. « Alors le cardinal-camerlingue vient en habit violet, accompagné des clercs de la chambre en habit noir, reconnoître le corps du pape. Il l'appelle trois fois par son nom de baptême ; &, comme il ne lui donne ni réponse ni signe de vie, il fait dresser un acte de sa mort, par les protonotaires apostoliques. Il prend des mains du maître de la chambre du pape l'anneau du pêcheur, qui est le sceau du pape, d'or massif du prix de cent écus. Il le fait mettre en pièces, & donne ces pièces au maître de cé-

fémonies, à qui elles appartiennent. Le dataire & les secrétaires, qui ont les autres sceaux du pape défunt, sont obligés de les porter au cardinal - camerlingue, qui les fait rompre en présence de l'auditeur de la chambre, du trésorier & des clerks apostoliques; & il n'est permis à aucun autre des cardinaux d'assister à cette fonction. »

» Ensuite le cardinal-patron & les neveux du pape sont obligés de quitter le palais; ce qui arrive ordinairement au Vatican, ou à Monte-Cavallo quand il ne finit pas sa vie par quelque mort soudaine & imprévue. Le cardinal-camerlingue prend possession du palais, au nom de la chambre apostolique; &, après qu'il y est entré avec toutes les formalités dont nous venons de parler, il fait faire un inventaire sommaire des meubles qui s'y rencontrent; mais il n'y reste le plus souvent aucune chose, comme nous l'avons dit. «

» Cependant les pénitenciers de S. Pierre, & les chapelains du défunt prennent le soin de faire embauer son corps. Après l'avoir bien fait raser, on le revêt des habits pontificaux, la mitre en tête, le calice à la main. Le camerlingue prend soin d'envoyer incontinent des gardes pour se saisir des portes de la ville, du château Saint-Ange, & des autres portes. Les capitaines de quartier font, nuit & jour, la patrouille avec leurs milices, pour empêcher les séditions de ceux qui cabalent pour l'élection d'un nouveau pape. »

» Après que le camerlingue a pourvu à la sûreté de Rome, il sort du palais apostolique, & fait en carrosse le tour de la ville, accompagné des Suisses, ou du capitaine des gardes qui accompagnoient ordinairement le pape défunt. Lorsque cette marche commence, on sonne la grosse cloche du Capitole. Cette cloche ne sonne jamais que pour annoncer à toute la ville la mort du souverain pontife. »

» Au signal de cette cloche, la Rote, & tous les

tribunaux cessent de rendre la justice : la daterie se ferme ; & , suivant la bulle *In eligendis* de Pie IV. , il ne se fait plus aucune expédition de bulles. Toutes les congrégations ordinaires cessent aussi ; en sorte qu'il n'y a plus que le cardinal - camerlingue, & le cardinal-grand-pénitencier, qui continuent les fonctions de leurs charges. »

» Comme les papes ont choisi l'église de S. Pierre pour le lieu de leur sépulture, quand ils sont morts au Mont - Quirinal (qu'on appelle aujourd'hui *Monte-Cavallo*) ou en quelque autre de leurs palais, on les porte au Vatican, dans une grande litiere ouverte, au milieu de laquelle le corps du pape est exposé à la vue du peuple, revêtu de ses ornemens pontificaux. »

» La litiere est précédée d'une avant-garde de cavaliers avec des trompettes sourdes, couvertes de crêpes moitié noirs & moitié violets. Ces trompettes marchent à la tête de la première compagnie, montés sur des chevaux pommelés, & de même couleur que les banderolles attachées à la bouche des trompettes ; mais celles de l'avant-garde sont de velours noir avec des crépines d'or & d'argent. Ces cavaliers portent la lance baissée. Ils ont leurs étendards qui précèdent chaque escadron, au milieu de leurs tymbaliers qui font entendre sur les tymbales un son lugubre. «

» Quelques bataillons Suisses viennent après. La moitié de ces Suisses porte des mousquets : l'autre moitié, des hallebardes renversées. Ceux-ci sont suivis de vingt-quatre palefreniers qui conduisent autant de haquenées couvertes d'un drap noir traînant jusqu'à terre. Plusieurs estaffiers du pape défunt marchent confusément au milieu de ces haquenées, portant à la main des torches de cire jaune allumées. »

» Les douze pénitenciers de S. Pierre viennent après, chacun la torche à la main, au milieu de la garde des Suisses, qui portent des espadons & des hal-

lebardes autour de la litiere du pape. Le porte-croix marche immédiatement devant la litiere, monté sur un grand cheval, caparaçonné d'un treillis de fil d'archal, comme un cheval de bataille. Derriere celui de parade, sur lequel est le corps du pape, on voit son maître-d'étables sur un cheval noir sans oreilles, & qui n'a pour tout harnois que des bandes de toiles, un drap de satin blanc, & une aigrette à trois rangs de fil d'archal & de clinquant sur la tête. »

» On voit ensuite vingt-quatre autres palefreniers conduisant des mules noires, avec des couvertures blanches, & une douzaine d'estaffiers avec des haquenées blanches couvertes de velours noir. Ceux-ci sont suivis d'une compagnie de chevaux-legers, dont les cavaliers sont habillés de violet. Après cela vient une compagnie de cuirassiers, & enfin le reste de la garde des Suisses, dont la marche est fermée par une compagnie de carabiniers qui escortent quelques pièces de canon de bronze doré, qu'on fait tirer sur leurs affuts.»

» Si le pape est mort au Vatican, on le porte d'abord, par un escalier secret, dans la chapelle de Sixte. Après l'y avoir laissé vingt-quatre heures, on l'embaume; &, le même jour, on le transporte dans l'église de S. Pierre, sans autre compagnie que celle des pénitenciers, des chapelains & autres ecclésiastiques, qui suivent le corps du pontife défunt, jusques sous le portique de la Basilique. Les chanoines de la même église le viennent recevoir, en chantant les prieres ordinaires pour les morts; ensuite de quoi ils le portent dans la chapelle de la Sainte Trinité, où il demeure exposé, trois jours, sur un lit de parade assez élevé, à la vue du peuple qui vient en foule baiser les pieds de Sa Sainteté, au travers d'une grille de fer qui sert de balustrade & de clôture à cette chapelle.»

» Au bout de trois jours, on met le cadavre embaumé de nouveaux parfums dans un cercueil de

plomb, au fond duquel les cardinaux de sa promotion font mettre des médailles d'or & d'argent, qui représentent d'un côté le pape défunt, leur bienfaiteur, & de l'autre, ses actions les plus remarquables. On couvre ensuite ce cercueil d'une caisse de cyprès; & on le laisse en dépôt derrière la muraille de quelque chapelle, jusqu'à ce qu'on lui ait élevé un mausolée à S. Pierre ou ailleurs, s'il ne l'a point fait dresser lui-même de son vivant; car c'est un ordre que quelques-uns donnent d'avance. Mais, quand le pape déclare par testament, ou de vive voix, qu'il choisit quelque autre église que celle de S. Pierre, la translation de son corps ne se doit faire qu'un an après qu'il a été mis en dépôt dans quelque une des chapelles de cette basilique; & l'on ne peut en ôter le corps du pape, sans donner une grosse somme d'argent au chapitre de S. Pierre. Il en coûte quelquefois plus d'un million, quand il s'agit d'avoir le cadavre de quelque pontife mort en odeur de sainteté, & qu'on estime pouvoir être un jour canonisé. La chambre apostolique paye les frais de la sépulture du pape, qui sont réglés à cent cinquante mille livres, tant pour les obsèques dont nous venons de parler, que pour dresser un mausolée dans S. Pierre, avec une chapelle ardente; où, tous les matins, on chante une Messe de *Requiem*, pendant huit jours, en présence du sacré collège, pour le repos de l'ame du pontife défunt. La clôture de cette cérémonie funèbre se fait, le neuvième jour, par une autre Messe solennelle, chantée par un cardinal évêque, assisté à l'autel par quatre autres cardinaux en mitre, qui vont avec le célébrant faire, à la fin de l'Office, les encensemens sur la représentation du cercueil, & les aspersions ordonnées dans le rituel, en présence des autres cardinaux & de tous les prélats & officiers de la cour du pape défunt, qui se retirent d'abord qu'ils ont entendu le dernier *Requiescat in pace*, à quoi ils répondent *Amen*. Si les papes ne sont

point sauvés, ce n'est point faute de prières. Le premier & le dernier jour de la neuvaine, qui se fait pour le repos de leurs ames, on dit deux cens Messes; &, les autres jours, on en dit cent.»

» Après les funérailles du pape, celles des cardinaux sont les plus magnifiques.»

Quoique, par un renvoi du premier volume, nous ayons annoncé un article *Funérailles des Cardinaux*, nous croyons devoir le supprimer, après ce que nous venons de rapporter des funérailles du pape, d'autant plus que cela nous engageroit dans des répétitions & des redites.

7. Une cérémonie particulière aux funérailles des Luthériens de Saxe consiste à ouvrir la bière, au moment où l'on va la jeter dans la fosse, & à regarder le mort, peut-être pour voir s'il ne donne aucun signe de vie. On la referme aussi-tôt après. En Danemarck, le ministre apostrophe le corps du défunt, lorsqu'il est dans la fosse. Il dit, en jettant de la terre dessus : « Tu es né de la terre. » Il en jette une seconde fois, en disant : « Tu redeviendras terre. » Enfin il jette encore une troisième fois de la terre, & dit : « Tu ressusciteras de la terre. »

Les Frisons ont coutume de mettre des couronnes sur la tête des jeunes garçons & des jeunes filles, après leur mort.

8. Les Chrétiens Grecs ont conservé dans leurs funérailles l'ancien usage des pleureuses. Tournefort nous a donné la description des obsèques d'une femme de Milo, dont il fut témoin oculaire, & dans laquelle il nous apprend que ces pleureuses mêlent quelquefois parmi leurs lamentations des apostrophes au défunt, plus capables de faire rire que d'inspirer la tristesse, « Te voilà bienheureuse, » disoient-elles à la pauvre défunte. Tu peux maintenant te marier avec un tel; (& ce tel étoit un ancien ami que la chronique scandaleuse avoit mis sur le compte de la morte.) Nous te recom-

» mandons nos parens , disoit l'une : Nos baise-
 » mains à mon compere tel , disoit l'autre ; & mille
 » pauvretés semblables. . . . »

» Le convoi commença par deux jeunes payfans
 qui portoient chacun une croix de bois , suivis par
 un papas revêtu d'une chape blanche , escorté de
 quelques papas en étoles de différentes couleurs ,
 mal peignés & mal chaussés. On portoit ensuite le
 corps de la dame à découvert , parée à la grèque de
 ses habits de nôces. Le mari suivoit la bière , sou-
 tenu par deux personnes de considération , qui tâ-
 choient , par bonnes raisons , de l'empêcher d'ex-
 pirer. On disoit pourtant tout bas , que la défunte
 n'étoit morte que de chagrin. . . . Le jour de l'en-
 terrement , on ne dit point de Messes des morts.
 Le-lendemain , on commence d'en faire dire qua-
 rante à chaque paroisse , à sept sols par Messe.
 Lorsqu'on fut arrivé à l'église , les papas dirent tout
 haut l'Office des morts , tandis qu'un petit clerc ré-
 citoit des pseumes de David au pied de la bière.
 L'Office étant fini , on distribua à des pauvres , à la
 porte de l'église , douze pains , & autant de bou-
 teilles de vin. On donna dix gazettes , ou sols de
 Venise , à chaque papas ; un écu & demi à l'évêque
 qui avoit accompagné le corps...Après cette distribu-
 tion , un des papas mit sur l'estomac de la morte un
 morceau de pot cassé sur lequel on avoit gravé , avec
 la pointe d'un couteau , une croix & les caracteres
 ordinaires , *I. N. R. I.* (lettres initiales de quatre
 mots grecs , qui signifient *Jesus Nazaréen , Roi des
 Juifs.*) Ensuite l'on fit les adieux à la morte. Les
 parens , & sur-tout le mari , la baisèrent à la bou-
 che : c'est un devoir indispensable , & même fût-on
 mort de peste. Les amis l'embrassèrent : les voisins
 la saluerent ; mais on ne jeta point d'eau bénite.
 Après l'enterrement , on conduisit le mari jusqu'en
 sa maison. Au départ du convoi , les pleureuses re-
 commencerent leur exercice ; & , sur le soir , les
 parens envoyerent de quoi souper au mari , & al-

lerent le consoler , en faisant la débauche avec lui. »

9. En Russie , « dès que le malade est décédé , dit Oléarius , on envoie chercher les parens & les amis du mort. Ceux-ci se rangent autour du corps , & pleurent , s'ils peuvent. Des femmes demandent à ce mort les raisons qu'il a eues de mourir ? Si ses affaires n'étoient pas en bon état ? s'il n'avoit pas de quoi vivre ? &c. L'on commence par faire un présent de bière , d'eau-de-vie & d'hydromel au prêtre , afin qu'il fasse des prières pour l'ame du défunt. On lave bien le corps ; & , après l'avoir revêtu d'une chemise blanche , ou enveloppé d'un suaire , on lui chauffe des souliers de cuir de Russie , & on le met dans le cercueil , les bras posés sur l'estomac , en forme de croix. Les Moscovites font les cercueils du tronc d'un arbre creusé. On couvre ce cercueil d'un drap , ou bien de la casaque du défunt. Le prêtre donne de l'encens & de l'eau bénite au mort , jusqu'au jour de l'enterrement (qui n'arrive souvent que huit ou dix jours après le décès.) L'ordre du convoi se fait de la manière suivante. A la tête , marche un prêtre qui porte l'image du saint que le mort a reçu pour son patron au baptême. Il est suivi de quatre filles , proches parentes du défunt , qui servent de pleureuses. Après cela , suit le corps , que six hommes portent sur les épaules. Si c'est un religieux ou une religieuse , ses confreres ou ses compagnes lui rendent ce dernier devoir. D'autres prêtres marchent aux deux côtés du corps , & l'encensent , en chantant , pour éloigner les mauvais esprits. La marche est terminée par les parens & les amis du défunt , qui tiennent chacun un cierge à la main. Lorsqu'on est arrivé à la fosse , continue Oléarius , on découvre le cercueil , & l'on tient l'image du saint sur le mort : tandis que le prêtre fait les prières , on récite quelques passages de la Liturgie. Après cela , les parens & les amis disent

adieu au défunt, en le baissant, ou en baissant son cercueil. Le prêtre s'approche, & lui met le passeport dans la main. Ce passe-port est signé du métropolitain & du confesseur, qui le vendent selon la qualité des personnes qui l'achètent.

10. Les funérailles des Georgiens, Chrétiens schismatiques du Levant, n'offrent rien de remarquable, si ce n'est une Lettre écrite par le patriarche, dans laquelle S. Pierre est très-instamment prié d'introduire dans le ciel le porteur. Le prélat met sur la poitrine de chaque défunt cette missive qui lui est toujours bien payée.

11. Les Abyssins témoignent la plus vive douleur à la mort de leurs parens, de leurs amis, ou de leurs souverains. Dès qu'ils en reçoivent la nouvelle, ils se jettent le visage contre terre avec violence, s'embarrassant peu de se fracasser les os, ou de se disloquer les membres. On commence par laver soigneusement le corps; on l'arrose d'eau bénite; on l'enveloppe dans un drap, & on l'enferme dans la bière, après l'avoir couvert d'une espèce de cuir de buffle. Ceux qui le portent au lieu de la sépulture, marchent avec une telle vitesse, que le clergé & toutes les personnes, qui forment le convoi, ont bien de la peine à les suivre. Le corps étant placé sur le bord de la fosse, le prêtre lit les quatorze premiers versets de l'Évangile de S. Jean, après quoi, les mêmes hommes, qui l'ont apporté, le jettent rudement dans la fosse. Tandis qu'on le couvre de terre, les prêtres récitent quelques psaumes. Pendant plusieurs jours de suite, ils se rendent, dès le matin, sur la fosse du défunt, & y restent à pleurer jusqu'au soir. Toute la famille y vient en cérémonie, accompagnée de pleureuses gagées pour faire retentir l'église de leurs vaines lamentations. Le bruit des tambours se joint à leurs accens plaintifs. Si le mort est d'un rang distingué, son cheval est de la

Cérémonie : son écu , sa lance & ses armes contribuent à orner la pompe funèbre. On distribue aux pauvres des aumônes considérables. On fait des offrandes à l'église , & des présens aux prêtres. Cette fête lugubre continue pendant plusieurs jours , selon la quantité du défunt : elle est quelquefois prolongée jusqu'à quarante jours.

Les obsèques des souverains se font avec beaucoup de pompe & de magnificence. Voici la description des cérémonies qui furent pratiquées aux funérailles de l'empereur Séguéd. Un Egyptien avoit construit la bière sur laquelle le corps étoit placé : la forme en étoit quarrée ; & il y avoit des degrés pour y monter. Le corps étoit paré des habits impériaux : un poile de taffetas de diverses couleurs , le couvroit. Il fut apporté de Dancaaz où la cour campoit alors , dans un bourg du royaume de Goiam , & déposé dans la grande église. Les étendards impériaux déployés & tous droits , mais sans armes ni devises , précédoient la marche. Des deux côtés , on entendoit le son des grandes tymbales. Les valets de chambre de l'empereur conduisoient ensuite les chevaux que ce prince montoit ordinairement , couverts de riches harnois. Ils étoient suivis des pages & des autres domestiques qui portoient les habits & les armes du prince. L'un tenoit sa veste ; l'autre son épée ; celui-là sa couronne ; celui-ci son bouclier. Des officiers montraient de tems en tems au peuple ces tristes dépouilles , & renouvelloient ses regrets. On voyoit ensuite venir de loin l'impératrice , montée sur une mule , la couronne sur la tête , accompagnée de ses filles , des princesses du sang , & de toutes les dames de sa suite , montées comme elle sur des mules. Elles avoient la tête rasée & entourée d'un ruban ou d'une bande de toile blanche , dont les bords retomboient sur leur dos. La marche étoit fermée par une troupe de seigneurs vêtus de noir , dont les cheveux courts & les habits déchirés té-

moignoient l'excessive douleur. Le corps fut reçu à la porte de l'église par six ou sept religieux, qui chanterent des psaumes & des *alleluia*, jusqu'à ce qu'il fût mis en terre. Toute cette pompe funèbre étoit accompagnée de cris & de hurlemens ; mais on n'y vit aucuns cierges allumés. Le lendemain, ceux qui avoient accompagné le corps de l'empereur reprirent le chemin de Dancanz, rapportant le cercueil vuide. Lorsqu'ils furent arrivés à quelque distance du camp impérial, ils commencerent à marcher dans le même ordre que la veille. Un officier, revêtu des habits de l'empereur, ayant sa couronne sur la tête, & représentant dans toute sa personne le prince mort, s'avançoit monté sur une mule à côté du cercueil. On portoit un dais sur sa tête. Il étoit précédé d'un autre officier qui portoit le casque & la javeline de l'empereur, & qui montoit son plus beau cheval magnifiquement enharnaché. Lorsque le cortège approcha de Dancanz, quelques seigneurs de la cour, avec plusieurs corps de troupes, s'avancerent à sa rencontre en poussant de grands cris, & le conduisirent au pavillon du nouvel empereur, où l'on mit pied à terre. Les principaux ministres entrèrent dans le pavillon où étoit le nouvel empereur. Là, deux heures se passerent encore en regrets & en démonstrations de douleur. La tristesse fit ensuite place à la joie : on oublia le prince mort pour ne songer qu'à son successeur, pour lequel on forma mille vœux.

Les obsèques les plus pompeuses & les plus magnifiques sont celles des religieux qui se sont distingués par des austérités extraordinaires, & qui sont morts en réputation de sainteté. Le peuple, dans ces occasions, ne met point de bornes à son zèle, & rend à ces fameux solitaires les honneurs qui ne sont dûs qu'aux saints. Il regarde comme des reliques tout ce qui leur a touché ou appartenu. Il va prier sur leurs tombeaux, & entreprend des péle-

finagés en leur honneur. Il se fait même des translations de leurs reliques, qu'on s'efforce de sauver du pillage des Galles & des autres Barbares; & les jours auxquels les translations ont été faites, sont ensuite solennisés comme des fêtes.

12. En Turquie, & dans tous les pays Musulmans, on observe les cérémonies des funérailles avec la plus scrupuleuse exactitude. « * Aussi-tôt qu'un Turc a rendu l'esprit, on met son corps au milieu de la chambre, & l'on répète tristement ces mots à l'entour: *Subanna Allah!* c'est-à-dire: « O Dieu » miséricordieux! ayez pitié de nous. » On le lave ensuite avec de l'eau chaude & du savon; & après avoir brûlé assez d'encens pour chasser le diable & les autres esprits malins, qui rôdent autour de lui, on l'enveloppe d'un suaire sans couture, afin que, dans l'autre monde, il puisse se mettre à genoux, lorsqu'il subira son jugement. L'usage de pleurer les morts, en se roulant dans la poussière, & se couvrant de cendres, est fort ancien dans l'Orient... Les lamentations des femmes Turques s'entendent de si loin, qu'elles suffisent pour annoncer une mort aux voisins les plus éloignés.... Autrefois on exposoit le mort sur une table, comme dans un lit de parade, orné de ses plus beaux habits, & de diverses fleurs de la saison; après quoi, on le portoit sur des brancards hors de la ville, dans un lieu destiné à la sépulture des morts. Aujourd'hui l'on se contente de le mettre dans une bière couverte d'un poile convenable à sa profession, sur lequel on répand des fleurs pour marquer son innocence. La loi défend à qui que ce soit de garder un corps mort au-delà d'un jour, & de le porter plus loin d'une lieue. Le Grand-Vifir, s'il meurt en voyage, doit être enterré à la place même, ou dans la ville la plus voisine, pourvu qu'elle soit à la distance re-

* Mœurs & Usages des Turcs, par M. Guer.

quise. A l'égard du Grand-Seigneur, mourût-il aux extrémités de l'Inde ; son successeur le fait embauer, & un superbe convoi le conduit à sa mosquée, s'il en a fait bâtir, ou dans le tombeau de quelqu'un de ses ancêtres.

Les Turcs sont follement persuadés qu'au moment que l'ame quitte le corps, les anges la conduisent au lieu où il doit être inhumé, & l'y retiennent, pendant quarante jours, dans l'attente de ce corps ; c'est ce qui les engage à le transporter au plus vite au lieu de sa sépulture, afin de ne pas faire languir l'ame. Quelques-uns prétendent que les femmes & les filles n'assistent point à ce convoi. Elles demeurent, disent-ils, à la maison pour apprêter à manger aux Imans qui, après avoir mis le corps dans le tombeau, reviennent pour faire bonne chère, & pour recevoir dix aspres qui sont leur rétribution ordinaire.

Aussi-tôt que le deuil est fini autour du mort, & qu'on l'a enseveli, on le porte sur les épaules au lieu destiné à la sépulture. Si sa famille ne peut ou ne veut pas faire les frais de ses funérailles, les Imans le portent aux cimetières situés entre Galata & Péra. Ceux que la dévotion attire à cette cérémonie lugubre, & qui ordinairement sont en grand nombre, les dédommagent libéralement de l'avarice ou de la pauvreté des parens du mort. C'est un des actes de religion le moins négligé des Imans. Au contraire, si le mort est riche, il est porté à la prochaine mosquée, où on l'enterre dans le cimetière, après qu'à l'entrée du temple, les Imans ont fait pour le défunt les prières accoutumées. Ces prières pour les trépassés ne consistent, chez ces peuples, qu'en quelques complaints, & dans le récit de certains vers lugubres. Elles sont répétées mot pour mot par ceux qui accompagnent le convoi, & qui suivent, couverts d'une pièce de drap gris, ou de feutre, pendante devant & derrière.

Arrivés au tombeau, les Turcs tirent le mort du

Cercueil, & le descendent dans la fosse, avec quelques sentences de l'alcoran.... On ne jette point la terre immédiatement sur le corps, de peur que sa pesanteur ne l'incommode. Pour lui donner un peu d'air, on pose de longues pierres en travers, qui forment une espece de voûte sur le cadavre; ensorte qu'il y est enfermè comme dans un coffre.

13. Les Lapons idolâtres sortent au plus vite de la cabane dans laquelle une personne vient d'expirer, de peur que son ame, qui voltige quelque tems autour du corps, ne leur fasse quelque mal. Un des amis du mort se charge de préparer tout ce qui est nécessaire pour les funérailles, d'habiller le corps de ses meilleurs habits, & de le renfermer dans le cercueil. Mais, afin que l'ame du défunt ne puisse lui nuire, les parens lui attachent au bras droit un anneau de laiton, par le moyen duquel il peut en sûreté s'acquitter de ses fonctions. C'est dans les bois que les Lapons idolâtres enterrent ordinairement leurs morts. Quelquefois ils choisissent une caverne pour le lieu de la sépulture. Après y avoir jetté le corps, ils élevent à l'entrée un grand monceau de pierres pour la boucher. Au rapport de Schæffer, «ils enterrent avec le corps du défunt sa hache, un caillou & un morceau d'acier pour faire du feu. Ils donnent pour raison de cette superstitieuse coutume, que le mort se trouvant... dans les ténèbres, il aura besoin de quelque lumiere qu'il pourra recouvrer, allumant du feu avec l'acier & le caillou, & qu'au cas qu'il trouve en son chemin des brossailles & des branches d'arbre capables de l'arrêter dans ces forêts si épaisses, il les pourra couper avec sa hache, parce que la loi a été imposée aux morts d'arriver aux cieux par le fer & par le feu. Ils raisonnent maintenant ainsi, depuis qu'ils ont entendu parler du dernier jour du jugement & de la résurrection des morts.... Les Lapons idolâtres semblent croire que les morts n'arrivent point aux

» lieux de plaisir, qu'après avoir passé au travers
 » des ténèbres, par des chemins fort obscurs. C'est
 » une opinion dûe à la nature du climat qu'habi-
 » tent ces peuples grossiers. Les nuits & les téné-
 » bres y étant fort longues, ils s'imaginent que leurs
 » morts en trouvent de pareilles après leur trépas.»
 Les Lapons même, qui font profession d'être Chré-
 tiens, observent dans leurs funérailles plusieurs
 pratiques superstitieuses. Ils s'imaginent que celui
 qui fait la fosse du mort, ne tardera pas à le suivre ;
 & personne ne veut se charger d'une fonction si
 dangereuse. « Ils laissent dans le cimetière le traî-
 » neau sur lequel on a apporté le corps mort, &
 » tous les vêtemens qu'il avoit pendant sa mala-
 » die.... son lit, ses couvertures, & tout ce qui
 » étoit sur lui.... On fait le festin des funérailles,
 » trois jours après celui de l'enterrement. Les pa-
 » rens & les alliés du défunt y sont conviés.... On
 » y mange la chair du renne qui a traîné le corps
 » mort jusqu'au lieu de la sépulture: on en ramasse
 » les os avec soin dans un panier, sur lequel ils met-
 » tent la figure d'un homme, aussi-bien qu'ils la
 » peuvent former, grande ou petite, à proportion de
 » la taille du défunt, & enterrent tout cela. .. Ils
 » ont la coutume de boire à la ronde à l'honneur
 » du mort, ce qu'ils appellent *le vin du bienheu-*
reux.... On le boit pour se ressouvenir de celui
 » qui a le bonheur d'être délivré des misères de ce
 » monde.» On remarque que les Lapons, dans leurs
 festins funèbres, ont coutume de se frotter le visage
 avec de l'eau-de-vie.

14. Les Arabes n'emploient, dans leurs funé-
 railles, qu'un très-petit nombre de cérémonies.
 Lorsque quelqu'un d'entr'eux est mort, aussi-tôt
 les femmes, qui se trouvent dans sa tente, annoncent,
 par des cris perçans, cette triste nouvelle. Toutes
 les femmes du voisinage se mettent de la partie,
 & forment un concert aussi bruyant que lugubre.
 Leur douleur paroît si vive & si naturelle, qu'on
 seroit

seroit tenté de croire qu'elle est véritable. Mais on est détrompé ; lorsqu'on voit ces mêmes femmes passer rapidement de l'affliction la plus profonde à la joie la plus vive. C'est un manège auquel elles sont dressées dès l'enfance. La douleur des hommes n'est peut être pas plus sincère : elle est du moins plus grave, & ne consiste que dans un air sérieux & composé, qu'ils gardent pendant tout le temps de la cérémonie. Tandis que tout est en pleurs dans la tente du défunt, quelques-uns de ses plus proches parens lavent son corps, & le parent de ses plus beaux habits : d'autres rappellent aux assistans le souvenir de ses vertus, & renouvellent leurs regrets. On porte ensuite le corps jusqu'à vers une hauteur voisine, où l'on creuse une fosse. On y descend le cadavre, & on le couvre de terre. Pour le défendre de la voracité des oiseaux de proie, on entasse un monceau de pierres sur la place où il est inhumé ; & ce qui n'est pratiqué que pour la défense, est, en même temps, un monument qu'on élève à sa mémoire.

15. A la Chine ; lorsqu'un malade est absolument désespéré, & qu'on n'attend plus que le moment de sa mort, on a coutume de lui présenter l'image du diable, qui tient de la main droite le soleil, & de la gauche un poignard. On l'exhorte à attacher ses yeux mourans sur cette peinture, comme on exhorte un Chrétien à fixer ses regards sur le Crucifix. Quelquefois il arrive que les parens font transporter le moribond dans la salle destinée à honorer leurs ancêtres. Dans quelques endroits de la Chine, le fils du mourant ôte son bonnet, & vient, les cheveux épars, s'offrir aux regards de son père ; puis il met en pièces les rideaux & les couvertures du lit, & en jette les morceaux sur le corps de son père. Un autre usage non moins singulier, c'est que, dans le moment même qu'un malade rend le dernier soupir, un de ses parens ou de ses amis se saisit de sa robe, & montant sur le toit du logis,

déploie cette robe vers le nord , appellant avec de grands cris , jusqu'à trois fois , l'ame du défunt. Il se tourne ensuite vers le midi , & répète la même cérémonie ; après quoi il descend , étend la robe du défunt sur son cadavre , qui , pendant l'espace de trois jours , demeure dans le même état. Ce sont toujours des personnes du même sexe que le défunt , qui lavent son corps ; l'enveloppent dans une toile de coton , ou dans une pièce d'étoffe de soie , & le mettent dans le cercueil. Avant de porter le mort au lieu de la sépulture , on lui met dans la bouche du bled ou du riz. Si c'est une personne riche , on lui met de l'or ou de l'argent. Auprès du cercueil , on place les marques de la dignité du défunt. Aux quatre coins , on suspend de petits sacs où sont enfermés des ongles & des ciseaux. Autrefois les Chinois plaçoient auprès de leurs morts des cheveux & des peignes ; mais cet usage est aboli depuis que les Tartares ont introduit à la Chine la coutume de se couper les cheveux. Quand on porte au tombeau le corps du défunt , on ne le fait point sortir par la porte ordinaire : on pratique , exprès , pour le transporter , une nouvelle ouverture que l'on a soin de renfermer aussitôt. Le cercueil est couvert d'un damas , ou de quelqu'autre étoffe de soie de la même couleur. Au-dessus , un grand nombre d'hommes en habits de deuil soutiennent un grand dais. Immédiatement après le cercueil , marchent les enfans du mort , appuyés sur un bâton ; ce qui , parmi les Chinois , est une grande marque de douleur. Les parens du défunt viennent ensuite , suivant leur rang , vêtus d'un sac de toile de chanvre , & ceints d'une corde. Ils ont les pieds entortillés de paille , & la tête couverte de haillons. Une grande quantité de Bonzes & de prêtres grossissent le convoi. Les uns chantent , d'un ton lugubre , des espèces d'hymnes , en l'honneur du défunt. Les autres jouent de quelque instrument. Ceux-ci portent des tables chargées de viandes , & de dif-

férens mers destinés à être mis sur le tombeau. Ceux-là tiennent en main des cassolettes pleines de parfums. L'un d'eux marche à la tête du convoi, portant un tableau sur lequel est tracé le nom du mort, avec ceux de ses ancêtres. A quelque distance du lieu de la sépulture, le convoi s'arrête; & l'on jette sur le cercueil de la terre rouge. Au près du tombeau, il y a quelques salles construites exprès, où l'on voit plusieurs tables rangées. C'est là que les domestiques apprêtent un repas, pendant que l'on fait les cérémonies ordinaires de l'enterrement, qui se terminent toujours par un festin, à l'honneur du défunt. Les Chinois n'enterrent jamais qu'une seule personne dans la même fosse. Ils se feroient un grand scrupule de toucher au cadavre d'un mort; & ce seroit, parmi eux, un attentat horrible d'ouvrir un cadavre pour en tirer le cœur ou les entrailles, & pour les enterrer dans un lieu séparé, comme cela se pratique en Europe. On ne voit point chez eux des tas d'os de morts amoncés. Ils ont une horreur extrême des dissections, comme d'une pratique barbare & contraire à l'humanité; ce qui fait qu'ils n'ont presque aucune connoissance de l'anatomie.

Dans quelques pays de la Chine, lorsqu'on porte le défunt à la sépulture, il est précédé de quelques prêtres qui ont sur l'épaule des encensoirs de cuivre, & de plusieurs hommes gagés, qui portent des figures d'hommes, de femmes & d'animaux destinés à être brûlés en l'honneur du mort.

16. Après la mort d'un Japonois, si c'est une personne de quelque distinction, tous les parens & amis vont en cérémonie, & revêtus d'habits de deuil, dans l'endroit où l'on doit brûler le corps du défunt; car c'est la coutume des Japonois de brûler leurs morts. Les femmes, malgré leur retraite austere, assistent ordinairement à cette cérémonie, mais couvertes d'un voile. Une trentaine de Bonzes marchent à la tête de ce cortège funèbre. Leur

vêtement n'est autre chose qu'un habit brun, par dessus un manteau noir. Ils tiennent en main une torche allumée, & sont suivis de deux cens autres Bonzes, qui chantent à pleine voix des hymnes en l'honneur de la divinité que le défunt avoit choisie pour sa protectrice. Après eux, marchent plusieurs hommes gagés par la famille du défunt, qui portent des piques, au bout desquelles sont attachés des paniers pleins de papiers decoupés, de diverses couleurs. Ils agitent exprès leurs piques, & font voltiger en l'air leurs papiers; ce que les Japonois regardent comme un signe que le défunt est parvenu aux demeures fortunées des gens de bien. Viennent ensuite huit jeunes Bonzes qui forment deux bandes. Ils tiennent en main de longues cannes, au bout desquelles sont des banderolles où l'on a tracé le nom de quelque dieu. Dix autres Bonzes les suivent, tenant une lanterne allumée, sur laquelle on voit des caracteres symboliques. Deux jeunes gens, revêtus d'habits bruns, accompagnent ces Bonzes, & tiennent en mains des torches éteintes. Ils sont suivis de plusieurs autres personnes, également habillées en brun, dont la tête est couverte de bonnets de cuir noir vernissés. On lit sur ces bonnets le nom de l'idole à laquelle le défunt s'étoit particulièrement consacré. Enfin arrive le défunt. Quatre hommes le portent assis dans son cercueil. Il a les mains jointes, & penche un peu la tête en devant. Son habillement est blanc; & par-dessus il est encore revêtu d'une robe de papier, faite avec les feuilles du livre qui contient l'histoire de la divinité que le défunt avoit coutume d'invoquer le plus souvent. Le cercueil est entouré des enfans, dont le plus jeune tient en main une torche de pin allumée, destinée à mettre le feu au bûcher. Une foule de peuple, avec des bonnets de cuir sur la tête, termine la marche. Lorsqu'on est arrivé au lieu du bûcher, qui est communément environné de quatre murailles couver-

des de draps blancs, où l'on a pratiqué quatre portes tournées vers les quatre vents, « on creuse » au milieu une grande fosse qu'on remplit de bois ; » & l'on dresse aux deux côtés de la fosse deux » tables couvertes de viandes. Sur l'une de ces tables il y a un petit réchaud, en forme d'encensoir, plein de charbons allumés, & du bois de senteur. Lorsque le corps est près de la fosse, on » attache une longue corde au cercueil, qui est en » forme de petit lit, où le mort repose ; puis on » porte trois fois ce petit lit autour de la fosse ; & » enfin on le met sur le bûcher, pendant que les » Bonzes & les parens invoquent sans cesse le nom » du dieu tutelaire de ce mort. Après cela, le premier Bonze, c'est-à-dire celui qui étoit à la tête » de la procession funèbre, fait trois tours autour » du corps avec sa torche allumée, & la passe trois » fois sur sa tête, en prononçant certaines paroles » que les assistans n'entendent point. » Nieuhof, de qui est ce récit, prétend que le Bonze jette la torche, laquelle est ensuite ramassée par les plus proches parens du défunt, qui la jettent dans la fosse, après l'avoir fait passer trois fois sur le corps. Suivant le P. Crasset, dans l'Histoire de l'Eglise du Japon, le plus jeune des enfans du défunt reçoit la torche des mains du Bonze, & la jette dans la fosse, laquelle est remplie de parfums, d'huiles & de drogues aromatiques. « Pendant que le corps se consume, dit le Jésuite, les enfans, ou les plus proches parens du défunt, s'approchent de l'encensoir qui est sur la table, & y mettent des parfums. Cette cérémonie achevée, les parens & les amis du mort se retirent. Il n'y a que le peuple & les pauvres gens qui demeurent là pour manger ou pour emporter les viandes. Le lendemain, les enfans, les parens & les amis retournent au même lieu, pour recueillir les os & les cendres du défunt, qu'ils mettent dans une urne

» de vermeil couverte d'un voile précieux. Les
 » Bonzes s'y rendent aussi pour continuer leurs prie-
 » res qui durent sept jours : le huitieme ; on porte
 » l'urne en un lieu où on l'enterre sous une pla-
 » que de cuivre ou sous une pierre sur laquelle on
 » grave le nom du défunt , & le dieu qu'il a servi. »
 Quelquefois on élève dans le même endroit des co-
 lonnes, ou des piliers de marbre , sur lesquels on
 grave les exploits du mort , les dignités dont il a
 été honoré , le jour de sa naissance , & celui de sa
 mort. Souvent on le représente en marbre , les
 jambes croisées & les mains jointes. Les femmes
 sont représentées les mains étendues , & la tête pen-
 chée sur une épaule. Les seigneurs Japonois , après
 leur mort , sont ordinairement suivis dans l'autre
 monde par la plupart de leurs esclaves & de leurs offi-
 ciers , qui se donnent volontairement la mort , afin
 de pouvoir accompagner leur maître dans sa nou-
 velle demeure. Ceux qui meurent avec une grande
 réputation de sainteté , sont encore plus honorés
 que les grands seigneurs. On allume sur leurs tom-
 beaux une grande quantité de lampes ; & Nieuhof
 rapporte qu'on en a allumé jusqu'à cent cinquante ,
 pour honorer un défunt qui s'étoit rendu fameux
 par la sainteté de sa vie.

17. Les habitans de la Corée , selon le P. Mar-
 tini , conservent les morts dans leurs maisons , en-
 fermés dans des cercueils , l'espace de trois ans. Pen-
 dant ce tems , ils agissent avec eux , comme s'ils
 étoient en vie ; & , ce terme expiré , ils les enterrent.
 Les Hollandois , dans leurs Relations , prétendent
 que les Coréens , ont deux saisons destinées à la fé-
 pulture des morts , qui sont le printems & l'au-
 tomne. Ils placent dans une espece de loge sou-
 tenue par quatre pieux ceux qui viennent à mou-
 rir pendant l'été. Après la moisson , ils retirent ces
 corps & les transportent dans leurs maisons. La
 veille des funérailles , ils passent la nuit à boire &

à se réjouir. Le lendemain, de grand matin, plusieurs hommes vigoureux portent au lieu de la sépulture le cercueil du défunt, dans lequel on a mis ses habits & ses bijoux les plus précieux. Ils chantent en chemin, & règlent leur marche sur la mesure de leurs chants. Les parens du défunt font entendre un autre concert composé de cris & de hurlemens. Si le mort est un homme du peuple, on jette son corps dans une fosse profonde de cinq à six pieds, sans autre cérémonie. S'il s'agit d'une personne de distinction, on élève sur sa fosse un monument de pierre, où l'on place l'image du défunt, avec une inscription à sa louange. Trois jours après les funérailles, les parens & les amis du défunt se rendent sur sa tombe; &, sous prétexte de le régaler, ils se régalent eux-mêmes, chaque mois, lorsque la lune est dans son plein. Ils ont soin de faire arracher l'herbe qui couvre la fosse, & présentent au défunt des offrandes de riz nouveau. Les Coréens ont généralement une grande appréhension que les morts ne soient mal à leur aise dans leurs fosses; &, pour peu que les Bonzes leur fassent entendre qu'ils y sont gênés, ils les transportent aussi-tôt dans un autre endroit qu'ils s'imaginent devoir être plus commode.

18. Les Tonquinois ne sont pas moins magnifiques dans leurs funérailles, que les Chinois dont ils ont imité principalement tout ce qui regarde le culte des morts. Ce qu'il y a de particulier dans leurs cérémonies funebres, c'est que, pendant le convoi, le plus proche parent du défunt s'étend par terre tout de son long, & se laisse fouler aux pieds de ceux qui portent le défunt. Lorsqu'il se relève, il pousse le cercueil des deux mains en arriere, comme s'il vouloit engager le mort à retourner au séjour des vivans. Cette cérémonie se répète, plusieurs fois, pendant la marche. On ne parle point des papiers dorés & découpés, qu'ils brûlent en l'honneur des morts, de la quantité prodigieuse de

vivres de toute espece qu'ils leur présentent, de l'or, de l'argent, des étoffes précieuses qu'ils enferment dans leurs tombeaux. Les Tonquinois égalent pour le moins les Chinois dans toutes ces dépenses. S'il arrive qu'une personne meure dans un pays éloigné, & que les parens ne puissent recouvrer son corps, ils tracent son nom sur une planche, & rendent à ce morceau de bois les mêmes honneurs qu'ils auroient rendus au corps même du défunt. Quelquefois ils consultent des forciers pour sçavoir en quel lieu le défunt a terminé sa vie. Ces forciers frappent sur un tambour, &, par le secours d'un miroir magique, prétendent faire paroître l'ame du mort, afin qu'on apprenne de sa propre bouche ce que l'on veut sçavoir. Mais si l'ame n'obéit pas aux ordres du magicien, les parens fabriquent une statue de plâtre, à laquelle ils rendent les devoirs funèbres, avec toutes les cérémonies usitées dans le pays.

Rien n'égalé la magnificence avec laquelle les Tonquinois célèbrent les funérailles de leur roi défunt. Le corps du monarque est embaumé avec les plus précieux parfums : on le couvre de ses plus magnifiques habits ; &, dans cet état, il reste exposé sur un lit de parade, pendant l'espace de soixante-cinq jours. Les principaux seigneurs, les magistrats & le peuple même viennent lui rendre leurs hommages. On dresse devant lui des tables magnifiquement servies ; & les mets, après avoir été desservis, sont donnés aux prêtres & aux pauvres. Le nouveau roi, revêtu d'un habit violet d'une toile de coton fort grossiere, accompagné des princes habillés comme lui, & des princesses revêtues de robes de soie blanche, vient, chaque jour, se prosterner devant le corps de son prédécesseur, & fait brûler des parfums en son honneur. Lorsque l'officier, chargé des préparatifs de la pompe funèbre, a disposé tout ce qui étoit nécessaire pour cette grande cérémonie, on se met en marche pour

conduire le corps au lieu de la sépulture. Tous les chemins par où passe le convoi, sont couverts d'une grosse toile de coton violet, quoique le chemin soit fort long, puisqu'il est de seize jours de marche. Le roi, les princes & princesses, & tous les seigneurs de la cour, sont à pied le voyage. On marche, il est vrai, fort long-tems; & l'on s'arrête à chaque quart de lieue. Tavernier nous fournira un détail circonstancié de l'ordre de la marche. A la tête du convoi, « marchent deux huissiers de la porte » de la chambre du roi, lesquels vont criant le nom » du feu roi. Ils portent chacun une manière de » masse d'armes, dont la boule est pleine de feux » d'artifice. Douze officiers des galeres traînent le » mausolée sur lequel est écrit le nom de ce prince. » Après eux, marche le grand écuyer à cheval: il » est suivi de deux pages. Ensuite paroissent douze » chevaux de main, marchant deux à deux, tous à » bride d'or avec des houffes & des selles brodées, » des franges d'or, &c. Douze éléphans viennent » après. Quatre de ces éléphans sont montés cha- » cun d'un homme qui tient un étendard. Quatre » autres sont chargés de tours qui portent des sol- » dats armés de mousquets & de lances. Les qua- » tre derniers portent des cages, où du moins quel- » que chose qui leur ressemble. Une de ces cages » est garnie de glaces par le devant & les deux » côtés: l'autre est faite en jaloufie.... Ces élé- » phans sont ceux que le roi montoit à la guerre. » On voit ensuite un chariot qui porte le mausolée » où est le corps du roi. Ce chariot est traîné par » huit cerfs; & chaque cerf est mené par un capi- » taine des gardes du corps. Le nouveau roi, ses » freres, les princes du sang suivent immédiate- » ment le chariot... la tête couverte d'un bonnet » de paille. Ces princes, & les princesses qui les sui- » vent, sont environnés de quelques jousurs d'inf- » trcmens: outre cela, les princesses ont après el- » les les deux dames d'honneur. Ces princesses por-

» tent à boire & à manger pour le défunt.
 » Ceux qui viennent après ces dames , sont les
 » quatre gouverneurs des quatre principales pro-
 » vinces du royaume. Ces gouverneurs portent
 » chacun sur l'épaule un bâton d'où pend un sac
 » plein d'or & de différens parfums. Ces sacs
 » renferment les présens que les quatre provinces
 » font au prince mort. Ils lui doivent servir pour
 » ses besoins dans l'autre vie. Les deux chariots à huit
 » chevaux , que l'on voit à la suite des quatre gou-
 » verneurs , portent des coffres pleins de lingots
 » d'or, de barres d'argent , d'habits d'étoffe d'or &
 » de soie. Le défunt emporte ces thrésors avec lui.
 » Enfin une foule de nobles & d'officiers de tout
 » rang , les uns à pied , les autres à cheval, fait la
 » clôture de cette pompe funèbre. » Dans cet or-
 dre, le convoi arrive sur le bord de la riviere. On
 embarque le corps du roi sur la galere royale, pré-
 parée exprès. Les seigneurs qui, par zèle pour leur
 prince, veulent se faire enterrer avec lui , montent
 sur une autre galere. Une troisieme est destinée
 pour les dames qui ont la même dévotion. Cette
 dernière est environnée d'un treillis ou d'une espece
 de jalousie. Pendant que le reste du cortège s'en
 retourne , ces trois galeres remontent la riviere ,
 & viennent aborder dans un pays désert & inha-
 bité. Alors six des principaux eunuques emportent
 le corps du roi dans l'endroit le plus secret & le
 plus reculé de ce désert , où ils l'enterrent. Ils sont
 les seuls qui connoissent le lieu de la sépulture du
 roi ; & ils s'engagent, par un serment solemnel, à
 ne jamais le découvrir. On assure que, depuis long-
 tems, ce n'est plus l'usage au Tonquin que des sei-
 gneurs & des dames de la cour se fassent enterrer
 avec le roi défunt.

Les obsèques du roi Ta-tha-ty-twong , qui se
 firent en 1675, offrent des circonstances nouvelles
 & curieuses, qui peuvent servir à donner au lec-
 teur une plus juste idée de la magnificence des

Tonquinois en ce genre. Le P. Martini rapporte qu'à la tête du convoi funèbre, paroïssoit une colonne quarrée, haute de soixante empans, & qui en avoit six de diametre. Elle étoit couverté d'une étoffe de soie très-riche, sur laquelle étoient brodés, en or & en argent, le nom, l'âge & les actions les plus remarquables du monarque défunt. Cette colonne étoit placée sur un piedestal, & r'ée par des hommes. Elle étoit si bien ajustée sur le char qui servoit à la conduire, qu'elle se tenoit aussi ferme & aussi droite que si elle eût été appuyée sur la terre. A la suite de cette machine on en voyoit une autre sur laquelle on avoit représenté en relief une ville environnée de ses remparts & de ses fortifications. La plus grande partie de cette machine étoit dorée. Sur un troisieme char étoit élevé un thône magnifique d'or & d'yvoire, destiné à porter les ornemens royaux du monarque défunt. Lorsque le corps fut embarqué sur la galere royale, toute éclatante de dorures & de divers autres ornemens, le nouveau roi s'avança dans la riviere, à pied, avec toute la famille royale, de maniere qu'il avoit de l'eau jusqu'au-dessus de la cheville du pied; & il resta dans cette situation incommode, jusqu'à ce que la galere se fût dérobee à ses yeux. Tant de marques d'honneur ne suffisoient pas encore pour contenter la piété filiale du nouveau roi. Il voulut élever à la mémoire de son pere un monument dont la magnificence effaçât celle de ses prédécesseurs. Il fit élever au milieu d'une petite isle une ville superbe, dont les édifices étoient revêtus en dehors des étoffes les plus précieuses, & décorés de peintures, de sculptures, qui représentoient des armées, des batailles, des chevaux & des éléphants. On voyoit dans cette ville deux palais magnifiques embellis de trophées. Elle avoit quatre portes superbes, opposées aux quatre vents. On y remarquoit principalement une colonne d'une hauteur surprenante, & d'une grosseur pro-

portionnée, couverte de plaques d'or, sur le sommet de laquelle étoient trois grands globes d'or, l'un sur l'autre. Les circonstances les plus remarquables de la vie du feu roi étoient tracées sur cette couronne : aux deux côtés étoient deux statues, qui représentoient des géants, un arc & des flèches à la main. Au centre de la ville, on avoit construit vingt-une tours, à-peu-près sur le modèle de cette colonne. Tous ces ouvrages furent achevés en six mois, à cause du nombre & de l'ardeur des ouvriers qui s'offrirent d'eux-mêmes à ce pieux travail. Le 29 du mois de Décembre, au milieu de la nuit, la nouvelle ville fut investie, des quatre côtés, par une armée de trente mille hommes. Le lendemain, dès le matin, le roi, la reine, suivis des princes & des princesses du sang royal, accompagnés de quatre mille hommes, qui avoient chacun une épée à poignée d'argent, s'avancèrent vers la principale tour, & frapperent à la porte. Alors un jeune garçon commença de chanter sur un air triste & lugubre une chanson dont voici le sens :

» Un puissant prince qui, depuis quelque tems, est
 » parti pour l'autre monde, se trouvant seul au
 » milieu d'un pays étranger, n'ayant point de demeure convenable à sa dignité, sans équipage,
 » sans suite, sans armes ni soldats, demande qu'on
 » lui cède cette ville nouvelle. » Le commandant de la tour, auquel la chanson s'adressoit, répondit qu'il consentoit volontiers à remettre la ville à un si grand roi, pourvu que les commandans, qui étoient aux trois autres portes, fussent du même avis. Sur le champ, les trois freres du roi allerent faire la même proposition aux trois autres commandans ; & , tous ayant consenti, le roi entra dans la ville ; se rendit au palais où il fut reçu au bruit d'une décharge d'artillerie ; puis il se mit à genoux avec toute la famille royale, & , dans cette posture, écouta la lecture de la vie de son pere.

Pendant qu'on lisoit, quatre mille Mandarins de la suite du roi avoient le visage collé contre terre. La lecture finie, les ambassadeurs de trois princes tributaires du Tonquin vinrent complimenter le roi sur la mort de son pere, apportant des présens pour le défunt, qui consistoient en or, en argent & en parfums. Après toutes ces cérémonies, le roi sortit de la nouvelle ville, & s'en retourna dans son palais ordinaire, sur les huit heures du soir, heure à laquelle le roi défunt étoit mort. On mit le feu à cette superbe ville; & tous les monumens, toutes les richesses qu'elle contenoit, furent la proie des flammes, parce que telle est l'opinion de ces peuples, que tout ce qu'on brûle en l'honneur du mort, lui est fidèlement remis dans l'autre monde. L'or, l'argent & tout ce qui échappa aux flammes, fut distribué entre les courtisans, les officiers & les soldats. On trouve dans le pere Tisfaniet une description de cette cérémonie qui, pour le fond, est la même, mais qui varie beaucoup dans les circonstances. Ce Jésuite dit que le nouveau roi alla trouver l'âme de son pere, qui étoit représentée par une statue, magnifiquement décorée, sur laquelle étoit tracé le nom du monarque défunt; qu'il s'inclina profondément devant elle, jusqu'à quatre fois, & la pria de venir honorer de sa présence le nouveau palais qui lui avoit été préparé; que la statue, ayant été placée sur un trône superbe, fut conduite en pompe dans la nouvelle demeure.

19. Les funérailles des Talapoins de Siam ont quelque chose de particulier. Le P. Tachard nous en a donné la description. La bière, où le corps est renfermé, est élevée sur un bûcher autour duquel il y a quatre colonnes de bois doré, qui soutiennent une haute pyramide à divers étages; ce qui forme une espece de chapelle ardente. Cette pyramide est environnée de plusieurs petites tours quarrées, & raisonnablement hautes, qui sont faites

de bois, & couvertes de carton grossièrement peint avec plusieurs figures de papier : tout cela est enfermé dans une enceinte quarrée, sur laquelle sont rangées plusieurs autres tours, d'espace en espace. Les tours, qui se trouvent placées aux quatre coins, sont aussi élevées que la pyramide; & toutes sont remplies de feux d'artifices. Il y a de petites maisons de bois, qui joignent les tours des quatre coins, sur lesquelles on voit des peintures grotesques, qui représentent des démons, des singes & des dragons. Entre ces maisons il y a des ouvertures pratiquées exprès pour donner passage aux ballons, espece de barques qui sont en usage à Siam. Le P. Tachard, qui fut spectateur d'une de ces cérémonies, dit que les Talapoins, en très-grand nombre dans leurs bâlons, occupoient presque tout l'espace qui étoit entre le bûcher & le grand carré. Ils avoient tous un air modeste & recueilli. Tantôt ils chantoient quelques prieres : tantôt ils gardoient un profond silence. Il y avoit derriere eux un concours prodigieux de peuple qui s'étoit rassemblé pour voir cette cérémonie, ainsi que les farces & les danses burlesques, dont elle fut accompagnée.

» Les Talapoins, dit le Jésuite déjà cité, ensei-
 » gnent que, plus on fait de dépense aux obsèques
 » d'un mort, plus son ame est logée avantageu-
 » sement dans le corps de quelque prince ou de
 » quelqu'animal considérable. Dans cette croyance,
 » les Siamois se ruinent souvent pour se faire de
 » magnifiques funérailles. »

Ovington, voyageur Anglois, rapporte que c'étoit un ancien usage établi à Siam, que chaque personne fût livrée, après sa mort, à l'élément auquel elle s'étoit consacrée pendant sa vie. Tout Siamois choissoit alors un élément, dont il faisoit sa divinité particulière : ainsi on regardoit comme un devoir de renvoyer l'homme, après sa mort, dans le sein de son dieu. Si, par exemple, l'eau avoit été l'objet du culte du défunt, on pré-

cipitoit son corps dans la riviere, & ainsi des autres élémens. Mais aujourd'hui cette coutume est absolument abolie. On enferme dans une bière le cadavre du mort, dont quelquefois on consume les intestins par le moyen du mercure, de peur qu'il n'exhale une mauvaise odeur. La bière est souvent d'un bois vernissé & doré, quelquefois de plomb. On la place par honneur dans un lieu élevé communément sur un bois de lit, qui ait des pieds. Auprès du corps brûlent des parfums & des bougies. Les Talapoins viennent, chaque nuit, dans la maison du défunt, pour chanter des prieres, & lui montrer le chemin du ciel. Leurs Patenôtres sont bien payées; & en outre, ils sont nourris. Cela dure jusqu'à ce que tout soit prêt pour les funérailles, & que l'on porte le corps sur le bûcher; ce qui se fait ordinairement le matin. Le bûcher est élevé sur un terrain carré & environné d'une clôture de bambou. Il est toujours situé auprès de quelque temple. Si le défunt, ou quelqu'un de ses ancêtres, a fait bâtir à ses dépens quelque temple pendant sa vie, c'est auprès de ce temple que l'on brûle son corps. Si c'est une personne de distinction, on élève le bûcher sur un échaffaudage que l'on a couvert de terre. La clôture qui environne le bûcher, & dont l'ouvrage ressemble à celui des berceaux & des cabinets de nos jardins, est couverte de papiers peints ou dorés, & découpés de maniere qu'ils représentent des maisons, des meubles, des animaux. La raison de cet usage est que les Siamois s'imaginent que ces vains papiers deviennent réellement ce qu'ils représentent, & servent aux défunts, dans l'autre monde, lorsqu'ils ont été brûlés avec eux. Mais, comme ce sont les Talapoins qui vendent ces billets, ils savent quelquefois les préserver adroitement des flammes, afin de s'épargner la peine d'en découper de nouveaux pour d'autres funé-

railles. Plusieurs instrumens de musique accompagnent le convoi. Le corps du défunt est suivi de ses plus proches parens , qui sont tous vêtus de blanc , & dont la tête est couverte d'un voile de toile blanche. Les parens les plus éloignés , & les amis du mort , ferment cette marche funèbre. Si l'on peut se rendre par eau au lieu destiné aux funérailles, on préfère cette voie. Lorsqu'on est arrivé, on tire le corps de la bière pour le placer sur le bûcher composé entièrement, ou en partie, de bois odoriférant. Les Talapoins du couvent voisin viennent chanter quelques prières , pendant l'espace d'un quart d'heure, & se retirent ensuite ; après quoi l'on représente quelques spectacles , souvent peu convenables à une cérémonie aussi grave, & qui sont uniquement destinés à relever la pompe des funérailles. Vers l'heure de midi, un Tapacam, ou serviteur des Talapoins, vient mettre le feu au bûcher. On ne laisse brûler le corps que pendant deux heures , de manière qu'il n'est seulement que rôti. Aux funérailles des princes du sang & des favoris du roi , ce monarque met lui-même le feu au bûcher. Il y a une corde tendue , depuis une fenêtre du palais jusqu'au bûcher, le long de laquelle le roi lâche un flambeau , & allume ainsi le bûcher , sans sortir de son palais. Les restes du corps sont renfermés dans la bière , & enterrés sous une des pyramides qui se trouvent ordinairement autour des temples de Siam. Les parens du défunt ont coutume de régaler ceux qui ont assisté aux funérailles , & de faire l'aumône, trois jours de suite, aux Talapoins & au Temple. Quelquefois la famille du mort garde dans sa maison les restes de son corps , comme quelque chose de précieux. Souvent il arrive qu'un homme du commun, qui fait fortune , ou parvient à quelque poste honorable & lucratif, pousse la vanité jusqu'à faire déterrer le corps de son pere, inhumé depuis long-

tems,

rems, avec une simplicité conforme à la fortune qu'il possédoit alors, & lui fait faire de nouvelles funérailles dont la magnificence soit digne de son état présent. Quelquefois les parens enfouissent dans la tombe du défunt des pierreries & d'autres effets précieux, parce que, dans cet asyle regardé comme inviolable à Siam, ils sont à couvert de l'avidité du prince. Ceux qui ne sont pas assez riches pour faire la dépense d'un bûcher, enterrent simplement le corps, & payent quelques Talapoins pour réciter des prières sur la tombe. Les plus pauvres portent leurs morts sur quelque montagne où ils n'ont pour sépulcre que le ventre des oiseaux de proie. Lorsqu'il règne à Siam quelque maladie épidémique, on ne brûle point les cadavres; on se hâte de les enterrer sans cérémonie. Mais, lorsque la contagion paroît entièrement dissipée, on les déterre alors pour les brûler, selon la coutume. Dans ce pays, on prive des honneurs de la sépulture, non-seulement les scélérats exécutés par ordre de la justice, mais encore les enfans morts-nés; les femmes qui meurent en couche; ceux qui ont le malheur de se noyer ou de périr par quelqu'autre accident fâcheux. Les Siamois, au lieu de plaindre ces infortunés, les regardent comme des coupables que punit la vengeance céleste. Les funérailles des rois ont cela de particulier, qu'après que leurs corps sont consumés, on jette leurs cendres dans la rivière. On peut faire une remarque générale sur les funérailles des Siamois; c'est qu'elles ne sont point accompagnées de ces cris horribles & de ces bruyantes lamentations que sont entendre, en plusieurs autres pays, des pleureuses gagées pour exprimer une douleur qu'elles ne sentent point. Si les larmes, que les Siamois répandent à la mort de leurs parens, ne sont pas toujours sincères, du moins elles ont une apparence de sincérité, & sont fort éloignées de cette espece de farce qu'étoit la fausse douleur. Cependant, contre

l'usage des Siamois, Chaou-Peza-Thong, roi de Siam, introduisit des pleureuses aux funérailles de sa fille, qui se firent, le 23 de Février 1650, six mois après la mort de la princesse, & auxquelles assista le sieur Van-Muiden, directeur de la compagnie Hollandoise. Les cérémonies de ces funérailles ayant quelque chose de particulier, capable de plaire au lecteur, nous en donnerons ici la description, telle qu'elle se trouve dans le tome 19 de l'Histoire universelle par une société de gens de lettres.

» On éleva au milieu d'une des cours du palais
 » cinq tours de bois, qui avoient communication
 » par des galeries à balustres. Celle du milieu
 » avoit trente brasses de haut: les autres, qui for-
 » moient un quarré, n'en avoient que vingt. La
 » structure de ces tours avoit quelque chose de
 » fort ingénieux. Elles étoient peintes tout autour,
 » au-dessous de l'architrave, de feuillages relevés
 » d'or, & foncés avec de l'ambre & de l'ivoire
 » brûlé. Sur la frise il y avoit des têtes de léo-
 » pards, de tigres & de panthères en sculpture.
 » On voyoit sous l'entablement des supports à
 » l'antique, & qui étoient des emblèmes convena-
 » bles à la circonstance. La corniche étoit ornée de
 » feuilles serrées, peintes ou sculptées, qui assortis-
 » soient la frise & l'architrave. Devant la grande
 » tour, qui étoit au centre, il y avoit un autel
 » fort riche, couvert d'or, & enrichi de pierre-
 » ries, élevé de six pieds au-dessus de terre, sur
 » lequel étoit le corps de la princesse dans un cer-
 » cueil d'or, qui avoit un pouce d'épaisseur. Elle
 » étoit debout, les mains jointes, le visage tourné
 » vers le ciel. Sa robe avoit une longue queue, &
 » étoit enrichie de pierres. Sa couronne, son
 » collier & ses bracelets, couverts aussi de dia-
 » mans, étoient d'un prix inestimable. Quand ceux
 » qui assistoient à la cérémonie, eurent pris leurs
 » places sur des échafauds dressés exprès, tous

les seigneurs du royaume , habillés de blanc ;
 ainsi que les dames , sans parure ni ornemens ,
 passèrent en procession , en jettant , d'un air triste ,
 des fleurs & des parfums autour du corps & de
 l'autel. Le corps fut ensuite transporté , à vingt
 pas de-là , sur un char dont la richesse égaloit
 celle de l'autel. Les seigneurs & les dames , lui
 ayant rendu les mêmes honneurs qu'auparavant ,
 pleurerent aussi amèrement que s'ils eussent perdu
 ce qu'ils avoient de plus cher au monde. Cette
 lugubre scène ayant duré une demi-heure , le
 char fut conduit lentement vers le bûcher ac-
 compagné des seigneurs & des dames , toujours
 en pleurs. Le fils aîné du roi , âgé d'environ vingt
 ans , frere unique de la défunte princesse , & tous
 deux nés de la même mere , marchoit devant
 eux. Il étoit habillé de blanc ; aussi-bien que les
 seigneurs qui l'accompagnoient , & monté sur
 un éléphant , dont la housse étoit en broderie ,
 avec des chaînes d'or au col. Il avoit à ses côtés
 ses deux freres , nés d'autres meres , sur des élé-
 phans équipés comme le sien. Ils tenoient cha-
 cun une longue écharpe de soie blanche , attachee
 par un bout au cercueil. Aux deux côtés
 du cercueil , marchoient à pied quatorze autres
 fils du roi , habillés aussi de blanc , ayant un rameau
 d'arbre à la main , & tous bien dressés à
 l'art de pleurer. Des deux côtés du chemin par
 où le cercueil devoit passer , les seigneurs d'un
 moindre rang que ceux dont on a parlé attendoient
 le convoi sur des échafauds. Quand le
 corps arriva vis-à-vis d'eux , les uns jetterent diverses
 sortes d'habits au peuple , & d'autres des oranges
 remplies de *ficols* & de *mases* , deux
 sortes de monnoie , dont la premiere vaut environ
 un demi-écu , & l'autre la moitié autant. Le
 corps étant arrivé enfin auprès du bûcher , les
 grands le prirent avec beaucoup de respect , & le

mirent sur le bûcher, au son de divers instrumens
 dont l'harmonie lugubre, mêlée aux cris & aux
 pleurs de toute la cour, avoit de quoi atten-
 drir les cœurs les plus insensibles. Ce triste con-
 cert fini, ils couvrirent le corps de bois de fan-
 dal & d'aigle, & y ayant ensuite jetté une grande
 quantité de parfums, le roi & les grands s'en re-
 tournerent au palais, laissant les dames auprès
 du corps qui ne devoit être brûlé que deux jours
 après. Elles étoient donc chargées de la tâche la
 plus difficile; car, quoiqu'elles dussent déjà être
 fatiguées d'avoir bien pleuré, elles furent obli-
 gées de continuer par cérémonie ce triste exer-
 cice, pendant deux jours sans intermission. C'é-
 toit sans doute une rude pénitence, dont les da-
 mes de la plus grande qualité ne furent pas dis-
 pensées; &, pour qu'elles s'en acquittassent bien
 exactement, il y avoit parmi elles certaines vieil-
 les, qui frapportoient avec une espece de discipline
 celles qui, accablées de sommeil & de fatigue, s'en-
 dormoient un moment, & par-là les obligeoient
 à verser de véritables & non de feintes larmes.
 Pendant que les dames étoient dans cette désa-
 gréable situation autour de la princesse, les prêtres
 étoient sur des échafauds dans la cour où l'on avoit
 fait les premières lamentations, & prioient nuit
 & jour pour l'ame de la défunte. Pendant que
 le corps demeura ainsi exposé, ils interrompoient
 fréquemment leurs prieres pour jeter au peuple
 toute sorte d'habillemens, d'ustensiles de ménage,
 des outils pour les artisans, des lits, des nattes,
 & d'autres meubles. A côté de la cour, on avoit
 élevé vingt autres tours tapissées en dedans &
 en dehors de papier de toutes couleurs. Elles
 étoient remplies de feux d'artifice qu'on tira pen-
 dant quinze jours de suite. Durant cet intervalle, le
 roi fit distribuer de grandes aumônes aux pau-
 vres & aux prêtres; ce qui, joint aux dépenses

» faites pour tout le reste, montoit en tout à cinq
 » mille cutti, ou soixante-six mille livres sterling.
 » On ne comprend pas dans cette somme les sta-
 » tues d'or & d'argent, dont il y en avoit deux
 » d'or, qui avoient quatre pieds & demi de haut,
 » & un pouce & demi d'épaisseur, qui furent mises,
 » à l'honneur de la princesse, dans les plus beaux
 » temples du pays; & elles étoient faites de l'or,
 » de l'argent & des pierreries, dont le roi son pere
 » & les principaux seigneurs de la cour lui avoient
 » fait présent pendant sa vie. Le corps ayant re-
 » posé deux jours sur les bois odoriférans, qui de-
 » voient servir à le brûler, toute la cour vint re-
 » lever les tristes dames que la fatigue avoit ren-
 » dues fort maigres. La cérémonie commença par
 » les prieres & les oraisons que firent les prêtres.
 » Quand ils eurent fini leurs fonctions, le roi prit
 » de la main de leur chef un cierge allumé, & mit
 » lui-même le feu au bûcher sur lequel le corps
 » fut réduit en cendres dans le cercueil d'or, au-
 » quel on avoit laissé les bijoux & les autres ri-
 » ches ornemens. Quand on vint à rassembler les
 » cendres, pour les mettre dans une urne d'or, on
 » trouva un morceau de chair, de la grosseur de la
 » tête d'un petit enfant, que le feu n'avoit point
 » endommagé.»

20. Chez les Parfis ou Guèbres, après la céré-
 monie dont nous avons parlé à l'article CHIEN,
 deux prêtres, éloignés de la bière du défunt d'en-
 viron cent pas pour ne pas se souiller en appro-
 chant plus près, récitent quelques prieres dans les-
 quelles ils s'adressent à deux anges, Sertan & Azud,
 qu'ils supplient de préserver l'ame du défunt des at-
 taques des démons. Ils s'adressent aussi aux quatre
 élémens, & leur disent de reprendre chacun ce qui
 leur appartient dans le corps du mort. Ces prieres
 sont très longues, & quoique les prêtres les pro-
 noncent avec tant de vitesse qu'ils ne se donnent
 seulement pas le tems de respirer, cependant elles

durent l'espace d'une demi-heure. » Pendant la cérémonie, dit Ovington, le mort porte un morceau de papier blanc attaché à chaque oreille, & qui lui pend sur le visage jusqu'à deux ou trois doigts au-dessous du menton. D'abord après que les prières sont finies . . . le corps est porté au lieu destiné . . . & toute la compagnie suit, deux à deux, les mains jointes. Il est défendu de parler, parce que le sépulcre est un lieu de silence & de repos. Une femme, qui meurt pendant sa grossesse, est portée au lieu de la sépulture par quatre hommes, quoiqu'on n'emploie que deux hommes pour porter les morts ordinaires; & la raison de cet usage est qu'ils regardent une femme enceinte, comme une personne double. *Voyez les articles CHIEN & CIMETIERE.*

21. Dans le royaume de Pégu, situé dans la presqu'île au-delà du Gange, le défunt est conduit au bûcher sur un brancard porté par quinze ou seize hommes, couvert de cannes dorées, & surmonté d'un dôme ou d'une espèce de tour. Les parens & les amis suivent le brancard. Le corps ayant été consumé par les flammes, les assistans se retirent; & pendant deux jours, la famille du défunt fait dans sa maison une fête funèbre. Ce terme expiré, la veuve, accompagnée de plusieurs de ses amies, se rend à l'endroit où étoit placé le bûcher du défunt, & passe quelque tems à pleurer & à se lamenter: puis, s'il reste quelques os que le feu ait épargnés, elle les enterre.

Après la mort du roi de Pégu, on fait construire deux barques au-dessus desquelles on élève un toit doré, en forme de pyramide qui les couvre & les unit toutes deux. Au milieu de ces barques, on dresse un échafaud doré, sur lequel on place le corps. On l'environne de bois d'aloès, de sandal, de benjoin, de musc, & d'autres matières odoriférantes & combustibles. Lorsqu'on y a mis le feu, quelques Talapouins, qui sont dans ces barques,

les font voguer , en descendant la rivière du Pégu ; & , pendant que le corps brûle , ils chantent ou récitent des prières ; puis ils délayent les cendres avec du lait , & en forment une boule qu'ils jettent dans l'eau. Ils ramassent ensuite les os , & les déposent dans une chapelle que l'on construit exprès,

22. Les funérailles des habitans du royaume de Laos , dans la même presqu'île , ressemblent à celles des Siamois , & n'ont rien de particulier.

23. C'est un usage célèbre dans les Indes , que les femmes se brûlent toutes vives après la mort de leurs maris. Nous allons donner une description exacte & détaillée de cette tragique cérémonie , qui varie dans la pratique , selon les différentes provinces. Dans le royaume de Bisnagar , les femmes ne se brûlent que plusieurs mois après les funérailles de leurs époux. Elles emploient ce tems à réfléchir sur une action aussi importante que celle qu'elles doivent faire. Il y a lieu de douter que la réflexion augmente leurs forces & leur courage. La mort est une de ces choses dont la méditation est plus capable de grossir que de diminuer l'horreur. Quoi qu'il en soit , le jour marqué pour cette lugubre fête étant arrivé , la victime se pare de ses joyaux & de ses plus superbes habits ; se couronne de fleurs ; monte sur un éléphant , ou dans un palanquin , & s'avance vers le bûcher , portant une flèche dans la main droite , & un miroir dans la main gauche. Ses parens & ses amis l'accompagnent , & la conduisent comme en triomphe. Elle-même , affectant une joie que le cœur peut-être dément , fait retentir les airs de chants d'allégresse , qui témoignent le desir qu'elle a d'aller rejoindre son cher époux. Lorsqu'elle est arrivée au lieu où se doit passer cette scène , elle s'assied à une table couverte de toutes sortes de mets ; & , soutenant jusqu'au bout son rôle , elle tâche de faire honneur à un festin qui doit être le dernier pour elle : puis elle donne elle-même ses ordres avec une tranquillité apparente , pour la construction du

bûcher qu'on prépare ordinairement dans une fosse carrée. Lorsque tout est fait, & qu'on voit déjà la flamme s'élever au-dessus du bûcher, elle se rend au bord de la riviere, accompagnée d'un de ses plus proches parens. Là elle quitte les bijoux & les ornemens dont elle est décorée; les donne à son parent, & entre dans l'eau pour s'y purifier. Après cette ablution, elle se couvre le corps d'une pièce de toile jaune, & revient promptement avec son parent au lieu où elle doit consommer son sacrifice. Elle monte sur une éminence de cinq ou six pieds de haut, qui se trouve auprès du bûcher. Là, une femme lui répand sur le corps un pot d'huile; puis elle adresse quelques paroles aux assistans. Mais souvent, au milieu de son discours, les Bramines la poussent rudement dans la fosse. Quelquefois elle prend son essor, & s'élançe elle-même courageusement au milieu des flammes. Dans ce moment, s'élevent des cris de joie & de tristesse que pouillent les assistans. On remarque que, pour dérober aux femmes la vue des flammes, qui pourroit faire chanceler leur courage, il y a souvent une natte tendue au bord de l'éminence, qu'on ne leve qu'au moment que la femme se précipite dans le bûcher.

Dans le royaume de Guzerate, & dans une partie du Mogol, on place le bûcher sous une petite cabane carrée, construite avec des roseaux trempés d'huile, & couverts d'autres matieres combustibles. Cette cabane est ordinairement située sur le bord de quelque riviere. La veuve est assise au milieu: un morceau de bois lui sert de chevet, & soutient sa tête. Derriere elle est un pilier auquel les Bramines ont la précaution de l'attacher, de peur que son courage ne s'évanouisse à la vue des flammes, & qu'elle ne se dérobe à la mort par la fuite. Le cadavre de son mari est sur ses genoux; &, pendant qu'elle le serre entre ses bras avec tendresse, on met le feu à la cabane. Les parens & les amis de la veuve, pour augmenter

encore l'activité de la flamme , ont soin d'y répandre quelques pots d'huile.

Dans la province de Bengale , la veuve , après s'être lavée dans le Gange avec le corps de son époux , est conduite en grande cérémonie , au son de tous les instrumens de musique , au lieu où l'on a dressé le bûcher. Elle s'y étend sur une espece de lit qu'on y a préparé. On place sur elle le corps de son mari en travers. Elle reste quelque tems dans cette situation pour recevoir les commissions qu'on lui donne pour l'autre monde. L'un lui apporte des lettres qu'elle est chargée de remettre là-bas à leur adresse. L'autre lui confie des étoffes & des présens de toute espece qu'il veut envoyer par cette voie aux morts de sa connoissance. Lorsque personne n'apporte plus rien , la femme avertit , par trois fois , les assistans , que ceux qui ont quelque dépêche à lui donner pour l'autre monde , ne tardent pas à s'approcher , parce qu'elle est sur le point de partir ; puis elle met dans son sein tous les présens qu'on lui a confiés , dont elle fait un gros paquet. Le bûcher s'allume , & la veuve , avec toutes ses dépêches , n'est bientôt plus qu'un monceau de cendres.

Sur la côte de Coromandel , la veuve tourne trois fois autour de la fosse dans laquelle est préparé le bûcher. A chaque tour , elle embrasse tendrement ses amis & ses parens , leur disant le dernier adieu. Lorsqu'elle acheve son troisieme tour , les Bramines commencent par précipiter dans les flammes le corps de son mari , & puis ils l'y jettent elle-même.

Dans quelques autres endroits des Indes , les femmes ne se brûlent pas après la mort de leurs époux , mais se font périr par un genre de mort encore plus cruel. On creuse une fosse profonde , mais fort étroite , où on les fait descendre jusqu'au col. Alors quelques Bramines les étranglent & leur marchent sur la tête. On jette ensuite dessus des paniers pleins de terre pour les couvrir.

Le voyageur Bernier , qui souvent a été témoin oculaire de ces funestes scènes , en a décrit quelques circonstances curieuses , capables de donner au lecteur une idée plus précise de ces sortes de sacrifices. Il rapporte qu'il se trouva un jour dans un endroit où il vit quatre ou cinq Bramines qui mettoient le feu à un bûcher sur lequel une femme étoit assise auprès du corps de son mari. Cinq femmes de moyen âge , se tenant par la main , formoient autour du bûcher une danse joyeuse qu'elles accompagnoient de leurs chants. Le peuple , assemblé en foule , les regardoit attentivement. Déjà la flamme s'élevoit au-dessus du bûcher , sans que la victime donnât la moindre marque de frayeur , lorsqu'une des danseuses se précipita dans la fosse , & fut aussi-tôt suivie des quatre autres. Ces cinq esclaves , par zèle & par attachement pour leur maîtresse , s'étoient engagées à se brûler avec elle. Le même voyageur vit à Surate une autre femme qui paroissoit avoir environ trente-cinq ans , & dont la figure conservoit encore assez d'agrément. Il ne put s'empêcher d'admirer l'intrepidité de cette femme , & la gaieté féroce avec laquelle elle regardoit les préparatifs de sa mort. Elle s'entretenoit avec les assistans , avec autant de sang froid & de tranquillité , que si elle fût venue pour voir le supplice d'une autre. Lorsque sa petite cabanne fut préparée , elle y entra d'un air aisé ; & , s'étant assise sur le bûcher , elle pencha sur son sein la tête de son époux ; puis , prenant un flambeau , elle mit elle-même le feu par-dedans , tandis que les officieux Bramines prenoient soin de l'allumer , & de l'attifer par-dehors de tous les côtés. Mais il ne faut pas croire que toutes les femmes Indiennes aient le même courage. Bernier en a vu plusieurs en qui les préjugés n'avoient pu étouffer la nature. Il vit entr'autres une jeune femme qui recula cinq ou six pas à la vue du bûcher ; mais les Bramines qui , dans ces tristes cérémonies , font l'office de

bourreaux, la poufferent rudement dans les flammes avec de longs bâtons qu'ils tenoient en main. Une autre veuve, voyant la flamme s'élever autour d'elle, & s'attacher à ses habits, voulut s'élaner hors du bûcher; mais les impitoyables prêtres la repoufferent avec leurs bâtons, toutes les fois qu'elle essaya de se lever. Il y en eut cependant une qui fut assez heureuse pour s'échapper des mains des cruels Bramines. Elle se réfugia parmi les Gadous qui étoient assemblés en grand nombre aux environs. Ces Gadous sont des gens regardés comme infâmes parmi les Indiens Gentils. Lorsqu'ils savent qu'une femme jeune & belle doit se brûler, que sa famille n'est pas considérable, & qu'il n'y a qu'un petit nombre de ses parens qui l'accompagnent, ils viennent en foule auprès du bûcher; & si elle peut se sauver, ils la reçoivent parmi eux. Cette femme, après une fuite si honteuse, ne pourroit plus vivre dans la société. Elle est obligée de demeurer parmi ces Gadous, dont elle partage l'infamie; & quelqu'un d'entr'eux la prend pour femme. Bernier rapporte encore qu'il vit à Lahor une jeune femme d'une figure charmante, & qui ne paroïssoit pas avoir plus de douze ans. Une vieille Mégere la tenoit sous le bras, & la traînoit vers le bûcher, malgré ses cris & ses larmes ameres. Les Bramines la firent asséoir, comme malgré elle, sur le bûcher; lui lièrent les pieds & les mains, de peur qu'elle ne prît la fuite, & la brûlerent ainsi toute vive. Ce trait d'inhumanité mit notre voyageur dans une furieuse colere contre les Bramines.

Ces exemples pourroient faire penser qu'il y a une loi positive, qui oblige les femmes à se brûler après la mort de leurs maris. Cependant elles n'y sont pas contraintes absolument: il faut même qu'elles en obtiennent la permission du gouverneur. Il n'y a guères que quelques-unes des femmes d'un grand seigneur, qui soient obligés de le suivre dans

l'autre monde. Souvent aussi, le mari étant près de mourir, & craignant que sa femme ne passe entre les mains d'un autre, lui fait promettre de se brûler avec lui; &, dans ce cas, la femme est engagée irrévocablement par sa promesse. Dans les pays qui sont encore sous la domination des Rajahs, ou anciens rois des Indes, avant la conquête des Mogols, les Bramines forcent ordinairement les femmes à se soumettre à cette barbare coutume. Ils ne consultent en cela que leurs intérêts; car tous les bijoux, dont les femmes se parent dans ces occasions, leur appartiennent de droit; & ils les cherchent soigneusement dans les cendres, ainsi que l'or & l'argent qui peut s'y trouver. Tous ces cas exceptés, les femmes Indiennes ne sont pas absolument obligées à ce sacrifice; mais la condition de celles qui survivent à leurs époux est si triste & si misérable, que la plupart préfèrent la mort. Une veuve, qui n'a pas le courage de suivre son époux, est obligée de renoncer à toute parure, & de se faire raser la tête. « Elle ôte, dit Tavernier, de ses bras & de ses jambes les bracelets que son mari y avoit mis en l'épousant, pour marquer qu'elle lui étoit soumise & enchaînée; & elle demeure, le reste de sa vie, dans sa maison, sans y être considérée; & pire qu'une esclave, au lieu qu'auparavant elle s'y voyoit maîtresse. C'est cette malheureuse condition qui leur fait haïr la vie. Elles aiment mieux aller sur un bûcher pour y être consumées toutes vives avec le corps de leur mari défunt, que d'être, le reste de leurs jours, en opprobre & en infamie à tout le monde. » Une chose qui les engage encore à prendre ce parti, c'est la gloire dont elles se couvrent par une si généreuse résolution; c'est l'espérance du bonheur que les prêtres leur promettent dans l'autre monde, & l'assurance que ces fourbes leur donnent qu'aussi-tôt qu'elles seront au milieu des flammes, le dieu Ram viendra

leur découvrir, même avant leur mort, les secrets les plus cachés de l'avenir; récompense sans doute bien capable de piquer la curiosité naturelle au sexe. Quelquefois le gouverneur refuse à certaines femmes la permission de se brûler avec leurs maris. Alors elles sont obligées de se consacrer, pour toute leur vie, aux œuvres de piété. Elles se mortifient par des pénitences continuelles; &, par un principe de charité, elles s'occupent à faire cuire des légumes qu'elles distribuent aux pauvres qui passent devant leurs maisons. Quelques-unes se dévouent à des austérités capables de faire soulever le cœur au plus déterminé pénitent. Elles s'engagent à ne se nourrir que des grains qui, n'étant pas digérés, se trouvent tout entiers dans la fiente de bœuf ou de vache. Lorsqu'une veuve a des enfants, il faut qu'elle vive pour pouvoir prendre soin de leur éducation; &, dans ce cas, elle n'est point assujettie à l'usage ordinaire. On assure que cette coutume inhumaine s'affoiblit insensiblement dans les Indes, & que les Mahomérans font leurs efforts pour l'abolir entièrement par-tout où ils sont les maîtres.

Le voyageur Ovington rapporte qu'il s'est trouvé aux Indes des maris assez amoureux de leurs femmes, pour se brûler avec elles sur le même bûcher, dans l'espérance d'être réunis avec elles dans l'autre monde. Combien, parmi nous, de maris qui trouvent que c'en est bien assez d'avoir la compagnie de leurs femmes dans ce monde!

On voit, d'après ce que nous venons de dire, que c'est la coutume aux Indes de brûler les corps des défunts. Le bûcher est communément placé sur le bord de quelque rivière. D'abord on étend le cadavre à terre; & le Bramine, qui fait la cérémonie, prononce d'un ton grave ces paroles: » Ô terre! qui nourrissois pendant sa vie cet homme fait de terre, nous te le rendons après sa mort. » On couvre ensuite le corps de matières

combustibles sur lesquelles on jette de l'huile & des aromates , & l'on y met le feu. Lorsque la flamme commence à s'élever , le Bramine s'écrie : « O feu , » dont la chaleur bénigne entretenoit la vie de cet » homme , nous te rendons son corps , afin que tu » le purifies ! » Ensuite le fils du défunt pose à terre un pot d'eau sur lequel il met un pot de lait ; puis il renverse les deux pots d'un coup de pierre ; & , par un raisonnement froid & puéril en pareille circonstance , il dit aux assistans , « que la maladie a séparé l'ame de son pere d'avec son corps , comme la pierre a séparé le pot d'eau d'avec le pot de lait. » Lorsque le corps est entièrement consumé , on en jette les cendres en l'air ; & le Bramine s'écrie : « Ô air , par qui cet homme respiroit au » tresfois , nous te rendons après sa mort celui dont » tu entretenois la vie ! » Les cendres jettées en l'air retombent dans l'eau ; & alors le Bramine fait une dernière apostrophe à ce quatrième élément : « Ô » eau ! ta humidité étoit le principe de la vie de » cet homme ; nous te le rendons après sa mort. » Toute cette cérémonie funèbre est fondée sur l'opinion où sont ces peuples , que, l'homme ne subsistant que par le concours des quatre élémens , il est juste de le leur rendre après sa mort. Les funérailles étant terminées , le Bramine donne au fils , ou bien au plus proche parent du défunt un registre , sur lequel est marqué le tems de la mort de ses ancêtres. Les Indiens se dispensent quelquefois , dans les funérailles , de tout cet attirail de cérémonies , sur-tout lorsqu'il s'agit d'une personne du commun. Après avoir fait rôtir un peu le corps avec du chaume , sur le bord d'un fleuve , ils le jettent dans l'eau. La chaleur du pays ne permettant pas de garder les corps , ils se hâtent de procéder aux funérailles d'une personne , dès qu'il leur semble qu'elle est morte : cette précipitation est cause qu'ils brûlent quelquefois les gens avant leur mort. On a l'exemple d'un Banian qui servoit de cour-

tier aux Anglois. On le portoit au bûcher comme un homme mort. Heureusement le chirurgien Anglois rencontra le convoi, & s'avisa de tâter le pouls au prétendu défunt, & trouva qu'il avoit encore quelque reste de vie. Sur sa parole, on ramena le Baniar chez lui; & quelque tems après, il recouvra la santé.

24. Les insulaires de Banda, l'une des Molucques, s'imaginent pouvoir appeller l'ame d'un mort, à force de cris & de plaintes. Ainsi, lorsqu'un malade a rendu le dernier soupir, la maison retentit aussi-tôt des hurlemens de plusieurs femmes. Lorsqu'on s'apperçoit que tout ce tintamare est inutile, plusieurs personnes portent le défunt sur leurs épaules dans un cercueil couvert d'une toile blanche. La cérémonie de l'enterrement étant finie, on dresse sur la fosse une petite hute sous laquelle on allume une lampe pendant la nuit qui suit immédiatement les funérailles. C'étoit autrefois l'usage, après la mort d'un souverain d'une des isles Molucques, que les autres isles envoyassent des ambassadeurs pour assister aux funérailles du prince.

25. Il régnoit autrefois dans l'isle de Java, une coutume également superstitieuse & barbare. Lorsqu'une personne étoit malade, on appelloit un magicien auquel on demandoit s'il y avoit à craindre pour la vie du malade. Si l'imposteur s'avisoit de décider que la maladie étoit mortelle, on se hâtoit de terminer les souffrances du malade, en avançant l'exécution de son arrêt. En conséquence, on l'étrangloit pour lui rendre service; puis on cachoit son corps fort avant dans la terre, pour le dérober aux insultes des bêtes féroces. Dans quelques cantons de la même isle, on livroit les vieillards & les infirmes à des Anthropophages qui les dévoroient.

26. C'est dans le royaume de Canora qu'a pris naissance la coutume inhumaine, répandue dans les Indes, qui oblige les femmes de se brûler avec leurs maris défunts; & voici à quelle occasion elle fut établie. Les femmes de ce pays étoient dans

l'usage de se défaire de leurs maris par le poison, lorsqu'elles en avoient reçu quelque sujet de mécontentement. Cette pernicieuse habitude depeuploit d'hommes tout le pays, lorsque les Bramines, pour en arrêter le cours, s'aviserent de porter une loi qui obligeoit les femmes à se brûler avec leurs maris; & l'on remarqua que, depuis ce tems, les empoisonnemens cessèrent. La loi des Bramines fut universellement adoptée dans toutes les Indes. Il s'est conservé cependant un usage particulier dans le royaume de Canora, qui ne se pratique pas dans les autres pays, c'est que, sur le bord de la fosse où est placé le bûcher, il y a une pile de bois, qui pese pour le moins cinq cens livres: on la fait tomber, par le moyen d'une corde, sur la femme, qui, dans un instant, est accablée & étouffée sous cet énorme poids.

27. Les Indiens du royaume d'Asem sont persuadés que les gens de bien seront, après leur mort, dans l'abondance de toutes choses, mais que les méchans seront absolument dénués de tout. Dans cette idée, ils enterrent toujours avec les morts une grande quantité de provisions de toute espece pour prévenir la disette où ils pourroient se trouver. Outre cela, les parens & les amis, qui assistent aux funérailles, se dépouillent des bracelets & des autres ornemens qu'ils portent sur eux, & les jettent dans la fosse, afin que le défunt puisse s'en parer au besoin dans l'autre monde. Après la mort du roi, on l'enterre dans une cave avec ses meubles les plus précieux, & une quantité prodigieuse de vivres. Ses femmes & ses principaux officiers se font enterrer avec lui. On lui donne aussi pour compagnie douze chameaux, six chevaux, un éléphant & plusieurs chiens de chasse, qu'on enterre tout vivans. Il ne faut pas oublier l'idole, à laquelle le roi étoit particulièrement dévot, que l'on met avec lui dans la même cave.

28. Dans le royaume d'Arracan, dès qu'une personne

personne est morte, on place le corps au milieu de la maison. Quelques prêtres l'encensent, tandis que d'autres tournent autour, récitant à voix basse quelques prières. Pendant ces cérémonies, les gens de la maison sont en sentinelle auprès du corps, & frappent sur des morceaux de cuivre, croyant épouvanter par ce son un mauvais génie qu'Ovington appelle *le chat noir*, & l'empêcher de passer sur le corps du défunt; car si un tel malheur arrivoit, ils sont persuadés que le mort, qui a déjà pris possession du paradis, seroit obligé de sortir de ce lieu de délices, pour revenir sur la terre mener une vie malheureuse. Avant que l'on porte le corps au bûcher, les parens du mort donnent un grand festin, auquel ils invitent une certaine espece de gens que le voyageur Anglois nomme *graii*; s'ils n'acceptent pas l'invitation, l'allarme se répand dans toute la famille, & leur refus est regardé comme une preuve certaine que le défunt ne jouit pas des plaisirs du paradis, mais, au contraire, est tourmenté dans l'enfer, qu'ils appellent *la maison de fumée*. C'est l'usage en ce pays de brûler les corps; & ce sont les Raulins, ou prêtres, qui mettent le feu au bûcher. Mais ceux qui ne sont pas assez riches pour acheter du bois qui, dans le pays, coûte fort cher, portent leurs morts sur le bord de la riviere, lorsqu'elle est basse; & le courant de l'eau les emporte, lorsque la riviere vient à monter.

Les funérailles du grand-prêtre d'Arracan, se font avec beaucoup de magnificence. Dès qu'il est mort, toutes les fonctions publiques sont interrompues: les portes & les fenêtres des maisons sont fermées; & le deuil est universel. On expose le pontife à la vénération du peuple, dans une espece de chapelle ardente. Il est environné d'un nombre prodigieux de prêtres qui donnent les marques de la plus vive douleur. Cinq cens petits enfans tout nuds, le corps ceint de cordes & de chaînes de

fer, portent sur la tête des faisceaux de bois , & ; tenant en main des couteaux , marchent en procession , & chantent sur un ton lugubre ces paroles : « Ô vous , vénérable pontife , qui goûtez » dans le ciel un bonheur suprême , jetez un regard » sur nous , qui traînons encore une misérable vie ; » & faites que nous puissions bientôt partager la » félicité dont vous jouissez. » Après cette procession , le plus ancien des prêtres se met à genoux , & adresse au défunt une harangue où les louanges ne sont pas épargnées , à laquelle un autre prêtre répond modestement au nom du mort ; puis tous les assistans , à genoux , adressent une prière dévote au dieu qui règne dans le soleil. Une troupe de jeunes gens font ensuite une nouvelle procession autour du corps , devant lequel ils s'inclinent profondément. Ils frappent l'air avec des sabres & des cimenterres , pour éloigner le diable du cercueil ; & , lorsqu'ils se sont retirés , des prêtres vêtus d'une robe violette , & portant une espee d'étole , s'approchent du corps & l'encensent. Un spectacle tragique termine ces cérémonies funèbres. Six jeunes gentilshommes s'immolent volontairement aux manes du grand-prêtre , & leurs corps sont brûlés sur un bûcher de bois odoriférans ; après quoi le corps du pontife lui-même est consumé avec la chapelle ardente & tous les ornemens qui servoient à la décorer. Le lendemain des funérailles , un prêtre fait , en présence du roi , l'oraison funèbre du pontife. Le sermon est suivi de la distribution des cendres du défunt , que chacun reçoit & conserve comme de précieuses reliques.

29. Les Tartares Wogulskes rendent aux chiens défunts les devoirs funèbres , avec une certaine sollemnité. Ils bâtissent en leur honneur une petite cabane de bois , qu'on peut regarder comme un monument.

Les Tartares Daores ne portent les défunts au

lieu de la sépulture, que trois jours après qu'ils sont morts. Ce terme expiré, il les enterrent dans une fosse très-peu profonde, & leur laissent la tête découverte, parce que leurs parens ont coutume de venir, pendant un certain tems, apporter des vivres au défunt.

Les Tartares Tunguses laissent secher à l'air les cadavres des morts ; &, lorsqu'ils ne sont plus que des squelettes, ils mettent les os dans la terre.

Les Tartares Ostiakes enterrent quelquefois leurs morts sous la neige, avec leurs arcs, leurs flèches & des provisions de toute espece.

Les Tartares Samoïèdes, au rapport du voyageur De Briyn, n'enterrent point les enfans qui meurent avant l'âge d'un an. Ils suspendent seulement leurs petits corps à des arbres. Les mêmes peuples couvrent les défunts des mêmes habits dont ils faisoient usage pendant leur vie. Auprès du lieu de la sépulture, ils attachent à des pieux les armes du mort & divers ustensiles de cuisine.

30. Dans l'isle de Ceylan, après la mort d'une personne, ses parens appellent un prêtre qui récite des prieres pour le repos de l'ame du défunt ; puis on prépare un bon repas pour le ministre des dieux : on le comble de présens, & on lui demande s'il y a lieu d'espérer que le mort jouisse d'un état heureux. Le prêtre, après avoir été si bien régalaé, n'a garde de chagriner ses bienfaiteurs par des nouvelles affligeantes. Il ne manque jamais de leur assurer que le défunt goûte un bonheur parfait dans l'autre monde, offrant de leur en donner un certificat signé de sa main. Les parens, consolés par cette assurance, procedent aux funérailles. Si le mort est une personne de qualité, on commence par bien laver le corps ; ensuite on l'embaume ; on le remplit de poivre, & on l'enferme dans un cercueil, qui n'est autre chose qu'un tronc d'arbre creusé. Toutes ces cérémonies étant faites, on attend, pour brûler le corps, que le roi en-ait donné

l'ordre: « Car , dit Ribeyro , si c'est le corps » d'un courtisan , on n'oseroit le brûler sans l'ordre du Souverain. Il arrive quelquefois qu'il est » long-tems sans donner l'ordre , ou que même il » n'en donne point du tout. Alors , afin que le » corps ne tienné aucune place dans la maison , » ils font un trou dans le plancher ; y mettent l'arbre & le corps , & le couvrent jusqu'à ce que » le roi ordonne qu'il soit brûlé. Après que le feu » a consumé le corps & le bûcher , on amasse les » cendres en un monceau semblable à un pain » de sucre : l'on fait une haie tour autour , & l'on » y sème des herbes. » La raison pour laquelle on brûle les corps des gens de qualité , c'est qu'ils ne peuvent souffrir l'idée révoltante de servir de pâture aux vers , après leur mort. Les gens du commun , peu délicats , & s'embarrassant peu du sort de leur cadavre , sont enterrés sans façon. On enveloppe seulement leurs corps avec une natte. Tous les meubles du mort sont enterrés avec lui : ses héritiers ne gardent que les instrumens nécessaires pour labourer la terre. On observe de placer le corps dans la fosse sur le dos , de lui tourner les pieds du côté du levant , & la tête du côté du couchant. Il faut que ceux qui ont fait la cérémonie de l'enterrement , se purifient bien ensuite ; car , selon la loi du pays , on ne peut toucher un mort , ni même approcher de sa maison , sans en être souillé. Ribeyro assure que ces insulaires regardent comme indignes des honneurs funèbres ceux qui meurent de la petite vérole ; & , quand ils seroient de la première distinction , on ne leur fait point d'autres funérailles que de les brûler très-simplement sur des épines. Aux environs des lieux de sépulture , on a coutume de planter des arbres consacrés à Buddu. Les habitans pensent que ceux qui plantent ces arbres , ne jouissent pas d'une longue vie ; mais qu'en récompense le ciel leur est assuré après leur mort.

31. Les Maures, qui habitent le désert de Zaara

dans l'Afrique, n'ont rien de particulier dans leurs funérailles, si ce n'est qu'ils placent le corps, la tête un peu élevée dans la fosse, & lui tournent le visage du côté de l'orient.

32. Dans l'isle Formose, lorsqu'un malade est sur le point d'expirer, on accélère sa mort, en le faisant boire jusqu'à ce qu'il étouffe. Dès qu'il a rendu le dernier soupir, sa mort est annoncée à tout le canton par le son d'un certain tambour fait avec le tronc creux d'un arbre, qu'on frappe devant sa maison. On immole un pourceau pour rendre les dieux favorables au défunt. On place devant la porte de son logis un bambou, sorte de roseau qui soutient une espèce de bannière, auprès de laquelle on met une cuve remplie d'eau. Le soir, les habitans se rassemblent autour de la maison du mort, & s'enyvrent en son honneur. Les parens témoignent plus de douleur. Ils se précipitent sur le cadavre du défunt, & lui demandent, d'un ton lamentable, pourquoi il les a si cruellement abandonnés? Ensuite on lui lie les pieds & les mains: on l'attache sur un échafaud de la hauteur de six ou sept pieds; & l'on place auprès de lui ses armes. Il reste en cet état, pendant deux jours, au bout desquels on transporte l'échafaud auprès d'un grand feu, dont la violence dessèche toute l'humidité du cadavre: on l'y laisse pendant huit ou dix jours; & malgré l'odeur infecte qu'il exhale, ses parens ne le quittent pas. Au bout de ce tems, on enveloppe le corps d'une natte, après l'avoir ôté de dessus l'échafaud: on le ramène à sa maison pour le placer sur un autre échafaud plus haut que le premier, que l'on environne d'une espèce de pavillon formé de plusieurs morceaux d'étoffe. Le corps y demeure quelquefois pendant l'espace de trois ans, au bout desquels on l'enterre dans sa maison. On marque sur un bambou, par autant de coches le nombre des ennemis que le défunt a tués; & l'on

place ce trophée sur sa tête. Pendant les neuf jours qui suivent les funérailles, un homme gagé fait la garde, jour & nuit, auprès du mort. Le dixième jour, on s'assemble autour de la fosse ; & , pour chasser le diable qu'on suppose être auprès du défunt , on fait une espece de charivari accompagné de hurlemens & de lamentations capables d'épouvanter le diable même. Si le défunt laisse une femme , elle prend alors un balai qu'elle jette en l'air, du côté du midi , en disant : « La maison ne m'appartient » plus ; & je ne veux plus m'en embarrasser davantage. »

Lorsque ces mêmes peuples ont perdu une bataille , ils comptent combien il y a eu de leurs compatriotes tués dans l'action. Ils font avec du linge un pareil nombre de poupées , & leur rendent les derniers devoirs , comme ils auroient fait aux corps même de leurs camarades. Une prêtresse offre à ces morts des sacrifices funèbres , & les conjure principalement de ne pas se ranger du côté de leurs ennemis.

33. Dans l'isle de Bissao , située à quelque distance de la riviere de Gambie , en Afrique , on fait des funérailles publiques en l'honneur de ceux qui ont été tués à la guerre ; & l'on pleure leur trépas , de la maniere la plus tragique. Tous les cris , les mouvemens & les gestes que peuvent suggérer le désespoir & la rage , sont employés pour déplorer la perte de ces défenseurs de la patrie. Ce sont ordinairement des femmes qui sont chargées de faire ces lamentations. Lorsqu'elles sont fatiguées d'un exercice si violent , elles boivent du vin de palmier , pour rétablir leurs forces , & recommencent ensuite avec plus de vivacité leurs démonstrations de douleur.

34. Les habitans du Monomotapa gardent religieusement les os de leurs parens décédés. Ils ont, dans la semaine, un jour consacré pour leur rendre

des hommages. Ce culte ne consiste qu'à dresser en l'honneur des morts une table qu'ils couvrent de plusieurs mets. Ils accompagnent cette cérémonie de quelques prières pour leur prospérité & pour celle de leur monarque. Les viandes offertes aux morts leur servent ensuite pour faire un festin. On observe que , ce jour là , ils s'habillent toujours de blanc.

35. Les habitans du royaume de Quiteve , & les peuples voisins ou dépendans du Monomotapa , enterrent simplement le corps du défunt dans un creux fait dans la terre , avec quelques vivres qu'ils placent à côté de lui. Lorsque le trou est comblé , on met sur le tombeau le siège ou la natte qui servoit au défunt , lorsqu'il est mort. Ce monument , ainsi que tous les choses qui ont touché le mort , sont tellement respectés , que ce seroit un grand crime d'y toucher. Les huit jours , qui suivent la mort du défunt , sont consacrés à des cérémonies funèbres , des danses , des chansons , des plaintes qui durent depuis le matin jusqu'au soir , & qui finissent par des festins en l'honneur du mort.

Le roi de Quiteve va , tous les ans , dans le tems de la nouvelle lune de Septembre , sur une colline qui est le lieu de la sépulture des rois. Il y célèbre une neuvaine , en mémoire des ames de ses ancêtres. Les huit premiers jours se passent en repas somptueux , où les convives s'enyvrent ordinairement d'une certaine liqueur faite avec du maïs & quelques autres grains , qu'on appelle *pombo*. Un magnifique tournoi fait partie de ces réjouissances. Le roi y assiste dans toute sa pompe , environné de ses courtisans. La solennité se termine par un deuil de deux jours entièrement consacrés à la douleur. Pendant ce tems de tristesse , un des courtisans du roi se trouve tout-à-coup possédé du démon , qui par sa bouche fait connoître aux assistans qu'il est l'ame du prédécesseur du roi régnant. Le courtisan fait toutes les folies d'un

possédé ; mais le démon qui l'agite s'adoucit peu à peu , & commence à parler avec sagesse. Le roi saisit ce moment de calme , pour s'approcher du démoniaque , qu'il salue comme son prédécesseur. Alors tous les assistans se retirent ; & le monarque, dans un entretien particulier, consulte le démon sur les affaires les plus importantes de son royaume. Il écoute ses réponses comme des oracles, & en fait son profit. Le possédé revient ensuite dans son état naturel ; mais on prétend qu'il lui reste toujours quelques traces funestes du séjour que le diable a fait dans son corps.

36. Les habitans du royaume de Sofala , en Afrique, n'ont rien de particulier dans leurs funérailles, si ce n'est qu'ils mettent aux deux bouts de la fosse deux pierres frotées de sandal.

37. Les habitans du royaume de Mombase & de Mélinde , en Afrique , enveloppent les morts avec des bandes d'étoffe noire , & enterrent avec lui ses armes, une partie de ses meubles , & une certaine quantité de vivres , selon l'usage de la plupart des peuples Africains. Ils brûlent la cabane du défunt & tout ce qui s'y rencontre , & en jettent les cendres dans la fosse. Ils se croiroient souillés, s'il leur arrivoit de toucher un mort , ou quelque meuble qui lui ait appartenu. Les funérailles, chez ces peuples, sont une espece d'octave de lamentations & de plaintes. Pendant huit jours, on emploie deux heures par jour à cet exercice. A minuit, un des pleureurs donne le signal ; & tous les autres commencent avec lui la lugubre psalmodie. Chaque jour, on se rend sur la tombe du mort auquel on porte quelques mets pour sa nourriture. Ceux qui sont chargés de cette fonction, se barbouillent de farine l'œil gauche & la joue , & disent quelques mots, à voix basse, sur la fosse du défunt.

38. Un voyageur , témoin oculaire des funérailles du chef d'un village de Nègres , sur la côte de

Malaguettes, en Guinée, nous en a laissé la description. Le Marabout, ou prêtre, commença d'abord par examiner attentivement le corps. Après qu'il eut décidé qu'il étoit véritablement privé de la vie, les autres prêtres, qui l'accompagnoient, le laverent & le graissèrent avec du suif. Ils le coucherent ensuite sur une natte au milieu de la cabane. Les femmes du défunt l'environnèrent en pleurant. La favorite se distinguoit entr'elles, par l'excès de sa douleur. On peut penser que ses larmes étoient sincères; car son titre de Favorite l'engageoit à tenir compagnie à son époux dans le tombeau. Après un concert lugubre de cris & de lamentations, qui dura deux heures entières, quatre Nègres vigoureux, étant entrés dans la cabane, attachèrent le cadavre sur une civiere avec des branches d'arbre, & le porterent sur leurs épaules dans tout le village. Malgré le fardeau dont ils étoient chargés, ils couroient avec une extrême vitesse; & quelquefois ils feignoient de chanceler comme s'ils eussent été yvres, & faisoient mille contorsions ridicules. Ils étoient suivis des femmes du défunt, & de toutes celles qui se trouverent dans le village, qui faisoient retentir l'air de leurs cris. La procession étant finie, les Nègres reporterent le mort dans sa cabane, & l'étendirent sur sa natte, après l'avoir détaché de dessus la civiere. Pendant que les femmes renouvelloient leurs plaintes, le prêtre fit creuser une fosse capable de contenir deux personnes. On tua un cabri, & on l'écorcha: on fit, de sa tressure, un ragoût, dont toute l'assemblée se régala. Le repas fini, le Marabout, prenant la favorite par le bras, la mit entre les mains de deux Nègres qui lui attachèrent les bras derrière le dos, & lui lièrent fortement les pieds & les genoux. Dans cet état, ils l'étendirent à terre sur le dos, & lui mirent sur la poitrine une pièce de bois. Ils monterent ensuite dessus, appuyant leurs mains sur les épaules l'un de l'autre, & firent plusieurs sauts sur la poi-

trine de cette malheureuse femme. Ils la poussèrent ensuite dans la fosse, & jetterent sur elle le cadavre de son époux. Les membres du cabri, qu'on avoit immolés, furent pareillement enterrés; & la fosse fut aussitôt couverte de terre & de pierres. Après cette cérémonie, tous les assistans s'en retournerent chez eux, en grand silence.

39. Dans le pays de Sierra-Léona, en Guinée, les tombeaux des rois sont sur les grands chemins qui conduisent à la capitale. Ces peuples sont persuadés que les princes doivent être séparés du commun des hommes, après leur mort, comme pendant leur vie. Les funérailles des particuliers sont assez semblables à celles des autres habitans des côtes de la Guinée, dont nous avons parlé.

Quelques auteurs prétendent, que, dans plusieurs cantons de la Guinée l'emploi d'enterrer les morts est réservé aux femmes; qu'elles seules même assistent aux funérailles, excepté lorsqu'il faut transporter le corps d'un village à un autre. Ils ajoutent que les femmes, qui ont enterré le défunt, ont coutume de se traîner plusieurs fois sur la fosse, en rempant. Ils prétendent encore que les créanciers du défunt peuvent venir se payer sur les provisions & sur les effets qu'on expose sur son tombeau.

40. Les Nègres de Cabo-de-Monte, ont cela de particulier dans leurs funérailles, qu'ils lèvent le corps du défunt, & lui mettent des appuis sous les bras, & derrière le dos, pour le faire tenir droit. Ils lui mettent en main son arc & ses flèches, & le parent de ses plus beaux habits. Ses parens & ses amis viennent ensuite à l'envi lui offrir des présens; après quoi, ils lui tournent le dos; mettant un genou en terre, & bandent leurs arcs avec tant de violence qu'ils semblent prêts à se briser, voulant témoigner qu'ils sont disposés à percer de leurs flèches l'auteur de la mort du défunt.

41. Les peuples, qui habitent l'intérieur de la

Guinée, ont coutume, après la mort d'un de leurs chefs, d'enfermer dans un arbre creusé exprès un jeune esclave destiné à le servir dans l'autre monde.

42. Dans le royaume de Benin, on exhume quelquefois le corps du défunt, plusieurs jours après sa mort, pour célébrer en son honneur de nouvelles funérailles.

Lorsqu'un citoyen de la ville de Benin est surpris de la mort, dans quelqu'autre endroit du royaume, on fait dessécher son corps devant le feu. On le renferme dans une bière dont les planches sont bien exactement jointes avec de la colle; & l'on attend une occasion pour le renvoyer dans sa patrie. Le deuil des habitans de ce royaume consiste à se raser la barbe, ou les cheveux, quelquefois la moitié de la tête seulement. Leurs lamentations funèbres sont toujours accompagnées de quelques instrumens de musique; & ils les interrompent souvent pour boire à la santé du défunt.

Dès que le roi de Benin est mort, on commence par creuser, auprès de son palais, une fosse très-profonde, ou plutôt un puits, dont l'entrée est fort étroite, mais qui est assez large dans le fond. On y jette le corps du roi; & plusieurs des assistans se disputent l'honneur d'y être précipités avec lui. Ceux à qui l'on accorde cette faveur, font gaiement le saut; après quoi l'on ferme avec une pierre l'ouverture de la fosse. Le lendemain, on leve la pierre; & quelques seigneurs, baissant la tête, demandent à ceux qu'on a enterrés la veille, s'ils ont rencontré le roi? Si l'on s'apperçoit qu'il en reste encore quelques-uns de vivans, on referme la fosse. Le lendemain, on vient encore leur faire la même question, jusqu'à ce qu'on remarque qu'ils sont tous morts. On se persuade alors qu'ils ont enfin rencontré le roi, & qu'ils lui tiennent compagnie dans son voyage. On court en donner avis au nouveau monarque, qui vient sur le bord de la

fosse, & la fait fermer en sa présence. La pierre, dont on se sert pour en boucher l'entrée, se change en table de festin. Le roi fait apporter dessus un grand nombre de mets & de liqueurs destinés pour le peuple. Le repas dure jusqu'à la nuit. Les convives, échauffés par le vin, quittent la table, & courent, comme des furieux, dans toutes les rues de la ville, massacrant tout ce qui se rencontre sur leur passage. Ils apportent ensuite sur le tombeau du roi les corps de ceux qu'ils ont immolés à ses manes.

43. Les habitans de Socotra n'attendent pas, pour enterrer un homme, qu'il ait rendu le dernier soupir : ils croient lui rendre un grand service que de lui épargner les souffrances qui accompagnent l'agonie ; & lorsqu'ils jugent qu'un malade ne guérira pas, ils se hâtent de le porter en terre, ou l'empoisonnent avec une liqueur blanche, qui coule d'un certain arbre de l'île. Les malades demandent eux-mêmes la mort pour abrégier leurs peines. Lorsqu'un de ces insulaires se voit attaqué d'une maladie mortelle, il fait assembler auprès de lui tous ses parens, & leur adresse un discours pathétique, dans lequel il leur recommande d'observer fidèlement les coutumes de leurs ancêtres ; de n'avoir aucun commerce avec les étrangers, & sur-tout de tirer vengeance de leurs ennemis & des siens. Il leur nomme ensuite tous ceux qui l'ont outragé pendant sa vie, & les conjure de se venger après sa mort. Il termine cette exhortation, en demandant qu'on ne le laisse pas souffrir plus long-tems.

44. La coutume barbare, répandue dans presque toute l'Afrique d'enterrer des vivans pour tenir compagnie aux morts, est presque abolie dans le royaume de Loango. Cependant, aux funérailles des rois, on massacre encore quelques esclaves qu'on enterre dans un caveau voisin de celui où le roi repose. Autour du siège sur lequel le corps du prince est placé, on met de petites figures de

bois, de terre, ou de cire, pour le servir dans l'autre monde. La raison pour laquelle on enterre ainsi des esclaves avec le roi, prouve que les habitans de Loango ont quelque notion d'une autre vie. Ils s'imaginent que, lorsque ces esclaves comparoîtront au tribunal du grand Monarque, ou Dieu, ils y rendront témoignage de la maniere dont le monarque s'est comporté pendant sa vie.

A l'exemple des habitans de Malaguette, ils portent les morts au lieu de la sépulture, avec une précipitation étonnante. Le convoi marche à la hâte, comme s'il étoit poursuivi par l'ennemi. On jette le défunt dans la fosse, avec la plus grande promptitude. On enterre avec lui ses habits, ses armes, & divers ustensiles; &, lorsqu'ils sont en trop grand nombre, pour que la fosse puisse les contenir tous, on attache le reste sur des pieux. Mais, de peur qu'on ne les enleve, on les déchire auparavant, de maniere qu'ils ne peuvent plus être d'aucun usage. Ils ne permettent jamais qu'un étranger soit inhumé dans leur pays. Un marchand Portugais ayant été enterré dans une de leurs villes, il survint, quatre mois après, une famine affreuse, causée par la sécheresse, qui fit périr un grand nombre d'habitans. Le Mokissos fut consulté sur la cause de ce fléau. Il répondit que le Chrétien, inhumé parmi eux, avoit attiré la colere des Dieux. Les habitans coururent aussitôt vers le lieu de la sépulture du Portugais; &, après l'avoir exhumé, ils le précipiterent dans la mer. Au bout de trois jours, une pluie abondante arrosa la terre. Depuis ce tems, il fut expressément défendu d'enterrer dans le pays aucun étranger.

45. Cette lugubre cérémonie est, chez les habitans de Madagascar, un mélange bizarre & comique de joie & de douleur, de deuil & de divertissement. Pendant que les parens, les amis & les esclaves du défunt se lamentent auprès de son corps, aux pieds duquel brûle une bougie, une

troupe de femmes & de filles dansent à la porte ; au son des tambours ; & les hommes font l'exercice des armes. Après un certain tems, ils entrent dans la maison, & commencent à pleurer avec les autres. Ils sortent ensuite, & reprennent leurs amusemens. Cette plaisante alternative se continue pendant toute une journée. La maniere, dont ceux qui sont dans la maison expriment leurs regrets, n'est pas moins comique. Ils interrogent le défunt. » Pourquoi, lui disent-ils, t'es-tu laissé mourir ? » Quel chagrin t'a fait quitter la vie ? Est-ce que » tu n'étois pas assez riche ; que tu n'avois pas assez » d'or & de fer, assez de bestiaux & d'esclaves ? » Le soir, on donne un grand festin à la compagnie. Avant de porter le défunt au lieu de sa sépulture, ses plus proches parens lavent avec soin son corps, & prennent plaisir à le parer des plus riches ornemens : bracelets, bagues, chaînes d'or, ils mettent tout en usage pour déguiser les traits hideux de la mort. Ils l'enveloppent ensuite dans deux ou trois habillemens les plus fins, & l'enferment dans un cercueil qui ressemble assez à un coffre, fait avec deux troncs d'arbres creusés & ajustés l'un sur l'autre. Après toutes ces cérémonies, on porte le défunt au tombeau nommé *amounouque*. On l'enterre dans une fosse qui a six pieds de profondeur, au-dessus de laquelle est une maison de bois qu'on a soin de remplir de riz, de tabac, & d'autres provisions, comme si le mort devoit en faire quelque usage. On y met aussi un plat de bois, un petit réchaud où l'on fait brûler des parfums, un habillement & une ceinture. La pompe funèbre est terminée par un sacrifice. On réserve une partie de la chair des animaux immolés pour le mort, pour le diable, & pour Dieu ; après quoi l'on ferme exactement la maison de bois, & l'on met devant une pierre énorme, haute de douze ou quinze pieds. Les têtes des animaux, qu'on a sacrifiées, sont attachées sur des pieux, & rangées à

Entour du monument. Quinze jours après, les parens du mort, craignant qu'il n'ait déjà consommé ses provisions, & que la faim ne le tourmente, envoient leurs esclaves lui porter des vivres. Les enfans se rendent, de tems en tems, au lieu de sa sépulture, & lui offrent un bœuf. Lorsqu'ils ont quelqu'embaras, ils le consultent sérieusement, & lui disent : « Toi qui es à présent avec Dieu, » conseille-nous ce qu'il faut faire dans telle affaire. »

Quand un noble de Madagascar est surpris par la mort, dans un lieu éloigné de son pays, on l'enterre dans ce lieu-là même; mais on lui coupe la tête, & on la rapporte dans sa patrie. Ceux qui périssent à la guerre, sont traités de la même manière; mais, lorsque la paix est faite, on a soin de les exhumer, pour les transporter au lieu de la sépulture de leurs ancêtres.

Ces peuples ont, en général, un grand respect pour les amounouques, ou tombeaux de leurs peres; &, & lorsqu'ils veulent assurer quelque chose, par un serment qui paroisse inviolable, ils ont coutume de jurer par l'ame de leurs peres.

46. Les habitans du Congo, même ceux qui sont Chrétiens, ont conservé dans leurs funérailles une ancienne pratique, qui leur a été transmise par leurs ancêtres. Lorsque le corps du défunt est placé dans la fosse, un homme, spécialement chargé de cet emploi, compose avec de la terre & de l'eau une espece de mortier qu'il apporte sur ses épaules. Il s'approche de la fosse à reculons, & jette ce mortier sur le cadavre. Aussi-tôt tous les habitans viennent sur la fosse, & s'empressent de pétrir avec leurs pieds ce mortier. Ils croient, par cette cérémonie, pouvoir fixer dans la terre l'esprit du défunt, & l'empêcher de venir inquiéter les vivans. En général, les habitans du Congo, malgré leur avarice & leur pauvreté, n'épargnent rien pour s'acquitter avec honneur des derniers devoirs qui

sont dûs aux morts. Les plus pauvres empruntent ; dans cette occasion , ce qui leur manque ; & il est rare qu'on le refuse. On remarque que les riches portent , le jour des funérailles , des habits de toile blanche d'Europe , tandis que la bière est couverte de drap noir.

Dans le même royaume , il est défendu à tout particulier , sous les plus grièves peines , de pleurer la mort du roi. Il y a seulement des gens qui sonnent dans tous les carrefours avec des cornets d'ivoire , pour avertir le peuple de prier pour le roi défunt.

Avant que les rois de Congo eussent embrassé le Christianisme , leurs funérailles étoient accompagnées de plusieurs cérémonies superstitieuses. Entr'autres , on avoit coutume d'enfermer dans leur tombeau quelques-unes de leurs femmes les plus chéries. Le choix n'étoit pas aisé à faire. Toutes se disputoient l'honneur d'accompagner leur prince ; & leur zèle alloit quelquefois si loin , qu'elles en venoient aux mains avec furie , & continuoient le combat jusqu'à ce que le sort , ou quelqu'officier du roi , eût décidé la querelle. On voyoit briller la joie la plus vive dans les yeux de celles qui avoient eu la préférence. Elles se paroisent avec soin de leurs plus précieux bijoux , & relevoient leurs charmes naturels par les plus riches ornemens. Elles s'avançoient ensuite vers le lieu de la sépulture avec un visage plus gai que si elles avoient été à la plus brillante cérémonie ; tant la superstition a de force pour étouffer dans les cœurs les sentimens même les plus naturels !

47. Dans le pays des Jagas , peuples sauvages qui habitent les côtes occidentales de l'Afrique , lorsqu'un d'entr'eux est mort , on casse les bras à deux de ses femmes les plus chéries , qu'on force à l'accompagner chez les morts. Deux hommes portent le mort assis dans un siège , & le mettent au tombeau dans la même posture. Les deux femmes sont à ses côtés : on couvre ensuite de terre le tombeau ;

tombeau ; & les parens l'arrosent de sang de boue & de vin de palmier , en témoignant leur douleur , à la façon du pays.

48. Les Benguélas, leurs voisins, ont coutume d'enterrer avec le défunt des armes & divers ustensiles , si c'est un homme riche. Ils s'estiment fort heureux , en mourant , lorsqu'ils laissent après eux une famille nombreuse qui puisse venir de tems en tems rendre quelques honneurs à leurs cendres : car c'est l'usage chez eux , que tous les membres d'une famille continuent , pendant toute leur vie , d'aller en certains tems honorer la tombe de leurs parens décédés ; & ils regardent comme un grand malheur , pour un mourant , de ne point laisser de parens qui puissent lui rendre ce pieux office.

49. D'horribles hurlemens annoncent à tout le village la mort d'un Nègre de Guinée. Les parens mettent le corps sur une natte faite d'écorce d'arbre , après l'avoir enveloppé dans une vieille étoffe de coton. Un bloc de bois lui sert de coussin ; & une peau de mouton lui couvre le visage. On répand sur lui des cendres & des écorces d'arbre ; & , après toutes ces cérémonies , on lui ferme les yeux. On le transporte ensuite hors de la maison , & on le laisse exposé à l'air. Sa femme la plus chérie reste auprès de lui pour le garder. Si c'est une femme qui est morte , son mari , son père , ou quelqu'un de ses plus proches parens se tient assis auprès de son corps , pendant que tout le village se rassemble pour assister aux funérailles. Personne ne se dispense de ce devoir. Chacun des habitans se rend à la porte du défunt , muni d'un présent plus ou moins considérable , selon ses facultés. Une vieille femme reçoit dans un bassin de cuivre une partie de ces présens , destinés à payer les frais des funérailles. Le reste est mis dans des paniers , & réservé pour les prêtres. Cependant les nouveaux-venus , pour charmer leur douleur , commencent à boire abondamment de l'eau-de-vie , si c'est la

matin ; du vin de palmier, si c'est l'après-midi. On pare ensuite le cadavre d'habits magnifiques ; & l'on enferme avec lui dans la bière des fétiches d'or, un collier de corail très-précieux, & plusieurs autres bijoux. Dans quelques cantons, le prêtre, dans ses habits de cérémonie, paré de colliers de verre & de plaques d'or, se place dans un coin de la chambre au milieu de trois fétiches domestiques. Il égorge un poulet dont il fait dégoutter le sang sur une grande quantité de pois, de fèves, de ris, de maïs & de vin de palmier. Il marmote ensuite quelques prières ; &, prenant un peu d'eau ou de vin dans sa bouche, il rejette cette liqueur sur le plus ancien des fétiches ; après quoi, il pétrit, avec des feuilles, de la graisse ou du saindoux, dont il fait une pâte qu'il divise en plusieurs petits morceaux. Il en distribue une partie aux assistans : le reste est mis dans le cercueil avec le corps. Après toutes ces cérémonies, le défunt est porté au lieu de la sépulture. A la tête du convoi, marche une troupe de jeunes gens qui ne cessent de tirer des coups de fusil, jusqu'à ce que le corps soit enterré. Parmi ceux qui assistent aux funérailles, on remarque que les uns pleurent & se lamentent, selon l'usage ; tandis que les autres s'entretiennent ensemble, & font de grands éclats de rire. L'enterrement fini, quelques-uns se retirent dans leurs maisons : la plupart retournent chez le mort, ou ils passent plusieurs jours dans la joie & dans les festins.

! Le roi, les princes, ou les autres personnes de grande distinction, ne sont jamais enterrés qu'un an après leur mort. Ils restent, pendant cet espace de tems, couchés sur la terre ; mais, de peur que leur corps ne se corrompe, on le fait auparavant dessécher sur un gril de bois, sous lequel on met des charbons. Quelques-uns l'enterrent secrètement dans leurs maisons, & le gardent ainsi pendant toute l'année. Le jour marqué pour l'enterrement

solemnel étant arrivé, on le fait publier dans les terres qui dépendent du défunt, & dans tous les cantons voisins. Les habitans accourent en foule à cette pompeuse cérémonie. Chacun s'efforce de se faire remarquer par la richesse de sa parure; ce qui contribue beaucoup à la magnificence de la fête. Quelques esclaves du défunt, & celles de ses femmes qu'on appelle *Bassum*, sont envoyés lui tenir compagnie dans l'autre monde. On immole encore, d'une manière plus cruelle, plusieurs autres esclaves achetés exprès pour cet usage. Ce sont ordinairement des vieillards & des infirmes, incapables de rendre aucun service. On se plaît à tourmenter en mille façons différentes ces malheureuses victimes, avant de leur donner le coup de la mort. Un voyageur rapporte qu'il a vu un de ces infortunés, lequel, après avoir souffert les plus cruelles tortures, fut enfin décapité par un enfant de six ans, qui, n'ayant pas la force suffisante pour cette exécution, déchiqueta le patient, pendant près d'une heure, avant de pouvoir lui couper la tête. Pour distinguer les tombeaux, ils construisent dessus une petite hute; ou bien ils y plantent un jardin qu'ils entourent de roseaux, & dans lequel ils jettent quelques bagatelles de peu de valeur, qui ont appartenu au défunt; car ce n'est pas la coutume chez eux, comme chez bien des peuples de l'Afrique, d'enterrer avec le mort ses meubles les plus précieux. Dans le pays d'Axim, l'usage est de placer des statues de terre sur les tombeaux, une année après les obsèques. On lave ces statues; & l'on renouvelle avec la même pompe la cérémonie des funérailles.

Les Nègres de Guinée, comme autrefois les payens, ont un extrême desir de recevoir les honneurs de la sépulture dans leur patrie. Lorsqu'un d'entr'eux a fini ses jours dans une terre étrangère, fort éloignée du lieu de sa naissance, ses amis, ne

pouvant pas le transporter en entier dans son pays ; lui coupent la tête , un bras & une jambe ; font bouillir ces membres pour en dépouiller la chair. Ils emportent ensuite les os dans la patrie du défunt.

Dans quelques endroits de la Guinée , les esclaves sont privés des honneurs funèbres. Leurs corps , abandonnés dans les champs , deviennent la proie des bêtes sauvages. En d'autres cantons , on les couvre seulement de terre.

Au Cap-Corse , on laisse dans la maison le corps du défunt jusqu'au moment auquel on le porte en terre. Les assistans boivent , & se réjouissent auprès de la fosse du défunt , dans laquelle ils jettent leurs pipes avec une partie de leur vin. Plusieurs jours après les funérailles , on porte tous les matins quelques mets sur la fosse.

50. Lorsqu'un Hottentot est sur le point d'expirer , ses parens & ses amis s'assemblent autour de lui ; frappent des pieds & des mains , comme des furieux , & poussent des hurlemens affreux. Dès que la nouvelle de sa mort est répandue dans le village , les hommes & les femmes accourent devant sa hute , & forment deux bandes dont chacune est accroupie en rond. Ils jettent des cris lamentables , & répètent souvent le mot *bo , bo* , qui signifie *pere , pere*. On enveloppe le corps du défunt avec la peau qui lui servoit d'habillement. Ceux que les parens ont choisis pour le porter , le prennent entre leurs bras , & l'enlèvent hors de la hute , non pas par la porte , mais par une ouverture qu'on y pratique , en levant les nattes dont elle est couverte. Alors les hommes & les femmes , accroupis devant la hute , se lèvent , & suivent le convoi , toujours séparés en deux bandes , & répétant sans cesse , le long du chemin , *bo , to*. La caverne d'une bête sauvage est ordinairement le tombeau dans lequel on dépose le mort. On bouche

Ensuite le trou avec du terreau de fourmiere ; & l'on jette encore par-dessus des pierres & du bois. Après les obsèques, les assistans reviennent à la porte de la hute du défunt, & y renouvellent leurs lamentations & leurs *bo, bo*, qu'ils accompagnent de plusieurs sauts & de contorsions ridicules. Après avoir ainsi hurlé pendant l'espace d'une heure, chacun garde un profond silence. Alors deux vieillards, unis au défunt par le sang ou par l'amitié, se levent, & passent l'un dans le cercle des hommes, l'autre dans celui des femmes ; & chacun arrose de son urine ceux qui l'entourent. Après cette asperision, ils entrent dans la hute du mort ; prennent au foyer chacun une poignée de cendres ; & , sortant par l'ouverture qu'on a pratiquée pour transporter le cadavre, ils répandent sur la tête des assistans les cendres qu'ils tiennent en main ; sans doute pour les faire souvenir que la mort doit un jour les réduire en poudre. Cette cérémonie étant achevée, chacun se leve & se retire.

51. Les Nègres du royaume de Juda sur la Côte des Esclaves, après la mort de leur pere, n'osent habiter la maison du défunt, pendant l'espace de douze lunes, & pensent qu'il leur est permis, pendant ce tems, de jouir de ses femmes.

52. Voici la description des funérailles de Tembam-Dumba, fondatrice de la secte des Giagas. Une colline élevée fut choisie pour le lieu de la sépulture. On y creusa un vaste souterrain dans lequel on pratiqua plusieurs appartemens. Les plus belles étoffes de l'Europe furent employées à les tapisser. Le plancher fut couvert des plus belles nattes, & de peaux les plus estimées. On remplit ces appartemens de liqueurs & de viandes exquisés. Les principaux officiers de l'Etat portoiert le corps de la reine, revêtue de ses plus magnifiques habits, & assis sur un trône dans la posture d'une personne qui commande. Ils étoient précédés des milices & de tous les seigneurs de la cour. L'époux de la

reine suivoit le corps ; & la marche étoit terminée par un nombre prodigieux de misérables destinés à être immolés sur le tombeau de Tembam-Dumba. Lorsque le convoi fut arrivé à la colline , on plaça le corps de la princesse dans le lieu qui lui étoit destiné. L'air retentit du son des instrumens , mêlé avec les cris des victimes qu'on sacrifioit. Le corps de la cruelle reine fut arrosé de leur sang ; & les assistans s'enyvrent de cette affreuse liqueur. On jeta ensuite dans la fosse ce qui resta des cadavres de ces malheureuses victimes.

La danse est une des principales cérémonies funèbres en usage chez les Giagas. On danse , pendant plusieurs jours autour du corps du défunt. Les danseurs , pour reprendre des forces , mangent & boivent souvent ; & , lorsqu'ils sont rassasiés , ils jettent sur le cadavre le reste de leur viande & de leur boisson. Ces peuples barbares immolent , dans les funérailles , un grand nombre d'animaux , & même des victimes humaines. On ne sacrifie jamais moins de dix hommes dans ces occasions ; & , lorsque le défunt est une personne de qualité , on en égorge quelquefois jusqu'à cent. Les Giagas , étant divisés en plusieurs sectes , ont aussi différentes manières d'enterrer les morts. Les uns couchent le cadavre sur le dos ; les autres , sur le côté. Quelques-uns ne creusent point de fosse. Ils couvrent seulement le corps avec de la terre & des pierres qu'ils amassent en grande quantité ; de manière qu'il s'éleve au-dessus du cadavre une très-haute bute. Souvent ils construisent une espèce de cloison autour du défunt , & plantent aux environs des pieux , au haut desquels ils placent des têtes de morts. Plusieurs , après avoir embaumé les cadavres , les laissent tout nus , étendus sur la surface de la terre ; mais ils y placent des gardes qui empêchent tout le monde d'en approcher. Lorsque les chairs sont entièrement consumées par les vers & par la pourriture , ils emportent les os ; les

renferment précieusement dans des coffres de bois, & les honorent comme des reliques.

Pendant que les Giagas forment des danses funèbres autour du corps du défunt, on massacre en son honneur un grand nombre de prisonniers. Après les obsèques, ils font un festin où l'on ne sert pour tous mets que la chair de ces malheureuses victimes. Ils ramassent ensuite tous les os dans un monceau, & les couvrent de terre. Sur ce tas d'ossements, ils placent, à certaine distance, des pieux sur lesquels sont les crânes.

53. Dans le royaume d'Ardra, c'est le roi qui fait la dépense des funérailles des particuliers. Chaque gouverneur est obligé de fournir une pièce d'étoffe pour envelopper le corps de chaque homme qui meurt dans sa province. Il se fait ensuite rembourser par le roi.

54. Les Brésiliens enterrent leurs morts dans des fosses rondes, qui ressemblent à un tonneau. Ils les y descendent tout droits, & ne manquent pas de laisser autour d'eux diverses sortes de mets, afin qu'un mauvais génie, qu'ils nomment *Agnian*, trouvant quelque chose à manger auprès du défunt, ne soit pas tenté d'enlever son corps. « Comme ils changent souvent de demeure, dit Corcal, afin que l'endroit où est la fosse ne devienne pas inconnu, ils la couvrent de *pindo*, qui est une plante du Brésil; &, toutes les fois qu'ils passent près de ces fosses, ils font des chants lugubres à l'honneur des morts, avec un tintamarre épouvantable : on diroit qu'ils veulent les ressusciter. »

55. Les grands du Pérou étoient embaumés avec soin, après leur mort, & placés sur une espèce de trône. Dans cette situation, on les portoit à la sépulture sur un brancard. Les femmes & les domestiques, qui devoient être enterrés avec le défunt, suivoient le brancard. Il y en avoit d'autres qui portoient des mets de toute espèce. Le long du chemin, un des parens du mort lui introduisoit dans la

bouche quelque nourriture, par le moyen d'une sarbacane. Après qu'il avoit été enterré, on avoit coutume de mettre sur sa tombe sa statue en bois.

56. Les Américains, qui habitent aux environs du fleuve Orénoque, emportent dans leurs canoës les cadavres de leurs parens. Lorsque les chairs, entièrement rongées, ne laissent plus que le squelette, ils les placent, comme des reliques, dans un endroit honorable & apparent, & prennent plaisir à décorer ces objets hideux & dégoûtans, de tous les ornemens qui sont en usage parmi eux.

57. Les anciens habitans des Canaries avoient coutume de placer leur roi défunt debout dans une cave. Ils l'armoient d'un grand bâton; sans doute afin qu'il s'en servit pour éloigner de lui les esprits malins; &, de peur que la faim ne le tourmentât dans l'autre monde, ils avoient la précaution de placer à côté de lui un pot rempli de lait. Ces peuples, pour préserver les corps morts de la corruption, se servoient d'un baume dont la vertu étoit si grande, que, pendant plusieurs siècles, il entretenoit les cadavres sains & entiers. Il n'y avoit que certaines familles qui sçussent l'art d'embaumer ainsi les corps. Ces familles, séparées en quelque sorte du reste des insulaires avec lesquels toute alliance leur étoit interdite, avoient seules le privilège de fournir des prêtres pour l'exercice du culte religieux. Lorsque les corps étoient embaumés, ils étoient dans l'usage de les condre dans des peaux de boucs.

58. Les Mexicains enterroient quelquefois les défunts; & alors la cour de la maison du mort étoit communément le lieu que l'on choissoit pour sa sépulture. Quelquefois aussi ils brûloient les corps avec tout ce qui avoit appartenu au défunt; enfermoient les cendres dans un vase qu'ils déposoient dans quelque temple. Les funérailles des grands seigneurs étoient des plus magnifiques. Leurs cada-

vres étoient portés comme en triomphe dans les temples des dieux. « Les prêtres venoient au-
 » devant , dit l'auteur de l'Histoire de la Con-
 » quête du Mexique , avec leurs brasiers de
 » Copal * , chantant , d'un ton mélancolique , des
 » hymnes funèbres , accompagnées du son lugubre
 » & enroué de quelques flûtes. Ils élevoient , à
 » diverses fois , le corps en haut , pendant qu'on
 » sacrifioit ceux qui étoient destinés à servir ces
 » morts distingués. On faisoit mourir les domes-
 » tiques , afin qu'ils tinssent compagnie à leurs
 » maîtres. C'étoit une marque d'amour exquis ,
 » mais ordinaire aux femmes légitimes , de célé-
 » brer par leur mort les funérailles de leurs
 » maris. On enterrôit avec ces morts beaucoup
 » d'or & d'argent , pour faire les frais du voyage
 » qu'ils croyoient long & fâcheux. »

On avoit coutume de couvrir d'un masque le visage des idoles , lorsque l'empereur étoit affligé de quelque maladie. S'il venoit à mourir , ses obéques se faisoient avec une pompe digne de la majesté d'un si grand prince. Les principales cérémonies consistoient à lui mettre dans la bouche une émeraude ; à envelopper son corps dans dix-sept mantes riches & précieuses , sur la dernière desquelles étoit représentée l'idole favorite du prince ; enfin à lui couper un toupet de cheveux , que l'on conservoit dans le temple , comme une relique respectable , & que les Mexicains regardoient comme une image de l'ame. Le dedans du cercueil étoit embelli de diverses peintures qui représentoient des idoles. Sur le cercueil , on plaçoit ordinairement le portrait du monarque.

59. Chez les Caribes , on ne procède jamais aux funérailles d'un défunt , que tous ses parens ne se soient assurés par leurs propres yeux , que sa mort

* Gomme odoriférante.

est naturelle. Lorsque chacun d'eux a bien vu & bien examiné le corps, on le peint en rouge, & on mélange cette couleur de marques noires. On lui met des moustaches sur la lèvre supérieure; & on lui noue les cheveux derrière la tête. Dans cet équipage, on le descend dans un puits dont la profondeur est de six à sept pieds, & le diamètre de quatre. La posture, qu'on lui fait tenir, mérite d'être remarquée. Il est accroupi, ayant les coudes soutenus sur les genoux, & les joues appuyées sur les mains. Afin qu'il demeure dans cette situation, on jette du sable dans le puits, de manière que le mort en ait jusqu'aux genoux. On observe de mettre à côté de lui son arc, ses flèches & son couteau. La Borde dit qu'on enterre aussi avec lui son chien pour lui servir de garde dans l'autre monde.

60. « Les Virginiens, dit l'auteur de l'Histoire » de la Virginie, conservent religieusement les » corps de leurs rois & de leurs chefs; & voici » comment ils s'y prennent. Ils fendent d'abord » la peau, tout le long du dos, & l'arrachent toute » entière, s'il est possible. Ils décharnent ensuite » les os, sans offenser les nerfs, afin que les jointures puissent rester ensemble. Après avoir fait » sécher les os au soleil, ils les remettent dans » la peau qu'ils ont eu soin de tenir humide » avec un peu d'huile ou de graisse; ce qui la » garantit de la corruption. Lorsque les os sont » bien placés dans la peau, ils en remplissent adroitement les vides avec du sable très-fin; & ils la » recourent, en sorte que le corps paroît aussi entier » que s'ils n'en avoient point ôté la chair. Ils portent le cadavre, ainsi préparé, dans un lieu destiné à cet usage. Ils l'y étendent sur une grande » planche nattée, qui est à quelque élévation du sol; » & ils le couvrent d'une natte pour le garantir » de la poussière. La chair, qu'ils ont tirée du corps, » est exposée au soleil, sur une claie; &, quand

» elle est tout-à-fait sèche , ils l'enferment dans un
 » panier bien cousu , & la mettent aux pieds du
 » cadavre. » Ils ont coutume de mettre en fen-
 tinelle dans cet endroit une statue du dieu
Kiwasa , qu'ils constituent gardien des corps de
 leur prince. Un prêtre y fait aussi sa résidence , &
 y entretient un feu continuel , auprès duquel il pra-
 tique quelques cérémonies religieuses.

Pour ce qui regarde les simples particuliers , on
 enferme leurs corps dans des peaux , ou dans des
 nattes : on les pose sur des batons , & on les cou-
 vre de terre. Voilà toute la cérémonie.

61. Les habitans de la Floride ont coutume
 d'environner les tombeaux de leur *Paraousti* ,
 ou *Princes* , de flèches dont ils enfoncent la pointe
 dans la terre. Ils mettent dessus , la coupe dont
 il se servoit ordinairement : ils brûlent aussi tout ce
 qu'il avoit possédé pendant sa vie.

A l'égard de leurs prêtres , ils les brûlent dans
 leurs maisons , avec tous leurs meubles. On pré-
 tend qu'ils en pulvérisent les os , & qu'au bout d'un
 an , ils font boire cette poudre sacrée aux plus
 proches parens du mort.

Dans quelques provinces , on enterre , avec les
 princes , des esclaves vivans , au rapport de Fer-
 nand de Soto.

Les Floridiens , qui habitent aux environs des
 montagnes d'Apalache , conservent , pendant l'es-
 pace de trois ans , les corps de leurs *Paraoustis* ,
 embaumés avec foin , & enfermés dans des cer-
 cueils de bois de cedre. Au bout de ce tems , on
 les porte dans une grotte située sur le penchant
 de la montagne d'Olimy , que l'on ferme avec de
 gros cailloux. Les armes , dont le défunt avoit cou-
 tume de faire usage , sont suspendues aux arbres
 voisins ; & ses plus proches parens plantent , en
 son honneur , un cedre aux environs de la grotte.

62. Il n'y a rien de particulier à dire sur les céré-
 monies funèbres des Indiens de Cumane , de Darie ,

de Panama, de la Nouvelle Grenade, dans l'Amérique méridionale. On remarque seulement qu'ils avoient la barbare coutume, lorsqu'une femme, qui allaitoit son enfant, venoit à mourir, d'enterrer l'enfant avec la mere, & de l'attacher à sa mamelle, afin, disoient-ils, que cet enfant ne restât pas orphelin. A la mort des héros de la nation, plusieurs hommes se faisoient enterrer avec eux; persuadés que, par ce moyen, ils partageroient le sort glorieux destiné à ces héros dans l'autre vie. Ces peuples célébroient, chaque année, des fêtes solennelles sur les tombeaux de leurs plus fameux guerriers. Ils faisoient une image qui représentoit l'ennemi, & la brisoient en mille morceaux. La danse, les festins & la débauche étoient l'ame de ces fêtes. Ils plaçoient aussi dans un canot une image du héros défunt, sur un tas de plusieurs sortes de choses que l'on sçavoit avoir été de son goût pendant sa vie; & l'on réduisoit le tout en cendres. Il ne faut pas oublier une singuliere libation que faisoient, en l'honneur des morts, les jeunes gens de ces contrées. Ils se perçoient les parties naturelles avec une arrête de poisson, & offroient à ces illustres guerriers le sang qui couloit de la plaie.

63. Les habitans de Cinaloa, dans l'Amérique septentrionale, brûlent le défunt dans sa maison, avec tous ses meubles. Ils jettent ses cendres dans une fosse creusée exprès; &, sur cette fosse, ils répandent une certaine poudre dont les plus proches parens du mort se servent pour composer un breuvage violent avec lequel ils s'enyvrent à l'honneur du défunt.

64. Les mêmes cérémonies funèbres sont aussi pratiquées à-peu-près chez les Californiens.

65. Le baron de la Hontan décrit ainsi les funérailles des habitans du Mississipi, & du Canada :
 » Dès qu'un Sauvage est mort, on l'habille le plus
 » proprement qu'il est possible; & les esclaves de
 » ses parens le viennent pleurer. Ni meres, ni

» freres, ni sœurs, n'en paroissent nullement affligés.
 » Ils disent qu'il est bienheureux de ne plus souf-
 » frir. . . Ils croient que la mort est un passage à
 » une meilleure vie. Dès que le mort est habillé,
 » on l'assied sur une natte, comme s'il étoit vivant.
 » Ses parens se rangent autour de lui : chacun lui
 » fait une harangue. On lui raconte ses exploits:
 » on lui récite les beaux faits de ses ancêtres. Le
 » dernier orateur s'explique en ces termes : Te
 » voilà, dit l'orateur sauvage, assis avec nous. Tu
 » as la même figure que nous : il ne te manque ni
 » bras ni jambes. Cependant tu cesses d'être, & tu
 » commences à s'évaporer comme la fumée de
 » cette pipe. Qui est-ce qui nous parloit, il y a
 » deux jours ? Ce n'est pas toi ; car tu nous par-
 » lerois encore. Il faut donc que ce soit ton ame
 » qui est à présent dans le grand pays des ames
 » avec celles de notre nation. Ton corps, que nous
 » voyons ici, fera, dans six mois, ce qu'il étoit, il
 » y a deux cens ans. Tu ne sens rien, & tu ne vois
 » rien, parce que tu n'es rien. Cependant, à cause
 » de l'amitié que nous portions à ton corps, lorsque
 » l'esprit t'animoit, nous te donnons des marques
 » de vénération. . . Après que ces harangues sont
 » finies, les parens sortent pour faire place aux
 » parentes, qui font le même compliment au dé-
 » funt. Ensuite on l'enferme, vingt heures, dans la
 » cabane des morts ; & , pendant ce tems-là, on
 » fait des danses & des festins qui ne paroissent
 » rien moins que lugubres. Les vingt heures
 » étant expirées, les esclaves le portent sur
 » leur dos, jusqu'au lieu où on le met sur des pi-
 » quets de dix pieds de hauteur, enseveli dans un
 » double cercueil d'écorce, dans lequel on met ses
 » armes, du tabac, des pipes, & du bled d'Inde.
 » Pendant que ces esclaves portent le cadavre, les
 » parens & les parentes dansent, en l'accompa-
 » gnant : d'autres esclaves se chargent du ba-
 » gage dont les parens font présent au mort, &

» le transportent sur son cercueil. Les sauvages de
 » la Riviere longue brûlent les corps. Ils les conser-
 » vent dans des caveaux , jusqu'à ce qu'il y en ait
 » un assez grand nombre pour les brûler tous en-
 » semble ; ce qui se fait hors du village , dans un
 » lieu destiné pour cette cérémonie. »

FURIES : divinités infernales , qui , selon les poètes , étoient filles de l'Achéron & de la Nuit. Elles étoient au nombre de trois , Mégere , Tisiphone , & Aleçon. Elles avoient pour cheveux des serpens & des couleuvres. Leurs yeux étoient étincellans de rage & de fureur. L'écume leur sortoit de la bouche ; & leurs mains étoient armées de torches ardentes : telle étoit la forme sous laquelle on dépeignoit ces terribles déesses. Leur emploi étoit de tourmenter dans les enfers les ames des méchans. Quelquefois elles venoient sur la terre , & s'attachoient à persécuter les grands criminels. Ainsi Oreste , après avoir tué sa mere , fut poursuivi par les Furies. Cicéron remarque , à ce sujet , que ces Furies n'étoient autre chose que les remords qui suivent ordinairement le crime , & ne laissent aucun repos aux coupables. En général , les Furies avoient plusieurs temples dans la Grèce , qui étoient autant d'asyles inviolables pour tous ceux qui pouvoient s'y réfugier.

FURINE * : divinité des anciens Romains , qui présidoit aux voleurs , & dont Cicéron parle comme d'une divinité infernale. Quelques-uns la confondent avec l'AVERNE. *Voyez cet article.*

FURINALES : fêtes que les anciens Romains célébroient en l'honneur de la déesse Furine.

* Du latin *fur* , voleur.





✻ [G A B] ✻

GABRIEL : archange dont le nom signifie en hébreu , *homme de Dieu* , ou *puissance de Dieu*. L'Écriture nous apprend que cet archange fut employé à plusieurs messages importants. Ce fut lui qui fut chargé d'annoncer à Zacharie la naissance de Jean-Baptiste , & à Marie celle de Jésus-Christ.

Les rêveries du faux prophète des Musulmans donnent bien d'autres occupations à cet archange. Il apporta du ciel l'Alcoran une fois en entier ; & depuis , il l'apporta , chapitre par chapitre , pendant l'espace de vingt-trois ans. Mahomet ne faisoit rien , ne disoit rien , que Gabriel ne le fit agir ou parler. L'imposteur se trouvoit-il embarrassé sur une question ? L'archange paroissoit à point nommé pour la lui résoudre. S'agissoit-il de faire sauter la lune ; de la fendre en deux parties égales , ou d'opérer quelque prodige semblable ? C'étoit toujours par le ministère de Gabriel. Il fut aussi chargé de conduire Mahomet dans son voyage nocturne jusqu'au trône de l'Éternel , & de lui expliquer toutes les curiosités qui devoient naturellement se rencontrer sur la route. Il instruisoit le faux prophète de toutes les cérémonies de sa prétendue loi nouvelle ; ce qui ne devoit pas l'occuper médiocrement , s'il est vrai , comme le prétendent quelques docteurs Musulmans , que Mahomet ne sçavoit ni lire ni écrire. Terminons cette suite d'absurdités par le portrait de l'archange Gabriel , tel qu'un des amis intimes de Mahomet dit l'avoir entendu faire à cet imposteur. » Son teint , dit-il , étoit blanc comme la neige. Ses cheveux blonds , tressés d'une façon admirable , lui tomboient en boucles sur les épaules. Il avoit un front majestueux , clair & serein ; les dents

belles & luisantes , & les jambes teintées d'un jauné de saphir. Ses vêtemens étoient tout tissus de poil , & de fil d'or très-pur. Il portoit sur son front une lame sur laquelle étoient écrites deux lignes toutes brillantes & éclatantes de lumière. Sur la première il y avoit ces mots : « *Il n'y a point de Dieu que Dieu ;* » sur la seconde , ceux-ci : « *Mohamet est l'apôtre de Dieu.* A cette vue , continue le » fourbe , je demeurai le plus surpris & le plus » confus de tous les hommes. J'aperçus autour de » lui soixante & dix mille castoletes , ou petites » bourses pleines de musc & de safran. Il avoit » cinq cens paires d'ailes ; & d'une aile à l'autre , » il y avoit la distance de cinq cens années de » chemin. »

GABRIEL. (*Congrégation de S.*) Il y a une congrégation établie sous ce nom à Bologne , ville d'Italie. Elle est composée de gentilshommes qui se proposent pour but l'avancement de la Doctrine Chrétienne.

GAIANITES : hérétiques dont la secte étoit une branche, de celle des Eutychiens. Ils furent ainsi appelés , parce qu'ils avoient pour chef un certain Gaïan. Ils soutenoient , entr'autres erreurs , que Jesus-Christ , après l'union hypostatique , n'avoit plus été sujet aux infirmités de la nature humaine.

GALATHÉE * : nymphe marine , fille de Nérée & de Doris , ainsi nommée à cause de sa blancheur éblouissante. Elle inspira de l'amour au géant Polyphème , & au jeune Acis. Il est aisé de deviner lequel des deux fut préféré. Ce n'est pas que le géant ne fût très-galant. Il disoit les plus jolies choses du monde , si l'on en croit Théophraste & Ovide qui nous ont conservé ses chansons amoureuses ; mais son œil au milieu du front , son poil hérissé , sa stature énorme , & son air terrible nui-

* Du grec γαλαζ , lait.

soient à l'effet de ses discours. Polyphème ayant appris qu'il avoit un rival, & un rival heureux, ne songea plus qu'aux moyens de satisfaire sa vengeance. Ayant un jour surpris Acis avec Galathée, il écrasace malheureux jeune homme sous un rocher qu'il lui jetta.

GALÉNISTES, ou **GALÉNITES** : hérétiques ainsi nommés, parce qu'ils avoient pour chef un médecin d'Amsterdam, appelé *Galéas*. Ils renouvelèrent les erreurs des Sociniens, ou plutôt des Ariens, touchant la divinité de Jésus-Christ.

GALILÉENS : secte de Juifs séditieux, qui avoient à leur tête Judas de Galilée. L'empereur Auguste ayant ordonné qu'on fit le dénombrement de tous ses sujets, les Galiléens excitèrent leurs compatriotes à ne point se soumettre à cet édit, leur représentant qu'ils ne devoient reconnoître d'autre maître & d'autre seigneur que Dieu seul, & qu'il étoit honteux pour le peuple Juif de payer tribut à un prince étranger. D'ailleurs leur doctrine étoit la même que celle des Pharisiens.

GALLES : prêtres de Cybèle, ainsi appelés d'un fleuve de Phrygie nommé *Gallus*, dont ils buvoient, avant de commencer leurs sacrifices, & dont les eaux leur inspiroient une fureur si violente, qu'ils se mutiloient eux-mêmes, à l'exemple d'Atis, autrefois le favori de Cybèle. Ils célébroient leurs fêtes, en courant comme des insensés, en se heurtant les uns contre les autres, comme des bœufs, & en faisant mille contorsions extravagantes, au son des tambours d'airain. Ils alloient de ville en ville, jouant de la flûte, portant l'image de la déesse, & mendiant de porte en porte. Ils se méloient de prédire l'avenir, & amusoient le peuple avec de certains secrets qui charment toujours la multitude. Les loix des douze tables, chez les Romains, leur permettoient de faire la quête, à certains jours, à l'exclusion de tout autre mendiant. Souvent ils dansoient autour de la statue de Cybèle ; & dans les

transports dont ils étoient agités , ils se faisoient de profondes incisions avec des lancettes , en différens endroits du corps. Tous les ans , ils enveloppoient un pin de laine , & le portoient en cérémonie dans le temple de Cybèle , en mémoire de ce que la déesse avoit ainsi porté dans sa caverne le corps mort d'Atis. Ils étoient , dans cette cérémonie , couronnés de violettes qu'on supposoit être nées du sang d'Atis , lorsqu'il se mutila lui-même. Ces prêtres soutenoient que tous les sermens étoient illégitimes ; & cette idée leur étoit commune avec tous les Phrygiens. Après leur mort , on plaçoit leur corps sur une pierre haute de dix coudées. Ils avoient un chef nommé *Archigalle* , qui étoit vêtu de pourpre , & portoit la tiare. Ils étoient à Rome dans un souverain mépris , quoique Cybèle fût en grande vénération dans cette ville. Aucun Romain ne voulut jamais embrasser la profession de Galles ; & il fallut en faire venir de Phrygie, Valère Maxime nous fournit un exemple du cas qu'on en faisoit à Rome. « Un certain Génutius , prêtre , ou eunuque de Cybèle , ayant , par le décret du Préteur , été mis en possession d'un bien qui lui avoit été légué par testament, Mamercus Æmilius Lépidus , alors Consul , annulla le décret du Préteur , & dit que Génutius , n'étant ni homme ni femme , ne devoit jouir d'aucun privilège semblable. »

Il y avoit aussi en Syrie des hommes consacrés au service du temple de Junon , que Lucien nomme *Galles* , qui étoient eunuques comme les prêtres de Cybèle , & qui portoient des habits de femmes. Un jeune homme , qui vouloit être admis dans leur société , se dépouilloit tout nud , en présence d'une grande multitude de peuple , & , s'avancant au milieu de l'assemblée , un des Galles lui présentoit une épée avec laquelle il se mutiloit. Après cette opération , il couroit par la ville , portant en main ce qu'il venoit de se couper , jusqu'à ce qu'il le jettât dans quelque maison qu'il choissoit toujours entre les

plus apparentes & les plus riches, parce que la maison où le nouveau Galle avoit jetté la marque de son sexe, étoit obligée de lui fournir un habillement complet de femme. Toutes les fonctions de ces misérables Galles se réduisoient à rassembler le peuple, à certains jours, & à l'amuser, en se battant les uns contre les autres, & en se faisant des incisions aux coudes, au son des tambours & des flûtes. Plusieurs d'entr'eux gagnoient leur vie à promener sur un âne la déesse de Syrie par les bourgs & par les villages. Quand ils arrivoient en quelque endroit, ils faisoient arrêter l'âne. Un joueur de flûte commençoit un air sacré. Alors tous les Galles, jettant à terre leurs mitres, baissant le col, & tournant la tête d'une façon extraordinaire, se déchiroient les bras avec des épées; se coupoient avec les dents des morceaux de la langue; & dans un moment, ils étoient tous couverts de sang. Cette scène étoit suivie de la quête qu'ils faisoient, à les entendre, pour l'entretien de la déesse, & non pas pour eux-mêmes. Chacun des spectateurs leur donnoit, soit de l'argent, soit quelque denrée. Au reste, ces Galles étoient des hommes infâmes & décriés pour leurs mœurs. Lorsqu'il étoit mort quelqu'un d'entr'eux, ils le portoit dans un endroit écarté hors de la ville; & là, ils lui jettoient des pierres jusqu'à ce qu'il en fût tout couvert. Ils s'en retournoient ensuite chez eux; mais ils demeuroient sept jours sans pouvoir entrer dans le temple, comme étant souillés par cette action. Ils regardoient la colombe comme un animal sacré, & ne se permettoient pas même de la toucher. S'il arrivoit que quelqu'un d'eux en touchât une par mégarde, il étoit impur pendant tout le jour: c'est pour cette raison qu'on voyoit dans leurs maisons un grand nombre de colombes qui s'y promenoient, sans rien craindre, comme en pleine campagne.

GALLICANE. (*Libertés de l'Eglise*) Voyez
LIBERTÉS de, &c.

GAMÉLIEN * : surnom que les anciens donnoient à Jupiter , parce qu'il présidoit aux noces. On donnoit aussi, par la même raison , le surnom de *Gamélienne* à Junon.

GAMÉLIES : nom général que les anciens donnoient aux fêtes nuptiales.

GANGA-GRAMMA. C'est le nom d'un démon femelle que les Indiens craignent beaucoup , & , par conséquent, auquel ils rendent de grands honneurs. Ce mauvais génie a un nombre très-considérable de pagodes , où il est représenté avec une seule tête , mais avec quatre bras. Il tient dans la main gauche une petite jatte , & dans la main droite une fourchette à trois pointes. On célèbre sa fête avec beaucoup de solemnité , & on le mène en procession sur un char, avec autant de pompe que les grands dieux *Vistnou* & *Iaora* ; & quelquefois il se trouve des fanatiques , qui se font écraser par dévotion sous les roues de son chariot. Les boucs sont les victimes ordinaires qu'on lui immole. *Ganga-Gamma* étant un génie malfaisant , les Indiens se font du mal pour lui plaire. Il y en a qui, dans des maladies ou dans quelq' autre danger , s'engagent par vœu , s'ils en réchappent , à pratiquer en l'honneur de *Ganga-Gamma* la cérémonie suivante. On leur enfonce dans la peau du dos deux crochets , par le moyen desquels on les élève en l'air. Là, ils font quelques tours d'adresse , en présence des spectateurs. Il se trouve quelquefois des femmes simples & crédules , à qui l'on persuade que cette cérémonie est extrêmement agréable à *Ganga-Gamma* , & qu'elle ne cause aucune douleur. Dans cette idée , elles veulent aussi se faire accrocher. Lorsqu'elles sentent la douleur, il n'est plus tems de s'en dédire : elles sont déjà en l'air ; & les cris des assistans étouffent leurs plaintes. Une autre sorte

* Du grec γαμος , noces.

de pénitence, qui se pratique en l'honneur de Ganga - Gramma, consiste à se laisser passer dans la chair une ficelle, & à danser pendant que d'autres personnes tirent vers eux cette ficelle. La nuit, qui suit le jour de sa fête, on lui sacrifie un buffle, dont on recueille le sang dans un pot. On place ce pot devant l'idole; & l'on assure que, le lendemain, il se trouve vuide. Quelques auteurs disent qu'autrefois, au lieu d'un buffle, on immoloit à Ganga une victime humaine.

GANGAS: prêtres du royaume de Congo, dans l'Afrique occidentale. Les Gangas ont pris un si grand empire sur l'esprit des peuples, qu'ils les tiennent dans la plus dure servitude, & s'en font redouter plus que les dieux même, dont ils se disent les ministres. Ils leur persuadent tout ce qu'ils veulent, & leur inculquent sur-tout plus profondément les opinions qui peuvent contribuer à augmenter leurs richesses & leur autorité. Ils retirent un profit immense des offrandes que le peuple apporte dans le temple: ce sont ordinairement quelques effets précieux, des habits, des meubles & des vivres. Les habitans de Congo, séduits par leurs prêtres, s'imaginent que toutes ces choses peuvent être de quelque usage pour leurs dieux, tandis qu'elles ne servent qu'à leurs ministres. Les Gangas se sont érigés en courtiers & distributeurs des faveurs des dieux. Ils les vendent au plus offrant, & y mettent le prix qui leur plaît. Ils font exécuter leurs volontés avec un empire tyrannique, parce qu'ils sont venus à bout de persuader au peuple que les dieux puniroient sévèrement la moindre désobéissance à leurs prêtres. Le pays de Congo est sujet à des tremblemens de terre, à des inondations, à des sécheresses, à la peste, & à plusieurs autres calamités. C'est dans ce tems malheureux que triomphe la fourberie des Gangas. Ils annoncent, d'une voix terrible, que les crimes du peuple ont irrité la colère des dieux, & prescrivent les offrandes par

lesquelles il faut les appaïser. Le peuple tremblant écoute ces prêtres imposteurs, comme les interprètes de la divinité. Il vient en foule dans les temples apporter les présens que l'avarice des Gangas a demandés; & malgré la misere qui l'accable, il s'efforce de satisfaire à cette vaine & onéreuse obligation. Si la calamité cesse, il faut de nouvelles offrandes pour remercier les dieux. Si elle continue toujours, ces fourbos en rejettent la faute sur les crimes réitérés des habitans, ou sur l'insuffisance des dons qu'ils ont offerts: par ce moyen, ils amassent des richesses, & conservent leur autorité, sans que leur imposture soit seulement soupçonnée. S'il arrive que quelqu'un plus éclairé découvre leurs intrigues & veuille les dévoiler aux yeux du peuple, ils l'accusent comme calomniateur devant le tribunal du Chalome, ou grand-prêtre, qui est dans leurs intérêts; & cet infortuné subit ordinairement quelque supplice cruel.

Qu'un particulier soit affligé de quelque maladie dangereuse, la famille se hâte d'appeller un Ganga, qui ne manque pas cette occasion d'exercer sa fourberie. Il commence par prescrire un sacrifice pour appaïser la colere des dieux. Si le malade ne guérit pas, & que ses facultés ne lui permettent pas de donner une nouvelle offrande, le prêtre lui ordonne de se tenir dans quelque posture gênante, & de ne la pas quitter, pour quelque raison que ce soit. Si le malade est trop foible pour résister à la gêne de cette attitude, le Ganga prononce que le dieu tutelaire, irrité de sa désobéissance, refuse de le guérir. Si, au contraire, le malade conserve assez de force pour garder constamment la posture prescrite, & que, malgré cela, il ne recouvre pas la santé; le prêtre alors, pour s'excuser, assure qu'il est enforcé par quelqu'ennemi. Il se charge de le découvrir & de le citer devant l'assemblée des Gangas qui s'entre-donnent tous la main. S'il a dans la ville quelqu'un à qui il

veuille du mal, il l'accuse de ce prétendu fortilège. Il faut que l'accusé subisse, pour se justifier, différentes épreuves en usage dans le pays, comme l'eau, le feu, ou une certaine liqueur empoisonnée, qui, s'il est innocent, ne lui fera aucun mal. C'est encore pour le Ganga un nouveau moyen de gagner de l'argent. C'est lui qui est chargé de diriger l'épreuve. Pourvu qu'il reçoive un riche présent de l'accusé, il fera tant, par son adresse, qu'il sortira sain & sauf de toutes les épreuves. Mais si, fier de son innocence, il néglige de faire des largesses au prêtre, il succombe & dépérit tous les jours. Ces imposteurs trouvent de nouvelles occasions d'arracher de l'argent au pauvre peuple. Tantôt c'est pour le préserver des esprits malins, tantôt pour s'en délivrer. Leurs secours sont toujours payés d'avance; après quoi ils se soucient peu quel en sera l'effet.

Les Gangas sont en très-grand nombre; & chacun a son district. Les uns sont chargés du soin d'appaier les dieux, de détourner les calamités. L'emploi des autres est de guérir les maladies, de rompre les charmes & les fortilèges. Ceux-ci prédisent si le succès d'une guerre sera heureux; si telle entreprise réussira; si la récolte sera abondante. Ils marquent le tems propre pour semer, &c. Le Ganga-Iligui, ou président, règle les sacrifices & les cérémonies qui doivent accompagner les fêtes solennelles. Il reçoit les offrandes du peuple, & les met sur l'autel. Il prescrit aussi les réjouissances qui doivent terminer ces fêtes. Le chef de tout l'ordre des Gangas, se nomme *Chalome* ou *Chalombe*: on l'honore comme un dieu. Les chefs de chaque famille viennent lui offrir les prémices des fruits de leurs terres. Cette offrande solennelle se fait, au son des instrumens, avec beaucoup d'appareil. Si le Chalome est content du présent qu'on lui offre, il annonce, d'un air serein, au pere de famille une abondante moisson pour l'année pro-

chaîne ; sinon il le renvoie avec mépris. Il reçoit encore de nouveaux dons , dans la saison des semences ; alors , par reconnaissance , il envoie quelqu'un de ses serviteurs , pour donner le premier coup de bêche dans la terre ; ce que ces pauvres ignorans regardent comme un heureux présage , quoique l'événement frustre souvent leurs espérances. Le Chalombe prétend qu'il garde dans sa maison le feu sacré ; & il le vend au peuple à un prix excessif : c'est pourquoi l'entrée de sa maison est absolument défendue , sous de peines très-grièves. Il est juge souverain pour le spirituel & pour le temporel ; & il nomme des commissaires pour l'aider dans cette fonction. Les officiers envoyés par le prince , en qualité de Souza's , ou de gouverneurs , doivent avoir l'agrément du Chalombe , sans quoi le peuple ne reconnoît point leur autorité ; mais , pour l'ordinaire , le gouverneur & le Chalombe se réunissent pour piller le peuple de concert.

Lorsque ce chef des Gangas est obligé , pour quelque affaire , de quitter le lieu de sa résidence , les habitans , quoique fort adonnés aux plaisirs , se feroient un scrupule d'avoir commerce avec leurs femmes , pendant tout le tems de son absence. Il ne manque jamais de faire avertir d'avance , lorsqu'il part ou lorsqu'il revient. Une femme , qui veut se délivrer du joug de son mari , l'accuse quelquefois de n'avoir pas gardé la continence pendant l'absence du Chalombe , & , par ce moyen , obtient la permission d'en épouser un autre. Le peuple est persuadé que le monde finiroit bientôt , si le Chalombe mouroit de mort naturelle. Pour prévenir ce malheur , lorsqu'il est surpris de quelque maladie grave , ou accablé par la vieillesse , son successeur l'étrangle , ou l'assomme d'un coup de massue , & se fait ensuite installer en sa place. Le plus considérable des Gangas , après le Chalombe , se nomme *Ngombo*. Il se donne pour un prophète. On accourt de toutes parts pour le con-

fulter , & ses réponses ne sont pas moins ambiguës que celles des anciens oracles ; ce qui lui fournit toujours des défaites , lorsqu'il est reconnu menteur. Il vend fort cher des charmes & des amulettes pour guérir les maladies. Quelques habitans de Congo , nouvellement convertis par les missionnaires , leur ont porté ces amulettes dans lesquelles on n'a trouvé que des guenilles & des ordures. Le Ngombo est passé maître en fait de tromperie : en voici une preuve. « Lorsqu'il s'aperçoit que tous ses remèdes & tous ses charmes ne peuvent rien pour guérir une maladie ; il déclare que le malade est enforcé mortellement. Les parens lui demandent quel est l'auteur de ce sortilège , afin qu'ils puissent en tirer vengeance. Alors le fourbe les fait venir dans sa maison , & les conduit dans une chambre obscure. Là , il débute par des conjurations terribles & d'affreuses grimaces. Il fait ensuite aux assistans une peinture vague & générale de celui qui a enforcé le malade. Ceux des parens , qui sont les plus irrités , s'imaginent reconnoître à ce portrait le coupable. Ils sortent accompagnés de toute la famille , & vont massacrer un innocent qui , malheureusement pour lui , se trouve avoir quelque'un des traits indiqués par le Ngombo. Quelquefois le scélérat fait en public cette cérémonie. Il fait assembler le peuple dans quelque bocage épais & sombre ; & , après ses exorcismes & ses contorsions ordinaires , il fait un des assistans , comme étant le coupable , & le conduit bien garrotté dans un endroit , où pour se justifier , il est contraint de boire une liqueur si bien empoisonnée , qu'il ne sort jamais à son honneur de cette épreuve. L'emploi du Ngoseï , le troisième chef des Gangas , est très-lucratif. Si quelqu'un a reçu quelque outrage d'un ennemi puissant ; si on lui a fait quelque injustice , il va trouver le Ngoseï , afin qu'il prie les dieux de le venger. Il lui fait un présent convenable ; après quoi le Ngo-

sei, coupe un toupet de ses cheveux qu'il mêle avec de la paille. Il y met ensuite le feu, & encense l'idole avec la fumée qui en sort, la priant de prendre en main la cause de l'offensé; de punir ses ennemis & toute leur famille. Le Ngosei a souvent de pareilles aubaines, parce que la vengeance est la passion favorite des habitans du Congo. Le Npindi occupe le quatrième rang. Il se vante de disposer à son gré de l'atmosphère; de faire tomber la pluie, & gronder le tonnerre. Lorsqu'il s'aperçoit, à la disposition du tems, qu'il doit bientôt pleuvoir, il fait assembler le peuple autour de petites monticules élevées exprès dans le voisinage de sa maison. Il fait en sa présence plusieurs conjurations; & souvent il arrive qu'il a si bien pris son tems, que la pluie tombe en effet au moment qu'il a marqué. Si, par hazard, la pluie n'obéit pas à ses conjurations, il dit que les dieux de l'air sont irrités, & qu'il faut les apaiser par des sacrifices.

Il y a dans chaque ville du vaste royaume de Congo un corps de Gangas, qui a ses divers officiers & son Chalombe particulier. On distingue le Chalombe de Sundi, dont les grands cheveux sont tressés & ornés de grains de verre. Il porte la fierté si loin, qu'il ne veut pas même qu'on le regarde en face; & ce n'est qu'à force de présens qu'on peut obtenir la permission de l'approcher lorsqu'il sort de sa cabane. Quelques ministres portent devant lui une idole de bois, couchée dans un brancard.

Parmi les Gangas il y en a un qu'on nomme *Mu-ruin*, & qui se qualifie Roi de l'eau. Il prétend qu'il trouve dans l'eau des remèdes sûrs contre toutes les maladies. Il jette un grand vase vuide dans une rivière, sur le bord de laquelle les malades sont assemblés. Après avoir proféré quelques mots mystérieux, il le retire plein d'eau, & distribue à chacun des assistans une portion de cette eau, les assurant qu'elle suffira pour les guérir de tous leurs

maux. Un autre Ganga, nommé *Amoboudu*, entre au milieu des champs une mokiffie faite d'argille, & prétend, par ce moyen, préserver les moissons de tout accident, & rendre la terre fertile. Un autre, plus hardi, qui s'appelle *Matambola*, se vante de pouvoir rappeler les morts à la vie, par la force de ses conjurations.

GAN-HÉDEN. C'est ainsi que les Juifs modernes appellent le paradis où ils croient que les gens vertueux goûtent une félicité parfaite dans la seule union de Dieu.

GANGE. Les Indiens Gentils regardent le Gange comme la voie qui conduit au ciel ; & c'est dans cette idée qu'ils jettent dans ce fleuve les cendres des défunts.

GANIMÈDE, jeune berger, fils de Tros, roi de Troie, gardoit les troupeaux de son pere dans les campagnes de la Troade, lorsque Jupiter, épris de sa beauté, se déguisa en aigle, & l'enleva dans l'Olympe, où il lui donna la charge de verser aux dieux le nectar ; charge occupée auparavant par Hébé, déesse de la jeunesse.

Les anciens ont aussi donné le nom de *Ganimède* à Hébé. Les Phryasiens avoient dans leur citadelle un bois sacré, où cette déesse étoit honorée sous le nom de *Ganimède*.

GARDE-ROBE. C'est le nom que l'on donne à l'un des camériers du pape, qui est chargé de la garde des joyaux, des reliquaires, des *agnus*, de l'or & de l'argent.

GARDIEN : titre que l'on donne aux supérieurs, dans les couvens des Franciscains, & dans les maisons de la congrégation de la sainte Trinité à Rome.

GARMANES : religieux pénitens des anciens Indiens, qui faisoient profession d'expier les péchés du peuple, & d'appaier la colere des dieux par leurs austérités & leurs bonnes œuvres. Ils vivoient retirés dans les bois les plus solitaires ; &

les arbres leur fournissoient la nourriture & le vêtement. Lorsque les seigneurs du pays vouloient les consulter sur quelques entreprises importantes, ils envoyoient vers eux un messager, auquel les Garmans rendoient leur réponse; car ces religieux se faisoient une loi de ne jamais parler aux grands.

GARRONDA : oiseau sacré, auquel les Indiens rendent les honneurs divins. Ils racontent que cet oiseau naquit d'un œuf que sa mere Diti avoit pondu cinq cens ans auparavant qu'il commençât d'éclore. L'oiseau Garronda a la figure d'un faucon rouge. Il est orné d'un collier blanc, & sert de monture au dieu Vistnou.

GAURES, GUÈBRES ou PARSIS. On donne ce nom aux restes de ces anciens Perses, adorateurs du feu, qui sont aujourd'hui dispersés dans la Perse & dans l'Inde. Les Mahométans, qui ont usurpé leur Empire, les méprisent & les persécutent. Les Gaures font profession de pratiquer, dans toute sa pureté, la religion de Zoroastre & des Magés. On trouvera dans le cours de cet ouvrage ce qui concerne leurs cérémonies religieuses, rangé sous différens titres.

GEHENNE : nom dont l'écriture se sert pour désigner le feu éternel de l'enfer. Voici l'origine de cette expression, selon quelques auteurs. *Gehinnon* signifie en hébreu *la vallée de Hinnon*. Dans cette vallée, qui étoit voisine de Jérusalem, il y avoit un lieu nommé *Tophet*, où les Juifs avoient coutume de faire passer leurs enfans par le feu, en l'honneur du dieu Moloch. Le roi Josias, voulant abolir ces abominables sacrifices, fit changer en cloaque le lieu où ils se faisoient; &, comme, pour brûler toutes les immondices que l'on jettoit en ce lieu, on y entretenoit un feu continuel, les Juifs en prirent occasion d'employer le mot de *Gehenna* ou *Gehinnon*, pour exprimer le feu éternel de l'enfer. Voyez ENFER.

GÉNÉRAL D'ORDRE. C'est celui qui est le

chef de tous les couvens établis sous la même regle.

GENÈSE 2. C'est le premier des cinq livres de Moïse, qui composent ce qu'on appelle le *Pentateuque*. Ce Livre doit nous être précieux à bien des égards. Il nous instruit de notre première origine & de la manière dont fut créé ce monde que nous habitons. Nous y trouvons l'histoire de notre premier pere, & de l'accroissement du genre humain. Nous y apprenons comment le monde fut submergé par le déluge, & repeuplé par Noë. Nous y lisons les promesses faites à Abraham & à sa postérité; les principales actions de ce patriarche, & celles d'Isaac & de Jacob. Le Livre finit à la mort de Joseph, & comprend un espace de 2369 ans.

GÉNIAL **: nom commun que les anciens payens donnoient à plusieurs dieux qui présidoient à la génération. Les quatre élémens, le soleil, la lune, & les douze signes du zodiaque étoient au nombre des dieux géniales.

GÉNIES. 1. Les anciens payens donnoient ce nom à des êtres spirituels, qu'ils supposoient présider à la naissance de chaque personne, & l'accompagner ensuite pendant tout le reste de sa vie. Non-seulement les hommes, mais encore les royaumes, les provinces, les villes, les bourgades, les maisons même étoient censés avoir leurs génies. Ces êtres étoient regardés comme tenant le milieu entre Dieu & les hommes. Leur séjour étoit la moyenne région de l'air: Les uns étoient bons, les autres mauvais. C'étoit à ces derniers qu'on attribuoit les fléaux qui affligoient l'humanité. Les payens faisoient des sacrifices aux génies, le jour de leur naissance; mais ces sacrifices n'étoient point sanglans: c'étoient des offrandes de vin, de fleurs,

* Du grec γενεσις, *génération*, *production*.

** De l'ancien mot latin *genere*, pour *gignere* produire.

& d'encens. Cependant on leur immoloit quelquefois un jeune porc. Entre les temples qu'on avoit élevés en l'honneur des génies, il y en avoit deux remarquables par leur magnificence; l'un à Rome, & l'autre à Alexandrie. On représentoit les génies, tantôt sous la forme d'un vieillard, tantôt sous celle d'un jeune homme, tenant d'une main un vase, de l'autre, une corne d'abondance; très-souvent sous la figure d'un serpent. C'étoit un usage, chez les Romains, de jurer par le génie de l'Empereur; & ce serment étoit regardé comme inviolable.

2. Les Chaldéens s'imaginioient que, depuis le ciel où paroïssoit la lune, jusqu'au séjour de l'Être suprême, il y avoit plusieurs espaces, tels que le ciel des étoiles fixes, l'éther, l'empirée; que ces espaces étoient habités par des génies de différens ordres, plus ou moins subtils, selon qu'ils étoient plus ou moins éloignés de l'Être suprême; que ces génies descendoient souvent sur la terre; unis à un corps éthérien, qui leur servoit comme de véhicule, & par le moyen duquel ils pouvoient voir & connoître tout ce qui se passoit dans le monde sublunaire. « Selon les Chaldéens, dit un auteur moderne *, les ames humaines n'étoient que ces esprits, qui, avec leurs corps éthériens, s'unifesoient au fœtus humain. Le dogme de la Métempsychose étoit une suite naturelle de ces principes; & l'on supposa que les ames, unies au corps humain par la volonté de l'Être suprême, y rentroient, lorsqu'elles en avoient été dégagées par la mort. L'esprit humain, toujours inquiet sur sa destination, rechercha la fin que l'Être suprême s'étoit proposée, en unissant des esprits au corps humain. L'idée de la bonté de l'Être suprême, la beauté du spectacle de la nature, le rapport de tout ce que la terre produit avec le

* Mémoires pour servir à l'Histoire des égaremens de l'Esprit humain, par rapport à la Religion.

» plaisir de l'homme, firent juger que l'ame étoit
 » unie au corps, afin de le rendre heureux par cette
 » union ; & , comme on supposoit la matiere sans
 » activité , & absolument incapable de se mouvoir
 » elle-même, la formation du corps humain, la
 » production des fruits , tous les dons de la nature
 » furent attribués à des esprits bienfaisans. C'étoient
 » ces esprits qui faisoient parcourir au soleil sa
 » carrière, qui répandoient la pluie, qui fécon-
 » doient la terre ; & l'on attribua à ces génies des
 » fonctions & des forces différentes. Dans cet es-
 » pace même, qui est au-dessous de la lune, au
 » milieu de la nuit, on voyoit se former des orages.
 » Les éclairs sortoient de l'obscurité des nuages : la
 » foudre éclatoit & désoloit la terre. On jugea
 » qu'il y avoit des esprits ténébreux ; des démons
 » matériels , répandus dans l'air. Souvent, du sein
 » de la terre même, où tout est ténébreux, on
 » voyoit sortir des flots de feu : la terre étoit ébran-
 » lée par les volcans. On supposa des puissances
 » terrestres, ou des démons, dans le centre de la
 » terre ; & , comme on supposoit la matiere sans
 » activité, & incapable de se mouvoir par elle-
 » même, tous les mouvemens des corps, tous les
 » phénomènes furent attribués à des génies.

» Les tonnerres, les volcans, les orages sem-
 » bloient destinés à troubler le bonheur des hom-
 » mes. On crut que les démons, qui les produi-
 » soient, étoient malfaisans, & haïssoient les hom-
 » mes. On leur attribua tous les évènements mal-
 » heureux ; & l'on imagina une espece d'hierar-
 » chie, dans les mauvais génies, semblable à celle
 » qu'on avoit supposée pour les bons.

» Si l'on objectoit aux Chaldéens qu'il étoit peu
 » convenable à la bonté de l'Être suprême de
 » souffrir que ces mauvais génies tourmentassent
 » ainsi les hommes, ils répondoient que la Majesté
 » de Dieu ne devoit point s'abaisser jusqu'à faire la
 » guerre à des êtres qui lui étoient si inférieurs ; qu'il

» laissoit les bons & les mauvais génies combattre
 » entr'eux, sans se mêler de ces débats subalternes.
 » Quelques-uns disoient qu'il n'étoit pas au pouvoir
 » de Dieu de détruire ces mauvais génies, mais
 » que, pour défendre les hommes contre leurs at-
 » taques, il leur a donné pour protecteurs des bons
 » génies chargés de veiller à leur conservation;
 » que ces bons génies avoient renfermé dans le
 » centre de la terre les esprits malfaisans, & les y
 » retenoient captifs; mais que souvent, malgré
 » leur vigilance, les prisonniers s'échappoient, &
 » faisoient sur la terre de grands ravages. Il étoit
 » de l'intérêt des hommes de chercher les moyens
 » de faire connoître à leurs protecteurs les dangers
 » où ils se trouvoient, & de les appeler, quand ils en
 » auroient besoin. Dans cette idée, ils leur forge-
 » rent des noms composés de certaines combinai-
 » sons des lettres de l'alphabet. Ils attribuerent
 » à ces noms la vertu d'attirer les génies, &
 » croyoient qu'il suffisoit de les prononcer, pour
 » forcer ces esprits à paroître.

» Ces mêmes noms, continue l'auteur cité plus
 » haut, servoient quelquefois à chasser les Génies
 » malfaisans: c'étoient des especes d'exorcismes;
 » car on croyoit que ces génies étoient relégués
 » dans le centre de la terre, & qu'ils ne faisoient
 » du mal, que parce qu'ils avoient trompé la vigi-
 » lance des génies destinés à les tenir renfermés,
 » & s'étoient échappés dans l'atmosphère. On
 » croyoit que ces génies malfaisans, lorsqu'ils en-
 » tendoient prononcer le nom des génies qui les
 » tenoient renfermés dans le centre de la terre,
 » s'enfuyoient, à-peu-près comme un prisonnier
 » échappé, qui entend appeler la garde. » Il est
 » aisé de reconnoître dans ce système le fondement
 » des rêveries de la Cabale.

» Comme on avoit supposé, ajoute notre au-
 » teur, dans le nom des génies, ou dans les
 » signes qui exprimoient leur fonction, une vertu,
 » ou

» ou une force qui les obligeoit à se rendre auprès
 » des hommes qui les invoquoient , on crut que le
 » nom , ou le signe du génie , gravé ou écrit ,
 » fixeroit , pour ainsi dire , le génie auprès de
 » celui qui le porteroit ; & c'est apparemment
 » l'origine des talismans faits avec des mots
 » gravés , ou avec des figures symboliques. »

3. Le génie , auquel les Chinois attribuent la garde des villes & des provinces , se nomme *Chin-Hoan*. Dans tous les lieux de l'Empire , il y a des temples élevés en son honneur. Les Chinois regardent ces *Chin-Hoans* comme de véritables divinités , mais fort inférieures en puissance à l'Être suprême ; ce qui n'empêche pas qu'ils ne pensent que ces génies ont été autrefois des hommes comme eux. Lorsqu'un Mandarin arrive dans une province , en qualité de gouverneur , avant de faire aucune des fonctions de sa dignité , il faut qu'il aille rendre ses hommages au *Chin-Hoan* de la ville où il se trouve , & lui demander les secours nécessaires pour s'acquitter dignement de sa commission. Il est obligé , deux fois chaque année , de renouveler la même cérémonie ; & , s'il y manque , il est privé de son emploi. Selon les idées des Chinois , ces génies sont les gouverneurs invisibles du monde , destinés à réparer les fautes & les injustices que les gouverneurs visibles ne commettent que trop souvent , & à punir les crimes qui peuvent échapper à leur vigilance. Autrefois on ne voyoit dans les temples Chinois aucunes statues de ces génies : il y avoit seulement un tableau sur lequel on lisoit ces mots gravés en lettres d'or : *C'est ici la demeure du gardien spirituel de la ville.* Ce ne fut que plusieurs siècles après , qu'on mit dans les temples des idoles qui représentoient ces génies. Les Chinois reconnoissent de bons & de mauvais génies , auxquels ils donnent le nom de *Xin* & de *Quey*. Ils en ont qui président aux montagnes ; d'autres qui président aux eaux , &c ; &c.

chacun de ces génies est honoré par des sacrifices solennels.

4. Les Siamois distinguent des bons & des mauvais génies. « Les bons génies, dit le P. Tachard, » sont des âmes estimées plus ou moins bonnes, » selon qu'elles ont été plus ou moins vertueuses » en cette vie. Les mauvais génies sont les âmes » de ceux qui meurent, ou par ordre de la justice, » ou par quelqu'un de ces malheurs extraordinaires » qui les font juger indignes des honneurs funèbres. » (Voyez à l'article ANGES ce qui regarde les opinions des Siamois sur les bons génies; & à l'article DÉMONS, ce qu'ils pensent des mauvais génies.)

5. Les Paris, ou Guèbres, pensent que chaque homme est toujours accompagné d'un bon génie qui lui suggère de bons desseins, & d'un mauvais génie qui s'efforce de le porter au mal. Voyez GÉRÉAHS.

GÉNITALES: (*dieux*) nom que donnoient les anciens payens aux dieux auxquels ils attribuoient la production des hommes.

GENTILS. C'est le nom que l'Écriture donne aux payens. Lorsque Dieu choisit les Juifs pour être son peuple chéri, la plupart des autres hommes, répandus sur la surface de la terre, s'étoient laissés aveugler par leurs passions, & avoient perdu la connoissance du vrai Dieu. Ils prostituèrent leurs hommages à de vaines idoles, enfans de leur caprice. Les Juifs, environnés de tous ces Gentils, étoient comme une perle au milieu d'un vaste fumier. Quelques Gentils cependant, éclairés des lumières célestes, conservoient, dans le centre même de l'idolâtrie, des notions pures de l'Être suprême: tels furent, entr'autres, Melchisédech & Job; mais le nombre en étoit bien petit, en comparaison de la prodigieuse multitude des idolâtres. Enfin, lorsque le peuple Juif eut fatigué par son ingratitude la bonté du Dieu qui l'avoit choisi; lorsque leur rage perfide, après avoir fait expirer Jésus-Christ sur la croix, commença à s'acharner encore sur ses disci-

ples, alors Dieu réprouva cette nation perverse, & lui substitua les Gentils. Un capitaine, nommé *Corneille*, fut le premier payen qui reçut la lumière de l'Évangile. Les apôtres se dispersèrent ensuite dans les différens pays de la terre, pour annoncer aux Gentils les vérités du Christianisme; & leurs travaux eurent des succès si rapides, que la Religion de Jesus-Christ se trouva répandue & établie sur les ruines de l'idolâtrie dans toutes les contrées de l'univers. Cependant, entre tous les apôtres, S. Paul se distingua tellement par son zèle & par ses écrits, qu'il fut spécialement appelé l'*Apôtre des Gentils*.

GÉREÀHS. C'est ainsi que les insulaires de Ceylan nomment certaines divinités desquelles ils font dépendre leur fortune, & qui sont au nombre de neuf. Ils sont persuadés que, s'ils ont le bonheur de gagner l'affection de ces divinités, il n'y a point d'obstacle qui puisse s'opposer à leur fortune, & que tous les biens viennent fondre en foule sur leurs maisons. La forme du culte de ces Géréahs est singulière. Ceux qui veulent mériter leur protection, pétrissent de l'argille, & en forment autant de petites statues qu'il y a de génies malfaisans, dont ils craignent le courroux. Ils donnent à ces statues une figure hideuse, & les barbouillent de diverses couleurs. Ils leur font, pendant la nuit, des offrandes qui consistent en différens mets qu'ils servent devant elle. La cérémonie est accompagnée du son du tambour, & de plusieurs danses qui durent jusqu'à ce que le jour paroisse. Alors ils jettent ces statues sur les grands chemins, & distribuent aux pauvres les mets qui leur ont été présentés.

GÉRONTHRÉENNES ou **GÉRONTHRÉES:** fêtes que les Géronthréens célébroient, tous les ans, en l'honneur de Mars, dieu de la guerre, dans une des isles Sporades.

GHEHINNAM. C'est le nom que les Juifs modernes donnent à l'enfer, où ils croient que les âmes des méchans sont tourmentées par le feu, &

par d'autres supplices ; les unes pour toute l'éternité, les autres pour un certain tems. *Voyez PURGATOIRE, ENFER, GEHENNE.*

GHETT. Les Juifs modernes donnent ce nom aux lettres de divorce. Ces lettres doivent être écrites en présence d'un ou de plusieurs rabbins distingués par leur sçavoir, sur un vélin qui soit réglé. Il faut qu'elles contiennent précisément douze lignes en lettres quarrées. Les rabbins ont beaucoup subtilisé sur la maniere d'écrire ces lettres, & ont inventé un grand nombre de vétilles & de minuties qui concernent les caracteres, les noms & surnoms du mari & de la femme. Il est absolument nécessaire, pour la validité de ces lettres, que l'écrivain, les rabbins & les témoins, ne soient parens ni du mari, ni de la femme, ni même entr'eux : voici quelle est à-peu-près la teneur de cette lettre : « Un tel jour, mois, année, & lieu, &c. » moi, tel, te répudie volontairement ; t'éloigne » & te fais libre, toi telle, qui as été ci-devant » ma femme, & te permets de te marier avec qui » il te plaira, &c. » Lorsque la lettre est écrite, un rabbin fait plusieurs questions subtiles au mari pour sonder ses dispositions au sujet du divorce qu'il veut faire. Outre les deux témoins qui signent, & deux autres témoins pour la date, il faut encore qu'il y ait au moins dix personnes présentes à l'action. Le rabbin ordonne ensuite à la femme d'ouvrir les mains, & de les approcher l'une de l'autre pour recevoir la lettre de divorce. Le mari lui dit, en la lui donnant : « Voilà ta répudiation ; je t'éloigne de moi, & te laisse en liberté d'épouser » qui tu voudras. » La femme prend la lettre, & la rend au rabbin qui la lit encore une fois. Il avertit ensuite la femme d'attendre l'espace de trois mois, avant de se marier, afin de voir si elle ne seroit pas enceinte du mari dont elle se sépare. Après cette cérémonie, il n'est plus permis à ces personnes, qui étoient auparavant mari & femme, de se

trouver ensemble seuls dans quelqu'endroit que ce soit. Il faut remarquer que, si un mari répudie sa femme à cause de quelque liaison qu'elle ait formé avec un autre homme, la femme, quoique d'ailleurs libre de prendre un nouvel époux, ne peut cependant pas épouser celui qui est cause qu'elle a été répudiée.

GILGUL. Parmi les Juifs modernes, il s'en trouve plusieurs qui croient à la Métempfycofe, & s'imaginent que les ames passent d'un corps dans un autre. Ils appellent cette transmigration *ghilgul*. Ceux qui tiennent cette opinion, ne sont point regardés comme hérétiques. Ils prétendent trouver la preuve de leur système dans quelques passages de l'Écriture, la plupart tirés de l'Écclésiaste & du Livre de Job.

CHÉMILUD-HANADIM. C'est ainsi que les Juifs modernes appellent une société ou compagnie de charité, instituée parmi eux, pour recueillir les aumônes des fidèles, que l'on nomme *Zedaca*, & les distribuer aux pauvres.

GIAGAS, ou JAGAS, ou JAGUES : peuples errans comme les Arabes, dont l'origine est inconnue, dont les coutumes & les loix particulieres forment une espece de secte la plus féroce & la plus barbare qu'on connoisse. On a de la peine à croire qu'une femme en ait été la fondatrice. *Tembam-Dumba*, fille de *Zimbo*, premier chef des *Giagas*, après la mort de son pere, se fit admirer par un courage au-dessus de son âge, & par une férocité naturelle, qui ne pouvoit manquer de plaire à des peuples tels que les *Giagas*. Trop fiere pour supporter long-tems le joug de sa mere *Mussasa*, qui avoit succédé à son époux, elle se révolta ouvertement contre elle. Les *Giagas*, qui avoient conçu de grandes espérances de cette jeune princesse, abandonnerent le parti de sa mere, & vinrent en foule se ranger sous ses ordres. *Tembam-Dumba*, se voyant à la tête d'un peuple nombreux, dont

elle étoit presqu'adorée, conçut le dessein de leur donner des loix conformes à son caractère ; de former une religion de sang & de meurtres, & de cimenter par les plus affreuses cérémonies la fidélité de ses nouveaux sujets. Dans cette vue, elle rassembla ses troupes ; parut en leur présence armée & vêtue en homme, & leur annonça son projet comme le moyen le plus propre à les rendre puissans & redoutables. Persuadée que les exemples feroient plus d'impression que les discours sur ces peuples barbares, elle se fit amener son fils unique ; & , étouffant dans son cœur tous les sentimens de la nature, elle fait cette innocente victime ; la jetta dans un mortier, & la pila de sa main. Elle en forma une pâte qu'elle fit bouillir dans une marmite avec de l'huile & différentes racines, & en composa un onguent. Elle s'en fit frotter tout le corps en présence de ses sujets ; leur assurant que, par la vertu de cet onguent, elle deviendroit invulnérable, & se rendroit maîtresse de tout l'univers. Les Giagas suivirent l'exemple de leur reine. Chacun se fit une gloire de piler ses enfans pour composer de leur chair cet onguent détestable. Tembam-Dumba porta ensuite une loi par laquelle il étoit ordonné à tous ses sujets de se frotter de cet onguent, avant de rien entreprendre d'important. Elle ajouta que cet onguent auroit une bien plus grande vertu, si l'on employoit, pour sa composition, les enfans des principaux de l'Etat, qui les offriroient volontairement pour cet usage. Elle fit une expresse défense à toute femme d'accoucher dans le camp qu'on appelloit *chitamba* ; ordonnant, en pareil cas, qu'on fit mourir la mère, ou qu'on la forçât de tuer elle-même son enfant. Elle recommanda particulièrement à tous ses sujets de se nourrir de chair humaine, & de préférer cet aliment à tous les autres. Mais un reste d'égards pour son sexe lui fit défendre de manger de la chair de femme. Cette défense n'eut pas l'effet qu'elle en at-

tendoit. Les Giagas font, en effet, très-frands de la chair de femme, & s'en régalerent en secret, peut-être parce qu'elle leur est défendue. La nouvelle législatrice défendit encore à ses peuples de mener des femmes à la guerre, de peur que leur courage n'en fût amolli. Une autre loi de cette abominable reine ordonnoit aux jeunes filles, qui auroient pour la première fois leurs purgations, d'en donner avis à la nation, afin qu'on célébrât par des réjouissances ce gage de sa fécondité. Si quelque fille, au contraire, après avoir atteint un certain âge, paroissoit condamnée par la nature à la stérilité, elle devoit perdre une vie qu'elle étoit incapable de communiquer à d'autres. Tembam-Dumba termina son code sanguinaire par une ordonnance plus contraire à la pudeur qu'à l'humanité. Elle voulut que les officiers de son armée, lorsqu'ils étoient sur le point de partir pour quelque expédition, conduisissent dans une place publique la plus chérie de leurs femmes, & goûtassent avec elle, en présence de tout le monde, des plaisirs que la nature nous enseigne à cacher. Les loix de Tembam-Dumba furent nommées *Quixilles*. Cette reine, qui paroissoit avoir dépouillé tout sentiment humain, étoit cependant très-voluptueuse. Mais, pour conserver son crédit dans l'esprit des peuples, elle affectoit en public une grande austérité de mœurs; &, cruelle jusques dans ses plaisirs, elle faisoit périr tous ceux qui avoient eu le malheur de lui plaire, dans la crainte qu'ils ne divulguassent ses faiblesses. Après avoir immolé un grand nombre d'amans, elle jeta les yeux sur un simple soldat nommé *Culemba*, jeune & bien fait, aussi féroce qu'elle, & plus artificieux encore. Elle voulut même l'épouser solennellement, & ensanglanta la pompe de son mariage par la mort d'un grand nombre de malheureux dont la chair servit pour le festin. Mais, aussi volage qu'emportée dans ses amours, elle ne tarda pas à se dégoûter de son

époux. Culamba ; qui n'ignoroit pas le sort de ses prédécesseurs , s'apercevant du changement de la reine ; ne dut pas qu'elle ne lui réservât le même traitement. Il résolut de la prévenir , & l'empoisonna.

La loi de Tembam-Dumba ; qui ordonnoit de tuer les enfans qui naistroient dans le camp ou chilombo ; fut mitigée , du vivant même de cette reine , & encore plus adoucie après sa mort , parce qu'elle parut capable de détruire la nation. Il fut même permis d'introduire , de tems en tems , quelques enfans dans le chilombo ; & voici la cérémonie qui se pratique dans cette occasion. Le chef du chilombo arrive au son des instrumens , accompagné d'une de ses femmes. Les enfans , qu'on doit admettre dans le camp , restent avec leur mere , cachés dans des buissons. Les troupes se divisent en plusieurs compagnies ; & pratiquent divers exercices militaires. Ils forment ensuite une danse guerriere. Alors les meres se séparent de leurs enfans , & , sortant des buissons , s'avancent à la rencontre de leurs époux ; dansent avec eux , & leur indiquent le lieu de la retraite de leurs enfans. Aussitôt ils courent vers le buisson , & leur appuient légèrement sur le corps la pointe de leurs flèches. On leur frotte ensuite la poitrine , les épaules & le bras droit , avec le détestable onguent de Tembam-Dumba ; & , la nuit suivante , les meres les apportent dans le chilombo.

Plusieurs années après la mort de Tembam-Dumba , Zingha , reine d'Angola , voulant chasser les Portugais de son royaume , appella les Giagas à son secours ; & , pour se les attacher plus étroitement , elle embrassa leurs superstitions barbares , & se déclara chef de leur secte. N'ayant point d'enfans dont elle pût se servir pour composer l'abominable onguent inventé par Tembam-Dumba , elle en adopta un exprès qu'elle pila elle-même , & qu'elle employa à cet exécrationnable usage. Elle acquit

une grande autorité parmi les Giagas par ses horribles cruautés, & sur-tout par son adresse à leur persuader que rien ne lui étoit caché, & qu'elle li-soit dans le fond de leurs cœurs. Elle fit recueillir avec soin les os de son frere dont elle s'étoit dé-faite par le poison ; les renferma dans un petit coffre couvert de lames d'argent, qu'elle plaça, avec honneur, sur un piedestal, dans une espece de temple orné de riches tapis. Elle institua des prêtres pour lui faire des sacrifices auxquels elle assistoit souvent elle-même. Le motif de cette conduite étoit de faire accroire aux Giagas qu'elle avoit des entretiens secrets avec l'esprit de son frere, qui lui révéloit tout ce qui se passoit. Pour entretenir de plus en plus le peuple dans cette erreur, elle avoit un grand nombre d'espions & d'émissaires répandus dans tout le royaume, qui lui rendoient un compte exact de tout ce qui arrivoit dans leur département ; & cette princesse habile mettoit si heureusement en usage les lumieres qu'elle en recevoit, que les Giagas la respectoient comme une divinité qui pénétrait leurs plus secrettes pensées. Cette opinion s'étoit gravée si profondément dans leurs esprits, que, long-tems après, lorsqu'elle cette reine barbare se fut convertie au Christianisme, ils demeurèrent toujours persuadés qu'il étoit impossible de lui rien cacher. Etant un jour allée se promener dans le jardin du couvent des Capucins, qu'elle avoit fait bâtir, un esclave, qui y travailloit alors, l'ayant aperçue de loin, quitta brusquement son ouvrage, & prit la fuite. Il ne revint travailler que lorsque la reine fut partie. Un frere, lui ayant demandé la raison de cette fuite précipitée ? « J'ai fait autrefois un vol, lui répondit-il. Si la reine m'avoit vu, elle eût aussi-tôt connu mon crime, & n'eût pas manqué de me faire punir. »

GILGUL-HAMMETHIN. Ces deux mots signifient en hébreu le roulement des morts. Les Juifs s'imaginent qu'à la venue du Messie, les cadavres

& les cendres de ceux de leur nation sortiront de leurs tombeaux, & se traîneront jusqu'à la Terre sainte en roulant dans des cavernes que Dieu leur creusera sous terre. C'est ce voyage des morts que les Juifs expriment par les mots *Gilgat-Hammethin*.

GIRONDINS. Ce nom fut autrefois donné aux religieux du monastere de Biclare dans les Pyrénées, parce que Jean de Biclare, leur fondateur, fut élu évêque de Gironde, ou Girone, ville d'Espagne dans la Catalogne.

GIWON : divinité Japonoise. Les habitans croient qu'elle veille particulièrement à la conservation de leur vie, & qu'elle peut les préserver de tout accident fâcheux, comme des chutes, des mauvaises rencontres, des maladies, & principalement de la petite vérole. C'est pourquoi ils ont coutume de placer sur la porte de leurs maisons l'image de cette divinité.

GLORIA PATRI. C'est le commencement d'un verset, qui termine tous les psaumes que l'on chante à l'Église, & par lequel on glorifie la très-sainte Trinité.

GLORIA IN EXCELSIS : cantique, qui fait partie des prieres de la Messe, & dont le commencement est composé des paroles que les Anges chanterent à la naissance de Jesus-Christ. Aux messes des morts, & dans les jours consacrés à la tristesse & la pénitence, on ne dit point le *Gloria in excelsis*, qui est un cantique de joie. Voyez DOXOLOGIE.

GNOMES. C'est le nom de certains génies élémentaires, imaginés par les Cabalistes, qui font leur séjour dans les entrailles de la terre, & sont les gardiens des trésors & des mines qu'elle renferme. Ces génies sont de différens sexes. Les femelles se nomment *Gnomides*. Voyez GÉNIES & CABALE.

GNOSIMAUQUES * : hérétiques, qui se déclare-

* Du grec γνῶσις, science ; & μάχη, je combats.

rent ennemis de la science , & condamnerent toute forte d'études & de recherches , même celles qui avoient la religion pour objet. Ils prétendoient qu'un Chrétien devoit se borner à faire de bonnes œuvres , & ne point s'engager dans de vaines recherches , où il entroit toujours plus de curiosité & d'orgueil , que d'amour de la vérité , & qui , par conséquent , étoient criminelles.

GNOSTIQUES : hérétiques du deuxième siècle de l'Église. Ce mot * signifie *çavant*, ou *illuminé*. Cependant , tout çavans & illuminés que se prétendoient les Gnostiques , ils ne laissoient pas d'autoriser , par leur morale comme par leur conduite , les dissolutions les plus infâmes. Chez eux , les femmes étoient communes ; & les maris n'avoient pas honte , en donnant l'hospitalité aux étrangers , de leur donner aussi leurs femmes. Leurs assemblées nocturnes étoient des assemblées de débauche : femmes , filles , hommes , enfans , tous y étoient pêle-mêle. Le festin , qu'on y donnoit , étoit à peine fini que les lumières s'éteignoient ; & chacun contentoit à l'instant ses brutales passions sur le premier objet qu'il trouvoit sous sa main. Toutefois , pour comble d'horreur , ils empêchoient , tant qu'ils pouvoient , la génération : on les accusoit même de faire avorter les femmes. Non-seulement les Gnostiques étoient corrompus dans leurs mœurs ; ils l'étoient même par principe. Ils ne croyoient pas qu'aucune action fût mauvaise en soi , sinon par l'opinion des hommes : il s'ensuivoit donc que l'impureté n'étoit point réellement un crime. Il y a plus : ils pensoient que l'impureté étoit le seul moyen de parvenir à Dieu ; que , pour être sauvé , il falloit avoir couronné toutes les œuvres de la chair ; qu'une ame , qui ne s'étoit point acquittée de cette dette , passoit continuellement d'un corps dans un autre , jusqu'à ce qu'elle eût tout accompli.

* Du grec γινωσκω , je connois.

GOD-SU-TEN-OO. C'est le nom d'une divinité Japonnoise. Il signifie proprement le *prince des cieux à la tête des bœufs*. Voyez **GIWAN**.

GONES : nom commun que portent les prêtres de l'isle de Ceylan. Leur habillement est le même que celui des *Tirinanzes*. Voyez **TIRINANZES**. Ils subsistent, comme tous leurs confreres des autres pays, par le moyen des aumônes, & des présens qu'ils reçoivent des dévots crédules & superstitieux. Lorsqu'un insulaire de Ceylan a formé la résolution de se convertir, & de mener une vie plus régulière qu'il n'a fait jusqu'alors, il fait appeler un Gone, pour s'affermir, par ses exhortations, dans son pieux dessein. Le prêtre arrive en grande cérémonie : quatre hommes soutiennent une espèce de dais sur sa tête. On le reçoit comme un ange tutelaire : on le régale des mets les plus exquis. Le pénitent le comble de présens proportionnés à ses facultés, & le retient dans sa maison, pendant un jour ou deux. Le prêtre emploie une partie de ce tems à exhorter, à instruire le nouveau converti. Entr'autres choses, il lui chante un cantique, qui contient les principaux points de la religion ; & , après l'avoir chanté, il lui en donne l'explication.

GOLGOTHA. C'est le nom hébreu de la montagne du Calvaire. Voyez **GALVAIRE**.

GONFANONNIER, celui qui porte le gonfanon : « bannière d'Église à trois ou quatre fanons, » ou pièces pendantes, & aboutissantes, non pas en quarré, comme les bannières, mais en pointes à demi-rondes. » C'est la définition que le Dictionnaire de Trévoux donne du gonfanon.

Autrefois ceux qui se déclaroient protecteurs des églises, portoient le titre de *gonfannonniers*.

GOUL ou **GUSUL**. Ce mot signifie, chez les Turcs, *ablution*. C'est la seconde espèce de purification ordonnée par le législateur Arabe. Ils l'emploient, lorsqu'ils ont eu commerce avec leurs femmes, ou qu'ils ont eu quelques pollutions nocturnes.

Jusqu'à ce qu'un Musulman se soit exactement lavé ces parties, de maniere qu'il n'y reste plus aucune ordure, on l'appelle *Giunab*, c'est-à-dire un homme dont les prieres doivent être en abomination devant Dieu. Il est même regardé comme impur, & en conséquence, éloigné de la société. On voit bien que cet usage est encore emprunté des Juifs. Voyez **ABLUTION**, **ABDEST**, & **TAHARET**.

GOUPILLON: instrument dont on se sert dans les églises des Catholiques, pour jeter de l'eau bénite au peuple. Le Dictionnaire de Trévoux dit que goupillon est dérivé du vieux mot *goupil*, qui signifioit *renard*, parce qu'on se servoit autrefois d'une queue de renard, en guise de goupillon.

GOUROU. C'est le nom que les Indiens donnent aux docteurs de leur religion, & même aux missionnaires Chrétiens.

GRACE. On donne ce nom, en général, à tout don gratuit que Dieu fait aux hommes. On distingue la *grace naturelle*, & la *grace surnaturelle*. Dans la premiere sont compris tous les biens qui sont d'un ordre naturel, tels que la vie, la santé, l'esprit, les forces du corps, &c. Par la seconde, nous recevons les biens qui ont rapport au salut; & c'est de cette dernière, dont il s'agit ici. La grace surnaturelle se divise en *habituelle* & *actuelle*. La grace habituelle, qu'on appelle autrement *justifiante*, ou *sanctifiante*, est celle qui nous rend saints & justes devant Dieu. Elle consiste dans l'exemption du péché. La grace actuelle est ce mouvement intérieur, que Dieu nous inspire pour nous porter au bien, & nous détourner du mal. C'est sur cette sorte de grace qu'il s'est élevé, parmi les théologiens, tant de disputes. La maniere, dont Dieu agit sur la volonté de l'homme par le moyen de la grace, est un de ces mysteres qu'on s'efforce en vain de percer, & sur lesquels il est fort inutile de

disputer. Les plus fameux systêmes, sur la grace ; sont celui des Molinistes & celui des Thomistes. Nous en donnerons une notion succinte aux articles MOLINISTES & THOMISTES. Nous nous contentons de placer ici ce qu'il y a de certain sur la grace , & ce dont tous les partis conviennent.

1° La grace nous est donnée gratuitement , & sans que nous la méritions. 2° Nous ne pouvons faire aucune bonne œuvre méritoire pour le Ciel , sans le secours d'une grace actuelle. 3° Il n'y a point d'homme à qui Dieu n'accorde au moins autant de graces qu'il lui en faut pour faire son salut. Ce n'est pas à dire que Dieu distribue également ses graces à tous les hommes. Il est certain qu'il y a des ames privilégiées , auxquelles il en donne beaucoup plus qu'aux autres. Étant maître de ses dons , il peut sans injustice les partager comme il lui plaît. 4° La grace ne détruit point le libre arbitre , & l'homme conserve toujours le pouvoir de lui résister.

GRACES : divinités payennes , filles de Jupiter & de Vénus , selon les poètes , & qui accompagnoient toujours leur mere. Elles étoient au nombre de trois , à sçavoir Euphrosine , Thalie & Aglaïe. Elles se plaisoient , au rapport d'Horace , à danser au clair de la lune avec Vénus & les nymphes. Le poète observe qu'elles ôtoient alors leur ceinture pour se donner cet air de négligence , qui sied si bien à la beauté. Les anciens sacrifioient aux graces , afin d'obtenir de ces déesses cette politesse , ces agrémens , cet enjouement aimable , qui font le charme de la société , & sans lesquels la vertu même est farouche & sauvage. Platon disoit à Xenocrate : « Sacrifiez aux graces , » pour lui faire entendre qu'une philosophie stupide & renfrognée n'est propre qu'à décréditer la sagesse dans l'esprit de la plupart des hommes.

GRACES , pour *Actions de Graces* : petite priere que nous adressons à Dieu , après nos repas ,

pour le remercier des bienfaits dont il ne cesse de nous combler, & spécialement de la nourriture que nous venons de prendre.

Voici en quoi consiste la cérémonie des grâces, chez les Juifs modernes. Le maître de la maison, après avoir fait rincer un verre, le remplit de vin, & le leve en l'air, en disant : « Messieurs, bénissons celui dont nous venons de manger le bien. » Les convives répondent : « Béni soit celui dont nous avons mangé le bien, & qui nous a nourris. » Le maître continue l'action de grâces, après laquelle il fait boire à chacun une partie du vin qui est dans son verre, & boit le reste.

GRADUEL : prière que le prêtre, qui célèbre la messe, récite après avoir lu l'épître, & qui sert comme de préparation à la lecture de l'évangile. Cette prière est nommée *graduel*, parce qu'anciennement, dans les Messes solennelles, on montoit au jubé pour la chanter; coutume qui s'observe encore dans quelques églises. Depuis Pâques, jusqu'à la Septuagésime, on joint au graduel l'*alleluia*; mais, depuis la Septuagésime jusqu'à Pâques, on substitue à cette joyeuse antienne quelques versets d'un psaume, que l'on appelle *trait*, parce qu'on les chantoit d'un ton lugubre, & d'une voix traînante.

GRADUÉS. On donne ce nom à ceux qui sont revêtus des degrés de docteur, de licencié, de bachelier, ou de maître, dans l'une des quatre facultés d'une université. Les gradués des universités fameuses & privilégiées ont droit de posséder, exclusivement à tout autre, la troisième partie des bénéfices du royaume; & voici quelle est l'origine de ce droit. En 1438, il s'assembla un concile à Bâle, pour travailler à l'extirpation du schisme qui désoloit alors l'Église. Plusieurs docteurs des plus fameuses universités assistèrent à cette assemblée; & leurs lumières furent d'un grand secours aux Pères du concile. Lorsqu'il fut question de considérer les

abus qui s'étoient glissés dans la discipline ecclésiastique, ces docteurs ne manquèrent pas d'insister vivement sur l'article des bénéfices. Ils représentèrent qu'ils étoient fort mal distribués; que c'étoit, pour l'ordinaire, des ignorans, & des gens sans mœurs, qui les obtenoient, tandis que les gens lettrés & vertueux étoient frustrés d'un bien, qui sembloit destiné pour être la récompense de leurs travaux. Sur ces plaintes, le concile ordonna que les gradués des universités fameuses auroient droit de requérir la troisième partie de tous les bénéfices, & qu'on ne pourroit les conférer à d'autres qu'à eux. La Pragmatique-sanction confirma ce droit des gradués, & ajouta que, des bénéfices affectés aux gradués, les deux tiers appartiendroient aux sup-pôts de l'université; que tous les collateurs ecclésiastiques tiendroient un rôle exact de tous les bénéfices dont ils pouvoient disposer, & que, sur trois, ils en conféreroient un aux gradués, à tour de rôle. Le Concordat changea quelque chose à ces dispositions, sans cependant diminuer en rien le droit des gradués. Il ordonna que tous les bénéfices, qui viendroient à vaquer pendant quatre mois de l'année, à sçavoir, Octobre, Janvier, Avril, & Juillet, seroient conférés aux gradués; & c'est ce qui se pratique aujourd'hui. Sur les quatre mois, il y en a deux qu'on appelle *mois de faveur*: ce sont Avril & Octobre. Ils sont ainsi nommés, parce que les gradués simples, c'est-à-dire ceux qui n'ont simplement que leurs grades & leur attestation du tems d'étude, peuvent être pourvus des bénéfices, vacans dans le cours de ces deux mois. Janvier & Juillet sont les mois de rigueur. Les bénéfices qui vaquent pendant ces mois, ne peuvent être conférés qu'aux gradués nommés, c'est-à-dire à ceux qui ont obtenu de l'université des lettres de nominations sur certains collateurs. Les bénéfices consistoriaux & électifs; ceux qui sont à la nomination du roi ou d'un patron laïque, ne sont point du nombre

nombre de ceux qui sont affectés aux gradués. Lorsqu'un gradué a une fois obtenu, en vertu de ses grades, un bénéfice de la valeur de 400 livres, il n'est plus reçu à en demander d'autres. S'il est pourvu d'un bénéfice de 600 livres, quoique ce soit par une autre voie que par ses grades, il ne peut plus requérir aucun bénéfice, en qualité de gradué. Il n'y a que les bénéfices vacans par mort, auxquels les gradués ayent droit. Enfin la province de Bretagne ne reconnoît point le droit des gradués, & ne l'a jamais admis.

GRATUIT. (*don*) Outre les décimes ordinaires que le clergé paye au roi, il lui fait, tous les cinq ans, un présent que l'on appelle *don gratuit*, ou autrement *décimes extraordinaires*. Voyez DÉCIMES & ASSEMBLÉES DU CLERGÉ.

GRECS SCHISMATIQUES. Voyez SCHISME DES GRECS.

GRIS-GRIS : petits billets sur lesquels sont tracées des figures magiques, ou, selon quelques-uns, des passages de l'Alcoran, en caractères arabes. Les Nègres, qui habitent les pays intérieurs de la Guinée, achètent fort cher ces billets de leurs Marabouts, ou prêtres, & les regardent comme des préservatifs assurés contre tous les maux. Ils en ont presque tout le corps couvert. Ils se forment une croix, depuis le front jusqu'au col, avec ces gris-gris. Ils en ont sur leurs bonnets qui ressemblent à des cornes. Quelquefois ils leur donnent la figure de quelque animal.

GUASTALLINES. Il y a une congrégation de filles, établie à Milan, sous ce nom, par Louise Torelli, comtesse de Guastalle. L'habit de ces filles est à-peu-près semblable à celui des religieuses de S. Dominique. S. Charles Borromée leur donna des constitutions qui furent approuvées, en 1525, par le pape Urbain VIII.

Il y a une autre communauté de Guastallines ;
C. R. Tome II, V

dont le principal but est l'éducation des jeunes filles de qualité, qui restent orphelines. Il y en a toujours dans leur maison dix-huit qui y sont entretenues & instruites de tout ce qu'elles doivent sçavoir, pendant l'espace de douze ans. Ce terme expiré, elles peuvent ou se faire religieuses dans le couvent, ou bien se marier. Si elles choisissent ce dernier parti, on leur donne une dot de deux mille livres.

GUÈBRES, GAURES, ou PARSIS. C'est le nom que donnent les Mahométans aux Perses qui ont conservé l'ancienne religion des Mages, depuis la défaite de leur dernier roi Yesdezerd par les Califes. Ces conquérans, sectateurs de Mahomét, voulurent forcer les Perses, leurs nouveaux sujets, à embrasser le Mahométisme; mais ils éprouverent une résistance invincible de la part d'un grand nombre d'entr'eux, qui ne voulurent jamais renoncer à la religion de leurs peres. Quelques-uns, fuyant la cruauté du vainqueur, se réfugièrent dans les Indes. Les autres furent relégués dans la province de Kirman, la plus désagréable & la moins fertile de toute la Perse. Les Mahométans les y laissent exercer paisiblement leur religion; mais ils ont pour eux un souverain mépris, & leur donnent le nom de *Gaures*, qui signifie *infidèles*. Ces Gaures, depuis leur dispersion, ont toujours conservé leur religion dans toute sa pureté, sans y mêler aucune des pratiques, ni des Indiens, ni des Mahométans dont ils sont environnés. Francs & sinceres dans leurs procédés, austères dans leurs mœurs, ils supportent avec une patience héroïque la pauvreté à laquelle ils sont réduits, & le mépris des autres peuples. Les Guèbres prétendent que le livre, qui contenoit leur religion, fut envoyé par Dieu même à Abraham, & que ce saint patriarche le communiqua aux Perses. *Voyez GAURES.*

GUI DE CHÈNE. Le chêne étoit un arbre sacré chez les anciens Gaulois. Ils le regardoient comme

Temblème de la Divinité. C'étoit sous des chênes qu'ils pratiquoient leurs cérémonies religieuses, & même qu'ils rendoient la justice. Le gui de chêne étoit aussi en grande vénération parmi eux. Ils le cueilloient avec une grande dévotion & beaucoup d'appareil. « Le gui, dit Pline le Naturaliste, est fort difficile à trouver. Quand on l'a découvert, les Druides vont le chercher avec des sentimens mêlés de respect. C'est en tout tems le sixieme jour de la lune, jour si célébré parmi eux, qu'ils l'ont marqué pour être le commencement de leurs mois, de leurs années & de leurs siècles même, qui ne sont que de trente ans. Le choix qu'ils font de ce jour vient de ce que la lune a pour lors assez de force, quoiqu'elle ne soit pas encore arrivée au milieu de son accroissement. Enfin ils sont si fort prévenus en faveur de ce jour, qu'ils lui donnent un nom en leur langue qui signifie « qu'il guérit de tous maux. » Lorsque les Druides ont préparé sous l'arbre tout l'appareil du sacrifice & du festin qu'ils doivent y faire, ils font approcher deux taureaux blancs, qu'ils attachent alors par les cornes, pour la première fois. Ensuite un prêtre, revêtu d'une robe blanche, monte sur l'arbre; coupe le gui avec une faux d'or, & on le reçoit dans un sagum blanc. Cela est suivi de sacrifices que les Druides offrent, en conjurant Dieu que son présent porte bonheur à ceux qui en seront honorés. Au surplus, ils tiennent que l'eau du gui rend féconds les animaux stériles qui en boivent, & qu'elle est un remède spécifique contre toute sorte de poison; ce qui prouve que la religion des hommes n'a souvent pour objet que des choses frivoles. »

Les anciens Germainis avoient aussi une grande vénération pour le gui de chêne, qu'ils désignoient par le nom de *guthyl*, ou *gutheyl*. Ils lui attribuoient des vertus merveilleuses, particulièrement contre l'épilepsie. Ils le cueilloient avec les mêmes

cérémonies que les Gaulois. Dans quelques endroits de la haute Allemagne, où il s'est conservé plusieurs superstitions payennes, les habitans sont encore aujourd'hui dans l'usage de courir de maison en maison, & de ville en ville, en criant : *Gutheyl ! Gutheyl !*

Plusieurs peuples septentrionaux s'imaginoient qu'un homme muni de gui de chêne, non-seulement ne pouvoit être blessé, mais encore étoit sûr de blesser tous ceux contre lesquels il lançoit une flèche. C'est à cause des vertus magiques, que l'on attribuoit au gui de chêne, qu'on l'appelle encore en Alsace *marentaken*, c'est-à-dire *arbrisseau des spectres*.

Il faut observer que, sur cet article comme sur bien d'autres, les Germains, dont l'origine est la même que celle des Gaulois, avoient aussi la même religion. Il en faut dire autant des Cètes & des Cimbres. Voyez DRUIDES & AGUI-L'AN-NEUF.

GUIGHIMO. C'est sous ce nom, qui signifie *Seigneur du ciel*, que la plupart des Nègres adoroient autrefois l'Être suprême.

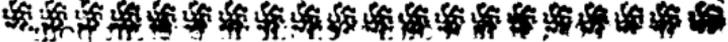
GUIMPE : partie de l'habillement d'une religieuse. C'est ce petit mouchoir rond, d'une toile fine & blanche qu'elles attachent des deux côtés de la tête, & qui leur sert à couvrir la gorge.

GUILLELMITES, ou **GUILLEMINS** : religieux de la règle de S. Benoît, fondés en Italie, au milieu du douzième siècle, par S. Guillaume de Malaval, hermite de Toscane.

GYMNOSOPHISTES : prêtres & philosophes des anciens Indiens. Leur nom est composé de deux mots grecs, dont l'un signifie *nud*, & l'autre *sectateur de la sagesse* : voici ce qu'en dit Arrian. Nous emprunterons les termes de son traducteur Ablancourt. « Ils ne travaillent point de leurs mains, & ne payent aucun tribut au prince, mais s'emploient aux sacrifices publics ; & si quelqu'un veut sacrifier

en particulier , il faut qu'il y en ait un présent pour le directeur de l'action : autrement ils ne croiroient pas qu'elle fût agréable à Dieu. Ils sont scavans dans l'art de deviner ; & il n'y a qu'eux qui l'exercent. Ils prédifent principalement le changement des tems & des saisons ; & , s'il arrive quelque calamité publique , c'est à eux qu'on a recours. . . . Ils vivent tout nuds , l'hiver , au soleil , & l'été , à l'ombre sous de grands arbres qui font cinq arpens d'ombrage. . . . Leur nourriture est de fruits , & d'une certaine écorce d'arbre , qui est aussi nourrissante que des dattes. Au haut de l'arbre , il croît quelque chose de charnu comme à la palme. » Ajoutons que les Gymnosophistes étoient en même tems les prêtres & les médecins du pays.





de l'histoire

de l'histoire

[H A C]

HABDALA, c'est à-dire *distinction*. C'est ainsi qu'on appelle une cérémonie en usage parmi les Juifs modernes, pour la clôture du sabbat. *Voyez SABBAT.*

HABIT ECCLESIASTIQUE. Ce n'est que dans le quatrième siècle que l'habit des Ecclésiastiques a commencé à être distingué de celui des laïques. Il n'y avoit auparavant aucune différence. Mais, lorsque les Barbares furent établis en Italie, les laïques prirent la manière de s'habiller de ces nations; au lieu que les Ecclésiastiques conserverent toujours l'habit Romain. Il est arrivé depuis quelque changement dans l'habillement des Ecclésiastiques; mais il est peu considérable: de-là vient la légère différence que l'on remarque dans les habits des prêtres séculiers, & ceux des prêtres réguliers, tels que les Barnabites, les Théatins; les Oratoriens, qui portent l'habit ecclésiastique, qui étoit en usage du tems de leur fondateur. Les habits des moines, qui nous paroissent aujourd'hui singuliers & bizarres, sont les mêmes que portoient autrefois les pauvres & les paysans. *Voyez MOINES.*

HABITUÉ. (*prêtre*) On appelle ainsi un prêtre attaché au service d'une paroisse.

HACELDAMA, c'est-à-dire, en syriaque; *le champ du sang*. Judas ayant reçu trente deniers des princes des prêtres pour leur livrer Jesus-Christ, n'eut pas plutôt commis cette horrible trahison, qu'il s'en repentit. Il rapporta aux princes des prêtres l'argent qu'il avoit reçu, & le jetta dans le temple, en leur présence. Les princes des prêtres se firent un scrupule de remettre dans le trésor un argent qui étoit le prix du sang. Ils s'en servirent pour acheter le champ d'un potier, & destinerent ce

champ à la sépulture des étrangers ; & il fut appelé *Haceldama*.

HADA : divinité des Babyloniens , qu'on croit être la même qu'*Adargatis*. Voyez *ADARGATIS*.

HADRIANISTES. C'est le nom de quelques hérétiques , qui parurent dans le premier siècle de l'Eglise , & qui furent disciples de Simon le Magicien.

L'histoire fait mention d'une autre secte d'*Hadriantistes* , qui eurent pour chef un Anabaptiste nommé *Hadrien*.

HAGADA. Les Juifs appellent ainsi une oraison qu'ils ont coutume de réciter , le soir de la veille de leur Pâque. Cette oraison rappelle les misères du peuple Juif pendant sa servitude d'Egypte , & les prodiges que Dieu opéra pour l'en délivrer.

HAIRE : petit vêtement en forme de chemise , qui est tissu de crin , & extrêmement rude à la peau. C'est un des instrumens de pénitence en usage parmi les moines & les personnes dévotes.

HAIRÉTIS : sectaires Mahométans , qu'on pourroit appeller *Pyrrhoniens* & *Epicuriens*. Ils doutent de toutes choses , selon Ricaut ; & , dans les disputes , ils ne déterminent jamais rien. Ils souffrent tout , sans contredire , & ne se mettent pas en peine de faire des questions pour trouver la vérité. Ils ne se mêlent jamais de persuader ou de dissuader , & disent , comme les Académiciens , que le mensonge peut être si bien paré par la subtilité de l'esprit humain , qu'on ne sçauroit le distinguer d'avec la vérité , & qu'au contraire , on peut tellement déguiser la vérité par des sophismes & par des illusions , qu'elle paroîtra aussi laide que le mensonge : d'où ils concluent que toutes questions sont seulement probables ; mais qu'elles ne sont point démonstratives. Ils se contentent de dire , dans les choses douteuses , & qui ne sont pas évidentes : » *Allas bilur* ; Dieu le sçait ; » & *Bixe haranuk* ; Nous ne le sçavons pas , » sans se mettre en peine de pénétrer plus avant dans les arts & dans les

sciences. Il y a cependant parmi eux des prédicateurs, qui parviennent par degrés à être Mouphtis; mais ils se gouvernent, dans cette charge éminente, avec beaucoup d'indifférence, & sont toujours prêts à signer des sentences, en faveur de celui qui demande, moyennant ce correctif qu'ils ont soin d'y ajoûter : « *Wel ahx calem bissenah* ; » Dieu sçait bien ce qui est meilleur. »

Leur maniere de vivre est aisée & commode. Ils observent exactement les choses qui regardent la religion, & se conforment entièrement à ce qu'ordonnent les loix civiles, quoiqu'ils ayent toujours du penchant à suivre leur inclination naturelle. Ils boivent du vin, quand ils sont en compagnie, pour ne point paroître de mauvaise humeur; mais entr'eux, & dans le particulier, ils se servent de boissons où il entre de l'opium; ce qui contribue beaucoup à entretenir & à augmenter leur engourdissement d'esprit.

HAKEM : fameux imposteur Juif, qui voulut se faire passer non-seulement comme un prophète inspiré de Dieu, mais encore comme un être d'une nature supérieure à l'humanité, & étroitement unie avec la nature divine. On raconte que ce fourbe, étant près de tomber entre les mains des Sarasins, qui le poursuivoient vivement, se précipita dans une cuve pleine d'eau forte, afin que, son corps étant consumé entièrement par cette liqueur corrosive, on s'imaginât qu'il avoit disparu miraculeusement; mais il fut trompé dans son attente. On trouva dans la cuve ses cheveux & sa graisse que l'eau forte ne put dissoudre.

HALACHORES. C'est ainsi que l'on nomme une secte d'Indiens qui n'ont, à proprement parler, aucun culte, & qui ne sont ni Gentils ni Mahométans. Ils sont extrêmement méprisés de tous les autres Indiens. La plupart d'entr'eux sont employés à nettoyer les maisons, & en transportent le immondices sur un âne, animal qui, dans les Indes,

est regardé comme impur & souillé. Cette fonction, que les Halachores exercent, est regardée comme infâme ; & le dernier valet refuseroit même de s'en charger. Ils se nourrissent de la chair de toutes sortes d'animaux, & même de celle de cochon.

HALIES. *Voyez ALIES.*

HAMADRIADES * : nymphes du paganisme qui, selon les poètes, étoient attachées à de certains chênes avec lesquels elles naissoient & mouraient.

HAMULL. C'est le nom que les Parfis ou Guèbres donnent à un ange, à qui Dieu a donné l'inspection sur les cieux. *Voyez ANGES.*

HAN, roi de Thanchuth, se rendit autrefois célèbre par sa bonté, sa justice & la sainteté de sa vie. Les Tartares l'adorent aujourd'hui comme un dieu. Lorsque les Lamas font leurs prières devant cette divinité, ils roulent un instrument cylindrique sur son cube.

HANAN-PACHA, c'est-à-dire, dans la langue Péruvienne, *le haut Monde*. Les Amantas, docteurs & philosophes du Pérou, appelloient ainsi le lieu où les gens de bien devoient aller, après la mort, recevoir la récompense de leurs vertus. Ils faisoient consister le bonheur que l'on goûtoit dans ce haut monde, à mener une vie paisible & libre des inquiétudes de celle-ci. Ils ne comptoient point parmi les plaisirs de ce séjour les voluptés charnelles, & tout ce qui flatte les sens. Ils réduisoient toute la félicité de ce paradis à la tranquillité de l'ame, & à celle du corps.

HANUCA, ou LA FÊTE DES LUMIÈRES, que les Juifs modernes célèbrent le 25 du mois de Chisleu ou de Décembre, en mémoire de la victoire que les Machabées remportèrent sur les Grecs.

* Du grec *μαζα*, ensemble, & *δρυς*, chêne.

Cette fête dure huit jours. On allume une lampe le premier jour, deux le second, & ainsi en continuant jusqu'au dernier qu'on en allume huit. Voici quel est le fondement de cette cérémonie. Les ennemis étant entrés dans la ville, & ayant profané le temple, Jochanam & ses enfans les chasserent & les défirent. A son retour, Jochanam, voulant allumer les lampes du chandelier, ne put trouver d'huile pure : il en trouva seulement dans un petit vase une quantité suffisante pour éclairer pendant une nuit ; mais Dieu permit, par miracle, que ce peu d'huile brûlât pendant huit jours. On célèbre aussi dans cette fête l'heureux exploit de Judith, quoiqu'il quelques-uns le rapportent à un autre tems. Les travaux ordinaires ne sont point interrompus pendant ces jours de fête. Le nom de *Hanuca*, que l'on donne à cette fête, signifie *exercice ou renouvellement*, parce qu'on renouvelle l'exercice du temple qui avoit été profané.

Outre les lampes qu'on allume, ce jour-là, dans la synagogue, chaque Juif en allume une dans sa maison, & observe qu'elle soit placée à gauche en entrant.

HANUMAN : singe fameux par ses exploits, & que les Indiens honorent comme un dieu. Ixora, une des principales divinités des Indes, se promenant un jour, avec sa femme Paramerséri, dans un bois rempli de singes, Paramerséri en remarqua deux, entr'autres, qui se caressoient avec tant de tendresse, que l'envie lui prit de les imiter. Elle conjura son mari de prendre la figure de singe : elle se transforma en guenon. Tous deux, sous cette forme nouvelle, travaillèrent à la production du singe Hanuman. Mais Paramerséri, revenue de son caprice, eut horreur de l'enfant qu'elle portoit, & pria le vent de le faire passer dans le sein d'une autre femme ; ce qu'il fit. Hanuman eut, par ce moyen, deux meres, & même deux peres. Il se rendit, dans la suite, fort célèbre par les services importans, qu'il ren-

dit au dieu Vistnou, incarné sous la forme de Ram. Il en est parlé à l'article VISTNOU. C'est par cette raison que, dans l'enceinte du temple dédié à Vistnou, sous le nom de *Ram*, le singe Hanuman a une petite chapelle où il reçoit les honneurs divins.

Dans la ville de Calicut, sur la côte de Malabar, on admire une superbe pagode élevée en l'honneur de ce fameux singe, & dont le portique est soutenu par sept cens piliers de marbre.

HARPOCRATE, dieu du silence chez les Egyptiens, né fut, dans son origine, qu'une figure symbolique, dont M. Pluche nous développe admirablement bien l'usage. Les anciens Egyptiens, après avoir vu long-tems leurs moissons ravagées par les inondations du Nil, trouverent enfin, à force de recherches & de travaux, un moyen d'assurer leur récolte contre les insultes de ce fleuve. Ils apprirent à semer & à recueillir, dans l'espace de quatre mois; « tout ce dont ils avoient besoin pour » se nourrir pendant l'année. Charmés d'une si heureuse découverte, ils ne manquèrent pas de placer dans les lieux consacrés aux exercices de leur religion le symbole des prospérités de leur labourage. Ils y joignirent les traits ou les caractères les plus propres à étaler aux yeux des peuples les bienfaits d'une Providence singulière, qui les chérissoit, comme une mère aime son fils, & à leur recommander sur-tout d'en faire usage en paix, en silence, & selon les loix, parce que le bon ordre, la douceur & la concorde étoient l'unique moyen de s'assurer la jouissance & la propriété des biens de la terre. C'est pour intulquer aux peuples cette utile leçon, que, dans les fêtes qu'on célébroit, après toutes les récoltes du bled, du vin, des fruits & des légumes, lors de l'entrée du soleil au capricorne, on plaçoit dans les assemblées la figure d'Horus, (symbole

» du labourage,) courbée sous le poids des biens
 » qu'il avoit recueillis. Il portoit sur sa tête les mar-
 » ques naturelles d'une heureuse récolte, savoir
 » trois cruches de vin ou de bière, surmontées de
 » trois pains & accompagnées de feuillages, de légu-
 » mes & de plusieurs fruits : Quelquefois ses genoux
 » paroissoient plier sous le fardeau. Souvent on le
 » peignoit assis, pour marquer le repos dont il as-
 » suroit aux hommes la jouissance. Il portoit le
 » doigt sur la bouche, & recommandoit aux assis-
 » tans... la modération, la soumission aux loix,
 » la discrétion, en un mot la paix, sans laquelle
 » les hommes perdent la possession des biens qui
 » ont été accordés à leur travail... On le nom-
 » moit alors *Harpocrate*; nom qui en Phénicien signi-
 » fie *l'ordre de la société, la police...*

» La fête où paroissoit Harpocrate, c'est-à-dire
 » la fête qui suivoit les récoltes, se nommoit en
 » Egypte & en Orient *les Pamyliés*. Le nom de
 » cette fête, qui signifie *l'usage modéré de la langue*,
 » ne laisse aucun doute sur le sens du symbole que
 » nous expliquons. »

Lorsque la superstition & l'ignorance eurent
 changé les symboles en réalités, Harpocrate de-
 vint un être réel, & le dieu de silence. Son culte
 se répandit de l'Egypte chez les autres peuples
 qui lui donnerent chacun un nom. Les Romains en
 firent leur déesse ANGERONE. *Voyez cet article.*

HARUSPICE. *Voyez ARUSPICE.*

HARVID. Ce mot, que les Juifs modernes em-
 ploient pour désigner la prière du soir, répond
 à celui de *vêpres*.

HASSIBETULOTH. C'est le nom d'une so-
 ciété ou compagnie de charité, instituée parmi les
 Juifs modernes, dont le but est de ramasser des
 aumônes, pour marier de pauvres filles.

HAUDRIETTES : nom que portent les re-
 ligieuses de l'Assomption de Notre-Dame, fon-

dée par Etienne Haudri, l'un des secrétaires de S. Louis. Cet ordre est annexé à celui de S. Augustin.

HAUTS-LIEUX. On appelloit ainsi les montagnes & les collines sur lesquelles les Juifs idolâtres dressoient des autels aux faux dieux des peuples voisins. Ils plantoient ordinairement autour de ces lieux des bocages, comme pour dérober aux yeux leurs honteux sacrifices. Le culte des hauts-lieux étoit expressément défendu dans la loi Judaique. Il n'étoit pas même permis d'y adorer le vrai Dieu. Cependant, malgré les plus séveres défenses, ce culte fut toujours fort commun parmi les Juifs; & plusieurs de leurs rois, quoique pieux & zélés, ne purent jamais parvenir à l'abolir entièrement.

HEBDOMADIER *. On donne ce nom à celui qui est de semaine dans un chapitre ou dans un couvent, pour faire l'office & y présider.

HEBDOMÉ. Le septieme jour de chaque mois de la lune étoit consacré à Apollon chez les Athéniens, parce qu'on croyoit que ce dieu étoit né ce jour-là. En conséquence, les Grecs célébroient, ce même jour, une fête qu'ils appelloient *Hebdomé* **.

HÉBÉ *** : déesse de la jeunesse, fille de Jupiter & de Junon, selon les poètes. Son pere, charmé de sa beauté, lui confia le soin de verser le nectar à la table des dieux. Mais, un jour qu'elle exerçoit ses fonctions, elle se laissa tomber d'une maniere peu décente; ce qui fit faire à tous les dieux de grands éclats de rire. La pauvre Hébé fut si honteuse, qu'elle n'osa plus reparoître, ni reprendre son

* Du grec *εβδομος*, qui signifie le nombre de *sept*; d'où les Latins ont formé le nom d'*hebdomada*, semaine, parce que la semaine a sept jours.

** Du grec *επτα*, *sept*, *εβδομος*, *septieme*.

*** Du grec *Ἡβη*, *jeunesse*.

emploi. Elle vouloit même quitter absolument le séjour de l'Olympe; mais Junon la rétint auprès d'elle, & lui donna la charge d'atteler son char. Hercule ayant été reçu au nombre des dieux, à cause de ses belles actions, on lui donna Hébé pour femme. Cette déesse avoit à Corinthe un temple fameux, qui avoit droit d'asyle.

HÉBREU, (*l'*) ou la langue sainte que les Juifs appellent *saschon hacodesch*. C'est dans cette langue que sont écrits les Livres de l'ancien Testament, & quelques-uns du nouveau. Les Juifs modernes ne la parlent presque plus. Ils se servent plus communément de la langue du pays où ils sont nés. La plupart même ne savent plus que quelques mots corrompus de cette langue que parlerent autrefois leurs ancêtres. Si l'hébreu est aujourd'hui une langue peu connue, & qui semble réservée pour les sçavans, ce n'est pas qu'elle soit difficile à apprendre. Elle n'a qu'un très-petit nombre de mots; & la grammaire n'en est point embarrassée de règles & d'exceptions. Les rabbins y ont mêlé plusieurs mots chaldéens, grecs, & d'autres langues, & en ont formé un langage presque nouveau, qu'on appelle *l'hébreu de rabbin*. C'est dans cette langue que sont écrits les ouvrages des docteurs Juifs: on l'emploie aussi dans les contrats, les journaux & les affaires publiques.

HÉCATE: c'est le nom que les anciens donnoient à Diane, quand ils la considéroient comme une divinité infernale; &, en cette qualité, Hécate étoit la déesse de la nuit, des enfers & des ombres. Elle présidoit aux enchantemens & aux sortilèges. C'étoit-à-elle que s'adressoient les magiciennes, lorsqu'elles vouloient évoquer les ames des morts. Hécate répondoit à leurs prières, par d'horribles hurlemens qui faisoient retentir tous les carrefours. Plusieurs croient qu'elle est la même que Proserpine. Elle étoit représentée, tantôt avec trois têtes sur un seul corps, tantôt avec trois corps adf-

fés les uns contre les autres, & cette triple figure exprimoit les triples fonctions d'Hécate, qui sur la terre étoit la déesse de la chasse, dans le ciel étoit la lune, & dans les enfers la déesse des morts. *Voyez* DIANE, PHOEBE, LUNE.

HÉCATESIES : fêtes en l'honneur d'Hécate, déesse des enfers, qui étoient particulièrement célébrées par les Athéniens & les habitans de la ville de Stratonice.

HÉCATOMBE. Les anciens appelloient ainsi un sacrifice de cent bœufs. Les Lacédémoniens furent les premiers qui offrirent un pareil sacrifice. Comme ils avoient cent villes dans leur territoire, ils en prirent occasion d'instituer une fête annuelle, dans laquelle ils immoloient un bœuf pour chaque ville. Cette fête demandoit beaucoup d'appréts; car il falloit autant d'autels & autant de sacrificateurs qu'il y avoit de victimes. Dans la suite des temps, ils trouverent que cette solemnité les engageoit à une trop grande dépense: c'est pour cette raison qu'ils substituerent aux cent bœufs un pareil nombre d'animaux de moindre valeur, comme des brebis, des agneaux, &c.; & le sacrifice conserva toujours, quoiqu'improprement, le nom d'hécatombe. Les Grecs & les Romains offroient rarement des hécatombes. Ils réservoient ces sacrifices pour des occasions extraordinaires, où ils avoient un besoin pressant du secours des dieux, comme dans les tems de peste, de famine ou de quelqu'autre calamité publique. Le mot *hécatombe* est dérivé de deux mots grecs, *hecaton* qui signifie cent, & *bos* qui veut dire bœuf. Quelques-uns lui donnent une autre étymologie. Ils disent que les Lacédémoniens, pour diminuer les frais de l'hécatombe, s'imaginèrent que le sacrifice seroit complet, pourvu qu'il s'y trouvât cent pieds de victimes; & dans cette idée, au lieu de cent bœufs, ils n'en immolèrent que vingt cinq; ce qui faisoit leur compte. C'est à cette époque des Lacédémoniens qu'ont

égard ceux qui dérivent le mot *hécatombe* d'*ἑκατόν* cent, & *πέδιον* pied.

HÉCATOMBÉES : fêtes que les Athéniens célébroient, tous les ans, en l'honneur d'Apollon, le premier jour du mois de Juin, qui chez eux s'appelloit *Hécatombeon*.

HÉCATON-PHONEUME *. C'est le nom d'un sacrifice que les Athéniens avoient coutume d'offrir, tous les ans, en l'honneur du dieu Mars, & dans lequel ils immoloient cent victimes.

HÉCATON-PHONIE. Chez les Messéniens, lorsqu'un guerrier avoit tué cent ennemis dans une guerre, il avoit coutume d'offrir aux dieux, en action de grâces, un sacrifice qu'on appelloit *hécatophonie* **.

HÉGIRE, mot arabe qui signifie *fuite*, est le nom de la fameuse époque d'où les Arabes & les Mahométans commencent à compter leurs années. L'an de grace 622, la nuit du 14 au 16 de Juillet, Mahomet, devenu suspect aux magistrats de la Mecque par ses impostures & par ses discours séditieux, & craignant avec raison qu'ils ne le fissent arrêter, prit la fuite, & se retira à Médine autre ville de l'Arabie heureuse, à quatre-vingt-huit lieues de la Mecque. Cette fuite fut l'époque des succès de Mahomet; & c'est pour cette raison que les Mahométans l'emploient pour compter leurs années. Nous ajouterons ici quelques-unes des prétendues merveilles, dont ils assurent que cette fuite fut accompagnée. Mahomet, disent-ils, ayant appris par le ministère de l'ange Gabriel, que des habitans de la Mecque devoient venir le poignarder pendant la nuit, engagea son cousin Ali, fils d'Abutaleb, à se coucher dans son lit à sa place, & l'assura qu'il ne lui arri-

* Du grec *ἑκατόν*, cent, & *φωνήμα*, l'action d'égorger.

** D'*ἑκατόν*, cent, & de *φόνος*, meurtre.

veroit

véroit aucun mal. Le courageux Ali ne répliqua point au prophète, & se coucha tranquillement. Alors Mahomet, ouvrant la porte, apperçut les gens armés, qu'on avoit envoyés pour le prendre, ensevelis dans un profond sommeil. Il passa au milieu d'eux ; & , prenant une poignée de poussière en sa main, il la dispersa sur leurs têtes, en récitant ces paroles de l'Alcoran* : « Nous les avons couverts » de poussière, & ils n'ont pu voir. » L'imposteur étoit déjà en sûreté, lorsque, les conjurés se réveillant, un d'eux regarda par la fente de la porte, & vit Ali, qu'il prit pour le prophète, couché dans le lit, & dormant d'un sommeil tranquille. Ayant attendu jusqu'au jour, ils enfoncerent la porte ; mais ils furent étrangement surpris de ne point trouver celui qu'ils cherchoient. Ils interrogèrent Ali sur ce qu'étoit devenu son cousin ; & , comme il leur répondit qu'il n'en sçavoit rien, ils le laisserent, sans lui faire aucun mal, pour aller à la poursuite de Mahomet.

Ce faux apôtre, au sortir de sa maison, avoit été trouver Abubekré, son oncle ; & , lui ayant représenté le danger auquel il s'exposoit en restant à la Mecque, il l'avoit fait résoudre à l'accompagner dans sa fuite. Tous deux se hâtèrent de quitter la ville ; & , après une heure de chemin, ils arrivèrent à la caverne de Thur, où ils avoient donné rendez-vous à quelques-uns de leurs plus intimes amis. Ils demeurèrent trois jours cachés dans cette caverne ; mais voici encore du merveilleux. Le bruit de l'évasion de Mahomet ne s'étoit pas plutôt répandu dans la Mecque, qu'on avoit envoyé des coureurs & des espions en grand nombre dans tous les environs. Une des troupes, qui battoient la campagne, s'approcha de la caverne**. Il se trouva là par hasard un homme qui, les voyant si empressés à chet-

* Vie de Mahomet, par M. Gagnier.

** Ibid.

cher, leur dit : « Par Dieu ! il est impossible que ce » que vous cherchez se trouve dans cette caverne. » Abubekre, qui entendit cette voix, en fut saisi de frayeur. Mais le prophète le rassura par ces mots : » Ne vous attristez point ; car Dieu est avec nous. » Durant ce tems-là , les coureurs qui avoient battu autour de la caverne à droite & à gauche, arrivèrent à l'entrée. Lorsqu'ils y voulurent regarder, ils virent deux colombes qui y avoient bâti un nid & pondu deux œufs. De plus, ils apperçurent qu'une araignée y avoit fait une toile qui bouchoit tout le passage. A cet aspect, ils firent ce raisonnement : « Si quelqu'un étoit entré dans cette caverne, il auroit infailliblement cassé les œufs de la colombe, & rompu la toile de l'araignée ; » ce qui fit qu'ils se retirèrent. Mahomet, ayant reçu quelques provisions de ses amis, continua sa route. Les Koraischites * avoient promis cent chameaux à quiconque le leur ameneroit vif ou mort. De tous ceux que l'appât de cette récompense avoit excités à le poursuivre, un certain Soraka fut le plus heureux. Il scut, par le moyen des flèches divinatoires **, le chemin qu'avoit pris le prophète ; & il ne tarda pas à le joindre. Abubekre, le voyant, s'écria tout éperdu : » Ô » apôtre de Dieu ! le persécuteur nous tient. » Mais le prophète lui dit les mêmes paroles qu'il lui avoit dites dans la caverne : « Ne nous attristez point ; car Dieu est avec nous. » Ensuite, se tournant vers Soraka, il l'appella par son nom. En même tems, le cheval de Soraka ayant bronché du pied de devant, il s'abattit, & Soraka fut renversé par terre. Ainsi le prophète eut le tems de gagner au pied. Soraka, se relevant promptement, jeta encore une fois le sort, mais il lui fut aussi peu favorable que la pre-

* Nom d'une des plus anciennes tribus parmi les Arabes, de laquelle étoit Mahomet lui-même. Elle étoit établie à la Mecque, & y jouissoit de la plus grande considération.

** Voyez l'article BELOMANCE.

miere. Il ne voulut pourtant point se rendre : il se remit, au contraire, à poursuivre sa pointe encore plus vivement qu'auparavant ; & , comme il pressoit déjà le prophète , l'épée dans les reins , le prophète fit cette courte priere : « Ô Dieu , arrête cet homme en la maniere qui te sera la plus agréable. » Aussitôt le cheval de Soraka , pliant ses quatre pieds sous son ventre , renversa son homme par terre. Ce fut dans ce tems-là que Soraka reconnut que Dieu s'opposoit à son dessein , & que le prophète étoit un saint homme. Il se jeta à ses pieds ; lui demanda un écrit pour lui servir de sauve-garde , & se laissa , lui & les siens , continuer leur route. On entrevoit dans cette aventure l'histoire défigurée de Judas & de ses satellites renversés par terre , lorsque le Sauveur du monde eut prononcé ces paroles : « Que cherchez-vous ? » Toute la foi de Mahomet n'étant qu'une compilation grossière des religions Juive & Chrétienne , & de l'idolatrie ; il ne seroit pas difficile de trouver par-tout de semblables rapports.

Entre les choses singulières , qui arrivèrent au prophète de Dieu , & à Abubekre , sur leur route , on raconte celle-ci. « Lorsqu'ils se furent rendus à un certain bourg appelle *Giamda* , situé dans le territoire de *Codaïd* , lieu abondant en eaux , ils passerent devant la tente d'une femme nommée *Omm-Mabed*. Elle étoit pour lors assise à la porte de sa tente , buvant & mangeant. Ils la prièrent de leur fournir des fruits & de la viande , offrant de payer , argent comptant ; mais ils ne purent rien obtenir d'elle. Cependant ils commençoient déjà à souffrir de la disette. Mais l'apôtre de Dieu , ayant apperçu au travers des fentes de la tente une brebis extrêmement maigre & attendue , il l'appella à lui. Il lui passa doucement sa main bénite sur la tête ; & il en sortit aussitôt une grande abondance de lait. Il fit ensuite apporter une coupe ; il la remplit , &

* Vie de Mahomet , par M. Gagnier.

la présenta à Omm-Mabed, qui en but légèrement ; il en donna aussi à ses compagnons, qui appaifèrent pleinement leur soif ; & lui-même en but autant qu'il en avoit besoin. Après cela, il remplit une seconde fois la coupe, qu'il laissa à cette femme. Il la paya, & il continua son chemin. Le mari étant revenu chez lui, & ayant appris ce qui s'étoit passé, courut promptement après le prophète, & crut en lui. »

HEIA. C'est le nom que les Tartares Samoïèdes donnent à l'Être suprême.

HELLOTIES. 1. Les habitans de l'isle de Crète célébroient, sous ce nom, une fête solemnelle en l'honneur d'Europe, fille d'Agénor, roi de Phénicie, qui fut enlevée par Jupiter changé en taureau, & portée dans l'isle de Crète.

2. Les Corinthiens célébroient aussi, en l'honneur de Minerve surnommée *Hellois*, des fêtes qu'ils appelloient *Helloies*. Ces fêtes étoient accompagnées de jeux & de combats solemnels, dans lesquels les jeunes gens s'exerçoient à courir, tenant en main une torche allumée.

HELVIDIENS : hérétiques, ainsi nommés, parce qu'ils avoient pour chef un Arien nommé *Helvidius*, homme fort ignorant, & qui n'avoit pas même la première teinture des lettres. Les Helvidiens nioient la Virginité de Marie, mere de Jesus-Christ, & soutenoient qu'elle avoit eu plusieurs enfans de S. Joseph.

HEMACURIES ** : fêtes que les habitans de Peloponnèse avoient coutume de célébrer en l'honneur de Pélops. La principale cérémonie de ces fêtes consistoit à fouetter de jeunes gens devant l'autel de Pélops, jusqu'à ce qu'ils l'eussent ensanglanté.

HÉMÉROBAPTISTES ***. C'est le nom qui fut

* Du grec *ἔλασ*, être enlevé.

** D' *αἷμα*, sang ; & *νεπός*, jeune homme.

*** Du grec *ἡμερα*, jour, & *βαπτίζω*, je plonge dans l'eau.

donné à certains sectaires parmi les Juifs, qui, pour se distinguer des autres, se baignoient tous les jours, en quelque tems que ce fût. Ils subsistent encore sous le nom de CHRÉTIENS DE S. JEAN, Voyez cet article.

HÉNOCH. Prophète & patriarche de l'ancienne loi, fils de Jared & pere de Mathusalem. Il est écrit, dans la Genèse, qu'Hénoch disparut de dessus la terre; & l'opinion des docteurs de l'Eglise est que ce patriarche doit venir, à la fin du monde, avec Elie, pour confondre l'Ante-christ, & prêcher l'Evangile aux hommes.

HÉNOTIQUE* : fameux édit publié par l'empereur Zénon, à la sollicitation d'Acace, patriarche de Constantinople, pour la réunion des Catholiques & des Eutychiens, & pour le rétablissement de la paix dans l'Eglise, l'an 482, sous le pontificat de Simplicius. La foi de l'Eglise Catholique étoit assez bien exposée dans ce décret : tout y paroissoit orthodoxe, en apparence; mais on avoit affecté de n'y faire aucune mention du concile de Chalcedoine, pour favoriser les hérétiques Eutychiens, qui rejettoient ce concile. Le pape Felix III, successeur de Simplicius, prononça anathème contre tous ceux qui recevoient l'Hénotique de Zénon. L'empereur, de son côté, employa toute son autorité & toute sa puissance pour forcer ses sujets à le recevoir. Ce conflit de la puissance spirituelle & de la puissance temporelle excita de grands troubles dans l'Eglise.

HENRICIENS : hérétiques, qui parurent au commencement du onzième siècle, & qui furent ainsi nommés, parce qu'ils avoient Henri de Bruys, hermite, pour chef. Ce Henri, par une affectation d'austérité, & par un genre de vie bizarre & singulier, étoit parvenu à se faire regarder comme un

* Du grec *ωνος*, j'avis; *επισηκον*, promesse à venir.

saint du premier ordre. Les peuples du Mans s'inviterent à venir leur annoncer le chemin du ciel. Henri se rendit à leurs instances. On lui fit dans la ville du Mans la réception la plus honorable ; & l'évêque lui permit de prêcher. Henri s'acquit bientôt la réputation de célèbre prédicateur. Il avoit une poitrine forte ; une voix tonnante. Cette qualité , jointe à la prévention que les peuples avoient en sa faveur ; donna une grande vogue à ses sermons. Cependant Henri ne disoit que des choses triviales ; & son ignorance étoit extrême. Lorsqu'il s'aperçut qu'il étoit sûr des suffrages du peuple , il commença à débiter plusieurs erreurs dangereuses. Il enseigna que le baptême n'étoit ni nécessaire ni utile aux enfans ; qu'on ne devoit point prier dans les Églises. Il publia que la célébration de la Messe étoit une mauvaise pratique qu'il falloit abolir ; qu'on ne devoit rendre aucun hommage à la croix , ni faire aucune prière pour les morts. Le peuple adopta avec tant de fureur ces opinions erronnées , que son premier mouvement fut de se déchaîner contre les prêtres qui l'avoient bercé jusqu'alors d'une doctrine toute opposée. Les Ecclésiastiques se virent tout-à-coup exposés aux insultes de la canaille. Plusieurs furent indignement traités. Ce fut en vain que le chapitre du Mans , en l'absence de l'évêque , défendit à Henri de prêcher , sous peine d'excommunication. Cet hérétique , se sentant le plus fort , se moqua de la défense. L'évêque du Mans , étant de retour , jugea que , dans une circonstance aussi délicate , il n'étoit pas sûr d'employer l'autorité. Il se rendit sur la place où Henri prêchoit ; & , sous prétexte de lui faire quelque question familière , il le convainquit de la plus crasse ignorance , & le couvrit de honte devant tous ses auditeurs. Henri se hâta de sortir du Mans , & parcourut le Périgord , le Languedoc , la Provence , dogmatissant toujours , & faisant quelques disciples ; mais enfin , par les soins du pape Eugène III , & de S. Bernard ,

Henri fut arrêté & confiné dans les prisons de l'archevêché de Toulouse, où il finit ses jours.

HÉPATOSCOPIE * : sorte de divination. C'est l'art prétendu de connoître ce qui doit arriver, par l'inspection des entrailles d'une victime, & particulièrement du foie. C'étoit en quoi consistoit autrefois la science chimérique des **ARUSPICES**.
Voyez cet article.

HERCULE, le plus illustre des héros ou demi-dieux du paganisme, étoit fils de Jupiter & d'Alcmène, épouse d'Amphitryon, roi de Thèbes. « Le maître des dieux, disent les poètes, étant devenu éperdument amoureux d'Alcmène, prit la figure de son mari, qui étoit alors occupé à combattre les Télébéens. Alcmène, trompée par ce déguisement, devint enceinte d'Hercule. Jupiter, au comble de ses vœux, promit au fruit de ses amours les destinées les plus brillantes. Mais Junon, toujours jalouse, toujours vindicative, ayant appris l'intrigue de son époux, toutna toute sa rage contre l'enfant innocent qui en devoit naître. A peine eut-il vu le jour, qu'elle envoya deux serpens horribles pour le dévorer dans son berceau; mais le courageux enfant, sans s'effrayer, saisit les serpens, & les étouffa. Cet exploit fut le prélude des combats qu'il devoit livrer un jour à tant de monstres. Junon, désespérée que le jeune Hercule eût échappé à ce danger, ne changea point le dessein qu'elle avoit formé de le perdre, quoique plusieurs prétendent qu'elle se réconcilia depuis avec lui; qu'elle lui donna même de son lait, dont quelques gouttes, en tombant, formerent la voie lactée. Il est certain que la haine de Junon étoit plutôt assoupie qu'éteinte; & que lorsqu'elle vit Hercule parvenu à l'adolescence, & dans l'âge d'acquérir de la gloire, sa fureur & son dépit se réveillèrent; & elle chercha avec plus d'ardeur que jamais les occasions de faire périr ce jeune

* Du grec *ηπαξ, ηπατος*, foie; & *σκαωειν*, j'examine.

héros. Les destinées, pour faire éclater davantage la vertu & le courage d'Hercule, avoient arrêté qu'il seroit soumis, pendant un certain tems, à Euristhée, roi de Mycène, & obligé de se soumettre à ses ordres. En conséquence, Junon engagea Euristhée à commander à Hercule les entreprises les plus difficiles, dans l'espérance qu'il y périroit; mais elle fut trompée dans sa vengeance; &, loin de nuire à Hercule, elle ne fit qu'augmenter sa gloire.

Entre plusieurs actions mémorables qu'Hercule fit, par l'ordre d'Euristhée, on en compte particulièrement douze, qui sont appellés *les douze Travaux d'Hercule*. 1° Il tua un lion d'une grandeur énorme, qui exerçoit d'horribles ravages dans la forêt de Némée; &, pour conserver un monument de sa victoire, il mit la peau de ce lion sur ses épaules, & la porta toujours depuis. 2° Le lac de Lerne étoit infesté par une hydre, qui avoit sept têtes, & qui étoit d'autant plus terrible, que, lorsque l'on coupoit une de ses têtes, il en renaissoit aussi-tôt plusieurs autres. Hercule les coupa toutes d'un seul coup. Il trempa ensuite ses flèches dans le sang de ce monstre; ce qui en rendit les blessures incurables & mortelles. 3° Il y avoit dans la forêt d'Erymanthe un énorme sanglier qui désoloit tous les environs. Euristhée ordonna à Hercule de le lui amener vivant. Il ne pensoit pas qu'Hercule pût en venir à bout; & il pensa mourir de frayeur, lorsque notre héros vint lui présenter cette horrible bête. Hercule, après s'être acquitté de sa commission, tua le monstre aussi aisément qu'il l'avoit amené. 4° Une biche, qui avoit les pieds d'airain, & les cornes d'or, étoit depuis long-tems l'objet des efforts de tous les chasseurs des environs du mont Ménale; mais elle couroit avec tant de vitesse, qu'ils n'avoient jamais pu réussir à l'attraper. Euristhée chargea Hercule de lui amener cette biche. Ce héros, après l'avoir poursuivie sans relâche, pendant l'espace d'une année entière, l'atteignit enfin,

& la conduisit devant le roi de Mycène. 5° Il y avoit, aux environs du lac Stymphale, un nombre prodigieux d'oiseaux qui incommodoient beaucoup tout le voisinage. Ils obscurcissoient le ciel avec leurs ailes, & faisoient retentir les pays d'alentour de leurs cris aigus & perçans. S'ils appercevoient quelqu'un dans la campagne, ils se jettoient dessus; l'enlevoient en l'air, & le dévorioient. Hercule reçut ordre de les tuer; & il sortit encore avec honneur de cette entreprise. 6° Euristhée, voyant que les monstres les plus redoutables ne pouvoient tenir devant Hercule, lui ordonna d'aller combattre les Amazones, héroïnes célèbres par leur valeur. Hercule, accompagné de Thésée, attaqua ces illustres guerrières sur les bords du Thermoodon; les vainquit, & fit leur reine prisonnière. 7° Augias, roi d'Elide, avoit un nombre prodigieux d'étables remplies de tant de fumier & d'ordures, que l'air en étoit infecté. Hercule détourna le cours d'une rivière, dont il fit passer les eaux à travers ces étables; & par ce moyen, il les nettoya parfaitement. 8° Un taureau furieux, suscité par Neptune, ravageoit les environs de Marathon. Hercule, par l'ordre d'Euristhée, en délivra le pays. 9° Diomède, roi de Thrace, avoit un grand nombre de beaux chevaux; quatre, entr'autres, qui vomissoient le feu par la bouche. Pour s'épargner la dépense de leur nourriture, il leur faisoit dévorer tous les étrangers qui passioient par ses Etats. Hercule punit ce roi barbare, en le faisant lui-même servir de pâture à ses chevaux. Busiris, roi d'Égypte, immoloit à Osiris tous les étrangers. Hercule lui-même, voyageant dans ce pays, fut arrêté par l'ordre du roi, & conduit à l'autel; mais, lorsqu'on se disposoit à l'immoler, il rompit ses liens, & sacrifia Busiris lui-même. Ces deux exploits font le neuvième des travaux d'Hercule. 10° Gérion, roi d'Espagne, avoit de grands troupeaux de bœufs, qu'il nourrissoit de chair humaine. Ces bœufs étoient gar-

dés par un chien qui avoit trois têtes, & par un dragon qui en avoit sept: Gérion lui-même étoit un ennemi redoutable; car, selon la fable, il avoit trois corps. Hercule cependant tua ce roi inhumain, avec le chien & le dragon, & emmena les bœufs. 11^o Il y avoit, dans les jardins des Hespérides, des pommes d'or consacrées à Junon, & gardées par un horrible dragon qui ne s'endormoit jamais. Hercule tua ce gardien vigilant, & enleva les pommes d'or qu'il porta à Euristhée. 12^o Ce tyran, ne sçachant plus de quel moyen se servir pour faire périr Hercule, lui ordonna de descendre aux enfers, d'en arracher le chien Cerbere, & de le lui amener. Hercule obéit: il se montra vivant aux enfers, & fit pâlir Pluton jusques sur son trône. Les hurlémens affreux du chien à trois têtes ne furent pas capables de l'épouvanter. Il l'enchaîna, malgré sa résistance, & le traîna dans la région des vivans. Tels sont les douze exploits principaux, qui ont illustré Hercule. Ce n'est pas qu'il n'en ait fait beaucoup d'autres, dont le détail seroit long & ennuyeux. Ce sont toujours des monstres terrassés, des géants vaincus, des brigands punis. Ces actions étoient d'autant plus glorieuses, qu'elles avoient pour objet la sûreté publique. Nous ne pouvons omettre cette célèbre jonction de l'Océan avec la Méditerranée, que fit Hercule, en séparant les deux montagnes Calpe & Abyla. Croyant que cet endroit étoit le bout du monde, il y planta deux colonnes sur lesquelles il grava cette inscription, qui est passée en proverbe: *Non plus ultra*. Les colonnes furent depuis appelées de son nom *colonnes d'Hercule*.

La gloire, dont se couvroit ce héros, ne faisoit qu'irriter la haine implacable de Junon. Furieuse de le voir triompher de tous les dangers qu'elle lui suscitoit, elle chercha du moins à l'affliger dans ce qu'il avoit de plus cher. Pendant qu'il étoit aux enfers, occupé à exécuter les ordres d'Euristhée, elle suscita un à

certain Lycus qui s'empara de Thèbes, & voulut forcer Mégare, femme d'Hercule, à l'épouser; & cette princesse eût sans doute été obligée de subir la loi du vainqueur, si Hercule n'étoit survenu fort à-propos pour la délivrer. Junon indignée du mauvais succès de son entreprise, inspira à Hercule une fureur violente, dans les accès de laquelle il tua de sa propre main sa femme & ses enfans, sans les connoître. Ce malheur domestique empoisonna toute la joie que pouvoient lui causer tous ses heureux succès.

Ce fut peut-être pour se distraire de ces cruels chagrins, qu'il se livra aux charmes de la volupté, & laissa amollir dans le commerce des femmes ce courage indomptable, qui avoit triomphé des monstres & des géants. Il devint amoureux de la belle Omphale, reine de Lydie, & descendit, pour lui plaire, jusqu'aux plus honteuses faiblesses. On vit ce héros si terrible, confondu avec les femmes d'Omphale, manier la quenouille & tourner les fuseaux de la même main dont il avoit terrassé tant de monstres, tandis qu'Omphale, revêtu de la peau du lion de Némée, & armée de la massue, jouoit le personnage d'Hercule, & insultoit à son captif. L'inconstance, plutôt que la honte, arracha Hercule aux liens d'Omphale, pour le faire passer dans ceux de Déjanire. Achéloüs, fils de Thétis, osa lui disputer cette princesse. Les deux rivaux se battirent. Achéloüs avoit l'avantage de pouvoir changer de forme, à chaque instant. Malgré ses métamorphoses, toutes plus terribles les unes que les autres, Hercule le terrassa & enleva Déjanire, prix de sa victoire. Sur sa route, il rencontra une profonde rivière. Le Centaure Nessus s'offrit de transporter Déjanire à l'autre bord. Hercule, qui étoit sans défiance, accepta l'offre; mais le perfide Centaure n'eût pas plutôt traversé la rivière, qu'il s'enfuit avec sa proie. Hercule banda aussitôt son arc, & d'un coup de flèche, arrêta Nessus dans sa course. Le Centaure, mortellement

bleffé, pourvut à sa vengeance. Avant de mourir, il donna à Déjanire sa robe teinte de son fang, l'afsurant que cette robe auroit la vertu de ranimer l'amour de son époux, lorsqu'il commenceroit à s'affoiblir. La crédule Déjanire reçut avec joie ce fatal présent, & ne tarda pas à en faire usage. Hercule, déjà degouté de Déjanire, brûloit de nouveaux feux pour la jeune Iole. Déjanire crut pouvoir arrêter les progrès de cette passion naiffante, par le moyen de la robe du Centaure. Elle chargea un serviteur, nommé *Lychas*, de la porter à Hercule, qui offroit alors un sacrifice sur le mont *Ora*. Le héros s'en revêtit; & dans l'instant même, le fang empoisonné du Centaure, se glissant dans ses veines comme un poison subtil, alluma dans son fang un feu secret, qui lui fit éprouver les plus vives douleurs. Enfin, ne trouvant aucun remede au mal qui le devoroit; & ne pouvant plus en supporter la violence, il résolut de terminer sa vie & ses tourmens. Il entassa plusieurs arbres dont il forma un bûcher; puis, montant dessus, il y mit le feu, & y fut consumé. Avant de mourir, il confia ses flèches à son ami *Philoctète*, & lui fit jurer de ne jamais découvrir le lieu où il déposeroit ses cendres. Les poëtes supposèrent qu'Hercule, après sa mort, avoit été mis au nombre des dieux, & que Jupiter lui avoit donné pour épouse *Hébé*, déesse de la jeunesse.

Hercule étoit ordinairement représenté sous la figure d'un homme d'une taille gigantesque, extrêmement fort & nerveux, armé d'une grosse massue, arme dont il fit usage dans la plupart de ses expéditions, revêtu d'une peau de lion, & couronné de peuplier, arbre qui lui étoit consacré. Quelquefois on lui sacrifioit un bœuf; & l'on en donne cette raison. Hercule voyageant un jour, & se trouvant pressé de la faim, rencontra un laboureur nommé *Théodamas*; prit un des bœufs dont il se servoit pour labourer la terre,

& le mangea tout entier. C'est en mémoire de ce fameux repas qu'on immola depuis un bœuf à Hercule.

Laissons à M. Pluche le soin de débrouiller l'origine & le sens de toutes les fables que les Grecs ont imaginées sur leur Hercule.

» Quand les animaux malfaisans se multiplioient trop, dit cet auteur en parlant de l'Égypte, & qu'il y avoit quelque bête furieuse, ou quelque insigne voleur qui troubloit la contrée, alors on mandoit, non une armée entière ni une nouvelle levée, mais seulement les plus expérimentés dans le métier de la guerre; ceux qui avoient acquis les rangs les plus distingués, ou peut être les volontaires; ceux qui se présentoient sans contrainte pour l'expédition. En ce cas, un Honnras*, armé d'une massue, & placé dans l'assemblée publique, réunissoit promptement, à un certain jour, les plus distingués d'entre les jeunes guerriers. Je juge de l'intention du symbole par le nom qu'on lui donnoit. On le nommoit *Hiracli* ou *Hercule*, c'est-à-dire *les illustres dans la guerre, les enfans distingués, ou plus exactement encore, les gens d'armes...* Cet Hercule, qui n'étoit qu'une enseigne, devint... un dieu tout occupé de la destruction des monstres, des bêtes & des larrons qui troubloient les habitans.

» Toute l'antiquité fait naître Hercule en Égypte. Cicéron en trouve un second en Crète, & un troisième en Phénicie, lequel alla jusqu'aux colonies qui portent son nom, & dont le culte fut long-tems célèbre à Cadix. Les Grecs se sont attribué le leur. On ne peut guères douter qu'il n'en soit d'Hercule comme des autres symboles, & que les Crétois, ou les Phéniciens, le voyant souvent parmi les instrumens de leurs indictions

* C'étoit chez les Égyptiens un enfant symbolique, qui représentoit le labourage.

» & de leur culte , ne l'ayent pris pour un dieu de
 » leur patrie , & ne lui ayent fait son histoire pro-
 » pre. Que si l'on vient à rapprocher & à réunir
 » en un corps d'histoire les travaux & les mer-
 » veilleuses expéditions de tous ces Hercules lo-
 » caux , je laisse à penser quel Roman il en résul-
 » tera. »

» Je ne disconviens point qu'il n'y ait eu en
 Grèce, un peu avant la guerre de Troye, un fameux
 aventurier, un défaiseur de torts, un grand assom-
 meur de brigands, auquel on a fait honneur de tous
 les traits qu'on attribuoit dès-auparavant à plusieurs
 Hercules imaginaires. Il paroît que cet Hercule a eu
 une postérité qui s'est établie, à diverses reprises, dans
 le Péloponnèse ; mais il en est de la plupart de ses
 exploits, comme de sa généalogie, qui n'est qu'un pur
 jeu des Phéniciens. Ils nommoient leur Hercule,
Ben-Alcum ou *Ben-Alcmen*, le *Fils invincible* : voilà
 fort vraisemblablement ce qui a fait dire de l'Her-
 cule Grec, qu'il étoit fils d'*Alcumène* ou *Alcmène*.
 Son histoire est pleine de traits dont toute la mer-
 veille, se réduisant semblablement à l'interprétation
 équivoque de quelques mots Phéniciens, prouve que
 la plupart de ces aventures n'ont aucun fondement
 dans l'histoire. »

- Voici ce qu'on lit au sujet de ce dieu dans l'*Her-
 cule Gaulois* de Lucien. « Les Gaulois, dit cet
 auteur, appellent Hercule, dans leur langue, *Og-
 mius*, & représentent ce Dieu sous une forme tout-
 à fait extraordinaire. Hercule chez eux est un vieil-
 lard décrépité, qui a une partie de la tête chauve,
 & le reste à demi-couvert de cheveux blancs. Sa
 peau est ridée, noire & brûlée. Il ressemble à un
 vieux matelot; & vous le prendriez plutôt, pour
 Caron, pour Japhet, ou pour quelqu'un des dieux
 infernaux, que pour Hercule. Cependant, avec cette
 figure hétéroclite, il ne laisse pas d'être revêtu des
 mêmes habillemens que l'on donne à Hercule. Il est
 couvert d'une peau de lion. Sa main droite est armée

d'une massue, & sa gauche d'un arc tendu. Sur ses épaules pend un carquois: en un mot, il ne lui manque rien d'Hercule, que la figure. Je m'imaginai que les Gaulois ne lui avoient donné une forme si ridicule que pour insulter aux dieux des Grecs: je soupçonnois même qu'ils avoient voulu, par cette injurieuse peinture, se venger des ravages qu'Hercule avoit faits autrefois dans leur pays; mais je n'ai pas encore parlé de ce qu'il y a de plus singulier dans ce portrait d'Hercule. Le vieillard qui porte son nom, traîne après lui un grand nombre de personnes attachées par l'oreille à une chaîne d'or fort mince, qui ressemble à un beau collier. Quoique ces prisonniers pussent aisément rompre le foible lien qui les attache, & prendre la fuite; cependant il ne paroît pas qu'ils fassent aucune résistance pour suivre le vieillard. Ils semblent même marcher sur ses pas, avec joie; & loin de se laisser traîner, l'ardeur qu'ils ont de s'approcher du vieillard, fait que leur chaîne est fort lâche. On juge même, en les voyant, qu'ils seroient bien fâchés qu'elle fût brisée; mais ce qui m'a paru de plus absurde & de plus singulier dans cette représentation, c'est que l'artiste, ne sachant où attacher les extrémités de la chaîne, la main droite du dieu étant occupée par sa massue, & la gauche par son arc, il lui a percé la langue & fait passer dans l'ouverture les deux bouts de la chaîne. Ainsi le vieillard tourné vers les prisonniers, & les regardant d'un air riant les entraîne avec sa langue. J'ai long-temps demeuré immobile devant ce tableau, tantôt surpris, tantôt incertain, tantôt indigné, lorsqu'un Gaulois, versé dans la littérature & dans la langue grecque, qui est, à ce que je pense, un des philosophes de son pays, est venu m'aborder. «Etranger, m'a-t-il dit, je vais t'expliquer le sens de ce tableau, qui te paroît une énigme. Nous autres Gaulois, nous ne croyons point, avec les Grecs, que Mercure soit le dieu de l'éloquence. Nous attribuons

» cette qualité à Hercule, comme à un dieu beau-
 » coup plus vigoureux & plus robuste que Mer-
 » cure. Ne soyez pas surpris de le voir représenté
 » sous la figure d'un vieillard; car c'est dans la vieil-
 » lesse que l'éloquence est dans toute sa force &
 » dans toute sa vigueur, si j'en crois vos poètes qui
 » disent que le nuage épais des passions obscur-
 » cit l'esprit & trouble le cœur des jeunes gens,
 » mais que la sagesse elle-même parle par la bou-
 » che des vieillards: de-là ce fleuve de miel qui cou-
 » loit de la bouche du vieux & éloquent Nestor;
 » de-là ce langage doux & fleuri de ces vieillards
 » Troyens, dont parle Homère. Vous devez conce-
 » voir aisément pourquoi Hercule, dieu de l'élo-
 » quence, entraîne des hommes enchaînés à sa langue
 » par les oreilles: vous savez l'intime rapport qu'il
 » y a entre les oreilles & la langue. Ce n'est pas pour
 » outrager Hercule qu'on l'a représenté la langue
 » percée: vous pourriez le croire, en vous rappel-
 » lant ce passage d'un de vos poètes iambes, qui
 » dit qu'on a percé l'extrémité de la langue à tous
 » les babillards. Tous ces travaux fameux d'Her-
 » cule, que vante l'histoire, nous ne les attribuons
 » pas à la force de son bras, mais à l'effort victo-
 » rieux de son éloquence. Pour soumettre les plus
 » fiers ennemis, il n'employa que la douce vio-
 » lence de la persuasion. Il n'eut point d'autres
 » armes que ses raisons convaincantes, qui, comme
 » autant d' traits rapides & acérés, pénétoient dans
 » le fond des âmes, & les blesoient vivement.
 » De-là vient que vos poètes représentent les paro-
 » les ailées comme les flèches. »

HÉRÉNAGUE: titre d'un office ecclésiastique
 en Hibernie. Les Hérénagues étoient des clercs
 qui n'étoient simplement que tonsurés; & dont la
 fonction consistoit à recueillir les revenus de l'é-
 glise.

HÈRES-MARTEA: divinité adorée autrefois chez
 les anciens Romains, & qui présidoit aux héritages
 &

& successions. On la supposoit à la suite de Mars, parce que le dieu de la guerre ouvre bien des successions en un jour.

HÉRÉSARQUE*. C'est le nom que l'on donne au chef d'une secte, à l'auteur d'une hérésie qui a un grand nombre de partisans: par exemple, Arius, Luther, Calvin, sont des hérésarques.

HÉRÉTIQUES. On appelle ainsi ceux qui soutiennent opiniâtrément une hérésie. Les noms des hérésarques & des hérétiques les plus célèbres, se trouveront dans le cours de cet ouvrage.

HÉRÉSIE**. C'est ainsi qu'on appelle toute opinion contraire à la foi orthodoxe de l'Eglise Catholique, & soutenue avec opiniâtreté.

Toutes les hérésies, qui se sont élevées contre la Religion Chrétienne depuis son établissement, ont chacune leur article particulier dans cet ouvrage.

HÉRÉVIS, ou HIZREVIS; ordre de religieux Turcs, qui prit naissance du tems d'Orchan, second empereur Ottoman, dans Pruse, alors capitale de l'Empire. Hérévi, le fondateur, avoit coutume d'acheter, de côté & d'autre, des blessures de veaux, de moutons, &c. pour en nourrir les animaux qui n'avoient point d'asyle. Ses disciples l'imitent encore aujourd'hui dans ce ridicule emploi; mais ils ne font pas comme lui profession de pauvreté, en mortifiant leurs corps par le jeûne, & pleurant à son exemple leurs crimes avec tant de force, que les anges, dit-on, descendoient du ciel pour être témoins de sa pénitence.

Cet Hérévi étoit sçavant en chymie. Il donnoit de l'or au lieu d'aspres à ceux qui vouloient entrer dans son ordre. Il portoit une veste verte; raccommodoit lui-même ses habits; étoit cuisinier de

* Du grec *αἱρεσις*, hérésie; & *αρχος*, chef.

** Du grec *αἱρεσις*, choix, opinion particulière. Ce mot n'avoit point, chez les Grecs, de signification odieuse.

sa communauté, & vivoit fort sobrement. Il donna de grandes sommes d'argent à des mosquées & à des hôpitaux, dont il fonda quelques-uns. Ses disciples ont grand soin de mettre à la porte de leurs églises, de leurs jardins & de leurs monasteres, des ornemens ridicules, comme chapelets, rubans, morceaux de taffetas, cornes, &c. s'imaginant qu'il faut être hypochondriaque, ou fou, pour servir Dieu.

HERMANUBIS *, c'est à-dire *Mercuré Anubis* : divinité Egyptienne composée des attributs de *Mercuré* & d'*Anubis*. Elle portoit un caducée comme *Mercuré*. Elle avoit une tête d'épervier, ou de chien, comme *Anubis*. Voyez **ANUBIS**.

HERMAPHRODITE : dieu du paganisme, fils de *Vénus* & de *Mercuré*. « Les *Naiades*, dit *Ovide*, éleverent, dans les grottes du mont *Ida*, cet aimable enfant, qui réunissoit sur son visage les traits de son pere & ceux de sa mere. A peine eut-il atteint sa quinzieme année, que le desir de voir de nouveaux pays & des rives inconnues, le fit quitter les montagnes paternelles & les nymphes d'*Ida*. La variété des objets, en piquant sa curiosité, charmoit la fatigue du voyage. Après avoir parcouru les villes de *Lycie*, il étoit entré dans la *Carie* qui en est voisine. Un jour il rencontra sur sa route une fontaine, dont l'eau claire & transparente laissoit voir le sable de son lit : ni joncs ni roseaux n'embarassoient son cours. Ses bords étoient couverts d'une riante verdure & d'un gazon toujours frais. La nymphe, qui habitoit cette fontaine, n'étoit point de celles qui, sur les pas de *Diane*, s'exercent dans les bois à poursuivre les bêtes sauvages. Ses mains délicates n'avoient jamais manié l'arc ni le javelot. Elle étoit la seule des *Naiades*, qui fût inconnue à la déesse des forêts. Ses soeurs lui disoient quelquefois : « *Salmacis*, prends l'arc & le

* *Èρμης* en grec signifie *Mercuré*.

Carquois , & amuse-toi à chasser avec nous ; » mais Salmacis ne prenoit ni l'arc ni le carquois , & ne trouvoit pas que le pénible exercice de la chasse fût un amusement. Elle avoit des plaisirs plus doux. Tantôt elle se baignoit dans l'eau claire & pure de sa fontaine ; tantôt elle ajustoit avec grace sa blonde chevelure , & composoit ses attraits dans le miroir naturel que l'onde lui présentoit. Tantôt , revêtue d'une robe élégante & légère , elle se reposoit sur le gazon : tantôt elle s'amusoit à cueillir des fleurs. Ce fut pendant qu'elle formoit une guirlande , que le jeune Hermaphrodite s'offrit à ses yeux. Le voir & l'aimer fut la même chose pour elle. Cependant avant que de l'aborder , elle eut soin de voir s'il ne manquoit rien à sa parure : elle composa son visage , & mérita de paroître belle. « Jeune homme , lui » dit-elle. Si tu es un dieu , tu es sans doute le dieu » de l'amour. Si tu n'es qu'un mortel , heureux ceux » qui t'ont donné le jour ! mais plus heureux encore » celle qui te fera unie par les liens de l'hyménée ! » Si tu as déjà une épouse , couvrons nos amours » des voiles du mystère. Si tu es encore libre , » choisis-moi pour épouse , & hâtons-nous de nous » unir. » La nymphe se tut. Le jeune homme , qui n'entendoit point ce langage , rougit ; & sa rougeur lui prêta des grâces nouvelles. Salmacis le presse , & veut lui ravir quelques baisers. Elle se serroit déjà dans ses bras , lorsque le jeune homme , la repoussant fièrement : « Laissez-moi , lui dit-il , ou » je vais m'éloigner à l'instant de vous & de ces » lieux. » Salmacis , tremblante & confuse , se retira en lui disant : « Adieu , bel étranger , je vous cède » la place. » Elle s'éloigna ensuite lentement , regardant souvent derrière elle , & s'enfonça dans un buisson voisin , d'où elle pouvoit voir le jeune homme , sans en être vue. Hermaphrodite , se voyant libre & seul , se promène quelque tems sur le bord de la fontaine : quelquefois il y trempe l'extrémité de ses pieds ; & enfin , attiré par la pureté & par la

beauté, de ses eaux, il quitte ses vêtemens, & se dispose à prendre le bain. A la vue des beautés qu'il dévoila, Salmacis ne fut plus maîtresse d'elle-même. Au moment où le jeune homme s'élançoit dans les eaux, elle sort de son embuscade, en criant : « Je triomphe, tu es à moi ; » & se débarrassant promptement de sa robe, elle se jette dans la fontaine ; saisit Hermaphrodite, & l'embrasse aussi étroitement que le lierre embrasse le tronc qui lui sert d'appui. Hermaphrodite cependant s'épuise en vains efforts, & cherche à se débarrasser de la nymphe. « Ta résistance est inutile, lui dit-elle ; tu ne peux m'échapper. O dieux ! exaucez mes vœux, & faites que jamais nous ne soyons séparés. » A peine eut-elle achevé cette prière, que le corps du jeune homme & celui de la nymphe, semblables à deux rameaux qui, réunis sous la même écorce, croissent ensemble, & ne forment plus qu'un seul arbre, s'unirent ensemble, & ne firent plus qu'un seul corps. De cette union, il résulta un être qui n'étoit ni homme ni femme, mais qui étoit l'un & l'autre, sans être aucun des deux. Hermaphrodite, au sortir de cette fontaine, se voyant si changé, invoqua son père & sa mère, & leur demanda pour consolation, que tous ceux qui se baigneroient dans cette fontaine, éprouvassent le même changement que lui ; ce qui lui fut accordé.

Le nom d'*Hermaphrodite* est composé de deux mots grecs *Ερμης*, qui signifie *Mercury*, & *Αφροδιτη*, qui veut dire *Vénus*.

HERMÈS : fêtes en l'honneur de *Mercury*, qui étoient célébrées dans l'île de Crète, & pendant lesquelles les maîtres servoient leurs esclaves.

HERMÈROS * : divinité du paganisme, qui tenoit de *Mercury* & de l'*Amour*, & étoit un composé de ces deux dieux, comme son nom le porte. Elle étoit représentée sous la figure d'un jeune enfant,

* Du grec *Ερμης*, *Mercury*, & *Ερος*, l'*Amour*.

ret qu'on dépeint l'Amour. Elle tenoit d'une main une bourse, & de l'autre un caducée qui sont les attributs de Mercure.

HERMES : statues de Mercure, faites de marbre ou de bronze, qui n'avoient ni bras ni pieds, & qui étoient quarrées par le bas. Les anciens avoient coutume de les placer à l'entrée des maisons & des temples, dans les carrefours & sur les grands chemins. Les femmes avoient une dévotion particulière pour ces statues. Celles qui étoient stériles leur attachoient quelques ornemens aux parties destinées à la génération, & s'imaginoient par ce moyen devenir fécondes.

HERMHARPOCRATES : divinité, ou plutôt statue allégorique, honorée chez les anciens payens, qui réunissoit les attributs de Mercure, dieu de l'éloquence, appelé en grec *Ερμης*, & d'Harpoerate, dieu du silence. Comme le premier, elle avoit des ailes aux talons, & un caducée en main : comme le second, elle avoit un doigt sur la bouche. (Les anciens vouloient peut-être faire entendre par cet emblème, qu'il y a des occasions où le silence est plus éloquent que sous les discours.)

HERMHÉRACLES * : divinité composée de Mercure & d'Hercule. Pour la représenter, on mettoit sur une statue de Mercure, les attributs d'Hercule, c'est-à-dire la massue & la peau de lion. Cette figure symbolique fut sans doute imaginée pour désigner la force indomptable de l'éloquence.

HERMITAGE : habitation solitaire & isolée, qui sert de retraite à un hermite.

HERMITE : homme dévot, qui s'est retiré dans la solitude pour mener une vie plus sainte & plus austère. Dans les premiers siècles du Christianisme, plusieurs personnes, soit pour se dérober à la cruauté des persécuteurs de la Religion Chrétienne, soit pour se livrer en liberté à toutes les rigueurs de la

* Du grec *Ερμης*, Mercure, & *Ηρακλης*, Hercule.

pénitence, abandonnoient le monde, & se retiroient dans des déserts affreux. Là, ils partageoient leur temps entre la priere & le travail. Leur logement, leurs habits, leur nourriture, tout respiroit la pauvreté & la pénitence. Ils habitoient dans des cavernes; se couvroient de feuilles de palmier; buvoient de l'eau; mangeoient des racines; jeûnoient presque tous les jours, & méditoient continuellement. S. Paul, dont S. Jérôme nous a donné la Vie, est le premier que l'on connoisse qui ait embrassé la vie érémitique, S. Antoine & S. Hilarion marcherent sur ses traces, & ensuite une infinité d'autres. Ce qu'on raconte des austérités de certains hérmites d'Orient paroîtroit presque incroyable, si l'on ne voyoit encore aujourd'hui, dans les Indes, au Japon, & ailleurs, des exemples de ce genre, quoique dans de fausses religions. Les hérmites ont été les premiers instituteurs de la vie monastique. Quelquefois, ennuyés de la solitude, ils se rapprochoient les uns des autres & vivoient en commun. Voyez ANACHORÈTES, CÉNOBITES, MOINES.

Quelques ordres religieux ont retenu le nom d'hérmites: tels sont les hérmites de S. Augustin & ceux de S. Jérôme. Voyez AUGUSTINS, JÉRONIMITES.

Il y a chez les Siamois un ordre singulier d'hérmites ou d'anachorètes, parmi lesquels se renouvelle la fable si vantée de la mort & de la renaissance du phénix. Les déserts les plus sauvages sont la demeure de ces merveilleux hérmites. Ils s'occupent, dans leurs affreuses retraites, non pas à faire oraison; ni à se donner la discipline, mais à fonder les mystères les plus cachés de la nature. On prétend qu'ils réussissent tellement dans cette étude, qu'ils s'élèvent, en quelque sorte, au-dessus de l'humanité, & deviennent les maîtres de la nature après en avoir été les disciples. Ils ont l'art d'écarté toutes les maladies, & la mort même; de faire,

quand il leur plaît , de l'argent & de l'or ; deux secrets qui paroïtroient aux autres hommes d'un prix inestimable, mais qui, pour ces solitaires qui vivent comme des ours, ne devroient pas être bien précieux. Quels attraits l'or peut-il avoir pour des hommes retirés dans un désert ? & quel agrément ont-ils dans la vie pour désirer de la rendre immortelle ? Aussi, au bout de mille ans, ils en font si ennuyés, qu'ils en font à Dieu un sacrifice assez peu méritoire. Ils allument un grand bûcher sur lequel ils se consomment. Il en reste cependant un, qui, par la force de ses enchantemens, rappelle à la vie tous les autres. La plupart des Siamois ignorent le lieu de la retraite de ces fameux hermites. Ils craignent fort de les rencontrer, persuadés que leur vue est capable de donner la mort.

HERMOPAN : divinité composée de Mercure & de Pan.

HERMOSIRIS ; figure qui rassembloit les attributs de Mercure & ceux d'Osiris. Comme le premier, elle avoit en main un caducée : comme le second, elle avoit une tête d'épervier, & un aigle à son côté.

HÉRODIENS. Ce nom fut donné à une secte de Juifs qui s'élevèrent du temps de Jesus Christ, & qui reconnurent Hérode pour le Messie.

HÉROÏDE. C'est le nom d'une fête du paganisme, qui se célébroit, tous les neuf ans, dans l'île de Délos.

HERTHA : ancienne divinité des Germains, dont la statue étoit placée sur un char couvert, dans un bois appelé *Castum Nemus*. Elle avoit à son service un prêtre qui seul avoit le privilège de l'adorer. Tacite rapporte que cette déesse, lorsqu'elle avoit envie de se promener, le disoit à son prêtre, qui ne manquoit pas de le communiquer à la nation. On atteloit deux génisses à son char, & on la promenoit de tous côtés. Le peuple, pendant ce

vens-la ; se livroit à la joie & faisoit bonne chère. Lorsque la déesse témoignoit ; par quelque signe, qu'elle vouloit s'en retourner, le prêtre la rame noit dans son bocage.

HÉSITANS. Ce nom fut donné aux hérétiques Eutychiens & Acéphales ; parcequ'ils rejetoient, en hésitant, le concile de Chalcédoine.

HÉTÉROUSIENS *. On appella ainsi certains hérétiques Ariens ; disciples d'Arius ; parcequ'ils soutenoient que le Fils de Dieu étoit d'une autre substance que son Pere.

HEURES CANONIALES. C'est le nom que l'on donne, dans l'Eglise Catholique, à l'Office divin, que les Ecclésiastiques récitent chaque jour, parce que les différentes parties, dont il est composé, se récitent à certaines heures prescrites par les canons de l'Eglise. Voyez **BREVIARÉ.**

HIÉRACITES : anciens hérétiques, qui parurent peu de temps après les Manichéens. Ils furent ainsi nommés ; parce qu'ils avoient pour chef un certain Hiéracas, Egyptien. Ils nioient absolument la résurrection de la chair.

HIÉRARCHIE **. On emploie ce terme pour désigner l'ordre & les divers degrés de la milice céleste, c'est-à-dire des anges qui sont divisés en neuf chœurs. Voyez **CHŒURS DES ANGES.**

HIÉRARCHIE s'entend plus communément de la subordination qui se trouve entre les ministres de l'Eglise, & des divers degrés qui les distinguent. Le pape est le chef suprême de toute l'Eglise. Les prélats gouvernent chacun une portion déterminée de l'Eglise universelle. Entre les prélats, les primats & les archevêques sont d'un rang plus élevé que les simples évêques, quoique, dans le fond, leur juridiction spirituelle soit la même. Les curés, sous l'au-

* Du grec *heteros* ; autre, & *ousios*, substance.

** Du grec *hieros* ; sacré, & *arche* ; princeps.

roité des prélats, sont chargés du soin des paroisses. Enfin les simples prêtres forment le dernier rang de la hiérarchie ecclésiastique.

HIÉROMNÉMON * : titre d'office dans l'Eglise grecque. L'Hiéromnémon étoit un diacre chargé de se tenir derrière le patriarche, dans les cérémonies ; de préparer & de lui montrer les prières & oraisons qu'il devoit réciter.

HIÉRONIMITES ou **HERMITES DE S. JÉRÔME** : ordre religieux. Voyez **JÉRONIMITES**.

HIÉROPHANTE **. Les Athéniens donnoient ce nom au prêtre de la déesse Hécate. La principale fonction de l'Hiérophante étoit d'enseigner les choses sacrées à ceux qu'il jugeoit dignes d'être initiés aux mystères.

HIÉROPHYLAX † : titre d'office dans l'Eglise grecque. L'Hiérophylax étoit chargé du soin de garder les choses sacrées. Il exerçoit les mêmes fonctions que le sacristain dans l'Eglise latine.

HIPPOCRATIES †† : fêtes que les habitans de l'Arcadie avoient coutume de célébrer en l'honneur de Neptune, cavalier. La principale cérémonie de ces fêtes consistoit à promener des chevaux magnifiquement enharnachés, & parés de guirlandes de fleurs.

HISTOIRE SACRÉE. C'est l'histoire de tout ce qui concerne Dieu & la Religion. On comprend ordinairement sous ce nom l'histoire de la Religion Judaïque, renfermée dans l'ancien Testament, & celle de la Religion Chrétienne, contenue dans le nouveau. La première nous apprend la manière dont Dieu choisit les Juifs, pour être son peuple,

* Du grec *ισπος*, sacré, & *μημων*, qui avertit, qui fait souvenir.

** D'*ισπος*, & de *φαινω*, je me montre ; j'apparais.

† D'*ισπος*, & de *φυλαξ*, gardien.

†† Du grec *ιππος*, cheval, & *κραλος*, fête.

les miracles qu'il opéra en leur faveur ; les préceptes qu'il leur donna ; les châtimens dont il punit souvent leur défobéissance & leur ingratitude ; les promesses & les menaces qu'il leur fit faire par ses prophètes. L'histoire de la Religion Chrétienne offre des mystères plus sublimes. L'incarnation & la naissance du Fils du Dieu ; sa vie humble & pénitente ; ses miracles, ses discours, sa morale, sa passion, sa mort & sa résurrection ; les prédications de ses apôtres animés par l'Esprit saint ; leurs succès rapides, malgré tous les obstacles ; enfin l'établissement du Christianisme parmi nous sont les grands tableaux que présente l'histoire de la Religion Chrétienne.

HOBAL : mot arabe, dont le sçavant Pocoke tire l'étymologie de l'hébreu *הבל* *hebel*, vanité. C'étoit le nom d'une idole de Syrie, qu'un certain Amrou, qui voyageoit dans ce pays, avoit achetée des habitans, sur ce qu'ils lui avoient dit que ce dieu leur donnoit de la pluie quand ils en avoient besoin ; & qu'il avoit transportée dans sa patrie. Il l'avoit placée dans la Kaaba, ou maison sainte, à la Mecque, au rang d'un grand nombre d'autres idoles. Voici la description qu'en donne M. Gagnier, d'après l'Alcoran. « La statue de l'idole Hobal étoit de pierre rouge. Elle avoit la forme d'un homme vieux & vénérable, avec une longue barbe. La main droite en avoit été cassée dans le voyage, & les Kouaïschites lui en avoient fait faire une autre, qui étoit d'or. Ils avoient mis en cette main sept flèches du sort, comme en avoient Ibrahim *, & Ismaël. Cette idole étoit placée auprès du marche-pied d'Ibrahim, vers la porte de la Kaaba. » Le faux prophète Mahomet détruisit cette idole avec toutes les autres qui étoient dans le même lieu.

* C'est ainsi que les Mahométans appellent le patriarche Abraham, dont ils se prétendent descendus par Ismaël. Voyez KAABA.

HOLOCAUSTES *. On appelloit ainsi chez les Hébreux les sacrifices dans lesquels on faisoit consumer sur l'autel toutes les chairs de la victime. Du tems des premiers patriarches, Dieu envoyoit le feu du ciel, qui consumoit la victime, lorsque le sacrifice lui étoit agréable. Voici quelles étoient les principales cérémonies de l'holocauste. Après qu'on avoit immolé la victime, on dépeçoit sa chair ; on la faisoit : le sacrificateur lavoit les pieds & les intestins. Ensuite les prêtres, qui se trouvoient présens, prenoient chacun un membre de la victime, & le portoient sur l'autel, avec une certaine quantité de vin & de gâteaux. Les différentes pièces de la victime étoient arrangées sur l'autel, dans le même ordre où elles étoient avant leur dissection. Moïse l'avoit ainsi ordonné. On faisoit ensuite brûler la victime avec le feu sacré que l'on conservoit exprès pour cet usage ; & le sacrificateur ne gardoit pour lui que la peau.

HOMÉLIES, ou, comme on disoit autrefois, *Homilies* **, ce qui est plus conforme à l'étymologie du mot, signifie à la lettre *conférence* ou *assemblée*. On a donné ce nom aux instructions familières, que les prélats faisoient au peuple dans leurs églises, pendant les cinq premiers siècles du Christianisme. Il y a, selon Photius, cette différence entre l'homélie & le sermon, que la première étoit une espèce de conférence qui se faisoit familièrement, & pendant laquelle le prélat interrogeoit les assistans & répondoit à son tour aux questions qu'ils lui faisoient ; au lieu que le sermon est un discours oratoire, travaillé avec soin, & prononcé en chaire, sans aucune interruption.

HOMICIDE. La loi des Juifs étoit extrêmement sévère sur l'homicide, & ne tendoit qu'à

* *Ἅολος*, entier, & *καυω*, je brûle.

** *Ὁμιλία*, conférence, conversation ; *ὁμιλοῦμαι*, assemblée.

leur inspirer une grande horreur de ce crime, si contraire à l'humanité. On en peut juger par la cérémonie qu'elle ordonnoit de pratiquer. Lorsqu'il s'agissoit d'un meurtre, dont l'auteur étoit inconnu, les juges de l'endroit, où s'étoit commis le meurtre, après avoir fait toutes les perquisitions requises, &c. ne pouvant découvrir le coupable, ordonnoient aux anciens de la ville la plus proche, de prendre une jeune vache; de la faire descendre dans une vallée; de lui couper la tête; après quoi ils devoient se laver les mains au-dessus de la jeune vache; & prononcer ces paroles: » Nos mains n'ont point répandu ce sang; nos yeux aussi ne l'ont point vu répandre: tu ô Éternel, sois propice à ton peuple, & ne lui impute point le sang innocent. »

HOMINICOLES * : c'est-à-dire *Adorateurs d'un homme*. C'est le nom que les Apollinaristes donnoient autrefois aux Catholiques, adorateurs de Jesus-Christ.

HOMOÏOUSIOS : mot grec, qui signifie *semblable en substance*, que des évêques, partisans de l'hérétique Arius, substituèrent, dans le concile de Nicée, au mot *Homousios*, qui veut dire, *de même substance*, lorsqu'ils signèrent la profession de foi dressée par le même concile, dont le but étoit d'établir irrévocablement, & de la manière la plus précise, que le Fils, (la seconde Personne de la sainte Trinité) est consubstantiel au Père; ce qu'ils exprimèrent par le mot *Homousios*.

HOMUNCIONATES. Les Ariens appelloient ainsi, dans le quatrième siècle, les Fidèles Catholiques, parce qu'ils admettoient deux natures en Jesus-Christ.

HOMUNCIONISTES **. Ce nom fut donné aux hérétiques sectateurs de Photin, qui enseignoient que Jesus-Christ n'étoit qu'un pur homme.

HONNEURS RENDUS AUX MORTS. I. A la

* Du latin *homo*, homme, *colō*, j'adore.

** Du latin *homuncio*, petit homme.

Chine, les gens riches ont dans leurs maisons un appartement nommé *stuangé*, c'est-à-dire d'appartement des ancêtres. On y voit l'image du plus distingué des aïeux de la famille, placée sur une table autour de laquelle il y a des gradins. Aux deux côtés, sont les noms de tous les morts de la famille, hommes, femmes, enfans. Ils sont gravés sur de petites tablettes de bois, avec l'âge, la qualité, l'emploi & le jour de la mort de chacun. Tous les six mois, les parens s'assemblent dans cette salle. Chacun pose sur la table son offrande: c'est ordinairement de la viande, du vin, du riz, des fruits, des parfums & des bougies. Ces offrandes se font avec les mêmes cérémonies que les Chinois, grands complimenteurs, ont coutume d'employer, lorsqu'ils font quelques présens aux Mandarins, le jour de leur naissance, & aux autres personnes qu'ils veulent honorer. Ceux qui ne sont pas assez riches, pour avoir dans leur maison un appartement uniquement destiné à cet usage, choisissent l'endroit le plus propre de leur logis pour y placer les noms de leurs ancêtres. Ceux qui sont Chrétiens, ont coutume de placer au-dessus une croix ou l'image de quelque saint.

Les Chinois ont la sage coutume de ne point enterrer les morts dans l'enceinte des villes. Tous les tombeaux sont en pleine campagne, & souvent dans les montagnes. Chaque citoyen va, tous les ans, accompagné de sa famille, visiter les sépulcres de ses ancêtres. C'est ordinairement vers le commencement de Mai, que se pratique cette cérémonie. Tous les parens s'occupent d'abord à nettoyer le lieu de la sépulture, des herbes & des brossailles qui le couvrent. Ils l'arrosent de leurs larmes, & mettent dessus des viandes & du vin, qui leur servent à faire un festin à l'honneur des morts.

Chaque jour de la nouvelle & de la pleine lune, les Chinois ont coutume de brûler des parfums devant les tableaux de leurs ancêtres, & de leur

offrir des viandes. Ils allument aussi des cierges en leur honneur, & les saluent par de profondes révérences.

Ces peuples offrent encore un sacrifice solennel aux ames de leurs ancêtres, le 14 de la lune d'Août. Le P. Moralès ayant assisté à ce sacrifice, nous en a laissé une description exacte, dans une Relation qu'il envoya de Manille à ses supérieurs : nous nous servirons de ses expressions. « Sur la porte du temple où se pratique cette cérémonie, on lisoit, dit-il, ces mots : *Kia-cheu*; Le Temple des Ancêtres. . . Il avoit comme trois portiques situés à diverses faces, après lesquels on voyoit une espece de basse-cour; & il y avoit aussi deux marches qu'il falloit monter en avançant dans le temple. On avoit préparé six tables pour le sacrifice. Sur ces tables on voyoit des viandes apprêtées &, outre cela, du fruit, des fleurs, des parfums qui brûloient sur divers petits réchauds. Dans le lieu le plus éminent du temple, on avoit arrangé proprement les tablettes des ancêtres, chacune dans sa niche. Aux deux côtés, étoient placées les images des grands-peres, attachées contre la muraille. On avoit étendu dans la basse-cour plusieurs tapis, sur lesquels on voyoit des amas de papiers découpés en forme de deniers qu'ils croyoient devoir être changés en véritable monnoie dans l'autre vie, & y servir à racheter les ames de leurs parens. Enfin on avoit élevé dans un coin de la basse-cour un grand arbre, à l'extrémité duquel étoient attachés des copeaux qui brûlerent pendant tout le sacrifice, & servirent à éclairer les ames des morts. Les licenciés, qui assisterent à ce sacrifice, étoient revêtus des habits de docteur, qu'ils prennent dans les jours solennels. Un d'eux faisoit l'office de prêtre : deux autres étoient comme le diacre & le sous-diacre. Un quatrieme faisoit la fonction de maître des cérémonjes. Plusieurs autres

docteurs exerçoient divers autres ministères, comme celui d'acolythe, &c. Ceux qui n'avoient pas encore le degré de-docteur, étoient vêtus de leurs plus beaux habits, rangés en ordre, & partagés en divers chœurs, au bas du temple, du côté des portes. . . . Le sacrifice commença de la manière qui suit. Le prêtre s'étant placé, avec ses deux assistans à ses côtés, sur un des tapis qui couvroient le milieu de la basse-cour, le maître des cérémonies ordonna que tous se missent à genoux, le visage contre terre; après quoi il ordonna qu'on se relevât, & cela se fit aussi-tôt avec un grand ordre. . . . Le prêtre & les ministres s'approchèrent, d'un air grave & sérieux, du lieu où étoient les tablettes & les images de leurs défunts, & les encenserent. . . . Le maître des cérémonies ordonna qu'on offrit le vin des prospérités & de la bonne fortune. En même tems, les ministres donnerent le vin au prêtre, qui prit la coupe à deux mains, l'éleva, l'abaissa & la consumma. Il seroit ennuyeux de rapporter beaucoup d'autres cérémonies. . . . Le prêtre & les assistans se tournèrent vers le peuple. Celui qui faisoit l'office de diacre publia à haute voix les grâces & les indulgences que l'assemblée devoit espérer. «Sçachez, leur dit-il, » que vous tous qui avez assisté à ce sacrifice, de- » vez être certains de recevoir de grands avantages » de vos ancêtres défunts, à cause de l'honneur que » vous leur avez fait, en leur sacrifiant. Vous se- » rez honorés; vous aurez une longue vie, & vous » jouirez de toute sorte de biens temporels. « Ce discours fini, on mit le feu aux deniers de papier, & le sacrifice finit aussi-tôt.» Ajoutons à cette description quelques circonstances particulières, rapportées ailleurs. Les Chinois, avant d'entrer dans le temple de leurs ancêtres, poussent trois cris ou trois gémissement. Il est dit, dans une Description de ces sacrifices funèbres, que les images d'un vénérable vieillard étoient placées sur deux autels situés l'un vis-à-vis de l'autre. Après que le prêtre a élevé &

du la coupe pleine de vin, il élève, dans un bassin de bois, la tête d'une chèvre avec la peau, le poil & les cornes, ornées de fleurs. Les Chinois sont persuadés que le ouïre, qu'ils rendent à leurs ancêtres, est pour eux la source de toute sorte de biens & de prospérités. Ils pensent que les ames de leurs aïeux décédés environnent le trône du Roi du ciel, & que leurs mérites égalent presque ceux du ciel même.

La persuasion répandue parmi les Chinois, que les ames des morts sont présentes & attentives aux actions des vivans, semble contredire les idées reçues parmi les Lettrés sur la nature de l'ame. Persuadés que l'homme est formé du concours fortuit de différentes particules de matière, ils doivent naturellement penser que l'ame, qui n'est qu'une portion plus subtile & plus épurée de cette matière, doit périr avec le corps, lorsque les particules, qui composent l'homme, viennent à se déranger. Pour excuser, en quelque sorte, cette contradiction, on peut dire que les Chinois supposent que cette partie subtile de la matière, qui compose l'ame, est incorruptible, & qu'il en demeure toujours quelque portion dans les tableaux des morts, qu'ils ont toujours soin de rendre creux, & qu'ils nomment, pour cette raison, *les sièges des ames*. Une autre excuse plus solide seroit de dire que les Lettrés ne regardent les honneurs qu'on rend aux morts, que comme une institution politique, capable d'exciter les hommes à se distinguer par leurs belles actions, dans l'espérance des mêmes honneurs.

2. Le voyageur Dampier rapporte qu'étant dans le royaume de Tonquin, il fut témoin d'une fête que les habitans célébroient en l'honneur de leurs ancêtres défunts. En arrivant dans une ville, il vit une grande multitude de peuple assemblé aux environs d'une tour de la hauteur de vingt-six pieds. Ignorant ce que signifioit ce concours, il se fit jour à travers la foule; & s'étant approché plus près de la tour, il vit un grand nombre de petites loges

dans

Dans lesquelles étoient étalés des viandes & des fruits de toute espece; ce qui lui fit croire que c'étoit un marché. Comme il étoit fatigué & qu'il se sentoit bon appétit, il voulut acheter quelque chose pour rétablir ses forces, & s'avisa de marchander quelques morceaux de chair de porc; mais il fut bien étonné de se voir assailli, à l'instant même, par la canaille, qui lui déchira son habit, & lui fit mille outrages. Ce ne fut qu'avec beaucoup de peine qu'il se débarassa de ce peuple furieux, par le moyen de son guide qui étoit un Tonquinois, & qui lui apprit que la tour, qu'il avoit vue, étoit un tombeau; que les viandes étalées étoient des offrandes en l'honneur des morts, & qu'il avoit commis un sacrilège, en voulant en acheter.

4. Il y a un article du Sadder, qui ordonne aux Guèbres, de se souvenir de leurs parens défunts. C'est pour accomplir ce précepte, qu'ils font un grand festin, presque tous les mois, pour honorer la mémoire des morts de leur famille. Ils ont aussi coutume de porter sur la tombe du défunt, la première nuit d'après ses funérailles, une offrande qui consiste en différens mets, & que l'on appelle une aumône.

5. Les peuples de Courlande & de Samogitie, ainsi que les Lithuaniens & les Livoniens, avoient autrefois coutume de préparer, tous les ans, vers le mois d'Octobre, un grand repas pour les morts. Chaque pere de famille appelloit par leur nom tous ses parens & ses amis défunts, & les prioit de faire honneur au festin qu'il leur avoit apprêté. Les morts étoient supposés accepter l'invitation, & venir se mettre à table: on les y laissoit un temps raisonnable; &, lorsqu'on jugeoit qu'ils devoient être rassasiés, le maître de la maison leur donnoit honnêtement congé, & les prioit de partir, puisqu'ils avoient été bien régalez, ils évitent, en s'en retournant, de marcher sur les bleds.

HÔPITAL : maison de charité, fondée pour les
C. R. Tome II.

Z

ger, nourrir & soulager les pauvres. 1. Dans les premiers siècles du Christianisme, dès que l'Eglise fut délivrée des persécutions, on bâtit diverses maisons de charité, dit M. Fleury, que nous appelions toutes *hôpitaux*; mais on les distinguoit en grec, par différens noms, suivant les différentes sortes de pauvres. La maison où l'on nourrissoit les petits enfans à la mammelle, exposés, ou autres, s'appelloit *brephotrophium*; celle des orphelins, *orphantrophium*. *Nosocomium* étoit l'hôpital des malades; *xenodochium*, le logement des étrangers & des passans, que l'on appelle proprement en françois *hôpital*, ou *maison d'hospitalité*. *Gerontocomium* étoit la retraite des vieilles gens. *Stochotrophium* étoit un hôpital général pour toutes sortes de pauvres. Il y avoit de ces maisons de charité dès avant qu'on leur eût donné ces noms; & l'on en établit bientôt dans toutes les grandes villes. C'étoit d'ordinaire un prêtre qui en avoit l'intendance, comme à Alexandrie S. Isidore, sous le patriarche Théophile; à Constantinople, S. Zotique, & ensuite S. Samson. Il y avoit des particuliers qui entretenoient des hôpitaux à leurs dépens, comme saint Pammachius à Porto, & S. Gallican à Ostie. Ce dernier avoit été patrice & consul; & c'étoit une merveille qui attiroit des spectateurs de toutes parts, de voir un homme de ce rang qui avoit eu les ornemens du triomphe, & l'amitié de l'empereur Constantin; de le voir, dis-je, laver les pieds des pauvres; les servir à table, & donner aux malades toutes sortes de soulagemens.

2. La charité des Baniens a fondé, aux environs de Surate, un hôpital où les animaux, que la maladie ou la vieillesse rendent incapables de services, sont nourris & soignés jusqu'à ce qu'ils meurent de leur mort naturelle. Les puces, les punaises, & en général, toute cette vermine qui suce le sang humain, & incommode tant les hommes, n'ont pas été oubliés par ces charitables Indiens. Ils ont fondé

pour leur subsistance un hôpital particulier ; & la manière dont on les y nourrit est assez plaisante. On loue un pauvre homme, que l'on attache dans un endroit rempli de ces insectes avides. On l'y laisse, pendant une nuit toute entière, exposé à leurs piquures, pour qu'ils ayent le loisir de se rassasier de son sang. L'affection des Baniens pour ces animaux incommodes, est poussée si loin, que, lorsqu'ils sont tourmentés de leurs piquures, ils se gardent bien de les tuer pour s'en délivrer ; mais ils font venir un des Joguis, ou pénitens du pays ; &, moyennant une certaine somme, le bon hermite se charge de nourrir cette vermine ; &, la transportant sur son corps, il la prend, pour ainsi dire, en pension : telles sont les extravagances où conduit le système de la Métémpsychose.

3. Tout homme, à la Chine, est obligé par les loix de se marier. Ceux qui n'ont pas le moyen d'acheter une femme, peuvent aller se pourvoir à l'hôpital des enfans-trouvés. S'ils sont connus pour honnêtes gens, & qu'ils ayent quelque métier, on leur donne une fille qui, dans leur ménage, leur donne souvent plus de satisfaction qu'une femme qui leur auroit coûté bien cher. Les gens riches, qui n'ont point d'héritiers, vont aussi dans ces hôpitaux chercher des enfans. Ils font accroire au public que leur femme est enceinte ; &, pendant la nuit, ils font venir dans leur maison le petit orphelin, qu'ils font passer pour leur fils. On a plus souvent recours à ce moyen qu'à celui de l'adoption, parce qu'il faut avoir la permission du gouvernement pour adopter un enfant, & qu'il en coûte beaucoup pour obtenir cette permission.

HOKEY : nom que les Nègres de la côte occidentale d'Afrique donnent au diable, qui, selon toutes les apparences, n'est autre chose qu'un Nègre aposté par les Marabouts, & dont ces prêtres impositeurs se servent pour épouvanter le peuple. A ne s'en tenir qu'au bruit populaire, les cérémo-

nies de la circoncision , chez les Africains , ne manquent jamais d'être accompagnées des mugiffemens de Horey. Ce bruit ressemble au son le plus bas d'une voix humaine. Il se fait entendre à quelque distance , & rien n'inspire tant de frayeur aux jeunes gens. Dès qu'il commence , les Nègres préparent des alimens pour le diable , & les lui portent sous un arbre. Tout ce qu'on lui présente est dévoré sur le champ , sans qu'il en reste un os. Si la provision ne lui suffit pas , il trouve le moyen d'enlever quelque jeune homme qui n'a point encore été circoncis ; car il semble qu'il ne s'en prend jamais aux femmes ni même aux jeunes filles. Les Nègres prétendent qu'il garde sa proie dans son ventre , jusqu'à ce qu'il ait reçu plus de nourriture , & que plusieurs jeunes gens y ont passé jusqu'à dix ou douze jours. Après même la rédemption , la victime demeure muette autant de jours qu'elle en a passés dans le ventre du diable. Le capitaine Jobson , Anglois , vit un exemple de cette prévention populaire dans une ville des Soulis. Un jeune Nègre , d'environ quinze ans , étoit forti , disoit-on , du ventre de Horey la nuit précédente. Il eut la curiosité de le voir ; & tous ses efforts ne purent lui faire ouvrir la bouche pour parler , quoiqu'il lui présentât le bout de son fusil que les Nègres appréhendent beaucoup. Au bout de quelques jours , le même jeune homme parut librement au milieu des Anglois , & leur raconta des choses étranges qu'il tiroit apparemment de son imagination. Enfin tous les Nègres parlent avec le dernier effroi de cet esprit malin ; & l'on est surpris de la confiance avec laquelle ils assurent qu'ils ont été non-seulement enlevés , mais avalés par ce terrible monstre. *

HORMUZ , ou HORMIZDA-CHODA , que les Grecs , par corruption , ont appelé *Oromazdes*. C'étoit le nom que les anciens Perses donnoient au

* *Hist. gén. des Voyages* , tome 3 , in 4^o.

Premier principe de toutes choses, & à l'Être suprême, qui étoit le seul objet de leur culte. Ils disoient que c'étoit lui qui avoit créé d'abord la lumière & les ténèbres, & que c'étoit le mélange de ces deux choses si opposées, qui avoit produit les biens & les maux.

HORTA : divinité adorée autrefois chez les anciens Romains. C'étoit la femme de Romulus, qui, pendant qu'elle vécut, porta le nom d'*Herfilie*, & qui, après sa mort, ayant été mise au rang des dieux par les Romains, reçut le nom d'*Horta*. Les Romains attribuoient à cette déesse les mouvemens secrets, & les inspirations heureuses, qui les portoit à faire le bien.

HORUS : dieu des Egyptiens, fils d'Osiris & d'Isis, & qui, comme tous les autres objets du culte des Egyptiens, ne fut, dans son origine, qu'une figure symbolique, destinée à représenter le travail de la campagne, le labourage. Sa généalogie étoit fort naturelle. Osiris étoit le symbole du soleil; Isis, celui de la terre. Ce n'étoit que par leur moyen que le labourage pouvoit naître & subsister. Il étoit tout simple de le regarder comme leur fils. Les travaux rustiques varient selon les tems & les saisons : de-là les différentes formes qu'on faisoit prendre au symbole du labourage. Tantôt il étoit représenté sous la figure d'un enfant, pour faire entendre que tous les efforts de l'homme sont foibles & inutiles, s'ils ne sont pas secondés par la chaleur du soleil & par la fécondité de la terre. Tantôt il paroissoit comme un homme fait, recevant une massue des mains d'Isis & d'Osiris, image de la force & des secours que prêtent au labourage le soleil & la terre. Quelquefois on le voyoit avec des ailes qui désignoit les vents favorables. Pour représenter l'état d'innaction où le débordement du Nil réduisoit les laboureurs, on dépeignoit le fils d'Osiris & d'Isis les pieds & les mains liés, hors d'état de faire le moindre mouvement. Souvent le symbole du la-

Bou rage ne consistoit que dans une tête d'homme accompagnée d'un serpent ; & ces deux figures étoient placées sur un van. Le nom d'*Horez* ou *Horus*, que l'on donnoit à l'enfant bien-aimé d'Osiris & d'Isis, signifioit en hébreu & en phénicien le *labourage* & le *laboureur*. Lorsque l'abus de l'écriture symbolique eut fait prendre les figures pour des réalités, les Egyptiens regarderent Horus comme un véritable enfant. Les différentes formes qu'on lui faisoit prendre, donnerent lieu à autant d'histoires que l'on bâtit sur son compte. On lui rendit les honneurs divins ; & son culte passa chez les autres peuples, qui l'altérèrent considérablement, en y mêlant de nouvelles folies. Bacchus, Apollon, Mars, Protée, Hercule, ces noms si fameux dans la théologie des anciens payens, ne sont tous que le même Horus diversifié.

HOSANNA. Les Juifs appellent ainsi les prières qu'ils récitent le septième jour de la fête des Tabernacles, parce qu'ils y répètent souvent le mot *Hosanna*.

Dans l'Eglise Catholique, on donne ce nom au Dimanche des Rameaux, parce que, dans l'Office de ce jour, on chante l'antienne *Hosanna Filio David*.

HOSIES * : ministres d'Apollon dans le temple de Delphes, qui étoient chargés de se tenir auprès de la Pythienne & des devins, & de les aider dans les sacrifices.

HOSPICE : petit couvent de religieux, destiné à recevoir les religieux étrangers du même ordre. On donne aussi le nom d'*hospice* à des maisons bâties dans les grandes villes pour servir de retraite, pendant la guerre, & dans des tems fâcheux, aux religieux & religieuses dont les couvens sont situés dans la campagne, & par conséquent, exposés au pillage.

HOSPITALIERS : c'est le nom que portent les religieux dont les fonctions ont pour objet le soulagement des pauvres.

* Du grec *hosios*, saints.

Il y a en Italie une congrégation de religieux hospitaliers, établie par le pape Innocent III, qui donnent l'hospitalité aux pèlerins & aux voyageurs, & prennent soin des enfans trouvés. Leur habillement est à-peu-près le même que celui des prêtres, Ils sont distingués par une croix blanche qu'ils portent sur leur soutane & sur leur manteau.

Hospitalières de la Charité de Notre-Dame ; religieuses de l'ordre de S. Augustin, établies sous ce nom à Paris. Leur habillement est gris-brun, & le même que celui de l'ordre de S. François. Elles portent un scapulaire blanc & un voile noir. Ces religieuses font les trois vœux ordinaires de religion ; mais elles y joignent un quatrième vœu d'hospitalité.

Hospitalières de la Miséricorde de Jesus. Ce sont aussi des religieuses de l'ordre de S. Augustin, qui reconnoissent pour supérieur l'archevêque de Paris. Leur habillement, en été, consiste dans une robe blanche & un rochet de fin lin. En hyver, elles se couvrent d'un grand manteau noir par-dessus le rochet.

HOSPITALITÉ : charité qu'on exerce envers les passans & les voyageurs, en leur fournissant un asyle, & les choses nécessaires à la vie. L'hospitalité fut autrefois en honneur chez presque toutes les nations, qui la regardèrent comme un devoir religieux.

1. Les bons Israélites la pratiquoient avec le plus grand soin. L'Écriture en fournit plusieurs exemples, entr'autres, celui d'Abraham. Ce patriarche étoit assis à l'entrée de sa tente, dans la vallée de Mambré, pendant la plus grande chaleur, lorsqu'il aperçut trois hommes qui venoient vers lui. Aussitôt il se leva pour aller à leur rencontre ; & se prosternant devant eux : « Faites-moi la grace ; » leur dit-il, de ne point passer devant la maison de votre serviteur, sans vous y reposer. Je vais vous apporter de l'eau pour vous laver les pieds.

» & des vivres pour réparer vos forces ; & vous
 » continuerez ensuite votre route : en attendant,
 » reposez-vous sous cet arbre. » Abraham entra
 promptement dans sa tente, & dit à Sara, son
 épouse, de faire cuire des pains sous la cendre. Il
 courut à son troupeau ; prit le veau le plus gras,
 & ordonna à ses gens de le faire cuire. Lorsque tout
 fut prêt, il apporta lui-même les mets à ses hôtes,
 & y joignit du beurre & du lait. Pendant le repas, il
 se tint debout auprès de l'arbre, attentif à les servir.

2. » L'hospitalité étoit d'un usage ordinaire, même
 entre les payens, dit l'abbé Fleury. Chez les Grecs
 & les Romains, les hôtelleries publiques n'étoient
 guères fréquentées par les honnêtes gens. Dans les
 villes où ils pouvoient avoir affaire, ils avoient des
 amis qui les recevoient, & qui réciproquement
 logeoient chez eux quand ils venoient à leur ville.
 Ce droit se perpétuoit dans les familles : c'étoit un
 des principaux liens d'amitié entre les villes de Grèce
 & d'Italie ; & il s'étendit depuis par tout l'Empire
 Romain. Ils regardoient ce droit comme une partie
 de leur religion. Jupiter, disoit-on, y présidoit.
 La personne de l'hôte, & la table où l'on mangeoit
 avec lui, étoient sacrées. Quelques auteurs rap-
 portent que, lorsqu'un étranger demandoit l'hospi-
 talité, le maître du logis, avant de le recevoir,
 lui faisoit mettre un pied sur le seuil de la porte : il
 en faisoit autant de son côté ; &, dans cette posture,
 ils s'engageoient tous deux, par le serment le plus
 solennel, de ne se nuire l'un à l'autre, en aucune
 manière. C'est pourquoi l'on mettoit au rang des
 scélérats & des parjures ceux qui violoient les
 droits sacrés de l'hospitalité. La fable de Philémon
 & de Baucis, si élégamment décrite dans les Mé-
 tamorphoses d'Ovide, fait voir que les anciens re-
 gardoient l'hospitalité comme une des vertus les
 plus agréables aux dieux. »

3. » Il ne faut pas s'étonner, continue l'abbé Fleury,
 si (dans les premiers siècles de l'Eglise) les Chrê-

tiens exerçoient l'hospitalité, eux qui se regardoient tous comme amis & comme freres, & qui çavoient que Jesus-Christ l'a recommandée entre les œuvres les plus meritoires. Pourvu qu'un étranger montrât qu'il faisoit profession de la foi orthodoxe, & qu'il étoit dans la communion de l'Eglise, on le recevoit à bras ouverts. Qui eût pensé à lui refuser sa maison, eût craint de rejeter Jesus-Christ même; mais il falloit qu'il se fit connoître. Pour cet effet, les Chrétiens, qui voyageoient prenoient des lettres de leur évêque; & ces lettres avoient certaines marques, qui n'étoient connues que des Chrétiens. Elles faisoient voir l'état de celui qui voyageoit: s'il étoit Catholique; si, après avoir été hérétique ou excommunié, il étoit rentré dans la paix de l'Eglise; s'il étoit catéchumène ou pénitent; s'il étoit clerc, & en quel rang; car les clercs ne marchaient point sans le dimissoire de leur évêque. Il y avoit aussi des lettres de recommandation pour distinguer les personnes de mérite, comme les confesseurs ou les docteurs, ou ceux qui avoient besoin de quelque assistance particuliere.

» La premiere action de l'hospitalité étoit de laver les pieds aux hôtes. . . & ce soulagement étoit nécessaire, vu la maniere dont les anciens étoient chaussés: de-là vient que, dans S. Paul, l'action de laver les pieds est jointe à l'hospitalité. Si l'hôte étoit dans la pleine communion de l'Eglise, on prioit avec lui, & on lui déféroit tous les honneurs de la maison: de faire la priere; d'avoir la premiere place à table; d'instruire la famille. On s'estimoit heureux de l'avoir; le repas, où il prenoit part, étoit estimé plus saint. On honoroit les clercs à proportion de leur rang; & si un évêque voyageoit, on l'invitoit par-tout à faire l'office, & à prêcher pour montrer l'unité du Sacerdoce & de l'Eglise: c'est ainsi que le pape S. Anicet en usa envers S. Polycarpe. Il y a eu des saints à qui l'hospitalité, exercée envers des clercs, ou d'autres qui venoient prêcher l'Évangile, a été occasion de mar-

tyre, comme on dit du fameux S. Alban en Angleterre, & de S. Gentien à Amiens. Les Chrétiens exerçoient l'hospitalité, même envers les infidèles. Ainsi ils exécutoient avec grande charité les ordres du prince, qui les obligeoit à loger les gens de guerre, les officiers & les autres qui voyageoient pour le service de l'État, ou à leur fournir des vivres. S. Pacome, ayant été engagé fort jeune à servir dans les troupes Romaines, fut embarqué avec sa compagnie, & aborda en une ville où il fut étonné de voir que les habitans les recevoient avec autant d'affection que s'ils eussent été leurs anciens amis. Il demanda qui ils étoient, & on lui dit que c'étoient des gens d'une religion particulière, que l'on appelloit *Chrétiens*. Dès-lors il s'informa de leur doctrine; & ce fut le commencement de sa conversion.

4. On ne connoît point dans l'Abyssinie les hôtelleries ni les auberges. Qu'un voyageur arrive dans un village, s'il y fait un séjour de plus de trois heures, on lui fournit un logement convenable pour lui & pour sa suite. Le maître de la maison, où il est entré, donne aussi-tôt avis à tout le village, qu'il est descendu chez lui un étranger. Alors chacun contribue à la dépense. L'un fournit du pain, l'autre de la bière; un plus riche tue une vache: on s'empresse de bien traiter le voyageur, afin qu'il soit content; car, s'il avoit lieu de se plaindre, le village seroit condamné à une grosse amende. Malheureusement un tas de vagabonds, qui infectoient l'Abyssinie, ont fait dégénérer en abus une si pieuse coutume.

5. Les Arabes du désert ont conservé dans l'exercice de l'hospitalité les mêmes complimens, & les mêmes cérémonies que pratiquoient les anciens patriarches. Ils saluent l'étranger qui leur rend visite, en lui souhaitant la paix. Ils lui lavent les pieds; lui font la meilleure chère qu'ils peuvent, & ne se mettent point à table avec lui, mais se tiennent debout pour le servir. Ils se demandent réciproque-

ment des nouvelles de leurs familles, & s'informent en particulier de l'état de chacun de ceux qui la composent. Les Arabes poussent même la politesse sur cet article beaucoup plus loin que les patriarches; car ils s'informent de la santé des domestiques de leur hôte, de leurs troupeaux, de leur volaille. Ils lui demandent si les chiens sont fidèles & vigilans; si les chats ont soin d'éloigner les souris; &, lorsqu'ils prennent congé de lui, ils font des vœux pour la prospérité de toutes ces créatures.

6. Les Mahométans de l'Indostan sont extrêmement charitables. Plusieurs fondent, dans les villes & dans les bourgs, des maisons destinées à servir d'asyle aux voyageurs. D'autres envoient à leurs dépens, sur les grands chemins les plus fréquentés, des gens, avec des outres sur des buffles, pour donner des rafraîchissemens aux voyageurs & à leurs bêtes.

7. Sur la côte de Malabar, les Bramines reçoivent charitablement les passans étrangers, ceux même qui sont d'une religion différente de la leur. Ils leur donnent un asyle dans de petites cabanes bâties exprès aux environs des temples; & si la nuit est proche, ils les y laissent se reposer jusqu'au lendemain. Voyez TALAPOINS, AUMÔNE, ZACAT, HÔPITAL, HOSPITALITÉ.

HOSTIES. Les anciens donnoient ce nom à l'animal qu'un général d'armée immoloit aux dieux avant la bataille, afin d'obtenir la victoire sur les ennemis. Celui qu'il immoloit après la victoire, étoit appellé *victime*; telle est la différence que met Isidore entre l'hostie & la victime. Le même auteur ajoûte que les victimes étoient pour les sacrifices solempels & de grand appareil, & les hosties pour les sacrifices de moindre conséquence. Si l'on en croit Aulu-Gelle, toute sorte de prêtres pouvoient indifféremment sacrifier l'hostie. Le droit d'immoler la victime étoit réservé au général vainqueur de l'ennemi. Les anciens distinguoient plu-

sieurs sortes d'hosties. Nous allons les désigner par leurs noms latins, dont nous donnerons l'explication.

HOSTIÆ pura : c'étoient des agneaux & de petits cochons, qui n'avoient que dix jours.

Hostiæ præcidanea *. On appelloit ainsi les hosties que l'on immoloit la veille des fêtes solennelles.

Hostiæ bidentes : hosties de deux ans, lesquelles, à cet âge, avoient deux dents plus élevées que les autres.

Hostiæ injuges **. C'étoient celles qui n'avoient jamais subi le joug.

Hostiæ eximia : hosties choisies entre les plus belles d'un troupeau, & mises à part comme la portion des dieux.

Hostiæ succedanea : hosties qui se succédoient les unes aux autres. Lorsque la première hostie n'étoit pas favorable, ou, lorsqu'en l'immolant, on avoit manqué à quelque cérémonie essentielle, on en sacrifioit une autre. Si l'on ne réussissoit pas mieux, on passoit à une troisième, & ainsi de suite, jusqu'à ce qu'il en vint une favorable.

Hostiæ ambarvales. C'étoient des hosties qu'on promenoit, avant de les immoler, autour des champs enssemencés, afin d'obtenir des dieux une heureuse récolte. Voyez AMBARVALES.

Hostiæ amburbiales : on appelloit ainsi celles que l'on promenoit autour des murs de la ville.

Hostiæ caneares ou *caviars* : hosties qui étoient présentées au sacrificateur par la queue, parce que cette partie de l'animal s'appelloit *caviar*.

Hostiæ prodica. On donnoit ce nom à celles qui étoient entièrement consumées par le feu.

Hostiæ piaculares : hosties expiatoires, que l'on immoloit pour se purifier de quelque souillure.

Hostiæ ambegnæ, ou *ambiegnæ*. C'étoient des brebis ou des vaches qui avoient mis bas deux

* De *præ*, devant, & *cado*, j'immole.

** De *in* négatif, & *jugum*, joug.

agneaux ou deux veaux, & qu'on sacrifioit avec leurs petits à la déesse Junon.

Hostiæ harvigæ ou *harugæ* : hosties dont on examinoit les entrailles pour en tirer des présages.

Hostiæ mediales : hosties noires, que l'on sacrifioit en plein midi.

HOURIS. C'est le nom que les Mahométans donnent à des vierges merveilleuses, dont leur faux prophète promet la jouissance éternelle à ses sectateurs dans le paradis. Voici la maniere dont ils prétendent que les vrais croyans ou fidèles seront accueillis dans le ciel : Un ange d'une beauté ravissante viendra présenter, disent-ils, à chacun des élus, dans un bassin d'argent, une poire ou orange des plus appétissantes. L'heureux Musulman prendra ce fruit pour l'ouvrir ; & il en sortira aussi-tôt une jeune fille, dont les graces & les charmes seront au-dessus de l'imagination, (même Orientale,) & avec laquelle il goûtera, pendant une éternité, des plaisirs toujours nouveaux. Selon l'Alcoran, il y a dans le paradis quatre especes de ces filles. Les premières sont blanches ; les secondes, vertes ; les troisiemes, jaunes ; les quatriemes, rouges. Leurs corps sont composés de safran, de musc, d'ambre & d'encens ; & si par hazard une d'entr'elles crachoit sur la terre, on y sentiroit par tout une odeur de musc.

HUGUENOTS. On appelle ainsi en France ceux qui suivent les opinions de Calvin. On ne sçait pas bien l'origine de ce nom. Parmi les différentes étymologies qu'on en a données, celle que nous allons rapporter, nous a paru la plus plausible. » Le peuple de Tours étoit persuadé qu'un lutin, appelé *le roi Hugon*, couroit toutes les nuits par la ville ; & , comme les Prétendus-Réformés ne sortoient que la nuit pour faire leurs prieres, on les appella *Hugonots* ou *Huguenots*, comme qui diroit les disciples du roi Hugon, ou les Hugons. Quant à leur doctrine, » Voyez CALVINISTES.

HUILES SAINTES, ou SAINTES HUILES. On en distingue, chez les Catholiques, de cinq sortes; celles qui servent pour les malades; le saint chrême pour la Confirmation; celui qu'on emploie au Baptême des enfans ou des catéchumenes; les saintes huiles dont on se sert au sacre des rois, & celles qu'on emploie à l'ordination des prêtres. La bénédiction s'en fait solennellement, & avec grande cérémonie, le jeudi saint. Tout le clergé, & surtout le célébrant, les diacres & sous-diacres assistans, doivent y être revêtus de paremens blancs. Quand on a consacré les nouvelles huiles, on les apporte en procession à la sacristie, & l'on brûle les anciennes.

HUJUMSIN: célèbre chymiste, qui trouva, dit-on, la pierre-philosophale, & que les Chinois ont mis au rang des dieux. Ils racontent que cet homme, ayant tué un horrible dragon qui ravageoit le pays, attacha ce monstre à une colonne, qui se voit encore aujourd'hui, & s'éleva ensuite dans le ciel. Les Chinois, par reconnaissance, lui érigèrent un temple dans l'endroit même où il avoit tué le dragon.

HUMILIÉS. Voyez VAUDOIS.

HUS, (Jean) ou JEAN DE HUSSINETS, fameux hérésiarque du quinzième siècle, étoit recteur de l'université de Prague, capitale de la Bohême, lorsqu'il commença à s'élever contre l'Eglise. Son caractère, naturellement dur & austère, s'irrita par la lecture des lettres de Wiclef & d'autres hérétiques, qui s'étoient répandus en invectives contre le clergé, & avoient voulu s'ériger en réformateurs de l'Eglise, dans le siècle précédent. Jean Hus, sans approuver toutes les erreurs contenues dans ces livres, jugea que leurs auteurs n'avoient point eu si grand tort de s'élever contre les abus qui s'étoient introduits dans les églises, & de prétendre qu'une réforme étoit nécessaire. Les désordres dont il étoit témoin chaque jour, le faite, le dérèglement &

l'ignorance du clergé, les excommunications réciproques des antipapes, qui, de son temps, se disputoient le siège apostolique; les croisades qu'ils faisoient prêcher l'un contre l'autre, les indulgences qu'ils prodiguoient à leurs partisans, tous ces objets acheverent d'enflammer le zèle de Jean Hus, & de lui persuader qu'il falloit absolument établir une réforme générale dans le clergé & dans la discipline ecclésiastique. il ne dissimula point ses sentimens, & commença à prêcher avec feu contre la corruption des Ecclésiastiques, & contre leurs richesses excessives, qui, selon lui, étoient la source du mal. Il osa même vanter les livres de Wicléf & des autres sectaires, comme très-propres à faire connoître la grandeur des maux dont l'Eglise étoit affligée, & comme remplis d'un grand nombre de vérités utiles, présentées sous un jour plus frappant, que dans tous les autres livres. Ces discours indiscrets exciterent un grand scandale: on commença de regarder Jean Hus comme un homme dangereux. Il fut cité à Rome, & chassé de Prague. Cet affront ne fit que l'irriter davantage. Il continua de prêcher avec plus de vivacité que jamais. Il prit la défense des livres de Wicléf, qui venoient d'être brûlés tout récemment. Ce n'est pas qu'il entreprit de justifier ses opinions erronées; mais il soutenoit qu'il ne falloit point brûler les livres des hérétiques; qu'il falloit, au contraire, les laisser entre les mains du peuple, & lui donner les instructions nécessaires pour le mettre en état de les juger lui-même, & d'en appercevoir le faux; que, par ce moyen, l'erreur tomberoit d'elle-même. Ce principe spécieux avoit de dangereuses conséquences, en ce qu'il établissoit les simples Fidèles juges competens de l'écriture & des controverses de la Foi. Une croisade que Jean XXIII fit alors prêcher contre Ladislas, roi de Naples, donna lieu à Jean Hus de développer de plus en plus sa doctrine. Dans la bulle de cette croisade, le pape accordoit les mêmes indulgences,

que pour celle de la Terre-sainte , à tous ceux qui prendroient les armes contre Ladislas , ou qui contribueroient aux dépenses de la guerre. Jean Hus prit feu là-dessus, & s'éleva vivement contre l'abus qu'il prétendoit que le pape faisoit de son autorité. Il soutint qu'il étoit contraire à l'esprit de l'Évangile d'allumer la guerre entre des Chrétiens ; que les papes ne pouvoient recourir à la voie des armes pour soutenir des intérêts purement temporels , tandis que Jésus-Christ, pour défendre sa vie, n'avoit pas voulu que Pierre se servît de l'épée ; que les indulgences ne devoient jamais être le prix d'une action aussi profane que celle de combattre contre un prince Chrétien. De-là il s'avança jusqu'à dire qu'on ne devoit avoir aucun égard pour les excommunications qui n'étoient pas fondées sur des causes légitimes, & que c'étoit aux fidèles à juger par eux-mêmes si l'excommunication étoit injuste ou non. Enfin il développa amplement son système, dans un Traité qu'il composa sur l'Église. Il établit d'abord pour principe, que Jésus-Christ étoit le chef de l'Église, & non point le pape ; que le corps de l'Église n'étoit composé que des justes & des prédestinés, qui ne pouvoient en être séparés par aucune excommunication ; que les pécheurs & les réprouvés n'étoient point membres de cette Église ; que le pouvoir de lier & de délier, accordé aux apôtres, n'étoit qu'un pouvoir ministériel, qui n'opéroit rien par lui-même ; qu'il n'y avoit que Jésus-Christ qui pût lier ou délier, d'où il concluoit que les péchés étoient remis par la seule contrition, & non par l'absolution du prêtre, qui déclaroit simplement que le pardon avoit été accordé, mais qui ne l'accordoit pas ; que l'Église n'avoit besoin, pour subsister, ni du pape ni des évêques ; qu'il étoit cependant juste de leur obéir, mais seulement lorsque leurs ordres seroient conformes à l'équité & à la raison. Tout cela étoit accompagné d'injures & d'invectives alors à la mode. Le système de Jean Hus

Hus fut avidement adopté par un grand nombre de gens avides de nouveautés, & dont l'esprit inquiet & turbulent se paroît du beau nom de zèle. Les évêques & les magistrats firent de vains efforts pour arrêter les progrès de cette secte. Elle devenoit de jour en jour plus redoutable par le nombre & par l'enthousiasme de ceux qui la composoient, lorsque son chef, Jean Hus, fut dénoncé au concile de Constance, & sommé d'y comparoître. Il s'y rendit muni d'un sauf-conduit de l'empereur Sigismond. Arrivé à Constance, il déclara qu'il ne changeroit jamais de sentiment, à moins qu'on ne le convainquit évidemment qu'il s'étoit trompé. Sur ces discours, qui marquoient un dessein tacite de résister au concile, quel que fût son jugement, on fut d'avis que le plus sûr étoit de se saisir d'abord de la personne de Jean Hus. Plusieurs personnes se sont vivement récriées contre le procédé du concile, qu'ils ont regardé comme une infraction du droit des gens, & de la foi du sauf-conduit. Mais l'empereur n'avoit accordé un sauf-conduit à Jean Hus, que pour sa sûreté pendant la route, & non pour le mettre en état de résister impunément au concile. Il n'est fait aucune mention de Constance, dans le sauf-conduit; ce qui prouve qu'il ne s'étendoit point sur son séjour en cette ville. Jean Hus ayant été arrêté, on travailla à l'examen de sa doctrine. On recueillit de ses ouvrages une trentaine de propositions qui furent censurées avec les différentes qualifications qui sont en usage. Jean Hus, condamné comme hérétique, fut remis par l'empereur entre les mains du magistrat de Constance; lequel, après avoir fait de vains efforts pour vaincre l'opiniâtreté du coupable, & l'engager à se retracter, le condamna enfin à périr dans les flammes. Jean Hus subit ce supplice avec un courage & une fermeté dignes d'une meilleure cause. Sa mort, loin d'affoiblir & d'intimider ses partisans, les rendit plus furieux; & le desir de venger leur chef les porta aux dernières extrémités. *Voyez* HUSSITES.

HUSÉANAWER. Les Virginiens nomment ainsi l'initiation de ceux qui sont destinés à être prêtres & devins, & l'espece de noviciat qu'on leur fait subir. Cette cérémonie singuliere se célèbre, dit-on, ordinairement une fois en quinze ou seize ans, à moins que les jeunes gens ne se trouvent plus souvent en état d'y être admis. C'est une discipline par laquelle tous les jeunes hommes doivent passer, avant que d'être reçus au nombre des grands hommes de la nation. Les chefs du lieu où se doit faire la cérémonie, choisissent les jeunes hommes les mieux faits qu'ils puissent trouver pour être *Huséanaves*. Ceux qui refuseroient de subir l'épreuve de cette discipline, n'oseroient demeurer avec leurs compatriotes. On peint ces jeunes hommes de blanc, & on les conduit devant une multitude de prêtres & de peuple assemblés, qui tiennent en main des gourdes & des rameaux. Le peuple chante & danse autour des jeunes garçons, pendant toute la matinée. L'après-midi, on les mène sous un arbre, & l'on fait entr'eux une double haie de gens armés de faisceaux de petites cannes. On choisit alors cinq jeunes hommes qui vont prendre tour-à-tour un de ces garçons; la conduisent à travers la haie, & le garantissent, à leur propre péril, & avec une patience merveilleuse, des coups de baguette qu'on fait pleuvoir sur eux. Pendant ce cruel exercice, les meres apprêtent, en pleurant, des nattes, des peaux, de la mousse & du bois sac, pour servir aux funérailles de leurs enfans qu'elles regardent déjà comme morts. Après cette cérémonie, on abat l'arbre: on met en pièces le tronc; on coupe les branches & les rameaux dont on fait des guirlandes pour couronner les jeunes initiés. Ils ne sont cependant pas au bout de leurs peines. On les enferme, plusieurs mois de suite, chacun dans une cabane; & dans leur solitude, on ne leur donne aucune autre nourriture que la décoction de quelques racines propres à troubler le cerveau. Ce breuvage, qu'ils nomment

visocca, joint à l'austérité de la discipline que l'on fait observer au novice, ne manque pas de le rendre absolument fou. Lorsqu'on s'apperçoit qu'ils ont entièrement perdu la raison, on commence par diminuer la dose ordinaire du visocca, afin qu'ils puissent revenir peu-à-peu dans leur bon sens. Mais, avant qu'ils soient guéris, on les conduit dans les différens villages du pays, & on les montre au peuple dans cet état de démence. Le but de cette initiation est de faire oublier à ces jeunes gens, non-seulement tout ce qu'ils ont appris, mais encore les choses qu'il leur est impossible de ne pas sçavoir, comme leur nom, celui de leurs parens, leur langage, leurs biens, & autres choses de cette nature. Au sortir d'une si cruelle épreuve, les jeunes gens feignent d'avoir oublié tout cela. Il semble qu'ils entrent dans un monde nouveau, où qu'ils ne fassent que de naître. Ils n'ont garde de dire qu'ils se souviennent de la moindre chose, dans la crainte d'être hussés une seconde fois. L'auteur de l'Histoire de la Virginie pense que les vieillards avoient imaginé cette invention, pour s'emparer des biens des jeunes gens. En effet on choisit ordinairement, pour être initiés, des jeunes gens riches; & comme ils sont censés, après l'initiation, avoir oublié qu'ils ont des biens, & qu'ils n'osent les redemander, de peur d'un second noviciat, les vieillards les distribuent entre eux, & se contentent de dire qu'ils les destinent à des usages publics.

« Les Indiens prétendent, dit l'auteur cité, qu'on
 » n'emploie ces violens moyens, que pour délivrer la
 » jeunesse des mauvaises impressions de l'enfance &
 » de tous les préjugés qu'elle contracte ayant que
 » la raison puisse agir. Ils soutiennent que, remis
 » alors en pleine liberté de suivre les loix de la
 » nature, ils ne risquent plus d'être les dupes de la
 » coutume ou de l'éducation, & qu'ils sont plus en
 » état d'administrer équitablement la justice, sans
 » avoir égard à l'amitié ni au parentage.

A a ij

HUSSITES, (*les*) disciples & sectateurs de Jean Hus, joignirent aux opinions de leur maître une nouvelle erreur qui leur fut suggérée par un curé de Prague, nommé *Jacobel*. Cette erreur consistoit à soutenir que la Communion sous les deux especes étoit absolument nécessaire au salut, parce que Jesus-Christ avoit dit : » Si vous ne mangez la chair du Fils de » l'homme, & si vous ne buvez son sang, vous » n'aurez point la vie en vous. » Jean Hus, qui étoit alors au concile de Constance, consulté par ses disciples sur cet article, approuva le sentiment de *Jacobel*. Quelque tems après, il fut brûlé, comme nous l'avons dit. Mais les Hussites n'en devinrent que plus ardens à soutenir les dogmes de leur maître, & la Communion sous les deux especes, quoiqu'ils eussent été tous excommuniés par le concile. Dans plusieurs endroits de la Bohême & de la Moravie, on commença d'administrer la Communion sous les deux especes; mais les curés & les prêtres Catholiques s'opposèrent avec tant de force à cette innovation, que les prêtres Hussites furent obligés de se retirer sur une montagne, & d'y dresser une chapelle pour donner la Communion à leur maniere. Cette montagne fut appelée *Thabor*, mot qui, dans la langue du pays, signifioit *tente* ou *camp*. Le peuple accouroit en foule au Thabor; & la Communion sous les deux especes sembloit s'accréditer par les obstacles même, qui devoient la détruire. Les Hussites, poussés à bout par les rigueurs que l'on exerçoit contre eux, ne consulterent plus que la rage & le désespoir, & prirent les armes pour se défendre. *Zisca*, chambellan du roi *Wenceslas*, se mit à leur tête. Cet homme, qui possédoit toutes les qualités d'un grand capitaine, rendit le parti des Hussites redoutable aux plus puissans princes. Il fit bâtir une forteresse sur le Thabor; rassembla les Hussites en un corps d'armée; les dressa au service militaire, & se jetta ensuite sur ses ennemis. La victoire le suivit par-tout. Il ravagea la ville de Prague; massacra les

Sénateurs ; pillâ & brûla les monasteres. Ses soldats étoient animés au carnage par la vue d'un tableau qu'il leur faisoit montrer, où l'on avoit peint un calice. Sigismond voulut s'opposer aux progrès rapides de Zisca. Il mena contre lui des armées formidables, qui furent taillées en pièces. Vaincu trois fois, il commençoit à négocier un traité, lorsque Zisca, qui étoit aveugle depuis plusieurs années, fut emporté par la peste. Après sa mort, les Hussites se divisèrent en trois corps. Les uns ne voulurent point de chef & se firent nommer *orphelins*. Les autres choisirent des chefs, & prirent le nom d'*Orphobites*. Le troisieme corps, & le plus considérable, donna pour successeur à Zisca un de ses élèves appelé *Procopé le Raze* qui fut surnommé le *Grand*. Cette division des Hussites ne nuisit point à leurs conquêtes. Ils étoient toujours réunis, lorsqu'il falloit combattre contre les Catholiques. Les papes firent prêcher contre eux des croisades. Des armées composées de cent mille croisés attaquèrent les Hussites bien inférieurs en nombre, & furent mises en déroute. Enfin le pape & l'empereur, rebutés d'une guerre si malheureuse, voulurent tenter les voies de l'accommodement. Ils inviterent les chefs des Hussites à se rendre au concile de Basle, en leur donnant toute sûreté pour leur personne. L'invitation fut acceptée. Les députés Hussites, entre lesquels étoit Procopé, étant arrivés au concile, demanderent, 1^o que l'on administrât aux laïques la Communion sous les deux especes ; 2^o que tous les prêtres eussent pleine liberté de prêcher la parole de Dieu ; 3^o que la possession & la propriété des biens temporels fût interdite aux Ecclésiastiques ; 4^o que les magistrats fussent exacts à infliger des peines aux crimes publics. Le concile n'ayant pas voulu satisfaire les députés sur ces quatre articles, ils s'en retournerent, & l'on vit bientôt la guerre se rallumer aussi vivement que jamais, mais avec moins de succès pour les Hussites, Ils perdirent leurs

meilleurs généraux, & furent vaincus en plusieurs rencontres; ce qui rabattit un peu leur orgueil; & les rendit plus attentifs aux propositions de paix que le concile leur fit renouveler. On fit donc un traité, par lequel on permettoit aux Hussites la Communion sous les deux especes, à condition qu'ils se soumettroient à tous les autres usages de l'Eglise Catholique; & lui rendroient l'obéissance filiale, qui lui est dûe. Une autre condition portoit que les prêtres de Bohême, avant de donner la Communion sous les deux especes, avertiroient le peuple de ne pas croire que, sous l'espece du pain, il n'y eût que le Corps de Jesus-Christ & que son Sang sous l'espece du vin, mais qu'il étoit tout entier sous chaque espece. La communion sous les deux especes s'accrédita dans la plupart des églises de Bohême; mais les prêtres négligerent d'avertir le peuple qu'elle n'étoit pas nécessaire.

HUTTITES: secte d'hérétiques Anabaptistes, ainsi nommés; parce qu'ils avoient pour chef Jean Huttus. Ces sectaires prétendoient être descendus des Israélites, & envoyés pour exterminer les ennemis de leur secte; comme leurs prétendus ancêtres avoient exterminé les Cananéens.

HYACINTHIES: fêtes que les Lacédémoniens célébroient autrefois, pendant l'espace de trois jours, en l'honneur d'Apollon & d'Hyacinthe, son favori. Les poètes racontent qu'Hyacinthe, jeune homme de Laconie, d'une beauté parfaite, fut tendrement aimé d'Apollon. Zéphyre, qui étoit aussi amoureux d'Hyacinthe, jaloux de voir Apollon préféré, s'en vengea d'une maniere cruelle. Un jour qu'Apollon jouoit au palet avec son favori, le jaloux Zéphyre détourna par son soufflé le palet d'Apollon, & le porta dans le visage du jeune Hyacinthe qui tomba évanoui du corp. Apollon désespéré fit de vains efforts pour rappeler à la vie son cher Hyacinthe. Le voyant sur le point d'expirer, il le métamorphosa en une

Heur qui porte son nom. C'est en mémoire de cette triste aventure que les Lacédémoniens célébroient les fêtes appellées *Hyacinthies*.

HYBRISTIQUES * : fêtes que les habitans d'Argos célébroient pour honorer le courage héroïque de leurs femmes qui avoient pris généreusement les armes pour défendre la ville assiégée par les Lacédémoniens, & les avoient forcés de se retirer.

HYDROMANTIE ** : art de connoître les choses cachées, & de prédire l'avenir par le moyen de l'eau. On appelle cette espèce de divination *Hydatoscopie ****.

HYDROMISTE † : titre d'office dans l'Eglise Grecque. Les fonctions de l'hydromiste étoient de faire l'eau bénite, & d'en asperger le peuple.

HYDROPARASTATES : hérétiques, les mêmes que les Encratistes. On ne leur donnoit ce nom, que parce que le vin leur étoit absolument interdit. Ils ne buvoient que de l'eau, même dans l'Eucharistie. Voyez ENCRATISTES.

HYDROPHORIES †† : fêtes funèbres que les Athéniens & les Éginètes célébroient pour honorer les manes de ceux qui avoient péri dans les eaux du déluge.

HYMEN, ou HYMÉNÉE : dieu du paganisme, qui présidoit au mariage. Les poètes le supposent fils de Bacchus & de Vénus. On dit qu'un jeune Athénien nommé *Hyménée*, & doué d'une parfaite beauté, conçut, dès l'âge le plus tendre, une violente passion pour une jeune fille d'Athènes, d'un

* Du grec *ὕβρις*, outrage, insulte ; parce que les Argiennes avoient sauvé la ville des insultes de l'ennemi.

** Du grec *ὕδωρ*, eau, & *μαντεια*, divination.

*** De *ὕδατος*, génitif de *ὕδωρ*, eau, & *εὐνοια*, j'examine, je considère.

† *ὕδωρ*, eau, & *μυστος*, ministre de la religion.

†† *ὕδωρ*, eau, & *ἄρσεν*, j'emporte.

état & d'un rang bien supérieur au sien. N'osant par cette raison , lui découvrir son amour , il se déguisa en fille. Sa beauté & sa jeunesse favorisoient ce travestissement. Dans cet équipage non suspect , il suivoit par-tout sa belle , & ne la perdoit pas de vue. Un jour que les dames Athéniennes s'assembloient sur le bord de la mer pour la célébration des fêtes de Cérès , Hyménée , sçachant que sa maîtresse étoit de l'assemblée , eut l'adresse de s'y faire admettre à la faveur de son déguisement. Au milieu de la fête , des pirates , descendant tout-à-coup sur le rivage , enlevèrent toutes les femmes , & Hyménée avec elles ; les jettent dans leurs vaisseaux , & mettent à la voile. Hyménée , dans cette circonstance , fit voir un courage & une prudence qui décelèrent son sexe , malgré ses habits. Les corsaires , n'ayant aucune défiance de cette troupe de femmes , leur laissoient beaucoup de liberté , & se tenoient peu sur leurs gardes. Hyménée profita de leur sécurité pour tramer avec ses compagnes le complot le plus hardi. Après leur avoir exposé la grandeur du péril où elles étoient , il vint à bout de leur inspirer son courage , & les détermina à entreprendre de tuer leurs ravisseurs qui étoient en petit nombre. Le complot eut tout le succès qu'on en pouvoit attendre. Les pirates furent égorgés au moment qu'ils s'y attendoient le moins ; & Hyménée ramena auprès d'Athènes ses compagnes triomphantes. Il les cacha à quelque distance de la ville , & il y entra seul. Le bruit de la descente des corsaires , & de l'enlèvement de tant de personnes illustres , s'étoit déjà répandu dans Athènes. Hyménée raconta toutes les circonstances de cette aventure , & s'engagea de ramener dans Athènes toutes les prisonnières , si l'on vouloit lui accorder pour épouse celle qu'il demanderoit. Cette proposition ayant été acceptée avec joie , Hyménée alla retrouver ses compagnes , & rentra avec elles dans Athènes. Il ne tarda pas à épouser solennellement sa maîtresse ;

& ce mariage fut accompagné des acclamations & des vœux de toute la nation. C'est en mémoire de cette aventure, qu'Hyménée, après sa mort, fut invoqué comme le dieu du mariage. Il étoit ordinairement représenté sous la figure d'un jeune homme couronné de fleurs, tenant d'une main une torche allumée, & de l'autre, un voile jaune. Son nom étoit souvent répété dans les cérémonies nuptiales & servoit de refrain aux épithalames.

HYMNES : vers composés à l'honneur de la divinité. 1. Les anciens regardoient la poésie comme un art divin, & particulièrement destiné à chanter la gloire de leurs dieux. Nous avons plusieurs de leurs hymnes composés par les plus fameux poètes. L'hymne séculaire d'Horace nous apprend quelle étoit chez les Romains la forme de ces sortes de poèmes. Nous distinguons les hymnes des payens en *poétiques*, ou *populaires*, parce qu'ils ont été composés par des poètes théologiens, & qu'ils renferment la croyance du peuple : tel est l'hymne d'Horace dont nous venons de parler, & en *philosophiques*, parce que ceux-ci, composés par des poètes philosophes, expriment les idées sublimes, & le système religieux, qu'ils s'étoient formés de la divinité. Tel est le bel hymne que Stobée nous a transmis, & qu'on croit avoir été composé par Cléanthe, Lycien, le second fondateur du Portique. En voici la traduction par M. de Souchay, de l'Académie des inscriptions & belles-lettres.

» Ô pere des dieux ! vous qui réunissez plusieurs
 » noms, & dont la vertu est une & infinie ; vous
 » qui êtes l'auteur de cet univers, & qui le gou-
 » vernez suivant les conseils de votre sagesse, je
 » vous salue, ô Dieu tout puissant ! car vous dai-
 » gnez nous permettre de vous invoquer. Nous qui
 » rampons sur la terre, ne sommes nous pas l'ou-
 » vrage de vos mains, & comme l'image de votre
 » parole éternelle ? Vous serez, ô Jupiter ! la ma-
 » tière de mes louanges ; & votre souveraine puis-

» sance sera le sujet ordinaire de mes cantiques.
 » Vous voulez les biens & les maux, selon les
 » conseils de votre loi, loi éternelle qu'osent braver
 » les impies. Malheur à ces impies ! S'ils étudioient
 » votre loi, s'ils lui obéissoient, ils couleroit des
 » jours heureux dans l'innocence & dans la paix ;
 » mais ils ne suivent que les loix de leur aveugle
 » instinct. Ils sont les vils esclaves & les misérables
 » jouets de toutes les passions. »

2. Les sentimens furent autrefois partagés dans l'Eglise, au sujet des hymnes. Les uns prétendoient qu'on devoit les admettre dans l'Office divin. Les autres soutenoient le contraire. Le premier concile de Brague défendit de rien insérer dans l'Office, qui ne fût tiré de l'Ecriture ; & nommément il en bannit toute hymne, toute poésie, toute composition humaine ; mais l'usage des hymnes fut permis, en 633, par le quatrième concile de Tolède, à condition qu'on ne chanteroit que des hymnes composées par des auteurs recommandables. La principale raison sur laquelle s'appuyoit le concile, étoit l'exemple de Jesus-Christ & des apôtres, que l'Ecriture dit avoir chanté une hymne, *Hymno dicto*. La coutume de chanter des hymnes s'établit si bien, qu'on en joignit dans le corps de l'Office avec les psaumes. On ne trouve pas que, dans l'Eglise de Rome, on ait chanté des hymnes avant le douzième siècle. Les églises de Lyon & de Vienne n'en chantent point encore aujourd'hui, si ce n'est à Complies. L'usage des hymnes date de S. Ambroise, évêque de Milan, au quatrième siècle. Les Grecs & les anciens moines de l'Orient ne s'en sont jamais servis. Un Cordelier François du siècle dernier, scandalisé du style barbare & des fautes sans nombre, contre la mesure & la quantité, qui se trouvoient dans les hymnes du bréviaire Romain, s'imagina qu'il rendroit un grand service à l'Eglise, en les corrigeant & en les rendant plus poétiques ; & son travail fut approuvé par le pape Urbain VIII,

qui fit insérer dans le bréviaire Romain les corrections de ce religieux. Cette espèce d'innovation excita les plaintes de plusieurs qui trouvoient dans les anciennes hymnes une certaine onction, un certain sentiment de piété qu'elles n'avoient plus depuis qu'elles étoient plus régulières. S. Ambroise & S. Bernard disent, en parlant des hymnes de leur façon, qu'ils ont plus songé, en les composant, au sens qu'aux paroles. Malgré le mécontentement de quelques particuliers, Urbain VIII ne cessa de faire l'éloge des nouvelles hymnes. Il déclara même qu'en les comparant avec celles des anciens, il lui sembloit que les anciens avoient ébauché ces hymnes, & que l'auteur moderne les avoit perfectionnées. Il s'en faisoit cependant beaucoup que les hymnes du Cordelier fussent parfaites. Elles sont même gothiques & barbares, en comparaison de la poésie du fameux Santeuil, chanoine de S. Victor, qui s'est acquis une réputation justement méritée par ses admirables hymnes, qui sont insérées dans le bréviaire de Paris. On estime particulièrement celles où il célèbre les mystères de la sainte Vierge, & , entre ces dernières, celle qui a pour objet la Purification, & qui commence par ces mots :

Stupete gentes

3. Les Indiens ont des hymnes qui renferment quelque histoire de leurs dieux, ou de leurs Deutas, ou génies ; & ces histoires, qui sont des fables extravagantes, contiennent, pour l'ordinaire, quelque instruction morale : voici un de ces hymnes que les Braminés sont obligés de chanter, tous les matins, au lever de l'aurore. Il roule sur une aventure arrivée à un Deuta, nommé *Indré Doumena* ; & il a pour but de faire voir que l'orgueil est la source de bien des maux.

Indré Doumena traversa les airs sur un char plus rapide que le vent. Il rencontra dans sa course la montagne Tricoveta-Parvatam, fameuse par ses trois cimes, dont l'une est d'or, l'autre d'argent,

la troisieme de fer , & qui toutes sont ornées de pierres précieuses. Cette montagne est située dans une mer de lait. Sa hauteur & sa largeur sont de dix mille lieues. Le Deuta ne voulut point passer outre , sans se promener un peu sur cette montagne. Il descendit de son char , avec sa femme ; & , charmé de la beauté du lieu , il s'y arrêta quelque tems. Après avoir fait plusieurs tours , il choisit pour se reposer un endroit frais & solitaire. S'y étant assis avec sa femme , il n'y demeura pas oisif , & sa compagne se ressentit des tendres sentimens que lui inspiroit un si agréable séjour. Ce préambule n'est que pour l'ornement de la narration : voici le fait. Le Deuta , après avoir goûté les plaisirs de l'hymen , vit passer un Moneswara , personnage d'une espece plus sainte & plus excellente que celle des Deutas. Cependant il ne lui rendit aucun hommage , & le regarda d'un œil fier & dédaigneux. Le Moneswara , piqué de ce mépris , prononça une imprécation contre l'orgueilleux Doumena ; & souhaita qu'il fût changé en éléphant , & qu'il n'eût pour compagnie que des femelles d'éléphant. (Cet animal , chez les Indiens , est le symbole de l'orgueil.) En vain le Deuta essaya-t-il , par ses soumissions , de fléchir le Moneswara. Il ne put obtenir que de reprendre sa premiere forme , après un certain nombre d'années. Le voilà devenu éléphant , & entouré de dix mille femelles de la même espece. (Ce nombre est fixé dans l'hymne.) Erant un jour allé boire à un étang , il fut attaqué par un crocodile , & le combat dura mille ans. Il eût fini au désavantage de l'éléphant , parce que le crocodile , qui étoit dans son élément , en tiroit à chaque instant de nouvelles forces , si Vistnou ne fût venu à son secours , & ne lui eût donné la victoire sur le crocodile. Le Deuta reprit alors sa premiere forme ; témoigna sa reconnoissance à Vistnou , & lui demeura depuis particulièrement attaché.

Les Bramines assurent que Vistnou a promis une

entière rémission de tous les péchés à ceux qui réciteroient cette histoire.

HYPAPANTE *. C'est le nom que les Grecs donnent à la fête de la Purification de la sainte Vierge, & de la Présentation de l'Enfant Jesus dans le temple. Le mot *hypapante* signifie *rencontre*. Il exprime la rencontre du vieillard Siméon, & d'Anne la prophétesse, qui se trouverent ensemble, comme par une espece de miracle, dans le temple, lorsque l'Enfant Jesus y fut apporté.

HYPHIALTES **. Les Grecs appelloient ainsi certaines divinités nocturnes à-peu-près semblables aux Songes, & qui tourmentoient les hommes pendant le sommeil. Les Latins les nommoient **INCUBES**. Voyez cet article.

HYPERSISTAIRES †. Ce nom fut donné à certains hérétiques, qui parurent dans le quatrième siècle, & qui faisoient profession de n'adorer que le Dieu très-haut. Leurs dogmes n'étoient qu'un mélange absurde & monstrueux de la religion des payens & de celle des Juifs.

HYPYSISTE fut, selon les Phéniciens, le pere & le premier des dieux. Si l'on en croit Sancho-niaton, il eut de sa femme Béruth un fils qu'il appella *Uranus*; nom que les Grecs donnerent depuis au ciel ††.

HYRBAD, ou HARBOOD. Voyez **MAGES**.

* Dérivé des prépositions grecques *υπο*, & *αντι*, & d'*αντα*; je rencontre.

** *Υπερ*, dessus, & *πηματι*, je saute.

† *Υψιστος*, très-haut.

†† *Ουρανός* en grec signifie ciel.



[I B E]

IACCHUS : surnom donné à Bacchus , & qui signifie , en langage syriaque , *un enfant qui crie* , parce qu'on dépeignoit souvent Bacchus sous cette forme. Quelques-uns dérivent le mot *Iacchus* du grec *ιαχος* , *je crie* , *je hurle* , par allusion aux cris & aux hurlemens des Bacchantes dans les fêtes de Bacchus.

IBÉRIENS : Chrétiens schismatiques du Levant. Ils ont les mêmes opinions que les Grecs sur le purgatoire , sur le jugement dernier , sur la consubstantion , & sur la plupart des points contestés entre les Eglises Grèque & Latine. Voyez **SCHISME DES GRECS**. Le P. Avitaholis , missionnaire envoyé par le pape Urbain VIII pour ramener les Ibériens au sein de l'Eglise , dit que ces peuples « travaillent les jours de fête les plus solennels , même le jour de la Nativité de Notre-Seigneur. » Il décrit ainsi la manière dont leurs prêtres administrent le Sacrement de Baptême. « Premièrement , le prêtre lit un grand nombre d'oraisons sur l'enfant ; & , quand il vient aux paroles où nous faisons consister la forme du Baptême , il ne s'arrête point , & il les lit de suite , sans baptiser en ce tems-là l'enfant ; puis , si-tôt que la lecture est achevée , l'on dépouille l'enfant , & il est enfin baptisé par le parrain , & non par le prêtre ; ce qui se fait sans prononcer d'autres paroles que celles qui ont été prononcées quelque tems auparavant. Ils ne se mettent pas fort en peine de recevoir le Baptême. Ils rebaptisent ceux qui retournent à la foi , après avoir apostasié. Le prêtre seul est parmi eux le véritable ministre du Baptême ; de sorte que , faute de prêtres , un enfant mourra sans être baptisé ; & il y a quelques-uns de leurs docteurs qui croient qu'alors le Baptême de la mere

fuffit pour fauver l'enfant. Ils donnent aux enfans avec le Baptême, la Confirmation & l'Euchariftie. Ils fe confeffent, pour la premiere fois, quand ils fe marient; ce-qu'ils font auffi, quand ils fe croient à l'extrémité; mais ils font leur confeffion en quatre mots. Ils donnent la Communion aux enfans, lorsqu'ils font à l'article de la mort; & les adultes ne la reçoivent que rarement: il y en a même plusieurs qui meurent fans la recevoir. Le prince contraint les eccléfiastiques, même les évêques, d'aller à la guerre; & de retour d'une campagne, ils célèbrent la Mefle fans aucune difpenfe de leur irrégularité. Ils font dans ce fentiment, qu'en un jour on ne doit dire qu'une Mefle fur un autel, non plus que dans chaque églife. Ils consacrent dans des calices de bois; & ils portent l'Euchariftie aux malades avec une grande irrévérence, fans aucune lumière & fans convoi. En de certains jours de fête, les prêtres affiftent enfemble à la Mefle de l'évêque, qui leur donne l'Euchariftie dans leurs mains; & ils la portent eux-mêmes à la bouche. Les eccléfiastiques ne récitent pas tous les jours le bréviaire; mais un ou deux feulement le récitent, & les autres écoutent. La plupart des Ibériens fçavent à grand peine les principes de la Religion. S'ils n'ont point d'enfans de leurs femmes, ils les répudient avec la permiffion des prêtres, & en époufent d'autres; ce qu'ils font auffi, en cas d'adultère ou de querelle. Ils prétendent qu'il ne fe fait plus de miracles dans l'Eglife Romaine, & que le pape ne peut donner des difpenfes que dans les chofes qui font de droit positif; & encore eft-il néceffaire qu'elles ne foient pas de grande conféquence.

IBUM. Ce mot hébreu fignifie *époufer fa belle-fœur*; & c'eft le nom que les Juifs modernes donnent au mariage qu'un frere contracte avec la veuve de fon frere défunt, lorsqu'il eft mort fans enfans. Un tel mariage, qui feroit regardé parmi nous comme inceftueux, étoit autrefois recommandé

aux Juifs par la loi de Dieu. Celui qui refusoit de se conformer à cette loi, étoit regardé avec mépris, comme un homme sans cœur, qui s'embarassoit peu de laisser périr le nom de son frere. La veuve se rendoit aux portes de la ville. Elle y faisoit assembler les vieillards, & leur disoit : « Le » frere de mon époux ne veut point perpétuer la » postérité de son frere en Israël. » Les vieillards faisoient alors venir le beau-frere, & lui demandoient s'il étoit vrai qu'il refusât d'épouser la veuve de son frere? Après qu'il avoit déclaré son refus, la veuve s'approchoit de lui; le déchauffoit & lui crachoit au visage, en disant : « Ainsi fera-t-on à » l'homme qui n'édifie pas la maison de son frere; » & sa maison sera nommée dans Israël, *la maison du déchauffé.* » Les Juifs modernes nomment cette cérémonie *caliza*, ce qui signifie *déchausser le soulier*. Il est rare qu'ils se chargent des veuves de leurs freres. Ils aiment mieux les mettre en liberté; ce qu'ils font avec les mêmes cérémonies qu'on vient de décrire. Les rabbins tiennent la place des vieillards; & l'action se passe dans le lieu qu'ils ont marqué, & non, comme autrefois, à la porte de la ville. Quelques Juifs abusent de cet usage pour satisfaire leur avarice; car leurs belles sœurs ne pouvant redemander leur dot, ni se remarier qu'après avoir été affranchies par eux, ils les font attendre long-tems, & leur vendent fort cher cet affranchissement: c'est pourquoi lorsqu'un Juif marie sa fille à un homme qui a des freres, il stipule quelquefois dans le contrat, que si son mari meurt sans laisser d'enfans, le frere aîné l'affranchira gratuitement. D'autres obligent le mari, lorsqu'il est sur le point de mourir, d'affranchir sa femme, afin qu'elle ne tombe pas au pouvoir de son beau-frere. On trouve dans le Talmud une question importante au sujet de ce déchauffement, qui, selon la loi, doit être fait de la main droite. On demande donc comment une femme, qui seroit privée de la main droite, pourroit

pourroit s'acquitter régulièrement de cette cérémonie, si elle se trouvoit dans le cas ? & l'on répond que, dans cette circonstance, elle devoit se servir de ses dents pour déchausser son beau-frère.

ICHTYOMANCE * : sorte de divination qui se faisoit en examinant les entrailles des poissons, ou leur manière de manger.

ICONOCLASTES. On appelle ainsi les adversaires des images. L'auteur de cette hérésie fut, dit-on, un nommé *Xénias*, ou *Philomene*, esclave fugitif, Persan de nation, qui avoit trouvé le moyen de se faire élever à l'épiscopat. Il regardoit le culte des images comme une idolatrie injurieuse aux Saints, à Jésus-Christ & à Dieu même, qui ne vouloit être adoré qu'en esprit & en vérité. Il ne vouloit pas qu'on représentât ces êtres spirituels, sous des images grossières & corporelles ; ces êtres vivans, sous des figures muettes & insensibles. Nulle secte n'a peut-être jamais fait tant de ravages que celle-ci. On a vu des empereurs la soutenir avec le dernier acharnement. Elle occasionna même les persécutions les plus violentes ; & quoique condamnée dans plusieurs conciles, elle s'est encore renouvelée dans les derniers siècles, & est même en vigueur aujourd'hui chez les Prétendus-Réformés.

ICONOLÂTRES **. Les hérétiques Iconoclastes donnoient ce nom aux Catholiques, pour leur reprocher qu'ils rendoient aux images le culte qui n'étoit dû qu'à Dieu.

ICOXUS : nom que l'on donne aux partisans d'une certaine secte répandue dans le Japon. Le fondateur de cette secte, quoique livré aux vices les plus honteux, sut les déguiser avec tant d'art, que le peuple, trompé par son extérieur hypocrite, le regarda, pendant sa vie, comme un saint du

* Du grec *ιχθυος*, poisson, & *μαντεια*, divination.

** Du grec *εικων*, image, & *λατρειαν*, j'adore.

premier ordre. La vénération, qu'on avoit pour lui, étoit si grande, que, lorsqu'il marchoit dans les rues, tous les passans se prosternoient à ses pieds, s'imaginant obtenir par ce seul acte de respect le pardon de tous leurs péchés. Après sa mort, on lui rendit les honneurs divins. Ses sectateurs célèbrent, tous les ans, sa fête avec beaucoup de solemnité. Ils croient fermement que celui qui, ce jour-là, peut entrer le premier dans son temple, est comblé de graces particulieres. Dans cette idée, une prodigieuse multitude de peuple s'assemble, de grand matin, à la porte de son temple. Aussi-tôt qu'elle s'ouvre, chacun fait tous ses efforts pour entrer; & la presse est si grande, qu'il arrive ordinairement que quelque zélé dévot y est étouffé. Il y en a qui poussent la dévotion jusqu'à s'étendre sur le seuil du temple, & à se laisser écraser sous les pieds de ceux qui entrent en foule.

IDOLÂTRES. C'est le nom que l'on donne à ceux qui adorent de faux dieux, & qui rendent les honneurs divins à des idoles fabriquées de la main des hommes.

IDOLATRIE** : culte, adoration des idoles & des faux dieux. L'idolatrie est presque aussi ancienne que le monde. Plusieurs prétendent que les premiers hommes ne conserverent pas long-tems la connoissance du Dieu qui les avoit créés; qu'ils ne tarderent pas à lui substituer d'autres dieux forgés par leur ignorance, par leurs passions, ou par leur caprice. Dès l'an du monde 245, on distinguoit les enfans de Dieu d'avec les enfans des hommes, c'est-à-dire les adorateurs du vrai Dieu, d'avec ceux qui étoient engagés dans l'idolatrie. La corruption du genre humain fit de si grands progrès, & devint si universelle, que, vers le tems du déluge, il ne se trouva sur la terre qu'une seule fa-

* Du grec *ειδωλον*, *idole*, & *λατρευω*, *j'adore*.

taille dont la religion fût pure, tandis que tout le reste des hommes avoit corrompu sa voie. Après le déluge, le culte du vrai Dieu se conserva quelque tems parmi les enfans de Noë ; mais, après la dispersion des nations & la confusion des langues, ce culte fut étrangement défiguré chez les différens peuples qui partagerent entr'eux l'univers. Les mêmes causes, qui avoient produit l'idolatrie avant le déluge, la firent renaître ; & les hommes, livrés à leurs penchans corrompus & à la grossièreté de leurs sens, perdirent absolument la connoissance d'un Être spirituel & invisible, dont les qualités & les perfections n'étoient pas assez palpables pour eux. Mais, en oubliant quel étoit le vrai Dieu, ils ne purent oublier qu'il y avoit un Être suprême duquel ils dépendoient : c'étoit un sentiment chez eux plutôt qu'une idée. Voilà donc la véritable source de l'idolatrie : l'ignorance où tombèrent les hommes des perfections du vrai Dieu ; & ce besoin de Dieu, si l'on peut s'exprimer ainsi, c'est-à-dire ce besoin d'un maître, d'un protecteur & d'un appui, qui est le premier besoin de l'humanité ; besoin dont elle est sans cesse avertie par ses foiblesses, ses infirmités, ses craintes, ses espérances, & les dangers continuels auxquels elle est exposée. Les hommes, réduits en cet état, se trouvant entre l'ignorance du véritable Dieu & la nécessité d'avoir des dieux, jetterent les yeux autour d'eux. Incertains & flottans, ils les leverent vers le ciel. Ils y virent briller cet astre radieux, qui dispense les jours & la lumière ; qui ranime la nature languissante par sa chaleur féconde ; qui fait mûrir les fruits ; qui réjouit l'univers par sa présence, & le plonge, par son absence, dans la tristesse & dans la nuit ; qui paroît être, en un mot, l'ame de l'univers. Cet astre, dont ils recevoient tant de bien, leur parut être le véritable Dieu qui rouloit sur leurs têtes dans toute la splendeur de sa majesté, & dont leurs foibles yeux ne pou-

voient soutenir l'éclat. Ils se prosternerent en tremblant devant lui, & l'adorerent. La lune & les étoiles, qui leur sembloient être les ministres du soleil, eurent aussi part à leurs hommages : ce sont les premiers dieux que se forgerent les hommes. Le culte des astres fut long-tems leur religion dominante; & sans doute, c'est la moins absurde de toutes les idolatries. *Voyez* SABÉISME, SOLEIL.

Après le culte des astres, celui du feu est le plus ancien. Cet élément, si utile à la vie, si répandu dans tous les corps, si pur, si noble, si impétueux & si terrible, parut aux mortels ignorans avoir quelque chose de divin. Les Perses & les Chaldéens lui rendirent des honneurs particuliers. *Voyez* FEU, MAGES, GAURES, ZOROASTRE.

Les hommes, n'ayant que des idées grossières & charnelles de l'Être suprême, qu'ils se formoient, ne crurent pas qu'il fût de sa dignité d'entrer dans le détail de tous les évènements de la vie, & de gouverner toute la nature. Ils jugerent plus grand & plus noble de lui donner des ministres qui, dans l'administration de l'univers, eussent chacun leur département : de-là cette foule de dieux subalternes, qu'ils imaginèrent, & auxquels ils assignèrent à chacun une portion de la nature à gouverner.

L'apothéose des grands hommes est aussi une des principales branches de l'idolatrie. Ceux qui, pendant la vie, s'étoient distingués par quelques exploits extraordinaires, par quelque invention utile à l'humanité, furent regardés comme des hommes divins, que l'Être suprême avoit envoyés sur la terre pour le bonheur & la gloire des mortels. Lorsqu'ils mouraient, on s'imaginait qu'ils retournoient vers celui qui les avoit envoyés; & on leur décerna des honneurs divins. Le tems faisant perdre la mémoire de leurs véritables actions, on leur en substitua de supposées. On désigra

toute l'histoire de leur vie : on l'orna de prodiges , de merveilles , de contes absurdes & extravagans ; de-là sans doute les fables inextricables de l'ancienne Mythologie. Il est très-probable que les dieux du paganisme n'étoient point des êtres absolument chimériques , du moins les principaux dieux. C'étoient des hommes déifiés , dont l'histoire , altérée par la superstition , par l'ignorance & par l'amour du merveilleux , est devenue , telle qu'elle est aujourd'hui , un amas d'impertinences qui nous paroïtroient encore plus méprisables que les contes de vieilles dont on berce les enfans , si tous les charmes de la plus belle poësie n'avoient été employés pour les embellir , & pour leur donner quelque prix.

1. Nous placerons ici le sentiment de M. Pluche sur l'origine de l'idolatrie , afin que le lecteur puisse choisir ce qui lui paroïtra le plus vraisemblable sur cette matiere. Selon lui , c'est en Egypte qu'il faut chercher la source de l'idolatrie. Les anciens Egyptiens , amateurs des emblèmes & des allégories , se servoient de figures symboliques , pour désigner & annoncer les actions les plus importantes de la vie , tant civiles que religieuses. Les fêtes , les cérémonies , le tems des semences , de la moisson , de la cruë du Nil , de son retour dans son lit ; toutes ces choses étoient désignées par des figures chargées d'attributs convenables à la chose qu'elles représentoient. En un mot , pour enseigner toutes les vérités utiles , on se servoit de symboles & d'allégories qui piquoient la curiosité par un air mystérieux , & récompensoit des efforts qu'on faisoit pour les expliquer , par la satisfaction de découvrir la vérité qu'elles cachotent. Avant l'invention des lettres , qui peignent les sons de la voix , l'écriture ne consistoit qu'à tracer sur la pierre ou sur l'ardoise ces figures symboliques. Mais cette écriture avoit de grands inconvéniens : il falloit mul-

tiplier ou varier les figures comme les objets ; ce qui seroit à la fin devenu impraticable , si l'on n'eût inventé une autre sorte d'écriture beaucoup plus commode , qui, par le moyen d'un petit nombre de lettres, parle aux yeux ; peint la pensée , & lui donne de la couleur & de l'ame ; mais cette invention si utile fut bien funeste aux Egyptiens. Ayant abandonné l'écriture symbolique , ils n'en continuèrent pas moins d'exposer en public les symboles ordinaires , qui étoient comme autant d'affiches destinées à instruire la multitude des choses qui l'intéressoient ; mais le sens de ces symboles fut oublié peu-à-peu, parce qu'il n'étoit plus rappelé par le besoin d'entendre l'écriture symbolique. Bientôt il n'y eut plus que les prêtres qui entendissent ce que signifioient la plupart des figures symboliques, qu'il étoit ordinaire de présenter en public. La multitude n'y voyoit plus que des figures d'hommes & d'animaux , divers instrumens de labourage, & autres choses de cette nature. Enfin , par la superstition la plus déplorable , elle en vint jusqu'à prendre pour des êtres réels ces enseignes & ces affiches. Elle oublia le véritable Dieu , & prostitua ses hommages à ces figures qui, dans l'origine , étoient destinées pour l'avertir des devoirs qu'elle devoit rendre à Dieu. Ces nouvelles divinités se répandirent chez les peuples voisins, que le commerce attiroit en Egypte , & qui étoient portés à prendre pour modèles les Egyptiens , qui passaient pour le peuple le plus sage de l'univers. Chaque peuple s'appropriâ les divinités Egyptiennes , en leur donnant des noms nouveaux, & en bâtit sur ces noms des généalogies & des histoires bizarres. Telle fut , selon M. Pluche , l'origine de l'idolâtrie dont tous les peuples de l'univers furent infectés , à l'exception des Juifs , & dont les ténèbres ne furent dissipées que par la venue du Messie.

2. La première, & la principale de toutes les loix que Dieu donna au peuple Juif, fut de n'avoir point d'autres dieux que lui ; de ne faire aucune sorte d'image ou de ressemblance de quelque être que ce fût, & de ne se prosterner devant aucune idole. Les Juifs expliquoient si littéralement cette dernière expression, qu'ils auroient cru commettre une idolatrie, s'ils s'étoient baissés devant une idole, pour s'ôter une épine du pied, pour ramasser quelque chose qu'ils auroient laissé tomber, ou pour quelqu'autre besoin : en tous ces cas, ils devoient s'asseoir à terre, ou tourner le dos à l'idole.

3. Jusqu'au tems de la conquête de Jules-César, les Gaulois avoient toujours adoré l'Être suprême, sous le nom d'*Efus*, sans lui bâtir aucun temple, sans lui ériger aucune statue. Mais, devenus sujets de l'Empire Romain, ils reçurent la religion de leurs nouveaux maîtres avec leurs loix. *Efus* prit le nom de *Jupiter*. Les autres divinités Romaines eurent leurs temples & leurs statues dans les Gaules ; & les Gaulois se plongèrent d'autant plus avant dans l'idolatrie, qu'ils en avoient été plus long-tems éloignés. La tyrannie des Druides, & l'abus qu'ils faisoient de leur autorité, contribua beaucoup à faire embrasser aux Gaulois le culte des Romains, comme une occasion de se soustraire au joug insupportable de leurs prêtres.

4. Le soleil & la lune, ainsi que plusieurs autres divinités moins nobles, étoient autrefois adorés par les habitans de la Finlande, & de la Laponie.

5. *Olaus Magnus* rapporte que certains peuples idolâtres, voisins du pôle septentrional, rendoient des hommages à un lambeau de drap d'écarlate, qu'ils attachoient au bout d'une lance. Ces même peuples adorent, à ce qu'on prétend, le soleil & la lune. La beauté & l'utilité de ces astres, qui pourroient, en quelque sorte, excuser leur idolatrie, n'empêchent pas qu'ils ne rendent les mê-

mes hommages à de viles statues de bois ; aussi grossières que ceux qui les adorent. Plusieurs autres peuples du Nord se font, chaque jour, de nouveaux dieux, au gré de leur caprice.

6. Quoique le Christianisme soit la religion dominante en Ethiopie, les sauvages, qui habitent le canton de Zender, rendent des hommages à plusieurs idoles ou démons, & sont fort entêtés de la forcellerie.

7. Les Jukogayes, peuples qui habitent aux environs du Léna, dans la Sibérie, ont coutume d'orner de colliers de verre les corps des défunts. Ils les suspendent à l'air, pour les faire sécher ; & lorsqu'ils ne sont plus que des squelettes, ils les croient devenus des dieux, & leur rendent, en cette qualité, toute sorte d'honneurs.

8. Les Tartares idolâtres ont coutume, avant de boire, de rendre de certains honneurs au feu, à l'air, à l'eau & à la mort ; & ces honneurs consistent à se tourner vers les quatre points cardinaux, qui, selon leurs idées, répondent à ces quatre choses ; vers le Midi, en l'honneur du feu ; vers l'Orient, en l'honneur de l'air ; vers l'Occident, en l'honneur de l'eau ; & vers le Nord, en l'honneur de la mort.

Ces peuples rendent encore un culte religieux à des trophées qu'ils élèvent exprès sur les plus hautes montagnes. Ils sont persuadés que ces trophées contribuent à la conservation des hommes & des chevaux.

Les tartares Burates, qui habitent dans la Sibérie, rendent un culte religieux au soleil & à la lune ; & l'on prétend que ce sont leurs seules divinités.

Parmi les adorateurs du soleil & de la lune, on peut aussi compter les Tartares Czérémisses, qui habitent aux environs du Volga.

9. Selon le sentiment du sçavant P. Kirker, les Chinois ont recueilli cette prodigieuse quantité de

Dieux adorés jadis par les Egyptiens, les Grecs & les Romains. Ils leur ont seulement donné des noms différens. Par exemple, ils appellent la lune, *la reine du ciel*; Diane, *la présidente des forêts*; Cérès, *la terre*; Esculape, *l'esprit de la médecine*. Suivant le même auteur, les Chinois reconnoissent trois ordres de dieux. Fo tient le premier rang. Il a du rapport avec le Jupiter des Grecs & des Romains. Ils le représentent tout éclatant de rayons, & les mains cachées, comme pour faire entendre qu'il agit sur la nature, par une vertu occulte. Souvent ils lui donnent la forme d'un dragon volant, couvert d'une écaille de tortue. A ses côtés, sont les chefs des deux autres sectes qui subsistent à la Chine, Confucius & Dokun. Mars, le dieu de la guerre, que les Chinois prétendent avoir pris naissance d'une fleur, & plusieurs grands hommes, qui ont paru dignes des honneurs divins, sont aussi placés dans la première classe. On compte parmi les dieux du second ordre les enfans de Mars, qui, selon les Chinois, ont asservi toute la terre par la force de leurs armes. Plusieurs autres divinités, qui ont enseigné l'art de guerre, sont dans le même rang. Le troisième ordre est composé des génies qui président aux quatre élémens, & dont le nombre est prodigieux.

Les Chinois ont jugé que l'inventeur de leur poésie dramatique méritoit d'être mis au rang des dieux. Les Comédiens l'honorent d'un culte particulier, & portent toujours sur eux une image de cette divinité protectrice de leur théâtre.

10. Les Japonois, le peuple le plus orgueilleux & le plus vain de l'univers, se vantent d'être descendus des dieux. Ils prétendent qu'il a régné successivement au Japon deux races de divinités, & qu'ils doivent leur origine à la seconde race. Sept esprits célestes composèrent la première race. L'un d'eux, ayant vu par hasard un certain oiseau qui caressoit sa femelle, conçut le desir de l'imiter.

Malgré sa spiritualité, il contracta une union charnelle, & donna la naissance à cinq esprits terrestres, qui formerent la seconde race. Ces esprits terrestres peuvent être regardés comme des demi-dieux & des héros. Ils régnerent au Japon, pendant une multitude prodigieuse de siècles. Le règne du premier fut de deux cent cinquante mille ans ; & celui du dernier, de huit cent trente-six mille quarante-deux ans. Le premier de ces esprits terrestres se distingua particulièrement par l'éclat de ses exploits & de ses miracles. Toutes les sectes différentes du Japon, les impies même & les scélérats lui rendent des honneurs particuliers ; & dans toutes les isles du Japon, il y a des temples érigés en son honneur.

Ces mêmes peuples s'imaginent que les âmes des morts passent souvent dans des corps de singes, animaux auxquels la nature a donné quelque ressemblance avec l'homme. Dans cette idée, ils leur rendent un culte solennel. On voit dans une pagode ces animaux hideux, exposés à la vénération publique. Au milieu de la pagode, est un gros singe élevé sur un piedestal. Une multitude d'autres singes sont rangés dans des niches, le long des murs du temple. Leurs attitudes comiques & indécentes sont plus propres à faire rire qu'à exciter la dévotion. Un Bonze, placé près de l'autel du principal singe, frappe sur un bassin de cuivre, &, par ce son, avertit les dévots de venir présenter leurs offrandes à cette ridicule divinité.

On trouve dans le Japon une certaine secte dont les partisans adorent une certaine idole qui a trois têtes. La première représente le soleil ; la seconde, la lune ; la troisième, la vertu ou l'influence de ces deux astres.

II. On peut, à juste titre, regarder comme une idolatrie les honneurs excessifs que l'on rend aux monarques Orientaux, & les serviles adorations de leurs sujets, ou plutôt de leurs esclaves. Nous nous

bornons à quelques détails sur le cérémonial qui s'observe à la cour du roi d'Ava, qui, sans contredit, est le plus fier & le plus vain de tous les princes de l'Orient, quoiqu'il soit un des moins puissans. La plus éminente qualité, qui distingue les principaux seigneurs du royaume d'Ava, est celle de premier Esclave du Roi. Lorsqu'on porte dans les rues l'eau & les fruits destinés pour la table du prince, tous les passans se mettent à genoux, & adorent les vases & les paniers. Lorsqu'on parle du roi, on lui donne le nom de *Kiak*, qui signifie *Dieu* dans la langue du pays. La vanité de ce prince éclate sur-tout dans les titres fastueux qu'il prend, lorsqu'il écrit à quelque monarque étranger. Il se qualifie de « Roi des rois, auquel tous les autres » doivent obéir, comme étant ami & parent de tous » les dieux du ciel & de la terre, conservateur de la » vie de tous les êtres, modérateur des saisons, frere » du soleil, proche parent de la lune & des étoi- » les, maître absolu du flux & reflux de la mer, » roi de l'éléphant blanc, & des vingt-quatre pa- » rasols. » Le roi d'Ava regarde tous les autres rois comme ses esclaves. Lorsqu'il a dîné, il fait avertir, par le son d'une trompette, tous les rois, ses esclaves, qu'il a fini son repas, & qu'il leur permet de se mettre à table. Lorsque ce prince admet à son audience un ambassadeur étranger, des héraults proclament, à son de trompe, l'honneur que va recevoir cet ambassadeur, en obtenant la permission de voir le roi des rois, la gloire de toute la terre. Avant d'entrer dans la chambre d'audience, l'ambassadeur se prosterne trois fois; & lorsqu'il y est arrivé, il reste le visage collé contre terre, jusqu'à ce qu'on lise un ordre qui lui signifie de se relever. Ce fier monarque, peu content des hommages des hommes, exige encore que les bêtes s'humilient devant lui; & l'on dresse exprès les éléphants à se coucher sur le ventre, lorsque le roi passe auprès d'eux,

12. Le roi de Siam est, comme tous les princes Orientaux, le dieu visible de ses sujets; & les hommages, qu'on lui rend, ne diffèrent en rien du culte religieux, qui n'est dû qu'à la divinité. Les Siamois ne prononcent jamais le nom de leur roi. Ils ne le savent même pas; & il est tenu fort secret, de peur qu'on ne s'en serve pour quelque maléfice. Quelques auteurs assurent que le roi n'a point de nom, pendant sa vie, mais qu'après sa mort, son successeur lui en donne un par lequel il est désigné dans l'histoire. Ainsi, lorsque l'on parle du roi régnant, on se sert des noms de *Pramaha*, *Crassat*, composés de trois mots qui signifient *respectable*, *grand* & *vivant*. Ce prince se montre rarement à ses sujets. Il y a cependant quelques jours solennels, auxquels il paroît en public. Tous les ans, au mois de Septembre, il se promène par la ville, avec un cortège magnifique, & grand nombre d'éléphants couverts de riches harnois, parmi lesquels on remarque l'éléphant blanc. La marche se fait avec beaucoup de pompe, au son des instrumens. Dans tous les endroits par où le roi passe, le peuple est prosterné la face contre terre, sans oser lever les yeux, que lorsqu'il est passé. Le prince se montre une seconde fois, au mois de Novembre; mais c'est sur la rivière. Il monte une espèce de barque, que l'on nomme *bâlon*, de la longueur de trente ou quarante verges sur deux de largeur: elle a deux pieds environ de profondeur. Au milieu de cette barque est un trône, de la hauteur de sept pieds, surmonté d'un magnifique dais sous lequel le monarque est assis: à ses pieds, sont les principaux seigneurs de l'Etat. Les rameurs sont au nombre de cinquante ou soixante: on les appelle *pagayeurs*. Ils sont revêtus de belles vestes, couleur de chair; & leur tête est couverte d'un magnifique bonnet, en forme de turban. Le bâlon du roi est suivi de mille autres grands bâlons, & de plusieurs milliers de petits bâlons ordinaires, qui cou-

vrent la rivière, l'espace de cinq ou six milles. Mais, autour du bâlon du roi, on observe de laisser toujours un espace vuide d'environ un demi-mille. Vers le soir, le roi vient aborder près d'un temple situé de l'autre côté de la rivière, & distant de la ville d'environ trois milles. Les prêtres adressent quelques prières à la divinité pour le repos & le bonheur de Sa Majesté. Ils lui font ensuite présent d'une pièce de toile de coton de deux verges & demie. Il faut que cette pièce soit filée & tissue, le jour même qu'on la présente au roi. Le prince fait à son tour quelques dons aux prêtres; puis, remontant sur son bâlon, il reprend le chemin de son palais.

N'oublions pas une autre cérémonie que fait le roi de Siam, dans ce jour solennel. Persuadé que les eaux doivent lui obéir comme ses sujets, il leur ordonne de ne pas se déborder au-delà d'un certain point qu'il leur marque; mais il arrive souvent que les eaux, au mépris des ordres du prince, s'étendent bien au-delà du terme prescrit, & semblent avertir l'orgueilleux monarque, qu'elles ont un autre Maître que lui.

Pour mieux faire connoître combien est bas & servile le respect que les plus grands seigneurs Siamois témoignent pour leur roi, nous rapporterons le trait suivant. Le roi de Siam devant donner un spectacle public, qui représentoit la prise d'un éléphant, une douzaine de seigneurs se rendirent avant lui, au lieu du spectacle, & s'affirèrent à terre, les jambes croisées, devant la place que devoit occuper le prince, mais tournés du côté où l'on devoit représenter le spectacle. Dès que le son des instrumens de musique les avertit que le roi approchoit, ils se prosternèrent promptement sur les genoux & sur les coudes, vers l'endroit d'où parloit le bruit. A mesure que le bruit approchoit, il se tournoient vers le lieu d'où il venoit, demeurant toujours prosternés; en sorte que, lorsque le

roi eut pris sa place, ils se trouverent prosternés devant lui, & le dos tourné au lieu de la scène. Pendant tout le tems du spectacle, ils resterent dans la même attitude, sans oser faire le moindre mouvement, ni lever tant soit peu la tête.

13. Les habitans de l'isle de Ceylan reconnoissent un Être suprême, qui a créé tout le monde; mais ils sont persuadés qu'il est trop grand pour s'embarasser de tout le détail du gouvernement de cette vaste machine, & qu'il a commis des vicaires & des lieutenans pour gouverner l'univers à sa place, & leur a marqué à chacun leur département & leur emploi. Celui-là préside à la mer, celui-ci aux saisons, un autre à l'agriculture, un troisième au commerce: de-là vient le nombre prodigieux d'idoles, que l'on voit dans les temples à Ceylan, dont la plupart ressemblent plutôt à des monstres qu'à des dieux. Knox soupçonne aussi que ces insulaires rendent des honneurs divins au soleil & à la lune. Ils sont persuadés que chaque pays a ses dieux particuliers, qui n'ont aucun pouvoir sur les pays voisins; & ils distinguent toutes ces divinités par des noms différens.

Le respect de ces insulaires pour leurs souverains va jusqu'à l'idolatrie. Ils n'osent s'approcher du monarque, ni même le regarder sans un ordre exprès de sa part. Lorsqu'ils ont obtenu la permission de paroître devant lui, avant de l'aborder, ils se prosternent trois fois la face contre terre. Lorsqu'ils se retirent; ils se gardent bien de montrer le dos au prince. Ils marchent à reculons, jusqu'à la porte, observant toujours d'avoir le visage tourné vers le roi. Quand ils parlent de leur Souverain, ils le nomment d'un nom qui ne convient qu'à la divinité. « Au contraire, dit Knox, quand ils parlent » d'eux-mêmes au roi, ils ne parlent pas par la » première personne, *J'ai fait* ou *j'ai dit*, ils s'expriment ainsi: *Le membre d'un chjen a fait* ou *a dit*. S'ils parlent de leurs enfans, ils disent: *Les*

» *petits chiens*. Si le roi leur demande combien ils
 » en ont, ils repondent : *tant de chiens & de chien-*
 » *nes* ; ce qui fait voir combien il le porte haut , &
 » dans quel esclavage ils vivent sous lui. » Les
 rois de Ceylan , peu contents des honneurs qu'on
 rend à leur personne , veulent encore qu'on ait le
 même respect pour les choses même les plus viles ,
 qui servent à leurs usages. » Ceux qui rencontrent
 » ces choses , dit Knox , sont obligés de se détour-
 » ner. Il n'y a pas jusqu'à son linge sale , qu'on
 » envoie laver tous les jours , auquel ils ne rendent
 » honneur. . . . Il faut se lever , quand on le voit
 » passer. Ceux qui en sont chargés , le portent sur
 » la main haut élevée & couvert d'une toile
 » peinte. »

14. Les habitans de l'isle de Bissoa , située à quel-
 que distance de la riviere de Gambie en Afrique ,
 sont livrés à l'idolatrie la plus grossiere. Chacun
 choisit ses dieux à sa phantasie. Les arbres sont les
 objets les plus communs de leur culte. Ils ont une
 petite figure , qu'ils appellent *China* , qui est leur
 idole principale.

15. Ceux de l'isle Formose reconnoissent deux
 dieux principaux : l'un , chargé de veiller sur les
 hommes , & qui demeure vers le midi ; l'autre , qui
 prend soin des femmes , & est femme lui-même , fait
 son séjour vers l'Orient. Ces peuples adorent encore
 un autre dieu , ou génie malfaisant , qui habite vers
 le Nord. Outre cela , les Formosans rendent des
 hommages à une foule de dieux , dont les uns prési-
 dent à la guerre , les autres envoient les maladies
 & la santé. Ceux-ci ont l'intendance de la chasse
 & des semailles : ceux-là veillent sur les maisons , &c.
 Ils supposent que la plupart de ces dieux ont femme
 & enfans. C'étoit aussi l'idée des anciens Grecs &
 Romains. Ils croient que plusieurs d'entr'eux ont
 été autrefois des hommes , qui , par leur vertu , se
 sont élevés au rang de la divinité. Mais , chez ces
 peuples grossiers , les vices peuvent diviniser comme

les vertus. Ils pensent qu'après la mort des méchans, leurs ames sont transformées en diables ; & , dans cette qualité , ils leur offrent des sacrifices. On voit , sur les montagnes de l'isle , des autels & des statues élevés en l'honneur du chef des démons, auquel on immole des animaux & quelquefois des hommes.

16. Les idolâtres des isles Philippines rendent les honneurs divins au soleil , à la lune & aux étoiles. Ils ont plusieurs autres dieux de différens sexes.

17. Les Macassares , qui habitent les isles Moluques, & suivent aujourd'hui la religion de Mahomet, rendoient autrefois les honneurs divins au soleil & à la lune qui étoient les principaux objets de leur culte. Lorsque ces deux astres se levoient & se couchoient , c'étoit alors que ces idolâtres leur offroient leurs hommages, en plein air. Mais, s'il arrivoit que, pendant cet exercice religieux, le ciel s'obscurcît & dérobat à leurs yeux leurs divinités, ils rentroient promptement dans leurs maisons, & achevoient leurs prieres devant les figures du soleil & de la lune, qu'ils conservoient chez eux, comme leurs dieux tutelaires & domestiques. Ces figures étoient souvent d'or & d'argent, quelquefois de simple terre cuite dorée.

18. Les idolâtres de l'isle de Java reconnoissent un Être suprême , sans l'honorer. Leurs hommages serviles sont tous pour le diable qu'ils craignent. On prétend qu'ils adorent aussi le soleil & la lune, & même les objets les plus vils, qui s'offrent les premiers à leurs yeux, lorsqu'ils sortent le matin.

19. Dans le royaume de Champa, situé dans la presqu'isle au-delà du Gange , il y a plusieurs idolâtres qui adorent le soleil, la lune, & les étoiles. D'autres, plus grossiers, rendent les honneurs divins à certains animaux.

20. Les habitans de la côte de Malabar reconnoissent un Être suprême; ce qui n'empêche pas qu'ils

qu'ils n'adorent un nombre prodigieux d'idoles sous une forme si bizarre, qu'elle ne ressemble à rien. Ils rendent aussi les honneurs divins au soleil, à la lune, & à plusieurs animaux. Ils célèbrent une fête solennelle à chaque nouvelle lune.

Dellon rapporte qu'il a vu des Malabares, de la tribu des *Maucouas*, ou pêcheurs, adorer un pieu de deux pieds de haut, enfoncé dans la terre, & couvert de feuilles de cocotier. Plusieurs habitans de cette côte, principalement parmi les tribus inférieures, se font des dieux au gré de leur caprice. Un arbre reçoit souvent leurs hommages. Souvent le premier animal, qui s'offre à leurs yeux le matin, devient leur divinité; mais ce dieu d'un jour est oublié le lendemain, & remplacé par un autre de la même espèce.

21. L'idolâtrie la plus grossière règne encore aujourd'hui chez les Africains. On croit que les anciens Egyptiens ont transmis à ces peuples leur superstitions extravagantes. Le soleil, la lune, les planètes reçoivent les hommages des Africains. Ils adorent aussi le feu, & se font un devoir de religion de l'entretenir toujours. Ils rendent les honneurs divins à plusieurs animaux & aux plus vils insectes. Les êtres même inanimés, les rivières, les lacs, les montagnes, les plantes sont honorés chez eux par un culte particulier.

22. Quelques voyageurs ont cru que les habitans de l'île de Socotra étoient Chrétiens, trompés par quelques apparences de Christianisme, qu'on remarque chez ces peuples. Plusieurs d'entr'eux portent des noms de saints; & toutes les femmes s'appellent *Marie*; mais, dans leur langage, ce nom signifie simplement *une femme*. Ils pratiquent la circoncision; mais cette cérémonie est en usage chez toutes les nations sauvages. Les Socotrans ont un Carême de soixante jours, qui commence à la nouvelle lune de Mars, & pendant lequel ils ne

prennent point d'autre nourriture que des légumes, du riz, du miel & des dattes. On rencontre même dans leur pays des autels & des croix; mais, avec toutes ces marques apparentes de Christianisme, ils sont cependant vraiment idolâtres. Ils sont persuadés que la lune est le principe créateur de tout, & rendent à cet astre les hommages dûs à Dieu. Lorsque la lune se leve, & lorsqu'elle se couche, ils ont coutume d'aller dans leurs temples ou Moquamos, & de lui offrir leurs prières accompagnées de plusieurs cérémonies superstitieuses. Ils immolent cent chèvres en son honneur, au commencement de leur Carême. Dans le temps de la nouvelle & de la pleine lune, ils redoubtent leurs adorations & leurs hommages. Ils font une procession solennelle, trois fois le jour, & trois fois la nuit; & cette procession consiste à faire trois fois le tour de leurs temples & de leurs tombeaux. Pendant la cérémonie, ils portent en main deux morceaux de bois de senteur, longs d'une aune, & les frottent l'un contre l'autre. Ils suspendent ensuite avec trois chaînes un vaste chauderon au-dessus d'un grand feu; & ils y allument plusieurs morceaux de bois dont ils se servent pour illuminer leurs autels & le vestibule de leurs temples. Ils supplient ensuite la lune de faire briller à leurs yeux son divin flambeau; de vouloir bien répandre sur eux ses influences favorables, & sur-tout d'empêcher qu'aucun étranger se mêle jamais avec eux. Chaque année, les Socotrans font encore une procession autour de leurs temples; & l'on observe qu'elle est précédée d'une croix. Lorsque le prêtre juge qu'il est tems de terminer la cérémonie, il frappe des mains, & témoigne au peuple, par ce signe, que ses adorations commencent à fatiguer la lune. Mais plusieurs auteurs prétendent que ce n'est pas en frappant des mains, mais en coupant les doigts à celui qui porte la croix, qu'on donne le signal pour la fin de la

procession. Pour consoler le malheureux porte-croix, on lui fait présent d'une baguette accompagnée de quelques marques distinctives, qui lui sert de sauve-garde le reste de sa vie. A la vue de cette baguette, personne n'oseroit lui refuser le secours & l'assistance dont il a besoin. On l'honore & on le respecte comme un martyr; & celui qui auroit l'audace de lui faire le moindre tort seroit condamné à avoir le bras coupé.

Lorsque leurs terres sont desséchées par un soleil brûlant, c'est à la lune qu'ils s'adressent pour obtenir de la pluie. L'un d'eux, choisi pour cette fonction, est enfermé dans une enceinte où, pendant l'espace de dix jours, il s'occupe à prier la lune, sans pouvoir mettre le pied hors de cette prison. On peut penser que ses prières sont ferventes; car, si elles ne sont pas exaucées, on lui coupe les mains.

23. Les habitans de Juida, sur la côte des Esclaves, regardent leur roi comme une divinité. Lorsque quelqu'un d'entr'eux est admis à lui parler, il commence à se prosterner par terre, dès la porte de la salle d'audience. Il s'approche ensuite en rampant, & s'arrête à une certaine distance du trône. Le roi frappe alors légèrement des mains pour donner la permission de parler. Le suppliant parle en peu de mots & d'un ton bas, toujours prosterné la face contre terre. Il n'est pas permis, même aux premiers seigneurs de la cour, de voir manger le roi. Jamais on ne peut sçavoir dans quel endroit il couche; & si on le demande à quelques-uns de ceux qui approchent de sa personne, ils demandent à leur tour: » Où Dieu couche-t-il? » pour faire entendre qu'on ne peut pas sçavoir davantage l'endroit où le roi couche.

Bosman, voyageur Hollandois, étonné de la multitude prodigieuse d'idoles qu'il remarquoit dans le royaume de Juida, s'avisa un jour de demander à un habitant du pays, combien ils avoient de dieux? » Il

» n'est pas aisé, dit le Nègre, de répondre à votre ques-
 » tion. Le nombre de nos dieux est infini; je l'ignore
 » moi-même, & je ne crois pas qu'il y ait aucun
 » habitant du pays plus habile que moi sur cet arti-
 » cle. Lorsqu'il survient à quelqu'un de nous une
 » affaire importante, notre premier soin est de cher-
 » cher un dieu qui nous procure un heureux succès.
 » Occupés de cette idée, nous divinisons le premier
 » objet qui frappe nos yeux: le plus vil animal nous
 » paroît un dieu. Une pierre, un morceau de bois
 » est quelquefois la divinité que nous choisissons.
 » Nous offrons des présens & des sacrifices à ce
 » nouveau dieu de notre façon; nous le conjurons
 » de nous être favorable dans notre entreprise; &
 » nous lui promettons que, s'il exauce nos prières,
 » nous ne cesserons jamais de lui rendre nos hom-
 » mages. Si nous réussissons dans notre affaire,
 » le dieu, dont nous avons imploré le secours, nous
 » paroît mériter de tenir un rang parmi les anciens;
 » Mais, au contraire, s'il arrive que notre entreprise
 » échoue, le dieu ne nous paroît plus que ce qu'il
 » est véritablement. Ainsi vous voyez que nous
 » avons autant de dieux qu'en fait notre caprice, &
 » qu'il est, par conséquent, impossible d'en désigner
 » le nombre. » Ce Nègre étoit sans doute un esprit
 fort & un railleur, qui affectoit de se moquer de
 ses imbécilles compatriotes.

Parmi les différentes divinités qui reçoivent les
 hommages des Nègres de ce royaume, on en dis-
 tingue particulièrement trois; la mer, les arbres
 prodigieusement élevés, & le serpent. Quelques-
 uns prétendent que l'Euphrate, la plus considérable
 riviere du pays, est aussi une de leurs divinités
 principales. *Voyez SERPENT.*

24. Les habitans du royaume de Loango, en
 Afrique, ont quelque idée d'un Être suprême, auquel
 ils donnent le nom de *Sambian-Pongo*; mais ils
 ne l'honorent en aucune manière. Les démons sont



1. *Autres adorant une Pierre.*
3. *Autres adorant un arbre fetiche ou Dieu.*



les seuls objets de leur culte. Ils en distinguent de bons & de méchans, & leur attribuent à tous une grande puissance sur toute la nature. Ils les font représenter sous différentes formes, & les gardent dans leurs maisons. Ils prennent plaisir à leur parler la tête de plumes de phaisans, de perroquets, d'autruches, & d'autres oiseaux. Ils les peignent de diverses couleurs, & ornent leurs corps de petites coquilles & de morceaux de fer. Ils les couvrent aussi de pièces de toile ou d'étoffe. Ces idoles sont ordinairement placées sur un piedestal qui ressemble assez à nos mortiers. Ces peuples suspendent quelquefois à leur col une petite boîte dans laquelle sont renfermées quelques petites figures de ces divinités.

Ils pensent que leurs dieux, ou Mokissos, peuvent les châtier, & même leur ôter la vie, s'ils ne sont pas fidèles à remplir leurs obligations. Lorsqu'un homme est dans la prospérité & jouit d'une santé parfaite, il s'imagine alors qu'il est dans les bonnes grâces de son Mokisso. Mais, lorsqu'il est affligé de quelque maladie, ou qu'il éprouve quelque revers, il ne manque pas d'en attribuer la cause à la colère du Mokisso. Il examine en quoi il peut l'avoir offensé, & ne néglige rien pour regagner son amitié. En un mot, ils ne rapportent jamais à des causes naturelles le bien ou le mal qui leur arrive, & mettent tout sur le compte de leurs Mokissos.

Ces peuples grossiers attribuent à leur Souverain un pouvoir divin & surnaturel, & lui donnent, comme à leurs dieux, le nom de *Mokisso*. Ils sont persuadés qu'il n'a qu'à dire un mot pour les appauvrir ou les enrichir, pour arrêter ou pour faire tomber la pluie, & pour donner la mort à des milliers d'hommes. Ils pensent aussi qu'il peut, quand il lui plaît, se transformer en bête sauvage, plier une dent d'éléphant, & en faire un nœud. Le roi de Loango achete la prétendue divinité qu'on lui attribue, par l'observation de plusieurs pratiques

gênantes, auxquelles il est astreint. Ordinairement il a commencé, dès l'enfance, à s'accoutumer à la privation de certaines choses, & à la pratique de certains devoirs. Dès que le fils aîné de la sœur du roi, héritier présomptif de la couronne, est sevré, ou le mène chez un prêtre nommé *Moanza*, qui lui défend de manger d'un certain fruit appelé *kola*. Lorsque le poil follet commence à couvrir ses joues, il est conduit devant un autre prêtre d'un rang plus distingué, qui lui interdit l'usage de toute sorte de volaille, à moins qu'il ne l'ait tuée lui-même, & lui prescrit la façon de l'apprêter. A mesure qu'il avance en âge, il change souvent de séjour, & devient assujéti à un grand nombre de pratiques superstitieuses. Il monte enfin sur le trône; & alors ses devoirs & ses obligations se multiplient. Les peuples l'appellent encore *Samba-Ponga*, nom qui signifie *Dieu* ou *Divinité*. Lorsque la terre est desséchée, & qu'on s'adresse à lui pour obtenir de la pluie, ce prince assigne un jour auquel tous les seigneurs de sa cour sont obligés de paroître devant lui, revêtus de leur armure, & accompagnés de tous leurs gens. Ils sont devant lui plusieurs exercices militaires, & se prosternent à genoux pour lui rendre leurs respects. Le lieu de l'assemblée est couvert d'un riche tapis d'eufak, étoffe assez semblable au velours, large & long d'environ quinze brasses. Le roi est assis sur un trône, de la hauteur de deux verges. Après avoir témoigné aux seigneurs de sa cour qu'il est content de leur fidélité & de leur soumission, il ordonne aux tambours & aux trompettes de se faire entendre; ce qui forme un tintamarre épouvantable, les tambours étant très-gros, & les trompettes, qui sont au nombre de huit, étant faites de dent d'éléphant creusées, & d'une grandeur étonnante. Pendant que cette bruyante musique fait retentir tous les lieux voisins, le roi se lève; bande son arc, & décoche une flèche vers le ciel. Alors les cris redou-

blés du peuple se joignent au son des tambours & des trompettes. S'il arrive qu'il tombe de la pluie ce jour-là même, le monarque est comblé de bénédictions, dans tout son Empire; & chacun fait des réjouissances extraordinaires.

Dès qu'un enfant est né, le Fétissero, ou prêtre, fait venir le pere & la mere, & les interroge séparément sur leur croyance & sur celle de leurs ancêtres. Il marmote ensuite quelques paroles entre ses dents, & leur déclare, de la part du démon, ce qu'ils doivent enseigner à leur enfant; ce qui se réduit à deux ou trois articles très-frivoles, comme de ne jamais passer l'eau, de se raser la barbe & la tête, & d'autres usages qui varient selon les différentes personnes, ou la phantaisie du prêtre. Les parens de l'enfant sont ordinairement très-exacts à lui faire observer ce qui a été prescrit.

Lorsque le roi, ou quelque grand seigneur, est malade, ses parens & ses domestiques essaient de faire entrer dans son corps son démon, ou Mokisso, afin qu'il leur dise quelle est la cause de sa maladie, & qu'ils puissent y apporter remède.

Dans le village de Thérico, à quatre lieues de la ville de Loango, on voit un temple très-vaste dans lequel est placée la statue d'un Mokisso représenté sous une figure humaine. L'Enganga, qui est le seigneur du village, s'y rend tous les matins pour rendre ses hommages à l'idole. Il fait des conjurations, en donnant des coups de son bâton sur un paquet de laine. A ses côtés, est un jeune garçon qui lui répond, lorsqu'il le faut. Il prie ensuite le Mokisso de veiller sur la santé du roi; de procurer le bonheur de l'État, les progrès du commerce; d'accorder aux habitans une bonne pêche & une abondante moisson. On remarque que tous les assistans frappent des mains en signe d'applaudissement, lorsque l'Enganga demande pour le roi une bonne santé & de longues années.

Les habitans de Maïamba, province du royaume,

de Loango, sont consacrés, dès l'âge de douze ans, à une idole, ou fétiche, nommée *Maramba*, qui est adorée dans le pays, & dont ils portent le nom. Les Ganzas, ou prêtres de ce pays, sont chargés de faire cette cérémonie. Ceux qui ont atteint l'âge prescrit, se présentent au chef des prêtres. Il les renferme dans un lieu très-sombre, & leur fait observer un long jeûne, après quoi il les remet en liberté, & leur ordonne expressément de rester quelques jours sans parler, sous peine de n'être point admis à la cérémonie. Il arrive rarement qu'ils rompent le silence prescrit. Enfin, lorsqu'ils ont heureusement subi cette épreuve, ils sont conduits devant l'idole par le Ganza, qui leur fait sur le devant des épaules deux incisions en forme de croissant, & leur fait jurer par le sang qui coule une fidélité inviolable à l'idole. Il leur commande ensuite, en son nom, de s'abstenir de certaines viandes, & leur prescrit plusieurs pratiques qu'ils observent très-exactement, parce qu'ils sont persuadés que l'idole puniroit leur défobéissance par quelque maladie dangereuse. Pour marquer leur initiation, ils suspendent à leur col une petite boîte, qui leur tombe sous le bras gauche, dans laquelle sont renfermées quelques reliques de l'idole *Maramba*.

Les habitans de Cacongo, autre province du même royaume, sont fort adonnés à l'idolatrie. Le P. Mérolla, Capucin, qui a voyagé dans ces contrées, rapporte que ces peuples, affligés d'une horrible peste, firent, pendant long-tems, des sacrifices à leurs divinités impuissantes, & que, voyant qu'ils n'en recevoient aucun secours, ils les brûlerent de dépit, en disant: « Si, dans la calamité qui nous » accable, elles ne nous donnent aucun soulage-
» ment, à quoi peuvent-elles donc nous servir? »

25. Dans le royaume d'Angoy, sur la même côte, presque tous les habitans ont devant leur porte des idoles grossièrement travaillées, de différente grandeur, dont quelques-unes sont hautes de cinq

à six pieds. Ils ont contume de les saupoudrer d'une poudre rouge. Le premier jour de la lune, ils les invoquent dans leurs besoins & dans leurs affaires les plus critiques; mais ils ne leur offrent aucuns sacrifices. La lune partage aussi leurs hommages. Lorsqu'elle répand une lumière pure & brillante, ils s'écrient : « Puisse ma vie se renouveler comme » tu te renouvelles ! » Mais si quelque nuage l'obscurcit & la dérobe à leurs yeux, ils pensent alors qu'elle n'a plus aucune vertu, & ne lui adressent point de prières. Les femmes sont particulièrement dévotés à la lune. Elles ont une petite corne suspendue au col; &, lorsque la lune est dans son plein, elles la frottent d'une huile que les prêtres leur vendent.

26. Les peuples du Congo reconnoissent, à la vérité, un Être suprême, qu'ils nomment *Nzambianpongu*. La fierté naturelle à ces peuples leur fait croire qu'il a spécialement créé leur pays. Mais ils sont persuadés qu'il existe encore un grand nombre de dieux inférieurs, qui ont créé le reste de l'univers, & qui sont commis par leur chef pour gouverner le monde. Dans ce système, ils reconnoissent presque autant de dieux qu'il y a d'objets différens dans la nature. Ils attribuent à chacun des quatre élémens leur divinité particulière. La pluie, le tonnerre, la sécheresse, le froid & le chaud les poissons, les oiseaux, les arbres, les différentes saisons, les animaux, les hommes; enfin tous les êtres ont un dieu qui en prend un soin spécial : aussi voit-on dans leur pays une multitude prodigieuse d'idoles & d'autels. Dans cette foule de dieux, chacun choisit à sa phantasie celui qu'il veut honorer d'un culte particulier. Il le fait représenter sous la forme qui lui plaît, & lui rend, tous les jours, ses hommages, qui consistent à se prosterner devant lui, à fléchir les genoux, ou à faire brûler en son honneur quelque matière qui répande beaucoup de fumée. Ils

célèbrent une fête à l'honneur de leur dieu , à chaque nouvelle lune , après une victoire , après une bonne récolte ou quelque autre évènement heureux. Ils ont un grand respect pour leurs prêtres, ou Gangas. Ils n'osent rien faire sans leur avis. S'ils ont dessein de construire une maison , ils les consultent auparavant ; & , lorsque l'édifice est achevé , ils n'y entrent jamais que le Ganga ne l'ait mis auparavant sous la protection de quelque divinité , & ne l'ait consacré par quelques cérémonies religieuses.

Dans la province de Bamba , l'on adore un animal d'une espèce singulière & rare , qu'on croit être le dragon. Il a deux pieds & deux ailes , & une queue très-longue.

On trouve dans le même royaume plusieurs traces de l'idolatrie des anciens Egyptiens. Les dragons , les serpens , les chèvres , les tigres , plusieurs oiseaux , & même quelques plantes reçoivent , les hommages des habitans.

Les peuples de l'isle de Quantalla , dans le Congo , ont une idole faite de monnoie , qui habite dans un parc environné d'une palissade de dents d'éléphants. Ils viennent , à l'entrée de ce parc , offrir des présens à leur divinité. Un prêtre les reçoit & les expose à terre. Il n'est pas permis de toucher à ces offrandes. Elles doivent se consumer & pourrir sur la terre , en l'honneur de l'idole. L'on remarque que ce prêtre , lorsqu'il va présenter à ce dieu les hommages des habitans , prend toujours un sentier détourné , évitant avec soin qu'on n'aperçoive le chemin par où il va.

27. Les habitans du royaume d'Anziko , en Afrique , adorent le soleil sous la figure d'un homme , & la lune sous celle d'une femme. Ils rendent des hommages à plusieurs autres idoles dont le nombre est infini : chacun à même la sienne.

28. Les habitans du royaume de Benin sont toujours dans la compagnie de leurs dieux. Leurs

maisons sont tapissées d'idoles ; & , lorsqu'il n'y a plus chez eux un seul coin où ils puissent en mettre , ils élèvent hors de leurs maisons de petites cabanes qu'ils remplissent de leurs prétendues divinités. De peur qu'elles ne soient jalouses de celles qui sont logées dans la maison , ils vont souvent leur rendre visite & leur offrent de fréquents sacrifices. Ils représentent le diable sous la même forme que leurs autres divinités ; & souvent ils honorent la même idole , tantôt en qualité de dieu , tantôt en qualité de diable.

29. Certains Nègres de la côte des Esclaves , quelle que pauvres qu'ils soient , ont toujours pour le moins une douzaine d'idoles. Tout le gain , qu'ils peuvent faire , est employé à en acheter ; & ces pauvres ignorans se ruinent pour avoir des dieux dont ils n'éprouvent jamais la reconnaissance.

30. Dans le pays de Sierra-Léona , les peuples changent de divinités selon leur caprice : cependant ils adorent constamment le soleil. Ils lui offrent du vin , des fruits , & lui sacrifient des animaux. Ils immoloient autrefois , en son honneur , des victimes humaines ; mais leur propre intérêt les a fait renoncer à ce barbare usage. Au lieu d'égorger leurs prisonniers , ils les vendent aujourd'hui aux Européens.

Dans quelques cantons du même pays , les habitans rendent les honneurs divins à des espèces de fétiches qu'ils nomment *Gris-Gris* , & qu'ils portent toujours attachés aux bras , aux jambes & sur la poitrine. Jamais ils ne prennent leurs repas , qu'ils n'offrent à ces petites idoles une partie de ce qu'ils mangent. Ils leur attribuent une grande vertu , & s'imaginent sur-tout qu'elles les préservent , eux & leur canots , du tont accident sur mer. Lorsqu'ils sont de retour d'un voyage , ils remercient leur *Gris-Gris* de la protection qu'il leur a accordée , par les nouveaux honneurs qu'ils lui rendent. Le voya-

geur Barbot dit avoir vu une de ces idoles, placée sur un piedestal, qui avoit une tête humaine. Un petit toit, qu'on avoit élevé au-dessus, la mettoit à l'abri des injures de l'air. Dans les cantons de Bolen & de Timna, on rencontre sur les grands chemins un très-grand nombre de ces idoles: on les place aussi communément auprès des maisons, dans l'intention d'honorer les morts. On a remarqué que les habitans, dans les prieres qu'ils leur adresseut, mêlent souvent les noms d'*Abraham*, d'*Isaac* & de *Jacob*.

Dans le canton de Bouré, les Nègres divinisent, selon leur phantaisie, les plus vils objets. Un caillou, une épine, un clou, une coque de limaçon, sont pour eux autant de fétiches. Chacun porte la sienne pendue à son col, dans un sac embelli de plusieurs bagatelles du pays; & le culte, qu'il lui rend, ne consiste qu'à lui offrir, soir & matin, quelques vivres.

31. Au royaume de Quiteve, & chez plusieurs autres peuples voisins ou dépendans du Monomotapa, les habitans n'ont qu'une idée très-confuse de l'Être suprême, auquel ils donnent le nom de *Molungo*. Ils ne l'honorent ni ne le craignent. Quoiqu'ils ayent une peur extrême du diable, qu'ils nomment *Musucca*, & qui, selon leurs idées, est l'ennemi déclaré du genre humain, ils ne lui rendent cependant aucun hommage. Leurs rois sont leurs dieux; & ces peuples grossiers rendent à l'image de la Divinité les honneurs dûs à la Divinité même. Ils prodiguent à ces princes les titres pompeux de Seigneur du soleil & de la lune, de Roi de la terre & de la mer; &, ne suivant dans leurs éloges que les idées vicieuses qu'ils ont de la perfection, ils donnent à leurs monarques les noms de *grand voleur* & de *grand forcier*, comme on donneroit à un prince Européen celui de *grand conquérant*. Dans les calamités publiques, dans les tems de sécheresse, de peste & de famine, ils viennent

implorer le secours de leur monarque. Ils apportent à ses pieds de riches offrandes ; & , lorsque le cours de la nature fait cesser enfin la calamité , ils ne manquent point d'attribuer cet heureux changement au pouvoir de leur prince. Ils reconnoissent cependant des divinités supérieures à leurs monarques : ce sont les ames des morts. Ils ne rendent tant d'honneurs à leurs rois , que parce qu'ils sont persuadés que les ames ne leur refusent jamais rien de ce qu'ils demandent. Le premier jour de la lune , & certains autres jours , ils célèbrent des fêtes en l'honneur des morts , ou , selon leur langage , des gens de bien trépassés. C'est le roi qui marque le tems , & qui règle les cérémonies de ces fêtes qu'on nomme *Musimos* , les seules qui soient en usage chez ces peuples.

32. Les habitans de l'isle de Madagascar honorent particulièrement d'un culte extérieur & sensible cette idole à laquelle tous les hommes offrent des vœux secrets, l'or , la divinité du genre humain ; & leur idolatrie n'est peut-être pas la plus absurde. Lorsqu'ils ont de l'or entre leurs mains , ils l'élevent au-dessus de leurs têtes , & le baissent avec un profond respect. Plusieurs même regardent comme un bonheur pour eux de pouvoir boire de l'eau dans laquelle on a plongé un anneau ou une bague d'or , & s'imaginent obtenir par ce moyen la rémission de leurs péchés.

33. Les Hottentots rendent des honneurs divins à un insecte qu'on dit être particulier à leur pays. Son dos est vert , marqueté de taches rouges & blanches. Son ventre est parsemé des mêmes taches. Il a deux aîles & deux cornes sur la tête. Cet animal est regardé par les habitans comme une divinité bienfaisante ; & , lorsqu'ils la voient paroître , ils immolent en son honneur deux brebis pour le remercier de la visite qu'il veut bien leur rendre. Ils croient que sa vue est pour eux le gage du pardon de leurs péchés. Si , par hazard , cet insecte vient se

placer sur un d'entr'eux, il devient l'objet de la vénération de tous ses compatriotes, & particulièrement de ses voisins. On pense que le dieu, par cette faveur spéciale, a voulu manifester sa prétendue sainteté. On immole, en actions de grâces, le bœuf le plus gras; & les entrailles en sont offertes au favori du dieu. On lui attache au col la coëffe du bœuf, après l'avoir tordue & saupoudrée de buchu. Il faut que le nouveau saint la porte jusqu'à ce qu'elle tombe par morceaux. On lui donne aussi la graisse du bœuf pour qu'il s'en frotte le corps; &, tant qu'elle dure, il ne peut point se servir d'aucune autre graisse.

34. On ne trouve guères, parmi les idolâtres, de culte plus barbare & plus inhumain que celui des Mexicains. Ils avoient une idole formée de toutes les semences de la terre, pétries avec le sang de quelques enfans qu'on immoloit, & auxquels on arrachoit le cœur pour le présenter, en forme d'offrande, à la divinité. Cette idole sanguinaire étoit si respectée, qu'il n'y avoit que les prêtres qui eussent le droit de la toucher. Au bout d'un certain tems, ils brisoient l'ancienne idole, & en distribuoient les pièces aux dévots, comme autant de reliques. Ils en formoient ensuite une nouvelle avec les mêmes cérémonies barbares, dont nous avons parlé.

35. Les peuples de la province de Manta dans le Pérou, parmi plusieurs divinités créées par leur caprice, adoroient une émeraude d'une grosseur prodigieuse. Les jours de fête, ils la plaçoient dans un lieu élevé, afin que tout le peuple pût la voir.

IDOLE * : représentation d'une fausse divinité à laquelle on rend les honneurs divins. Les hommes furent long-tems idolâtres sans avoir d'idoles. Ils adoroient le soleil, la lune, les étoiles, le feu. Ces premiers objets de l'idolâtrie n'avoient pas besoin de représentation. Mais, lorsque le caprice des hommes

* Du grec *ειδωλον*, *image*.

Ils eut portés à rendre des hommages religieux à leurs semblables , il leur fallut alors des figures qui leur représentassent ces hommes qu'ils ne commençoient à regarder comme des dieux qu'après qu'ils étoient morts. L'Écriture nous apprend que Laban , beau-pere de Jacob , avoit des idoles que sa fille Rachel lui déroba , lorsqu'elle partit pour suivre son époux. Salomon , dans le quatorzieme chapitre de la Sageffe , explique l'origine des idoles. « Elles n'étoient pas au commencement , dit ce prince , & eiles ne subsisteront pas toujours. Un pere , désespéré de la mort prématurée d'un fils qu'il aimoit éperduement , s'avisa , pour charmer sa douleur , de fabriquer une représentation de l'objet qui lui étoit si cher , & commença à honorer comme dieu celui qui étoit mort comme homme. Il établit , en l'honneur de cette vaine image , des fêtes & des sacrifices. Cette coutume criminelle s'accrédita par la suite des tems. L'erreur devint une loi , & les rois ordonnerent à leurs sujets d'adorer leurs statues. Ne pouvant pas être adorés en personne par des peuples fort éloignés d'eux , ils envoyoiient leurs représentations dans tous les lieux de leur Empire ; & les mortels abusés adoroient comme présent le monarque absent. Le génie & l'habileté de l'ouvrier contribuerent beaucoup à tromper les simples & les ignorans , & à leur inspirer un respect religieux pour les idoles. L'artiste , voulant plaire à celui qui l'employoit , employa tout son art à bien rendre les traits de celui qu'il vouloit représenter. La multitude , entraînée par la beauté de l'ouvrage , adora , comme dieu , celui qui auparavant avoit été honoré comme homme , tel fut l'égarément déplorable des hommes. »

Quelques-uns veulent que ce soit Ninus qui ait introduit le premier le culte des idoles , en faisant élever une statue à son pere Bélus , & en ordonnant à tous ses sujets de l'adorer. On lit , au chapitre troisieme de la Prophétie de Daniel , que le roi Nabuchodo-

nofor fit faire une statue d'or, haute de soixante coudées, large de six, & qu'il la fit placer dans le champ de Dura. Pour faire à cette statue une dédicace solemnelle, il fit assembler tous les Satrapes, tous les grands de son Empire, avec une multitude prodigieuse de peuple. Lorsqu'ils furent tous rangés, un hérault cria à haute voix : « Il est ordonné à vous tous, peuples, tribus & nations, de vous prosterner devant la statue de Nabuchodonosor, & de l'adorer dès que vous entendrez le son de la trompette, de la flûte & des autres instrumens de musique. » Cet ordre fut exécuté par tous les assistans, à l'exception des trois Juifs Sidrac, Misac & Abdénago.

Avant qu'on eût trouvé l'art de fondre les métaux, les idoles étoient de pierre, de bois de différentes especes, de marbre, d'ivoire. On en fit ensuite d'or, d'argent, de bronze, & d'autres métaux. Ces idoles n'avoient pas toujours une figure humaine. Quelquefois elles représentoient des animaux : tel étoit le veau d'or qu'éleverent les Israélites. Quelquefois elles ne ressembloient à aucun objet animé. C'étoient des colonnes, des pyramides. Souvent elles furent obscènes & infâmes. On a de la peine à croire combien de formes hideuses & terribles les idolâtres modernes donnent à leurs idoles. Leurs dieux sont autant de monstres effrayans, dont le seul aspect fait trembler. On en trouvera plusieurs descriptions dans le cours de cet ouvrage.

2. Les Grecs & les Romains eurent long-tems des temples dans lesquels on ne voyoit aucun simulachre, aucune représentation de divinité. Le roi Tarquin l'Ancien plaça le premier des idoles dans les temples des Romains, l'an 178 de la fondation de Rome.

Les plus sensés d'entre les payens se sont moqués des idoles qui étoient l'objet de la vénération de leurs compatriotes. On connoit l'ingénieuse plaisanterie

lanterne d'Horace sur la statue du dieu Priape. Le poète fait dire à cette statue : « Je n'étois autrefois » qu'un tronc de figuier, qu'un morceau de bois » inutile. Le sculpteur, long-tems incertain de ce » qu'il feroit de moi, se détermina enfin à en faire » un dieu. » Ce trait a été rendu dans notre langue, avec des graces nouvelles, par notre illustre la Fontaine.

Un bloc de marbre étoit si beau ;
 Qu'un Statuaire en fit l'emplette.
 Qu'en fera, dit-il, mon ciseau ?
 Sera-t-il dieu, table ou cuvette ?
 Il fera dieu ; même je veux
 Qu'il ait en ses mains un tonnerre.
 Tremblez, humains, faites des vœux ;
 Voilà le maître de la terre.

Il ne faut pas confondre avec les idoles les images des empereurs Romains, qui étoient envoyées dans toutes les provinces de l'Empire, & auxquelles les peuples rendoient les mêmes hommages qu'à la personne de l'empereur : ces hommages étoient purement civils. Les Chrétiens ne refusèrent point de donner aux statues de leurs maîtres ces marques de respect ; & l'Eglise ne les trouva point contraires au culte du vrai Dieu.

Eusebe assure avoir vu une statue qui représentoit Jésus-Christ, avec une autre petite statue à côté, qui représentoit une femme baissée, & touchant le bas de la robe de Notre-Seigneur. Cette statue avoit été érigée par cette femme connue dans l'écriture, sous le nom d'*Hémorrhôïse*, & qui fut guérie d'un flux de sang, en touchant avec foi la frange de la robe de Jésus-Christ. Cette femme, voulant éterniser sa reconnoissance, éleva ce monument devant la porte de sa maison, dans la ville de Césarée de Philippe en Phénicie. Le même

auteur dit que , dans la suite des tems ; on vit croître sur la base de cette statue une certaine herbe d'une espece inconnue , qui avoit la propriété de guérir les flux de sang. Julien l'Apostat détruisit ce monument , & mit la statue à la place ; mais l'image de cet empereur impie fut brisée d'un coup de foudre. Nous ne plaçons ici ce trait , que pour faire voir que toutes les statues ne sont pas des idoles , & que les hommages rendus à la représentation de la Divinité , sont légitimes , lorsqu'ils ne se bornent pas à cette représentation , mais s'élevent jusqu'à la chose représentée. Voyez IDOLATRIE.

3. On remarque dans les pagodes des Chinois une idole haute de vingt pieds , qu'ils appellent *le dieu de l'immortalité*. Ils le représentent sous la forme d'un homme extrêmement gros & replet , avec un ventre nud d'un volume prodigieux. Son air est riant & serein. Il est assis les jambes croisées. Ils ont aussi une autre idole sous une figure humaine , dans la même attitude , mais moins grosse , & revêtue par-devant d'une étoffe légère : c'est le dieu du plaisir. Ils ont mis au rang de leurs dieux un de leurs princes qu'ils appellent *le grand roi Kang*. Son idole a trente pieds de hauteur. Elle est dorée depuis le haut jusqu'en bas , revêtue d'habits magnifiques : sur sa tête brille une superbe couronne. Ce sont-là les divinités les plus remarquables des Chinois ; mais ils en ont une infinité d'autres qu'ils adorent sous toutes sortes de formes. On les voit dans les rues , dans les champs , sur les barques , près des tombeaux & dans les maisons. Les Chinois brûlent devant ces idoles de l'encens & des parfums. Ils les regardent comme leurs dieux domestiques , & leur rendent les mêmes hommages qu'à ceux qui sont placés dans les pagodes. Mais ces respects de Pénates , quoiqu'aussi honorés que les dieux publics , sont cependant exposés à des accidens fâcheux , qui rendent leur condition moins

agréable. Leurs adorateurs exigent d'eux bien au-delà de leur pouvoir. Ils veulent que leurs vœux soient exaucés ; & ne prétendent pas brûler leur encens en pure perte. Si , malgré leurs prières assidues ; ils s'apperçoivent que rien ne leur réussit , ils font sentir les effets de leur mécontentement à l'idole impuissante : ils l'accablent d'injures & de coups ; la traînent dans la fange des rues , & la releguent , comme un meuble inutile , dans quelque coin obscur de leur maison. Mais si , quelque tems après , le hazard leur procure quelque heureux succès , ils s'imaginent que l'idole , mortifiée du châtement qu'elle a reçu , se corrige & leur devient plus favorable. Alors leur ressentiment s'évanouit : ils rentrent en grâce avec leur dieu , & lui rendent son premier éclat. Ils le prient d'excuser leur emportement , & lui promettent de réparer le dommage qu'il a reçu. Un missionnaire , qui a fait un long séjour à la Chine , rapporte à ce sujet une histoire plaisante , arrivée à Nan-King. Un habitant de cette ville ; dont la fille unique étoit attaquée d'une maladie dangereuse , accabloit tous les jours son idole de prières , d'offrandes & de sacrifices. Il n'épargnoit rien pour obtenir sa guérison ; & les Bonzes , qui profitoient de ses libéralités , lui avoient assuré , de la part de l'idole , que sa fille guériroit bientôt ; mais l'évènement fit voir leur imposture. La fille mourut. Le père désolé , ne sçachant à qui s'en prendre , résolut d'intenter un procès à l'idole , pour se dédommager , par cette vengeance , des dépenses inutiles qu'il avoit faites. L'affaire fut agitée dans plusieurs tribunaux. Les Bonzes allarmés sollicitèrent vivement cet homme de se désister de sa poursuite . lui promettant une somme d'argent pour l'indemniser de ses frais ; mais le père , trop irrité contre l'idole , ne voulut pas en avoir le démenti. Il pressa vivement l'affaire ; & , après bien des discussions , il gagna enfin son procès. L'idole fut

Bannie à perpétuité du royaume, comme impuissante & inutile. On démolit son temple, & l'on châtie sévèrement les Bonzes trompeurs.

4. Le P. Tiffanier, Jésuite, rapporte que la Légende des Tonquinois fait mention de trois personnes qui se brûlèrent dans le même foyer, & que c'est en mémoire de cet événement que la statue, qui représente le dieu de la cuisine, est composée de trois pierres.

5. On rencontre par-tout au Japon un grand nombre d'idoles exposées dans les lieux publics, dans les carrefours, sur les grands chemins, sur les ponts, auprès des couvens, des chapelles & des temples. On voit même des images & des estampes qui représentent des idoles affichées sur les portes des villes, sur les murs des édifices publics, ou sur des poteaux, au coin des rues & des ponts. Mais aucune loi n'oblige les passans de donner à ces images des marques extérieures de respect. Chaque maison a l'image de ses dieux tutélaires & domestiques exposée sur la porte. Les Japonois n'épargnent rien pour la parure de leurs idoles. Elles sont ordinairement toutes dorées : un cercle de rayons, ou bien une guirlande, leur sert de couronné. Plusieurs ont la tête couverte d'une espèce de mitre, quelquefois d'un bonnet, ou bien d'un chapeau semblable à ceux des Chinois. Toutes les divinités Japonaises ont une taille de géant ; leur siège est la fleur d'une certaine plante que les Japonois appellent *iarate*, à laquelle les botanistes donnent le nom de *nymphaea*.

6. On ne sçait presque rien du culte de plusieurs peuples qui habitent vers le nord & le nord-est de l'Asie. On rapporte qu'ils façonnent fort grossièrement des morceaux de bois dont ils se font des divinités. On ajoute cependant qu'ils ont des idoles plus nobles, & qu'ils paroissent adorer le soleil & la lune. Ils ont des idoles publiques & domestiques :

les unes ne sont pas mieux traitées que les autres. Le plus grand régal que leur fassent leurs adorateurs, c'est de leur barbouiller la bouche avec de la graisse de poisson : n'oublions pas les offrandes, qui consistent en du sang tout chaud de quelque animal qu'ils viennent de tuer.

7. Les Tartares Ostiakes, répandus depuis l'Irtis & l'Oby jusqu'au fleuve Jéniséa, ont aussi des dieux publics & particuliers. Ceux-ci restent dans la maison qu'ils sont chargés de protéger : les premiers brillent sur un plus grand théâtre. Quelquefois leurs statues sont exposées à la vénération publique, sur le sommet d'une montagne : quelquefois on leur dresse un petit temple, ou plutôt une petite cabane de bois, au milieu d'une épaisse forêt. Auprès de la cabane, on a coutume de bâtir une petite loge destinée à recueillir les os des animaux qu'on immole à la divinité.

Les Tartares Samoïèdes suspendent au haut des arbres leurs idoles, qui sont d'une forme grossière & bizarre : quelquefois ils les renferment dans leurs cabanes. Le soleil & la lune sont leurs plus nobles divinités. Malgré toute cette idolatrie, un voyageur assure qu'ils reconnoissent un Être suprême, auquel ils donnent le nom de *Heia*.

Parmi les idoles des Tartares Ostiakes, on distingue celle qui a inspection sur les oies, sur les canards, & autre gibier de cette espèce. Elle est d'airain, & a la forme d'une oie, dont les ailes sont étendues.

Au rapport de Carpin, les Tartares idolâtres ont coutume de placer à la porte de leurs cabanes des statues de feutre, qui ont une figure humaine : ce sont-là leurs divinités. Ces peuples sont persuadés qu'elles veillent sur eux & sur leurs troupeaux, & attirent la prospérité sur leurs cabanes. Dans chaque famille, le mari & la femme ont chacun leur idole particulière. Celle du mari a le titre de Frère du Maître. Celle de la femme s'appelle

Sœur de la Maîtresse. Entre ces deux idoles, on a coutume d'en placer une autre petite, dont l'emploi est de veiller sur la maison. C'est ainsi que ces idolâtres distinguent ridiculement la maison d'avec ceux qui l'habitent. Au pied du lit, ils posent une autre petite statue qui, par une autre distinction aussi subtile, est particulièrement chargée de prendre soin des femmes & des filles de la maison : aussi est-elle toujours tournée vers l'orient, qui est le côté destiné aux femmes chez ces peuples. Auprès de la porte, ils mettent une autre idole tournée du côté de l'occident, qui est le côté des hommes, laquelle tient en main une tétine de jument ; ce qui fait voir que l'emploi des hommes est de traire les jumens. En face de cette idole, il y en a une autre qui regarde l'orient, & qui tient en main une tétine de vache, pour marquer que c'est aux femmes à traire les vaches.

Les Calmoucks-Barabinskis n'ont point d'autre divinité qu'une certaine idole de bois, grossièrement sculptée, & revêtue d'une robe composée de plusieurs pièces de différentes couleurs. Cette divinité n'a pour temple qu'une armoire où elle reste enfermée jusqu'à ce que les habitans sortent du village pour chasser, ou pour aller faire quelque expédition. Dans ces occasions importantes, on tire l'idole de son obscurité, & on la conduit sur un traîneau, à la tête de la troupe. La première personne, qui se rencontre sur la route, est une victime qu'on lui immole. De plus grands honneurs l'attendent au logis. S'il arrive que l'expédition ou la chasse soit heureuse, ce bon succès lui est attribué ; & on l'en remercie en conséquence. On l'expose au haut d'une cabane revêtue des plus précieuses fourrures, qui dès-lors ne servent plus à aucun autre usage. Les Tungouses, qui habitent la Sibérie orientale, façonnent eux-mêmes des morceaux de bois, & leur donnent l'apparence d'une forme humaine ; ce sont là leurs divinités. Elles sont ordinairement de la

hauteur d'un pied & demi. Leur prétendue divinité ne les met pas à couvert des outrages de leurs adorateurs, lorsqu'elles n'exaucent pas leurs vœux ; & bien leur en prend alors d'être de bois.

8. Les habitans de l'isle de Ceylan ont une fameuse idole à laquelle ils s'adressent pour obtenir la santé, la sagesse, les richesses, &c. Cette idole est représentée avec une tête d'éléphant. On peut aussi regarder, comme autant d'idoles, des têtes d'éléphants placées dans des grottes & dans des creux d'arbres sur les chemins, auxquelles les passans rendent quelques hommages. Les plus sensés d'entre ces idolâtres n'attribuent aucune vertu particulière aux idoles. Ils ne les regardent que comme de simples représentations de la divinité, qui servent à fixer leur attention, lorsqu'ils font leurs prières, & à élever leur esprit jusqu'à l'objet invisible qu'elles représentent. D'autres, plus grossiers, s'imaginent que les dieux communiquent leur sainteté & leur pouvoir à la matière qui les représente ; & plusieurs d'entre ces derniers ne sont pas plus polis que les Chinois envers leurs idoles, lorsqu'elles n'exaucent pas leurs vœux. Ils les insultent & les maltraitent comme des divinités impuissantes.

9. Dans le royaume d'Arracan, les temples sont si bien garnis d'idoles, qu'on en compte jusqu'à vingt mille dans un seul temple. La plupart ne donnent pas grande idée de la divinité qu'elles représentent. Elles sont pétries d'argille, & durcies au soleil ; mais, au rapport d'Ovington, il y en a plusieurs dans le palais du roi, qui sont très-magnifiques, & qui éblouissent par l'éclat de l'or & des pierreries dont elles sont revêtues. Elles sont creuses en dedans ; & leur hauteur est à-peu-près celle d'un homme ordinaire. On voit sur la montagne de Pora une idole fameuse par la dévotion des peuples qui viennent de tous côtés lui rendre leurs hommages. Quelques-uns prétendent qu'elle représente le dieu QUIAI-PORAGRAI, si respecté des

peuples d'Arracan. (*Voyez son article.*) Cette idole est placée sur un piedestal, les jambes croisées ; & , chaque jour , on lui sert un repas magnifique dont le roi fait les frais. Les habitans d'Arracan ont soin de bien couvrir leurs idoles, pendant l'hiver, pour les garantir de la rigueur du froid; usage qui fait bien voir la grossièreté des idées que ces peuples se forment de la divinité. Outre les idoles publiques, qui habitent dans les temples, chaque citoyen a dans sa maison des idoles domestiques, qu'il honore avec d'autant plus de soin, qu'il les regarde comme les protectrices particulières du logis. Avant de commencer son repas, il ne manque jamais de leur offrir une partie des mets qu'il doit manger. Il pousse même la dévotion jusqu'à se faire imprimer avec un fer chaud certaines marques sur les bras & sur les épaules, qui témoignent son dévouement particulier à ses idoles domestiques.

10. Quelques habitans des isles Philippines ont pour idoles des troncs d'arbres creusés, & grossièrement sculptés, si l'on peut appeller sculpture deux trous faits dans le bois pour marquer les yeux; un troisième, beaucoup plus grand, qui représente la bouche, & dans lequel quatre morceaux de bois forment quatre dents qui sont comme des défenses de sanglier.

11. Sur la côte orientale du Mexique, « les Espagnols rencontrèrent des idoles de différentes figures, & toutes horribles, dit l'auteur de l'Histoire de la Conquête du Mexique. Elles étoient posées sur des autels où l'on montoit par des degrés, proche desquels il y avoit six ou sept corps humains, immolés depuis peu, & mis en quartiers, après leur avoir arraché les entrailles. »

Les principales idoles des habitans de Campèche étoient plus propres à inspirer l'effroi que la dévotion. C'étoit une statue de marbre, représentant un homme au milieu de deux animaux féroces qui, la gueule béante, sembloient sur le point de le

dévoré. Au près de cette statue, on voyoit un serpent qui avoit quarante-sept pieds de long, & dont la grosseur étoit proportionnée. Devant cette horrible bête, étoit un lion dont la tête étoit enfoncée dans la gueule du serpent. Sous ces deux figures, on voyoit épars des membres humains, des bras, des têtes, des jambes, & diverses sortes d'armes; des arcs, des flèches, &c. Une espèce de palissade environnoit ces étranges idoles qui étoient aussi de marbre. Elles étoient élevées sur un théâtre d'une forme carrée, qui avoit environ quatre coudées de hauteur, & qui étoit construit avec de la terre & des pierres.

L'idole la plus considérable de l'île de Tabasco étoit un lion énorme, sur le col duquel on avoit pratiqué un creux où l'on mettoit les corps sanglans des malheureux que l'on venoit de sacrifier à cette affreuse divinité. Dans cette situation, tout leur sang s'écouloit dans un bassin de pierre, placé à côté de l'idole. Les prêtres frottoient le visage du dieu avec le cœur de la victime.

12. « La religion (des peuples qui habitent autour du fleuve des Amazones, & dans l'intérieur de l'Amérique méridionale jusqu'au Pérou) est presque toute semblable, dit le P. d'Acunha. Ils adorent tous des idoles qu'ils fabriquent de leurs mains, & auxquelles ils attribuent diverses opérations. Les unes dominent, à ce qu'ils croient, sur les eaux; & ils les représentent avec un poisson à la main. Ils en ont pour les semailles, & d'autres pour leur inspirer du courage dans les combats. Ils disent que ces divinités sont descendues du ciel exprès pour demeurer avec eux, & leur faire du bien; mais ils ne leur rendent aucun culte: ils les portent dans un étui, ou les abandonnent à l'écart, jusqu'à ce qu'ils en aient besoin. C'est ainsi que, prêts à marcher à la guerre, ils élèvent à la proue de leurs canots l'idole en qui ils se confient le plus, & dont ils attendent la victoire. Ils en usent de même quand

ils vont à la pêche ; & ils adorent l'idole qui domine sur les eaux.

IÉNOIS. C'est le nom d'une secte de Luthériens.

IÉROPHORES*. Les Grecs donnoient ce nom à ceux qui, dans les cérémonies religieuses, & dans les processions, portoient les statues des dieux, & les autres choses sacrées.

IGNICOLES**. C'est le nom que l'on donne aux adorateurs du feu, tels que furent autrefois les anciens Persans, & tels que sont aujourd'hui les Gaures ou Guèbres.

IGNORANTINS : surnom donné aux Freres de la Doctrine Chrétienne, institués en France par M. de la Salle, pour instruire les enfans des premiers principes de la religion, & leur apprendre à lire & à écrire.

ILITHYE : déesse du paganisme, qui présidoit aux accouchemens. Les Romains avoient élevé en son honneur un temple dans lequel on portoit une pièce de monnoie, à la naissance & à la mort de chaque personne, & lorsqu'on prenoit la robe virile. Ilithye est la même que LUCINE. Voyez cet article.

ILLUMINÉS : secte de visionnaires & de fœtiques, qui furent aussi nommés *Alumbrados*, & qui parurent en Espagne, vers l'an 1575. Ils prétendoient que, par le moyen de l'oraison mentale, ils contractoient une union si intime avec Dieu, & s'élevoient à un tel degré de perfection, qu'ils devenoient impeccables ; que, dans cet état de sainteté, les sacremens, les bonnes œuvres, & tous les moyens de salut que fournit la religion, leur étoient inutiles ; qu'ils pouvoient, sans pécher, commettre toutes sortes d'actions, & même se livrer aux plus infâmes plaisirs. L'inquisition poursuivit

* Du grec *ισπος*, sacré, & *φορω*, je porte.

** Du latin *ignis*, feu, & *colo*, j'adore.

avec tant de vigueur ces sectaires extravagans , qu'elle vint à bout de les dissiper. On les vit cependant reparoitre , en 1623, dans le diocèse de Séville ; mais dom André Pachécho , qui en étoit évêque , & qui avoit , en même tems , la charge d'inquisiteur général du royaume , fit condamner au feu sept des principaux chefs ; ce qui intimida tellement les autres , que quelques-uns renoncèrent à leurs erreurs ; & le reste se déroba par la fuite aux recherches de l'inquisition.

Les Illuminés ayant été exterminés en Espagne , se reproduisirent en France. Un curé de S. Georges de Roye en Picardie , nommé *Pierre Guérin* , commença d'abord à prêcher la doctrine des Illuminés , & se fit plusieurs partisans qui , de son nom , furent appelés *Guérinets*. D'autres sectaires de la même province se joignirent aux Guérinets ; & tous ensemble ne formèrent qu'une seule & même société sous le nom d'*Illuminés* : voici quel étoit le précis de leur doctrine. « Dieu , disoient-ils , avoit révélé à un de leurs confreres , nommé *Antoine Beauquet* , une méthode particuliere d'oraison , & une nouvelle règle de conduite , par le moyen de laquelle on acquéroit , en peu de tems , une perfection & une sainteté aussi grande que celle des bienheureux , & même de la sainte Vierge. Quand on étoit une fois arrivé à cet état sublime d'union avec Dieu , on n'avoit plus besoin de produire aucun acte : c'étoit Dieu seul qui agissoit en nous. Ces voies sublimes avoient été inconnues aux plus grands saints. S. Pierre & saint Paul n'avoient jamais été que des enfans & des novices dans la vie spirituelle. Les seuls Illuminés possédoient ce qu'il y a de plus raffiné dans la dévotion , & sçavoient les plus sublimes routes de la spiritualité. Ils ajoûtoient que , dans l'espace de dix ans , leur secte seroit répandue dans tout l'univers , & qu'alors la Religion prendroit une nouvelle face ; que toutes les cérémonies extérieures seroient abo-

lies , & que tout le Christianisme ne consisteroit plus que dans une union intime des ames avec Dieu. Louis XIII employa toute son autorité pour détruire cette secte. Il fit faire des recherches si exactes de ces hérétiques , & ceux qui furent saisis furent traités avec tant de rigueur , qu'en 1635 on n'entendit plus parler des Illuminés.

On donne aussi le nom d'*Illuminés* en Turquie à certains sectaires que nous avons fait connoître à l'article **ESKRAKIS**.

ILLYRICAINS : hérétiques du sixieme siècle , qui soutenoient que les bonnes œuvres n'étoient pas nécessaires pour le salut , & qui renouvelloient les erreurs de l'Arianisme. Ils furent ainsi nommés , parce qu'ils avoient pour chef Mathias Francowitz , natif d'Albone en Illyrie , & , pour cette raison , surnommé *Illyricus*.

IMAGES. 1. Les Juifs modernes regardent comme une idolatrie toute sorte d'images ou de représentations quelconques. On n'en apperçoit aucune , ni dans leurs maisons , ni dans leurs synagogues. Il est vrai que les Juifs Italiens sont moins scrupuleux que les autres , & se permettent d'avoir chez eux des portraits & des tableaux ; mais ils observent de n'en jamais avoir en relief , ni dont les corps soient entiers.

2. Il y a dans l'isle de Scyros une fameuse chapelle dédiée à S. Georges , qui attire un grand nombre de pèlerins & d'offrandes. Elle est particulièrement célèbre par une image miraculeuse de ce saint martyr , qu'un moine aveugle porte sur ses épaules. On voit souvent cette image sauter en l'air d'elle-même , & aller se placer sur le dos de ceux qui ont négligé d'accomplir les vœux qu'ils ont faits à S. Georges. Elle les tourmente ; les accable de coups , & ne les quitte point qu'ils n'aient satisfait à leur obligation. Voilà un des tours les plus ingénieux de la subtilité des prêtres Grecs,

dont on verra plusieurs autres traits dans le cours de cet ouvrage.

3. Les Abyssins se prosternent humblement devant les images des saints. Ils les baïsent avec respect, & s'en frottent le front, en prononçant quelques prières courtes & ferventes.

IMAMIE. C'est le nom de la secte d'Ali, que suivent les Persans. Ce mot est formé de l'arabe *Imam*, qui signifie un *chef de religion*. Voyez SHIIS.

IMAMIEN. On donne ce nom aux Persans de la secte d'Ali, appelée *Imamic*.

IMAN, est le nom d'une dignité ecclésiastique chez les Mahométans; & le dernière de leur hiérarchie. Pour parvenir à la place d'Imaüm ou curé d'une mosquée, il faut avoir été du nombre des Imans, qui, du haut des clochers, appellent le peuple à la priere.

IMARETS. Ce sont des hôpitaux bâtis pour les malades & les insensés. Ils tiennent communément aux mosquées. Les voyageurs rapportent qu'à Damas, il y a des imarets pour les animaux malades. Ce qui est certain, c'est qu'il n'y a point de pauvres à Constantinople, & que la police paye des bouchers, pour donner, à certaines heures du jour, de la viande & du pain aux chiens & aux chats, qui ne manquent pas de se trouver aux carrefours où se fait cette distribution, à l'heure accoutumée. Il y a dans ces imarets de très-vastes cours, & , au milieu, de magnifiques fontaines pour y entretenir la plus grande propreté. Voyez HÔPITAUX, AUMÔNE, HOSPITALITÉ.

IMAÜMS, ou EMAÜMS. Ce sont des ministres de la religion chez les Mahométans, on peut les comparer à nos curés de paroisses, si ce n'est que, dans leurs mosquées, ils sont indépendans des Mollans, & même du Muphti. Le Grand-Visir a seul le droit de les juger. Quand un Imaüm est privé de sa dignité, il redevient simple laïc; & le Visir en nomme un autre en sa place. Leur habil-

lement est le même que celui des Turcs, excepté le turban qu'ils portent plus large & plissé différemment. A sa mort, les paroissiens présentent un Iman au Grand-Visir pour le remplacer. Le moyen de s'assurer que le nouvel Imaüm est plus digne encore de les gouverner que son prédécesseur, est très-simple. On lui fait lire quelques versets de l'Alcoran, en présence du ministre, qui l'agréee & lui donne son tescher ou visa. Il est peu d'Imaüms qui se donnent la peine de prêcher au peuple. Il en laissent le soin aux Scheigs ou Soighs, dont nous parlerons ci-après.

Les Imaüms, &, en général, le corps des ministres, ou l'Uléma, sont fort estimés chez les Mahomérans. Aussi le Grand-Seigneur leur prodigue-t-il dans ses lettres les titres les plus flatteurs. Tel est son style : « Ô vous, qui êtes la gloire des ju-
ges & des hommes sages, des thrésors profonds
» d'éloquence & d'excellence, dont la sagesse &
» les talens ne peuvent être augmentés, &c. »

IMMERSION : maniere de conférer le Baptême, laquelle est en usage dans l'Eglise Grèque, & qui consiste à plonger dans l'eau celui qu'on baptise. Les Grecs, dans leur Baptême, font trois immersions en l'honneur des trois Personnes de la Trinité. Ils disent que la premiere immersion représente la mort ; la seconde, la résurrection ; & la troisieme, la vie éternelle. L'usage, parmi eux, est de ne baptiser les enfans que huit jours après leur naissance, & souvent plus tard ; &, comme ils ne pourroient soutenir dans un âge si tendre d'être plongés dans l'eau froide, on fait chauffer l'eau du baptistère ; & les parens y jettent des fleurs odoriférantes. « Sept jours après le Baptême, dit
» Tournefort, on porte l'enfant à l'église pour y
» faire l'ablution. Le prêtre, récitant les prieres mar-
» quées dans le Rituel, non-seulement lave la
» chemise de l'enfant, mais le dégrasse avec une
» éponge neuve, ou un linge propre, & le renvoie

en lui disant ces paroles : Te voilà baptisé, éclairé » de la lumière céleste... sanctifié & lavé au nom » du Pere, du Fils, & du Saint-Esprit.»

2. Voici la maniere dont on administre le Baptême en Moscovie. L'enfant est amené à l'église par le parrein & la marreine, qui donnent, en entrant, neuf bougies au prêtre. Celui-ci dispose ces bougies, en forme de croix, sur le bassin dans lequel l'enfant doit être plongé, & les allume; puis il encense ceux qui lui ont donné les bougies, & consacre avec des prieres & des bénédictions l'eau qui doit servir au Baptême. Cette consécration est suivie d'une procession qu'il fait autour du bassin, avec le parrein & la marreine, & précédé d'un clerc qui porte une image de S. Jean. Après avoir fait trois tours autour du bassin, il s'arrête; & c'est alors qu'il demande à l'enfant s'il renonce, 1° au diable, 2° à ses anges, 3° à ses œuvres? Le parrein & la marreine répondent, Oui, & crachent à terre en même tems. En faisant ces réponses, ils ont le dos tourné au bassin. On sort ensuite de l'église, pour exorciser l'enfant; car on pense que le diable, en sortant de son corps, souilleroit l'église par sa présence. L'exorcisme étant fini, le prêtre coupe sur la tête de l'enfant quelques cheveux qu'il met dans un livre; puis il le plonge dans le bassin, à trois reprises différentes. Il lui met ensuite un grain de sel dans la bouche, & lui fait plusieurs onctions. Il finit par le revêtir d'une chemise blanche, en lui disant: « Tu es maintenant aussi net » que cette chemise, & purifié de la tache du péché » originel.» L'auteur de la Religion des Moscovites ajoute, qu'après le baptême, le prêtre fait avec la tête de l'enfant une croix à la porte de l'église, & qu'il donne sur cette porte trois coups de marteau: » Il faut, dit cet auteur, que tout ceux qui ont été » témoins du baptême entendent le bruit. Autre- » ment on croiroit que l'enfant n'auroit pas été bien » baptisé.» On a coutume de pendre au col de

l'enfant nouvellement baptisé une petite croix d'un métal plus ou moins riche selon sa condition. Cette croix doit être conservée toute la vie; c'est une espece de certificat qui atteste que l'on a été baptisé. On enterre même les morts avec cette croix. Le prêtre, avant de renvoyer le parrein & la marreine, leur met en main l'image d'un saint qu'il destine pour patron à l'enfant, & leur recommande expressément d'élever cet enfant dans une dévotion particuliere pour le saint & pour son image.

Le baptême des profélytes est extrêmement rigoureux à moins qu'ils ne se fassent baptiser en été; car c'est une coutume dans le pays de ne les baptiser que dans une eau courante; & si, malheureusement, le jour de leur régénération tombe en hyver, on fait un trou dans la glace, & on les y plonge jusqu'au col. Toute la grace que l'on accorde à ceux dont le tempérament est foible & delicat, c'est de leur répandre sur la tête un tonneau plein d'eau; encore cette effusion désagréable é renouvelle-t-elle jusqu'à trois fois.

3. Tavernier assure que les Parfis ou Guèbres ont aussi l'usage du Baptême, par immersion, & plongent les enfans nouveaux-nés dans une cuve pleine d'eau. *Voyez BAPTÊME.*

IMMOLATION. Cette partie de la Messe, que nous appellons *Préface*, est nommée *Immolation* dans le Missel Gothique ou Gallican.

IMMORTALITÉ DE L'ÂME : vérité constante & métaphysique, fondée, 1° sur la justice du Créateur, qui doit récompenser dans une autre vie la vertu souvent persécutée dans la vie présente, & punir, après la mort, le crime & le vice souvent heureux dans ce monde; 2° sur l'essence même de l'ame, qui est la pensée, cette opération simple & spirituelle ne pouvant être produite par une substance composée, telle que la matiere, & la matiere étant seule susceptible de dissolution;

3° sur

3^o sur l'excellence de l'ame, dont les opérations sont si différentes de celles du corps, & qui doit, par conséquent, éprouver un sort tout-à-fait différent; 4^o sur ce sentiment naturel & invincible, qui nous fait sans cesse étendre nos desirs & nos espérances au-delà des bornes de cette vie; 5^o sur l'accord presque unanime de tous les peuples du monde; 6^o sur la foi & la religion, &c. Voyez JUGEMENT DERNIER, FIN DU MONDE, MÉTEMPSYCOSE, RÉSURRECTION.

1. Les Turcs & tous les Mahométans sont persuadés que l'ame est immortelle. Leur religion promet des plaisirs éternels dans une autre vie à ceux qui seront fidèles à remplir tous les préceptes qu'elle leur impose, & menace les reprobés de peines qui ne finiront jamais.

2. Quelques Lettrés du Tonquin pensent qu'il n'y a que les ames des gens de bien, qui jouissent de l'immortalité, & que celles des méchans périssent avec le corps.

3. Les habitans du royaume de Quitève, & les peuples voisins ou dépendans du Monomotapa, en Afrique, pensent que l'ame est immortelle. Ils n'ont absolument aucune notion de l'enfer; mais ils admettent un paradis à-peu-près semblable à celui de Mahomet, où ils espèrent vivre éternellement dans les plaisirs.

4. Les peuples, qui habitent aux environs de la riviere de Quillimança, en Afrique, admettent aussi, pour la plupart, l'immortalité de l'ame; mais on ignore ce qu'ils pensent de l'état de l'ame, lorsqu'elle a quitté le corps.

5. Les peuples de la Caribane sont persuadés que l'ame est immortelle; mais il ne paroît pas qu'ils lui assignent aucun séjour particulier, après sa séparation d'avec le corps. Ils croient qu'elle est errante dans la campagne; &, lorsqu'ils entendent l'écho, ils pensent que ce sont les ames des défunts qui parlent.

6. Les habitans de l'isle Formose pratiquent une cérémonie qui prouve qu'ils ont quelque connoissance de l'immortalité de l'ame. Lorsqu'une personne est morte, ils ont coutume de construire une petite hute destinée à servir d'habitation à son ame. Ils ornent cette demeure le mieux qu'il est possible : ils l'entourent de guirlandes & de verdure ; des banderoles de diverses couleurs flottent aux quatre coins. Ils placent dans l'intérieur de la hute un vase rempli d'eau fraîche, avec une sorte de roseau, qu'on nomme *bambou*.

7. Quelques peuples du Mississipi s'imaginent que leurs parens ou amis décédés sont allés faire un voyage, & qu'ils doivent revenir. Dans cette idée, ils ne peuvent s'empêcher de verser des larmes, lorsqu'ils apperçoivent des étrangers,

Les Caciques des Natches, peuples du Mississipi, prétendent qu'ils sont descendus du soleil, & qu'ils y retourneront après leur mort.

D'autres peuples du même continent pensent, au rapport du P. Hennepin, « que l'ame » n'abandonne point le corps incontinent après » la mort. Ils enterrent avec le mort son arc, ses » flèches, du bled, de la viande, afin qu'il ait » de quoi se nourrir, en attendant qu'il soit arrivé » au pays des ames ; & , comme ils en donnent » à toutes les choses sensibles, ils disent que » les hommes, après leur mort, chassent encore les » ames des castors, des élans, des renards, &c. » Les Floridiens, qui habitent aux environs des montagnes d'Apalache, sont aussi persuadés que l'ame est immortelle, & reçoit, après cette vie, les peines ou les récompenses qu'elle a méritées.

8. Les Caribes sont persuadés que les hommes ont une ame dans chaque partie de leur corps. Les plus distinguées sont celles qui résident dans la tête & dans le cœur. Ils accordent à cette dernière le privilège de l'immortalité ; ce qui n'empêche pas qu'ils ne pensent qu'elle est corporelle. Ils avouent

seulement que la matiere, dont elle est composée, est plus subtile & plus déliée; opinion qui ne doit pas paroître trop grossiere dans un Caribe, puisqu'il s'est trouvé dans le Christianisme des gens éclairés qui l'ont soutenue.

IMPANATION. C'est le terme dont les théologiens se sont servis pour désigner l'opinion des Luthériens qui croient que le corps de J. C. est dans l'Eucharistie avec la substance du pain; au lieu qu'il n'y a que les especes qui y demeurent.

IMPIÉTÉ. Les rois des Imbis, espece de Cannibales établis dans l'intérieur du royaume de Montbase en Afrique, se font rendre par leurs sujets les honneurs divins. Ils se donnent les titres fastueux d'Empereurs de toute la terre. Dans leur orgueil, ils osent attaquer le ciel même; &, lorsqu'ils se trouvent incommodés par le soleil & par la pluie, ils lancent leurs flèches contre le firmament, en vomissant d'horribles imprécations.

IMPOSITION DES MAINS : cérémonie qui est particulièrement en usage dans l'administration du Sacrement de l'Ordre, de la Confirmation, & de celui de la Pénitence. L'évêque, qui confère les ordres, impose les mains sur l'ordinant & sur ceux qu'il confirme, ainsi que le prêtre sur le pénitent, lorsqu'il lui donne l'absolution.

IMPRÉCATION. Avant le règne du Czar Pierre le Grand, les Russes étoient persuadés que leur religion étoit la seule qui pouvoit conduire au salut. Ils faisoient rebaptiser, comme autant de payens, tous les Chrétiens qui adoptoient leur doctrine. Le nouveau converti, pendant la cérémonie de son Baptême, étoit obligé de cracher trois fois sur son épaule gauche, & de répéter après le prêtre cette imprécation: « Maudits soient mes pere & » mere, qui m'ont élevé dans la religion qui m'a » été enseignée; je crache sur eux & sur leur reli- » gion. »

IMPURETÉS LÉGALES. Le soin de la pro-

preté nécessaire à tous les hommes ; mais beaucoup plus à ceux qui habitent dans les climats chauds , est l'origine de cette foule de loix sur la pureté extérieure que l'on trouve dans la plupart des religions établies en Orient. La superstition venant à se mêler avec ce motif légitime , non-seulement les choses mal-propres par elles-mêmes , mais encore les choses les plus indifférentes , furent regardées comme capables de souiller l'homme. D'un devoir naturel on fit une obligation sacrée , qui se multiplia presque à l'infini.

1. Dans la loi des Juifs , il y avoit un grand nombre de choses qui rendoient les hommes impurs. Toucher un mort , se trouver dans la maison où il étoit , & même assister à ses funérailles , étoient autant d'impuretés légales , qui rendoient l'homme souillé pendant sept jours ; & , dans cet intervalle , il ne pouvoit avoir commerce avec personne. Ceux qui étoient attaqués de quelque maladie honteuse , comme la lèpre , la gonorrhée , étoient retranchés de la société , jusqu'à ce qu'ils fussent guéris. Les femmes , qui avoient la maladie périodique de leur sexe , ne pouvoient communiquer avec personne , ni toucher à rien , tant que duroit leur infirmité. Une femme , nouvellement accouchée d'un garçon , étoit souillée pendant quarante jours ; & , si elle avoit mis au monde une fille , elle étoit impure pendant quatre-vingt-un jours. *Voyez PURIFICATION.*

2. Chez les Indiens , il y a plusieurs choses qui rendent impur. Toucher un mort , ou même avoir commerce avec ses parens , les quinze premiers jours après son décès ; s'approcher d'une femme qui a l'incommodité de son sexe ; se mettre le doigt dans la bouche ; toucher quelqu'un , dans un repas , avec la main dont on se sert pour manger ; toucher à des gens souillés , ou en être touché ; toucher un femme qui est en couches , ou bien son enfant : dans tous ces cas , l'on contracte une souillure qu'il

Il faut effacer par quelque ablution. Le riz, qui reste à la fin d'un repas, est regardé comme une chose impure : on le ramasse pour le jeter hors de la maison ; & si, en le ramassant, il en tombe un seul grain sur le corps de quelqu'un, il est souillé. Si deux Indiens de différentes castes, ou tribus, prennent ensemble le bain, & que celui qui est d'une caste inférieure fasse rejaillir quelque goutte d'eau sur l'autre, ce dernier devient impur. Mais toutes ces souillures sont légères, & pour ainsi dire, vénielles. On peut aisément les effacer par le bain ; mais il y en a de mortelles que toutes les eaux du Gange ne sçauroient nettoyer. Par exemple, celui qui, étant impur, mangeroit du riz, avant de s'être purifié ; un grand, qui mangeroit du riz cuit par des gens d'une caste inférieure, ou qui auroit quelque commerce avec des femmes moins nobles que lui ; un homme qui mangeroit du riz mêlé de deux différens plats, tous ces gens-là contractent une souillure ineffaçable, & sont déchus de leur caste.

3. C'est aussi la coutume, parmi les sauvages du Canada, de priver de tout commerce avec les autres personnes une femme qui a l'incommodité ordinaire du sexe. Le feu même de sa cabane est censé souillé : on l'éteint & on jette toutes les cendres du foyer. Pendant huit jours, cette femme reste dans une cabane écartée ; & l'horreur qu'on a pour elle est si grande, qu'elle est obligée de mettre quelque signe sur le bord d'un ruisseau où elle auroit bu, afin d'avertir les autres personnes de n'y pas boire.

Les habitans de la Virginie pratiquent à-peu-près la même chose.

INAUGURATION : cérémonie religieuse, qui se pratiquoit, chez les Romains, à la réception d'un augure. On donne aussi le nom d'*inauguration* à la solennité du sacre des empereurs, des rois, & des prélats. Voyez SACRE.

E e iij

INCARNATION *. Ce terme désigne l'union de la nature humaine à la nature divine dans la Personne du Verbe, Fils de Dieu, seconde Personne de la très-sainte Trinité. Le Verbe fait homme s'appelle *Jesu-Christ*, nom qui signifie *Sauveur-oint*, parce qu'il a préparé & consommé la rédemption des hommes coupables par leurs péchés, & dignes de la mort éternelle. *Jesu-Christ* est un composé, appelé *Théandrique* par les théologiens, c'est à-dire de deux natures, la nature divine & la nature humaine. Cette dernière ne fait, étant unie hypostatiquement à la première, qu'une même Personne ou Hypostase avec elle: c'est l'Hypostase ** ou Personne du Fils de Dieu. C'est, après le mystère de la sainte Trinité, le second de la Religion que Dieu a donnée aux hommes. La rédemption est le troisième. Ces trois mystères sont le fondement de la Religion Chrétienne.

INCARNATIONS DE WISTNOU, (*les sept*) dieu des Indiens. Voyez **WISTNOU**.

INCESTE. 1. La religion des anciens Perses ne mettoit point l'inceste au rang des crimes. Les rois de Perse avoient coutume d'associer à leur trône & à leur lit leurs plus proches parentes. On prétend que ce fut par une basse complaisance pour le souverain, que Zoroastre permit aussi l'inceste dans sa réforme. Prideaux assure que, dans la tribu des Mages, ceux qui étoient nés de l'union incestueuse d'un fils avec sa mere, étoient particulièrement estimés, & qu'on les élevoit, préférablement à tous les autres, aux premières dignités de la religion.

2. Dans l'isle de Ceylan, l'inceste est permis aux Souverains, quoiqu'il soit regardé comme un crime dans un particulier; & les rois de cette isle poussent la permission si loin, qu'ils épousent même leurs propres filles.

* De *in*, dans, & *caro*, chair.

** *Υποστασις*, support.

3. L'inceste est commun & permis chez les Tartares Mongoles & Calmoucks. Les peres même n'ont point d'horreur de faire entrer dans leur lit leurs propres filles ; mais les fils n'oseroient épouser leur mere : elle est la seule qu'ils respectent. On dit aussi que les Tartares Czérémisses se marient sans scrupule à leurs propres sœurs.

INCESTUEUX. On donna ce nom, dans le onzieme siecle de l'Eglise, à ceux qui, par une interprétation subtile des loix de Justinien, lesquelles établissent sept degres de parenté, prétendoient qu'il falloit compter ces degres, non pas de suite, mais quatre d'un côté & trois d'un autre, & qu'au-delà de ce nombre, on pouvoit contracter un mariage légitime. On nomma cette erreur touchant les mariages *l'hérésie des incestueux* ; & , pour la condamner, le pape Alexandre II tint deux conciles, la même année, que l'on croit être 1065.

INCONNU. (*Dieu*) Les Arabes idolâtres, peu contens des dieux qu'ils adoroient, avoient élevé un temple en l'honneur du Dieu inconnu. On lit dans les Actes des Apôtres, que S. Paul, étant à Athènes, y vit un autel avec cette inscription : ΑΓΝΟΣΤΩ ΘΕΩ, c'est-à-dire, *AU DIEU INCONNU* ; ce qui lui donna occasion de dire aux Athéniens, qu'il venoit leur annoncer ce Dieu qu'ils adoroient sans le connoître.

INCORRUPTIBLES : hérétiques du sixieme siècle. Ils disoient que le Corps de Jesus-Christ étoit incorruptible, c'est-à-dire que, dès qu'il fut formé dans le sein de sa Mere, il ne fut plus susceptible d'aucune altération, d'aucun changement, pas même par les passions corporelles & innocentes ; en sorte qu'avant sa mort, il mangeoit sans besoin, ainsi qu'après sa résurrection. L'empereur Justinien embrassa lui-même cette hérésie & la soutint de toute son autorité. Il persécuta même les évêques pour les forcer à l'admettre ; mais presque tous furent inébranlables.

INCUBES. Les payens donnoient ce nom à

E e iv

certaines génies lascifs & malfaisans, qui tourmentent les femmes, & même les hommes, pendant la nuit. Les faunes, les satyres & les autres dieux champêtres étoient aussi appelés *incubes*. Cette sorte de maladie, connue sous le nom de *cochemar*, & qu'on nomme aussi *incube*, qui consiste dans une grande oppression d'estomac pendant le sommeil, a, sans doute, donné lieu aux payens d'imaginer ces dieux incubes, qui se glissoient, pendant la nuit, dans le lit des femmes, & leur faisoient violence.

INDÉPENDANS. C'est le nom que l'on a donné à quelques sectaires d'Angleterre & des Provinces-Unies. Ils font profession de ne dépendre d'aucune autre assemblée ecclésiastique, & prétendent que chaque église, ou congrégation particulière, a en elle-même tout ce qui est nécessaire pour sa conduite & pour son gouvernement.

INDEX. (*congrégation de l'*). Voyez CONGRÉGATION.

INDIFFÉRENTISTES. C'est le nom que donnent les Luthériens d'Allemagne à ceux d'entr'eux qui ne sont attachés à aucune confession de foi ; qui n'en condamnent aucune, & qui les regardent toutes comme indifférentes.

INDIGÈTES : nom général que les Romains donnoient aux héros & aux grands hommes d'Italie, qui avoient mérité les honneurs divins. Tels étoient Faune, Vesta, Enée, Romulus. On les appelloit aussi *dieux locaux*. Plusieurs étymologistes dérivent le nom d'*indigètes*, de *inde geniti*, nés de l'endroit même, où on les invoquoit.

INDULGENCES. C'est la rémission des peines temporelles, qui sont dûes à des péchés actuels. Les indulgences n'étoient aussi, dans leur origine, qu'un adoucissement de la pénitence canonique, dont la foiblesse de quelques pénitens ne pouvoit supporter toute la rigueur. Alors l'Eglise, comme une bonne mere, commuoit une partie de la pénitence en quelqu'autre exercice de dévotion beaucoup plus

laïse, comme de visiter une église, de réciter quelque priere, de faire certaines aumônes. Dans la suite, on commua les peines canoniques en amendes pécuniaires; & c'est ce qui a donné lieu depuis à la vente des indulgences. L'abus des indulgences consiste à s'imaginer qu'on peut avec ce seul secours obtenir le pardon de ses péchés, sans contrition & sans pénitence. Cette idée, si flatteuse pour les pécheurs, avoit autrefois tellement aveuglé la multitude, qu'elle eût acheté des indulgences au poids de l'or. Quelques papes, plus intéressés que pieux, profiterent de cette disposition des peuples, & tirèrent plus d'argent de leurs indulgences que jamais souverain n'en a tiré de la plus grosse ferme. Ce fut principalement sous le pontificat de Léon X, que ce honteux trafic éclata au grand scandale de tous les gens de bien. Écoutons à ce sujet le P. Maimbourg dans son Histoire du Luthéranisme. « Léon X, » qui, élevé à la dignité suprême de l'Eglise, à l'âge » de trente-sept ans, y fit éclater toutes les perfec- » tions d'un grand prince, sans avoir toutes celles » d'un grand pape, ayant entrepris d'achever le » superbe édifice de la basilique de S. Pierre... eut » recours, à l'exemple du pape Jules, aux indul- » gences qu'il fit publier par-tout, avec la per- » mission de manger des œufs & du fromage, en » Carême, & de se choisir un confesseur, à tous ceux » qui contribueroient ce qu'on demandoit d'eux » pour la fabrique de S. Pierre. Il faut reconnoître » de bonne foi, que les papes, qui sont venus de- » puis, ont été bien plus réguliers dans la dispensa- » tion de ces trésors spirituels, & que l'on fit alors » certaines choses que l'on ne feroit pas aujourd'hui, » & qui rendirent odieuses, principalement en Al- » lemagne, ces indulgences de Léon... Il y a » des auteurs qui assurent que l'on mit, en quelque » manière, ces indulgences en parti, & que, pour » avoir promptement de l'argent comptant, on as- » ferma tout ce qu'on en pouvoit tirer à ceux qui en

» donnoient le plus, & qui ensuite, non-seulement
 » pour se rembourser, mais aussi pour s'enrichir
 » par un commerce si honteux, faisoient choisir des
 » prédicateurs d'indulgences, & des quêteurs, qu'ils
 » croyoient les plus propres, étant bien payés, à
 » faire en sorte que le peuple, pour gagner ces par-
 » dons, contribuât tout ce que ces avares & sacri-
 » lèges partisans en prétendoient tirer. . . . Quel-
 » ques-uns des prédicateurs des indulgences en exa-
 » géroient tellement le prix & la valeur, qu'ils
 » donnerent occasion au peuple de croire qu'on
 » étoit assuré de son salut & de délivrer les âmes du
 » purgatoire, aussi-tôt qu'on auroit donné l'argent
 » qu'on demandoit pour les lettres qui témoignoient
 » qu'on avoit gagné l'indulgence. . . . On voyoit les
 » commis de ces partisans, qui avoient acheté le pro-
 » fit de ces indulgences, faire tous les jours grand
 » chère dans les cabarets, & employer en toutes for-
 » tes de débauches une partie de cet argent que les
 » pauvres disoient qui leur étoit cruellement ravi. »

Si l'on en croit le rapport de Corcal, dans
 ses Voyages aux Indes occidentales, il se fait
 encore en ce pays un débit assez considérable d'in-
 dulgences. « Il n'y a fils de bonne maison, dit ce
 » voyageur, qui ne s'en munisse, à deux réales la
 » pièce, quoiqu'il y en ait de beaucoup plus chères.
 » Les Espagnols obligent leurs gens d'en acheter. »
 On lit dans les Révélations de sainte Brigitte, que
 Jésus-Christ apparut un jour à cette sainte, & lui
 dit, entr'autres choses, ces paroles remarquables :
 » Le moyen le plus court de satisfaire à ses péchés,
 » c'est de gagner les indulgences. Pour moi, si je
 » voulois traiter une âme avec douceur, je lui con-
 » seillerois de passer sa vie à Rome, n'y ayant point
 » de lieu au monde où il y ait tant d'indulgences à
 » gagner. » Un autre abus considérable, c'est de se
 fier sur des indulgences fausses & nulles par elles-
 même : telles sont celles qui excèdent le pouvoir
 de ceux qui les donnent, qui sont accordées sans

un motif suffisant & légitime, ou sur de faux exposés; celles dont le temps est expiré, ou qui ont été révoquées; celles où il n'y a point de proportion entre la rémission des peines temporelles du péché, & les œuvres prescrites pour l'obtenir. M. de Thiers, dans son Livre *De la plus nécessaire des dévotions*, dit, en parlant des indulgences: « Elles sont » devenues si fréquentes & si excessives; depuis en- » viron un siècle & demi, qu'il n'y a pas toujours » lieu de s'y fier beaucoup, à moins qu'elles n'ayent » été bien examinées & bien épurées. » Voyez **AUTELS PRIVILÉGIÉS.**

INDULT: grace que le pape accorde par une bulle aux rois, aux prélats, aux communautés, ou à quelque personne en particulier, pour faire ou pour obtenir quelque chose contre la disposition du droit canon. Les indults ont pour objet la collation des bénéfices. C'est en vertu des indults accordés par les papes aux rois de France, qu'ils ont le pouvoir de nommer aux bénéfices consistoriaux de leur royaume. Les cardinaux ont aussi un indult en vertu duquel ils peuvent conférer en commende, tenir les bénéfices réguliers comme les séculiers, & ne peuvent être prévenus dans les six mois qu'ils ont pour conférer les bénéfices à leur nomination. Cet indult s'appelle ordinairement *indult du compati.*

L'indult du parlement de Paris a été accordé à cet illustre corps par le pape Eugene IV, & confirmé par les papes Paul III & Clément IX. En vertu de cet indult, les chanceliers de France, les présidens, conseillers, & autres officiers du parlement, peuvent, une fois pendant leur vie, être nommés par le roi à un collateur de France, &, au moyen de cette nomination, être pourvus du premier bénéfice vacant par mort, à la disposition de ce collateur; Si les officiers du parlement ne sont pas capables de bénéfices, ils peuvent présenter un clerc à leur place.

INDULT *, est aussi le nom que l'on donne, dans l'église de Paris, aux Ecclésiastiques, qui assistent à la Messe, revêtus d'une aube & d'une tunique pour servir le diacre & le sous-diacre.

INFERNAUX: hérétiques du XVI siècle, qui soutenoient que J.C. lorsqu'il descendit aux enfers, y fut tourmenté comme les damnés. Calvin a osé avancer que J. C. y avoit souffert, jusqu'à sa Résurrection.

INFIDÈLES. C'est le nom général que l'on donne à tous ceux qui ne sont pas baptisés, aux Mahométans, aux Juifs, aux idolâtres qui ne sont pas du nombre des fidèles.

INFRA-LAPSAIRES: hérétiques ainsi nommés, parce qu'ils soutenoient que Dieu, pour manifester sa justice, n'avoit pris la résolution de perdre un certain nombre d'hommes, qu'après avoir prévu la chute d'Adam, & *infra lapsum Adami*; & en conséquence de cette chute, ils étoient opposés aux *Supra-Lapsaires*, qui soutenoient que Dieu avoit pris cette résolution, avant d'avoir prévu la chute d'Adam, *supra lapsum Adami*.

INFULE. Les anciens appelloient ainsi des filemens ou franges de laine, dont les prêtres, les victimes & même les temples étoient ornés. L'infule; dit le Dictionnaire de Trévoux: « étoit proprement une bandelette de laine blanche, qui couvroit la partie de la tête, où il y a des cheveux; jusqu'aux tempes, & de laquelle tomboient, de chaque côté, deux cordons pour la lier. »

INGEN: fameux missionnaire, qui se distingua dans le Japon, par son zèle pour la secte du Budôisme. Il étoit Chinois d'origine, & commença à se faire connoître vers l'an 1650. Il passa au Japon en 1653, dans les temps que les missionnaires Européens annonçoient la Religion Chrétienne aux Ja-

* Du latin *induzus*, revêtu.

pinois. Il s'opposa vivement aux progrès de ces prédicateurs zélés, & soutint la secte de Budfdo, qui commençoit à chanceler. Sa sainteté apparente, sa vie dure & austere, le faisoient écouter avec respect des Japonois. Un prétendu miracle, qu'il fit alors, confirma sa réputation. Une longue sécheresse menaçoit les Japonois d'une famine prochaine. Dans cette extrémité, ils eurent recours à cet Ingen qu'ils regardoient comme un saint, & le conjurerent de dire le kitoo, espece de priere qu'on fait dans les tems de calamité. Ingen, après plusieurs refus modestes, céda enfin aux instances des Japonois, & promit de dire le kitoo; mais protestant toujours qu'il n'en garantissoit pas le succès. Il grimpa sur le sommet d'une montagne, sans doute pour être plus à portée d'être entendu de la divinité. Ce fut-là qu'il fit sa priere; ce qui, bien loin d'être inutile, produisit même plus d'effet qu'on n'en auroit désiré. Le lendemain, il tomba une pluie si abondante, que les ponts de la ville furent entraînés par la violence des eaux.

INHUMATION * : action par laquelle on met un corps dans la sépulture. *Voyez* FUNÉRAILLES.

INITIATION : cérémonie par laquelle les anciens admettoient à la participation des mysteres les plus secrets de leur religion ceux qui en étoient jugés dignes. *Voyez* MYSTERES.

On peut aussi appeller initiation certaines cérémonies que les idolâtres modernes pratiquent à l'égard des jeunes gens, avant de les admettre, ou dans la société, ou dans le corps des ministres de la religion.

1. Chez les Paris ou Guèbres, lorsqu'un enfant a atteint l'âge de sept ans, on le juge digne d'entrer dans la société des fidèles. On le conduit devant le prêtre, qui l'interroge sur les dogmes de la religion, & lui apprend les prieres qui sont nécessaires à sçavoir. L'enfant les répète devant le

* De *in*, dans, & *humus*, terre.

feu ; mais auparavant on a la précaution de lui couvrir la bouche & les narines. Les prières étant finies , le prêtre fait boire de l'eau à l'enfant , & lui fait mâcher l'écorce d'une grenade ; puis il le baigne dans une cuve pleine d'eau , & le revêt de la robe qu'on appelle *sudra* , sans oublier la divine ceinture. (*Voyez* *MAGES & SUDRA.*) Hyde prétend que les enfans des Guèbres ne sont initiés qu'à l'âge de quinze ans.

2. Les Bramines ne se servent pas des mêmes cérémonies que les autres tribus Indiennes , lorsqu'ils nomment leurs enfans. Ils commencent par les laver dans de l'eau ; puis un des parens, appliquant la pointe d'une plume sur le front de l'enfant, récite une prière dans laquelle il demande à Dieu, qu'il écrive des choses favorables sur le front de l'enfant. Toute l'assemblée fait le même souhait. On donne ensuite un nom à l'enfant. Un Bramine, pour l'initier à la secte, l'oingt au front avec une huile rouge, en prononçant ces paroles : « Seigneur , nous t'offrons cet enfant issu d'une tribu sainte , oint d'huile » & purifié avec de l'eau. » La cérémonie finit par une prière générale, que tous les assistans adressent à Dieu pour lui demander que l'enfant nouvellement initié soit , pendant toute sa vie , fidèle observateur de la loi des Bramines. On tire ensuite l'horoscope de l'enfant ; mais on ne divulgue le résultat de cette opération que lorsque celui qui en est l'objet, se marie. Le jour du mariage étant regardé chez les Indiens , comme le plus heureux de la vie , c'est celui que l'on choisit pour publier les biens & les maux que les astres promettent au nouvel époux.

3. Parmi les Banians , lorsqu'il s'agit de donner un nom à un enfant , ce qui se fait ordinairement dix jours après sa naissance , un Bramine étale sur une nappe une certaine quantité de riz : on met l'enfant dessus ; & une douzaine d'autres enfans prennent chacun un bout de cette nappe ; la secouent de

toute leur force, & font danser en même tems l'enfant & le riz sur lequel il est placé. Après cette cérémonie puérile, la sœur du nouveau-né lui donne le nom qu'elle juge à propos. Au bout de deux mois, on porte l'enfant au temple, pour y être initié dans la religion de ses peres. La cérémonie de l'initiation se réduit à quelques morceaux de bois odoriférant, du camphre & des cloux de girofle, qu'un Bramine met sur la tête de l'enfant.

4. Chez les Hottentots, les enfans, jusqu'à ce qu'ils ayent atteint un certain âge, n'ont aucune communication avec les hommes. Ils n'ont d'autre société que celle des femmes qui sont chargées de leur éducation, & qui les instruisent de la religion & des usages du pays. Lorsqu'on juge qu'il est tems d'admettre un garçon dans la société des hommes, le Kral, ou le village, s'assemble. Tous les hommes, formant un cercle, se tiennent accroupis, le corps appuyé sur les genoux. Le récipiendaire est dans la même posture, à quelque distance du cercle. Alors le plus ancien du village se leve, & propose aux assistans d'admettre le jeune homme dans leur compagnie. Lorsque tous y consentent, il s'avance vers le jeune candidat ; l'exhorte à renoncer désormais aux amusemens de l'enfance, & à se comporter en homme fait. Il lui recommande surtout de ne plus avoir aucune communication avec sa mere. Il l'asperse ensuite avec son urine dont le jeune homme se frote tout le corps, à mesure qu'elle tombe pendant l'aspersion. Le vieillard comble le candidat de bénédictions. Il lui souhaite de longues années, des troupeaux gras, une famille nombreuse ; & sur-tout il fait des vœux pour que sa barbe commence bientôt à pousser.

5. Chez les Nègres de Cabo-de-Monte, & généralement chez tous les peuples de la Guinée, on trouve des traces de cette initiation aux mysteres, si célèbre autrefois dans le paganisme. Trois ou quatre fois dans un siècle, on initie un grand nom-

bre de jeunes gens aux mysteres d'un dieu nommé *Belly*, qu'ils honorent particulièrement. Voici les cérémonies qui se pratiquent dans cette initiation ou régénération, qui s'appelle *Belly-Paaro*. Les jeunes gens, qui doivent être initiés, sont conduits au milieu d'un bois, dans l'endroit le plus agréable, & le plus facile qu'on puisse trouver. Ces jeunes gens, avant de quitter la maison de leurs parents, se défont de tout ce qu'ils peuvent posséder, comme s'ils ne devoient jamais revenir dans le monde. Ils partent ensuite, saisis de crainte, dans l'idée qu'on les mene à la mort. Pendant leur séjour dans ce bois, des vieillards, initiés depuis longtems aux mysteres, leur donnent un nouveau nom, & les instruisent de tout ce qu'ils doivent sçavoir. Ils leur font apprendre des vers composés à l'honneur du dieu *Belly*. Ils leur enseignent une certaine danse très-vive, & continuent ces instructions pendant l'espace de quatre ou cinq ans. Les jeunes initiés passent tout ce tems dans la retraite la plus austere, sans qu'il leur soit jamais permis de sortir, ni d'avoir aucun commerce avec ceux qui n'ont pas été initiés. L'entrée du bois est absolument interdite aux femmes, & généralement à tout profane. Si, malgré la défense, ils osoient y mettre le pied, ils seroient infailliblement enlevés par les esprits. Le roi peut seul y aller, pour quelques jours, avec les nouveaux initiés. Si cependant quelqu'autre personne se trouve indispensablement obligée de passer dans ce bois, il faut qu'elle chante de toutes ses forces, afin qu'on soit averti de son arrivée, & que les nouveaux initiés puissent éviter sa vue. Lorsque le tems prescrit pour cette cérémonie est enfin écoulé, les jeunes gens quittent leur retraite, & sous la conduite des vieillards, arrivent dans certaines petites cabanes où l'on acheve de les instruire. C'est même dans cet endroit qu'on leur révele la plus sublime doctrine des mysteres ; mais ils y jouissent d'une liberté plus

plus grande : la vue des femmes ne leur est point interdite ; ce sont même des femmes qui leur apportent à manger. Lorsqu'ils sortent de cette école pour rentrer dans le monde , ils affectent de se distinguer par un vain attirail d'ornemens bizarres & ridicules. Ils ont le corps tout couvert de plumes. Un large bonnet , fait d'écorce d'arbre , leur cache presque tout le visage. Leur col est environné de dents de léopard , & leurs jambes sont garnies de sonnettes & de grelots ; ce qui rend leur marche très bruyante. Mais leur marque la plus distinctive , & la plus honorable aux yeux de leurs compatriotes , consiste en de certaines incisions qu'ils se font le long du col & des épaules , & dont ils conservent les cicatrices, toute leur vie, comme le glorieux témoignage de leur initiation. Dans cet équipage bizarre , ils se rendent sur la place publique. Là , devant tout le peuple assemblé , ils répètent la danse sacrée, qu'ils ont apprise des vieillards, pendant leur séjour dans le bois. Si malheureusement ils ne réussissent pas à la danse , selon les règles , ils sont exposés aux huées de la populace , & tombent dans le dernier mépris. Mais, s'ils ont dansé avec succès, les vieillards les appellent par leur nouveau nom, pour les féliciter , & les ramènent dans leur famille. Les jeunes initiés , pour montrer qu'ils commencent une vie nouvelle , feignent de ne plus reconnoître ni leur pere , ni leur mere , ni leurs amis. On diroit qu'ils sont transplantés dans un monde nouveau. Depuis ce moment, ils sont respectés du peuple, comme des saints, & jouissent d'une autorité presque absolue. Ils ont le droit de punir les criminels ; & , lorsqu'ils ont été offensés par quelqu'un , ils le font arrêter par des satellites qui leur sont dévoués , & font accroire au peuple que ce sont les esprits qui enlèvent un malfaiteur. Personne n'ose se mêler dans cette affaire, de peur d'être aussi enlevé par les esprits. Quelquefois ils enfoncent en terre un bâ-

ton , au bout duquel ils attachent des roseaux. Ils accompagnent cette cérémonie de certaines conjurations , & publient ensuite une loi que personne n'oseroit violer.

7. On peut regarder comme une initiation , ou peut-être comme une circoncision , l'opération cruelle qu'on fait aux filles du Brésil, lorsqu'elles ont atteint l'âge de puberté. Le P. Lafitau , dans son Livre intitulé *Mœurs des Sauvages* , décrit ainsi cette espèce de martyre. Nous nous servirons de ses propres termes. « D'abord on leur brûle ou coupe les cheveux le plus près de la tête que cela se peut : après cela , on les fait tenir debout sur une pierre plate ; & , avec une dent d'acouty , on leur tranche la chair depuis le haut des épaules jusqu'au dos , faisant une croix de biais , & plusieurs autres découpures , de manière que le sang en ruisselle de toutes parts. On s'apperçoit bien de la douleur que ressentent ces pauvres filles par leurs grincemens de dents , & par leurs différentes contorsions ; mais la honte les retient , & pas une n'ose laisser échapper un seul cri. On frotte ensuite toutes ces plaies avec de la cendre de courge sauvage , qui n'est pas moins corrosive que de la poudre à canon. . . en sorte que jamais les marques ne s'effacent ; après quoi on leur lie les bras & tout le corps d'un fil de coton. On leur pend au col les dents d'un certain animal , & on les couche dans leur hamach , si bien enveloppées , que personne ne peut les voir. Elles y sont au moins trois jours entiers , sans pouvoir en descendre , & passent tout ce tems-là sans parler , sans boire ni manger. Ces trois jours étant expirés , on les fait descendre de leur hamach pour les délier , & on leur fait poser les pieds sur le même grès où on leur a fait la première opération de les inciser , afin que d'abord elles ne touchent point la terre de leurs pieds : de-là elles sont remises dans leur lit où elles sont nourries de quelques racines cuites , & d'un peu de farine & d'eau , sans qu'elles puissent

tiser de quelqu'autre viande , ou de quelqu'autre breuvage que ce soit. Elles sont dans cet état jusqu'à la seconde purgation , après laquelle on leur découpe tout le reste du corps depuis la tête jusqu'aux pieds , d'une maniere encore plus cruelle que la premiere fois. On les remet de nouveau dans leur hamach où elles sont un peu moins gênées à la vérité , pendant le second mois , & où elles font une abstinence un peu moins austere ; mais elles ne peuvent encore sortir ni converser avec qui que ce soit de la cabane , & ne s'occupent qu'à filer & à éplucher du coton. Le troisieme mois , on les frotte d'une couleur noire , faite d'huile de jénipat ; & elles commencent à sortir pour aller aux champs.

INITIÉS. Les anciens donnoient ce nom à ceux qui étoient initiés aux mysteres de certaines divinités , c'est-à-dire admis à la participation des cérémonies secrettes de la religion. *Voyez MYSTERES.*

INNOCENS. C'est le nom que l'Eglise donne aux enfans que le roi Hérode fit massacrer dans Béthléem , espérant que Jesus-Christ , qui étoit alors nouvellement né , seroit enveloppé dans ce massacre. Elle fait la fête de ces jeunes martyrs , le 28 de Décembre. Le sentiment commun des Peres est que les Innocens sont les premiers martyrs de l'Eglise Chrétienne. Il paroît qu'on célébroit déjà leur mémoire , du tems d'Origène. Le poëte Prudence a composé , à la louange des Innocens , une fort belle hymne que l'on chante dans la plupart des diocèses de l'Eglise. En voici deux strophes qui peuvent faire juger du mérite de la pièce :

*Salvete , Flores Martyrum !
Quos lucis ipso in limine
Christi infecutor sustulit ,
Ceu turbo nascentes rosas.*



*Vos prima Christi victima ,
Grex immolatorum tener ;
Aram ante ipsam simplices ,
Palmâ & coronis luditis.*

C'est-à-dire : « Je vous salue , ô la fleur des mar-
tyrs ! vous que le persécuteur de Jesus-Christ mois-
sonna dès l'aurore de votre vie , comme le souffle
de l'aquilon enleve une rose naissante. Vous , de
Jesus-Christ la premiere victime ; tendre trou-
peau de jeunes martyrs , dans la simplicité de
votre âge ; vous vous jouez devant l'autel même
avec vos palmes & vos couronnes. »

Fête des Innocens. On appelloit ainsi autre-
fois des réjouissances scandaleuses & indécentes ,
qui se célébroient dans l'église même par les clerics
& les enfans de chœur , la veille & le jour même
des Innocens. Si l'on en croit le témoignage de
Gabriel Naudé , les religieux Franciscains se dis-
tinguoient par les farces & les bouffonneries qu'ils
se permettoient dans cette fête , & cela , non pas
dans les siècles de ténèbres & d'ignorance , mais
dans le siècle de Louis XIV, en 1645. Le jour des
Innocens , les Freres-lais alloient au chœur s'asseoir
sur les sièges destinés aux Peres , & faisoient l'of-
fice en leur place. Pour rendre la scène plus plai-
sante, ils choisissoient, par préférence, des ornemens
usés ou déchirés , ou bien ils les tournoient à l'en-
vers. Ils en faisoient autant de leurs livres qu'ils te-
noient à rebours ; & , quoique la plupart n'eussent
jamais sçu le plein-chant , ils braquoient tous des lu-
nettes contre le pupitre , & crioient à pleine tête ,
comme s'ils eussent lu dans le lutrin. Mais ils n'y lisoient
pas ; car leurs lunettes n'avoient point d'autre verre que
des écorces d'orange , fruit commun dans le pays.

INQUISITEUR : officier du tribunal de l'Inqui-
sition. *Voyez* INQUISITION.

INQUISITION : tribunal établi par la cour de
Rome dans plusieurs royaumes & gouvernemens

confidérables , en Italie , en Espagne , en Portugal , à Naples , à Venise , & dans toutes les provinces dépendantes de ces différens Etats , pour la recherche & la punition de tout ce qu'on peut appeller *ennemis de l'Eglise*. Le pape Innocent III & le grand S. Dominique en furent les premiers fondateurs. Quelque moyen qu'on eût pris pour extirper la secte des Vaudois & des Albigeois , il restoit encore un grand nombre de ces hérétiques qui avoient échappé aux longues & sanglantes guerres qu'ils avoient eues à soutenir. La cour de Rome ne crut pas pouvoir mieux faire que d'établir un tribunal uniquement occupé à en faire la recherche , & à en procurer la punition. On nomma *inquisiteurs* ceux qui furent chargés de faire ces recherches. Les premiers , que la cour Romaine en chargea , furent les religieux des ordres de S. Dominique & de S. François , nouvellement institués , & qui jouissoient alors de la plus grande considération.

* Les Inquisiteurs n'eurent point d'abord toute l'autorité que les siècles suivans leur ont vue , & qu'ils ont encore à présent. Leur pouvoir fut borné d'abord à travailler à la conversion des hérétiques , par la voie de la prédication & de l'instruction ; à exhorter les princes & les magistrats à punir , même du dernier supplice , ceux qui persistoient avec obstination dans leurs erreurs ; à s'informer du nombre & de la qualité de ces hérétiques ; du zèle des princes & des magistrats à les poursuivre ; du soin des évêques & de leurs officiaux à en faire la perquisition. Ils envoyoit ensuite toutes ces informations au pape pour en faire ce qu'il en jugeroit à propos. Insensiblement ils virent croître leur autorité. Bientôt ils eurent la permission d'accorder des indulgences ; & ils en distribuèrent abon-

* *Mémoires historiques concernant l'Inquisition.*

damment à quiconque s'armoit contre les hérétiques, ou contribuoit à leur extirpation. Quelques princes, qui ne voyoient encore dans le tribunal de l'Inquisition rien qui ne leur fût avantageux, puisqu'en extirpant les hérésies il assureroit la tranquillité de leurs Etats, le protégerent de toute leur autorité. Les inquisiteurs sçurent se servir de cette protection pour obtenir des privilèges qui les rendirent en peu de tems très-redoutables. Ainsi l'Inquisition fut d'abord reçue assez paisiblement.

La cour de Rome voulut profiter de cet heureux commencement pour étendre, le plus loin qu'elle pourroit, sa juridiction. On vit paroître des bulles contenant des ordonnances à tous les magistrats des villes, à tous les gouverneurs de provinces, à tous les princes même, pour recevoir l'Inquisition, & portant pouvoir aux Inquisiteurs d'excommunier quiconque s'opposeroit à l'exécution de ces ordonnances. Un pareil procédé fit ouvrir les yeux sur les dangereux inconvéniens d'un tribunal établi, pour ainsi dire, par la force & par la violence. On jugea qu'il ne manqueroit point d'étendre de plus en plus ses bornes. Les bulles du pape ne furent point reçues en France, en Allemagne, en Suisse, dans les Pays-bas. En Angleterre, on ne voulut seulement pas entendre parler d'inquisition, quelques efforts que fit la cour de Rome pour l'établir dans ces différens Etats. Les rois d'Arragon furent presque les seuls qui la reçurent & l'établirent dans les Etats dépendans de leurs couronnes. Ce ne fut pas, il est vrai, sans de grandes difficultés. Mais ils vinrent à bout de les vaincre; & l'Espagne, dès l'an 1484, fut entièrement assujettie au joug de l'Inquisition. Venise reçut aussi ce tribunal. Mais cette sage & prévoyante république, qui ne l'avoit admise que pour se garantir des hérésies, qui commençoient à infecter ses Etats, sçut lui prescrire de justes bornes. En vain la cour de Rome s'en plaignit hautement. On fut sourd à ses plain-

tes. Il fallut qu'elle consentit aux conditions que lui proposa la république.

On n'avoit pas encore tenté d'introduire l'Inquisition en Portugal. On désespéroit même d'y réussir, lorsque l'intrigue & l'imposture d'un certain moine, qui se servit d'un bref ou d'une bulle supposée, la firent recevoir dans ce royaume. Quoique depuis on découvrit l'imposture, & qu'en punition son auteur fût envoyé aux galères où il mourut, les Inquisiteurs ne laisserent pas de continuer l'exercice de leurs fonctions. Encore aujourd'hui, l'inquisition est des plus accréditées en Portugal, mais cependant moins sévère qu'en Espagne, où ce tribunal est redouté des rois même. Il n'y a guères que les nouveaux Chrétiens qui soient exposés aux rigueurs de l'Inquisition Portugaise. On appelle *nouveaux Chrétiens* ceux qui ont changé de religion pour embrasser la Religion Chrétienne, ou même ceux dont les ancêtres ont été Mahométans, payens ou hérétiques. Pour ceux dont la famille a, de tout tems, été Chrétienne, & est connue pour telle, ils n'ont presque rien à craindre; car un Chrétien nouveau ne peut pas accuser un ancien Chrétien, sans être repris par l'inquisition comme faux témoin, quoique son témoignage soit reçu, s'il est contre un nouveau Chrétien.

En Espagne, au contraire, tout tremble & doit trembler sous le joug de l'Inquisition. Il n'y a personne, à proprement parler, qui ne soit exposé continuellement à perdre sa liberté. Cette perte ne dépend que d'un léger soupçon, d'une délation, d'une accusation quelconque, sur-tout s'il s'agit de crime d'hérésie. Dans ce cas, toute déposition est valable, de quelque part qu'elle vienne. Il n'y a pas de témoin qu'on puisse récuser, quel qu'il soit, fût-il hérétique, Juif, Mahométan, homme infâme, & connu pour tel. Un fils peut déposer contre son pere; un pere, contre son fils; un mari, contre sa

femme ; une femme, contre son mari. Ainsi tout ès les portes sont ouvertes à la vengeance, aux trahisons, aux inimitiés particulieres. Quatre choses paroissent devoir les autoriser en quelque sorte. 1^o Les accusateurs ne risquent pas d'être connus de l'accusé, parce que jamais on ne les lui dénonce. 2^o On n'oblige pas les témoins à prouver leurs dépositions. 3^o Il n'y a jamais confrontation de témoins. 4^o Enfin deux témoins par oui-dire, valent un témoin qui a vu ou entendu, & suffisent pour faire donner la question qui est très-rigoureuse.

On distingue quatre chefs principaux de crimes dont on peut être accusé ; 1^o l'hérésie, le soupçon d'hérésie, la protection d'hérésie ; 2^o la magie noire, les maléfices, les fortilèges & les enchantemens ; 3^o le blasphème qui contient quelqu'hérésie, ou quelque chose qui y a rapport ; 4^o les injures faites à l'Inquisition, à quelqu'un de ses membres ou de ses officiers ; la moindre résistance à l'exécution de ses ordres. On est hérétique, seulement pour désapprouver quelque coutume établie dans des églises particulieres où l'Inquisition est reçue ; pour dire, ou enseigner quelque chose de contraire aux sentimens reçus à Rome & en Italie, touchant l'infaillibilité des papes, leur autorité souveraine & illimitée, leur supériorité sur les conciles, même généraux, & leur prétendu pouvoir sur le temporel des rois. Aussi, remarque un écrivain fort estimé, qui a donné l'Histoire de l'Inquisition, & dont nous n'avons presque fait qu'extraire ce que nous en rapportons, la plupart des François & des Allemands, même Catholiques, passent pour Luthériens dans les pays d'Inquisition.

Passer une année sans se confesser & communier ; manger de la viande les jours défendus ; négliger d'aller à la Messe un jour commandé par l'Eglise ; fréquenter quelque hérétique ; le loger, lui témoigner de l'estime, l'avoir pour ami, lui rendre vi-

site, lui écrire, lui envoyer des marchandises, de l'argent; trafiquer avec des hérétiques, ne les pas déferer à l'Inquisition; avancer quelque proposition qui scandalise ceux qui l'entendent, & même ne pas déclarer ceux qui en avancent de pareilles; quels qu'ils soient, amis, parens, pere, mere, freres, sœurs: dans tous ces cas, on est regardé comme suspect d'hérésie; conséquemment, sans cesse exposé à se voir citer au redoutable tribunal. Il suffit, pour être jugé fauteur d'hérétique, & puni comme tel, d'avoir sauvé un hérétique, de l'avoir empêché d'être emprisonné, de l'avoir caché, de lui avoir donné conseil pour se mettre à l'abri des poursuites de l'Inquisition; de s'être opposé à l'exécution des ordres de l'Inquisition, ou d'avoir favorisé & aidé ceux qui s'y opposoient; d'avoir parlé sans permission aux prisonniers de l'Inquisition; de leur avoir écrit, soit pour leur donner conseil, soit même pour les consoler.

Quant au crime de magie, il est incroyable combien de personnes, du sexe sur-tout, sont, tous les jours, arrêtés sous prétexte d'avoir exercé cet art diabolique. Les femmes en Espagne sont, plus que par-tout ailleurs, curieuses, & donnent dans tout ce qui peut satisfaire leur vaine curiosité: aussi les voit-on imbues la plupart des vieilles erreurs de l'astrologie, occupées de pratiques superstitieuses & ridicules; ce qui les fait passer, dans l'esprit des Inquisiteurs, pour des personnes qui s'appliquent à la magie; &, en conséquence, contre lesquelles ils doivent sévir.

L'Inquisition ne sévit, comme nous l'avons dit; que contre les blasphèmes qui contiennent quelque hérésie. Elle ne punit point les Juifs, à cause de leur religion. Mais ils doivent bien se garder de rien dire contre la Religion Chrétienne; d'empêcher quelqu'un des leurs de se faire Chrétien, ou d'engager quelque Chrétien à se faire Juif; d'avoir aucun livre qui réfute ou qui traite avec mépris la

Religion Chrétienne. Si leur religion a quelque loi, ou quelque coutume commune avec la Religion Catholique, & qu'ils manquent à y être fidèles, l'Inquisition en prend connoissance, & punit sévèrement les infraçteurs, comme des hérétiques.

Enfin, quant au dernier chef, tout est crime capital. La plus légère offense; la moindre menace que l'on feroit au moindre des officiers de l'Inquisition, ou même des délateurs & des témoins, seroit punie avec la dernière rigueur. Il n'y auroit ni naissance, ni caractère, ni emploi, ni rang, ni dignité qui pussent en mettre qui que ce fût à couvert. Il ne seroit pas plus aisé d'échapper aux poursuites des Inquisiteurs. Ils ont à leurs ordres une infinité d'espions infatigables, qui n'épargnent rien pour trouver les criminels qui ont pris la fuite. Les pays étrangers ne sont pas même un sûr asyle pour ces malheureux. On a vu des personnes être arrêtées à Constantinople même, de la part de l'Inquisition. Elles s'étoient laissées engager à quelque partie de plaisir, ou à la campagne, ou sur l'eau, par de prétendus amis, qui, n'étant autre chose que des espions apostés & mis à leurs trousses, les faisoient enlever. Il y a encore une autre espece d'espions, du nombre desquels se font honneur d'être les évêques, les archevêques, les grands d'Espagne. Ils sont uniquement occupés à veiller sur les mœurs des Catholiques, & à les déferer, s'ils manquent à leur devoir de Chrétiens.

Quand on est cité devant le tribunal de l'Inquisition, le plus sûr est de comparoître. Tout délai paroît un nouveau crime. Il arrive même souvent qu'on ne s'arrête point à cette formalité de citer à comparoître. L'Inquisition commence d'abord par ordonner une prise de corps contre l'accusé. Dans quelque lieu qu'il se trouve, elle est mise à exécution, sans que rien y puisse apporter le moindre retardement. Un pere est arrêté aux côtés de son fils; un fils, dans la compagnie de son pere; une femme,

En celle de son mari, sans que non-seulement on entreprenne de faire la moindre résistance, mais sans qu'on ose prendre même le moindre délai pour donner ordre aux affaires les plus pressantes. Du moment que l'Inquisition s'est emparée d'un accusé, la moindre liaison avec lui paroît criminelle. Tous ses biens sont inventoriés & saisis par provision. Une femme se voit chassée avec tous ses enfans de la maison de son mari, dès qu'il a été emprisonné, & passe souvent de l'état le plus opulent à celui de la dernière misère. Les confiscations tournent presque toutes entières au profit de l'Inquisition: aussi met-elle tout en œuvre pour qu'on ne puisse réchapper de ses mains sa fortune, si l'on a le bonheur d'en réchapper sa vie. Elle n'épargne rien pour vous faire trouver ou vous faire avouer coupable des crimes dont on vous accuse. Dans l'un ou l'autre cas, vos biens sont également confisqués, & vous devez vous regarder comme très-heureux d'en être quitte à ce prix.

Le premier soin des Inquisiteurs, lorsqu'ils ont fait arrêter quelqu'un, est donc de faire saisir tous ses biens; après quoi, ils le font fouiller exactement lui-même. On le dépouille de tout, même de ses livres de piété, s'il en avoit. On prend bien garde sur-tout qu'il n'ait aucun instrument dont il puisse se servir pour se défaire; ensuite on le conduit dans les prisons. Ce sont des lieux souterrains où l'on descend par quantité de détours, lieux sombre & affreux, inaccessibles à la lumière du jour, où se fait sentir l'infection la plus insupportable. Les prisonniers sont forcés d'y demeurer des huit jours entiers, au milieu de leurs propres ordures, même au plus fort de l'été. Les prisons sont divisées en cellules, & chaque cellule contient ordinairement quatre ou cinq prisonniers également malheureux, soit qu'ils se trouvent seuls, soit qu'ils ayent des compagnons. S'ils sont seuls, ils sont abandonnés à la

plus affreuse solitude. S'ils ont des compagnons, ils risquent de se trouver avec des gens intâmes & pleins de vices. Il arrive souvent que de jeunes filles, des religieuses, des femmes distinguées par leur noblesse, & pleines de vertus sont renfermées dans un même cachot avec des femmes perdues & débauchées; que des religieux, des prêtres, des gens de la première qualité ont, pour compagnons, des gens grossiers, sans éducation, sans mœurs. Souvent même les compagnons qu'on donne à un prisonnier sont des gens apostés pour l'engager à avouer ce dont on l'accuse, ou même ses propres accusateurs.

Il n'est point de ressorts que l'Inquisition ne fasse jouer pour tirer de l'accusé l'aveu de son crime. Par cet aveu, elle s'assure la possession absolue de ses biens, qu'elle n'avoit d'abord saisis que par provision. Mais ce n'est pas assez que l'accusé fournisse un prétexte légitime de lui ravir ses biens; il faut qu'il donne encore matière à d'autres rapt: ce qu'il ne peut faire qu'en accusant d'autres personnes d'être ses complices. Sur son accusation, ces personnes sont arrêtées comme il l'a été lui-même, & leurs biens sont aussi saisis par provision, jusqu'à ce qu'ils aient fait un aveu qui donne dessus un plein droit à MM. les Inquisiteurs. Ainsi, lorsqu'un accusé a avoué son crime, & qu'au moyen de cet aveu il croit s'être assuré de la plus prompte délivrance, tout-à-coup on lui signifie, ou qu'il y a un nouveau témoin, une nouvelle accusation contre lui, ou que ce n'est pas assez d'avoir fait l'aveu de son crime; qu'il faut encore qu'il avoue ses complices, & qu'il devine les témoins qui ont déposé contre lui, & qui souvent même se sont dit ses complices; que, sans cela, il n'y a pas de pardon pour lui, & qu'il sera condamné au feu, comme *diminutos*, c'est-à-dire comme un homme qui a déguisé une partie de la vérité. Pour éviter un sup-

plíce aussi cruel , il n'est rien que ne fasse un accusé. Dans l'obligation où il se trouve de nommer les témoins & ses complices , il n'épargne personne , pas même ses plus proches parens. Si le nombre des vivans ne suffit pas à ses recherches , il va jusques chez les morts , qui , sur son accusation , sont déterrés , & dont les successions ne manquent pas d'être confisquées. On a vu des accusés nommés jusqu'à sept à huit cens prisonniers pour leurs complices , & souvent ne pas rencontrer dans ce nombre un seul de ceux qui les avoient accusés. Malgré leur innocence , ces infortunées victimes de la cupidité sont jettées dans d'affreux cachots , ou , pour comble de malheur , la plainte même leur est interdite.

Pour peu qu'on entende un prisonnier se plaindre , pleurer , gémir , soupirer , faire un peu trop de bruit , parler un peu haut , on lui met un bâillon dans la bouche ; & il est cruellement fustigé. Personne n'est épargné sur cet article : il n'y a point de rémission. Le sexe même y est traité sans distinction & sans miséricorde. Des femmes très-sages , de jeunes demoiselles très-vertueuses , sont impitoyablement dépouillées & traitées de la manière la plus outrageante , au mépris des loix sacrées de la pudeur. Ce qu'il y a de plus déplorable , c'est que , pour un seul qui aura fait du bruit , on punit tous ceux qui se trouvent dans le même cachot , l'un pour avoir commis la faute , & les autres pour ne l'avoir pas découverte : mais c'est ce qu'ils n'oseroient faire , dans la crainte d'avoir à leur tour pour accusateur celui qu'ils auroient accusé , non-seulement dans le même cas , mais même pour leurs affaires capitales.

Dans les prisons de l'Inquisition , c'est peu de ne pouvoir recevoir aucune consolation de la part des hommes ; il n'est pas possible d'en recevoir de la religion même. Toute lecture est absolument interdite aux prisonniers. Les ecclésiastiques ne peuvent pas

même avoir leurs bréviaires. On ne leur laisse ni images, ni reliques de saints, ni croix, ni médailles, ni même aucun sujet pieux, dont on craindroit, pour ainsi dire, que la vue ne ranimât leur courage, & ne les portât à la patience. On ne les confesse point. On ne les instruit point. On les laisse des six, huit, & dix années sans Sacremens, sans Messe. En un mot, on les traite comme s'ils n'étoient point Chrétiens. Il n'y a qu'à l'article de la mort qu'on donne aux malades des confesseurs, qui dépêchent le plus promptement qu'ils peuvent la confession de ces pauvres pénitens, pour ne pas être exposés long-tems à l'odeur infecte des cachots. Les prisonniers ne voyent donc guères qu'une seule fois, & que très-peu de tems, leurs confesseurs, lorsqu'à peine il leur reste un souffle de vie : encore la plupart craignent-ils de leur faire une confession trop exacte & trop sincère, de peur que ce qu'ils leur avoueront ne soit rapporté aux Inquisiteurs, & qu'on ne s'en serve pour les perdre, s'ils viennent à recouvrer la santé. Malgré cette privation odieuse de tout secours spirituel, on seroit étonné de voir dans quelle ferveur, avec quels sentimens de piété meurent la plupart de ces prétendus hérétiques, que l'Inquisition retient dans ses fers, & qu'elle se plaît, pour ainsi dire, à tourmenter. Tels sont les maux que sont forcés d'endurer les prisonniers, tout le tems que dure l'instruction de leurs procès, qui sont quelquefois des dix années entières, & plus, sans se terminer ; car, quand on n'a pas de preuves suffisantes contre un accusé pour le condamner, on attend que le tems en fournisse ; ce qui ne manque guères d'arriver. Mais remarquons ici la maniere de procéder de l'Inquisition contre les accusés.

Quand un homme a été arrêté, on le laisse quelquefois quatre ou cinq mois dans les prisons, sans l'interroger. Enfin les Inquisiteurs, qui tiennent pour maxime constante que l'accusé soit toujours

« Demandeur, lui font suggérer par le geolier de demander audience ; & le geolier ne lui en parle que comme un conseil qu'il lui donneroit par charité. « Lorsque l'accusé paroît devant ses juges , pour la » premiere fois , on lui demande , comme si on » ne le connoissoit pas , & qu'on ne sçût rien de son » crime , qui il est , ce qu'il veut , & s'il a quelque » chose à dire ? Le plus sûr , ou le moins dangereux , » est d'avouer tout ce que l'on veut , quand même » on n'en seroit pas coupable , parce qu'on ne fait » pas mourir l'accusé , la premiere fois qu'il est dé- » féré à l'Inquisition. Cependant la famille est taxée » d'infamie ; & ce premier jugement rend les per- » sonnes incapables de toutes charges dans l'Eglise » & dans l'Etat. Un autre moyen de se tirer de l'In- » quision , la premiere fois qu'on y est déféré , est » de dire constamment qu'on n'a rien à dire , & » qu'on ne se sent coupable de rien. Sur cela , si » les preuves ne sont point fortes , on renvoie l'ac- » cusé ; mais , la plupart du tems , il ne va pas » loin ; car les Inquisiteurs lui mettent aux trousses » deux ou trois de ces espions qu'on appelle *les* » *Familiers de l'Inquisition*. Ces gens s'attachent à » lui avec une obstination inconcevable. Ils le sui- » vent par-tout. Ils observent toutes ses démar- » ches , tout ce qu'il dit , tout ce qu'il fait. Rien ne » leur échappe ; car , le plus souvent , ils sont sem- » blant d'être amis de la personne , & se mettent , » le plus avant qu'ils peuvent , dans sa confiance ; » ou même ce sont ses propres domestiques , ou de » ses parens les plus proches. Sur le moindre in- » dice , ou sur un soupçon des plus légers , on l'ar- » rête de nouveau. Tout se passe comme la pre- » miere fois , excepté qu'on en use encore avec » plus d'exactitude & de rigueur. C'est alors qu'on » peut dire qu'un malheureux est perdu sans res- » source ; car on ne sçait , à l'Inquisition , ce que » c'est que de pardonner deux fois. »

Après avoir laissé l'accusé, comme la première fois, plusieurs mois dans les prisons, sans l'interroger, on lui fait enfin suggérer de demander audience. Il y est conduit par ses gardes. En y entrant, on le fait mettre à genoux, la tête découverte. Les Inquisiteurs l'exhortent vivement à confesser son crime. S'il le nie, ils le renvoient en prison, en lui disant qu'ils lui donnent du tems pour y penser & s'en rappeler la mémoire. Ils le font revenir de nouveau à l'audience, après un certain tems, qui est toujours fort long; & le font jurer, sur les Evangelies, qu'il dira la vérité. Après ce serment, ils l'interrogent sur toute l'histoire de sa vie, sur celle même de ses ancêtres, pour sçavoir si quelqu'un d'eux n'auroit pas été hérétique, ou repris par l'Inquisition; ce qui seroit un fâcheux préjugé contre l'accusé, qu'on suppose toujours n'avoir pas moins hérité des sentimens de ses peres, que de leur sang. Si, par toutes ces interrogations, les Inquisiteurs ne trouvent pas de quoi le condamner, ils feront tout ce qu'ils pourront; l'assureront même du pardon, pour qu'il donne lui-même un aveu qui le condamne. Si l'accusé est trop habile pour donner dans tous ces pièges, ils ont recours à celui-ci dont il ne se défie point ordinairement, & qu'il lui est, par conséquent, plus difficile d'éviter. Ils lui délivrent copie des accusations qu'ils disent avoir été faites contre lui. Ces accusations sont mêlées d'autres chefs d'accusation, beaucoup plus graves. L'accusé ne manque guères de s'attacher principalement à se disculper de ces derniers, & passe légèrement sur les autres, qui sont les vrais chefs d'accusation; & l'on en conclut qu'apparemment ces chefs d'accusations sont bien fondés, puisqu'il n'insiste que fort peu à s'en justifier. Lorsqu'on a délivré à un prisonnier son accusation, on lui donne un avocat pour le conseiller & pour le défendre. C'est, le plus souvent, un homme dévoué aux Inquisiteurs de

de fort peu de mérite, & qui, s'il en avoit, ne pourroit pas s'en servir pour la défense de l'accusé; car, quand il vient avec lui à l'audience, il ne lui est pas même permis de parler, ou, s'il parle, ce n'est qu'après avoir consulté les Inquisiteurs sur ce qu'il doit dire, & seulement pour presser vivement l'accusé d'avouer un crime dont souvent il n'est point coupable. S'il persiste toujours à nier, on instruit enfin son procès. On lui donne, pour la première fois, les véritables dépositions, mais tronquées, c'est-à-dire dépouillées de toutes les circonstances des lieux & des personnes qui pourroient faire connoître à l'accusé ceux qui ont déposé contre lui. L'accusé peut, s'il le veut, fournir sur le champ ses réponses; sinon, on le fait reconduire en prison, & on lui donne trois ou quatre jours pour y penser. Après qu'il a donné ses réponses, si elles ne satisfont pas, & que d'ailleurs le crime ne soit pas suffisamment prouvé, il est appliqué à la question.

Il y a trois sortes de questions, ou tortures, en usage dans les tribunaux * de l'Inquisition. La première est la corde; la seconde, l'eau; & la troisième, le feu. La torture de la corde se donne en liant un criminel à une corde, par les bras renversés derrière le dos: ensuite on l'éleve en l'air avec une poulie; & , après l'y avoir laissé quelque tems suspendu, de toute la hauteur du lieu, on le laisse tomber à demi-pied de terre, avec des secouffes qui disloquent toutes les jointures, & font jetter au patient des cris horribles. Cette question dure une heure, & quelquefois davantage, selon que les Inquisiteurs, qui sont présens, le jugent à propos, & que les forces du patient le permettent. Si cette torture ne suffit pas, on emploie celle de l'eau. L'on en fait avaler au criminel une grande quantité; puis on le

* *Mémoire historique, concernant l'Inquisition.*

couche dans un banc creux, qui se ferme & presse tant que l'on veut. Ce banc a un bâton en travers, qui tient le corps du patient comme suspendu, & lui rompt l'épine du dos, avec des douleurs incroyables. La torture du feu est la plus rigoureuse de toutes. On allume un feu fort ardent : après quoi l'on frotte de lard, ou d'autres matières pénétrantes & combustibles, les plantes des pieds du criminel. On l'étend ensuite par terre, les pieds tournés vers le feu. Dans cette situation, on les lui brûle sans pitié, jusqu'à ce qu'il ait confessé tout ce qu'on veut savoir. Ces deux dernières questions durent, comme la première, l'espace d'une heure, & quelquefois davantage.

Quand donc un criminel est condamné à la torture, on le conduit dans un lieu disposé pour cet effet, qu'on appelle *le lieu des tourmens*. C'est une grotte souterraine, où l'on descend par une infinité de détours, afin que les cris horribles, que jettent les malheureux, ne puissent être entendus. On n'y voit de sièges que pour les Inquisiteurs, qui sont toujours présents quand on donne la torture, aussi-bien que l'évêque du lieu, ou son grand-vicaire, ou du moins un député de sa part. La grotte n'est éclairée que par deux flambeaux sombres, qui ne jettent qu'une très-foible lumière, mais qui suffit pourtant pour faire voir au criminel les instrumens de la torture, avec un ou plusieurs bourreaux, selon qu'il en est besoin. Ces bourreaux sont vêtus, à-peu-près comme les pénitens, d'une grande robe de treillis noir. Ils ont la tête & le visage couverts d'une manière de capuchon noir qui a des trous aux endroits des yeux, du nez, & de la bouche. Ces spectres viennent saisir l'accusé, & le dépouillent tout nud, excepté les parties que la pudeur veut que l'on cache. Lorsqu'on donne la question à des femmes ou à des filles, on les dépouille aussi de leurs habits. On leur laisse seulement une espèce de large chemise de grosse toile, & on les applique ainsi à la question, d'une manière très-immodeste, en la présence de

plusieurs hommes ; en sorte que la plupart, effrayés par cet horrible appareil, disent ou nient tout ce que l'on exige d'elles, afin d'éviter les tourmens. Quand, à force de tourmens, on a tiré de l'accusé tout ce que l'on veut sçavoir, c'est-à-dire ce dont il est innocent, aussi-bien que ce dont il est coupable, le malheureux n'en est pas quitte entorté ; il faut qu'il souffre une seconde torture, sur l'intention & le motif qui lui ont fait faire la faute dont il est demeuré d'accord ; & , après cette seconde, une troisième pour avoir révélation de ses complices, ou de ceux qui l'ont aidé & favorisé dans ces sortes d'actions. On le remène ensuite à son affreux cachot, pour attendre son jugement définitif.

Si ces tortures ne suffisent pas pour arracher l'aveu de la bouche de l'accusé, on le remène en prison. On lui donne, pour compagnons, des gens apostés exprès pour l'engager, sous une fautive compassion, à sauver par un aveu sa liberté & sa vie. Les Inquisiteurs eux-mêmes n'ont pas honte de venir feindre de consoler ce malheureux ; de le solliciter instamment à faire un aveu auquel ils lui promettent qu'est attaché son pardon ; car ils ont pour maxime de toujours promettre à un prisonnier de lui faire grace, s'il confesse son crime, & de ne lui rien tenir de ce qu'ils lui ont promis. Ainsi, quelque chose que fasse un prisonnier, il lui est presque impossible de ne pas laisser échapper un aveu qui fait toujours sa perte, en faisant sa condamnation. Il est condamné, selon l'énormité de son crime, ou à la mort, ou à une prison perpétuelle, ou au fouet, ou aux galères ; mais sa condamnation n'est pas mise si-tôt à exécution : il faut qu'il endure encore le supplice de l'attendre. On la diffère souvent d'une ou même de plusieurs années, afin qu'en punissant tout-à-la-fois un plus grand nombre de coupables, l'appareil de leur supplice soit d'un plus grand exemple.

Avant leur exécution, les condamnés sont obligés de faire un acte public de profession de foi ; ce qui a fait appeller le jour de leur supplice *l'auto da fè*, ou *l'acte de foi*. Voyez AUTO DA FÉ. Voyez encore CONGRÉGATION DU SAINT OFFICE.

Un marchand Anglois étant mort dans l'isle de Madere, ses compatriotes, craignant que l'Inquisition ne lui refusât la sépulture, le firent transporter, pendant la nuit, parmi les rochers, & l'y enterrerent ; mais ils ne purent le faire si secrettement que les Inquisiteurs n'en fussent instruits. Aussitôt voilà tous les officiers de justice en campagne. Le corps est exhumé avec scandale, exposé aux insultes de la populace, & précipité dans la mer, par ordre de l'Inquisition.

INSPIRATION : maniere d'élire le pape. Elle a lieu, lorsque plusieurs cardinaux de différentes factions, après avoir gagné un nombre suffisant de suffrages pour le sujet qu'ils veulent élever au pontificat, se hazardent de crier, comme par inspiration : « Un tel est Pape ! » Cette élection tumultuaire ne s'emploie que fort rarement. Voyez ADORATION.

INSPIRATION. Ce mot s'entend aussi des Livres sacrés, qui sont inspirés par l'Esprit-Saint.

INTERCIDONE : fausse divinité honorée autrefois chez les Romains. Elle étoit supposée habiter les forêts ; & on lui attribuoit le soin de défendre les femmes grosses des insultes du dieu Sylvain.

INTERDIT : censure ecclésiastique, qui suspend les prêtres de leurs fonctions ; prive le peuple de l'usage des sacremens, du service divin, & de la sépulture ecclésiastique. On distingue plusieurs sortes d'interdits ; le général, qui a pour objet un royaume, une ville, ou une communauté ; le particulier, qui tombe sur un certain lieu, par exemple, sur une église ; le personnel, qui est jetté sur telle ou telle personne. Dans les premiers siècles de l'Eglise, les pasteurs ne firent aucun usage de l'interdit ; &

il n'étoit pas nécessaire. Ce n'est que dans le neuvième siècle que l'on a commencé à se servir de cette punition contre les princes & seigneurs rebelles à l'Eglise, & qui étoient trop puissans, pour qu'on pût les réduire autrement. On défendoit l'administration des sacremens, & la célébration de l'office divin dans leurs Etats. Les peuples épouvantés forçoient le Souverain, par leurs murmures, de se soumettre à l'Eglise. L'interdit n'empêche pas qu'on n'administre le Baptême aux enfans, la Confession & le Viatique aux malades en danger de mort. La prudence des papes a rendu très-rare une correction aussi violente que celle de l'interdit, qui, dans le châtiment d'un coupable, enveloppe plusieurs innocens. Si quelques pontifes en ont usé indiscrettement, sans cause légitime, & pour des intérêts purement temporels, ce sont des abus qu'il faut attribuer à la foiblesse de l'homme, & qui n'empêchent pas qu'on ne doive craindre & respecter l'interdit, lorsqu'il est fondé sur des raisons solides.

S. Augustin semble désapprouver les censures générales, & s'appuie sur ce principe, qu'il est contre la justice de faire porter à des innocens la peine du crime d'autrui. Un évêque d'Afrique, ayant excommunié une famille entière, pour punir le chef, S. Augustin, qui en fut instruit, lui écrivit en ces termes : « Si vous avez quelque raison, ou quelque autorité » de l'Écriture, qui prouve qu'on peut, avec jus- » tices excommunier le fils pour le péché du père, » la femme pour celui de son mari, ou l'esclave » pour celui de son maître, je vous prie de m'en » faire part : pour moi, je n'ai jamais osé le faire, » lors même que j'ai été le plus vivement touché » des crimes atroces commis contre l'Eglise ; mais, » si le Seigneur vous révèle qu'on peut le faire » justement, je ne mépriserai point votre jeunesse » ni votre peu d'expérience dans l'épiscopat. Quoi- » que je sois avancé en âge, & qu'il y ait tant d'an-

» nécessaire que je suis évêque, j'apprendrai volontiers
 » d'un jeune collègue comment nous pourrions nous
 » justifier, devant Dieu & devant les hommes,
 » d'avoir puni du supplice spirituel des innocens,
 » à cause du crime d'autrui. »

INTERIM, fameux édit de l'empereur Charles V, publié en 1548, pour servir de réglemeut de foi aux Luthériens de l'Empire, en attendant la décision du concile général. C'est pourquoi il fut nommé *interim*, mot qui signifie *pendant*, ou, *en attendant*.

Charles, voyant que le concile, qui s'étoit d'abord tenu, pendant quelque tems, dans la ville de Trente, avoit été interrompu, & transféré à Bologne; & jugeant que, dans l'état où étoient les choses, ce concile ne seroit pas rétabli de long-tems, ne trouva point d'autre moyen pour appaiser les troubles de l'Allemagne, au sujet de la religion, que de faire dresser une formule de foi, qui contiut tout ce qu'il falloit absolument croire & observer sur les points contestés entre les Catholiques & les Luthériens. Jules Pfluvius, évêque de Naumbourg; Michel Helding, évêque titulaire de Sidon; & Jean Agricola, d'Islebe, prédicateur de l'électeur de Brandebourg, furent les trois théologiens auxquels l'empereur commit le soin de dresser le formulaire. Lorsqu'il fut achevé, on en fit la lecture dans la diète qui se tenoit alors à Ausbourg. L'empereur l'envoya ensuite au pape qui le fit examiner. Ce formulaire, à la réserve de quelques expressions équivoques, étoit conforme à la doctrine de l'Eglise Catholique. Il n'y avoit que deux points sur lesquels on avoit eu plus d'égard aux prétentions des Luthériens, qu'à la discipline ecclésiastique. Ces deux points étoient le mariage des prêtres, & la communion sous les deux especes. Le pape fut choqué que ces deux articles fussent permis dans le formulaire. Il ne le fut pas moins que l'empereur voulût se mêler de régler les affaires de

la religion. Charles-Quint, instruit du mécontentement du pape, corrigea seulement quelques expressions peu essentielles ; mais il laissa les deux articles du mariage des prêtres & de la communion sous les deux especes, & publia un édit par lequel il ordonnoit que tous les Luthériens de l'Empire, qui ne voudroient plus se réunir entièrement avec l'Eglise Catholique, observassent les réglemens contenus dans le formulaire, & attendissent en paix la décision du Concile général. L'*Interim* fut attaqué par un grand nombre de Catholiques zélés, qui regardoient cet édit comme injurieux à l'autorité de l'Eglise, & contraire à la discipline ecclésiastique. Ils firent des comparaisons odieuses de l'*Interim* de Charles V, avec l'*Henoticon* de l'empereur Zénon, l'Echèse d'Héraclius, & le Type de Constant. L'empereur Charles V trouva des défenseurs qui firent voir qu'il y avoit bien de la différence entre approuver des pratiques contraires à l'Eglise, ou seulement les tolérer pour entretenir la paix parmi les Protestans, jusqu'à la décision du concile.

Les Luthériens zélés rejeterent l'*Interim*, avec autant d'indignation, que les Catholiques les plus scrupuleux. En effet il étoit opposé à presque toutes leurs erreurs. L'empereur employa toute son autorité pour les contraindre à s'y conformer ; mais il ne put y réussir. Ceux qui rejeterent l'*Interim* furent appelés *Luthériens rigides* : ceux qui l'accepterent, furent nommés *Interimistes*.

INTROITE. On donne ce nom à une priere composée de divers passages des psaumes, & que le prêtre, qui doit célébrer la Messe, récite avant de monter à l'autel. Elle commence par ces mots, *Introibo ad altare Dei* ; « J'entrerai dans le sanctuaire de Dieu ; » ce qui l'a fait appeler *introite*. C'est une espece de préparation à la Messe ; &, dans ce sens, on peut comprendre, sous le nom d'*intraits*, les autres prieres que récite le pasteur.

lorsqu'il est monté à l'autel, comme le *Kyrie eleison* ; le *Gloria in excelsis*, &c. La lecture d'un endroit des Épîtres de S. Paul & des Évangiles, le Symbole des Apôtres ; tout cela n'est qu'une introduction à la Messe qui ne commence proprement qu'à l'Offertoire.

INTHRONISATION DU PAPE A S. JEAN DE LATRAN. Le nouveau pontife étant arrivé au principal portique de S. Jean de Latran, dans l'ordre que nous avons décrit à l'article CAVALCADE, le premier chanoine de cette église, dit le Cérémonial Romain, présente la croix à baiser au pape. Le cardinal-diacre la reçoit, & l'approche de la bouche du pontife, auquel il a auparavant retiré la tiare. Après que le saint pere a baissé la croix, on lui met la mitre, & l'on donne la tiare à un auditeur. Le pape est ensuite conduit par les chanoines devant la porte principale de l'église, qui est à gauche, & qu'ils nomment *stercoraire*. Là, ils le font asseoir sur un siège de marbre, de manière qu'il paroît comme couché. Un instant après, les cardinaux s'approchent, & le relevent honorifiquement, en disant :
 » Il tire l'indigent de la poussière, & le pauvre
 » de dessus le fumier, pour le faire asseoir avec les
 » princes, & le placer sur le trône de la gloire. »
 Le pontife, en se relevant, prend, dans une bourse que lui présente le camérier qui est auprès de lui, autant de pièces de monnaie qu'il en peut tenir dans sa main, mais parmi lesquelles il n'y en a aucune d'or ni d'argent. Il les jette au peuple, en disant :
 » Je n'ai ni or ni argent ; ce que j'ai, je vous le
 » le donne. » Il entre ensuite dans l'église ; &, après avoir fait sa prière devant le grand autel, & béni le peuple, il se place sur un trône, où les chanoines de S. Jean viennent lui baiser les pieds ; après quoi le pape est conduit au palais de Latran, & s'assied sur un trône dans la salle du concile, pendant que l'on chante *Laudes*. De-là il passe à la chapelle de S. Silvestre. Devant la porte de cette

chapelle, il y a deux sièges de porphyre, qui sont percés. Le pape s'assied dans le premier; & le premier chanoine de S. Jean vient lui offrir à genoux une férule, symbole de la correction & du gouvernement, les clefs de la basilique & du palais de S. Jean de Latran, pour marquer le pouvoir qu'il a de fermer & d'ouvrir, de lier & de délier. Le pape s'assied ensuite sur le second siège; & là, il rend au premier chanoine la férule & les clefs. Celui-ci ceint le pontife d'une ceinture de soie rouge, où pend une bourse de la même étoffe & de la même couleur, dans laquelle il y a douze pierres précieuses avec du musc. Alors le pontife reçoit de la main de son camérier quelques pièces d'argent qu'il jette au peuple; en disant: « Il a » répandu ses biens sur le pauvre, sa justice demeure dans les siècles des siècles. » Après toutes ces cérémonies, Sa Sainteté va faire sa prière dans le sanctuaire, d'où elle revient à la chapelle de S. Sylvestre; quitte la plupart de ses ornemens, & ne gardant que le pluvial & la mitre simple, s'assied sur un trône où les cardinaux viennent lui rendre leurs hommages. Pendant qu'ils baissent la tête, le saint pere jette dans l'ouverture de leurs mitres deux pièces d'or, & deux pièces d'argent, puis leur donne sa main à baiser. Les autres prélats, non cardinaux, reçoivent dans l'ouverture de leur mitre une pièce d'or, & une pièce d'argent, & baissent le genou droit du pontife. Ceux qui ne sont ni évêques, ni archevêques, reçoivent l'argent dans la main, & baissent les pieds de Sa Sainteté. Il est probable que la plupart de ces cérémonies sont abolies aujourd'hui; car l'auteur du Tableau de la Cour de Rome n'en fait aucune mention. Voici la description qu'il donne de l'enthronisation de Sa Sainteté.

» Le pape étant arrivé au principal portique de » S. Jean de Latran... le cardinal-archiprêtre » lui présente la croix à baiser; puis Sa Sainteté va au » trône qui lui est préparé sous le même porti-

» que, où l'on le revêt de ses habits pontificaux &
 » de la mitre... Les chanoines de S. Jean lui vien-
 » nent baiser les pieds. Le cardinal-archi-prêtre lui
 » fait une harangue au nom du chapitre, & lui
 » présente les clefs de l'église, qui sont, l'une d'or,
 » & l'autre d'argent, mises dans un bassin de ver-
 » meil rempli de fleurs. Après que cette cérémo-
 » nie est faite, les cardinaux se revêtent de leurs
 » paremens sacrés, & le pape s'achemine à la prin-
 » cipale porte de la basilique, où le cardinal-ar-
 » chi-prêtre lui présente un goupillon avec lequel
 » il prend de l'eau bénite, & en jette sur les assis-
 » tans; puis le même cardinal encense trois fois le
 » pape. Quand cela est fait, il entre dans sa chaise,
 » & ses estaffiers le portent, le long de la nef, sous
 » le dais soutenu par les chanoines de S. Jean de
 » Latran, jusqu'au maître-autel où il fait sa prière.
 » On le porte ensuite dans le chœur, sur un trône
 » où les cardinaux lui viennent rendre l'obédience;
 » après quoi les deux cardinaux-diacres lui mettent
 » & ôtent la mitre, pendant qu'il donne la béné-
 » diction... Quand cela est achevé dans le chœur,
 » on porte le pape au palais de S. Jean de Latran,
 » où l'on chante plusieurs antiennes, à la fin des-
 » quelles le cardinal-premier-prêtre dit quelques
 » oraisons. Après qu'elles sont achevées, on met la
 » tiare sur la tête du pape; & on le porte dans
 » une loge qui est au-dessus du porche de la basili-
 » que de S. Jean, d'où il bénit le peuple par deux
 » fois. Ensuite le pape régale les cardinaux de mé-
 » dailles d'or. Le trésorier général jette au peu-
 » ple quantité de monnoie d'argent, battue exprès
 » aux armes du pape, & cependant on entend
 » crier de toutes parts; *Vive Sa Sainteté!* »

INVENTION DE LA SAINTE CROIX: fête que l'Eglise Catholique célèbre en mémoire de l'heu- reuse découverte que fit sainte Hélène de la Croix de Jesus-Christ. Cette pieuse impératrice, étant allée en pèlerinage à la Terre-sainte, eut le bonheur

de trouver les trois croix sur lesquelles Jesus-Christ & les deux larrons avoient été attachés. L'embaras étoit de sçavoir laquelle de ces trois croix avoit servi au supplice de Jesus-Christ. Voici le moyen que S. Macaire suggéra pour lever cette difficulté. On amena une femme mourante, à laquelle on fit toucher successivement les croix des deux larrons, sans aucun effet ; mais elle n'eut pas plutôt touché la troisième croix, qu'elle recouvra une santé parfaite. Ce miracle fit reconnoître la croix de Jesus-Christ. Sainte Hélène avec la croix trouva aussi les cloux & l'écriteau ; reliques précieuses que plusieurs églises ont prétendu, dans la suite, posséder. Les Bénédictins de Toulouse montrent dans leur église une partie considérable de l'écriteau de la croix : ce même écriteau se montre tout entier dans une église de Rome. Il en est de même des cloux de la croix, dont on montre plusieurs douzaines, en différens lieux, quoiqu'il soit évident que les trois quarts & demi, pour le moins, sont supposés. Le pape Innocent VI ordonna, en 1353, qu'on célébrât une fête en l'honneur des cloux de la croix. Sainte Hélène n'emporta pas avec elle tout le bois de croix, elle en laissa une grande partie pour entretenir la dévotion des fidèles. Ce fut l'époque des fréquens pèlerinages que l'on fit alors à la Terre-Sainte, & qui donnerent depuis naissance aux Croisades. Il faut croire que Dieu a permis qu'un bois, aussi précieux que celui de la croix, se soit multiplié pour la satisfaction des pèlerins & des dévots, car il y en a tant de morceaux répandus dans le monde Chrétien, qu'il est impossible qu'une seule croix, quelque grande qu'elle soit, ait pu les fournir.

INVESTITURE DES BIENS ECCLESIASTIQUES. C'est le droit qu'avoient les empereurs & les rois d'investir & de mettre en possession de leurs dignités les archevêques, évêques & abbés de leurs États. Ces prélats recevoient de la main

du prince la crosse & l'anneau, symboles de leur dignité. Telle étoit la cérémonie ordinaire des investitures : cependant elle n'étoit pas d'une nécessité absolue. Le prince pouvoit donner l'investiture, ou par écrit, ou de bouche, ou par un simple signe. Si l'on en croit quelques historiens, l'empereur Henri II investit un prélat de l'évêché de Paderborn, en lui présentant un de ses gants. L'usage des investitures a commencé peu de tems après Charlemagne, & s'est continué depuis, sans aucun obstacle, jusqu'au tems de Grégoire VII, qui entreprit de dépouiller les princes de ce droit. Il s'éleva, à ce sujet, entre le Sacerdoce & l'Empire une fameuse querelle dont nous allons donner quelque idée au lecteur.

Les empereurs & les rois ne prétendoient point conférer aux prélats la puissance spirituelle, ni leur donner leur mission, en les investissant de leurs prélatures. Cette investiture n'étoit qu'une cérémonie qui marquoit la soumission & la fidélité que les évêques, en tant que seigneurs temporels, devoient à leurs princes. Depuis que l'Eglise avoit commencé de s'enrichir, sous Pépin & sous Charlemagne, les évêchés, & les autres bénéfices considérables étoient de véritables fiefs. Les princes donnoient l'investiture des fiefs aux seigneurs laïques. Ils prétendoient avoir droit de la donner aux seigneurs ecclésiastiques. Mais Grégoire VII, persuadé que les biens possédés par les ecclésiastiques changeoient de nature, ne voulut point souffrir que les bénéfices fussent donnés par les laïques, en aucune manière. Les grands abus, qui résultoient du droit des investitures, le déterminèrent à l'abolir. Il voyoit avec douleur que les élections n'étoient plus libres ; que les princes faisoient élire, pour remplir les sièges, non les sujets les plus dignes, mais ceux qui leur plaisoient davantage ; que, l'élection la plus canonique devenant inutile sans l'investiture du prince, on ne pouvoit élever à l'épiscopat qu'un sujet

qui ne lui fût agréable : de-là le trafic honteux des bénéfices ; de-là ces évêques vendus à la faveur, & deshonorans leur dignité par la plus basse flatterie. Animé par tous ces motifs, Grégoire alla plus loin qu'il ne devoit ; & , peu content de s'opposer aux investitures, il défendit même aux évêques de prêter la foi & l'hommage à leurs princes, en quoi il fut imité par ses successeurs Victor III & Urbain II. Les empereurs voulurent soutenir leur droit ; & de-là vinrent ces disputes vives & sanglantes, qui remplirent le Monde Chrétien de troubles & de désordres, & scandaliserent les fidèles. Après de longs débats, le pape Paschal II & l'empereur Henri IV tenterent un accommodement, trop utile à l'Eglise pour être accepté. Il s'agissoit d'ôter à l'Eglise les fiefs & les biens temporels, qu'elle tenoit de la libéralité des princes, & de ramener tout d'un coup les prélats à l'antique simplicité des premiers tems. Ce moyen étoit sans doute très-efficace pour rendre la paix à l'Eglise, & peut-être sa première ferveur ; mais on trouva que c'étoit acheter bien cher l'abolition des investitures, & ce traité n'eut pas lieu. L'empereur, voyant le peu de fruit des négociations, employa la violence pour se conserver le droit des investitures. Il fit arrêter dans Rome le pape Paschal, & l'emmena prisonnier. Le pontife résista long-tems à tous les outrages qu'on lui fit pour le forcer à consentir aux desirs de l'empereur ; mais il se rendit enfin, & consentit que le roi jouît du droit des investitures. En 1122, le pape Calixte II voulut réparer le tort que Paschal avoit fait au saint siège par son traité avec Henri. Après avoir vivement pressé ce prince de renoncer aux investitures, il l'excommunia sur son refus. Henri, qui étoit alors embarrassé dans une guerre fâcheuse en Allemagne, soupçonnant que la cour de Rome semoit la division dans ses Etats. pour trouver une occasion de

le déthrôner, songea sérieusement à se réconcilier avec le pape ; & , cédant au tems & à la nécessité , il renonça solennellement au droit des investiture , dans une diète générale , assemblée à Worms.

L'Angleterre fut vivement agitée , par la querelle des investitures ; mais la France ne s'en ressentit point. Quelle que fût l'impétuosité du zèle de Grégoire VII , il ne jugea pas à propos de se bruyler , pour ce sujet , avec la cour de France. Sous les papes suivans , les rois de France renoncèrent d'eux-mêmes à l'investiture par la crosse & par l'anneau ; car c'étoit cette cérémonie qui choquoit particulièrement les papes.

INVITATOIRE. On appelle ainsi , dans l'Eglise Catholique , l'antienne que l'on chante ou que l'on récite au commencement de l'Office de Matines , pour inviter le peuple à louer Dieu ; antienne que l'on répète à la fin de chaque verset du psaume *Venite , exultemus*. Il n'y avoit pas autrefois d'invitatoire : il n'y en a point encore aux Matines du jour de l'Épiphanie & des trois jours qui précèdent la fête de Pâques. Dans les monastères de l'ordre de Cluni , c'étoit la coutume , aux fêtes solennelles , que plusieurs chantres , revêtus d'aubes ou de chapes , chantassent ensemble l'invitatoire. Le concile d'Aix-la-Chapelle , en 817 , ordonne de ne point chanter l'invitatoire à l'Office des morts. A Narbonne , aux fêtes du premier rang , douze chapiers , avec chacun un bourdon en main , & un cierge allumé à la cime du bourdon , se rangent en demi-cercle devant l'autel , & chantent les versets du *Venite*. A Laon , aux fêtes solennelles , on répète trois fois l'invitatoire.

INVITATORIEN. C'est le nom que l'on donne , dans l'ordre de Cîteaux , à celui des religieux , qui est chargé d'entonner le premier l'Office.

IRIS : divinité du paganisme , fille de Thaumast & d'Electre , messagere des dieux , & particulière-

ment de Junon. Le phénomène de l'arc-en-ciel, qui annonce les changemens de l'air, donna lieu aux anciens d'imaginer une Iris qui annonçoit les volontés de Junon, déesse de l'air, ou plutôt l'air lui-même personnifié. Voyez ARC-EN-CIEL.

IRMENSUL. C'est le nom d'une fausse divinité adorée autrefois chez les anciens Saxons. On la représentoit * a sous la simple forme d'une longue pierre où étoit gravée la figure du soleil avec ses rayons. En Breton *hirr* signifie long ; *mein*, pierre ; & *sul*, soleil. Le temple d'Irmensul fut détruit par Charlemagne.

IRRÉGULARITÉ. C'est un empêchement canonique, qui rend ceux dans lesquels il se rencontre incapables de recevoir les Ordres sacrés, ou, s'ils les ont reçus, d'en exercer les fonctions. On contracte l'irrégularité par quelque défaut, ou par quelque crime. Les défauts, qui rendent irréguliers, sont de plusieurs sortes. Les uns attaquent l'esprit : tels sont l'imbécillité, la démence, la possession, l'ignorance crasse. Les autres attaquent le corps : tels sont la privation de quelque membre nécessaire pour célébrer avec décence les saints Mystères ; la mutilation ; en un mot, les défauts du corps, qui rendent l'homme odieux & méprisable. Les défauts, qui concernent la naissance & la réputation, emportent aussi l'irrégularité. Ainsi les bâtards, les esclaves, les gens infâmes sont inhabiles à recevoir les saints Ordres. Il en est de même de ceux qui n'ont pas l'âge porté par les canons ; qui ont été mariés deux fois ; qui, dans les charges qu'ils ont exercées, ont contribué, soit directement, soit indirectement, à la mort de quelqu'un ; ceux enfin qui, ayant eu l'administration d'un bien, n'en ont pas encore rendu compte.

Les crimes, par lesquels on contracte l'irrégularité, sont l'homicide volontaire, l'hérésie professée

* M. de Saint-Loix, *Essais hist. sur Paris.*

publiquement, le violement des censures, la réception non canonique des ordres; faire les fonctions ecclésiastiques dans un lieu interdit, ou exercer un ordre qu'on n'a pas reçu; avoir réitéré sciemment & volontairement son Baptême, & plusieurs autres crimes qui sont marqués dans les canons.

Les évêques peuvent donner des dispenses de plusieurs irrégularités: le pape dispense de toutes. Mais, selon la doctrine du concile de Trente, il n'y a point de dispenses légitimes que celles qui sont fondées sur une cause urgente & juste, & sur le grand avantage que l'Eglise peut en retirer.

ISANAGUI-MIKOTTO. C'est le nom que les Japonois donnent au premier homme, que nous appellons *Adam*. Ils prétendent qu'il séjourna longtemps avec sa femme, nommée *Isanami*, dans une province du Japon qu'ils appellent *Isie*, fameuse par les pèlerinages que l'on y fait de tous les endroits du Japon. Voyez ISIE.

ISAYE: le premier des quatre grands prophètes de l'ancien Testament, fils d'Amos, & neveu d'Amasia, roi de Juda, moins célèbre encore par son illustre naissance, que par la sainteté de sa vie, & son admirable éloquence. L'auteur de l'Ecclésiastique fait le plus magnifique éloge d'Isaye. Ce fut, dit-il, un prophète grand & fidèle devant Dieu. L'Esprit divin lui dévoila l'avenir. Il annonça ce qui devoit se passer à la fin des tems, & consola ceux qui pleuroient dans Sion. Il commença de prophétiser sous le règne d'Osias, roi de Juda, l'an du monde 3250. Le roi Manassès, irrité du zèle de ce prophète, qui lui reprochoit ses désordres avec une sainte fermeté, ordonna qu'il fût scié en deux avec une scie de bois. Isaye subit cet affreux supplice, l'an du monde 3354. C'est le plus sublime & le plus éloquent de tous les prophètes. Ses prophéties regardent particulièrement Jesus-Christ & son Eglise. Il parle avec tant de clarté des mystères de la loi nouvelle, qu'il semble plutôt raconter des évène-

Événemens passés, que prédire des choses futures, & qu'on peut le regarder comme un évangéliste plutôt que comme un prophète.

ISCARIOTE : surnom que l'Évangile donne souvent au traître Judas, probablement parce qu'il étoit natif d'Ischariot. Cependant plusieurs dérivent ce nom de deux mots hébreux, qui signifient *l'homme au salaire*, ou *le vendeur*. D'autres disent qu'il est composé du mot hébreu *is*, qui signifie *homme*, & de *Kariot* ville de Juda, comme qui diroit *habitant de Kariot*.

ISIAQUE : prêtre de la déesse Isis. Les Isiaques étoient ordinairement vêtus de robes de lin, parce que les hommes avoient appris de la déesse Isis à cultiver & à mettre en œuvre le lin. Ils avoient coutume de porter en main une branche d'absinthe marine. On montre à Rome une statue antique, qui représente un Isiaque avec une besace & une clochette à la main.

Table Isiaque : on appelle ainsi un monument considérable de l'antiquité, qui contient la figure & les mystères d'Isis, avec plusieurs actes de la religion des Egyptiens.

ISIE : province du Japon, qui est en grande vénération parmi les habitans de cet Empire, parce qu'ils pensent que le premier homme y a fixé son séjour, & que son fils, Tensio-das-sin, le premier des héros ou des demi-dieux, qui ont autrefois régné au Japon, a pris naissance dans cette province. De tous côtés, on s'y rend en pèlerinage. Cette dévotion est spécialement en usage parmi les partisans de la secte des Sintos. On voit à Isle un temple fameux, que les Japonois appellent *daisingu*, ou *le temple du grand dieu*. Cet édifice conserve l'antique simplicité des premiers fondateurs de l'Empire Japonois. Il n'est construit que de bois; & le chaume le couvre. Le seul ornement qu'on remarque dans l'intérieur de ce temple, est un miroir d'airain luisant & poli. Autour du temple, on voit environ

une centaine de petites chapelles dédiées à plusieurs divinités subalternes. Ce sont plutôt des huttes que des temples ; & le toit en est si bas , qu'un homme d'une taille ordinaire ne peut s'y tenir que courbé. Il y a cependant un prêtre chargé du soin de chacune de ces chapelles. Près le temple du grand dieu, est une espèce d'hôpital ou de monastère habité par une sorte de religieux qui prennent le nom de *ministres*, ou *messagers des dieux*, & qui donnent l'hospitalité aux pèlerins. Voyez SANGA.

ISIES, ou **ISIENNES** : fêtes que l'on célébroit autrefois en l'honneur de la déesse Isis. On n'admettoit pas indifféremment tout le monde à la célébration de ces fêtes. Pour y avoir part, il falloit être initié aux mystères de la déesse. On ne sçait rien de bien particulier sur les cérémonies de ces fêtes. Les assistans étoient obligés de garder un secret inviolable sur tout ce qui s'y passoit ; d'où l'on conjecture qu'elles étoient accompagnées d'infamies & d'abominations qu'on s'efforçoit de cacher.

ISIS. C'est le nom d'une figure symbolique, que les Egyptiens employèrent d'abord pour désigner la terre, & qui, par un abus déplorable, devint dans la suite un des principaux objets de leur culte. Lorsque les Egyptiens cherchèrent un emblème propre à désigner la terre, cette mere commune des hommes, ils n'en trouverent point de plus convenable que la figure de la femme, qui est destinée par la nature à être mere & nourrice. Ils donnerent à cette figure le nom d'*Isha*, ou d'*Isis*. C'est l'ancien nom de la femme, & le premier qu'elle ait porté. Ils donnoient à cette femme allégorique divers ornemens, différentes parures, qui servoient à distinguer les changemens de la nature, la succession des saisons, & les diverses productions de la terre. Par exemple, lorsque, dans une fête solennelle, ils vouloient avertir le peuple que c'étoit la terre qui fournissoit aux hommes les moyens de se

légèr , & de se mettre à l'abri des injures de l'air & des attaques des animaux , ils plaçoient sur la tête d'Isis une couronne formée de petites tours , ou de creneaux de murailles. Lorsqu'ils vouloient annoncer les nouvelles lunes de l'hyver , & rappeler au peuple les bienfaits de Dieu qui lui fournissoit les habits & des fourrures , on mettoit sur la tête d'Isis des bandelletes , des peaux cousues , quelquefois des plumes rangées les unes sur les extrémités des autres , ou de petites écailles proprement rapprochées. Quelquefois , pour faire entendre que la terre nourrit toutes sortes d'animaux pour le service des hommes , on entouroit Isis de têtes d'animaux. Pour signifier une récolte abondante , on la couvroit d'un grand nombre de mammelles. Lorsque l'année étoit mauvaise , elle n'avoit qu'un seul sein. Pendant le jour , elle étoit vêtue de blanc ; de noir , pendant la nuit. Dans le tems de la moisson , elle étoit armée d'une faucille. Souvent on la peignoit avec une tête de vache , tenant sur ses genoux un enfant , symbole du labourage. C'étoit ordinairement après la moisson qu'on exposoit au peuple cette figure. Tous les signes du zodiaque étoient exprimés successivement par les différentes parures d'Isis. Pour annoncer les néoméniés , c'est-à-dire les assemblées de la nouvelle lune , on mettoit sur la tête d'Isis un croissant. Les assemblées de la pleine lune étoient désignées par la figure du disque entier de la lune placée sur la tête ou sur le sein d'Isis. Les Egyptiens , par la suite des tems , oublièrent le véritable sens de tous ces symboles , & on vint à un tel degré d'ignorance & de superstition , qu'ils prirent une simple affiche pour une femme réelle , & même pour la femme de leur premier roi. Elle devint dans leur esprit une puissance importante. « Ils l'invoquerent avec confiance , dit M. Pluche. Ils la nommerent honorablement *la dame , la reine , la gouvernante , la mere commune , la reine du ciel & de la terre.* Les inf-

trémens & les parures d'Isis n'étant plus que des décorations d'un ancien usage dont on avoit négligé les fêtes & le juste arrangement... on les prit pour des monumens historiques des secours qu'Isis avoit procurés au genre humain. Chaque signe, chaque attribut, & le nombre n'en étoit pas petit, donna lieu à autant d'histoires, ou plutôt de contes frivoles. Pharaque ne peut rapporter ces histoires, sans perdre patience, ou sans enrougir. Il ne s'entite, pour l'ordinaire, qu'en y cherchant quelque moralité ennoyée, ou une physique fort inutile, & plus communément encore quelque allégorie forcée.

Si quelques lecteurs sont curieux de connoître ces fables, ils les trouveront à l'article d'OSIRIS.

Ce qui séduisit le plus les Egyptiens frappés des atours singuliers de cette femme toujours présente dans leurs assemblées, ce fut l'union fréquente d'un croissant ou d'un plein de lune avec les parures de sa tête. Ils en prirent occasion de publier que la mere commune des Egyptiens avoit la lune pour demeure. Les fêtes du Très-Haut n'avoient été fixées qu'à la néomente, ou au plein, ou à telle autre partie du décours, que parce que ces phases étoient une indication naturelle, & un moyen aisé de rassembler les peuples en un jour convenu, & très-publiquement affiché. Ils perdirent de vue l'Être adorable, unique objet de ces fêtes. Ils les consacrèrent à la lune elle-même, & à cette femme imaginaire qu'ils y croyoient résidente & fort attentive à leurs besoins. Il n'y avoit pas jusqu'aux taches de la lune qui, par une fausse apparence de visage humain, ne servit à fortifier leur illusion.

Le culte d'Isis passa de l'Égypte chez les différens peuples de la terre. Cette prétendue déesse se multiplia par-tout, sous des noms différens. Cybèle, Junon, Vénus, Minerve, Diane, Latone, en un mot, les principales déesses du paganisme ne

sont, selon le sentiment de M. Pluche, que cette même Isis sous de nouvelles dominations.

Isis étoit adorée dans les Gaules, sous son véritable nom. Elle présidoit particulièrement à la navigation ; & les Suèves la représentoient sous la forme d'un vaisseau. Quelques éthymologistes pensent que le nom de *Paris* étoit dérivé de *παρὰ τοῖδος* proche d'*Isis*. Cette déesse étoit en effet regardée comme la protectrice de la ville de Paris. On croyoit qu'elle y étoit venue sur un vaisseau ; & c'est la raison pour laquelle cette ville avoit un vaisseau pour armes. Le temple d'Isis étoit situé dans l'endroit où est aujourd'hui l'église de l'abbaye de S. Germain des Prés. Lorsque la Religion Chrétienne fut établie en France, ce monument de l'idolatrie fut démoli. Le roi Childéric fit bâtir sur ses ruines une église, sous l'invocation de S. Vincent, qui est aujourd'hui celle de l'abbaye de S. Germain. Les prêtres d'Isis demeuroient à Issy. On voyoit encore, au commencement du dix-septième siècle, les ruines du château où ils faisoient leur séjour. Les revenus du territoire & du fief d'Issy leur étoient assignés pour leur subsistance. Lorsque le temple fut détruit, Clovis donna ce revenu à l'église de S. Pierre & de saint Paul, qui est aujourd'hui celle de sainte Geneviève. On a conservé long-tems, dans un coin de l'église de S. Germain des Prés, la statue d'Isis ; mais, quelques femmes simples & superstitieuses s'étant avisées de faire brûler des cierges devant cette idole, le cardinal Briçonnet, abbé de S. Germain des Prés, la fit mettre en pièces pour prévenir cet abus.

ISIS ou ISITES. On donne ce nom à certains sectaires Mahométans, qui soutiennent que l'Alcoran a été créé, quoique Mahomet anathématisé tous ceux qui sont de cette opinion. Ils prétendent aussi que l'élégance de ce fameux livre n'est pas incomparable & imitable, comme le croient tous les Mahométans.

ISLÂM, ou ISLAMISME, est le nom que Ma-

hommet donna à sa religion. Ce terme signifie proprement *résignation*, ou *soumission à la volonté de Dieu*. D'autres cependant lui donnent une autre explication. Ils entendent par *islâm*, la religion salutaire, & dérivent ce mot d'*aslama*, la quatrième conjugaison du verbe *salama*, entrer dans l'état de salut. C'est de la même racine que vient le mot de *Moslem*, ou *Musulmans*, qui signifie *un vrai croyant, celui qui professe l'islamisme*. Parmi les docteurs Mahométans, il y en a qui croient que la vraie religion fut reconnue jusqu'au meurtre d'Abel. D'autres disent qu'elle subsista jusqu'au tems du déluge. » L'islamisme, disent-ils, a été la religion de tous les prophètes, & elle fut universellement établie dans l'Arabie, jusqu'au tems d'Ameru, fils de Lohai, roi de Héjaz, qui y introduisit l'idolatrie.

ISMAEL, fils d'Abraham. L'Écriture sainte nous apprend que Sara, femme de ce patriarche, voulant le consoler de sa stérilité, lui fit présent de sa servante Agar, & qu'il en eut un fils appelé *Ismaël*. Quelque tems après, Sara, qui l'avoit enfin fait pere d'Isaac, ne pouvant souffrir l'orgueil & la fierté d'Agar, Abraham fut obligé de renvoyer la mere & le fils, par complaisance pour sa légitime épouse. Mais Dieu prit soin d'Agar & d'Ismaël, parce qu'il destinoit cet enfant à être le pere d'une nombreuse postérité. Les Arabes se prétendent descendus d'Ismaël, & le comptent même au rang des premiers ancêtres du faux prophète Mahomet.

ISRAEL : surnom du patriarche Jacob. On lit dans l'Écriture que Jacob, revenant de chez son beau-pere Laban, après avoir passé le torrent de Jaboc, lutta, pendant une nuit entière, contre un ange, lequel voyant qu'il ne pouvoit venir à bout de le terrasser, lui toucha le nerf de la cuisse, qui sécha sur l'heure. Il lui dit ensuite : « Laissez-moi, » voilà l'aurore qui commence à paroître. »... Je ne vous laisserai point, répondit Jacob, que vous

ne m'avez donné votre bénédiction. »... Quel est votre nom , reprit l'ange? »... Je m'appelle *Jacob* , repartit le patriarche. »... Vous ne porterez plus désormais ce nom , répondit l'ange : vous vous appellerez *Israël*, c'est-à-dire, *qui a prévalu contre le Seigneur.* »

L'Écriture donne souvent le nom d'*Israël* au peuple Juif descendu de Jacob. Roboam , roi des Juifs , fils & successeur de Salomon , ayant excité un soulèvement dans ses Etats par la dureté de son gouvernement , dix tribus , ayant à leur tête Jéroboam , se révolterent ouvertement contre leur roi , & formerent un royaume particulier qui fut appelé *Israël* , par opposition au royaume de Juda composé des deux tribus de Juda & Benjamin , qui seules étoient restées fidèles à Roboam.

ISRAÉLITES. Les Juifs furent ainsi appelés , parce qu'ils descendoient de Jacob surnommé *Israël*. Lorsque les dix tribus , qui se révolterent contre Roboam , eurent formé le royaume d'*Israël* , les habitans de ce royaume furent plus particulièrement nommés *Israélites*.

ITE , MISSA EST. (I) Ces paroles signifient : *Allez vous-en , la Messe est finie.* C'est la formule avec laquelle le diacre , dans les Messes hautes , congédie les fidèles qui ont assisté aux divins Mystères. Le prêtre la récite aussi , mais à voix basse.

Les prêtres d'*Isis* employoient une formule à-peu-près semblable pour congédier l'assemblée. Lorsque les cérémonies du culte de la déesse étoient achevées , cette formule s'appelloit *l'envoi des peuples.*

ITOGAY. Voyez **NATIGAY.**

IWANGIS : forciers des isles Moluques , qui font aussi le métier d'empoisonneurs. On prétend qu'ils déterrent les corps morts , & s'en nourrissent ; ce qui oblige les Moluquois à monter la garde auprès de la sépulture des morts , jusqu'à ce que leurs cadavres soient réduits en poussière.

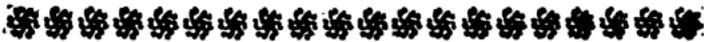
H h iv.

IXORA. C'est le nom le plus connu d'un des dieux principaux des Indiens. On l'appelle autrement *Ishuren*, *Eswara*, *Ruddiren*, *Rutrem*. Ce seroit une grande entreprise de vouloir transcrire ici tous les noms ; car il en a huit mille. Toutes les absurdités, que l'on trouve dans les contes de fées, n'approchent pas des fables impertinentes, que les Indiens débitent sur le compte d'Ixora. Voici son histoire en abrégé. Ennuyé du séjour céleste, il lui prit envie de venir sur la terre ; & d'abord il se fit religieux. Il se distingua, dans cette profession, par un grand nombre de crimes & d'infamies que les Légendes Indiennes rapportent pieusement, pour l'instruction des fidèles. Il se maria ensuite avec la fille du roi des montagnes, nommée *Parvardi*, & vécut tranquillement avec sa femme, pendant l'espace de mille ans. Les autres dieux, entr'autres *Brama* & *Vistnou*, indignés que *Rutrem* déshonorât ainsi sa divinité par un si long séjour avec une mortelle, allèrent se trouver & l'arrachèrent, malgré lui, des bras de sa chère *Parvardi*. Elle en mourut de douleur ; mais elle revint au monde quelque tems après, & fut fille d'un autre roi, nommé *Daxaprojabadi*. *Ixora* l'épousa une seconde fois. Elle lui donna un fils, mais à la naissance duquel il n'eut aucune part. (Voyez *VINAIGUIEN*). Quelque tems après, ayant coupé, dans une dispute, une des têtes de son frere *Brama*, il n'eut pas plutôt commis cette action, qu'il s'en repentit ; & pour l'expiation, il se condamna à une sévère pénitence. Après s'être dépouillé tout nud, & s'être couvert de cendres, il alla se cacher au milieu des tombeaux, tenant en main le crâne de son frere, & s'abandonna, dans ces tristes lieux, à la plus excessive douleur. Le tems adoucit un peu son chagrin ; & il commença à s'ennuyer de la solitude. Pour se dissiper, il alla mendier de village en village. Étant arrivé dans un endroit qui servoit de retraite à plusieurs *Bramines*, il fut surpris de trouver ces bons pénitens

dans la compagnie de plusieurs femmes très belles. Il forma aussi-tôt le dessein de s'associer ces aimables pénitentes ; & , se déifiant de son mérite , il employa la magie pour s'en faire aimer. Par la vertu de ses sortilèges ; toutes les femmes quitterent les Bramines pour le suivre. Ces religieux, irrités d'un outrage si sensible , coururent après le ravisseur & le mirent dans un état à ne plus se faire aimer des femmes. Telle est l'origine du culte infâme que les Indiens rendent à Ixora , sous le nom de LINGAM. (*Voyez cet article*). La disgrâce d'Ixora ne l'empêcha pas de se marier avec le fleuve du Gange , que les Indiens disent être une très-belle femme ; mais on conçoit bien qu'il n'en eut point d'enfans. Il eut, depuis , plusieurs autres aventures dont voici la plus mémorable. Un certain géant, qui avoit servi & honoré Ixora, pendant très-long-tems, demanda quelque grace à ce dieu, pour prix de sa fidélité. Ixora lui accorda le privilège de réduire en cendres tous ceux sur la tête desquels il mettroit la main. Le géant voulut faire l'essai de son pouvoir sur le dieu qui le lui avoit accordé ; & l'imprudent Ixora auroit infailliblement été la victime de sa bonté indiscrete, si, par la vertu de l'art magique, il n'eût trouvé le secret de se renfermer dans une coquille : encore cet asyle n'eût il pas été absolument sûr pour lui, si son frere Vistnou n'étoit venu fort à propos à son secours. Vistnou se présenta aux yeux du géant sous la forme d'une très-belle femme. Le géant, enchanté d'un si aimable objet , laissa Ixora dans sa coquille , & ne songea qu'à faire sa cour à cette belle femme. Il ne la trouva point cruelle. Elle exigea seulement de lui qu'il allât se laver à la riviere voisine la tête & les cheveux qu'il avoit fort sales, promettant de ne lui rien refuser, lorsqu'il auroit rempli cette condition. Le géant vola vers la riviere ; & , voulant se bien nettoyer les cheveux, il porta les mains sur sa tête ; mais , par le funeste privilège,

qu'il venoit de recevoir, il fut aussi-tôt consumé & réduit en cendres. Vistnou alla, dans l'instant, apprendre à son frere la destinée du géant, & lui raconta par quel stratagême il l'avoit délivré d'un si pressant danger. Ixora sortit de sa coquille; &, après avoir témoigné sa reconnoissance à Vistnou, il le conjura de vouloir bien reprendre, une seconde fois, la figure de cette belle femme, qui avoit enchanté le géant, afin qu'il eût le plaisir de jouir d'une vue si agréable. Vistnou, après quelques difficultés, y consentit enfin. Mais Ixora, toujours foible sur l'article des femmes, ne vit pas plutôt Vistnou sous une si belle forme, qu'il en devint éperduement amoureux, & cet amour ne fut pas sans effet; car il parut tout-à-coup dans les mains de Vistnou un bel enfant qui fut nommé *Arigaputren*, c'est-à-dire *fils de Vistnou & de Rutrem*; (c'est un des noms d'Ixora.) Au reste, nous avertissons le lecteur, que les histoires des dieux Indiens varient selon les différens cantons; &, si l'on vouloit recueillir toutes les légendes de la côte de Malabar, de celle de Coromandel, du royaume de Carnate & d'autres endroits des Indes, on feroit des volumes d'absurdités & d'impertinences qui réjouissent un moment, & fatiguent ensuite.

Ixora est représenté avec un teint fort blanc. Il a trois yeux dont l'un est au milieu du front; seize bras & autant de mains, qui portent chacune quelque attribut. Son habillement est composé d'une peau de tigre, & d'un cuir d'éléphant, entouré de serpens. Il a le col environné d'une fourrure à laquelle est suspendue une cloche avec trois chaînes, dont l'une est formée avec des fleurs, l'autre avec quelques-unes des têtes de Brama, & la troisième avec les os d'une de ses femmes, nommée *Chatti*. La monture ordinaire d'Ixora est un bœuf nommé *Irishipatan*, qui a sa part des honneurs que l'on rend à son maître.



[J A Ç]

JABAHAHIS : hérétiques Mahométans , qui nient la prescience de Dieu , & qui soutiennent qu'il gouverne le monde selon les occasions , sans avoir sçu de toute éternité ce qui devoit arriver , & qu'il en a acquis la connoissance , comme font les hommes , par l'usage & par l'expérience.

JABARIS ou **GIABARIS** : sectaires Mahométans , qui , selon Ricaut , soutiennent que l'homme n'a aucun pouvoir , ni sur sa volonté ni sur ses actions , mais qu'il est absolument conduit par un agent supérieur , & que Dieu , exerçant une puissance absolue sur ses créatures , les destine à être heureuses ou malheureuses , selon qu'il le trouve à propos. Quand il s'agit d'expliquer cette opinion , ils disent que l'homme est tellement forcé & nécessité à faire tout ce qu'il fait , que la liberté de faire bien ou de faire mal ne dépend pas de lui ; mais que Dieu produit en lui ses actions , comme il fait , dans les créatures inanimées & dans les plantes , le principe de leur vie & de leur être. Cette doctrine de la prédestination est universellement reçue en Turquie , & dans la plûpart des pays Mahométans.

JAÇA. C'est sous ce nom que les habitans de l'isle de Ceylan adorent le diable. On verra , dans le cours de cet ouvrage , que cet être mal-faisant , auquel on donne le nom de *diable* , reçoit les hommages de presque tous les peuples idolâtres , tandis que l'Être suprême , dont ils ont tous une idée , reste toujours sans honneurs. Nous en avons déjà indiqué la raison. Les esprits foibles , & grossiers sont moins frappés de l'espérance du bien , que de la crainte du mal. Il y a des fêtes instituées en l'honneur du diable , dans l'isle de Ceylan. Les habitans

lui bâtissent une cabane qu'ils décorent de feuillages & de guirlandes de fleurs. Pour meubler cette cabane, ils emploient plusieurs des ornemens qui sont dans les pagodes. Au milieu, ils dressent une table couverte de toute sorte de mets ; &, pendant que le diable est supposé manger, on lui donne un concert, dont le principal instrument est un tambour : on le réjouit par des chants & des danses. Après la fête, on distribue à la canaille les mets qui ont été offerts au diable.

JACCO : pontife Japonois, qui est comme le lieutenant du Daïri. C'est à lui qu'on s'adresse pour obtenir les dispenses. Toutes les querelles, qui s'élevent sur la religion, sont portées à son tribunal ; & ses jugemens sont sans appel. Il examine les nouvelles sectes ; & il n'y a que celles qui sont munies de son approbation, qui puissent subsister dans l'Empire. En un mot, il exerce toute l'autorité, dont l'indolent Daïri n'a que l'ombre.

JACOBINS : surnom donné aux religieux de l'ordre de S. Dominique, parce qu'ils s'établirent à Paris dans la rue S. Jacques. Voyez DOMINICAINS.

JACOBITES : hérétiques répandus dans la Syrie, qui suivent la doctrine d'Eutychès & de Dioscore, & n'admettent en Jesus-Christ qu'une seule nature. Un fameux évêque de leur parti, nommé *Jacques*, qui florissoit dans le sixième siècle, leur a donné le nom de *Jacobites*. « Si l'on comprend sous » le nom des Jacobites, dit le P. Richard Simon, » tous les Monophysites * du Levant, c'est-à-dire » ceux à qui l'on attribue l'hérésie de ne recon- » noître qu'une nature en Jesus-Christ, il est certain » que cette secte est fort étendue ; car elle com- » prend les Arméniens, les Cophtes & les Abyss- » ins. Mais ceux qui s'appellent proprement *Jaco- » bites* sont en très-petit nombre ; & ils habitent

* Du grec *μῆκος*, seul, & *φύσις*, nature.

» principalement la Syrie & la Mésopotamie. Ils
 » ne sont tout au plus que quarante ou quarante-
 » cinq mille familles. Il y a de la division parmi eux,
 » touchant la doctrine ; car les uns sont latinisés , &
 » les autres demeurent toujours séparés de l'Église
 » Romaine. » Les Jacobites proprement dits sont
 distingués des autres Monophysites, par certains
 usages & par quelques opinions particulières. Par
 exemple, avant de baptiser les enfans, ils ont cou-
 tume de leur imprimer le signe de la croix sur le
 bras, & même sur le visage. Ils sont persuadés que
 les saints ne jouiront de la vue de Dieu, qu'après le
 jugement dernier, & soutiennent que les anges sont
 composés de deux substances, le feu & la lumière.

JADDESÉS. C'est le nom que les insulaires de
 Ceylan donnent aux prêtres du troisième ordre,
 qui sont spécialement consacrés au culte des esprits
 ou génies. Les temples, où ils exercent leurs fonc-
 tions, ne sont proprement que des maisons bâties à
 leurs dépens, sur les murs desquelles ils font repré-
 senter des armes de toute espèce, telles que des
 épées, des hallebardes, des boucliers, avec diver-
 ses sortes de figures. Ces maisons se nomment
jacco, ce qui signifie *maison du diable*. Le Jaddesse,
 pour se préparer à célébrer la fête de son temple,
 ne fait pas d'autre cérémonie que de se raser la
 barbe avec soin.

JAGARNAT. Le dieu Vistnou est adoré sous
 ce nom par les Indiens, dans la ville de Jagarnats,
 située dans le golfe de Bengale, où il a un temple
 superbe. « Il s'y fait tous les ans, dit le voyageur
 » Bernier, une fête qui dure huit à neuf jours ; &
 » il s'y trouve quelquefois plus de cent cinquante
 » mille pèlerins. On fait une superbe machine de
 » bois, ornée de toutes sortes de figures extraordi-
 » naires. . . On la pose sur quatorze ou seize roues,
 » comme pourroient être celles des affûts de ca-
 » non, que cinquante personnes, plus ou moins,
 » tirent, & font rouler. Sur le milieu est posé en

évidence Jagarnat, richement orné & paré, qu'on transporte d'un temple à un autre. » Souvent des lévots, enflammés d'un saint zèle pour la gloire de Jagarnat, se jettent sous les roues du chariot & s'y font écraser. Si l'on en croit le rapport du même Bernier, c'est une jeune fille encore parée de sa virginité, qui consulte l'oracle de Jagarnat. On la conduit au temple en triomphe, comme une épouse destinée à ce Dieu. On la fait entrer dans le sanctuaire de Jagarnat; puis on la charge, en qualité d'épouse, de demander à son mari, au nom de tous les habitans du canton, si la récolte sera abondante, si le pays ne sera point désolé par quelque fleau, & autres choses qui intéressent le bien public? La jeune fille & le dieu restent seuls: du moins il n'y a qu'un prêtre pour servir d'interprète à Jagarnat; qui ne nuit pas, comme on peut croire, à la consommation du mariage. Le lendemain, on demande avec empressement à la nouvelle déesse quelles sont les réponses de son époux; & on la conduit en procession à côté de Jagarnat.

JAGUES ou **JAGAS**. Voyez **GIAGAS**.

JAMIS. Ce mot en arabe signifie *royal*. C'est le nom que les Mahomérans donnent aux mosquées bâties par les empereurs qui leur ont assigné des revenus considérables. Ces mosquées ont, dans leur enceinte, des écoles ou académies, dont les Mudéris sont chargés d'enseigner les loix & l'alcoran. On fait à ces maîtres une pension annuelle, proportionnée aux revenus du Jami. C'est de ces écoles que le Grand-Seigneur tire les Mol-laks.

JAMMABOS: hermites du Japon. Leur nom signifie à la lettre *soldats des montagnes*, parce que le principal objet de leur institut est de combattre pour la cause des dieux, & pour le soutien de la religion. On peut donner une autre raison de ce nom, qui est que les principaux exercices de ces hermites consistent à franchir des montagnes escar-

pées, avec beaucoup de peines & de fatigues. Leur fondateur, qui vivoit il y a onze cens ans, peut être regardé comme le premier instituteur de la vie érémitique au Japon. Son goût pour la solitude ne fut pas inutile à sa patrie. En allant ainsi de déserts en déserts, il découvrit des chemins nouveaux, qu'on avoit jusqu'alors regardés comme absolument impraticables. Ses disciples se diviserent dans la suite, & formerent deux ordres. Un de ces ordres étoit obligé, par un des principaux points de sa règle, de faire un pèlerinage à la montagne de Fikoosan, qui est bordée de tous les côtés par d'affreux précipices. Il falloit, avant que d'entreprendre ce pèlerinage, avoir la conscience bien nette; car, si un pèlerin, souillé de quelque crime, eût osé approcher de cette montagne, le diable se seroit emparé de lui sur le champ. L'autre ordre de Jammabos avoit pour règle de visiter, chaque année, le tombeau de son fondateur, situé sur une montagne escarpée & environnée d'abymes. Ce pèlerinage n'étoit pas moins critique, ni moins dangereux que l'autre; & lorsqu'on s'y engageoit, avant d'avoir purifié sa conscience, on étoit poussé dans les précipices par une force invisible, ou frappé de quelque maladie subite. Ceux qui avoient heureusement achevé leur pèlerinage, se rendoient à Méaco, & faisoient au général de leur ordre un présent proportionné à leurs facultés. C'étoit assez ordinairement le produit des aumônes qu'ils avoient amassées sur la route. Le général, par reconnoissance, leur conféroit quelque titre d'honneur. Mais ces fameux pèlerinages sont presque abolis aujourd'hui; & l'ordre des Jammabos est entièrement déchu de son ancienne ferveur. Au lieu de s'occuper à grimper sur les montagnes, comme leur règle le prescrit, ils ne font plus que mendier aux environs de quelque temple, en chantant avec emphase les louanges du dieu auquel il est consacré. Ils tiennent en main un bâton avec une pomme de cuivre, & quatre anneaux de

même métal ; qu'ils agitent avec grand fracas. Ils soufflent aussi dans une coquille qui ressemble à une trompette, & dont le son est à-peu-près le même. Ils sont accompagnés de leurs enfans qui importunent les passans par leur cris. Ils étourdissent les dévots avec cet attirail bruyant, & les forcent à donner, quand ce ne seroit que pour se délivrer d'un pareil tintamarre. Les Jammabos sont toujours armés d'un sabre. Ils ont le col environné d'une bande d'étoffe, en maniere d'écharpe, d'où pendent des franges plus ou moins longues, selon la qualité de ceux qui les portent. Ils ont sur les épaules une besace qui contient leur argent avec un habit & un livre. Les sandales, qu'ils ont aux pieds, sont faites avec de la paille, ou des queues de fleurs de lotos.

Les hermites se mêlent aussi d'exercer la médecine ; & le peuple a d'autant plus de confiance dans leur art, que ce ne sont point des remèdes naturels ; qu'ils emploient pour la guérison des maladies. Voici comment ils y procèdent. Pendant que le malade fait un rapport fidèle de tout ce qu'il sent, le Jammabos trace sur un papier certains caractères analogues au tempérament du malade, & à la qualité de la maladie dont il est attaqué. Il place ensuite cette espece de mémoire sur l'autel de la divinité favorite, & pratique certaines cérémonies mystérieuses, qui, selon lui, sont capables de donner à ce papier une vertu médicinale ; après quoi, il broie ce papier, & en forme plusieurs petites pilules qu'il prescrit au malade de prendre, tous les matins à jeun. L'usage de ces pilules exige quelque préparation. Il faut, avant de les prendre, que le malade boive un verre d'eau de riviere ou de source ; & le Jammabos a soin de marquer si c'est au nord, ou au sud, que l'on doit puiser cette eau. Les Jammabos sont les médecins des maladies désespérées ; & l'on n'a guères recours à leurs pilules, que lorsque tout autre remède s'est trouvé sans effets.

effet. Les hermites, comme tous les autres moines du Japon, sont fort adonnés aux sortilèges & à la magie. Le P. Crasset, dans son Histoire de l'Eglise du Japon, dit qu'ils sont de très-bonne intelligence avec les démons, & qu'il n'est pas croyable combien ils en ont à leur service, jusques-là qu'ils s'en servent comme de valets. Ils ont une maniere de joindre la main, à laquelle ils attribuent une grande vertu, & qu'ils regardent comme un charme des plus puissans. Ce prétendu charme consiste à joindre les mains, de façon que le doigt du milieu d'une main se joigne perpendiculairement à celui de l'autre main, tandis que les autres doigts sont croisés. Les Jammabos affectent de ne communiquer à personne leurs secrets magiques, afin de mettre à contribution la curiosité des simples, qui seroient tentés de les apprendre. Ce n'est qu'à prix d'argent qu'on peut être initié à leurs mystères. Mais, pour donner plus de poids à leurs chimères, ils exigent de leurs disciples des préparations capables de rebuter tout autre esprit que celui d'un superstitieux. Il est défendu au novice de manger rien qui ait eu vie, pendant un certain espace de tems. Le riz & les herbes doivent être son unique nourriture. Il faut qu'il prenne le bain sept fois le jour dans l'eau froide, & se tienne à genou, de façon qu'il soit assis sur ses talons; & ce qu'il y a de plus incommode, c'est qu'il doit quitter & reprendre cette situation sept cent quatre-vingt fois par jour. Il faut aussi qu'il observe, en se relevant, de frapper des mains au-dessus de sa tête. C'est pendant ce tems d'épreuve que le novice fait connoissance avec le diable, qui s'offre souvent à ses yeux sous diverses figures.

On lit dans Nieuhof, auteur de la Collection d'Ambassades au Japon, qu'il faut que les Jammabos soient parvenus à l'âge de trente ans, avant d'avoir commerce avec le diable.

JAMMABUGIS, les mêmes que les JAMMABOS.

JANNANINS. C'est ainsi que les Quojas, peuples de l'intérieur de la Guinée, appellent les esprits des morts. Ils pensent que ces esprits prennent un soin particulier de leurs parens & de leurs amis, & les protègent dans les occasions périlleuses. Un Nègre, qui a eu le bonheur d'éviter quelque accident fâcheux, ne manque pas de se rendre sur la tombe du Jannanin, son protecteur. Il conduit avec lui tous les parens & les amis de ce Jannanin. Il déclare, en leur présence, le bienfait qu'il en a reçu; &, pour témoigner sa reconnoissance, il immole une vache à l'esprit bienfaisant, & lui présente des offrandes de riz & de vin de palmier. La cérémonie se termine par des chants & des danses, que forment tous les assistans autour de la tombe du Jannanin. S'il arrive qu'un Quoja soit outragé, il va dans les bois où résident ces esprits: il les invoque à grands cris, & les prie de le venger. Dans les circonstances critiques, dans les entreprises importantes, ces peuples implorent & consultent les Jannanins. Quand le commerce languit & qu'il n'aborde point sur les côtes de vaisseaux Européens, ils demandent sérieusement aux esprits si ces vaisseaux doivent bientôt arriver; s'il est survenu quelque obstacle qui retarde leur marche? Enfin les Jannanins sont beaucoup plus honorés chez ces peuples que l'Être suprême. Ils ne commencent jamais leurs repas, sans leur avoir rendu des hommages. Dans chaque village, il y a un bois sacré, que l'on regarde comme le séjour de ces esprits. Trois fois l'année, on a coutume d'y porter des vivres & des provisions. L'entrée de ce bois est absolument interdite aux femmes, aux enfans & aux esclaves.

Une femme, accusée d'adultère par son mari, ne peut être condamnée, à moins qu'il ne se trouve d'autres témoins qui constatent son crime. Pour se tirer d'affaire, elle n'a qu'à jurer par Belli-Paaro, qu'elle est innocente: on la croit sur son serment. Mais si, après qu'elle a juré, l'on découvre

qu'elle étoit véritablement coupable, son mari la conduit, le soir, sur la place publique, où le conseil est assemblé pour la juger. Un des plus anciens du conseil commence par lui faire les plus vifs reproches sur son infidélité & sa mauvaise conduite. Il lui annonce qu'elle va être la proie des Jannanins, ou esprits. Il invoque ensuite ces esprits, & les invite à punir cette femme coupable ; après quoi, on lui bande les yeux ; & , dans cet état, elle demeure quelque tems plus morte que vive, attendant à chaque moment les Jannanins qui doivent l'emporter. Lorsque l'on juge à propos de faire cesser sa frayeur, plusieurs personnes poussent autour d'elle des cris perçans qu'elle ne manque pas d'attribuer aux Jannanins, & lui annoncent que, malgré la grandeur de son crime, on lui en accorde le pardon, parce que c'est la première fois qu'elle l'a commis. Les même personnes, contrefaisant toujours les Jannanins, lui imposent, pour sa pénitence, quelques exercices de mortification, tels que des jeûnes ; lui enjoignant d'être à l'avenir plus fidèle à son époux, & lui recommandent sur cet article une circonspection si grande, qu'ils lui défendent même de prendre entre ses bras un enfant mâle, & de toucher l'habit d'un homme. Ainsi l'on peut dire que, chez les Quojas, une femme infidèle en est quitte, la première fois, pour la peur ; usage bien contraire aux idées de la plupart des peuples Orientaux. Mais si la crainte & la honte ne sont pas capables de retenir la femme dans son devoir, & qu'elle se rende coupable, une seconde fois, du même crime, le Bellimo, ou grand-prêtre des Quojas, accompagnée de ses ministres nommés *Saggonos*, & de plusieurs officiers subalternes, portans des especes de cresselles, qu'ils font craquer avec un bruit horrible, se transporte, dès le matin, au logis de la coupable ; la fait arrêter par ses satellites, & conduire sur la place publique, dont on

lui fait faire trois fois le tour, au son des bruyantes cressettes. Il n'y a que ceux qui sont enrôlés dans la confrérie de Belli, qui ayent le droit d'assister à cette cérémonie. Après avoir ainsi promené cette femme, on la conduit dans un bois consacré aux Jannamins; & l'on fait accroire au peuple qu'elle est emportée par ces esprits. Ce qu'il y a de constant, c'est qu'elle disparoit pour toujours. Le voyageur Barbot pense, avec assez de fondement, qu'on fait mourir la coupable dans ce bois, & qu'on l'y enterre.

JANSENISME: système sur la grace, ainsi nommé de Corneille Jansénius, évêque d'Ypres, qui en est regardé comme le premier auteur. Ce prélat fameux, né à Leerdam en Hollande, en 1585, de parents Catholiques; principal du collège de sainte Pulchérie à Louvain, en 1617; docteur en théologie, en 1619; nommé professeur d'Écriture sainte par le roi d'Espagne, & enfin évêque d'Ypres, en 1639, fit, pendant tout le cours de sa vie, une étude profonde & réfléchie des ouvrages de S. Augustin; & d'après les connoissances qu'il avoit puisées dans cette étude, il composa le célèbre ouvrage intitulé *Augustinus*. Son dessein avoit été de donner dans ce livre un précis du système de saint Augustin sur la grace & sur le libre arbitre, afin de l'opposer à la doctrine de Molina & de ses sectateurs. Comme il n'y a rien de plus aisé que de se tromper dans une matière aussi délicate, Jansénius, avant de mourir, soumit son ouvrage au jugement du saint siège, & finit ses jours en héros Chrétien, l'an 1638, ayant gagné le mal, dont il mourut, en visitant ses diocésains affligés de la peste.

Le livre de Jansénius ne tarda pas à faire beaucoup de bruit dans l'université de Louvain. Les Jésuites s'empressèrent de le réfuter. La guerre s'alluma de part & d'autre; & l'on vit paroître une foule d'écrits polémiques sur cette matière. Le pape Urbain VIII, voulant appaiser ces querelles, interdit la lecture

Du livre de Jansénius & des écrits des Jésuites sur cette matiere, ajoûtant cependant qu'on trouvoit dans le livre de Jansénius des propositions déjà condamnées par ses prédécesseurs. La défense du pape ne put calmer les esprits qui étoient trop échauffés. La querelle devint, de jour en jour, plus vive. La France y prit part ; & il s'éleva, dans ce royaume, de grands troubles à cette occasion. Enfin quatre-vingt-cinq évêques François, ayant extrait du livre de Jansénius cinq propositions, qui contenoient toute sa doctrine, les déférerent au pape Innocent X. Ce pontife condamna les propositions, reconnoissant, dans sa bulle du 1^{er} de Juin 1653, que ces propositions étoient dans le livre de Jansénius. La bulle du pape fut reçue par le clergé de France, qui dressa, en 1655, un formulaire pour la condamnation des cinq propositions de Jansénius. Les sectateurs de Jansénius, se trouvant entre l'alternative d'abandonner leur chef, ou de défobéir à l'Eglise, crurent se tirer de cet embarras, en déclarant qu'ils souscrivoient à la condamnation que le saint siège avoit faite des propositions, mais que la doctrine, qu'elles contenoient, n'étoit point celle de Jansénius. M. Arnaud, & avec lui soixante-douze docteurs de Sorbonne, ayant refusé de souscrire à la censure de ces propositions, comme étant de Jansénius, furent exclus de la Faculté de théologie, le 16 d'Octobre 1656. Le pape Alexandre VII, ne voulant plus laisser aucun subterfuge aux partisans de Jansénius, publia une bulle par laquelle il déclaroit expressément que les cinq propositions étoient de Jansénius, & condamnées dans le sens de l'auteur. Le formulaire, que le clergé avoit dressé pour la condamnation de Jansénius, fut proposé à signer à tous les ecclésiastiques, religieux & religieuses de France ; & le roi lui-même en ordonna la signature par une déclaration expresse. Cette signature du formulaire fut la source d'une infinité de contestations, de chi-

canes, de subtilités & de disputes frivoles sur la distinction du fait & du droit. Le pape Clement XI voulut les terminer par sa bulle du 15 de Juillet 1705 ; mais l'évènement a fait voir qu'il n'y avoit pas réussi. *Voyez* BAÏUS.

JANSÉNISTES. C'est le nom que l'on donne aux partisans du systême de Janfénius sur la Grace. *Voyez* JANSÉNISME.

JANSÉNIUS. *Voyez* JANSÉNISME.

JANUS : faux dieu des Romains. On prétend qu'il fut le premier qui polica les peuples de l'Italie ; leur apprit à vivre en société, & leur donna des loix. Il fit bâtir sur une montagne une ville à laquelle il donna le nom de *Janicule*. Saturne, chassé de son thronne par son fils Jupiter, étant venu aborder en Italie ; Janus lui fit l'accueil le plus favorable. Le dieu reconnoissant lui accorda le don de se ressouvenir du passé, & de prévoir l'avenir ; privilège qui donna occasion de représenter ce prince avec deux têtes, pour marquer qu'il voyoit devant & derriere. Janus, après sa mort, fut mis au rang des dieux. Romulus éleva en son honneur un temple fameux, dont les portes étoient toujours ouvertes en tems de guerre, & fermées en tems de paix. Ces portes étoient au nombre de douze, & répondoient aux douze mois de l'année. On représentoit quelquefois ce dieu avec quatre visages qui désignoient les quatre saisons. Janus étoit proprement le dieu de l'année, & présidoit particulièrement au commencement & à la fin. Il avoit aussi inspection sur les chemins ; c'est pourquoi on le représentoit avec un bâton à la main. On lui mettoit en main une clef, parce qu'il avoit appris le premier aux hommes à construire des maisons & des portes, pour leur sûreté & leur commodité. *Ovide*, en parlant de Janus, s'exprime ainsi :

*Jane biceps, anni tacitè labentis origo ;
Solut de Superis, qui tua terga videt.*

» Janus a deux têtes, origine de l'année qui s'écoule
 » en silence ; seul de tous les dieux , qui peut voir
 » derrière toi. »

Quelques-uns ont prétendu que Janus étoit le même que le patriarche Noé ; qu'on donnoit deux têtes à Janus, pour marquer qu'il avoit vu le monde avant & après le déluge ; qu'il portoit une clef, parce qu'il avoit, en quelque sorte, ouvert le monde après le déluge ; qu'il présidoit au commencement de l'année, parce qu'il avoit vu la fin de l'ancien monde, & le commencement du nouveau. Enfin ils ont remarqué que le mot *jajin*, qui en hébreu signifie *vin*, avoit donné lieu d'appeller Noé *Janus*, parce qu'il avoit planté la vigne.

JASION : demi-dieu des anciens, fils de Jupiter & d'Électre. Les poètes disent que Cérès, ayant un jour rencontré le jeune Jasion endormi dans la campagne, fut si charmée de sa beauté, qu'elle s'assit auprès de lui, & le réveilla par ses caresses. Elle en eut un fils nommé *Plutus*, qui fut le dieu des richesses.

» Heureux Jasion, « s'écrie un berger amoureux, dans la troisième Idylle de Théocrite, » qui, dans » les bras de Cérès, as goûté des plaisirs ineffables » & mystérieux, qui doivent être cachés aux profanes ! »

JASO * : déesse du paganisme, fille d'Esculape, qui étoit invoquée, comme son père, pour la guérison des maladies. Les Latins lui donnoient le nom de *Medicine*, de *mederi*, qui signifie *guérir*.

JAYMO-SÉJÉNON : fête que l'on célèbre au Pégu, en l'honneur d'une idole du pays. Le roi & la reine assistent à cette fête, montés sur un chat magnifique.

JÉBISE, ou **JÉBISU** : divinité Japonoise, qui a du rapport au Neptune des anciens payens. Les Japo-

* Du grec *ιαμασι*, je guéris.

nois racontent que ce Jébise, ayant offensé le fameux Tensio-dac-sin son frere, celui-ci l'exila, pour le punir, dans une certaine isle. Les Grecs & les Romains disent la même chose de leur Neptune. Jébise est représenté sur un rocher, au bord de la mer. Il tient d'une main une ligne; de l'autre, un poisson. Cette divinité est particulièrement adorée par les pêcheurs & par les négocians.

JÉHOVA, ou **JÉHOVAH** : nom propre de Dieu dans la langue hébraïque. Dieu se donne lui-même ce nom dans plusieurs endroits de l'Écriture. Il exprime son être & sa substance; car la plupart des étymologistes conviennent que le mot *Jéhova* signifie *Celui qui est*. M. Pluche dit que le mot *Jéhov*, dans l'usage primitif, signifioit *le Pete de la vie, l'Être suprême*.

JÉKIRE : esprit malin, que les Japonois s'imaginent être l'auteur de toutes les maladies. Pour le chasser, ils ont recours aux prieres, & répètent particulièrement l'oraison jaçulatoire, qu'ils nomment *Namanda*. (*Voyez NAMANDA.*) Kæmpfer rapporte qu'aux environs d'une ville, où la fièvre maligne faisoit d'affreux ravages, il rencontra une barque remplie de pénitens qui se tuoient à crier le *Namanda*, pour chasser de la ville l'esprit malin, qui la désoloit.

JEMMA-O. Xaca, dont la secte est très-répançue dans le Japon, enseigne que, dans le lieu du supplice que les méchans vont habiter après leur mort, il y a un juge sévère, nommé *Jemma-o*, qui règle la rigueur & la durée des châtimens, selon les crimes d'un chacun. Il a devant les yeux un grand miroir qui lui représente fidèlement les actions les plus secrettes des hommes. Il n'y a que l'intercession d'Amida qui puisse fléchir ce juge inexorable; & les prêtres ont grand soin d'inculquer au peuple que si, par leurs offrandes, ils peuvent gagner la protection d'Amida, les prieres de ce

Dieu puissant peuvent soulager les maux de leurs parens qui souffrent dans les enfers, & même les faire sortir de cet horrible lieu. La pagode de Jemma-o est située dans un bois, à quelque distance de la ville de Méaco. Ce dieu redoutable y est représenté ayant à ses côtés deux grands diables plus hideux encore que lui, dont l'un est occupé à écrire les mauvaises actions des hommes, tandis que l'autre semble les lui dicter. On voit sur les murailles du temple d'effrayans tableaux des tourmens destinés, dans les enfers, aux ames des méchans. Les peuples accourent en foule dans cette pagode. C'est la crainte, plutôt que la dévotion, qui les y conduit. Il n'y a personne qui, par ses dons & ses hommages, ne tâche de se rendre favorable le terrible Jemma-o.

JÈNE, divinité Japonoise à laquelle on attribue un empire particulier sur les ames des vieillards & des gens mariés. On a coutume de le représenter avec quatre visages & quatre bras, dont chaque main porte quelqu'attribut symbolique. On voit dans une de ses mains un sceptre au bout duquel est un soleil, qui peut-être désigne, comme chez les Egyptiens, le gouvernement de la Providence. Il tient dans une autre main une couronne de fleurs. La troisième est armée d'une espee de verge : la quatrième porte une cassette remplie de parfums.

JÉRÉMIE, l'un des quatre grands prophètes de l'ancien Testament, qui, par un privilège particulier, fut sanctifié dès le sein de sa mere. Dieu le choisit pour annoncer aux Juifs les malheurs terribles, qui devoient être la punition de leurs désordres. Ce triste ministère exposa Jérémie aux persécutions & aux mauvais traitemens de ce peuple obstiné & endurci dans ses crimes. Il fut mis plusieurs fois en prison. Mais, ne relâchant rien de son zèle & de sa généreuse liberté, on le jeta dans une fosse remplie de boue & d'ordure. Il y fût mort

sans doute martyr de son zèle ; mais Dieu , qui le réservoir pour l'entier accomplissement de son dessein , permit qu'un favori du roi Sédécias , touché de la triste situation du prophète , obtint son élargissement. Les maux , que Jérémie avoit prédits , arrivèrent enfin. Jérusalem fut prise par les Babylo niens ; & les Juifs furent emmenés captifs à Babyloné. Il n'en resta que fort peu dans la Judée , & Jérémie fut de ce nombre. Il fit de vains efforts pour engager les Juifs , qu'on avoit laissés dans leur patrie , à ne pas l'abandonner. Ils se réfugièrent , malgré lui , dans l'Egypte , & le forcerent de les suivre. Jérémie , voyant qu'ils se livroient aveuglé ment à l'idolatrie des Egyptiens , leur fit de vifs reproches , dont ils furent si irrités , qu'ils le lapidèrent dans la ville de Taphné , 590 ans avant Jesus-Christ.

S. Jérôme dit que le style de Jérémie est simple & peu élevé : cependant il n'y a guères de poésie plus sublime & plus forte que celle des Lamentations de ce prophète , que l'on chante dans l'Eglise , pendant la semaine sainte. Il y peint , avec les couleurs les plus vives , & les figures les plus frappantes , la désolation de Jérusalem , & les malheurs du peuple de Dieu. Jérémie est honoré comme saint , dans l'Eglise ; & son culte est particulièrement célèbre à Venise , où il y a une église érigée sous l'invocation de ce saint prophète.

JÉRÔME , (*saint*) pere & docteur de l'Eglise , est l'auteur de la traduction de l'Ecriture sainte , connue sous le nom de *Vulgate* , & déclarée authentique par le concile de Trente. Il n'y a que la traduction des Pseaumes , qui ne soit pas de lui. On en a conservé l'ancienne version Vulgate appelée *italique* , & faite sur le grec. Il en est de même de la traduction de l'ancien Testament , qu'il n'a fait que retoucher & corriger.

JÉRONYMITES , ou HERMITES DE S. JÉRÔME.

On compte quatre sociétés différentes, qui portent le nom de *S. Jérôme*. La première & la plus considérable est celle des Jéronymites d'Espagne, fondée, en 1370, par le B. Thomas de Sienna, profès du tiers-ordre de S. François, qui, par humilité, se faisoit nommer *Thomaduccio*, c'est-à-dire *le petit Thomas*. Il rassembla dans le monastere de Lupiana plusieurs hermites qui étoient sous sa direction, & leur donna le nom de *Jéronymites*, parce qu'ils se proposerent pour modèle la vie que S. Jérôme avoit menée dans sa solitude de Bethléem. Leur institut fut approuvé, en 1373, par le pape Grégoire XI, qui leur donna la règle de S. Augustin. L'ordre des Jéronymites s'étendit considérablement en Espagne, & acquit un grand nombre de monasteres. Les deux plus célèbres sont celui de S. Laurent de l'Escorial, & celui de S. Juste; le premier, par le vaste & magnifique palais de l'Escorial, bâti avec tant de dépense par les rois d'Espagne; le second par la retraite de l'empereur Charles-Quint, lequel y fixa son séjour, après son abdication, & y termina sa vie.

Il y a en Lombardie une seconde congrégation de Jéronymites, à laquelle on a quelquefois donné le nom de *S. Isidore*. Loup d'Olmédo, son instituteur, fut d'abord général des Jéronymites d'Espagne. Ne trouvant pas la règle de son ordre assez austere, il y voulut ajoûter de nouvelles pratiques, qui furent rejettées par les religieux. Cette résistance lui donna occasion de quitter son ordre, en 1424, avec la permission du pape Martin V. Il se retira dans les montagnes de Cazalla, au diocèse de Séville, accompagné de quelques disciples imitateurs de son zèle & de sa ferveur. Il fonda six monasteres dans ces montagnes. Etant passé en Italie, il en acquit encore plusieurs autres. Il leur donna à tous une règle qu'il avoit dressée lui-même sur les écrits de S. Jérôme. Le pape Martin V approuva

cette règle. Cependant elle ne subsista pas long-tems , & l'on reprit celle de S. Augustin. Les monasteres , que Loup d'Olmedo avoit fondés en Espagne , furent réunis à la premiere congrégation des Jéronymistes. Ceux d'Italie , au nombre de dix-sept , formerent la nouvelle congrégation dite de l'*Observance* ou de *Lombardie*.

Pierre Gambacosti , connu sous le nom de *Pierre de Pise* , institua une troisieme société de Jéronymites à Monte-Bello dans l'Ombrie , l'an 1380. Ce saint homme commença d'abord par s'associer avec quelques personnes animées du même esprit que lui , & mena avec elles une vie si austere ; que plusieurs accuserent ces hermites d'être forciers , prétendant que les austérités , qu'ils pratiquoient , étoient au-dessus des forces humaines. Cette accusation , quoique dépourvue de sens & de raison , parut solide & importante aux Inquisiteurs , qui se disposoient à procéder contre ces hermites magiciens , lorsque Pierre de Pise obtint de Martin V une approbation qui arrêta leurs poursuites. Ces religieux furent appelés *Hermites de S. Jérôme de la Congrégation du B. Pierre de Pise*. Ils retrancherent depuis beaucoup de choses de leur premiere austérité ; & , les papes leur ayant été favorables , ils s'étendirent considérablement en Italie. Ils y ont aujourd'hui quarante maisons.

La quatrieme congrégation de Jéronymites fut établie sous le nom de *Société de S. Jérôme* , par le B. Charles de Monte-Graneli , l'an 1360 , & approuvée par le pape Innocent VII , en 1406. Eugène IV. donna à ces nouveaux religieux la règle de S. Augustin ; & , comme leur plus ancien monastere étoit situé dans la ville de Fiésoli , il voulut que leur ordre fût nommé *Société de S. Jérôme de Fiésoli*. Le pape Clément IX supprima cette congrégation en 1668.

JÉSIVOD. C'est ainsi que les Juifs modernes

appellent les académies où les rabbins s'assemblent avec leurs disciples pour disputer sur des matières de religion. C'est ordinairement après la prière du matin que commencent ces disputés, qu'on dit être plus bruyantes qu'instructives. Le mot de *Jesvod* signifie à la lettre *sessio*, parce que dans ce lieu les écoliers sont assis.

JÉSUATES : religieux que S. Jean Colombin institua en Italie, en 1633, & qui furent approuvés par le pape Urbain V, en 1367. Ils furent nommés *Jésuates*, parce qu'ils répétoient sans cesse le saint Nom de Jesus. En 1492 le pape Alexandre VI leur donna le nom de *Jésuates de S. Jérôme*. Aucun de ces religieux, pendant l'espace de deux cens ans, ne fut élevé au sacerdoce. Uniquement occupés à exercer les œuvres de charité, tantôt ils composoient des remèdes qu'ils distribuoiēt ensuite *gratis* aux pauvres malades; tantôt ils alloient servir dans les hôpitaux. Plusieurs d'entr'eux, s'amusant à distiller, & faisant même trafic d'eau-de-vie, le vulgaire en prit occasion de les nommer *les Peres de l'eau-de-vie*. En 1426, le B. Jean de Tossignan, prieur d'une de leurs maisons, leur donna des constitutions. Ils n'avoient eu jusqu'alors d'autre règle que leur ferveur & leur dévotion. Ils commencerent, en 1606, à prendre les Ordres sacrés, & à réciter le grand Office, conformément à la permission que leur accorda le pape Paul V. Ils furent depuis nommés *Clercs apostoliques*. En 1640, ils joignirent à leurs constitutions la règle de S. Augustin. Quoique les grandes austérités de ces religieux, leur vie pénitente & mortifiée fussent d'une grande édification pour l'Eglise, cependant la république de Venise, ayant dessein d'employer leurs biens aux frais de la guerre contre les Turcs qui avoient mis le siège devant Candie, demanda au pape Clément IX la suppression de cet ordre, & le pontife ne jugea pas à propos de la refuser, Cependant il conserva

les couvens de filles de cet ordre, qui subsistent encore en plusieurs endroits de l'Italie. Le Jésuatés n'ont jamais eu aucun établissement hors de l'Italie, si l'on en excepte un monastere fondé à Toulouse, en 1425.

JÉSUITES, religieux appelés par le concile de Trente *Clercs réguliers de la Compagnie de Jesus*, & plus connus sous le nom de *Jésuites*, furent institués, en 1534, par un gentilhomme Espagnol, nommé *Ignace de Loyola*. Le pape Paul III approuva cette société, en 1539; & plusieurs autres pontifes lui accorderent ensuite de grands privilèges. Elle est gouvernée par un général qui est perpétuel, & qui réside à Rome. On distingue dans cette société trois degrés différens; celui des profès; celui des coadjuteurs, & celui des écoliers approuvés. Il y a deux sortes de profès. Les premiers, qu'on appelle *profès de qua re vœux*, joignent aux trois vœux ordinaires de religion un quatrième vœu d'obéissance au pape, pour ce qui concerne les missions. Les seconds ne font que les trois vœux de pauvreté, de chasteté & d'obéissance. Il y a aussi deux sortes de coadjuteurs. Les uns sont chargés des fonctions spirituelles, les autres du soin du temporel. Les uns & les autres font les trois vœux de religion. Mais, ce qui les distingue des profès des trois vœux, c'est que leurs vœux, quoique publics, ne sont pas solennels, comme ceux des profès, mais simples. Les écoliers approuvés n'ont encore proprement aucun degré dans la société: ce sont les élèves. Ils sont cependant engagés par les trois vœux de religion; mais ces vœux sont simples, & faits en présence des gens de la maison seulement. Le général peut les en dispenser, pour de justes raisons. Les principales fonctions des Jésuites sont les missions, la prédication, la confession, l'instruction de la jeunesse dans les collèges. Cette société, autrefois répandue

dans tout le monde, célèbre par ses richesses, par son crédit dans les Cours, par les grands hommes qu'elle avoit produits, ne subsiste plus aujourd'hui que dans un petit nombre d'Etat, en Europe.

JÉSUITESSES : religieuses établies autrefois en Italie & en Flandres, dont les maisons avoient le titre de Colléges. Elles suivoient la règle des Jésuites : c'est pourquoi elles furent appelées *Jésuitesses*. Ces religieuses faisoient, entre les mains de leurs supérieures, les trois vœux ordinaires de pauvreté, de chasteté & d'obéissance; mais elles ne s'engageoient point à garder la clôture. Elles fortoient librement, & s'ingéroient même dans le ministère de la prédication. Cet ordre, que le saint siège n'a jamais approuvé, fut fondé par deux filles Angloises, nommées *Warda* & *Tuitia*, qui, se trouvant en Flandres, furent engagées par les Jésuites de cette province à entreprendre cet établissement. Le but de ces Jésuites étoit de former une colonie de filles qu'ils enverroient comme autant de missionnaires travailler à la conversion des Anglois, & dont ils espéroient d'autant plus de fruit, que de pareils prédicateurs seroient moins suspects, & s'insinuerient plus aisément dans les esprits. Cet ordre devint bientôt fort nombreux; mais il fut supprimé, en 1631, par le pape Urbain VIII.

JÉSUMI. C'est ainsi que les Japonois appellent une cérémonie qui se pratique, chaque année, dans leur Empire, & dont le but est d'inspirer de l'horreur pour le Christianisme, & d'empêcher qu'il ne se glisse de nouveau dans la nation. Voici en quoi elle consiste. Des inquisiteurs, chargés de cette fonction, se transportent dans les différentes villes; visitent exactement chaque maison, & tiennent un compte exact de tous ceux qui les habitent. Après cette formalité, ils font comparoître tous ceux dont les noms sont inscrits sur leurs registres, hommes, femmes, enfans, vieillards; & les forcent tous, l'un après l'autre, de marcher sur un crucifix &

sur une image de la sainte Vierge, afin de montrer, par cette action, qu'ils ont en horreur le Christianisme. Les inquisiteurs eux-mêmes pratiquent la même chose, après tous les autres. Ils envoient au gouverneur de la province une liste fidèle de tous les membres de chaque famille, qui ont pratiqué cette cérémonie à laquelle l'un de ces officiers applique son sceau. Kämpfer dit que cet usage ne s'observe qu'à Nangazaqui, dans le district d'Omura, & dans la province de Bungo, parce que la Religion Chrétienne avoit fait plus de progrès dans ces endroits que par-tout ailleurs. C'est par le même principe de défiance & de haine contre le Christianisme, que les Japonois observent de si près les négocians Hollandois, que le commerce attire dans leur pays, & ne leur permettent pas de donner la moindre marque extérieure de leur religion.

JESUS, *c'est-à-dire SAUVEUR*. C'est le nom du Fils de Dieu fait homme, qui fut conçu dans le sein d'une Vierge par l'opération du S. Esprit, le 25 de Mars, & vint au monde le 25 de Décembre, l'an 4710 de la période Julienne, sous le consulat de Calvisius Sabinus, & de L. Passienus, dans une étable de la petite ville de Bethléem, où Joseph & Marie étoient allés pour se faire inscrire, conformément à l'ordre d'Auguste. Les pasteurs du voisinage, avertis par un ange, vinrent les premiers lui rendre leurs hommages. Une étoile miraculeuse conduisit jusqu'à son étable trois Mages de l'Orient. Il fut circoncis huit jours après sa naissance, selon la Loi des Juifs. Le roi Hérode voulut le faire périr dans le berceau; mais Joseph & Marie le conduisirent en Egypte pour le dérober à la fureur de ce prince. Après la mort d'Hérode, il revint à Nazareth, & y demeura, jusqu'à l'âge de vingt-neuf ans, dans l'obscurité & dans la retraite. Nous ne sçavons rien de cette partie de sa vie, sinon qu'il étoit soumis à ses parens & qu'il croissoit en sagesse, en âge, & en grace devant Dieu. & devant

Vant les hommes. Jesus entroit dans sa trentieme année, lorsqu'il commença à paroître en public, & à prêcher la Loi nouvelle qu'il venoit apporter aux hommes. Il se choisit douze apôtres, pour être les premiers dépositaires de sa doctrine, & pour l'aider à la communiquer aux autres. Les miracles, qu'il opéra, eurent tous pour objet le bien de l'humanité. Les vertus, qu'il fit éclater, prouverent, encore mieux que des miracles, sa divinité & la vérité de sa mission. Après avoir employé trois ans à instruire les hommes & à leur faire du bien, il fut arrêté comme un criminel, tourmenté par diverses sortes de supplices, & enfin crucifié. Nous n'entrons pas ici dans un plus grand détail sur la vie de Jesus-Christ : les Chrétiens ont les Evangiles où ils peuvent s'en instruire beaucoup mieux que dans aucun autre livre.

2. Les Nègres Mahométans, qui habitent les deux bords de la riviere de Gambie, croient que Jesus-Christ fut un grand prophète, suivant en cela l'exemple des autres Mahométans. Ils conviennent même qu'il a opéré un grand nombre de prodiges & de miracles; mais ils ne le regardent point comme un Dieu; & le Mystere de l'incarnation leur paroît absurde & inconcevable, parce qu'il leur semble supposer que la Divinité peut s'unir charnellement à une femme. Ils donnent à Jesus-Christ le nom de *Nale*, & appellent sa mere *Marie*, comme les Catholiques.

3. Selon les habitans de Madagascar, Jesus-Christ, envoyé de Dieu sur la terre, est né de la Vierge Marie, qui le mit au monde sans douleur, & demeura vierge après l'avoir enfanté. Ils le regardent comme un grand prophète, & reconnoissent même qu'il étoit Dieu & homme. Ils croient qu'il fut crucifié par les Juifs; mais ils ajoutent que Dieu voulut le dérober à la mort, & mit en sa place le corps d'un malfaiteur.

JESUS-CHRIST. (*ordre de*) Le pape Jean XXII
C. R. Tome II. Kk

institua sous ce nom un ordre de chevalerie dans la ville d'Avignon, l'an 1320. La marque distinctive des chevaliers étoit une croix d'or émaillée de rouge, enfermée dans une autre croix patée d'or.

JESUS, (*Congrégation des Prêtres du Bon-*) instituée à Ravenne, en 1326, par Séraphin de Fermo, chanoine régulier de S. Sauveur, dans l'église de S. Jean de Latran. Les prêtres de cette congrégation vivent en communauté, & ne peuvent rien posséder en propre. La prédication, la confession, l'instruction de la jeunesse; telles sont leurs principales fonctions. Ils sont vêtus de noir; ont les cheveux très-courts, & la tête couverte d'un bonnet rond.

JESUS ET MARIE: ordre de chevalerie, institué à Rome sous le pontificat de Paul V. Les chevaliers étoient distingués par une croix bleu céleste, au milieu de laquelle les noms de *Jesus* & de *Marie* étoient tracés. Les jours de cérémonie, ils paroissent vêtus de blanc. Leur institut étoit de combattre les ennemis de l'Etat ecclésiastique, & ils étoient obligés d'entretenir, pour cet effet, un cheval & un homme armé. Il falloit faire preuve de noblesse pour être admis dans l'ordre: cependant on passoit par-dessus cette règle en faveur des gens riches, pourvu qu'ils fondassent une commenderie de deux cens écus pour le moins, dont on leur laissoit la jouissance pendant leur vie, mais qui, après leur mort, appartenoit à l'ordre.

JESUS: (*Filles de l'Enfant*) société de filles, qui fut établie à Rome, en 1661, par Anne Morony, native de Lucques. Le nombre de ces filles est fixé à trente trois, en l'honneur des trente-trois années que J. C. a passées sur la terre.

JESUS. (*Compagnie de*) Voyez **JÉSUITES**.

JEUDI-SAINT: le quatrième jour de la dernière semaine du Carême, chez les Catholiques, ainsi nommé, parce qu'il est consacré spécialement à la mémoire des souffrances de Jésus-Christ, & de

l'institution du saint Sacrement de l'autel. Il est d'usage, ce jour-là, de se dispenser le plus qu'on peut de dire des Messes privées, sinon il faut les dire avant l'Office divin. Tout le clergé doit tâcher de communier de la main de son supérieur pour mieux représenter la cène que le Seigneur fit avec ses apôtres. Les autels doivent être revêtus de paremens blancs; les croix de même. La Messe doit aussi se célébrer en blanc: sans doute que ces ornemens blancs sont un signe de la pureté avec laquelle tout Chrétien doit s'approcher de la sainte Table. Tout l'Office de ce jour est annoncé au son des bruyantes cresselles. On ne sonne les cloches qu'à la Messe seulement, au *Gloria in Excelsis*. Après la Messe, le célébrant va porter le saint Sacrement au tombeau. Le soir, on dépouille les autels; on lave les pieds aux pauvres: on bénit les huiles; &, à Rome, le pape prononce la fameuse bulle *In Cænâ Domini*, & excommunique les hérétiques. Voyez chacun de ces articles aux mots AUTELS, LAVEMENT DES PIEDS, HUILES (*saintes*), EXCOMMUNICATION.

JEÛNE : retranchement dans la qualité & dans la quantité de la nourriture ordinaire, fait avec l'intention d'expier ses péchés, de mortifier son corps, & d'élever plus aisément son esprit à Dieu. 1. Le jeûne, chez les anciens Juifs, « ne consistoit . . . pas seulement à manger plus tard, dit l'abbé Fleury, mais à s'affliger en toute maniere. Ils passaient le jour entier sans boire ni manger jusqu'à la nuit. . . Ils demeuroient en silence dans la cendre & le cilice, & donnoient toutes les autres marques d'affliction. Les jeûnes publics étoient annoncés au son de la trompette, comme les fêtes. Tout le peuple s'assembloit à Jérusalem dans le temple; aux autres villes, dans la place publique. On faisoit des lectures de la Loi; & les vieillards les plus vénérables exhortoient le peuple à reconnoître leurs péchés, & à en faire pénitence. On ne faisoit point de noces

ces jours-là; & même les maris se séparoient de leurs femmes.

2. » Les (premiers) Chrétiens, continue le même auteur, jeûnoient plus souvent que les Juifs; mais la maniere de jeûner étoit à-peu-près la même, renfermant les mêmes marques naturelles d'affliction. L'essentiel étoit de ne manger qu'une fois le jour, vers le soir, c'est-à-dire ne faire qu'un souper; s'abstenir du vin & des viandes les plus délicates & les plus nourrissantes, & passer la journée dans la retraite & la priere. . . On croyoit rompre le jeûne, en buvant hors le repas. . . Dans les premiers tems, on ne comptoit pour jeûnes d'obligation, dans la Loi nouvelle, que ceux qui précédoient la Pâque, c'est-à-dire le Carême. L'Eglise les observoit en mémoire de la passion de Jesus-Christ. . . Il y avoit d'autres jeûnes qui n'étoient que de dévotion; le mercredi de chaque semaine; les jeûnes commandés par les évêques, pour les besoins extraordinaires des églises; ceux que chacun s'imposoit par sa dévotion particuliere. Le jeûne du mercredi & du vendredi, autrement des quatrieme & sixieme feries, se nommoit *station*; nom tiré des stations ordinaires, & appliqué souvent aux autres jeunes de dévotion. . .

» Ces jeûnes étoient différens, & l'on en comptoit de trois sortes; les jeûnes de stations, qui ne duroient que jusqu'à None, ensorte que l'on mangeoit à trois heures après midi: on les nommoit aussi *demi-jeûnes*; le jeûne de Carême, qui duroit jusqu'à vêpres, c'est-à-dire, environ six heures du soir, & le coucher du soleil; le jeûne double ou renforcé, *superpositio*, dans lequel on passoit un jour entier sans manger. On jeûnoit ainsi le samedi-saint: quelques-uns y joignoient le vendredi. D'autres passoient trois jours, d'autres quatre, d'autres tous les six jours de la semaine sainte sans prendre de nourriture. . .

» Je sçais que l'on est aujourd'hui peu touché de

ces exemples. On croit que ces anciennes austérités ne sont plus praticables. La nature, dit-on, est affoiblie depuis tant de siècles. On ne vit plus si long-tems. Les corps ne sont plus si robustes. Mais je demanderois volontiers des preuves de ce changement ; car il n'est point ici question des tems héroïques de la Grèce, ni de la vie des patriarches, ou des hommes d'avant le déluge : il s'agit du tems des premiers empereurs Romains, & des auteurs Grecs & Latins les plus connus. Que l'on y cherche tant que l'on voudra, on ne trouvera point que la vie des hommes soit accourcie depuis seize cens ans. Dès-lors, & long-tems devant, elle étoit bornée à soixante-dix ou quatre-vingts ans. Dans les premiers siècles du Christianisme, quoiqu'il y eût encore quelques Grecs & quelques Romains qui pratiquassent les exercices de la gymnastique pour se faire de bons corps, il y en avoit encore plus qui s'affoiblissoient par les débauches, particulièrement par celles qui ruinent le plus la santé, & qui font qu'aujourd'hui plusieurs d'entre les Levantins vieillissent de si bonne heure. Cependant de ces débauchés d'Egypte & de Syrie sont venus les plus grands jeûneurs ; & ces grands jeûneurs ont vécu plus long-tems que les autres hommes.

3. Le relâchement des fidèles a depuis forcé l'Eglise de permettre quelques adoucissements dans la pratique du jeûne. Du tems de S. Bernard, tout le monde sans distinction jeûnoit encore en Carême, jusqu'au soir. Mais, du tems de S. Thomas, c'est-à-dire, il y a quatre cens ans, on commençoit à manger à nones, c'est-à-dire sur les trois heures. On a depuis avancé l'heure du repas jusqu'à midi ; & l'on a permis la collation le soir. Voyez COLLATION.

4. Les Grecs sont les plus grands jeûneurs de toute la Chrétienté ; & le jeûne leur paroît être l'œuvre la plus méritoire & la plus importante de toute la Religion. Ils ont, dans l'année, quatre grands

jeûnes, dont trois sont aussi longs que notre Carême. Le premier commence le 15 de Novembre, & finit à Noël. Le second est une préparation à la Pâque, & répond à notre Carême. Le troisieme dure depuis la Pentecôte jusqu'à la fête de S. Pierre & de S. Paul. Le quatrieme, qui commence le premier d'Août, est institué en l'honneur de l'Assomption de la sainte Vierge, qu'ils célèbrent comme nous le 15 de ce mois. Ce dernier jeûne, beaucoup moins long que les autres, est celui que l'on observe avec plus de rigueur. Les moines alors ne se permettent pas même l'usage de l'huile. Les Grecs ont dans l'année plusieurs autres jours de jeûne & d'abstinence, dont il seroit trop long de faire l'énumération. Tous ces jeûnes sont pratiqués avec la plus grande fidélité par des hommes qui regardent l'infraction du jeûne comme un crime aussi grand que l'adultere & la vol. Ils ont sur cet article une doctrine si outrée, qu'il n'y a, selon eux, aucune raison qui puisse exempter du jeûne, ni aucune puissance qui puisse en accorder la dispense; & ils laisseroient plutôt périr un malade, que de lui donner un bouillon gras, les jours de jeûne & d'abstinence.

Chez nous, le vendredi & le samedi sont des jours où il n'est pas permis de manger de viande. Chez les Grecs, c'est le mercredi & le vendredi. Spon, voyageur & médecin, a compté cent trente jours dans l'année, dans lesquels il est permis aux Grecs de manger de la viande: tous les autres jours sont consacrés à la pénitence.

La dévotion outrée ne va guères sans abus. Ces Grecs, si austeres dans leurs jeûnes, se livrent à tous les excès de l'intempérance, lorsque les fêtes, qui terminent les jeûnes, sont arrivées; &, ce qu'il y a de plus déplorable, ces excès sont permis & approuvés chez ces grands partisans de l'abstinence & de la sobriété chrétienne.

5. Les Abyssins ont quatre Carêmes; le grand,

qui est de cinquante jours ; celui de S. Pierre & de S. Paul , qui dure environ quarante jours. Le troisieme, institué pour célébrer la fête de l'Assomption , n'est que de quinze jours ; & le quatrieme , qui est celui de l'Avent , est de trois semaines. Pendant tout le tems de leurs Carêmes , ils ne commencent à manger qu'après que le soleil est couché , & peuvent prolonger leur repas jusqu'à minuit. Les œufs , le beurre , le fromage , leur sont alors interdits. Outre les tems prescrits , tous les mercredis & vendredis sont des jours destinés au jeûne. Ces jours-là , ils ne manquent jamais de faire leurs prieres , avant de prendre de la nourriture ; & ils sont si scrupuleux sur cet article , que les payfans & les ouvriers abandonnent même leur travail , afin de pouvoir s'acquitter de ce pieux devoir. La vieillesse & la maladie ne sont point , chez eux , une raison suffisante de se dispenser du jeûne. Ils y obligent même les enfans de dix ans.

Les moines enchérissent encore sur cette austérité. Quelques-uns ne mangent qu'une fois en deux jours ; & , ce qui est presque incroyable , d'autres passent à jeun la semaine entiere , & ne prennent de nourriture que le dimanche. Plusieurs passent ainsi principalement la semaine sainte.

6. Le jeûne est observé chez les Coptes avec la plus grande rigueur. Leur Carême dure cinquante-cinq jours , & leur Avent quarante-trois. Pendant tout ce tems , la viande , le poisson , les œufs leur sont interdits. Ils ne mangent ni beurre ni huile ; & l'eau est leur unique boisson. Ils demeurent la plus grande partie du jour , sans prendre aucune nourriture ; & ce n'est qu'un peu avant le coucher du soleil , qu'ils font le seul repas qui leur soit permis. Les malades , & ceux même qui sont menacés d'une mort prochaine , ne sont point exempts de la loi rigoureuse du jeûne ; & l'on n'en dispense pas les enfans au-dessus de dix ans. On remarque que les Coptes regardent le samedi

comme un jour de joie, dont la solennité ne doit point être troublée par l'austérité du jeûne. Ils prétendent qu'il est défendu par les saints canons de jeûner ce jour-là.

7. Les jeûnes, que la Loi prescrit aux Juifs modernes, sont presque tous institués en mémoire de quelque triste événement de l'histoire de leurs peres. C'est pourquoi il est d'usage que, le matin des jours de jeûne, on lise le récit du malheur pour lequel il a été ordonné. Le plus célèbre de tous ces jeûnes est celui que les Juifs observent, le 9 du mois d'Au, ou d'Août, en mémoire de l'embrasement du temple par Nabuchodonosor, & depuis, à pareil jour, par Titus. Le jeûne commence la veille, une heure avant le coucher du soleil. Depuis ce tems, ils ne prennent aucune nourriture jusqu'au soir du lendemain, lorsque les étoiles commencent à paroître. Pendant ce jeûne, ils restent sans souliers, assis par terre, lisant les Lamentations de Jérémie, les Livres de Job, ou quelques autres Livres capables d'entretenir leur tristesse. Le sabbat, qui suit ce jeûne, est appelé *néchama*, ou *consolation*. On lit alors dans la synagogue ces paroles du prophète Isaïe, « Consolez-vous, consolez-vous, mon peuple, &c. » qui flattent les Juifs de la douce espérance de voir un jour rebâtir Jérusalem & le temple. En général, tous les jeûnes des Juifs commencent le soir, & ils restent sans manger, jusqu'au soir du lendemain. Si quelque dévot, outre les jeûnes prescrits, veut s'en imposer un particulier, il dit, avant que le soleil se couche : « J'entre- » prends de jeûner demain. » Cette formule est une espece de vœu par lequel il s'engage à jeûner.

8. Le jeûne des Turcs consiste à ne manger quoi que ce soit, depuis le lever jusqu'au coucher du soleil. Le jeûne, dit le Catéchisme Musulman, consiste à réprimer & à vaincre ses passions & ses appétits sensuels, c'est-à-dire à s'abstenir du boire, du manger, & de l'usage des femmes. Si une mouche

ou un moucheron vous entroit dans le gosier ; si vous vous faisiez saigner ou appliquer des ventouses , cela ne feroit aucun tort à votre jeûne , non plus que de vous oindre d'huile , ou de vous mettre du surmé * aux yeux. Il est aussi permis de mâcher du pain pour un enfant qui en a absolument besoin ; mais il faut le rendre entièrement sans en rien avaler , autrement vous commettriez un péché. . . Le jeûne est rompu en mangeant de la pierre , de la terre , de la toile ou du papier. . . Quand quelqu'un , suivant ses passions , rompt son jeûne en mangeant , ou en ayant commercé avec une femme , il doit , pour réparer sa faute , faire un repas à soixante pauvres , ou jeûner soixante jours , ou donner la liberté à un esclave pour satisfaire à la Justice divine. Il choisira une de ces trois pénitences , outre laquelle il jeûnera un jour , pendant lequel il fera plus de prières qu'à l'ordinaire. *Voyez RAMADAN.*

9. Quoique les anciens Perles ne connussent point l'usage du jeûne , on dit que les Parsis ou Guèbres ont adopté ce genre de mortification , & que leurs jours de jeûne sont ordinairement suivis de cinq autres jours d'abstinence , pendant lesquels ils ne font qu'un seul repas par jour. Ces cinq jours ont été institués , dit-on , en l'honneur des cinq jours de repos que le Créateur a pris après chaque tems de la création. *Voyez CRÉATION.*

10. Les Indiens Gentils ont , chaque mois , deux jours de jeûne , qui sont prescrits par leur loi , & que les dévots observent fort exactement.

11. Les Talapoins de Siam jeûnent pendant tout le tems que dure le débordement annuel ** de

* Préparation d'antimoine , dont les Orientaux se peignent les sourcils en noir.

** Ce débordement arrive au mois de Mars. Le pays est alors couvert d'eau à cent vingt milles à la ronde : c'est à ce débordement que le royaume doit sa fertilité.

la principale riviere du pays. Leur maniere de jeûner est particuliere, & consiste à ne rien manger depuis midi. Il leur est seulement permis de mâcher du bétel. Les Siamois, sobres par nature & par nécessité, ne sont pas fort effrayés d'un long jeûne. Leurs Talapoins prennent plaisir à se distinguer par des tours de force, dans ce genre, qui paroissent à peine croyables. Mais tous leurs efforts n'approchent pas de l'héroïsme d'un certain Talapoin que les Siamois citent avec raison comme un modèle plus admirable sans doute qu'imitable. Ils racontent sérieusement que ce fameux personnage jeûna pendant l'espace de cent sept jours, sans prendre absolument aucune nourriture. Il est vrai que, pour rendre croyable un fait aussi surprenant, ils y font entrer de la magie. Ils disent qu'en soufflant sur l'herbe des champs, avec certaines paroles mystérieuses, on peut aisément s'en nourrir; opinion aussi absurde que le jeûne de cent sept jours.

12. Un jeûne sauvage Iroquois ou Canadien, avant de partir pour sa premiere chasse, s'y prépare par un jeûne rigoureux de trois jours. Pendant ce tems de pénitence, il se barbouille le visage de noir, en l'honneur du grand esprit. « Il choisit, dans » chaque espece de bêtes fauves un morceau qu'il » lui consacre, & qui est si saint, qu'aucun autre » sauvage que le chasseur n'ose y toucher, pas même » pour appaiser sa faim. » Voyez ABSTINENCE.

JEUNESSE: divinité que les Romains avoient coutume d'invoquer, lorsqu'ils faisoient quitter à leurs enfans la robe prétexte. Les Grecs donnoient à cette divinité le nom d'*Hébé*.

JEUX. Chez les Grecs & chez les Romains, les jeux & les spectacles faisoient une partie considérable de la religion. Comme l'idée de fête emporte toujours celle de plaisir & de réjouissance, les anciens, pour rendre leurs fêtes plus solennelles, avoient institué des divertissemens publics, destinés à hono-

per leur dieux & à augmenter le concours du peuple. Ces jeux n'étoient donc, à proprement parler, que de véritables fêtes. Ils portoient ordinairement le nom du dieu en l'honneur duquel ils étoient institués, ou du lieu où ils se célébroient. Il y avoit aussi plusieurs sortes de jeux purement civils ou militaires, dont l'unique but étoit de récréer l'esprit ou d'exercer le corps : nous ne parlerons que de ceux qui avoient rapport à la religion, & nous commencerons par les jeux des Grecs.

JEUX ISTHMIQUES, (*les*) ainsi appelés, parce qu'on les célébroit dans l'isthme de Corinthe, furent institués par Thésée, en l'honneur de Neptune. Après la ruine de Corinthe, ils furent continués par les habitans de Sycione. Ces jeux revenoient tous les trois ans. Les exercices ordinaires étoient la course, la musique & le pugilat. Il y avoit des prix pour ceux qui, dans ces différens combats, l'emportoient sur leurs rivaux. Les vainqueurs furent d'abord couronnés de pin, & ensuite d'ache. Ces jeux, comme tous les autres, commençoient & finissoient par des sacrifices.

JEUX NÉMÉENS : on les célébroit, tous les trois ans, dans la forêt de Némée, en l'honneur d'Hercule qui avoit autrefois tué le lion formidable, qui ravageoit cette forêt. D'autres disent que ces jeux étoient consacrés à Jupiter. Plusieurs prétendent que les jeux Néméens n'étoient que des jeux funèbres, institués en l'honneur d'Archemore, fils de Lycurgue, roi de Némée. Ils disent que les Argiens allant au siège de Thèbes, s'étant trouvés dans une extrême disette d'eau, la nourrice du jeune Archemore le mit sur une plante d'ache, pendant qu'elle alla montrer aux chefs de l'armée une fontaine qu'elle seule connoissoit. Pendant l'absence de sa nourrice, le jeune prince fut mordu d'un serpent & mourut. Ce fut en mémoire de cet accident que les Argiens instituèrent les jeux Néméens. Ce qui a pu faire regarder ces jeux comme funèbres, c'est

que les juges établis pour distribuer les prix aux vainqueurs, avoient des habits de deuil. La couronne des vainqueurs fut d'abord d'olivier, & ensuite d'ache.

JEUX OLYMPIQUES. Hercule les institua en l'honneur de Jupiter Olympien. On les célébroit dans la ville d'Olympie, en Elide. C'étoient les jeux les plus solennels & le plus pompeux de toute la Grèce. Ils revenoient tous les cinq ans, & servoient d'époque à la chronologie des Grecs, qui comptoient les années de leur histoire par Olympiades, c'est-à-dire par des espaces de cinq ans. Les exercices ordinaires de ces jeux étoient la course, le javelot, la lutte, le palet, le saut, & la course de chevaux. Le prix des vainqueurs étoit une couronne d'olivier. L'estime & les applaudissemens de la Grèce entière, rassemblée à ces jeux, donnoit une grande valeur à cette couronne. Les Eléens, qui présidoient à ces jeux, instituerent, en la trenteseptieme Olympiade, des exercices particuliers aux enfans. Ils leur permirent, l'Olympiade suivante, les cinq grands exercices; mais ce nouvel établissement ne dura pas long-tems.

JEUX PYTHIENS ou PYTHIQUES. Ils furent institués en l'honneur d'Apollon, pour célébrer la victoire que ce dieu avoit remportée sur le serpent Python. Les exercices des jeux Pythiens ne consistèrent d'abord qu'en combats de chant & de musique; on y ajouta depuis les exercices du corps ordinaires aux autres jeux; on les célébroit à Delphes, tous les quatre ans. Les vainqueurs étoient couronnés de laurier & décorés du nom des *Pythionites*. Pindare nous apprend qu'on leur donna, dans la suite, des couronnes d'or.

Difons maintenant quelque chose des jeux qui étoient en usage chez les Romains.

JEUX APOLLINAIRES. Tite-live rapporte qu'un fameux devin, nommé *Marc*, ayant laissé un écrit dans lequel il conseilloit au peuple Romain d'instituer des jeux en l'honneur d'Apollon, assurant

quel, par ce moyen, il obtiendroit la victoire sur tous ses ennemis; le sénat, informé du contenu de cet écrit, commit aux Décemvirs le soin d'instituer ces jeux. Les Décemvirs consulterent à cet effet les livres des Sybilles, qui leur indiquèrent les cérémonies qu'il falloit observer dans les jeux Apollinaires. Ils furent célébrés, pour la première fois, l'an de Rome 542. On y sacrifia un bœuf & deux chèvres, dont les cornes étoient dorées. On immola aussi une vache en l'honneur de Latone. Les assistans étoient couronnés de laurier. Il y avoit des tables dressées dans les rues & devant les portes des maisons, où chacun s'égayoit par la bonne chère. Pendant qu'ils étoient ainsi plongés dans les plaisirs, ils reçurent avis que l'ennemi s'avançoit pour les surprendre. Aussi-tôt, abandonnant les festins, ils volent à sa rencontre. Apollon lui-même, s'il en faut croire Macrobe, combattit du ciel, en faveur des Romains, & accabla leurs ennemis d'une grêle de traits. Les Romains balancerent quelque temps s'ils acheveroit la célébration des jeux. Ils craignoient que l'ennemi ne revînt à la charge. Mais, ayant apperçu un vieillard, nommé *C. Pomponius*, qui dançoit au son d'une flûte, ils en tirent un présage favorable; &, bannissant toute crainte, ils continuerent leurs jeux; de-là vint le proverbe: « Tout va bien, puisque le vieillard » danse. » Rome ayant été affligée, en 545, d'une peste violente, on crut la faire cesser, en assignant un jour fixé pour la célébration des jeux Apollinaires, qui jusqu'alors n'avoient été célébrés que lorsqu'il avoit plu au Préteur. Il fut arrêté que le 6 de Juillet de chaque année seroit consacré à ces jeux.

JEUX CAPITOLINS. M. Furius Camillus ayant défait les Gaulois qui assiégeoient le Capitole, & les ayant forcés de prendre la fuite, fut d'avis qu'en mémoire de ces heureux succès, qu'il attribuoit à la protection de Jupiter, on instituât des jeux en

l'honneur de ce dieu, qui seroient nommés *Capitolins*. Le sénat se rendit à cet avis, & nomma des personnes choisies pour régler tout ce qui concernoit ces jeux. On marque à l'année 364 de la fondation de Rome l'époque de l'institution de ces jeux qui étoient célébrés tous les cinq ans.

JEUX CÉRÉAUX ou de CÉRÈS. On les célébroit à Rome, dans le grand Cirque, pendant l'espace de huit jours. Les dames Romaines, vêtues de blanc, & tenant en main un flambeau, couroient çà & là pour imiter le voyage qu'on prétend que fit Cérés pour chercher sa fille. Les Romains, aussi habillés de blanc, étoient simples spectateurs de cette cérémonie.

JEUX CONSUALES. Voyez CONSUALES.

JEUX DE CASTOR ET DE POLLUX. Ils furent institués par le sénat, pour l'accomplissement d'un vœu fait par le dictateur A. Posthumius. Ce général, se trouvant dans une position critique, promit, s'il remportoit la victoire, de faire célébrer à Rome des jeux solennels en l'honneur de Castor & de Pollux. Lorsqu'il fut rentré triomphant dans Rome, le sénat, instruit de son vœu, porta un décret par lequel il étoit ordonné de célébrer, tous les ans, des jeux en l'honneur de Castor & de Pollux, pendant l'espace de huit jours. La principale cérémonie de ces jeux consistoit dans une procession magnifique & pompeuse, où les magistrats de Rome, portant les statues des dieux, étoient suivis des légions qui marchaient en ordre de bataille.

JEUX FLORAUX. Voyez FLORAUX. (*jeux*)

JEUX MARTIAUX ou de MARS. Ils étoient célébrés dans le Cirque, en l'honneur du dieu de la guerre. Les exercices ordinaires de ces jeux étoient des courses à cheval, & des combats d'hommes contre les bêtes. Ce fut dans ces jeux que Germanicus donna un exemple mémorable de son adresse, & de son courage, en terrassant deux cens lions.

JEUX MÉGALÉSIENS *. Ils furent institués à Rome, en l'honneur de Cybèle, appelée la *grande déesse*, l'an 550 de la fondation de Rome, le 12 d'Avril, jour auquel la statue de cette déesse, qu'on avoit envoyé chercher à Pessinunte, en Phrygie, fit son entrée dans Rome, & fut reçue par Scipion Nasica, le plus vertueux des Romains de ce tems-là. Pendant les jeux Mégalésiens, les dames Romaines formoient des danses religieuses, devant l'autel de Cybèle. Ces danses étoient suivies de festins. Mais, contre la coutume des fêtes, la frugalité & la modestie y régnoient. Les esclaves étoient exclus de ces cérémonies; & les magistrats y assistoient vêtus de robes de pourpre. Les prêtres de Cybèle, qu'on nomme *Galles*, couroient alors, de tous côtés, portant la statue de la déesse, & faisant leurs sauts & contorsions ordinaires. *Voyez GALLES.*

JEUX SÉCULAIRES. Ils furent ainsi nommés, parce qu'on ne les célébroit ordinairement qu'au bout de cent ans. L'on conservoit depuis long-tems à Rome un oracle fameux de la sybille, qui étoit à peu-près conçu en ces termes: « Romain, sou-
 » viens toi d'offrir aux dieux des sacrifices, tous les
 » cent ans, dans le champ que le Tibre arrose. Im-
 » mole des chèvres & des moutons, en l'honneur
 » des Parques, pendant les ténèbres de la nuit.
 » N'oublie pas dans tes sacrifices la déesse Lucine,
 » qui préside aux accouchemens: égorge un porc &
 » une truie noire, en l'honneur de la terre, qui est
 » la nourrice du genre humain. Sacrifie, sur l'autel
 » de Jupiter, des bœufs blancs; sur ceux de Junon
 » & d'Apollon une jeune vache, & que ces sacrifi-
 » ces se fassent pendant le jour. Les dieux du ciel
 » n'aiment pas les sacrifices nocturnes. Que de jeu-
 » nes garçons & de jeunes filles, partagés en deux
 » chœurs, chantent dans les temples des hymnes

* Du grec *μεγας*, grand.

» sacrés en l'honneur des dieux ; mais songe qu'il ne
 » faut employer à cet exercice que des enfans dont
 » les pere & mere soient encore vivans. Si tu ob-
 » serves fidèlement ces cérémonies , l'Italie devien-
 » dra la maîtresse de tout l'univers. » On n'avoit
 point encore pensé à mettre en pratique cette
 ordonnance , lorsqu'une peste , dont Rome fut
 affligée , l'année même de l'expulsion de Tarquin ,
 engagea le consul Valérius Publicola à ordonner la
 célébration des jeux séculaires , conformément à
 l'oracle de la sybille. Les premiers furent célébrés,
 l'an 245 de la fondation de Rome ; les seconds ,
 l'an 305 ; les troisiemes , l'an 505 ; les quatriemes ,
 l'an 608. Les cinquiemes furent célébrés , par l'or-
 dre d'Auguste , l'an 737 , dix-sept ans avant la
 naissance de J. C. On voit par-là que ces jeux n'é-
 toient pas célébrés exactement tous les cent ans. Il
 y a même entre les seconds & les troisiemes un in-
 tervalle de deux cens ans. Lehérault, qui proclamoit
 ces jeux , invitoit tous les citoyens à assister à des
 jeux qu'il n'avoit jamais vus , & qu'il ne verroit
 jamais. Quelque tems avant la cérémonie , les
 Quindécemvirs avoient soin de distribuer au peu-
 ple des flambeaux , du soufre & du bitume , qui
 servoient aux lustrations qui devoient précéder cette
 fête. Au jour marqué , le peuple alloit en foule
 dans les temples d'Apollon & de Diane , & offroit
 à ces divinités du froment , de l'orge & des séves.
 On faisoit ensuite de nombreux sacrifices à Jupiter ,
 à Junon , à Latone , à ses enfans Apollon &
 Diane , à Cérés , à Pluton , à Proserpine , à Lu-
 cine & aux Parques. Ces sacrifices se faisoient dans
 le champ de Mars , sur le bord du Tibre , & dans
 les temples. Ils étoient suivis d'une procession so-
 lémnelle de tous les ordres de l'Etat. Les magistrats
 y paroissoient avec les marques de leur dignité. Le
 sénat y marchoit en corps. Le peuple suivoit vêtu
 de blanc , couronné de fleurs , ayant en main des
 palmes. Pendant cette procession , les statues des
 dieux

dieux étoient exposées sur des couffins & des lits de parade, à la porte des temples & dans les carrefours. Chacun, en passant, leur rendoit ses hommages. Deux chœurs, composés de jeunes garçons & de jeunes filles, chantoient alternativement un hymne en l'honneur d'Apollon & Diane, qu'on appelloit l'*hymne séculaire*. Cet hymne étoit ordinairement l'ouvrage de quelque fameux poète. Celui qui fut chanté aux jeux séculaires, du temps d'Auguste, avoit été composé par Horace. La fête duroit trois jours, pendant lesquels on représentoit au théâtre des comédies. On s'exerçoit dans le Cirque, à la lutte, à la course, à pied, à cheval & sur des chariots, & à divers autres jeux. L'amphithéâtre offroit des combats de gladiateurs & de bêtes sauvages. Les prêtres, appelés *Saliens*, dansoient leur danse sacrée. En un mot, tout concouroit à rendre la célébration de ces jeux pompeuse & solennelle. Lorsque la cérémonie étoit achevée, on en marquoit l'époque sur des registres; &, pour en mieux conserver la mémoire, on la gravoit sur le marbre. Ces jeux se continuèrent chez les Romains, jusqu'à ce que les empereurs, ayant embrassé le Christianisme, jugerent à propos de les abolir.

JEUX FUNÉBRES. C'étoient ordinairement des combats de gladiateurs qui s'entre égorgeoient auprès du bûcher des illustres Romains. On prétendoit honorer leurs manes par cette cérémonie barbare. On en attribue l'institution à Junius Brutus, libérateur de Rome; & ce n'est pas l'action qui fait le plus d'honneur à cet illustre consul: on y reconnoit son caractère dur & féroce. Cette coutume, si contraire à l'humanité, se soutint dans les siècles les plus polis de Rome, & ne fut abolie que l'an 500 de J. C. par un prince Ostrogoth, que les Romains traitoient, sans doute, de Barbare: par le grand Théodoric.

JOACHIMITES: hérétiques, qui parurent vers la fin du douzième siècle, & qui furent ainsi nom-

més, parce qu'ils avoient pour chef Joachim, abbé de Flore, en Calabre. Cet abbé avança des erreurs grossières, concernant le mystere de la sainte Trinité. Il prétendit que le Pere, le Fils, & le S. Esprit faisoient un seul être, non parce qu'ils existoient dans une substance commune, mais parce qu'ils étoient aussi étroitement unis de consentement & de volonté que s'ils n'eussent formé qu'un seul être. Il alléqua, pour appuyer son sentiment, quelques passages de l'Écriture, dans lesquels Jesus-Christ dit à ses disciples, que sa volonté est qu'ils ne fassent qu'un, comme son Pere & lui ne font qu'un. Cette doctrine de l'abbé Joachim, qui n'étoit qu'un véritable Trithéisme, fut condamnée dans le concile de Latran. Ses disciples n'adoptèrent point son système sur la Trinité; mais il s'engagerent dans d'autres erreurs non moins dangereuses. L'abbé Joachim, homme d'une vie extrêmement austere & retirée, ne fut pas assez en garde contre cet amour-propre, qui séduit souvent les plus fervens solitaires. Dans le haut degré de perfection où il se croyoit parvenu, il regardoit avec mépris ceux qui se bornoient à la pratique des préceptes de l'Évangile. Il prétendit que ces préceptes seuls n'étoient pas suffisans pour le salut, & qu'il falloit, pour être sauvé, se faire hermite, & embrasser la vie contemplative. Il s'avança jusqu'à dire que la loi nouvelle n'étoit pas une loi parfaite; qu'elle seroit suivie d'une autre plus relevée & plus sublime, qui seroit la loi de l'esprit, & qui formeroit la troisième & dernière époque de la religion. Les Joachimites, pleins de respect & d'admiration pour la prétendue sainteté de leur maître, recueillirent précieusement ses maximes & sa morale dans un livre qu'ils voulurent faire passer pour cette loi de l'esprit, plus parfaite que celle de Jesus-Christ. Ils donnerent à ce livre le nom d'*Évangile éternel*. Ils publièrent que c'étoit le seul qu'on devoit désormais observer, & qu'au lieu d'imiter Jesus-Christ, c'étoit l'abbé Joachim qu'il falloit prendre pour mo-

dèle. L'Évangile étoit, tout rempli qu'il étoit d'absurdités & d'extravagances, fut cependant approuvé par plusieurs religieux; en 1254. quelques-uns eurent la témérité de vouloir l'enseigner dans l'université de Paris, mais en 1260 il fut publiquement condamné par le pape Alexandre IV. & par le concile d'Arles.

JOB, célèbre patriarche dont l'Écriture vante la patience dans le Livre qui porte son nom. Il étoit, selon les uns, de la famille de Nachor, frère d'Abraham. Selon les autres, il descendoit d'Esau. Il habitoit le pays de Hus, entre l'Idumée & l'Arabie, & y tenoit le premier rang. Dieu l'avoit comblé de biens & de prospérités. Sept fils & trois filles étoient le soutien de la maison. Ses immanches troupeaux couvroient la campagne. Une multitude prodigieuse de domestiques étoient toujours prêts à exécuter ses ordres. Job, au milieu de tous ces biens, se souvenoit toujours qu'il les devoit à la bonté de Dieu. Il étoit simple & juste; élevoit ses enfans dans la crainte du Seigneur, & faisoit du bien à tout le monde. Les enfans de Dieu, s'étant un jour assemblés autour de son trône, Satan se trouva parmi eux. « D'où viens-tu, lui dit le Seigneur?... » J'ai fait le tour de la terre, répondit Satan... » N'as-tu pas vu, reprit le Seigneur, mon serviteur Job, qui n'a point de pareil sur la terre; » homme simple, droit, craignant Dieu, & s'éloignant du mal?... Ce n'est pas en vain que Job » craint le Seigneur, répartit Satan. Ne l'avez- » vous pas comblé de biens? N'avez-vous pas » répandu votre bénédiction sur tout ce qui l'environne? Mais étendez un peu la main sur lui; » ôtez-lui ce qu'il possède: bientôt il vous maudira... Dispose de tous ses biens, comme tu voudras; dit Dieu, à Satan; mais ne touches pas » à sa personne. » Un jour que les enfans de Job étoient rassemblés dans la maison de leur aîné, où ils faisoient un festin, un de gens de ce patriarche

vint lui dire : « Vos bœufs labouroient ; vos ânesses » païssoient auprès d'eux : les Sabéens sont venus » fondre dessus , & les ont tous enlevés. Ils ont tué » tous ceux qui les gardoient ; & je me suis échappé » seul pour vous apporter cette nouvelle. » Il parlo-
 toit encore , lorsqu'un autre vint , & dit : « Le feu » du Ciel a frappé vos brebis & vos bergers ; & je » me suis sauvé seul. » A peine achevoit-il de parler , qu'un troisieme survint. « Trois troupes de » Chaldéens , dit-il ; se sont jettées sur vos cha- » meaux , & les ont emmenés , après avoir tué » leurs gardiens. » Job , accablé de ces fâcheuses nouvelles , vit entrer un quatrieme messenger qui lui dit : « Vos enfans faisoient un festin dans la » maison de leur aîné ; tout-à-coup il s'est élevé un » ouragan terrible , qui a renversé l'édifice : tous » vos enfans ont été écrasés sous les ruines. » Alors Job se leva ; déchira ses vêtemens ; & , se prosternant la face contre terre : « Dieu m'a donné » tous ces biens , dit-il ; Dieu me les a ôtés. Que » son saint Nom soit béni ! » Satan reparut encore devant le thrône de Dieu qui lui dit : « Tu vois » que Job conserve son innocence , malgré la perte » de ses biens... » L'homme , répondit Satan , don-
 nera toujours peau pour peau : rien ne lui est » plus cher que sa personne ; mais frappez Job » dans son corps ; & vous verrez sa vertu se dé-
 » mentir. » ... Je te permets encore cette épreuve , » repartit Dieu ; mais je te défends de lui ôter la » vie. » Satan aussi-tôt couvrit le corps de Job d'un ulcere affreux , qui s'étendoit depuis le sommet de la tête jusqu'à la plante des pieds. Job , devenu un objet d'horreur pour tout le monde , fut obligé de se retirer sur un fumier ; & là , il racloit avec un rest de pot le pus qui sortoit de sa plaie. Pour comble de maux , sa femme , dont il eût pu attendre quelque consolation , vint insulter à sa douleur , & se moquer de la patience qu'il témoignoit. Dans cet état , Job reçut la visite de trois de ses amis ,

qui, sur la nouvelle de sa disgrâce, étoient venus, disoient-ils, pour le consoler; mais ils ne firent en effet qu'aigrir sa peine. Ils entreprirent de lui ôter le seul bien qui lui restoit, le témoignage d'une bonne conscience; & dans plusieurs longs discours, ils essayèrent de lui prouver que, puisqu'il étoit malheureux, il falloit qu'il fût coupable. Job les réfuta avec force, & leur soutint que Dieu, pour éprouver la vertu des justes, leur envoyoit quelquefois des disgrâces. Dieu lui-même confondit les amis de Job, & déclara que la droiture ne régnoit pas dans leurs discours comme dans ceux de son serviteur Job. Il voulut ensuite récompenser ce saint homme de la patience héroïque, qu'il avoit témoignée dans son affliction. Il le guérit parfaitement, & lui rendit le double de ses biens. Job vécut encore dans le sein de la prospérité, l'espace de cent quarante ans; & vit les enfans de ses enfans jusqu'à la quatrième génération.

Quelques-uns ont regardé l'histoire de Job, comme une fiction morale; mais l'opinion commune des Peres de l'Eglise est que Job est un personnage réel, qui a véritablement éprouvé tout ce qui est rapporté dans l'Écriture. Mais, en convenant que le fond de la narration est vrai, ils ne nient pas qu'elle ne soit beaucoup ornée & embellie. S. Augustin, S. Chrysostome, S. Grégoire, & plusieurs autres pensent que, parmi les discours rapportés dans le Livre de Job, ceux qui sont dans la bouche de Job, sont d'une autorité divine, & qu'il faut croire tout ce qu'ils contiennent; mais ils jugent que les discours de ses amis, employés à soutenir une mauvaise cause, ne sont pas également dignes de foi. On ignore quel est le véritable auteur du Livre de Job. Origène, S. Grégoire le Grand, & quelques autres, l'attribuent à Job lui-même. Les rabbins pensent qu'il a été composé par Moïse; ce qui n'est pas probable, car le style du Livre de Job est bien différent de celui des Livres qui sont reconnus pour

être de Moÿse. On peut opposer la même raison à ceux qui prétendent que Salomon est l'auteur du Livre de Job. Quoi qu'il en soit, cet ouvrage est plein de figures vives & hardies, de grandes images & d'expressions poétiques. S. Jérôme assure qu'il est écrit en vers, à l'exception des deux premiers chapitres, & de la fin du dernier. Il n'est pas aisé d'en juger aujourd'hui. Mais, quand même il ne le seroit pas, il n'en est pas moins un véritable poëme, par rapport aux idées & au style qui sont l'ame de la poésie.

JOEL, l'un des douze petits prophètes de l'ancien Testament. On ne sçait pas précisément de quelle tribu il étoit. Les uns le font naître dans la tribu de Gad; les autres, dans celle de Ruben. On n'a rien de plus certain sur le tems auquel il a prophétisé. On croit que ce fut vers l'an du monde 3246. Il fait mention, dans ses Prophéties, de la Captivité de Babylone, du Jugement dernier, & de la Descente du S. Esprit sur les apôtres.

JOM-HACHIPUR, c'est-à-dire *jour de pardon*. Les Juifs modernes célèbrent ce pardon, le 10 du mois de Tisri, ou de Septembre, qui est le premier mois de leur année. Ils jeûnent rigoureusement pendant tout le jour, & ne se permettent aucun travail. Les Juifs pratiquoient autrefois, la veille de cette fête, une certaine cérémonie qui consistoit à se frapper trois fois la tête avec un coq vivant, en disant à chaque fois : « Que cet animal soit immolé » en ma place ! » Cette cérémonie, qu'on appelloit *capara*, c'est-à-dire *expiation*, est aujourd'hui abolie au Levant & en Italie, comme étant une vaine superstition. Ils mangent beaucoup, la veille de cette fête, pour se préparer au jeûne du lendemain. Les plus fervens prennent le bain, & se font appliquer les trente-neuf coups de fouet, appelés *ma'chut*. Ceux qui n'ont pas la conscience bien nette, sur l'article du bien d'autrui, font alors les restitutions nécessaires. Les ennemis se récon-

cilient, & chacun se prépare à la cérémonie. Plusieurs vont à la synagogue, habillés de blanc, ou revêtus d'habits mortuaires; ce qui se pratique aussi à la fête du nouvel an. Ce qui est particulier à la fête du pardon, c'est que plusieurs vont sans souliers à la synagogue. L'office est à-peu-près le même, ce jour-là, qu'à la fête du nouvel an.

JONAS, l'un des douze petits prophètes de l'ancien Testament, né dans une ville de la tribu de Zabulon, nommé *Geth-Epher*. Il eut pour pere le prophète Amathi. Les traditions des Hébreux le font fils de cette veuve de Sarepta, qu'Élisée ressuscita; mais ce sentiment n'est appuyé sur aucune preuve solide. Quoi qu'il en soit, Jonas commença de prophétiser, vers l'an du monde 3211, dans le tems que Jéroboam II régnoit en Israël, & qu'Osias étoit roi de Juda. Il avoit passé dans ce ministère l'espace de plus de cinquante ans, lorsque Dieu le choisit pour aller annoncer aux habitans de Ninive les terribles châtimens qu'il préparoit à leurs crimes. Jonas fut rebelle à la voix de Dieu; & ; loin d'aller à Ninive, comme il lui étoit ordonné, il s'embarqua pour se rendre à Tharsis. Pendant le voyage, il s'éleva une si horrible tempête, que les matelots furent obligés de jeter dans la mer toute la charge du vaisseau. Après avoir épuisé cette ressource, l'orage continuant toujours avec la même violence, ils résolurent de sacrifier un d'entr'eux au courroux céleste, dans l'espérance de l'apaiser par ce sacrifice. On employa le sort pour choisir la victime, & Dieu permit que le sort tombât sur Jonas, qui étoit en effet la cause de la tempête. Il en étoit convaincu en lui-même, & il l'avoua aux matelots, les priant de le précipiter dans la mer; ce qu'ils n'eurent pas plutôt fait, que la mer devint calme & tranquille. Jonas ne fut point englouti dans les flots. Il tomba dans la gueule d'un énorme poisson, qu'on croit être la baleine, qui le conserva dans son corps, pendant trois jours, au bout desquels elle le rejetta

sur le rivage. Dieu ordonna une seconde fois à Jonas d'aller à Ninive. Le prophète, devenu sage par sa disgrâce, obéit aussi-tôt. Etant arrivé à Ninive, il commença de crier : « Encore quarante jours ; & » Ninive sera détruite. » Les Ninivites, frappés de ces terribles menaces, s'humilierent devant le Seigneur. Ils eurent recours au jeûne & à la pénitence. Le roi de Ninive descendit de son trône ; se dépouilla de ses vêtemens ; &, se couvrant d'un sac, se coucha sur la cendre. Dieu fut touché du repentir des Ninivites, & leur pardonna. Le prophète fut irrité de ce que Dieu n'accomplissoit pas la menace qu'il avoit annoncée de sa part aux habitans de Ninive. Il craignoit sans doute qu'on ne le regardât comme un faux prophète, & se plaignit au Seigneur de ce qu'il l'exposoit à un tel affront. Il sortit de Ninive, plein de dépit, & se retira sur une colline, à l'orient de la ville. Il s'y fit un ombrage sous lequel il se reposa, en attendant quel seroit le sort de Ninive. Dieu fit croître un lierre qui monta sur la tête de Jonas, & le défendit encore davantage des ardeurs du soleil. Jonas vit avec la plus grande joie ce lierre s'élever ; mais Dieu fit naître un ver, la nuit suivante, qui piqua le lierre, & le fit sécher. Jonas, se trouvant, le lendemain, incommodé du soleil, regretta le lierre qui lui servoit d'ombrage ; & son regret fut si vif, qu'il souhaita la mort. « Quoi, lui dit le Seigneur, » tu t'affliges à un tel excès de la perte d'un lierre, » qui n'est pas ton ouvrage, qui ne t'a coûté ni » peine ni soins, qu'une nuit a vu naître, qu'une » nuit a vu périr ; & tu ne veux pas que j'aye » pitié de Ninive, cette grande ville où il y a plus » de cent vingt-mille innocens, qui ne savent pas » la différence qu'il y a entre la main droite & la » main gauche ? »

JONGLEURS. C'est le nom qu'on donne aux prêtres des peuples de la baie de Hudson, du Mississipi, du Canada, &c. Ces prêtres sont aussi médecins &

forçiers. Celui qui se destine à la profession de Jongleur, commence par « s'enfermer, neuf jours, » dans une cabane, sans manger, & avec de l'eau » seulement. Là, ayant à sa main une espede de » gourde remplie de cailloux, dont il fait un bruit » continuel, il invoque l'esprit; le prie de lui parler, de le recevoir médecin, & cela, avec des » cris, des hurlemens, des contorsions, & des secousses de corps épouvantables, jusqu'à se mettre » hors d'haleine, & écumer d'une maniere affreuse. » Ce manège, qui n'est interrompu que par quelques momens de sommeil, auquel il succombe, » étant fini au bout de neuf jours, il sort de sa cabane . . . en se vantant d'avoir été en conversation avec l'esprit, & d'avoir reçu de lui le don » de guérir les maladies, de chasser les orages, & » de changer les tems. » Ce détail est tiré d'une Relation de la Louisiane.

Lorsqu'il y a quelqu'un de malade, les parens font avertir un Jongleur, qui ne manque pas de venir promptement, armé d'un bâton, au haut duquel il y a une gourde, & portant un sac qui contient ses remedes. Il trouve, en arrivant, un festin préparé pour lui. Après s'être bien régalé, il agite sa gourde qui est rempli de petits cailloux. Au son de cette musique, il commence à danser avec tous les assistans, en chantant des chansons où il exalte la vertu de ses remedes. Il examine ensuite le malade, & fait plusieurs tours autour de son lit, accompagnés de postures & de contorsions ridicules. Cependant tous ceux qui sont dans la maison chantent & crient tous ensemble, d'une maniere à étourdir ceux mêmes qui se portent bien. Après tout ce tintamarre, le Jongleur, d'un ton d'oracle, décide que telle partie du corps du malade est ensorcelée, & que le sort est fort difficile à lever. Cependant il ne désespere pas de le guérir. Après quelques momens d'une sérieuse réflexion, il déclare qu'il vient de trouver un moyen infallible pour lui rendre la

santé, & procède en conséquence à cette cure. Il tourmente le pauvre malade par plusieurs remèdes violens, qui le guérissent quelquefois, &, plus souvent le font mourir. Quoi qu'il arrive, le Jongleur n'y perd rien, parce qu'on le paye d'avance. Il ne manque jamais de raisons pour excuser l'impuissance de son art, lorsque le malade meurt; & il faut qu'il soit ingénieux sur cet article; car il court risque de la vie, s'il ne prouve pas qu'une puissance supérieure a causé la mort du malade.

Voici une autre cérémonie que pratiquent les Jongleurs pour la guérison des malades. Arrivé dans la cabane, le Jongleur fait étendre le malade à terre, sur la peau de quelqu'animal, & lui tâte tout le corps, jusqu'à ce qu'il ait trouvé la partie qu'il prétend être enforcée. Il applique sur cette partie une peau de chevreuil, pliée en plusieurs plis. Il commence ensuite ses conjurations accompagnées des contorsions & des hurlemens ordinaires. Il suce la peau du malade; se jette sur lui, comme un furieux, & le presse avec violence pour faire sortir le charme qui cause la maladie. Après avoir fait ce manège pendant un certain tems, le Jongleur fait voir aux assistans le charme qu'il assure être sorti du corps du malade, quoiqu'il l'ait pris subtilement dans un endroit où il l'avoit caché.

Quelquefois ces impitoyables charlatans font passer leurs malades au travers des flammes, ou les plongent tout nus dans l'eau ou dans la neige, malgré la rigueur de l'hyver. Quelquefois ils ordonnent pour la guérison du malade certaines danses infâmes, où les filles se prostituent. C'est M. de la Poterie qui rapporte ces particularités.

Ils ont pour leurs remèdes une espèce de consécration. La cérémonie consiste à étendre les remèdes sur une peau, & à danser à l'entour, pendant une nuit toute entière.

Les Illinois, & les peuples du Sud, ont des Jongleurs fort habiles dans leur art. Ils sont extraordi-

nairement redoutés , parce qu'on est persuadé qu'ils peuvent tuer un homme , quoiqu'il soit fort éloigné. Ces fourbes font une figure d'homme , qui représente leur ennemi , & décochent une flèche dans le cœur de cet homme en peinture : puis ils font accroire au peuple que l'homme , représenté par cette figure , a reçu effectivement la flèche dans le cœur , quoiqu'éloigné de l'endroit de plus de deux cent lieues. Ils se vantent aussi de pouvoir former un caillou dans le corps d'une personne ; & , pour cet effet , ils prennent un caillou sur lequel ils font plusieurs conjurations. Après la cérémonie , il s'en trouve un pareil dans le corps de la personne , si l'on veut les en croire. Ils vendent aux jeunes gens des charmes capables de leur procurer une heureuse chasse , de les rendre invulnérables & invincibles à la guerre.

JOSAPHAT. (*vallée de*) On lit , dans le chapitre troisieme de la Prophétie de Joël : « J'assemble-
rai tous les peuples , & je les conduirai dans la
vallée de Josaphat. Là , j'entrerai en jugement avec
eux , au sujet de mon peuple , & d'Israël , mon
héritage , qu'ils ont dispersé parmi les nations , &
dont ils ont partagé le territoire... Que les peuples
se levent , & se rendent dans la vallée de Josaphat. C'est-là que je m'asseoirai pour juger toutes
les nations rassemblées autour de moi. » C'est sur ce fondement que S. Jérôme a pensé que le jugement dernier se feroit dans la vallée de Josaphat ; mais il n'y a là-dessus rien de certain.

JOSEPH , (S.) époux de la sainte Vierge. L'Écriture ne nous apprend rien de la vie & des actions de ce grand saint. Le fameux Gerson proposa d'établir une fête en l'honneur de sa conception immaculée. Mais cette pieuse dévotion n'a pas été reçue.

JOSÉPINS. C'est le nom de certains hérétiques , dont la secte étoit une branche de celle des Vaudois. Ils condamnoient l'acte du mariage , & prétendoient

qu'on ne devoit se marier que spirituellement ; ce qui n'empêchoit pas qu'ils ne se livrassent à toutes sortes d'infamies. Ils furent appellés *Josépins*, parce qu'ils avoient pour chef un certain Joseph.

JOSUÉ, successeur de Moïse dans la charge de conducteur du peuple d'Israël, étoit de la tribu d'Ephraïm ; & son pere se nommoit *Nun*. De tous les Juifs qui étoient sortis de l'Égypte, Josué & Caleb furent les seuls auxquels Dieu accorda le privilège d'entrer dans la terre promise. Ce fut par le bras de Josué, que Dieu extermina les peuples & les rois de Chanaan. Le plus mémorable exploit de ce chef du peuple Juif, est la victoire qu'il remporta sur cinq rois ligués ensemble. Après la bataille, il poursuivit les fuyards ; &, voyant le soleil prêt à finir sa course, il lui ordonna de s'arrêter. Cet astre obéit à la voix de Josué, & fit éclater sa lumière, pendant douze heures, au-delà du terme de sa carrière. Le Livre de l'ancien Testament, qui porte le nom de *Josué*, contient l'histoire de la conquête de la terre promise, & de la distribution qu'en fut faite au peuple Juif. Quelques écrivains ont cru que ce Livre n'étoit pas de Josué ; mais le sentiment le plus commun est qu'il en est l'auteur.

JOU. C'est le nom que donnoient autrefois les Gaulois à Jupiter. Ce dieu avoit une montagne dans les Alpes, qui lui étoit consacrée, & qu'on appelloit le mont *Jou*. Dans toutes les provinces méridionales de la France, on appelle encore le jeudi, *di-jou*, c'est-à-dire, *le jour de Jupiter*. *Jou*, en langage celtique, signifie *jeune*.

JOUANAS. C'est le nom des prêtres de la Floride. Leurs fonctions ne sont pas bornées au seul culte religieux. Ils exercent aussi la médecine comme tous les prêtres Américains. Ils se mêlent aussi de gouvernement & de politique ; & les Paraoustis, ou princes du pays, n'agissent que par l'avis des Jouanas. Ils affectent un extérieur grave & modeste,

& se distinguent par une grande austérité de vie. Ceux qui desirerent d'être admis dans l'ordre des Jouanas, doivent s'y préparer par un noviciat de trois ans, pendant lequel ils pratiquent, chaque jour, les exercices les plus rigoureux de la pénitence. L'habillement de ces prêtres consiste dans un manteau, ou une longue robe composée de plusieurs bandes inégales de peaux. Ce vêtement est attaché avec une ceinture à laquelle pend un sac rempli de médicamens, de plantes & d'herbes salutaires. Leur coëffure est communement un bonnet de peau, terminé en pointe: souvent ils se contentent de s'entourer la tête de plumes. Lorsqu'après avoir essayé sur un malade tous les médicamens, ils s'apperçoivent qu'il ne guérit point, ils le font étendre à la porte de sa cabane, & observent de lui tourner le visage du côté de l'orient. Alors ils adressent au soleil une fervente priere, & le supplient de délivrer le malade des douleurs qu'il souffre. Lorsque le Paraousti est prêt de marcher à l'ennemi, il ne manque jamais de consulter un des Jouanas pour sçavoir quel sera le succès de son expédition. Le prêtre magicien trace un cercle, au milieu duquel il s'enferme. C'est-là que, feignant de s'entretenir avec le dieu Toya, il s'agit d'une manière extraordinaire; roule les yeux; se tord les membres, & fait tous les gestes du phrénétique le plus furieux. Après s'être ainsi donné la torture pendant quelque tems, il reprend ses esprits, & révèle au Paraousti ce qu'il a appris dans son entretien avec Toya.

Un des principaux emplois des Jouanas est aussi de maudire l'ennemi. Lorsque les Floridiens sont de retour de quelque expédition militaire, ils suspendent à des perches les bras & les jambes de ceux auxquels ils ont ôté la vie dans le combat, & s'assemblent autour de ces monumens de leur valeur, pour se réjouir & chanter leurs exploits. Alors un Jouana s'avance au milieu de l'assemblée, & prononce des imprécations terribles contre l'ennemi,

tenant en main une petite idole. Pendant cette cérémonie, trois hommes sont à genoux à ses pieds. L'un d'eux donne, en cadence, des coups de massue sur une pierre: les autres chantent & s'accompagnent du son de leurs calebasses.

JOVINIANISTES: hérétiques du quatrième siècle. Ils soutenoient que, parmi les bienheureux, l'un n'étoit pas plus heureux que l'autre; que tous jouissoient également de la vue de Dieu, leurs suprême félicité. Ils croyoient tous les péchés égaux, disant qu'attaquant tous une Grandeur infinie, ils devoient d'être d'une énormité infinie, & en conséquence; égaux, puisqu'il étoit ridicule d'admettre un infini plus grand qu'un autre infini. Le mariage leur paroissoit un état aussi parfait devant Dieu, que la virginité & le veuvage. Le Baptême, selon eux, rendoit l'homme impeccable: aussi regardoient-ils comme une simplicité de jeûner & de s'abstenir, en certains jours, de certaines viandes, par esprit de pénitence. Ce qui mit le comble à l'impiété de leurs dogmes, c'est qu'ils osèrent nier que Jesus-Christ fût né d'une Vierge. Jovinien, moine de Milan, fut l'auteur de cette secte.

JUBÉ: lieu élevé dans les églises, qui sépare le chœur d'avec la nef, & où l'on chante l'évangile dans les Messes solennelles. Le nom de *Jubé* lui vient de ces mots de l'Office, *Jube, domne benedicere*, parce que l'on chantoit autrefois les leçons de matines au jubé.

JUBILAIRES. C'est le nom que l'on donne, dans quelques chapitres, aux chanoines qui ont assisté régulièrement aux offices, pendant tout le temps qu'exigent les statuts capitulaires.

JUBILÉ. L'institution du jubilé dans l'Eglise Catholique peut être rapportée à l'année 1300. Sous le pontificat de Boniface, vers la fin de l'année 1200, le peuple disoit hautement que c'étoit un ancien usage de l'Eglise, que, chaque centième année, on gagnât une indulgence plénierie, en vi-

étant l'église de S. Pierre. Boniface , informé des bruits qui couroient , fit chercher dans les anciens livres ; mais l'on n'y trouva rien qui autorisât cette opinion. Il interrogea un vieillard , âgé de cent sept ans , qui lui répondit , en présence de plusieurs témoins : « Je me souviens qu'à l'autre centième année , mon père , qui étoit laboureur , vint à Rome , & y demeura pour gagner l'indulgence , jusqu'à ce qu'il eut consumé les vivres qu'il avoit apportés. Il me recommanda d'y venir la prochaine centième année , si j'étois encore en vie ; ce qu'il ne croyoit pas. » Sur le témoignage de ce vieillard , Boniface fit publier une bulle qui portoit que ceux qui visiteroient , en l'année 1300 , & tous les cent ans ensuite , les basiliques de S. Pierre & de S. Paul , après s'être confessés de leurs péchés , gagneroient une indulgence plénière ; mais dans cette bulle il n'étoit point fait mention de Jubilé. Le pape Clément VI donna le premier à cette institution le nom de *Jubilé* , & en abrégé le terme , en ordonnant qu'elle fût célébrée tous les cinquante ans. Divers papes en ont depuis changé l'époque. Sixte IV & Paul II l'ont fixée à vingt-cinq ans ; ce qui n'empêche pas que chaque pape ne célèbre l'année de son exaltation au pontificat , par un jubilé universel , avec cette différence cependant , qu'on n'ouvre point les portes saintes pour ce dernier jubilé.

» Le pape , dit l'auteur du Tableau de la Cour de Rome , intime le Jubilé universel , dans la capitale de la Chrétienté , par une bulle qu'il fait publier , le jour de l'Ascension de l'année précédente , quand il donne la bénédiction solennelle. Un sous-diacre apostolique commence à publier ce Jubilé devant toute la cour Romaine , par la lecture de la bulle qui est en latin ; & un autre sous-diacre la lit à haute voix devant le peuple , en italien. Incontinent après , les douze trompettes ordinaires du pape commencent des fanfares ; & , quelques momens ensuite , douze veneurs son-

» nent de leurs cors d'argent, avec une espece de
 » de concert qui s'accorde avec les trompettes; &
 » en même temps, le château Saint-Ange fait une
 » décharge de toute son artillerie. Le quatrieme di-
 » manche de l'Avent, les sous-diacres apostoliques
 » publient une autre fois la bulle du Jubilé; &, les
 » trois jours qui précèdent immédiatement les fêtes
 » de Noël, les cloches de la ville annoncent de
 » toutes parts une solemnité dont l'ouverture se
 » doit faire le lendemain. Le vingt-quatrieme jour
 » du mois de Décembre, tout le clergé séculier &
 » régulier s'assemble au palais apostolique, & de-là
 » s'en va en procession à S. Pierre du Vatican;
 » mais le clergé, étant arrivé dans la grande place
 » qui est devant S. Pierre, trouve les portes de
 » cette église fermées, & toutes les entrées du por-
 » tique occupées par des gardes qui empêchent
 » la foule d'entrer. Le pape, les cardinaux & les
 » évêques, revêtus de leurs paremens de damas
 » blanc, & la mitre en tête, s'assemblent à la cha-
 » pelle de Sixte, où Sa Sainteté entonne le *Veni*;
 » *Créateur*, tenant à la main un cierge allumé.
 » Tous les cardinaux, en ayant de même, sortent
 » chacun en son rang, & vont sous le portique des
 » Suisses, où le pape nomme trois d'entr'eux légats
 » à *latere*, pour aller faire l'ouverture de la porte
 » de S. Jean de Latran, de sainte Marie Majeure, & de
 » S. Paul hors des murs.» Pour lui, il se réserve le
 » soin d'ouvrir la porte de S. Pierre; ce qu'il fait avec
 » les cérémonies suivantes. Armé d'un marteau d'or,
 » qui lui a été présenté par le prince du thrône, il
 » heurte à la porte sainte, à trois reprises diffé-
 » rentes, disant à chaque fois : *Aperite mihi portas*
 » *justitia*; « Ouvrez-moi les portes de justice.» Le
 » clergé, qui le suit, lui répond par ces paroles :
 » C'est ici la porte de l'Eternel; les justes y entre-
 » ront.» Sa Sainteté va s'asseoir ensuite sur un
 » thrône dressé au milieu du grand portique, pen-
 » dant que les maîtres maçons abbatent le mur, qui
 » ferme

ferme la porte sainte, & en mettent les débris à quartier. La porte est ensuite nettoyée & lavée avec de l'eau bénite par les pénitenciers de S. Pierre; après quoi, le pape vient se mettre à genoux devant cette porte sainte; entonne le *Te Deum*; puis se relève & entre dans l'église, où l'on dit les premières vêpres. Dès que l'ouverture de la porte de S. Pierre est faite, les cardinaux, nommés pour cet office, vont faire la même cérémonie aux trois autres églises, dont on vient de parler. Le lendemain, après la Messe du jour, Sa Sainteté monte à la grande loge de S. Pierre, qu'on appelle *la loge de la bénédiction*, & donne une bénédiction solennelle au peuple, en forme de jubilé.

Le pape Boniface VIII s'étoit contenté d'ordonner aux fidèles, qui vouloient gagner l'indulgence du Jubilé, de visiter les deux basiliques de S. Pierre & de S. Paul. Clément VI & Urbain VI y joignirent chacun une église, S. Jean de Latran, & sainte Marie Majeure. L'usage s'introduisit depuis de visiter encore celle de S. Laurent, hors des murs. On entra aussi, en passant, dans les églises de S. Sébastien, & de Sainte-Croix, qui se rencontroient sur le chemin; ce qui forma le nombre de sept églises, que les pèlerins s'imposoient l'obligation de visiter.

Une des grandes dévotions du Jubilé est de monter à genoux la *Scala sancta*, l'Echelle sainte. On donne ce nom à vingt-huit degrés, qui sont les mêmes, à ce qu'on prétend, qui furent honorés par les pas de Jésus-Christ, lorsqu'il monta à la maison de Pilate ou de Caïphe. Il s'y conserve même une goutte du sang de notre Sauveur, couverte d'une grille de cuivre. Cette Echelle sainte conduit à une chapelle nommée le *Santa Sanctorum*, ou le *Saint des Saints*. Les pèlerins, après s'être traînés à genoux jusques sur le dernier degré, récitent une prière, & entrent ensuite dans le Saint des Saints:

les femmes restent à la porte, & regardent seulement la chapelle à travers une grille de fer.

Le Jubilé attiroit autrefois à Rome une foule incroyable de pèlerins, qui s'y rendoient de tous les pays de la Chrétienté. Les infirmes & les vieillards y arrivoient, portés dans des litieres. Au premier Jubilé, sous Boniface VIII, on remarqua un Savoyard, âgé de plus de cent ans, qui étoit porté comme en triomphe par ses enfans. Quoique ce genre de dévotion soit aujourd'hui beaucoup moins accredité, il y a toujours à Rome, pendant le temps du Jubilé, un certain nombre de pèlerins. Les prélats & les seigneurs les plus distingués de Rome leur lavent humblement les pieds. Le pape lui-même & les cardinaux, à son exemple, ne dédaignent pas de les servir à table. Ils ne s'en retournent jamais, sans être munis de chapelets, de médailles & d'*agnus*, que le saint pape leur fait distribuer libéralement, & ce qui est plus précieux, sans avoir obtenu la rémission entière de leurs péchés, par le moyen d'un coup de bague, que les pénitenciers leur donnent.

L'année du Jubilé étant révolue, le souverain pontife, après avoir officié solennellement aux premières vêpres de la veille de Noël dans l'église de S. Pierre, entonne une antienne, qui commence par ces paroles: *Cum jucunditate exhibitis*; « Vous sortez avec joie. » Aussi-tôt tous les assistans sortent avec empressement par la porte sainte. Le pape, après avoir béni les pierres & le ciment destinés à murer cette porte, pose lui-même la première pierre, sous laquelle on a soin d'enfouir quelques médailles, pour perpétuer le souvenir de cette cérémonie. Les maîtres maçons achevent l'ouvrage, & murent la porte, au milieu de laquelle ils enchâssent une croix de cuivre. Toute la cérémonie se termine par une bénédiction solennelle, que le pape donne au peuple. Quelques auteurs ont

trouvé beaucoup de rapport entre le Jubilé des Catholiques, & les Jeux séculaires des anciens Romains. Pour en juger, voyez JEUX SÉCULAIRES.

2. En 1617, les Luthériens célébrèrent le Jubilé de leur réforme; & ils ont continué depuis. Voici quelles sont les principales cérémonies de cette fête, qui dure ordinairement plusieurs jours. Les citoyens les plus distingués de la ville se rendent dès le matin à l'hôtel de ville, revêtus de manteaux noirs; & de-là ils vont processionnellement à la principale église du lieu. Ils rencontrent en chemin le clergé & les collèges qui se joignent à eux, & forment une procession régulière & nombreuse. On arrive en bon ordre à l'église qui, ce jour-là, est jonchée de fleurs, & parée de ses plus beaux ornemens. Bientôt elle retentit du chant des psaumes & des cantiques d'allégresse, dans lesquels on célèbre le triomphe de Luther & de la Réforme, la défaite du Pape & de l'Eglise Romaine. Les instrumens se joignent aux voix, & forment une harmonie complète. A ces chants de victoire succède un prêche, ou sermon, dont le sujet est l'établissement du Luthéranisme.

3. Chez les Juifs, chaque cinquantième année étoit célébrée par un Jubilé, qui rétablissoit toutes choses dans leur premier état. Cette année étoit annoncée solennellement au son des trompettes. Les esclaves, qui avoient refusé la liberté qui leur étoit offerte, l'année sabbatique, devenoient libres, lorsque l'année du Jubilé arrivoit. Les terres, qui avoient été aliénées, revenoient à leurs premiers maîtres; toutes les dettes étoient remises, & tous les travaux de l'agriculture interrompus. Les productions de la terre étoient abandonnées aux pauvres. L'institution du Jubilé avoit pour but de rappeler aux Israélites le souvenir de la servitude d'Egypte, & d'empêcher que les pauvres ne fussent opprimés & retenus dans un éternel esclavage, & que les riches ne s'emparassent de toutes les terres. Cette solem-

nité, ainsi que celle de l'année sabbatique, paroissent avoir quelque rapport avec les Saturnales des Romains. Quelques-uns pensent que les Israélites avoient coutume de compter par Jubilés, comme les Grecs faisoient par Olympiades, & les Romains par lustres. Ce sentiment paroît assez vraisemblable. L'année du Jubilé, ainsi que l'année sabbatique, commençoit vers le mois de Septembre, & finissoit de même; en sorte qu'avant l'hiver, on pouvoit faire les semailles, & préparer la récolte de l'année suivante.

4. Les habitans du royaume de Laos, en Asie, ont une espece de Jubilé, tous les ans, au mois d'Avril, pendant lequel les prêtres distribuent des indulgences plénieres. On expose alors la statue de Xaca, qui est la principale divinité du pays. Elle est placée sur un autel fort élevé, au milieu d'une vaste cour. Cependant, si l'on en croit un voyageur, l'idole de Xaca est placée au milieu du temple dans une tour haute de cent coudées, percée d'un grand nombre de fenêtres, au travers desquelles on voit la statue. Autour du dieu Xaca, sont suspendues un grand nombre de feuilles d'or très-fin, que le moindre souffle agite, & qui, se choquant les unes contre les autres, rendent un son très-agréable, & forment une espece de carillon doux & harmonieux. Le même voyageur rapporte que le grand autel de ce temple est décoré de deux colonnes d'or massif, hautes de dix coudées, & grosses à proportion. Les Talapoins environnent la tour dans laquelle est renfermée la statue de Xaca, & reçoivent les offrandes de toute espece, que le peuple apporte à l'envi, en l'honneur de la divinité. Toutes ces offrandes restent suspendues dans le temple, à l'exception de celles que les Talapoins détournent pour leurs usages. Pour attirer un plus grand concours de peuple, ces moines rusés ont soin d'orner magnifiquement les cours & les portiques du temple. Ils y font représenter des

farces, & réciter des vers en l'honneur de Xaca. Des musiciens égayent la fête par des concerts, & font danser le peuple au son des instrumens. Cette fête dure pendant tout le mois d'Avril. Chaque jour, un des Talapoins fait un sermon au peuple; &, pour la clôture de ce Jubilé, le plus éloquent des Talapoins prononce un discours pompeux & bien travaillé, dans lequel il récapitule tout ce que ses confreres ont dit, pendant le cours du mois.

5. Les Mexicains avoient une espece de Jubilé, qu'ils célébroient, de quatre en quatre ans. C'étoit une fête très-solemnelle, pendant laquelle ils s'imaginoient recevoir le pardon général de tous leurs péchés. Les cérémonies étoient à-peu-près les mêmes que celle de la fête de Tescalipuca, dieu de la pénitence. (*Voyez TESCALIPUCA.*) Ce qu'il y avoit de particulier à la fête du Jubilé, c'est que plusieurs jeunes gens, des plus lestes & des plus vigoureux, se défioient mutuellement à la course. Il s'agissoit de monter, sans reprendre haleine, au sommet d'un montagne très-rapide, sur laquelle étoit bâti le temple de Tescalipuca. Celui qui y parvenoit le premier emportoit le prix. Il recevoit les plus grands honneurs; &, entr'autres privilèges, on lui permettoit d'emporter les viandes sacrées, qui avoient été servies devant l'idole, & auxquelles les prêtres seuls avoient le droit de toucher.

JUDAÏSME ou RELIGION JUDAÏQUE. Ce fut pendant long-tems la seule véritable religion qu'il y eut sur la terre. Dieu en dicta lui-même tous les points à Moÿse, qui les écrivit dans les Livres des Nombres, du Lévitique & du Deutéronome. Cette loi n'étoit qu'une préparation à la loi nouvelle, & tiroit toute sa force des mérites du Sauveur qui devoit venir sur la terre.

1. M. l'abbé Fleury, parlant de la religion des Juifs, dit qu'il y avoit certaines vérités qui leur étoient révélées clairement; tandis que d'autres

étoient encore obscures, quoiqu'elles fussent déjà révélées. « Ce qu'ils connoissoient distinctement continue-t-il, étoit qu'il n'y a qu'un seul Dieu; qu'il a créé le ciel & la terre; qu'il gouverne tout par sa providence... qu'il voit tout jusqu'au secret des cœurs; qu'il meut intérieurement les volontés, & les tourne comme il lui plaît; que tous les hommes naissent en péché, & sont naturellement enclins au mal; que toutefois ils peuvent bien faire avec le secours de Dieu; qu'ils sont libres, & ont le choix de faire bien ou mal; que Dieu est très-juste, & punit ou récompense selon le mérite; qu'il est plein de miséricorde, & pardonne à ceux qui ont un regret sincère de leurs péchés; qu'il juge toutes les actions des hommes après leur mort: d'où il suit que l'ame est immortelle, & qu'il y a une autre vie. Ils connoissoient encore que Dieu, par sa pure bonté, les avoit choisis entre tous les hommes pour être son peuple fidèle; que d'entr'eux, de la tribu de Juda, & de la race de David, devoit naître un Sauveur, qui les délivreroit de tous leurs maux, & attireroit toutes les nations à la connoissance du vrai Dieu... Tous les Israélites étoient instruits de cette doctrine. Jusqu'aux femmes & aux esclaves, tous étoient dans les mêmes sentimens.

Les vérités qui leur étoient enseignées plus obscurément, étoient qu'en Dieu il y a trois Personnes, le Père, le Fils & le Saint-Esprit; que le Sauveur, qu'ils attendoient, seroit Dieu, & Fils de Dieu; qu'il seroit Dieu & homme tout ensemble; que Dieu ne donnoit aux hommes sa grâce & le secours nécessaire pour accomplir sa loi, que par le Sauveur, & en vue de ses mérites; qu'il souffriroit la mort pour expier les péchés des hommes; que son règne seroit tout spirituel; que tous les hommes ressusciteront; que, dans l'autre vie, sera la véritable récompense des bons, & la véritable punition des méchans. Tout cela est enseigné dans les Ecritures

de l'ancien Testament , mais non pas si clairement que tout le peuple le connût.

Ce qui regarde les cérémonies extérieures , & les coutumes religieuses des Juifs , se trouvera dans le cours de cet ouvrage, rangé sous les articles propres à chaque chose.

2. On peut renfermer toute la doctrine des Juifs modernes en treize principaux articles de foi , qui ont été recueillis par le rabbin Léon de Modene.

I. Qu'il y a un Dieu créateur de toutes choses , premier principe de tous les êtres ; qui peut subsister sans aucune partie de l'univers , mais sans lequel rien ne peut subsister.

II. Que Dieu est un & indivisible , mais d'une unité différente de toutes les autres unités.

III. Que Dieu est incorporel , & qu'il n'a aucune qualité corporelle possible & qui se puisse imaginer.

IV. Que Dieu est de toute éternité , & que tout ce qui est, excepté lui, a eu commencement avec le tems.

V. Qu'on ne doit adorer & servir que Dieu seul , & que l'on ne doit adorer ni servir pas un autre , soit comme médiateur ou comme intercesseur.

VI. Qu'il y a eu , & qu'il peut y avoir encore des prophètes disposés à recevoir les inspirations de Dieu.

VII. Que Moïse a été plus grand prophète que tout autre , & que le degré de prophétie, dont Dieu l'a honoré , étoit singulier & fort au-dessus de celui qu'il a donné aux autres prophètes.

VIII. Que la loi, que Moïse a laissée, est toute de Dieu , & ne renferme pas une syllabe qui soit purement de Moïse.

IX. Que cette loi est immuable , & qu'on n'y peut rien ajouter ni retrancher.

X. Que Dieu connoît toutes nos actions , & en dispose à son gré.

XI. Que Dieu récompense ceux qui observent sa loi, & châtie ceux qui la violent.

XII. Qu'il viendra un Messie qui fera d'un bien plus grand mérite que tous les rois qui auront été dans tout le monde avant lui. Qu'encore qu'il tarde à venir, il ne faut point douter de sa venue, ni se prescrire un tems où elle doive être, & encore moins le tirer de l'Écriture.

XIII. Que tous les morts ressusciteront à la fin des tems, & qu'ensuite Dieu fera un jugement universel de tous les humains en corps & en ame.

3. Le Judaïsme a été long-tems la religion dominante des Abyssins. On prétend qu'il y fut introduit par la reine de Saba : voici ce qu'en disent les Annales d'Abyssinie, qui sont regardées dans le pays comme un livre sacré.

» Une grande & puissante reine, nommée *Azed* ou *Maquèda*, qui régnoit en Ethiopie, ayant appris d'un marchand, qui s'appelloit *Tamorin*, la grande puissance & la sagesse de Salomon, desira de le connoître par elle-même, & fit le voyage de Jérusalem, accompagnée d'un grand nombre de princes & seigneurs Ethiopiens, & faisant porter avec elle d'immenses thrésors. Salomon instruisit cette princesse dans la connoissance du vrai Dieu. A son retour, elle accoucha d'un fils dont Salomon étoit le pere, auquel elle donna le nom de *Ménichélec*, & ensuite celui de *David*. Elle le fit partir pour Jérusalem, pour voir Salomon, son pere, qui le fit élever & sacrer roi d'Ethiopie, dans le temple, par les souverains sacrificateurs *Ozadok* & *Joas*. Lorsqu'il fût parfaitement instruit de la loi de Moÿse, qu'il devoit faire observer dans ses Etats, Salomon lui donna plusieurs des premiers-nés d'Israël pour l'accompagner & le servir en Ethiopie ; des officiers & des domestiques de la tribu de Juda, avec un grand-prêtre, des Lévites & des docteurs de la Loi. »

Les empereurs d'Abyssinie portent encore aujourd'hui les armes de Juda, & prennent le nom de *rois d'Israël*.

Les Abyssins ont des especes de Lévites, ou de chantres Juifs qu'ils nomment *Depferas*, qui sont fort considérés, quoiqu'ils n'ayent aucun des ordres sacrés. Ils dansent & chantent à tous les offices, & s'accompagnent avec des tambourins. Comme ils se prétendent descendus des Juifs, ils disent qu'ils imitent par leurs chants & leurs danses la gaieté & l'harmonie des fêtes qu'on célébroit autrefois dans le temple de Jérusalem. Ils alleguent l'exemple de David qui dansa devant l'arche, quoique leurs ridicules postures ne ressemblent guères à la danse grave & majestueuse du prophète, & que le bruit de leurs tambours soit fort inférieur aux sons divins que le monarque Juif tiroit de sa harpe sacrée. Cependant, malgré l'indécence de leurs mascarades & la grossièreté de leur musique, les Abyssins sont tellement infatués de leurs *Depferas*, qu'on a vu des princes & des grands seigneurs se faire un honneur de frapper sur leurs tambourins, & battre la mesure, lorsqu'ils chantoient. Les chants & la danse des *Depferas* sont d'une longueur assommante. Aux fêtes solennelles, depuis les premiers rayons de l'aurore jusqu'à midi, ils continuent ce violent exercice; & toutefois ils ne paroissent nullement fatigués, ni même enrourés. Leur supérieur se nomme *Barca-Guyta*: c'est lui qui est chargé du soin d'entretenir les pavillons qui servent d'églises au camp de l'empereur.

4. Les habitans de la côte de Malemboule, qui est une dépendance de l'isle de Madagascar, &, en général, tous les peuples du voisinage, qui prennent le nom de *Zafe-Ibrahim*, ou descendans d'Abraham, n'ont d'autre culte que certaines pratiques imitées des Juifs dont on les croit descendus. Ils observent avec la plus grande exactitude le repos du sabbat, & s'imaginent même que, s'ils travailloient

cé jour-là, ils seroient blessés ou attaqués de quelque maladie. Ils ne reconnoissent ni Jesus-Christ ni Mahomet. Ils n'ont même qu'une idée très-vague de Dieu ; mais ils ont une grande vénération pour Noë, Abraham, Moysé & David. Ils sont circoncis ; mais, au reste, ils n'observent aucune pratique de religion. Ils ne connoissent ni le jeûne ni la priere : ils n'ont pas même de temple ; ils font seulement quelques sacrifices. Ces peuples ont outré la superstition naturelle aux Juifs. Ils se feroient un grand scrupule de manger de la chair d'une bête ou de quelque gibier qu'ils sçauroient avoir été tué par un Chrétien, ou par quelqu'habitant de la côte méridionale. Ils se laisseroient plutôt mourir de faim, que de toucher à un tel mets. Ils regardent comme maudits les enfans qui naissent le mardi, le jeudi & le vendredi, & les exposent impitoyablement dans les bois. Voyez JUIFS.

JUDITH, sainte veuve Juive, de la tribu de Siméon, voyant la ville de Béthulie réduite à l'extrémité par Holopherne, général des armées de Nabuchodonosor, roi d'Assyrie, se para de ses plus magnifiques habits, & se rendit au camp de ce général. Holopherne, frappé de la beauté de Judith, la reçut avec la plus grande joie. Il l'invita un soir à souper avec lui ; & dans ce repas, il s'enyvra d'amour & de vin. Lorsque l'yvresse lui eut entièrement ôté l'usage de ses sens, on le mit sur son lit, & on le laissa seul avec Judith qui, saisissant le cimenterre d'Holopherne, lui en trancha la tête. Après ce coup hardi, elle retourna triomphante à Béthulie. Le lendemain, les Assyriens, voyant leur général mort, prirent la fuite.

On trouvera un plus long détail sur cet exploit mémorable de Judith, dans le Livre de l'ancien Testament, qui porte le nom de cette illustre veuve. Ce Livre fut d'abord écrit en langage chaldaïque ; ce qui pourroit faire conjecturer qu'il fut composé pendant la captivité de Babylone. Les sçavans ne sont

pas d'accord sur le véritable auteur du Livre de Judith. Les uns l'attribuent au grand-prêtre Eliachim ou Joachim : d'autres veulent qu'il ait été composé par Josué, fils de Josedech, compagnon de Zorobabel. Quoi qu'il en soit, l'original de cet ouvrage ne subsiste plus. Nous en avons une version grèque, & une version latine faite par S. Jérôme sur le chaldaique.

JUGEMENT DERNIER : l'un des principaux articles de la Foi Catholique. Il est certain, & Jesus-Christ lui-même nous l'apprend dans les divines Ecritures, qu'à la fin du monde tous les hommes ressusciteront pour être jugés selon leurs œuvres. Le paradis sera le partage des justes, & l'enfer celui des méchans. On appelle ce jugement *dernier* ou *universel*, parce qu'il ne sera suivi d'aucun autre, & qu'il confirmera le jugement particulier, que chaque homme subit, au sortir de cette vie. Voyez **PARADIS**, **ENFER**, **FIN DU MONDE**, & **RÉSURRECTION**.

2. Les Turcs, comme les Chrétiens, admettent deux sortes de jugement ; celui qui se fait après la mort, & le jugement universel. Il y a cependant, selon eux, une différence pour le jugement particulier. Dieu ne prend pas la peine d'y présider, dit la Sonna. Il en donne la commission aux ministres de ses volontés. Aussi-tôt que le corps est mis dans le tombeau, deux anges terribles, Moukir & Nakir, l'examinent sur sa foi, sur ses œuvres, &c. & le punissent cruellement, s'il ne répond pas à ce redoutable examen.

Quant à l'ame, un ange de la mort vient la recevoir à sa sortie du corps. avec la plus grande politesse, si elle animoit un des croyans, & très-groffièrement, si c'est l'ame d'un infidèle. Ils distinguent trois classes de fidèles Musulmans ; celle des prophètes, dont les ames sont conduites en triomphe dans le séjour des heureux par d'autres an-

ges qui n'ont que cette fonction ; celle des martyrs , qui vont se reposer dans le jabot de certains animaux verts , qui se nourrissent des fruits de l'arbre de vie. Dans la troisieme classe enfin sont les ames de ceux sur l'état desquels les sentimens sont partagés.

Le jugement dernier se fera , disent-ils , à la fin des siècles , après la résurrection générale , soit des hommes , soit des bêtes. Lorsque la trompette les aura rassemblés des extrémités de la terre , ils attendront cinquante mille ans dans la vallée de Syrie , jusqu'à ce qu'il plaise à Dieu de décider de leur sort. Pendant ce tems , les membres des bons Musulmans , qu'ils auront eu soin de bien laver avant la priere , brilleront avec gloire ; mais les infidèles seront prosternés contre terre , muets , sourds & aveugles. Leurs parties honteuses seront noires , & difformes. Lorsque le fatal moment sera venu , l'examen de chacun des hommes ne durera pas au-delà du tems qu'il faut pour traire une brebis ou deux chameilles.

La balance , dans laquelle Dieu pesera les actions des hommes , sera tenue par l'ange Gabriel. Elle sera d'une si prodigieuse grandeur , que les bassins , dont l'un sera suspendu sur le paradis , & l'autre sur l'enfer , pourroient contenir les cieux & la terre. Quand les brutes auront été jugées à leur tour , & que Dieu leur aura permis de se venger les unes sur les autres , elles retourneront en poussiere.

3. Les anciens Perses admettoient une espee de jugement universel à la fin du monde ; & leurs idées sur cet article avoient assez de rapport avec la doctrine du Christianisme. Ils disoient qu'Oromazdes , ou l'Être suprême , après avoir laissé Arimanes , ou le démon , tourmenter les hommes pendant un certain tems , détruiroit l'univers , & rappelleroit tous les hommes à la vie ; que les gens de bien recevraient la récompense de leurs vertus , & les méchans la peine de leurs crimes ; & que deux anges seroient commis pour présider au supplice de ces

derniers. Ils pensoient qu'après avoir expié leurs péchés pendant un certain tems, les méchans seroient aussi admis dans la compagnie des bienheureux, mais que, pour les distinguer, ils porteroient au front une marque noire, & seroient à une plus grande distance que les autres de l'Être suprême.

4. Selon les Parfis ou Guèbres, les ames, au sortir du corps, sont obligées, pour se rendre en l'autre monde, de passer sur un pont, sous lequel coule un torrent, dont les eaux sont noires & froides, & qui est étendu sur le dos de la géhenne; ce sont les termes qu'emploie un auteur Arabe, en parlant de ce pont. A l'about de ce pont, sont postés deux anges qui attendent les ames au passage pour les juger. Un de ces anges tient en main une balance destinée à peser les œuvres de tous ceux qui se présentent. Lorsque ces œuvres se trouvent trop légères, l'ange examinateur en rend compte à Dieu, qui condamne le malheureux à être précipité dans le torrent; sentence qui s'exécute à l'instant. Ceux dont les œuvres font un poids convenable dans la balance ont la liberté de passer le pont pour se rendre dans le séjour de délices, que l'Être suprême a destiné pour les gens de bien.

5. Quelques habitans de la Côte d'Or, en Afrique, paroissent avoir une idée vague du jugement dernier. Ils prétendent qu'après leur mort ils seront transportés sur une rivière célèbre qu'ils nomment *Bosmanque*, qui coule dans l'intérieur de leur pays. Là, ils seront obligés de rendre compte à l'idole de toutes les actions qu'ils auront commises pendant leur vie. S'ils ont été fidèles à observer les devoirs de leur religion, ils passeront la rivière, & viendront aborder dans un séjour délicieux, où tous les plaisirs leur seront permis. Mais si, par leur négligence, ils se sont attiré la colere de la fétiche, ils seront précipités dans les eaux, & y resteront engloutis pour jamais.

6. Les Nègres de la Guinée prétendent que bien avant dans l'intérieur de leur pays, habite un fétichère, ou prêtre de fétiches, doué d'un pouvoir surnaturel, qui dispose à son gré des élémens & des saisons; lit dans l'avenir; pénètre dans les plus secrettes pensées, & guérit d'un seul mot les maladies les plus opiniâtres. Ils sont persuadés qu'après leur mort, ils seront présentés devant cet homme divin, qui leur fera subir un examen rigoureux. S'ils ont mené une vie criminelle, le juge prendra un gros bâton placé tout expres devant sa porte, & leur en appuiera quelques coups, qui les feront mourir une seconde fois. Mais, si leur conduite a été irréprochable, le prêtre les enverra dans un séjour délicieux jouir de la félicité qu'ils auront méritée.

JUGES. (*les*) C'est le titre d'un des Livres de l'ancien Testament, qui comprend l'histoire de la nation Juive, pendant le tems qu'elle fut gouvernée par des magistrats qui portoient le nom de juges. On voit particulièrement dans ce Livre l'ingratitude & la légèreté des Juifs, qui, à peine établis dans la terre promise, oublient les bienfaits du Dieu qui les y a conduits, & s'abandonnent à l'idolatrie. Dieu les en punit, en les soumettant au joug des incircis; & lorsqu'ils ont assez expié leur faute, il leur suscite quelque brave guerrier qui les délivre de la servitude. A peine délivrés, ils retombent dans l'idolatrie. Dieu les punit de nouveau, & leur pardonne ensuite. Cette alternative de crimes, de châtimens, de pardons, fait également éclater & la bonté de Dieu, & la méchanceté naturelle des Juifs.

JUGURES : Tartares idolâtres, qui ne croient qu'un Dieu, mais qui rendent un culte aux images de leurs parens, & de leurs grands hommes.

JUHLES. Les Lapons s'imaginent qu'il y a dans les élémens, & principalement dans l'air, un grand

nombre d'esprits aériens dispersés, qu'ils nomment *juhles*, & auxquels ils rendent une espèce de culte religieux. Ils célèbrent en leur honneur une espèce de fête, la veille & le jour de Noël. Ils se préparent à cette fête par un jeûne, ou du moins par une abstinence de viande. La veille & le jour de la fête, ils réservent quelques morceaux de ce qu'ils mangent, & les jettent dans un coffre de bois de bouleau. Ils suspendent ce coffre à un arbre, derrière leurs cabanes, afin que les *Juhles*, qui errent dans les montagnes & les forêts, puissent prendre les morceaux qui sont dans ce coffre, & s'en nourrir.

JUIBAS : prêtresses de l'île Formose, en Asie. (Dans ce pays, il n'y a que les femmes qui puissent être élevées à la dignité sacerdotale.) Leurs fonctions consistent à immoler aux dieux des morceaux ; à leur offrir du riz grillé, des têtes de cerf ; à faire quelques libations en leur honneur. Après le sacrifice, la prêtresse a coutume de faire au peuple assemblé un sermon pathétique, accompagné de grands cris & de contorsions ridicules. Dans la chaleur de l'action, l'esprit divin s'empare de la prêtresse : on voit ses yeux rouler dans sa tête. Elle pousse d'horribles hurlemens, & se traîne dans la poussière. Elle ne se relève que lorsque la divinité cesse de l'agiter. Quelque tems après, toutes les prêtresses montent sur le toit de la pagode, & se plaçant aux deux extrémités, adressent aux dieux des prières. Après quoi, elles quittent le foible vêtement qui couvre les parties les plus secrètes de leur corps, se donnent quelques coups sur ces endroits, & prennent le bain en présence de tous les spectateurs, qui boivent & s'enyvrent pendant cette indécente cérémonie. Les *Juibas* prétendent aussi avoir connoissance de l'avenir. Elles se vantent de pouvoir prédire la pluie & le beau tems, & de chasser les démons ; fonctions que l'on voit par-tout exercées par les ministres de la religion.

JUIFS : peuple choisi de Dieu pour être le dépositaire de sa loi, de ses prophéties, & de la véritable religion, dans un tems où toute la terre étoit ensevelie dans les ténèbres de l'idolatrie. Le patriarche Abraham, célèbre par sa foi & par son obéissance aux ordres de Dieu, fut la tige de cette nation privilégiée. Les douze enfans de Jacob, son petit-fils, formerent les douze tribus des Juifs. Ce peuple, après avoir long-tems gémi sous la cruelle servitude des Egyptiens, en fut délivré par la puissance de Dieu qui prodigua les miracles en sa faveur. La mer ouvrit un passage à la fuite des Juifs. Etant entrés dans le désert, sous la conduite de Moïse, une colonne de feu guida leurs pas. Ils furent nourris par la manne, qui tomboit du ciel, chaque jour. Ce fut dans le désert que Dieu, par le ministère de Moïse, leur intima la loi & la religion qu'ils devoient suivre. Après un voyage de quarante ans, ils arriverent dans le pays de Chanaan, que Dieu leur avoit destiné. Ils exterminèrent les peuples qui l'habitoient, ayant à leur tête Josué, successeur de Moïse. Ils partagèrent ensuite leurs conquêtes. Chaque tribu eut une portion de la terre promise; & le peuple Juif commença à former un corps de nation. Il fut d'abord gouverné par des magistrats appelés *juges*. Il voulut ensuite avoir des rois; & Saül fut le premier. Au commencement du règne de Roboam fils de Salomon, le peuple Juif se partagea en deux royaumes. Dix tribus choisirent Jéroboam pour roi, & formerent le royaume d'Israël. Les deux autres tribus de Juda & de Benjamin restèrent fidèles à Roboam, & formerent le royaume de Juda. La ville de Samarie fut le siège du royaume d'Israël; & Jérusalem, celui du royaume de Juda. L'impiété & l'idolatrie furent presque héréditaires parmi les rois d'Israël, & hâterent la perte de ce royaume qui fut détruit par Salmanazar. Les dix tribus furent transportées à Ninive, & dispersées parmi les

Gentils,

Gentils. Le royaume de Juda subsista plus long-tems ; mais les crimes de ses habitans attirerent enfin la colere céleste. Jérusalem fut prise, trois fois, par Nabuchodonosor, roi des Chaldéens ; d'abord, sous le règne de Joachim, puis sous celui de Jéchonias, & enfin sous le règne de Sédécias. Ce prince, après avoir vu sa capitale renversée, le temple réduit en cendres, fut emmené captif à Babylone, avec presque tout son peuple. Les Juifs gémissaient dans la servitude, depuis soixante-dix ans, lorsque Cyrus les renvoya dans leur patrie, & leur permit de rétablir le temple.

La Judée ne put jamais recouvrer cette gloire & cette indépendance dont elle avoit joui sous ses premiers rois. Elle fut presque toujours assujettie au joug des Gentils ; d'abord soumise aux rois de Perse, puis à Alexandre, & à ses successeurs. Elle fut la triste victime des cruautés & des persécutions d'Antiochus Epiphane ; mais elle parut se relever sous les Machabées, ou Asmonéens, dont la valeur triompha heureusement des efforts des rois de Syrie. Les guerriers de cette illustre famille régnerent, pendant cent trente ans, sur les Juifs ; mais des brouilleries & des querelles intestines firent passer la couronne de la famille des Asmonéens dans celle d'Hérode.

La Judée avoit dès-lors subi le joug des Romains, à l'exemple des autres peuples du monde ; & les rois n'étoient plus que de vils esclaves de Rome. Ce fut sous le règne d'Hérode, & sous l'empire d'Auguste, que ce Messie, tant de fois promis aux Juifs, ce Libérateur qui devoit rendre à Jérusalem sa première splendeur, vint au monde dans la ville de Bethléem. Les traits, sous lesquels il parut, le firent méconnoître des Juifs grossiers & charnels, qui attendoient un Messie conquérant, dans tout l'éclat de la gloire mondaine. Ils s'endurcirent contre ses miracles ; rejetterent ses instructions, & en vinrent à un tel excès de malice & de rage, qu'ils firent souffrir une mort cruelle à celui qui étoit venu leur ap-

porter la lumière & la vie. Voyez la suite & la punition de ce Déicide, à l'article **DISPERSION DES JUIFS.**

La légèreté, l'ingratitude, la grossièreté, le penchant à l'idolâtrie, l'opiniâtreté, & la cruauté, tels sont les principaux traits qui caractérisent les Juifs, & sous lesquels leur histoire les représente. Ceux qui seront curieux de connoître plus à fonds ce peuple fameux, consulteront les histoires qui ont été faites en grand nombre sur ce sujet, & particulièrement l'Écriture sainte.

2. Les Juifs, établis à la Chine, ont mêlé à leurs coutumes particulières quelques pratiques Chinoises; sans doute pour paroître moins odieux aux naturels du pays, & s'y faire supporter. Ils ont, comme les Chinois, une salle dédiée à leurs ancêtres & à leurs grands hommes. C'est-là qu'ils leur rendent des honneurs, selon la coutume du pays. Il y a cependant quelque différence. Au lieu des tableaux, où les Chinois inscrivent les noms de leurs ancêtres, les Juifs ont des cassolettes plus ou moins grandes, selon le mérite & la qualité de chacun de leurs grands hommes. Il n'y a d'exception que pour ceux d'entr'eux qui ont été Mandarins. Ceux-là ont chacun un tableau particulier, sur lesquels sont écrits leur nom & le degré de leur Mandarinat. Le P. Gozani, missionnaire Jésuite, rapporte un trait singulier de ces Juifs. Dans un entretien qu'il eut avec eux, il leur parla de Jésus-Christ; mais il fut bien surpris, lorsqu'ils lui dirent qu'ils ne connoissoient point d'autre Jésus que le fils de Sirach, dont il est fait mention dans leur bible, & que le Jésus, dont il leur parloit, leur étoit absolument inconnu.

JUMALA : divinité qui étoit autrefois adorée par les Scriffines, aujourd'hui Lapons Danois, par les Finlandois, & par les Lapons ordinaires. Ils la représentoient ordinairement sous une figure humaine. Elle avoit une couronne sur la tête : une espece d'autel lui servoit de siège. La divinité étoit

d'un bois fort grossièrement travaillé. Les offrandes, qu'on lui apportoit, étoient mises dans une tasse placée sur ses genoux.

JUNON, fille de Saturne & de Rhéa, selon les poètes, sœur & femme de Jupiter, reine du ciel, & la principale déesse du paganisme. Jupiter, son frere, en étant devenu amoureux, essaya d'abord de la séduire & de la tromper, comme il fit depuis tant d'autres femmes; & pour cet effet, il se métamorphosa en coucou. Si ce projet lui eût réussi, il se seroit sans doute épargné bien des tracasseries & des querelles qui troublerent, dans la suite, son ménage; mais Junon découvrit la ruse, & jura qu'elle n'accorderoit jamais aucune faveur à Jupiter, qu'en tout honneur, c'est-à-dire qu'après le mariage. Jupiter, ne consultant que son amour, épousa sa sœur Junon, & ne tarda pas à s'en repentir. Junon étoit d'un orgueil & d'une fierté insupportables, naturellement méchante, implacable dans sa haine & dans sa vengeance. Ces défauts étoient accompagnés d'une extrême jalousie. Un époux, d'une humeur aussi galante que Jupiter, ne pouvoit pas être fort tranquille avec une femme de ce caractère: aussi l'olymppe retentissoit il, chaque jour, des querelles de ces illustres époux, & des injures grossieres qu'ils se prodiguoient mutuellement, au rapport d'Homere. Junon, ardente & infatigable, étoit sans cesse en campagne pour découvrir les intrigues de son mari. Ne pouvant se venger sur lui, elle déchargeoit sa rage sur les infortunées maitresses, & sur les enfans qu'elles mettoient au monde. Elle changea Calisto en ourse; persécuta Io; causa par son artifice la perte de Semelé Hercule, né du commerce de Jupiter avec Alcène, fut, pendant tout le cours de sa vie, l'objet de la haine constante de Junon qui fit tous ses efforts pour le faire périr. Elle étoit d'autant plus irritée du mépris que Jupiter lui témoignoit, qu'elle

se croyoit d'une beauté parfaite & supérieure à celle des autres déesses. Elle prétendit que la pomme d'or, que la Discorde jetta aux noces de Thétis & de Pélée, lui appartenoit de droit, comme à la plus belle. Pallas & Vénus la lui disputèrent; & ce fut la déesse de la beauté, c'est-à-dire Vénus, qui remporta cette pomme, au jugement équitable du Troyen Pâris. Junon fut si indignée contre le juge, qu'elle poursuivit sans relâche son pays & toute sa race. Sa haine ne fut point assouvie par la ruine de Troie. Elle poursuivit sur les flots Enée & le reste des Troyens, & ne cessa de traverser l'établissement de leur nouvel Empire en Italie.

Junon, voyant qu'elle faisoit de vains efforts pour regagner le cœur de son époux, se retira dans l'île de Samos, & ne voulut plus retourner dans l'olympé. Jupiter, pour lui faire abandonner cette retraite, usa de stratagème. Il plaça sur un char une figure de bois, magnifiquement habillée, & fit promener ce char de tous côtés, tandis que des gens crioient que c'étoit Platée, fille d'Asopé, que Jupiter alloit épouser. Junon n'eut pas plutôt appris cette nouvelle, qu'elle sortit de son île, & s'avança vers le chariot où étoit sa prétendue rivale. Aveuglée par sa colere, elle lui donna un grand coup qui la mit en pièces. Elle reconnut alors la ruse de Jupiter, & ne put s'empêcher d'en rire. Elle se réconcilia ensuite avec son époux; mais la paix ne fut pas de longue durée. Junon, voyant que son mari ne changeoit point de conduite, entra dans une Ligue que les dieux avoient formée contre lui, pour le chasser du trône. Jupiter, après avoir vaincu les dieux, & dissipé la Ligue, résolut de punir la trahison de son épouse. Il lui lia les mains derrière le dos avec une chaîne d'or; la suspendit en l'air, & lui attachâ sous les pieds deux enclumes, par le moyen d'une paire de mules d'aimant, que fournit de bon cœur son fils Vulcain irrité de ce que sa mere

l'avoit mis au monde si laid. Les dieux firent de vains efforts pour la délier. La pauvre Junon eût sans doute resté long-tems dans cette triste situation, si Vulcain ne l'eût délivrée, à condition qu'on lui donneroit Vénus en mariage. Les poètes disent que Junon donna la naissance au dieu Mars, sans avoir commerce avec aucun homme, & par le simple attouchement d'une fleur que lui indiqua la déesse Flore. Elle se vengea par-là de Jupiter qui, sans son secours, avoit donné le jour à Pallas. Ils racontent aussi que Junon avoit coutume de se laver, tous les ans, dans une fontaine dont l'eau avoit l'admirable propriété de faire recouvrer la virginité perdue. Le paon étoit l'oiseau favori de Junon. On la représentoit toujours montée sur un char trainé par des paons. On dit qu'elle avoit attaché à la queue de cet oiseau les cent yeux d'Argus, ce terrible surveillant qu'elle avoit mis auprès d'Io, maîtresse de Jupiter, & qui fut endormi & tué par Mercure.

Du tems de Lucien, il y avoit dans la Syrie une ville spécialement consacrée à Junon, & qu'on appelloit, pour cette raison, *la ville sacrée*. Elle étoit sur-tout célèbre par un temple fameux, objet de la vénération de tous les peuples voisins & dédié à la grande Déesse de Syrie. Lucien, auteur judicieux, & Syrien de nation, a fait des recherches curieuses sur cette déesse, sur son temple, sur les cérémonies qui s'y pratiquoient, & sur les fêtes qu'on y célébroit. Il avoit été témoin oculaire d'une partie des choses qu'il raconte. Il avoit appris les autres des plus anciens prêtres du temple. Nous allons traduire très-librement ce qu'il dit à ce sujet, dans son *Traité de la Déesse de Syrie*. Après avoir fait une courte énumération des principaux temples qui se trouvoient dans la Syrie : « Il n'y en a point, conclut-il, qui soit plus respectable ni plus auguste que celui que l'on voit dans la ville sacrée. On admire dans ce temple des ouvrages rares &

précieux, des offrandes vénérables par leur antiquité, des statues dignes des dieux qu'elles représentent, & qui annoncent, d'une manière sensible, la présence de la divinité; car on les voit suer & se mouvoir. Elles rendent même des oracles; & souvent, le temple étant fermé, on y entend de grands cris. Ce temple l'emporte encore par ses richesses sur tous ceux que je connois. En effet les Arabes, les Phéniciens, les Babyloniens, les peuples de Cilicie, de Cappadoce & d'Assyrie, y apportent à l'envi des offrandes. J'ai entré dans le lieu sacré, où l'on garde les trésors du temple. J'y ai vu un nombre prodigieux de riches habits, & des monceaux d'or & d'argent. Pour ce qui regarde les fêtes & les assemblées, il n'y a point de temple où l'on en célèbre un si grand nombre. J'ai recherché, avec le plus grand soin, combien il y avoit d'années que ce temple étoit construit, & quelle étoit la déesse qui y étoit honorée. Voici les réponses que m'ont faites les gens les plus instruits, que j'ai consultés: les unes sont mystérieuses & sacrées, les autres claires & probables; quelques-unes sont fabuleuses; plusieurs sont conformes aux idées des Barbares: il y en a qui s'accordent avec les opinions des Grecs. Je les rapporte toutes, quoique je ne les approuve pas.

Et d'abord un grand nombre de personnes attribuent la fondation du temple à ce Deucalion de Scythie, qui seul se sauva du déluge, avec sa femme & une couple de chaque espèce d'animaux, par le moyen d'une arche où il s'enferma avec tout son monde. Au bout de quelque tems, il se fit, dans le pays qu'habitent aujourd'hui les peuples de la ville sacrée, une prodigieuse ouverture qui absorba toutes les eaux qui couvroient la terre. Alors Deucalion, en mémoire de cet événement, éleva sur cette même ouverture un temple dédié à Junon. J'ai vu cette ouverture, qui est en effet sous le temple: j'ignore si elle a été grande autrefois;

ce que je sçais , c'est qu'elle est actuellement fort petite. Ceux qui racontent cette histoire apportent pour preuve une cérémonie qui se pratique dans le temple , deux fois par an. Une grande multitude de personnes de Syrie , d'Arabie , & d'au-delà de l'Euphrate , vont à la mer , & en rapportent de l'eau qu'ils répandent dans le temple. Cette eau tombe dans l'ouverture dont j'ai parlé , qui , quoique fort petite , la reçoit cependant toute. Ils prétendent que Deucalion a institué cette cérémonie , en mémoire du déluge & de la manière dont il finit.

D'autres veulent que le temple de la ville sacrée soit l'ouvrage de Sémiramis , cette fameuse reine de Babylone , & qu'elle l'ait consacré , non pas à Junon , mais à sa mere Dercéto. J'ai vu en Phénicie la statue de Dercéto. Sa forme est extraordinaire : elle est moitié femme & moitié poisson ; au lieu que la déesse de Syrie est femme , depuis la tête jusqu'aux pieds. Ils manquent d'ailleurs de bonnes raisons pour prouver leur sentiment. De ce que les habitans de la ville sacrée s'abstiennent de poisson & ne mangent jamais de colombe , ils veulent conclure que Sémiramis a bâti le temple , & que Dercéto en est la déesse , parce que Sémiramis , dans sa vieillesse , fut changée en colombe , & que Dercéto a la forme d'un poisson. Pour moi , quand j'accorderois que c'est Sémiramis qui a fait construire le temple , je nierois toujours qu'il soit consacré à Dercéto ; car il y a beaucoup de gens , parmi les Egyptiens , qui s'abstiennent de poisson , & cependant ce n'est pas pour l'amour de Dercéto. Voici une autre opinion que je tiens d'un homme sage & instruit. Selon lui , Cybèle est la déesse qu'on honore dans ce temple ; & ce temple est l'ouvrage d'Atys , ce jeune Lydien qui passe pour l'instituteur du culte de Cybèle. Ce malheureux jeune homme , après avoir été privé de la moitié de son existence , par le ressentiment de Cybèle , prit un habit de femme , & parcourut divers pays , racontant sa

triste aventure, & faisant des sacrifices à Cybèle. Étant arrivé en Syrie, & les habitans d'aude-là de l'Euphrate ne voulant recevoir ni lui ni ses sacrifices, il s'arrêta dans la ville sacrée, & y bâtit le temple en question. On pourroit croire, à plusieurs signes, que la déesse de Syrie n'est autre que Cybèle; car elle est représentée portée sur des lions, tenant en main un tambour, & ayant une tôte sur la tête. Les Lydiens donnent les mêmes attributs à Cybèle. L'auteur de ce sentiment ajoutoit encore que les prêtres du temple, qu'on appelle *Galles*, se faisoient eunuques, pour imiter Atys & honorer Cybèle, & non pas pour l'amour de Junon.

Ce discours me parut spécieux; mais il ne me persuada pas; car je rapporterai bientôt une autre raison de cette mutilation, qui semble plus digne de foi. Je préférerois l'opinion de ceux qui disent avec les Grecs, que Junon est la déesse, & Bacchus le fondateur du temple. En effet Bacchus, allant en Ethiopie, passa par la Syrie. D'ailleurs on trouve dans le temple plusieurs signes auxquels on peut reconnoître que c'est l'ouvrage de Bacchus: tels sont les riches habits à la mode des Barbares, les pierreries des Indes, les cornes d'éléphant que Bacchus apporta d'Ethiopie. On voit aussi dans le vestibule deux Priapes d'une grosseur extraordinaire, qui portent cette inscription: « Bacchus a consacré » ces Priapes à Junon, sa marâtre; » cela pourroit suffire. Ajoutons encore que les Priapes sont partie du culte que les Grecs rendent à Bacchus; que, dans les fêtes de ce dieu, on porte en procession de petits hommes de bois, qui ont un membre viril fort grand: or la même chose se retrouve dans le temple de la déesse de Syrie. A droite, on voit un petit homme d'airain, assis, qui est remarquable par la grandeur de son membre viril; cela suffit pour ce qui regarde les premiers fondateurs du temple. Parlons maintenant de l'édifice, tel qu'il subsiste aujourd'hui; car le tems n'a pas respecté

celui qui avoit été construit par Bacchus. Ce temple, que l'on voit présentement, est l'ouvrage de Stratonice, femme d'un roi d'Assyrie.

Cette Stratonice me paroît être la même que celle qui inspira une passion si violente à son beau-fils Antiochus. Ce jeune prince, possédé d'un amour qui lui paroïssoit illégitime, tomba malade par la violence qu'il se faisoit pour le cacher. Son visage étoit couvert d'une pâleur mortelle; ses forces s'affoiblissoient tous les jours. Il déperissoit à vue d'œil, sans qu'on pût découvrir quelle étoit la cause de son mal; mais son médecin reconnut à ses yeux languissans, à sa voix entre-coupée, & à la pâleur de son teint, qu'il étoit amoureux; & pour découvrir quelle étoit la cause de son amour, il employa ce stratagème: Il fit venir dans la chambre du malade toutes les femmes du palais. Pendant qu'elles passoient en revue auprès du lit du prince, le médecin suivoit les mouvemens de son pouls. Aux approches de toutes les autres femmes, il fut fort tranquille. Mais, lorsque Stratonice s'avança, alors il commença à changer de couleur; son corps fut baigné d'une sueur foudaine: tous ses membres étoient agités d'un tremblement violent; & son cœur palpitait d'une force extraordinaire. Le médecin ne douta plus qu'il ne fût amoureux de Stratonice, & s'occupa dès-lors des moyens de le guérir. Il fit venir le pere du jeune prince, qui étoit extrêmement inquiet sur la santé de son fils, & lui dit: « Un amour insensé cause la maladie de votre » fils, & je n'y vois point de remède. Il est amour- » reux de ma femme, & je ne me sens pas dis- » posé à la lui céder. » Alors le pere affligé commença à le supplier de ne pas perdre son fils. « Il » est plus malheureux que coupable, lui dit-il. Il » n'est pas le maître de la passion qui le tourmente: » vous, médecin, destiné à conserver la vie, vou- » driez-vous la faire perdre à mon fils, & couvrir » de cet opprobre l'art salutaire de la médecine?

» Voudriez-vous , par une vaine jalousie , remplir
 » tout mon royaume du plus funeste deuil ? » Ainsi
 parloit ce pere abusé. Le médecin , poussant toujours
 sa feinte , lui répondit. « Quoi ! vous voulez donc me
 » ravir ma femme , & faire violence à un méde-
 » cin dont la personne est sacrée ? Mettez-vous à
 » ma place , vous qui me faites une pareille propo-
 » sition ; que feriez-vous , si votre fils étoit amou-
 » reux de Stratonice ? ... Je la céderois , reprit le
 » pere , pour sauver les jours de mon fils ; & ,
 » pour le cœur d'un pere , la perte d'un fils est
 » bien plus sensible que celle d'une femme. ...
 » Cessez donc de me tourmenter , repliqua le mé-
 » decin ; c'est de votre femme qu'Antiochus est
 » amoureux. J'ai usé de cette feinte pour dé-
 » couvrir vos sentimens. » Séleucus ne put s'en
 dédire. Il céda à son fils Stratonice & l'Empire ,
 & se retira au-dessus de l'Euphrate , où il bâtit la ville
 de Séleucie. Qu'on nous passe cette anecdote qui
 s'est rencontrée en chemin ; & reprenons notre sujet.

Cette Stratonice donc ; étant encore épouse
 de Séleucus , vit , ou crut voir en songe la déesse
 Junon qui lui ordonnoit de réparer son tem-
 ple qui tomboit en ruine dans la ville sacrée , &
 qui la menaçoit des derniers malheurs , si elle n'o-
 béissoit. Malgré ces menaces , elle n'eut aucun égard
 à la vision ; mais une maladie violente , dont elle
 fut saisie tout-à-coup , la rendit plus docile. Elle
 raconta le songe qu'elle avoit eu à son mari ; & ,
 de son consentement , elle promit d'accomplir les
 ordres de Junon. A peine eut-elle fait cette pro-
 messe , qu'elle recouvra la santé. Séleucus fit aussitôt
 préparer tout ce qui étoit nécessaire pour le
 voyage de la reine , & pour l'accomplissement de
 son vœu. Il choisit , pour l'accompagner , & pour
 diriger l'entreprise , un jeune homme d'une figure
 charmante , nommé *Combabe* , qui étoit un de ses
 plus chers favoris. « Combabe , lui dit-il , je con-
 » nois votre probité , votre sagesse , & votre atta-

chement à mon service ; je vais les mettre à l'é-
 » preuve. Je vous ai choisi pour être le chef de
 » l'escorte qui doit conduire la reine dans la ville
 » sacrée, Je vous confie les trésors que je destine
 » pour la construction du temple ; &, ce qui m'est
 » plus cher que tous les trésors , je vous confie ma
 » femme. Soyez son guide, son conseiller, & son
 » ministre dans l'exécution de son entreprise. Par-
 » tez , & soyez sûr qu'à votre retour je sçaurai
 » reconnoître en roi les services que vous m'au-
 » rez rendus. » Combabe, qui connoissoit le caractere
 » dédiant & jaloux de Séleucus, se jetta à ses
 » pieds, & le conjura de ne point le charger d'un
 » emploi qui étoit au-dessus de ses forces. Ce fut en
 » vain. Séleucus persista dans son premier dessein.
 » Combabe, ne pouvant obtenir autre chose, de-
 » manda sept jours de délai pour se préparer à ce
 » voyage ; ce qui lui fut accordé. Il retourna chez lui,
 » pénétré de douleur, &, se jettant la face contre
 » terre : « Malheureux que je suis ! s'écrie-t-il. Que
 » la confiance du roi m'est aujourd'hui funeste !
 » Voyage infortuné dont je prévois l'issue ! Je suis
 » jeune ; je vais accompagner une femme aimable :
 » je suis perdu, si je n'éloigne de moi tout
 » soupçon. Il faut que je sacrifie la moitié de mon
 » être, pour conserver l'autre. » En disant ces pa-
 » roles, il se retranche du nombre des hommes ; & ,
 » renfermant dans une urne les marques sanglantes
 » de son sexe, avec du miel, de la myrrhe, &
 » d'autres parfums, il ferme le vase ; y appose son
 » cachet, & songe ensuite à guérir sa plaie. Le jour
 » de son départ, il va trouver le roi ; &, lui pré-
 » sentant cette urne, en présence de plusieurs cour-
 » tisans : « Seigneur, lui dit-il. ce que j'avois de plus
 » cher & de plus précieux est contenu dans cette
 » urne. Avant de m'éloigner de ces lieux, souffrez
 » que je la confie à la garde de Votre Majesté.
 » Veillez, je vous en conjure, sur ce dépôt que
 » j'estime autant que moi-même, & qu'à mon re-

» tour, je le retrouve en entier. » Le roi reçut le vase ; le cacheta de nouveau avec son anneau , & le confia aux gardes du trésor. Combabe , après avoir ainsi pourvu à sa sûreté , partit avec la reine. Arrivé à la ville sacrée , il poussa l'ouvrage avec tant de diligence , que le temple de Junon fut rebâti , dans l'espace de trois ans. Dans cet intervalle , ce que Combabe avoit appréhendé arriva. Stratonice , voyant tous les jours un jeune homme si aimable , conçut un violent amour pour lui. Les habitans de la ville sacrée disent que ce fut Junon qui lui inspira cet amour ; pour la punir du mépris qu'elle avoit d'abord témoigné pour ses ordres , & , en même tems , afin de faire éclater la probité de Combabe qu'elle favorisoit spécialement. Quoi qu'il en soit , Stratonice ne fut bientôt plus maîtresse de sa passion : sa langueur & ses larmes la trahissoient à chaque instant. Cent fois le jour , elle faisoit venir Combabe dans son appartement. Combabe étoit tout pour elle : elle vouloit à tous momens lui déclarer son amour ; mais la honte la retenoit encore. Enfin , pour vaincre sa pudeur , elle s'enyvra ; & , dans cet état d'oubli de soi-même , elle alla trouver Combabe ; embrassa ses genoux ; lui avoua sa passion , & le pressa d'y répondre. Combabe se défendit d'une pareille proposition , & lui représenta vivement l'indécence de sa conduite ; mais la reine , enhardie par le premier pas , menaça de se tuer , s'il résistoit plus long-tems. Alors Combabe se vit obligé de lui apprendre les précautions qu'il avoit prises , & la mit à portée de juger , par ses yeux , de la vérité de son récit. Ce spectacle apaisa un peu la fureur de Stratonice , mais ne la guérit pas de son amour. Depuis ce moment , elle restoit sans cesse auprès de Combabe. Le plaisir de le voir & de lui parler suppléoit à celui qu'elle ne pouvoit obtenir. Cette espece d'amour subsiste encore dans la ville sacrée. Il y a des femmes qui deviennent amoureuses des prêtres du temple , quoiqu'ils soient

annuques. Les prêtres conçoivent aussi de l'amour pour certaines femmes ; & personne ne s'avise d'en être jaloux. Cet amour est une chose sacrée. Cependant Séleucus apprit ce qui se passoit dans la ville sacrée. Il fut irrité de l'infidélité de sa femme , & plus encore de la perfidie de Combabe. Aussitôt il le rappella , & , dès qu'il fut de retour , le fit jeter dans les fers. Quelque tems après , il donna ordre qu'on le lui amenât. Les courtisans , qui s'étoient trouvés avec le roi , lorsque Combabe prit congé de ce prince , étoient alors présens. Séleucus lui reprocha devant eux , dans les termes les plus vifs , son infidélité envers son prince , son impiété envers la déesse , & enfin l'adultère honteux qu'il avoit commis. Tous les assistans se joignirent au roi pour condamner le vertueux Combabe , qui , d'un front serein , écoutoit tous ces reproches sans répondre un seul mot. Il ne daigna pas même démentir certains calomniateurs effrontés , qui soutenoient avoir vu de leurs propres yeux son commerce illégitime avec la reine. Sur les dépositions de tant d'accusateurs , Combabe fut condamné à mort , & conduit au lieu du supplice. C'est alors qu'il commença à rompre le silence , & qu'il redemanda hautement le dépôt qu'il avoit mis entre les mains du roi , en partant , disant que ce prince ne le faisoit mourir qu'afin de se l'approprier. Séleucus , pour le confondre , se fit apporter l'urne que Combabe lui avoit confiée ; & la lui remit. Combabe leve les cachets , & l'ouvre en présence des spectateurs. « Voilà , dit-il , » en montrant au roi sa triste dépouille , voilà à » quelles extrémités je me suis porté contre moi-même pour éviter le soupçon du crime qu'on » m'impute aujourd'hui. Je prévoyois , en partant , » ce qui arrive aujourd'hui ; & j'ai voulu , aux dépens de mon existence , laisser à mon maître cette » preuve funeste , mais convaincante , de ma fidélité & de mon innocence. » Le roi , saisi d'étonnement , de douleur & de joie , embrasse ten-

drement Combabe ; & , les larmes aux yeux ?
 » Cher ami , lui dit-il , pourquoi as-tu été si bar-
 » bare envers toi-même ? Ton zèle t'a emporté
 » trop loin ; je le condamne en l'admirant : ô mal-
 » heureux , qui as souffert une opération si cruelle !
 » malheureux moi-même , qui ai vu un si triste ob-
 » jet ! Ah ! je n'avois pas besoin d'une si forte
 » preuve ; mais , puisque ce malheur est irrépara-
 » ble , tu feras du moins vengé par la mort des
 » traîtres qui t'ont accusé. Je te comblerai de biens
 » & de richesses. A toute heure , tu seras admis en
 » ma présence , quand même je serois alors occupé
 » aux fonctions secrètes de l'hymen. » Le roi ac-
 » complit exactement toutes ces promesses. Combabe,
 ayant désiré de retourner à la ville sacrée , pour ache-
 ver le temple qu'il avoit laissé imparfait , demeura
 dans cette ville , le reste de ses jours , avec la per-
 mission du roi. On lui érigea dans le temple une
 statue d'airain , qui fut faite par Hermoclès le Rho-
 dien. Cette statue a la figure d'une femme ; mais
 elle est habillée en homme. On dit que les plus
 chers amis de Combabe , pour le consoler un peu
 de sa disgrâce , voulurent la partager , & se muti-
 lerent eux-mêmes dans le temple. Quelques-uns
 pensent que ce fut Junon qui leur inspira ce dessein ,
 afin de donner des pareils à son favori Combabe.
 Quoi qu'il en soit , c'est encore aujour'hui un usage
 assez commun que plusieurs dévots se mutilent dans
 le temple ; mais , après l'opération , ils s'habillent
 en femmes , & ne s'occupent plus qu'aux travaux
 des femmes. On en rapporte la raison suivante.

Dans une fête solennelle , une femme étrangère ,
 ayant eu occasion de voir Combabe à qui son accident
 n'avoit rien ôté de sa beauté , conçut un violent amour
 pour ce jeune homme. Ayant ensuite appris qu'il étoit
 eunuque , elle se rua de désespoir. Pour prévenir dé-
 formais de pareils inconvéniens , Combabe s'habilla
 en femme ; & c'est à son exemple que les Galles ,
 prêtres du temple , portent des habits de femmes.

Essayons maintenant de donner au lecteur quelque idée de la structure & des ornemens de ce fameux temple de la déesse de Syrie. Il est bâti sur une colline, au milieu de la ville, & tourné vers l'orient. L'architecture est d'ordre Ionique. On voit dans le vestibule des deux Priapes, dont nous avons parlé, & qui ont trois cens aunes de hauteur. Tous les ans, il y a un homme qui monte sur un de ces Priapes. Les uns disent que c'est pour converser de plus près avec les dieux; les autres, que c'est pour imiter ce qui arriva au tems du déluge, lorsque les hommes, pour se sauver, monterent sur les arbres & sur les plus hautes montagnes: pour moi, je pense que cette cérémonie se fait en l'honneur de Bacchus, & pour imiter les hommes de bois que les Grecs ont coutume de mettre sur les Priapes qu'ils consacrent à Bacchus. Voici la maniere dont on monte sur ces Priapes. Une même corde environne le Priape & l'homme. Celui-ci, appuyant l'extrémité de ses pieds sur de petits morceaux de bois qui s'avancent sur la surface du Priape, monte ainsi jusqu'au haut, soulevant, en même tems, avec lui la corde, comme un cocher souleve les rênes de ses chevaux. Arrivé sur le sommet, il jette en bas une autre corde, par le moyen de laquelle il attire à lui tout ce qui lui est nécessaire, comme du bois, des habits & des vases. Il s'arrange ensuite, & fait, en quelque sorte, son nid sur ce Priape; car il doit y demeurer pendant l'espace de sept jours. Une foule de dévots viennent apporter des offrandes, & se recommander aux prieres de celui qui est au haut du Priape. Un homme, qui se tient au bas, reçoit leurs présens, & crie leurs noms à celui qui est en haut. Celui-ci se met aussi-tôt en prieres, & recommande aux dieux chacun de ceux qui ont apporté des offrandes. Pendant sa priere, il sonne une cloche qui rend un son aigu & perçant. Il lui est expressément défendu de s'endormir; &, s'il se laissoit aller au sommeil, un scorpion monteroit aussi,

tôt, & l'éveillerait d'une étrange manière. Ignore quel est le mystère de ce scorpion. Il me semble que la crainte de tomber est suffisante pour tenir cet homme éveillé.

Les portes & le toit de cet auguste édifice brillent de l'éclat de l'or. Ce précieux métal est prodigué dans l'intérieur du temple. L'air, qu'on y respire, est chargé de tous les parfums de l'Arabie. Long-tems avant d'entrer dans le temple, on sent une odeur délicieuse; & les habits la conservent long-tems après qu'on en est sorti. Le temple est divisé en deux parties. La première, qui est la plus vaste, est pour le peuple: l'autre est une espede d'escahier où l'on monte par quelques degrés, & dont l'entrée n'est permise qu'aux seuls prêtres. On voit dans ce sanctuaire les statues d'or de Jupiter & de Junon. Jupiter est assis sur des taureaux: Junon est montée sur des lions. D'une main, elle tient un sceptre; de l'autre, une quenouille. Sa tête est couronnée de rayons, & surmontée d'une tour. Elle a pour ceinture cet admirable ceste que les poètes attribuent à Vénus. Elle est couverte d'un grand nombre de pierres précieuses, parmi lesquelles il y en a une bien remarquable. Elle jette, pendant la nuit, une lumière si vive, que tout le temple en est éclairé; mais le jour lui fait perdre son éclat. Ce qu'on admire particulièrement dans cette statue de Junon, c'est que, de quelque côté que vous l'envisagiez, elle vous regarde toujours. Entre Jupiter & Junon, il y a une autre statue d'or. On ne sçait qui elle représente; car elle est accompagnée d'attributs qui conviennent à plusieurs divinités différentes. Les uns veulent que ce soit Bacchus; les autres, Deucalion. Une colombe d'or, placée sur sa tête, a fait croire à quelques-uns que c'étoit Sémiramis. A gauche, en entrant dans le temple, on voit le thrône du soleil; mais on y cherche en vain sa figure. Les habitans de la ville sacrée ne représentent par des statues que les divini-

divinités qu'on ne peut pas voir, & trouvent ridicule qu'on veuille imiter la figure du soleil & de la lune, qui, chaque jour, sont présens à nos yeux. On trouve ensuite la statue d'Apollon. (*Voyez à l'article APOLLON, quelques particularités sur cette statue, & sur les oracles qu'elle rend.*) Voici, au sujet de cette statue, un fait dont j'ai été témoin oculaire. Pendant que les prêtres la portoient sur leurs épaules, elle s'élevoit tout-à-coup en l'air, & avançoit sans être soutenue. Après la statue d'Apollon, on rencontre celles d'Atlas, de Mercure, & de Lucine. Voilà ce qu'il y a de particulier dans l'intérieur du temple. En dehors, on voit un grand autel d'airain, sur lequel il y a une infinité de petites statues d'airain, qui représentent divers personnages illustres. On remarque celle de Sémiramis, qui semble montrer le temple de la main. Voici la raison de cette attitude. Sémiramis, enivrée de sa grandeur, avoit ordonné à ses sujets de l'adorer, préférentiellement à toutes les déesses, & même à Junon. Elle fut obéie; mais son orgueil fut puni par des maladies cruelles & par des disgraces de toute espèce. Elle reconnut alors sa faute; &, pour l'expiation, elle fit faire cette statue, où elle est représentée montrant le temple de Junon; comme pour avertir les peuples que c'est à cette déesse que les honneurs divins sont dûs. Les autres statues n'ont rien de remarquable. Dans le parvis du temple, paissent un grand nombre de bœufs, de chevaux, d'ours & de lions, qui semblent avoir perdu leur férocité naturelle, & qu'on regarde comme des animaux sacrés. Le temple est desservi par un nombre prodigieux de prêtres, qui sont vêtus de blanc. On élit, chaque année, un nouveau grand-prêtre, qui est distingué des autres par une robe de pourpre & une tiare d'or. On offre deux sacrifices par jour, l'un à Jupiter, l'autre à Junon. On sacrifie à Jupiter, en silence; mais le sacrifice offert à Junon est accompagné du son de flûtes & d'un concert de plu-

ieurs voix. Non loin du temple, est un lac où l'on nourrit un grand nombre de poissons, parmi lesquels il y en a de prodigieusement gros. Ils ont chacun leur nom; & ils viennent, quand on les appelle: ce lac est très-profond. On voit au milieu un autel de pierre, qui, au premier coup d'œil, paroît flotter & être porté sur la surface de l'eau. Le vulgaire le croit ainsi. Pour moi, je pense qu'il y a dessous une grande colonne qui le soutient. Cet autel est toujours couronné & parfumé. Chaque jour, il y a des dévots qui vont à la nage y faire leurs prières, & qui le parent de guirlandes. On célèbre sur ce lac plusieurs fêtes; & alors on y transporte les statues qui sont dans le temple. Celle de Junon entre la première dans le lac; car on est persuadé que, si Jupiter appercevoit, le premier, les poissons, ils mourroient tous sur le champ. La plus solennelle de toutes les fêtes que l'on célèbre dans la ville sacrée, est celle qu'on appelle *le bûcher*, ou, selon d'autres, *le flambeau*: voici en quoi elle consiste. Au commencement du printems, on coupe un grand nombre d'arbres que l'on entasse dans le parvis du temple. On attache à ces arbres des chèvres, des brebis, des oiseaux, & plusieurs autres animaux vivans. On y mêle des étoffes précieuses, & divers ouvrages d'or & d'argent: puis on promene autour de ce bûcher les statues des dieux; ensuite on y met le feu; & tout ce qui le compose est réduit en cendres. Cette fête attire dans la ville sacrée un concours prodigieux de peuples, qui viennent de la Syrie & des pays voisins. (Lucien parle ensuite des Galles, sorte d'hommes qui sont consacrés au service du temple. Voyez GALLES.)

Un étranger, que la dévotion amène dans la ville sacrée, doit d'abord se raser la tête & les sourcils. Il immole ensuite une brebis; & se régale de la chair. Il réserve seulement les pieds & la tête avec la toison; après quoi, il se met à genoux sur la

toison ; pose sur sa tête les pieds & la tête de la victime ; & , dans cet état , il prie les dieux d'agréer ce premier sacrifice , promettant de leur en offrir un plus considérable le lendemain. Lorsqu'il s'en retourne , il faut qu'il couche sur la dure , pendant tout le voyage , jusqu'à ce qu'il soit arrivé chez lui. Il y a dans la ville sacrée des hôtes chargés de recevoir les pèlerins de telle ville en particulier , quoique communément ils ne les connoissent pas.

Ce n'est pas l'usage , dans la ville sacrée , qu'on immole les victimes dans le temple. On présente l'animal à l'autel : on le ramene ensuite chez soi ; & là on l'égorge. Quelquefois , après qu'on a couronné les victimes , on les précipite du haut du vestibule du temple , & elles meurent de cette chute. Il y a des dévots fanatiques , qui immolent , de cette manière , leurs propres enfans , excepté qu'ils les précipitent enfermés dans un sac. Ils joignent à cette action dénaturée des invectives non moins barbares contre ces créatures innocentes , en disant qu'ils ne les regardent plus comme leurs enfans , mais comme des bêtes.

Les habitans de la ville sacrée ont coutume de se faire imprimer des marques avec un fer chaud , les unes sur la paume de la main , les autres sur le col , comme une marque de leur dévouement à la grande déesse.

Les jeunes gens , avant de se marier , se coupent la barbe & les cheveux , les enferment dans un vase d'or ou d'argent , sur lequel ils gravent leur nom ; puis ils les déposent , comme une offrande , dans le temple de Junon. J'ai pratiqué autrefois cette cérémonie dans ma jeunesse ; mes cheveux & mon nom sont encore dans le temple.

JUNONALES : fêtes que les Romains célébroient en l'honneur de Junon : votti quelle en fut l'origine. Des prodiges effrayans qui parurent en Italie donnerent occasion aux pontifes d'ordonner une procession de vingt-sept jeunes filles , qui de-

voient marcher divisées en trois bandes , en chantant un cantique composé en l'honneur des dieux par le poëte Livius. Ces filles , pour se conformer aux ordres des pontifes , se rassemblèrent dans le temple de Jupiter *Stator* , & là , commencèrent à apprendre par cœur le cantique qu'elles devoient chanter. Pendant qu'elles étoient occupées à cet exercice , le temple de Junon fut frappé de la foudre. Ce nouveau prodige inquiéta les esprits. On consulta les devins , qui répondirent qu'il falloit que les dames Romaines essayassent d'appaiser la déesse Junon par des offrandes & des sacrifices. En conséquence , les dames Romaines se cotisèrent entr'elles , & firent une somme d'argent assez considérable , qu'elles employèrent à acheter un bassin d'or pour être offert dans le temple de Junon sur le mont Aventin. Le jour marqué par les Décemvirs pour la cérémonie , on introduisit dans la ville , par la porte Carmentale , deux vaches blanches , qu'on avoit fait venir du temple d'Apollon. On portoit ensuite deux statues de Junon faites de bois de cyprès ; après quoi , l'on voyoit venir vingt-sept filles couvertes de longues robes , & chantant un hymne en l'honneur de Junon. Elles étoient suivies des Décemvirs dont la robe étoit bordée de pourpre , & qui avoient sur la tête une couronne de laurier. La procession s'arrêta dans la grande place de Rome. Les filles y formèrent une danse religieuse , réglant leurs pas sur le chant de l'hymne sacré ; puis on se remit en marche , & l'on se rendit au temple dans lequel les statues de cyprès furent placées honorablement ; & grand nombre de victimes furent sacrifiées à Junon par la main des Décemvirs.

JUPITER. C'est le nom que donnoient les anciens payens au maître des dieux & des hommes. Les poëtes disent qu'il naquit de Saturne & de Rhéa. Saturne , averti par l'oracle qu'il seroit un jour détrôné par son fils , avoit coutume de dé-

porter tous ses enfans mâles. Rhéa, ayant mis au monde Jupiter & Junon, ne montra que Junon à son époux, & cacha le petit Jupiter. Son éducation fut confiée aux Corybantes qui faisoient un bruit continuel, en frappant sur des tambours, afin que Saturne n'entendit pas les cris de leur nourrisson. Lorsque Jupiter fut devenu grand, il accomplit l'oracle rendu à son pere; car il le chassa du trône, & partagea son Empire avec ses deux freres Pluton & Neptune. Il prit pour lui le ciel: Neptune eut la mer, & Pluton les enfers. Ce partage étant fait, il épousa sans scrupule sa sœur Junon, & en eut un grand nombre d'enfans qui peuplerent le ciel; mais il ne s'en tint pas à sa femme.

Jamais dieu ne fut plus galant ni plus volage. Les déesses & les mortelles éprouverent tour-à-tour ses amoureux caprices. Il se montrait aux déesses dans tout l'éclat de sa gloire; mais, pour tromper les simples mortelles, il n'y avoit point de forme sous laquelle il ne se déguisât. L'ancienne Mythologie est pleine de ses métamorphoses. Sous la figure d'un Satyre, il surprit la belle Antiope: sous celle d'un taureau, il enleva Europe, fille d'Agénor, roi de Phénicie. Déguisé en cygne, il trompa Leda, fille de Tindare. Il prit la forme de Diane pour triompher de la nymphe Calysto. Il se glissa dans la tour de Danaë, métamorphosé en pluie d'or. Il se changea en aigle pour enlever le beau Ganimède dont il fit son échançon. Mais le plus plaisant de tous ces déguisemens est celui qu'il mit en usage pour se procurer les faveurs d'Alcmène, épouse d'Amphitryon, roi de Thèbes. Cette princesse, sage, vertueuse & prudente, n'étoit pas aisée à tromper. Jupiter choisit le tems où Amphitryon étoit occupé à une guerre importante. Il prit la forme de ce prince, & vint trouver Alcmène, feignant que l'impatience de la voir l'avoit fait quitter le camp, pour quelques instans. Alcmène, sensible à cet empressement si rare dans un époux, accabla de

caresses son mari prétendu. La nuit, que Jupiter passa avec elle, fut prolongée par la puissance de ce dieu, qui avoit sans doute en amour une force divine, puisqu'une nuit entière étoit trop courte pour lui. Ce fut dans les plaisirs de cette longue nuit que le fameux Hercule reçut la naissance.

Jupiter n'étoit pas toujours occupé d'intrigues galantes. Lucien nous le représente fort embarrassé à remplir les fonctions de sa dignité, courant d'un bout à l'autre de l'olympé pour lancer la foudre sur les scélérats dont la terre est remplie, & ne pouvant avec tous ses efforts en exterminer entièrement la race. Les tracasseries & les persécutions de la jalouse Junon lui faisoient quelquefois passer de fâcheux momens. Il eut une guerre importante à soutenir contre les dieux qui s'étoient ligués ensemble pour se soustraire à sa domination. Mais il se comporta, dans cette occasion, avec tant de vigueur, qu'il triompha des efforts réunis de ces rebelles, & les contraignit de s'enfuir en Egypte. Il les y poursuivit sous la forme d'un bélier. Il fut aidé, dans cette expédition, par le géant Œgeon qui avoit cent bras. Quelque tems après, Jupiter courut un péril encore plus grand. Les enfans de la Terre, fiers de leur taille gigantesque, entreprirent d'escalader le ciel. Ils entassèrent plusieurs montagnes les unes sur les autres; mais Jupiter les foudroya & les écrasa sous ces mêmes montagnes qu'ils avoient entassées pour le chasser du ciel.

Les poètes représentent Jupiter assis sur un trône éclatant, & plus élevé que ceux des autres dieux, ébranlant tout l'olympé d'un seul signe de sa tête. Homère fait ainsi parler Jupiter aux autres dieux qui refusoient de lui obéir. « Suspendez, leur » dit-il, au sommet de l'olympé une chaîne qui » descende jusqu'aux enfers: placez-vous tous à » l'extrémité de cette chaîne, & tirez-la de toutes » vos forces, pour tâcher de m'entraîner: moi » seul, j'enleverai d'un doigt l'olympé, la terre, » les enfers, & vous tous suspendus à la chaîne.

» Jugez par ce trait combien ma puissance est supérieure à la vôtre, & craignez de me défobéir.»

Jupiter, selon quelques Mythologistes, n'est autre chose que le ciel ou l'air : d'autres disent que c'est le soleil. Quoi qu'il en soit, on voyoit autrefois dans l'isle de Crète le tombeau de ce prétendu dieu. Il est probable que ce fut un roi de Crète, qui fut adoré après sa mort comme un dieu, à cause de ses belles actions. Tzetzès remarque que le nom de *Jupiter* étoit autrefois commun à tous les rois, comme celui de *Ptolémée* aux rois d'Egypte ; celui d'*Antiochus* aux rois de Syrie ; celui de *César*, aux empereurs Romains. Si l'on en croit Varron, on comptoit jusqu'à trois cens Jupiters, dont on avoit réuni tous les traits pour n'en faire qu'un seul. M. Pluche prétend que le Jupiter des Grecs & des Romains n'étoit autre chose que l'Osiris des Egyptiens. L'aigle étoit l'oiseau favori de Jupiter, & sa monture ordinaire. On représentoit ce dieu tenant de la main gauche un sceptre, & de la droite un foudre. Le chêne lui étoit consacré, parce qu'à l'exemple de Saturne, il apprit aux hommes à se nourrir de gland.

Ce dieu étoit aussi adoré chez les Gaulois, qui le représentoient tenant une lance d'une main, & la foudre de l'autre ; la poitrine & les bras découverts, ainsi qu'on le voit en quelques bas-reliefs. Ils lui environnoient quelquefois la tête d'une couronne radiale, & lui donnoient le nom de *Jou*, ou *Jovis*, qui est d'origine celtique. Ils lui donnoient aussi le nom de *Taran*, c'est-à-dire, en langue celtique, *qui lance la foudre*.

JURISDICTION ECCLÉSIASTIQUE : pouvoir confié par Jesus-Christ aux apôtres & à leurs successeurs, en vertu duquel tout ce qu'ils lient sur la terre est lié dans le ciel ; tout ce qu'ils délient est également délié. Ce pouvoir est purement spirituel, & ne peut s'étendre à aucune chose temporelle. Il réside dans la personne du pape, des évêques & de

leurs représentans. Les prélats ont une autre sorte de juridiction, qui consiste à terminer, par la voie contentieuse, des différends entre les ecclésiastiques & les laïques, en certains cas. Cette juridiction n'est que de droit humain; & c'est des princes que les prélats la tiennent. On distingue ordinairement quatre degrés dans la juridiction ecclésiastique. L'official de l'évêque est le premier: de-là on appelle à l'official de l'archevêque; de l'archevêque au primate; du primate au pape. Voyez quelles sont en France les bornes de la juridiction contentieuse du pape & des évêques, à l'article LIBERTÉS DE L'EGLISE GALICANE.

JUSTIFICATION. C'est le nom que donnent les théologiens au changement intérieur qui se fait dans l'homme, lorsque, de l'état du péché, il passe à celui de la grace, & que, d'ennemi de Dieu qu'il étoit, il devient son ami. La justification se fait par l'application des mérites de Jésus-Christ. Elle consiste non-seulement dans la rémission des péchés, mais aussi dans la sanctification & le renouvellement de l'homme intérieur, par la réception de la grace & des dons qui l'accompagnent.

JUTURNE : nymphe du fleuve *Numicus*, honorée comme une divinité chez les anciens Latins. Virgile la fait sœur de Turnus. Il dit que Jupiter, lui ayant ravi sa virginité, lui accorda l'immortalité pour la dédommager de cette perte. La vérité est qu'il y avoit dans le *Latium* une fontaine appelée autrefois *Juturne* *, & aujourd'hui *Tréglio*, dont les eaux étoient très-salutaires.

* C'est-à-dire *adjurice*, du mot latin, *jurare*, aider.





✻ [K A A] ✻

KAABA (*la*) *. Au milieu d'un espace, que renferme le temple de la Mecque, s'éleve un édifice quarré, d'environ quinze pieds, un peu plus haut qu'il n'est long & large. On ne voit de ce bâtiment qu'une étoffe de soie noire, dont les murailles sont entièrement couvertes, à l'exception de la plate-forme qui sert de couverture à cette maison, & qui est d'or coulé en table: elle sert à recevoir les eaux du ciel, qui n'en verse que très-rarement dans ce climat. C'est-là ce bâtiment célèbre chez les Musulmans, qui le mettent au-dessus de tous les édifices que les maîtres du monde ont élevés avec tant de travaux & de dépenses. « Abraham, disent-ils, construisit cette maisonnette, dans le tems de ses persécutions, Dieu lui ayant révélé qu'il avoit choisi ce lieu, de toute éternité, pour y placer sa bénédiction. C'est ce même bâtiment qu'Ismaël hérita de son pere. On y montre encore son tombeau. Enfin c'est la sainte maison, connue sous le nom de *Kaaba*, ou de *maison quarrée*, vers laquelle tous les Mahométans adressent leurs vœux & leurs prieres. Cette *Kaaba*, au reste, n'est construite que de pierres du pays, assemblées & liées par un simple mortier de terre rouge, que le tems a durci. Le jour n'y entre que par le côté oriental, où est une ouverture en forme de porte. Cette porte est fermée par deux battans d'or massif, attachés à la muraille par des gonds & des pentures de même métal. Le seuil est d'une seule pierre, sur laquelle tous les pèlerins viennent humilier leur front. La porte de la *Kaaba* s'ouvre rarement, parce que l'in-

✻ *Mœurs & usages des Turcs.*

térieur ne renferme rien qui puisse augmenter la dévotion des pélerins. On n'y voit que de l'or qui couvre les deux planchers d'en-haut & d'en-bas, aussi-bien que les murailles. Voyez KÉBLA & PÉLERINAGE.

KADARIS, différens de KADRIS, dont on peut voir l'article ci-après, est le nom de certains sectaires Mahométans, qui sont entièrement opposés aux Jabaris. Ceux-là nient absolument les décrets de la Providence divine, & la prédestination. Ils soutiennent que l'homme est un agent libre, & qu'il dépend de sa volonté, comme d'un principe certain, de faire de bonnes ou de mauvaises actions. Cette opinion des Kadaris est tout-à-fait rejetée par les Mahométans, comme hérétique & contraire aux principes de leur religion.

KADÉZADÉLITES : autre nom d'une secte particulière de Mahométans. Les Kadézadélites observent, dans les funérailles des morts, des cérémonies qui s'éloignent de l'usage commun, comme de crier dans l'oreille du mort, « Qu'il se souvienne » qu'il n'y a qu'un Dieu, & que son prophète n'est qu'un. » Ils récitent aussi pour les morts des prières particulières. C'est presque la seule chose en quoi ils diffèrent des autres Mahométans.

KADOIE. C'est le nom que donnoient les anciens Grecs aux ministres des cérémonies secrètes de la religion, & aux dépositaires des mystères des grands dieux.

KADRIS : sorte de religieux Turcs, dont toute la dévotion consiste à se déchirer le corps à coups de fouet. Ils vont tout nus, comme des Corybantes, en se frappant avec des lanieres, jusqu'à ce qu'ils soient tout couverts de sang, & répétant sans cesse le mot *hai*, qui veut dire *vivant*, un des attributs de Dieu. Quelquefois, semblables à des chiens enragés, ils tombent par terre, la bouche pleine d'écume, & le corps dégouttant de sueur. Le fameux Visir Kiuperli, trouvant de l'indéceance

Sans ces fortes d'exercices, supprima l'ordre; mais à peine fut-il mort, qu'on le rétablit.

Tous ceux qui veulent faire le noviciat dans cet ordre, reçoivent, en y entrant, un petit fouet de bois de saule verd, du poids de quatre cens dragmes. Ils le portent toujours pendu à leur ceinture, & règlent le poids de leur nourriture à celui de ce fouet; en sorte que la sportule diminue, à proportion que le bois se sèche & qu'il devient plus léger.

Chaque Kadris est obligé de faire une retraite de quarante jours, une fois dans l'année. Il s'enferme alors dans une petite cellule, & n'est visible pour qui que ce soit. Ces moines ont la permission de s'enivrer de vin, d'eau-de-vie & d'opium, pour être en état de soutenir leur danse ridicule, pendant un jour entier. Ils ont d'ordinaire l'esprit fort subtil; sont grands sophistes & grands hypocrites. On leur permet de sortir du couvent pour se marier: alors ils changent d'habits; &, pour se faire connoître, ils y mettent des boutons noirs. Les religieux de la compagnie de Jesus avoient, dit-on, pris cet usage des Kadris; car, comme l'on sçait, il y avoit des Jésuites de toute robe & de tout état.

Le fondateur de cet ordre de religieux Mahométans s'appelloit *Abdul-Kadri*; & c'est de lui qu'ils ont pris leur nom. Il étoit, dit-on, grand juriconsulte & grand philosophe. Entre plusieurs prétendus miracles que les Kadris racontent de leur maître, nous choisissons le suivant. Etant près d'arriver à Babylone où il avoit dessein de s'établir, les dévots & les fantons de cette ville allèrent au-devant de lui. Un d'eux tenoit à la main un plat rempli d'eau; voulant lui faire entendre que, comme ce plat étoit plein jusqu'au bord, & que l'on n'y pouvoit rien ajoûter, leur ville étoit si pleine d'hommes sçavans & religieux, qu'elle n'en pouvoit contenir davantage, & qu'il n'y avoit point de place pour lui. Ce subtil sophiste, sans rien répondre à cet hiéroglyphe par lequel ils prétendoient se dispen-

ser du droit de l'hospitalité, leva d'abord les mains au ciel; & se baissant ensuite, il ramassa une feuille de rose, qui étoit à terre, & la mit dans le plat où étoit l'eau, leur faisant voir qu'elle y trouvoit sa place, quoiqu'il fût plein. Ce trait parut si ingénieux aux Babyloniens, qu'ils regarderent Abdulkadri comme un miracle de sagesse, & le menerent en triomphe dans leur ville où ils le firent supérieur de tous leurs ordres religieux.

KALENDRIS ou **KALENDERIS** ou **CALENDERS**: sorte de derviches ou religieux Turcs, ainsi nommés d'un certain Santon appelé *Kalenderi*, leur fondateur. Ses disciples nous le représentent comme un excellent médecin & sçavant philosophe, qui possédoit des vertus surnaturelles, par le moyen desquelles il faisoit des miracles de la plus grande authenticité. C'étoit, disent-ils, un de ces hermites que l'on appelle en arabe *Abdal*. Il alloit la tête nue & le corps plein de plaies. Il n'avoit point de chemise, ni d'autre habit pour se couvrir que la peau d'une bête sauvage sur les épaules. Il avoit à sa ceinture quelques pierres bien polies, & à ses bras, au lieu de diamans & de rubis, des pierres fausses, qui jettoient beaucoup d'éclat. Il chantoit sans cesse des sonnets en arabe sur des airs qui leur convenoient admirablement bien; de sorte qu'il passoit pour un autre David. Mais, quelque sage & honnête que fût ce Santon, ses disciples ne lui ressembloient guères. Ils aiment la joie & le plaisir, & bannissent, autant qu'ils peuvent, la mélancolie & la tristesse. Ils vivent sans soucis, sans passions, sans embarras d'esprit; & disent d'ordinaire entre eux: « Aujourd'hui est à nous; demain est à lui; » qui sçait s'il en jouira? » D'après cette maxime, ils ne perdent aucune occasion de se donner du plaisir, & passent tout leur tems à manger & à boire. Pour satisfaire leur gourmandise, ils vendent les pierres de leurs ceintures, leurs bracelets & leurs pendans d'oreilles. Quand ils sont chez des person-

Les riches, ils s'accoutmodent à leur humeur, & se rendent agréables à tous ceux de la maison par leurs contes & leurs plaisanteries, afin qu'on leur fasse bonne chère. Ils croient la taverne aussi sainte que la mosquée, & pensent aussi-bien servir dieu dans la débauche, & en se servant, comme ils disent, librement de ses créatures, que les autres en jeûnant & en se mortifiant.

KALIFE. Voyez **CALIFE.**

KAMAËTZMA: divinité honorée chez les Indiens, & qui, selon les Bramines, est femme d'Ixora, un de leurs principaux dieux. Kamaëtzma est la Pomme des Indiens. Elle préside aux fruits; & le jour de sa fête, on remplit sa pagode de tout ce que les vergers ont de plus rare en chaque espece. Le peuple s'imagine que la divinité mange tous ces fruits; & ce qui contribue à fortifier cette opinion, c'est la fourberie des prêtres, qui est tout-à-fait semblable à celle des ministres de Bel, que Daniel confondit avec tant d'adresse. La fête de Kamaëtzma, étant finie, on ferme, à l'entrée de la nuit, son temple qui est encore tout plein des fruits offerts pendant la journée: on n'y laisse qu'un jeune enfant couronné de fleurs. Pendant la nuit, les prêtres s'introduisent dans la pagode par une issue souterraine, qu'eux seuls connoissent. Ils emportent tous les fruits; & le lendemain, on est tout surpris de ne retrouver dans la pagode que l'enfant couronné de fleurs.

KAMISINO: espece d'habit de cérémonie que les Japonois de la secte des Sintos mettent par-dessus leurs autres vêtements, lorsqu'ils vont visiter les pagodes. Voyez **SINTOS.**

KARI-CHANG. C'est ainsi que les habitans de l'isle Formose appellent un temps d'abstinence & de dévotion, qui a quelque rapport avec notre Carême. Le Kari-chang est composé de vingt-sept articles, qu'ils doivent observer exactement, sous peine d'être châtiés sévèrement, s'ils y manquent.

Entr'autres choses, il leur est défendu, pendant ce temps, de construire des huttes, de se marier, & même d'avoir commerce avec leurs femmes, quand ils en ont. Ils ne peuvent ni vendre des peaux, ni semer, ni forger des armes. Il ne leur est pas permis de faire quelque chose de neuf; de tuer des cochons; de nommer un enfant nouveau-né. Ils ne peuvent pas même entreprendre de voyage, si c'est le premier qu'ils aient jamais fait. Les Formosans prétendent que ces loix leur ont été imposées par un de leurs compatriotes, qui, se voyant exposé au mépris public, parce qu'il étoit naturellement difforme & hideux, conjura les dieux de l'admettre dans le ciel, la première fois qu'il recevrait quelque insulte. Ses vœux furent entendus. Ce Formosan, qui avoit à peine une figure d'homme, devint un dieu redoutable, & ne tarda pas à se venger des railleries de ses compatriotes. Il descendit dans l'île Formose, & leur apporta les vingt-sept articles qui composent le Kari-chang, & leur fit les plus terribles menaces, s'ils en négligeoient un seul.

KASMILLE: divinité du paganisme, adorée autrefois chez les Samothraces. Ces peuples lui attribuoient les mêmes fonctions que les Grecs & les Romains donnoient à Mercure.

KÉBER. Ce mot, qui signifie *infidèle*, désigne une secte des Persans. Les Kébets croient l'âme immortelle; mais ils reconnoissent plusieurs dieux.

KÉBLAH, ou **KÉBLEH**. Les Turcs appellent ainsi la partie du monde vers laquelle ils se tournent en faisant leurs prières, & l'action même de se tourner vers un point fixe. Ils avoient coutume de se tourner autrefois vers le temple de Jérusalem; mais c'est à présent vers celui de la Mecque. Ce temple s'appelle *Kaaba*, ou *maison sacrée*. (*Voyez KAABA*.) « Dieu, dit l'Alcoran, a établi la Kaaba, » qui est la maison sacrée, pour être la station des » hommes. » La manière, dont Mahomet reçut ce prétendu commandement, est marquée au même en-

droit de l'Alcoran ; car , ayant cessé de se tourner vers le temple de Jérusalem , comme il avoit accoutumé de faire auparavant , & roulant ses yeux , en regardant vers le ciel , comme s'il cherchoit quelque point pour se fixer , Dieu lui parla ainsi : « Nous voyons que tu tournes la face vers le ciel ; c'est pourquoi nous te fixerons une Kéblah qui te plaise. » Tourne-toi donc vers le temple sacré , &c. * Ils donnent aussi le nom de *Kéblah* à un certain autel qu'ils ont dans toutes leurs mosquées , & qui regarde toujours le temple de la Mecque.

KÉRAMIENS : sectaires Mahométans , ainsi nommés , parce qu'ils eurent pour chef Mohammed-Ben-Kéram. Les Kéramiens étoient , parmi les Musulmans , ce que les Anthropomorphites furent parmi les Chrétiens. Ils prirent à la lettre les métaphores dont Mahomet a fait usage dans l'Alcoran , en parlant de Dieu , & s'imaginèrent que cet Être spirituel avoit en effet des yeux , des pieds , des mains & les autres sens qu'on lui prête dans le style figuré.

KESSABIENS : nom d'une secte de Mahométans , qui soutenoient que Mahomet-Ben-Hanefah , fils d'Ali , mais d'une autre femme que Fatime , n'étoit point encore mort ; qu'il devoit reparoître un jour , & régner avec gloire sur les Musulmans.

KEYOMARAS , ou **CHAÏOMER** , roi de Médie , législateur & chef de la religion des anciens Perses avant Zoroastre.

KHUMANO-GOO : sorte d'épreuve en usage au Japon. On appelle *goo* un papier auquel les Jammabos ont appliqué leur cachet , & qui est rempli de caractères magiques , de figures de corbeaux & d'autres oiseaux. On prétend que ce papier est un préservatif assuré contre la puissance des esprits malins ; & les Japonois ont soin d'en acheter des Jammabos , pour les exposer à l'entrée de leurs maisons. Mais , parmi ces goos , ceux qui ont la plus grande vertu , viennent d'un certain endroit

* Vie de Mahomet , par M. Gagnier.

nommé *Khumano* ; ce qui fait qu'on les appelle *Khumanu-goos*. Lorsque quelqu'un est accusé d'un crime, & qu'il n'y a pas de preuves suffisantes pour le condamner, on le force de boire une certaine quantité d'eau dans laquelle on met un morceau de *Khumano-goo*. Si l'accusé est innocent, cette boisson ne produit sur lui aucun effet ; mais, s'il est coupable, il se sent attaqué d'une colique violente, qui lui cause d'horribles douleurs & le force à faire l'aveu de son crime.

KHÛTÛKTÛ. C'est le nom que les Tartares Mongols donnent à celui qui tient parmi eux la place du Dalai-Lama, ou grand Lama du Tibet. Ces peuples étant trop éloignés du lieu de la résidence de ce chef souverain de la religion des Tartares, le grand Lama leur envoie, pour les gouverner, des subdélégués auxquels il communique sa divinité. Le *Khûtûktû* jouit des mêmes honneurs & des mêmes privilèges que le Dalai-Lama qu'il représente. Il est adoré comme un dieu, & servi par des prêtres qu'on nomme *Lamas*. Les Mongols lui attribuent aussi l'immortalité. Ils avouent qu'il disparoit quelquefois, mais qu'il reparoit, un instant après, sous la figure d'un jeune enfant. Ce dieu visible fait sa résidence ordinaire à *Khûkhû-Hotûn*. Le P. Gerbillon, Jésuite, eut occasion de le voir en 1688, & nous a laissé quelques particularités curieuses sur la personne de cet imposteur. Sa figure, dit-il, n'avoit rien de divin. Il avoit le visage long & la physionomie fort plate. Il étoit placé sur une estrade au fond d'un temple, & assis sur deux grands coussins, l'un de brocard, l'autre de satin jaune. A ses côtés, étoient suspendues plusieurs lampes ; mais il n'y en avoit qu'une seule d'allumée. Il étoit revêtu d'un vaste manteau de damas jaune, qui lui enveloppoit tout le corps depuis la tête jusqu'aux pieds. Ce manteau étoit bordé d'une espèce de galon de soie de diverses couleurs, de la largeur de trois ou quatre doigts, & ressembloit

bloit assez aux chapes de nos prêtres. Le prétendu dieu avoit la tête nue & les cheveux frisés. Le P. Gerbillon fut aussi témoin de la manière dont il reçut les ambassadeurs de l'empereur de la Chine. Le Khûtûkrû se leva pour les recevoir. Lorsqu'ils s'approchèrent de lui, ils jetterent leurs bonnets à terre, & se prosternerent trois fois, frappant la terre du front; puis ils allèrent, chacun à leur tour, se mettre à genoux à ses pieds. Il leur mit la main sur la tête, & leur fit toucher son chapelet. Les ambassadeurs, avant de s'éloigner, réitérèrent leurs adorations. Alors le dieu commença par s'asseoir; puis les ambassadeurs s'assirent à ses côtés, sur des estrades préparées exprès. Tous les gens de leur suite vinrent également adorer le Khûtûkrû, qui leur imposa les mains, & leur fit toucher le chapelet. On servit ensuite du thé. Le dieu, ayant avancé le bras pour prendre une coupe de porcelaine, le P. Gerbillon remarqua qu'il avoit le corps enveloppé d'écharpes rouges & jaunes, & les bras nus jusqu'aux épaules. Après qu'on eut pris le thé, on entra en conversation. Le dieu daigna à peine lâcher cinq ou six mots; mais il observa tout le monde attentivement, & quelquefois on le vit sourire. Lorsque les ambassadeurs se leverent & prirent congé de lui, il resta assis, & ne répondit à leurs respects par aucune marque de civilité. Le Jésuite ajoute qu'il n'y avoit aucune statue dans le temple où résidoit le Khûtûkrû. Il remarqua seulement des figures de divinités peintes sur les murailles. Il vit dans une chambre voisine un enfant de sept ou huit ans, vêtu & assis de la même manière que le Khûtûkrû, & à côté duquel il y avoit une lampe allumée: c'étoit sans doute celui qu'on destinoit à lui succéder. Ce Khûtûkrû qui, dans son origine, n'étoit que le vice-gérant, ou le lieutenant du grand Lama chez les Tartares Kalmoucks & Mongoles, enyvré par les honneurs qu'on lui rendoit, & oubliant qu'il ne devoit sa puissance qu'au grand Lama, s'est révolté

contre son maître, & s'est établi lui-même chef souverain de la religion de tous ces peuples. Aujourd'hui il ne le cède point au grand Lama lui-même, en puissance & en autorité. Il se montre rarement au peuple ; & , lorsqu'il paroît , c'est avec une pompe & une magnificence dignes de sa prétendue divinité. Le son de divers instrumens de musique accompagne sa marche. Il arrive à une tente superbement tapissée de velours de la Chine. Il s'assied , les jambes croisées , sur une espèce de trône dressé exprès pour lui. Ses Lamas , ou prêtres , sont assis au-dessous de lui , sur plusieurs coussins. A sa droite , on voit sa sœur qui , par un privilège particulier , exerce les fonctions de Lama , & qui , comme les autres prêtres , a la tête rasée. Dans les Notes sur l'Histoire généalogique des Tatars , on trouve une description un peu différente de cette cérémonie. L'auteur rapporte qu'aux deux côtés du Khûtûktû , « on voit deux figures qui représentent la divinité ; qu'ensuite les autres Lamas sont assis , des deux côtés à terre , sur des carreaux , depuis l'endroit où le grand-pontife est assis , jusqu'à l'entrée du pavillon ; qu'en cette situation , ils tiennent un livre à la main dans lequel ils lisent tout bas. » Le même auteur ajoute : « Dès que le Khûtûktû est assis , les instrumens cessent ; tout le peuple , assemblé devant le pavillon , se prosterne , & fait des exclamations à la gloire de la divinité , & à la louange du Khûtûktû. » Les Lamas encensent le prétendu dieu , les idoles qui sont à côté de lui , & tous les assistans , avec des encensoirs où brûlent des herbes odoriférantes. Ils vont ensuite déposer leurs encensoirs au pied du Khûtûktû ; après quoi , le plus distingué d'entre les Lamas présente au dieu prétendu , & aux idoles qui l'accompagnent , des offrandes de lait , de miel , de thé & d'eau-de-vie : toutes ces choses sont contenues dans des tasses de porcelaine. Le Khûtûktû & les idoles reçoivent chacun sept de ces tasses. Pendant ces cérémonies ,

les assistans font éclater leur joie & leur dévotion , en criant souvent : « Le Khûtûktû est un paradis » brillant ! » Le pontife , après avoir seulement touché du bout des lèvres les liqueurs qui ont été servies devant lui , ordonne qu'on les partage entre les chefs des tribus , & s'en retourne dans son palais. Les Tartares font persuadés que ce pontife , à chaque nouvelle lune , reprend toute la fraîcheur de la première jeunesse. Pour entretenir le peuple dans cette opinion , le Khûtûktû , pendant le cours du mois , observe de ne point se raser , & de se donner un air vieux & hideux. La veille du premier jour de la nouvelle lune , il fait secrètement sa barbe avec le plus grand soin. Il cache les sillons de l'âge avec du blanc & du rouge. Il joint à toutes ces précautions une parure avantageuse & recherchée. Dans cet état , il se montre aux yeux du peuple , frais & vermeil comme un jeune homme de vingt ans.

KIARAN. (*ordre de S.*) C'est un ordre religieux , fondé en Irlande par S. Kiaran , disciple de saint Finien.

KICHTAN. Les sauvages , qui habitoient la partie de l'Amérique , où est aujourd'hui située la nouvelle Angleterre , donnoient ce nom à l'Être suprême.

KIMDI. Ce terme , chez les Turcs , répond à celui de *vêpres* parmi nous. Il exprime l'heure de la priere qu'ils ont coutume de faire entre midi & le soir.

KINIAN-SUDDAR , c'est-à-dire *acquisition de l'étoffe* : espece de serment qui est en usage parmi les Juifs , & qui consiste à toucher l'habit ou le mouchoir des témoins qui assistent à un marché , ou à une convention. Les deux parties déclarent , par cette cérémonie , qu'ils tiennent la convention pour conclue & valable. Les notaires n'ont pas plus d'autorité qu'un simple témoin dans toutes les affaires de commerce , de même que pour les contrats , les testamens , les mariages , les divorces. Pour

que tous ces actes soient valides , il faut qu'ils soient faits en présence de trois témoins.

KIO, ou **FOKE-KIO**, c'est-à-dire *le Livre des fleurs excellentes*. Ce livre , qui contient la doctrine de Xaca , est fort respecté au Japon. Xaca avoit laissé les principaux articles de sa doctrine, tracés de sa propre main , sur des feuilles d'arbres. Deux de ses disciples les plus zélés recueillirent avec grand soin ces précieux manuscrits , dont ils formerent le livre que les Japonois nomment *Kio*, ou *Foke-Kio*. Cet ouvrage valut aux deux compilateurs les honneurs divins. Ils sont représentés dans les temples de Xaca , l'un à la droite , l'autre à la gauche de leur maître.

KISTNERAPPAN. C'est le nom que les Indiens Gentils donnent au dieu de l'eau. Lorsqu'un malade est sur le point de mourir , ils lui mettent de l'eau dans la main , & prient Kistnerappan d'offrir lui-même à l'Être souverain le malade , au moment de sa mort , purifié de toutes ses souillures.

KITOO : nom d'une priere Japonoise , que l'on récite ordinairement dans les tems de calamité publique. *Voyez* **INGEN**.

KIWASA : une des principales idoles des habitans de la Virginie. Elle a souvent une pipe à la bouche ; & , pour en imposer au peuple , un prêtre , adroitement posté derrière l'idole , fait en sorte qu'elle paroisse fumer réellement. Plusieurs de ces idolâtres ont dans leurs maisons de petits oratoires consacrés à Kiwasa. C'est-là qu'ils lui rendent, chaque jour , des hommages , & qu'ils le consultent dans toutes leurs entreprises importantes. Cette prétendue divinité rend des oracles fameux dans son temple. Les prêtres l'évoquent par le moyen de certaines paroles mystérieuses. A leur voix , Kiwasa paroît au milieu de l'air , sous une figure humaine , avec un air noble & majestueux. Une touffe de cheveux lui couvre le côté gauche de la tête , & lui descend jusqu'aux pieds. Il fait quelques tours

dans le temple, témoignant une grande agitation : quelque tems après, il devient plus tranquille. Il ordonne que tous les prêtres se rendent en sa présence ; &, lorsqu'ils sont tous assemblés, il leur donne sa réponse ; après quoi, il prend congé d'eux, & s'éleve rapidement dans les airs. Les Virginiens regardent, comme autant d'inspirations particulières de Kiwasa, tous les caprices & toutes les phantaisies qui leur passent par la tête ; & cette idée leur fait commettre une infinité d'actions extravagantes.

KOBODAY : instituteur d'un ordre de moines au Japon, dont le couvent sert d'asyle aux criminels. On lui rend les honneurs divins ; & plusieurs lampes sont allumées, jour & nuit, devant son idole.

KODGIA. C'est le nom que donnent les Mahométans à un officier des mosquées.

KOLLOK : nom d'une fête qu'on a coutume de célébrer au Pégu, pays situé dans la presqu'île au-delà du Gange. Le peuple s'assemble en foule ; & alors on choisit un certain nombre de femmes pour former une danse mystérieuse à l'honneur des dieux de la terre ; mais, le plus souvent, on prend, pour danser, des hermaphrodites qui sont en très-grand nombre dans le pays. Ces hommes amphibies s'agitent violemment, en faisant mille contorsions affreuses, & continuent cet exercice jusqu'à ce qu'épuisés de fatigue, ils perdent haleine, & tombent en défaillance. Alors ils sont ravis dans une espèce d'extase, & l'on s'imagine que les dieux leur parlent & leur communiquent des secrets importans. Lorsqu'ils ont repris leurs sens, ils révèlent aux assistans ce qu'ils ont appris dans leur entretien avec les dieux ; & leurs discours sont écoutés comme autant d'oracles.

KOMOS. Les Abyssins ont dans chacune de leurs églises un officier qu'ils nomment *Komos*, qui est chargé du soin de régir le temporel de cette église, & de connoître des différends qui surviennent entre les clercs.

KOPPUHS. C'est ainsi que l'on nomme, dans l'isle de Ceylan, les prêtres du second ordre. Ils sont vêtus comme les laïques; & même, lorsqu'ils exercent leurs fonctions dans le temple, ils ne sont distingués du peuple que par du linge blanc, & une propreté plus grande. Ils prennent toujours le bain, avant de s'approcher de l'autel. On leur assigne pour leur subsistance une portion de terres qui appartiennent au temple qu'ils desservent. Mais, comme ce revenu est ordinairement fort médiocre, ils emploient à différens travaux lucratifs le tems que les fonctions de leur état leur laissent libre; en cela, beaucoup plus estimables que ces prêtres fainéans des pays voisins, qui ne s'occupent qu'à duper les dévots crédules pour tirer de leur bourse de quoi subsister à l'aise. Les fonctions des Koppuhs se réduisent à offrir à l'idole du riz bouilli & d'autres mets qui, après avoir resté quelque tems exposés sur l'autel, servent à nourrir les différens officiers du temple, tels que les tambours, les joueurs de flûte, &c.

KORBAN : sacrifice autrefois en usage parmi les Chrétiens Orientaux, qui, pour représenter les anciennes agapes, égorgé un mouton dans l'église, & en distribuoient les pièces aux assistans. Ce sacrifice a été aboli par les soins des missionnaires. Voyez **CURBAN**, dont cet article est le supplément.

KUIL-KIAPSTI. C'est le nom d'une fausse divinité adorée par les Chinois, laquelle a un temple dans la ville de Kangheu.

KUON-IN-PUSA. Les Chinois donnent ce nom à une de leurs prétendues divinités. Ils sont persuadés que, de mille lieues, elle voit les besoins & entend les prières de ceux qui l'invoquent; & c'est ce qu'exprime le nom de *Kuon-in-Pusa*.

KYNIRADES, ou CYNIRADES. Cynire, roi de Chypre, aveuglé par une passion insensée pour une de ses maîtresses, en voulut faire une divinité: ↓

ordonna à tous ses sujets de l'adorer sous le nom de *Vénus*, & confia le soin de ce culte à des prêtres qu'il choisit dans sa propre famille, & qui, pour cette raison, furent appelés *Kynirades*, ou *Cynirades*.

KYRIAQUES *. On donnoit autrefois ce nom à tous les lieux consacrés au Seigneur.

† **KYRIE, ELEÏSON**. Ces mots grecs, qui signifient, *Seigneur, ayez pitié de nous*, se récitent ou se chantent au commencement de la Messe. C'est depuis le pape S. Grégoire, que l'usage de chanter le *Kyrie* à la Messe a commencé de s'observer universellement dans l'Eglise. On fit même des reproches à ce pontife de ce qu'il vouloit introduire dans l'église de Rome la langue, les prières & les usages des Grecs. A Milan, on dit trois fois le *Kyrie* après le *Gloria in excelsis*, trois fois après l'Evangile, & trois fois à la fin de la Messe, sans dire *Christe eleïson*. Dans quelques églises, on ajoutoit le mot *ήμας*, qui signifie *nous*; ce qui rendoit le sens complet *Κυριε, ελεησον ημας*: « Seigneur, ayez pitié de nous. »

KYRIELLE. On donnoit anciennement ce nom aux Litanies, parce qu'elles commencent toujours par ces mots : *Kyrie, eleïson*.

* Du grec *Κυριος*, *Seigneur*.





~ [L A B] ~

L *ABARUM*: enseigne militaire, & monogramme de Jesus-Christ. C'est à ce second titre que nous croyons devoir lui donner place dans cet ouvrage. L'an 312 de l'ère chrétienne, l'empereur Constantin le Grand, étant en guerre contre le tyran Maxence; « comme ses forces, dit M. l'abbé Fleury, étoient moindres que celles de son adversaire, il crut avoir besoin d'un secours supérieur, & pensa à quelle divinité il s'adresseroit. Il considéra que les empereurs qui, de son tems, avoient été zélés pour l'idolatrie & la multitude des dieux, avoient péri misérablement, & que son pere Constance, qui avoit honoré, toute sa vie, le seul Dieu souverain, en avoit reçu des marques sensibles de protection. Il résolut donc de s'attacher à ce grand Dieu, & se mit à le prier instamment de se faire connoître à lui, & d'étendre sur lui sa main favorable. L'empereur Constantin prioit ainsi de toute son affection, quand, vers le midi, le soleil commençant à baisser, comme il marchoit par la campagne avec des troupes, il vit dans le ciel au-dessus du soleil une croix lumineuse & une inscription, où on lisoit ces mots: « Ceci te fera vaincre. » Il fut étrangement surpris de cette vision; & les troupes qui l'accompagnoient & qui virent la même chose, ne furent pas moins étonnées. L'empereur, long-tems après, racontoit cette merveille, & assuroit avec serment l'avoir vue de ses yeux, en présence d'Eusebe, évêque de Césarée, qui en a écrit l'histoire. »

« Constantin fut occupé, le reste du jour, de cette merveille, pensant à ce qu'elle pouvoit signifier. La nuit, comme il dormoit, Jesus-Christ lui apparut avec le même signe qu'il avoit vu dans le ciel, & lui ordonna d'en faire une image & de s'en ser-

vir contre les ennemis dans les combats. L'empereur se leva avec le jour, & déclara le secret à ses amis; puis, il fit venir des orfèvres & des joyailliers, & s'étant assis au milieu d'eux, leur expliqua la figure de l'enseigne qu'il vouloit faire, & leur commanda de l'exécuter avec de l'or & des pierres précieuses: en voici la forme. Un long bois, comme d'une pique, revêtu d'or, avoit une traverse en forme de croix. Au bout d'en-haut étoit attachée une couronne d'or & de pierreries, qui enfermoit le symbole du nom de *Christ*, c'est-à-dire les deux premières lettres *chi* (X) & *ro* (P) cette dernière lettre posée au milieu du *chi*. A la traverse de la croix, pendoit un petit drapeau carré, d'une étoffe très-précieuse, de pourpre, tissée d'or & chargée de pierreries. Au-dessus de ce drapeau, & au-dessous de la petite croix, c'est-à-dire du monogramme, étoit en or l'image de l'empereur & de ses enfans: telle fut l'enseigne que fit faire Constantin. La forme n'en étoit pas nouvelle; mais on ne trouve point avant ce tems le nom de *labarum*, que l'on lui donna toujours depuis. L'empereur en fit faire de semblables pour toutes ses troupes. Lui-même portoit sur son casque la croix, ou le monogramme de *Christ*. Ses soldats le portoient sur leurs écus; & les médailles des empereurs Chrétiens en sont pleines. L'empereur choisit ensuite cinquante hommes des plus braves & des plus pieux de ses gardes, qui eurent la charge de porter le *labarum* tour-à-tour. »

Constantin ne tarda pas à remporter la victoire sur le tyran Maxence. En reconnoissance, il fit non-seulement cesser les persécutions contre les Chrétiens; il donna les édits les plus favorables, pour l'exercice de leur religion; lui même embrassa le Christianisme; & son règne, l'un des plus glorieux qu'on eût vus jusqu'alors, fut, à proprement parler, le règne de Jésus-Christ & de son Eglise.

LACHÉSIS *, l'une des trois Parques divinités par les anciens, & qui présidoient à la destinée des hommes. L'emploi particulier de Lachésis étoit de tenir le fuseau de la vie.

LACTURCE ou **LACTUCINE ****: déesse des anciens Romains, qui présidoit aux fromens, lorsqu'ils sont encore dans leur première sève & qu'ils s'amolissent en forme de lait.

LÆTARE. C'est le nom que l'on donne au quatrième dimanche de Carême, parce que l'introïte de la Messe de ce jour commence par ce mot *Lætare*: « Réjouissez-vous. »

LAGENOPHORIES †: fêtes que les Athéniens célébroient du temps des Ptolémées. Elles étoient ainsi nommées, parce que chacun s'y rendoit muni d'une bouteille dont il buvoit pendant la cérémonie.

LAÏCOCEPHALE ††. Ce mot désigne un hérétique, qui reconnoît pour chef de l'Eglise un laïque.

LALLUS, divinité des anciens Romains, qui présidoit aux mots enfantins & aux chansons dont les nourrices se servent pour divertir ou endormir leurs nourrissons.

LAMA. (*le grand*) Voyez **DALAI-LAMA**.

C'est aussi le nom des ministres & prêtres de ce prétendu dieu. Le jaune est leur couleur favorite. Leurs chapeaux, leurs robes, leurs ceintures, & jusqu'à leurs chapelets, tout est jaune. Ils se rasent le visage & la tête. La continence & la chasteté sont les vertus principales que leur règle leur recommande. Ils sont aussi obligés de prier continuelle-

* Du grec *λαχωνω*, je tire au sort.

** Du latin *lact*, lait.

† Du grec *λαγηριος*, bouteille, & *φορα*, je porte.

†† De *λαικος*, laïc, & *κεφαλη*, tête.

ment : c'est pourquoi on les voit sans cesse rouler entre leurs doigts les grains de leurs chapeliers.

Les Lamas ont trois préceptes principaux , qui sont la base de leur doctrine. Ces préceptes sont d'honorer Dieu , de n'offenser personne , & de rendre à chacun ce qui lui appartient.

Pendant leurs prières , ils ont coutume de tourner un instrument cylindrique sur son cube.

LAMENTATIONS DE JÉRÉMIE. C'est une partie des ouvrages de ce prophète , à laquelle on a donné ce nom , parce qu'il y déplore les malheurs de Jérusalem , & les tristes effets de la colère de Dieu sur son peuple. On a coutume de les chanter dans l'Eglise Catholique , pendant la Semaine sainte , à l'office de ténèbres ; & rien n'est sans doute plus capable de remplir le cœur d'une sainte tristesse , & d'une componction salutaire. Ces Lamentations sont pleines de la poésie la plus riche & la plus pathétique , & présentent à chaque verset les images les plus vives & les plus touchantes. Les Juifs ne placent point les Lamentations de Jérémie parmi les ouvrages des prophètes , mais parmi ceux des Agiographes.

LAMPADAIRE * : officier de l'église de Constantinople. C'étoit lui qui étoit chargé du soin du luminaire de l'église. Lorsque le patriarche , l'empereur & l'impératrice étoient à l'église , ou marchaient en procession , le lampadaire portoit devant eux un bougeoir. C'est peut-être de-là que nos évêques ont pris la coutume de se faire porter un bougeoir , lorsqu'ils officient.

LAMPADOPHORIES. Les Athéniens appelloient ainsi les fêtes dans lesquelles ils avoient coutume d'allumer des torches & des flambeaux pour éclairer les sacrifices & les jeux. Ces fêtes étoient

* Du latin *lampas* , flambeau.

particulièrement celles de Minerve, de Vulcain, & de Prométhée.

LAMPÉTIENS : hérétiques ainsi nommés de Lampétius, leur chef. Ils rejettoient les vœux de religion, particulièrement celui d'obéissance, & renouvelloient plusieurs opinions erronées des Aériens. *Voyez* AÉRIENS.

LAMPROPHORES *. C'est le nom que l'on donnoit, dans la primitive Eglise, aux nouveaux baptisés, pendant les sept jours qui suivoient leur Bap-tême, parce qu'ils portoient alors un habit blanc.

LAMPTÉRIES **: fêtes que les Grecs avoient coutume de célébrer en l'honneur de Bacchus, immédiatement après les vendanges. Ils faisoient alors de grandes illuminations pendant la nuit, & versôient du vin à tous les passans.

LANÇU ou **LANZU**. *Voyez* LAO-TUN.

LANITHRO. C'est sous ce nom que les idolâtres des isles Molucques adorent le démon de l'air.

LANTHILA : nom que les idolâtres des isles Molucques donnent à un Être supérieur, qui commande à tous les Nitos, ou génies malfaisans.

LAO-TUN, **LAO-KUN** ou **LI-LAO-KUN** : chef d'une secte fort accréditée à la Chine, qu'on appelle *Fae-tse*, dont les principes ont beaucoup de rapport avec ceux d'Epicure. Il naquit environ 600 ans avant Jésus-Christ, sous le règne de l'empereur Tinga. Ses sectateurs ont débité des fables extravagantes sur sa naissance. Ils disent qu'il fut créé par le ciel; qu'il demeura, pendant l'espace de quatre-vingt-un ans, renfermé dans le sein de sa mere; qu'il lui fit enfin une ouverture au côté gauche, par laquelle il sortit. Lao-kun lui-même essaya, de son vivant, de persuader au peuple ce conte extravagant, fondé, à

* De λαμπρος, éclatant, & φερω, je porte.

** Du grec λαμπω, je brille.

ce qu'on prétend , sur ce que le nombre de neuf, qu'il regardoit comme le plus parfait de tous les nombres , étant multiplié neuf fois , donne le nombre de quatre-vingt-un. La doctrine de ce sectaire étoit aussi absurde que sa naissance. Il prétendoit que Dieu avoit un corps ; que l'ame étoit mortelle, & que l'homme devoit chercher dans la volupté son bonheur suprême. Cependant à ces dogmes insensés & pernicious, il mêloit quelques opinions plus saines. Il reconnoissoit une Raison suprême, absolument dégagée de la matiere , qui avoit créé le ciel & la terre, & qui donnoit l'ame à toute la nature. Il disoit que cette Raison, qu'il appelloit *Tao*, avoit produit un ; qu'un avoit produit deux, & que deux avoit produit toutes choses. Le P. le Comte, missionnaire à la Chine, a cru reconnoître dans cette sentence une idée imparfaite de la Trinité. Lao-kun traita fort raisonnablement quelques points de la morale. Sa doctrine, sur le mépris de richesses, sur la fuite des honneurs, &c. est digne d'un philosophe. Le desir de prolonger ses jours lui fit embrasser avec ardeur l'étude de la chymie. Il se rendit si habile dans cette science, qu'on prétend qu'il réussit à composer un élixir précieux, capable de garantir de la mort. Ses disciples, intéressés à soutenir l'honneur de leur chef, prirent sans doute tous les soins possibles pour cacher sa mort. Il est probable qu'ils firent accroire au peuple qu'il avoit disparu. Quoi qu'il en soit, on lui décerna les honneurs divins ; & les grands & les peuple lui rendirent des hommages. Ses successeurs jouissent du titre de Grand Mandarin, qui est attaché à leur qualité de Chefs de la secte de Lao-kun. Ils font leur séjour ordinaire dans un superbe palais situé dans un bourg de la province de Kiang-si. Les disciples de Lao-kun, s'étant adonnés à la chymie, à l'exemple de leur maître, & dans les mêmes espérances, répandirent le goût de cette science parmi les Chinois. Les

grands-seigneurs & les femmes se laisserent sur-tout entêter d'un art qui sembloit leur promettre une vie éternelle. Ils joignirent même aux opérations chimiques la magie & l'invocation des démons. Ces pratiques superstitieuses subsistent encore aujourd'hui parmi la plûpart des Mandarins. Les sectateurs de Lao-kun se donnent pour magiciens, & en imposent aux esprits foibles, par des tours extraordinaires. Les peuples se rendent en foule dans l'endroit où demeure le chef de cette secte. Ils le consultent sur ce qui doit leur arriver, & lui demandent des remedes à leurs maladies. L'imposteur leur vend bien cher des billets sur lesquels sont gravés certains caracteres magiques.

Pour prouver que la mort n'est pas une chose absolument naturelle à l'homme, les disciples de Lao-kun soutenoient qu'il y avoit dans les montagnes des hommes errans, qui avoient trouvé dans la vertu de quelque simple un remede contre la mort. Ils ajoûtoient que ces hommes immortels avoient inventé des secrets pour se transporter, dans un moment, dans tous les lieux qu'il leur plaisoit, & même pour monter au ciel. Plusieurs empereurs ajoûterent foi à leurs mensonges; mais l'empereur Ching-tsou, le troisieme de la dynastie des Song, fut celui qui adopta les erreurs de ces fourbes, avec le plus de simplicité. Ils avoient suspendu, la nuit, un de leurs livres à la principale porte de la ville où résidoit l'empereur, prétendant faire croire qu'il étoit tombé du ciel. Le foible empereur, séduit par ce prodige apparent, prit la peine d'aller à pied chercher ce livre mystérieux. Il l'emporta respectueusement dans son palais, & l'enferma dans un coffre d'or. Il n'y avoit, dans ce livre, que des caracteres magiques, & des formules pour invoquer les esprits de ténèbres. Les sectateurs de Lao-kun rendent les honneurs divins aux démons, dont le nombre, selon leur système, est prodigieux. Ils ont coutume

de leur sacrifier trois sortes d'animaux, un cochon, un poisson, & quelque volaille. Leurs sacrifices sont accompagnés d'attitudes grotesques, de contorsions effroyables, & sur-tout d'un bruit horrible de chauderons & de tambours. Le peuple assiste avec beaucoup de dévotion à ces cérémonies dans lesquelles ces imposteurs prétendent lui faire voir des choses extraordinaires.

LARAIRES. Les Romains désignoient par ce nom les temples, oratoires, ou chapelles domestiques dédiés aux dieux Lares, & à tous les dieux particuliers de la famille ou de la maison.

LARARES : fêtes que les anciens célébroient en l'honneur des dieux Lares.

LARES. (*dieux*) C'est le nom général, que donnoient les anciens Romains aux dieux protecteurs des hommes & de la nature. Les empires, les provinces, les villes, les bourgs, les carrefours, les maisons, les chemins, les champs, les élémens, avoient chacun leurs Lares. Chaque famille & chaque homme avoit les siens ; & ces Lares portoient le nom de la personne ou de la chose qu'ils étoient censés protéger. On disoit les *Lares d'Auguste*, comme les *Lares des grands chemins, & des carrefours*. On leur donnoit à tous le nom commun de *Præstites* *, protecteurs. Les ames de ceux qui s'étoient distingués par leur vertu, qui avoient rendu des services signalés à la patrie, étoient regardées comme autant de dieux protecteurs. Les grands hommes de chaque famille étoient mis au nombre des Lares domestiques, & honorés comme tels. Mais on ne se borroit pas à ces dieux nouveaux, qui n'étoient que de phantaisie, & l'on donnoit un rang parmi les Lares aux dieux les plus célèbres & les plus connus. Au rapport de Macrobe, Janus étoit un des Lares des chemins. Diane, nommée

* Du latin *opem præstare*, secourir.

Erodia * par Athénée, avoit la même qualité. Apollon, que les Grecs appelloient *Αγχιου* ** étoit, ainsi que Mercure, un dieu protecteur des rues & des carrefours, &, par conséquent, au nombre des Lares. Ces divinités tutelaires étoient honorées d'un culte public & d'un culte particulier. Dans chaque maison, il y avoit une chapelle, appelée *Laraire*, qui étoit consacrée aux dieux Lares. Ils y étoient représentés sous la figure de petits marmoufets, faits de différentes matieres plus ou moins riches, selon les facultés du maître du logis. Ils étoient ordinairement revêtus d'une peau de chien; &, auprès d'eux, étoit placé un gros chien, symbole de la vigilance & de la fidélité avec laquelle ils étoient supposés garder la maison. On avoit soin d'orner cet oratoire & de couronner de fleurs les petites statues. On suspendoit des lampes devant elles: on brûloit de l'encens, & l'on faisoit des libations de vin en leur honneur presque tous les jours. On n'oublioit pas aussi de leur présenter des mets qui étoient servis sur la table. En un mot, on faisoit dépendre le bonheur & la prospérité de la maison, du soin qu'on auroit d'honorer ces divinités. Voilà ce qui regarde le culte particulier: on ne leur rendoit pas moins d'honneurs en public. Il y avoit plusieurs fêtes instituées en leur honneur. Macrobe fait mention d'une de ces fêtes que l'on célébroit le 11 avant les calendes de Janvier, & qu'on appelloit *la fête des petites statues*. La plus célèbre est celle que l'on célébroit dans les carrefours, & qu'on nommoit *compitalisienne*. Pendant cette fête, on suspendoit dans les rues de petites figures de cire ou de laine; & l'on conjuroit les Lares de faire tomber toute leur colere sur ces vaines représentations. On leur immoloit ordinairement une truie. Mais, dans

* *ειν*, dans, & *οδου*, chemin.

** *αγχιου*, rue.

un temple qu'ils avoient à Rome dans le champ de Mars, on ne leur sacrifioit que des porcs. Ils étoient honorés dans ce temple, sous le nom de *Grundiles*, Grogans.

Malgré le respect que l'on portoit aux dieux *Lares*, quelques historiens nous apprennent que des parens désolés s'emportoient quelquefois contre eux, de la maniere la plus outrageante, lorsque la mort leur enlevoit un fils ou un parent chéri. Ils accusoient les *Lares* de négligence & d'ingratitude. Ils rejettoient sur eux la faute du sort & de la nature; & leur reprochoient jusqu'aux moindres honneurs qu'ils leur avoient rendus. On croit communément que le nom de *Lares* vient du mot toscan *Lars*, qui signifie *le prince du peuple*. Les *Lares* étoient aussi appelés *PÉNATES*. *Voyez* cet article.

LARVES. Les anciens poètes appelloient ainsi les ames des méchans, qu'ils supposoient errer çà & là après leur mort, sous la forme de spectres hideux pour épouvanter les vivans. Le mot *larva* signifie proprement en latin un *masque*. La figure grotesque de ces masques, qui effrayoient les enfans, donna lieu aux poètes d'appeller *larves* ces phanômes imaginaires, qui, selon leurs idées, troublent le repos des hommes.

LAT. C'est le nom d'une idole adorée autrefois par les anciens Arabes, avant qu'ils eussent embrassé le Mahométisme.

La même idole étoit l'objet du culte des Indiens dans la ville de Soumenat. La statue du dieu *Lat* étoit haute de cinquante brasses, & faite d'une seule pierre. Son temple étoit d'une magnificence presqu'incroyable & soutenu par cinquante-six colonnes d'or massif. L'idole fut brisée & le temple détruit par Mahmoud, fils de Sébecteghin, qui s'étoit emparé de la ville de Soumenat, & vouloit y établir le Mahométisme.

Les Mahométans pensent que le nom de *Lat* est

corrompu de celui d'*Allah*, qui, dans leur langue, signifie *Dieu*.

LATÉРАН. Les anciens payens appelloient ainsi le dieu qui présidoit au foyer, du mot latin *later*, qui signifie *brique*, parce que le foyer est composé de briques.

LATERE *. (*léga* à) On donne ce nom aux légats que le pape envoie dans les cours étrangères, parce qu'ils étoient choisis entre ceux qui étoient auprès de leurs personnes & à leurs côtés. Voyez **LÉGAT**.

LATOBIUS. * C'est le nom d'une divinité des anciens payens, & particulièrement des Noriques, qui l'invoquoient pour la conservation de la vie.

LATONE, déesse du paganisme, fille de Cœus, Titan, & de Phœbé sa sœur, fut tendrement aimée de Jupiter, & porta bientôt des marques sensibles de l'amour de ce dieu. Junon s'en aperçut, & en ressentit une si grande jalousie, qu'elle n'oublia rien pour perdre sa rivale. Elle conjura la Terre de ne pas permettre que Latone s'arrêtât dans aucun endroit pour faire ses couches. La malheureuse Latone erra long-tems sur la terre, sans pouvoir trouver une place. Neptune eut enfin pitié de son embarras. Si l'on étoit en droit de chercher de la raison dans les poètes, on demanderoit pourquoi Jupiter, qu'Homere nous représente comme plus puissant que tous les dieux ensemble, abandonne ainsi sa maîtresse enceinte au ressentiment de sa femme, & laisse à son frere Neptune le soin de la secourir? Quoi qu'il en soit, Neptune fixa, en faveur de Latone, l'isle de Délos, qui jusqu'alors avoit été flottante dans la mer, & la faisant surnager au-dessus des eaux, l'offrit comme un asyle à la déesse

* Du latin *latus*, *lateris*, côté.

** Du grec *βίος*, & de l'ancien verbe latin, dont *fero* a pris le *supin latum*.

persécutée. Ce fut dans cette isle que Latone mit
 au monde Apollon & Diane, à l'ombre d'un pal-
 mier. Loin de tout secours, dans ce lieu solitaire,
 elle accoucha le mieux qu'elle put, & mit ces enfans
 nouveaux-nés sous les feuilles de ce palmier. Le
 courroux de Junon poursuivit Latone jusques dans
 l'isle de Délos. Elle fut obligée de quitter cette re-
 traite, portant dans son sein ses deux enfans, &
 de s'enfuir de pays en pays. Un jour qu'elle er-
 roit dans les campagnes de la Lycie, pendant les plus
 grandes chaleurs de l'été, accablée de fatigue &
 de soif, elle s'arrêta sur le bord d'un marais, &
 conjura humblement des paysans, qui étoient oc-
 cupés à couper des joncs, de lui permettre d'y
 puiser un peu d'eau pour étancher sa soif; mais ces
 paysans sans pitié lui refuserent cette grace. « Eh !
 » pourquoi voulez-vous m'interdire l'usage de cette
 » eau, leur dit Latone ? La nature n'a-t-elle pas
 » voulu que l'eau fût commune comme l'air & la
 » lumière ? Je ne veux qu'étancher un peu la soif
 » qui me brûle. Vous en êtes témoins ; ma bouche
 » desséchée peut à peine proférer quelques paroles,
 » & mon gosier aride refuse le passage à ma voix.
 » Si ma priere, si mon besoin pressant ne peuvent
 » vous émouvoir, voyez ces deux enfans qui vous
 » tendent les bras. » Ce discours pathétique ne fit
 aucune impression sur les paysans. Ils renvoyerent
 avec mépris la malheureuse Latone, & troublèrent
 même l'eau du marais, afin qu'il ne lui fût plus pos-
 sible d'en boire, & accompagnèrent cette action de
 mille injures qu'ils vomirent contre elle. La déesse,
 outrée de colere, les métamorphosa en grenouilles,
 animaux importuns, qui, dans leurs croassemens,
 semblent toujurs insulter les passans. Latone se
 vengea plus cruellement, & avec beaucoup moins
 de raison, de Niobé, fille de Tantale, qui, fière de
 sa nombreuse famille, se voyant entourée de sept
 fils & d'autant de filles, avoit osé se préférer à La-
 tone. La déesse outragée porta ses plaintes à Apollon

& à Diane, qui percerent à coups de flèches, l'un les garçons, l'autre les filles de Niobé. La mere désespérée se laissa tellement engourdir par la douleur, que tous ses membres se roïdirent, & qu'elle devint un vrai rocher. Voilà tout ce que les poètes racontent à-peu-près au sujet de Latone.

LATRIE *. Les théologiens appellent ainsi le culte qui est dû à Dieu, à cause de ses perfections infinies.

LAUDES ** : seconde partie de l'Office du bréviaire, qui finit immédiatement Matines. Les Laudes étoient autrefois ce que nous appellons *Matines* : on les disoit au point du jour ; c'étoit proprement l'Office du matin. Ce que nous nommons *Matines* s'appelloit *Nocturne*, & se récitoit pendant la nuit.

L'Office de Laudes est ainsi nommé, parce que les psaumes, qui le composent, sont particulièrement des cantiques de louange.

LAURE ***. En Orient & en Egypte, on donnoit autrefois ce nom à des especes de villages composés de petites cellules séparées les unes des autres, & éparées çà & là, qui servoient d'habitation à des moines.

On appelloit aussi anciennement *Laure* une église paroissiale.

LAURÉA : divinité des anciens payens, dont on ne sçait que le nom.

LAURENTALES : fêtes que les Romains avoient coutume de célébrer, tous les ans, le dixieme jour avant les calendes de Janvier, en l'honneur d'Acca Laurentia, femme du berger Faustulus, qui avoit trouvé les jeunes princes Rémus & Romulus exposés sur les bords du Tibre, & les avoit allaités.

LAVABO : 1. partie de la Messe entre l'Offertoire

* Du grec λατρευω, j'adore.

** Du latin laudo, je loue.

*** Du grec λαιρα, hameau, village.

& la Préface, qui est ainsi appelée, parce que le prêtre se lave alors les mains, en récitant le Pseaume *Lavabo inter innocentes manus meas* : « Je laverai » mes mains avec les justes. » On appelle aussi *Lavabo* le linge avec lequel le prêtre s'essuie les mains, & le carton placé au côté droit de l'autel sur lequel est imprimé le Pseaume *Lavabo*.

2. Voici quelle est chez les Grecs la cérémonie du *Lavabo*. L'archevêque, revêtu d'une robe violette, se rend à l'église, accompagné de douze papas ou prêtres des plus anciens. L'heure marquée pour la cérémonie, les douze prêtres, qui sont choisis pour représenter les douze apôtres, se rangent par ordre, revêtus chacun d'une robe de couleur différente. Un d'eux, le plus vénérable par son âge, représente S. Pierre, & se place le premier à droite. Il y a aussi un de ces prêtres choisis pour représenter Judas. Il a communément la barbe rousse, selon le préjugé vulgaire, qui attribue à Judas une barbe de cette couleur. Le prélat, ceint d'une serviette, & tenant en main un bassin plein d'eau, représente Jésus-Christ. Il se met en devoir de laver les pieds à ses apôtres, & commence par S. Pierre. Celui-ci, confus de voir son maître humilié devant lui, s'écrie : « Seigneur vous ne me laverez point les » pieds. » Mais le prélat le rend plus docile par ces paroles : « Si je ne vous lave, vous n'aurez point » de part avec moi. » Lorsque le tour de celui qui représente Judas est arrivé, le prélat demeure quelque tems immobile devant lui, comme pour lui donner le tems de se repentir du dessein parricide qu'il a formé ; mais enfin il passe outre, & acheve la cérémonie.

LAVEMENT DES PIEDS. Cette cérémonie se fait chez les Catholiques, le Jeudi saint. Les papes & les rois ne dédaignent pas d'en faire les fonctions : voici comme des auteurs modernes nous rapportent qu'elle se fait à Rome. « Le pape & les cardinaux s'étant rendus à la salle ducale, où se fait la cérémo-

nie de laver les pieds , les cardinaux-diacres assis-tans mettent à Sa Sainteté l'étole violette , la chape rouge , la mitre simple. Toutes les Eminences comparoissent en chapes violettes. Sa Sainteté met dans l'encensoir trois cuillers pleines d'aromates , & bénit le cardinal-diacre qui doit chanter l'Évangile *Ante diem festum Paschæ* , tiré du chapitre 13 de l'Évangile selon S. Jean. Après que tout cela est chanté , un sous-diacre apostolique vient donner à baiser le livre de l'Évangile au pape ; & le cardinal-diacre lui présente trois fois le parfum de son encensoir : Ensuite un chœur de musiciens entonne le verset qui commence par ces paroles : *Mandatum novum do vobis* ; « Je vous donne un » nouveau commandement. » Le pape , entendant chanter ces paroles , ôte sa chape , & , prenant un tablier , lave les pieds à treize pauvres prêtres étrangers , qui sont assis sur un banc élevé , & vêtus d'un habit de camelot blanc avec une espece de capuchon qui leur vient jusqu'à la moitié du bras. On dit , à la cour du pape , que c'est-là un habit à l'apostolique. Ces prêtres ont la jambe droite nue & bien savonnée , avant que de la venir présenter découverte : c'est celle-là que le pape leur lave ; après quoi , il leur fait donner par son trésorier à chacun deux médailles , l'une d'or & l'autre d'argent , qui pesent une once la pièce , & le majordome leur donne une serviette avec laquelle le doyen des cardinaux , ou un des plus anciens évêques du collège apostolique , leur essuie les pieds. Ensuite le pape retourne à sa chaire ; ôte son tablier ; se lave les mains dans l'eau qui lui est versée par le plus noble laïque de la compagnie , & se les essuie avec la serviette que lui présente le premier cardinal-évêque. Cela étant fait , le pape reprend sa chape & sa mitre ; puis dit l'Oraison dominicale , & plusieurs autres prières en latin. Quand elles sont finies , il s'en va à la chambre du lit des paremens , sur lequel ayant mis tous ses habits pontificaux , il se retire

dans son appartement où les cardinaux l'accompagnent. Les treize prêtres, qui ont eu les pieds lavés, & auxquels on donne, ce jour-là, le nom d'*Apôtres*, sont, une heure après, conduits dans une belle chambre du Vatican. On donne à ces treize prêtres un diner très-magnifique dans cette salle. Le pape s'y trouve, lorsqu'ils s'assient à table, & leur présente à chacun le premier plat, &, quelque tems après, leur verse le premier verre de vin, en leur parlant familièrement sur diverses manières, à l'occasion desquelles il leur accorde plusieurs grands privilèges; après quoi, il se retire. Le prédicateur ordinaire du pape commence alors à faire un sermon dans la même salle, pendant que ces treize prêtres achevent de diner. Au défaut du pape, le cardinal-doyen fait, en présence de tout le clergé apostolique, la fonction de laver les pieds aux treize prêtres. La cérémonie finit par un beau festin que le saint pere donne aux cardinaux, & le festin est suivi d'une musique excellente. » En France, en Espagne, & généralement chez tous les Souverains Catholiques, ce sont des enfans choisis & visités par leurs premiers médecins, qu'on prend pour le lavement des pieds; & l'on a grand soin de les leur laver d'avance. Leurs Majestés lavent ensuite elles-mêmes les pieds des jeunes apôtres, & leur servent les premiers mets au repas qui suit la cérémonie. Elles leur font ensuite une distribution d'argent, de pain, d'habits; après quoi, le grand-aumônier dit les grâces, & donne la bénédiction. En France, dans plusieurs églises, sur-tout dans les campagnes, on ne distribue pas seulement aux treize pauvres du pain & du vin; on en donne encore à tout le peuple. Voyez ci-dessus *LAVABO*.

LAVERNE. Les Romains, peu contents d'avoir mis les voleurs sous la protection d'un dieu particulier, qui étoit Mercure, leur donnerent aussi une déesse. Laverne présidoit aux larcins, & prenoit soin des larrons, qu'on appelloit de son nom *Laver-*

niones. Elle avoit un temple nommé *Lavernale* ; situé dans l'endroit le plus sombre & le plus solitaire d'un bois voisin de Rome. Il n'étoit pas sûr d'y aller en pèlerinage ; car le bois étoit toujours infesté d'une troupe de brigands qui , pour honorer la déesse , s'occupaient à détrousser les pèlerins. Ils consacraient une partie des dépouilles à leur protectrice *Laverne* , qui étoit représentée sous la figure d'une femme sans tête.

Horace parle de cette divinité dans une de ses Epîtres. Il introduit un scélérat qui prie la déesse *Laverne* ; & voici sa prière : « Ô belle *Laverne* ! » accorde-moi le don de pouvoir tromper les » hommes , de paroître juste & saint à leurs yeux ; » cache mes crimes dans les ténèbres : enveloppe » mes fourberies d'un nuage épais. »

LAXIMI. Les Indiens donnent ce nom à la femme de *Vistnou* , un de leurs principaux dieux. Ils disent que cette femme n'a point d'essence qui lui soit propre ; qu'elle est , en même tems , vache , cheval , montagne , or , argent , en un mot , tout ce qu'on peut s'imaginer. Ils portent le nom de cette femme attaché au col ou au bras , comme un préservatif assuré contre toutes sortes d'accidens.

LAZARE. (*ordre de S.*) Cet ordre militaire fut institué dans le tems des croisades. Les chevaliers s'engageoient à loger les pèlerins qui venoient à la Terre-sainte ; à leur servir de guides , & à les défendre contre les insultes des Mahométans. Tant que les Chrétiens conserverent leur établissement dans la Terre-sainte , cet ordre fut très-florissant. Les papes & les princes le comblèrent à l'envi de privilèges & de présens ; mais la décadence des Chrétiens en Orient entraîna celle des chevaliers de *S. Lazare*. Leurs services devenant inutiles , on commença à les mépriser. Le roi Louis VII , dit *le Jeune* , leur accorda pour résidence , en 1154 , la terre de *Boigni*. Les chevaliers de *Malte* firent , dans la suite , de vains efforts pour obtenir que cet ordre fût supprimé &

réuni au leur. Les chevaliers de S. Lazare, quoique peu considérés, subsisterent toujours. Ils parurent se relever sous le règne de Henri IV, par les soins de Philibert Nérestan, qui fut nommé grand-maître de l'ordre, en 1608; mais ce ne fut que sous Louis XIV qu'ils acheverent de recouyrer leur ancien lustre. Les chevaliers de S. Lazare ont la liberté de se marier, & peuvent avoir des pensions sur des bénéfices consistoriaux. Ils portent la croix de l'ordre attachée à un ruban de couleur amaranthe. En 1757, Louis XV nomma grand-maître de S. Lazare M^r le duc de Berri, fils de France; &, en attendant que ce prince eût l'âge nécessaire pour gouverner l'ordre par lui-même, il en confia l'administration au comte de S. Florentin. Le roi fit aussi, la même année, de nouveaux réglemens, dont les principaux étoient qu'aucun chevalier ne seroit admis dans l'ordre, qu'après avoir fait preuve de la Religion Catholique, & de quatre degrés de noblesse paternelle; que le nombre des chevaliers seroit fixé à cent; qu'on n'en recevroit aucun qui n'eût l'âge de trente, ou au moins de vingt-cinq ans accomplis.

LÉBITON : tunique de lin sans manches, dont se revêtoient autrefois les solitaires de l'Égypte & de la Thébaïde. On l'appelloit autrement *collobe*.

LÉCANOMANTIE : sorte de divination autrefois en usage chez les payens; voici en quoi elle consistoit. On remplissoit un bassin d'eau; & l'on y mettoit ensuite des pierres précieuses, des lames d'or & d'argent, gravées de certains caractères. On offroit le tout aux démons, en leur demandant ce qu'on vouloit sçavoir. Les démons faisoient entendre leur réponse par le moyen d'une voix basse qui paroïssoit sortir du fond de l'eau, & qui étoit à-peu-près semblable au siffement d'un serpent.

LEÇON. On donne ce nom à des extraits de

* Du grec λεχηνη, bassin, & μαντιον, divination.

la Bible, des SS. Peres, ou de l'histoire d'un Saint; que l'on a coutume de lire à chaque nocturne de l'Office de Matines.

LECTEUR : le second des quatre ordres mineurs. L'évêque, en conférant cet ordre, fait toucher à l'ordinand le Livre des saintes Ecritures, en lui disant : « Recevez ce Livre, & ne manquez » pas de lire aux fidèles la parole de Dieu; car, si » vous vous acquittez fidèlement de ce ministère, » vous aurez part avec ceux qui auront, au commencement, administré avec fruit cette divine parole. » Les lecteurs étoient autrefois chargés de lire dans l'église les saintes Ecritures, les Actes des martyrs, les Homélies des Peres, & les Lettres que les évêques écrivoient aux Eglises; de chanter les leçons; de bénir le pain & les fruits nouveaux. Ils devoient aussi prendre soin d'instruire les catéchumènes & les enfans des fidèles.

2. Le lecteur, dans l'Eglise Grèque, est un officier chargé de lire la sainte Ecriture au peuple les jours de grandes fêtes. L'office de lecteur est le premier degré pour parvenir à la prêtrise. Il a une ordination particulière, dont voici les cérémonies. Celui qui doit être ordonné lecteur, paroît devant le prélat ordonnant, revêtu d'un habit de clerc ou de moine, selon son état. L'ordinant fait d'abord sur lui trois signes de croix; après quoi, on lui fait la tonsure cléricale. Il reçoit ensuite une espece de chasuble appelée *phanobium*. Le prélat lui fait encore trois signes de croix sur la tête, qui sont suivis de l'imposition des mains & d'une priere. Il finit par lui mettre en main le Livre des saintes Ecritures, dans lequel le nouveau lecteur lit quelques versets.

LECTICAIRES : titre d'office dans l'Eglise Grèque. Les fonctions des lecticaires consistoient à emporter les corps de ceux qui étoient morts, afin de les enterrer: La voiture sur laquelle ils les transf-

portoit étoit appelée en latin *lectica*, d'où ils ont pris leur nom.

LECTIONNAIRE. C'est le nom que l'on donne au Livre qui contient les leçons qu'on a coutume de lire à l'Office.

LECTISTERNE : cérémonie religieuse, que les Romains avoient coutume de pratiquer dans les grandes solemnités, ou dans les tems de calamités publiques. On dressoit, dans les temples, des lits magnifiques sur lesquels on étendoit les statues des dieux. On appuyoit leurs têtes sur des coussins; & là, on leur présentoit les mets les plus exquis. Dans toute la ville, les maisons étoient ouvertes à tous venans. Il y avoit par-tout des tables dressées & couvertes de toutes sortes de mets. Toute personne y étoit admise & bien traitée. Tous les ennemis oublioient alors leurs querelles, & se reconcilioient. L'on mettoit tous les prisonniers en liberté. Ce fut l'an 335 de la fondation de Rome, que le premier lectisterne fut pratiqué dans cette ville par l'ordre des Décemvirs.

LECTURE DES LIVRES SAINTS. Les Parfis ou Guèbres observent, en lisant leurs livres sacrés, une certaine cadence, ou modulation, qu'ils paroissent avoir imitée des Juifs.

2. Les insulaires de Formose, en Asie, ont des assemblées où l'on lit à haute voix les livres qui contiennent les pratiques de leur religion. Pendant cette lecture, ils ont un genou en terre, & tiennent le bras droit élevé vers le ciel.

LÉGAT. Ce titre se donne aux prélats envoyés par le pape pour présider en sa place aux conciles généraux; aux vicaires apostoliques perpétuels, établis dans les royaumes: tels étoient en France les archevêques d'Arles & de Reims, qui se qualifioient encore de Légats nés du saint Siége. On nomme aussi *légats*, des vicaires apostoliques délégués pour assembler des synodes en divers pays, & pour y réformer la discipline. Les gouverneurs des provin-

ces de l'Etat ecclésiastique sont aussi des légats. Enfin les ambassadeurs extraordinaires, que Sa Sainteté envoie dans les cours étrangères, portent le titre de *Légats à latere*. (Voyez *LATERE*.) Ces légats ont une certaine juridiction dans les lieux de leur légation; mais elle est bien restreinte en France. Voyez *LIBERTÉS DE L'EGLISE GALLICANE*.

LÉGENDE. On donnoit anciennement ce nom à un livre d'Eglise, qui contenoit les leçons que l'on devoit lire pendant l'office divin. On a aussi appelé *légendes* les Vies des saints & des martyrs.

Légende dorée. C'est une compilation des Vies des saints, faite par Jacques Varase ou de Voragine.

LÉHÉRENNE : nom d'une fausse divinité du paganisme, dont l'histoire ne nous apprend ni le culte ni les attributs.

LÉMURES. Les Romains appelloient ainsi les ombres & les phantômes des morts, qu'ils s'imaginoient errer, pendant la nuit, pour effrayer & tourmenter les vivans. Pour les apaiser ou pour les chasser, ils avoient institué des fêtes nommées *Lémuries*.

LEMURIES : fêtes que les Romains avoient coutume de célébrer, le neuvieme jour de Mai, en l'honneur de ces prétendus spectres & phantômes qu'ils appelloient *Lémures*. La nuit étoit le temps destiné à cette fête, parce que les Lémures étoient supposés ne paroître que pendant la nuit. On ne les célébroit point dans les temples, qui étoient alors fermés, mais dans les maisons particulières, parce que le but de la fête étoit d'obtenir que les Lémures ne troublassent point le repos des maisons. Pour cet effet, chacun offroit chez soi des sacrifices à ces phantômes nocturnes. Vers l'heure de minuit, le maître de la maison jettoit des fèves dans le feu qui brûloit sur l'autel; persuadé que la fumée, qui en sortoit, étoit efficace pour chasser les mauvais génies. Il faisoit ensuite un geste de la main, comme pour re-

pouffer quelqu'un ; après quoi, il se lavoit les mains dans de l'eau de fontaine , & prenoit des fèves qu'il mettoit d'abord dans sa bouche ; puis il les jettoit derrière lui en disant : « Je me délivre par ces fèves moi » & les miens. » La cérémonie finissoit par un grand tintamarre de poëles, de chauderons & de tous les instrumens de cuisine sur lesquels tous les gens de la maison frapportoient, en criant aux Lémures de s'en aller & de laisser la maison en paix.

Quelques Mythologistes attribuent à Romulus l'institution des Lémuries. Ils prétendent que , pour se délivrer de l'ombre importune de son frere Rémus, qui venoit chaque nuit lui reprocher son crime, il institua une fête, qu'il nomma d'abord *Remuria*, & qui par corruption fut, dans la suite, appelée *Lemuria*.

LÉONISTES. On appella ainsi autrefois, en Allemagne, certains hérétiques connus en France, sous le nom de *Pauvres de Lyon*.

LÉONTIQUES : sacrifices que les Perses offroient autrefois au soleil. Ils furent ainsi nommés, parce que le soleil étoit représenté chez eux avec une tête de lion, environnée de rayons. On les appelloit aussi *Mithriaques* de *Mithra*, nom du soleil, chez les Perses. Les prêtres, qui offroient les sacrifices appelés *Léontiques*, étoient nommés *lions*.

LERNÉES : fêtes instituées par un certain Phylammon, que les habitans d'Argos célébroient à Lerne, en l'honneur de Bacchus, de Proserpine & de Cérés.

LÉTHÉ. C'est le nom que donnent les anciens poëtes à l'un des fleuves des enfers, appelé autrement *le fleuve d'oubli*, parce que ceux qui buvoient de ses eaux perdoient tout-à-coup la mémoire de ce qu'ils avoient vu & connu. Ce qui a pu faire imaginer que le Léthé étoit un fleuve des enfers, c'est qu'il y avoit en Afrique un fleuve de même nom,

qui, dans son cours, rencontroit un gouffre, où il se précipitoit, & couloit ensuite sous la terre l'espace de quelques millés. Quant à la propriété qu'on lui attribuoit, il en faut rapporter l'origine à la signification du mot grec *ληθη*, qui veut dire *oubli*.

LETTRES : (*secte des*) la plus noble & la plus distinguée des sectes des Chinois dont Confucius est regardé comme le fondateur, ou du moins comme le restaurateur. On prétend que cette secte adore un Être suprême, éternel & tout-puissant, sous le nom de *Chang-ti*, qui signifie *Roi d'en-haut*, ou *Maître du Ciel*; mais leur conduite fait voir que cet Être suprême n'est pas la seule divinité qu'ils reconnoissent, puisqu'ils rendent les honneurs divins aux âmes de leurs ancêtres, & font des sacrifices aux génies tutélaires. Une accusation plus grave, intentée contre eux, est celle d'Athéisme. Plusieurs veulent que, par ce nom de *Chang-ti* ou de *Maître du Ciel*, ils n'entendent en effet que le ciel même matériel & visible. Quoiqu'ils aient souvent déclaré que leurs hommages s'adressoient à cet Esprit supérieur qui règne dans le ciel, on a toujours soupçonné quelques équivoques dans leur doctrine. Mais, lorsqu'on examine de près la chose, on est plus porté à les croire idolâtres qu'Athées. Cependant il y a quelques sectateurs de Confucius, qui se distinguent des autres par des opinions qui pourroient avec assez de raison les faire regarder comme Athées, si l'obscurité impénétrable de leur système permettoit de porter un jugement certain. « Ces nouveaux philosophes, dit le P. le Gobien, ne reconnoissent dans » la nature que la nature même, qu'ils définissent » le Principe du Mouvement & du Repos. Ils disent » que c'est la raison par excellence, qui produit l'ordre dans les différentes parties de l'univers, & » qui cause tous les changemens qu'on y remarque. » Ils ajoutent que, si nous considérons le monde

» Comme un grand édifice où les hommes & les
 » animaux sont placés, la nature en est le sommet
 » & le faite, pour nous faire comprendre qu'il n'y
 » a rien de plus élevé, & que, comme le faite af-
 » semble & soutient toutes les parties qui com-
 » posent le toit du bâtiment, de même la nature
 » unit ensemble & conserve toutes les parties de
 » cet univers. Ils distinguent (continue le P. le Go-
 » bien) la matiere en deux especes. L'une est par-
 » faite, subtile, agissante, c'est-à-dire, dans un
 » mouvement continuel; l'autre est grossiere, im-
 » parfaite & en repos. L'une & l'autre est, selon
 » eux, éternelle, incréée, infiniment étendue, & en
 » quelque maniere, toute-puissante, quoique sans
 » discernement & sans liberté. Du mélange de ces
 » deux matieres naissent cinq élémens qui, par leur
 » union & leur température, font la nature parti-
 » culiere & la différence de tous les corps. De-là
 » viennent les vicissitudes continuelles des parties
 » de l'univers, le mouvement des astres, le repos
 » de la terre, la fécondité ou la stérilité des cam-
 » pagnes. Ils ajoûtent que cette matiere, toujours
 » occupée au gouvernement de l'univers, est néan-
 » moins aveugle dans ses actions les plus réglées,
 » qui n'ont d'autre fin que celle que nous leur don-
 » nons, & qui, par conséquent, ne sont utiles qu'au-
 » tant que nous sçavons en faire un bon usage. »
 Ce système fut adopté, vers le commencement du
 quinzieme siècle, par une nouvelle secte qu'on peut
 regarder comme une réforme de la secte des Lettrés,
 & qui devint la secte dominante de la Cour, des
 Mandarins, & des Sçavans. Voici quelle en fut
 l'origine.

L'empereur Yong-lo, qui régnoit alors, voyant
 que les sectes de Lao-kun & de Fo avoient, depuis
 plusieurs siècles, introduit dans l'Empire un nombre
 prodigieux d'idolatries & de superstitions grossieres,
 donna ordre à quarante-deux docteurs choisis en-
 tre les plus habiles, de faire un extrait des plus sai-

nes maximes répandues dans les anciens auteurs, & d'en former un corps de religion & de doctrine. Ces docteurs, dans l'exécution de cet ouvrage, s'attachèrent moins à remplir les bonnes intentions de l'empereur, qu'à trouver dans les auteurs anciens de quoi justifier les préjugés dont ils étoient déjà imbus. Ils donnerent des sens détournés aux plus saines maximes, &, par des interprétations forcées, parvinrent à les défigurer. Ils parlèrent des perfections du Dieu suprême, en apparence comme les anciens; mais en effet ils insinuerent, avec beaucoup d'art, que ce Dieu n'étoit pas un être, qui eût une existence particulière; qu'il n'étoit pas distingué de la nature même; que c'étoit un principe de vie & d'activité; qui, par une vertu naturelle, produisoit, dispoisoit & conservoit toutes les parties de l'univers. Ils se jetterent dans une espece de Spinosisme, en débitant que Dieu, qu'ils nommoient *Chang-ti*, ou *Empereur souverain*, étoit une ame répandue dans la matiere, laquelle y opéreroit tous les changemens nécessaires, & en attribuant à la nature toutes les qualités que les anciens philosophes Chinois avoient reconnues dans l'Être suprême. Cette doctrine fut bien plus goûtée que ne l'avoit été celle de Confucius, qui ne subsistoit plus alors que dans un petit nombre de ses disciples. Elle flatta sur-tout l'esprit des grands qui, naturellement orgueilleux; préférèrent toujours la doctrine qui les asservit le moins. Ils ne trouverent, dans les nouvelles opinions, qu'un système, au lieu d'un culte, & ne manquerent pas d'adopter avec avidité des spéculations qui sembloient les dispenser de toute espece de religion. Ils aimerent mieux être Athées qu'idolâtres; & même, pour se justifier de l'accusation d'Athéisme, ils envelopperent leurs dogmes de tant de subtilités & de mystères, que les plus clairvoyans y furent trompés. Il seroit ennuyeux & inutile de discuter ici si les Lettrés de la Chine sont véritablement Athées. Si quelque chose peut les disculper de

De ce reproche, il semble que ce sont les honneurs excessifs, qu'ils rendent aux ames de leurs ancêtres, ainsi qu'aux grands hommes, qui sont, à proprement parler, leurs véritables dieux, quoiqu'ils prétendent ne leur rendre que des honneurs politiques. Quoi qu'il en soit, l'empereur protégea cette nouvelle secte de Lettrés & l'admit à la cour. Il prit même la résolution de détruire les autres sectes; mais on lui représenta qu'il étoit dangereux d'ôter au peuple les idoles dont il étoit si fort entêté, & que le nombre des idolâtres étoit trop grand pour qu'on pût espérer d'exterminer entièrement l'idolâtrie. Ainsi la cout se borna seulement à condamner toutes les autres sectes comme des hérésies; vaine cérémonie qui se pratique encore tous les ans à Peking, sans que le peuple en témoigne moins de fureur pour ses absurdes divinités.

Cette secte, si fameuse à la Chine, est aussi très-répandue dans le Tonquin. On remarque cependant quelque différence entre les opinions des Lettrés Tonquinois & celle des Lettrés Chinois. Les premiers pensent qu'il y a dans les hommes & les animaux une matière subtile, qui s'évanouit & se perd dans les airs, lorsque la mort dissout les différentes parties du corps. Ils mettent au nombre des éléments les bois & les métaux, & n'y comprennent point l'air. Ils rendent les honneurs divins aux sept planettes & aux cinq éléments qu'ils admettent. Ils ont quatre dieux principaux, qu'ils adorent, mais dont on ne nous apprend ni les noms ni les fonctions. Tavernier dit que les femmes de cette secte sont fort dévotes à une certaine déesse nommée *Satibana*. En général, les voyageurs & les relations ont si fort embrouillé la doctrine de ces Lettrés, qu'il est difficile de dire sur ce sujet rien de clair & de certain. Cette secte est, comme à la Chine, dominante à la cour & parmi les grands.

LEVANE : divinité du paganisme. Pour comprendre quel étoit son emploi, il faut sçavoir que ;

chez les anciens , aussitôt qu'un enfant étoit né , la sage-femme le mettoit à terre. Si le pere avoit dessein de se charger de son éducation , il levoit l'enfant de terre , & le prenoit entre ses bras ; sinon on exposoit l'enfant : or Levane présidoit à l'action du pere qui levoit l'enfant de terre.

LÉVIATHAN. C'est le nom d'un monstre marin , ou d'un grand poisson , dont il est fait mention dans l'Écriture , au Livre 40 de Job. Plusieurs pensent qu'il est employé allégoriquement pour désigner le démon.

LÉVITES : ministres employés au service des autels , chez les Juifs. Ils étoient appelés *Lévites* , parce qu'ils étoient de la tribu de Lévi , que Dieu avoit choisie entre toutes les autres pour les fonctions du sacerdoce. Il avoit particulièrement distingué dans cette tribu la famille d'Aaron ; & c'étoit dans cette famille que l'on choisissoit le grand sacrificateur & les prêtres. Les autres familles étoient destinées au simple emploi de Lévi , & ne pouvoient exercer que les offices subalternes. Moïse dit que Dieu prit les Lévites à la place des premiers-nés d'Israël , qui devoient lui être consacrés de droit , mais qu'il permettoit qu'on rachetât. Lorsque l'on consacroit les Lévites , on les arrosoit avec de l'eau où l'on avoit détrempé des cendres de la vache rousse. (Voyez PURIFICATION.) On leur rasoit tout le corps , & on lavoit tous leurs habits : ensuite le peuple les présentoit au souverain sacrificateur , & mettoit les mains sur leur tête , comme cela se pratiquoit à l'égard des victimes qu'on offroit au Seigneur. Lors de la première consécration des Lévites , Moïse les prit les uns après les autres , & les éleva en l'air , leur faisant faire certains mouvemens d'agitation vers les quatre parties du monde , comme il se pratiquoit , lorsqu'on offroit au Seigneur certaines parties des victimes. Moïse ne leur assigna point d'habillement particulier. Ils étoient vêtus comme le commun des Israélites. Ils étoient par-

tagés en trois familles principales ; & ces familles étoient subdivisées en vingt-quatre classes qui se succédoient tour-à-tour. Les fonctions des Lévites étoient d'assister les prêtres , de préparer la fleur de farine , les gâteaux , le vin , l'huile , & tout ce qui servoit aux sacrifices ; de chanter , & de jouer des instrumens de musique dans les fêtes solennelles ; de monter la garde autour du temple. Le roi Salomon permit à ceux qui remplissoient la fonction de chantres de porter une robe ou surplis de fin lin , dans le tems qu'ils exerçoient leur office ; & le roi Agrippa étendit ce privilège à tous les autres Lévites , l'an 62 de Jesus-Christ. Dans le partage de la terre promise , on n'avoit assigné aucune portion à la tribu de Lévi ; mais , dans le partage des autres tribus , on avoit choisi quarante-huit villes dont on lui avoit cédé la propriété. Il y en avoit treize pour les prêtres , & trente-cinq pour les Lévites. Ces villes avoient plusieurs droits , privilèges & immunités. (Voyez VILLES DE REFUGE. DIXMES.)

LÉVITIQUE : Livre canonique de l'ancien Testament , dont Moïse est l'auteur , & qui est le troisieme du Pentateuque. Il est nommé *Lévitique* , parce que tout ce qui concerne le ministère des Lévites y est amplement détaillé. Moïse traite , dans ce livre , des cérémonies de la Religion Judaïque , des différentes sortes de sacrifices , de la distinction entre les animaux purs & impurs , des diverses fêtes , de l'année jubilaire. On y trouve l'histoire de ce qui est arrivé au peuple de Dieu pendant l'espace d'un mois & demi.

LÉVITIQUES : sorte d'hérétiques , qui suivoient les erreurs des Gnostiques & des Nicolaïtes.

LIBANOMANTIE * : sorte de divination en usage chez les anciens payens , qui se pratiquoit

* Du grec λιβανος , encens , & μαντεια , divination.

par l'inspection de l'encens que l'on brûloit à l'honneur des dieux.

LIBATION: 1. cérémonie religieuse pratiquée autrefois chez les anciens payens, non-seulement dans les sacrifices, mais en plusieurs autres circonstances, & dans toutes les occasions où l'on croyoit avoir besoin du secours des dieux. Cette cérémonie consistoit à épancher, en l'honneur des dieux, du vin, du lait ou quelque autre liqueur, après en avoir goûté. Les coupes dont on se servoit pour les libations étoient ordinairement couronnées de fleurs.

2. Les Mingréliens & les Georgiens, Chrétiens schismatiques du Levant, ne commencent jamais leur repas, qu'ils n'ayent fait sur la table une libation de vin. Cette libation est accompagnée d'une prière à Dieu & d'une salutation réciproque entre tous les convives.

3. Les Jekutzes, peuples de la Sibérie, ont coutume de célébrer, chaque printems, une fête dont la principale cérémonie consiste à répandre la liqueur dont ils boivent ordinairement sur un grand feu qu'ils allument exprès, & qu'ils ont grand soin de ne pas laisser éteindre pendant tout le tems de la fête. Ils observent aussi de ne point boire pendant cette solemnité.

4. Les habitans de Jedso, pays voisin du Japon, sont grands buveurs; &, comme leur pays est froid, ils ont coutume de se rassembler pour boire auprès du feu. On rapporte qu'en buvant ils jettent, en divers endroits du feu, quelques gouttes de la liqueur qu'ils boivent. Cette espece de libation est presque la seule marque apparente de religion que l'on connoisse de ces peuples. Il est vrai que les relations que nous avons de ce pays, n'ont été composées que par des matelots Hollandois, plus attentifs aux objets de leur commerce, qu'aux coutumes religieuses des peuples.

LIBELLATIQUES. On appelle ainsi, dans la primitive Eglise, les lâches Chrétiens, qui, dans les tems

Le persécution, employoient auprès des magistrats l'argent ou la faveur pour obtenir des billets, qui attestassent qu'ils avoient obéiaux ordres de l'empereur & sacrifié aux idoles. Ces billets étoient appellés *libelli*; c'est pourquoi l'on nommoit *libellatiques* ceux qui en faisoient usage. Quoiqu'ils n'eussent pas renoncé publiquement à la Foi, on les regardoit cependant comme des apostats, parce qu'en prenant de tels billets, ils s'avoient tacitement idolâtres; &, lorsqu'ils vouloient rentrer dans le sein de l'Eglise, on ne les y recevoit qu'après une longue & rigoureuse pénitence.

LIBENTINE: divinité des anciens Romains, qui présidoit aux plaisirs, & qui, selon Scaliger & Lambin, n'étoit pas distinguée de Vénus. Son nom est dérivé du latin *libet* ou *lubet*, qui signifie *il plaît, il est agréable*.

LIBER: surnom que les anciens donnoient à Bacchus, parce que le vin délivre l'esprit de soucis & d'inquiétudes.

LIBERALES: fêtes que l'on avoit coutume de célébrer en l'honneur de Bacchus surnommé *Liber*.

LIBERTÉ: divinité adorée autrefois chez les Grecs & chez les Romains. Ces derniers lui avoient bâti un temple dans leur ville; & l'on peut dire que, jusqu'au tems d'Auguste, elle fut pour eux la plus chère de toutes les divinités. Elle étoit représentée sous la figure d'une femme revêtue d'une robe blanche, avec un sceptre dans la main droite, un bonnet dans la gauche. Auprès d'elle étoit un chat, avec un joug rompu.

LIBERTÉS DE L'EGLISE GALLICANE. Les anciens canons, qui composoient autrefois le droit ecclésiastique, les réglemens faits dans les conciles françois, & adoptés par la nation, forment ce qu'on appelle *les libertés de l'Eglise Gallicane*; libertés qui ne consistent pas dans des privilèges ni des exemptions, mais dans le droit commun à toutes les Eglises. Ce droit, éteint & presqu'aboli dans la plu-

part des Eglises du monde chrétien, par la fourberie de l'auteur des fausses décrétales & par l'ambition des papes, se conserve dans toute sa pureté dans l'Eglise Gallicane, qui s'est toujours opposée courageusement aux abus que Rome a voulu introduire. Les libertés de l'Eglise Gallicane sont fondées sur un principe incontestable, qui est que le ministère ecclésiastique est purement spirituel; que l'Eglise n'a point de juridiction coactive; que son autorité ne s'étend que sur les âmes, & que Jesus-Christ n'a communiqué aux apôtres que le pouvoir de remettre ou de retenir les péchés, d'instruire, de baptiser, & non celui de contraindre & de punir ceux qui ne voudroient pas les écouter. D'après cette idée, l'Eglise Gallicane restreint, 1° dans de justes bornes l'autorité que les papes ont voulu s'attribuer. 2° Elle règle les droits des évêques, & 3° marque jusqu'où s'étend le pouvoir des princes séculiers dans les choses qui concernent la religion. Nous allons donner une exposition abrégée de ses maximes sur ces trois articles importants.

1° Le pape est, sans contredit, le premier des évêques de toute l'Eglise en dignité & en juridiction. Il tient cette distinction de Jesus-Christ. Elle est donc de droit divin; mais l'exercice de son pouvoir doit être réglé par les canons des conciles généraux, auxquels il est soumis. Il est le premier fondement, mais non pas le seul de l'Eglise. Jacques & Jean, & même tous les apôtres, dont les évêques sont successeurs, sont aussi appelés, par S. Paul, *les colonnes* * & *les fondemens de l'Eglise* **. Le régime de l'Eglise n'est donc pas purement monarchique; mais il est temperé par l'aristocratie; car Pierre est le seul à qui Jesus-Christ ait dit en particulier :
 » Vous êtes Pierre, & sur cette pierre je bâtirai
 » mon Eglise. Paissez mes agneaux; paissez mes

* Galat. II, 9.

** Ephes. II, 20.

» brebis. Tout ce que vous aurez lié sur la terre
 » fera lié dans le ciel, &c... Je vous donnerai les
 » clefs du royaume des cieus. » En même tems il
 prêchoit à tous l'humilité & l'abaissement volon-
 taire. Il disoit * que celui d'entr'eux qui voudroit
 être le premier, seroit le dernier de tous. Ce sont
 eux qui jugent, qui décident, & jamais Pierre seul.
 Il exécute lui-même les ordres du collège aposto-
 lique.

Le pape ne peut donc pas être appelé *l'évêque universel*, dans le sens qu'il peut juger de la foi & de la discipline, d'une manière irrévocable, comme le prétendent les Ultramontains. On rejette les décrets des papes, où se trouvent insérés les mots, *de motu proprio*, « de notre propre mouvement; » & ceux-ci : *Mandamus ac præcipimus omnibus archiepiscopis & episcopis*; « Nous mandons & commandons à tous » les archevêques & évêques, &c. » Le pape ne peut soustraire personne à l'autorité des Ordinaires; & si l'on a laissé subsister les exemptions des religieux mendiants, c'est qu'on a présumé qu'elles étoient faites du consentement des évêques & du roi. Ces exemptions furent même abolies par l'ordonnance d'Orléans, en 1560, à l'exception de celles des chefs d'ordres; mais cette ordonnance n'a point été exécutée. On ne souffre point que le pape juge à Rome aucune cause qui intéresse les François, pas même celles qui concernent les réguliers exempts. On nomme, à cet effet, des juges François qui les décident sur les lieux. Le droit d'unir les bénéfices n'appartient point au pape; du moins il ne peut l'exercer sans le consentement du roi & des titulaires.

On a toujours cru, en France, que l'autorité du concile étoit supérieure à celle du pape. Les papes l'ont cru eux-mêmes pendant plusieurs siècles, & l'Histoire ecclésiastique nous offre une infinité d'exemples de papes, qui demandent la convoca-

* Marc IX, 14.

tion d'un concile, pour terminer des affaires qu'ils reconnoissent n'être point de leur compétence. Le pape Jules I renvoie au concile le jugement de saint Athanase. Libere demande à l'empereur Constance, qu'il fasse rassembler un concile pour terminer les troubles de l'Arianisme. Innocent I déclare qu'un concile est nécessaire pour juger la cause de saint Chrysostome, &c. Les conciles ont souvent demandé compte aux papes de l'usage de leur autorité; ils les ont cités à leur tribunal. Simmaque fut jugé dans un concile d'Italie, & renvoyé absous. Le sixieme concile général condamna Honorius, comme favorisant l'hérésie. Un concile de Rome déposa Jean XII. Ce ne fut que vers le tems du concile de Pise que les papes commencerent à prétendre qu'ils étoient supérieurs au concile. Cette prétention fut solennellement condamnée dans le concile de Constance, en 1414. Il fut déclaré, dans la quatrième session, que toute personne, de quelque état & dignité qu'elle fût, étoit tenue d'obéir au concile, en ce qui concernoit la foi, l'extirpation du schisme, & la réformation générale de l'Eglise de Dieu, dans le chef & dans les membres. Le même concile déposa Jean XXIII, qui se soumit à ce jugement. Le concile de Basle, quelques années après, confirma les décrets de celui de Constance, touchant la supériorité du concile, & procéda contre le pape Eugene IV, qui vouloit le dissoudre, ou du moins le transférer. Ces deux conciles sont œcuméniques. Il s'ensuit qu'on peut légitimement appeller au concile des jugemens rendus par le pape, à moins que l'Eglise dispersée ne les approuve. Les conciles de Constance & de Basle semblent restreindre les cas où l'on peut appeller au concile, à tout ce qui concerne la foi & la réformation de l'Eglise, & ce qui peut produire un schisme. Le pape est obligé de se conformer aux canons faits par les conciles généraux. Les règles, disoit Celestin I, doivent nous dominer; & nous ne devons point dominer les

regles. Les papes promettoient autrefois solemnellement, dans la cérémonie de leur inthronisation, d'avoir pour les conciles généraux le même respect que pour les saints Evangiles, & de ne jamais déroger à leurs ordonnances. Les papes conséquemment ne peuvent se dispenser de l'observation des canons des conciles généraux, sans cause légitime, hors des cas où la dispense est permise, & où tout autre évêque pourroit l'accorder.

On a toujours soutenu, en France, que le pape pouvoit errer dans la foi : en effet, on ne trouve rien qui prouve cette infailibilité, que les pontifes Romains veulent faire regarder comme un des privilèges de leur siège. Plusieurs conciles ont revu & examiné de nouveau des choses déjà examinées par les papes, sans que ces papes l'ayent trouvé mauvais. S. Cyprien & les évêques d'Afrique rejeterent la décision du pape Etienne, qui portoit qu'il ne falloit point rebaptiser ceux qui rentroient dans le sein de l'Eglise, après avoir renoncé à leurs erreurs ; & ces évêques ne furent point réputés hérétiques ni schismatiques, pendant tout le tems que cette décision ne fut pas censée confirmée par les Eglises. Cependant il n'y a jamais eu de papes qui ayent soutenu des erreurs. S'il s'en est trouvé qui ayent paru, pour quelques momens, favoriser des hérétiques, c'est toujours sur de faux exposés ; & bientôt, mieux informés, ils ont rendu hommage à la vérité : tels furent les papes Libere & Honorius.

La France, sans disputer au pape le droit de confirmer les ordres religieux, ne reconnoît que ceux qui ont, outre l'approbation du pape, le consentement du roi & des évêques. On ne reçoit point en France les bulles de canonisation, qui viennent de Rome, qu'elles n'ayent été examinées & approuvées par les évêques, & que les magistrats ne se soient assurés qu'elles ne contiennent rien de contraire aux droits du roi & aux usages du royaume.

Le pape peut reprendre les évêques, lorsqu'il s'ap-

perçoit qu'ils causent du scandale à l'Eglise ; & ; quoiqu'il n'ait pas le pouvoir de les corriger par lui-même, il est autorisé à les faire corriger par ceux qui en ont le droit ; mais chaque évêque a aussi la même inspection sur ses collègues, en vertu de la maxime des Peres, qui dit que l'épiscopat est un , & que tous les évêques sont chargés du même troupeau. Quoiqu'il y ait dans l'Eglise plusieurs pasteurs, on a vu plusieurs saints évêques étendre leurs soins hors de leurs diocèses, lorsque les besoins de l'Eglise le requeroient.

Nous rejettons, avec toute l'antiquité, la doctrine pernicieuse qui attribue au pape des droits chimériques sur le temporel des rois. Nous soutenons que les Souverains ne peuvent être déposés par le pape, sous quelque prétexte que ce soit ; que leurs sujets ne peuvent être absous du serment de fidélité. Il est ordonné aux professeurs de théologie d'enseigner cette vérité dans leurs écoles, & défendu que personne soit admis aux degrés qu'il ne l'ait soutenu dans ses thèses. Ces précautions sont d'autant plus nécessaires, que la cour de Rome conserve toujours ses prétentions ; les fait enseigner dans les écoles par ses partisans, & les renouvelle, tous les ans, par la publication de la bulle *In cœna Domini*. Bien loin que le pape puisse déposer un Souverain, nous n'accordons pas même ce pouvoir au concile général, en qui réside l'autorité suprême de l'Eglise ; &, pour cette raison, nous rejettons plusieurs conciles tenus en Occident, qui ont entrepris sur la juridiction temporelle, & passé les bornes de leur pouvoir. Nous pensons qu'il ne convient pas que les princes soient excommuniés, à cause du grand danger qui en résulte pour l'Eglise : c'est le sentiment formel de S. Augustin. Nous regardons comme nulles les excommunications lancées contre les princes : celles de Boniface VIII contre Philippe le Bel n'eurent aucun effet. Le parlement déclara nulle l'excommunication lancée contre

Henri IV, par Grégoire, XIV; ordonna prise de corps contre le nonce *Landriano*, qui en étoit le porteur; promit dix mille écus à celui qui le lui livreroit mort ou vif, & défendit à tous les fujets du roi d'aller ni d'envoyer à Rome, pour bénéfices ou dispenses. L'Eglise de France adopta autrefois un canon du douzieme concile de Tolède, qui portoit que si le prince recevoit un excommunié en sa grace, ou l'admettoit à sa table, les évêques & le peuple seroient aussi obligés de le recevoir en la communion de l'Eglise. Elle pense que les magistrats & autres officiers publics ne peuvent être excommuniés pour ce qui regarde l'exercice de leurs charges & offices; qu'un royaume ne doit pas être mis en interdit, parce que cette censure générale enveloppe l'innocent avec le coupable. Le parlement a toujours annullé de pareilles sentences.

C'est une maxime généralement reçue parmi nous, que le pape ne peut rien commander de ce qui concerne les choses temporelles, & qu'on n'est point tenu d'obéir aux ordres qu'il donne dans cette matiere; ainsi le pape ne peut légitimer des bâtards pour les rendre capables de succéder. Tout ce qu'il peut faire, c'est de les rendre habiles à recevoir les Ordres. Il en est de même de la restitution contre l'infamie. On ne disputeroit pas au pape le pouvoir de faire élever aux Ordres un homme noté d'infamie; mais il ne pourroit rendre le même homme capable de posséder quelque charge civile. Par la même raison, il ne lui seroit pas permis de remettre l'amende-honorable adjugée à un laïc contre un clerc, quand même elle auroit été prononcée par un juge ecclésiastique. Il n'a pareillement aucun pouvoir sur les testamens des citoyens, ni sur leur exécution. Il ne peut proroger le tems donné aux exécuteurs testamentaires, pour s'acquitter de leur commission. Il ne peut faire aucun changement dans les dispositions du testateur, ni convertir les

legs, quand même ils seroient pieux. Cette commutation ne pourroit avoir lieu que dans le cas où il seroit impossible d'accomplir formellement la volonté du défunt ; & il faudroit alors que la commutation équivalût à ce que le testateur auroit ordonné. Il faudroit en outre le consentement exprès des gens du roi. Le pape ne peut déroger à aucune de nos loix & coutumes sur les testamens & les successions, par rapport aux ecclésiastiques & aux religieux. Il ne peut accorder de dispenses à l'effet de posséder des biens contre les statuts & usages du royaume. Les dispenses accordées à des religieux mendians, pour posséder des immeubles, ont été déclarées nulles & abusives.

Les nonces du pape, qui, dans plusieurs pays, ont une espece de juridiction, n'en ont aucune en France. Lorsqu'ils ont entrepris de faire quelqu'acte d'autorité, le parlement s'y est opposé fortement. Si l'on permet aux légats, que le pape envoie extraordinairement, l'exercice d'une certaine juridiction concernant les choses qui sont du ressort de Rome, il faut que ces légats ne soient venus qu'à la priere, ou du moins du consentement du roi : il faut qu'ils prêtent un serment, par écrit, de n'exercer leurs fonctions qu'autant qu'il plaira au roi, & conformément aux usages de l'Eglise Gallicane. Il faut qu'en sortant de France, ils laissent leurs registres, leurs sceaux, & les deniers provenans de leurs expéditions, pour être employés en œuvres pies. Le vice-légat du pape, à Avignon, ne pouvoit exercer ses fonctions, hors du Comtat-Venaissin, sur les terres de l'obéissance du roi, qu'après s'être engagé, par serment, à ne rien entreprendre sur la juridiction séculiere, & à ne rien faire contre les libertés de l'Eglise Gallicane. Les comtes palatins, créés par le pape, & dont l'autorité étoit autrefois si étendue, n'exercent, en France, aucune des fonctions de leur dignité. Il en est de même des notaires apostoliques de la création du pape. Il leur est défendu d'instrumen-

ter en France, même dans les affaires ecclésiastiques, depuis que le roi a créé lui-même, pour cet usage, des notaires apostoliques. Tout ce qui concerne les droits, prééminences & privilèges de la couronne de France, est regardé comme hors de la compétence du pape. L'autorité qu'il a sur les bénéfices, il ne la tient que du consentement du roi & de l'Eglise Gallicane. (Pour ce qui concerne les bénéfices voyez les articles ANNATES, CONCORDAT, GRADUÉS, INDULT, PRAGMATIQUE-SANCTION.)

Enfin, on n'a jamais admis, en France, le droit, que les papes s'attribuent, de mettre des impositions sur le clergé. Si quelquefois ils en ont usé, ce n'a été que du consentement du roi & de la nation. On voit, dans notre Histoire, que de pareilles levées ont souvent été défendues, & même que le roi a fait arrêter les sommes que les ministres du pape avoient recueillies. Voilà quelles sont les bornes que les libertés de l'Eglise Gallicane mettent à l'autorité des papes : voyons maintenant comment elles établissent les droits des évêques.

II° Le sentiment de l'Eglise Gallicane est que les évêques tiennent leur mission immédiatement de Jesus-Christ; qu'ils peuvent, indépendamment de tout autre, faire, chacun dans leurs diocèses, ce que le pape fait dans le sien; qu'ils sont établis par Jesus-Christ pour être les docteurs de l'Eglise, & qu'ils sont, avec leur clergé, les juges naturels de toutes les questions concernant la Foi, qui peuvent s'élever dans leurs diocèses, & qu'ils peuvent, dans les conciles provinciaux ou nationaux, condamner les hérésies, sans consulter les papes. Nous croyons même qu'il appartient spécialement aux évêques François de connoître des questions touchant la Foi, qui s'élevent en France: nous regarderions comme contraire à nos libertés, que le pape entreprît de les juger à Rome; &, si le cas arrivoit, les décrets du

pontife ne seroient reçus qu'après avoir été examinés par les évêques. Tout ce qui concerne la discipline de chaque Eglise est aussi du ressort des évêques, qui ne doivent pas souffrir que de pareilles questions soient portées au tribunal du pape. Ils peuvent absoudre les fidèles de leurs diocèses, de tous les cas qu'il a plu au pape de se réserver sans fondement: Le pouvoir d'excommunier est aussi un des droits attachés à l'épiscopat. C'est aux évêques qu'il appartient de punir les pécheurs scandaleux qui se trouvent dans leurs diocèses. Le pape ne peut excommunier aucun de leurs diocésains, ni absoudre celui qu'ils auroient excommunié. C'est aux conciles nationaux qu'est réservé le pouvoir de juger les évêques, de les déposer ou de les rétablir sur leurs sièges. Ces conciles doivent être composés de douze évêques; & si la province ne peut fournir ce nombre, l'évêque accusé choisit, dans les provinces voisines, des évêques pour le rendre complet. On souffre que l'évêque condamné interjette appel au saint siège; mais on ne permet pas au pape de faire venir à Rome les parties: il faut qu'il nomme des commissaires François qui examinent l'affaire sur les lieux, & sous l'autorité du prince. Telles sont les prérogatives attachées à la dignité d'Evêque; d'où l'on peut conclure que les évêques ne sont pas, comme le prétendent les Ultramontains, les simples vicaires & subdélégués du pape, mais qu'ils sont, comme lui, les successeurs des apôtres, & les chefs de l'Eglise. Passons à ce qui concerne la juridiction séculière dans les choses qui ont quelque rapport à la religion.

III^o Il fut un tems où les ecclésiastiques, dans la France même, allèrent bien au-delà des pouvoirs qu'on leur avoit accordés, & usurperent une partie de l'autorité séculière. Il n'y avoit presque point d'affaires dont les officiaux des évêques ne s'attribuassent alors la connoissance, sous prétexte que la religion s'y trouvoit mêlée. On a réformé cet abus. Les juges

d'Eglise ne connoissent plus que des affaires purement spirituelles, telles que les sacremens, les vœux de religion, l'office divin, la discipline ecclésiastique; & dans ces cas même, toutes les fois qu'il y a trouble de l'ordre public, les juges séculiers en connoissent. La plupart des contestations, qui naissent au sujet du mariage, sont aussi portées à leur tribunal, parce que le mariage est un acte civil, qui a des rapports intimes avec la société. Les différends entre les ecclésiastiques sont du ressort du juge d'Eglise, lorsque les cas sont légers, ou qu'il s'agit de crimes purement ecclésiastiques, c'est-à-dire, de contraventions à la discipline; mais les crimes atroces appartiennent aux juges séculiers, qui en connoissent conjointement avec les juges d'Eglise. Les matieres bénéficiales, celles qui concernent la possession des dixmes ecclésiastiques, la quotité de la dixme au fonds, la portion congrue des curés, sont soumises aux juges séculiers. Eux seuls ont droit d'infliger des peines civiles & corporelles aux hérétiques; de connoitre des crimes d'adultere, de sacrilège, d'usure, dont l'Eglise se réservoir autrefois la connoissance. Lorsque les évêques, prêtres & autres clercs violent les loix de l'Etat, & troublent l'ordre de la société, ils sont justiciables de l'autorité séculiere, & soumis aux peines décernées, en pareil cas, contre tout citoyen. Aucun ecclésiastique ne peut sortir du royaume, sans la permission du roi, sous quelque prétexte que ce soit, quand même il seroit mandé par le pape. Il ne peut aussi, sans le consentement exprès du roi, accepter aucune dignité de la cour de Rome. Aucun étranger ne peut posséder de bénéfices dans le royaume, à moins qu'il n'ait obtenu des lettres de naturalisation. Les bénéficiers étrangers, qui ont quelque portion de leurs bénéfices situés dans le royaume, sont obligés d'y établir des vicaires François, sous peine de saisie de leur temporel. En conséquence de cette

règle, lorsqu'un François est nommé au cardinalat, les bénéfices en France vaquent de droit, parce que, devenu membre d'une cour étrangère, il est réputé étranger. Les supérieurs des monastères & communautés religieuses, situés en France, doivent aussi être François. Les ordres religieux, dont les généraux sont à Rome, doivent être gouvernés par un vicaire général, résident en France, & revêtu de la même autorité que le général : ainsi le portent les ordonnances.

Les princes, en qualité de Chefs de la Société, sont les protecteurs nés de la Religion. Tout ce qui est extérieur dans le ministère ecclésiastique est soumis à leur autorité. Eusebe donne à Constantin le titre d'Evêque universel. Les princes n'ont pas le droit de décider les questions sur la doctrine. Mais, lorsque ces questions excitent des disputes funestes au repos de l'Etat, ils peuvent les interdire, & imposer silence à leurs sujets, jusqu'à ce qu'elles soient décidées. Ils peuvent en ordonner & en procurer la décision. Ils ont le droit de convoquer des conciles nationaux ; de proposer aux évêques assemblés les objets qui doivent être la matière de leurs délibérations ; de régler la forme dans laquelle ils doivent procéder, & de veiller à ce qu'ils ne s'écartent point des règles que Jesus-Christ leur a prescrites. Il leur appartient d'examiner les décisions de ces conciles, qui ne peuvent acquérir force de loi dans leurs Etats, que de leur consentement & de leur autorité. Tout ce qui concerne la discipline ecclésiastique est de leur ressort. Si un évêque a lancé l'excommunication contre quelque citoyen, les magistrats ont droit d'examiner si l'excommunication est légitime, & de décider sur l'abus, s'il y a appel. C'est à eux de punir les refus publics de prières, de sacremens & de sépulture, faits à ceux qui n'ont pas été excommuniés juridiquement, ou qui ne sont point hérétiques ou pécheurs publics notoirement. Les évêques, de leur
autorité

Autorité privée, ne peuvent décerner des monitoires contenant menaces d'excommunication, pour cause purement temporelle; &, s'ils le font, ils sont sujets à l'animadversion des juges séculiers. Nos rois ont réglé & prescrit l'ordre de l'Office divin en plusieurs églises. Ils sont même en droit de connoître des changemens que l'on fait aux prières & aux rites qui sont en usage, parce que de pareils changemens peuvent quelquefois altérer la paix & l'union de la société. Les fêtes ne peuvent aussi s'établir sans l'autorité du Souverain, parce qu'elles emportent avec elles la cessation de tout travail. Les jeûnes extraordinaires ne doivent pas être ordonnés sans sa permission. Il peut en ordonner lui-même. Les prélats ont besoin de son consentement pour accorder des dispenses générales. Le parlement défendit, en 1552, la publication d'une bulle du pape, qui permettoit l'usage des œufs, du beurre & du fromage, pendant le Carême, dans les provinces ruinées par la guerre. Ce n'est qu'à la sollicitation des officiers publics que les archevêques ou évêques de France peuvent donner dispense générale de quelque partie de l'abstinence du Carême, & ordonner des prières publiques extraordinaires, parce que les Officiers publics sont juges des besoins de la nation. Les translations de reliques, qui occasionnent ordinairement un grand concours de peuple, les pèlerinages qui ont le même effet, &, en outre, donnent lieu aux sujets d'entretenir commerce avec des royaumes suspects; les indulgences, moyens dont la cupidité a souvent abusé; les confréries, associations qui peuvent intéresser l'Etat; en un mot, toutes les pratiques extérieures du culte religieux, ne peuvent avoir lieu, que du consentement & de l'aveu des chefs de la société. On a toujours reconnu le pouvoir législatif des princes dans l'Eglise. Ils l'ont exercé sans obstacle. Il n'y a aucune partie du ministère & des fonctions extérieures & publi-

ques des ecclésiastiques sur lesquelles les empereurs Romains, & les rois de France n'ayent fait quelque loi. Plusieurs papes ont déclaré ouvertement qu'ils recevoient ces loix avec respect & avec soumission.

Les biens ecclésiastiques dépendent du prince & de l'état. C'est pourquoi il est défendu, en France, à toute communauté de faire aucune acquisition d'immeubles, par quelque voie que ce soit, sans une permission particulière du prince à cet effet. Les bénéficiers ne peuvent faire couper les bois de haute futaie, dépendans de leurs bénéfices, sans la permission du prince & des officiers qu'il a commis à la conservation des bois dans le royaume; permission qui ne s'accorde que pour des raisons très-importantes, comme pour réédifier des bâtimens nécessaires. Si, les réparations payées, il reste quelque chose du prix de la vente, on doit porter l'excédent au trésor royal, ou l'employer en acquisitions. Les ecclésiastiques ne peuvent aliéner les biens faisant partie de leurs bénéfices, sans l'autorité du roi. Les réparations nécessaires, pour l'entretien de ces biens, regardent les magistrats qui doivent les ordonner, quand ils le jugent à propos, & décider les procès qui concernent ces réparations.

L'état ecclésiastique n'ôte pas la qualité de Citoyen. Les gens d'église, exempts d'exposer leurs vies pour la défense de la patrie, ne doivent pas s'exempter des contributions publiques; & dans les différens besoins de l'Etat, le clergé de France a toujours contribué. En 1534, François I, se voyant menacé d'une guerre dangereuse, & faisant réflexion que le peuple & la noblesse, déjà surchargés, n'étoient pas en état de fournir aux frais de l'armement public, fit une ordonnance qui portoit que le temporel de toutes les églises du royaume seroit saisi & régi par des commissaires; que le tiers des revenus des chapitres, collèges & communautés, & la moitié des biens des archevêques, évêques, ab-

bés, priens & convents, appartiendroient au roi. Le clergé, effrayé de cet arrêt, offrit de payer au roi la valeur de trois décimes, & obtint main-levée de la faïsse. On ne reçoit point en France la bulle de Boniface VIII, qui défend aux princes, sous peine d'excommunication, de faire des levées sur les biens du clergé, & prononce la même peine contre les ecclésiastiques, qui contribueront volontairement. (Pour ce qui concerne le droit des régales, voyez l'article RÉGALE.)

Telles sont les maximes qui forment ce que nous appellons *les libertés de l'Eglise Gallicane*; maximes qui assurent à tous les membres de cette Eglise la possession paisible de tous leurs droits, & dont l'observation est de la dernière importance pour le maintien du bon ordre dans la société & du repos public de l'Etat.

LIBERTINS : secte de fanatiques, qui se répandirent dans la Hollande & dans le Brabant, en 1525. Un nommé *Quintin*, Picard de nation, & tailleur d'habits de profession, étoit le chef de cette secte. Ses disciples furent nommés *Libertins*, parce que les dogmes grossiers, qu'ils publioient, paroïsoient uniquement faits pour favoriser ouvertement le libertinage. Ils enseignoient, entr'autres choses, que l'homme ne faisoit rien de lui-même; que c'étoit Dieu qui faisoit tout en lui; que, par conséquent, rien n'étoit péché; que l'innocence consistoit à vivre sans remords & sans scrupule, la pénitence, à soutenir qu'on n'avoit rien fait de mal; que l'ame périssoit avec le corps, & autres dogmes de cette nature.

LIBITINE : déesse du paganisme qui présidoit aux funérailles. Elle avoit un temple à Rome où l'on alloit acheter tout ce qui seroit aux obsèques. Ceux qui débitoient cette funeste marchandise s'appelloient *libitinaires*. L'argent, qu'on leur donnoit en paiement, se nommoit *libitine*, ainsi que

S f ij

l'espece de lit sur lequel on portoit les morts. La porte de la ville ; par où passoit le convoi , avoit aussi le nom de *Libitine*. Plusieurs pensent que *Libitine* est la même que *Proserpine* ; & , si l'on considère les fonctions attribuées à ces deux divinités , ce sentiment pourroit paroître assez probable. Plutarque en propose un autre beaucoup plus raffiné. Il prétend que la déesse *Libitine* n'est pas distinguée de *Vénus* ; & , sans s'arrêter à la preuve frivole qu'il pourroit tirer du nom de *Libitine* , le mot latin *libitum* ou *libido* signifiant *plaisir* , il allègue une raison fort ingénieuse de la coutume des Romains qui attribuoient à la déesse des plaisirs de si tristes fonctions. Ils vouloient , dit-il , faire souvenir les hommes , combien le commencement de la vie est proche de la fin , puisque la même déesse , qui nous procure la vie , préside à notre mort.

LIGUE (*la*) , autrement nommée *la sainte Union*. C'est une faction des Catholiques de France pour arrêter le fanatisme des partisans de Calvin , déjà trop formidables au roi & au royaume. L'Angleterre venoit d'éprouver le plus affreux changement dans la religion. Du vivant même de Luther , on avoit vu ses partisans dans la Souabe se refuser à toute espece de gouvernement ; souffler par-tout l'esprit de révolte ; attaquer , par la force des armes , l'autorité de leurs princes légitimes ; se livrer aux affreux désordres qu'entraîne l'anarchie ; oser tout , & tout justifier par la liberté évangélique , grossièrement entendue. Malgré les édits & les arrêts , les Calvinistes étoient déjà parvenus à inonder toute la France. Ils n'étoient pas moins ennemis de tout gouvernement monarchique , que les prosélytes de Luther. Ils avoient tous également conjuré la perte de la religion ancienne. La crainte d'éprouver les changemens d'une partie de l'Allemagne & de l'Angleterre arma le zèle des Catholiques de France , pour s'opposer à des sectaires sans mission.

Mais ce zèle ne fut rien moins qu'épuré dans les chefs de la Ligue. Les ducs de la maison de Guise ne perdirent que trop de vue les intérêts de la Religion & de l'Etat, pour s'occuper de leur fortune. Ils pensèrent trop qu'à la faveur d'une révolution, ils deviendroient plus grands. Ils devinrent eux-mêmes les ennemis de l'Etat, par conséquent, de la Religion, en feignant de s'armer pour l'un & l'autre. Tant il est vrai, que la divine Providence, pour punir les peuples, permet quelquefois qu'ils soient placés entre deux fléaux également funestes & inévitables !

La France fumoit encore du sang des Calvinistes égorgés le 25 d'Août 1572, jour affreux, qui devoit être effacé de nos Annales. Cependant, malgré les horreurs de cette sanglante tragédie, le parti Protestant sembloit renaître de ses cendres. Les Calvinistes, animés par le désespoir, aussi nombreux & plus redoutables que jamais, paroissoient en état de tirer vengeance des cruautés qu'on avoit exercées contre eux. Ils avoient des chefs habiles & puissans, entr'autres, le roi de Navarre & le prince de Condé. Ce fut pour exterminer ce parti formidable, que le cardinal de Lorraine, étant au concile de Trente, en 1576, forma le projet d'une Ligue des Catholiques contre les Protestans. Ce projet fut approuvé par l'assemblée, dès le moment qu'il le proposa ; mais il ne fut exécuté, que dix ou douze ans après. Son neveu, Henri de Lorraine, duc de Guise fut nommé chef de cette Ligue. Le roi d'Espagne y entra, dans l'espérance de profiter des troubles qu'il prévoyoit qu'elle exciteroit en France ; & le pape, qui la regardoit comme le plus sûr moyen d'exterminer l'hérésie, s'en déclara le protecteur. Le seigneur d'Humieres, gouverneur de Péronne, dressa dix-huit articles qui furent comme le formulaire de la Ligue. Ils portoient, en substance, qu'on n'entreprendroit rien qui fût contraire à l'obéissance dûe au roi, (article qui fut très-mal observé ;) que l'on combattroit pour maintenir l'exer-

cice de la Religion Catholique dans le royaume ; que les nobles seruiroient en personne, ou fourniroient des gens armés en leur place ; que les ecclésiastiques & le tiers-état contribueroient aux dépenses de la Ligue. La plupart des seigneurs & des gentilshommes Catholiques du royaume entrèrent avec joie dans un parti qui favorisoit leur humeur inquiète & turbulente. Le roi ne tarda pas à s'apercevoir que la Ligue étoit plutôt formée contre lui que contre les Calvinistes. Malheureusement, il ne donnoit lui-même que trop de prise à ses ennemis, par sa mollesse honteuse, & plus par ses indécentes momeries, où il sembloit se jouer de la Religion. Pour prévenir les suites de la mauvaise volonté des Ligueurs, il voulut se mettre à leur tête, & se fit déclarer chef de la Ligue ; mais il fut bientôt dégoûté de cette charge. La résistance des Calvinistes le rebuta. Guerrier infatigable dans sa jeunesse, il n'aimoit plus que le repos & l'oïiveté. Il ne chercha qu'à s'accommoder avec l'ennemi, & permit aux Huguenots, en 1578, le libre exercice de leur religion. Peu de tems après il s'unit étroitement avec le roi de Navarre, afin de s'en faire un appui, si les Ligueurs entreprennent quelque chose contre son autorité. Cette union avec un prince hérétique fournit un beau prétexte à la Ligue de se déchaîner contre le roi.

Il s'éleva, dans le même temps, une nouvelle faction dans Paris, dont le premier auteur fut un bourgeois de cette ville, nommé *la Roche-blond*. Ce fanatique, ayant assemblé un grand nombre de séditieux & de mécontents, en forma un corps dont il distribua les chefs, au nombre de quarante, dans les seize quartiers de Paris ; c'est pourquoi cette faction fut appelée *les Seize*. Elle se joignit à la Ligue, & la rendit encore plus redoutable. Le grand projet de ces rebelles étoit d'empêcher qu'après la mort de Henri III, qui n'avoit point d'enfans, la couronne ne tombât au roi de Navarre, à qui elle appartenoit par le droit de la naissance, mais qui

Étoit hérétique. Ils destinoient le trône au cardinal de Bourbon ; mais, en attendant, ils ne laissoient pas tranquille le malheureux Henri III. Ils le presserent si vivement, qu'ils le forcèrent à révoquer tous les édits faits en faveur des Protestans, & à défendre l'exercice de la religion réformée. Ce nouvel édit irrita les Protestans qui prirent les armes. Sixte V excommunia leurs chefs, le roi de Navarre & le prince de Condé. Il les déclara inhabiles à succéder à quelque principauté que ce fût. Le roi de Navarre fit afficher dans Rome sa protestation à cette bulle, qu'il craignoit beaucoup moins que les armes des Ligueurs. Quelque tems après, le duc de Guise défit une puissante armée que les princes Protestans avoient envoyée au secours des Huguenots. Cette victoire rendit la Ligue encore plus formidable à Henri, qui, pour lui ôter tout prétexte de l'inquiéter, porta un édit qui fut appelé *l'édit de réunion*, par lequel il excluoit de la couronne tout prince hérétique.

Cet édit, qui devoit appaiser ceux qui n'étoient entrés dans la Ligue que par un motif de religion, ne produisit aucun effet sur le duc de Guise, qui n'avoit jamais écouté que son ambition. La condescendance du roi ne servit qu'à le rendre plus fier. Enyvré des hommages & des applaudissemens qu'il recevoit d'une multitude séditieuse, il insultoit ouvertement au roi. Il lui faisoit sentir en toute occasion sa foiblesse, & régnoit à Paris en monarque. Le foible Henri ne put se délivrer de la tyrannie de cet sujet insolent, qu'en le faisant assassiner lâchement aux Etats de Blois, avec son frere le cardinal. Cet assassinat, loin d'intimider les Ligueurs, ne fit qu'enflammer leur rage. Ils ne garderent plus de mesures. Ils arracherent à nombre de docteurs une décision qui portoit que tout François pouvoit, en sûreté de conscience, manquer à la fidélité qu'il avoit jurée à son prince, & qu'il pouvoit prendre les armes contre lui, pour la défense de la Reli-

gion Catholique ; décision que la Sorbonne désavoua. La plupart des membres du parlement préférèrent de renoncer à leurs charges , plutôt que d'autoriser la fureur effrénée des Ligueurs. Le duc de Mayenne, frere & successeur du duc de Guise, moins impétueux, mais plus sage & plus dangereux encore que lui, joignoit aux motifs de l'ambition ceux de la vengeance. Le roi, voyant l'orage prêt à l'accabler, se vit contraint, de nouveau, de recourir au roi de Navarre. Ce fut pour ses ennemis un nouveau prétexte pour le perdre. On ne le regardoit déjà plus que comme l'ennemi de la Religion. La décision de la Sorbonne, quoique désavouée, produisoit toujours son effet, & faisoit fermenter dans tous les cœurs le levain du fanatisme & de la rebellion. Un Dominicain simple & crédule, séduit par les exhortations artificieuses des Ligueurs, prenant pour des ordres du ciel les chimères d'une imagination égarée, & envisageant dans un abominable parricide la palme du martyr, osa porter sur son roi les mains sacrilèges, & assassiner l'Oint du Seigneur, en 1589. Le duc de Mayenne se hâta de faire proclamer roi de France le cardinal de Bourbon, tandis que le roi de Navarre se disposoit à soutenir ses droits par les armes. Henri, après avoir gagné sur les Ligueurs la célèbre bataille d'Yvri, en 1590, vint mettre le siège devant la ville de Paris. Jamais le fanatisme n'a peut-être donné de scène plus déplorable. Un peuple, aveuglé par les Ligueurs, prêtres, religieux, & laïques, s'obstine à souffrir tout ce que la guerre & la famine peuvent rassembler de plus affreux. Des milliers de citoyens, pâles, défigurés, se laissent consumer par une mort lente & douloureuse, plutôt que de reconnoître pour maître un roi qui l'est par sa naissance, & qui mérite de l'être par ses vertus ; un roi qui, dans des sujets révoltés, voyant encore des enfans, cherche à leur faire passer des secours, & à soulager les maux qu'ils ont mérités par leur obstination. Qu'on se représente, au milieu de

Cette grande ville désolée, sur ce théâtre d'horreur, une troupe de prêtres & de moines, jouant une farce impie & sacrilège; se promenant tranquillement au milieu des spectres & des cadavres, le casque sur le froc, la cuirasse sur le scapulaire. Qu'on se figure, à la tête de cette abominable procession, un successeur des apôtres, l'évêque de Senlis, distribuant ses bénédictions aux mourans, dirigeant leurs yeux à demi-éteints sur les images de Jésus-Christ & de Marie, peintes sur la bannière qu'on porte devant lui; contribuant à entretenir ces malheureux dans la révolte jusqu'au dernier soupir, & l'on aura une juste idée des maux que peut produire un zèle aveugle & inconsidéré.

Après la mort du cardinal de Bourbon, le duc de Mayenne fit assembler les Etats, forcé par les Ligueurs, qui vouloient élire un nouveau roi. Il fit tous ses efforts pour empêcher cette élection; non qu'il voulût rendre la France à son roi légitime, mais parce qu'il voyoit que les suffrages ne seroient pas pour lui. Le roi d'Espagne demandoit la couronne pour l'infante Isabelle, sa fille, proposant de la marier à un prince François, à condition que son gendre & sa fille seroient reconnus roi & reine de France, solidairement. Le duc de Mayenne fit accepter une conférence qui se tint à Surêne, entre les Catholiques du parti de Henri, & ceux de la Ligue. L'archevêque de Bourges y fit valoir les droits du roi, & déclara qu'il n'y avoit plus de prétexte pour ne le pas reconnoître, puisque ce prince étoit résolu d'abjurer le Calvinisme. Le légat du pape fit voir alors clairement que, sous prétexte de servir la Religion, il ne servoit que l'Espagne; car il s'opposa vivement à ce que Henri IV fût reconnu roi, avant qu'il eût reçu l'absolution de Rome; & peut-être que le parti du roi d'Espagne eût prévalu, si la généreuse fermeté du parlement n'eût dérobé la France à une domination étrangere, par un arrêt, qui maintenoit la Loi Salique dans toute sa vi-

gueur. Enfin , malgré toutes les cabales de la cour d'Espagne , Henri IV fut reconnu de ses sujets , après avoir fait abjuration , au mois de Juillet 1593 , entre les mains de Renaud de Beaune , archevêque de Bourges.

LILIT. Ainsi se nommoit la première femme d'Adam , selon les fables des Juifs modernes. Cette femme , disent-ils , voulant faire la maîtresse , & refusant de se soumettre à Adam , l'abandonna & s'en alla dans l'air , par un secret de magie. On la prend pour un spectre de nuit , ennemi de l'accouchement & des enfans nouveaux-nés. Plusieurs Juifs modernes , entêtés de cette superstition , ont coutume de mettre aux quatre coins de la chambre , où la femme est en couches , de petits billets sur lesquels sont tracés les noms d'*Adam* & d'*Eve* , avec ces mots : « Lilit , hors d'ici. »

LIMBES. 1. C'est le lieu où l'Eglise croit que les patriarches , les prophètes & les autres saints de l'ancien Testament attendoient la venue du Messie qui devoit leur ouvrir les portes du ciel. Jesus-Christ y descendit après sa mort. Il les en retira , & les conduisit avec lui en triomphe dans la gloire éternelle. On donne aussi le nom de *limbes* au lieu où l'on pense que vont les ames des enfans morts sans Baptême , qui sont exclus pour toujours de la vue de Dieu.

2. Près d'un des chemins qui conduisent à Jédo , ville capitale du Japon , on voit un lac que l'on appelle *Fakone*. Les Japonois placent dans ce lac une espece de limbe habité par tous les enfans qui sont morts avant d'être parvenus à l'âge de sept ans. Il sont persuadés que les ames de ces enfans subissent en ce lieu divers supplices , dont elles ne peuvent être délivrées que par les libéralités des vivans , & les prieres des Bonzes. Ces prêtres imposteurs montrent hardiment l'endroit où ils prétendent que ces enfans sont tourmentés ; & , pour le faire remarquer , on y a élevé un monceau de pierres , en forme de pyramide. Sur les bords du

lac, on trouve une grande multitude de petites chapelles de bois. C'est-là que les prêtres récitent le Namanda, lorsqu'ils ont été payés pour cela. Lorsqu'un dévot vient pieusement leur apporter son offrande pour le soulagement des défunts, le Bonze lui donne un certain papier sur lequel on lit les noms de plusieurs dieux & demi-dieux du pays. Le dévot, après avoir reçu humblement, & tête nue, ce divin papier, l'attache à une pierre, & le jette dans le lac, persuadé que les défunts sont soulagés à mesure que les noms tracés sur le papier s'effacent par l'action de l'eau.

LIMENTIN* : divinité des anciens payens, qui présidoit au seuil de la porte.

LIMYRE: fontaine de Lycie, célèbre par les oracles qu'elle rendoit. On se rendoit sur le bord de la fontaine : on jettoit quelque nourriture aux poissons qui y étoient en grand nombre. Si les poissons mangeoient avidement ce qui leur étoit présenté, c'étoit un présage heureux ; mais s'ils refusoient de manger, & s'ils repoussioient la nourriture avec leurs queues, c'étoit un très-fâcheux augure.

LINGAM. Les Indiens donnent ce nom à une représentation infâme de leur dieu Ixora qu'on ne peut mieux comparer qu'au Priape des anciens. On raconte différemment l'origine de ce culte honteux. On a dit, à l'article d'**IXORA**, que ce dieu ayant enlevé à des Bramines plusieurs belles femmes avec lesquelles il vivoient, ces religieux prononcèrent tant de malédictions contre les parties naturelles d'Ixora, que le dieu en perdit l'usage. Ce fut à cette occasion qu'il déclara qu'il exauceroit ceux qui honoreroient ces mêmes parties que les Bramines avoient maudites ; & plusieurs prétendent que telle est l'origine de Lingam. D'autres disent qu'un jour

* Du latin *limen*, seuil de la porte.

qu'Ixora s'acquittoit avec sa femme des fonctions matrimoniales, un dévot vint lui rendre visite. C'étoit fort mal prendre son tems : aussi la porte lui fut-elle refusée. Cependant il s'obstina à vouloir entrer ; & , voyant qu'on persistoit à ne lui pas ouvrir, il s'emporta en invectives contre Ixora. Le dieu l'entendit & lui en fit des reproches ; mais le dévot lui témoigna beaucoup de regret de la faute, & lui demanda que ceux qui adoroient Ixora sous la figure du Lingam, fussent plus favorisés que ceux qui le serviroient sous la figure humaine ; ce qui lui fut accordé. Quoi qu'il en soit, la plûpart des auteurs nous apprennent que le Lingam n'est pas seulement la représentation des parties naturelles de l'homme, comme le Priape des anciens, mais qu'on y joint encore celles de la femme, & qu'on les représente dans l'état de leur union naturelle. Il y a plusieurs sectes particulièrement consacrées à cette honteuse divinité. Ceux qui les composent portent au col la figure du Lingam. Il y a dans le royaume de Canara certains religieux de cette secte, qui demeurent continuellement dans les pagodes, & sont absolument nuds. Lorsqu'ils vont dans les rues, ils sonnent une clochette : à ce signal, plusieurs femmes, même des plus qualifiées, & jusqu'à des reines, accourent avec empressement & touchent dévotement les parties naturelles de ces religieux, en l'honneur d'Ixora.

Quelques Indiens racontent que le membre viril d'Ixora étoit d'une grandeur si prodigieuse, qu'il touchoit à son front ; que, par cette raison, ne pouvant pas avoir commerce avec sa femme, il fut obligé de le couper en douze parties qui donnerent l'être à toutes les créatures vivantes. C'est d'après cette idée qu'ils ont déifié les parties naturelles de ce dieu, comme le principe de la vie des hommes & des animaux ; & , quand même ils n'auroient pas forgé cette histoire, ils ont pu regarder les parties de la génération comme quelque chose

de divin, en voyant que tous les animaux étoient produits par la conjonction des deux sexes.

Dans le royaume de Canara, & aux environs de Goa, les Indiens conduisent les nouvelles mariées dans le temple de leur Priape, & lui offrent les prémices de ces jeunes femmes, comme une offrande digne de lui.

LITANIES : 1. Dans la primitive Eglise; on donnoit ce nom aux processions. Il désigne aujourd'hui certaines prieres que l'Eglise chante ou récite en l'honneur de Dieu, de la sainte Vierge, ou des Saints. Dans le seizieme siècle, le *Kyrie eleison* étoit appelé Litanies. On nomme encore aujourd'hui Litanies les Rogations, parce que, dans les processions que l'on fait pendant ces jours, on chante les Litanies des Saints. D'ailleurs le mot de Litanies, selon son étymologie *, exprime proprement la même chose, que celui de Rogations. Voyez ROGATIONS.

2. On chante dans les Eglises Luthériennes celles des Litanies qui ont pour objet Dieu & Jesus-Christ. On choisit, pour les entonner, de jeunes écoliers qui font l'office d'enfans de chœur. La règle est de chanter ces Litanies, immédiatement après le sermon, tous les mercredis & vendredis. Les Turcs, & autres Mahométans, ont aussi des Litanies qu'ils récitent en l'honneur de leur faux prophète.

LITES **: divinités payennes, filles de Jupiter, selon les poètes, & dont la fonction étoit de présenter au tribunal de leur pere les vœux & les prieres des hommes.

LITHOBOLIES ***: fêtes que célébroient autre-

* Du grec *λιτανία*, supplication.

** Du grec *λιτη*, priere.

*** Du grec *λίθος*, pierre, & *βαλλω*, je jette.

fois les habitans de Trézène , pour appaiser les mânes de deux filles Crétoises , qu'ils avoient injustement lapidées.

LITURGIE. Ce mot, qui signifie en grec *sacrifice*, est employé, dans un sens plus strict, pour désigner le sacrifice extérieur, pratiqué dans la Religion Chrétienne, les prières & les règles prescrites pour la célébration de ce sacrifice. Dans l'Eglise Latine, on se sert communément du nom de *Messe*, au lieu de celui de *Liturgie*, qui est plus particulier à l'Eglise Grèque.

1. Les Grecs ont quatre liturgies : la première composée par l'apôtre S. Jacques, dont on ne fait usage que le jour de la fête de ce saint, qui tombe au 23 d'Octobre. La raison pour laquelle on ne se sert pas plus fréquemment de cette liturgie, est qu'elle est extrêmement longue, & dure cinq heures. S. Basile en fit une autre, qui n'est que l'abrégé de la première, & qui cependant fut encore trouvée trop longue. C'est pourquoi, on ne l'emploie qu'à certains jours de l'année, qui sont les vigiles de Noël & de l'Epiphanie, tous les dimanches de Carême, excepté celui de Rameaux, le Jeudi saint, le jour de saint Basile & de l'Exaltation de la sainte Croix. S. Chrysostome entreprit à son tour d'abrégé la liturgie de S. Basile, & en fit une troisième plus commode, dont l'usage est aussi le plus fréquent & le plus ordinaire dans l'Eglise Grèque. A la réserve des jours que nous venons de marquer, on lit, pendant toute l'année, la liturgie de S. Chrysostome. S. Grégoire a fait aussi un recueil de prières pour servir de préparation à la Communion, que l'on joint toujours aux liturgies de S. Basile & de S. Chrysostome, & qui peut passer pour une quatrième liturgie. On donne à cette dernière le nom de *pré-consacrée*.

Ce qu'il y a de plus remarquable dans la liturgie de S. Chrysostome, c'est la cérémonie prépa-

atoire, qui se fait à la prothèse. C'est un petit autel, situé à gauche en entrant dans le sanctuaire, qui sert à préparer le sacrifice qu'on doit offrir sur le grand autel. Le prêtre s'y rend revêtu de ses habits sacerdotaux, & accompagné d'un diacre, qui met sur cet autel le pain & le vin avec le calice & la patène. Le prêtre prend le pain, & le perce en croix, en plusieurs endroits, avec un couteau, en récitant divers passages de l'Écriture, qui ont rapport à la passion de Notre Seigneur. Le diacre met ensuite dans le calice le vin & l'eau; puis le prêtre prend tour-à-tour plusieurs autres pains qu'il élève en l'air, & qu'il met à côté du premier. Ces pains sont regardés comme la portion de la sainte Vierge, de S. Jean-Baptiste, & de plusieurs autres Saints. Le prêtre, en élevant chaque pain, nomme le Saint auquel il est destiné. Après avoir mis à part la portion des Saints, le prêtre offre encore un certain nombre d'autres pains, d'abord pour son évêque, ensuite pour plusieurs prêtres & diacres, pour ceux qui ont fondé l'église où il célèbre, en un mot, pour tous ceux qui sont recommandés au saint Sacrifice. Cette cérémonie est suivie de plusieurs prières & encensemens, dont il seroit trop long de donner le détail. On transporte ensuite les saints dons, ou les especes de la prothèse, au grand autel; & cette translation se fait avec beaucoup de pompe. Les Grecs se prosternent devant ce pain qui n'est pas encore consacré, & lui rendent les mêmes hommages qu'au Corps même de Jesus-Christ. Cette dévotion a donné lieu à plusieurs accusations contre eux; mais ce sont des hommages anticipés. Pendant qu'on transporte les saints dons, on chante l'hymne appelée *chérubique*. (Voyez **CHÉRUBIQUE**.) Nous ne croyons pas devoir nous engager dans le labyrinthe des cérémonies qui composent la liturgie de S. Chrysostome. Ce détail ennuiroit le lecteur, sans l'instruire. Ce sont de ces choses qu'on ne peut connoître qu'en les voyant pratiquer,

& non pas en les lisant dans une description. Si cependant on desiroit quelque chose de plus circonstancié sur cette matière, on peut consulter les remarques de Habert sur le pontifical des Grecs.

2. Les Goths & les Suèves, habitans de l'Espagne, après avoir embrassé la Religion Chrétienne, se servoient d'une liturgie connue sous les différens noms d'*Officium Gothicum*, *Toletanum* & *Mozarabicum*, qu'on suppose avoir été compilée par Isidore, alors évêque d'Hispal ou Séville. Le concile de Tolède avoit confirmé cette liturgie : cependant on voulut les obliger à la quitter pour adopter la liturgie Romaine. Les Goths s'y opposerent vivement, & envoyerent des députés au concile de Mantoue, pour se plaindre de cette innovation. La chose ayant été examinée dans le concile, on a débité qu'on avoit réglé que le mérite des deux liturgies seroit décidé par un duel. Deux champions entrèrent en lice, l'un défenseur de la liturgie des Goths, l'autre de la liturgie Romaine ; mais ce dernier fut vaincu. Malgré ce désavantage, les partisans de la liturgie Romaine ne voulurent point céder, & demanderent qu'on eût recours à une autre épreuve. On choisit celle du feu, qui ne fut pas plus favorable que la première à la liturgie Romaine ; car elle fut consumée par les flammes, tandis que la liturgie gothique se conserva saine & entière. Ce prodige n'empêcha cependant pas qu'elle ne fût abolie.

3. Luther, qui soutenoit que la Messe n'étoit pas un sacrifice ; qui appelloit le canon de la Messe, un recueil de lacunes bourbeuses, fit de grands changemens dans la liturgie des Catholiques. Il conserva les introïts des dimanches, des fêtes de Noël, de Pâques & de la Pentecôte, le *Kyrie eleison*, le *Gloria in excelsis*, la plupart des collectes du dimanche, l'épître, le graduel, le symbole de Nicée ; mais il rejetta l'offertoire, comme une abomination. Il ordonna qu'on ne mit que du vin dans le calice ;
fondé

fondé sur ce que le prophète Isaïe reproche aux Juifs que leur boisson est mêlée d'eau; qu'après avoir préparé le vin & le pain le ministre récitât la Préface, & ensuite prononçât les paroles dont Jesus-Christ s'est servi dans la Cène, & que le chœur, immédiatement après, chantât le *Sanctus* & *Benedictus qui venit*; prières qui seroient suivies de l'élévation du pain & du calice, & de l'oraison dominicale. Il recommanda qu'aussitôt après le *Pater*, on dit le *Pax Domini*, qu'il regardoit comme une absolution publique des péchés des communians. Il défendit que l'on rompit l'hostie, & que l'on en mît une portion dans le calice. Il régla que le ministre, après s'être communié, communieroit le peuple; que, pendant la communion, on chanteroit l'*Agnus Dei*; que la communion seroit suivie du *Quod ore sumpsimus*, & qu'au lieu de terminer la Messe par l'*Ite, Missa est*, on chanteroit *Benedicamus Domino* avec l'*Alleluia* en musique.

C'étoit ainsi que Luther fit célébrer la Messe dans l'église de Wittemberg; mais les autres églises Luthériennes ont bien changé depuis leur liturgie. Elles ne se sont pas même accordées entr'elles sur ces changemens; & il n'y a peut-être pas deux pays Luthériens où l'on dise la Messe de la même manière. C'est le propre de l'hérésie de n'avoir point de consistance, & de se laisser aller au vent de toutes sortes de doctrines.

LIVRES CANONIQUES. Pour ce qui concerne la Religion Chrétienne, voyez les articles BIBLE, CANONIQUES, (livres) & TESTAMENT (ancien & nouveau.)

1. Les Chinois ont des livres canoniques presque aussi anciens que leur monarchie, qui contiennent la doctrine de leurs premiers philosophes, & pour lesquels ils ont un extrême respect. Un de ces livres, qui porte pour titre *Schu-king*, nous apprend les idées que les anciens Chinois avoient de l'Être suprême, qu'ils nommoient *Tien*; terme qui signi-

fié Ciel, ou le *Seigneur du Ciel*. Le *Tien*, dit le Schu-King, est le pere du peuple, le seul puissant. Il connoît les choses les plus cachées, & perce dans les plus secrets replis du cœur humain. Il dispose à son gré des évènements. Il aime la vertu ; punit le vice, & dépouille les rois de leur autorité, lorsqu'ils en abusent. Cet Être suprême manifeste sa colere par des prodiges & des phénomènes, afin que les hommes, avertis par ces présages, s'efforcent de détourner les fléaux dont ils sont menacés. C'est le *Tien* qui inspire toutes les saintes pensées. Il est la source de la bonté, de la perfection & de l'ordre. Il sçait conduire les hommes à des fins sages & justes, sans nuire à leur liberté ; &, pour les récompenser comme pour les punir, il se sert ordinairement du ministère des hommes. Voilà un léger échantillon de la doctrine qui est contenue dans les anciens livres des Chinois. Ils sont appelés *livres canoniques du premier ordre*, pour les distinguer des livres des philosophes modernes, & principalement de Confucius, que l'on nomme *livres canoniques du second ordre*.

2. Les livres, qui contiennent la religion des Siamois, sont composés dans une langue qu'on appelle *Balie*, que le peuple n'entend point, & qui est la langue sçavante du pays. Il n'y a guères que les Talapoins, ou moines de Siam, qui la sçachent. Peut-être ce langage mystérieux & inconnu contribue-t-il au respect profond que les Siamois ont pour les livres qui renferment leur doctrine. « Ils n'osent nous expliquer leur loi, dit le P. Tachard, de crainte que, s'exposant à notre raillerie, nous ne commettions quelque irrévérence, & que le péché ne leur en soit imputé. Ils nous reprochent souvent que la manière... dont nous lisons les Livres sacrés, n'est pas assez respectueuse. » Cependant il s'en faut bien que les livres des Siamois, qui sont si respectés, aient autant d'autorité que les nôtres ; car ils sont sans date & sans nom d'auteur, & ne

méritent pas plus de croyance que ces traditions ; dont l'origine est inconnue. Ils sont composés de feuilles d'arbres , enfilées par un bout , sur lesquelles sont écrits des contes absurdes & extravagans. On lit , par exemple , dans un de ces livres qu'on nomme *Virak* , & qu'on attribue à Sommona-Codom lui-même , « qu'un certain éléphant avoit trois » têtes ; que chacune de ces têtes avoit sept dents ; » chaque dent , sept étangs ; chaque étang , sept » fleurs ; chaque fleur , sept feuilles ; chaque feuille , » sept tours ; & chaque tour , sept autres choses , &c. »

LOCUTIUS. (*Aius-*) Quelque tems avant la prise de Rome par les Gaulois , un Plébéien crut entendre une voix , pendant la nuit , qui lui ordonnoit d'avertir les magistrats que les Gaulois approchoient. Cet homme , que Tite-Live nomme *M. Cæditius* , obéit sur le champ , & fit part aux consuls de ce qu'il avoit entendu ; mais on ne fit aucune attention à son rapport , parce qu'il venoit de la part d'un homme obscur. Mais , après l'évènement , lorsque , par la valeur de Camille , les Romains se virent délivrés des Gaulois , ils reconnurent que Cæditius avoit raison , & attribuerent à quelque dieu , protecteur de Rome , cet avertissement dont ils avoient si mal profité. En conséquence , ils bâtirent un temple en l'honneur de ce dieu quelconque , auquel ils donnerent le nom d'*Aius-Locutius* , composé de deux mots latins , *ais* qui signifie *je dis* , & *loquor* , qui veut dire *je parle*.

LOI : sous ce nom général sont comprises la loi naturelle , la loi divine positive , & les loix humaines. Nous ne parlons ici que de la loi naturelle & de la loi divine.

La loi naturelle est une émanation de cette loi éternelle , qui est dans Dieu la règle primitive de toutes choses : c'est ce flambeau intérieur de la conscience , qui nous sert à discerner le bien d'avec

le mal; c'est cette voix secrète qui nous avertit de ne pas commettre le crime, & qui nous le reproche après l'avoir commis: c'est ce sentiment intime qui ne nous trompe jamais, quand nous le consultons sincèrement, par le secours duquel nous connoissons le juste & l'injuste, ce qui est honnête, & ce qui ne l'est pas. La loi naturelle est la première religion de tous les hommes. Ils apportent, en naissant, ses préceptes gravés dans leurs cœurs en caractères ineffaçables; mais elle est bien insuffisante, tant pour éclairer l'esprit, que pour guérir & fortifier la volonté. L'homme ne peut remplir tous les devoirs qu'elle prescrit, sans les secours surnaturels de Dieu; fruits des mérites de Jesus-Christ, qui ne sont refusés à personne: c'est par leur vertu que l'homme, privé des lumières de la révélation, peut observer la loi naturelle dans sa totalité, & par-là obtenir les secours nécessaires pour le salut. C'est le sentiment commun des théologiens, que Dieu feroit plutôt un miracle, que de laisser mourir, dans l'ignorance des choses nécessaires au salut, celui qui auroit fidèlement observé la loi naturelle. Corneille en est un exemple frappant dans les actes des apôtres.

Les principaux préceptes de la loi naturelle sont de croire qu'il y a un Dieu; d'honorer son père & sa mère; de ne pas tuer; de ne pas dérober; de ne jamais rendre un faux témoignage; en un mot, de ne pas faire aux autres ce qu'on ne voudroit pas qu'on nous fit à nous-mêmes. Ces préceptes sont d'une nécessité absolue; & Dieu lui-même ne pourroit pas nous en dispenser, sans se contredire.

Pour ce qui regarde la loi divine, elle est contenue dans l'ancien Testament & dans le nouveau. (Voyez TESTAMENT.)

LOI ANCIENNE. On appelle ainsi la loi que Dieu donna à Moïse sur la montagne de Sinaï, au milieu des foudres & des éclairs, & que Moïse nous a transmise dans l'Exode, le Lévitique, les Nombres & le Deutéronôme. Les prêtres lisoient au peuple cette loi,

tous les sept ans , à la fête des Tabernacles , & chaque roi des Juifs étoit obligé d'en écrire une copie de sa propre main. On trouvera dans le cours de cet ouvrage les principaux préceptes de cette loi ; chacun à leur article.

LOUQUO. Les Caribes nomment ainsi le premier homme. Ils le regardent comme le créateur des poissons , & sont persuadés que , trois jours après sa mort , il ressuscita , & s'éleva vers le ciel.

LUCARIES , LUCÉRIES , ou LUCARIENNES * : fêtes que les Romains avoient coutume de célébrer dans un bois situé entre le Tibre & le chemin appelé *Via Salaria* , la Voie Salarienne , en mémoire de ce qu'ayant été autrefois mis en déroute & poursuivis par les Gaulois , ils s'étoient retirés & cachés dans ce bois.

LUCERNAIRE *. Ce mot , dans le rit Ambrosien , signifie un répons que l'on chante à Vêpres. On le prend aussi quelquefois pour les vêpres même. Le lucernaire des Grecs étoit fort long : il se disoit à soleil couchant , lorsqu'on allumoit les cierges pour vêpres. Les prières du lucernaire sont encore en usage à Milan.

LUCIFÉRIENS : schismatiques du quatrième siècle. Ils étoient ainsi appelés du nom de *Lucifer* , évêque de Cagliari , en Sardaigne. Les Ariens l'avoient eu pour un de leurs plus grands adversaires. Sa haine excessive pour ces hérétiques l'avoit porté à soutenir qu'on devoit refuser de les recevoir dans l'Eglise , lors même qu'ils demandoient à y revenir. Les évêques Catholiques ne furent point de son avis. Lucifer , par une sévérité mal placée , ne voulut point s'en départir. Il se sépara d'eux , & donna ainsi lieu au schisme des Lucifériens. Ils devinrent , par la suite , hérétiques. On les accusa d'enseigner

* Du latin *lucus* , bois.

** Du latin *lucerna* , lampe.

que nos ames étoient corporelles , & qu'elles étoient engendrées comme les corps.

LUCINE : divinité des anciens Romains , qui présidoit aux accouchemens & à la naissance des enfans. Les Poètes lui donnent l'épithète de *chaste*. Lucine n'est proprement qu'un surnom que l'on applique tantôt à Diane , tantôt à Junon , mais plus communément à cette dernière.

LUMINAIRE. On comprend , sous ce nom , les torches & les cierges que l'on allume dans l'église pour le service divin. Plusieurs passages des SS. PP. nous apprennent que cet usage est fort ancien. *Voyez* CIERGE.

LUNE (*la*) est un des premiers objets de l'idolatrie des hommes. Elle a long-tems partagé leurs hommages avec le soleil. 1. Les Egyptiens l'honorèrent sous le nom d'*Isis* ; les autres Orientaux , sous différens noms , tels qu'*Uranie* , *Astarté* , *Baal-tide* , *Venus* , &c. Les Grecs & les Romains adorèrent aussi la lune , qu'ils supposoient sœur de *Phœbus* ou du Soleil. C'étoit la même qu'ils honoroient comme déesse de la chasse , sous le nom de *Diane* ; mais la déesse de la chasse étoit supposée chaste , au lieu que la Lune a fourni matière aux contes galans des poètes. Ils disent qu'en faisant sa ronde dans le silence de la nuit , elle aperçut un jeune berger , nommé *Endymion* , endormi dans les campagnes de *Carie* , & que , charmée de sa rare beauté , elle descendit auprès de lui ; manège qu'elle continua depuis , toutes les nuits. *Voyez* IDOLATRIE.

2. Les habitans de *Charan* ou *Charres* , dans la *Mésopotamie* , donnoient à la Lune le sexe masculin , & l'adoroient sous le nom de *Lunus*. Ils étoient persuadés que c'étoit le sort de ceux qui faisoient la Lune femelle d'être toute leur vie esclaves des femmes ; qu'au contraire , ceux qui faisoient cet astre mâle conservoient toujours l'em-

pire que la nature a donné aux hommes sur les femmes.

3. Les Péruviens regardoient la Lune comme la sœur & la femme du Soleil, & comme la mere de leurs Yncas. Ils l'appelloient *la mere universelle de toutes choses*, & avoient pour elle la plus grande vénération. Cependant ils ne lui ont jamais bâti de temple particulier, ni offert de sacrifices; & Garcilasso de Véga prétend que le respect, qu'ils avoient pour cet astre, n'a jamais été jusqu'à l'idolatrie: ce qui doit paroître surprenant, si l'on considere quels honneurs les mêmes peuples rendoient au Soleil, son époux.

4. La Lune est la divinité des Nicobarins, habitans de Java, si l'on en croit le rapport des Jésuites missionnaires.

5. Elle est regardée par les Hottentots comme une divinité, & comme l'image visible de l'Être suprême, qu'ils ne voient pas. Ils l'appellent *Gounja*, & lui font des offrandes qui consistent dans du lait & de la viande. Ils pratiquent, en l'honneur de cet astre, des cérémonies extravagantes. Ils chantent, ils dansent, ils se roulent par terre, & passent souvent des nuits entières dans cet exercice, en criant de toute leur force: *Mutschi asse!* c'est-à-dire, « Je vous salue! soyez la bien-venue!» Ils répètent aussi fréquemment ces mots, *Cheragua chari ounquá*, qui signifient, « Accordez-nous » de la pâture pour notre bétail, & du lait en » abondance. » Voyez FENTE DE LA LUNE, prétendu miracle du faux apôtre des Musulmans.

Nouvelle Lune. Les Juifs modernes célèbrent comme une fête le commencement de la nouvelle lune: cependant ils n'interrompent point leurs travaux ni leurs affaires. Il n'y a que les femmes qui ne font rien ce jour-là. Le soir, qui suit le renouvellement de la lune, les Juifs, dès qu'ils apperçoivent le croissant, se rassemblent pour faire une prière à Dieu, dans laquelle ils le qualifient

de Créateur des planettes , & de Restaurateur de la nouvelle lune. Ils font aussi dans cette priere une commémoration de David ; & , lorsqu'elle est finie , ils se saluent , avant de se séparer.

LUPERCAL : lieu de l'ancienne Rome , situé sur le mont Palatin. Il étoit particulièrement consacré au culte de Pan , dieu des bergers. On le nommoit *lupercal* , parce que c'étoit dans ce lieu que les Luperques , prêtres de Pan , offroient des sacrifices à ce dieu.

LUPERCALES : fêtes qui se célébroient à Rome , en l'honneur du dieu Pan , le 15 des calendes de Mars , & dont les cérémonies étoient indécentes & licentieuses. Les prêtres du dieu , nommés *Luperques* , couroient tous nus par la ville , armés d'un fouet de peau de bouc , dont ils frappoient tous ceux qu'ils rencontroient. Les femmes se mettoient à portée de recevoir des coups de ce fouet , parce qu'elles étoient persuadées que c'étoit un moyen sûr pour devenir fécondes. Cette fête extravagante s'est conservée à Rome , long-tems après l'établissement du Christianisme. Le pape Gélasé réussit enfin à l'abolir , en 496.

On prétend que les Lupercales furent instituées en Arcadie , par le roi Evandre , long-tems avant la fondation de Rome. En effet , on les célébroit déjà en Italie , dans le tems que Romulus & Rémus n'étoient encore que des bergers. Ce fut pendant qu'ils solemnisoient les lupercales , que des voleurs enleverent leurs troupeaux ; & l'histoire nous apprend qu'ils coururent après les voleurs ; leur ravirent leur proie , & montrèrent dans cette occasion un courage au-dessus de leur condition.

LUPERQUES. C'est le nom que donnoient les Romains aux prêtres du dieu Pan. Evandre , roi d'Arcadie , les avoient institués long-tems avant la fondation de Rome. Ces prêtres n'étoient , dans leur origine , que des bergers , lesquels , à certains jours , s'assembloient pour célébrer la fête de Pan ,

dieu des troupeaux & des bergers. Les luperques devinrent, dans la suite, considérables à Rome. Ils étoient divisés en trois collèges ou compagnies. On appelloit la première, *les Fabius* ; la seconde, *les Quintilius* ; & la troisième, *les Jules*.

LUPIFERE * : c'est-à-dire *porte-loup*. C'étoit autrefois un titre d'office dans l'église de Rome. L'emploi du porte-loup consistoit à porter l'étendard de cette église, sur lequel étoit tracée la figure d'un loup.

LUSTRATION : cérémonie expiatoire, par laquelle les anciens payens purifioient les victimes, avant de les immoler, & toutes les personnes qui assistoient au sacrifice. 1. C'en'étoit pas seulement dans les sacrifices que l'on faisoit usage des lustrations: on les employoit encore en plusieurs autres circonstances. Par exemple, on faisoit des lustrations sur un enfant, neuf jours après sa naissance, si c'étoit un garçon, & huit jours, si c'étoit une fille; & le jour auquel on pratiquoit cette cérémonie, s'appelloit *Dies lustricus*, » jour lustral. » Lorsqu'une personne avoit contracté une souillure légale; lorsqu'un lieu avoit été souillé par quelque impureté, l'on avoit recours aux lustrations. On employoit communément, dans ces cérémonies, le feu & une certaine eau appelée **EAU LUSTRALE**. *Voyez* cet article.

Les purifications appelées *februes*, que les Romains pratiquoient dans le mois de Février, étoient de véritables lustrations. *Voyez* **FÉBRUES**.

2. On peut regarder, comme une lustration, une cérémonie superstitieuse que les Grecs pratiquent à l'égard des morts. Plusieurs prêtres prennent chacun un papier qu'ils ont trempé dans l'huile sainte. Ils allument ce papier, & le font brûler sur le corps du défunt. Ils attribuent à cette pratique une si grande vertu, que plusieurs pensent qu'elle

* Du latin *lupus*, loup, & *fero*, je porte.

est même suffisante pour délivrer de l'enfer un pécheur déjà condamné.

LUTHER, (*Martin*) fameux hérétique Allemand, né à Isleb, dans le comté de Mansfeld, le 10 de Novembre 1483. Ses parens portoient le nom de *Lother*, qu'il changea depuis pour prendre celui de *Luther*. Ils lui firent faire ses études, qu'il finit entièrement à l'âge de vingt ans, en passant maître ès arts. Il s'agissoit alors de prendre un état, & Luther fut près de deux ans incertain sur celui qu'il devoit choisir. Un accident fatal arrivé, sous ses yeux, à un de ses amis, vint enfin le décider. Il se promenoit un jour avec cet ami aux environs d'Erford, où il résidoit alors, lorsqu'un coup de foudre le réduisit en cendres à ses côtés. Cette mort singulière toucha si sensiblement Luther, qu'il fit vœu, à l'instant, de se faire religieux: il l'accomplit bientôt après, & entra dans l'ordre des hermites de S. Augustin qui étoient à Erford. Il fut ordonné prêtre à vingt-quatre ans. Son mérite, ses bonnes mœurs, sa régularité dont il se démentit bien dans la suite, lui attirèrent la confiance de ceux de son institut. On le chargea de plusieurs commissions très-importantes, dont il s'acquitta avec toute la prudence possible. Dès qu'il eut pris le bonnet de docteur, il fut fait professeur à Wittemberg, où il se fit admirer pour ses rares talens. Il haïssoit la théologie scholastique; & il se fit un plaisir de mortifier ceux qui l'étudioient. Il soutint contr'eux des thèses où il les combattoit, sur le libre arbitre, sur les bonnes œuvres, sur les traditions humaines. Jusques-là cependant on ne pouvoit point lui reprocher de s'être écarté de la doctrine de l'Eglise. Il ne tarda pas long-tems à le faire: voici quelle en fut l'occasion. Le pape, Léon X, ayant besoin d'argent pour rétablir l'église de S. Pierre à Rome, fit, à cet effet, prêcher des indulgences, qu'on vendoit, ou plutôt dont on faisoit un trafic honteux. On les avoit

affermees , comme on affermeroit des terres , au plus offrant ; & les fermiers n'épargnoient rien pour retirer l'intérêt de leur argent. Les prédicateurs , qu'ils avoient à leurs gages , exagéroient le prix de ces indulgences , jusques-là que le petit peuple , les esprits foibles & sur-tout les femmes s'étoient laissés persuader qu'avec ces indulgences qu'ils achetoient , ils étoient assurés de leur salut ; que , dès qu'ils les avoient obtenues dans l'intention de délivrer des ames du purgatoire , leur délivrance étoit , à l'instant , aussi prompte que certaine ; aussi chacun couroit-il après ces indulgences avec le dernier empressement.

Un abus si énorme arma le zèle de gens plus éclairés , qui déclamerent hautement contre. Luther fut un de ceux qui se déchainèrent le plus. Jean Stanpiz , vicaire général de son Ordre , en Allemagne , peut-être moins par zèle que par jalousie contre les Dominicains qu'on avoit chargés de prêcher les indulgences , privilège dont avoient joui jusqu'alors les Augustins , l'avoit chargé de décrier ces prédicateurs. Luther ne s'acquitta que trop bien de la commission. Ses discours avoient beaucoup de poids. Il passoit pour le plus sçavant , non-seulement des religieux de son ordre , mais même des docteurs de l'université de Wittemberg. Il ne se contenta pas d'attaquer l'abus des indulgences : il attaqua les indulgences même , qu'il soutenoit n'être bonnes qu'à faire de lâches Chrétiens , qui voudroient s'exempter de faire de bonnes œuvres , & des fruits d'une véritable pénitence. Il alla même jusqu'à les dire de nulle valeur , & jusqu'à nier que les papes eussent le pouvoir d'en donner. Des sentimens si hardis , que Luther n'avoit d'abord proposés que comme des doutes , & qu'il défendit ensuite comme des vérités incontestables , ne pouvoient manquer d'allumer contre lui la colere & le juste ressentiment de la cour de Rome. Elle le menaça de tous ses foudres , s'il ne se rétractoit. Le parti de Luther étoit déjà nom-

breux. Plusieurs princes puissans, qui trouvoient leur compte dans la réforme, s'en étoient déclarés les protecteurs & les appuis. La gloire d'être chef d'un si brillant & si redoutable parti avoit déjà chatouillé le cœur de Luther. Il brava les foudres de Rome. L'excommunication lancée contre lui par le pape, l'an 1520, ne fit que le rendre plus intraitable. Il se déchaina, plus que jamais, contre l'Eglise. Ses écrits avoient infecté déjà presque tout le nord du poison de sa doctrine. Il essuya néanmoins quelques traverses. Il fut quelque tems obligé de se cacher dans un château, où un seigneur, qui le protégeoit, l'avoit retiré: Luther l'appelloit *son isle de Paphmos*, parce que ce fut-là qu'il composa presque tous ses écrits qu'il avoit la vanité de comparer à l'Apocalypse de S. Jean. L'orgueil n'étoit pas le seul défaut de cet hérésiarque; il étoit encore extrêmement dissolu dans ses mœurs. Environ quatre ans après son excommunication, il avoit quitté l'habit monastique, & il osa se marier avec une religieuse qu'il avoit débauchée, & dont il eut trois enfans. A son exemple, quantité de religieux, de religieuses, de prêtres renoncèrent à la continence pour se marier. Luther mourut, le 18 de Février 1546, âgé de soixante-trois ans.

LUTHÉRANISME, ou DOCTRINE DE LUTHER. Selon cet hérétique, tout se fait par nécessité. Le libre arbitre n'est qu'une chimere. A l'en croire, la foi seule suffit pour nous sauver. Cette foi consiste à avoir une confiance entière aux mérites de la mort du Sauveur. Avoir de la foi, c'est croire que, Jesus-Christ ayant souffert pour nos péchés, il ne nous reste plus rien à faire pour les expier; aussi soutenoit-il qu'avec cette foi, nos péchés ne nous seroient point imputés; qu'un fidèle, plein de foi, ne pouvoit être damné, quand même il le voudroit; qu'il n'y avoit d'autres péchés que le manque de foi, que, dans l'état de ce péché qu'il appelle *péché mortel*, toutes nos œuvres sont des œuvres de mort;

jusqu'à nos bonnes actions; qu'ainsi les vertus des philosophes payens, qui n'avoient point été éclairés du flambeau de la foi, devoient être mises au rang des vices. Il nioit l'infailibilité des conciles, prétendant qu'ils pouvoient errer, & que leurs décisions ne pouvoient avoir force de loi. Il rejettoit la subordination, de tout tems établie entre les prêtres & les évêques, & vouloit, entr'eux, une parfaite égalité. Les Commandemens de Dieu lui paroissoient absolument impossibles. Il ne regardoit les préceptes stricts de l'Évangile, que comme de simples exhortations qu'il étoit libre à chacun de suivre ou de ne point suivre; & les jeûnes de l'Église, l'abstinence des viandes, les vœux monastiques, le célibat des personnes consacrées à Dieu, que comme des choses nullement obligatoires, & entièrement en notre disposition. Il n'admettoit que deux sacremens, le Baptême & l'Eucharistie; encore soutenoit-il que le Baptême n'efface point le péché, & que, dans l'Eucharistie, il n'y a point, après la consécration, de transsubstantiation, c'est-à-dire de changement d'une substance en une autre. Il avouoit que Jésus-Christ y étoit réellement présent; mais il nioit qu'alors il ne restât plus ni de pain ni de vin. Il vouloit que les deux substances y fussent en même tems. Il n'admettoit la présence réelle que dans le moment de la communion. Il combattoit la pénitence, la confession, & sur-tout la maniere dont elle se pratique dans l'Église. Il rejettoit les indulgences, le purgatoire, les images, & la messe qu'il ne croyoit pas un sacrifice, ni un sacrifice propitiatoire pour nous.

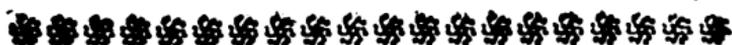
LUTHÉRIENS, ou SECTATEURS DE LUTHER.

On en distingue de plusieurs sortes; sçavoir les Luthériens relâchés, les Luthériens rigides, & les Luthéro-Zuingliens. Les Luthériens relâchés sont ceux qui n'admettent qu'une partie des dogmes de Luther,

comme , par exemple , la permission de communier sous les deux especes , & celle de se marier , pour les prêtres. Mais du reste , ils se conforment assez exactement au reste de l'Eglise. Les Luthériens rigides sont , au contraire , ceux qui suivent en tout & avec le dernier scrupule , la doctrine de Luther. Les Luthériens & les Zuingliens n'étoient point du même sentiment , mais peu s'en falloit. On appelle *Luthéro-Zuingliens* ceux qui voulurent accorder ensemble ces deux sectes , & trouver un parti mitoyen pour les réunir.

LUTRIN : pupitre sur lequel on met les livres qui contiennent l'Office divin , & devant lequel les chantres se placent pour chanter les louanges de Dieu.





✿ [M A C] ✿

MABOIA. C'est le nom que donnent les Caribes ou Caraïbes, habitans des isles Antilles, dans l'Amérique, à un mauvais principe auquel ils rendent des hommages. C'est à lui que ces peuples attribuent tous les malheurs qui leur arrivent, tous les évènements sinistres, les tempêtes, les tonnerres, les éclipses, les maladies, &c. Ils prétendent qu'il leur apparoit souvent sous des formes hideuses, & les accable de coups. Pour détourner la colere de cet esprit mal-faisant, les Caribes font de petites figures qui ressemblent à celle que Maboïa a prise pour les visiter, & s'imaginent être en sûreté, en les portant attachées au col. Souvent ils se font volontairement plus de mal que Maboïa ne pourroit leur en faire; car ils se coupent la chair en son honneur avec des couteaux, & s'exténuent par de longs jeûnes.

MACCHABÉES. (*les*) On appelle ainsi deux Livres canoniques de l'ancien Testament, qui contiennent l'histoire des Juifs, depuis la fin du règne de Séleucus Philopator, jusqu'à la fin de celui d'Antiochus Soter; ce qui forme un espace de quarante-cinq ans. On ignore quel est l'auteur de ces Livres. Quelques uns attribuent, sans fondement, le premier à Jean Hyrcan, & le second à Jafon, Cyrénien. Les Livres des Macchabées ne se trouvent point dans le canon des Juifs, qui fut dressé du tems d'Esdras, long-tems avant les Macchabées. Les Protestans les rejettent comme apocryphes. On a donné à ces Livres le nom de *Macchabées*, parce que les actions héroïques de Judas Macchabée & de ses freres y sont rapportées. On prétend que le surnom de Macchabées, que portoient ces prières, étoit formé de quelques-unes des lettres de ces mots, *Mica-moca-be-elim-Jéhova!* qui signifient,

qui d'entre les dieux est semblable à toi, ô Dieu ! & qui étoient tracés sur les étendards du fameux Judas Asmonée.

MACÉDONIENS : hérétiques du quatrième siècle, dont le chef Macédonius nioit la divinité du S. Esprit. On les appelle aussi **PNEUMATOMAQUES**.
Voyez ce mot.

MACHICOT : titre d'office dans l'église de N. D. de Paris. Le machicot est au-dessous des bénéficiers ; mais il a le pas sur les chantres gagés. On dérive ce nom des mots latins à *mansione in choro*, d'où l'on prononça d'abord *mansicor*, puis *mansicot* & enfin *machicot*.

MACSURAH. Les Mahométans appellent ainsi un endroit particulier de leurs mosquées, ordinairement fermé de rideaux, qui est le lieu destiné pour les princes.

MAGES : prêtres des anciens Perses. Zoroastre, ayant établi sa réforme dans la Perse, leur fit porter le nom de *Hyrbad* ou *Harbood*. Les mages des Parsis ou Guèbres ne se rasent que les joues, & portent leur barbe fort longue au menton. Ils n'ont presque point de moustaches. Leur tête est couverte d'un grand bonnet, qui a la forme d'un cône, & qui leur descend jusques sur les épaules. Ils ont ordinairement les cheveux fort longs, & ils ne les coupent jamais que lorsqu'ils portent le deuil. Autrefois leurs bonnets se croisoient par-devant sur la bouche. Ils se la couvrent aujourd'hui avec un morceau d'étoffe carré. La ceinture dont ils se servent pour attacher leur robe, qu'on nomme *sudra*, a quatre nœuds, qui désignent quatre choses différentes ; le premier nœud les avertit qu'il n'y a qu'un seul Dieu ; le second, que la religion des mages est la seule véritable ; le troisième, que Zoroastre est un prophète envoyé de Dieu ; le quatrième, qu'ils doivent toujours se tenir prêts à faire de bonnes œuvres. Cette ceinture n'est pas particulière aux mages, les laïcs doivent aussi la porter. C'est ordinairement

nairement vers l'âge de douze à quinze ans qu'ils commencent à la prendre. Les Guébres trouvent, dans cette divine ceinture, une source abondante de bénédictions, & un rempart assuré contre les attaques de l'esprit malin. S'il leur arrive de la perdre, c'est le plus grand malheur dont ils puissent être affligés. Jusqu'à ce que le mage leur en ait donné une autre, ils n'osent faire aucune action, ils ne diroient pas même une parole, & ne voudroient pas faire un pas, persuadés que tout ce qu'ils feroient, sans leur ceinture, tourneroit à mal. Le Sadder, un de leurs livres sacrés, excommunie celui qui, à l'âge de quinze ans, n'auroit pas encore reçu la ceinture, & défend à toute personne de donner à ce profane du pain & de l'eau. Revenons aux mages. Ils sont distribués dans les différens pyrées, où ils exercent le culte religieux. Ils vivent des dîmes & de quelques contributions volontaires que le peuple s'impose. Par exemple; tous les Guébres ont coutume d'éteindre leur feu, chaque année, le vingt-cinq d'Avril, & en achètent de nouveau à leur prêtre. La rétribution qu'ils lui donnent peut monter à la valeur de neuf ou dix sols de notre monnoie. Les mages peuvent se marier. Le sacerdoce est même concentré dans leurs familles. Il n'y a que les fils de mages qui puissent l'être eux-mêmes. Il leur est défendu d'avoir plusieurs femmes; mais s'ils se sont trompés dans leur choix, & que la femme qu'ils ont prise soit stérile, ils peuvent en épouser une autre, dans le pieux dessein d'augmenter le nombre des fidèles; mais il est nécessaire que la femme stérile y consente; sans quoi le mage est obligé de la garder. (*Voyez SUDRA.*)

MAGES DE CAPPADOCE. C'est ainsi qu'on a appelé des hérétiques, qui s'éleverent parmi les anciens Perses, & corrompirent la pureté de leur culte. L'hommage que les Perses rendoient au feu étoit purement civil. Ces mages y mêlerent un culte entièrement religieux. Ils construisirent, en l'honneur

du feu, des temples appellés *pyrées*. Ils firent des images qui représentoient cet élément, les porterent en procession, & leur offrirent des sacrifices. Ils se servoient d'un maillet de bois pour assommer les victimes qu'ils leur sacrifioient. Leurs temples ou *pyrées* n'étoient qu'une vaste enceinte, au milieu de laquelle il y avoit une espece d'autel ou de foyer, où leurs prêtres ou mages entretenoient un feu continu, avec une grande quantité de cendres. C'étoit devant ce feu qu'ils récitoient leurs prieres & pratiquoient les exercices de leur religion. Ils avoient la tête couverte d'une mitre qui avoit de larges cordons, qui leur cachoit la bouche, & presque tout le visage. Ils avoient en main une poignée de verges. Ces mages, contre la coutume des Perses, enterroient leurs morts.

MAGICIENS : ceux qui se mêlent de **MAGIE**
Voyez cet article ci-après.

» 1. Les magiciens ou devins (de la Virginie), dit
 » un auteur né dans le pays même, coupent leurs
 » cheveux ras, & ne laissent qu'une crête ; (depuis le
 » haut du front jusqu'à la nuque du col.) Ils portent
 » sur l'oreille la peau d'un oiseau dont le plumage
 » est obscur, & ils se barbouillent avec de la suie,
 » ou quelqu'autre chose de cette nature, de même
 » que les prêtres Par modestie, ils pendent, à leur
 » ceinture, la peau d'un loutre dont ils font passer
 » la queue entre leurs jambes. Ils y attachent aussi
 » une poche qui s'appuie sur la cuisse, & dont le
 » dessus est orné de quelques longues franges ou
 » aiguillettes. . . Ils travaillent à s'attirer (le res-
 » pect du peuple) par la maniere effroyable dont
 » ils se barbouillent tout le corps, par la singularité
 » de leurs habits, & par l'arrangement de leurs che-
 » veux. . . Le devin est l'associé du prêtre, non-
 » seulement à l'égard des fraudes, mais aussi
 » pour les profits qui en reviennent, & quelquefois
 » ils officient l'un pour l'autre. » Ces magiciens affectent une vie solitaire & retirée, & leur langage est

obscur & sententieux. Le peuple crédule fait tous les frais de leur subsistance, & leur attribue un pouvoir presqu'universel. Si la sécheresse désole le pays, c'est de leur conjuration que l'on attend la pluie. Si quelqu'un a égaré quelque chose de précieux, il court au devin. Les malades ont plus de confiance dans leur grimoire que dans tous les remèdes naturels. Enfin ce n'est qu'avec leur consentement qu'on ose entreprendre la guerre & conclure la paix. Lorsqu'il s'éleve quelque tempête considérable, ces fourbes vont sur le bord de l'eau; invoquent l'esprit qui y fait son séjour, par des cris & des hurlemens affreux; &, par forme d'offrande, ils jettent, dans l'eau, du tabac, du cuivre, ou quelque autre chose de cette nature.

2. Les Tonquinois s'imaginent que les ames des méchans deviennent, après leur mort, des esprits mal-faisans, & que les ames de gens vertueux deviennent des esprits bienfaisans. Ils attribuent toutes leurs disgraces & leurs maladies aux esprits mal-faisans de leur famille; car ils pensent, comme les Siamois, que les morts ne se mêlent que de leurs parens, & ne font ni bien ni mal aux étrangers. Dans ces occasions, on appelle un magicien, qui consulte ses livres, pour voir si la maladie, ou telle autre calamité en question, est véritablement causée par l'ame de quelque mauvais sujet de la famille. Si, après ses conjurations ordinaires, il trouve qu'elle est indubitablement la cause de la maladie, il emploie toutes les ressources de son art, pour tâcher de se saisir de cet esprit mal-faisant; &, lorsqu'il s'en est emparé, il le constitue prisonnier dans une bouteille, & le retient captif jusqu'à ce que le malade soit mort ou guéri. Alors il délivre l'ame prisonniere, en brisant la bouteille.

MAGIE : art d'opérer des choses surprenantes & merveilleuses, soit par le secours de la nature, soit par le secours de l'art, soit par le secours du

V u ij

diable ; de-là vient la distinction de *magie naturelle* ; *magie artificielle*, & *magie noire* ou *diabolique*. Du premier genre pourroit être la guérison de l'aveugle Tobie, par le moyen du cœur, du fiel & du foie d'un poisson qui étoit sorti du Tigre pour dévorer son fils ; mais c'est plutôt un miracle de la puissance de Dieu. Du second genre sont les oiseaux d'or de l'empereur Léon, qui chantoient ; les oiseaux d'argent de Boèce, qui chantoient & voloient, &c. Enfin, du troisième genre sont les évocations des esprits, & autres prodiges de cette espèce, qui ne peuvent se faire sans l'entremise du diable ; & ce n'est que de ce dernier genre que nous parlons ici.

Nous n'ignorons pas que certains philosophes prétendent que cette magie noire est un art absolument chimérique ; que les contes de forciers & ceux de fée sont au même rang ; que tous les prodiges des magiciens n'ont été opérés que par des moyens physiques ignorés de la multitude ; mais nous croyons qu'il y a, sur cet article, comme sur plusieurs autres, un milieu à tenir entre l'incrédulité excessive & la trop grande crédulité. Il est vrai, & nous avouons, que, dans des siècles d'ignorance & de barbarie, on a beaucoup exagéré & multiplié les merveilles opérées par les magiciens ; qu'on a regardé bien des effets naturels comme des œuvres de la magie ; & qu'on a souvent donné le nom de *Magicien* à des gens qui n'étoient qu'habiles & industrieux ; mais, après avoir bien pesé les autorités de part & d'autre, on est forcé de convenir que, non-seulement il peut y avoir, mais qu'il y a eu des gens qui, par des moyens criminels, ont opéré des choses au-dessus des forces de l'art & de la nature. Le seul témoignage de l'Écriture pourroit nous suffire pour le prouver. Elle appelle les magiciens de Pharaon mal-faisans, *Malefici*, & dit que ce fut par des enchantemens Egyptiens qu'ils changèrent leurs baguettes en serpens, & l'eau du fleuve

enfang. Ce qu'on lit au 28^e Ch. du I. Liv. des Rois
 est curieux & décisif. Il s'agit d'une évocation; &
 c'est particulièrement sur ce point que les philoso-
 phes dont nous parlons sont incrédules. « Saül,
 » prêt à livrer bataille aux Philistins, consulte le Sei-
 » gneur sur l'évènement, & n'en reçoit point de ré-
 » ponse. Désespéré de ce silence, il dit à ses gens:
 » Cherchez-moi une devinereffe; je l'irai consulter,
 » & je sçaurai, par son moyen, ce que le Seigneur
 » s'obstine à me cacher. Ses gens lui dirent: Il y a
 » une devinereffe dans Endor. Saül se déguise; &
 » accompagné seulement de deux hommes, il va
 » trouver la devinereffe, & lui dit: Employez pour
 » moi les secrets de votre art, & faites-moi venir
 » celui que je vous nommerai. Vous sçavez, lui ré-
 » pondit la devinereffe, que Saül a banni d'Israël
 » tous les magiciens & devins: pourquoi me ten-
 » dez-vous des pièges, afin que la loi me fasse mou-
 » rir? Saül lui jura, par le Seigneur, qu'elle ne cour-
 » roit aucun risque. Alors elle lui demanda: Qui
 » ferai-je venir?... Samuël répondit: Saül. La devi-
 » nereffe n'eut pas plutôt vu Samuël, qu'elle s'écria,
 » en se tournant vers le roi: Vous m'avez trompée;
 » vous êtes Saül. Ne craignez rien, lui dit le roi,
 » & dites-moi seulement ce que vous avez vu. J'ai
 » vu, répondit la devinereffe, des dieux, c'est-à-
 » dire des esprits, s'élever du sein de la terre. Quelle
 » est la forme de celui que vous voyez, demanda
 » Saül?... Un vieillard s'élève, revêtu d'un manteau,
 » répondit la devinereffe. Saül connut à ce portrait
 » que c'étoit Samuël. Il se prosterna le visage contre
 » terre, & l'adora. » Samuël parle ensuite à Saül,
 & lui annonce sa défaite & sa mort.

Les esprits forts objectent que les métamorpho-
 ses, opérées par les magiciens de Pharaon, pou-
 voient être l'effet de quelque secret naturel qui fas-
 cinoit les yeux & faisoit voir les objets différens
 de ce qu'ils étoient; que l'évocation de la Pytho-

nisse n'étoit probablement qu'une fourberie adroitement conduite, dans laquelle le diable n'avoit aucune part, & que l'oracle prétendu de Samuël n'étoit qu'une conjecture heureusement tirée de l'état présent de l'armée de Saül; que l'Écriture condamne les forciers & les devins, plutôt comme des imposteurs, qui favorisoient la superstition & la curiosité téméraire du peuple, que comme des hommes qui avoient commerce avec le diable; que les magiciens, dont elle parle, n'avoient pas plus de communication avec l'enfer, que nos diseurs de bonne aventure & nos Bohémiens, qui ne sont évidemment que des fourbes dont la crédulité du peuple fait toute la magie; que l'Écriture s'accommode souvent aux idées populaires; qu'elle dit que la Pythonisse évoquoit les ombres, comme elle dit que le soleil s'arrêta, parce que c'étoit la croyance commune; & que de même qu'aucun philosophe ne croit que le soleil tourne autour de la terre; ainsi aucun philosophe ne doit croire qu'il se fasse en effet des traités réels avec le diable, ni que les esprits des morts viennent prédire aux vivans l'avenir qu'ils ne connoissent pas eux-mêmes; qu'il n'est pas probable que Dieu eût voulu se servir du ministère d'une devinresse, pour faire rendre, par Samuël, un véritable oracle; que c'eût été accréditer la profession de gens infâmes & proscrits, & entretenir la superstition criminelle du peuple. De toutes ces objections, ils concluent que la magie diabolique n'est en effet qu'une chimere.

Les traits de l'Écriture, que nous avons rapportés, sont sans doute la meilleure réfutation qu'on puisse faire de ces raisonnemens orgueilleux, qu'il suffit d'examiner un peu pour en sentir le foible.

A l'autorité de l'Écriture on peut joindre celle de S. Isidore, évêque de Séville, qui dit expressément que les magiciens entretiennent commerce avec les démons, & apprennent d'eux les moyens

de nuire aux hommes. On dit communément que le parlement de Paris ne reconnoît point de magiciens ni de sorciers ; cependant plusieurs auteurs citent des arrêts de ce parlement, rendus contre des magiciens. Bodin, dans sa *démonomanie*, parle de la mere d'un certain Jean Harvillier, qui fut condamnée, comme sorciere, à être brûlée vive, en 1548 ; d'une autre magicienne nommée *Barbe Doré*, qui fut condamnée, comme telle, au même supplice, le 11 de Janvier 1578. On en pourroit rapporter plusieurs autres.

Corneille Agrippa, qui parle de la magie avec connoissance de cause, puisqu'il l'avoit exercée, dit, dans son *Traité de la Vanité des Sciences*, que tous ceux qui s'adonnent à la magie, seront condamnés à brûler dans les flammes éternelles, avec Simon le Magicien.

[*La grosseur de ce volume nous oblige de renvoyer à l'article SORTILÈGE, un morceau curieux de Lucien, sur la magie.*]

1. Les peuples du Nord, particulièrement les Lapons, s'imaginent qu'il y a des magiciens qui ont un empire absolu sur le vent qui souffloit, lorsqu'ils sont venus au monde. De-là il arrive que chaque vent dépend d'un magicien, qui peut le faire souffler ou l'appaïser, quand il lui plaît. Cette opinion ridicule a donné lieu au commerce du vent qui se fait spécialement en Norwège, dans la Laponie septentrionale, & sur les côtes du golfe Bothnique. Les passagers & les matelots vont trouver les magiciens, qui font profession de vendre le vent, & achètent fort cher celui qui leur est favorable. Le magicien, après avoir reçu son payement, donne à l'acheteur un cordon où il a formé trois nœuds. Lorsque le voyageur dénoue le premier nœud, un vent favorable commence à souffler. S'il dénoue le second nœud, la force du vent s'augmente considérablement ; & s'il en vient jusqu'au troisieme, alors il

V u iv.

s'éleve une furieuse tempête, capable de submerger le vaisseau. Les mêmes magiciens peuvent aussi, dit-on, par la force de leurs enchantemens, arrêter un vaisseau au milieu de sa course; mais le charme est aisé à détruire. Lorsqu'un vaisseau se trouve ainsi arrêté, on n'a qu'à le froter avec le sang que fait couler la maladie périodique du sexe: il commence aussi-tôt à voguer avec la même liberté qu'auparavant. C'est au lecteur à juger lequel est le plus croyable, de l'enchantement qui peut arrêter le cours d'un vaisseau, ou du remède singulier qui détruit cet enchantement. On prétend que les magiciens Lapons se servent aussi de certains dards, par le moyen desquels ils peuvent causer toute sorte de maux aux personnes à qui ils veulent nuire. Celui contre lequel ils lancent le dard magique, se sent aussi-tôt attaqué de quelque maladie dangereuse, ou bien il lui arrive quelque disgrâce quelque perte de biens, ou la mortalité se met sur ses troupeaux.

Les Lapons sont, de tous les peuples, les plus entêtés de la sorcellerie. Quelques auteurs vantent beaucoup leur habileté surprenante dans cet art. Ils disent que, par la force de leurs enchantemens, ils obligent un vaisseau de s'arrêter au milieu de sa course; rendent un homme immobile & incapable d'agir; font tomber la pluie, & opèrent divers autres prodiges dont le lecteur croira ce qu'il voudra. Schæffer rapporte « que des familles » entières ont des démons certains, & différens » des démons des autres familles. . . contraires » & opposés les uns aux autres; qu'outre cela, cha- » que Lapon, en son particulier, a ses démons fa- » miliers & domestiques, quelquefois deux, trois » & plus, pour se défendre contre les entreprises » des démons de son ennemi. » Ces démons daignent quelquefois se communiquer à ceux qu'ils jugent dignes d'une si grande faveur; & Schæffer

nous apprend encore en quoi consiste cette communication. C'est, nous dit-il, « une certaine maladie, durant laquelle le démon représente des images, & procure des visions, par lesquelles on apprend, autant que l'âge peut le permettre, ce qui appartient à cet art. Ceux qui tombent pour la seconde fois dans cette maladie, ont bien plus de visions qu'en la précédente . . . & s'il leur arrive d'avoir, pour la troisième fois, cette maladie, toutes les visions . . . leur sont, en cette occasion, montrées à découvert; & ils sont si sçavans, qu'ils peuvent, sans se servir du tambour, voir distinctement les choses les plus éloignées. » Il n'est pas nécessaire de faire remarquer au lecteur pénétrant que ces prétendues visions ne sont que les écarts d'un cerveau dérangé par la mélancolie, à laquelle les Lapons sont naturellement fort sujets. Voyez **TAMBOUR MAGIQUE.**

Il y a chez eux des sorcieres qui se vantent de pouvoir augmenter le froid. Elles prétendent devoir ce privilège à la froide constellation sous laquelle elles sont nées : voici quelle est la cérémonie qu'elles emploient. Elles pétrissent, avec de la neige, une petite statue; puis, mâchant de l'écorce d'aulne, elles en frottent la tête de cette figure de neige, & lui crachent de cette même écorce au visage, sur les mains & sur les pieds. Schæffer dit qu'elles en usent encore autrement, en mâchant cette écorce d'aulne, & la crachant ensuite dans les chemins par où elles passent, ou bien sur les bords, à droite & à gauche de ces chemins. Les Lapons ont aussi des secrets pour tempérer la rigueur du froid. « Ils prennent, dit Schæffer, la peau d'un ours, & l'exposent à l'air pendant la nuit. Le Lapon, si-tôt qu'il est levé, prend des verges, & fouette cette peau . . . Ils s'imaginent que le tems s'adoucit par ces coups . . . à quoi sans doute ils ajoutent quelques paroles magiques. . .

» Pour ce même effet, ils coupent aussi en petites
 » pièces la peau d'un faon, & jettent ces pièces
 » dans le feu, en récitant une certaine prière. »

Lorsqu'un Lapon commence à s'appliquer à la magie, & à faire connoissance avec le démon, celui-ci apprend au candidat une certaine chanson, qu'on appelle *la chanson du magicien*. Lorsqu'un magicien veut évoquer le démon, il chante cette chanson ; l'esprit malin se rend aussi-tôt à ses ordres.

2. Les habitans du Tonquin n'attribuent guères leurs maladies aux causes naturelles. Leur caractère superstitieux les engage à chercher toujours la source de leurs maladies dans le ressentiment de quelque diable, ou dans l'effet de quelque charme qu'un magicien ennemi aura jeté sur eux. Ce qui contribue beaucoup à les entretenir dans cette opinion ridicule, c'est qu'ils n'ont presque point d'autres médecins que des forciers, qui, lorsqu'ils sont appelés auprès d'un malade, ne manquent jamais de dire que c'est le diable qui est l'auteur de la maladie. En conséquence de cette décision, on offre des sacrifices à cet esprit mal-faisant, pour tâcher d'apaiser son couroux ; mais si l'on s'apperçoit que les voies de la douceur ne produisent aucun effet sur ce diable obstiné, on a recours à la violence. Tous les amis du malade se rassemblent, & assiègent la maison, les armes à la main, pour en chasser un hôte si méchant.

Il y a, dans le même pays, des femmes qui se mêlent de magie, qui se vantent de vivre familièrement avec les diables, & de sçavoir, au juste, quel est, dans l'autre vie, le sort des ames des défunts. Lorsque les crédules Tonquinois viennent les consulter sur l'état de leurs ancêtres dans l'autre monde, elles frappent sur un tambour dont le son a la vertu d'évoquer les ames. Cette évocation se fait ordinairement dans l'obscurité, pour donner

un air plus lugubre à la cérémonie, &, en même tems, pour couvrir la fourberie de la magicienne; car cette vieille Mégère, en déguisant sa voix, & prenant un ton tel qu'on se figure que doit avoir l'ame d'un mort, fait accroire au consultant, à la faveur des ténèbres, que c'est l'ame de son parent, qui lui parle.

3. Dans l'isle d'Amboine, l'une des Molucques, il y a certaines familles qui ont le privilège spécial & exclusif de pouvoir exercer la magie. Les magiciens de ce pays se servent, dans leurs enchantemens, de certaines statues de bois, qui représentent, selon leur caprice, la personne à laquelle ils veulent nuire. Ils donnent des coups à cette statue, & s'imaginent que celui qui est l'objet de leurs sortilèges les reçoit en même tems. Les peuples d'Amboine sont si crédules & si superstitieux, qu'ils pensent que les guerriers intrépides & courageux ont de certains secrets pour se rendre invulnérables.

4. Les Talapoins du royaume de Laos passent pour de grands magiciens; &, par leurs prestiges, ils savent si bien en imposer au peuple, qu'on les regarde comme revêtus d'un pouvoir surnaturel. Ces moines ont l'art d'appivoiser des éléphants sauvages, par le moyen d'un emplâtre qu'ils appliquent sur le dos ou sur la croupe d'une femelle. Les mâles la suivent jusques dans la ville, & sont doux & traitables, tant que l'emplâtre reste sur le dos de la femelle; mais, aussi tôt qu'on l'ôte, ils reprennent leur naturel farouche. Les Talapoins se font un gros revenu de leurs sortilèges. Ils enforcellent les gens, & se font ensuite payer bien cher pour lever le charme prétendu. C'est sur-tout sur les riches qu'ils jettent leurs sorts. Ceux même qui leur font du bien n'en sont pas exempts. Ces moines insatiables les enforcellent comme les autres, afin d'en tirer un plus grand profit. Ce n'est pas seule-

ment pour détruire les enchantemens qu'on a recours à eux : on les appelle encore pour toute sorte de maladie ; & les remedes qu'ils emploient sont plaisans & singuliers. Ils envoient au malade un de leurs vieux habits, dans lequel ils prétendent qu'il y a une vertu secrette , capable de guérir les maux les plus enracinés. Le peuple , persuadé que tout ce qui touche aux Talapoins participe à cette vertu, leur envoie souvent des habits tous neufs , afin qu'ils les portent pendant quelques jours ; mais les Talapoins gardent pour eux l'habit neuf , & renvoient en la place quelques-uns de leurs haillons , alléguant qu'ils ont une vertu bien plus grande , parce qu'ils ont été portés bien plus long-tems. Soit que le malade guérisse ou non , ils se font toujours bien payer : ils ne font pas même de grace aux pauvres , & les forcent à leur donner autant de riz qu'ils pesent. Voyez NÉCROMANCIE & SORTILEGE.

MAGLANTE. C'est le nom que les idolâtres des isles Philippines donnent à une de leurs principales divinités. Ce nom signifie *celui qui lance la foudre.*

MAGNIFICAT : cantique d'actions de grâces ; que prononça la sainte Vierge dans son entrevue avec Elizabeth sa cousine , & qui commence par ces paroles : *Magnificat anima mea Dominum.* » Mon ame glorifie le Seigneur. » On a coutume de chanter ce cantique à l'office de vêpres.

MAGOPHONIE * : fête que les anciens Perles célébroient en mémoire du massacre général qu'ils avoient fait de tous les mages , 521 ans avant J. C.

MAHADEU , c'est-à-dire *Dieu souverain.* Les Indiens adorent sous ce nom le dieu Ixora ; & alors ils le représentent sous la figure d'une colonne pyramidale dont le sommet est rond.

* De *magos* , mage , & *phos* , meureur.

MAHOMET, faux prophète, législateur & souverain des Arabes, naquit de parens pauvres, mais nobles, l'an du monde 6163, & de la naissance de J. C. 578. Les auteurs Arabes le font descendre en droite ligne d'Ismaël, fils du patriarche Abraham. Son pere, nommé *Abdo'llah*, étoit payen: sa mere étoit Juive, & s'appelloit *Aménah*. Il les perdit de bonne heure l'un & l'autre, aussi-bien qu'Abdo'l-Motalleb, son grand-pere, qui s'étoit chargé de sa tutelle; & ce fut Abu-Taleb, son oncle, qui prit soin de son éducation. A quatorze ans, il fit ses premieres armes dans une guerre que ses compatriotes, les Koräishites, eurent à soutenir contre les Kénanites. Lorsqu'il eut atteint sa vingt-cinquieme année, une certaine Khadigia, veuve d'un riche marchand Arabe, le choisit pour être son facteur, & l'envoya en Syrie pour y vendre ses marchandises & en racheter de nouvelles. Ce fut dans ce voyage qu'il lia, dit-on, connoissance avec un moine Nestorien, nommé *Felix*, ou *Bohaira*, d'autres disent *Sergius*, & un hérétique Jacobite, appelé *Batiras*; & que, de concert avec eux, il compila son Alcoran. A son retour de Syrie, Khadigia, sa maîtresse, se prit pour lui d'une forte passion, & l'épousa. Mahomet étoit naturellement sombre & rêveur. Cette disposition de caractère lui fit chercher la retraite & la solitude, & lui suggéra probablement alors, ou le plan de législation qu'il exécuta depuis, ou simplement les moyens d'exécuter ce plan, s'il est vrai qu'il l'eût formé dans son voyage de Syrie. Doué d'une éloquence singuliere, il n'eut pas de peine à persuader à sa femme qu'il avoit un commerce intime avec le Ciel, & que Dieu l'avoit choisi, parmi tous les enfans d'Ismaël, pour abolir le culte des idoles, & pour donner une loi nouvelle aux hommes. Ali, cousin de Mahomet, & quelques autres de ses parens, flattés de la sorte de considération qu'ils alloient

acquérir par ce nouveau système, ne manquèrent pas de l'autoriser, d'abord par leurs discours, ensuite par la force & par la violence. Ils furent châfés & proscrits par les magistrats de la Mecque, ville de l'Arabie heureuse, leur patrie commune, & se réfugièrent à Médine. L'amour du pillage & de la nouveauté ayant rassemblé sous leurs drapeaux un grand nombre de brigands & de gens sans aveu, le faux prophète se vit en état d'exercer, les armes à la main, sa prétendue mission. En même tems qu'il passoit au fil de l'épée ceux qui oppofoient la moindre résistance, il attiroit les autres par les promesses flatteuses d'une éternité de plaisirs sensuels, les p'us propres à enflammer l'imagination orientale, tels que la jouissance des filles les plus aimables, la possession des thréors les plus précieux, l'agrément des bosquets les plus frais, les eaux des fontaines les plus pures, les plus limpides. Dans un pays aride, sec, sablonneux, comme l'Arabie, ces images riantes ne pouvoient faire que de fortes impressions parmi le peuple : aussi les progrès de la nouvelle doctrine furent-ils des plus rapides. Mahomet continua de porter le fer & la flamme dans les pays qu'il vouloit soumettre à ses dogmes ; & cette voie lui réussit. Il vint à bout de frayer à ses successeurs la route aux plus vastes conquêtes. Cet heureux imposteur mourut à Médine, dans la soixante-troisième année de son âge, c'est-à-dire en l'an de J. C. 632 ou 633. Voyez AL-CORAN, HÉGIRE, MAHOMÉTISME, & les différens articles qui concernent la religion Mahomé-tané.

MAHOMÉTANS. Ce sont les sectateurs de Mahomet. Ils sont répandus aujourd'hui dans presque toute l'Afrique & l'Asie, & dans une partie de l'Europe.

MAHOMÉTISME, ou RELIGION DE MAHOMET. Pour se faire bientôt des profélytes, l'apô-

Le **Prophète des Arabes** ne trouva pas de plus sûr moyen que d'établir la divinité de sa religion. En politique habile, il imagina de faire descendre l'Alcoran du trône de Dieu, d'où l'ange Gabriel venoit une fois l'année, pour lui révéler les points de foi qu'il avoit omis, l'année précédente. Cet ange Gabriel étoit un pigeon qu'il avoit appris à venir becqueter des grains de riz dans son oreille.

Le fondement de cette religion consiste à croire, 1° l'unité de Dieu, son éternité, son indivisibilité; & 2° la mission de Mahomet. C'est à ces deux points que se réduit la foi des Mahométans. Le premier renferme les articles suivans : Croire en Dieu, aux Anges, aux Écritures, aux Prophètes, la Résurrection, le jour du Jugement, les Décrets de Dieu, & la Prédestination absolue pour le bien & pour le mal. Le second a pour objet les préceptes qui regardent la pratique : ce sont la Prière, les ablutions, le Zacat ou Zacao, le Jeûne du Ramadan, & le Pélérinage de la Mecque. *Voyez* tous ces articles séparés.

La religion Mahométane a fait de grands progrès en Afrique. Les peuples de cette partie du monde, naturellement voluptueux & efféminés, ont reçu avec avidité une doctrine qui flatte les sens & favorise les passions; mais ils en ont retranché toutes les pratiques austères & gênantes, que Mahomet y avoit introduites. Ils n'observent point les jeûnes, les ablutions, les fréquentes prières prescrites par la loi du prophète. Ils boivent du vin, & mangent sans scrupule de la chair de porc. Ils ne sont pas même fort réguliers à observer le Ramadan ou le Carême; mais ils célèbrent avec une licence effrénée le Bairam, espèce de Pâque, qui suit le Ramadan. C'est la seule fête Mahométane qu'ils aient conservée.

Plusieurs Nègres, qui habitent les pays intérieurs de la Guinée, suivent la religion de Ma-

homet ; mais leur ignorance & leur mauvais naturel ont beaucoup altéré cette doctrine. Tout leur Mahométiſme conſiſte à observer le Bairam , le Ramadan , la Circoncifion , & à croire un ſeul Dieu. Ceux qui habitent les deux bords de la rivière de Gambie n'invoquent point Mahomet , quoiqu'ils ajoutent foi à la miſſion de ce faux prophète. Ils n'ont point de moſquées : ils font leurs exercices de dévotion dans la campagne , quelquefois ſous un arbre qui leur donne de l'ombrage.

MALKUT. C'eſt ainſi que les Juifs modernes appellent une flagellation qui eſt en uſage parmi eux , quoique la loi ne les y oblige pas. Il eſt recommandé aux juges , dans le Deutéronome , chapitre 25 , verſet 2 , lorsqu'ils trouveront qu'un coupable mérite d'être fuſtigé , de le faire étendre & fouetter en leur préſence ; meſurant le nombre des coups à la qualité de la faute , de manière cependant qu'ils ne faſſent jamais donner plus de quarante coups. C'eſt ſans doute ſur ce paſſage que la flagellation des Juifs eſt fondée. Pour ce qui regarde les cérémonies de cette flagellation , les Juifs dévots ſe rendent mutuellement ce pieux office , & ſont tour-à-tour flagellés & flagellans. Celui qui doit être flagellé s'étend par terre , ayant le viſage tourné vers le nord , & le dos vers le midi ; mais il obſerve de ne jamais ſe tourner d'orient en occident , parce que ces endroits-là ſont ſpécialement conſacrés par la préſence de Dieu. Dans cet état , il fait une humble confeſſion de tous ſes péchés , & ſe donne de grands coups ſur la poitrine , tandis que ſon compagnon fait pleuvoir ſur ſon dos les coups de nerf de bœuf , en récitant le trente-huitième verſet du Pſeume 78 , & accompagnant chaque mot d'un coup de fouet. Ce verſet eſt compoſé de treize mots. En le récitant trois fois , le flagellant donne trente-neuf coups ; nombre fixé par les Juifs pour ne point aller au-delà de ce que
l'Écriture

l'Écriture prescrit. Il se couche ensuite par terre, à son tour, & reçoit le même service qu'il vient de rendre à son compagnon.

MALUMIGIS : hérétiques Mahométans, qui soutiennent que la créature peut parvenir, en ce monde, à la parfaite connoissance de son Créateur.

MAMAKUN : espece de bracelets, que les insulaires des Molucques portent toujours, comme des préservatifs contre les pièges des esprits malins. Ces bracelets sont de verre ou de quelque autre matière plus riche. Les Molucquois s'en servent aussi pour connoître le succès d'une guerre qu'ils font sur le point d'entreprendre. Pendant la nouvelle lune, ils immolent une poule dans le sang de laquelle ils trempent ces bracelets. Lorsqu'ils les en retirent, ils examinent attentivement quelle est leur couleur, & jugent par-là de ce qu'ils ont à craindre ou bien à espérer.

MAMANIVA : idole des Indiens, qu'ils représentent sous une figure monstrueuse & difforme. On voit sa pagode près de Surate. Les dévots, qui s'y rendent pour l'adorer, reçoivent sur le front une certaine marque, qu'un prêtre leur fait avec du vermillon, dans l'idée que les esprits malins, dès qu'ils apperçoivent cette marque, sont épouvantés & prennent la fuite.

MAMMONA : fausse divinité des Syriens, qui présidoit aux richesses.

MAN. C'est le nom d'une divinité des anciens Germains. *Man* signifie *homme* en tudesque & en allemand. Les Allemands prétendent être descendus de Man, & en avoir pris le nom.

MANA : fausse divinité, adorée autrefois chez les Romains, & qui présidoit aux accouchemens.

MANDAT. C'est ainsi qu'on appelle, dans la chancellerie apostolique, un rescrit du pape, qui renferme une grace expectative, & par lequel le pontife mande à un collateur ordinaire de pourvoir

celui qu'il nomme, du premier bénéfice vacant. Les mandats sont entièrement abolis en France.

MANDATAIRE. On appelle ainsi celui qui est porteur d'un mandat apostolique, en vertu duquel il peut requérir le premier bénéfice vacant.

MANDATUM. On donne ce nom à la cérémonie de laver les pieds aux pauvres, qui se pratique le Jeudi saint, parce qu'on y chante un verset qui commence par *Mandatum dedi vobis*.

MANDEMENT. On donne particulièrement ce nom aux ordres que les évêques envoient dans les différentes églises de leurs diocèses.

MANES. 1. Les anciens donnoient ce nom aux ames des morts, qu'ils supposoient errer çà & là, comme des ombres légères, & auxquelles ils rendoient une espèce de culte religieux. Ils célébroient, tous les ans, en leur honneur, une fête qui étoit aussi appelée *Manes*, dont voici les principales cérémonies. Chaque famille s'assembloit sur le tombeau du mort qu'elle vouloit honorer. On faisoit une petite fosse dans laquelle on répandoit, en forme de libations, du vin, de l'huile, du lait ou du miel. On égorgéoit des victimes dont on faisoit couler le sang dans la même fosse. On faisoit ensuite rôtir les chairs; & les assistans les mangeoient, assis autour de la fosse, en s'entretenant des vertus du mort qu'ils regrettoient. Les liqueurs, qu'on avoit jettées dans la fosse, s'imbibotent dans la terre, & disparoissoient; ce qui leur donnoit lieu de croire que le mort les avoit trouvées de son goût, & les avoit bues avidement. Mais « il y avoit, dit M. Pluche, un inconvénient à la cérémonie, c'est que les ombres ne vinssent en foule prendre part à cette effusion, dont elles étoient si avides, & ne laissassent rien à l'ombre chérie, pour qui étoit la fête. On y remédia. Les parens faisoient deux fosses; l'une où ils jettoient du vin, du miel, de l'eau & de la farine, pour occuper le gros des morts; l'autre, où ils versotent le sang de la victime qu'on vouloit

manger en famille. Ils s'asséyoient sur le bord de
 cette dernière ; & , ayant leur épée auprès d'eux ,
 ils écartoient par la vue de cet instrument le com-
 mun des morts . . . Au contraire , ils invitoient
 hommément le mort qu'on vouloit fêter . . . On
 le prioit de s'approcher. Les morts , ne voyant
 pas là de sûreté pour eux , s'atroupoient par essains
 autour de la première fosse dont l'accès étoit li-
 bre , & abandonnoient honnêtement l'autre à l'a-
 me privilégiée , qui avoit droit sur l'oblation .
 Après que le mort s'étoit bien régalé , il falloit qu'il
 répondit aux questions que lui faisoient ses parens
 sur les affaires de la famille. On étoit persuadé que,
 dépourvu des foiblesses de l'humanité , il devoit
 avoir des lumières bien plus saines , & des vues
 beaucoup plus justes que celles des hommes vivans.
 On ne doutoit point d'ailleurs qu'il ne dût encore
 prendre un vif intérêt aux affaires d'une famille,
 dont il recevoit tant d'honneurs. Dans cette con-
 fiance , on lui demandoit conseil sur la manière
 dont il falloit se comporter dans telle & telle cir-
 constance. « Les questions des vivans , dit l'au-
 teur déjà cité , étoient distinctes & faciles à en-
 tendre. Les réponses . . . n'étoient ni si promptes
 ni si faciles à démêler. Mais les prêtres , qui
 avoient appris . . . à entendre la voix des dieux ;
 les réponses des planettes , le langage des oiseaux ;
 des serpens & des instrumens les plus muets ;
 parvinrent aisément à entendre les morts , & à
 être leurs interprètes. Ils en firent un art dont
 l'article le plus nécessaire , comme le plus con-
 forme à l'état des morts , étoit le silence & les té-
 nèbres. Ils se retiroient dans des antres profonds :
 ils jeûnoient & se couchoient sur des peaux de
 bêtes immolées. A leur réveil , ou après une veille
 plus propre à leur troubler le cerveau qu'à leur
 révéler les choses cachées , ils donnoient pour
 réponse la pensée ou le songe qui les avoit le
 plus frappés ; ou bien ils ouvroient certains li-

» vres destinés pour cet usage ; & les premières
 » paroles, qui se présentoient à l'ouverture, étoient
 » justement la prédiction attendue ; ou bien le pré-
 » tre, quelquefois le particulier qui venoit consulter,
 » avoit soin, au sortir de l'antré, de prêter l'oreille
 » aux premières paroles qu'il seroit possible d'en-
 » tendre, de quelque part qu'elles vinssent ; elles
 » lui tenoient lieu de réponses. . . Souvent, au lieu
 » des moyens précédens, on employoit les sorts,
 » c'est-à-dire nombre de billets chargés de mots à
 » l'aventure, ou de vers, soit connus, soit fabriqués
 » nouvellement. Ces billets jettés dans une urne,
 » le tout étoit bien remué ; & le premier qu'on
 » en tiroit, étoit gravement délivré à la famille
 » affligée, comme un moyen de la tranquilliser. »

2. Les Lapons rendent une espèce de culte religieux aux manes, c'est-à-dire aux âmes des morts. Ce culte est l'effet de la crainte que ces âmes leur inspirent ; car ils s'imaginent que, jusqu'à ce qu'elles soient entrées dans de nouveaux corps, elles errent parmi les vivans, cherchant à nuire au premier qu'elles rencontrent. Pour détourner l'effet de leur humeur mal-faisante, les Lapons leur offrent des sacrifices. Les victimes, qui leur sont destinées, sont marquées par un fil noir, qu'on leur attache aux cornes, & qui passe par l'oreille droite. Ces sacrifices sont toujours suivis d'un festin dans lequel on mange la chair de la victime, à l'exception d'une partie du cœur & du poumon. On partage ces parties, chacune en trois portions différentes. On trempe de petites broches de bois dans le sang de la victime, & on les enfonce dans ces six petits morceaux de chair : on les enfuit ensuite dans la terre avec les os & tout ce qui reste de la victime.

MANÈS : hérésiarque fameux du troisième siècle de l'Eglise. Son véritable nom étoit *Coubrie*. D'esclave qu'il étoit, il devint fils adoptif d'une riche veuve, qui le fit instruire dans les sciences des Perses. Il y fit des progrès considérables. Après la mort

de la veuve; il changea son nom de *Coubric*, en celui de *Manès*, qui signifie *conversation*, en langue Persane, parce qu'il se vantoit d'exceller dans la dialectique. Il fit usage de ce talent pour faire connoître & accréditer sa pernicieuse doctrine des deux principes. (*Voyez* MANICHÉISME.) Il porta l'impudence jusqu'à se dire le Paraclet; & il prétendoit appuyer sa mission par des miracles. Le fils du roi de Perse étant tombé dangereusement malade, & les médecins désespérant de le sauver, on fit appeler Manès, qui s'étoit vanté d'obtenir la guérison du prince par ses prières. Les médecins furent congédiés. Manès pria: l'enfant mourut. On mit l'imposteur en prison; mais il trouva moyen de s'échapper, & s'enfuit en Mésopotamie. Il continua de répandre avec succès le poison de sa doctrine, quoique souvent confondu par les docteurs Catholiques. La crainte d'être lapidé par les fidèles d'un petit bourg, nommé *Diodoride*, l'ayant obligé de prendre la fuite, il tomba entre les mains des gardes du roi de Perse, qui le cherchoient de tous côtés. Il fut aussi-tôt conduit au roi, qui lui reprocha ses mensonges, & la mort de son fils, & qui le condamna suivant la coutume des Perses, à être écorché avec une pointe de roseau.

MANGO-CAPAC: premier Yncá du Pérou; fondateur & législateur de cet Empire, établit parmi les Péruviens le culte du soleil. Ces peuples avant lui n'avoient aucune forme constante de religion. Chacun avoit ses dieux & ses génies particuliers, selon son caprice & sa phantasie. Tous les objets que leur offroit la nature; les animaux, les arbres, les plantes, les pierres même, recevoient souvent leurs hommages. Selon la barbare coutume des Américains, ils offroient à ces dieux imaginaires des victimes humaines, & quelquefois leurs propres enfans. En un mot, ils étoient plongés dans l'idolâtrie la plus grossière & la plus féroce, lorsque Mangó-capac entreprit de les instruire, de

les civiliser, & de substituer à ce culte honteux & insensé une religion plus noble & plus relevée. Pour réussir dans ce grand dessein, il conçut qu'il falloit frapper l'esprit crédule & superstitieux de ces peuples par quelque mensonge adroit, qui lui attirât du respect. Il leur fit donc accroire que sa femme & lui étoient enfans du Soleil, & que leur pere leur avoit ordonné de descendre du ciel sur la terre pour y établir son culte. Pour soutenir cette brillante généalogie, il se présenta aux Péruviens, dans l'équipage le plus superbe & le plus magnifique. Il leur fit voir une verge d'or, & leur persuada que c'étoit un présent du Soleil; que, par le moyen de cette verge, ils étoient venus jusqu'à eux, sans danger, ni sans obstacle; qu'à leur arrivée dans la vallée de Cuseo, elle s'étoit enfoncée d'elle-même dans la terre, pour marquer que c'étoit dans cet endroit que le Soleil vouloit qu'ils établissent le siège de leur Empire. Tous ces prodiges entrainerent les Péruviens. Les prédications de Mango-capac & de sa femme procurerent au Soleil un grand nombre d'adorateurs. Le nouveau missionnaire ne songeoit aux intérêts du Soleil, que pour mieux établir les siens. Tous les profélytes qu'il faisoit étoient pour lui autant de sujets d'autant plus fidèles & plus devoués, qu'ils voyoient dans leur prince le fils de leur dieu. Ce fut par leur moyen que Mango-capac fonda ce fameux Empire des Yncas du Pérou. Il soutint & affermit par la force des armes ce nouvel Etat, fruit de sa politique; &, lorsqu'il s'en vit paisible possesseur, il acheva d'extirper les anciennes superstitions, & ordonna à tous ses sujets d'adorer le Soleil. Il régla lui-même les rits & les cérémonies du culte qu'on devoit rendre à cet astre. Ses soins ne se bornèrent pas à la religion. Il fonda sur des loix sages & utiles le gouvernement civil & politique de son Empire. Les grands avantages qu'il procura à ses sujets acheverent de les convaincre qu'il étoit vraiment fils du Soleil & envoyé du ciel sur la terre,

pour faire leur bonheur. Après sa mort, les peuples reconnoissans lui rendirent les honneurs divins. Voyez YNCAS.

MANICHÉENS : sectateurs de l'impie Manès.

MANICHÉISME : doctrine de Manès. Elle rouloit , dit M. l'abbé Fleury, sur la distinction des deux principes ; le bon , qu'il nommoit *prince de la lumiere* , & le mauvais , qu'il nommoit *prince des ténèbres* ; & il ne prenoit pas ces mots de *lumiere* & de *ténèbres* par métaphore, mais au pied de la lettre ; car il ne reconnoissoit rien que de corporel. Le monde avoit été fait du mélange de ces deux natures du bien & du mal. Il y avoit cinq élémens de la nation des ténèbres ; la fumée, les ténèbres, le feu, l'eau & le vent. Dans la fumée, étoient nés les animaux à deux pieds & les hommes même ; dans les ténèbres, les serpens ; dans le feu, les animaux à quatre pieds ; dans l'eau, les poissons ; dans l'air, les oiseaux. Pour combattre ces cinq élémens, dieu en avoit envoyé cinq autres de sa substance ; & , dans le combat, ils s'étoient mêlés ; sçavoir l'air à la fumée, la lumiere aux ténèbres, le bon feu au mauvais, la bonne eau à la mauvaise, le bon vent au mauvais. Le soleil & la lune étoient deux vaisseaux voguans dans le ciel, comme en une grande mer ; le soleil composé du bon feu, la lune de la bonne eau. C'est ainsi qu'ils expliquoient (les Manichéens) la Trinité divine : le Pere habitoit dans une lumiere reculée, le Fils dans le soleil, la Sageffe dans la lune, le saint Esprit dans l'air : ainsi le Fils n'étoit qu'une partie de la substance du Pere. Dans ces deux vaisseaux, le soleil & la lune, étoient de jeunes garçons & de jeunes filles d'une excellente beauté, qu'ils appelloient *les vertus saintes*. Les princes des ténèbres, qui étoient aussi des deux sexes, en devenoient amoureux ; & de ces amours suivoient des effets merveilleux, entr'autres, la pluie.

» En chaque homme il y avoit deux ames ; l'une
 » bonne, qui venoit du bon principe, & qui étoit
 » une partie de sa substance, corporelle comme
 » lui. L'autre ame étoit une partie du mauvais prin-
 » cipe. Les ames des fidèles, c'est-à-dire des Ma-
 » nichéens, étoient purgées par les élémens, &
 » portées dans la lune, d'où elles passoient dans le
 » soleil, qui les rapportoit à Dieu, pour y être
 » réunies. Les ames de ceux qui n'avoient pas reçu
 » sa doctrine étoient envoyées en enfer, pour être
 » tourmentées un tems par les démons, à propor-
 » tion de leurs crimes. Etant ainsi purgées, elles
 » étoient renvoyées dans des corps d'autres hom-
 » mes, de bêtes ou de plantes ; &, si elles ne se cor-
 » rigeoient point, elles étoient enfin jettées dans le
 » grand feu. Ainsi tout le mystère de la rédemption
 » consistoit à détacher les particules de la divinité
 » des corps mauvais, où elles étoient engagées, pour
 » les réunir à leur principe. Toutefois il n'étoit pas
 » permis de séparer les ames ; & celui qui le faisoit
 » devoit souffrir la même peine. *Celui qui avoit tué
 » un animal devoit être changé au même animal.
 » Celui qui avoit arraché ou coupé une plante, de-
 » voit être changé en la même plante. Ils ne lais-
 » soient pas d'en manger, quand d'autres les avoient
 » cueillies. Quand donc on donnoit un pain à un
 » Manichéen, il disoit : Retirez-vous un peu : que
 » je fasse ma bénédiction. Alors il prenoit le pain
 » & disoit : Je ne t'ai pas fait, & le jettoit en haut,
 » maudissant celui qui l'avoit fait ; puis il ajoûtoit :
 » Je ne t'ai pas semé ; que celui qui t'a semé, soit
 » semé lui-même. Je ne t'ai pas moissonné : que ce-
 » lui qui t'a moissonné, soit moissonné lui-même. Je
 » ne t'ai pas fait cuire : que celui qui t'a cuit, soit
 » cuit lui-même. Après ces protestations, il en man-
 » geoit en sûreté. En haine de la chair, qui étoit du
 » mauvais principe, il falloit empêcher la généra-
 » tion, &, par conséquent, le mariage. Il ne falloit
 » point donner l'aumône, ni honorer les reliques

des saints, ce qu'ils traitoient d'idolatrie, ni croire que Jesus - Christ se fût incarné & qu'il eût véritablement souffert. » Voilà le principal de la doctrine de Manès.

MANIE : déesse des anciens payens qu'ils supposoient être la mere des Lares & des Manes.

Ils appelloient aussi *manies* certaines figures hideuses, dont les nourrices se servoient pour épouvanter les enfans.

MANIPA : divinité adorée par les Tartares, principalement par les peuples du Tanchuëth. On la représente ordinairement avec neuf têtes disposées en forme de pyramides. C'est une divinité sanguinaire, si l'on en juge par les sacrifices qu'on lui offre. Dans certains jours de l'année, Manipa inspire une fureur religieuse à un jeune homme qu'on nomme *Plust* ou *Buth*. Il court de côté & d'autre, comme un possédé, armé d'un arc & de plusieurs flèches, qu'il décoche sur tous ceux qui ont le malheur de se rencontrer sur son passage. Les ministres de la déesse relevent les corps de ceux que *Buth* a tués; les portent dans le temple, & les offrent à *Manipa*, comme des victimes qui lui sont agréables.

MANIPULE : petite bande d'étoffe, large de trois à quatre pouces, & faite en forme de petite étole que les prêtres, diacres & sous-diacres portent au bras gauche, lorsqu'ils officient. Ce n'étoit anciennement qu'un mouchoir que les prêtres de la primitive Eglise portoient au bras pour s'en servir à essuyer les larmes que les péchés du peuple leur arrachioient continuellement. En plusieurs endroits, on appelle *fanon* ce que nous nommons *manipule*. Les Grecs & les Maronites ont un manipule à chaque bras.

MANITOU. Les habitans de la baie d'Hudson; & la plupart des sauvages de l'Amérique septentrionale, appellent ainsi un certain esprit qu'ils s'imaginent être renfermé dans toutes les créatures vi-

vantes & même inanimées. Chacun de ces sauvages choisit, pour son Manitou, le premier objet qui frappe ses sens, & l'honore comme sa divinité tutélaire. Les Illinois, dit le P. Marest, exposent leurs Manitous dans leurs cabanes, & ils leur font des sacrifices de chiens & d'autres animaux. Les guerriers les portent dans une natte, & les invoquent sans cesse pour remporter la victoire sur leurs ennemis. Les charlatans ont pareillement recours à leurs Manitous &c. On peut mettre ces Manitous au rang des Fétiches & des Mokiffes.

MANNE : nourriture miraculeuse que Dieu fit tomber dans le désert, pendant quarante ans, pour nourrir le peuple Juif. A peine sortis de l'Egypte, les Israélites commencèrent à murmurer contre Moïse & Aaron, leurs conducteurs, qui les avoient amenés, disoient-ils, dans cette solitude pour les faire mourir de faim. Ils regrettoient l'Egypte où ils étoient assis auprès des marmites pleines de viandes, & avoient du pain en abondance. Le Seigneur entendit leurs murmures, & leur fit dire, par la bouche de Moïse, qu'il leur enverroit, le soir même, de la viande, & le lendemain matin, du pain. En effet, il leur vint, ce soir-là-même, une grande quantité de cailles ; & le lendemain, dès la pointe du jour, tous les environs du camp furent couverts d'une rosée qui, se consolidant, parut sur la terre comme une espèce de gelée. A cette vue, les enfans d'Israël exprimerent leur étonnement par ce mot, *Man-hu* ! qui signifie en hébreu, *qu'est-ce que cela ?* « C'est, » leur répondit Moïse, le pain que le Seigneur » vous a promis. Que chacun de vous en prenne » autant qu'il est nécessaire pour se nourrir pendant » toute la journée ; mais qu'il n'en réserve point » pour le lendemain. » Ceux qui, malgré les ordres de Moïse, en voulurent faire des provisions, les trouverent, le lendemain, gâtées & pleines de vers. Il falloit cueillir cette manne, le matin, avant le le-

Ver du soleil. Cet astre, en paroissant, la faisoit fondre. Il n'en tomboit point le samedi, jour consacré, Il falloit en ramasser la veille, pour deux jours; &, dans cette occasion, Dieu permettoit qu'elle se gardât jusqu'au lendemain, sans se corrompre. Plusieurs sçavans ont recherché ce que c'étoit que cette manne, & quel goût elle avoit. Voici ce qu'en dit Moïse, au Chapitre XVI de l'Exode. « Israël appella cette nourriture *manne*, parce qu'elle étoit comme une semence blanche de coriandre, & que son goût étoit pareil à celui de la fleur de farine mêlée avec du miel. Aaron, par l'ordre de Moïse, mit dans un vase une certaine quantité de manne, qu'il conserva dans le tabernacle, pour être un monument éternel de la bonté de Dieu envers son peuple, & du prodige qu'il avoit opéré en sa faveur.

MANSIONNAIRE *. On appelloit ainsi anciennement les officiers qui demeuroient auprès des églises, & qui avoient soin de les garder.

MARABOUTS : prêtres Mahométans, dont la secte est fort répandue dans l'Afrique Ils sont en grande vénération, sur-tout parmi les Mores & les Arabes. On en distingue trois ordres. Les premiers habitent les bourgs, les villes & les villages. Les seconds n'ont aucune demeure fixe, & menent une vie errante. Les derniers établissent leur séjour dans des bois sauvages & dans des déserts arides.

Les Marabouts du premier ordre pensent que l'homme peut s'élever, par l'austérité de sa vie, jusqu'à la nature des anges, & que le cœur, purifié par la mortification, de toute affection vicieuse, devient incapable de péché; mais ils soutiennent qu'on ne peut s'élever à ce haut degré de sainteté, que par le moyen de cinquante sciences. Il est vrai qu'ils enseignent que les péchés commis avant d'avoir acquis les connoissances des vingt premières sciences,

* Du latin *manere*, demeurer.

ne leur sont point imputés. Un de leurs principaux dogmes est que les élémens renferment quelque chose de divin , & qu'ainsi l'on peut sans impiété adorer l'objet qui plaît le plus. Ils prétendent encore que le premier homme, nommé, selon eux, *El-Chat*, a reçu par infusion toutes les connoissances qui concernent la divinité, & que Dieu lui a communiqué une science égale à la sienne. Qu'après la mort de cet homme privilégié, les anciens, ou chefs de sa secte, au nombre de quarante, lui choisirent parmi eux un successeur, & que, celui-ci étant mort, les anciens, au nombre de sept cens soixante-cinq, en élurent un autre, également tiré de leur corps.

Ils passent les premières années dans la pratique des plus grandes austérités & des jeûnes les plus rigoureux; mais ils s'en dédommagent bien ensuite, & se livrent sans retenue aux plus infâmes débauches. On les voit errer de ville en ville, couverts de haillons, & le plus souvent à moitié nus. Ils courent comme des fous; & les honnêtes femmes, qui se rencontrent sur leur passage, sont ordinairement les victimes de leur brutalité. Un de ces imposteurs, au rapport de Léon d'Afrique, étant au Grand-Caire, saisit une femme qui sortoit du bain, & la viola en présence d'une grande multitude de peuple. Les imbécilles spectateurs, loin de s'opposer à cette violence, s'imaginèrent que cette femme avoit contracté un degré particulier de sainteté, par l'attouchement du Marabout, & s'empressoient de baiser ses habits. Le mari, quoique très-mécontent, fut obligé de faire bonne mine, & donna même un festin magnifique au Marabout, pour reconnoître la prétendue faveur qu'il avoit faite à sa femme.

Leur nombre est très-considérable dans la Nigritie. Ils y sont extrêmement redoutés, parce qu'ils ont eu l'adresse de persuader aux habitans qu'il étoit en leur pouvoir de les faire mourir, lorsqu'ils voudroient. Ils possèdent des villages, & même

des villes entieres sur le Niger, & y vivent en forme de république. La ville, qu'on regarde comme la capitale des Marabouts dans cette partie de l'Afrique, se nomme *Consoon*. Elle est grande & fort bien bâtie : les maisons sont toutes construites de pierre & couvertes de tuiles. Le P. Labat, dans sa Relation de l'Afrique, raconte que les Marabouts persuaderent à un petit prince du voisinage d'envoyer demander au chef des Francois dans ce pays le payement d'un certain droit. Ils furent même assez insolens, pour faire menacer, de leur part, cet officier de le faire périr avec sa garnison, par le moyen de leurs enchantemens. L'officier leur fit répondre que ses canons étoient à l'épreuve de leurs conjurations.

Les Marabouts du second ordre se nomment *Caballistes*. Ils ne mangent point de chair, & jeûnent très-souvent. ils se vantent d'avoir la connoissance de toutes choses par le moyen du commerce journalier qu'ils entretiennent avec les anges. Ils ont coutume de porter de petites tablettes quarrées, sur lesquelles on voit gravés des caracteres & des chiffres bizarres. Ils reconnoissent pour le premier instituteur de leurs règles un de leurs plus fameux docteurs, nommé *Beni*. C'est lui qui a composé leurs prieres ; & les tablettes sont de son invention. Toutes ses constitutions sont distinguées en huit parties. La premiere, appelée *al omba eu nonorits*, ou *démonstration de la lumiere*, règle leurs prieres & leurs jours de jeûne. Les tablettes, leur utilité & la maniere de s'en servir sont la matiere de la seconde partie appelée *feme al meharriff*, ou *le soleil des sciences*. La troisieme, qu'ils nomment *lenno al chufne*, contient une table des quatre-vingt-dix-neuf vertus qu'ils croient que le nom de Dieu renferme. Les autres parties traitent de différens sujets qui concernent leur maniere de vivre.

Les Marabouts du troisieme ordre prennent le

nom de *Sunnakites*. Ils fuient le commerce des hommes, & mènent dans les bois une vie solitaire. Les herbes & les végétaux sont leur seule nourriture. Ils pratiquent la circoncision ; mais ils ne se font circoncire qu'à l'âge de trente ans ; ce qui n'empêche pas qu'ils ne reçoivent le Baptême au nom du Dieu vivant. On remarque dans leur religion une mélange absurde & monstrueux de paganisme, de Judaïsme & de Christianisme. Il paroît assez probable qu'ils sont descendus de ces solitaires, célèbres par leurs austérités ; & connus en divers lieux de l'Afrique, sous le nom de *Thécopentes*.

Tous les Marabouts, eu général, sont méchants, débauchés, sans aucune teinture des arts ni des sciences. Ils ne sçavent que tromper un peuple ignorant & grossier, & ne sont ingénieux qu'à trouver les moyens d'en imposer à la multitude & de conserver leur autorité.

Les Marabouts Arabes sont un peu moins ignorans. Ce sont eux qui expliquent l'Alcoran aux Maures, aux Nègres Mahométans & aux Arabes. On remarque que, dans leurs prédications, au commencement & à la fin de chaque période, ils ont soin d'ajouter le nom de Dieu & celui de Mahomet ; mais cette affectation de piété n'empêche pas qu'ils ne soient traîtres, cruels & vindicatifs. Ils témoignent un grand zèle pour la conversion des Nègres ; mais ils se contentent de les engager à se faire circoncire, & se bornent à leur enseigner quelques prières & quelques cérémonies de l'Alcoran. Cependant, avec une instruction aussi superficielle ; ils ont l'art de les attacher solidement à la religion Mahométane ; & quoique la nation des Nègres soit naturellement fort inconstante, il est rare de voir un Nègre, une fois circoncis, renoncer à cette religion.

Ces prêtres imposteurs s'attribuent la connoissance de l'avenir. & prétendent même pouvoir faire des miracles. Ils se mêlent d'exercer la médecine ; & l'on conserve encore une ordonnance contre la peste, de

Sidi Mahomet Zenaka, fameux Marabout, laquelle est conçue en ces termes : « Dieu tient en sa main la vie de tous les hommes ; & , lorsque l'heure de la mort est arrivée, rien ne peut nous en garantir. Cependant la Providence a permis que plusieurs personnes fussent préservées & guéries de la peste , en prenant, tous les matins, une ou deux pilules de la composition suivante : Myrrhe, deux parties ; safran, une partie ; aloës, deux parties ; syrop de grains de myrrhe. Dans le vrai, les Marabouts n'entendent rien à la médecine. Au lieu des remèdes convenables, ils n'emploient , pour traiter la plûpart des maladies, que des charmes & des sortilèges. Ils ont persuadé au peuple crédule que les maladies n'attaquent les hommes, que par la vengeance des Jénounes, especes de créatures que les Mahométans croient tenir le milieu entre les anges & les démons. Ils conseillent donc aux malades d'appaiser d'abord la colere des Jénounes, en leur sacrifiant soit un coq, soit une brebis, soit une chèvre, selon qu'il leur plaît. Quelquefois ils enterrent le corps de la victime : souvent ils en font boire le sang aux malades ; ou bien ils en brûlent les plumes, le poil, ou la laine, ou seulement le dispersent, selon les circonstances , ou plutôt selon leur caprice. C'est avec de pareils artifices que ces infâmes charlatans volent l'argent d'un peuple stupide, & abusent de son aveugle confiance.

Les Nègres Mahométans , qui habitent les pays intérieurs de la Guinée , donnent aussi ce nom à leurs prêtres. Ces Marabouts ne sont point distingués du peuple, pour ce qui regarde l'habillement ; mais leur maniere de vivre est tort différente. Ils sont avares & orgueilleux. Ces vices sont tempérés par quelques bonnes qualités. Ils sont sobres & tempérans. Ils se distinguent par leur probité, & surtout par la charité , qu'ils observent entr'eux. Ils ne contractent jamais d'alliance qu'avec les familles des Marabouts ; & tous leurs enfans mâles sont destinés

à remplir les mêmes fonctions que leurs pères. Une des principales consiste dans l'instruction des enfans. Leurs écoles sont nombreuses ; & le voyageur Jobson assure en avoir vu où l'on comptoit plusieurs centaines d'écoliers. Ils leur apprennent à lire & à écrire, & leur expliquent l'Alcoran. La plûpart sont riches, parce qu'outre le produit de leurs Gris-Gris, qui est fort considérable, ils cultivent beaucoup le commerce. Ils sont presque toujours errans de pays en pays, sous prétexte qu'ils vont enseigner de tous côtés leur religion & leur morale ; mais la véritable raison de ces fréquens voyages est le commerce considérable qu'ils font avec les différens peuples. Ils ont une extrême passion pour l'or. Ils l'entouffent dans la terre ; & la mort qui dépouille les autres hommes de tous leurs biens, n'enleve pas aux Marabouts leurs thrésors qu'ils ont soin de faire enterrer avec eux. Ces prêtres sont extrêmement respectés, principalement parmi les Nègres de Senégal. Ils sont persuadés que celui qui outrage un Marabout est puni de mort, au bout de trois jours. Les personnes de la plus grande distinction fléchissent le genou devant eux, & demandent leur bénédiction, lorsqu'ils les rencontrent en chemin. La même chose se pratique, lorsqu'ils entrent dans la palais du roi.

Le grand Marabout, ou grand prêtre du royaume d'Ardra, en Afrique, a dans chaque ville une maison, qui est toujours occupée par un certain nombre de femmes qu'il y envoie tour-à-tour, sous prétexte de leur faire apprendre une danse sacrée. De vieilles duègnes, destinées à cette fonction, partagent ces femmes en plusieurs bandes. Chaque bande entre à son tour dans la salle des exercices. Les vieilles leur attachent aux jambes des morceaux de fer, & des plaques de cuivre. Elles les font ensuite danser jusqu'à ce qu'elles tombent de fatigue & d'épuisement. Alors eiles sont placées à une autre bande. On estime particulièrement les femmes

Femmes qui soutiennent long-tems cet exercice sans se lasser.

MARAMBA : idole des habitans de Mayamba , dans le royaume de Loango en Afrique. Le gouverneur de la province ne marche jamais sans être précédé de cette idole. Elle est présente, lorsqu'il prend ses repas : la premiere coupe & les premiers morceaux lui sont offerts. Les habitans l'invoquent presque dans toutes les circonstances de la vie. Si l'on soupçonne dans le pays que quelqu'un est mort enforcé , on force tous les voisins de jurer par l'idole Maramba qu'il ne sont point les auteurs du forfait. Si le défunt est une personne d'un rang distingué , on exige le même serment de tous les citoyens de la ville. Ils se mettent à genoux ; embrassent l'idole , en criant : « Je viens m'exposer à » l'épreuve , ô Maramba ! » Ils sont persuadés que le coupable doit tomber mort sur la place.

MARCELLIANISME , hérésie des Marcelliens :

MARCELLIENS : anciens hérétiques , ainsi nommés , parce qu'ils avoient pour chef un certain Marcel d'Ancyre , qui renouvelloit les erreurs des Sabelliens.

MARCIONITES : hérétiques du deuxieme siècle , sectateurs de Marcion.

Marcion étoit de la province de Pont , fils d'un évêque Catholique , distingué par sa vertu & son attachement à la Religion Chrétienne. Chassé de chez lui pour avoir corrompu une vierge , il se réfugia chez les prêtres de Rome , croyant les trouver moins inflexibles que son pere. Il se trompa : il fut par-tout mal reçu. De dépit , il se fit chef de secte. On fixe l'époque de sa naissance à la cent quinzieme année de l'ère Chrétienne , sous l'empire d'Antonin. Ses partisans furent nommés de son nom *Marcionites*. Ils admettoient deux principes , l'un bon , l'autre mauvais. Le bon s'appelloit *l'invisible* , ou *celui qu'on ne peut définir* ; le mauvais ,

C. R. Tome II.

Y y

Le créateur du monde. L'un & l'autre avoit promis son Christ. Le bon, ou celui des Chrétiens, avoit déjà paru. Celui des Juifs, promis par le Créateur, n'étoit pas encore venu. Ils regardoient l'ancien Testament comme la production du mauvais principe. Ils faisoient de ces divinités, des divinités ennemies : aussi ne croyoient-ils pas que le Christ, en descendant aux enfers, eût délivré les patriarches, ces amis du Dieu des Juifs ; mais bien Caïn, les Sodomites, les Egyptiens, les cruels ennemis.

Ils nioient la résurrection de la chair, sur ce seul fondement qu'étant matière, elle avoit été créée par le mauvais principe, existence de la matière. En haine de la chair, ils alloient avec joie affronter la mort, sous prétexte du martyre. Ils condamnoient le mariage, ne baptisant que ceux qui se devoient à la continence.

MARCOSIENS : hérétiques du deuxième siècle. Ils vivoient en solitude, faisant profession de renoncer à tout. Ils se prétendoient les seuls qui eussent pénétré la grandeur de l'Inénarrable. Ils en concluoient qu'ils avoient toute liberté de faire ce qu'ils vouloient. En conséquence, ils s'abandonnoient sans crainte à leurs passions brutales. Ils rejettoient les Sacremens, soutenant que les choses incorporelles & invisibles ne se pouvoient communiquer par les choses corporelles & visibles. Marc, ce fameux magicien & hérétique du deuxième siècle, étoit leur chef. Son grand art étoit de surprendre les femmes riches, par des prestiges qu'il faisoit passer pour des miracles. Il remplissoit, par exemple, un grand vase, jusqu'à le faire déborder, de la liqueur contenue à peine dans un plus petit ; & l'on s'écrioit : *O prodige !* De tous les hérétiques, il n'y en eut guères de plus débauché. Sa personne, comme sa morale, étoit des plus dangereuses pour le sexe.

MARDAITES. Les hérétiques du Levant donnerent autrefois aux Maronites ce nom odieux,

dérivé du Tyriaque *Marad*, qui signifie, *Il s'est révolté.*

MARGUILLIER : officier chargé de l'administration des affaires temporelles d'une paroisse, & qui a soin de la fabrique & de l'œuvre. Dans quelques endroits, en Bretagne, par exemple, on le nomme *Thréforier*. Les grandes paroisses ont ordinairement deux marguilliers d'honneur, & deux marguilliers comptables, qui sont marchands ou bourgeois. Dans les campagnes, les marguilliers servent à l'église, & font les fonctions de bedeaux.

MARIAGE : contract civil & politique, par lequel un homme & une femme se joignent ensemble, & qui, dans la plupart des pays, est cimenté par les cérémonies de la religion.

1. Chez les Babyloniens, les peres ne pouvoient disposer de leurs filles, ni les marier à leur gré. L'usage étoit de rassembler, en certain tems, toutes les filles à marier, & de les vendre dans quelque grande place, au plus offrant. Celles qui avoient quelque agrément trouvoient aisément des acheteurs; mais celles à qui la nature avoit refusé ses faveurs seroient restées filles, toute leur vie, si l'on avoit attendu que quelqu'un se présentât pour les acheter. Pour remédier à cet inconvénient, on employoit l'argent provenu de la vente des belles à former une dot pour les laides. Par ce moyen, il se trouvoit toujours des gens pauvres, qui, préférant l'argent à la beauté, se chargeoient volontiers des filles les plus laides, moyennant une certaine somme; mais, avant de leur délivrer l'argent, on leur faisoit donner caution qu'ils épouseroient les filles qu'on remettoit entre leurs mains.

2. C'étoit un usage général, chez les Lydiens, de prostituer les filles; & de leur donner pour dot tout le profit qu'elles avoient fait par le trafic de leur corps. Elles continuoient ce métier autant de tems qu'il leur falloit pour amasser une somme hon-

Y y ij

nête ; après quoi , elles choisissoient un époux à leur gré.

3. Chez les Scythes Agathyrsiens , les femmes étoient communes. Ils s'imaginoient , par ce moyen , unir les hommes plus étroitement ensemble , & prévenir les jalousies qui pourroient naître des mariages particuliers. Les Massagetes avoient la même coutume. Lorsque quelqu'un d'eux , en se promenant sur son chariot , selon leur usage , rencontroit une femme qui lui plaisoit , il la faisoit monter sur sa voiture , sans autre formalité , & suspendoit , sur le devant du chariot , son carquois , afin que ce signe avertît qu'il étoit occupé à une fonction qu'il ne falloit pas troubler.

Il étoit défendu aux filles des Scythes de se marier , avant qu'elles eussent tué un ennemi de leurs propres mains.

4. Chez les anciens Bretons , plusieurs familles demeuroient sous un même toit ; & les femmes s'unissoient indifféremment avec les hommes , même avec leurs propres freres. Au rapport de Diodore de Sicile , Julie , femme de l'empereur Sévere , reprochant un jour à une dame Bretonne une coutume si contraire à l'honnêteté , celle-ci lui répondit : « Nous pratiquons , aux yeux de tout le monde , » avec des hommes libres , ce que les dames Romaines pratiquent , en secret , avec leurs affranchis » & leurs esclaves. »

« 5. Le mariage ... se contractoit , chez les Romains , de trois manieres différentes , dit l'abbé de la Bletterie , dans ses Remarques sur Tacite... »
 « 1^o Si une femme , du consentement de ses tuteurs , habitoit avec un homme , l'espace d'un an , sans découcher durant trois nuits , elle tombe , en vertu de cette prescription , *usu* , sous la puissance du mari ; au lieu qu'elle étoit jusqu'alors restée sous celle de son pere ou de ses parents , du côté paternel. 2^o La seconde maniere

de contracter un mariage conforme au droit ci-
 vil se nommoit *coemptio*. C'étoit une vente
 simulée, par laquelle le futur époux & la future
 épouse s'achetoient & se vendoient l'un à l'autre.
 Une des formalités de cette vente, ainsi que des
 autres ventes simulées, qui se pratiquoient chez les
 Romains . . . étoit de s'y servir de quelques pièces
 de monnoie; mais par pure formalité. Nous
 ignorons en quoi consistoit cette formalité de
 la part du mari, aussi-bien que les paroles so-
 lemnelles & nécessaires que prononçoient les
 contractans; mais nous sçavons que la femme
 apportoit trois pièces de monnoie; qu'elle en
 tenoit une à la main, & la donnoit à son mari.
 Elle en avoit une autre dans son soulier. Elle of-
 froit celle-ci aux dieux Lares. La troisième étoit
 dans une bourse qu'elle avoit mise en dépôt dans
 un lieu nommé *compitum vicinale*. Par le premier
 as, la femme étoit réputée acheter son mari;
 par le second, elle étoit censée acheter les dieux
 Pénates, & la participation au culte particulier
 à la famille où elle entroit. Par le troisième as,
 elle achetoit l'entrée de la maison. En effet l'é-
 pouse, que l'on conduisoit chez l'époux, séjour-
 noit quelque tems dans le jardin, & sans doute
 dans la rue, s'il n'y avoit pas de jardin, sous
 une espece de bâtiment construit à la hâte, &
 que l'on abbattoit, dès que la cérémonie étoit faite.
 C'est cet édifice que l'on appelloit *compitum*
vicinale. »

La troisième maniere de contracter le mariage étoit la CONFARRÉATION. Voyez cet article.

6. Les mariages des anciens Juifs n'avoient rien qui puisse les faire regarder comme une cérémonie religieuse. C'étoit une affaire de famille, dont les prêtres ne se mêloient en aucune maniere. Lorsqu'on étoit d'accord, de part & d'autre, une troupe de jeunes filles, portant chacune une lampe à la main,

conduisoient la mariée, pendant la nuit, à la maison de son époux. Nous apprenons cette particularité de la parabole des dix vierges, dans l'Évangile de S. Matthieu *. L'Écriture nous apprend encore qu'il y avoit un paranymphe, ou ami de l'époux; que l'époux propoisoit aux convives certaines énigmes, & que, s'ils en pouvoient expliquer le sens, il leur donnoit une certaine récompense dont on étoit convenu. L'histoire de Samson en fournit un exemple. Au reste les fêtes, qui accompagnoient le mariage, étoient quelquefois magnifiques, selon les circonstances & les personnes. On en peut juger par la superbe comparaison que le Psalmiste fait entre le soleil qui commence sa carrière, & l'époux qui sort de la chambre nuptiale. Les réjouissances du mariage duroient ordinairement sept jours. L'époux portoit une couronne sur la tête; &, si l'on en croit la tradition des Juifs, l'épouse en avoit une aussi. On les conduisoit avec des instrumens de musique; & les assistants portoient en main des branches de myrthe & des palmes.

» ** Lorsqu'un homme, ayant épousé une fille,
 » venoit à s'en dégoûter, & l'accusoit, en disant
 » qu'il ne l'avoit pas trouvée vierge, le pere & la
 » mere de la fille apportoient, pour sa justification
 » devant les juges, le linge dans lequel paroissoit le
 » sang de sa virginité; & alors le mari étoit con-
 » damné à être battu à coups de verges, & à
 » payer cent sicles d'argent au pere de la fille,
 » sans pouvoir jamais répudier son épouse. Mais,
 » si l'accusation du mari se trouvoit vraie, il ren-
 » voyoit sa femme, & elle passoit pour infâme. »

7. Chez les Juifs modernes, il est ordonné à tout particulier de se marier; & les rabbins ont fixé à dix-huit ans le terme auquel un jeune

* Chap. 25, v. 1, & suiv.

** D. Calmes, Histoire de l'ancien Testament.

homme doit s'engager sous les loix du mariage. Celui qui attend jusqu'à vingt ans à prendre une femme est réputé être dans un état de péché. Le mariage est ordonné, afin que le précepte du Seigneur, « Croissez & multipliez, » soit accompli, & afin qu'on puisse éviter le péché de fornication. Parmi les Juifs, les oncles peuvent épouser leurs nièces. Les neveux ne peuvent pas épouser leurs tantes. Plusieurs ont de la répugnance à se marier avec une femme qui a déjà eu plusieurs époux, & ils l'appellent *tue-mari*. Une veuve, ou une femme qui a été répudiée, ne peut se remarier que trois mois après la mort de son défunt mari, afin qu'on puisse voir si elle n'est point enceinte de lui. Quand un homme, en mourant, laisse un enfant qui est encore à la mammelle, la veuve ne peut se remarier que l'enfant n'ait deux ans.

Des loix du mariage, passons aux cérémonies qui l'accompagnent. Lorsque l'époux est convenu, avec les parens de sa future, des principaux articles du mariage, il en fait dresser un acte par écrit, de concert avec eux; après quoi, il rend visite à sa maîtresse, & lui touche dans la main: ce sont-là les fiançailles. Dans quelques pays, le futur donne une bague à sa fiancée, & se marie sur le champ; mais en Allemagne, & en Italie, on ne va pas si vite. Il y a quelquefois six mois, ou un an, entre les fiançailles & le mariage. Pendant tout ce tems, le futur époux est assidu auprès de son accordée; & l'on assure qu'il n'oublie jamais qu'il n'est encore qu'amant. Lorsque le jour du mariage est enfin arrivé, (c'est ordinairement un mercredi, ou un vendredi, que l'on choisit, si c'est une fille; & un jeudi, si c'est une veuve,) les fiancés se rendent, à l'heure marquée, dans une chambre où ils se placent sous un dais. Quelques musiciens les accompagnent. En certains endroits, il y a des enfans qui chantent autour d'eux, tenant des flambeaux à la main. On couvre la tête des mariés du voile appelé *taled*; (*Voyez*

TALED ;) puis un rabbin du lieu, ou le chantre de la synagogue, ou bien le plus proche parent, prend en main un vase rempli de vin sur lequel il prononce une formule de bénédiction, relative à la cérémonie. Il en donne ensuite à boire à l'époux & à l'épouse. L'époux met alors un anneau au doigt de son épouse, en présence de deux témoins qui sont ordinairement deux rabbins, & lui dit : « Tu es » mon épouse, selon le rite de Moïse & d'Israël. » On lit ensuite l'acte par écrit, par lequel l'époux confesse avoir reçu la dot, & s'engage à nourrir sa femme & à vivre en paix avec elle. On apporte ensuite du vin dans un nouveau vase. Après plusieurs bénédictions, on en donne encore à boire aux nouveaux époux ; & , en signe de joie, l'on répand à terre le reste du vin. Le vase étant vuide, l'époux le jette contre terre, & le brise, pendant que tous les assistans crient : *Mar dou!* « A la bonne » heure ! » Ainsi se termine la cérémonie nuptiale. Nous ne parlons point du festin, des présens que les convives font à l'épouse ; & nous ne nous arrêtons que sur une circonstance singulière. Si la mariée est fille & vierge, aussi-tôt que le mari lui a fait perdre ce titre, il quitte le lit, & n'approche plus de sa femme, qu'après un certain tems. (*Voyez PURETÉ.*) En quelques endroits, le nouveau marié demeure chez les parens de sa femme, les sept premiers jours de son mariage, qu'il emploie à se bien divertir. Le matin du premier sabbat qui suit le mariage, les nouveaux époux se rendent à la synagogue, en cérémonie. L'épouse est accompagnée des femmes de la noce ; & l'époux, des hommes. On fait l'honneur à l'époux de le faire lire quelques versets du Pentateuque ; honneur qu'il achete par des aumônes. Les mariés sont reconduits chez eux par le même cortège qui les avoit accompagnés à la synagogue.

Les Juifs marient quelquefois leurs enfans fort jeunes, & même avant l'âge nécessaire pour la

consummation du mariage ; mais ce n'est qu'à l'âge de douze ans & un jour , que leurs maris commencent à leur donner la qualité de Femme. Si une fille , au-dessous de dix ans , déjà veuve d'un premier mari , sans avoir cessé d'être vierge , en prend un second , du consentement de son pere , ou de ses freres , & que ce second mari vienne à lui déplaire , elle peut s'en délivrer sans autre cérémonie que de prendre à témoin deux personnes , qu'elle ne veut point d'un tel pour son époux. Les témoins mettent ce refus par écrit ; & il vaut , pour la femme , autant qu'une lettre de divorce. Mais il faut qu'elle fasse cette formalité , avant d'avoir atteint l'âge de douze ans & un jour. (Voyez DIVORCE.)

Si un homme vient à bout de séduire une fille , & de lui ravir son honneur , la justice l'oblige de l'épouser , si le pere & la fille y consentent ; mais on met à son mariage une fâcheuse clause , qui porte qu'il ne lui sera jamais permis de la répudier. Souvent aussi ces sortes d'affaires s'accrochent avec de l'argent , qui , chez les Juifs , comme dans bien d'autres pays , est communément le prix de l'honneur.

8. Le mariage , chez les Catholiques , est un lien sacré & indissoluble : c'est un véritable Sacrement , dont voici les principales cérémonies. Les futurs époux se rendent à l'église , & se présentent au prêtre qui bénit un anneau que l'époux met au quatrième doigt de la main gauche de son épouse , & une pièce de monnaie que l'époux donne à l'épouse. Le mari met ensuite la main droite dans celle de la mariée. Le prêtre leur demande s'ils consentent à s'épouser ; & , sur leur réponse expresse , il leur donne la bénédiction nuptiale ; puis il commence la Messe. A l'Offertoire , les deux époux , tenant chacun un cierge à la main , vont à l'offrande. Anciennement , on leur étendoit sur la tête un voile , ou un poêle. Le prêtre interrompt le Sacrifice pour donner aux époux une seconde bénédiction ; mais cela ne se pratique point , quand l'épouse est veuve.

Mariage de Conscience. On appelle ainsi, dans l'Eglise Catholique, un mariage valide, & célébré en face d'Eglise, mais que l'on tient secret, & que l'on ne déclare pas en public. Ces sortes de mariage, qui peuvent occasionner des scandales, ne sont permis que rarement, & pour des raisons de la dernière importance.

Mariage in extremis. C'est celui qu'un homme contracte avec une femme, à l'article de la mort, après avoir entretenu, pendant sa vie, un commerce illicite avec cette femme.

Il y a, en Allemagne, une espèce de mariage où le mari donne à sa femme la main gauche, au lieu de la droite. Les enfans, qui en naissent, ne portent ni le nom ni les armes de la maison; & quoique légitimes en effet, ils sont réputés bâtards dans le for extérieur.

9. Les cérémonies nuptiales des Luthériens sont extrêmement simples. Le ministre demande aux fiancés s'ils consentent à s'unir l'un à l'autre. Après avoir répondu affirmativement, ils se prennent la main; font la cérémonie de l'anneau: ensuite le ministre dit à haute voix que, du consentement d'un tel & d'une telle, il les déclare mariés; *Au nom du Pere*, &c. Ces paroles sont suivies de quelques passages de l'Ecriture relatifs au mariage, & d'une prière pour les nouveaux mariés: tel est le cérémonial réglé par Luther lui-même, & qui s'observe dans tous les pays de la Réforme. Mais, pour ce qui regarde les réjouissances & les autres cérémonies profanes, qui accompagnent le mariage, elles varient selon les différens pays.

A Amsterdam, le jour du mariage, l'entrée & les environs de la maison du marié sont ornés de feuilles dorées. Lorsque les mariés sortent pour aller à l'église, une jeune fille leur jette au visage, & sur la tête, des poignées de ces feuilles dorées; mais cette cérémonie ne se pratique point à l'égard d'un veuf, ou d'une veuve. Les mariés sont con-

duits à l'église dans une voiture que l'on nomme *flée* ; dans le pays. Le cheval, qui la tire, est galamment orné, & porte sur la tête une espede d'aigrette.

Autrefois, en Frise, lorsque la nouvelle mariée se disposoit à entrer chez son mari, un des plus proches parens du mari mettoit une perche ou un balai en travers de la porte pour l'empêcher de passer. La femme levoit la jambe, & franchissoit cet obstacle ; mais elle en trouvoit aussi-tôt un autre beaucoup plus fort. Un homme, armé d'une épée nue, s'offroit à ses yeux, & ne lui permettoit pas d'avancer : il falloit que la femme lui fit un présent pour obtenir la liberté du passage.

10. Dans l'Eglise Grèque, ceux qui doivent être mariés viennent, à la fin de la Messe, se placer devant le prêtre, le mari à droite, la femme à gauche. Le prêtre leur donne à chacun un cierge allumé, après avoir fait sur eux plusieurs signes de croix ; après quoi, il les encense ; & , prenant deux anneaux, l'un d'or, l'autre d'argent, qui étoient sur la sainte table, il donne le premier au futur époux ; le second, à son épouse. Il accompagne cette action de la formule suivante : « J'unis un tel » & une telle, serviteur & servante de Dieu, Au » nom du Pere, &c ; » paroles qu'il répète à trois reprises différentes. Puis, reprenant les anneaux, il s'en sert pour faire des signes de croix sur la tête des nouveaux époux : il les leur passe ensuite au doigt. Un paranymphe termine la cérémonie, en changeant les anneaux, c'est-à-dire qu'il donne à l'époux celui qui est d'argent, & à l'épouse celui qui est d'or.

Une autre cérémonie, particuliere aux Grecs dans quelques pays, c'est le couronnement des époux, qui se fait avec beaucoup d'appareil, lorsque ce sont des personnes de quelque distinction. Le prêtre, en leur mettant la couronne sur la tête, prononce ces paroles : « Un tel, serviteur de Dieu, » est couronné pour le marier à, &c. » Il leur pré-

Entre ensuite un verre rempli de vin qu'il a béni : après qu'ils l'ont bu , il leur ôte les couronnes , & leur donne sa bénédiction.

Ces cérémonies varient , selon les différentes provinces. A Micone ; le prêtre commence par couronner les époux de branches de vigne , garnies de rubans & de dentelles. Il leur met ensuite au doigt les anneaux ; mais il ne s'en tient pas là ; car il change ces anneaux , de l'un à l'autre , souvent jusqu'à plus de trente fois. « Les parreins & les marreïnes des nouveaux époux font tous ensemble trois tours en rond , pendant lesquels les assistans , parens , amis , & voisins , leur donnent fort incivilement des coups de poing , & quelques coups de pied , selon je ne sçais quelle ridicule coutume du pays. » C'est le voyageur Tournefort qui raconte le fait , comme témoin oculaire. Il ajoute :
 » Après cette espece de ballet , le papas coupa
 » de petits morceaux de pain , qu'il mit dans une
 » écuelle avec du vin ; il en mangea le premier ;
 » en donna une cuillerée au marié , & une autre
 » à la mariée. . . . Tous les assistans en goûterent
 » aussi. »

11. Dans l'Abyssinie , la bénédiction nuptiale se donne ordinairement à la porte de l'église. Cette coutume paroît être imitée des Juifs. Les prêtres & les diacres ont seuls le privilège de se marier dans l'église. On voit , par un passage d'un vieux poëte Anglois , que cet usage a subsisté autrefois en Angleterre. Chaur dit dans son ouvrage , intitulé *Femme de Bath* : « C'avoit été une digne femme toute sa vie. Elle avoit épousé cinq maris à la porte de l'église. » Un auteur nous a transmis le récit des cérémonies qui se pratiquerent , dans l'Abyssinie , à un mariage dont il a été témoin oculaire. Il y avoit une espece de lit dressé à la porte de l'église. Le patriarche , qui officioit en personne dans cette cérémonie , fit asseoir dessus les nouveaux mariés. Il fit ensuite la procession autour d'eux , avec la croix & l'encensoir ; après quoi ,

étendant ses mains sur leur tête, il leur exposa, dans un petit discours, les devoirs & la sainteté du sacrement qu'ils alloient recevoir, & leur donna ensuite la bénédiction. Tous les mariages, il est vrai, ne sont pas célébrés avec tant d'appareil; mais en général, le clergé d'Abyssinie prodigue, dans ces occasions, les cérémonies, les encensemens & les prières. Comme le divorce est très-commun dans cet Empire, lorsque les parties se marient avec l'intention sincère de rester toujours unis, ils assistent ensemble à la messe qui suit immédiatement la bénédiction. Dans ce cas, les mariages sont stables; & il n'y a guères que l'adultère qui puisse les rompre. Mais si les époux n'ont pas dessein de former une union durable, ils se contentent de la bénédiction que leur donne ordinairement quelque prêtre obscur. Leur mariage est alors regardé comme moins valide, & plus aisé à rompre. C'est même l'opinion du clergé contre laquelle les missionnaires Européens se sont vivement récriés. On remarque qu'après la cérémonie du mariage, ce n'est pas l'usage que les nouveaux époux mangent ensemble, ou du moins si cela arrive, ils ne mangent pas les mêmes mets, & chacun fait apporter son plat de chez lui.

12. Pour le mariage des chrétiens de S. Jean, voyez CHRETIENS DE S. JEAN.

13. Chez les Turcs, le mariage est un contrat purement civil, & les Imans ou prêtres ont la moindre part aux cérémonies qui se pratiquent en cette rencontre. Les parties contractantes, c'est-à-dire, le futur époux, avec le pere, les freres & autres parens de la future (car celle-ci n'a de part à l'engagement qu'après qu'il est revêtu de toutes les formalités) se rendent, au jour marqué, chez le Cadi ou magistrat civil. On convient de la dot qui doit être donnée par le futur époux au pere ou au plus proche parent de la fille. Delà on se rend à la mosquée où l'Iman bénit cette alliance au son des instru-

mens. Elle ne dure qu'autant de tems qu'il plaît au mari, le divorce étant permis, & fort commun, par conséquent, chez les Turcs.

14. A Nicaria, près de l'isle de Samos, il ne faut que savoir bien nager, & être habile plongeur pour se marier avantageusement. Lorsqu'un homme riche & distingué veut marier sa fille, il ne lui cherche point un gendre dont le rang, la fortune, le caractère lui conviennent; il la mène au bord d'une riviere. Un grand nombre de jeunes gens se dépouillent tout nus devant elle, & se plongent dans l'eau. Celui qui peut y demeurer le plus long-tems devient son mari.

15. Les Bramines ne contractent jamais d'alliance que dans leur propre caste. Ils ont, sur cet article, une délicatesse extraordinaire. Il paroît que, lorsqu'ils se marient, ils ont bien peur de faire un mauvais marché; & le moindre présage qu'ils regardent comme sinistre, la vue d'un serpent, par exemple, est capable de les faire renoncer au meilleur parti, & de rompre un mariage déjà conclu.

Pour ce qui regarde leurs cérémonies nuptiales, les nouveaux mariés se jettent mutuellement trois poignée de riz sur la tête. Le pere de la mariée lave les pieds au marié, & la mere de la mariée verse l'eau; puis le pere met de l'eau dans la main de sa fille avec quelques piéces d'argent, & la présente à son époux, en lui disant, qu'il l'abandonne désormais à sa conduite, & qu'il en est le maitre. Pour conclusion, l'époux attache le *Tali* au col de son épouse. (Voyez *TALI*.) Les réjouissances nuptiales durent plusieurs jours. Le dernier jour, les nouveaux mariés se promènent en triomphe par la ville, dans un palanquin, escortés de leurs parens & de leurs amis, qui sont montés sur des chevaux ou sur des éléphans.

16. Dans plusieurs endroits des Indes, la superstition a introduit un usage aussi contraire à la pudeur qu'au bon sens. Les filles, qui sont sur le point de se

mariés, vont offrir leurs prémices aux idoles. La posture lascive du dieu semble annoncer qu'il se dispose à profiter de l'offrande qu'on lui présente ; mais ce sont, en effet, les prêtres qui font, en cette occasion, les fonctions de l'idole impuissante. Cet abus est poussé si loin, qu'au rapport d'Herbert, un vieux Bramine, que les années avoient rendu aussi froid que son idole, trafiquoit, avec les passans, de ces offrandes qui pour lui a'étoient plus de faison.

Du côté de la ville de Bénarez, dans les Indes, les futurs époux vont ensemble sur le bord du Gange, & entrent dans le fleuve, accompagnés d'un Bramine, d'une vache & d'un veau. Le Bramine couvre la vache d'une pièce de toile blanche, qui a dix ou douze aunes de long ; puis il prend en main la queue de l'animal, action qu'il accompagne de certaines paroles mystérieuses. L'époux met la main sur celle du Bramine : l'épouse met la sienne sur celle de son époux ; & par ce moyen, ils tiennent tous trois la queue de la vache. Sur cette queue, l'on jette de l'eau qui, coulant tout le long, arrose les trois mains ; après quoi, le Bramine unit les deux époux, en nouant ensemble les extrémités de leurs habits. Cette cérémonie est suivie d'une espece de procession que les nouveaux mariés font autour de la vache & du veau. Ils se retirent ensuite ; & le Bramine emmene la vache & le veau qui sont pour son profit.

17. Une des principales cérémonies nuptiales, que pratiquent les nouveaux mariés dans le royaume de Decan, consiste à tourner sept fois, d'autres disent trois fois autour d'un grand feu.

18. Les mariages des habitans du royaume de Laos, dans la presqu'île au-delà du Gange, ne sont accompagnés d'aucune pratique religieuse : Des hommes, condamnés au célibat, ne leur paroissent pas propres à présider aux cérémonies nuptiales. Les seuls prêtres, qu'ils emploient dans cette occasion, sont

deux vieux époux distingués par leur union constante & par la paix continuelle qui a régné dans leur ménage. Ce sont eux qui reçoivent les sermens des nouveaux mariés. Cet usage paroît , à plusieurs égards , fort raisonnable ; il ne rend cependant pas les époux plus constans , ni les mariages plus solides.

19. On se marie à la Chine , sans se connoître & même sans se voir. Cet usage extravagant n'est pas nouveau chez les Orientaux. Les parens de part & d'autre sont chargés de faire tous les préliminaires usités en pareil cas : il y a aussi de vieilles intrigantes , dont le métier est de faire des mariages. Elles sont ordinairement payées par les parens de la fille pour en faire un rapport avantageux à celui qui la recherche. C'est le mari qui paye à son beau-pere la dot de son épouse. Lorsqu'on est d'accord sur cet article important , on s'envoie réciproquement des présens ; & l'on passe le contrat. Les astrologues choisissent un jour favorable pour la célébration des nœces. La nouvelle épouse est conduite en pompe chez son mari , au jour marqué. Elle est environnée de ses parens & des domestiques de la maison de son pere , qui portent des flambeaux & des torches , meme en plein jour , & jouent de divers instrumens. Quelques-uns portent les armes de la famille , & brûlent des parfums. D'autres sont chargés des présens que la mariée porte à son époux. Les personnes de qualité sont ordinairement portées dans une chaise magnifique , par douze hommes revêtus des livrées de la famille. Plusieurs de leurs parens à cheval environnent la chaise , qui est bien fermée de tous côtés , & dont un domestique de confiance garde la clef. L'époux , revêtu d'habits magnifiques , & environné de ses parens , attend sa femme sur la porte de sa maison. Au moment qu'elle arrive , on lui remet la clef de la porte de la chaise. Il l'ouvre en tremblant , incertain de sa destinée , & juge enfin par ses yeux s'il a fait un bon marché. Il arrive que' que-

quelquefois que cette femme, qu'on lui avoit vantée, lui paroît si laide, qu'il referme la chaise plus promptement qu'il ne l'avoit ouverte, & envoie la fille à ses parens, aimant mieux perdre son argent, que de faire une si mauvaise acquisition. Mais on assure que ces cas sont très-rares, parce que les parentes du mari ont soin d'examiner auparavant la fille qu'il recherche, principalement lorsqu'elle est dans le bain, pour voir si dans sa personne elle n'a point quelque défaut caché; &, par ce moyen, un Chinois connoît encore mieux que nous la femme qu'il prend. Outre cela, on stipule quelquefois dans le contrat que le mari ne pourra renvoyer sa femme. Quoiqu'il en soit, la nouvelle épouse sort de la chaise, &, conduite par son époux, entre dans une salle où tous deux rendent leurs hommages au *Tien* c'est-à-dire au ciel, en lui faisant quatre révérences profondes. Elle salue ensuite les parens de son mari, puis elle se joint aux autres dames qu'on a priées de la fête, & passe avec elles le reste de la journée dans la joie & dans les plaisirs. Le mari, de son côté, se réjouit avec les hommes dans un appartement séparé.

20. Dans le royaume de Tonquin, les prêtres ne se mêlent, en aucune façon, des mariages; & l'on ne remarque dans cette cérémonie aucun acte de religion, si ce n'est que la mariée, après avoir été conduite par ses parens dans la maison de son époux, avec les démonstrations ordinaires de joie, se rend aussitôt dans la cuisine, & fait une profonde révérence devant le foyer. Un autre usage qu'on pourroit peut-être regarder comme religieux, c'est que la nouvelle épouse se prosterne la face contre terre pour marquer l'intention où elle est de se soumettre à son époux. On remarque que, le lendemain du mariage, l'étiquette demande que les nouveaux époux se donnent mutuellement des noms de tendresse, & se traitent réciproquement de Frere & de Sœur; noms consacrés par la nature, qui va-

lent bien ceux de mon cœur , & de ma chère. On ne parle point des festins qui accompagnent toujours les mariages. Les Tonquinois, aussi sages sur cet article que la plupart des autres peuples , font durer , aussi long-temps que leurs facultés le permettent , les réjouissances nuptiales , dans la crainte que ce ne soient les dernières que le mariage leur fasse goûter.

21. Dans le royaume de Siam , une fille , qui n'attend pas la cérémonie du mariage pour suivre l'impulsion de la nature , n'est point , comme parmi nous , victime du deshonneur. Les Siamois ne trouvent rien de honteux dans ce commerce uniquement fondé sur le penchant mutuel des deux sexes ; & les nœuds formés par l'amour leur paroissent presque aussi sacrés que ceux de l'hymen. Ils regardent comme une espèce de divorce l'inconstance de deux amans qui rompent ensemble. Cette opinion n'empêche pas qu'ils ne veillent , avec le plus grand soin , sur la conduite de leurs filles , & même ne les punissent très-sévèrement , lorsqu'ils les surprennent en faute ; espèce de contradiction entre les sentimens & la conduite, qui n'est pas rare chez les différens peuples. On remarque que les Siamois, naturellement très-fiers , croiroient se deshonoré , si elles accorderoient leurs faveurs à un étranger. Au contraire , les Péguanes qui sont en grand nombre à Siam , & qui ont beaucoup plus d'esprit & de vivacité que les Siamois, préfèrent les étrangers aux Siamois. Mais c'est assez parler de ce qui n'est que le préliminaire du mariage : venons au mariage lui-même.

Les devins sont à Siam les principaux agens de cette affaire importante. Ce n'est pas assez que les deux parties s'aiment & se conviennent ; il faut encore que les devins garantissent le bonheur d'une pareille union. Lorsque tout est arrangé de part & d'autre , & que la réponse des devins est favorable , le futur époux rend trois visites à sa maîtresse , & lui porte divers présens de peu de valeur. Les pa-

rens sont présens à la dernière visite qui n'est autre chose que la conclusion du mariage. C'est dans cette assemblée que les deux parties reçoivent leur dot, laquelle, pour l'ordinaire, est à-peu-près égale; car ce n'est pas la coutume à Siam, qu'on achette sa femme. On fait ensuite la nôce; qui est accompagnée des mêmes divertissemens en usage dans la plupart des pays; mais une circonstance singulière, c'est que la danse en est absolument bannie, & que le marié fait construire à ses dépens, auprès de la maison de son beau-pere, une salle isolée pour y célébrer les nôces; comme si les réjouissances sacrées d'un nouveau mariage demandoient un lieu qui n'eût point été prostitué à des usages profanes. La fête étant terminée, les époux sont conduits dans un appartement séparé; mais toujours dans l'enceinte de la maison des parens de la mariée. Ils occupent ce logement pendant quelques mois, au bout desquels ils en prennent un particulier pour eux. On dit même que l'époux a coutume de demeurer dans la maison de son futur beau-pere pendant les dix mois qui précèdent le mariage; usage unique & qui peut avoir des motifs très-raisonnables.

Jusqu'ici la religion n'entre pour rien dans le mariage: il n'est pas même permis aux Talapoins du pays de venir montrer leur figure triste & austere au milieu d'une fête destinée à la joie, où elle paroît de fort mauvais augure. Mais, quelques jours après que le mariage est consommé, ils viennent rendre visite aux nouveaux époux; leur souhaitent l'union & la paix, & consacrent leur maison par l'aspersion d'une eau bénite & par quelques prières qu'ils récitent. Les Siamois peuvent épouser leur cousine germaine; mais, dans un degré plus prochain de parenté, toute union leur est défendue. Cette défense ne regarde pas le monarque, qui, par un principe d'orgueil & de fierté, n'épouse jamais que ses plus proches parentes, & ne se fait pas un scrupule de faire entrer dans son lit sa propre soeur. Pour ce qui regarde les degrés d'alliance,

est permis aux Siamois d'épouser les deux sœurs ; pourvu que ce soit l'une après l'autre.

22. S'il faut en croire le récit surprenant de Rybeiro , dans son histoire de Ceylan , les habitans de cette île étendent , au-delà des justes bornes , ce principe que tous les biens doivent être communs entre freres. Dans ce pays , un homme , qui prend une femme , ne la possède pas lui seul. Il est obligé de la partager entre ses freres comme un bien de famille. Le seul avantage qu'on lui laisse , est celui de jouir des premières faveurs de son épouse. Mais , dit Rybeiro , « les premiers jours passés , le mari n'a » pas plus de privilège que ses freres. Lorsque la » femme est seule , il peut la prendre ; mais , si l'un » des freres est avec elle , il ne peut pas entrer : ainsi » une femme suffit pour toute une famille ; & tout » est commun entre les freres. Ils apportent à la » maison ce qu'ils gagnent . Les enfans ne sont pas » plus au mari qu'à ses freres : aussi les enfans les » appellent tous leurs peres. » Le même auteur observe cependant qu'il n'y a que sept des freres du mari qui puissent partager ses droits. S'il y a plus de sept freres , les autres ne peuvent toucher à la femme commune. *Knox* restreint ce nombre à deux , & dit qu'il est permis à deux freres de prendre une femme en société. Il nous donne aussi quelques détails sur les cérémonies qu'observent ces insulaires dans leurs mariages. Les nouveaux époux mangent ensemble dans le même plat , ce qui désigne l'égalité de leurs conditions ; car , dans ce pays , il n'y a que les personnes du même rang & de la même profession qui puissent s'allier ensemble. Quelquefois le mari & la femme se lient les pouces ensemble , sans doute pour marquer l'union qui doit régner entr'eux. Lorsque l'époux conduit dans sa maison son épouse , l'usage veut qu'elle marche devant , & lui derriere. Le même auteur nous décrit une autre cérémonie qui se pratique quelquefois dans les mariages. Le mari & la femme s'enveloppent tous deux

de la même toile dont ils tiennent en main chacun un bout. Dans cet état, on leur répand sur la tête de l'eau qui leur arrose tout le corps.

Dans cette isle, les mariages ne sont, à proprement parler, que des essais. Lorsque les conjoints s'aperçoivent que leurs humeurs ne sympathisent pas, & qu'ils ne peuvent demeurer ensemble, ils se séparent de bonne amitié & sans aucune cérémonie. S'ils ont des enfans, le pere retient les garçons; la mere, les filles. Ainsi l'on voit des hommes & des femmes qui passent ainsi leur vie à chercher un parti qui leur convienne, & meurent sans l'avoir trouvé. Les Chingulais ont un autre usage, non moins singulier. Lorsqu'ils reçoivent chez eux quelqu'un de leurs intimes, après lui avoir fait la meilleure chère qu'il est possible, ils lui présentent leur femme pour dessert, & lui résignent, pour quelque temps, tous leurs droits sur elle. La même chose se pratique à l'égard d'un grand seigneur. Il suit nécessairement de toutes ces coutumes que la virginité n'est pas fort estimée dans l'isle de Ceylan. Il n'est pas rare de voir des meres faire un honteux trafic de l'honneur de leurs filles, & le vendre même à vil prix. Cependant, par une contradiction assez bizarre, on punit très-sévèrement les filles qui se prostituent au public. Les femmes sont aussi regardées comme impures dans ce pays, lorsqu'elles ont l'infirmité ordinaire à leur sexe: il faut qu'elles en avertissent, afin qu'on puisse les éviter. L'horreur, qu'on a pour elles, est poussé si loin, qu'on n'ose pas même s'approcher du lieu de leur demeure. Les femmes ne se reposent pas sur leurs esclaves du soin d'apprêter à manger à leurs maris. Elles préparent elles-mêmes le repas de leurs propres mains, & le lui servent. En servant, elles ont la précaution de se couvrir la bouche d'un linge, dans la crainte, sans doute, que leur souffle ne gâte les mets qu'elles ont apprêtés.

23. L'intérêt n'entre pour rien dans les mariages.

Z z üj

des Nègres de la Côte d'or. Les deux parties ne consultent que leur inclination. Lorsque les parens ont accordé leur consentement, qu'ils ne refusent jamais, à moins que la fille ne s'y oppose; l'époux emmène sa femme chez lui sans autre cérémonie. Il lui donne un habit neuf; fait quelques petits présens aux parens, & les régale du mieux qu'il peut. Ce sont les seules dépenses qu'il ait à faire; encore a-t-il droit de s'en faire rembourser, si sa femme le quitte. Mais, s'il la répudie, tous les frais sont perdus pour lui. La nouvelle mariée a coutume de se parer, les premiers jours, avec beaucoup de soin: elle emprunte même des habits, si son mari n'est pas assez riche pour lui en fournir. Les mariages se font avec la même simplicité chez les Nègres de la Côte des esclaves. Chez tous ces peuples, les époux n'exigent point de dot de leurs femmes, ce qui tranche bien des difficultés.

Les femmes, dans ce pays, sont chargées de tous les travaux les plus pénibles; & les hommes passent leur tems à causer, à boire & à fumer. Les riches ont cependant deux femmes qui ne sont point obligées de travailler comme les autres. La première, qui s'appelle *Muliere grande*, domine sur toutes les autres, & a l'intendance du ménage. La seconde se nomme *Bossom*: elle est particulièrement consacrée à l'idole qu'on honore dans la maison; & c'est ordinairement une des plus jolies. Les maris ont coutume de l'admettre dans leur lit, le jour de la semaine qu'ils sont nés. Quoique les Nègres ne soient pas fort jaloux de leurs femmes, & vendent quelquefois leurs faveurs à prix d'argent, ils veillent cependant avec beaucoup de soin sur la conduite de leur *Bossom*, & ne lui permettent pas les moindres libertés. La fécondité est une vertu fort estimée dans ce pays. Une femme enceinte est honorée de toute la famille, & son mari la traite avec tous les égards possibles. Dès que sa grossesse est déclarée, on la mène sur le rivage de la mer ou de quelque rivière. Une foule d'en-

sans la suivent, en lui jettant des ordures. On la lave ensuite avec soin. Les Nègres pensent que, si l'on omettoit cette ridicule cérémonie, la mere ou l'enfant, ou quelqu'un de la famille, ne tarderoit pas à perdre la vie.

24. Dans le pays d'Ante, sur la côte de Guinée, lorsqu'une femme est mere de dix enfans, il est d'usage qu'elle quitte son mari, & se retire dans une hute particuliere, sans doute pour y prendre du repos. Sa retraite dure une année entiere; & pendant cet espace de tems, on a soin de lui fournir les choses nécessaires à la vie. Lorsque le terme est expiré, elle revient auprès de son mari reprendre ses exercices ordinaires.

25. Sur la côte de Malabar, les filles se marient dès l'âge de douze ans, & souvent beaucoup plutôt. Contre l'usage presque de tous les Orientaux, les gens de distinction se contentent ordinairement d'une seule femme; mais la loi permet aux femmes d'avoir jusqu'à douze maris. Le premier qu'elle choisit demeure avec elle dans une maison neuve & bâtie exprès. Mais, lorsqu'elle lui donne des associés, ils conviennent alors ensemble d'habiter un certain tems avec elle, chacun à leur tour. Celui qui est de quartier pourvoit à l'entretien & à la subsistance de la femme commune. Quel empire l'usage n'exerce-t-il pas sur les hommes? Cette communauté, qui, par-tout ailleurs, seroit une source continuelle de querelles & de dissensions, ne produit aucun désordre parmi ces pacifiques maris. Quand quelqu'un d'eux voit, à la porte de sa femme, un signe, qui lui annonce qu'un de ses associés est dans la maison, il se retire tranquillement, en attendant que la place soit vacante. La seule chose qui puisse consoler les hommes de l'obligation où ils sont de partager leurs femmes avec tant de gens, c'est qu'ils peuvent les quitter sans cérémonie, lorsqu'il leur survient le moindre dégoût. Cette liberté, qu'on accorde aux femmes, est cause qu'on distingue assez

difficilement le pere d'un enfant: aussi est-il toujours rangé dans la tribu de sa mere. Parmi plusieurs avantages considérables que les femmes retirent de cet usage, un des principaux est d'être exemptes de se brûler après la mort de leurs maris, comme les autres femmes Indiennes.

26. Les Hottentots ont une maniere de faire l'amour, qui nous paroitra sans doute bien grossiere. Lorsque la fille, qu'ils cherchent en mariage, ne témoigne aucune inclination pour eux, ce n'est pas par les soins & les assiduités, mais avec de grands coups de poings, qu'ils s'efforcent de vaincre sa répugnance: le combat ne cesse point, que la fille n'ait consenti à les épouser.

Dans ce pays, les veuves ne se remarient pas impunément. Chaque nouvel époux qu'elles prennent leur coûte la jointure d'un doigt, qu'elles sont obligées de se couper.

27. Les habitans du royaume d'Arracan regardent comme une fonction basse & indigne d'eux de ravir la virginité à une fille. On paye ordinairement quelques gens de la lie du peuple, pour qu'ils se chargent d'un emploi si recherché parmi nous; &, lorsqu'une fille a perdu ce joyau, qui nous paroît si précieux, elle trouve beaucoup plus aisément un époux; car bien des gens, en ce pays, aiment mieux épouser une fille enceinte, que de courir les risques d'en prendre une qui soit vierge. Le roi d'Arracan choisit ses femmes, à-peu-près de la même façon que l'empereur de la Chine. On cherche, dans toute l'étendue du royaume, douze filles, les plus belles qu'on puisse trouver, & qui soient vierges; car il paroît que le roi d'Arracan n'adopte pas l'opinion ridicule de ses sujets sur la virginité. On habille ces filles de toile de coton blanc très-fine; &, dans cet état, on les expose à l'ardeur du soleil, pendant l'espace de six heures. Lorsqu'elles sont toutes trempées de sueur, on les essuie avec leurs habits; puis on leur en fait changer. Les habits

qu'elles quittent sont portés à des commissaires chargés de les sentir, & d'en examiner l'odeur. Les filles, dont les habits n'exhalent aucune odeur désagréable, sont conservées pour le roi, comme étant les plus saines & du meilleur tempérament. On dit que les femmes de ce prince apprennent l'exercice des armes, & montent la garde dans les principaux appartemens du palais.

28. Coréal, parlant des Indiens qui habitent les provinces de Darien & de Panama dans l'Amérique méridionale, s'exprime en ces termes: « Pour » les mariages, ils n'y font pas beaucoup de façon. » Toute la recherche & toute la galanterie consistent, de part & d'autre, à se demander; car » au moins est-il permis à la fille d'insinuer qu'elle » voudroit bien d'un tel; au lieu que, parmi nous, » la règle de la bienséance veut qu'une fille ne fasse » aucune déclaration. Après s'être demandé & » accordé, on se marie d'abord; & tous ceux qui » sont invités à la cérémonie des nœces apportent » chacun un présent. Ces présens sont des haches » & des couteaux de pierre, du maïs, des œufs, » de la volaille, des hamacs, du coton, &c. Ils » laissent leurs présens à l'entrée de la cabane, & » se retirent ensuite, jusqu'à ce que la cérémonie » de faire les présens soit achevée. Après cela, on » songe à célébrer la nôce, dont voici la cérémonie. Celui qui se marie présente, à la porte de » la cabane, à chacun des convives unealebasse » pleine de chicali, qui est la boisson ordinaire de » ces Indiens. Tous ceux qui sont de la nôce boivent ainsi à la porte, même les petits enfans; » après quoi, les peres des nouveaux mariés entrent aussi, tenant leurs enfans. Le pere du garçon » fait sa harangue à l'assemblée, tenant à la main droite l'arc & une flèche dont il présente la » pointe; ensuite il danse, & fait diverses postures » bizarres, qui ne finissent pas qu'il ne soit accablé » de fatigue & de sueur. La danse achevée, le pere » du garçon se met à genoux, & présente son fils

» à la fiancée, dont le pere, à genoux, comme celui du
 » marié, tient pareillement la fiancée par la main.
 » Mais, avant que de se mettre à genoux, le pere
 » de la fille danse, à son tour, & fait les mêmes
 » postures que le premier. A peine les civilités sont-
 » elles finies, de part & d'autre, que le paranymphe du marié, avec le reste de sa suite, courent
 » aux champs, la hache à la main, en sautant &
 » cabriolant, pour abbatre les arbres qui occupent
 » le terrain où doivent loger les deux conjoints ;
 » &, tandis que les hommes défrichent cette terre,
 » le paranymphe de la mariée & toute la suite y
 » sement des grains.

Vafer, dans son Voyage, fait un grand éloge
 des bonnes qualités des Indiens de Panama. « Quo-
 » que les femmes de l'isthme de Panama, dit-il,
 » soient... employées à toutes sortes d'ouvrages...
 » soit à la maison, soit à la campagne, & qu'elles
 » soient même, en quelque maniere, les esclaves
 » de leurs maris, cependant elles s'acquittent de
 » leurs devoirs, avec tant de promptitude & si
 » gaiement qu'il semble que ce soit plutôt par leur
 » choix que par aucune nécessité qu'on leur ait
 » imposée. Elles sont, en général, d'un bon natu-
 » rel, civiles & obligeantes les unes envers les
 » autres, sur-tout à l'égard des étrangers, & prêtes
 » à leur rendre tous les services qui sont dûs légi-
 » timement à leurs époux; (c'est outrer la politesse.)
 » Elles ont pour eux beaucoup de respect & de
 » soumission; & ceux-ci ne manquent ni d'amitié
 » ni de complaisance. »

29. Écoutons encore, sur l'article du mariage, le
 bon-homme Coréal, qui débite naïvement ses idées.
 » Je consens, dit-il, qu'on regarde tous les sau-
 » vages de l'Amérique comme fort éloignés des
 » principes d'une bonne morale & de la véritable
 » honnêteté. . . Mais cependant les plus sim-
 » ples devoirs de la nature ne sont pas absolument
 » effacés en eux. Les sauvages du Bresil évitent,
 » dans leurs mariages, de prendre pour femme

leur sœur, ou leur fille : pour les autres degrés de parenté, on n'y prend pas garde parmi eux. Dès qu'un garçon est en âge d'approcher des femmes, il lui est permis de songer à s'en donner une. Il n'est pas question, comme en Europe, de savoir si l'esprit a la force de soutenir un ménage & le poids des affaires civiles. Autrefois un jeune homme ne pouvoit se marier qu'il n'eût massacré quelqu'ennemi. Aujourd'hui, celui qui a jetté les yeux sur quelque fille parle aux parens; &, si elle n'en a point, il s'adresse aux amis, ou même aux voisins de la fille, & la leur demande pour femme.

Les cérémonies nuptiales des Brésiliens n'ont rien de remarquable; mais rien n'est plus plaisant que la farce qu'ils jouent, lorsque leurs femmes sont accouchées. Au lieu d'avoir égard à l'état de foiblesse où elles se trouvent alors, & de les soigner comme il convient, ils les font lever, & prennent leur place au lit. Là, ils se font traiter comme une femme nouvellement accouchée; reçoivent, en cette qualité, les visites de leurs parens & de leurs amis, & s'efforcent de persuader, par leur voix plaintive & mourante, qu'ils viennent d'essuyer une terrible crise.

MARIE: fille Juive, qui demouroit dans la ville de Nazareth, en Galilée. Quoiqu'elle fût réduite dans un état pauvre & obscur, elle étoit cependant issue du sang des rois de Juda; & sa vertu étoit encore plus illustre que sa naissance. Elle étoit fiancée avec un charpentier nommé *Joseph*, lorsque l'ange Gabriel lui apparut, & lui annonça qu'elle donneroit la naissance au Fils de Dieu. En effet, neuf mois après, Marie, sans avoir eu de commerce avec aucun homme, mit au monde un enfant qui fut nommé *Jesus*. L'Écriture ne nous apprend rien de sa vie; & ce silence même est un grand éloge. Pendant que son Fils se rendoit illustre par ses miracles, elle n'eût point s'empressee de partager sa gloire; mais elle

l'accompagna dans les ignominies de sa mort, & parut au pied de la croix, lorsqu'il expira. (Voyez à l'article ASSOMPTION, ce qui concerne sa mort.) Marie est, après Dieu, le principal objet du culte de l'Eglise Catholique. Le peuple l'appelle communément *la sainte Vierge*, ou *Notre-Dame*. Les théologiens, pour l'honorer, se sont épuisés en titres pompeux & en comparaisons brillantes, qu'on peut lire dans ses Litanies & dans son Office. Un grand nombre d'églises & de lieux de dévotion portent son nom. On trouvera les plus fameux dans cet ouvrage, ainsi que les principales fêtes instituées en son honneur.

MARNAS : fausse divinité des Syriens. Les habitans de Gaze, en Palestine, adoroient sous ce nom le Jupiter de Crète. Ce mot, en syriaque, signifie *seigneur des hommes*.

MARONITES : Chrétiens qui habitent aux environs du Mont-Liban, ainsi appelés d'un certain abbé Maron, qui vivoit dans le cinquième siècle. Ils furent engagés, pendant l'espace de cinq cens ans, dans les erreurs des Monothélites, qui n'admettoient qu'une volonté & qu'une opération en Jesus-Christ. Mais enfin, par les soins des missionnaires que les papes y envoyerent, ils abjurèrent leur hérésie, & furent réunis à l'Eglise Latine. Avant leur conversion, on ne trouvoit, chez eux, ni décence ni régularité dans l'administration des sacremens, & dans l'exercice des cérémonies les plus essentielles de la Religion. Les prêtres étoient ignorans & vicieux, comme ils le sont chez la plûpart des Grecs hérétiques ou schismatiques. Mais, depuis qu'ils sont rentrés dans le sein de l'Eglise Romaine, les missionnaires ont rectifié ce qu'il y avoit de plus défectueux, soit dans leur liturgie, soit dans leur maniere de conférer les sacremens. Il y a un collège établi à Rome pour l'éducation des jeunes Maronites, qui se destinent à l'état ecclésiastique. Plusieurs usages, qui, sans être essentiels à la Religion, sont cependant ordon-

nés dans l'Eglise latine , tels que le célibat des prêtres , la communion sous une seule espece , se sont introduites chez les Maronites , malgré l'obstacle que sembloient y devoir apporter une longue habitude & l'exemple de tous les autres Grecs. Le patriarche des Maronites , qui réside au monastere de Canubin sur le Mont-Liban , ne commence à exercer les fonctions de sa dignité , qu'après que le pape a confirmé son élection. Cependant la réunion des Maronites avec l'église Latine n'empêche pas qu'ils n'ayent conservé plusieurs usages qui leur sont particuliers. Par exemple, il semble qu'ils ayent une sorte de respect pour ces magnifiques cédres du Liban , que l'Écriture emploie si souvent dans ses comparaisons. Le jour de la Transfiguration , ils dressent , au pied d'un des plus gros cédres , une espece d'autel , avec des pierres posées les unes sur les autres ; & l'on célèbre une Messe solemnelle sur cet autel. Ils ont beaucoup plus de vénération pour les prêtres , que n'en ont communément les Latins ; du moins ils la témoignent plus ouvertement. Lorsqu'ils sont sur le point d'entreprendre quelque affaire , ils ne manquent jamais d'aller demander la bénédiction d'un prêtre ; persuadés que leur entreprise ne réussiroit pas sans cela. S'ils rencontrent un prêtre dans leur chemin , ils ne le laissent point passer qu'il ne les ait bénis. Au rapport du Jésuite Dandini , qui fut envoyé au Mont-Liban , en qualité de nonce , par le pape Clément VIII , il y a plusieurs prêtres Maronites qui disent la Messe , pieds nus. « Les jours de jeûne , ils attendent » jusqu'après midi pour la dire ; & , dans le Carême , » jusqu'à deux ou trois heures , avant le coucher du » soleil. » Il ajoute que la plupart « tiennent leurs » doigts étendus , après la consécration , comme au- » paravant , & touchent indifféremment toutes sor- » tes de choses. » Les femmes sont séparées des hommes , à l'église. Elles se tiennent dans le bas , aux environs de la porte , afin de sortir promptement

avant les hommes, & se soustraie, par ce moyen, à leurs regards. Il y auroit encore plusieurs choses à réformer dans la pratique des Maronites, sur ce qui concerne le mariage. Il n'y a point, chez eux, de publications de bans ni de registres pour marquer les noms des maris, ainsi que le tems & le lieu de leur mariage. On n'est point obligé de s'adresser à son curé pour être marié. Tout prêtre peut faire la cérémonie.

Les moines Maronites sont tous de l'ordre de S. Antoine. Leur vie est fort austere; & l'usage de la viande leur est absolument interdit en tout tems, même dans leurs maladies. Ils n'exercent aucune fonction spirituelle, comme la prédication, la confession, &c. Leur unique occupation est de labourer la terre. Ils ne sont engagés dans la vie monastique par aucun vœu exprès. Ils conservent la propriété & la jouissance de leurs biens. Ils peuvent même les laisser, en mourant, à qui bon leur semble. Ils donnent l'hospitalité aux étrangers, qui viennent visiter leurs monasteres; & n'épargnent rien pour les bien traiter.

MARREINE, ou MARRAINE: une fille ou femme, qui tient un enfant sur les fonts de Baptême, est appelée sa marraine; c'est-à-dire sa mere spirituelle, & contracte, en effet, avec l'enfant, une sorte d'alliance.

MARS: un des principaux dieux du paganisme, qui présidoit à la guerre. Les poëtes ne s'accordent pas sur sa naissance. Les uns disent qu'il étoit fils de Jupiter & de Junon. Les autres attribuent à Junon toute seule l'honneur de cette production, & bâtissent à ce sujet un conte extravagant. La reine des dieux, disent-ils, jalouse de ce que son époux avoit, sans sa participation, fait sortir Minerve de son cerveau, essaya, pour s'en venger, de faire aussi quelque ouvrage de son chef, auquel Jupiter n'eût point de part. Un jour qu'elle révoit à l'exécution de ce projet, sans pouvoir trouver aucun moyen d'y

veussir, elle s'assit désespérée auprès d'un temple de Flore. Cette déesse, l'ayant apperçue, lui demanda le sujet de son inquiétude ; & , lorsqu'elle l'eut appris, elle lui promit de lui apprendre le secret qu'elle cherchoit, à condition qu'elle ne le révéleroit jamais à Jupiter. Junon lui en ayant fait serment, Flore lui dit qu'elle trouveroit dans les campagnes d'Olen une fleur qui avoit la propriété de faire concevoir sans le secours d'aucun homme ; & ce fut par le moyen de cette fleur que Junon enfanta le dieu Mars. Le jeune dieu ne tarda pas à faire éclater ses inclinations guerrières. Il étoit vif, impétueux, robuste, adroit à tous les exercices du corps. Il ne se livroit point de combats sur la terre, qu'il ne voulût y prendre part, & qu'il ne parût dans la mêlée, déguisé sous une figure humaine. Ce fut particulièrement pendant le siège de Troye qu'il se distingua. Il favorisoit les Troyens, non par l'intérêt qu'il prenoit à ce peuple, mais par complaisance pour la déesse Vénus, dont il étoit amoureux ; & qui avoit un fils parmi les Troyens. En vain Jupiter avoit défendu aux dieux de se mêler des querelles des Grecs & des Troyens. Mars étoit toujours parmi ces derniers, les animant au combat, & combattant lui-même à leur tête ; mais son ardeur impétueuse lui coûta cher. Minerve, qui protégeoit les Grecs, suscita contre lui le vaillant Diomede. Ce guerrier lança contre Mars une flèche, qui, conduite par Minerve, fit à ce dieu une blessure profonde. Mars, se sentant blessé, cria, dit Homere, aussi fort qu'auroient pu faire neuf ou dix mille hommes. Il s'éleva aussi-tôt vers l'Olympe, & vint porter ses plaintes à Jupiter. Il lui demanda justice de l'attentat que Minerve, par les mains de Diomede, avoit commis en sa personne, & lui reprocha sa prédilection pour cette déesse née de son cerveau. Jupiter le reçut fort mal : « Ne m'importune plus » de tes lamentations, lui dit-il, dieu peris &

» inconstant. De tous les habitans de l'Olympe , tu
 » es le plus odieux pour moi : tu ne te plais quodans
 » le sang & dans le carnage ; tu ne respires que la
 » discorde & les combats , & tu n'as que trop hé-
 » rité du caractère féroce & intraitable de ta mere.»
 Jupiter , malgré sa colere , recommanda . cepend-
 ant à Pæon de panser la blessure de Mars , qui , par
 les soins de cet habile médecin , fut bientôt guéri.

Tout guerrier est ordinairement galant , & sçait
 plaire aux femmes. Mars fut aimé de la plus belle
 déesse de l'Olympe. Vénus lui donna la préte-
 rence sur le blond Phœbus qui , depuis long-tems ,
 soupiroit pour elle. L'intrigue des deux amans étoit
 fort secrette. Vénus dépendoit d'un époux brutal , &
 d'autant plus jaloux , que sa difformité lui donnoit
 sujet de l'être. Elle étoit d'ailleurs obsédée par
 Phœbus , dont les yeux pénétrans pouvoient éclair-
 rer les mysteres les plus cachés. Lorsque Mars al-
 loit la voir , il laissoit ordinairement à la porte en
 sentinelle un jeune homme , nommé *Alectrion* ,
 qui étoit son favori , avec ordre de l'avertir dès
 qu'il appercevroit Phœbus ; mais ce fidèle sur-
 veillant succomba un jour au sommeil. Phœbus
 vit le bonheur de son rival , sans en être apperçu ,
 & courut aussi-tôt donner avis à Vulcain de sa
 disgrâce. Vulcain , outré de l'affront fait à son hon-
 neur , eut recours à une vengeance qui le desho-
 noroit encore davantage. Il environna de rets
 presqu'imperceptibles le lit où reposoient tran-
 quillement & sans défiance nos deux amans , sur la
 foi de la sentinelle. Il se hâta ensuite d'appeller
 tous les dieux , pour les rendre témoins de la honte
 de sa femme , ou plutôt de la sienne. Les dieux
 rirent beaucoup ; mais ce fut aux dépens de Vulcain.
 Ovide assure même que quelques dieux gaillards
 envierent le sort du prisonnier. Mars , irrité de la né-
 gligence de son favori , le changea en coq. Cet
 oiseau , que les Grecs appelloient *αλεκτριον* , tâ-
 che de réparer chaque jour sa faute , & ne man-
 que

que jamais d'annoncer le lever du soleil. Vénus ne fut pas le seul objet des amours de Mars, si l'on en croit les vieilles Chroniques des Romains. Il fut épris des charmes de Rhéa Sylvia, fille de Numitor, roi d'Albe. Cette princesse avoit été condamnée, par l'ambition de son oncle, à une virginité perpétuelle & reléguée dans le sanctuaire de Vesta; mais cet auguste asyle ne put la dérober aux desirs impétueux de Mars qui pénétra dans sa retraite & la rendit mere de Romulus & de Rémus. Cette fable est le fondement de la vénération extraordinaire que les Romains avoient pour le dieu Mars. Ils le regardoient comme le pere de leur fondateur; & d'ailleurs le dieu de la guerre devoit être singulièrement honoré chez un peuple tout guerrier. Entre plusieurs temples élevés en son honneur, le plus célèbre étoit celui qui lui étoit dédié sous le nom de *Mars vengeur*. Les victimes, qu'on lui sacrifioit, étoient des taureaux, des chevaux & d'autres animaux féroces & guerriers. On représentoit ordinairement le dieu Mars sous la figure d'un homme d'une taille gigantesque, armé d'un casque, d'une pique & d'un bouclier.

M. Pluche prétend que le Mars des Grecs & des Romains n'étoit, dans son origine, que l'Horus des Egyptiens; & voici comment il le prouve: « La » principale classe des Egyptiens, ou la plus nom- » breuse, étoit celle des laboureurs qui étoient » chargés de la culture des terres, du commerce » ou des échanges, & de la défense de l'Etat: ce » dernier article les flattoit tout particulièrement. » Les prêtres étoient déchargés de la milice, pour » vaquer librement à l'étude du ciel & des loix. » On ne prenoit point de soldats parmi les artisans; » ce qui contribua à avilir ce corps, & donna un » air de distinction à celui des laboureurs qui four- » nissoient seuls les gardes, ou les milices toujours » subsistantes, & les levées extraordinaires. Horus, » (symbole du labourage,) & Isis (emblème de la

C. R., Tome II. A a a

» terre,) étant les clefs qui annonçoient les assen-
 » blées générales , & les travaux communs à tou-
 » tes les villes , changeoient de forme , selon l'exi-
 » gence des cas... Horus prenoit le casque & le
 » bouclier , quand il falloit annoncer une levée , ou
 » des recrues : on le nommoit alors *haritz* , c'est-
 » à-dire *le fort, le redoutable*. Les Syriens adoucif-
 » soient ce mot , & prononcoient *hariz* : d'autres le
 » prononcoient sans aspiration & disoient *arès* ;
 » d'autres , avec une aspiration très-rude , & pro-
 » noncoient *warets*. Cette figure d'Horus en guer-
 » rier devint le dieu des combats. Il est évidem-
 » ment l'*Asis* des habitans d'Edesse , l'*Hezus* des
 » Gaulois , l'*Arès* des Grecs , le *Warts* ou le *Mars*
 » des Sabins & des Latins. Les peuples belliqueux ,
 » sur-tout les Thraces , en firent leur divinité favorite ;
 » & ils prirent , de la meilleure foi du monde , ce
 » prétendu guerrier pour un ancien preux de leur
 » contrée , qui , depuis son apo théose , étant chargé
 » du gouvernement des batailles , ne pouvoit man-
 » quer d'en user honnêtement avec ses compatrio-
 » tes , & de mettre en pièces tous leurs ennemis.»

Les anciens Scythes représentoient le dieu Mars sous la forme d'un vieux fabre à demi-ron-
 gé par la rouille. Ils immoloient en son honneur
 un de leurs ennemis , & arrosoient de son sang
 cette divinité meurtrière. Ils lui sacrifioient aussi ,
 chaque année , des bœufs & des chevaux.

Les anciens Gaulois avoient admis le dieu
 Mars au nombre de leurs divinités inférieures. Ils
 l'adoroient sous la forme d'une épée nue , déposée
 sur un autel dans un de leurs bocages. Ils avoient
 coutume de vouer à ce dieu les dépouilles de leurs
 ennemis. Ils rassembloient toutes ces dépouilles en
 monceaux , & les laissoient exposées dans la cam-
 pagne. Malgré la grande quantité d'or & d'autres
 choses précieuses , qui se trouvoient parmi ces dé-
 pouilles , personne n'étoit assez téméraire pour
 toucher à des richesses consacrées à la divinité.

Ces offrandes étoient plus en sûreté en plein air, chez les Gaulois, que ne le sont parmi nous les vases d'or & d'argent dans nos églises bien fermées.

Les anciens habitans de Cadix, colonie Gauloise, représentoient le dieu Mars, environné de rayons de lumière; parce que, dit Macrobe, le mouvement violent du sang & des esprits animaux, qui est la principale cause de la bravoure, est l'effet de la chaleur du soleil.

MARTYR *. C'est le nom que l'on donne, dans l'Eglise Catholique, à ceux qui souffrent quelque supplice, ou la mort, pour la défense de la foi de Jesus-Christ. C'est par le sang des martyrs que la Religion Chrétienne a été cimentée. Les empereurs Romains, pendant l'espace de trois cens ans, firent de vains efforts pour la détruire. On fit, par leurs ordres, dans toutes les provinces de l'Empire, un affreux carnage des Chrétiens; mais, plus on en faisoit périr, plus il en reparoissoit. On eût dit qu'ils renaissent de leurs cendres. Enfin la patience invincible de ces héros de Jesus-Christ triompha de la rage & de la puissance des maîtres du monde. Le Christianisme, étendu & affermi par les mêmes moyens qui devoient le détruire, devint enfin la religion des empereurs; & l'Eglise de Jesus-Christ, après avoir été inondée du sang de ses enfans, vit enfin fleurir dans son sein la paix & la liberté.

MARTYRS. (*actes des*) Pendant que l'on tourmentoit les martyrs, on ne cessoit point de les interroger. Il y avoit des greffiers qui écrivoient mot pour mot tout ce que le juge & les patiens disoient; « & ** il en demouroit des » procès-verbaux bien plus exacts que tous ceux

* Du grec *μαρτυρ*, ou *μαρτυρ*, témoin.

** Fleury, Mœurs des Chrétiens.

» que font aujourd'hui les officiers de justice ; car ;
 » comme les anciens avoient l'art d'écrire par des
 » notes abrégées , dont chacune signifioit un mot,
 » ils écrivoient aussi vite que l'on parloit , & rédi-
 » geoient précisément les mêmes paroles qui avoient
 » été dites , faisant parler directement les persona-
 » ges ; au lieu que , dans nos procès-verbaux , tous
 » les discours sont en tierce personne , & rédigés
 » suivant le style du greffier. C'étoient ces procès-
 » verbaux qu'ils appelloient *actes*. Les Chrétiens
 » étoient soigneux d'avoir des copies des procès
 » faits à leurs freres , & les achetoient chèrement.
 » Sur ces actes , & sur ce qu'ils observoient de leur
 » côté , les passions des martyrs étoient écrites
 » & conservées , par autorité publique , dans les égli-
 » ses. » On dit que le pape S. Clément avoit établi
 » à Rome sept notaires , dont chacun avoit cette
 » charge , en deux quartiers de la ville ; & S. Cy-
 » prien , durant la persécution , recommandoit de
 » marquer soigneusement le jour où chacun auroit
 » fini son martyre. Plusieurs de ces actes des mar-
 » tyrs périrent dans la persécution de Dioclétien ;
 » & , quoiqu'Eusebe de Césarée en eût encore ra-
 » massé un grand nombre , son recueil a été perdu.
 » Dès le tems du pape S. Grégoire , il ne s'en trou-
 » voit plus à Rome : on avoit seulement des cata-
 » logues de leurs noms , avec les dates de leur
 » bienheureuse mort , c'est-à-dire des Martyrolo-
 » ges. Mais il s'étoit conservé d'ailleurs quelques
 » actes des martyrs , dont les religieux Bénédictins
 » ont donné . . . un Recueil latin , sous le nom d'*Ac-
 » tes choisis & sincères*.

MARTYRE* : souffrance de quelque tourment ,
 ou de la mort , pour la cause de la Religion.

MARTYROLOGE** : catalogue qui con-
 tient les noms & la date de la mort des martyrs

* Du grec *μαρτυριον* , témoignage.

** De *μαρτυρ* , martyr , & *λογος* , discours.

de la Religion Chrétienne. On y a aussi inseré les noms des autres saints, dont l'Eglise fait commémoration. Les calendriers des églises particulieres, où l'on marquoit les fêtes, ont donné lieu aux martyrologes. Le premier auteur connu, dont nous ayons des martyrologes, est Bède, qui en composa deux; l'un en prose, l'autre en vers, au commencement du huitieme siècle. Ceux que l'on attribue à Eusebe & à S. Jérôme sont supposés. Florus, diacre de Lyon, fit, dans le neuvieme siècle, un grand nombre d'additions au martyrologe en prose de Bède, & le donna tel que nous l'avons aujourd'hui. On trouve, dans le Tome V du Spicilége de D. Luc d'Achery, un martyrologe en vers, composé vers l'an 850, par Wandalbert, moine du monastere de Prum. Canisius, dans ses Antiquités ecclésiastiques, nous a donné ceux de Raban Maure, archevêque de Mayence, & celui de Notger le Begue, moine de S. Gal. Réfuard, moine de S. Germain des Prés, dédia à Charles le Chauve, en 870, un martyrologe plus ample & plus exact que les précédens. On en fit, depuis, grand nombre d'autres jusqu'à Baronius. Ce sçavant dressa un nouveau martyrologe, accompagné de notes, qui fut approuvé du pape Sixte V & adopté par l'Eglise Romaine: c'est celui qu'on appelle le *Martyrologe Romain*.

MASAUPADA. Ce mot, qui signifie *mois de jeûne*, sert à désigner une espece de Carême qui est en usage parmi les Indiens, & qui dure, chaque année, l'espace de quarante & un jours. Il commence le dernier d'Octobre, & finit au 10 de Décembre. Pendant tout cet espace de tems, le dévot doit observer un jeûne rigoureux. Du lait & des figes doivent faire sa seule nourriture. Il ne lui est pas même permis de jouir des plaisirs du mariage. Le jeûne est accompagné de plusieurs pratiques de dévotion, dont la principale consiste à tourner cent & une fois, tous les matins, autour de la pagode de

Vistnou , en prononçant tout bas un des noms de ce dieu. Ceux qui veulent se distinguer par une ferveur extraordinaire tournent jusqu'à mille & une fois autour de la pagode. Ce Carême des Indiens ne revient pas tous les ans. Lorsqu'on l'a pratiqué régulièrement pendant l'espace de douze ans, on en est quitte pour tout le reste de la vie.

MASSALIENS ou **MASSALINS** , en grec **EUCHITES** , c'est-à-dire *prians* : hérétiques de la fin du quatrième siècle, ainsi nommés, parce qu'ils faisoient consister dans la prière seule l'essence de la religion. Il y en eut de deux sortes, dit M. l'abbé Fleury. Les plus anciens étoient payens, & n'avoient rien de commun avec les Chrétiens ni avec les Juifs. Quoiqu'ils reconnussent plusieurs dieux, ils n'en adoroient qu'un, qu'ils nommoient *Tout-puissant*. . . Ceux qui portoient le nom de Chrétiens commencèrent vers le règne de Constantin; mais leur origine étoit incertaine. . . S. Epiphane attribue leur erreur à l'excessive simplicité de quelques-uns, qui avoient trop pris à la lettre le précepte de Jésus-Christ, de renoncer à tout pour le suivre; vendre son bien, & le donner aux pauvres. Ils quittoient tout en effet; mais ensuite ils menaient une vie oisive & vagabonde; demandoient l'aumône, & vivoient pêle-mêle, hommes & femmes, jusqu'à coucher ainsi dans les rues, pendant l'été. . . Les Massaliens disoient que chaque homme avoit un démon, qui le suivoit depuis sa naissance, & qui le pouvoit aux mauvaises actions; que le seul moyen de le chasser de l'ame étoit la prière, & qu'elle arrachoit avec lui la racine du péché. Pour les Sacramens, ils les regardoient comme des choses indifférentes. L'Eucharistie, selon eux, ne faisoit ni bien ni mal. Le Baptême retranchoit les péchés, comme un rasoir, sans en ôter la racine. Ils disoient que l'on rejettoit ce démon familier, en se mouchant & en crachant; & que, quand l'homme étoit ainsi purifié, on voyoit sortir de sa bouche une

truite avec ses petits cochons ; & on y voyoit entrer un feu qui ne brûloit point : au moins quelques-uns leur attribuoient cette fable.

MATCHIMANITOU : esprit mal-faisant, auquel les sauvages de l'Amérique septentrionale attribuent tous les maux qui leur arrivent. Ce mauvais génie n'est autre que la lune. Plusieurs de ces sauvages s'imaginent que les orages sont causés par l'esprit de la lune, qui s'agite au fond des eaux. Lorsqu'ils sont surpris de la tempête, ils jettent dans la mer ce qu'ils ont de plus précieux dans leurs canots, espérant appaiser par ces offrandes l'esprit irrité de la lune.

MATÉRIALISTES. C'est le nom que l'on donne à certains philosophes qui prétendent que l'ame est une substance matérielle. Ce sentiment, qui flatte les sens & favorise le libertinage, fut autrefois soutenu par les Epicuriens ; & il a depuis été renouvelé par certains prétendus esprit forts, qui sans doute ne trouvoient rien à perdre & tout à gagner, en enseignant une pareille doctrine. Quelques-uns, plus modérés, se sont contentés de dire qu'il étoit possible que Dieu élevât la matière à la faculté de penser, & que, par conséquent, on ne pouvoit assurer avec certitude que l'ame fût spirituelle : tels sont particulièrement Locke, Fabricius & quelques autres. L'étendue & la pensée, dit M. Locke, sont deux attributs de la substance : pourquoi Dieu ne pourroit-il pas donner à la fois ces deux attributs à la même substance ? Pour faire voir que ce raisonnement n'est qu'un sophisme, il suffit de rétorquer l'argument. La forme ronde & la forme quarrée sont deux modifications de la matière : pourquoi le même morceau de matière ne pourroit-il pas être à la fois rond & quarré ? Mais on peut répondre directement à M. Locke, en lui démontrant qu'il répugne que la matière pense. L'auteur des *Memoires pour servir à l'histoire des égaremens de l'esprit humain* nous fournira la démonstration.

» Lorsque nous réfléchissons sur nous mêmes , dit
 » cet auteur, nous voyons que toutes les impres-
 » sions des objets extérieurs sur nos organes se rap-
 » prochent vers le cerveau , & se réunissent dans le
 » principe pensant ; ensorte que c'est ce principe
 » qui apperçoit les couleurs, les sons, les figures &
 » la dureté des corps ; car le principe pensant com-
 » pare ces impressions ; & il ne pourroit les compa-
 » rer, s'il n'étoit par le même principe qui apper-
 » çoit les couleurs & les sons. Si ce principe étoit
 » composé de parties, les perceptions, qu'il rece-
 » vroit, seroient distribuées à ses parties ; & aucune
 » d'elles ne verroit toutes les impressions que font
 » les corps extérieurs sur les organes. Aucune des
 » parties du principe pensant ne pourroit donc les
 » comparer. La faculté, que l'ame a de juger, sup-
 » pose donc qu'elle n'a point de parties, & qu'elle est
 » simple. Plaçons, par exemple, sur un corps com-
 » posé de quatre parties l'idée d'un cercle : comme ce
 » corps n'existe que par ses parties, il ne peut aussi
 » appercevoir que par elles. Le corps, composé de
 » quatre parties, ne pourroit donc appercevoir un
 » cercle, que parce que chacune de ses parties ap-
 » percevrait un quart de cercle : or un corps, qui a
 » quatre parties, dont chacune appercevrait un quart
 » de cercle, ne peut appercevoir un cercle, puisque
 » l'idée du cercle renferme quatre quarts de cercle,
 » & que, dans le corps composé de quatre parties,
 » il n'y en a aucune qui apperçoive les quatre
 » quarts du cercle. La simplicité de l'ame est donc
 » appuyée sur ses opérations même ; & ses opérations
 » sont impossibles, si l'ame est composée de parties &
 » simples & matérielles. »

Les Matérialistes insistent beaucoup sur cet in-
 time rapport qu'on apperçoit entre l'ame & le corps,
 entre les pensées & les sensations. Il semble, disent-
 ils, que l'ame croisse & se développe ; qu'elle éprouve
 les mêmes foiblesses & les mêmes infirmités. Si les

organes sont épais ou mal arrangés, les pensées sont lentes, confuses & embarrassées. Si les organes sont déliés, subtils & bien disposés, les pensées sont nettes, vives & ingénieuses. Qu'il arrive dans l'organisation un dérangement considérable, l'ame ne pense plus, & paroît avoir perdu tout son ressort. Que le sommeil appesantisse les organes, les pensées sont vagues, sans ordre & sans suite. Ne doit-on pas conclure, de cette influence singuliere de l'état du corps sur les opérations de l'ame, qu'elle n'est en effet autre chose que la disposition même des organes de notre corps? Non sans doute. La seule conclusion qu'on en puisse tirer, c'est que l'ame est étroitement unie avec le corps, & que cette union est pour nous un mystere inexplicable; mais une chose, que nous ne comprenons pas, ne peut jamais nous autoriser à nier une vérité démontrée.

MATHURINS: religieux institués par Innocent III, pour racheter les captifs, qui furent ainsi nommés, parce que l'église, qu'ils occupent à Paris, étoit dédiée à S. Mathurin. On les appelle autrement *Trinitaires*; & le nom de leur ordre est *l'ordre de la sainte Trinité pour la rédemption des captifs*. On leur donna anciennement le nom de *Freres-aux-ânes*, parce que leur institut leur ordonnoit de ne jamais voyager que sur des ânes. C'est le Dictionnaire de Trévoux qui fait cette remarque.

MATINES. C'est la premiere partie de l'Office divin. On la récite de grand matin, quelquefois à minuit, & quelquefois la veille. La plupart des moines disent encore les Matines pendant la nuit. De tout tems, on les a dites à minuit, dans l'église cathédrale de Paris; &, cet ordre ayant été interrompu quelque tems durant les troubles des Anglois, il fut ordonné au chapitre, par un arrêt du conseil d'état & du parlement, de reprendre au plutôt leur ancien usage; ce qui se voit dans les registres du chapitre, de l'an 1359. La plupart des églises de Paris suivoient l'exemple de

la cathédrale. Edmond, professeur en l'université de Paris, & depuis archevêque de Cantorberi, assistoit régulièrement aux Matines qui se chantoient à minuit, dans l'église de S. Merri, ainsi que le rapporte Vincent de Beauvais. Nangis nous apprend que S. Louis alloit, toutes les nuits, aux Matines de la Sainte Chapelle, qui se disoient à minuit. Le continuateur de Nangis dit que ce ne fut qu'après la bataille de Poitiers & la prise du roi Jean, que le Régent ordonna de ne point sonner les cloches à Paris, pendant la nuit, de peur de tumulte & de sédition; &, pour lors, les chanoines prirent de-là occasion de dire Matines dès le soir. Ce n'étoit pas seulement à Paris qu'on disoit les Matines à minuit, mais dans plusieurs autres endroits. A Rouen, ce ne fut que l'an 1324 que l'on fit un statut, qui portoit que Matines ne se diroient plus à minuit, à l'occasion d'un chanoine qui fut tué, en allant à Matines. On trouve un pareil statut de S. Fulbert, fait à Chartres, depuis le meurtre d'Evrard, sous-doyen, qui fut tué en allant à Matines, à minuit. Les chanoines se firent dispenser par le pape de les dire à cette heure.

A Florence, les Matines se commencent toujours la nuit, mais non pas toujours à la même heure. Aux plus grands jours de l'été, c'est à minuit; en Mai, à deux heures. A mesure que le soleil baisse, on les recule toujours. Dans les jours les plus courts de l'hiver, on ne les dit qu'à cinq heures.

MATSURI. Les Japonois appellent de ce nom le mélange & la combinaison des réjouissances & des cérémonies qui accompagnent une fête, telles que les danses, les processions, les spectacles, les farces & autres divertissemens. Comme les fêtes durent plusieurs jours, le Matsuri est particulièrement affecté au troisieme jour, & destiné à célébrer la naissance du dieu dont on fait la fête. C'est dans ce jour que l'on réunit tous les plaisirs que l'on a goûtés séparément pendant les autres

jours. On choisit une grande place, pour y représenter les jeux & les farces : au milieu, l'on dresse avec des roseaux une petite hute où l'on place la statue du dieu dont on fait la fête. On la tourne du côté où se représentent les jeux ; &, par une ouverture pratiquée à la cabane, elle peut jouir du spectacle qui se donne en son honneur. Devant cette espece de temple, on a coutume de planter deux sapins. Autour de la place, il y a des loges & des bancs pour la commodité des spectateurs. Le sujet des pièces dramatiques, que l'on représente dans ces occasions, est ordinairement quelque trait de l'histoire de leurs dieux, quelque exploit de leurs héros, quelquefois même une aventure galante. Tout ce spectacle est mêlé de farces & de bouffonneries. Les pantomistes font une partie considérable de ces jeux ; & Kæmpfer assure que les Japonois réussissent assez bien dans cet art.

MATUTA: divinité du paganisme, que les anciens supposoient avoir été fille de Cadmus, la femme d'Athamas, & nourrice de Bacchus. Les Grecs l'honoroiert sous le nom de *Leucothée* & sous celui d'*Ino*.

MATZOU: divinité Chinoise. C'étoit, suivant quelques auteurs, une magicienne ; selon d'autres, une fille dévote, nommée *Néoms*, célèbre par sa vertu, & qui même avoit fait vœu de virginité. Les Chinois l'ont mise au rang de leurs divinités, sous le nom de *Matzou*. Ils représentent ordinairement à ses côtés deux autres filles dévotes, qui soutiennent sur sa tête une espece de dais.

MAYRS. C'est le nom que les anciens Germains donnoient à trois divinités qui présidoient aux accouchemens, & qui, comme les fées de l'ancien tems, faisoient des dons aux enfans, au moment de leur naissance.

MAYS. Autrefois les Luthériens de Dresde & de toute la Saxe avoient coutume de planter des mayns dans toutes les églises, aux fêtes de l'Ascension

& de la Pentecôte. Ces may's étoient de grands & de gros arbres qui transformoient les églises en autant de bois, dont l'ombrage servoit à couvrir plusieurs abominations : c'est ce qui engagea le roi de Pologne, électeur de Saxe, d'abolir, en 1715, cette coutume qui dégéneroit en abus.

MEDITRINALES : fêtes que les anciens payens célébroient en l'honneur de la déesse Méditrine.

MEDITRINE * : divinité du paganisme, ainsi nommée, parce qu'elle présidoit aux médicaments & aux guérisons.

MÉGASCLÉPIADES : fêtes que les habitans d'Epidaure célébroient en l'honneur d'Esculape, dieu de la médecine.

MEGALESIES : fêtes que les femmes célébroient en l'honneur de Cybèle, autrement nommée *la bonne-déesse*. Elles revenoient tous les quatre mois. Il étoit expressément défendu à quelque homme que ce fût d'entrer dans le lieu où les femmes étoient assemblées pour solemniser cette fête. Voyez **BONNE-DÉESSE**.

MÈGÈRE ** : une de trois furies, que les poëtes supposent occupées à tourmenter les hommes dans les enfers.

MÉLANPADAM. C'est le nom du cinquième paradis des Indiens, qui est le plus magnifique & le plus élevé de tous. C'est dans ce lieu que l'Être suprême, qu'ils nomment *Parabaravasta*, a établi son séjour. Il n'y a que ceux qui ont mené sur la terre une vie entièrement sainte & irréprochable qui soient admis dans ce lieu de délices.

MELCHISEDÉCIENS : hérétiques, qui commencèrent à paroître vers la fin du deuxième siècle. Ils disoient que Jésus-Christ n'avoit été qu'un homme, mais conçu par l'opération du Saint-Esprit. Il est dit du Messie dans l'Écriture :

* Du latin *mederi*, guérir.

** Du grec *μεγιστηρ*, envier.

« Tu es prêtre, selon l'ordre de Melchisédech. » Ils en concluoient que Jesus-Christ étoit inférieur à Melchisédech. D'ailleurs, ajoûtoient-ils, on connoît l'origine de Jesus-Christ, & non pas celle du grand-prêtre, Ils l'appelloient le *Pontife éternel*. Ils en faisoient une vertu céleste, qui étoit pour les anges ce que Jesus-Christ étoit pour les hommes, c'est-à-dire leur intercesseur & leur avocat.

MELCHITES : secte de schismatiques du Levant, gouvernés par un patriarche particulier, résident à Damas, & qui se fait nommer Patriarche d'Antioche. « Les Melchites, dit le P. Richard Simon, dans son Histoire critique de la croyance des nations du Levant, ne diffèrent presqu'en rien des Grecs, tant pour la créance, que pour les cérémonies. Le nom de Melchites ou Royalistes, ne leur fut donné que parce qu'ils suivoient les sentimens communs des Grecs qui obéissoient au concile de Chalcédoine; & comme s'ils n'eussent eu égard en cela qu'à la volonté de l'empereur, leurs ennemis les appellerent Melchites, voulant marquer par-là qu'ils étoient de la religion de l'empereur. Nous appellons cependant aujourd'hui Melchites les Syriens, Coptes ou Egyptiens, & les autres nations du Levant, qui, n'étant pas de véritables Grecs, sont néanmoins de leur opinion... à la réserve de quelques points peu importans, qui appartiennent aux cérémonies & à la discipline ecclésiastique. Les Melchites sont, en toutes choses, de véritables Grecs. Ils ont même traduit en arabe l'Euchologe ou Rituel des Grecs, & la plupart de leurs autres livres d'office.

MELPOMÈNE * : l'une des neuf Muses imaginées par les anciens poètes. Elle présidoit à la tragédie; & on la représentoit avec un air fier & majestueux, tenant d'une main un poignard, de l'autre des sceptres & des couronnes.

* Du grec *μηλομοισι*, je chante.

MEMACTÉRIES: fêtes que les Grecs célébroient en l'honneur de Jupiter surnommé *Mεμακτινος*, c'est-à-dire *furieux*, *violent*, afin d'appaîser sa colère. Le mois, dans lequel ils célébroient cette fête, se nommoit *Μεμακτιριος*. Il répondoit à la fin de Septembre & au commencement d'Octobre. On approchoit alors de l'hiver: c'est pourquoi, l'on prioit Jupiter, dieu de l'air & des saisons, de modérer sa violence.

MEMENTO. On appelle ainsi la partie du canon de la Messe, où l'on fait commémoration des vivans & des morts, & qui commence par ce mot latin *Memento*, qui signifie *Souvenez-vous*.

MÉNAGYRTHES *. Ce nom fut donné aux prêtres de Cybèle, parce que, chaque mois, ils faisoient la ronde pour recueillir les aumônes des dévots, & tâchoient de se procurer de l'argent par leurs charlataneries. *Voyez GALLES*.

MÉNANDRE: hérésiarque du premier siècle de l'Eglise. Il étoit Samaritain, comme Simon le Magicien, dont il avoit été un des principaux disciples. Il ne fut guères moins habile que lui dans l'art des prestiges. Il passoit, de son tems, pour avoir des commerces intimes avec les démons. Il se disoit envoyé du ciel, pour être le sauveur des hommes; & il ne faisoit rien moins espérer que l'immortalité sur la terre à ceux qui recevoient sa doctrine sincèrement & du fond de leurs cœurs. Si la mort survenoit à quelqu'un de ses partisans, il avoit pour prétexte que c'étoit sûrement un faux disciple que le ciel punissoit par ce moyen. Il ne craignoit pas que la mort vint démentir ses promesses.

MENDEZ. Les Egyptiens donnoient ce nom au dieu Pan, qu'ils adoroient sous la forme d'un bouc, & qu'ils mettoient au rang de leurs huit principales divinités.

* Du grec *μηνας*, mois, & *αγγυρτης*, charlatan.

MENDIANS: (*religieux*) 1. On distingue quatre ordres principaux de religieux mendiants : les Carmes, les Dominicains, les Cordeliers, les Augustins. On peut y joindre les Capucins, les Récollets & les Minimes. Ces religieux sont appelés *mendiants*, parce qu'ils vivent d'aumônes, & vont quêter de porte en porte. Il paroît que l'intention des fondateurs de la plupart de ces ordres étoit qu'ils s'occupassent à quelque travail manuel, à l'exemple des premiers moines. Albert, patriarche de Jérusalem, donna, en 1209, une règle aux Carmes, dans laquelle il leur recommande particulièrement la retraite, le silence & le travail continu. Cette intention est encore marquée plus expressément dans le testament de S. François. M. Fleuri, dans son Histoire ecclésiastique, année 1226, cite ces paroles du saint fondateur des Cordeliers. « Je travaillois de mes mains ; je veux continuer de travailler, & je veux fermement que tous les freres s'appliquent à quelque travail honnête, & que ceux qui ne savent pas travailler l'apprennent. »

Le même auteur cite un passage de S. Bonaventure, qui fait voir que ce saint cherchoit à prévenir les reproches que certaines gens ont faits depuis aux religieux mendiants : « Nous voulons bâtir : nous ne nous contentons plus des pauvres & simples logemens que notre règle nous prescrit... nous sommes à charge à tout le monde, & nous le ferons encore plus, si nous continuons. »

2. Il y a au Japon un ordre de mendiants, qui, sans être religieux, ni assujettis à aucune règle, s'engagent par un vœu exprès à vivre pieusement des aumônes du public. Ce vœu n'est pas d'un grand mérite pour la plupart de ceux qui le font. Ce sont des gens réduits à la misère, qui, ne pouvant s'accoutumer au travail, couvrent leur paresse du voile spécieux de la dévotion. Cette pieuse fainéantise est autorisée & même consacrée par des cérémonies

solemnelles. On coupe publiquement les cheveux à celui qui veut s'enroller dans cette confrérie de gueux ; & on l'installe, en quelque sorte, dans sa nouvelle profession, par quelques prières. Il y a de ces mendiants, en très-grand nombre ; car ce métier est très en vogue, au Japon, pays où toutes les pratiques extérieures de piété & toutes les charlataneries de la dévotion sont très-bien reçues.

MENNONITES : disciples de Mennon, sectaire né dans la Frise, qui commença à débiter ses erreurs, vers l'an 1545. Il enseignoit, entr'autres choses, qu'il n'étoit pas permis à un Chrétien de posséder aucune charge de magistrature ; qu'il n'y avoit point d'autre règle de la loi, que le nouveau Testament ; qu'en parlant de Dieu ou des Personnes divines, il ne falloit point employer le mot de *Trinité* ; que Jesus-Christ n'avoit rien pris de la substance de Marie, & qu'il avoit tout tiré de celle de Dieu le Pere ; que les ames alloient, après la mort, dans un lieu inconnu, qui n'étoit ni le ciel ni les enfers. Les Mennonites sont appelés dans les Provinces-Unies *Anabaptistes*.

MÉNOLOGE *. C'est le nom que donnent les Grecs à leur martyrologe ou calendrier, qui est divisé par chaque mois. On y trouve les vies des saints dont on fait mention chaque jour de l'année.

MER D'AIRAIN. Voyez **CUVE D'AIRAIN**.

MERCURE. La Mythologie n'offre point de dieu qui ait réuni tant de fonctions dans sa personne que Mercure ; & , parmi ces fonctions, il y en a plusieurs bien peu dignes de la divinité qu'on lui attribuoit, & que la plupart de ses adorateurs auroient rougi d'exercer. Mercure, fils de Jupiter & de Maia, fut d'abord destiné par son pere pour être son messager & celui de tous les autres dieux. Son esprit souple & intrigant le rendit propre aux

* De μην, mois, & λογος, discours.

négociations. Toutes les affaires importantes de l'olympé lui étoient confiées. Il alloit sans cesse du ciel sur la terre, & de la terre au ciel. Pour voyager avec plus de rapidité, il avoit des ailes aux talons & à la tête. La baguette, qu'il portoit toujours en main, marquoit sa qualité d'Ambassadeur. (*Voyez CADUCÉE.*) Il étoit aussi chargé d'entretenir le bon ordre & la police dans les assemblées des dieux; de leur marquer à chacun leur rang; d'imposer silence, lorsque Jupiter vouloit parler, ou d'expliquer lui-même les volontés du maître des dieux, en qualité de son Chancelier. Il avoit encore plus d'occupation sur la terre: il présidoit aux chemins & indiquoit la route aux voyageurs. Il assistoit aux exercices de la lutte; & les athlètes le regardoient comme leur dieu particulier. Il falloit qu'il se trouvât au barreau & dans les assemblées publiques, en qualité de Dieu de l'éloquence; dans les foires & dans les marchés, comme Protecteur du commerce & des marchands. Il avoit de l'emploi jusques dans les enfers. C'étoit lui qui conduisoit dans ce triste séjour les ames des morts, qu'il chassoit devant lui avec sa baguette, comme un troupeau. Il ramenoit ensuite parmi les vivans celles qui avoient rempli le terme de leur séjour dans les enfers.

Ces fonctions, quoique laborieuses & pénibles, n'avoient rien que de noble; mais il en avoit deux autres qui auroient dû le rendre bien méprisable aux yeux des payens judicieux & sensés. La finesse de son esprit, fertile en expédiens & en ressources, avoit engagé les voleurs à le choisir pour leur protecteur; &, loin de rejeter cet emploi, il avoit même tâché de s'en rendre digne par des exploits & des coups de maître, capables de servir d'exemple & de modèle aux plus fins voleurs. Dans le tems qu'Apollon, chassé de l'olympé, étoit réduit à garder les troupeaux du roi Admete, Mercure aborda un jour le dieu berger, & trouva le secret de

lui dérober, sans qu'il s'en apperçût, la moitié de son troupeau. Apollon éclata en menaces contre le voleur. Mais, pendant qu'il s'échauffoit en vain, Mercure eut encore l'adresse de lui détacher son carquois de dessus les épaules. Apollon, malgré sa colère, ne put s'empêcher de rire d'un tour si plaisant & si fin, si l'on en croit Horace; qui, dans une ode à la louange de Mercure, n'oublie pas de relever ces deux actions mémorables. Ce ne fut pas seulement sur la terre que Mercure signala sa dextérité: l'Olympe fut aussi témoin de ses prouesses. Vénus fut dépouillée de sa ceinture, par cet habile filou. Il vola l'épée de Mars, le trident de Neptune, &c. & mérita par ces exploits les hommages des voleurs. Quelque honteux que dût être pour un dieu le titre de Voleur, Mercure en portoit un autre plus infâme encore, & qu'il ne seroit pas honnête de nommer. C'étoit lui qui servoit Jupiter dans ses intrigues galantes; qui alloit faire de sa part les déclarations d'amours, & porter les présens. Il préparoit tout pour les enlevemens, pour les surprises. Ce fut lui qui conduisit vers le rivage de la mer les troupeaux d'Agénor, lorsque Jupiter, transformé en taureau, voulut enlever Europe. Il alla ordonner à la nuit de prolonger sa course, pendant que Jupiter étoit dans les bras d'Alcmène: en un mot, Jupiter ne parloit jamais pour quelque expédition amoureuse, qu'il ne fût accompagné de son fidèle Mercure.

Malgré l'infamie d'un pareil emploi, Mercure étoit un des dieux les plus honorés de l'Oympe. Le rapport, que ses fonctions lui donnoient avec une infinité de personnes de tous états, lui procuroit un grand nombre d'adorateurs. Les marchands sur-tout lui rendoient un culte spécial; & ses fêtes étoient célébrées avec la plus grande sollemnité dans tous les lieux de commerce. Ce dieu étoit ordinairement représenté sous la figure d'un beau jeune homme nud, ou revêtu d'un man-

reau, avec des ailes aux pieds. Il avoit la tête couverte d'un bonnet appelé *petasus*, auquel étoient attachées des ailes. On lui mettoit souvent une bourse dans la main gauche, en qualité de Dieu des marchands, & dans la droite un rameau d'olivier, symbole de la paix qui est si utile au commerce. Quelquefois on lui donnoit une lyre, instrument dont il étoit regardé comme l'inventeur.

L'histoire ancienne fait mention de plusieurs personnages illustres, qui ont porté le nom de Mercure, & dont la fable a réuni tous les traits dans un seul. Le Mercure Egyptien est le plus célèbre; ses qualités éminentes lui méritèrent le surnom de *Trismégiste*, c'est-à-dire, trois fois très-grand. Il fut le ministre & le conseiller d'Osiris; & l'Egypte, sous son administration, fut heureuse & florissante.

Suivant le système de M. Pluche, Mercure n'étoit autre chose, dans son origine, que la figure symbolique dont se servoient les anciens Egyptiens; pour désigner le tems de la canicule & de la crüe du Nil. Ils donnoient à cette figure le nom d'Anubis. Souvent ils lui mettoient en main une bourse; symbole des richesses que ses avertissemens salutaires avoient procurées à l'Egypte, & alors ils l'appelloient Mercure, nom qui signifie le *négociant*, l'*intriguant*, ou simplement le *commerce*. Communément Anubis tenoit en main une perche croisée, marque de la crüe du Nil, & origine du caducée de Mercure. (*Voyez CADUCÉE.*) Il avoit des ailes aux pieds, image de la promptitude avec laquelle on devoit se retirer. Voici de nouveaux rapports de Mercure avec Anubis, que M. Pluche nous fait remarquer. « Anubis étoit, commeigné, » la règle des fêtes & l'introducteur de toutes les » figures symboliques, qu'on montroit successivement » au peuple, pendant l'année. Devenu dieu, il en » fut fait l'inventeur & l'ordonnateur: or ces fêtes » se nommoient les *manes*, parce que les figures »

» qu'on y présentoit aux assistans , étant originai-
 » rement destinées à régler les travaux du peuple ,
 » se nommoient les manes , c'est-à-dire les régle-
 » mens , les signes , les enseignes . . . Mais les fê-
 » tes particulières . . . ayant des noms propres qui
 » les distinguoient , le nom général de manes , d'en-
 » seignes ou d'images , demeura aux assemblées
 » funèbres , qui revenoient fréquemment ; & les
 » noms de manes , d'images , de simulacres & de
 » morts se confondirent. Mercure , qui faisoit l'ou-
 » verture & la clôture des manes , devint ainsi le
 » conducteur des morts. Il conduisoit les ames ,
 » la baguette haute ; roi ou berger , il falloit suivre
 » la troupe. Il leur ouvroit le triste séjour ; le ser-
 » moit sans miséricorde , & tiroit la clef sans per-
 » mettre à personne de sortir . . . La persuasion où
 » l'on étoit qu'il avoit inventé la musique , la lyre ,
 » la lutte & tous les exercices qui forment le corps ,
 » est fondée sur ce que toutes ces choses étant insé-
 » parablement unies aux anciennes fêtes , on l'en a
 » cru l'ordonnateur & l'inventeur comme des
 » fêtes même. En ouvrant les fêtes , il en introdui-
 » soit toutes les suites . »

Mercure étoit particulièrement adoré des Gau-
 lois ; & , dans toute l'étendue de leur pays , il
 avoit un grand nombre de temples magnifiques.
 Comme dieu des négocians & des voyageurs ,
 ils le représentoient nud , sans sexe ni barbe , te-
 nant un caducée , une bourse & une corne d'a-
 bondance. Quelquefois , ils lui mettoient un croi-
 sant au dessus de la tête. Ils le confondoient avec
 Pluton , & le regardoient comme le dieu des ri-
 chesses & des régions infernales. En cette qualité ,
 ils le représentoient avec de la barbe , tenant d'une
 main une espèce de sceptre , & de l'autre une bourse.
 Ils le revêtoient d'une sorte de vêtement impérial ,
 semblable au *paludamentum* des Romains , qui
 étoit attaché sur une de ses épaules par quelqu'or-
 nement, Voyez *THEUTATEZ*.

MESSE. (1a) C'est un sacrifice dans lequel Jésus-Christ lui-même, représenté par le prêtre, s'offre à son Père comme une victime d'expiation pour les péchés du peuple. Le nom de Messe est dérivé du mot latin *missio*, qui signifie l'action de renvoyer, de congédier, parce que dans les premiers siècles de l'Eglise, avant de célébrer cet auguste mystère, on renvoyoit ceux qui n'étoient pas encore dignes d'y assister. Ce sacrifice est également en usage dans l'Eglise Latine & dans l'Eglise Grèque; mais les cérémonies, ainsi que le nom, en sont différentes chez les Chrétiens Grecs. (Voyez LITURGIE.) Il seroit superflu de donner une description des cérémonies de la Messe dans l'Eglise Latine, dont nous sommes tous les jours spectateurs.

On distingue Messe basse ou petite Messe; c'est celle que chaque prêtre célèbre les jours ordinaires, à voix basse, sans aucun chant ni appareil, & grande Messe ou Messe solennelle, célébrée communément par le curé ou par le vicaire, accompagné d'un diacre, d'un sous-diacre, & quelquefois d'un prêtre assistant. Plusieurs des prières, qui la composent sont chantées par le chœur. Le célébrant récite les autres à haute voix, à l'exception du canon. L'évangile & l'épître sont chantés par le diacre & le sous-diacre. Plusieurs cérémonies, telles que les encensemens, &c. contribuent à donner plus d'appareil à cette Messe que l'on ne célèbre ordinairement que les dimanches & les fêtes.

Messe des morts: c'est celle que l'on célèbre pour le repos de l'ame des fidèles défunts. La parure lugubre de l'autel & du ministère inspire à ceux qui assistent à ces sortes de Messes une sainte & salutaire tristesse qui dispose le cœur à la componction & à la pénitence. Il est défendu de célébrer la Messe pour les morts, les dimanches & les fêtes doubles.

Messe papale; c'est celle que Sa Sainteté célèbre

B b b ij

elle-même en personne. Elle diffère des autres
 Messes solennelles « en deux choses qu'on observe
 » toujours, lorsque le pape lui-même officie, (c'est
 » l'auteur du Tableau de la Cour de Rome, qui
 » parle :) la première, c'est qu'on chante deux
 » évangiles, l'un en grec, l'autre en latin; la
 » seconde chose particulière en la Messe papale,
 » est la Communion qui se fait en cette manière.
 » Après que l'*Agnus Dei* est chanté, le pape s'en
 » va à son trône. Le cardinal-diacre chargé de chan-
 » ter l'évangile se tient du côté de l'épître les mains
 » jointes, en sorte qu'il puisse voir le S. Sacrement
 » sur l'autel; & le pape marche vers son trône.
 » Quand il y est arrivé, le diacre va prendre
 » l'Hostie consacrée sur la patene couverte d'un
 » voile; &, se tournant vers le peuple, il l'élève
 » par trois fois, sçavoir, au milieu de l'autel,
 » & aux deux coins. Il la donne après cela au
 » sous-diacre qui la porte au pape. Cependant le
 » même diacre prend le calice où est le vin con-
 » sacré; &, l'ayant aussi élevé trois fois comme
 » l'Hostie, il le porte au pape qui adore Jesus-
 » Christ sous les deux especes, à mesure qu'on les
 » lui apporte; ce qu'il fait par une profonde in-
 » clination de la moitié du corps, en se tenant
 » pourtant debout; &, quand le diacre & le sous-
 » diacre sont tout-à-fait arrivés auprès de lui,
 » ils se rangent l'un à sa droite, l'autre à sa gau-
 » che. Le pape prend la grande Hostie qui est
 » sur la patene, & communie, en se la mettant
 » lui-même dans la bouche; puis il donne deux
 » petites oublies au diacre & au sous-diacre qui
 » sont à genoux; & qui lui baisent la main, avant
 » qu'il les leur donne. Cependant le diacre tient
 » toujours le calice, jusqu'à ce que le cardinal-
 » évêque assistant vient en chape devant le trône
 » pontifical, où le sacristain du pape lui présente
 » un chalumeau d'or, dont il plonge un bout dans
 » le calice que le diacre tient; & le pape, dans ce

» moment, porte la main sur l'autre bout; & baissant
 » un peu la tête pour y appliquer les lèvres, il
 » suce une partie du vin consacré, laissant le reste
 » au diacre qui reporte le calice à l'autel, où,
 » étant arrivé, il suce aussi avec le même chalu-
 » meau une autre partie de ce qui est resté dans
 » le calice, & en laisse quelques gouttes au sous-
 » diacre qui les prend sans chalumeau, & boit
 » ensuite ce qu'on lui verse pour l'ablution du
 » calice qu'il essuie avec un purificateur. Cepen-
 » dant le pape donne le baiser de paix au diacre
 » seulement, & la communion, sous l'espece du
 » pain, aux autres cardinaux, aux ambassadeurs,
 » princes & prélats, & quelquefois à des par-
 » ticuliers qui souhaitent la recevoir de sa main;
 » après quoi, il retourne à l'autel & achève la
 » Messe avec les cérémonies ordinaires. »

A la fin de la Messe, le doyen du chapitre de l'église où le pape officie, présente à Sa Sainteté une bourse avec vingt-cinq jules de monnaie antique, & cela, « pour avoir bien chanté la Messe, » comme le dit le cérémonial Romain; *pro bene cantatâ Missâ. Voyez INTHRÔNISATION.*

On distingue, en général, dans la Messe deux parties principales. La première, qui comprend les prières & les lectures que l'on fait depuis l'introït jusqu'à l'offertoire; se nommoit autrefois la Messe des catéchumenes, parce qu'il leur étoit permis d'y assister. La seconde, qui s'étend depuis l'offertoire jusqu'à la fin, s'appelloit la Messe des fidèles. Eux seuls avoient droit d'y être présens. Avant l'offertoire, un diacre avoit soin de faire sortir les Catéchumenes, les possédés & les pénitens qui étoient privés de la communion. La formule avec laquelle il les congédioit, étoit conçue en ces termes: « Les choses saintes sont pour les saints: sortez
 » d'ici profanes. » Voyez ce qui regarde les autres parties de la Messe, telles que l'Introït, le Graduel, l'Offertoire, le Lavabo, le Canon, la Consé-

eration, la Communion, &c. chacun à leur article.

Il ne faut pas oublier qu'on appelle *messe sèche*; celle que l'on célèbre sur mer, parce qu'on ne se sert point de calice, de peur que l'agitation du vaisseau ne fasse répandre le vin consacré.

Chez les Abyssins, on ne célèbre jamais de Messe basse ou particulière. Tous les jours, on chante une grande Messe dans chaque église; & l'on n'en dit point d'autre pendant toute la journée. Leurs habits sacerdotaux sont d'une pauvreté peu convenable à la Majesté de la Religion. Ils n'ont point de ceinture ni d'étole: ils ne connoissent point l'usage du manipule. Leur chasuble est extrêmement étroite, & si longue, qu'ils en laissent traîner une demie-aune derrière eux. Une vieille tunique, toute usée, que les Turcs leur vendent ordinairement, leur sert de surplis. On ne lit pas à la Messe des endroits choisis de l'Évangile; mais on distribue un des Évangiles, par exemple, celui de S. Mathieu, en autant de parties qu'il y a de jours dans l'année, ainsi la lecture entière des quatre Évangiles les occupe pendant quatre ans. Chaque lecture est toujours terminée par un *Alleluia*; & cette joyeuse antienne n'est pas même omise dans les cérémonies lugubres des funérailles.

MESSIE. Ce nom, qui signifie en hébreu *oint & sacré*, se donnoit autrefois, chez les Juifs, aux sacrificateurs & aux rois qui avoient reçu l'onction sacrée; mais il est attribué particulièrement à Jésus Christ, qui a été oint en qualité de Roi des Rois, de Chef des Prophètes, de souverain Pontife de la Loi de grace, & de Prêtre éternel selon l'ordre de Melchisédech.

Le Messie a d'abord été annoncé au genre humain par Dieu même, aussi-tôt après le péché d'Adam, lorsqu'il dit au serpent qu'une femme lui écraseroit la tête. Cette prédiction fut renouvelée avec plus de clarté aux patriarches Abraham

& Jacob; & Dieu dit expressément à ce dernier que ce seroit dans la tribu de Juda que ce Libérateur prendroit naissance.

Pendant l'espace de quatre mille ans, les prophètes entretinrent le peuple Juif dans l'espérance de ce Messie. Plusieurs lui marquerent toutes les circonstances de sa venue, avec tant de précision, qu'il falloit que cette nation fût bien aveugle & bien grossière pour ne pas le reconnoître, lorsqu'il arriva.

C'est en vertu des mérites du Messie, que les patriarches, les prophètes & tous les saints de l'ancien Testament ont été sauvés. Quand on envisage, des yeux de la foi, les conquêtes de Cyrus, d'Alexandre & des Romains, on voit que ces grands évènements étoient amenés pour mettre le monde dans l'état où les prophètes annonçoient qu'il seroit à la venue du Messie.

Les Juifs, dispersés aujourd'hui dans tout le monde, attendent encore avec impatience ce Messie venu depuis plus de dix-sept cents ans, & que leurs ancêtres ont mis à mort.

Les sentimens des docteurs Juifs sont partagés sur ce qui regarde le Messie. Les uns pensent que ce sont les péchés du peuple, qui retardent sa venue. Les autres disent qu'il doit venir deux Messies; l'un dans un état de pauvreté & de misère, l'autre dans un état de gloire & de splendeur. Ce dernier doit rétablir les Juifs dans leur premier état & les venger de leurs ennemis. Enfin, il s'est trouvé quelques docteurs parmi eux, qui ont avancé que c'étoit bien en vain qu'on attendoit le Messie, puisqu'il y avoit déjà long-tems qu'il étoit venu.

MESSIE : déesse adorée autrefois par les anciens Romains, ainsi nommée, parce qu'elle présidoit à la moisson *.

* Du latin *messis*, moisson.

MÉSUSZA. C'est le nom que les Juifs modernes donnent à une de leurs pratiques religieuses : voici en quoi elle consiste. Ils attachent aux portes des maisons, des chambres & de tous les lieux fréquentés, un roseau ou un tuyau dans lequel est enroulé un parchemin destiné à cet usage sur lequel ils écrivent le quatrième verset du sixième chapitre du Deutéronome qui dit : » Ecoute, Israël, le Seigneur notre Dieu est un ; « & les versets suivans jusqu'au neuvième qui dit, « & tu les écriras sur le seuil & sur les portes de ta maison. » Le tuyau se met ordinairement sur le battant de la porte, du côté droit. Sur le bout du parchemin, qui est roulé dans le tuyau, on trace ce mot *Sciaddai* qui est un des noms que les Juifs donnent à Dieu. Les Juifs n'oublient jamais de toucher cet endroit, lorsqu'ils entrent dans la maison, ou lorsqu'ils en sortent, & leur dévotion va jusqu'à baiser le doigt qui l'a touché.

MÉTAGITNIES : fêtes que les Grecs célébroient en l'honneur d'Apollon.

METAMORPHISTES * : hérétiques, qui soutenoient que le Corps de Jésus-Christ étoit changé en Dieu dans le ciel.

METANGISMONITES : hérétiques, qui soutenoient que, dans la Trinité, le Fils étoit dans le Père, comme un vase dans un autre vase ; comparaison qui s'exprimoit en grec par le mot *μεταμορφωσις*, d'où ils ont pris leur nom.

MÉTÉMPSYCOSE **, c'est-à-dire, Transmigration des âmes d'un corps en un autre ; système fameux, selon lequel les âmes circulent éternellement sur la terre ; en passant successivement en différens corps. On ne sçait précisément quel en est le premier auteur. Plusieurs en attribuent l'invention à Pythagore. D'autres prétendent que ce philoso-

* De *μετα*, prép. qui marque changement, & *μορφη*, figure.

** Des prép. *μετα* & *εν*, dans, & *ψυχη*, âme.

phé l'a puisé lui-même chez les Brachmanes. Si Pythagore n'est pas l'inventeur de ce système, c'est du moins celui qui l'a enseigné avec le plus de réputation ; & nous ne pouvons mieux faire connoître au lecteur la doctrine de la métempfycofe, qu'en lui donnant un extrait du discours qu'Ovide met dans la bouche de Pythagore au quinzième livre des *Métamorphoses*. Il y trouvera la philosophie parée de tous les ornemens de la poésie la plus riche & la plus élégante.

1. Pythagore, dit le poëte Latin, avoit reçu le jour dans l'isle de Samos. Mais, fuyant l'aspect odieux des tyrans qui déchiroient sa patrie, il s'étoit condamné à un exil volontaire. Quoiqu'attaché à la terre par sa condition mortelle, son esprit sublime s'éleva jusqu'au ciel. Il envisagea des yeux de l'ame les objets qui échappoient aux yeux du corps ; & ne se proposant dans ses méditations profondes que l'avantage de l'humanité, il fit part aux mortels de ses importantes découvertes, & leur annonça les vérités qu'il avoit puisées dans le commerce des dieux. Il fut le premier qui conseilla aux hommes de bannir de leur table la chair des animaux. Il s'efforça de leur inspirer de l'horreur pour cet aliment odieux ; mais ses discours doctes & sensés furent rejetés par la multitude ignorante & grossière.

Cessez mortels, leur disoit-il, de souiller vos corps par des mets détestables & criminels, tandis que la terre vous prodigue ses richesses, & vous offre une nourriture aussi agréable qu'innocente. Pour vous son sein libéral se couvre, tous les ans, d'une moisson dorée. Les arbres semblent ne se courber sous leurs fruits que pour vous les présenter. La vigne chargée de raisins vous invite à les cueillir. Les jardins sont remplis de légumes salutaires, qui, amollis par le feu, peuvent vous fournir un aliment agréable. Pour qui vos troupeaux apportent-ils chaque soir un lait délicieux ? Pour qui l'abeille laborieuse compose-t-elle, avec la fleur du thym, le miel le plus doux ? Voyez

parmi les animaux mêmes, ceux dont la nature est humaine & paisible ; l'herbe est leur nourriture. Il n'y a que les tigres, les lions & les ours qui se plaisent à dévorer des mets ensanglantés. Barbares, vous osez renfermer dans vos entrailles les entrailles d'un être animé : vous engraissez votre corps avide de la substance d'un autre corps ; & ce n'est que par la mort des animaux que vous prolongez votre coupable vie. Environnés des dons que la meilleure des meres étale à vos yeux, vous n'aimez que les affreux repas des Cyclopes ; & vos dents meurtrieres ne se plaisent qu'à déchirer des lambeaux de chair.

Ce n'étoit pas ainsi que vivoient les hommes dans cet âge antique que vous nommez le siècle d'or. Jamais leur bouche innocente ne fut souillée par le sang. Les fruits des arbres & les productions de la terre suffisoient à leurs besoins. Dans ces temps fortunés, l'oiseau voloit en sûreté dans les airs : le lièvre erroit sans crainte au milieu des campagnes ; & l'hameçon perfide ne tendoit aucun piège au poisson crédule. Une paix profonde régnoit alors dans la nature. On n'y connoissoit ni la fraude ni les embûches. Mais, dans les siècles suivans, lorsque les passions & les vices eurent corrompu le genre humain, les hommes firent sur les animaux l'apprentissage de la cruauté. Le premier fer, qui fut ensanglanté, fut teint du sang de quelqu'animal. Je veux qu'on ait pu sans crime ôter la vie aux animaux qui menaçoient la nôtre ; mais falloit-il que leurs corps nous servissent de pâture ? Le porc, qui ravageoit les moissons & détruisoit l'espérance de l'année, mérita le premier la mort. Le bouc, qui rongeoit les bourgeons de la vigne, fut ensuite égorgé aux autels de Bacchus. Tous deux avoient mérité leur sort. Mais quel étoit votre crime, paisibles moutons, brebis innocentes, qui portez dans votre sein un nectar délicieux, vous que nous dépouillons pour nous couvrir, vous dont la vie nous est plus utile que la mort ? Pourquoi égorgé le bœuf, animal simple & bon, né pour

Supporter les plus pénibles travaux ? Quelle horrible ingratitude ! Non le barbare ne méritoit pas de vivre, qui le premier retira de la charrue son fidèle laboureur pour le conduire à la mort ; qui eut la cruauté de frapper de la hache son col usé par le joug depuis tant d'années. C'étoit peu pour les hommes de commettre de pareils crimes : ils voulurent en rendre les dieux complices. Ils crurent que les immortels aimoient à voir couler le sang des animaux. Un bœuf choisi entre les plus gras & les plus beaux du troupeau , ayant les cornes dorées & la tête ornée de bandelettes , est conduit à l'autel. Il entend les vœux que forment les prêtres, & ne sçait pas qu'ils ne doivent être exaucés qu'aux dépens de sa vie. Il voit qu'on entortille ses cornes de gerbes de bled , fruit de ses sueurs & de ses travaux ; & , dans le moment qu'on l'immole , il apperçoit le fer sacré , réfléchi dans le bassin qui est placé devant lui. Il tombe, & , pendant qu'il respire encore , les prêtres cruels lui arrachent le cœur, & s'imaginent trouver dans ses entrailles palpitantes la volonté des dieux.

Quelle rage ! hommes féroces , vous porte à vous nourrir de la chair de ces animaux innocens ? Sçavez-vous quel crime vous commettez ? Ecoutez-moi & frémissiez. Vous mangez , qui ? ... Vos propres concitoyens. Dans ce moment , l'esprit divin m'anime : je le sens , & je cède à son impulsion. Les secrets les plus cachés de la nature se dévoilent à mes yeux , & ma bouche va prononcer des oracles augustes. Je vais vous annoncer des vérités long-tems cachées , & que personne avant moi n'avoit découvertes. Elevé au-dessus de la région terrestre , je plane avec joie au milieu des airs. Assis sur les nuages , je vois les foibles mortels errer ici bastremblans , incertains de leur destinée , redoutant la mort à chaque moment ; & , du haut de la voûte étoilée , je leur dévoilpe les décrets du destin , & leur adresse ces consolantes paroles.

O vous ! hommes timides , que la mort épou-

vante, sçavez-vous ce que vous craignez ? Apprenez que le Styx & le Tartare ne sont que de vains noms, faits pour servir d'ornement aux récits fabuleux des poètes. Pensez-vous que des corps consumés par la flamme, ou rongés par les vers, puissent encore être sensibles à la douleur ? Les ames ne meurent point : elles quittent seulement leur ancienne demeure, & passent dans une nouvelle habitation. Moi-même, moi qui vous parle, je vivois du temps de la guerre de Troie, & je m'appellois *Euphorbe*. Ménélas me donna la mort d'un coup de lance ; & dernièrement j'ai reconnu à Argos mon bouclier suspendu dans le temple de Junon. Tout change, & rien ne meurt. Les ames erront & circulent sans cesse d'un lieu en un autre. Sortant du corps d'une bête, elles entrent dans celui d'un homme. Elles quittent le corps d'un homme pour entrer dans celui d'une bête. De même qu'une cire docile reçoit les impressions de toutes sortes de cachets, & prend mille formes différentes, sans cesser d'être la même ; ainsi l'ame passe dans une infinité de corps, & reste toujours la même. Lors donc qu'un appétit aveugle & criminel vous porte à manger la chair des animaux, vous mangez vos semblables, & peut-être vos plus proches parens. Peut-être que, dans le corps de cet animal dont vous vous repaissez, étoit logée l'ame de votre frere ou de votre pere ou de votre fils, & vous renouvez, sans y songer, l'abominable repas de Thyeste. Laissez-donc désormais vivre en paix des animaux qui peuvent être vos parens, & en qui habitent certainement des ames humaines. Tuer des animaux, c'est s'essayer au meurtre & à l'hommeicide. On est bien disposé à répandre le sang humain, lorsqu'on peut égorger un jeune veau sans pitié, & entendre sans émotion ses mugissemens plaintifs. Celui qui n'est point touché des bêlemens enfantins du chevreau qu'il immole pourra être insensible aux cris du malheureux qui lui demandera la vie ; & l'homme inhumain qui tue un oiseau do-

mestique, de la même main dont il l'a nourri, tueroit peut-être, dans l'occasion, son meilleur ami. Laissez - donc le bœuf labourer tranquillement la terre ; & que cet animal utile ne puisse imputer sa mort qu'à la vieillesse. Contentez-vous de tondre la brebis & de traire la chevre. Renoncez à l'usage des lacs, des filets & de tous ces instrumens pernicious ; productions de la fraude & de la cruauté. Que l'oiseau soit libre & en sûreté dans les airs, le poisson dans les eaux, le cerf dans les forêts. Si quelques animaux menacent votre vie, tuez-les, j'y consens ; mais ne les mangez pas.

Il n'est point de système qui ait été & soit encore aussi universellement répandu que celui de la métempychose. En effet l'homme grossier & attaché à la terre est flatté de l'idée qu'il ne doit quitter le monde que pour y revenir. Il n'y a plus pour lui ni frayeur ni incertitude ; il voit quel peut être son sort. Il n'a point devant les yeux un avenir défolant, dont il ne peut se former aucune idée. Le pis aller pour lui est d'être sur la terre dans la condition la plus misérable ; & , comme il sçait qu'il n'y en a point qui n'ait ses plaisirs, il n'est pas fort inquiet sur la destinée qui l'attend après sa mort.

Platon adopta le système de Pythagore : mais il y fit quelques changemens. Il prétendit que les ames des hommes ne passoient jamais dans le corps des animaux, mais toujours dans des corps humains.

2. Les Egyptiens expliquoient ingénieusement, par la métempychose, la raison de cette prodigieuse inégalité que l'on remarque entre les conditions & les états des hommes. Ceux qui sont misérables, disoient-ils, expient les crimes qu'ils ont commis dans leur vie précédente. Ceux qui sont dans la prospérité reçoivent la récompense des vertus qu'ils ont pratiquées dans leur vie passée. On regarde comme une injustice des dieux de permettre que les gens de bien soient souvent malheureux & persécutés,

tandis que les méchans prospèrent: on a tort. Les premiers sont justement punis pour leurs vices passés. Leurs vertus présentes seront récompensées dans une autre vie. Les seconds sont récompensés de leurs vertus passées, & seront punis de leurs vices présents dans une autre vie. Les Egyptiens pensoient aussi que les hommes qui, pendant un certain nombre de transmigrations, avoient entièrement expié tout le mal qu'ils avoient pu commettre, étoient transportés dans une étoile ou dans une planette qui leur étoit assignée pour demeure.

3. A l'exception de ce dernier article, les Indiens, les Chinois, les Siamois, presque tous les peuples de la presqu'île en-deçà & au-delà du Gange, la plupart des habitans de l'Afrique avoient & ont encore les mêmes idées que les Egyptiens sur la métempycose.

4. Parmi les Juifs, la plupart des Pharisiens admettoient la transmigration des ames.

5. César nous apprend que les Gaulois étoient persuadés que les ames ne mouroient point; mais qu'après leur séparation d'avec le corps, elles passaient dans un autre, & ainsi successivement. Cette doctrine leur inspiroit un courage invincible, & leur faisoit mépriser la mort dans les combats. Le système de ces peuples étoit cependant un peu différent, sur cet article, de celui des autres nations. Ils admettoient « un autre monde, dit » un auteur moderne, où il y avoit les mêmes » rangs, les mêmes distinctions, les mêmes plaisirs, les mêmes peines, les mêmes agrémens & » les mêmes afflictions que dans celui-ci, & où » les mêmes corps se retrouvoient... Ils croyoient » que les ames circuloient éternellement de ce » monde-ci dans l'autre, & de l'autre monde dans » celui-ci, c'est-à-dire que ce qu'on appelle la » mort étoit l'entrée dans l'autre monde, & que ce » qu'on appelle la vie, en étoit la sortie pour re-
» venir

» venir dans ce monde-ci ; qu'après la mort l'ame
 » passoit dans le corps de tel ou tel autre homme ;
 » & que l'inégalité des conditions & la mesure
 » des peines & des plaisirs se régloient, dans l'au-
 » tre monde, sur le bien ou le mal qu'on avoit
 » fait dans celui-ci. . . Ils disoient qu'il étoit de la
 » piété envers ses parens de leur envoyer dans l'au-
 » tre monde, à tout hazard, ce qui pouvoit leur
 » être utile ou agréable. . . (Ainsi ils) brûloient avec
 » le mort ses armes, ses habits, les animaux &
 » même quelques-uns des esclaves qu'il avoit paru
 » le plus chérir. Ils prêtoient de l'argent, dont ils
 » ne devoient demander le remboursement que
 » dans l'autre monde ; & ils écrivoient & jettoient
 » des lettres dans le bûcher, pour être rendues
 » à leurs parens & amis défunts. »

6. Les Germains, les Celtes, & tous les peuples du Nord, avoient autrefois les mêmes opinions que les Gaulois. Enfin ce qui prouve combien le système de la métempsychose s'est étendu, c'est que l'on a découvert qu'il étoit dominant parmi les Sauvages de l'Amérique, sans qu'on sçache d'où ils le tiennent, ni d'où il a pu leur être apporté.

7. Parmi les différens peuples qui admettent le système de la métempsychose, il y en a qui pensent que ce ne sont pas les ames qui passent d'un corps dans un autre, mais seulement les opérations & les facultés de ces ames, & qu'en approchant de bien près d'un homme mourant, on attire à soi, en quelque sorte, ses vertus & ses bonnes qualités, comme ses vices & ses défauts. Cette opinion extravagante donna lieu à la barbare coutume de certains Indiens, qui, lorsqu'ils recevoient chez eux quelques étrangers distingués par leurs vertus, par leurs talens & par la sagesse de leur conduite, les faisoient mourir impitoyablement ; persuadés que toutes les belles qualités du défunt demeuroient dans l'endroit où ils avoient été tués. On peut rapporter à cette idée une superstition qui régnoit autrefois dans quelques pro-

vinces de France , & dont parle Louis Guyon dans le premier tome de ses Leçons diverses : voici ses paroles. « Quand il y a un prêtre tenu pour homme » de bonne vie , ou autre , qui sçait quelque chose » plus que le commun : quand étoient aux abois » de la mort , & que peu-à-peu perdoient la res- » piration , ils approchoient les enfans du lit où » gissoit le futur défunt , & de sa bouche , afin qu'at- » tirans de son haleine , ils participassent à ses ver- » tus & bonne réputation. »

8. Les Japonois de la secte de Budfdo , ou de Xaca , pensent que les ames des méchans , après avoir expié leurs crimes dans les enfers , pendant un certain espace de tems , reviennent sur la terre , & passent dans le corps de différens animaux , dont les inclinations ont du rapport avec les vices auxquels elles ont été sujettes , quand elles habitoient des corps humains. Quelque tems après , elles passent en d'autres animaux un peu plus nobles , & parviennent , par degrés , jusqu'à loger une seconde fois dans des corps humains.

A Camfana , dans le Japon , il y a un couvent de moines charitables , dont la principale occupation est de nourrir des animaux de toute espece , qui habitent dans un bois auprès du couvent. Chaque moine est chargé , tour-à-tour , de leur distribuer la nourriture. Il sonne une petite cloche aux heures des repas. A ce son , qui leur est connu , ces animaux accourent promptement vers leur charitable pourvoyeur. Lorsqu'ils sont tous rassasiés , la même cloche leur donne le signal pour se retirer dans le bois. Cet usage est fondé sur la persuasion où ils sont que les ames des grands hommes & des héros défunts habitent les corps de ces animaux.

9. Les habitans de la Corée , pays voisin de la Chine , ont les mêmes idées que les Chinois sur la transmigration. Comme eux , ils rendent des honneurs à Fo ; & , dans tout le reste , ils ont presque la même religion & les mêmes cérémonies.

10. Les Talapoins de Siam, pour convaincre le peuple de la vérité de la métempfycofe, avancent effrontément en public, qu'ils se fouviennent des corps qu'ils ont anciennement habités, & des actions qu'ils ont faites dans ces différentes transmigrations.

11. Plusieurs Nègres, des pays intérieurs de la Guinée, croient que les ames de leurs parens passent dans des lézards, insectes fort communs dans leur pays. Quand ils les voient paroître autour de leur demeure, ils disent que ce sont leurs parens qui viennent faire le folgar, c'est-à-dire, se divertir & danser avec eux. Ils se feroient un grand scrupule de tuer un lézard.

D'autres, sur la côte d'Or, s'imaginent qu'après leur mort, leurs ames seront transportées dans le pays des Blancs, & passeront dans le corps de quelque Blanc.

12. Quelques sauvages du Mississipi s'imaginent que leur ame, après la mort, passe dans le corps de quelqu'animal.

MÉTHODISTES : fanatiques, qui se sont élevés en Angleterre, & ont formé une secte nouvelle, depuis environ vingt ans. Des étudiants de l'université d'Oxford s'étant entêtés, pendant le cours de leurs études, des idées d'une perfection chimérique, les ont ensuite répandues dans tous les lieux où ils ont été au sortir de l'université, & ont donné la naissance à cette secte dangereuse. Les Méthodistes sont ainsi nommés, parce qu'ils prétendent avoir trouvé une méthode particulière pour parvenir sûrement à la plus haute sainteté. Ils menent une vie fort austère; affectent un souverain mépris pour tous les biens du monde, & outrent toutes les opinions de Calvin sur la prédestination & sur la grace. Les Méthodistes de chaque ville se rassemblent souvent pour prier Dieu en commun; chanter des psaumes; lire l'Écriture, & entendre les explications qu'en fait le plus habile d'entr'eux. Dans ces assemblées, ils ont coutume de se rendre compte

mutuellement de l'état de leur ame, de leurs progrès dans la vie spirituelle, & de se confesser les uns aux autres. Ils y renouvellent quelquefois les scènes ridicules de nos Convulsionnistes. Quelques-uns de ces fanatiques, feignant d'être agités de l'esprit de Dieu, s'avancent au milieu de l'assemblée, en poussant de grands cris, & en faisant des contorsions épouvantables. Ils sont regardés par leurs confreres comme des Illuminés, & placés dans un lieu élevé, afin que tout le monde puisse les voir.

MÉTHYNE † : divinité des anciens payens, laquelle présidoit au vin nouveau.

MÉTROPOLE **, c'est-à-dire *ville mere*. Les Grecs appelloient ainsi les villes d'où étoient sorties des colonies pour aller s'établir dans d'autres pays. Ces colonies regardoient toujours les villes, dont elles étoient sorties, comme leur mere & comme la source de leur origine. Dans la suite des tems, les Romains donnerent le nom de *métropoles* aux villes principales, ou capitales de chaque province de l'Empire; &, comme le gouvernement civil fut la règle du gouvernement ecclésiastique, les églises, établies dans les villes Métropoles, furent aussi appelées métropoles, *églises meres*; & leurs évêques furent nommés Métropolitains.

Les Japonois ont aussi des especes de métropoles; c'est-à-dire des pagodes supérieures, desquelles dépendent plusieurs autres pagodes avec leur clergé.

MÉTROPOLITAIN. C'est le nom qui fut donné, dans l'Eglise Grèquc, aux évêques des villes métropoles. Ce titre est très-ancien & se trouve employé dès le tems du concile de Nicée. Les Grecs l'ont toujours conservé; mais les Latins lui ont substitué celui de Primat, & ensuite d'Archevêque. En

* Du grec μέθυ, vin.

** Du grec μητηρ, γεν. μητρος, mere, & πολις, ville.

Afrique, c'étoit le plus ancien évêque de chaque province qui jouissoit du titre & des prérogatives de Métropolitain. On trouve, dans l'Histoire ecclésiastique, qu'il y a eu des évêques qui ont porté le nom de Métropolitains, sans avoir de suffragans.

Les métropolitains ont la préséance, dans leurs provinces, sur tous les autres évêques. Ils ont droit de donner & de confirmer l'ordination aux évêques de leur province; de convoquer les conciles provinciaux, & d'y présider; de veiller au maintien de la foi & de la discipline, dans toute l'étendue de la province; de juger les appels des évêques de la province; mais toutes ces prérogatives ne sont que de droit ecclésiastique.

MEULOND. (*le*). C'est le nom que donnent les Musulmans à la fête de la naissance de Mahomet. Elle n'est pas moins célèbre que celle du Bairam, quoique solennisée d'une manière toute différente. Voyez ce que nous en avons dit ailleurs *. C'est surtout par le recueillement, par les longues prières, & par la simplicité des habits qu'on honore, en ce jour, la mémoire du faux prophète. Le Grand-Seigneur donne lui-même l'exemple de la modestie. Il se rend le matin à la mosquée, suivi seulement de quelques pages, vêtu de drap blanc, sans dorure ni pierreries. Il assiste au panégyrique de Mahomet, accompagné du Muphti, du grand Vizir & des Bachas, qui sont, comme lui, très modestement habillés. Après les prières qui suivent le panégyrique, le Sultan se retire sans cérémonie. Il rentre dans le serrail par une porte secrète, & passe tout le reste du jour dans une espèce de retraite.

MÉVÉLÉVIS. Voyez **DERVICHES**.

MEZZACHULIENS: philosophes Mahométans, dont les sentimens sont directement opposés à ceux des **MALUMIGIS**. Voyez cet article.

MIAS. C'est le nom que les Japonois donnent

* *Abrégé chronologique de l'Histoire Ottomane.*

à leurs temples ou pagodes. Il signifie proprement la demeure des Camis ou des ames immortelles. Ces Mias sont ordinairement situés sur d'agréables collines. Un riant bocage, arrosé par un ruisseau, en décore l'entrée. On ne peut, disent les Bonzes, choisir un lieu trop agréable, pour en faire la demeure des dieux. Mais l'intérêt les fait parler plus que le zèle; car la demeure des dieux est aussi la leur. A ne considérer que les dehors d'un Mia du Japon, on le prendroit pour une belle maison de campagne. On rencontre d'abord un magnifique portail sur lequel est inscrit le nom de la divinité qui préside dans le Mia; puis on se trouve dans une belle & vaste avenue de sapins, qui semble devoir conduire vers un superbe palais; mais on est bien étonné de ne voir qu'un misérable édifice de bois, fort peu élevé, qu'on a de la peine à distinguer parmi les arbres touffus qui l'entourent. Le seul ornement qu'on aperçoit dans ces temples est un miroir avec du papier blanc découpé, dont les murs & la porte sont couverts. Ils sont ordinairement environnés d'une espèce de galerie de bois.

MICHAPOUS. C'est le nom que donnent les sauvages de l'Amérique septentrionale au Créateur du monde, si l'on en croit le sieur de la Poterie. Voici, selon cet auteur, comment ils arrangent le système de la création. « Les sauvages croient & tiennent pour assuré qu'ils ont tiré leur origine des animaux, & que le Dieu, qui a fait le ciel, s'appelle *Michapous*. Ils ont quelque idée du déluge, & croient que le commencement du monde n'est que depuis ce tems-là; que le ciel a été créé par ce Michapous, lequel ensuite créa tous les animaux qui se trouverent sur des bois flottans, dont il fit un caïeu, qui est une manière de pont sur lequel il demeura plusieurs jours, sans prendre aucune nourriture. Michapous, disent-ils, prévoyant que toutes ses créatures ne pourroient subsister long-tems sur ce pont, & que son ouvrage seroit imparfait, s'il n'obvioit

aux malheurs & à la faim . . . & ne se voyant alors que maître du ciel, se trouva obligé de recourir à Michinisi, le dieu des eaux, & voulut lui emprunter de la terre pour y loger ses créatures. Celui-ci ne se trouva pas disposé à écouter la demande de Michapous, qui envoya tour-à-tour le castor, le loutre & le rat musqué chercher de la terre au fond de la mer, sans pouvoir recouvrer que fort peu de grains de sable, & cela seulement par le moyen du dernier. » Michapous, avec ce peu de sable, travailla si heureusement qu'il parvint à élever une haute montagne. Ensuite, pour aggrandir son ouvrage, il fit tourner le renard autour de la montagne; mais, le renard s'étant fatigué de ces tours, Michapous fut obligé de fabriquer le reste du globe terrestre. La dissension & la discorde s'étant mises parmi les animaux, Michapous les détruisit, & de la corruption de leurs cadavres, fit éclore les hommes: voilà une origine qui n'est guères noble. Un de ces nouveaux habitans rencontra un jour, dans une cabane écartée, le Créateur Michapous, qui lui donna une femme pour le servir & lui donner des enfans. Michapous fit un pareil présent aux autres hommes. Il leur donna avis, en même tems, que leur vie ne devoit pas durer toujours; qu'elle finiroit après un certain nombre d'années, & qu'alors ils quitteroient la terre & seroient transportés dans un lieu de délices & de volupté.

Les mêmes sauvages honorent Michapous par des festins solempnels, où, par esprit de dévotion, ils mangent tous les mets qui sont présentés, sans en laisser la moindre chose; dussent-ils en crever. Ce seroit un signe très-fâcheux pour celui qui donne le festin, s'il restoit la moindre chose dans les plats. Après le festin, on offre les os à Michapous.

MICHÉE: le sixième des douze petits prophètes de l'ancien Testament. Il exerça son ministère dans le royaume de Juda, sous les règnes de Joashan, d'Achaz & d'Ezéchias. Sa prophétie roule

particulièrement sur la captivité des douze tribus; sur la naissance du Messie à Bethléem. On y trouve aussi des invectives contre l'idolâtrie. Le style de Michée est élevé, pathétique, éloquent, & approche beaucoup de celui d'Isaïe.

MICHEL: (*ordre de S.*) ordre militaire institué par Louis XI, à Amboise, en 1469. Le collier de cet ordre est fait de coquilles lacées l'une avec l'autre sur une chaînette d'or, d'où pend une médaille de l'archange S. Michel, ancien protecteur de la France. Cet ordre, d'abord fort illustre, devint si commun sous le règne de Henri II, que les seigneurs ne voulurent plus l'accepter. Ceux qui doivent recevoir l'ordre du Saint-Esprit, prennent toujours, la veille, celui de S. Michel; c'est pourquoi ils sont appelés *chevaliers des ordres du roi*.

MICHEL: (*mont S.*) bourg situé vers la côte septentrionale de la Bretagne, du côté de la Normandie, sur un rocher que la mer entoure deux fois le jour. Ce lieu est célèbre par les fréquens pèlerinages que l'on y fait en l'honneur de l'archange S. Michel.

MILLENAIRES: hérétiques, qui prétendoient que Jesus-Christ devoit régner sur la terre, pendant mille ans, & que, pendant ce tems, les saints jouiroient de tous les plaisirs du corps. Ils appuyoient leur opinion de plusieurs passages de l'Apocalypse, qui, en effet, pris dans un sens trop littéral, pourroient peut-être leur être favorables. Cette secte, déjà trop répandue du tems de S. Denys d'Alexandrie, enflamma le zèle de ce sçavant homme. Il la combattit, & plusieurs de ces hérétiques cédèrent à la force de ses raisons. *Voyez FIN DU MONDE.*

MINARETS ou **CLOCHERS.** Ce sont chez les Turcs, des especes de tours dont la base a trois ou quatre toises de diamètre. Elles se terminent en pointes surmontées d'un croissant. Ces tours sont le plus souvent couvertes de plomb. Il n'y a ni cloches ni horloges pour sonner les heures du jour;

mais dans les galeries, plus ou moins répétées, on a pratiqué des especes de niches pour y placer les Imans destinés à annoncer les heures de la priere. Voyez MUEZIMS, &c.

MINCHA. C'est ainsi que les Juifs modernes appellent le tems qu'ils consacrent à la priere, l'après-midi. Ce mot peut se rendre par celui de *none*.

MINÉENS: hérétiques. Avant la destruction de Jérusalem, la secte des Minéens faisoit une secte particuliere. C'étoit un corps de Chrétiens demi-Juifs, qui gardoient encore la circoncision. Ils se réunirent bientôt après aux sectateurs de Bion, dont l'hérésie commençoit à paroître. Bion étoit d'un bourg nommé *Cacata*, au pays de Bazan. Son nom signifioit pauvre; & ses partisans faisoient profession de pauvreté. Chez eux, la pluralité des femmes étoit admise. Ils étoient même obligés de se marier avant l'âge de puberté. Selon eux, le diable avoit tout pouvoir sur le monde présent, & Jesus-Christ sur le futur. Dieu s'étoit déchargé sur eux du soin de l'univers. Jesus-Christ n'étoit pas la même personne que Jesus: Jesus-Christ étoit un ange, & le plus grand des anges; & Jesus, un homme ordinaire, né de Joseph & de Marie. Sa rare vertu l'avoit fait choisir pour Fils de Dieu, par Jesus-Christ qui étoit descendu en lui, sous la forme d'une colombe.

MINERVALES: fêtes que les Romains célébroient en l'honneur de Minerve, & qui duroient cinq jours. Pendant ces fêtes, on donnoit des combats de gladiateurs; on représentoit des pièces de théâtre; & les gens de lettres récitoient en public quelque ouvrage de leur composition. Celui d'entre eux qui avoit le mieux réussi étoit proclamé vainqueur, & recevoit un prix.

MINERVE, déesse de la sagesse & des arts, naquit d'une maniere miraculeuse, si l'on en croit les poëtes. Jupiter s'étant fait donner par Vulcain un coup de hache sur la tête, Minerve sortit de son

cerveau toute armée. On lui proposa Vulcain pour mari ; mais elle préféra le célibat à un pareil époux. Ce fut le premier trait de sagesse qu'elle fit paroître. Elle en donna bientôt après un autre beaucoup plus éclatant. Une nouvelle ville venoit de s'élever dans la Grèce, Il s'agissoit de lui donner un nom. Neptune & Minerve se disputèrent cet honneur. Les dieux, ayant été pris pour juges, décidèrent que celui qui produiroit sur le champ la chose la plus utile donneroit son nom à la ville. Aussitôt Neptune frappe la terre de son trident, & en fait sortir un fier coursier, image de la guerre. Minerve, jugeant que la paix étoit beaucoup plus avantageuse, fit naître un olivier, qui en est le symbole. Les dieux lui adjugèrent la victoire, & la ville nouvelle fut appelée de son nom *Athènes*. (*Athens* est le nom de Minerve en grec.)

Son aventure avec Arachnée ne lui fut pas si honorable. Elle démentit même, dans cette occasion, cette sagesse divine qu'on lui attribuoit. Minerve s'appliquoit aux ouvrages de tapisserie, & se piquoit d'y exceller. Ayant entendu parler d'une certaine Arachnée, très-habile ouvrière, dans le même genre, & qui prétendoit ne le point céder à Minerve, la déesse fut transportée d'une si furieuse jalousie qu'elle se rendit chez Arachnée, & lui proposa le défi. Arachnée l'accepta, & les deux rivales se mirent à l'ouvrage. Celui de Minerve se trouva d'une beauté parfaite : elle y avoit employé toute son adresse. Mais, lorsqu'elle jetta les yeux sur celui d'Arachnée, elle pâlit & s'en trouva mal : l'envie même étoit forcée de l'admirer. Indignée de se voir, sinon vaincue, du moins égalée par une mortelle, elle brisa les fuseaux & la roile de la malheureuse Arachnée, & fit ainsi disparaître le monument de sa honte. Arachnée désespérée se pendit & fut métamorphosée par Minerve en araignée, insecte dont l'adresse merveilleuse semble désigner l'origine.

Minerve protégea plusieurs héros, entr'autres la

sage Ulysse, dont elle prit un soin particulier dans toutes ses aventures. Elle avoit un temple magnifique, dans la ville qui portoit son nom, & les Athéniens l'honoroiert d'un culte spécial. Elle présidoit aussi à la guerre, sous le nom de PALLAS. Voyez cet article.

Selon M. Pluche, la Minerve des Athéniens étoit la même que l'Isis Egyptienne, que l'on représentoit souvent portant à la main droite l'ensuble, ou la longue pièce de bois, autour de laquelle les tisseurs roulent les fils de la chaîne, ou la lisse de leur toile. « Les Athéniens, dit cet auteur, faisoient grand usage des habits de lin, aussi-bien que les Egyptiens leurs peres. . . La vue de cet instrument du métier le plus nécessaire pour eux, dans la main de la déesse imaginaire, fit dire qu'elle avoit pris soin de leur montrer l'usage du lin, la fabrique des étoffes & l'invention des arts; & le nom de Minerve, qu'on lui donna, dans cette attitude, ne signifie autre chose qu'une *ensuble*, dans la langue orientale.

MINGRÉLIENS : Chrétiens schismatiques du Levant, dont le Christianisme est si défiguré par l'ignorance & la superstition, qu'on peut dire, à juste titre, qu'ils n'ont guères de Chrétiens que le nom. La plupart d'entr'eux ne sont point baptisés; & souvent leurs prêtres même n'ont point reçu ce sacrement. Plusieurs de leurs évêques ne sçavent pas lire; &, pour couvrir leur honteuse ignorance, ils apprennent des messes par cœur. Ils se font un certain revenu de l'ordination des prêtres, & des dispenses qu'ils leur accordent pour se marier autant de fois qu'ils voudront. Le patriarche des Mingréliens porte le titre pompeux de *Catholique*; ce qui n'empêche point qu'il ne trafique des choses sacrées, comme les ministres subalternes. Son principal revenu consiste dans un tribut qu'il leve sur les évêques qu'il ordonne; & ce tribut est de cinq cens écus pour chaque ordination. Un prêtre Mingrélien, appelé auprès d'un malade, ne lui parle ni de Dieu ni de

son salut. Persuadé que toutes les maladies sont causées par la colere des images, il cherche, dans un livre, quelle peut être l'image qui est irritée contre le malade. Lorsqu'il a fait cette découverte, il ordonne au malade d'offrir à cette image courroucée une somme d'argent, ou quelques bestiaux; & c'est toujours, par ses mains, que passe l'offrande, avant d'être présentée à l'image.

Voici la maniere dont les Mingréliens administrent le baptême. Dès qu'un enfant est né, le prêtre lui fait un signe de croix sur le front. Au bout de huit jours, il lui fait une onction avec l'huile sainte qu'on nomme myrone. On laisse ainsi l'enfant l'espace de deux ans. Ce terme expiré, on le conduit à l'église. Le prêtre allume une bougie, & fait plusieurs lectures & prieres, après lesquelles le parrein plonge l'enfant, tout nud, dans de l'eau tiède, mêlée avec de l'huile de noix. Pendant cette ablution, le prêtre ne fait ni ne dit rien. Mais lorsque l'enfant est bien lavé, il s'approche du parrein, & lui donne le vase qui renferme le myrone. Le parrein s'en sert pour faire des onctions à l'enfant sur toutes les parties du corps; puis, le remettant dans l'eau, il lui donne un morceau de pain bénit & du vin. Il observe si l'enfant témoigne de l'appétit; car c'est un signe qu'il sera d'une bonne constitution. Après toutes ces cérémonies, où le prêtre n'est compté pour rien, le parrein livre l'enfant à sa mere, en disant: « Vous » me l'avez donné Juif, & je vous le rends Chrétien; » formule qu'il répète jusqu'à trois fois. » Ce détail est tiré d'une relation du P. Zampy.

Les prêtres de Mingrélie ne traitent guères mieux le sacrement de l'Eucharistie, que celui de Baptême. Ils conservent le corps de Jesus-Christ dans un petit sac de cuir, ou de toile, qu'ils portent attaché à leur ceinture: souvent même ils le donnent à porter à des laïques; &, comme le pain consacré se durcit, à force d'être gardé long-tems, ils le brisent en morceaux, & le font tremper. Dans cette opération,

Il s'en détache un grand nombre de particules dont ils ne s'embarassent aucunement. Les Mingréliens reçoivent rarement l'Eucharistie, même à l'article de la mort. Lorsqu'ils sont dangereusement malades, ils se la font apporter pour s'en servir à un usage profane & superstitieux, qui consiste à mettre le pain consacré dans une bouteille pleine de vin. Si le pain surnage, on juge que le malade guérira ; mais, s'il s'enfonce, c'est un arrêt de mort pour lui.

Passons à la manière dont ils célèbrent la messe. Qu'on se représente un homme tenant, d'une main, une bougie; de l'autre, unealebasse pleine de vin; un petit pain sous le bras; un sac de cuir sur l'épaule, qui renferme les ornemens sacerdotaux; c'est l'équipage d'un prêtre Mingrélien, qui va dire la messe. Arrivé auprès de l'église, il commence à réciter diverses prières; frappe sur une planche de bois pour appeler le peuple, & entre ensuite dans l'église, où il s'habille, récitant toujours des prières. Il arrange lui-même l'autel, dont la parure n'est pas fort décente: qu'on en juge par la patène, qui n'est autre chose qu'un plat, & par le calice qui est un gobelet. Nous passons les cérémonies de la messe, qui n'ont rien de particulier. Il suffit de remarquer qu'un prêtre Mingrélien, lorsqu'il ne trouve pas l'église ouverte, ne se fait point de scrupule de célébrer la messe à la porte. S'ils se trouvent trois prêtres dans la même église, ils disent la messe tous trois ensemble.

Les moines Mingréliens sont grands observateurs du jeûne, jusques-là que, s'il leur arrivoit de le rompre, ce seroit, pour eux, une raison suffisante de réitérer leur baptême. Ils ne mangent jamais de viande, & sont très-persuadés que Jesus-Christ n'en a jamais mangé, & que c'est avec du poisson qu'il a fait la cène.

Les Mingréliens célèbrent la fête des morts, le lundi d'après Pâques. La principale cérémonie de

cette fête consiste dans le sacrifice d'un agneau que chaque famille fait sur le tombeau des morts qui lui appartiennent. La tête & les pieds de l'agneau sont la portion des prêtres : le reste sert au festin, par lequel les parens terminent la fête. Le jour de saint Pierre, ils portent, dans les sépulcres, du pain, des poires & des noisettes. Les prêtres donnent leur bénédiction à ces dons funèbres. La fête de Noël est aussi accompagnée de cérémonies mortuaires ; & il y en a qui immolent, ce jour-là, des pigeons sur la tombe de leurs parens.

S. George est le principal patron du pays. On lui sacrifie un bœuf, le jour de sa fête ; & voici quelle est l'origine de ce sacrifice. Un incrédule, qui se moquoit de S. George & de ses miracles, dit un jour : « Si S. George est un si grand faiseur de prodiges, qu'il fasse trouver demain, dans ma maison, le bœuf d'un tel. » La chose n'étoit pas aisée. Ce bœuf appartenoit à un homme qui demuroit à plus de cent lieues de l'endroit où étoit l'incrédule. Cependant S. George alla dérober le bœuf, & le porta dans la maison du railleur, qui fut bien surpris de le voir, le lendemain matin. Ce prodige le convertit, & il fut depuis un des prôneurs les plus zélés des miracles de S. George. On érigea une église pour conserver la mémoire de cet événement ; & c'est dans cette église que se fait, tous les ans, le sacrifice du bœuf. Les prêtres, à l'imitation de saint George, dérobent un bœuf à quelqu'un des habitans. Ils le transportent, pendant la nuit, dans l'église, & font accroire au peuple, que c'est S. George lui-même qui l'a volé. On immole ce bœuf avec de grandes cérémonies ; & l'on envoie des pièces de la victime aux princes de Mingrèlie & de Georgie.

MINIMES : religieux institués par S. François de Paule, & approuvés par le pape Sixte V, en 1473. Leur saint fondateur, dont la principale vertu étoit

l'humilité, voulut qu'ils portassent le nom de Minimes; & que, selon la signification de ce nom, ils se regardassent comme les derniers & les moindres des serviteurs de Dieu. Les Minimes furent d'abord appelés à Paris *Bons-Hommes*, soit à cause du nom de Bon-Homme, que Louis XI & Charles VIII donnoient ordinairement à S. François de Paule, & à ses compagnons, soit à cause qu'ils furent établis dans le bois de Vincennes, dans un monastere de religieux de l'ordre de Grammont, que l'on appelloit *Bons-Hommes*. En Espagne, le petit peuple les appelle *Peres de la Victoire*, parce que Ferdinand V remporta, sur les Maures, une célèbre victoire qui lui avoit été prédite par S. François de Paule. Les Minimes font les trois vœux de Religion; &, en outre, un quatrième, par lequel ils s'engagent à observer un Carême perpétuel. Il y a aussi des religieuses de l'ordre des Minimes, qui observent, à peu de chose près, la même règle que les religieux. Il y en a onze couvens en Espagne. On n'en compte que deux en France. Le premier fut établi à Abbeville, en 1621. Le second, à Soissons.

MINISTRE. C'est le nom que prennent les pasteurs des églises réformées. Voici les cérémonies qui se pratiquent pour la réception d'un ministre Luthérien. On fait subir à celui qui se présente pour remplir cette fonction un examen rigoureux, qui roule particulièrement sur les mœurs & sur la doctrine. On le fait prêcher plusieurs fois en présence d'un certain nombre de théologiens choisis pour juger de ses talens & de sa capacité. En Saxe, il faut que le candidat prêche dans l'église qui lui est destinée; & là, il y a autant de juges que d'auditeurs. Le prêché étant fini, on s'informe de ce qu'en pensent les paroissiens. Si le prédicateur n'est pas de leur goût, il n'est pas reçu ministre. Lorsque le sujet proposé a subi heureusement toutes les épreuves, on procède à son ordination; (qu'on nous per-

mette ce terme, par lequel nous ne prétendons point dire que les ordinations des Protestans soient valides. Sans entrer dans cette question, nous nous en tenons au cérémonial.) Au jour marqué, il se fait, dans l'église, un grand concours de ministres, de juges ecclésiastiques & de peuple. La cérémonie commence par un prêche, après lequel toute l'assemblée fait une prière au S. Esprit, en faveur du candidat. Le surintendant, qui, chez les Luthériens, est une espèce d'évêque, s'approche de l'autel. Six ministres se rangent auprès de lui; & le récipiendaire se tient à genoux devant lui. Alors le surintendant prenant la parole: « Mes chers freres » en Jesus-Christ, dit-il aux ministres, je vous exhorte à poser vos mains sur ce postulant, qui se présente ici pour être reçu ministre de l'Eglise de Dieu, selon l'ancien usage apostolique, & de concourir, avec moi, pour le revêtir du saint ministère. » Après ce discours, il dit, en posant les mains sur la tête du nouveau ministre: « Soyez & demeurez consacré à Dieu. » La même chose est pratiquée par les six ministres assistans. Ensuite le surintendant, parlant au nouveau ministre, dit: « Nous avons prié le S. Esprit qu'il répandit sur vous ses lumieres & ses dons; nous osons espérer que nos vœux auront été entendus. C'est pour quoi je vous ordonne, je vous confirme, je vous établis, au nom de Dieu, pasteur & conducteur des ames dans l'Eglise de . . . » Il finit; en exhortant le nouveau pasteur à remplir exactement ses devoirs; après quoi le ministre, qui a fait le prêche, administre la communion à son nouveau confrere. On chante des cantiques en actions de grâces; & chacun se retire.

MINISTRE, est aussi le nom que portent les supérieurs des maisons des Trinitaires ou Mathurins. Il n'y a que le supérieur de la maison de Certroi, chef-lieu de l'ordre, qui porte le titre de Pricur.

MINUTIUS: divinité du paganisme, que les anciens

anciens invoquoient pour tout ce qui concerne les petites choses, les minuties.

MIRACLES : évènements contre les loix ordinaires de la nature, & dont Dieu se sert pour faire éclater sa toute-puissance & manifester la vérité.

1. Les miracles opérés par le ministère de Moïse, & qui sont racontés dans l'ancien Testament, sont des preuves frappantes de la mission de ce législateur, & de la révélation faite au peuple Juif. Les miracles de Jesus-Christ, rapportés dans le nouveau Testament, ont contribué à faire connoître sa divinité & la vérité de la Religion qu'il venoit annoncer. Les apôtres ont opéré autant & plus de prodiges que Jesus-Christ même. Ils se servoient du pouvoir que Dieu leur avoit accordé sur la nature, pour frapper & subjuguier les esprits grossiers que leurs discours n'avoient pu ébranler. Les miracles étoient fréquens & communs dans les premiers tems du Christianisme, parce qu'ils étoient nécessaires pour son établissement. Aujourd'hui que la Religion Chrétienne est affermie, ils sont devenus extrêmement rares. Qu'est-il arrivé, depuis qu'on ne voit plus de miracles récents ? On s'est attaché à examiner les anciens. Et sous prétexte que certains légendaires crédules en ont rapporté quelques-uns avec trop peu de précaution, on s'est cru en droit de révoquer en doute les plus authentiques ; & des Ecrivains téméraires ont osé attaquer ceux de Jesus-Christ même.

2. On a pu voir aux articles FENTE DE LA LUNE, HÉGIRE & MAHOMÉTISME, que la Religion la plus grossière & la plus ridicule qui soit au monde est appuyée sur de prétendus miracles. Nous en ajouterons ici quelques-uns concernant le faux prophète des Arabes.

Dans le tems que Mahomét, craignant d'être attaqué par les habitans de la Mécque, se retranchoit à Médine, & faisoit environner la ville d'un

large fossé. Les pionniers *, en fouillant la terre ; trouverent , dans leur chemin , un grand rocher , d'une pierre très-dure. Le prophète commanda qu'on lui apportât de l'eau. Il en prit dans sa bouche ; & , tandis qu'il s'en gargarisoit le palais & les cavités de ses joues enflées , il invoquoit Dieu par une priere mentale. Ensuite il jeta de l'eau sur le rocher , & dit ces paroles : « Par celui qui m'a en- » voyé , que ce rocher soit tellement imbibé de » cette liqueur , qu'il se dissolde de lui-même en » un sable très-menu , sans qu'il soit besoin d'y ap- » pliquer le pic & le hoyau. » En même tems , tout le rocher s'amollit , de maniere qu'il s'écrouloit de lui-même , avant que les bèches & les hoyaux le touchassent.

Le second miracle ** opéré , dit-on , dans le même tems , fut une multiplication de dattes séchées. La fille de Bashir , fils de Saad l'Ansarien , avoit été envoyée , par sa mere , pour ramasser des dattes qui avoient été séchées par son pere. Comme elle passoit , par hazard , auprès de l'apôtre de Dieu , il lui dit : Que portez-vous là , ma fille ? Elle lui ap- prit ce que c'étoit , & lui présenta généreusement ses dattes. Il y en avoit peut-être deux pleines mains. L'apôtre de Dieu (cette expression est toujours du docteur Arabe , que traduit M. Gagnier) l'apôtre de Dieu fit étendre un ample vêtement , & les répandit dessus. Ensuite il envoya avertir les pionniers de venir dîner. Ils vinrent ; & , pendant qu'ils mangeoient , les dattes se multiplierent si fort , qu'après qu'ils en furent pleinement rassasiés , il resta de ces dattes , en si grande quantité , qu'il en tom- boit hors des bords du vêtement.

Le troisieme miracle , continue notre sçavant traducteur , fut la seconde bénédiction du prophète ,

* M. Gagnier , *Vie de Mahomet.*

** *Le même.*

donnée à un repas fait par Giaber, fils d'Abdo'llah, témoin oculaire. « J'avois chez moi, dit-il, une brebis maigre. Je dis à ma femme de cuire un tourteau de pain d'orge, & de faire rôtir cette brebis pour l'apôtre de Dieu. Or nous étions ordinairement toute la journée dans le fossé, occupés au travail; &, quand le soir étoit venu, nous retournions dans nos maisons. Comme donc nous nous retirions, ce soir-là, je dis à l'apôtre de Dieu: Je vous ai préparé une petite brebis, avec un peu de pain d'orge. Faites-moi donc l'honneur de venir souper chez moi. L'apôtre de Dieu y consentit; mais, en même tems, il fit crier, par le hérault, que les gens du fossé eussent à se rendre, avec lui, à la maison de Giaber, fils d'Abdo'llah. Quand j'entendis cela, poursuivit Giaber, je récitai ces paroles de l'Alcoran: *Nous sommes à Dieu, & nous devons retourner à lui.* C'est ce que l'on dit; quand il arrive quelque chose à quoi on ne s'attendoit pas. » En effet, l'intention de Giaber étoit que l'apôtre de Dieu vint seul; mais il vint, accompagné de ceux qu'il avoit fait inviter, & avec le dessein formé de les faire tous souper avec lui. Quand on eut servi la brebis, il bénit le repas, en récitant la formule: « Au nom de Dieu, Clément & miséricordieux! Il mangea avec son hôte & avec une partie des conviés. Ensuite, quand ils furent rassasiés, d'autres leur succéderent; & ainsi de suite, jusqu'à ce que tous les pionniers eussent soupé.

Voici quelques autres prétendus miracles, rapportés par le chevalier Chardin, qui les a tirés des légendes persanes. Mahomet étant à la guerre, près de donner combat, un valet de chambre, qui avoit été gagné par les ennemis pour l'empoisonner, avoit mis un scorpion dans une de ses bottes, pensant qu'il en seroit piqué, & qu'il en mourroit. Comme il prenoit la botte pour la mettre, il eut révélation du fait; &, sans s'émouvoir, il la secoua, & fit tomber le scorpion. Il ordonna, en même tems,

à ses gens de ne mettre jamais de bottes ni de souliers, sans les secouer; & c'est de-là, disent les Persans, qu'est venue la coutume qu'ils ont de ne mettre jamais leurs bottes ni leurs souliers, sans les secouer auparavant.

Un payfan des environs de Médine avoit plusieurs serpens dans son jardin, grands & furieux, presqu'autant que ceux des Indes, qui dévorent des cerfs & des personnes entieres. Il ne pouvoit, quoi qu'il fit, en délivrer son jardin. Un jour qu'un de ses petits enfans avoit été tué par un de ces serpens, le pauvre jardinier alla, plein de douleur & de désespoir, se jeter aux pieds de Mahomet pour implorer son secours. Mahomet se transporta sur le lieu, & commanda aux serpens de ne plus nuire à la famille du jardinier. L'ordre, disent-ils, fut si efficace que, dans la suite, lorsqu'un serpent en approchoit, la bouche & les dents lui étoient miraculeusement fermées, si fort que l'air même n'en pouvoit sortir.

Un marchand d'huile, un des plus riches habitans de Médine, entretenoit toujours plusieurs chameaux pour ses moulins d'huile. Il faut sçavoir que, dans les pays chauds de l'Orient, il n'y a point d'olives, & que c'est de graines fort dures qu'on tire l'huile, en les faisant moudre entre deux meules d'une extraordinaire grandeur. Or, quand l'âge & le travail avoient usé quelque chameau, tellement qu'il n'étoit plus bon à rien, l'Huilier l'envoyoit à la campagne où on l'abandonnoit. Il arriva qu'un chameau, qui avoit été ainsi mené dans un champ fort aride, durant l'hiver, revint à la ville; alla trouver Mahomet, & se plaignit à lui de l'injustice & de la cruauté de son maître. Mahomet fit venir l'Huilier; le réprimanda fort, & lui ordonna qu'à l'avenir il nourriroit jusqu'à la mort les chameaux qu'il auroit usés à ses moulins.

L'enfantement de la pierre est aussi surprenant que celui de la montagne dans la Fable. Un pau-

vre homme , ayant perdu un seul chameau qu'il avoit , faisoit des cris & des complaints étranges. Mahomet passa par-là. Il eut pitié du malheur de ce pauvre homme. Il toucha une pierre , & , à l'instant , il en sortit un chameau qu'il donna à cet affligé. On voit , dans presque tous ces prétendus miracles , le ridicule joint à l'imposture.

3. Dans l'isle de Ceylan , les prêtres , s'apercevant qu'un de leurs temples devenoit désert ; que l'idole , qui l'habitoit , étoit tombée dans le dernier discrédit , & qu'elle étoit même l'objet des railleries du roi du pays , qui se moquoit publiquement de son impuissance & de sa foiblesse , résolurent de réparer l'honneur de la divinité , dont ils étoient les ministres , par quelque coup d'éclat. Ils engagèrent le monarque railleur à se rendre dans le temple du dieu qu'il outrageoit par ses plaisanteries , l'assurant qu'il y verroit des preuves sensibles de sa puissance. Le roi , bien sûr que cette épreuve tourneroit à la confusion de l'idole & de ses ministres , se rendit , en raillant , dans le temple ; mais , à peine y fut-il entré , que , par le moyen des ressorts préparés & conduits par les prêtres , le dieu commença de jeter feu & flammes par les yeux & par la bouche , & leva son bras , armé d'un cimeterre , comme pour frapper le monarque impie. Ce spectacle effrayant arrêta le cours des plaisanteries du roi. Il reconnut la puissance de l'idole ; & il n'en fallut pas davantage pour attirer dans le temple , un prodigieux concours de dévots. Depuis ce tems , le culte de cette idole s'est toujours soutenu avec beaucoup d'éclat. Les habitans de Ceylan l'adorent comme la divinité tutélaire de leur pays , & sont persuadés que sa puissance s'étend même sur tout le monde. Ils pensent que , de la conservation de cette idole , dépend celle de l'univers , & qu'il ne peut jamais périr , tant qu'elle subsistera. Dans tous leurs besoins , ils lui adressent des vœux , & implorent

son secours. Chaque habitant garde , dans sa maison , une petite corbeille , dans laquelle il met à part tout ce qu'il a dessein d'offrir à l'idole ; & lorsque la corbeille se trouve pleine , il la porte au temple.

4. Près de la ville de Connimir , ou Confinir , dans le royaume de Carnate , l'apôtre S. Thomas fit autrefois un miracle fameux , qui fut la première cause de la persécution que lui suscitèrent les Gentils. Une femme , allant à l'église , avoit à passer une rivière , qui n'avoit d'autre pont qu'un tronc d'arbre. Mais , la rivière étant alors fort enflée , le pont ne joignoit pas les deux rives , ce qui empêchoit le passage. On dit que S. Thomas , en faveur de la piété de cette femme , allongea le tronc d'arbre , & , par ce moyen , lui facilita le passage. Dans un autre endroit du même royaume , on voit la trace du pied de cet apôtre , imprimée sur une pierre. Cette empreinte est de la longueur de seize pouces ; mais on remarque que le pied est plus étroit au talon , & plus large vers les orteils que ne le sont communément les pieds des hommes d'aujourd'hui.

5. Auprès de Taïven , ville de la Chine , on voit , dans une chapelle , une idole miraculeuse , qui , si l'on croit les Chinois , dès qu'elle fut achevée par le sculpteur , s'éleva sans aucun secours étranger , & alla d'elle-même se poster dans la niche qui lui étoit destinée.

6. Les Japonois racontent que , vers l'an 518 de Jesus-Christ , une idole d'Amida se transporta d'elle-même de la Corée dans une province du Japon , & parut toute éclatante de lumière. Ce prodige contribua beaucoup à établir au Japon le culte d'Amida , lequel y étoit encore nouveau. On érigea , en l'honneur de ce dieu , un temple superbe , très-célèbre aujourd'hui dans le Japon , par les fréquens prodiges qu'on dit y avoir été opérés par la puissance d'Amida. Voyez AMIDA.

F MIROB, est, chez les Turcs, une sorte de niche que l'on apperçoit au fond de chaque mosquée, en y entrant. C'est-là que l'Iman place très-dévo-tement la loi du prophète. Ce mirob est toujours tourné vers la Mecque, comme les Juifs tournent le Talmud vers Jérusalem. Quand les Musulmans vont à la priere, avant de se mettre en place, ils font au mirob une profonde révérence, ou une génuflexion jusqu'en terre, à la maniere des Chrétiens, lorsqu'ils passent devant le S. Sacrement placé dans le fond du sanctuaire,

MISÉRICORDE: divinité des anciens payens. Elle avoit dans Athènes & dans Rome un temple qui servoit d'asyle aux criminels & aux malheureux qui s'y réfugioient.

On donne aussi, dans quelques églises le nom de *miséricorde* à une petite avance de bois, qui tient à chaque stalle des chaires du chœur, & sur laquelle on est assis en quelque sorte, lorsque la stalle est levée.

Les Chartreux appellent *miséricorde* l'endroit de leur couvent destiné à mettre les habits.

Enfin, dans quelques monasteres, on appelloit autrefois *miséricorde* une récréation de surcroît, & une mesure de vin plus grande qu'à l'ordinaire.

MISSEL: livre d'église, qui contient les différentes Messes de l'année, selon les jours & les fêtes. Plusieurs diocèses & ordres religieux ont un missel particulier. Le pape Zacharie est regardé comme le premier auteur du missel. Le pape Grégoire rédigea son ouvrage & le mit dans un meilleur ordre. Ce pontife avoit coutume d'appeller le missel le livre des sacremens. On estime particulièrement le missel de Paris, réformé en 1736, & rédigé avec beaucoup de goût & de lumieres.

MISSION: pouvoir que les évêques donnent aux ministres de l'église, pour prêcher l'Evangile & administrer les Sacremens.

On appelle aussi *mission* une suite de prédications, de catéchismes & de conférences extraordinaires, que font dans les villes & villages plusieurs prêtres ou religieux, par l'ordre des évêques, & avec l'agrément des curés des lieux.

Les établissemens des ministres de l'Évangile chez les infidèles, & leurs travaux pour le salut des âmes, sont aussi nommés *mission*.

MISSION. (*congrégation de la*) Cette association de prêtres, formée par S. Vincent de Paule, fut approuvée par le pape Urbain VIII, & érigée en congrégation, en 1626. Les prêtres de cette congrégation sont appelés à Paris *Peres de saint Lazare*.

MISSION DE MAHOMET. C'est un des points essentiels de la religion Musulmane. Mahomet, dans son Alcoran, se qualifie toujours d'Envoyé de Dieu, de Paraçlet ou Consolateur des vrais Croyan. Si l'on en croit les Mahométans, Jesus-Christ, né d'une Vierge qui le conçut en sentant une rose, est un grand prophète, mais inférieur à Mahomet élu de Dieu pour faire présent aux hommes de la loi de grace contenue dans l'Alcoran qui lui fut apporté en un certain nombre de cahiers, par l'ange Gabriel, député du thron de Dieu. Voyez MAHOMÉTISME, ALCORAN; &c.

MISSIONNAIRES. C'est le nom que l'on donne aux ecclésiastiques, séculiers ou réguliers, qui, animés d'un zèle ardent pour la gloire de Dieu, se consacrent à l'instruction des peuples, & s'occupent à prêcher la Religion, soit dans leur pays, soit dans les pays étrangers.

MISSIONNAIRES DE S. JOSEPH. On appelle ainsi des ecclésiastiques rassemblés en communauté vers le milieu du dernier siècle, par les soins de M. Cretenet. Ils portent aussi le nom de *Cretenistes*.

MISSIONS ÉTRANGÈRES : (*Séminaire des*) société

de prêtres établis à Paris, dont l'institut est d'aller prêcher l'Évangile dans les pays étrangers.

MITHRA. C'étoit sous ce nom que les anciens Perses rendoient des hommages au soleil. Mithra vient de *mihra* qui, dans la langue des anciens Persans, signifioit *amour & miséricorde*. Les Perses n'adoroient pas le soleil comme une divinité ; mais ils se prosternoient devant cet astre, comme devant une des plus nobles créatures de l'Être suprême, & le principal instrument des bienfaits qu'il répand sur les hommes. Les Grecs, naturellement portés à attribuer aux autres peuples leur idolatrie, ont voulu faire passer Mithra pour le dieu des Perses ; mais ce qu'ils ont avancé à ce sujet est formellement contredit par la pratique & par les déclarations expressees des Persans eux-mêmes. Les Guèbres, qui ont conservé leur culte, assurent encore aujourd'hui qu'ils saluent le soleil, & lui donnent les témoignages extérieurs du plus profond respect ; mais que leurs prières ne s'adressent jamais qu'à Dieu. Zoroastre consacra, en l'honneur de Mithra, un antre où le monde étoit représenté. Lorsque les anciens Perses étoient en guerre, leurs armées ne se mettoient jamais en marche que le soleil ne fût levé. Dès que cet astre commençoit à paroître ; on donnoit le signal du départ ; & l'on exposoit en même tems sur la tente du roi l'image de Mithra ou du soleil, enfermée dans du crystal. Pendant la marche, on portoit à la tête des troupes des autels d'argent sur lesquels brûloit le feu sacré.

MITRE : bonnet rond, pointu & fendu par le haut, ayant deux fanons qui pendent sur les épaules. C'étoit originairement une coëffure de femme : aujourd'hui c'est un ornement pontifical pour les évêques, les abbés réguliers & quelques chefs de chapitre, lorsqu'ils marchent ou officient pontificalement. Dans quelques cathédrales, les chanoines portent la mitre, en vertu d'un privilège qui leur a été accordé par le pape,

MNÉMOSYNE * : déesse de la mémoire selon les poètes , que Jupiter rendit mere des neuf Muses.

MNÉVIS. Les habitans d'Héliopolis adoroient sous ce nom un bœuf qui étoit consacré au soleil.

MOATAZALITES : sorte de sectaires Mahométans , qui , pour ne point paroître , comme ils disent , admettre la multiplicité en Dieu , ne distinguent pas ses attributs , mais les comprennent tous dans son essence.

MOBILES. (*fêtes*) On appelle ainsi les fêtes que l'on ne célèbre pas le même jour , toutes les années. C'est la fête de Pâque qui détermine le jour auquel elles doivent être solemnisées. Voyez FÊTES.

MOINES, c'est-à-dire *solitaires*. C'est le nom que l'on donne à ceux qui , renonçant au monde & aux soins temporels pour vaquer plus librement à la pratique des vertus chrétiennes , se sont retirés dans la solitude du cloître.

1. Les premiers moines remplirent toute l'étendue de leur nom. C'étoient des hermites qui vivoient seuls au fond d'un désert : tel fut S. Paul, le premier instituteur de la vie hérémétique. S. Antoine , après avoir long-tems pratiqué le même genre de vie , rassembla quelques disciples dans le désert , & forma une communauté. Il fut imité par S. Hilarion , S. Pacome & les autres fondateurs de l'état monastique. La priere & le travail des mains , telles étoient les principales occupations de ces premiers moines. Leurs cellules étoient un peu éloignées les unes des autres. Ils y demeuroient , pendant tout le jour , appliqués au travail , & ne se voyoient que le soir & la nuit , aux heures de la priere. Il y avoit de ces moines qui travailloient à la campagne , & se levoient comme des ouvriers pour la moisson & les

* Du grec *μνήμων* , mémoire.

vendanges; mais les plus parfaits trouvoient que ces sortes de travaux entraînoient trop de dissipation. Ils demeuroient dans leurs cellules où ils faisoient des paniers & des nattes de jonc, ouvrages paisibles, pendant lesquels ils pouvoient méditer la sainte Ecriture & tenir leur esprit élevé à Dieu. Quelques-uns s'occupaient à copier des livres: en un mot, il n'y en avoit aucun qui ne s'employât à quelque travail du corps; & l'on regardoit ce point comme si nécessaire, que les Massaliens, ayant soutenu qu'on pouvoit suppléer au travail par la priere, furent traités d'hérétiques. Lorsqu'avec le prix de leurs ouvrages ils s'étoient procuré les choses nécessaires à la vie, ils distribuoient aux pauvres ce qui leur restoit; &, comme leurs besoins étoient extrêmement bornés, leur superflu étoit considérable. S. Augustin dit que l'on chargeoit souvent des vaisseaux entiers des aumônes que faisoient ces moines. Leur vie, quelque austere qu'elle nous paroisse, n'étoit cependant point nouvelle ni extraordinaire, si l'on en excepte le célibat, le renoncement aux biens temporels & au commerce des hommes. Ils vivoient, au reste, en bons Chrétiens, & conservoient la pratique exacte de l'Évangile, qu'ils voyoient se relâcher de jour en jour. Ils vivoient comme avoient vécu les Chrétiens de la primitive Église de Jérusalem, & ne cherchoient point à se faire admirer par un genre de vie particulier.

» C'étoient de bons laïques, vivant de leur travail en silence, & s'exerçant à combattre les vices » l'un après l'autre, dit l'abbé Fleury. » Ils n'étoient alors engagés dans l'état monastique par aucun autre lien que celui de la ferveur & de la bonne volonté; mais on avoit un souverain mépris pour ceux qui rentroient dans le monde, sans aucune raison légitime; & l'Église même les mettoit en pénitence. On tiroit quelquefois de leur solitude des moines illustres par leur piété pour les élever au sacerdoce & même à l'épiscopat. La vénération que

l'on avoit pour les moines contribua beaucoup à les multiplier. Les déserts de l'Orient en furent bientôt peuplés. Il y avoit jusqu'à cinquante mille moines de la seule règle de S. Pacome. Il est vrai qu'il étoit alors fort aisé d'établir des monastères : il ne falloit que du bois & des roseaux pour construire des cellules dans des lieux inhabités. Il n'étoit pas question de rentes ni de donations. Les moines n'étoient alors à charge à personne, dit l'abbé Fleury. Ils se rendoient même fort utiles au public par leurs aumônes. Il n'étoit pas même nécessaire, dans ces premiers tems, d'avoir la permission des évêques. Ce ne fut que lorsque les moines commencerent à quitter leurs solitudes pour s'ingérer dans les affaires ecclésiastiques, que le concile de Chalcedoine défendit d'établir aucun monastère sans la permission de l'évêque. Cette prodigieuse multiplication des moines leur devint funeste. Les déserts se trouvant remplis, il leur fallut s'approcher des lieux habités. S. Jean Chrysostome jugea même à propos de les introduire dans les villes pour l'édification publique ; & ce changement ne put se faire, sans que l'esprit de ferveur & de recueillement n'en souffrit. Ce relâchement qui fut d'abord presque insensible, devint plus considérable dans la suite ; & peut être que, dans la décadence générale des mœurs & de la discipline des Chrétiens, les moines auroient conservé leur première ferveur, si, absolument morts au monde, ils fussent toujours restés ensevelis dans leurs déserts. Les moines, qui se trouvoient voisins des villes, se rendoient à l'église pour y participer aux saints Mystères, & recevoir les instructions de l'évêque avec les autres fidèles. Ils se plaçoient tous ensemble dans un lieu séparé & destiné pour eux. Dans les monastères trop éloignés, il y avoit un prêtre & quelques diacres.

Quoique ce fût particulièrement en Orient que la vie monastique étoit florissante, il y avoit aussi des moines en Occident, même avant le tems

de S. Benoit ; mais ces moines n'étoient d'aucun ordre particulier. Dans le cinquieme siècle, la plupart des évêques & des prêtres des Gaules & d'Occident vivoient en moines, & en portoient l'habit. « Le vrai usage de la vie monastique, dit » l'abbé Fleury, étoit de conduire à la plus haute » perfection les ames pures, qui avoient gardé » l'innocence du Baptême, ou les pécheurs convertis, qui vouloient se purifier par la pénitence. » C'est pour cela que l'on y recevoit des personnes de tout âge & de toute condition; de jeunes » enfans, que leurs parens y offroient pour les dérober de bonne heure aux périls du monde ; » des vieillards, qui cherchoient à finir saintement » leur vie; des hommes mariés, dont les femmes » consentoient à mener la même vie de leur côté. » On voit des réglemens pour toutes ces différentes personnes, dans la Règle de saint Fructueux, » archevêque de Prague. Ceux qui, pour leurs crimes, étoient obligés par les Canons à des pénitences de plusieurs années, trouvoient sans doute » plus commode de les passer dans un monastere, » où l'exemple de la communauté & la consolation des anciens les soutenoient, que de mener » une vie singuliere au milieu des autres Chrétiens : » aussi le monastere devint une espece de prison » ou d'exil, dont on punissoit souvent les plus » grands seigneurs, comme on voit en France, sous » les deux premieres races de nos rois, & en » Orient, depuis le sixieme siècle. »

Les reproches, que l'on fait aujourd'hui à quelques moines, ne doivent point retomber sur la vie monastique qui n'est point, comme le disent bien des gens, un état de mollesse & d'oïveté. Qu'on jette les yeux sur les premiers moines, & qu'on voie ce qu'auroit pu leur reprocher un de ces hommes qui se donnent pour philosophes, & se font une espece de devoir de décrier les moines de nos jours. Il ne se fût pas élevé

contre leurs vastes possessions : les ouvrages de leurs mains étoient leurs seules rentes ; contre leur oisiveté : ils travailloient tout le jour ; contre leur inutilité : non-seulement ils étoient utiles par leur travaux , ils l'étoient encore par les aumônes qu'ils répandoient ; contre leur vie molle & sensuelle : ils n'accordoient à leur corps que ce qui étoit nécessaire pour l'empêcher de succomber à la fatigue ; enfin il ne se fut pas plaint de les voir répandus dans le monde ; y former des intrigues & des cabales. Ils étoient presque toujours enfermés dans leurs cellules , loin du commerce des hommes. Il ne leur eût pas même reproché la singularité de leurs vêtemens ; singularité qui nous frappe aujourd'hui , parce que nous ignorons que l'extérieur des moines n'est qu'un reste des usages antiques , qu'ils ont fidèlement conservés , tandis que nous en sommes prodigieusement éloignés. La tunique , la cuculle & le scapulaire étoient des habits communs aux pauvres gens du tems de S. Benoit. La tunique étoit en usage parmi le petit peuple , même du tems d'Horace qui lui donne l'épithète de *tunicatus*. Les paysans portoient la cuculle , qui étoit une espece de capote. « Cet habillement de tête , » dit M. Fleury , devint commun à tout le monde , » dans les siècles suivans ; & , étant commode » pour le froid , il a duré dans notre Europe , environ deux cens ans. Non-seulement les clercs » & les gens de lettres , mais les nobles même & les courtisans portoient des capuces & » chaperons de diverses sortes. La cuculle , marquée » par la règle de S. Benoit , servoit de manteau : » c'est la coulle des moines de Cîteaux : le nom » même en vient , & le froc des autres Bénédictins » vient de la même origine. S. Benoit leur donne » encore un scapulaire pour le travail. Il étoit beaucoup plus large & plus court qu'il n'est aujourd'hui , & servoit , comme porte le nom , à garnir les épaules pour les fardeaux , & conserver

à la tunique. Il avoit son capuce comme la cuculle ; & ces deux vêtemens se portoient séparément ; le scapulaire , pendant le travail ; la cuculle à l'église ou hors de la maison... Ne point porter de linge paroît aujourd'hui une grande austérité ; mais l'usage du linge n'est devenu commun que long-tems après S. Benoit : on n'en porte point encore en Pologne ; & , par toute la Turquie , on couche sans draps , à demi-vêtu.

On ne remarque pas parmi les moines Grecs la même diversité de fondateurs , ni de règles , que parmi ceux d'Occident. Les premiers reconnoissent tous S. Basile pour leur fondateur , & font profession de suivre sa règle.

On distingue parmi nous les moines rentés , comme les Chartreux , les Bénédictins , les Bernardins , &c. d'avec ceux qui sont mendiants , comme les Franciscains. Les premiers s'appellent proprement *moines* , & les autres *religieux*. Voyez MENDIANS.

Dès l'an 1215 , les moines s'étoient tellement multipliés en Europe , que le concile de Latran défendit d'inventer & d'établir de nouveaux ordres religieux.

Parmi plusieurs services que les moines ont rendus à la société , un des principaux est d'avoir conservé , dans des tems de barbarie , le dépôt précieux des bonnes lettres. Pendant qu'une ignorance profonde couvroit la face de l'Europe entière , les sciences réfugiées dans les monastères comme dans leur dernier asyle , étoient encore cultivées par les moines. Ce sont eux qui nous ont transmis , par le moyen des copies , les admirables ouvrages de l'antiquité. Nous leur devons la plupart des anciennes histoires ; & , quoiqu'il semble que les moines cultivent un peu moins les lettres , depuis que les séculiers les cultivent davantage , cependant il se trouve encore , dans quelques congrégations , des hommes laborieux & ap-

pliqués, qui enrichissent la littérature par des productions également utiles & sçavantes.

2. L'usage de prendre la discipline, si commun dans l'Europe, n'est pas inconnu aux moines Abyssins. Ils ont un genre d'austérité plus propre à éteindre le feu des passions. Au milieu de l'hiver, ils plongent leur corps jusqu'au col dans les rivières les plus froides, & restent dans cet état plusieurs heures; quelquefois même des journées entières.

On distingue en Abyssinie deux ordres de moines, qui portent le nom de leurs fondateurs. Ceux de Técia Haimanout, Ethiopien d'origine, & ceux de l'abbé Eustathe, Egyptien. Le général des premiers se nomme *Skeguc*. Ce sont les abbés & les supérieurs des différens monasteres de l'ordre, qui le choisissent. Les autres n'ont point de supérieur général. Chaque monastere a son abbé particulier, que les moines élisent à la pluralité des voix, & qu'on appelle *abba* ou *pere*. Les supérieurs de ces deux ordres portent, pour se distinguer, un titre de trois courroies de cuir rouge, qu'on appelle *ashama*. Ils l'attachent autour du col avec un crochet de fer ou de cuivre. Les simples moines n'ont point d'habit particulier. Chacun suit en cela sa phantaisie. En général, ils sont vêtus misérablement. Ils ont une ceinture de cuir autour de leur habit. Une espee de chapeau ou de bonnet, souvent un morceau de toile ou de drap leur couvre la tête. Quand un moine fervent desire de pratiquer des austérités plus grandes que celles qui sont en usage dans son monastere, il se retire dans le désert, & là il s'abandonne à toutes les mortifications que lui suggere son imagination échauffée. Quand il est de retour, fier des macérations extraordinaires qu'il a pratiquées, il prend ordinairement quelque signe qui le distingue des autres. Celui-là s'attache autour du col une peau jaune & déchirée. Celui-ci, par-dessus sa soutane blanche, met un

manteau

manteau noir. Un autre, affectant un air plus lugubre & plus grave, prend la soutane noire comme le manteau. Les supérieurs des couvens, quand ils sortent, font porter devant eux par quelque moine une croix pour marquer leur dignité.

3. Il n'y a, dans l'Eglise Grèque, qu'un seul ordre de moines: c'est celui de S. Basile; mais cet ordre est prodigieusement étendu. On compte jusqu'à six mille moines sur le mont Athos. La pauvreté, l'ignorance, de grands vices joints à de grandes austérités; voilà ce qu'on trouve dans ces moines Grecs, dont la plupart ne sont que des manœuvres & des artisans habillés en moines. Leur habit consiste dans une simple soutane noire, ou plutôt d'un brun foncé, attachée avec une ceinture de la même couleur. Ils ont la tête couverte d'un bonnet noir à oreilles, dont le dessus est plat. Il y a une pièce de drap noir, attachée au dedans du bonnet, qui leur tombe sur le dos.

Voici un de leurs usages les plus remarquables. Sur la fin de leur repas, avant qu'ils sortent du réfectoire, on apporte devant le supérieur un morceau de pain dans un plat, avec une coupe pleine de vin. Le supérieur récite quelques prières sur ce pain & sur ce vin que l'on promène ensuite autour du réfectoire. Chaque moine prend une petite portion de ce pain, & boit un peu de vin: puis chacun se retire. *Voyez CALOÏERS.*

4. Il y a au Japon des couvens érigés en l'honneur d'Amida. Ils sont habités par des moines, qui font un vœu capable d'effrayer la plupart des moines de l'Europe; car ils s'engagent à perdre la vie, s'ils ne gardent pas la continence.

5. Il y a en a d'autres que l'on dispense du célibat, & même on leur permet d'élever leurs enfans mâles dans l'intérieur du monastere.

6. On trouve dans la Corée un très-grand nombre de moines qui habitent des monasteres bâtis

sur des montagnes, & qui sont soumis à la juridiction de la ville la plus voisine. « Il y a tel monastere, dit le P. Martini, où l'on voit jusqu'à six cents moines, & telle ville qui en compte dans son ressort jusqu'à quatre mille. Ils sont divisés par bandes de dix & vingt, quelquefois de trente. Le plus vieux commande; &, si quelqu'un manque à son devoir, le chef le fait châtier par d'autres moines. Si l'offense est grande, on livre le coupable au gouverneur de la ville, qui a juridiction sur le couvent. Ils doivent s'abstenir de manger tout ce qui a vie. Toute communication avec les femmes leur est absolument interdite. Ils se rasent la tête & le visage. On leur imprime sur le bras une certaine marque distinctive, qu'ils conservent toute leur vie. On reçoit dans les monasteres tous ceux qui se présentent; & chacun est libre d'en sortir & de rentrer dans le monde, quand il commence à s'ennuyer de la vie monastique. Autant que les moines sont respectés & honorés chez la plupart des peuples idolâtres, autant sont-ils avilis & méprisés dans la Corée. Ils sont sujets à certaines taxes & à certaines corvées; ce qui fait qu'on les regarde presque comme des esclaves. Mais leurs supérieurs, principalement lorsqu'ils sont instruits, sont fort honorés dans la nation. Ils portent le titre de Moines du Roi, titre qui les rend égaux aux plus grands seigneurs du pays, & qui leur donne droit de porter sur leurs habits une certaine marque, qui les distingue, & qu'on peut regarder comme une espece d'ordre.

Quelque méprisés que soient les moines dans la Corée, on les charge cependant du soin important d'élever les enfans. Plusieurs élèves de ces moines restent auprès d'eux, & embrassent le même genre de vie. Après la mort de leurs maitres, ils héritent de leurs biens & prennent le deuil.

MOISASOUR. C'est le nom que donne Brahmah au chef d'un des ordres des anges, qui se ré-

volta contre l'Être suprême, & entraîna dans sa révolte un grand nombre d'anges. Voyez ANGES.

MOLINISME: système fameux sur la grace & le libre arbitre, dont l'auteur est Louis Molina, Jésuite Espagnol. On le trouve détaillé dans son Livre, qui a pour titre *De Concordiâ Gratiæ & Liberi Arbitrii*; De la Concorde de la Grace & du libre Arbitre. Molina y enseigne, que toute grace donne à l'homme un secours suffisant, pour qu'actuellement & de fait il puisse operer le bien; qu'elle met la volonté dans une espece d'équilibre, en sorte qu'elle peut pencher du côté qu'elle veut. Il appelle grace *suffisante*, celle à laquelle l'homme résiste; quoiqu'elle lui fournisse tout ce qui est nécessaire pour faire le bien; & grace *efficace*, celle à laquelle l'homme ne résiste pas, quoiqu'il soit en son pouvoir d'y résister. Ainsi, selon ce théologien, la grace est versatile; & son efficacité dépend de la coopération de l'homme. Une grace égale, donnée à deux personnes également disposées, & dans les mêmes circonstances, peut être efficace dans l'une & inefficace dans l'autre. Ce système fit beaucoup de bruit, lorsqu'il parut, & donna naissance à ces vives disputes sur la grace & la prédestination, agitées avec tant de chaleur & d'animosité dans le seizième siècle. Les Dominicains s'élevèrent contre le livre de Molina, & le déférerent à l'Inquisition. L'affaire, après de grands débats, fut portée au tribunal du pape Clément VIII. Ce pontife établit, pour l'examiner, la congrégation appelée *de Auxiliis*. Les Dominicains & les Jésuites plaiderent leur cause avec animosité, en présence des cardinaux qui composoient cette congrégation. Le pape Clément VIII étant mort, pendant le cours des disputes, elles continuerent sous son successeur Paul V. Enfin ce pape les termina, non par un jugement définitif, mais par un ordre exprès aux

deux partis de garder le silence, sur ces matieres; en attendant sa décision. Il fit cesser par-là les disputes juridiques; mais il ne put appaiser les querelles particulieres qui subsisterent entre les deux ordres, malgré ses défenses & ses menaces.

MOLINISTES. C'est le nom que l'on donne aux partisans du systéme de Molina sur la grace.

MOLINOSISME. On appelle ainsi la doctrine pernicieuse du Quiétisme, parce qu'elle fut enseignée par un prêtre Espagnol, nommé *Michel Molinos*, qui se rendit célèbre à Rome, dans le dix-septieme siècle, par des idées de mysticité, dont on ne connut pas d'abord tout le danger. Il fut, pendant l'espace de vingt-deux ans, un des directeurs les plus accrédités de cette ville; & même plusieurs papes l'honorèrent de leur confiance. Il est probable qu'il eût fini tranquillement ses jours, avec la réputation d'un saint, s'il n'eût eu l'imprudence de publier un Livre en espagnol, qui avoit pour titre *La Conduite spirituelle*, dans lequel toutes ses opinions étoient détaillées. Ce Livre fit ouvrir les yeux. On reconnut qu'il étoit plein d'erreurs d'autant plus dangereuses qu'elles faisoient servir la dévotion de voile & d'excuse aux actions les plus infâmes. Molinos fut arrêté & mis dans les prisons de l'Inquisition. On condamna soixante-huit propositions extraites de son Livre, comme hérétiques, scandaleuses & blasphématoires. Ses écrits furent brûlés; & lui-même eût eu le même sort, s'il n'eût abjuré publiquement ses erreurs sur un échafaud, qui fut dressé, pour cet effet, dans l'église des Dominicains. Par égard pour le repentir qu'il témoigna, on se contenta de le condamner à une prison perpétuelle, où il fut conduit revêtu de l'habit des pénitens. Il avoit alors soixante ans. Il demeura neuf ans dans sa prison, & y mourut en 1696. (Voyez à l'article QUIÉTISME le détail de la doctrine de Molinos.)

MOLINOSISTES : disciples & partisans des erreurs de Molinos. *Voyez* QUIÉTISME.

MOLLAKS. C'est le nom d'une dignité ecclésiastique chez les Mahométans. Ils sont à-peu-près comme nos archevêques ou métropolitains en France. C'est parmi les Mudéris que le Grand-Seigneur choisit les Mollaks. Leur juridiction cependant ne se borne point aux matières ecclésiastiques, & , comme les Turcs sont persuadés que les loix civiles & canoniques viennent également de leur prophète, les Mollaks sont encore, chacun dans leur département, les premiers magistrats qui connoissent de toutes sortes d'affaires, civiles & criminelles. Ils parviennent souvent à la dignité de Muphti. *Voyez* ce mot.

MOLOCH : idole des Ammonites & des Moabites. C'étoit un demi corps humain avec une tête de veau, & qui avoit les bras étendus. Sa statue étoit d'airain & creusé en dedans. Elle contenoit sept fourneaux destinés à recevoir les offrandes & les victimes que l'on présentoit à ce dieu prétendu. Au-dessous étoit une espèce de four où l'on allumoit un grand feu. Sur l'estomac de la statue il y avoit sept ouvertures qui répondoient à chaque fourneau. Dans l'une de ces ouvertures on jettoit de la fleur de farine ; dans l'autre, des pigeons ou des tourterelles ; dans la troisième, des agneaux ou des brebis ; dans la quatrième, des béliers ou des chèvres ; dans la cinquième, des veaux ; dans la sixième, des taureaux ; & dans la septième, des enfans que l'on immoloit à cette divinité barbare. De peur qu'on n'entendit les cris de ces malheureuses victimes, on faisoit beaucoup de bruit, pendant la cérémonie, avec des tambours & d'autres instrumens. Quelques auteurs Juifs prétendent que ce n'étoit pas l'usage de jeter des enfans dans un fourneau ; mais qu'on allumoit devant la statue de Moloch deux bûchers, entre lesquels on faisoit passer les enfans, pour les purifier. On voit dans l'Ec-

ture que le culte barbare de Moloch fut souvent pratiqué parmi les Juifs.

MOMUS : dieu de la raillerie, que les poètes supposent être fils du Sommeil & de la Nuit. Son unique occupation dans l'Olympe étoit de censurer les actions des dieux & des déesses, & de se moquer de leurs défauts. Minerve, Neptune & Vulcain, ayant employé chacun toute leur industrie pour produire un ouvrage parfait, soumirent leurs productions au jugement de Momus. Minerve avoit bâti une maison : Neptune avoit fait un taureau ; & Vulcain, un homme. Momus, après avoir examiné ces différens ouvrages, prononça que la maison de Minerve ne lui plaisoit pas, parce qu'elle n'étoit pas mobile & qu'on ne pourroit la transporter ailleurs, si l'on avoit un mauvais voisin ; qu'il eût mieux aimé que le taureau de Neptune eût les cornes placées devant les yeux, afin qu'il pût porter des coups plus sûrs, & qu'il manquoit à l'homme de Vulcain une petite fenêtre au cœur, qui laissât voir ses plus secrettes pensées.

MONARCHIQUES : hérétiques du deuxieme siècle, ainsi appelés, parce qu'ils n'admettoient qu'un seul principe. Selon eux, ce principe étoit Dieu, & il n'y avoit en lui qu'une seule Personne ; car ils le confondoient avec Jesus-Christ & n'en faisoient point deux êtres distingués entr'eux. C'étoit, à les en croire, le même Dieu qui s'étoit incarné, qui avoit souffert, qui étoit mort pour nos péchés ; ce qui leur fit aussi donner le nom de *Patropatiens*.

MONASTERE : maison habitée par des moines ou par des religieuses. 1. Les premiers monasteres, dit l'abbé Fleury, n'étoient que des « cabanes ou petites maisons séparées comme celles des Camaldules. Quelquefois deux ou trois moines y logeoient ensemble ; d'où vient que l'on a long-tems nommé *Celles*, les moindres monastères que nous appelons *Prieurés* : on les nommoit aussi *Cases* ; & l'un & l'autre nous semblent venir des logemens des

esclaves; car les moines ont gardé ce qui convenoit aux gens les plus pauvres & les plus méprisés...

„ Je m'imagine, ajoute M. Fleury, trouver encore dans les monasteres des vestiges de la disposition des maisons antiques Romaines, telles qu'elles sont décrites dans Vitruve & dans Palladio. L'église que l'on trouve toujours la premiere, afin que l'entrée en soit libre aux séculiers, semble tenir lieu de cette premiere salle, que les Romains appelloient *atrium*. De-là on passoit dans une cour environnée de galeries couvertes, à qui l'on donnoit d'ordinaire le nom grec de *péristyle*; & c'est justement le cloître où l'on entre de l'église, & d'où l'on entre dans les autres pièces; comme le chapitre qui est l'exhèdre des anciens, le réfectoire qui est le *triclinium*, & le jardin est ordinairement derriere tout le reste, comme il l'étoit aux maisons antiques...

„ Avouons, dit plus bas le même auteur, que les monasteres sont des thrésors de toutes sortes d'antiquités. C'est-là que se sont trouvés la plus part de ces anciens manuscrits, dont on s'est servi pour établir de bonnes lettres: c'est-là que se sont trouvés les ouvrages des peres & les canons des conciles. On découvre, tous les jours, dans les usages écrits des anciens monasteres, des antiquités ecclésiastiques très-curieuses: enfin la pratique la plus pure de l'Évangile s'y est conservée, tandis qu'elle a été se corrompant de plus en plus dans le siècle.

2. Le nombre des monasteres est si prodigieux dans l'Abyssinie que, lorsqu'on chante dans l'église d'un monastere, on est entendu dans une autre, quelquefois même dans plusieurs. Il est vrai que la musique du chœur fait beaucoup de fracas. Les voix, les instrumens, les tambours de basque se font entendre au loin. Les assistans qui, pour battre la mesure, frappent la terre avec le pied ou avec leurs

E e e iv

bourdons, augmentent encore cette bruyante harmonie. Ajoûtez que chaque monastere a deux églises ; l'une destinée pour les hommes ; l'autre, où les femmes seules peuvent entrer. On ne sçait pas précisément quelle a été l'origine de la vie monastique en Abyssinie, ni dans quel tems ont été bâtis les premiers monasteres. Il paroît probable que ces fameux solitaires de la Palestine & de l'Égypte, connus sous le nom d'*Esséniens* & de *Thérapeutes*, introduisirent les premiers ce genre de vie dans l'Empire Abyssin. Les noms & la forme des monasteres confirment cette opinion. La plupart des monasteres portent les noms de quelques endroits remarquables de la Palestine, comme *Debra Libanos*, *Debra Tabor*, *Debra Sinsi* ; ce qui marque que leurs premiers instituteurs étoient venus de la Palestine. D'ailleurs ces monasteres ressemblent presqu'en tout à ceux des *Esséniens* & des *Thérapeutes*, dont Joseph & Philon nous ont laissé des descriptions exactes. Ce ne sont point, comme en Europe, des bâtimens environnés de hautes murailles, mais plutôt des paroisses & de grands villages où un moine a sa cellule, comme un particulier auroit sa maison, à une grande distance de celle des autres. Ils n'ont pas besoin de la permission du supérieur pour sortir de leur retraite ; & hors le tems consacré à leurs exercices de piété, il leur est libre de jouir du plaisir de la promenade. Ils ne se sont pas avisés de couvrir leur paresse du voile de l'humilité : on ne les voit pas mendier un pain qu'ils peuvent se procurer par le travail. Chacun d'eux a une portion de terrain, qui lui est assignée, & qu'il cultive avec le plus grand soin. Ils ne mangent point en communauté, & la frugalité de leurs repas est extrême. Quelques légumes, quelques racines, fruit de leurs travaux, dont ils relevent le goût avec un peu de sel, sont leurs mets les plus délicats. Ils ne connoissent point d'autre boisson que l'eau. Ils s'épargnent même cette nour-

riture, si simple & si grossiere; &, pendant tout le tems de leurs fréquens Carêmes, ils ne mangent qu'une fois tous les deux jours. Il y a plusieurs monasteres où l'on admet des hommes mariés. Il leur est même permis d'élever leurs enfans dans la vie monastique, & de partager avec eux le seul bien qu'ils ayent ordinairement, leur petit jardin & leur cellule. Ces monasteres ont deux églises, dont l'une est destinée pour les femmes & les filles des moines mariés. Elles sont très-exactes à s'y trouver au tems marqué, le jour comme la nuit; & l'on y célèbre le service divin, de la même maniere que dans l'église des hommes, excepté que les tambours & les tambourins ne s'y font point entendre. La plus extrême pauvreté règne dans ces monasteres, qui n'ont rien de remarquable que le nombre des moines, & l'étendue des terres dont ils sont possesseurs. Leurs églises, dont la forme est ordinairement ronde, sont couvertes de chaume, & dénuées de tous ornemens. On y voit seulement quelques peintures communes, des boiseries assez bonnes: on n'y trouve ni salles d'assemblée, ni réfectoires. Les cellules des moines sont, comme les églises, couvertes de chaume & n'ont d'autres meubles qu'une table, quelques chaises, & une misérable natte qui sert de lit.

Ces monasteres étoient autrefois très-florissans, tant par le nombre des moines, que par la grandeur des édifices. On admiroit sur-tout le célèbre monastere d'Hallelo ou Halléluia, de l'ordre de l'abbé Eustathe. Il est situé dans le royaume de Tigre sur une montagne très-élevée, & environné d'un épaisse forêt. Au pied de la vallée coule le fleuve Mareb. L'église étoit longue de quatre-vingt-dix-neuf pieds, & large de soixante-dix-huit. Les cellules des moines étoient bâties tout autour: on n'en comptoit pas moins de douze mille. Au loin, dans la campagne, étoient dispersés d'autres moines, en plus grand nombre encore, qui formoient qua-

tre-vingt-dix petites communautés dépendantes de la grande, qui chacune avoient leur église. Ce monastere fameux étoit le lieu de la résidence du chef général de l'ordre, homme qui tenoit dans l'Etat un rang distingué. Lorsqu'une affaire pressante l'appelloit à la cour, il s'y rendoit accompagné de cent cinquante moines montés sur des mules, & revêtus des grandes robes flottantes, qui n'avoient qu'une ouverture en haut pour passer la tête. Ce monastere a éprouvé, plus sensiblement que tous les autres, la fureur des Agaces, des Galles & des autres nations barbares, qui ont exercé de si cruels ravages dans l'Abyssinie. Il n'est plus célèbre que par ses ruines. De ce grand nombre d'églises & de cellules, il ne reste plus que de tristes mafures au milieu desquelles on apperçoit à peine une petite église, & une douzaine de cellules.

3. Dans la Corée, c'est le public qui fait les dépenses nécessaires pour la construction des monasteres & des pagodes. Chaque citoyen y contribue, selon ses facultés. Ces lieux consacrés à la piété & à la religion sont employés aux plaisirs les plus profanes. On s'y rend en foule, moins pour adorer les dieux que pour s'égayer dans les riantes promenades dont ces temples & ces couvens sont ordinairement décorés. Un autre sujet plus honteux y conduit plusieurs personnes. Auprès de ces lieux respectables, demeurent ordinairement la plûpart des femmes publiques, qui choisissent exprès ces endroits, à cause de l'affluence & du concours de peuple qu'ils attirent.

MONASTÉRIENS. On donna ce nom aux disciples de l'hérésiarque Jean Bockeldi, surnommé *Jean de Leyden*, chef des Anabaptistes, en mémoire des profanations horribles qu'ils exercèrent dans la ville de Munster, appellée en latin *Monasterium*, dont ils s'étoient rendus maîtres.

MONDE. Nous avons rapporté ci-dessus plusieurs opinions & particularités curieuses, concer-

nant l'origine , la durée & la fin du monde que nous habitons. Voyez les articles **CRÉATION & FIN DU MONDE**. Nous ajouterons encore ici quelque chose sur cette matière.

1. Les Lettrés de la Chine admettent une succession de mondes, qui n'a jamais été interrompue. Ils pensent que le monde présent a été précédé & fera de même suivi d'une infinité d'autres mondes, à la durée desquels ils assignent certains périodes réglés. Un célèbre docteur Chinois a fait monter un de ces périodes à cent vingt-neuf mille six cents ans.

2. Les Lanjans ou habitans du royaume de Laos , dans la presqu'île au-delà du Gange , croient qu'il y a sur la terre seize mondes différens en y comprenant celui que nous habitons. Ces mondes sont plus élevés les uns que les autres ; & plus ils sont élevés , plus ils sont parfaits ; plus ceux qui les habitent sont heureux. Au-dessus de ces seize mondes , sont les cieux habités par des commandans ou intelligences qui prennent soin de tout ce qui se passe parmi les hommes. Selon ces peuples , les cieux & la terre ont existé & existeront pendant toute l'éternité. Ils croient cependant que la terre est sujette à des révolutions , & se renouvelle de tems en tems , après un certain nombre d'années. Un feu descendu du ciel , par un effet particulier , réduit toute la terre en eau ; mais les intelligences qui habitent au sommet des cieux ne laissent pas long-tems dans cet état la terre dont ils prennent soin. Ils en réunissent les parties dispersées & la rétablissent dans sa première forme. Ils pensent que la terre a déjà subi plusieurs de ces révolutions. Depuis la dernière , il s'est écoulé dix-huit mille ans : voici comment ils racontent la manière dont la terre fut rétablie & repeuplée. Après avoir été convertie en eau , une des intelligences qui habitent les cieux , nommée *Pon-Ta-Bo-Ba-Mi-Souan* , descendit du céleste séjour , un cimeterre à la main , avec lequel il coupa une fleur qui flotloit sur l'eau. Du

sein de cette fleur , il vit éclore une fille parfaitement belle. Il ne put résister à ses charmes , & conçut le dessein de l'épouser , afin de repeupler la terre par cette union. Mais la jeune beauté , jalouse de conserver le trésor de sa virginité , refusa toujours de consentir aux desirs de son amant. Le dieu , trop galant pour employer la violence , s'éloigna, le cœur pénétré des refus de sa cruelle ; & , pour avoir du moins la consolation de regarder celle qu'il ne pouvoit posséder , il se plaça vis-à-vis d'elle à quelque distance. Il lui lançoit des regards passionnés , interprètes de son amour ; & le feu qui parloit de ses yeux étoit si violent , qu'il pénétra la jeune fille , & la rendit enceinte , sans nuire à sa virginité. Bientôt sa postérité devint fort nombreuse ; & il s'occupa du soin de la pourvoir. Il lui destina la terre pour héritage , & s'efforça de leur rendre ce séjour agréable autant qu'utile. Il y fit croître des arbres chargés de toutes sortes de fruits. Il l'orna de prairies émailées de fleurs. Il en diversifia l'aspect trop uniforme par des montagnes, des collines & des vallées. Il enrichit son sein des plus riches métaux , & l'arrosa par des rivières remplies de poissons de toute espèce. Après avoir ainsi satisfait à tous les besoins de ses enfans , il voulut retourner dans le ciel , sa demeure ordinaire ; mais les autres dieux ou commandans , jugeant qu'il s'étoit deshonoré par un mariage profane , ne voulurent plus le recevoir parmi eux. Il fut obligé de rester encore long-tems sur la terre , jusqu'à ce que ses confrères , prenant pitié de sa situation , consentirent enfin à l'admettre dans le ciel.

Il y a parmi les Lanjans quelques docteurs qui enseignent que la terre s'est peuplée d'une manière différente. Ils disent qu'il s'éleva parmi les Souverains du ciel, une guerre très-vive, dont les femmes furent le sujet. Après plusieurs combats, les vainqueurs chasserent du ciel les vaincus , & les envoyèrent en exil dans une grande isle déserte , c'est-à-dire , sur la terre qui n'étoit alors qu'une vaste mer. Les exilés, qui conser-

voient encore la plus grande partie de leur puissance, firent disparoître les eaux, & rétablirent la terre dans son premier état de solidité. Ils ne tarderent pas à s'ennuyer de ce séjour, parce qu'ils n'y trouvoient point de femmes. Desirans se procurer des compagnes capables de charmer le degout de leur exil, ils monterent sur un arbre fort élevé, planté sur la plus haute montagne qu'il y eût sur la terre. De-là ils appellerent à grands cris leurs femmes qui étoient restées dans le ciel pour être la proie des vainqueurs. Ces femmes n'eurent pas plutôt entendu la voix de leurs époux, que, malgré les efforts que firent les autres dieux pour les retenir, elles descendirent sur la terre, & vinrent tenir compagnie aux pauvres exilés. Les femmes, étant en plus grand nombre que les hommes, eurent bientôt peuplé la terre d'une grande multitude de nouveaux habitans. Mais, au grand étonnement des dieux exilés, plusieurs des enfans de leurs femmes, qui étoient fort blanches, se trouverent fort noirs. Quelques démons, à leur insçu, avoient aussi travaillé à la propagation de l'espece; & leurs enfans se distinguoient par la couleur de leur pere. Les exilés prirent les armes pour chasser cette noire engeance; mais leurs soins furent inutiles, à certains égards: car les femmes, qui avoient eu commerce avec les démons, ne cessèrent, dans la suite, de faire des enfans noirs, quoique les peres fussent blancs. C'est ainsi que les Lanjans prétendent expliquer l'origine des noirs & des blancs.

Ils racontent encore, à ce sujet, une fable non moins absurde. Ils disent que les habitans du ciel, persécutés par les anges & les démons, se fauverent sur la terre, & se renfermerent dans une grande pierre. Ils y furent assiégés par leurs ennemis. Les démons entourèrent la pierre de feu, afin que les anges y trouvaient un accès plus facile. Dès la premiere brèche que le feu fit à la pierre, les habitans du ciel en sortirent. Les uns

eurent le bonheur de s'échapper sans recevoir aucune atteinte des flammes. Mais les autres, moins heureux ou moins adroits, ne purent s'en tirer qu'à moitié grillés & noirs comme des charbons. Après cette aventure, les uns & les autres, pour se venger des anges & des démons, couchèrent avec leurs femmes; & il arriva que ceux qui avoient été noircis par le feu, choisirent les femmes des démons, qui étoient noires; & les autres prirent les femmes des anges, qui étoient blanches. Les anges & les démons, ayant voulu réclamer leurs femmes, furent chassés par la force des armes. Ainsi la terre se trouva peuplée de blancs & de noirs. Ce conte extravagant, rempli d'obscurités & de contradictions, est encore mieux imaginé que ce que disent, sur le même sujet, quelques Lanjans qui ont des opinions particulières. Ils racontent qu'un buffle difforme, hideux & contrefait, enfin la plus affreuse des créatures, tomba du ciel dans la mer, où, par la force de son imagination, il conçut & enfanta une courge remplie d'hommes noirs & blancs. Ce détail d'absurdités & d'extravagances pourroit paroître insipide, s'il ne seroit à faire voir, dans quels excès de folie l'esprit humain peut quelquefois s'égarer, lorsqu'il n'est pas dans la voie de la vérité.

3. Les Siamois pensent qu'il y a, dans chaque planète, un esprit ou génie qui en règle le cours. La terre, selon leurs idées, est soutenue sur les eaux, comme une espèce de navire. Un vent, dont le souffle est éternel, contient ces eaux dans un équilibre continuel. Au centre de la terre, est un gouffre profond, par le moyen duquel, les eaux, qui servent de base à la terre, se communiquent avec celles qui coulent sur sa surface. Ils ne reconnoissent point de créateur qui ait donné la naissance à ce vaste univers. Ils croient qu'il a existé, & qu'il existera toujours. « Mais, dit le P. Tachard, quand » le tems sera venu, auquel le dieu des Siamois a » prédit qu'il cesseroit de régner, le feu du ciel,

» tombant sur la terre , réduira en cendres tout
» ce qu'il y trouvera ; & la terre , ainsi purifiée ,
» sera rétablie dans son premier état. Des change-
» mens très-considérables dans les hommes & les
» animaux , même dans toute la nature , & une
» corruption universelle précéderont ce renouvelle-
» ment universel. Les hommes qui , dans le tems
» que Dieu vivoit sur la terre , avoient une taille
» de géans , & possédoient , avec une santé par-
» faite , & l'innocence des mœurs , & tout ce qui
» se peut sçavoir , & toutes les obligations de la loi ;
» ces mêmes hommes , à mesure qu'ils se sont
» corrompus , ont perdu ces avantages. Mais , dans
» le dernier tems , ils deviendront si foibles & si
» petits , qu'à peine auront-ils la hauteur d'un pied.
» Leur vie sera très-courte en cet état. Leurs for-
» ces & tous les autres avantages qu'ils possédoient ,
» sans mesure dans l'état de perfection , se per-
» dront alors entierement. Mais on les verra croi-
» tre en malice , jusqu'à ce qu'enfin , dans le der-
» nier tems , ils s'abandonneront aux crimes les
» plus honteux. Alors ils n'auront plus ni loi ni
» écriture ; & , ensevelis dans l'ignorance la plus
» profonde , ils oublieront jusqu'au nom de la vertu :
» c'est ce qui leur fait dire que la fin du monde
» approche , parce qu'ils n'y trouvent plus que
» corruption ; qu'il y a si peu de sincérité & de
» fidélité parmi les hommes , qu'ils semblent être
» arrivés au comble de la malice. » On a vu sou-
» vent des fanatiques en Europe annoncer la fin du
» monde , & en donner pour raison que les crimes
» des hommes étoient montés à leur comble. Pour ne
» pas nous écarter des Siamois , ils pensent que , dans
» les trois siècles qui précéderont immédiatement la
» destruction & le renouvellement du monde , on
» verra luire successivement six nouveaux soleils ,
» chacun pendant cinquante ans. Leur chaleur , plus
» forte que celle du soleil ordinaire , viendra insensé-
» blement à bout de tarir l'abyssin inépuisable de la

mer. Les arbres desséchés n'auront plus ni feuilles ni fruits. Les animaux & les hommes même, consumés par ces astres dévorans, périront tous misérablement. Enfin la terre, après avoir perdu ses habitans, deviendra la proie d'un feu céleste qui dévorera ses entrailles. C'est alors qu'on ne verra plus aucune inégalité, & que les haueturs seront applaties. « Après ce terrible changement, la terre, dit » l'auteur cité plus haut, couverte de cendres & » de poussiere, sera purifiée par le souffie d'un » vent impétueux qui enlevra ces restes de l'em- » brasement du monde. ; après quoi, elle exhamera » une odeur si douce, qu'elle attirera du ciel un ange » femelle qui mangera de cette terre purifiée. Ce » plaisir lui coûtera cher ; car, pour l'expier, elle » sera obligée de demeurer ici-bas, sans pouvoir » jamais remonter au ciel. Cette intelligence con- » cevra, du morceau qu'elle aura mangé, douze » fils & douze filles qui repeupleront le monde. Les » hommes, qui en naîtront, seront ignorans, » grossiers ; ne se reconnoîtront pas d'abord eux- » mêmes ; &, après s'être connus, ils ignoreront encore » la loi. Ils n'en auront la connoissance qu'après un » si long espace de tems, qu'on peut l'appeller, » en quelque façon, une éternité. Cet espace de » tems étant écoulé, il renaitra un Dieu qui dissi- » pera les ténèbres de l'ignorance, en enseignant » aux hommes la véritable religion ; en leur fai- » sant connoître les vertus qu'il faut pratiquer, & » les vices qu'il faut fuir. » C'est ainsi que les Siamois pensent qu'on verra, de tems en tems, se repouveler la face du monde.

4. La plûpart des Lettrés du Tonquin croient que le monde est éternel.

5. Les Perses ou Guèbres prétendent que, pour peupler plus promptement le monde nouvellement créé, Dieu permit qu'Eve, notre mere commune, mit au monde, chaque jour, deux enfans jumeaux, & que, pendant l'espace de mille ans, la mort respecta

respecta les hommes , & leur donna le tems de multiplier.

6. Les Macassars , habitans des Molucques , aujourd'hui Mahométans , s'imaginoient autrefois que la terre , que nous habitons , étoit un enfant de la lune. Ils disoient que le ciel avoit existé de toute éternité ; que le soleil & la lune y avoient toujours exercé un empire souverain , mais qu'une dispute s'étant élevée entr'eux , comme il est naturel qu'il s'en élève entre un mari & une femme , le soleil brutal , sans aucun égard pour sa moitié qui étoit enceinte , lui donna un coup si violent qu'il la fit accoucher avant terme. L'enfant , qui n'étoit autre que la terre que nous habitons , tomba ; & dans sa chute , son corps s'entr'ouvrit & fit éclore plusieurs géans. Les uns choisirent la mer pour demeure , les autres la terre ; & ce fut eux qui produisirent dans ces deux élémens tout ce qu'ils ont d'utile & de nuisible. Les Macassars croyoient aussi que la lune devoit enfanter encore plusieurs autres mondes ; que lorsque celui-ci auroit été réduit en cendres par le feu du soleil , il en paroîtroit un autre qui auroit le même sort , & seroit remplacé par un troisième , & ainsi successivement.

7. Les habitans de l'isle d'Amboine , l'une des Molucques , se donnoient une origine beaucoup moins noble , & se croyoient redevables de leur existence à un crocodile , ou à une anguille , ou à un serpent ; car il y avoit parmi eux différentes opinions sur cet article. Plusieurs s'imaginoient qu'ils étoient issus du creux d'un vieux arbre , & quelques rois de cette isle font honneur de leur origine à un cocotier.

8. Les peuples du Pégu , dans la presqu'isle au-delà du Gange , s'imaginent qu'il a existé successivement , de toute éternité , un nombre prodigieux de mondes qui ont eu chacun leurs dieux particuliers , commis par l'Être suprême pour les gouverner. Ils pensent que le monde actuellement existant a déjà été gouverné par quatre dieux différens , qui ont régné

tour-à-tour; que le dernier de ces dieux a disparu depuis deux mille cinq cens ans, & qu'il doit en venir bientôt un cinquième, qui, après avoir gouverné pendant un certain nombre d'années, disparaîtra comme les autres. Alors le feu du ciel descendra sur la terre, & réduira tout l'univers en cendres; mais, comme le phénix, il renaîtra de ses cendres.

9. Les Lapons s'imaginent que le monde existe de toute éternité, & qu'il n'aura jamais de fin.

MONETA * : surnom donné par les Romains à la déesse Junon, à cause d'un bon conseil qu'elle leur donna. Un tremblement de terre épouvantable s'étant fait sentir à Rome & aux environs, & les Romains, effrayés de ce prodige, ne sachant quel parti prendre, il sortit une voix du temple de Junon, qui les avertit d'immoler aux dieux une truie pleine. Les Romains se hâtèrent d'exécuter cet ordre; & le tremblement de terre cessa aussitôt.

Quelques-uns donnent au nom de *Moneta* une étymologie différente. Ils prétendent qu'il signifie *monnaie*, & qu'il fut donné à Junon, parce que, pendant la guerre des Romains contre Pyrrhus, elle leur procura des secours d'argent dont ils avoient un extrême besoin.

MONITION *. On appelle ainsi un avertissement donné, par autorité ecclésiastique, à un clerc, par lequel on lui signifie qu'il ait à corriger ses mœurs scandaleuses. On donne aussi le nom de *monition*, à la publication d'un monitoire.

MONITOIRE : ordonnance ecclésiastique, qui se publie au prône des paroisses, & qui enjoint à tous les fidèles, sous peine d'excommunication, de révéler ce qu'ils savent sur certains crimes spécifiés dans le monitoire, & d'en dénoncer les auteurs, s'ils les connoissent. En France, ce sont les juges

* Du mot latin *moneo*, j'avertis.

** Même étymologie.

laïques qui ordonnent la publication des monitoires, lorsqu'ils la jugent nécessaire pour découvrir des faits dont on ne peut avoir connoissance par aucun autre moyen. Les juges d'église n'ont pas le pouvoir de décerner des monitoires, de leur autorité privée. Ils sont obligés, à peine de saisie de leur temporel; d'en faire publier toutes les fois qu'ils en sont requis par les magistrats.

MONOPHYSISME * : hérésie des Monophysites, qui soutenoient que la nature humaine, dans Jesus-Christ, avoit été absorbée par la nature divine. Cette erreur, enseignée autrefois par Eutychès, subsiste encore chez les Jacobites.

MONOPHYSITES : partisans de la doctrine du Monophysisme. *Voyez* EUTYCHIENS, JACOBITES.

MONOPTÈRE **. Les anciens donnoient ce nom à une espece de temple d'une forme ronde, qui n'avoit point de murailles, & dont la couverture, faite en croupe, n'étoit soutenue que sur des colonnes.

MONOTHELITES *** : hérétiques ainsi nommés, parce qu'ils ne reconnoissoient qu'une seule volonté en J. C. Voici le raisonnement sur lequel ils appuyoient leurs opinions. Il n'y a qu'une seule personne en J. C. Or, dans une seule personne, il ne peut y avoir qu'un seul principe, qui veut, qui se détermine; donc il ne peut y avoir dans Jesus-Christ qu'une seule volonté. Ce raisonnement n'étoit qu'une conséquence du Monophysisme. S'il n'y avoit en J. C. qu'une seule volonté, il ne devoit y avoir qu'une nature, comme l'avoit soutenu Eutychès. Les Catholiques répondoient aux Monothélites, que l'unité de volonté ne dépendoit point de l'unité de personne, mais de l'unité de nature; qu'il n'y avoit en Dieu qu'une seule volonté, quoiqu'il y

* Du grec *μονος* ; seul, & *φύσις*, nature.

** De *μονος*, & de *πίπτεν*, aile.

*** De *μονος*, & de *τελω*, je veux.

eût trois personnes ; & que l'Eglise ayant décidé qu'il y avoit deux natures dans J. C. il devoit y avoir aussi deux volontés. Malgré ces réfutations solides, l'opinion des Monothélites fit de grands progrès ; en effet , rien n'étoit plus spécieux. Elle sembloit propre à réunir à l'Eglise les Nestoriens & les Eutychiens, & levoit, en apparence, toutes leurs difficultés. Les premiers soutenoient qu'il devoit y avoir deux personnes en J. C. puisqu'il y avoit deux natures. Les seconds prétendoient qu'il ne pouvoit y avoir qu'une nature en J. C. puisqu'il n'y avoit qu'une personne. Les Monothélites entreprennent de leur faire voir comment deux natures distinctes ne pouvoient former qu'une seule personne. Ils supposent que la nature humaine dans J. C. étoit tellement subordonnée à la nature divine, qu'elle n'agissoit point par elle-même, mais par la volonté divine ; & qu'ainsi, quoiqu'il y eût deux natures distinctes en J. C. il n'y en avoit proprement qu'une qui agissoit, c'est-à-dire qu'il n'y avoit qu'une seule volonté & une seule opération. Par cet expédient, ils sembloient concilier tous les partis. Ces belles apparences séduisirent l'empereur Héraclius, qui favorisa le Monothélisme. Cyrus, patriarche d'Alexandrie, & Sergius, patriarche de Constantinople, le firent approuver dans des conciles. Mais Sophrone, évêque de Damas, s'opposa vivement aux progrès de cette doctrine. L'édit que l'empereur publia, sous le nom d'ECHTÈSE, (*voyez cet article*) en faveur du Monothélisme, fut rejeté par les papes & par tous les évêques de l'Afrique. Le Type de l'empereur Constantin, qui ordonnoit le silence sur cette matière, ne fut pas mieux reçu en Occident, où le pape Martin I le fit condamner. Cette condamnation aigrit l'empereur. La division se mit entre l'Eglise & l'Empire, & enfanta un schisme. Constantin, successeur de Constant, convoqua, pour le terminer, un concile général à Constantinople, où le Monothé-

lisme fut condamné, & la doctrine contraire établie. Dans la suite, l'empereur Philippicus, fauteur des Monothélites, essaya de faire annuler le jugement de ce concile. Il fut déthroné, avant d'avoir pu exécuter ses pernicious dessein. Anastase & Théodose ne firent que se montrer sur le thrône impérial; & Leon l'Isaurion, qui leur succéda, fit oublier le Monothélisme, en introduisant une nouvelle hérésie, qui fut celle des Iconoclastes. Le petit nombre de partisans, qui restèrent au Monothélisme, se confondit avec les Eutychiens.

MONT-JOIE. On appelloit autrefois de ce nom des amas de pierres que faisoient les pèlerins, & sur lesquels ils plantoient des croix, aussitôt qu'ils apperçoient de loin l'église ou le lieu qui étoit l'objet de leur pèlerinage. Sur le chemin de S. Jacques en Galice, il y a plusieurs de ces monts-joie, qui servent à indiquer la route. Les croix que l'on rencontre sur le chemin de Paris à S. Denis, s'appellent encore aujourd'hui *les monts-joie de S. Denis*.

L'usage des monts-joie paroît avoir été imité des payens, qui élevoient des monceaux de pierres sur les grands chemins, autour des statues de Mercure, dieu des voyageurs; ces monceaux s'appelloient en latin, *acervus Mercurii*. Salomon en parle au chapitre 26 des Proverbes.

MONT-JOYE: ordre religieux & militaire, institué à Jérusalem, par le pape Alexandre III, & confirmé en 1180. La marque distinctive des chevaliers étoit une croix rouge. Ils s'engageoient à combattre contre les infidèles, & à observer la règle de S. Basile. Le roi Alphonse le Sage les fit venir en Espagne, & employa leurs armes contre les Maures. Il récompensa libéralement leurs services, par les grands revenus qu'il donna à leur ordre; mais, sous le règne de Ferdinand, il fut réuni à celui de Calatrava.

MONT-MARTRE: montagne près de Paris, ainsi nommée, parce que S. Denis & ses compagnons

y souffrirent le martyre. On pense qu'il y avoit autrefois, sur cette montagne, un temple consacré au dieu Mars; & que près de-là étoit une vaste plaine appelée le *champ de Mars*, où nos rois de la première race se montroient à leurs sujets, une fois chaque année, le premier jour de Mars ou de Mai. D'autres prétendent que c'étoit Mercure que l'on adoroit sur cette montagne; que ce fut devant la statue de ce dieu que S. Denis fut conduit; & que le Saint, ayant refusé de rendre hommage à cette idole, eut la tête tranchée dans le lieu même. Il y a sur cette montagne une abbaye de Bénédictins, fondée par Louis VI, dit *le Gros*. Le pape Eugène fit la dédicace de l'église de ce monastère, en 1146.

MONT DES OLIVES, ou MONTAGNE DES OLIVIERS, ainsi nommée, à cause des oliviers dont elle est couverte. Elle a six cens pas de hauteur, & n'est éloignée de Jérusalem que de cinq stades. L'Écriture nous apprend que Jésus-Christ alloit souvent y faire sa prière. Ce fut du sommet de cette montagne qu'il s'éleva au ciel, après sa résurrection. On prétend qu'il y laissa le vestige de son pied gauche imprimé dans le roc, & enfoncé à la profondeur de trois doigts. Sainte Hélène fit bâtir, dans ce même endroit, une église magnifique, dont elle ne put jamais faire couvrir le dôme, parce qu'il se trouvoit directement au-dessus de la place où étoit le vestige du pied de Jésus-Christ. On ne voit plus aujourd'hui que des ruines de cette église. Les Chrétiens ont environné le sacré vestige d'une petite bordure de pierre cimentée, afin qu'on ne marchât pas dessus. Ce vestige ne subsiste plus aujourd'hui en son entier, par la dévotion indiscrette des pèlerins qui en ont enlevé des éclats pour en faire des reliques. On voit, avec douleur, parmi les monumens les plus sacrés de notre religion, quelques mosquées des Mahométans qui sont maîtres de ces lieux. La montagne des oliviers est divisée en trois collines. Au pied de celle du milieu,

On apperçoit encore quelques restes du jardin de Gethsemani, consacré par la tristesse mortelle que Jesus-Christ y ressentit pendant son oraison, & atrosé par la sueur de sang qui coula de son corps. La plus basse de ces collines se nomme le *mont du scandale*, parce que Salomon y fit ériger des autels en l'honneur des faux dieux de ses concubines.

MONT DE PIÉTÉ. C'est le nom que l'on donne à des banques établies pour prêter de l'argent sans intérêt à ceux qui se trouvent dans le besoin. Les papes ont confirmé, par leur approbation, ces établissemens charitables, entr'autres Paul II & Leon X. Il n'y a que les gens du lieu, où le mont de piété est établi, qui puissent y avoir recours. On ne prête jamais que pour un tems limité; & ceux qui empruntent doivent laisser des gages équivalens à ce qu'on leur prête. S'ils ne rendent pas au terme prescrit, les gages sont vendus. Sans cette précaution, les fonds du mont de piété seroient bientôt épuisés. On exige aussi de ceux qui empruntent, qu'ils donnent quelque chose pour le payement des frais qu'entraîne nécessairement un pareil établissement. Mais il y a des monts de piété à Bruges, à Ypres & à Lille, où l'on ne demande rien autre chose que des gages à ceux à qui l'on prête. Les infâmes extorsions des Juifs de Padoue, qui faisoient payer pour intérêt la cinquieme partie du principal, donnerent lieu au premier établissement de ce genre, qui fut fait en 1491. On obligea ces sangsues publiques de fermer leurs banques; & on institua, en leur place, un bureau, où l'on prêta au denier vingt.

MONTANISTES: hérétiques ainsi appellés de Montan, leur chef. C'étoit un eunuque néophite, Phrygien de nation; ce qui fit aussi appeller ses sectateurs *Cataphryziens*. Ce ne fut guères que vers l'an 171 de Jesus-Christ, qu'il commença à prophétiser. Soit qu'il contrefit l'inspiré, soit qu'il fût

en effet possédé du démon, on ne fut pas peu surpris de l'entendre tout-à-coup parler comme un homme extraordinaire. Deux femmes débauchées, mais fort riches, lui firent, par leurs largesses, beaucoup de partisans. On les a cru possédées du même esprit; au moins parloient-elles le même langage. Les disciples de Montan disoient de lui & de ses prophétesses, que Dieu les avoit envoyés sur la terre pour le salut des hommes; que n'ayant pu les sauver ni par ses prophètes, ni même par son incarnation, il étoit descendu en eux par le S. Esprit, dont ils avoient reçu toute la plénitude; privilège dont n'avoit encore joui aucun prophète. Le mariage ne passoit point chez les Montanistes pour un lien indissoluble; mais les secondes nûces passaient pour criminelles. Leurs mœurs étoient assez austères. Ils avoient trois Carêmes par an, & ne croyoient pas que l'Eglise eût assez de pouvoir pour remettre toute sorte de péchés. Peut-on croire que Tertulien, ce grand homme dont l'Eglise ne cessera jamais de regretter la perte, ait pu embrasser de pareilles erreurs?

MORGIS, ou **MORGITES** : nom d'une des principales sectes du Mahométisme. Les Morgis sont de grands défenseurs de leur religion. Ils prétendent que l'impiété, accompagnée d'une véritable croyance, ne sera jamais punie; & que la piété & les bonnes œuvres, produites par une foi fautive & erronée, ne servent de rien pour acquérir la jouissance du paradis.

MORPHÉE *, fils du Sommeil & de la Nuit, tenoit le premier rang, au rapport d'Ovide, parmi les Songes qui habitoient le palais du Sommeil. Il étoit le seul d'entr'eux qui annonçât des choses vraies. Il imitoit parfaitement la taille, les traits, la démarche & le son de voix des personnes qu'il vouloit représenter. Le Sommeil se servoit toujours

* De *μορφη*, figure.

de son ministère, lorsqu'il avoit quelques avis à donner en songe. Il y a cependant des Poëtes qui ne font point de distinction entre Morphée & le Sommeil; & il paroît que l'usage étoit de prendre indifféremment l'un pour l'autre.

Si l'on en croit M. Pluche, Morphée n'étoit originellement qu'un symbole égyptien. « Quand » Horus (dieu du labourage) annonçoit aux labou- » reurs le repos de l'hiver & la paix qui devoit ré- » gner dans les familles... on le peignoit tenant en » main des têtes de pavots, desquelles on exprime » l'opium, liqueur assoupissante, & propre à cal- » mer le sang. » On le nommoit alors *Morphée*, c'est-à-dire *le rétablissement des forces*.

MORT : séparation de l'ame d'avec le corps.
 1. Les Chrétiens n'envisagent pas la mort comme une suite naturelle de la condition humaine, mais comme un châtiment terrible, & toujours subsistant, du péché du premier homme. C'est la désobéissance d'Adam, qui a introduit la mort dans le monde; &, s'il eût été toujours fidèles à Dieu, ses heureux descendans n'auroient connu ni la mort ni les maladies qui en font les tristes avant-coureurs.

2. Les anciens poëtes faisoient de la mort une espèce de divinité. Ils la supposoient fille de la Nuit & sœur du Sommeil, & la représentoient comme un squelette armé d'une faux & de longues griffes.

3. Les habitans du royaume de Quiteve, & les peuples voisins ou dépendans du Monomotapa, observent la coutume barbare de laisser mourir sans secours ceux que la vieillesse ou la maladie menacent d'une mort prochaine. Les rois eux-mêmes étoient autrefois soumis à cet usage. Mais, pour conserver jusque dans ce dernier moment l'indépendance attachée à leur dignité, lorsqu'ils s'apercevoient que leur fin n'étoit pas éloignée, ils se devoient eux-mêmes volontairement à la mort. Souvent même, lorsqu'ils avoient éprouvé quelque perte ou quelque disgrâce; lorsqu'il étoit survenu

quelque difformité, ou seulement lorsqu'il leur étoit tombé deux dents sur le devant dans la bouche, ils se nommoient un successeur & se tuoient ensuite eux-mêmes; persuadés qu'un roi ne devoit avoir, même dans son corps, aucune imperfection. Mais, dans la fuite, les rois ont bien dégénéré de cette grandeur d'ame. Ils n'ont pas cru que la perte de deux dents fût une raison suffisante pour renoncer à la vie; &, pour le bien de leurs sujets, ils ont résolu de jouir du trône, aussi long-tems que le permettroit la nature.

4. Chez les Hottentots, lorsqu'un vieillard décroît & accablé sous le poids des ans paroît approcher de sa fin, son fils aîné ou son plus proche parent convoque tous les hommes du village; leur expose l'état du vieillard & demande qu'on lui permette de l'éloigner du village, comme un membre inutile. Jamais on ne lui refuse cette permission. Il donne ensuite un grand repas à tous les habitans, & chacun dit adieu au pauvre vieillard. On le fait monter sur un bœuf; & tout le village l'accompagne jusqu'à une petite cabane qu'on a construite exprès dans un lieu solitaire, éloigné de toute communication. C'est-là que le malheureux vieillard, souvent le plus riche de son village, reste abandonné de tout le monde avec quelques provisions qu'on lui laisse, & qui ne servent qu'à lui faire envisager la mort plus long-tems.

5. Les habitans du royaume de Congo regardent la mort comme le plus grand bien qui puisse arriver à l'homme. Ils pensent que l'ame, au sortir de cette misérable vie, est transportée dans un paradis de délices, où elle peut à son gré s'enivrer de plaisirs. Cette opinion a donné lieu à une coutume barbare, qui est en usage parmi eux. Lorsqu'ils voient qu'un malade entre dans l'agonie, ils se jettent sur lui comme des furieux; lui ferment la respiration; lui pressent la poitrine & l'accablent de coups. Leur dessein est de le délivrer

promptement des douleurs qu'il souffre pour le faire passer à un état plus heureux.

Peres de la mort. C'est le nom que l'on donne à des religieux établis pour assister les pestiférés ou les moribonds. On appelloit autrefois à Paris *Peres de la Mort* les Augustins Déchauffés de la Place des Victoires, connus aujourd'hui sous le nom de *Petits Peres*.

Ange de la mort. Voyez EZRAEL.

MOSARABIQUE. (*liturgie*) C'est le nom que l'on donne à l'ancienne liturgie qui étoit en usage dans l'Eglise d'Espagne, & qui fut dressée par S. Isidore, évêque de Séville, dans le septieme siècle.

MOSQUÉES. Ce sont des temples où les Musulmans s'assemblent pour prier Dieu & leur prophète. Les synagogues des Juifs & les églises chez les Chrétiens donnent une juste idée de ces édifices. On n'y voit cependant ni autels, ni figures, ni images; car l'Alcoran le défend expressément. Mais une grande quantité de lampes & plusieurs petits dômes soutenus de belles colonnes de marbre, & quelquefois de porphyre, en font le principal ornement. Avant d'arriver à chaque mosquée, on entre dans une grande cour ombragée de cyprès, de sycomores, & autres arbres touffus. Sous un vestibule, qui est au milieu de la cour, est une fontaine & plusieurs petits bassins de marbre où les Musulmans font l'abdest avant la priere. Cette cour est environnée de cloîtres, à-peu-près comme dans nos communautés religieuses, lesquels communiquent à des maisons destinées aux Imans payés pour lire au peuple l'Alcoran dans la mosquée, & prier pour les ames détenues dans l'arat. (*Voyez ARAF.*) On y loge encore des étudiants & de pauvres passans, auxquels on distribue, tous les jours, un potage de riz, de lentilles, d'orge mondé, & , trois fois la semaine, du mouton.

Les revenus des mosquées sont immenses ; surtout ceux des Jamis, ou mosquées royales. Ils absorbent la troisième partie des terres de l'Empire. Sainte Sophie de Constantinople, bâtie par Justinien & rebâtie ensuite par Théodore, possède à elle seule des biens assez considérables pour occuper des gens dont la seule étude est de les calculer & de les mettre en ordre. Quant aux mosquées des Derviches, ou celles qu'une dévotion particulière a fondées, leur revenu consiste en legs pieux, dont ils placent l'argent à intérêt, qui n'est permis, chez les Turcs, que dans ces sortes de cas.

Les mosquées ne peuvent porter le nom de leurs fondateurs. Ce privilège est réservé aux empereurs seuls. Ainsi le grand Jami, bâti par Mahomet II, sur les ruines de l'église des SS. Apôtres, est appelé de son nom *Muhamédie*, tandis que la mosquée de Mufa-tchélebi, que ce prince fit élever des dépouilles des Hongrois, après la bataille de Sémendrie, porte le nom du saint qu'on y révere d'un culte particulier.

MOTET. C'est un endroit d'un psaume, ou quelque prière mise en musique pour être chantée à l'église. Quelques étymologistes, entr'autres les auteurs du Dictionnaire de Trévoux, prétendent que le nom de *motet* lui a été donné à cause de sa brièveté, « comme si ce n'étoit qu'un mot. » Il faut cependant avouer que les répétitions éternelles de la musique rendent quelquefois ce mot bien long.

MOUPHTI. *Μοϋϰη* ΜΟΥΠΤΙ.

MOUTIER, ou, comme on prononçoit autrefois *Monstier*, nom formé du latin *monasterium*, & dont on se servoit anciennement pour désigner les couvens & les monasteres.

MOYSE, prophète & législateur des Juifs, naquit l'an du monde 2464, 1571 ans avant Jésus-Christ. Dieu, qui le destinoit à être auprès de son peuple l'interprète de ses volontés, le déroba miraculeusement à la mort. Le roi d'Egypte, résolu

d'exterminer les Hébreux , avoit ordonné qu'on fit mourir tous leurs enfans mâles , dès qu'ils seroient nés ; & cet ordre barbare s'exécutoit avec la dernière rigueur. Jocabed cacha son fils pendant l'espace de trois mois & trompa les recherches des ministres de Pharaon. Mais , désespérant de pouvoir le cacher plus long-tems , & voulant s'épargner la douleur de le voir massacrer sous ses yeux , elle l'enferma dans un berceau de jonc , & l'exposa sur le bord du Nil au milieu des roseaux. Marie, soeur de cet enfant, ne le perdit point de vue ; & , se tenant à une certaine distance, elle attendit quel seroit le sort de son-frere. Dans ce moment, la fille de Pharaon, que Joseph nomme *Terminus*, vint sur le bord du fleuve , dans le dessein de se baigner. Elle aperçut ce panier de jonc & se le fit apporter par une de ses femmes. L'ayant examiné , elle y vit un enfant dont la beauté & les cris plaintifs la touchèrent : » C'est sans doute , » dit-elle, un des enfans de ces infortunés Hébreux. » Marie s'approcha aussi-tôt , & dit à la princesse : » Voulez-vous que je vous amene une femme Juive » qui se chargera de nourrir cet enfant ? » Terminus y consentit ; & Marie se hâta d'aller chercher sa mere. « Prenez cet enfant , dit à Jocabed la fille de Pharaon , » & nourrissez-le avec soin ; vous serez » bien récompensée. » Jocabed emporta son fils dans sa maison ; & , lorsqu'il fut un peu grand, elle le remit entre les mains de la princesse qui le fit élever à la cour de son pere, dans toute la sagesse des Egyptiens , & lui donna le nom de *Moyse* , c'est-à-dire *sauvé des eaux*. Ayant atteint l'âge de quarante ans, Moyse quitta la cour & alla visiter ses freres. Son cœur fut vivement touché de l'état déplorable où il les trouva. Ayant aperçu un Egyptien qui battoit cruellement un Juif, saisi d'indignation, il regarda autour de lui s'il n'y avoit point de témoins ; & , ne voyant personne, il tua l'Egyptien & cacha son corps sous le sable.

Le lendemain, ayant rencontré deux Juifs qui se disputoient, il fit quelques réprimandes à celui qui lui parut avoir tort ; mais le Juit lui répondit : » Qui vous à constitué juge sur nous ? Voulez-vous me tuer, comme vous avez tué hier l'Egyptien ? » Ces paroles remplirent Moÿse de crainte. Pharaon ne tarda pas à être instruit du meurtre de l'Egyptien. Il voulut en punir l'auteur ; & Moÿse, pour se dérober à sa vengeance, s'enfuit dans la terre de Madian, & s'assit auprès d'un puits. Les sept filles de Jéthro ou Raguel, prêtre des Madianites, vinrent à ce puits pour abreuver les troupeaux de leur pere. Mais, dans le même moment, arrivèrent des bergers qui les chassèrent avec violence. Moÿse indigné, se leva ; & , fondant sur ces bergers insolens, il les mit en fuite ; & aida aux filles de Jéthro à faire boire leurs troupeaux. De retour chez leur pere, elles lui racontèrent le service que leur avoit rendu un étranger. Jéthro leur ordonna de l'aller chercher, & lui donna en mariage une de ses filles, nommée *Séhora*.

Moÿse, depuis quarante ans, s'occupoit à faire paître les troupeaux de son beau-pere, lorsqu'un jour, étant sur le mont Horeb, il vit un buisson tout en feu & qui brûloit sans se consumer. Voulant s'approcher de plus près pour examiner ce prodige, il entendit une voix qui sortoit de ce buisson, & qui lui dit : » Déchausse-toi ; la terre où tu marches est sainte. » Je suis le Dieu d'Abraham, d'Isaac & de Jacob : » j'ai vu l'affliction de mon peuple ; & c'est par ton ministère que je veux le délivrer de la servitude des Egyptiens : vas trouver Pharaon & lui ordonne, de ma part, de laisser sortir les Hébreux de ses Etats ; assemble les chefs de ta nation, & annonce-leur ce que tu vois & ce que tu entends. » Ils ne voudront pas me croire, répondit Moÿse, & me prendront pour un imposteur. » Alors Dieu lui dit : » Jettes à terre cette baguette que tu tiens à la main. » Moÿse obéit ; & sa baguette fut chan-

gée en un serpent, dont l'aspect lui fit prendre la fuite. Mais, par l'ordre de Dieu, ayant pris en main la queue de ce serpent, sa baguette reprit sa première forme. « Voilà un signe, lui dit Dieu, qui » rendra témoignage de la vérité de tes discours; » mais si les Hébreux ne veulent pas croire à celui-là, » tu leur en feras voir un second. Mets ta main dans » ton sein. » Moïse obéit, & vit, avec étonnement, sa main couverte de lèpre. Il la remit dans son sein par l'ordre de Dieu, & la retira entièrement saine. « Si ces deux signes, ajouta Dieu, ne peuvent » convaincre les Hébreux, prends de l'eau dans ta » main, jettes-la sur la terre; l'eau se changera en » sang. » Moïse ayant représenté qu'il étoit bègue & s'énonçoit difficilement, Dieu lui ordonna de prendre, pour son interprète auprès du peuple, son frère Aaron, qui étoit naturellement éloquent.

Moïse étant allé trouver Pharaon pour lui signifier les ordres de Dieu, ce prince impie s'en moqua & le renvoya durement. En vain Moïse, pour l'ébranler, changea-t-il, en sa présence, sa baguette en serpent. Pharaon ne fit aucun cas de ce prodige, parce qu'il vit ses magiciens faire la même chose. Moïse, ne pouvant vaincre sa dureté, frappa consécutivement l'Égypte de dix plaies terribles. Il changea les eaux en sang; fit éclore, dans le pays, une multitude infinie de grenouilles, d'insectes & de mouches; répandit la mortalité & la peste sur les bestiaux & sur les hommes; détruisit toutes les moissons par la grêle & par les morsures d'une quantité prodigieuse de sauterelles; couvrit la terre d'épaisses ténèbres, & enfin fit mourir tous les premiers-nés des hommes & des animaux. Cette dernière plaie triompha de l'opiniâtreté de Pharaon, qui ne s'opposa plus au départ des Hébreux.

Moïse conduisit le peuple de Dieu dans le désert, & y prodigua les miracles. Il corrigea l'amertume des eaux, en y jettant un morceau de bois. Il fit jaillir une source d'eau du rocher d'Ho-

reb , en le frappant avec sa baguette. Dieu lui communiqua, sur le mont S.naï, la loi qu'il vouloit que les Juifs observassent. Moïse s'entretint avec Dieu sur cette montagne pendant quarante jours & quarante nuits; &, lorsqu'il en descendit, sa tête parut aux Israélites environnée de rayons. Il s'occupa ensuite à faire construire le Tabernacle, selon le plan que Dieu lui en avoit donné. Les murmures continuels des Juifs dans le désert, l'esprit de révolte & de sédition, qui régnoit parmi ce peuple, lui donnerent lieu de faire éclater toutes les vertus d'un sage législateur. On ne peut trop admirer la prudence avec laquelle il sçut conduire & gouverner une nation inquiète & turbulente, toujours prête à se soulever. Après tant de peines & tant de travaux, il n'eut pas la consolation d'arriver dans cette terre promise, où tendoient tous ses desirs. Il la vit seulement de loin sur la montagne de Nébo; & il rendit les derniers soupirs, après l'avoir vue. Ce fut ainsi que Dieu punit dans un serviteur d'ailleurs si fidèle, un instant de foiblesse, où sa foi avoit été chancelante. Les Juifs honorèrent la mémoire de leur illustre législateur par un deuil de trente jours. Il fut inhumé dans une vallée de la terre de Moab; mais le lieu de sa sépulture resta depuis inconnu par les soins de l'archange Michel, qui empêcha le diable de le découvrir aux Israélites. Ces peuples, si portés à l'idolâtrie, n'eussent pas manqué de rendre les honneurs divins à ce grand homme. C'étoit l'intention du diable; mais, comme le rapporte S. Jude, l'archange Michel combattit cet esprit tentateur, & s'opposa à l'exécution de son pernicieux dessein. Moïse est l'auteur des cinq Livres qui composent le Pentateuque, & qui sont la GENÈSE, l'EXODE, le LÉVITIQUE, les NOMBRES & le DEUTÉRONOME, (voyez ces différens articles.) C'est la plus ancienne Histoire que nous ayons; &, quand elle n'eût pas été inspirée de Dieu, ce seroit encore la plus précieuse & la plus digne de foi. Les

Les Rabbins & les Cabalistes ont débité sur Moïse plusieurs fables que nous croyons devoir rapporter pour faire connoître de quelle manière les écrivains Juifs ont eux-mêmes défigurés leurs plus respectables histoires. Moïse, disent-ils, s'étant enfui de l'Égypte, se retira dans la terre de Madian, & s'assit auprès d'un puits. Un instant après, il vit venir Séphora, une des filles de Jéthro, & fut si charmé de sa beauté qu'il lui proposa de la demander en mariage. Séphora lui répondit qu'il ne connoissoit pas le danger de la proposition qu'il lui faisoit; que son pere avoit coutume d'ordonner à tous ses amans d'aller arracher un certain arbre qui faisoit mourir tous ceux qui en approchoient. Moïse lui demanda quel étoit cet arbre. « Il faut que vous sçachiez, lui répondit Séphora, que Dieu, le soir du sixième jour de la création du monde, produisit entre les deux vèpres du sabbat, un bâton qu'il donna au premier homme. Après la mort d'Adam, ce bâton passa successivement entre les mains d'Enoch, de Noë, de Sem; d'Abraham, d'Isaac, de Jacob & de Joseph. Ce dernier l'ayant emporté en Égypte, les Égyptiens s'en saisirent après sa mort, & le porterent au palais de Pharaon. Mon pere, qui étoit alors un des principaux magiciens du roi, connut aussitôt la vertu de ce bâton, & s'en empara. Il l'enfonça ensuite en terre dans son jardin; & le bâton prit aussitôt racine, & se couvrit de fleurs & de fruits. Depuis ce tems, mon pere ordonne à ceux qui me demandent en mariage d'aller arracher cet arbre; & ils meurent aussitôt qu'ils en approchent.» Le discours de Séphora n'effraya point Moïse. Il résolut de tenter l'aventure. S'étant rendu à la maison de Jéthro, il lui demanda sa fille Séphora. Jéthro, pour toute réponse, lui proposa l'épreuve ordinaire. Moïse alla dans le jardin; arracha l'arbre, & l'apporta. Cette action causa une grande

surprise à Jéthro. Il consulta son art, & connut que cet étranger devoit faire de grands maux à l'Égypte. C'est pourquoi, il le fit jeter dans une fosse profonde, où il fût mort de faim sans le secours de Séphora qui prit soin de le nourrir secrettement, pendant l'espace de sept ans, au bout desquels cette généreuse fille parla à son pere de Moyse, & le pria de voir s'il étoit encore vivant. Jéthro, ne sçachant pas de quelle maniere il avoit été nourri, le croyoit mort depuis long-tems. Il fut étrangement étonné, lorsqu'il le trouva en vie. Ce prodige fit sur lui une telle impression, qu'il embrassa Moyse; lui demanda pardon des maux qu'il lui avoit faits, & lui donna sa fille en mariage, ne doutant plus qu'il ne fût un prophète & un ami de Dieu. Quant au bâton que Moyse avoit arraché dans le jardin de Jéthro, il s'en servit toujours depuis, comme de baguette; & ce fut par son moyen qu'il opera tous ses prodiges.

MOYSE-MAIMONIDES, est mis au nombre des saints, dont les Juifs honorent la mémoire. Sa vie est pleine de miracles & de prodiges; & sa naissance même a quelque chose d'extraordinaire. Son pere, nommé *Maimon*, s'étoit engagé par vœu à vivre dans le célibat. Mais, ennuyé sans doute de ce genre de vie, il s'imagina entendre en songe une voix divine qui le dispensoit de son vœu; lui permettoit de se marier, & lui indiquoit même la fille d'un certain boucher qu'il devoit prendre pour femme. *Maimon* ne résista point aux ordres du ciel, qui s'accordoient trop bien avec son penchant. Il épousa la fille indiquée; & ce fut de cette union singuliere que naquit *Maimonides*, lequel, en naissant, donna la mort à sa mere, en 1131. Le pere n'attendit pas de nouveaux ordres du ciel pour se remarier; mais la seconde femme qu'il prit conçut une grande aversion pour le petit *Maimonides*, qui étoit lourd & stupide. Elle le maltraita

Si cruellement, que l'enfant s'échappa de la maison paternelle pour se dérober à la cruauté de sa mère. S'étant endormi par hazard sous le toit d'une synagogue, il se fit, pendant son sommeil, un prodigieux changement en lui : son esprit s'ouvrit tout-à-coup ; & , lorsqu'il se réveilla, il se trouva spirituel & ingénieux. Ces nouveaux talens lui donnerent accès auprès du Sultan d'Egypte, dont il devint le favori, à cause de son habileté dans la médecine. Les médecins Mahométans, jaloux de se voir surpassés par un Juif qu'ils méprisoient, conspirèrent sa perte, & l'obligèrent à boire du poison ; mais la science de Maimonides triompha de la force du venin. Pour se venger de ses ennemis, il les obligea à son tour de subir la même épreuve ; & , par ce moyen, il en fit périr dix. Ce triomphe pensa lui coûter cher. Les autres médecins, devenus encore plus acharnés à sa perte, l'accusèrent d'avoir conspiré contre le Sultan. Ce prince crédule condamna Maimonides à se couper les veines. Mais, par le prodige le plus étonnant, Maimonides eut beau se couper les veines, il n'en sortit point de sang. Cet homme extraordinaire fit des miracles jusqu'après sa mort. Lorsqu'on portoit son corps au lieu de la sépulture, le convoi fut attaqué par une troupe de brigands, qui, après avoir fait prendre la fuite à tout le monde, voulurent jeter le corps du défunt dans la mer. Mais, quelques efforts qu'ils employassent, ils ne purent jamais parvenir à le soulever seulement. Le lecteur croira ce qu'il voudra de tous ces prodiges, dont les légendes Juives ne sont pas moins remplies que les nôtres.

MOZETTE *. C'est le nom que l'on donne au camail des évêques. Le chaperon des Cordeliers & des Récollets s'appelle aussi *mozette*. Ce chaperon

* De l'italien *la mozzetta*, qui signifie la même chose.

est un morceau d'étoffe de la même sorte que leur habit, qui est taillé en rond, & qui leur couvre les épaules & le devant de l'estomac.

MUBAD, MUBADAN. C'est le nom que portoit, avant la réforme de Zoroastre, le chef souverain de la religion des anciens Perses. Ce nom signifie *évêque des évêques*. Zoroastre le changea en celui de *Desturi Destur*, qui a la même signification.

MUDÉRIS, ou MAÎTRES D'ÉCOLES. Ce sont, chez les Turcs, les professeurs de ces académies que les princes Ottomans ont fait élever dans l'enceinte ou aux environs des mosquées. Ils sont chargés d'y enseigner le droit civil & le droit canon. Le Mudéri de la mosquée de Soliman est le premier des Mudéris, & parvient souvent à la dignité de Mollak. *Voyez MOLLAK, MOSQUÉE, &c.*

MUÉZIMS ou CRIEURS. Ce sont des Imans, dont le seul emploi, chez les Turcs, est d'annoncer à haute voix, du haut des minarets, les paroles du salavat, & le momens de la prière pour le peuple. Le Muézim se tourne vers le midi, le septentrion, l'orient & l'occident; & il finit par ces mots: » Venez, peuple, au lieu de tranquillité & d'intégrité; venez à l'asyle de salut. » Il répète ce signal cinq fois le jour; mais, le vendredi, qui répond à notre dimanche, l'Iman ajoute un sixième Ezan, à cause de la solennité du jour. *Voyez EZAN, MINARETS, IMAN, &c.*

MUMBO-JUMBO : espèce d'idole qui est plutôt l'ouvrage de la politique que de la superstition. Les Mandingues, Nègres de l'intérieur de la Guinée, ont imaginé cette divinité comme une espèce d'épouvantail pour faire peur à leurs femmes, & les retenir dans le devoir & dans l'obéissance. Ils leur font accroire que le Mumbo-Jumbo veille sur toutes leurs démarches; lit même dans le fond de leurs cœurs, & ne manquera pas de punir rigoureuse-

mément ; non-seulement leurs moindres fautes , mais encore la seule pensée d'en commettre. Cette idole a une figure monstrueuse & terrible , propre à intimider les esprits foibles & crédules des femmes. Pendant la nuit , un Nègre caché dans cette idole , pousse des cris épouvantables ; ce qui ne contribue pas peu à rendre redoutable le Mumbo-Jumbo. Tous les hommes indistinctement ne sont pas initiés aux mysteres de cette idole. La plupart n'y soupçonnent aucune fourberie , & croient , d'aussi bonne foi que leurs femmes , que le Mumbo-Jumbo est une divinité charitable , qui prend soin du repos & du bonheur des maris. Cette idole est dans la plus grande vénération dans le pays ; & son nom est employé dans les sermens les plus solennels. Ceux qui , par leur âge & leur prudence , paroissent dignes qu'on leur révele le secret , jurent de ne jamais le découvrir à personne.

Ces confreres de Mumbo-Jumbo paroissent avoir quelque rapport avec nos Francs-Maçons. Malgré les précautions que l'on prend pour cacher cette fourberie , peu s'en fallut qu'elle ne fût découverte , vers l'an 1727 , par la foiblesse & l'indiscrétion du roi de Jagra. Ce prince , éperdument amoureux d'une de ses femmes , ne put se défendre de satisfaire sa curiosité sur cet article. Cette femme n'eut rien de plus pressé que de communiquer à ses compagnes une si importante découverte ; & bientôt le secret fût devenu public , si les principaux seigneurs du pays , chefs de la confrérie de Mumbo-Jumbo , n'eussent promptement arrêté le mal dans sa source. Ils s'assemblerent à la hâte ; se représenterent les grands inconveniens auxquels ils ne manqueroient pas d'être sujets , si leurs femmes perdoient le seul frein qui fût capable de les contenir dans la soumission ; & , après une mûre délibération , ils allerent trouver le roi , portant avec eux l'idole de Mumbo-Jumbo ; & colorant leur audace du spécieux prétexte de la

religion , ils sommerent le roi de comparoître devant le Mumbo-Jumbo. Ce prince , naturellement foible , appréhendant une révolte , n'osa résister à l'ordre des seigneurs. Il parut devant l'idole. Un Nègre , caché dedans , lui fit des reproches sanglans sur son indiscretion , & lui commanda d'amener ses femmes en sa présence. Il obéit. Les femmes ayant comparu , l'idole , par le ministère de son interprète invisible , les condamna à mort avec leur roi. La sentence fut exécutée sur le champ. Ainsi le secret demeura caché par la mort de celles à qui il avoit été révélé ; & Mumbo-Jumbo acquit encore , par ce coup d'éclat , une autorité plus grande.

MUNASICHITES : Les Turcs appellent ainsi certains philosophes qui forment une secte particulière , & qui adoptent le système de Pythagore sur la transmigration des ames. Le nom de *Munafichite* est dérivé de l'arabe *Munafachat* , qui signifie *métempfycofe*.

MUNKER & MAKIR : nom des deux anges , selon les Mahométans , dont les fonctions sont de tourmenter les réprouvés. Ces anges , disent-ils , qui ont un aspect hideux & une voix aussi terrible que le tonnerre , descendent dans le tombeau des réprouvés , aussi-tôt que ceux qui ont assisté à leur enterrement se sont retirés. Ils font subir au mort un interrogatoire , & le fouettent ensuite avec un fouet qui est moitié fer & moitié feu. Ils ont tiré cette idée du Talmud.

MUPHTI. C'est le nom du chef de la religion , ou souverain pontife des Mahométans. Il est encore appelé , *faiseur de loix* , *oracle des jugemens* , *prélat de l'orthodoxie* , &c. Le jour de son installation , l'empereur , dont il tient la place , le revêt d'une riche veste de martre zibeline , & lui fait un présent de mille écus d'or. Il n'a d'autre pension que deux mille aspres par jour ; ce qui revient à-peu-près à cinq livres sterlings , ou soixante-cinq

Evros de notre monnoie. Mais il tire tout l'argent qu'il peut des places dépendantes des mosquées royales. Autrefois son pouvoir étoit sans bornes. Il étoit consulté par tous les sujets de l'Empire & par le Grand-Seigneur même dans les affaires les plus importantes. Mais aujourd'hui ce pontife ne conserve la confiance du monarque & son crédit qu'en sacrifiant souvent la religion à sa politique. A peine est-il revêtu de sa nouvelle dignité, que les ambassadeurs & les résidents des cours étrangères, les agens des Bachas, viennent le féliciter, & lui font un présent d'environ cinq mille écus. On fait rarement mourir un Muphti. Quand il est atteint de crime d'Etat, ou le dégrade, avant de l'envoyer au supplice. Alors on le met dans un mortier de marbre gardé dans les tours de Constantinople. Il y est broyé, & ses os sont réduits en bouillie.

Amurat IV, qui imagina ce cruel genre de supplice, disoit à ce sujet: « Il faut que les têtes exemptes du tranchant de l'épée, soient broyées par le pilon. »

MURCIE : divinité adorée autrefois chez les anciens Romains. Elle est regardée comme la déesse de l'oisiveté. Les paresseux & les fainéans lui rendoient un culte particulier.

MUSA : déesse de la discrétion chez les payens, que l'on invoquoit particulièrement pour empêcher les médisances & les mauvais propos. On l'appelloit autrement *Tacita*, c'est-à-dire *discrète*.

MUSARABE. C'est le nom que l'on donnoit autrefois en Espagne aux Chrétiens qui vivoient sous la domination des Arabes, parce que *Musa*, en arabe, signifie *Chrétien*.

MUSERINS. C'est le nom que se donnent entr'eux, chez les Mahométans, ceux qui font profession de l'Athéisme, & dont la signification est: « Nous avons le véritable secret. » Ce secret, dit Ricaut, n'est autre chose que de nier absolument la

divinité ; de soutenir affirmativement que c'est la nature ou le principe intérieur de chaque individu qui dirige le cours ordinaire de toutes les choses que nous voyons.

MUSES : déesses du paganisme, qui présidoient aux arts libéraux & aux sciences. On les supposoit filles de Jupiter & de Mnémosyne. Elles étoient au nombre de neuf, & avoient Apollon à leur tête. On leur attribuoit un grand amour pour la virginité, & on leur donnoit les épithètes de Chaste & de Pucelle. Leur demeure étoit particulièrement sur l'Hélicon, en Béotie, & sur le Parnasse, dans la Phocide. Tous les gens des lettres, mais principalement les poètes, les invoquoient dans leurs ouvrages, & leur demandoient qu'elles les inspirassent. Les noms des neuf Muses sont *Calliope*, *Clio*, *Erato*, *Thalie*, *Melpomene*, *Terpsycore*, *Euterpe*, *Polymnie*, & *Uranie*. Chacune d'elles a son article particulier dans cet ouvrage.

M. Pluche explique ainsi l'origine du culte rendu aux neuf Muses. Les Egyptiens avoient coutume d'annoncer les néoméniés, ou les premiers jours de chacun des neuf mois, où l'Egypte est délivrée du débordement, par neuf figures symboliques, qu'ils appelloient *Ifis*, & qui « portoient dans leurs mains » des symboles particuliers ou convenables à chacun de ces mois ; par exemple, un compas, » une flûte, une trompette, un masque, ou tel » autre attribut, pour annoncer la fête qui précé- » doit l'arpentage des terres inondées ; celle où » l'on sonnoit de la trompette ou du cor, pour aller » à une expédition de guerre ou de chasse ; celle où » l'on prenoit le masque, pour représenter l'an- » cien état du genre humain, ou quelque autre fête » célèbre. Toutes ces figures enseignoient réelle- » ment aux hommes ce qu'ils avoient à faire. On se » souvenoit généralement que c'étoit-là leurs fonc- » tions. Mais, devenues autant de déesses, on s'i-

« maginâ qu'elles présidoient à la musique, à la
 » géométrie, à l'astronomie, à toutes les sciences...
 » Au lieu de voir, dans les instrumens qu'elles por-
 » toient, les caractères particuliers des fêtes ou des
 » travaux de chaque mois, on crût y voir & l'on
 » aida à y mettre les marques spécifiques de tous les
 » beaux arts. On les appelloit en Egypte, les *neuf*
 » *Muses*, c'est-à-dire les *neuf mois sauvés des eaux*,
 » ou *délivrés de l'inondation*; étymologie, dont la
 » justesse se trouve démontrée par le nom de
 » *Moyse* ou de *Mosé*, qui signifie *sauvé des eaux*. »

MUSSAF. C'est le nom d'une priere usitée parmi
 les Juifs modernes, le jour du sabbat. (*Voyez SAB-*
BAT.) Cette même priere se fait aussi le premier
 jour de chaque mois, & au commencement de
 l'année.

MUSULMANISME : religion des Musulmans.

MUSULMANS : nom que se donnent les Ma-
 hométans, & qui signifie, suivant M. Gagnier, *dé-*
voués au service de Dieu. Le chevalier Chardin l'ex-
 plique par ces mots, *arrivés au salut de Salem*;
 terme, ajoute-t'il, qui, dans presque toutes les
 langues de l'Orient, signifie *paix* & aussi *salut*,
 comme qui diroit *les sauvés*, en quoi ils n'entendent
 pas cela du salut éternel, mais de la vie temporelle.
 C'est qu'au commencement du Mahométisme, cette
 religion, plus cruelle & sanguinaire encore qu'elle ne
 l'a été depuis, ne faisoit point de quartier, à la
 guerre, qu'à ceux qui l'embrassoient en faisant la
 profession accoutumée, en ces mots : « Il n'y a
 » point d'autre Dieu que Dieu; & Mahomet est son
 » prophète; » & lorsque quelqu'un, pour éviter la
 mort, faisoit cette profession de foi, on crioit: *Mu-*
selmoon est! « Il est arrivé au salut! » Cela fait voir
 que ce terme ne signifie pas *vrai croyant*, comme
 la plupart des relations le portent.

MUTA, nymphe, fille de fleuve Almon, selon
 les poètes, ayant découvert à Junon l'intrigue de
 Jupiter avec une autre nymphe, nommée *Juurne*,

le dieu, irrité de son indiscretion, lui coupa la langue, & donna ordre à Mercure de la conduire aux enfers. Mercure, en la conduisant, en devint amoureux & l'épousa. Muta n'en étoit pas moins belle pour avoir perdu la langue, & n'en valoit que mieux pour un mari. Ce fut à sa disgrâce qu'elle fut redévalable du culte qu'on lui rendoit à Rome. Si elle n'avoit pas eu la langue coupée, les Romains ne se seroient peut-être jamais avisés de l'honorer comme la déesse du silence. On trouve, dans le second Livre des Fastes d'Ovide, une description agréable des cérémonies qui se pratiquoient en l'honneur de la déesse Muta. « Une vieille, dit-il, accompagnée de plusieurs jeunes filles, sacrifie à la déesse du silence, & a bien de la peine à le garder elle-même. Elle prend avec trois doigts trois grains d'encens, & les met sous le seuil de la porte, dans l'endroit où un rat s'est frayé un chemin secret. Prenant ensuite sept fèves noires, elle les tourne dans sa bouche; après quoi, elle colle avec de la poix la tête d'un simulachre. Elle la pique avec une aiguille; la couvre de menthe; puis la jette dans le feu. Pendant que cette tête brûle, la vieille a soin de l'arroser par des effusions de vin. Elle donne à boire à ses compagnes une partie du vin qui reste; mais elle en boit elle-même plus que toutes les autres ensemble, jusqu'à ce qu'enivrée de cette agréable liqueur, elle s'écrie: « Nous avons enchainé les langues de nos ennemis, & nous n'avons plus rien à craindre de leurs discours. » Ainsi finit cette cérémonie dont le but est de se prémunir contre les médifans.

MYIAGRE *, ou **MYIODÈS**: divinité prétendue que l'on invoquoit particulièrement en Arcadie, contre les piquures des mouches.

MYSTERES: cérémonies secrètes de la religion des anciens payens. Les mysteres égyptiens

* De *μύια*, mouche, & *αφικ*, capture.

étoient les plus célèbres & les plus anciens. Ceux d'Eleufis, de Samothrace & de Lemnos étoient les mêmes que ceux d'Egypte. On chercheroit en vain à s'instruire de ce qui concerne ces mysteres dans les auteurs qui ont écrit sur la religion des Egyptiens tels qu'Hérodote, Diodore de Sicile, Plutarque, Platon, Porphyre. On ne trouve, dans leurs ouvrages, que des contes populaires, des fables extravagantes & d'insipides allégories. Nous nous servirons donc, pour percer l'obscurité de ces cérémonies, des lumières que nous fournit M. Pluche. L'explication, qu'il donne des mysteres égyptiens, est également naturelle & sçavante.

Tant que les Egyptiens conserverent la connoissance d'un Être suprême, qu'ils avoient reçue des premiers patriarches, & le véritable sens des figures symboliques, dont ils se servoient pour désigner les fêtes, les assemblées publiques & les différens travaux de l'année, leur religion fut simple, pure, & sans aucun mystere. Mais, lorsque l'ignorance & la superstition eurent converti en autant de divinités les figures allégoriques; lorsque le peuple, infatué des nouveaux dieux qu'il s'étoit faits, eut entièrement perdu le sens primitif des symboles qu'il avoit divinifiés, alors il se forma dans l'Egypte deux religions; l'une publique & suivie par la multitude, qui n'étoit qu'un amas confus de fables absurdes & d'idées monstrueuses; l'autre particulière & secrète, qui n'étoit plus connue que des prêtres. Cette seconde religion détruisoit la première. Elle enseignoit que tous les dieux n'étoient que des affiches & des symboles. Elle en marquoit le vrai sens, & ramenoit les esprits au culte d'un seul Dieu. C'étoit, en un mot, la religion primitive des Egyptiens, que l'idolatrie venoit d'étouffer, & dont les prêtres, plus sages & plus éclairés que le peuple, étoient devenus les seuls dépositaires. Il n'eût pas été sûr pour eux d'entreprendre de ravir au peuple ses divinités chimériques, & de lui faire connoître que les objets de son culte n'é-

toient que des allégories & des êtres de raison. La multitude les eût lapidés pour venger ses dieux. Ils se contenterent donc de révéler la vérité à un petit nombre de personnes d'une sagesse reconnue, après leur avoir fait subir plusieurs épreuves, & jurer un secret inviolable : c'est ce qui s'appelloit être initié aux mystères. Voici qu'elles étoient les principales cérémonies de cette initiation.

Celui qui devoit être initié se préparoit à entrer dans le sanctuaire de la vérité par un grand nombre de purifications & d'exercices religieux, qu'il continuoit pendant plusieurs jours. On l'introduisoit ensuite dans un lieu où régnoient une obscurité profonde & un silence effrayant. On faisoit briller à ses yeux des éclairs : on lui faisoit entendre le bruit du tonnerre, & l'on tâchoit de jeter la terreur & la consternation dans son ame par une initiation de tout ce que la nature a de plus triste. A cette scène lugubre succédoit le spectacle le plus pompeux & le plus magnifique : aux ténèbres les plus épaisses succédoit la clarté la plus vive. A la lueur d'une infinité de flambeaux s'avançoient quatre personnages superbement vêtus, & dont les habits étoient tout mystérieux. « Le » plus brillant de tous & qu'on nommoit spécialement *l'Hierophante* ou celui qui révèle les choses » saintes, étoit habillé de manière à représenter le » *Démiurge*, l'Être qui conduit l'univers. Le second étoit le *porte-flambeau*, & avoit rapport » au soleil. Le troisième, qu'on nommoit *l'adorateur*, & qui se tenoit proche d'un autel, représentoit la lune. Le quatrième, qu'on nommoit le » *sacré messager*, avoit rapport à Mercure. » Ces quatre personnages dévoiloient à l'initié le secret des mystères. Cette explication étoit appelée *autopsie*, c'est-à-dire, la *vue claire de la vérité*. Il s'agiroit maintenant de sçavoir sur quoi rouloient les instructions que donnoient à l'initié ces quatre personnages : c'est ce que nous trouvons dans deux passages de Cicéron qui s'étoit lui-même fait initier aux mys-

veres ; & qui étoit assez clairvoyant pour bien démê-
 ler ce qu'ils signifioient. C'est donc ainsi qu'il s'ex-
 prime dans son Traité de la nature des dieux , en
 parlant des mysteres d'Eleufis , qui étoient les mê-
 mes que ceux d'Egypte. « Quand ces mysteres
 sont expliqués & ramenés à leur vrai sens , il se
 trouve que c'est moins la nature des dieux qu'on nous
 y apprend , que la nature des choses. » On sent que
 Cicéron ne parle qu'à demi-mot , & laisse seule-
 ment entrevoir ce qu'il ne lui étoit pas permis de pu-
 blier. Il s'explique un peu plus clairement dans le se-
 cond passage tiré du second Livre des Loix. « Par le se-
 » cours de ces mysteres, dit-il, nous avons connu les
 » moyens de subsister ; & les leçons, qu'on y donne,
 » ont appris aux hommes , non seulement à vivre
 » dans la paix & avec douceur , mais même à
 » mourir dans l'espérance d'un meilleur avenir. »
 Ce passage , quoique fort court , nous apprend
 tout ce que nous voulions sçavoir , & nous leve
 » non seulement les barrières , mais les derniers
 » voiles qui fermoient l'avenue des mysteres : tout
 » est enfin exposé au grand jour. Ces pratiques
 » n'avoient point de rapport aux dieux , parce que
 » ceux-ci sont venus plus tard ; & elles ne sont
 » mysteres , que parce qu'il faut trouver des person-
 » nes sûres à qui l'on puisse dire ce que tout cela
 » signifioit. Anciennement on les cachoit aux autres
 » sous un secret inviolable , parce que les figures ,
 » que le peuple avoit divinifiées , signifioient , dans
 » ces mysteres , toute autre chose que des dieux ;
 » confession qui pouvoit avoir de fâcheuses suites...
 » Les paroles de Cicéron sont claires ; mais , comme
 » il s'est expliqué en peu de mots , achevons d'en
 » faire sentir toute l'étendue... En réunissant ce que
 » Cicéron nous a appris , avec les fonctions & les
 » noms des quatre personnages (de l'autopsie.)
 » Le Démiurgue ou le Fabricateur du monde ;
 » qui avoit un habit si magnifique , si mystérieux &
 » si vénérable , a rapport au cercle ailé , qui préside

» à tout , dans les tableaux Egyptiens. C'étoit l'intelligence , l'esprit , la source de l'être & de la beauté , celui à qui tout obéit ; c'étoit Dieu.

» Celui qui venoit ensuite , étoit aussi très-brillant ; mais il n'étoit qu'en second. Il rendoit hommage au premier , & se nommoit le *porteur de lumière*. C'est la même chose que l'Osiris Egyptien ; c'est le soleil.

» Le troisieme personnage qu'on nommoit l'*assistant de l'autel, l'adorateur* , passoit , chez les Grecs , pour représenter la lune , parce qu'il portoit un croissant sur la tête ; mais on voit , par là que ce personnage étoit *Isis* : or nous savons qu'*Isis* , avec son croissant , signifie , non la lune , mais la neomenie ou l'établissement des différentes fêtes pour louer Dieu de toutes les productions de la terre ; & c'est pour cela même que ce troisieme personnage se tenoit auprès d'un autel , & se nommoit l'*adorateur*.

» Le quatrieme étoit nommé le *messager des dieux, ou Hermès* ; ce qui répond à l'Anubis Egyptien : or cet Anubis , avec sa tête de chien & sa mesure du Nil , accompagné de deux serpens , n'est que le salutaire avis , que donne à temps la canicule de se sauver & de se procurer la subsistance par l'observation de la cruë des eaux. Ainsi cette autopsie ou manifestation de la vérité... se réduisoit originairement à faire entendre au peuple assemblé quatre choses qu'on n'osa plus lui dire , quand il eut converti les symboles en autant de dieux.

» 1° On l'avertissoit de glorifier , de toutes choses , l'Être suprême , l'unique Intelligence qui mene à son gré l'univers.

» 2° On lui annonçoit le progrès du soleil & la circonstance du mois ou l'ordre de l'année.

» 3° On lui annonçoit l'ordre des fêtes.

» 4° On lui recommandoit d'observer les jours caniculaires , & la cruë de l'eau en Egypte , ou d'au-

» tres circonstances qui intéressoient le labourage ;
 » selon la nature du pays. »

Voilà donc en quoi consistoit cette autopsie, ce secret si vanté des mysteres. « Cicéron en a très-bien
 » compris le sens & l'intention qui étoit d'appren-
 » dre aux hommes à subsister, à régler leur travail,
 » à vivre en paix, & à espérer, en honorant Dieu,
 » un meilleur avenir. »

MYSTERES : vérités que la Religion Chrétienne propose à croire, & qui sont au-dessus de la portée de l'esprit humain ; tels sont les mysteres de la Trinité, de l'Incarnation, de l'Eucharistie. Dans la Vie de Jesus-Christ, on distingue les mysteres joyeux, comme sa Naissance, l'Adoration des Mages ; les mysteres douloureux, comme sa Passion & sa Mort ; les Mysteres glorieux, comme sa Résurrection, & son Ascension.

Anciennement on a donné le nom de Mysteres à certaines piéces de théâtre, qui avoient pour sujet les mysteres de notre Religion.

On appelle encore Mysteres les Sacremens de l'Eglise ; & ils furent en effet, dans les premiers siècles du Christianisme, de véritables mysteres que l'on cachoit avec grand soin, non-seulement aux infidèles, mais encore aux catéchumenes. Jamais on ne les célébroit devant eux : on n'osoit pas même raconter en leur présence ce qui s'y passoit, ni prononcer les paroles solennelles, ni même parler sur la nature du Sacrement. On prenoit la même précaution dans les Livres que l'on composoit sur la Religion. Lorsque, dans un discours public ou dans un écrit, on étoit obligé de parler de l'Eucharistie ou de quelqu'autre Mystere, on se servoit de mots couverts, dont les Chrétiens seuls entendoient le sens. Ce secret des Mysteres donna lieu aux payens de débiter les calomnies les plus atroces sur les premiers Chrétiens ; & , comme dans les autres religions, la plupart des mysteres cachoit des infamies, on jugeoit que les mys-

teres des Chrétiens n'étoient pas plus innocens ;
 » Ainsi, dit l'abbé Fleury, se répandit cette fable
 » que les Chrétiens, dans leurs assemblées noc-
 » turnes, tuoient un enfant pour le manger, après
 » l'avoir fait rôtir & couvert de farine, & avoir
 » trempé leur pain dans son sang ; ce qui venoit
 » manifestement du mystere de l'Eucharistie mal
 » entendu. On disoit encore qu'après leur repas
 » commun, où ils mangeoient & buvoient avec
 » excès, on jettoit un morceau à un chien atta-
 » ché au chandelier ; que ce chien, en sautant, ren-
 » versoit la seule lampe qui les éclairoit, & qu'en-
 » suite, à la faveur des ténèbres, tout ce qu'ils
 » étoient d'hommes & de femmes se méloient in-
 » différemment, comme des bêtes, selon que le
 » hazard les assembloit. Les Juifs furent les prin-
 » cipaux auteurs de ces calomnies ; & quelqu'ab-
 » surdes qu'elles fussent, le peuple les croyoit ;
 » & l'on étoit réduit à s'en justifier. L'exemple
 » des Bacchanales, où, deux cens ans auparavant, on
 » avoit découvert des crimes si horribles, persuadoit,
 » en général, qu'il n'y avoit point d'abomination qui
 » ne pût s'introduire sous prétexte de religion.

MYTHOLOGIE *. On appelle ainsi l'histoire
 des dieux & des héros fabuleux de l'antiquité,
 l'explication des mysteres de leur fausse religion,
 de leurs fables & métamorphoses.

* Du grec *μυθος*, fable, & *λογος*, discours.

Fin du Tome II.